BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT
3 2354 00191 432 7

Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1966/67.

Date Loaned

CAT. NO. 1138—L.-M. CO.

J
103
H72
1966/67
B7
A1
V.1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU JEUDI 24 MARS 1966 ET DU JEUDI 21 AVRIL 1966

Concernant le
Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOINS:

L'hon. Judy V. LaMarsh, secrétaire d'État; et M. Patrick Watson, réalisateur de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24038—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION ET DE LA TÉLÉVISION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Béchard	Hymmen	[3]Prittie
Berger	Lamontagne	Richard
Brand	[7]Leboe	[6]Smallwood
[1]Clermont	Macquarrie	Stafford
Cowan	[2]Mather	Stanbury
Dubé	McCleave	Trudeau
Fairweather	[5]Nielsen	Woolliams—(25)
[4]Grégoire	Nugent	

Le secrétaire du Comité,

M. Slack.

[1] Remplacé par M. Prud'homme le 18 février 1966.

[2] Remplacé par M. Lewis le 20 avril 1966.

[3] Remplacé par M. Peters le 20 avril 1966.

(NOTA—M. Mather a remplacé M. Peters le 20 avril 1966.)

[4] Remplacé par M. Langlois (*Mégantic*) le 20 avril 1966.

[5] Remplacé par M. Asselin (*Charlevoix*) le 20 avril 1966.

[6] Remplacé par M. Sherman le 20 avril 1966.

[7] Remplacé par M. Johnston après la séance du matin du 21 avril 1966.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 7 février 1966

Il est résolu,—Que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Basford,	Grégoire,	Nugent,
Béchard,	Hymmen,	Pelletier,
Berger,	Lamontagne,	Prittie,
Brand,	Leboe,	Richard,
Clermont,	Macquarrie,	Smallwood,
Cowan,	Mather,	Stafford,
Dubé,	McCleave,	Stanbury,
Fairweather,	Nielsen,	Trudeau,
		Woollians—(25).

Il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions de l'article 65 du Règlement, ledit comité comprenne vingt-cinq membres.

Le VENDREDI 18 février 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Prud'homme soit substitué à celui de M. Clermont sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le MARDI 22 mars 1966

Il est ordonné,—Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs au Secrétariat D'État et tous autres organismes dont le Ministre est responsable devant la Chambre (sauf le Bureau du directeur général des élections), soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le MERCREDI 20 avril 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Lewis, Peters et Langlois (*Mégantic*) soient substitués à ceux de MM. Mather, Prittie et Grégoire sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Mather, Asselin (*Charlevoix*) et Sherman, soient substitués à ceux de MM. Peters, Nielsen et Smallwood sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le JEUDI 21 avril 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Johnston soit substitué à celui de M. Leboe sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND

RAPPORT À LA CHAMBRE

21 avril 1966

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, cette permission s'appliquant pour le jeudi 21 avril 1966 seulement.

Respectueusement soumis,

Le président,

GÉRARD PELLETIER

(Ce rapport n'a pas été agréé par la Chambre)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 24 mars 1966

(1)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin à des fins d'organisation.

Présents: MM. Basford, Béchard, Cowan, Dubé, Fairweather, Grégoire, Hymmen, Macquarrie, Mather, Pelletier, Prittie, Richard, Stanbury, Trudeau (14).

Le secrétaire présent ayant demandé les mises en candidature, M. Stanbury propose, avec l'appui de M. Béchard, que M. Pelletier soit nommé président du Comité.

Comme il n'y a pas d'autres mises en candidature, M. Pelletier est déclaré président du comité.

M. Pelletier remercie le comité de l'honneur qui lui est fait.

Sur la proposition de M. Dubé, secondé par M. Cowan, M. Basford est élu vice-président.

Sur la proposition de M. Mather, avec l'appui de M. Hymmen, il est décidé—qu'un sous-comité du programme et de la procédure, comprenant le président et quatre membres nommés par lui, soit nommé.

Après discussion, il est convenu que le sous-comité du programme et de la procédure étudie la question de demander l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.

A 9 h. 45 du matin, le comité s'ajourne jusqu'à la convocation du président.

Le JEUDI 21 avril 1966

(2)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 11 h. 5 du matin sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Fairweather, Hymmen, Langlois (*Mégantic*), Lewis, Macquarrie, Mather, McCleave, Nugent, Pelletier, Prud'homme, Richard, Stanbury, Woolliams (19).

Aussi présents: MM. les députés Allard, Chatterton, Duquet, Forrestall, Johnston, Klein, Orlikow, Peters et Régimbal.

Autres personnes présentes: L'honorable Judy LaMarsh, secrétaire d'État; M. G. G. Steele, sous-secrétaire d'État; M. Patrick Watson, réalisateur de Radio-Canada, et M. Laurier LaPierre, intervieweur de Radio-Canada.

Aussi présent: M. P.-M. Ollivier, c.r. conseiller parlementaire.

Le secrétaire fait lecture de l'Ordre de renvoi du 22 mars 1966.

Le président annonce la composition du sous-comité du programme et de la procédure, comme il suit: MM. Pelletier, Basford, Fairweather, Prittie et Grégoire.

Le président lit le *Premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure,* portant la date du 21 avril 1966, comme il suit:

Votre sous-comité recommande:

1. Que le Comité principal se réunisse le jeudi 21 avril, afin d'entendre à cette occasion le secrétaire d'État relativement aux prévisions budgétaires de la seule Société Radio-Canada.

2. Que, à la suite du ministre, MM. Laurier LaPierre et Patrick Watson soient invités à témoigner le 21 avril si possible, sur le sujet de la cessation de leur contrat ayant trait au programme «This Hour Has Seven Days».

3. Que le Comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre et que le président soit autorisé à organiser les réunions à sa discrétion aussi rapidement que possible et qu'il évite tout retard à entendre MM. LaPierre et Watson.

4. Que le sous-comité directeur soit autorisé à convoquer les autres témoins que le Comité pourra désigner.

M. Lewis, avec l'appui de M. Woolliams, propose un amendement au second paragraphe du rapport du sous-comité, à l'effet que le nom de M. Leiterman soit ajouté aux noms de MM. LaPierre et Watson. L'amendement est adopté.

Sur la proposition de M. Lewis, avec l'appui de M. Berger,

Il est décidé:—Que le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté dans sa forme modifiée.

Sur la proposition de M. Woolliams, avec l'appui de M. Brand,

Il est décidé—Que le Comité fasse imprimer 2,000 exemplaires en anglais et 1,000 en français des *Procès-verbaux et témoignages* de ses séances ayant trait à la Société Radio-Canada.

Le président met alors en délibération le premier article des prévisions budgétaires de la Société Radio-Canada:

Article 1. Administration du ministère . . .

et il invite le secrétaire d'État à faire une déclaration d'ouverture.

Le ministre fait une déclaration au sujet des organismes dont elle doit faire rapport au Parlement et fait des recommandations de procédure que le Comité pourra étudier. Mlle LaMarsh a traité de certains problèmes internes à Radio-Canada et elle est interrogée relativement à sa déclaration.

Après discussion, M. Berger propose, avec l'appui de M. Prud'homme, que le Comité entende maintenant MM. Watson et LaPierre. La motion est adoptée par 13 voix. Le président remercie le ministre qui se retire.

Le président donne ensuite la parole à M. Watson, qui fait une déclaration, donnant une description chronologique des événements se rapportant aux différends qui ont surgi à Radio-Canada et il est interrogé à ce sujet.

Comme l'interrogatoire de M. Watson dure encore à 1 heure de l'après-midi, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 3 h. 30, à condition que le Comité ait l'autorisation de siéger pendant la séance de la Chambre.

SÉANCE DU SOIR

(3)

Le Comité reprend ses délibérations à 6 h. 05 du soir, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Hymmen, Langlois (*Mégantic*), Johnson, Lewis, Mather, McCleave, Pelletier, Prud'homme, Richard, Sherman, Woolliams (17).

Aussi présents: (*Les mêmes que le matin*)

M. Watson explique davantage sa déclaration, faite à la séance du matin, relativement aux différends qui existent au sein de Radio-Canada.

Le témoin est de nouveau interrogé et il fournit des renseignements supplémentaires.

M. McCleave donne un avis de motion pour la prochaine séance du Comité, au sujet de la présence des cameras de films sonores aux séances du Comité.

L'interrogatoire de M. Watson se poursuit jusqu'à 7 h. 50 du soir, alors que le Comité ajourne au vendredi 22 avril à 9 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,

M. Slack.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrés par un appareil électronique*)

Le JEUDI le 21 avril 1966.

Le PRÉSIDENT: Bonjour, messieurs. Je demanderais tout d'abord au secrétaire du Comité de lire l'Ordre de renvoi.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ:

Le MARDI 22 mars 1966
(*voir procès-verbaux*)

Il est ordonné—Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs au Secrétariat d'État et tous autres organismes dont le Ministre est responsable devant la Chambre (sauf le Bureau du directeur général des élections), soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le Greffier de la Chambre des Communes

Léon-J. Raymond

Le PRÉSIDENT: Je dois annoncer maintenant que le sous-comité du programme et de la procédure a été formé, et selon la résolution qui avait été adoptée à cet effet, en font partie, le président du Comité ainsi que messieurs Basford, Fairweather, Prittie et Grégoire.

M. LEWIS: Il y a eu un changement hier.

Le PRÉSIDENT: Oui. Au moment de la formation du Comité il était là, alors il faudra, à la prochaine réunion du Comité, voir à le remplacer. Le sous-comité s'est réuni avant-hier soir, et son premier rapport se lit comme il suit:

1. Que le Comité principal se réunisse le jeudi 21 avril, afin d'entendre à cette occasion le secrétaire d'État relativement aux prévisions budgétaires de la seule Société Radio-Canada.

2. Que, à la suite du ministre, MM. Laurier LaPierre et Patrick Watson soient invités à témoigner, le 21 avril si possible, sur le sujet de la cessation de leur contrat ayant trait au programme «This Hour Has Seven Days».

3. Que le Comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre et que le président soit autorisé à organiser les réunions à sa discrétion aussi rapidement que possible et qu'il évite tout retard à entendre MM. LaPierre et Watson.

4. Que le sous-comité directeur soit autorisé à convoquer les autres témoins que le Comité pourra désigner.

Le Comité accepte-t-il ce rapport?

Des VOIX: Adopté.

M. LEWIS: Je propose qu'on ajoute le nom de M. Leiterman. Si nécessaire, je suis prêt à proposer que MM. LaPierre, Watson et Leiterman soient entendus après le Ministre dans l'ordre que l'on jugera convenable.

M. LANGLOIS: Monsieur le président, si vous le permettez, lorsque j'assistai à la réunion du sous-comité directeur, je ne sais si l'on a mentionné les noms de MM. LaPierre et Watson, mais je crois que l'on a parlé de ceux qui ont des griefs, de sorte que cela me semble inclure tous ceux qui ont un grief que le Comité aurait avantage à entendre. Je crois qu'il serait bon d'entendre tous les griefs, car j'imagime que d'autres griefs viendront s'ajouter à la liste très prochainement.

M. LEWIS: J'ai ici des exemplaires de la résolution. Elle mentionne des noms, et je propose qu'on y ajoute un troisième nom, celui de M. Leiterman.

Le PRÉSIDENT: J'ai ici un amendement proposé par M. Lewis et secondé par M. Woolliams, à l'effet que le nom de M. Leiterman soit ajouté à ceux de MM. LaPierre et Watson. Etes-vous tous en faveur?

Assentiment.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, il y en a d'autres qui devraient aussi être entendus. M. Lewis ne pourrait-il pas rédiger son amendement de façon à permettre à d'autres de venir?

Le PRÉSIDENT: A vrai dire, nous avons prévu la chose au paragraphe 4 du rapport du sous-comité: «Que le sous-comité directeur soit autorisé à convoquer les autres témoins que le Comité pourra désigner.»

Quelqu'un proposerait-il que le rapport soit adopté tel que modifié?

Proposition de M. Lewis, secondée par M. Berger.

La motion est adoptée.

M. BRAND: Monsieur le président, voulez-vous que nous proposions des noms dès maintenant ou que nous attendions à plus tard?

Le PRÉSIDENT: Pardon?

M. BRAND: Pouvons-nous proposer d'autres noms de témoins en ce moment, ou préférez-vous que nous attendions à plus tard?

M. BASFORD: Monsieur le président, je crois que nous devrions attendre d'avoir entendu les trois témoins mentionnés dans le rapport du sous-comité directeur. D'après leur témoignage, nous pourrons voir quelles personnes, au sein de Radio-Canada ou ailleurs, nous désirerons entendre. Nous voudrons sûrement entendre d'autres témoins, mais je serais d'avis qu'on entende d'abord les trois qui ont été nommés dans le rapport du sous-comité tel que

modifié; après leur témoignage, nous déciderons quels autres témoins nous voudrons entendre, et c'est là le but du 4e paragraphe du rapport du sous-comité directeur.

(*Français*)

M. PRUD'HOMME: Est-ce que je dois comprendre que M. Basford voudrait que le sous-comité directeur se réunisse après que nous aurons entendu les trois témoins, c'est-à-dire seulement après qu'il se sera réuni? Nous pourrons convoquer d'autres témoins. Si nous allons convoquer d'autres témoins avant d'en avoir fini avec les trois premiers, j'aimerais suggérer immédiatement le président de Radio-Canada, M. Ouimet. Sinon, nous l'inclurons dans la section n 4. J'aimerais bien cependant qu'il n'y ait pas d'interruption entre les trois témoins, et la comparution, par exemple, du président de Radio-Canada, M. Ouimet.

Le PRÉSIDENT: C'est votre droit de suggérer que n'importe quel témoin soit entendu à ce moment-ci, mais je pense bien que...

M. PRUD'HOMME: S'il est inclus dans le numéro 4, je suis parfaitement d'accord.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il suivra, automatiquement. Nous aurions besoin maintenant d'une proposition. Il est proposé que l'on fasse imprimer 2,000 exemplaires en anglais et 1,000 en français des Procès-verbaux et Témoignages en ce qui concerne la Société Radio-Canada.

M. WOOLLIAMS: Je le propose.

M. BRAND: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Je mets maintenant en délibération l'article 1 des prévisions budgétaires de la Société Radio-Canada, qui se lit comme il suit:

> 1. Allocation relative au montant net d'exploitation requis pour l'exécution des responsabilités du service national de radiodiffusion $110,643,000.

J'invite maintenant le secrétaire d'État à faire une déclaration d'ouverture.

Le secrétaire d'État a-t-il une déclaration ou des remarques préliminaires à faire avant que nous passions aux questions?

L'hon. JUDY LA MARSH (*Secrétaire d'État*): Monsieur le président, permettez-moi de dire combien j'apprécie l'occasion qui m'est donnée d'être ici présente. Comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas de l'enthousiasme à l'emporte pièce, mais je suis heureuse de faire ma contribution afin d'éclairer le débat qui va s'ouvrir ici.

Une VOIX: Est-ce que l'honorable Ministre pourrait parler un peu plus fort, s'il vous plaît?

Mlle LAMARSH: J'essaierai de le faire.

Chacun de ces organismes sur lesquels je suis chargée de faire rapport au Parlement, est en lui-même d'une importance capitale et mérite une attention particulière; pris dans l'ensemble, ils laissent voir une vaste politique d'expansion de l'aide du gouvernement fédéral et de l'encouragement des arts. Nous ne devons pas oublier cette indispensable interdépendance dans l'activité de chaque discipline de ce domaine.

Avant de continuer, je voudrais féliciter les députés d'Hochelaga et de Vancouver-Burrard de leur élection aux postes de président et de vice-président respectivement. Je crois que tout ce comité doit être félicité de cet heureux choix; je suis persuadée que le temps ne fera que confirmer la sagesse de votre choix.

Par une motion de la Chambre du 22 mars, on a présenté devant ce Comité le budget du Secrétariat d'État et de tous ces organismes pour l'année financière en cours, sauf celui du Directeur-général des élections dont je suis responsable personnellement.

C'est, jusqu'ici, la seule question déférée au Comité. Le gouvernement a toutefois l'intention de demander à la Chambre de soumettre à votre considération certains projets de loi, et un sujet beaucoup plus vaste, la radiodiffusion au Canada. Comme on l'a prévu dans le Discours du Trône, cela comprendra la législation pour établir de façon formelle un Centre national des Arts et des mesures touchant à la Galerie nationale et au Musée national. De plus, au cours de l'automne dernier, mon prédécesseur a annoncé notre intention de présenter une loi ayant pour but d'aider la réalisation de longs métrages. Les résolutions préparant ces Bills paraîtront sous peu et on espère être bientôt en mesure d'étudier les Bills.

Le gouvernement a également l'intention de présenter au cours de la présente session un livre blanc sur la radiodiffusion énonçant la vaste politique que le gouvernement estime devoir appliquer dans ce domaine si important. Nous avons l'intention de présenter ce livre blanc le plus vite possible pour en saisir le Comité.

C'est le livre blanc du gouvernement sur la politique et non pas le rapport de la Commission Fowler comme tel que l'on doit présenter au Comité. Ce rapport a été rédigé pour le gouvernement et à sa demande afin que celui-ci étudie les décisions politiques à prendre dans le domaine de la radiodiffusion. Le livre blanc représentera la politique du gouvernement après l'examen du rapport et de beaucoup d'autres observations reçues après sa publication.

Par cela, je ne veux certes pas empêcher un membre de se référer aux commentaires ou conclusions contenus dans le rapport Fowler, soit actuellement soit plus tard. Je crois que ce serait pour tous une aide appréciable et je ne doute pas que le Comité, à un certain moment, demandera à M. Fowler, en qualité de président de comparaître devant lui comme témoin.

Je me demande si je peux vous suggérer un mode de procédure. Je comprends pleinement que le Comité est maître chez-lui; je fais la suggestion seulement dans le but de parvenir à un mode de procédure qui permettra et au

Comité et à ceux qui sont le plus intéressés à ses délibérations, d'en obtenir les meilleurs résultats.

Je suggère qu'après avoir mis en délibération le premier crédit des prévisions budgétaires de Radio-Canada pour débattre la situation spéciale dont il est saisi aujourd'hui, le Comité envisage maintenant un débat s'en tenant à la présente situation plutôt que de s'engager dans un débat général sur la politique de la radiodiffusion. Il serait sans doute plus commode pour tous et plus rationnel de retarder ce débat général jusqu'à ce que vous ayez le livre blanc; alors le Comité pourrait aussi s'occuper des prévisions budgétaires de Radio-Canada et sans doute du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Après avoir étudié la présente question peut-être voudriez-vous examiner les prévisions budgétaires des autres organismes qui ne s'occupent pas de radiodiffusion.

Quant à moi, je serai prête à revenir au besoin pour vous parler non seulement du livre blanc, mais encore des prévisions budgétaires de Radio-Canada et du BGR en même temps. En attendant, je pourrai quand vous voudrez discuter la politique du gouvernement relativement aux autres organismes de ma compétence et à mon propre ministère.

J'espère qu'une telle ligne de conduite conviendra au Comité. Dans le cas contraire, j'espère que vous ne croirez pas que, par ma suggestion, j'ai tenté d'orienter de façon intempestive la discussion du Comité.

Je suis certaine que vous vous attendiez à ce que je vous parle brièvement du sujet particulier qui a suscité la réunion d'aujourd'hui, à savoir le différend qui a surgi au sein de la Société Radio-Canada à l'annonce de changements de personnel au programme intitulé «This Hour Has Seven Days».

Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que ma responsabilité de Ministre faisant rapport pour Radio-Canada ne comporte pas la mise en application détaillée des lignes de conduite de la Société Radio-Canada en administration et en programmation. Cette responsabilité incombe, comme il se doit dans un réseau de diffusion appartenant au public, à la direction et au Conseil d'administration de la Société, comme l'a clairement voulu le Parlement. La Société Radio-Canada relève du Parlement et non du gouvernement du jour.

Si les honorables députés demandaient à obtenir des éclaircissements sur ce point, je les renverrais aux articles 35 et 36 de la Loi de 1958 sur la radiodiffusion qui exposent les seules responsabilités du ministre intéressé, à savoir de recommander l'acceptation du budget de la Société et de soumettre son rapport annuel au Parlement. De fait, le seul autre rôle exécutif direct dans les affaires de la Société est exposé à l'article 22 qui prévoit la nomination d'agents exécutifs en chef et d'un Conseil d'administration faite par le gouverneur en conseil. Les articles 26 et 29 en particulier font voir bien clairement que l'autorité et la responsabilité du fonctionnement des réseaux de radiodiffusion relève franchement à la Société.

Mon rôle au sein du Parlement, comme je l'ai dit en plusieurs occasions, consiste essentiellement à agir comme truchement entre les députés et la Société

pour transmettre les renseignements demandés par les députés. En ce sens, je suis principalement le porte-parole de la direction de la Société Radio-Canada.

Toutefois, en tant que ce qu'on a appelé le ministre des Affaires culturelles du Canada, je suis chargée d'encourager le plein épanouissement et la plus complète utilisation du talent créateur au pays, que ce soit à l'intérieur de la Société Radio-Canada ou par l'entremise d'autres organismes dits culturels. On entend par là la formulation de vastes lignes de conduite propres à faire naître des réalisations d'ordre créateur dans les cadres de nos moyens de communication, et, en ce qui a trait à la Société Radio-Canada, l'obtention, par l'intervention légitime du gouvernement qui a pour rôle d'attribuer des fonds et de nommer les membres des classes les plus élevées du personnel, des finances indispensables et de l'impulsion voulue afin de favoriser l'épanouissement du talent créateur et productif de la Société Radio-Canada. Le talent doit en fait s'y épanouir, si la Société et, sans doute, le pays en son entier doivent finalement ne pas être les perdants. Comme il est dit au rapport Fowler, même si certains ont trouvé que c'était beaucoup trop simplifier, «La seule chose qui compte vraiment en radiodiffusion c'est le contenu d'un programme; tout le reste n'est que de la régie interne».

Au sujet de la controverse autour du programme "This Hour Has Seven Days», je suis prête à répondre de mon mieux à toutes les questions que le Comité voudra me poser. Quant aux faits mêmes, toutefois, le Comité préférera, je pense, se renseigner auprès des intéressés eux-mêmes qui, si je comprends bien, seront invités à venir témoigner ici.

Il y a cependant un point particulier au sujet duquel, si j'en juge par quelques remarques entendues à la Chambre plus tôt cette semaine, on compte peut-être que j'apporterai des précisions. Je me reporte à ce que j'ai dit devant un autre groupe la fin de semaine dernière. A mon avis, la controverse au sujet du personnel de «Seven Days» n'était que le symptôme d'un malaise plus grand au sein de Radio-Canada, la pointe, pour ainsi dire, d'un iceberg.

Il m'est impossible de croire qu'il s'agissait là d'une déclaration étonnante ou d'une découverte de ma part, ou encore d'une révélation pour quiconque s'intéresse à la radiodiffusion au Canada. J'ai exprimé là une opinion personnelle à laquelle je suis arrivée après des entretiens avec de nombreuses personnes au sein de la Société et à l'extérieur de celle-ci, et à tous les paliers, quant à la situation à Radio-Canada. J'ai eu de nombreux entretiens de cette nature depuis que je suis secrétaire d'État, car j'estime qu'il est de mon devoir de me tenir au courant de ce qui se passe au sein des organismes qui relèvent de ma compétence et au sujet desquels je dois faire rapport au Parlement. Je suis tout à fait convaincue que quiconque a eu des entretiens semblables avec ce genre de personnes en est venu à la même conclusion.

Le problème auquel j'ai fait allusion est traité assez longuement dans le rapport de la Commission Fowler.

On peut lire, par exemple, cette déclaration à la page 190:

> De nos entretiens avec des représentants de Radio-Canada et d'autres personnes intéressées à la programmation et à la production d'émissions télévisées, notamment avec des réalisateurs, il ressort que, tout au long de sa courte histoire, la télévision de Radio-Canada s'est ressentie du mécontentement contenu de ses réalisateurs; ce mécontentement est provoqué par ce que ceux-ci considèrent de l'ingérence indue de l'administration, dans le domaine artistique. En réalité il s'agit souvent d'une simple différence de goût entre le créateur et l'administrateur. Nous ne parlons pas ici de la susceptibilité des réalisateurs, surtout de ceux qui s'occupent des émissions d'actualité vis-à-vis toute pression inconvenante qu'on peut exercer sur eux, quant à la teneur d'une émission, comme celles qui ont donné naissance à une polémique, à Toronto, en 1959, au sujet de l'émission *Preview Commentary*. Les diverses modalités d'organisation et de régie financière, aux centres de production, sont une source permanente de mécontentement, car, disent les réalisateurs, nombre d'entre elles les empêchent d'utiliser une efficacité et avec économie les studios et autres installations qui sont les outils de leur métier.

A la suite de ce passage, on lit dans le Rapport (Et je cite encore):

> Ce ressentiment latent ne s'en manifeste pas moins, à l'occasion, l'incident le plus notable étant la grève regrettable des réalisateurs de Montréal en 1959.

Puis après avoir fait valoir quelques-unes des mesures prises par la direction de la Société devant de telles situations, on ajoute: «Tout semble momentanément rentrer dans l'ordre, mais les réalisateurs n'en demeurent pas moins mécontents.»

Lorsque j'ai parlé d'un mécontentement contenu susceptible d'exploser, je ne faisais que reprendre l'expression employée par le Comité même. Quoi qu'il en soit, tous deux se produisent vraisemblablement au contact de «matières inflammables».

Ce rapport, d'un bout à l'autre, renferme des citations semblables. Je suis certaine que les honorables députés ayant lu le document en question les auront remarquées. En fait, ce que j'essaie de faire ressortir c'est que d'autres personnes ont abordé ces questions, directement ou non, avec les intéressés, pour en arriver aux mêmes conclusions que moi.

Je dirai même que les deux parties en cause ont admis, au cours du différend, que la portée du problème est plus vaste, qu'il ne s'agit présentement que d'un cas isolé. Dans la communication que les représentants de l'Association des réalisateurs de Toronto adressaient mardi soir à la direction de Radio-Canada, ils déclaraient ce qui suit:

> En outre, à notre avis et, aussi d'après ce que nous croyons comprendre, de l'avis du président, il ne s'agit que d'un problème parmi bien d'autres du même genre qui se présentent à Toronto et dans d'autres centres de production et qu'il faudrait étudier.

En ce qui concerne la Société elle-même, son président, M. Ouimet, faisait au début de la semaine les observations suivantes à la presse:

> A mon avis, il s'agit d'un problème d'ordre général qu'il nous faut étudier sans tarder. Je suis portée à admettre avec vous que l'affaire a une plus grande portée que l'émission «Seven Days».

Je ne crois donc pas, comme on a voulu le laisser entendre dans certains milieux, que mes propres observations à ce sujet aient pris tout le monde par surprise. Il se peut que le problème soit particulier au caractère même de la radiodiffusion d'État (je ne puis imaginer des circonstances semblables dans le secteur privé) mais ce serait pure folie d'en ignorer l'existence.

Je souhaite que l'on pourra non seulement apporter une solution à la présente controverse mais aussi trouver le moyen de régler le conflit fondamental qui existe au sein même de la Société entre la responsabilité qui incombe aux directeurs de diriger effectivement et la nécessité de laisser aux esprits créateurs toute leur liberté d'expression. Il me paraît évident que les deux parties devront travailler à trouver la solution et que tous les intéressés devront faire preuve d'assez de modération pour ne pas rendre le rapprochement plus difficile. J'ose espérer que le comité pourra, à sa façon, aider à résoudre le problème, ce à quoi nous tenons tous vivement.

Monsieur le président, je suis maintenant à la disposition du comité.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, madame le ministre. Est-ce que les membres du Comité ont des questions à poser?

(*Traduction*)

M. BRAND: Monsieur le président, si je puis poser une question à Mlle LaMarsh, je lui demanderais de concilier les deux déclarations qu'elle a faites ici, la première, que nous ne cernions ce problème qu'après la publication du Livre blanc, la seconde, plus récente, à l'effet que nous recherchions la solution non seulement de la présente controverse, mais de toutes les difficultés à l'état latent à Radio-Canada; tâchez de concilier ces deux énoncés si possible. Nous suggère-t-elle que nous attendions la publication du Livre blanc, que celui-ci soit étudié par le Comité, quoi enfin?

Mlle LAMARSH: Monsieur le président, je ne propose pas que l'on s'en tienne au programme «Seven Days», mais que l'on traite de ce qui me semble être symptomatique de ce que j'appellerais l'équilibre entre l'administration et le personnel de la création artistique.

M. BRAND: Vous ne voulez pas que nous abordions notre étude de façon trop étroite pour l'instant?

Mlle LAMARSH: Sur cette question en particulier, non. Mais j'ose espérer que vous n'aborderez pas les aspects plus vastes de la radiodiffusion tant que vous n'aurez pas devant vous le Livre blanc.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

(*Traduction*)

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, j'aimerais savoir en ce moment comment nous allons procéder avec les questions. Allez-vous prendre les noms, ou bien la discussion sera-t-elle libre?

Le PRÉSIDENT: Je vais noter les noms.

• (11.30 a.m.)

M. LEWIS: A seule fin de me renseigner, je voudrais poser deux ou trois questions au Ministre. Quand avez-vous été informée, Mlle LaMarsh, de la probabilité des mesures qui ont été prises par la direction au sujet de «Seven Days».

Mlle LAMARSH: On ne m'a jamais informée que de telles mesures seraient prises. J'ai eu connaissance depuis quelques mois de discussions, non pas de la direction mais d'ailleurs, au sujet du personnel de «Seven Days»; on disait que c'était l'un des programmes les plus populaires dans l'histoire de Radio-Canada, et, il semble bien qu'il soit un sujet de discussion de la part de tous ceux qui le suivent et qui y ont participé. C'est vendredi dernier, vers 4 h. après une réunion du Conseil des ministres, que j'appris de mon chef de Cabinet qu'on allait procéder à des changements dans ce programme. En me rendant au bureau, j'appris que le président de Radio-Canada avait malheureusement dû m'attendre une demi-heure pour discuter de cette question.

M. LEWIS: Si j'ai bien compris alors, ni le président de Radio-Canada, ni aucun de ses subordonnés n'a en aucun temps discuté avec vous de ce qu'ils pensaient du programme et de sa valeur?

Mlle LAMARSH: Non, je crois qu'on a trop généralisé. J'ai eu un entretien avec le président et, lors d'un déjeuner, avec le Bureau de direction. Nous avons discuté du programme de façon générale mais je ne savais aucunement, avant le fait accompli, que la direction avait pris la décision de modifier son personnel comme elle l'a annoncé.

M. LEWIS: Merci.

(*Texte*)

M. ASSELIN: Une question connexe, monsieur le président.

Monsieur le président, le ministre nous a dit tout à l'heure qu'elle était le porte-parole de l'administration de Radio-Canada vis-à-vis le Parlement. Est-ce que le ministre a de temps à autre, des rencontres avec le bureau d'administration, et le bureau d'administration l'a-t-il mise au courant de ce désarroi, de cette crise, qui existait à Radio-Canada depuis un bon bout de temps? Le problème que nous avons devant nous actuellement, comme l'a dit le ministre, reflète une situation qui existe à Radio-Canada depuis longtemps, c'est-à-dire

les rapports entre les employés et l'administration de Radio-Canada. Est-ce que le ministre est toujours tenu au courant, par l'administration de Radio-Canada, des difficultés que rencontre l'administration avec les employés?

(*Traduction*)

Mlle LaMarsh: Monsieur le président, j'ai à maintes reprises rencontré le président, le vice-président exécutif et certains autres vice-présidents et j'ai rencontré une fois les membres du Bureau. Ce n'est peut-être pas entièrement la faute de Radio-Canada parce qu'il est arrivé plus d'une fois au président d'avoir cherché à me voir, alors que j'étais dans l'impossibilité de le recevoir ce jour-là. Quand vous êtes chargé de 14 organismes, le malheur est que tous veulent vous voir en même temps. Le président viendra témoigner et vous pourrez confirmer la chose. A mon avis, le président ne croit pas que cette affaire relève de ma responsabilité; il ne s'est donc pas cru obligé de m'en saisir. Lui connaît bien les limites de ma responsabilité même si j'avais tendance à l'oublier. Et je crois qu'il insistera toujours sur le respect des droits de la direction. Autant que je sache, Radio-Canada n'a pas essayé, même le vendredi après-midi, de renseigner mon bureau. Je ne sais où mon adjoint exécutif a pris le renseignement, au téléphone ou d'une autre façon. En général, le président ne m'informe pas des engagements et des congédiements.

(*Texte*)

M. Asselin: Oui, mais nous sommes dans une situation fausse, monsieur le président. Je voudrais seulement ajouter ceci; le ministre nous a dit tout à l'heure que l'administration de Radio-Canada était comptable envers le Parlement de son administration, parce que c'est nous qui votons les fonds, qui administrons les fonds du public et que c'est nous qui votons les fonds pour administrer Radio-Canada. D'un autre côté, le ministre a dit également qu'elle était le porte-parole de Radio-Canada vis-à-vis du Parlement. Comment voulez-vous que nous, membres du Parlement, soyons informés des malaises qui existent à Radio-Canada si la Société n'a pas continuellement avec le ministre des échanges d'opinions sur la situation qui existe continuellement à Radio-Canada?

(*Traduction*)

Mlle LaMarsh: Cela est transmis par Radio-Canada, la réponse me revient et je la transmets à la Chambre. C'est ce que j'entends par une canalisation à sens unique au lieu d'un chemin à double sens où l'on voit la Chambre d'un côté et où je n'ai pas grand'chose à faire qu'à régler la circulation.

Le président: Monsieur Peters.

M. Peters: Monsieur le président...

M. Woolliams: Pourrais-je poser une question connexe, monsieur le président? Ce n'est qu'une courte question découlant des explications du Ministre. Ma question connexe se rapporte à ses premières remarques au sujet de Radio-Canada qui doit faire rapport au Parlement. Puisque Mlle LaMarsh a défini sa juridiction à cet égard, il serait peut-être bon de dissiper tout malentendu. Ma question sera peut-être raide, et la réponse sera peut-être aussi raide, mais je vais la poser aimablement. En tant que Ministre, avez-vous suggéré ou demandé à la direction, ou un quelconque de vos collègues au gouvernement, a-t-il déjà suggéré ou demandé à la direction que Radio-Canada

revienne sur sa décision de congédier des employés rattachés au programme "This Hour Has Seven Days".

Mlle LaMarsh: Je n'ai rien fait de tel et, à ma connaissance, aucun de mes collègues ne l'a fait.

M. Peters: Il semble que nous nous préparions à demander au Parlement, par l'intermédiaire du Comité, de se faire l'arbitre d'un différend entre les employés d'un programme en particulier et la direction de Radio-Canada. Je ne suis pas tellement familier avec les aspects juridiques de la façon dont Radio-Canada doit faire rapport au Parlement et de la façon dont le Parlement va régir la Société, mais il me semble que si nous sommes pour nous lancer dans l'arbitrage—et c'est ce à quoi nous paraissons disposés—le Ministre considérerait-il une autre solution: au lieu de procéder comme nous le faisons actuellement, Mlle LaMarsh accepterait-elle que l'autorisation soit demandée au Comité d'instituer l'arbitrage en vertu du Code fédéral du travail et que soit nommé un arbitre pour ce différend en particulier, au lieu de procéder comme nous le faisons présentement. Je pense que nous n'avons pas le dispositif voulu; il semble que nous n'ayons jamais eu de dispositif dans le passé, et pourtant le Comité ne me paraît pas être le lieu public convenable pour arbitrer un différend entre deux branches de l'administration elle-même. Si le Ministre hésite à donner des directives à l'administration, j'imagine que le résultat inévitable de la décision du Comité sera exactement cela, par le truchement du Parlement, et je crois que ce dernier répugnera davantage à agir, ainsi qu'à prier le Ministre de demander à l'administration d'accepter l'arbitrage de ce différend. Le Conseil des ministres a-t-il discuté cet aspect, et, dans le cas de l'affirmative, le Ministre envisagerait-il cette solution?

Mlle LaMarsh: Monsieur le président, j'étudierai toute mesure que le Comité prendra. Si telle est la recommandation du Comité, je vais certainement l'examiner. Je ne saurais dire en ce moment si d'autres lois générales ou statuts fédéraux de travail s'appliquent. Je n'en sais rien. Je me rappelle que M. Douglas a demandé à la Chambre l'autre jour si une espèce d'arbitrage avait été organisé, et je suggérerais aux membres du Comité de s'enquérir auprès des témoins de Radio-Canada qui viennent témoigner s'il y a des possibilités d'organiser un arbitrage. Vraiment, je n'en sais rien.

M. Peters: J'ai écouté avec beaucoup d'attention certaines des discussions qui ont eu lieu et je demanderais à Mlle La Marsh si elle ne trouve pas qu'il y a beaucoup de paliers d'autorité à Radio-Canada, et un certain nombre d'organisations et d'associations qui sont impliquées à divers niveaux tout au long de cette affaire? Il paraît assez étrange que dans une vaste organisation de ce genre, les relations ouvrières de l'employé soient telles qu'il n'ait d'autre choix que d'envisager la grève comme premier et dernier moyen de régler ce qui semble être un différend ouvrier.

En tout autre domaine, des voies sont accessibles à un arbitre impartial qui, après un examen rapide de la situation, trouverait un moyen beaucoup plus ordonnée de régler ce problème qu'un Comité qui en arriverait à une décision. Monsieur le président, il se peut fort bien que ce Comité décide que ces transgresseurs ont raison; dans ce cas, nous disons tout naturellement que la direction a tort et qu'il faut se défaire de la direction de quelque façon. Voilà

qui me paraît être une stratégie un peu forte, surtout si l'on songe que, de votre propre aveu, la loi ne vous autorise pas à prendre une décision de ce genre. Et je crois que si le Parlement, par l'intermédiaire du Comité, prend une décision, il décidera de ce qui va se passer à la haute direction. A mon point de vue, ce n'est pas ainsi que nous devrions procéder, mais je puis me tromper.

Mlle LAMARSH: Je suis de votre avis. Il est très difficile de connaître exactement le rôle du Comité dans ce genre de différend. Les membres du Comité prévoient fort bien que les ramifications de ce qu'ils vont faire iront beaucoup plus loin que la situation actuelle. Le sous-secrétaire d'État me dit que ceci n'est pas un différend ouvrier dans le sens ordinaire de l'expression, pour l'arbitrage. On fait remarquer que certaines des parties en cause sont des employés salariés de Radio-Canada et d'autres sont des artistes signataires de contrats. La plupart d'entre eux appartiennent à un syndicat ou à un autre, et tous ont des procédures pour régler les griefs, et il y a les lois fédérales qui s'appliquent. Mais le cas présent n'est pas un différend ouvrier dans ce sens. Il le dépasse, et il n'est peut-être pas le genre de chose qui se règle par l'arbitrage. Les faits sont les faits et en tant que tels sont soumis aux procédés ouvriers, au procédé de conciliation. Mais la situation qui nous intéresse ne relève pas tellement des faits que du domaine des opinions et de la façon de procéder.

M. PETERS: Dans chaque différend ouvrier, le patron et les employés diffèrent d'opinion.

M. LEWIS: Monsieur le président, avec votre permission, j'ai une question connexe à poser, qui se rattache à tout cela.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Est-ce que je pourrais, monsieur Lewis, faire un avertissement au Comité, à l'occasion de votre question. Toutes les questions sont très connexes et très reliées les unes aux autres. La vôtre est vraiment tout à fait sur ce point et je vais l'autoriser.

(*Traduction*)

M. LEWIS: C'est sur le point de l'arbitrage, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. LEWIS: J'apprécie les remarques du ministre et je sais qu'il y a des problèmes juridiques en cause, à savoir si la Loi des enquêtes sur les relations industrielles et les différends du travail s'applique à tous les intéressés ou à quelques-uns seulement. J'admets en outre qu'il y a divergence d'opinion au sujet d'une partie du contenu de la programmation et de savoir qui a l'autorité interne et ainsi de suite. N'y a-t-il pas aussi des questions au sujet de la façon dont les renvois ont été communiqués aux intéressés, et n'y a-t-il pas aussi des questions qui sont strictement des questions de relations ouvrières quant aux responsabilités, dans une certaine optique des relations ouvrières, les responsabilités des personnes qui sont au-dessus des personnes congédiées, et celles des personnes d'un rang encore plus élevé par rapport aux personnes congédiées? N'est-ce pas là le genre de chose que l'on soumet à l'arbitrage? En second lieu, même si la Loi des enquêtes sur les relations industrielles et les différends ouvriers est inapplicable dans ce cas, n'est-il pas possible au Cabinet de nommer un arbitre et de lui donner le mandat voulu pour décider si, oui on non, deux

hommes ou plus, congédiés du programme, ont été congédiés selon les règles, sans chercher à savoir s'il y avait ou non juste cause de renvoi. Il me semble qu'il y ait ici beaucoup plus qu'une cause de renvoi. D'après les journaux, il y a toute la question de savoir qui les a renvoyés, comment cela s'est fait, quel préavis ils ont reçu, quelle occasion ils ont eue d'exposer leur point de vue. Comme les membres du Comité le savent, je suis fermement d'avis que toute personne qui doit être congédiée d'une organisation privée ou publique doit pouvoir exposer son point de vue avant de perdre son emploi. Aucune de ces personnes n'a joui de cette prérogative. Je crois que le résultat que veut atteindre M. Peters n'est pas le règlement de la politique en général qui est ici impliquée, et ce n'est pas non plus mon but; cela ne saurait être réglé par un arbitre, c'est-à-dire confier à l'arbitrage certaines des objections spécifiques qu'ont MM. LaPierre et Watson quant à la façon dont ils ont été congédiés.

Mlle LAMARSH: Je crois, monsieur le Président, d'après ce que j'ai lu et appris, que M. Lewis veut dire que les moyens de communication font partie du problème et sont une question de grande portée.

M. LEWIS: Je ne comprends pas, pourriez-vous expliquer davantage.

Mlle LAMARSH: La chaîne de communication et la façon dont la décision de la direction a été communiquée est assurément un facteur très important du différend. J'éprouve beaucoup de difficultés; ayant précédemment dirigé un ministère où mes fonctions étaient clairement définies, je trouve décevant de pouvoir faire si peu. Je suppose que le Comité pourrait me demander à moi ou demander directement à la Société des rapports de la direction et je suppose que c'est ce que l'on fera si le président est convoqué comme témoin. Le Comité ou le Parlement, autorité suprême en cette matière, peut demander à la Société de soumettre l'affaire à l'arbitrage. Si le Conseil des ministres en décidait ainsi, j'opinerais que cela pourrait être de l'ingérence dans les fonctions de la direction qui sont d'administrer et c'est pourquoi je ne veux pas m'arrêter à tel ou tel problème en particulier. Il serait fort inquiétant pour l'avenir si le pouvoir exécutif se mettait à intervenir en la matière. Après tout, si vous décidez des personnes à maintenir dans l'effectif, bientôt vous déciderez des personnes à congédier.

M. LEWIS: Vous avez raison.

M. CHATTERTON: Mlle LaMarsh dirait-elle qu'il est possible de rattacher les difficultés de Radio-Canada à des questions financières, le coût de la programmation et ainsi de suite. Le Ministre dirait-il qu'il est convenable pour nous de nous enquérir auprès de Radio-Canada de questions telles que les finances, les prix de revient, les cachets, les salaires et pouvons-nous espérer recevoir des réponses convenables à ces questions?

Mlle LAMARSH: Bien sûr, l'argent a toujours été un moteur qui fait agir les gens d'une façon ou d'une autre; toutefois, je n'ai rien entendu dire à l'effet que ce soit là un argument en ce qui concerne l'affaire qui nous intéresse.

Lorsque vous m'avez demandé si, à mon avis, Radio-Canada devrait fournir des renseignements au sujet des cachets des artistes . . . vous savez que Radio-Canada n'a jamais cru qu'il serait convenable de divulguer de tels

renseignements. Quant à moi—et ce ne peut être que l'expression d'une opinion personnelle—je ne vois pas ce qu'il y aurait à gagner à discuter de ce que gagne tel ou tel artiste.

M. CHATTERTON: Nous avons appris entre les branches qu'une partie de la difficulté se rattache aux questions financières, par exemple le montant affecté à un programme. N'avons-nous pas le droit d'attendre une réponse à ces questions?

Mlle LAMARSH: Quant au montant affecté?

M. CHATTERTON: Oui.

Mlle LAMARSH: Je le croirais, oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, j'ai écouté attentivement l'exposé fait au début par le Ministre, et je crois que Mlle LaMarsh a fait des déclarations assez étonnantes, comparant la situation à une banquise; le sommet de la banquise, et si nous complétons la pensée, cela fait les neuf dixièmes de la banquise qui sont submergés, que nous ignorons. C'est l'examen de cette partie-là qui va faire la lumière sur tout le reste, et je crois que certains aspects de cette affaire de Seven Days sont l'agent cristallisant qui fera éclater toute cette situation à Radio-Canada.

Vous avez dit qu'il y avait—corrigez-moi si je fais erreur—vous avez donné l'impression qu'il existait fort peu de communication entre vous-même et la direction. Vous avez dit en outre que vous receviez peut-être autant de renseignements des divers échelons de Radio-Canada que vous en receviez de la direction elle-même. Avez-vous l'impression que la direction est bien informée par ces divers échelons de la Société elle-même, ou bien les hauts fonctionnaires sont-ils là seulement comme isolés dans les hauteurs, comme l'aigle qui, de temps à autre, secoue une aile de laquelle s'échappe un peu de poussière, un point c'est tout.

Mlle LAMARSH: Je crois que la direction et jusqu'au président lui-même savent ce qui se passent à Radio-Canada.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Dans tous les services de l'administration? La direction vous a-t-elle déjà fait part de ce malaise qui existe peut-être dans toute la Société?

Mlle LAMARSH: La direction? Non.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): La direction ne vous a jamais communiqué rien de tel?

Mlle LAMARSH: Je crois que ce serait beaucoup demander de la direction. La fonction de la direction est d'administrer, et non de venir pleurer auprès du Ministre pour se plaindre qu'elle a des problèmes.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Dans une situation de ce genre, vous avez à répondre au Parlement, n'est-ce pas? Je sais que vous êtes assez nouvelle dans ce ministère, mais chacun semble être au courant du fait que quelque chose ne va pas dans toute la Société. Un malaise semble exister dans toute cette organisation. Qui donc va en informer le Ministre si ce n'est la direction? Sa tâche consiste à diriger l'entreprise à l'intérieur comme à l'extérieur. J'arrive à ce point. Prenez le cas de MM. LaPierre et Watson. La direction vous a-t-elle donné ou indiqué les motifs pour lesquels ces deux personnes ont été congédiées du programme en ce moment? Vous a-t-on donné quelque raison?

Mlle LAMARSH: Pourquoi on a choisi ce moment pour le faire? Non!

M. LANGLOIS (*Mégantic*): MM. LaPierre et Watson ont-ils fait des représentations auprès de vous ou encore ont-ils dit qu'ils en avaient faites auprès de la direction à ce sujet? A-t-on donné des raisons pour leur congédiement?

Mlle LAMARSH: En ce qui concerne le moment précis?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Aussi, parce que le moment précis a été très mal choisi. J'imagine qu'il devrait y avoir des raisons pour une telle chose.

Mlle LAMARSH: Monsieur le président, est-ce qu'on me demande si j'ai discuté avec l'un ou l'autre des individus qu'on vient de nommer au sujet du moment précis de leur congédiement? Est-ce qu'on me demande?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Leur émission devait se terminer assez tôt. Après leur congédiement, MM. LaPierre et Watson ont-ils fait des démarches auprès de vous? Ont-ils formulé leurs griefs à ce sujet ou au sujet de leur congédiement?

Mlle LAMARSH: On m'a fait part de leurs opinions.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais ils n'ont fait aucune démarche particulière directement auprès de vous?

Mlle LAMARSH: Je ne crois pas, et je laisse le comité en juger, que l'on devrait me poser ces questions de qui, quoi, quand, comment. Ceux qui au sein de l'administration se trouvent au cœur de la bataille viendront témoigner et je préférerais que l'on pose ces questions à eux plutôt qu'à moi qui ne pourrais faire qu'un rapport de deuxième ordre.

Un ministre, autant qu'un journaliste, doit avoir ses sources. Je ne voudrais pas divulguer les miennes et m'enlever ainsi toute chance de renseignements pour l'avenir. Je ne refuse pas de témoigner, je veux tout simplement faire savoir que le comité me place dans une situation embarrassante s'il poursuit dans cette voie.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je ne voudrais pas embarrasser Madame le Ministre, mais prenons mon propre exemple: si j'étais à la place de l'un ou l'autre des deux individus et que je ne pouvais rien faire, aucune démarche, ou rien obtenir de la part de la direction d'une compagnie comme celle-là, je m'en rapporterais au ministre responsable auprès du Parlement, celui qui a le dernier mot à dire dans cette affaire, pour voir ce qu'il peut faire à ce sujet.

M. BRAND: J'aimerais demander une explication au ministre. D'après ce qu'elle vient de dire, il semble qu'il y ait une opposition fondamentale dans sa conception de ses devoirs. Je sais qu'elle a fait remarquer que son premier devoir est celui de canaliser, sans pour cela intervenir dans la direction des programmes; par contre, vous désirez fortement appuyer le plus possible le talent créateur au Canada. Comme vous l'avez vous-même fait remarquer, et la plupart d'entre nous savaient un peu ce qui se passait à Radio-Canada, puisqu'il semble y avoir une lutte fondamentale entre la compagnie et le talent créateur lui-même, comment pouvez-vous séparer ou plutôt concilier ces deux devoirs dont vous avez fait mention? Vous dites que vous n'avez pas le devoir de l'appuyer, et vous dites par contre que vous l'avez.

Mlle LAMARSH: Eh bien, l'un relève de mes attributions comme telles touchant ma responsabilité à l'égard de Radio-Canada, l'autre vient de la création du secrétariat d'État devant agir comme guide sur tout ce qui touche la culture au Canada. Ils naissent donc de deux sources différentes. De plus, en tant qu'individu et en tant que député, j'ai droit, je pense, à mon opinion personnelle que je tente bien fort de ne pas divulguer.

M. BRAND: Je me demandais tout simplement si à cause de vos nouvelles attributions vous ne vous sentiez pas plus de responsabilités envers Radio-Canada que disons le ministre qui vous a précédée n'en avait.

Mlle LAMARSH: Je ne puis pas en avoir d'autres que celles que le Parlement m'a données et cela, comme je l'ai dit, à part d'être un agent de circulation à mesure que les choses passent et repassent.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Madame, est-ce que nous sommes justifiés, dans le cas présent, de toujours parler de destitution et de renvoi, «dismissal or firing», ceci pour arriver à la suggestion du député de York-Sud lorsqu'il propose l'arbitrage? Comment peut-on demander à des gens de faire de l'arbitrage lorsque des gens, disons, ont été employés pour une certaine période de temps, que la certaine période de temps pour laquelle ils ont été employés arrive à son terme . . . (en anglais) . . . I would rather call it . . .)? C'est la raison pour laquelle je me demande, premièrement, s'il y a lieu de parler ici de renvoyer le tout à un arbitrage. Deuxièmement, est-ce qu'il y a eu des cas analogues ou des émissions sans doute moins populaires que «This Hour has Seven Days»? Ce qui crée le problème aujourd'hui c'est peut-être que l'émission est trop populaire. On peut l'aimer ou ne pas l'aimer, au moins on en parle. C'est déjà une grosse amélioration. Mais est-ce qu'on est justifié, dans le cas présent, de dire que la Société Radio-Canada a renvoyé, a destitué... Je ne connais pas le cas exactement de M. Watson, mais dans le cas de M. LaPierre, j'ai toujours cru comprendre que sa profession n'était pas de faire de la télévision. Il est professeur d'université. Il est animateur, sous contrat, d'un programme très populaire, je l'admets. Son contrat arrive à terme et il n'est pas renouvelé (...that what I call management...).

On a décidé de ne pas le renouveler. Est-ce qu'on est justifié, à ce moment-là, d'amener le tout ici au comité?

Une VOIX: Non.

(*Traduction*)

Au lieu d'employer les termes de «licenciement» ou de «congédiement», j'aimerais mieux parler de la «fin de».

Mlle LAMARSH: D'après ce que je comprends, et j'ai lu des rapports de ce que M. LaPierre a dit—et il l'aurait apparemment fait remarquer lui-même—il semble que son contrat doit prendre fin bientôt. On lui a appris qu'il ne serait pas renouvelé. De fait il n'est pas question que sa situation soit différente de celle de M. Watson qui est employé à divers titres par Radio-Canada, mais premièrement et jusqu'à maintenant à titre de réalisateur. On n'a pas proposé en autant que je sache de mettre fin au poste de M. Watson. Mais, comme l'a dit M. Lewis, c'est une communication de ces décisions. Je ne crois pas, d'après ce que j'ai lu, qu'aucun des directeurs n'ait laissé entendre qu'il y ait quelque chose de mal à ce que la direction prenne cette décision. Mais il semble, d'après

ce que j'ai lu, et je crois qu'ils sont mieux placés pour le dire, qu'ils ne contestent pas à la direction le droit d'avoir agi, mais qu'ils s'opposent plutôt à sa manière d'agir.

• (midi)

Le PRÉSIDENT: J'aimerais demander aux membres du comité de prendre ceci en considération: ils recherchent l'opinion du ministre sur des faits qui n'ont pas été établis, sauf dans les journaux et dans des rapports qui manquent souvent de précision; je me demande si l'on pourrait éviter des discussions prolongées sur ce que pourrait être l'opinion du ministre. Le comité pourra, s'il le désire, prier le ministre de revenir témoigner, s'il désire connaître son opinion, après que nous aurons eu la chance d'établir les faits avec les parties en cause dans cette affaire.

(Texte)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, dans mon article, je ne fais allusion à aucun article de journal, parce que vous lisez tous les journaux...

Le PRÉSIDENT: C'est pour ça que j'ai accepté votre question; mais vous dites vous-même: «Est-ce que c'est ça, est-ce que ce n'est pas ça», et le ministre doit répondre d'après ce que je sais, ce qui fait que...

M. PRUD'HOMME: Pas d'après le journaux.

Le PRÉSIDENT: Non, non, mais ce n'est pas très utile à ce moment-ci; je me demandais seulement si les membres du comité seraient d'accord.

M. PRUD'HOMME: Je ne suis pas tellement d'accord, monsieur le président, si ce n'est pas utile. Si par contre, cela s'est déjà produit, dans des cas similaires, je ne vois pas alors ce qu'on fait ici. Si c'est une continuité d'événements, ou l'aboutissement d'une série d'événements, je crois qu'on est justifié d'intervenir, et de dire: il faudra que la direction change son attitude, change son étude du problème.

Le PRÉSIDENT: Avant de poser leurs questions, les membres pourraient tenir compte de cela. Monsieur Woolliams.

(Traduction)

M. WOOLLIMS: Je suis d'accord ici avec le président, Je ne sais pas s'il a fait une décision, mais la question qui m'intéresse, pour jeter les bases, touche à la juridiction du ministre et à la juridiction du Parlement. En quelque sorte, le Ministre sera sans doute heureuse d'entendre ceci, elle s'est rangée du même côté que feu l'honorable George Nowlan lorsqu'il a traité de Radio-Canada à la Chambre des communes. Mais comme la Chambre des communes ou son comité doit prendre une décision et que, pour ce faire, et je sais que le ministre est bon avocat, il faut les faits, le comité et certains de ses membres ont donc posé différentes questions. J'ai ici quelques questions traitant de la juridiction et je demanderais à M. le président la permission de les poser l'une après l'autre sans élaborer. Voici la première: le ministre a-t-il demandé un rapport complet à la direction de Radio-Canada sur le congédiement du personnel affecté à l'émission en question?

Mlle LaMarsh: Non.

M. Wolliams: Le ministre a-t-il senti que Radio-Canada est responsable auprès du Parlement et que ce rapport devrait être obtenu afin que le Parlement soit en possession des faits et capable ainsi d'une décision d'ensemble en autant que l'affaire touche notre comité ou le Parlement?

Mlle LaMarsh: Je crois que la meilleure façon d'obtenir ce rapport est de faire témoigner devant le présent comité les représentants de l'administration.

M. Woolliams: Au cours des mois qui ont précédé cette affaire, le ministre a-t-il, en aucun temps avant le congédiement, rencontré le président ou d'autres membres de la direction de Radio-Canada pour discuter de la position du gouvernement ou de sa propre position en ce qui concerne l'émission?

Mlle LaMarsh: J'ai bien sûr exprimé mon point de vue. Je ne suis pas tout à fait, comme aurait dit M. LaPierre d'après une citation de ce matin, je ne suis pas tout à fait un monument public. J'ai aussi mes opinions. Je suis sûre d'avoir mentionné mon opinion au sujet d'une certaine émission, mais sans formalité et non pas en tant que ligne de conduite gouvernementale—.

M. Wolliams: Mais avez-vous exprimé cette opinion en tant que ministre? Vous étiez à la tête du ministère lorsque vous avez exprimé cette opinion?

Mlle LaMarsh: Je suis très enthousiaste au sujet de cette émission.

M. Woolliams: Quand avez-vous exprimé cette opinion?

Mlle LaMarsh: Je n'en ai pas la moindre idée.

M. Woolliams: Ce serait quelque temps avant que ce...

Mlle LaMarsh: A un certain moment depuis que je suis ministre.

M. Woolliams: Pour en revenir à ma première question, et je suis d'accord en partie avec M. Lewis, nous obtiendrons nos renseignements, les faits, lorsque le personnel en question viendra témoigner devant nous, bien sûr, mais jusqu'à maintenant, vous n'avez aucun rapport en main de M. Watson ou de toute personne en cause en ce qui concerne le congédiement, qui vous permettrait de renseigner le Parlement ou notre comité à ce sujet?

Mlle LaMarsh: Un rapport de M. Watson?

M. Woolliams: De lui ou d'un autre, de la direction ou de ceux qui ont été congédiés.

Mlle LaMarsh: Non.

M. Woolliams: En d'autres termes, et je veux revenir immédiatement sur la question, vous n'avez jamais demandé de rapport et on ne vous en n'a pas fait non plus tenir en ce qui touche l'interprétation des faits par l'administration ou par les employés eux-mêmes, si ce sont des employés?

Mlle LaMarsh: J'ai vu la copie d'un rapport que l'on m'a dit avoir été envoyé au président, au sujet des critiques de base. Je pense, mais je ne suis pas certaine, que c'est M. Reeves Haggan qui le faisait tenir à la direction.

M. Woolliams: Si vous avez vu ce rapport, je suppose que vous l'avez étudié avant qu'il ne soit envoyé?

Mlle LaMarsh: Non, je l'ai vu ensuite.

M. Woolliams: Avez-vous une copie de ce rapport?

Mlle LaMarsh: Pas présentement, non.

M. Woolliams: Est-ce qu'une copie pourrait en être déposée au comité? Il pourrait nous être utile lorsque nous étudierons les faits rapportés par d'autres témoins. C'est ce que j'avais en tête.

M. Lewis: Sûrement pas par le ministre, ce n'est pas son rapport.

Mlle LaMarsh: Je vous suggère de le demander à M. Ouimet. Bien que je l'aie lu, je ne sais même pas à qui il l'a ensuite porté.

M. Lewis: Ce n'est pas le rapport du ministre.

M. Basford: Monsieur le président, j'aurais une question connexe: le ministre a-t-il le devoir statutaire de réclamer ou de recevoir le raport dont parle M. Woolliams?

Mlle LaMarsh: Non, je ne crois pas.

M. McCleave: Ma question dérive de la conversation qu'a eue le ministre avec le président et les directeurs au cours d'un déjeuner, il y a déjà quelque temps. Le président avait-il montré une certaine insatisfaction de sa part et de la part des directeurs en ce qui concernait l'allure générale du programme, et avait-il demandé des changements?

Mlle LaMarsh: Non, cette réunion où j'ai rencontré le Bureau des gouverneurs était purement mondaine. Je n'en avais jamais rencontré aucun, et nous avons traité de différentes choses. Tout cela était sans formalité, mais je suppose qu'un contact entre le Bureau et le ministre ne peut jamais être tout à fait sans formalité.

Nous avons parlé de fusion, de reportages bien faits; nous avons parlé de télévision en couleur et de bien des choses, d'une façon très générale, et je me souviens, même si les autres ne s'en souviennent peut-être pas, que j'ai cité l'emission «This Hour Has Seven Days» en exemple pour prouver quelque chose. Je ne me souviens plus de ce que je voulais prouver, mais je me rappelle que j'ai cité l'émission en exemple.

M. McCleave: Eh bien s'est-il montré insatisfait de l'allure de l'émission et a-t-il laissé entendre qu'il voulait des changements?

Mlle LaMarsh: M. Ouimet?

M. McCleave: Oui.

Mlle LaMarsh: Pas en autant que je me souvienne.

M. Prud'homme: Monsieur le président, je pense que nous devrions poser cette question à M. Ouimet.

M. McCleave: C'était une conversation entre le ministre et M. Ouimet et j'ai posé la question puisque l'une des parties en cause se trouve ici. Je ne demande pas de ouï-dire mais une communication directe.

Mlle LaMarsh: Je ne peux pas me rappeler, monsieur McCleave, d'avoir entendu dire en aucun moment qu'il y aurait des changements de personnel

comme ceux dont nous parlons ici. Je sais que le président et moi-même avons déjà discuté de nos réactions devant certains aspects particuliers de quelques émissions. Son opinion personnelle et la mienne se sont quelquefois trouvées d'accord, quelquefois non. Je n'ai jamais senti de sa part ou de la mienne que nos opinions devaient mener à causer des changements. C'était une conversation ordinaire que je pourrais avoir avec vous ou avec n'importe qui.

M. MATHER: Monsieur le président, avec à l'esprit ce que le ministre a dit il y a quelques minutes au sujet du fait qu'elle représente, elle a dit je crois 15 autres agences gouvernementales à part Radio-Canada, cette dernière étant elle-même très étendue, comme nous le savons, et prenant en considération ce qu'elle nous a dit au sujet du genre de relation qu'elle a avec Radio-Canada qui est peut-être la plus importante des agences qu'elle représente, et d'après moi c'est un genre de communication très limité et très contraint surtout à cause du temps qui y est alloué, croyez-vous que ce soit le meilleur genre de relation que le Parlement puisse avoir? En d'autres termes, de l'avis de Mlle LaMarsh, est-ce qu'un ministre est le meilleur lien entre Radio-Canada et le Parlement en tenant compte de toutes les autres agences gouvernementales en cause?

Mlle LAMARSH: Eh bien, il est possible que je n'aie pas occupé ce poste assez longtemps pour exprimer un jugement de valeur et utile à ce sujet, mais il est arrivé depuis que j'ai accédé à ce poste qu'un certain nombre d'agences ont été privées de leurs chefs ou sont en voie de l'être. Le rapport Fowler a donné naissance à plusieurs lignes de conduite nouvelles et à plusieurs bills devant se rapporter à une grande expansion de la radiodiffusion elle-même. Il y a eu aussi le fait qu'après un mois environ j'ai dû me présenter à la Chambre. Toutes ces choses ensemble m'ont empêchée de rencontrer les directeurs des différentes agences aussi souvent que je l'aurais voulu et qu'ils l'auraient voulu, je crois. Je ne voudrais en aucune façon blâmer M. Ouimet pour le fait que nous ne nous sommes pas vus disons une fois par semaine. Il n'a pas demandé expressément autant d'entrevues, mais il a souvent demandé de me recontrer et je devais attendre deux ou trois jours ou passer à une autre semaine à cause de mon agenda. Je sais bien que cela aiderait si les rencontres pouvaient s'enchaîner plus régulièrement, mais j'éprouve même de la difficulté à rencontrer régulièrement mon sous-secrétaire, forcément les autres encore plus.

M. MATHER: Est-ce qu'un seul ministre suffit à présider tout votre royaume?

Mlle LAMARSH: Une des raisons pour lesquelles je pense qu'il suffit d'un ministre c'est que nous n'avons pas de responsabilité de direction, nous n'avons pas de responsabilité interne. La seule vraie responsabilité que nous ayons c'est de recherches les meilleurs individus possible pour diriger, de leur fournir les fonds nécessaires et de leur en laisser l'administration. Il y a un corollaire, c'est de les remplacer par d'autres individus si les premiers ne font pas l'affaire.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Berger.

M. BERGER: Monsieur le président, j'ai beaucoup de difficulté à suivre l'orientation de la discussion actuelle. Le ministre a fait une mise au point sur son attitude. Tout le monde est au courant de la position adoptée par le ministre concerné sur ses relations avec Radio-Canada. Il me semblait que l'urgente nécessité de la discussion venait du fait, tel que cela a été signalé en Chambre, qu'il n'y a pas de renouvellement des contrats de M. LaPierre et Watson. Vous

avez convoqué ces gens-là, tous les gens sont venus ici pour voir un peu, au lieu de lire des journaux, d'entendre parler de ce qui se passe, d'avoir la version de ceux qui sont les premiers intéressés et qui ont déclenché cette affaire. Nous discutons depuis déjà au-delà d'une heure pour savoir si le ministre interessé en a eu connaissance avant, si Radio-Canada l'a contactée à ce sujet-là, qu'est-ce qui s'est fait. Il me semble qu'on aurait pu penser changer un petit peu avant; la discussion peut nous occuper pendant des semaines sans entendre les témoins concernés qui sont venus pour faire le procès direct de Radio-Canada; de la façon dont on semble le faire actuellement, il faudrait préciser nos positions.

Si on est pour débuter sur le point qui nous concerne présentement avec MM. LaPierre et Watson, il me semble qu'on devrait les entendre au plus tôt pour voir si réellement il y a quelque chose, au lieu de lire des journaux et des supposés rapports. Sans cela, on va entendre des questions pendant des journées entières. Vu que nous avons ici ces témoins qui ont cru que l'affaire était assez urgente pour être portée à l'attention de la Chambre, pourquoi ne pas les entendre maintenant? Je proposerais que le ministre, qui a évidemment donné tous les renseignements qu'elle avait à donner à ce sujet-là et une certaine orientation sur la façon dont elle aimerait voir se dérouler la discussion puisse avoir une chance, elle-même, d'avoir des éclaircissements supplémentaires de la part de ceux qui sont concernés. Je suggérerais au comité de faire, la motion d'entendre les témoins immédiatement afin qu'on sache à quoi s'en tenir.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Il y a certainement du vrai dans les paroles de M. Berger a cet effet-là, mais tout de même, le problème consiste en ceci: le ministre est le premier responsable envers le Parlement dans cet événement-là, qui vient de se produire. Je crois qu'avant d'interroger certains témoins, on aimerait tout de même savoir ce que le ministre connaît sur ce sujet, s'il y avait lieu, pour elle, de connaître quelque chose et qu'elle ne l'a pas su, il faudrait le savoir. Au sujet de la démission et du renvoi de MM. LaPierre et Watson et j'en arrivais tout à l'heure à la question—alors que la parole avait été donnée à une autre personne—que je voulais poser directement au ministre à ce sujet-là et c'est ça que je voudrais savoir; je ne veux savoir rien d'autre.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole pour poser une question, pourriez-vous la poser au ministre le plus clairement possible.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, nous voilà en face d'un problème, d'un fait: ce programme de Radio-Canada «Seven Days» est le plus populaire et le plus écouté que Radio-Canada ait connu depuis longtemps. J'en suis heureux parce que ces programmes sont encore assez rares. On arrive un bon jour, presque à la fin du contrat, et on dit à un tel et un tel, vous n'êtes plus engagés. Inévitablement cela cause un émoi quelque part. Je veux savoir les raisons d'une telle décision. Il y a eu des raisons. Pourquoi? Avant de renvoyer quelqu'un, on donne tout de même des raisons. Je veux poser la question suivante au ministre:

Une VOIX: Ce n'est pas au ministre, c'est à Radio-Canada, qu'il faut poser la question.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je veux poser la question suivante au ministre: est-ce qu'elle a reçu des renseignements, à la suite de tout cet éclaboussement dans la Chambre des communes? Il me semble que dans la position du ministre, elle aurait dû demander des renseignements ou du moins quelques éclaircissements à ce sujet-là. La question est la suivante:

(*Traduction*)

Le ministre a-t-elle essayé de savoir pourquoi MM. LaPierre et Watson ont été congédiés de l'émission «This Hour Has Seven Days»? Sans divulguer en aucune façon ses sources de renseignements, ont-ils donné des raisons? S'est-elle renseignée?

M. PRUD'HOMME: De nouveau je m'oppose aux termes «congédiement» et «licenciement».

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Très bien, si vous le préférez, parlons de contrat qui n'a pas été renouvelé. Cela revient au même. Ils ont quand même perdu leur emploi.

Mlle LAMARSH: Eh bien, monsieur le président, il me semble l'avoir dit dès le début: quand j'ai appris la nouvelle de leur congédiement, le vendredi après-midi, j'ai demandé au président si cela était vrai; il m'a dit oui et m'a parlé un peu de l'affaire. Non, pas tout à fait. Il m'a dit pourquoi, selon lui, on avait fait cela. J'hésite à répéter pourquoi, parce que c'est une question d'administration. Ce n'était pas un avis de sa part, seulement un renseignement. Je suppose que le comité l'invitera à témoigner. C'est lui qui pourra le mieux donner au comité la raison de cette action.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): D'accord, monsieur le président, mais ce n'est pas sa réponse qui m'intéresse, mais plutôt si vous avez demandé, après ce qui s'est passé à la Chambre des communes, la Chambre ayant demandé de porter à plus tard le débat sur cette question, si vous avez demandé de quel droit ou pour quelles raisons on n'avait pas renouvelé leurs contrats au moment précis où ils allaient bientôt prendre fin.

Le PRÉSIDENT: Le ministre a répondu de façon générale à cette question, et...

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous a-t-on donné des raisons?

Le PRÉSIDENT: Le député n'est pas très clair lorsqu'il dit ce jour. Le ministre ne sait pas de quel jour vous voulez parler.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Après la conversation du vendredi dont le ministre a parlé, a-t-elle reçu des raisons pour lesquelles le contrat de MM. LaPierre et Watson n'avait pas été renouvelé, puisque M. Ouimet lui-même a dit à la télévision que ce programme avait vingt pour cent des chances de revenir à l'automne?

Mlle LAMARSH: J'ai reçu un mémoire de mon personnel, en date du 19 avril, faisant suite à la conversation qu'a eue mon assistant exécutif avec le vice-président de Radio-Canada, M. Ron Fraser, et qui indique la position de Radio-Canada. C'est un mémoire positif qui devait servir en Chambre s'il y avait des questions à ce sujet. Il ne contient pas de renseignements d'ordre administratif et ne résume en rien les choses qui n'ont pas déjà été dites par le président de la Compagnie quant à l'émission «This Hour Has Seven Days», à savoir: si elle reviendra à l'écran, qui elle comprendra, quel sera sa formule et le reste, et la fin du contrat de M. LaPierre le 8 mai et le retour probable de M. Watson. Il contient quelques paragraphes sur des raisons générales qui ont conduit l'administration de Radio-Canada à congédier MM. LaPierre et Watson.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pouvez-vous donner la raison ou aimeriez-vous mieux que nous nous adressions à la direction?

Mlle LAMARSH: Bien sûr...

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Bien, laissons cela. On vous a donné les raisons pour lesquelles on ne voulait pas renouveler le contrat de M. LaPierre et de M. Watson.

Mlle LAMARSH: C'était exactement les mêmes que celles que M. Ouimet a répétées l'autre soir à la télévision.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais on vous a donné à vous les raisons.

Mlle LAMARSH: Oui, et puis on a ensuite soulevé d'autres questions.

(*Texte*)

M. BERGER: Je désire faire une motion que nous écoutions maintenant MM. Watson et LaPierre, parce que nous sommes un peu en retard. Que nous le fassions donc sans plus tarder.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: M. Berger propose que nous entendions maintenant M. Watson, n'est-ce pas? M. Watson et M. LaPierre. Est-ce entendu?

M. COWAN: Peut-on discuter la proposition? J'ai un important point de vue à son sujet. Si on m'en laisse la chance je suis disposé à l'afficher.

M. LEWIS: Que M. Cowan fasse connaître son opinion.

M. COWAN: Monsieur le président, je ne vois aucune raison pour faire témoigner devant ce comité deux anciens employés de Radio-Canada, ni même pour prendre le temps de ce comité pour faire connaître leurs griefs.

M. LEWIS: Je m'objecte, monsieur le président: notre comité a déjà approuvé une résolution du comité de direction contenant précisément cette directive, et M. Cowan agit contre le Règlement s'il la discute maintenant. Nous avons déjà pris la décision.

M. BASFORD: Objection, monsieur le président: le comité de direction précisait que nous pouvions entendre ces deux personnes si elles désiraient témoigner. Le comité est placé devant une autre proposition, celle de les entendre maintenant. Ce qui est différent. M. Cowan va tout à fait selon le Règlement en demandant si oui ou non nous devrions les entendre maintenant.

M. LEWIS: Allons, allons ce n'est pas l'objet de son appel.

M. COWAN: Je ne crois pas que le comité ait à entendre les représentations d'employés d'un organisme dont nous avons confié à la direction, ou au bureau des gouverneurs...

Le PRÉSIDENT: Comme vous dites, monsieur Cowan s'est déjà éloigné du Règlement en discutant le principe qui a déjà été soumis au comité, passé au vote et accepté. La seule chose sur laquelle il puisse revenir est de savoir s'il conviendrait d'en discuter maintenant.

M. COWAN: Si vous désirez que j'en vienne à ce point délicat, monsieur, je crois que le comité devrait laisser l'affaire en suspens pour une semaine ou deux. Cette affaire fait actuellement l'objet de discussions ailleurs et je pense que ce serait nous mettre dans une position ridicule que deux groupes de personnes en arrivent à une divergence d'opinion sur la même affaire, le même jour. Ayons d'abord le rapport de la direction et laissons ensuite les employés aboyer à la lune, non pas que les employés se fassent entendre avant que la direction ait eu la chance de présenter son côté de la médaille.

Quand on a parlé de l'organisme, je ne sais pas si le membre du comité posait une question ou s'il affirmait quelque chose, mais il a dit qu'il ne pouvait laisser passer inaperçu un congédiement autant dans le domaine public que privé. On devrait, a-t-il dit, donner des raisons à l'employé qui se voit maintenant sans salaire. Moi, qui ai passé ma vie du côté de l'administration, je ne pourrais me trouver en plus grand désaccord avec lui. L'employé congédié devrait recevoir un bonus de renvoi, mais l'employeur n'est pas tenu de lui donner les raisons de son congédiement. S'il ne fait pas l'affaire de la direction, c'est à celle-ci de prendre la décision et l'employé n'a rien à dire.

Il y a quelques instants, un de nos membres qui est médecin traitait de la même chose: la direction d'un hôpital peut renvoyer un médecin de son bureau de directeurs sans donner de raisons, parce qu'en spécifiant les raisons du renvoi, il arrive qu'un médecin se retourne contre la direction de l'hôpital et la poursuive en justice. C'est la loi de la province d'Ontario et de plusieurs provinces du Canada. Si la direction médicale d'un hôpital peut renvoyer l'un de ses membres sans en spécifier la raison, et si les employeurs du secteur privé peuvent congédier leurs employés sans en donner la raison, certains employeurs du secteur public devraient avoir la même possibilité.

Le PRÉSIDENT: Je doute fort, monsieur Cowan, que ces dernières remarques soient reliées directement à l'opportunité de discuter l'affaire maintenant.

M. RICHARD: A l'ouverture de la séance, tantôt, nous nous sommes mis d'accord pour faire entendre les deux témoins le 21 avril. Je ne comprends pas ce changement d'attitude. Il y a certainement d'autres domaines où nous pourrions interroger le ministre présentement; autrement, il lui faudra revenir. Je ne vois pas pourquoi à midi vingt l'on essaie de changer le programme.

M. MACQUARRIE: Avant de passer la proposition au vote, j'aimerais savoir, par courtoisie, s'il y a des membres du comité qui voudraient maintenant poser des questions au ministre. S'il n'y en a pas, j'aimerais appuyer la proposition.

Le PRÉSIDENT: Le comité est placé devant une proposition. Êtes-vous prêts à passer au vote?

La proposition est approuvée.

M. BASFORD: Monsieur le président, avant que le comité prenne congé, il me semble qu'il faudrait établir ceci pour les dossiers: que le rapport du comité de direction avait simplement pour but, de même que la décision de notre comité, de faire témoigner le ministre quant aux crédits de Radio-Canada, le ministre

pouvant être appelée à nouveau au sujet de ces crédits et au sujet de toutes les agences importantes dont elle a la responsabilité en tant que ministre.

Le PRÉSIDENT: On a déjà compris cela, monsieur Basford.

M. BRAND: J'aimerais remercier Madame le ministre pour le temps qu'elle a consacré à notre comité et pour ses remarques.

Le PRÉSIDENT: Je désire remercier le ministre du temps qu'elle nous a consacré.

(*Texte*)

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Monsieur le président, est-ce que je pourrais faire une suggestion? Est-ce que le comité pourrait d'abord entendre le témoignage de M. LaPierre?

Le PRÉSIDENT: J'allais justement poser cette question. La résolution met les noms dans un certain ordre. Est-ce que c'était l'intention du proposeur que cet ordre-là soit respecté? Watson, LaPierre?

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Monsieur le président, est-ce qu'on peut faire une proposition? Est-ce qu'on pourrait proposer que le nom de M. LaPierre soit entendu le premier, s'il-vous-plaît.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Watson, aimeriez-vous faire une déclaration maintenant?

M. WATSON: Non.

Le PRÉSIDENT: Non? Vous voulez qu'on vous pose tout de suite des questions.

M. WATSON: Oui.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Alors, le témoin n'a pas l'intention de faire une déclaration initiale. Les membres du comité qui désirent poser des questions, peuvent le faire dès maintenant.

(*Traduction*)

M. WATSON: Si le comité a l'intention d'entendre une description chronologique des événements, je pourrais certainement le faire.

M. LEWIS: Pourrion-nous commencer de cette façon?

M. BRAND: Je suis d'accord.

• (12.30 p.m.)

M. WATSON: Je pense alors que je pourrais commencer au moment où on est entré en contact avec moi au sujet des événements qui nous préoccupent actuellement. Le 6 avril j'ai appris que le vice-président, qui est en même temps directeur général du réseau anglais, désirait me rencontrer pour ce qui devait être un entretien intime. Nous nous sommes rencontrés dans son bureau à Toronto et il m'a prié d'en venir immédiatement au point, d'y aller franchement et sans détour et de dire simplement que lorsque mon contrat prendrait fin je n'aurais plus rien à faire avec l'émission «This Hour Has Seven Days». Il a dit

qu'il y avait une nouvelle émission qui allait se développer à Montréal et que, semblait-il, j'avais pris part à son élaboration (pour l'idée, oui) et que s'il pouvait surmonter certaines questions qu'il avait à l'esprit et qui tracassaient également l'administration, je pourrais probablement prendre part à la mise sur pied de cette émission. S'il ne pouvait surmonter, ou résoudre, ces questions qu'il avait à l'esprit, qu'il n'y aurait plus d'emploi permanent à Radio-Canada pour moi, mais que la compagnie serait sans doute prête à signer avec moi des contrats à court terme pour la réalisation de documentaires.

Il dit que la compagnie avait une complète confiance en mes talents professionnels et en fait que j'avais extrêmement bien servi cette dernière et que j'étais l'un des meilleurs réalisateurs de Radio-Canada mais qu'on voulait me séparer de «This Hour Has Seven Days» parce que je semblais en vouloir à la direction; que j'étais contre la direction, déloyal envers la direction, peut-être contre la compagnie, contre le président, et il dit qu'on se posait des questions au sujet de mes attitudes...

M. LEWIS: Est-ce que ce sont exactement les mots qu'il a employés?

M. WATSON: J'ai mes notes, monsieur le président, qui contiennent certaines citations si le comité les désire: «contre le président, contre la direction, peut-être contre la compagnie, contre Radio-Canada», nous croyons que «vous n'êtes pas l'un de nous». Et plus tard: «Nous craignons que vous ne soyez pas avec nous, et je ne veux personne à Radio-Canada qui ne soit pas avec nous».

En ce qui concerne mon attitude envers le Canada, il a précisé: «Je ne sais pas si vous croyez ou non au Canada, a-t-il dit; il faut que vous croyiez au Canada si vous êtes pour prendre en main le projet dont nous parlons et il faut que j'en vienne au clair à ce sujet».

Il a dit que mon association avec l'émission «This Hour Has Seven Days» avait fait «ressortir le mauvais côté de Patrick Watson et que...»

M. LEWIS: Le mauvais côté de quoi?

M. WATSON: De moi.

M. LEWIS: Ah bon!

M. WATSON: ...et qu'il avait demandé cette entrevue pour voir s'il ne pourrait pas changer son opinion sur le mauvais côté de Patrick Watson. Il a répété qu'il ne serait plus question pour moi d'un emploi permanent à Radio-Canada si je ne faisais pas partie pour une raison ou pour une autre de l'émission projetée à Montréal; que si la direction décidait que mon mauvais côté correspondait à leur première idée et qu'ainsi je ne pouvais être employé au nouveau projet, c'était alors la fin et que si je décidais de ne pas entreprendre le nouveau projet, que c'était aussi la fin. J'ai alors demandé si cela signifiait que l'émission «Seven Days» allait continuer sans mes services. «Non, a-t-il répondu, nous envisageons de grands changements, entre autres le renvoi de M. LaPierre qui fait voir trop facilement ses sentiments; lui non plus n'est évidemment pas avec nous, et nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d'une personne avec des sentiments à fleur de peau». Et je cite.

Il a ensuite parlé qu'il y aurait des changements d'imposés sur le contenu de l'émission; que la direction désirait conserver ce qu'il y avait de mieux dans

l'émission «Seven Days», c'est-à-dire, et je cite: «ce qu'il y a de profond, d'audacieux», mais qu'on enlèverait toute trivialité; il a ajouté qu'à cause de cette décision, nous éprouverions sans doute quelque difficulté à remettre l'émission en marche, ou encore à la reconstruire mais que les réalisateurs seraient sûrement assez habiles pour surmonter ce problème.

Quant à mon collègue M. Leiterman, qui est le réalisateur technique, il lui a donné un vote de confiance en espérant qu'il continuerait à faire l'émission. Voilà essentiellement ce qu'a été notre conversation. J'en ai fait un rapport complet, avec la bénédiction de M. Walker; je lui ai demandé si je pouvais en discuter avec mes collègues; le même soir j'en ai fait rapport à mon directeur, et le lendemain, quand j'ai pu enfin communiquer avec lui, à M. Leiterman, mon réalisateur technique.

M. MACQUARRIE: Qui est votre directeur?

M. WATSON: M. Reeves Haggan. Nous nous sommes tous mis d'accord pour nous rencontrer le jeudi suivant afin de décider ce que nous pourrions faire, vu les responsabilités que nous avions à l'égard du programme; nous étions au mercredi et la fin de semaine approchait et nous étions tous extrêmement occupés à préparer l'émission dont certains articles allaient se poursuivre la semaine suivante. Entre-temps, M. Haggan levait s'entretenir avec ces collègues immédiats au niveau des directeurs.

En rentrant à Toronto, tard dans la soirée du jeudi suivant, j'ai appris qu'il y avait eu des réunions durant la journée, comprenant M. Walker, le groupe des directeurs sous M. Haggan et M. Leiterman; que la position était ferme, comme me l'avait annoncé M. Walker, et que M. Haggan avait demandé à rencontrer le président à Ottawa le lendemain, le vendredi 15, pour lui faire des représentations au sujet de ce problème et de certains autres qui s'étaient développés au sein du service des affaires publiques depuis un an et demi ou deux ans. M. Haggan a vu le président le lendemain et a rapporté au service et à son personnel que leur position était ferme et qu'il refusaient de négocier quant aux points qu'il avait soulevés.

A ce moment le public était informé, et bien qu'à mon avis il y ait des erreurs de détail dans les journaux à partir de ce moment, ce qu'on a rapporté dans l'ensemble est assez exact, du moins en ce qui concerne la chronologie de ce qui a suivi; si cela me dispensait de poursuivre la chronologie, monsieur le président, j'en serais heureux, mais si les membres désirent continuer, je le peux bien.

M. LEWIS: Je ne vois pas pourquoi il devrait revenir sur les articles parus dans les journaux.

M. WATSON: C'est vrai. Moi et mes collègues avons décidé (je devrais plutôt dire mes collègues et moi, parce qu'il y a plusieurs autres personnes en cause à part moi dans cette affaire) qu'il n'y avait rien d'autre à faire que de préparer l'émission de cette fin de semaine; qu'en dépit du fait que le public avait été informé, nous devions prendre toutes les mesures possibles afin de résoudre le conflit à l'intérieur de Radio-Canada, et cela le plus tôt possible; et cette décision a été prise non seulement au sein de l'équipe de production de «Seven Days», mais à l'échelon de tout le service, notre directeur étant aussi en cause.

Je crois que je devrais commencer à démontrer en quoi consiste vraiment le conflit. Il ne s'agit pas tout simplement du congédiement de LaPierre et

Watson, et comme un membre du comité au moins l'a fait remarquer, la direction doit certainement avoir le droit de mettre fin à un contrat. Mais quand un contrat se termine, qu'il ne soit pas renouvelé; M. LaPierre et moi-même n'avons absolument rien à redire à cela.

Revenons en arrière: En 1965, la direction de Radio-Canada a donné une promesse par écrit à l'association des réalisateurs à Toronto, après certaines discussions nées de l'annulation d'une émission de la série appelée «The Eye Opener» à l'effet qu'il n'y aurait plus à l'avenir d'intervention (ceci n'est pas une citation; malheureusement, je n'ai pas le document en main, mais c'est ce qu'il disait) qu'il n'y aurait plus d'intervention dans les programmes sans une consultation complète avec les services touchant au programme et avec les réalisateurs. L'administration a endossé cette position avec enthousiasme, disant en fait que sont point de vue avait toujours été celui-là, qu'elle regrettait qu'il y ait eu transgression de cette ligne de conduite générale et qu'elle l'inscrivait au dossier pour qu'il n'y ait plus de question à ce sujet. Ce qu'on nous disait, en fait, à mon avis, c'est que ceux qui ont la responsabilité de mettre au point et de réaliser les programmes connaissent donc les programmes, et que si l'administration désire apporter certains changements aux programmes, elle doit assurément le faire avec le plein consentement des personnes en charge.

Et ce qui nous concerne ici, un élément fondamental quant au contenu de l'émission, c'est-à-dire les personnes qui y paraissent, a été retranché, ou du moins l'administration a annoncé sa décision irrévocable et indiscutable de le retrancher; elle a donc refusé la voie des consultations.

Sans consultation préalable avec le réalisateur de cette émission, avec le réalisateur technique de cette émission ou avec les réalisateurs de cette émission, en transgressant ouvertement et directement sa promesse de 1965 et une entente tacite à Radio-Canada depuis longtemps et qui, du moins selon les réalisateurs, bien que l'administration l'ait par ailleurs appuyée explicitement, est le seul moyen par lequel l'équipe de production de cette émission puisse travailler.

Il ne s'agit pas tellement du droit divin des réalisateurs à réaliser ce qu'ils veulent réaliser; certaines personnes ont laissé entendre que les réalisateurs pensent qu'ils devraient avoir le droit de faire tout ce qui leur plaît; c'est ridicule. Ce que nous voulons, ce dont nous avons besoin, c'est de recevoir l'appui d'une surveillance sérieuse et de la direction des programmes. Nous avons besoin de conseils; nous avons besoin de savoir comment ce que nous faisons se rattache à la ligne de conduite de Radio-Canada; nous ne pouvons fonctionner d'une façon responsable sans cela. Nous l'avons normalement, et cela fonctionne, normalement, extrêmement bien. Un réalisateur fait un projet d'émission; il le soumet à son directeur immédiat; on étudie tous les faits qui s'y rattachent; on en arrive à une décision quant à la formule de l'émission; la direction, à l'échelon supérieur, le reçoit ensuite: c'est soit le réseau, comme pour les téléthéâtres, les émissions de variétés, ou le directeur des informations et des affaires publiques; et le projet passe encore à un autre échelon, comme c'est le cas pour les informations et les affaires d'intérêt public. Si la direction a des questions à poser, c'est à l'échelon supérieur qu'elle le fait. Ces questions se discutent au niveau de directeurs, de même que les problèmes qui naissent des différents points de vue. Comme vous le savez, il est inévitable qu'il y ait une tension entre la production et l'administration, et c'est même bien; nous l'acceptons. L'administration établit la ligne de conduite, les réalisateurs qui devraient tenter de s'aventurer un peu essaient d'éprouver cette ligne de conduite; il faut donc travailler à une entente, et puis l'émission passe sur les

ondes; voilà comment cela se passe. Ou du moins comment cela devrait se passer. Dans notre cas, l'échelon administratif éprouvait de si forts ressentiments à l'égard de l'émission «Seven Days» qu'ils ont senti qu'il était nécessaire de refuser la voie des consultations et ont pris une décision arbitraire en insistant pour sa mise en application.

Mon directeur n'a pas porté à l'attention du président seulement le problème de l'émission «Seven Days». Je pense qu'en toute honnêteté, c'est lui et non moi qui devrait parler des détails de cette présentation. De toutes façons, ces détails se rapportent au congédiement, au congédiement arbitraire, sans consultation, d'un autre réalisateur de télévision du service des affaires publiques, accompagné du refus de l'administration en dépit des nombreuses représentations faites par le service de ce programme à l'effet que ce réalisateur était nécessaire à la production, le refus de l'administration d'embaucher cet homme, sans spécifier aucune raison autre que celle que cette personne ne convient pas à l'administration; un homme qui s'est créé une longue réputation dans le domaine de la radiodiffusion au pays, un homme que les créateurs de l'émission «Seven Days» appellent, si vous voulez, le grand-père de cette émission, et le créateur de plusieurs autres, le refus arbitraire et sans raison spécifique d'employer cet homme.

Il y avait d'autres problèmes ayant trait aux crédits, à l'altération du contenu des programmes faite sans consultation, et à différentes questions. On a tout refusé arbitrairement.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pouvez-vous donner le nom de cet homme?

M. WATSON: Lequel?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Celui dont vous avez parlé, le grand-père?

M. WATSON: Bien sûr, c'est M. Ross McLean. Évidemment il y a toujours la possibilité, pour un directeur d'émission, un réalisateur, un réalisateur technique, n'importe qui dont l'autonomie ou la liberté d'action est ainsi menacée de dire: «C'est bien, je démissionne. Sortons-en vite». Nous avons encore cette possibilité, je crois, et dans l'esprit de certains d'entre nous elle se fait de plus en plus impérieuse.

Cependant on a cru, et cela par voie de consultation, que cette affaire devait pouvoir se résoudre quand des hommes de bonne foi sont placés devant un problème susceptible de toute évidence de faire crouler l'organisme d'État. Cela doit pouvoir se résoudre par des discussions, et en autant que je sache, tout effort imaginable a été tenté par le service des affaires publiques et son personnel supérieur, y compris ses réalisateurs et ses réalisateurs techniques, mais l'administration a continuellement refusé la discussion, sauf à la réunion qu'a tenue lundi ou mardi dernier M. Haggan et ses directeurs du service et le président; il semble qu'il y ait eu quelque indication, mais il m'est impossible de préciser, qu'on accepterait d'étudier certains des problèmes sauf absolument ceux qui touchent à l'émission «Seven Days».

Depuis, et parce qu'il n'avait pas d'autre choix, l'affaire étant connue du public, le président et certains autres représentants officiels ont fait différentes déclarations touchant en particulier à l'affaire «Seven Days». Ces déclarations ne correspondent pas entièrement à celles que j'ai entendues lors de ma rencontre avec M. Walker. Elles sont rattachées à l'impossibilité d'accepter

l'association Watson et Leiterman, Watson et LaPierre ou peut-être même les trois. Elles ont trait aux tendances de l'émission, aux différents aspects du contenu de l'émission lesquels, de fait, relèvent du réalisateur technique qui doit suivre la structuration élaborée pour lui par la direction, et n'offrent, à nous les artistes qui allons être démis de nos fonctions, et à la «Producers Association» de Toronto, dont je suis membre, aucune raison valable pour notre congédiement.

Comme vous le savez, après s'être réunie, l'association des réalisateurs de Toronto a fait tenir une déclaration au président lui disant que son acte est une transgression de l'accord de 1965 et qu'ils ne peuvent l'accepter, le priant de bien vouloir satisfaire à leur demande d'une façon ou d'une autre. Comme vous le savez, le président, à qui un membre de l'exécutif de cette association a lu au téléphone la déclaration, le soir même où elle venait d'être écrite, a décidé de ne pas l'accepter avant qu'elle ne lui parvienne le lendmain et a maintenant accepté que des représentants de Radio-Canada rencontrent les membres exécutifs de l'association.

L'association des réalisateurs a été unanime à déclarer que l'administration avait refusé d'honorer sa promesse touchant la responsabilité en matière de décisions relatives aux émissions.

Je me demande si je suis allé assez loin. Il y a un peu de confusion dans ma notion du temps depuis quelques jours, parce qu'ils sont passés si rapidement; s'il y avait des questions précises, cela m'aiderait à faire ressortir tout ce qui mérite de l'être.

M. BASFORD: Avant de poursuivre, j'aimerais d'abord savoir quel est selon le témoin le rôle de notre comité en ce qui concerne le refus de renouveler son contrat.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse, mais je n'ai pas entendu la question.

M. BASFORD: J'aimerais savoir quel est selon le témoin le rôle de notre comité en ce qui concerne le refus de la part de l'administration de renouveler son contrat.

Le PRÉSIDENT: Non, je ne crois pas que cette question soit admissible.

M. BASFORD: Je crois que cette question est tout à fait conforme au Règlement, monsieur le président, parce que selon le comité de direction nous devons entendre en premier lieu les personnes qui viennent témoigner. La personne qui témoigne devant nous actuellement affirme avoir des sujets de plaintes. Le comité de direction a employé le mot grief. Je veux donc savoir quel est selon lui le rôle de notre comité dans cette affaire de grief.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Voilà quelque chose d'étrange. Comme le rapporte le comité de direction et comme l'a accepté le comité, nous sommes ceux qui invitent les différentes personnes à formuler leurs griefs devant le comité et c'est à nous, le comité, de décider s'il y a sujet de plainte; ce n'est pas au témoin à connaître le rôle de tel ou tel comité. On ne peut demander à un simple électeur quel est le rôle du ministre envers Radio-Canada.

M. BASFORD: Le comité doit déterminer son propre rôle, monsieur le président, mais je crois que c'est parfaitement juste de demander au témoin son opinion quant au rôle que le comité devrait jouer, afin d'aider le comité à déterminer ce qu'est son rôle.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je n'irais pas voir un juge, monsieur le président, pour lui demander quel est son rôle; je sais fort bien quel est le rôle du juge. Il doit juger, et c'est ce que nous faisons ici, en essayant d'obtenir les faits.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi. En raison de l'inexpérience du président, lui permettez-vous de réserver cette question et de décider cet après-midi si elle peut être posée au témoin.

M. BASFORD: Il me fait plaisir, monsieur le président, de permettre que cette question soit réservée.

M. STANBURY: Monsieur le président, nous nous intéressons tous énormément aux raisons de ce changement qui nous préoccupe tous, j'en suis certain, mais, à mon avis, le but de ce comité est vraiment de déterminer de quelle façon Radio-Canada n'a pas agi convenablement, si tel est le cas. Ai-je raison de croire que M. Watson exprime un grief en ces termes, à savoir que, indépendamment des raisons déjà données, il se plaint qu'on n'ait pas suivi la façon de procéder acceptée par les parties?

M. WATSON: Voilà qui, monsieur le président, me semble plutôt un symptôme qu'une raison fondamentale. Il est certainement vrai que cette façon de procéder, comme nous l'entendons et comme, selon nous, elle devrait être suivie, n'a pas été suivie. Mais, ce qui est beaucoup plus important, du point de vue du département de la production et de la programmation dans son ensemble, une telle chose ne peut se produire qu'à la suite d'une diminution sérieuse de la confiance, de la confiance mutuelle, entre la haute direction et le personnel de la programmation de la Société. Comme vous le savez, cela ne devrait pas être nécessaire entre les personnes qui remplissent une fonction administrative et ceux d'entre nous qui sommes réalisateurs administratifs; de fait, les réalisateurs ont une très grande responsabilité, nous dépensons une bonne partie de l'argent de Radio-Canada, entre autres choses, avec beaucoup d'autonomie. Nous avons cette responsabilité. Nous devons élaborer les programmes, engager les personnes qui y jouent, manipuler des budgets réservés aux programmes qui s'élèvent à plusieurs milliers de dollars. Voilà notre responsabilité. Quand, à notre avis, et je parle maintenant en mon nom seul, il existe si peu de confiance, si peu de confiance mutuelle entre la haute direction de la Société et les fonctionnaires administratifs nommés par celle-ci pour créer des programmes et dépenser l'argent affecté aux programmes, qu'un vice-président doive passer outre ses mandataires délégués et supposément responsables, pour s'adresser directement à l'acteur même d'un programme, alors que de dernier n'au aucunement le droit de décider s'il figurera dans ce programme ou non, et lui dire qu'il sera éliminé de l'émission, sans discussion aucune avec les personnes, les personnes en charge, à qui il a délégué la responsabilité de diriger le programme, nous nous trouvons manifestement non seulement devant un manquement mais un manque de confiance et de confiance mutuelle nécessaire à l'efficacité de l'organisation. J'aimerais dire, au fonctionnement même de l'organisation, mais ce n'est manifestement pas vrai vu qu'on diffuse des programmes, certains d'entre eux très bons.

Mais je dois déclarer au Comité que c'est, non une farce, mais peut-être une partie du folklore ou de la mythologie ou peut-être même presque la philosophie de travail des départements de la programmation au sein de la Société depuis trop longtemps déjà que les programmes d'avant-garde sont faits non avec l'appui de la direction mais malgré elle.

Cette situation est profondément triste pour les réalisateurs et leurs «superviseurs». Elle prouve que la confiance dont je parle n'exite plus depuis longtemps. A mon avis, c'est là que se trouve la racine du mal. Voilà ce dont nous, membres de la Société, devons ultimement nous préoccuper. Le peuple du Canada a le droit manifeste d'être renseigné et de s'exprimer sur cette question, vu que nous sommes à son service, du moins, c'est ainsi que j'ai toujours conçu notre fonction. La teneur officielle du grief porte sur les façons de procéder, oui. Mais ce n'est pas ce qui nous préoccupe réellement; nous aimerions essayer de trouver un moyen de rétablir cette confiance.

M. STANBURY: C'est également notre vœu. Mais en ce qui concerne la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, le nœud de votre argument semble porter sur l'infraction faite à la prétendue entente conclue entre les réalisateurs et la direction. Je me demande si le Comité peut avoir l'avantage de voir cette entente. Le Comité pourrait-il l'obtenir pour voir ce qui semble être à l'origine de ce que vous considérez une rupture de bonne entente avec les réalisateurs?

M. WATSON: Sauf erreur, vous pourriez vous procurer une copie de cet engagement au bureau administratif de l'association des réalisateurs ou de la direction de Radio-Canada qui en est l'auteur. C'est peut-être là l'endroit approprié. Mais je suis tout à fait prêt à donner comme témoignage ici que la teneur essentielle de l'entente est telle que je l'ai décrite, à savoir que la haute direction ne doit pas prendre de décision arbitraire au sujet des programmes sans consulter à fond le département des programmes.

M. STANBURY: Y compris le renouvellement des contrats qui arrivent à leur expiration?

M. WATSON: La teneur générale n'en a pas été limitée, mais le contenu des programmes est certainement énoncé de façon claire et, bien entendu, les personnes qui figurent sur la scène font partie du contenu des programmes.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, une question rapide.

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas que nous en ayons le temps; nous devons ajourner la séance jusqu'à une heure. Sous réserve de l'approbation du premier rapport du Comité présenté à la Chambre, nous nous réunirons cet après-midi à trois heures et demie.

SÉANCE DU SOIR

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Le Comité va continuer d'entendre M. Pat Watson.

• (6.10 p.m.)

(*Traduction*)

M. WATSON: Monsieur le président, je serais bien reconnaissant au Comité de me permettre, au début de la séance de ce soir, de revenir un moment au début de la chronologie que j'ai essayé d'illustrer ce matin car je considère avoir oublié quelques points relativement importants dans la trame et l'atmosphère des premières rencontres avec la direction supérieure.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord?

Assentiment.

M. WATSON: Un point primordial de l'exposé que m'a fait M. Walker des raisons pour lesquelles mon association continue avec le département des affaires publiques à Toronto n'était pas acceptable à ses yeux, a été que j'avais lancé trop de défis à la direction; que, pour un certain nombre d'années, je leur lançais des défis; que ces défis causaient du trouble et que la direction ne voulait vraiment plus tolérer ces défis. Comme exemples des occasions où j'avais provoqué et diffamé la direction, il a cité mon rôle comme président de l'association des réalisateurs de Toronto qui, en 1965, a remis à M. Fowler un mémoire critiquant le travail de Radio-Canada et, en particulier, reprenant un certain nombre des conclusions tirées par la Commission Glassco. On m'a dit qu'en tant que président de l'Association des réalisateurs, j'avais une responsabilité centrale dans ce mémoire, que j'avais ainsi «communiqué avec les gens de l'extérieur» et que la chose était totalement déplacée. De plus, tout en m'acquittant de mes fonctions de président de cette Association, j'avais présidé une réunion de l'Association à laquelle trois membres de la haute direction avaient été invités à expliquer ce qui s'était passé au programme «Borderline Case»; c'est le programme que j'ai mentionné plus tôt et qui a été annulé de façon arbitraire. De la discussion de ce programme découle l'entente dont j'ai parlé, c'est-à-dire qu'on ne devra plus se mêler d'aucun programme sans consultation complète. Les réalisateurs ont interrogé la direction de façon très franche lors de cette réunion que je présidais. M. Walker y a fait allusion de façon spécifique et, en mentionnant le nom de son directeur général adjoint, M. McGall, qui assistait à la réunion avec lui, il a déclaré que je les avais réellement, lui et M. McGall, embarrassés à cette réunion et qu'il ne pouvait tolérer ce genre de chose. J'ai ces paroles en note.

J'aimerais clarifier quelques autres points relatifs à la résiliation de mon contrat. Je suis un employé contractuel de Radio-Canada; je dois négocier mon contrat à chaque année. M. Walker m'a exprimé l'intention, à ce moment, de terminer tous les contrats. A l'heure actuelle j'ai trois contrats; un contrat régulier de réalisateur, un contrat annexe comme réalisateur exécutif de la série «Document» qui paraît une fois par mois à l'heure de «Seven Days», et un contrat d'acteur comme hôte de «Seven Days». Tous ces contrats devaient se terminer. M. Walker et quelques autres membres de la direction identifiés surtout comme Radio-Canada ou des représentants de la direction ont déclaré, lorsque cette question a commencé à devenir publique que la raison pour laquelle j'étais rayé de l'émission «Seven Days» était l'élaboration d'un nouveau projet formidable à Montréal relatif au centenaire pour lequel j'étais réclamé.

On a abandonné cet argument maintenant, je suis heureux de le dire, mais il vaut la peine, à mon avis, de dire que la décision de m'éliminer de «Seven Days» a été communiquée à la direction intermédiaire de Toronto à peu près quatre à six semaines avant l'élaboration du «grand projet formidable» lors d'une réunion, au mont-Gabriel, du réseau français et de moi-même.

Comme autre partie importante de la chronologie, M. LaPierre a appris de Douglas Leiterman, notre réalisateur exécutif, les événements du 6 avril à quatre heures du matin, le 15 avril. Ce dernier a donné comme raison du retard

qu'il espérait que l'affaire serait réglée par négociation au sein de Radio-Canada. A cette époque, nous étions moins optimistes et pensions, en toute justice pour M. LaPierre, qu'il devrait être mis au courant de ce qui se passait.

Monsieur le président, voilà tout ce que j'ai à dire pour le moment.

M. BRAND: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques brèves questions à M. Watson.

M. BASFORD: Monsieur le président, avant l'ajournement ce matin, vous aviez devant vous une de mes questions que vous deviez étudier pour déterminer si elle était conforme aux règlements ou non.

Le PRÉSIDENT: Je pense que la question est conforme aux règlements. Vous pourriez la poser au témoin, mais je dois dire à celui-ci qu'il est parfaitement libre de ne pas y répondre s'il le veut. Voulez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

M. BASFORD: Voici ma question, et je vais l'énoncer d'une autre façon pour qu'elle soit plus claire, monsieur Watson. Ce comité-ci doit étudier les prévisions budgétaires de Radio-Canada. Vous comparaissez devant nous, selon les termes du rapport du Comité de direction, à votre demande, pour nous dire quelque chose au sujet de la situation de «Seven Days», et de la situation de Radio-Canada. Selon vous, la situation de «Seven Days» est le résultat symptomatique d'une rupture complète entre la direction et les réalisateurs au sein de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Basford, pourriez-vous parler un peu plus fort?

M. BASFORD: Oui, monsieur le président. Permettez-moi de dire, qu'en ce qui concerne le programme lui-même, il s'agit d'un programme formidable, et je vous félicite de la part que vous y prenez. Toutefois, vous-même ou des personnes agissant en votre nom ou dans votre intérêt ont proposé que les gens écrivent à leurs députés pour rectifier la situation. Vous avez cité l'entente intervenue entre la direction et les réalisateurs et en vertu de laquelle la direction ne s'immiscera plus dans la production de programmes ou l'entente en vertu de laquelle ils auraient leur mot à dire dans la réalisation. En vous présentant devant le Comité, recommandez-vous au Comité de nous mêler de la réalisation de «Seven Days» en recommandant le renouvellement de votre contrat?

M. WATSON: La question est parfaitement juste et la réponse est un non catégorique. Si je comprends bien le rôle de ce Comité, ce dernier constitue un organisme chargé de recueillir des renseignements et de faire des recommandations. Le Comité a indiqué qu'il avait besoin de plus de renseignements sur la situation de «Seven Days» et ses dessous. A mon avis, j'ai le devoir, ici, de fournir tous les renseignements requis et peut-être d'ajouter les renseignements qui selon moi pourraient être utiles au Comité. Je ne crois en aucune façon être ici pour demander au Comité de régler un grief. Je sais que le Parlement est le Parlement et non le gouvernement. Le Parlement a juridiction suprême dans les questions touchant Radio-Canada et peut, probablement, s'il le doit, prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne Radio-Canada. Toutefois, tout ce que je veux ici c'est de fournir à vous, en qualité de Comité, tous les renseignements que vous voulez.

M. BASFORD: Vous demandez au Comité de recommander, dans l'étude des prévisions budgétaires de Radio-Canada, le renouvellement de votre contrat. Est-ce cela?

M. WATSON: Non, monsieur.

M. BRAND: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Watson quelques brèves questions. L'annonce de votre congédiement a-t-elle suivi la marche normale?

M. WATSON: Non, monsieur, elle s'est faite de façon tout à fait extraordinaire. Je ne me souviens pas, bien que mes connaissances ne soient pas encyclopédiques, d'un cas passé où le vice-président de la Société a communiqué à l'hôte d'un programme l'intention de la Société de ne pas renouveler le contrat sans que le réalisateur ait auparavant accepté cette mesure.

M. BRAND: A-t-on avancé qu'une certaine partie du programme était partiellement la raison du congédiement, et, si oui, quelle était votre responsabilité vis-à-vis du contenu, ou l'affaire touchait-elle plutôt le réalisateur technique, Douglas Leiterman?

M. WATSON: On n'a pas mentionné que le contenu du programme avait quelque chose à faire avec mon retrait du programme. On n'a pas, à cette époque, discuté mon rôle en tant qu'hôte de programme, on n'a porté aucun jugement sur ce rôle.

M. BRAND: D'après ce que j'ai entendu dire, et j'aimerais que la chose soit clarifiée, je me demande s'il était quelque peu question de la communication d'opinions personnelles, du fait que certaines gens désapprouvaient cela.

M. WATSON: J'ai entendu dire que cette raison a été déclarée en public par un fonctionnaire de la Société. Je ne l'ai pas entendu dire moi-même.

M. BRAND: On ne vous l'a pas laissé entendre alors?

M. WATSON: Non.

M. BRAND: Vous avez mentionné le nom de Ross Maclean, sans aucun doute que certains autre noms seront donnés. J'aimerais vous poser une question à laquelle, j'espère, vous répondrez, vous ne le voudrez peut-être pas. Êtes-vous au courant de l'existence d'une liste noire à Radio-Canada?

M. WATSON: Je ne connais pas l'existence d'un morceau de papier qui pourrait être appelé une liste noire.

M. WOOLLIAMS: Que voulez-vous dire par une liste noire?

M. BRAND: On prétend que certains réalisateurs ou acteurs, ou autres personnes, seraient peut-être considérés comme non embauchables par la Société, et avez-vous entendu parler d'une de ces listes?

M. WATSON: Je tiens d'une source, à mon avis, des plus sûres, que M. Maclean n'est pas acceptable aux yeux de la direction de Radio-Canada.

M. BRAND: Avez-vous essayé de le retenir pour votre programme?

M. WATSON: Certainement. J'ai déposé une demande permanente selon les méthodes appropriées pour que M. Maclean reçoive un contrat pour une autre contribution à la série «Document». La série est chargée de réaliser un documentaire expérimental sur vidéotype. C'était la première fois que nous essayions ce documentaire comme technique de film. Nous avons décidé d'en essayer un sur vidéotype. Ross Maclean l'a réalisé et dirigé; le titre était «A

Sense of Captivity» et portait sur le complexe de la prison à Kingston. L'émission a remporté un succès extraordinaire. Je voulais qu'il entreprenne l'enregistrement d'un autre programme sur vidéotype. J'ai envoyé une demande officielle par écrit et sauf erreur le bureau chef, qui doit apparemment approuver un contrat de ce genre, n'a pas répondu, même si le département des affaires publiques veut que nous fassions ce programme.

M. BRAND: Et on ne vous a encore donné aucune raison pour laquelle les personnes qui, à votre avis, en qualité de réalisateur, devraient faire partie du programme ne pouvaient être acceptées?

M. WATSON: Les seules raisons que je pourrais vous donner seraient des rumeurs et je préférerais qu'elles viennent des personnes directement en cause. Je pense que ces personnes seront convoquées dans le courant de cette enquête.

M. MCCLEAVE: Monsieur Watson, je m'intéresse à la hiérarchie de l'autorité directement associée avec le programme. Recevez-vous toutes vos directives du réalisateur technique, M. Leiterman?

M. WATSON: Non. J'ai pris l'initiative d'un certain nombre de choses reliées à ce programme. Les détails sont choisis, en premier lieu, par le réalisateur de la semaine, et deux réalisateurs, Ken Lefoli et Robert Hoyt. Ils sont jugés, en dernier lieu, alors que le programme est assemblé sous sa forme finale, par le réalisateur technique, et le programme total est finalement jugé par M. Hugh Gauntlett qui en rend compte à Reeves Haggan, «Superviseur» départemental. Les travaux qu'on me confie suivraient le même cours, par l'intermédiaire d'un réalisateur après le réalisateur technique.

M. MCLEAVE: Vous a-t-on déjà demandé d'omettre certaines choses dans le programme que vous élaboriez vous-même?

M. WATSON: Parlez-vous de cette année-ci? L'an dernier, j'étais un des réalisateurs techniques du programme. Cette année, je n'ai pas fait de la réalisation officiellement, j'avais cette fonction, dans un certain sens, mais elle ne me permettait pas de choisir le contenu du programme. Non, je ne pourrais agir ainsi cette année.

M. MCLEAVE: Ce que j'essaie de savoir, c'est si vous avez déjà enfreint des ordres. Si vous suivez des directives, que vous le faisiez selon votre propre façon inimitable ou non, je ne vois pas pourquoi on devrait vous en tenir rigueur. Comme je l'ai mentionné, M. Walker a déclaré qu'une certaine partie des «futilités» seraient éliminées du programme l'an prochain. Vous blâmait-il de certaines choses auxquelles il s'opposait lui-même?

M. WATSON: Il ne l'a pas dit. Il ne le pouvait certainement pas, en toute logique, vu que le contenu total du programme est soumis au jugement du réalisateur technique.

M. MCCLEAVE: J'ai une autre question, monsieur le président. Au cours de la série actuelle qui a débuté l'automne passé, combien de fois avez-vous engagé des discussions avec vos supérieurs au sujet des détails considérés douteux?

M. WATSON: Si par mes «supérieurs» ou «nos supérieurs» vous voulez dire les «superviseurs» immédiats, nous avions des discussions avec ce groupe chaque semaine. A quinze reprises, peut-être, nous avons eu des discussions assez vives sur les questions jugées épineuses.

M. McCLEAVE: Cette mesure fut-elle un événement imprévu ou aviez-vous une idée que ce genre de chose pourrait arriver?

M. WATSON: Je n'avais aucunement l'idée que cette mesure était envisagée. Aucune suggestion en ce sens n'a été faite. Ce ne fut pas un événement imprévu; je savais que l'opinion qu'avait de moi M. Walker n'en était pas une d'affection familiale. Ce qui est étonnant, c'est que je savais que la nouvelle ne m'avait pas été communiquée par mon réalisateur technique; elle m'a surpris en ce sens.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur Watson, vous avez déclaré que cette décision a été prise de façon arbitraire. On pourrait dire, dans un certain sens, qu'elle a été prise de façon cavalière. Vous ne saviez pas qu'elle serait prise et probablement que personne d'autre ne le savait. Sauriez-vous pourquoi la direction n'a pas consulté les réalisateurs à ce sujet, comme, selon vous, c'était son habitude? Y a-t-il une raison spécifique pour qu'ils aient sauté par-dessus tout un échelon de l'autorité pour faire savoir directement à un animateur son renvoi? Aviez-vous une raison spécifique ou connaissez-vous des raisons pour lesquelles on ferait une telle chose?

M. WATSON: Non, monsieur. Il n'y a pas de raison pour qu'un vice-président ne discute pas de la chose avec une personne au service de notre Société, mais on n'a fourni aucune raison pour m'avoir dit ce qu'il m'a dit ou pour avoir ignoré la hiérarchie de l'autorité.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Selon vous, on vous a parlé d'un nouveau projet formidable à Montréal à propos de l'Expo 67; ce fut la première excuse ou la première offre d'emploi; c'était une porte de sortie leur permettant de vous annoncer la fin de votre contrat de façon que vous ne rouspétiez pas trop. On vous a dit que vous deviez aller réaliser ce projet-là.

M. WATSON: Vous ajoutez votre interprétation.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'aimerais que vous clarifiez cela.

• (6.30 p.m.)

M. WATSON: Il va falloir que je revienne en arrière. On m'a présenté la chose ainsi. Si la direction avait la possibilité de revenir sur l'opinion qu'elle avait de moi, et de mon attitude envers elle, responsable de mon retrait de *Seven Days,* je pourrais alors non retourner à *Seven Days* mais recevoir en charge cet autre projet à Montréal. A présent, la première déclaration publique de la direction vendredi le 15 avril donnait comme raison de mon absence prévue à *Seven Days,* cet immense nouveau projet qu'on élaborait et qui réclamait mes services. En passant, c'est ce qui nous a poussé à parler publiquement de la question. Nous avions fait un pacte entre nous que la seule réaction appropriée dans cette situation était de s'abstenir de tout commentaire. Cette directive relève même de la direction; dans le cas d'une controverse impliquant Radio-Canada, un réalisateur ne parlera à la presse que des choses tombant sous sa compétence. Nous espérions que la question serait réglée au sein de la Société. On a cru plus tard dans la journée que la rencontre de M. Haggan avec le président n'avait pas été un succès, et, en fait, qu'elle était de caractère extraordinaire.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Savez-vous pourquoi elle a été si peu réussie?

M. WATSON: Puis-je revenir en arrière? Lorsque nous avons appris que la Société avait fait cette déclaration et que la raison de mon retrait était le nouveau programme, nous avons cru, à ce moment, que les choses en étaient rendues au point où nous devions parler publiquement.

Pourquoi la rencontre de M. Haggan avec le président a-t-elle échoué? Je ne puis dire pourquoi, mais je peux dire les termes de la discussion. La décision n'était pas négociable; elle ne permettait pas de discussion; elle était finale, c'est tout.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): A cette époque, saviez-vous que M. LaPierre était aussi touché? Après qu'on a dû vous dire que vous partiez, probablement, pour le grand projet de Montréal, connaissiez-vous quelque chose de la situation de M. LaPierre?

M. WATSON: M. Walker m'avait dit le 6 avril que M. LaPierre ne reviendrait pas dans le programme.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et jusqu'à ce moment-là on n'avait rien fait? A quelle date vous a-t-on mis au courant de M. LaPierre? Saviez-vous que M. LaPierre ne revenait pas au programme avant d'apprendre que vous ne reveniez pas vous même?

M. WATSON: Non.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): C'était au même moment?

M. WATSON: Les deux nouvelles allaient ensemble.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): A votre avis, existe-t-il un manque de responsabilité et de confiance entre les différents niveaux de direction à Radio-Canada?

M. WATSON: Prononcé.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pourriez-vous expliquer très brièvement ce que vous voulez dire par «prononcé», et les plus importantes parties de ce manque de responsabilité et de confiance?

M. WATSON: Ce manque, en réalité, pourrait être expliqué par les exemples que je viens de vous soumettre, par le manque de consultation.

Mon collègue, Wilson Southam, ici présent, a été congédié officiellement «sans raison». Le contrat du réalisateur renferme une clause permettant le retrait d'un réalisateur si ce dernier est rémunéré pour 90 jours. M. Southam a préparé un document après de minutieuses recherches sur les circonstances. On lui avait signifié dans le privé que son travail manquait de compétence dans un certain nombre de façons. Dans ce document, il a répondu aux accusations portées contre lui. Celui-ci a été envoyé au surveillant général, M. Haggan, et M. Haggan a demandé à la haute direction le droit de prendre le temps nécessaire pour étudier le document, pour consulter les autres «superviseurs» et réalisateurs sur la question avant que la direction ne décide des mesures à prendre. La promesse a été consentie. Le lendemain, je devrais peut-être me corriger parce que je ne suis pas certain que ce soit le lendemain, mais avant que M. Haggan n'ait eu consulté ces personnes, on a pris la décision arbitraire de remercier M. Southam.

Ce qui manque réellement ici, c'est la bonne volonté chez les personnes qui délèguent aux chefs de département la responsabilité de réaliser, de concert avec leurs réalisateurs qui sont présumément des réalisateurs parce qu'ils sont experts dans la production de programmes, la volonté d'avoir confiance dans le

jugement de ces hommes, parce que les réalisateurs ne développent pas des idées originales eux-mêmes et les conseillers ne distribuent pas les programmes de leur propre chef. Le système doit supposément dépendre du jugement combiné de ces groupes; et maintes et maintes fois la direction a manifesté quelque réticence à faire confiance à ces gens dans ces circonstances.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Y a-t-il une raison spécifique pour cela?

M. WATSON: Vous demandez une interprétation, je pense.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous êtes habituellement du côté de ceux qui encaissent, et lorsque vous encaissez et que vous voulez faire quelque chose, il vient un temps où vous devez parler.

M. WATSON: On a vu quelque peu le genre de mesures ou de résultats obtenus après une consultation entre les réalisateurs et les «superviseurs», qui n'ont pas été acceptables, et inévitablement ces resultats portaient sur le domaine de...

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Le niveau inférieur de l'administration travaille de façon assez satisfaisante?

M. WATSON: Je dirais qu'en ce qui concerne mon travail pour la Société, depuis que je suis à son service, au niveau départemental, le genre de collaboration et la réaction que j'ai obtenus ont été remarquables.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Ainsi, c'est entre ce niveau et la direction que se glisse la mésentente.

M. WATSON: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Ou un manque de confiance et de responsabilité?

M. WATSON: Oui, assurément.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je vais vous poser une autre brève question sur ce programme particulier, «This Hour Has Seven Days». Toute cette question pourrait-elle être reliée à un programme ou une série de programmes spécifiques que vous deviez entreprendre?

M. WATSON: Vous ne parlez pas nécessairement des programmes passés mais futurs?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Oui.

M. WATSON: Pas que je sache.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous engagé quelque discussion que ce soit sur un programme au sujet de cette fameuse question de faillite à ce moment-là, programme qui paraîtrait en rapport avec la liberté civile ou les droits civils, je devrais dire?

M. WATSON: La situation de la faillite dans la province de Québec?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je ne sais s'il s'agit de la province de Québec ou de tout le Canada dans l'ensemble. Avez-vous espéré téléviser un programme sur cette question?

M. WATSON: Le groupe éditorialiste du programme a discuté ce sujet. Je n'ai pas participé personnellement à ces discussions.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais la chose a fait l'objet de discussions et le programme était pour paraître s'il avait été permis?

M. WATSON: Il ne faut pas nécessairement tirer cette conclusion. Nous trouvons un grand nombre d'idées pour les programmes et à un moment donné, pour une raison ou une autre, celles-ci ne peuvent être réalisées, soit que vous ne puissiez amener la caméra sur les yeux, ou développer la situation dans les studios, ou que la chose s'avère sans fondement; ou par suite d'une somme considérable de recherches. Bien des raisons nous empêchent de terminer les choses commencées.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais cette question particulière, ou ce point, a été soumis à la discussion?

M. WATSON: Elle était à l'étude par le groupe de la programmation. Qu'elle aurait jamais pu être incluse dans un programme, cela je ne puis dire.

M. WALKER: Je fais remarquer qu'on ne doit tirer aucune conclusion sur mon point de vue parce que je m'appelle Walker.

Je n'ai qu'une question à poser à M. Watson, et il s'agit d'une question personnelle. Vous risquez beaucoup, dans toute cette affaire, monsieur Watson. Quel résultat aimeriez-vous pour vous, à la suite de cette affaire qui fait partie d'une question beaucoup plus étudue?

M. WATSON: Pour moi personnellement?

M. WALKER: Pour vous personnellement, oui.

M. WATSON: Permettez-moi de dire quelques mots préliminaires pour un instant.

M. WALKER: Oui, certainement.

M. WATSON: Voici. En qualité de programmateur, et telle est à mon avis ma fonction, qui intellectuellement a mûri, si jamais j'ai mûri, dans l'enceinte de Radio-Canada, j'éprouve une certaine affection envers l'institution et j'en suis reconnaissant. Elle m'a fourni l'occasion de faire le genre de travail que, à mon avis, je fais le mieux. Je suis bien rémunéré. Je suis à son service depuis dix ans. J'ai eu une carrière extraordinairement satisfaisante. J'aimerais continuer à travailler pour Radio-Canada.

J'ai confiance que Radio-Canada, au lieu d'être le réseau de radiodiffusion excellent qu'il est, pourrait être le meilleur au monde. A mon avis, il pourrait être le modèle prestigieux d'une organisation de radiodiffusion qui sert une collectivité qui le commandite et l'appuie. Mais pour en venir là il doit être exploité par des hommes qui ont confiance en eux. La confiance, à mon avis, est le nœud de toutes nos discussions ici. Nous devons avoir des hommes qui ont confiance en ceux qui travaillent avec eux, des hommes qui peuvent accepter les critiques avec confiance, qui peuvent admettre une erreur avec confiance; mais, surtout, et avant tout, des personnes qui peuvent envisager l'avenir avec confiance, qui peuvent surveiller les occasions avec confiance, prendre des risques avac confiance, assez confiants pour être prêts à avancer un peu au lieu d'agir conformément à la théorie que la direction est un groupe de personnes opposé au trouble et qui se défait des faiseurs de trouble.

Comme l'a dit un membre de la haute direction, à un de mes collègues, la direction actuelle a l'intention de se débarrasser des faiseurs de trouble, et je déduis que je fais partie de ce groupe. C'est une compagnie fière. J'aimerais

continuer à faire partie de ce groupe de faiseurs de trouble, à faire ce que je peux pour maintenir la tradition de la radiodiffusion des affaires publiques, qui remonte bien au-delà de la télévision, vivante et de la façon la plus animée possible. Voilà où, à mon avis, est ma place.

A l'heure actuelle, il y a de forts risques, je le crains, que je ne puisse faire cela vu qu'on ne peut certainement prendre des responsabilités dans la Société avec le système actuel de responsabilité qui y existe.

M. WOOLLIAMS: Je n'ai que quelques questions à poser à M. Watson, et un certain point m'intéresse particulièrement.

Ma première question s'adresse directement à vous; étiez-vous traité de façon équitable et juste par la Société, et ceci, bien entendu, soulève la question des relations qui existent entre la direction et la main-d'œuvre. Pour en venir au problème, un contrat a été signé entre vous et Radio-Canada.

M. WATSON: Oui.

M. WOOLLIAMS: Et quelle était la durée de ce contrat?

M. WATSON: En tant que réalisateur, j'avais un contrat d'un an. Mon contrat est toujours en vigueur. Il expire en juin.

M. WOOLLIAMS: Avez-vous obtenu une copie de ce contrat? Allez-vous soumettre une copie de ce contrat au Comité?

M. WATSON: Je peux produire cette copie si vous le voulez.

M. WOOLLIAMS: Avez-vous déjà consulté un avocat au sujet des modalités de ce contrat? Contient-il des clauses de renouvellement? Êtes-vous entièrement protégé?

M. WATSON: Ces clauses sont évidentes dans le contrat. Celui-ci déclare que les négociations pour le renouvellement doivent être entamées dans les 90 jours qui suivent l'expiration du contrat. Cette pratique n'a jamais été suivie, mais elle figure dans le contrat. Si le contrat n'est pas explicitement terminé à ce moment, vous êtes encore considéré comme membre de la Société jusqu'à ce que ces négociations soient tenues.

M. WOLLIAMS: Et je suppose que nous parlons d'un contrat relatif à ce programme, «Seven Days» selon son nom abrégé?

M. WATSON: Si vous me permettez d'apporter une clarification, encore une fois, il y a trois contrats. Deux de ces contrats vont ensemble en ma fonction de réalisateur et de réalisateur technique. En qualité de réalisateur, je suis normalement responsable devant la Société de la production des programmes de télévision et de radio.

M. WOOLLIAMS: C'est votre intérêt général.

M. WATSON: C'est là mon intérêt général. Un contrat annexe stipule que je suis le réalisateur d'une série intitulée «*Document*».

M. WOOLLIAMS: Ainsi, ce contrat général pourrait être renouvelé mais cela ne signifie pas, bien entendu, que tout contrat, ou entente, relatifs au programme «*Seven Days*» pourrait être renouvellé?

M. WATSON: C'est bien vrai.

M. WOOLLIAMS: Le programme intitulé «This Hour has Seven Days» faisait-il l'objet de quelque contrat défini, ou de n'importe quel écrit, ou de quelque entente écrite?

M. WATSON: Le contrat énoncé dans une lettre se rapportait à mes services rendus comme hôte de ce programme. Il s'agissait de 35 ou 39 programmes, je ne me souviens plus du chiffre exact.

M. WOOLLIAMS: Et après avoir reçu cette lettre, je suppose que vous avez consenti aux modalités qui y étaient énoncées? Vous en compreniez le sens et vous avez accepté les modalités qu'elle contenait alors?

M. WATSON: Oui.

M. WOOLLIAMS: Vous opposeriez-vous le moindrement à déposer une copie de cette lettre, afin que le Comité puisse la voir?

M. WATSON: Non, c'est une lettre fort simple, qui n'est pas bourrée de termes et conditions.

M. WOOLLIAMS: Il y a une lettre et deux autres contrats.

M. WATSON: Oui.

M. WOOLLIAMS: Et vous avez dit, à mon su, que l'un d'eux prendrait fin en juin. Tous ces contrats ont-ils réellement pris fin, ou vont-ils expirer très prochainement?

M. WATSON: Oui, très prochainement.

M. WOOLLIAMS: De plus, à un moment donné, à la fin de l'exécution du programme en question, quand la direction étudiait les contrats en question, songeait-elle à ne pas les renouveler?

M. WATSON: Oui.

M. WOOLLIAMS: Je suppose, en particulier, que la direction n'était pas disposée à renouveler le contrat relatif au programme en question?

M. WATSON: On a précisé qu'il n'y aurait pas de renouvellement de mon contrat où je suis désigné comme producteur-réalisateur de «Document», que si je ne brisais pas mes relations avec la direction, je serais le producteur d'un programme non encore désigné, ni encore pourvu d'un budget, de conditions favorables et de personnel, à réaliser à Montréal, et que si ce projet, pour une raison ou pour une autre, ne venait pas à se réaliser, il y aurait peut-être quelques contrats spéciaux, de temps à autre.

M. WOOLLIAMS: Avant de passer à une autre question, je tiens à faire ressortir une chose: quand vous avez signé le contrat, vous saviez, n'est-ce pas qu'à son expiration votre emploi cesserait?

M. WATSON: Certainement, mais ce n'est pas tout à fait exact.

M. WOOLLIAMS: Je voudrais que vous vous expliquiez là-dessus.

M. WATSON: Officiellement, il en était bien ainsi. Mais voici dix ans qu'on m'accorde des contrats de ce genre, et . . .

M. WOOLLIAMS: Et par tradition, ou par précédent, on les renouvelle de temps à autre, si bien que vous comptez sur un tel précédent ou sur ces rapports habituels entre employeur et employé?

M. WATSON: Pour m'expliquer d'une autre manière, je suis déjà en train de mettre au point des projets de programmes pour la saison prochaine, dans les bureaux connexes où je travaille. La bienveillance du Ministère fait supposer qu'on a le droit d'entreprendre l'établissement d'un projet, après quoi le contrat ne se fera pas attendre.

M. WOOLLIAMS: Sur la question de savoir si l'on vous a traité équitablement et si l'on vous a fait justice, une chose me tracasse. Elle avait l'air d'une vétille dans votre bouche, mais il se peut qu'elle ait certaines implications importantes. Je soupçonne que vous devez en avoir tiré une déduction quand la direction —représentée par je ne sais qui, peu m'importe en ce moment—vous a dit: «Il faut que vous soyez comme nous autres». Quelle a été votre déduction de ces paroles?

M. WATSON: On m'a donné à entendre, d'abord, que «vous n'êtes pas l'un de nous», et en suite, que «vous n'êtes pas avec nous».

M. WOOLLIAMS: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. WATSON: Que nous ne pouvions pas partager leurs vues sur la manière convenable d'exploiter Radio-Canada, je suis obligé de le supposer.

M. WOOLLIAMS: Quelles étaient les vues de la direction, dans votre supposition et à votre avis?

M. WATSON: Vous me demandez, sauf erreur, d'interpréter leur interprétation de mon opinion.

M. WOOLLIAMS: Il se peut que le désaccord ait été d'ordre politique, ou d'ordre philosophique, ou en rapport avec la direction. Étant donné que c'est là une situation extraordinaire, pouvez-vous éclaircir ce point?

M. WATSON: M. Walker lui-même l'a éclairci par les exemples qu'il a donnés. Il a déclaré, je le répète, en critiquant ma conduite, que j'ai eu trop souvent maille à partir avec la direction.

M. WOOLLIAMS: Et avez-vous défié la direction à ces propos?

M. WATSON: A titre de producteur-réalisateur de «Seven Days», ou de producteur-rélisateur de ce programme au cours de sa première saison, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelquefois des groupes de directeurs et de les informer des intentions des «programmateurs», lesquelles ont donné lieu à un vif antagonisme.

M. WOOLLIAMS: Sur quoi portaient surtout les objections des directeurs? Vous parlez d'un vif antagonisme.

M. WATSON: Oui.

M. WOOLLIAMS: A quoi s'opposaient-ils?

M. WATSON: En matière de «programmation»?

M. WOOLLIAMS: Oui.

M. WATSON: Leur désapprobation se rapportait le plus souvent à des programmes relatifs à des sujets controversables.

M. WOOLLIAMS: Il y a un autre de vos témoignages qui m'a tracassé. Je suis bien du même avis que le Ministre: Radio-Canada est une société de l'État,

responsable envers le Parlement. Mais vous avez dit qu'on avait une liste des suspects. Qu'entendez-vous par là?

Un DÉPUTÉ: Il n'a rien dit de tel.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): C'est moi qui l'ai dit.

M. WOOLLIAMS: Savez-vous s'il y a une liste des personnes notées?

M. WATSON: Je répéterai simplement ce que l'ai déjà dit, savoir, qu'une personne (et je sais qui) a dit, à ma connaissance, que M. Ross McLean n'est pas *persona grata* aux yeux de Radio-Canada, ce qui n'est pas une attaque contre sa réputation professionnelle, mais, à mon avis, une façon de le noter comme suspect.

M. WOOLLIAMS: J'estime qu'il importe de savoir pourquoi il n'est pas *persona grata*, ce qui nous permettrait de prendre le taureau par les cornes.

M. WATSON: Je ne saurais pénétrer dans l'esprit de celui qui a passé ce jugement, et je ne veux pas essayer de le faire.

M. WOOLLIAMS: C'est dire que vous ne pouvez pas répondre.

M. WATSON: Je sais qu'il a été question de M. McLean en rapport avec des programmes de radiodiffusion sujets à controverse, ceux du genre qui a causé des «ennuis» à Radio-Canada, ce qui fait de lui l'un des agitateurs en cause.

M. WOOLLIAMS: Vous en arrivez donc à dire—corrigez-moi si je me trompe—qu'il existe certains sujets controversables qui causent des ennuis à la société d'État, que certains des producteurs, comme vous-même et d'autres, estiment qu'ils devraient continuer de réaliser le programme, et qu'il y a eu un conflit entre directeurs et employés, n'est-ce pas?

M. WATSON: Oui, et bien que le président ait dit, suivant le compte rendu, qu'aucun sujet ne nous est interdit, je crois que bien des producteurs déclareront, en connaissance de cause, que cela n'est pas vrai.

M. WOOLLIAMS: Cette question a été posée par un autre député, mais je la poserai en d'autres termes, ainsi: voulez-vous continuer la «programmation» de «Seven Days», en faisant preuve du même esprit créateur qu'auparavant?

M. WATSON: C'est là ce que je m'efforce grandement de conserver en ce moment.

M. WOOLLIAMS: Et vous voulez continuer de collaborer avec vos collègues?

M. WATSON: Oui, je dois le répéter, je ne suis pas seul, ou seul avec LaPierre, en l'occurrence. C'est là une affaire qui nous intéresse tous: moi-même, mon producteur-réalisateur, d'autres producteurs, le personnel, le surveillant du bureau avec ses co-surveillants et son personnel, bref, tout le bureau des affaires publiques.

Il y a autre chose à considérer: il a été prouvé que les producteurs de la région de Toronto s'intéressent eux aussi à la question. A mon avis, nous sommes tous solidaires en l'occurrence.

M. WOOLLIAMS: En résumé, il me paraît fort clair que la cause du conflit qui a éclaté entre vous et la direction—je veux dire vous et vos amis—c'est que cette dernière refuse de continuer de présenter les points controversables du programme en question, ou d'autres programmes, et que vous, producteurs, devez céder ou partir. Là gît le nœud de la difficulté, n'est-ce pas?

M. WATSON: Oui, je suppose que c'est ça, mais la question, voyez-vous, exige une foule d'interprétations. Radio-Canada a toujours posé comme règle qu'il lui importe que le programme ne prête pas à controverse. Dans le cas qui nous occupe, il semble dire qu'il préférerait n'avoir pas de controverse mettant en cause Watson, LaPierre et Douglas Leiterman.

M. WOOLLIAMS: Et je suppose qu'à vos yeux, si la direction suit cette règle absolue, elle réduit l'esprit d'invention du personnel de Radio-Canada.

M. WATSON: Je crois qu'elle y tend, en disant de fait: «Écoutez, si nous voulons congédier quelqu'un, libre à nous de le faire, sans devoir passer par la hiérarchie des autorités», ce qui produit un effet paralysant sur n'importe qui.

M. WOOLLIAMS: Je suppose qu'à cet égard, vous estimez avoir été traité d'une manière inéquitable et injuste.

M. WATSON: Je ne soutiens pas que j'aie été personnellement traité d'une façon inéquitable et injuste.

M. WOOLLIAMS: J'aurais dû parler de vos collègues, de l'entier personnel prenant part au programme en question.

• (6.50 p.m.)

M. WATSON: Soit, s'il vous plaît de le dire, mais il me semble qu'à l'échelon le plus élevé, celui qui importe le plus, c'est là une question pragmatique, plus qu'une question de justice et d'équité. Il faut tenir compte de l'équité, relativement à la responsabilité de Radio-Canada envers les gens que cette société dessert. C'est à elle qu'il incombe d'ouvrir pour ainsi dire les lumières, les plus brillantes possible et le plus souvent possible. Si elle doit en être empêchée, cela équivaut à commettre une injustice envers la collectivité, qui parraine cette société. A l'égard de nous qui créons les programmes, c'est une question, non d'injustice, mais de prohibition, d'empêchement à accomplir notre travail. Nous pouvons écarter des programmes qui intéresseraient un peu les gens et leur seraient peut-être utiles, mais je suis certain que nous souscrivons tous au principe voulant que les gens ne sauraient bénéficier de trop de renseignements, et dès qu'on admet en principe que certains genres de renseignements ne doivent pas être fournis aux gens, on crée un conflit aigu, qui est des plus difficiles à régler.

M. WOOLLIAMS: La direction a-t-elle adopté comme ligne de conduite qu'il lui incombe de trancher la question de la qualité, bonne ou mauvaise, des programmes à créer par elle?

M. WATSON: Oui, les directeurs en sont officiellement responsables, c'est indéniable.

M. WOOLLIAMS: Il y a une question que je tiens à vous poser, même s'il se peut que vous ne vouliez pas y répondre. Quelque directeur de Radio-Canada a-t-il jamais opiné, en vous parlant, qu'une personne autre que l'un des directeurs s'est immiscé dans la production du programe critiqué ici?

M. WATSON: Puis-je interpréter cette question?

M. WOOLLIAMS: Vous en avez bien le droit, puisque c'est vous qui portez témoignage.

M. WATSON: Vous pensez probablement, entre autres, à ce que nous en sommes venus à appeler l'ingérence politique, mais ni les hauts dirigeants de Radio-Canada, ni mes surveillants, ni l'un de mes collègues n'en ont parlé devant moi. Il s'est présenté des cas—et je demande au Comité la permission de ne pas spécifier, du moins actuellement—où des gens chargés de la préparation de certaines parties du programme en question, se sont plaints du traitement qu'ils recevaient, à l'échelon supérieur de la direction, et en fait de réaction, on a pris une décision arbitraire sans les consulter. Mais ces hommes n'ont pas agi en politiciens, du moins en politiciens de profession.

Le PRÉSIDENT: C'est votre tour de parler, monsieur Lewis.

M. LEWIS: Monsieur Watson, voudriez-vous repasser pour moi sur certaines choses, après quoi j'en viendrai à la raison de mes questions, bien qu'elle puisse devenir évidente quand je poserai mes questions. Voudriez-vous nous dire de nouveau comment vous décidez de la matière d'un programme. Vous commencez, je suppose, par en discuter avec certaines des personnes en cause. Ensuite, jusqu'à quel point de la hiérarchie monte-t-on avant qu'on prenne la décision d'établir le programme composé de la matière adoptée?

M. WATSON: Dans le cas de la matière d'un programme dit ordinaire, savoir, qui ne traite pas d'une de ces matières des plus délicates, telles que religion, moralité, usages et mœurs, soit dit sans les énumérer dans l'ordre voulu. J'y ajouterai un genre de sujets, celui de «l'ombudsman», savoir, l'homme qui prend en mains la cause de celui qui est victime d'une injustice de la part d'un établissement ou d'un autre, ce qui nous amène à la question. La matière d'un programme est mise au point jusqu'au stade final avant qu'on consulte le surveillant. Il en est ainsi de sujets relatifs aux spectacles de divertissement, à la littérature, aux arts en général, etc., tant qu'ils ne touchent pas aux domaines dont je viens de parler. Mais dans le cas d'une matière qui ne rentre pas dans ses catégories qui constituent facilement des pierres d'achoppement, on consulte le surveillant avant toute action directe, sauf peut-être les premières recherches, celles qu'il faut pour poser le fondement de l'histoire en s'abouchant avec des gens, faire des frais ou rouler des caméras. C'est alors, au degré intermédiaire du domaine vivement délicat, qu'il doit être consulté, bien que le sujet soit ou puisse être encore un peu mal mis au point, et il se peut qu'il décide qu'il y ait là un tel domaine, le poussant à vouloir parler du programme. Dans toute cette «programmation» délicate, le surveillant, de concert avec de ses supérieurs, veille constamment à l'établissement du programme. Il peut fournir des conseils, qui sont souvent manifestement fort utiles, en disant, par exemple: pourquoi ne demandez-vous pas telle ou telle chose, avez-vous besoin d'une plus grande quantité de cette chose, ou vaudrait-il la peine d'avoir un film sur telle ou telle personne? On finit ainsi par monter le programme et par le répéter approximativement, par fragments, la veille du jour de la radiodiffusion; c'est alors que le surveillant vient regarder le programme.

M. LEWIS: L'une ou l'autre des personnes que vous venez de mentionner a-t-elle jamais transmis un programme aux gens du bureau central de Radio-Canada, qui est situé sauf erreur sur l'avenue Bronson, à Ottawa?

M. WATSON: Les programmes font l'objet d'un rapport, d'une manière ou d'une autre. Je crois qu'il vous faudrait demander à une personne de la catégorie des surveillants à quel premier stade du programme ces derniers ont l'habitude de faire rapport à leurs supérieurs. Je crois que l'on répondrait: «Cela dépend du degré de délicatesse du sujet.»

M. LEWIS: Voient-ils le programme avant le jour de la radiodiffusion?

M. WATSON: Presque jamais.

M. LEWIS: Reçoivent-ils, avant ce jour-là, un rapport complet sur ce qui doit être radiodiffusé?

M. WATSON: Oui, toujours.

M. LEWIS: Et suivant vous, c'est le groupe de gens mentionné par vous qui décide de la matière. Supposez qu'un rapport parvienne jusqu'à la direction de Radio-Canada et qu'elle désapprouve. M. Haggan qui, sauf erreur, est placé au dernier échelon de l'échelle et qui est votre supérieur immédiat.

M. WATSON: Oui.

M. LEWIS: Supposez que, dans ses bureaux de l'avenue Bronson, la direction désapprouve M. Haggan au sujet de votre décision collective.

M. WATSON: Oui. Vous voulez savoir ce qui arrive alors?

M. LEWIS: Oui.

M. WATSON: L'habitude consiste alors à tenir des discussions, qui, le plus souvent, aboutissent à régler le désaccord d'une façon ou d'une autre. Mais on aboutit parfois à une impasse, dont il faut sortir à l'aide de mesures rigoureuses, de menaces et d'ultimatums ayant différentes formes. Il se produit de la brouille, qui entraîne une rupture des relations et l'impossibilité de parler d'un ton naturel de voix, si bien qu'on en vient à se dire l'un à l'autre: «Je refuse d'en parler plus longtemps, nous n'arrivons pas à nous entendre à ce sujet.»

M. BASFORD: Est-ce vous ou la direction qui raisonnez ainsi?

M. LEWIS: Tous deux. Ils se lancent à la tête des injures prudemment voilées. A ce moment—et peu importe que vous ou moi approuvions la décision prise par la direction; le hasard veut que je désapprouve énergiquement la décision prise dans ce cas et dans quelques autres dont j'ai entendu parler—je veux vous demander si vous m'accordez que, si ces consultations avaient réellement eu lieu et si la direction avait donné aux créateurs des programmes, producteurs et surveillants, pleinement l'occasion de parler de ces questions litigieuses avec elle, il fallait que cette dernière soit autorisée à statuer en dernier ressort en cas d'un désaccord ou d'une impasse?

M. WATSON: Elle en a le droit formel. Mais comme dans d'autres cas du même droit, j'aimerais atténuer cette affirmation en disant qu'à mon avis, si de telles choses se répètent constamment à un échelon purement «pragmatique», les opérations s'en trouvent ralenties.

M. LEWIS: Je le sais.

M. WATSON: Mais il va sans dire que la haute direction de Radio-Canada doit être tenue responsable des mésaventures et encaisser les blâmes. Elle a des comptes à rendre aux membres du Parlement et au public, et elle doit justifier sa décision relative au programme.

M. LEWIS: Monsieur Watson, je m'en rends clairement compte. Mais avant de poser ma question suivante, sachez que je comprends fort bien que Radio-Canada ne saurait rendre de bons services si la haute direction est soumise à la fixation de l'heure et apeurée au point d'interdire aux producteurs d'établir le moindre programme qui pourrait offenser quelqu'un. A ma connaissance, tout ce qui mérite d'être fait blesse inévitablement quelqu'un. Je me rends clairement compte que, si les directeurs adoptent ce point de vue, il n'y aura jamais de programme hardi. C'est dire, à mon avis, que si la direction prend l'habitude d'agir ainsi, il importerait de faire quelque chose à son égard. Mais quelque échelon de Radio-Canada devrait-il, oui ou non, être investi de l'autorité voulue pour décider, en fin de compte, si tel ou tel programme devra être représenté?

M. WATSON: Oui.

M. LEWIS: Et cette autorité doit-elle être confiée à un seul service ou à un groupe de producteurs, ou faut-il qu'elle réside ailleurs?

M. WATSON: Le service ou l'ensemble des producteurs doit être, comme il l'est, responsable en fin de compte envers le président de la société. Telle est la structure administrative où nous travaillons, et quand ça marche, ça marche très bien.

M. LEWIS: Ainsi donc, si je comprends bien, ce que je désire vivement, vous vous plaignez de deux choses: D'abord les procédés par lesquels on vous a écartés du programme, vous et M. LaPierre, étaient faux et extraordinaires, car c'était là sauter par-dessus la tête de vos supérieurs immédiats, producteur-réalisateur et autres personnes. Est-ce bien là l'une des raisons que vous aviez de vous plaindre?

M. WATSON: Oui.

M. LEWIS: Votre second sujet de plainte est que, selon vos constatations, la haute direction se montre hésitante et timorée quand il s'agit de permettre aux participants du programme en question et d'autres, de se mettre à projeter de nouveaux programmes hardis?

M. WATSON: Oui. Ce n'est pas ainsi que je me serais exprimé, mais je crois que c'est en somme cela.

M. LEWIS: Exprimez-vous en vos propres termes, vous vous y connaissez mieux que moi.

M. WATSON: Je crois qu'on a cherché à entraver la mise au point de nouveaux programmes qui donnent une expression aux sentiments, suscitent de l'inquiétude et fournissent matière à des discussions entre les Canadiens. On tend à mon avis à décourager la «programmation» qui n'est pas de tout repos.

M. LEWIS: C'est précisément, mais mieux exprimé, ce que j'avais dans la tête. Maintenant, voici ma dernière question: est-il vrai que vous mettez sur le tapis, devant le Comité, non la question de votre départ ou celle de M. LaPierre, mais le fait selon lequel Radio-Canada, responsable envers le Parlement, empêche l'expansion morale qu'il devrait prendre, selon vous, pour bien remplir ses fonctions dans l'intérêt du grand public?

M. WATSON: Oui.

M. LEWIS: Est-ce la raison pour laquelle vous portez témoignage?

M. WATSON: Oui, essentiellement. Le reste est des évidences. C'est le nœud de l'affaire.

(*Texte*)

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Monsieur Watson, M. Lewis a posé beaucoup de questions, je voudrais simplement me référer au contrat de travail que vous avez avec la Corporation. Est-ce que, dans ce contrat de travail, il est indiqué que la Société Radio-Canada, *CBC*, doit vous donner des raisons pour renvoyer un employé?

M. WATSON: Comme réalisateur, non. La Société peut briser le contrat sans raison, 90 jours avant la date d'expiration.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Alors ça veut dire que la direction de la Société Radio-Canada, pouvait vous renvoyer sans vous donner aucune raison?

M. WATSON: 90 jours avant la date d'expiration, oui. Mais, si c'est moins de 90 jours, on doit me donner des raisons.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Vous avez dit tout à l'heure également, au tout début, lorsque vous avez donné certaines précisions sur la déclaration de ce matin, à l'effet que vous aviez participé à un travail pour étudier le rapport de la commission Fowler et que cette étude consistait à critiquer le fonctionnement de Radio-Canada, ou ceci a été interprété de cette façon-là par la direction de Radio-Canada. Pourriez-vous dire au Comité quelles étaient les grandes lignes de ce mémoire que vous auriez présenté, à la suite de l'étude du rapport Fowler?

M. WATSON: C'est presque la même chose que ce que j'ai dit aujourd'hui au Comité, les mêmes idées générales.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): La direction de Radio-Canada vous a également blâmé de ne pas avoir toujours suivi les directives du réalisateur, dans votre programme «Seven Days». J'ai lu cela dans les journaux, je ne sais si c'est exact, vous corrigerez, mais on n'a pas dit que vous alliez, certaines fois, au-delà du programme tracé, dans vos questionnaires, au programme de «Seven Days».

M. WATSON: Non. Je ne crois pas, pas officiellement.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Est-ce qu'on ne vous a pas dit également que vous manquiez quelquefois d'impartialité?

M. WATSON: Non, jamais.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): On ne l'a pas dit à l'endroit de votre confrère, M. LaPierre?

M. WATSON: Ce n'est pas exactement la même chose.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Mais quant à vous, on ne vous a jamais fait ce reproche?

M. WATSON: Non.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Est-ce que vous sauriez qu'il y avait conflit entre vous et la direction de Radio-Canada, avant votre rencontre du 6 avril?

M. WATSON: C'est un peu difficile de répondre à cette question parce que je savais depuis longtemps qu'il y aurait une espèce de conflit entre nous, mais pas un conflit formel, si je peux utiliser ce mot.

M. ASSELIN: Est-ce que vous avez senti, au cours de ces deruiers mois, que l'atmosphère était plus tendue entre vous et vos supérieurs, concernant votre programme?

M. WATSON: Non, pas du tout.

M. ASSELIN: Est-ce que la conversation que vous avez eue le 6 avril a été pour vous une révélation?

M. WATSON: Oui, en effet. Les termes précisés par M. Walker ont été pour moi une révélation.

M. ASSELIN: Si Radio-Canada maintient sa décision, est-ce que c'est votre opinion qu'il va se créer une atmosphère tendue parmi les réalisateurs de Radio-Canada et que ça pourrait aller jusqu'a un arrêt de travail des réalisateurs de Radio-Canada?

M. WATSON: Oui, je le crains.

M. ASSELIN: Ça pourrait aller jusque-là?

M. WATSON: Oui, ça pourrait aller jusque-là.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Veuillez maintenant continuer, monsieur Sherman.

M. SHERMAN: Monsieur Watson, veuillez m'excuser s'il m'arrive de redire des choses que vous avez dites de bonne heure ce matin. Je n'ai pas pu assister à la réunion de ce matin.

Vous êtes un homme d'un grand talent et d'une réputation méritée en matière d'affaires publiques et parmi vos confrères, les journalistes canadiens. A titre de journaliste, êtes-vous vraiment content de vous occuper du programme «This Hour Has Seven Days»?

M. WATSON: Oui, je peux dire sans réserves que mon occupation à cet égard constitue la période la plus fructueuse de toute ma carrière, mais je me suis heurté à bien des difficultés au cours de la réalisation du programme. Ce dernier est le résultat de la collaboration de plusieurs fortes personnalités, différant d'opinions sur une foule de sujets, ce qui a produit entre elles une très grande quantité de désaccords féconds, si j'ose dire ainsi. Mais en même temps, malgré ce manque d'harmonie, on a en général pris position activement sur les problèmes inhérents au programme, un consentement à se fier à ceux qui expriment leur sentiment sur quelque sujet, etc. L'année dernière, deux producteurs-réalisateurs ont exécuté le programme à tour de rôle, savoir, M. Leiterman pendant une semaine, et moi la semaine suivante. Je faisais bien des choses qu'il désapprouvait, et inversément, mais nous étions joyeusement d'accord pour dire qu'en dehors de la Société dans laquelle nous désirions travailler, le programme était jugé acceptable, et nous avions tous deux confiance en ce genre d'arbitre. Au sein de Radio-Canada, il se produit beaucoup de tirage allié à la confiance. C'est là un travail rude, fatigant, pénible, aux points de vue moral, spirituel et autres, mais il m'a causé en fin de compte une profonde satisfaction.

• (7.10 p.m.)

M. SHERMAN: C'était là sans doute un entourage passionnant, mais à titre de journaliste de profession, étiez-vous content du travail de journaliste dont «Seven Days» était et reste le résultat. Ou bien, si vous aviez toute latitude de vous amuser à ce sujet, y aurait-il quelque point, à votre avis, qui pourrait être amélioré en matière de journalisme?

M. WATSON: Bien sûr, il y a toujours moyen d'apporter des améliorations. Soit dit sans vouloir chercher des échappatoires, comme j'ai l'air de le faire, vous m'avez posé une question à laquelle il est presque impossible de répondre clairement. Vous demandez si la situation serait différente au cas où je dirigerais à mon gré le programme en question. Oui, elle le serait, car les points sur lesquels je suis en désaccord avec d'autres gens, n'apparaîtraient pas. Ma philosophie ne me pousse pas à dire que le programme s'en trouverait amélioré. Ce ne serait pas forcément un meilleur programme, mais il serait du moins bien à moi.

M. SHERMAN: Sur quel genre de programme préférez-vous travailler, celui de «Seven Days» ou celui de «Document»?

M. WATSON: Je dois vous répondre que tous deux me satisfont pleinement. D'une part, j'ai la chance d'établir nos programmes sur un seul et même sujet, dont l'élaboration exige bien plus de soins, et d'autre part, de préparer ce programme d'actualités. J'estime que les deux genres de programmes peuvent servir l'auditoire également bien, en l'empoignant. Je les aime tous les deux ensemble. Je ne suis pas sûr que la discussion devait porter là-dessus.

Le PRÉSIDENT: A titre de président, je constate que si l'on continue à poser des questions de ce genre, je commencerai à douter de leur pertinence.

M. SHERMAN: Monsieur le président, je ferais peut-être mieux de modifier la forme des questions que je pose à ce témoin. Ce que je cherche à faire, c'est de m'assurer à quel point son esprit est engagé et quel plaisir intellectuel il éprouve relativement au programme que le Comité est en train d'étudier et de discuter, et qui intéresse en fait tous les Canadiens.

Monsieur Watson, est-il jamais arrivé quelque circonstance ou quelque incident qui vous ont alors obligés, vous, M. LaPierre, M. Leiterman et d'autres personnes chargées de produire et de réaliser le programme en question, à reculer et à céder manifestement, directement, en ce qui touche un sujet, une matière donnée, que vous vouliez étudier?

M. WATSON: Oui, plusieurs fois.

M. SHERMAN: Chaque fois que cela est arrivé, pouviez-vous appeler de telles décisions?

M. WATSON: Non, car l'arbitre final était la haute direction.

M. SHERMAN: Au cours d'une interview télévisée que j'ai pu voir il y a deux ou trois soirs, vous avez déclaré que, du fait de telles circonstances, votre fidélité à la haute direction et même peut-être à de plus hautes autorités, était quelque peu contestée.

M. WATSON: Le sens des raisons données par M. Walker pour expliquer pourquoi j'ai refusé d'être plus longtemps le producteur de «Seven Days», équivalait clairement à dire qu'il mettait en doute ma fidélité à la direction de Radio-Canada, et à Radio-Canada.

M. SHERMAN: Que croyez-vous qu'il voulait dire par fidélité à la direction et fidélité à Radio-Canada»? Voulait-il parler de votre fidélité à la Couronne et de votre manque d'esprit social?

M. WATSON: Non. Je crois que lorsque j'ai répondu à une question antérieure au sujet de l'interprétation de la phrase «êtes-vous des nôtres», que c'était bien là ce dont il parlait.

M. SHERMAN: Au cours de vos réponses à une série de questions que vous a posées un autre membre du Comité, vous m'avez donné l'impression de croire que Radio-Canada, en ce qui concerne la télévision, laisse beaucoup à désirer relativement à la programmation d'émissions provocatrices et stimulantes sur les affaires publiques. Pouvez-vous nous dire ce que vous admirez dans la programmation des affaires publiques entreprise par d'autres réseaux, qui surpasse et qui éclipse ce genre de programmation tel qu'il est réalisé par Radio-Canada? Du seul point de vue du profane, bon nombre d'entre nous sommes frappés de ce que j'appellerais l'esprit d'aventure dont fait preuve le travail de Radio-Canada.

M. WATSON: Je crois que ce que vous dites est juste, si vous établissez la comparaison avec la production du réseau américain. Bien qu'il me faut apporter, sur-le-champ, des réserves et ajouter que, par exemple, les principaux documentaires réalisés par les trois grands réseaux américains sont bien étoffés, généralement courageux et, à mon avis rendent d'immenses services. Je crois que trop souvent les réseaux ont raté la réalisation de ces documentaires en les inscrivant à des heures où le monde ne regarde pas la télévision, bien souvent parce qu'ils ont à concurrencer des commanditaires qui exigent des heures de choix pour des programmes divertissants. A mon sens, ils font preuve d'une certaine indécision à cet égard. Il se peut que de temps à autre, le *CBC* nous ait tant soit peu surclassés par son traitement de la controverse, mais je crois que nous faisons assez bien les choses. Je ne me souviens pas d'avoir dit que la programmation de Radio-Canada dans ce domaine laissait à désirer, mais si en fait je l'ai dit, l'une des choses que j'avais à l'esprit était que, sur les ondes des réseaux anglais, nous avons, à l'heure actuelle, deux heures de choix par semaine pour les émissions des affaires publiques. Or, de la part d'une société dont le mandat est, sans contredit, de fournir au pays entre autres services, celui de l'information, il me semble que c'est là une tranche lamentable des heures de diffusion.

Puis-je ajouter quelque chose? Je crois qu'il y a eu, en raison du climat de découragement et de controverse, des gens qui ont quitté en désespoir de cause, (et en vérité je crois ce mot trop fort pour certains d'entre eux) et d'autres qui nous seraient peut-être venus mais qui maintenant ne viendront pas chez-nous réaliser des programmes. Voilà quelque chose qui m'inquiète beaucoup. La tâche d'attirer et d'embaucher des hommes qui consentent à perpétuer cette tradition échoit aux programmateurs, au niveau de la réalisation. Il me semble que la recherche de tels hommes devrait faire partie du programme majeur d'exploitation de Radio-Canada, mais les choses ne se passent pas ainsi.

M. SHERMAN: N'est-ce-pas là une sorte d'affliction endémique au genre de réseau de radiodiffusion dont fait partie Radio-Canada? La chose s'est déjà produite, et je présume qu'étant réaliste, vous vous rendez compte qu'elle se produira de nouveau, même si vous vous assurez le genre de climat de consultation que vous désirez si ardemment. Vous n'allez certes pas suggérer que des gens au tempérament explosif et créateur réunis ensemble pour travailler, parviendront à résoudre ce problème perpétuel et plutôt chronique?

M. WATSON: S'il s'agit de la création d'une ambiance qui favoriserait la mise en discussion des problèmes, je ne suis pas de votre avis.

Pour revenir à ce que j'ai dit à propos de la confiance, s'il existe d'un bout à l'autre de la Société un climat de confiance, si la Société peut dire au public «tel est notre rôle, voici ce que nous nous proposons de faire et voici comment nous le faisons», et s'ils s'expriment avec confiance parce qu'ils ont foi en leur rôle et le comprennent, je crois qu'alors nous verrons un nombre croissant de gens qui voudront travailler pour Radio-Canada, et non pas uniquement en provenance du Canada, (et nous sommes à perdre de ceux-là) mais je sais que des gens voudront venir de l'étranger, la chose s'est déjà produite dans le cas de *Seven Days*; des gens de l'étranger veulent travailler à ce programme. A mon avis, cela pourrait devenir le trait caractéristique de Radio-Canada, non seulement en ce qui a trait aux affaires publiques mais dans le domaine du théâtre, du music-hall, de la musique ainsi que dans tous les secteurs de la programmation qu'il présente à la population canadienne. J'en ai la certitude. Je crois qu'un de nos objectifs doit être de faire en sorte que la Société devienne ce genre d'établissement. Il me semble que l'une des premières conditions d'une bonne gestion sur tous les plans du réseau de radio-diffusion est de faire en sorte que les gens doués puissent travailler selon leur inspiration dans le cadre d'un régime responsable, et de mettre en valeur leurs aptitutes, qu'ils soient musiciens, journalistes, comédiens, metteurs en scène ou réalisateurs, de les mettre en lumière, dégager leur talent et faire ressortir ce qu'il y a à l'intérieur. Cela prend de l'assurance, du courage et de la confiance de part et d'autre. Voilà, à mon avis, ce qui nous manque actuellement.

M. SHERMAN: Je crois que nous sommes tous d'accord avec vous, mais pourrais-je ajouter qu'à un certain degré il a dû en être ainsi, puisque dans le passé Radio-Canada a réussi à attirer des gens tels que vous-même. Vous êtes à leur service depuis dix ans.

M. WATSON: Oui, c'est exact. Je dois dire qu'en dépit des choses lamentables que je déplore, la structure de base de Radio-Canada, peut-être ne devrais-je pas parler de la structure de base, mais de la situation fondamentale dont elle jouit dans le pays, ses relations avec la collectivité, son déploiement à travers le pays, les possibilités qu'elle a de faire appel à ses centres régionaux, ses relations avec le Parlement, la tradition dont elle a hérité, sont tous excellents. Ceux qui sont véritablement engagés envers notre pays, pas uniquement engagés à faire de la programmation ou ce qu'ils veulent en vue de pouvoir partir vers l'étranger et le faire ailleurs, ceux-là peuvent rester et faire du bon travail au sein de la Société. Je ne crois pas que cela changera non plus. C'est un organisme bien fondé. J'ajouterais qu'elle serait difficile à démolir.

M. SHERMAN: J'ai une dernière question à poser. Monsieur Watson, avez-vous été étonné, consterné, encouragé ou touché d'une manière ou d'une autre par la réaction du public face à la rupture forcée de vos relations avec le programme?

M. WATSON: Je crois que nous avons tous été grandement encouragés.

M. MACKASEY: Monsieur le président, je n'ai que quelques questions à poser à M. Watson. Elles se rapportent essentiellement au programme et bien que quelques-unes d'entre elles ont déjà été soulevées, j'aimerais les enregistrer pour ma propre gouverne. Depuis combien de temps faites-vous partie de ce programme en particulier, au double titre de réalisateur et d'animateur?

M. WATSON: Douglas Leiterman et moi avons conçu la formule précise du programme au cours de l'hiver 1963-1964 et nous l'avons mis en onde en octobre 1964. Mon rôle se changea en celui d'animateur au mois d'octobre 1965.

M. MACKASEY: Je suis également un admirateur de votre programme, de sorte que mes questions créeront un effet différent, je tiens à le dire dès maintenant. Vous faites mention de quatre secteurs de base que vous appelez des «secteurs sensibles» auxquels je reviens dans un moment, à savoir: la religion, la moralité, la politique et le sujet de l'«ombudsman». Vous avez dit, en réponse à une question posée par M. Lewis, qu'il y a, à intervalles réguliers, des programmes qui touchent ses secteurs sensibles et qui ne sont pas diffusés, pour une raison ou une autre, à la suite, ordinairement d'une discussion avec la haute direction. Suis-je sur la bonne voie? Je veux voir les choses clairement. En aucune occasion lorsqu'on a mis obstacle à la présentation de ces programmes, vous a-t-on laissé entendre que c'était en raison d'une directive du gouvernement?

M. WATSON: Jamais.

M. MACKASEY: Du parti libéral?

M. WATSON: Jamais.

M. MACKASEY: D'aucun autre parti politique?

M. WATSON: Jamais.

M. MACKASEY: D'un membre quelconque d'un parti?

M. WATSON: Jamais.

M. MACKASEY: De l'un des ministres?

M. WATSON: Non, monsieur.

M. MACKASEY: Si nous retournions aux secteurs sensibles, au secteur religieux par exemple.

M. WOOLLIAMS: De quels secteurs venez-vous de discuter?

M. MACKASEY: Pour un de ceux qui suit le programme, pour ainsi dire, presque religieusement, pouvez-vous expliquer comment, dans le secteur religieux, vous pouvez présenter des programmes plus controversés que ceux qui ont passé sur les ondes au cours de l'année dernière? Je pourrais signaler le programme sur le pape, bien qu'il y en ait eu d'autres qui ont suscité leur part de polémique. Jusqu'où pouvez-vous aller? Quel genre de programmes religieux la direction vous empêcherait-elle de présenter?

M. WATSON: Je ne saurais le prédire.

M. MACKASEY: Je ne vous demande pas de prédire; je vous interroge sur ce qui est arrivé dans le passé, pas sur ce qui se passera dans l'avenir.

M. WATSON: Je ne me souviens pas qu'on ait empêché la présentation d'aucune tranche de programme dans le secteur religieux. L'une d'elles a été désavouée après qu'elle eut passé sur les ondes.

M. MACKASEY: Passons à la zone de la moralité. Je tente de découvrir les critères qu'invoque la direction pour mettre obstacle à certains de ces secteurs. Lorsque vous dites que vous avez les coudées assez franches relativement à ce qu'il est généralement convenu d'appeler les mœurs, depuis les danseuses à poitrine nue jusqu'aux narcomanes, aux homosexuels, et que sais-je encore, qu'on ne montre pas normalement à un programme timoré, pouvez-vous nous dire jusqu'où vous pouvez aller dans ce secteur?

M. WATSON:Si la direction met à exécution ses intentions présentes, nous n'irons nulle part dans cette zone, parce que voilà un secteur qu'on entend retrancher du programme.

M. WOOLLIAMS: J'espère que vous n'érigez pas ce monsieur en témoin expert.

M. MACKASEY: En d'autres mots, vous avez eu quelques indications quant à ce que la direction veut atténuer?

M. WATSON: Oui, je crois, sauf votre respect monsieur, que ce secteur relève plutôt de la compétence de M. Leiterman qui est maintenant directement responsable des programmes.

M. MACKASEY: Vous avez été réalisateur un temps. Prenons le temps où vous étiez réalisateur dans le domaine de la politique. J'ai admiré et me suis réjoui de votre satire contre le Sénat. J'étais crispé de colère devant ce que j'appelle vos coups de sabre à M. Diefenbaker et à M. Pearson, bien que d'autres n'aient jamais contesté vos droits de le faire. A combien plus de liberté vous attendez-vous en ce domaine?

M. WATSON: Cela tomberait dans la même catégorie.

M. MACKASEY: Je tente de faire ressortir ces choses pour que justice soit faite à la direction quant au passé, sans songer à l'avenir. Quant au dernier secteur, le domaine de l'«ombudsman», (je me rapporte aux cas Spencer et Truscott et à bien d'autres encore), vous avez rendu service à la nation en mettant ces cas en lumière, néanmoins quelques-uns d'entre eux étaient politiquement gênants et d'autres étaient controversés. Mais en quoi vous a-t-on limités dans ce domaine particulier?

● (7.30 p.m.)

M. WATSON: Eh bien, une fois de plus, voilà un domaine où le programme, suivant les directives, ne pourra plus s'aventurer.

M. MACKASEY: A l'avenir?

M. WATSON: Oui.

M. MACKASEY: Mais je parle du passé.

M. WATSON: Il y a eu querelle constante relativement à nos décisions de présenter des programmes de ce genre.

Il y a eu un cas, l'an dernier, où une tranche de programme dans cette zone a également été désavouée après qu'elle eut passé sur les ondes. Voilà un autre exemple qui, à mon sens, peut servir, pas tellement par sa matière, mais comme indication de la méthode employée pour régler ces questions.

M. MACKASEY: J'allais dire que dans ce domaine de l'esprit de création, et relativement à ce problème de la controverse et aux bonnes relations entre la direction et le réalisateur, ne trouvez-vous pas qu'une solution logique serait de s'asseoir et d'en délibérer pour arriver à une entente plutôt que d'encourir la décision arbitraire de la direction de supprimer le programme? Ne trouvez-vous pas cela logique?

M. WATSON: Oui; pourvu que ce soit avec des gens qui savent sur quoi porte le programme, comment il évolue et qu'elle en est la portée.

C'est qu'il y a eu des décisions arbitraires portant que tel programme sur tel sujet ou dans un certain secteur n'aurait pas lieu, décisions arbitraires et sans appel, prises par des personnes qui n'avaient jamais vu le matériel et qui rejetaient les jugements conjugués de personnes (les directeurs du service) qui sont chargées d'examiner les initiatives des réalisateurs et de recommander à la direction leur mise en onde. Ces recommandations ont trop souvent été rejetées sans qu'un seul coup d'œil ait été jeté sur le contenu du programme.

M. MACKASEY: Vous dites que trop fréquemment elles ont été rejetées, pourtant il y a à peine quelques instants, vous admettiez qu'on vous avait accordé une liberté formidable dans les quatre secteurs en question.

Mais auriez-vous l'obligeance de nous parler plus longuement de quelques-uns des programmes qu'on a refusés et dire brièvement pourquoi, dans le secteur de la religion, par exemple? Vous en vient-il à l'esprit?

M. WATSON: Je ne puis me rappeler aucune tranche du secteur religion qui n'a pas été mise en onde.

M. MACKASEY: Et pour ce qui est des mœurs?

M. WATSON: Eh bien, un exemple intéressant, à mon avis, est le cas du révérend Horsburgh. Lorsque cette histoire fut d'abord révélée, l'année dernière (c'était avant la réorganisation du Conseil de direction et nous relevions du réseau de Toronto), nous avons reçu l'ordre catégorique de ne pas préparer de programme ayant pour sujet le révérend Horsburgh. L'un des hauts fonctionnaires du réseau a pris sur lui de passer outre au jugement et cette tranche de programme vit le jour. Il prit sa décision après avoir vu ce qui avait été préparé et avoir décidé que c'était une programmation sérieuse.

Si nous remontons plus loin, au moment de la visite royale, lorsque le bruit s'est répandu que la reine serait mal reçue au Québec, il y eut un ordre de ne pas préparer de programme sur le sujet et c'était avant que «*Seven Days*» eût fait son apparition.

Avant la réception de cette directive, nous avions préparé, ainsi qu'il est normal, une tranche de programme qui comportait notamment les opinions de québécois. On nous a dit que pour rien au monde ce programme ne devait être présenté. Au jugement combiné du service et du réseau, le sujet du programme était valable. C'était du temps où nous relevions du réseau. Mais le programme fut arbitrairement écarté.

Je regrette d'avoir à ajouter que nous nous sommes inclinés.

M. MACKASEY: Au début de l'interrogatoire, vous avez limité vos doléances, ou les raisons pour lesquelles vous êtes ici, essentiellement, en ce qui a trait à ce programme, à deux faits particuliers: d'abord, la manière singulière de vous annoncer que vos services n'étaient plus requis au programme (c'est-à-dire, que l'avis n'a pas passé par la voie normale du chaînon de commandement, ce qui en soi n'est vraiment pas trop grave) et la deuxième, qui est la peur qui hante la direction de ce que vous pourriez réaliser ce qu'il est convenu d'appeler un programme controversé. Cependant, si je comprends bien, c'est cela que vous avez effectivement fait. Vous avez présenté des programme controversés et mon interrogatoire ne me donne aucune raison de changer d'avis.

Une VOIX: Ils vont les mettre dehors.

M. WATSON: Ce que l'on fait maintenant (je crois le comprendre clairement et j'espère pouvoir l'expliquer en termes clairs), l'initiative que l'on prend maintenant consiste à diminuer rigoureusement les sujets controversés qui peuvent figurer au programme.

M. MACKASEY: Vous parlez de l'avenir et moi j'insiste pour revenir à la réalité présente. Sur quoi vous fondez-vous pour dire qu'ils comptent émasculer votre programme ou à en atténuer les éléments controversés? Sur quoi vous fondez-vous pour penser cela? Avez-vous pris part à des conversations que vous pouvez répéter?

M. WATSON: Seulement les prédictions décrites par M. Walker, c'est-à-dire, la révocation de certains membres du personnel, la séparation de certaines associations, la complaisance face au départ possible de M. Leiterman, quitte à confier le programme à quelqu'un d'autre.

M. MACKASEY: En raison de ces choses, vous présumez du résultat définitif et vous présumez que la direction se propose d'agir ainsi?

M. WATSON: Je m'appuie sur le fait qu'au cours de ses deux années d'existence, il y a eu au programme des sujets devant lesquels, la direction a maintes fois exprimé sa détresse; et c'est de ce genre de sujet qu'il s'agit. Il y en a qu'ils préféreraient ne jamais voir passer sur les ondes.

M. MACKASEY: Mais ils ne vous ont jamais dit, par écrit, qu'à l'avenir le programme ne devait plus diffuser de telles choses.

M. WATSON: Je n'ai pas eu connaissance de directives par écrit.

M. MACKASEY: Vous avez déduit ceci des propos de M. Walker au cours de ces dernières semaines. Vous prédisez qu'il en finira ainsi, de propos délibéré ou non?

M. WATSON: Je tire une conclusion, mais je crois que c'est une conclusion fondée sur l'expérience.

M. MACKASEY: Peut-on présumer que vous prenez la position qu'il n'y a pas dans tout le Canada trois autres personnes qui puissent réaliser ce genre de programme, mettons, si M. Leiterman est remplacé, et dans cette optique le programme sera atténué?

M. WATSON: Quiconque entreprend de réaliser le programme aux conditions que pose présentement la direction ne peut qu'être une personne qui soit prête à faire ce que la direction lui dit de faire, pas à pas, et la personne qui a cette mentalité ne produira jamais un programme controversé.

M. MACKASEY: Savez-vous de quelles conditions il s'agit? Vous parlez de «travailler aux conditions». Quelles sont ces conditions dont vous parlez?

M. WATSON: Je croyais les avoir décrites.

M. MACKASEY: Si tel est le cas, nul n'est besoin de le répéter. Je le lirai au compte rendu.

M. WATSON: Mon style est peut-être trop pauvre pour le décrire, mais leur intention est de ne plus laisser paraître au programme les choses qui les ont excédés dans le passé.

M. MACKASEY: C'est le programme qui est au fond de tous les problèmes. N'y aurait-il pas d'autre conflit ou problème entre vous et, mettons, M. Walker? C'est bien le programme?

M. WATSON: Telle que décrite par M. Walker, la raison de mon balayage aurait trait à ma déloyauté envers la direction.

Le PRÉSIDENT: Puis-je interrompre, s'il vous plaît. Au risque de vous inhiber, étiez-vous ici ce matin, monsieur Mackasey?

M. MACKASEY: Non; c'est pourquoi je veux bien lire le compte rendu.

Le PRÉSIDENT: La présidence vous demanderait de faire attention, puisque la plupart de ces sujets ont déjà été traités.

M. MACKASEY: Je suis de votre avis. J'aimerais m'arrêter un moment au cas de Ross McLean, puisque je suis un de ses admirateurs. Vous avez l'impression qu'il est blackboulé, inscrit sur la liste noire ou mis au ban par la S.R.C. En êtes-vous certain, ou s'agit-il de simple oui-dire?

M. WATSON: Si je le sais personnellement ou s'il s'agit de oui-dire?

M. MACKASEY: Oui.

M. WATSON: J'ai appris d'un membre de la haute direction qu'un autre membre de la haute direction s'oppose à ce que M. McLean soit employé par la Société.

M. MACKASEY: Êtes-vous disposé à nommer les personnes en question pour que nous puissions découvrir pourquoi un canadien est mis au ban pour une raison ou une autre.

M. WATSON: J'ose espérer pouvoir atténuer le caractère personnel du débat relatif à cette question.

M. MACKASEY: Mais vous avez déclaré que M. McLean figurait à la liste noire.

Des VOIX: Non, non.

M. MACKASEY: En ce qui a trait au programme touchant le pénitencier, il y a combien de temps depuis la diffusion de ce programme?

M. WATSON: Le pénitencier de Kingston?

M. MACKASEY: Oui.

M. WATSON: Je crois que c'était le 23 ou le 24 janvier.

M. MACKASEY: Comment avez-vous réussi à circonvenir la conspiration contre M. McLean pour diffuser ce programme?

M. WATSON: A la suite d'instances réitérées de la part du service en vue d'obtenir les services de M. McLean, il a été convenu qu'on lui confierait un programme, mais qu'après il n'en serait plus question.

M. MACKASEY: Je n'ai plus de questions à poser.

M. JOHNSTON: Lorsque vous avez commencé le programme «*Seven Days*», aviez-vous d'autres buts ultimes que d'être intéressants, pleins d'entrain et instructifs?

M. WATSON: Notre but était de réaliser quelque chose de semblable à ce que le programme est effectivement devenu; nous voulions rendre la télévision non romancée aussi attirante que possible. Voilà la description la plus générale que je puisse fournir.

M. JOHNSTON: A mesure que le programme a fait son chemin et a réussi, peut-être au-delà de ce que vous aviez d'abord rêvé, un sentiment de pouvoir personnel vous est-il venu du fait que vous étiez le réalisateur et l'animateur d'un tel programme?

M. WATSON: Je trouve difficile de répondre à cette question. Certes, je ressentais une confiance accrue en mon talent de réalisateur et j'imagine que si c'est cela que vous entendez par le mot «pouvoir», il me faudrait répondre Oui.

M. JOHNSTON: Mais les événements vous auraient-ils porté à modifier vos fins premières ou à prendre goût à l'idée, qu'en vertu de votre situation de personne si intimement liée à ce travail depuis les débuts, vous pourriez vous permettre de contourner la direction?

M. WATSON: En bien, au risque de vous mettre une idée en tête, puisque je crois que nous avons parlé de la chose en fonction d'exemples, si vous suggérez ou laissez entendre que j'aimerais peut-être maintenant me présenter à la députation, de par mon travail à la télévision, ma réponse est non.

M. JOHNSTON: Vous plairait-il de dissoudre les liens qui existent entre le Canada et les États-Unis ou de persuader notre pays d'adapter la formule républicaine de gouvernement?

M. WATSON: Non.

M. JOHNSTON: Le temps que vous avez mis à décrire la chronologie et le déroulement du congédiement suscite mon intérêt. Il me semble que dans le programme ainsi que vous l'entendez, dans le format de *Seven Days*, il n'y a pas de chronologie; et avec vos possibilités et vous pouvoirs de monter et de juxtaposer à mesure que vous préparez le programme il est difficile de comprendre à quoi vous voulez en venir au cours du programme; à mon sens, il est extrêmement difficile de cerner ce facteur important.

Ceci fait encore partie de la première question, tout en conduisant à la suivante. Vous parlez de la nécessité d'un climat de confiance et à mon avis, le programme doit porter atteinte à la confiance d'au moins la moitié de ses spectateurs, tout en les rassurant, peut-être, immédiatement après; mais moi, je prétends que ce qui reste en mémoire, ce sont les atteintes à la confiance.

Convenez-vous que de par la nature même du programme et peut-être de la télévision en soi, la méthode suivant laquelle votre contrat fut terminé était inévitable; qu'elle devait contourner toute sorte de règles de la même façon que votre programme a souvent contourné ce que nous pourrions appeler commodément le cheminement chronologique? Ne serait-ce pas fatal?

M. WATSON: Je ne l'aurais pas cru. J'aurais cru que la conséquence fatale du manque de confiance, en ce qui a trait au programme, aurait été de congédier, si congédiement il devait y avoir, le réalisateur du programme.

Ce n'est pas une initiative que je préconise.

M. JOHNSTON: Vous avez parlé tout d'abord ce matin d'un appel direct au peuple canadien. Je ne vous ai pas vu ni ai-je vu M. LaPierre vous présenter devant le grand public ces derniers jours, depuis que la question est devenue d'intérêt public. Avez-vous le sentiment d'avoir, au cours de ces derniers jours, contourné le Parlement d'une façon quelconque et de vous être adressés à la population du Canada d'une manière plus directe?

M. WATSON: Eh bien, pas avec cette intention précise.

J'aimerais ajouter que je regrette infiniment que les choses en soient venues au point que la question est maintenant d'intérêt public. Je crois que nous aurions tous préféré que tout conflit intérieur à Radio-Canada se fût résorbé au sein même de la Société. Il était nullement question de contourner le Parlement. Je ne suis pas du tout fixé sur ce que doit ou devrait être le rôle du Parlement en l'occurence.

Le problème concerne nos rapports avec la direction et si quelque chose a été contourné par la mise en discussion publique de la question, c'est bien le problème de ces rapports; mais quoi qu'il en soit, ces relations avaient effectivement déjà été essentiellement sapées.

M. JOHNSTON: Comme je l'ai signalé, je n'ai pas vu le programme. Mais avez-vous demandé au public d'écrire à leur député à votre sujet, à celui de M. LaPierre ou à celui du programme *This Hour has Seven Days*?

M. WATSON: Pas à la télévision, mais en répondant aux gens qui demandaient ce qu'ils pouvaient faire, divers membres de notre groupe leur ont répondu qu'ils pouvaient notamment écrire au président de Radio-Canada ou à leur député.

• (7.45 p.m.)

M. JOHNSTON: Avez-vous le sentiment que par l'intermédiaire d'un programme comme *This Hour has Seven Days* vous parviendrez jamais à diriger l'opinion du peuple canadien vers un objectif précis, ou le programme que vous diffusez sera-t-il une sorte de glaive à deux tranchants qui se balance et frappe où il peut? Je vous pose la question parce que les deux lettres que j'ai reçues aujourd'hui me demande d'user de mon influence pour sauver votre programme, et toutes deux me demandent dans les mêmes lettres d'agir en vue de faire disparaître le programme *Festival*.

M. WATSON: Oui, je me souviens d'avoir reçu une lettre d'un téléspectateur qui exprimait l'espoir que notre programme ne s'abaisserait pas jusqu'au niveau affreux du programme *Festival*. Néanmoins, je ne suis pas certain de la portée de votre question en ce qui a trait au programme *Festival* et de l'emploi de *This Hour has Seven Days* pour diriger contre lui les initiatives du grand public.

M. JOHNSTON: L'impression que vous produisez est que vous croyez pouvoir en tout temps prédire les résultats d'un programme et, si vous désirez un exemple précis, je vous renverrais à un récent programme, la tranche qui portait sur le reniflement de la colle, où *This Hour has Seven Days* a fourni une recette à tout canadien trop borné pour pouvoir en venir à bout lui-même. On

expliquait de façon précise ce dont il s'agissait. Et quelques instants plus tard quelqu'un, je ne puis me rappeler si c'était vous, ajoutait que le but de tout cela était, en général, d'empêcher le reniflement de la colle.

Avez-vous l'impression d'être en mesure de savoir si les victimes du reniflement de la colle ont augmenté depuis la diffusion de votre programme ou si votre objectif, qui était de diminuer les victimes, a été atteint.

M. WATSON: A vrai dire, le but n'était pas de diminuer le nombre de gens qui reniflaient de la colle, bien qu'un tel résultat serait à désirer; le but projeté était de faire la lumière, d'annoncer au public qu'il se passe quelque chose et de faire en sorte que cela se passe à leurs yeux. Le but était d'informer. Ma réponse vous satisfait-elle, monsieur?

M. JOHNSTON: Convenez-vous alors que peut-être la télévision possède l'enseignement, quand vous parlez de faire la lumière, et que peut-être nous devrions peut-être pas nous en préoccuper?

M. WATSON: Je crois qu'il serait par trop compliqué d'approfondir ce que M. Johnston a voulu dire par ce petit euphémisme. Nous devrons nous préoccuper de la teneur mais cela ne signifie pas que nous devons utiliser la télévision pour réaliser des résultats sociaux particuliers; des résultats sociaux d'ensemble, oui, car nous devons procéder en nous fondant sur l'hypothèse que le résultat social général qui découle de l'information accrue et de la participation dans le sens de la discussion qui provient de la stimulation et de l'excitation des gens, l'un des buts du programme, ne peut qu'être souhaitable, mais la question de savoir ce que sera l'envergure et la trame de ce résultat est une tout autre affaire.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Je regrette d'avoir à intervenir mais plusieurs membres du comité me font remarquer qu'il faudrait entrer en Chambre à 8 heures.

(*Traduction*)

Par conséquent, je crois que cette séance doit être levée. Le Comité se réunira demain matin de 9 heures à 11 heures dans la salle 308.

M. MATHER: Monsieur le président tout juste avant l'ajournement, j'aimerais formuler une objection. Je n'ai pas de questions à poser à M. Watson, mais j'aimerais attirer votre attention et celle du Comité sur le fait que les journalistes ici présents travaillent sous des conditions très défavorables; non seulement sont-ils à l'étroit mais ils n'ont pas de facilités de traduction. Je crois qu'on devrait leur aménager quelque chose de mieux pour les réunions à venir.

Le PRÉSIDENT: Heureusement, les conditions seront meilleures demain matin.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, j'aimerais présenter une motion à laquelle les membres du Comité peuvent réfléchir jusqu'à demain. Je propose que ce Comité demande à la Chambre des communes de permettre la présence au cours de nos réunions de cameras-son, à la condition expresse que les cameras ne soient que sur les lieux sans bouger et que les appareils de radiodiffusion puissent enregistrer à même le système sonore.

M. BASFORD: S'agit-il d'une camera du programme *This Hour has Seven Days*?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Un moment, est-ce que c'est adopté ou non?

Le PRÉSIDENT: Ce sera proposé demain.

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, avant que nous ajournions, s'il vous plaît, j'ai remarqué tantôt une liste de gens qui voulaient poser des questions, est-ce que nous gardons la même liste?

Le PRÉSIDENT: Elle sera conservée.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU VENDREDI 22 AVRIL 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. Patrick Watson, réalisateur de la Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24040—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION,
DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Johnston	Prud'homme
Béchard	Lamontagne	Richard
Berger	Langlois (*Mégantic*)	Sherman
Brand	Lewis	Stafford
Cowan	Macquarrie	Stanbury
Dubé	Mather	Trudeau
Fairweather	McCleave	Woolliams—(25)
Hymmen	Nugent	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 22 avril 1966
(4)

Le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 9 heures 15 du matin. Le président, M. Gérard Pelletier, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Hymmen, Johnston, Langlois (*Mégantic*), Lewis, Macquarrie, Mather, McCleave, Pelletier, Prud'homme, Richard, Sherman, Stanbury, Woolliams (18).

Membres aussi présents: MM. Allard, Boulanger, Chatterton, Howard, Klein, Mackasey, O'Keefe, Régimbal, Wahn.

Présents: M. Patrick Watson, producteur de télévision à Radio-Canada et M. Laurier L. LaPierre, intervieweur de télévision à Radio-Canada.

Aussi présent: Le Dr Ollivier, C.R., conseiller parlementaire.

M. McCLEAVE propose, appuyé par M. Stanbury, que le comité demande à la Chambre la permission de laisser prendre les tenues des séances au cinéma parlant sous réserve bien nette que les appareils seront fixes et que l'équipement de radio prendra le son. La proposition est rejetée à la majorité: 4 OUI contre 9 NON.

Le comité reprend l'examen de M. Watson au sujet des difficultés qui se sont élevées avec les administrateurs de Radio-Canada, le témoin fournissant des informations complémentaires.

L'interrogatoire de M. Watson se poursuivant encore à 10 heures 45 du matin, le comité ajourne la séance jusqu'au lundi 25 avril à 11 heures du matin.

Le Secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le VENDREDI 22 avril 1966

• (9.15 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Nous commençons, je vous prie. Je demande à M. McCleave s'il désire faire la proposition dont il a donné communication hier.

M. McCLEAVE: Oui, merci beaucoup, monsieur le président.

A titre d'ancien journaliste de l'électronique, je propose que ce comité demande à la Chambre la permission de faire prendre la tenue de ses séances au cinéma parlant, sous réserve bien nette que les appareils soient fixes et que la radio prenne le son.

Le PRÉSIDENT: Appuie-t-on la proposition?

M. McCLEAVE: Non, je n'ai personne pour l'appuyer.

M. STANBURY: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Les membres comprennent-ils bien le sens de la proposition: que ce comité demande à la Chambre la permission de faire prendre la tenue de ses séances au cinéma parlant sous réserve bien nette que les appareils soient fixes et que la radio prenne le son?

M. LEWIS: Je propose un amendement, monsieur le président: que tous les membres portent des dominos!

Un MEMBRE: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des remarques à faire?

M. BASFORD: A titre de rappel au règlement, je désire dire un mot sur la proposition. Celle-ci n'est pas conforme au règlement. Si l'on entend admettre la télévision, cette proposition est contraire à la Citation n° 288 de Beauchesne qui dit:

> Les comités sont considérés comme une partie de la Chambre et leurs réunions sont soumises aux mêmes règlements que ceux de la Chambre.

Ce point est confirmé par un extrait de la Pratique Parlementaire de May et par le règlement permanent n° 65 (4) de la Chambre qui dit:

> Les comités permanents ont périodiquement l'autorité nécessaire pour examiner et faire enquête sur toutes les matières qui lui sont référées par la Chambre; pour faire rapport de leurs observations et opinions, pour requérir les témoins, documents et registres; et pour faire

imprimer chaque jour les documents et témoignages s'ils le jugent bon, et le Règlement permanent n° 66 ne s'applique pas à eux.

Si donc la proposition permet l'entrée de cameras, elle est irrégulière.

C'est de plus une proposition à l'effet que l'on demande une permission de la Chambre et je prétends qu'une telle proposition est contraire au règlement si l'on s'en rapporte à la Citation 304 (4) de Beauchesne qui dit:

> Parfois un comité peut être en position d'avoir à demander à la Chambre la permission de faire un rapport spécial quand son mandat est limité.

Et il y a aussi la Citation 305 qui dit:

> Parfois lorsqu'un comité a besoin de renseignements particuliers, il adressera à la Chambre une requête pour obtenir certains documents qui lui seront communiqués.

Nous avons devant nous, monsieur le président, le budget du Secrétariat d'État et nous interrogeons des témoins sur ce budget. Nous aurions le droit de demander à la Chambre le pouvoir d'examiner ce budget plus avant, en d'autres termes, d'en faire un examen plus complet.

Mais je crois qu'il est irrégulier d'approcher la Chambre sur une matière qui n'a rien à voir avec le mandat du comité d'examiner ces estimations budgétaires; que nous ayons ici ou que nous n'ayons pas de camera n'aidera pas le comité à accomplir sa tâche, qui est d'examiner ce budget. Je conclus donc que la proposition est contraire au règlement.

J'aimerais aussi contester l'essentiel de la proposition mais, pour le moment, je me contente d'un point de règlement.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres observations sur le rappel au règlement?

M. MCCLEAVE: Au vote.

M. LEWIS: Au vote.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la proposition est acceptable dans sa forme et je la soumets aux voix. Ceux qui sont en faveur, ceux qui sont contre?

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: La proposition a été rejetée. Je voudrais prévenir le comité que nous devrons ajourner à 11 heures moins le quart, étant donné que la Chambre siège à 11 heures. Il serait très indésirable que la séance de ce comité retarde les procédures de la Chambre ou retarde les députés. Ce serait mal vu qu'ils arrivent en retard à cause de la séance de ce matin. Nous continuons d'entendre le témoignage de M. Watson.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mather.

M. MATHER: Non, j'ai déjà exprimé mes vues hier soir, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur, depuis combien de temps travaillez-vous à Radio-Canada?

M. Watson: Depuis presque 10 ans. Il y aura 10 ans le 15 juin.

M. PRUD'HOMME: Pourriez-vous nous dire quelle est votre conception de la direction?

(*Traduction*)

Comment la comprenez-vous?

M. WATSON: C'est une question subtile. Qu'on me permette de commencer par un point auquel j'ai déjà touché hier soir. A mon avis, dans un organisme de radiodiffusion, le rôle des dirigeants du service des programmes est de créer l'atmosphère la plus favorable à leur travail. J'entends par là un contexte d'abord matériel de bonnes installations et de financement; une politique très nette et portée à la connaissance du service. Il est nécessaire en effet que les producteurs sachent à quoi s'en tenir sur ce que la Corporation veut qu'on produise et quel est leur mandat: il faut que l'appréciation du personnel se fasse en regard de cette politique, qu'on choisisse les meilleurs éléments, ce qui entraînera, je suppose, le congédiement de tous ceux qu'on juge impropres à leur tâche.

Est-ce là une définition, je ne sais, mais c'est au moins une description à partir des exigences que suppose une atmosphère propice à la réalisation d'une production excellente et originale. Du reste, ce que j'ai dit s'applique à tout organisme de production.

Qu'on me permette d'en rester là.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Est-ce que la direction de Radio-Canada s'est immiscée quelquefois dans la préparation et dans le contenu des émissions?

M. WATSON: Non, pas en détail, non; je crois que non.

M. PRUD'HOMME: D'abord, je voudrais vous dire que je suis un admirateur de l'émission «This hour has Seven Days» et j'aime bien le travail que vous y faites, même si, à l'occasion, cela nous met en «furie». C'est peut-être pour cela que l'émission a d'excellents côtés. Est-ce que vous croyez qu'avec un peu d'humilité de part et d'autre, tant de la direction que de votre côté, quand je dis de votre côté, je ne veux pas nécessairement dire, vous, en particulier, mais le côté réalisation en général. Est-ce qu'il y aurait encore une possibilité d'entente, d'après vous, entre les mêmes gens?

M. WATSON: Entre les mêmes gens?

M. PRUD'HOMME: Oui.

M. WATSON: Malheureusement, je crains que non. Est-ce que je dois l'expliquer?

M. PRUD'HOMME: Oui, j'allais dire, après: pourquoi?

M. WATSON: Je crains que maintenant, il est trop évident que certaines gens ont tout à fait perdu confiance les uns envers les autres. Je crois que c'est trop tard, maintenant.

M. PRUD'HOMME: Alors, ce n'est pas nécessairement une question, maintenant, d'incompatibilité de caractère?

M. WATSON: Pas tout à fait, non; ce n'est pas une question d'incompatibilité de caractère. Je crois que les gens sont convaincus qu'il n'est pas possible de voir le monde de la même façon.

M. PRUD'HOMME: Mais est-ce que vous pourriez admettre que c'est normal qu'il en soit ainsi, que vous ne voyiez pas les choses du même œil? La direction, d'un côté, qui a la responsabilité, par exemple, des 114 millions que le Parlement va probablement lui voter, et de votre côté, qui est d'essayer de passer tout ce qu'il peut dans une des émissions les plus sensées du réseau anglais. Est-ce que vous ne pensez pas que c'est normal qu'il en soit ainsi, que vous ayez à vous battre, vous, avec la direction, pour avoir des émissions des plus, je n'ai pas peur du mot, osées, parce qu'elles commencent quand même à l'être. Et la direction, elle, a des responsabilités, elle doit faire face aux protestations. En fait, s'il y avait une émission qui dépassait la mesure et que le président ou la direction n'intervenait pas, vous imaginez que le Parlement à ce moment-là, avant de vous rendre responsable, rendrait la direction responsable. La direction ne peut pas, dans une émission de ce genre, voir les choses du même œil que vous.

M. WATSON: Avec votre permission, je voudrais répondre en anglais, car je pourrai alors m'exprimer plus librement.

M. PRUD'HOMME: Je vais parler plus lentement si vous voulez.

M. WATSON: Non, c'est très bien comme cela.

(*Traduction*)

En somme, vous avez soulevé deux points auxquels je vais essayer de répondre.

• (9.30 a.m.)

D'abord évidemment il est naturel que les deux parties en cause voient les choses d'un point de vue différent, c'est humain. Mais lorsque les gens parlent le même langage on peut habituellement arriver à une sorte de compréhension mutuelle et à une coopération efficace. Si, par contre, je regarde qui est en cause, je constate que la divergence est telle qu'on ne parle plus le même langage, que les mots n'ont plus le même sens, aussi ai-je l'impression que ce rapprochement que vous espérez et auquel on pourrait espérer arriver avec un minimum d'humilité de part et d'autre, n'est plus possible.

Pour ce qui est d'une intervention des administrateurs, du Parlement ou du comité dans ce programme, je désire réitérer que je ne suis pas ici pour recommander une intervention au comité, mon rôle consiste à répondre aux questions que vous pourriez me poser sur ce qui est arrivé et sur l'atmosphère présente. Je ne connais pas d'autre méthode de résoudre les difficultés actuelles

que celle qui consiste en une discussion, la plus franche possible. Il ne s'agit pas d'une panacée—je ne crois pas du reste avoir une formule aussi simple—mais j'espère que grâce à une telle discussion on arrivera à une meilleure compréhension du problème, ou que les participants suggéreront certaines formules qui aboutiront à des résultats.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Si ces formules-là, dont vous parlez, pouvaient être trouvées, est-ce que cela voudrait dire que les relations continuent d'être incompatibles entre vous et la direction de Radio-Canada? Si ces formules-là pouvaient être trouvées, est-ce que ça veut dire qu'à ce moment-là, vous pourriez recommencer à continuer de travailler pour la Société Radio-Canada? Après tout, vous y avez sûrement réfléchi. Ca fait dix ans que vous donnez de votre temps et de votre talent à la Société Radio-Canada. C'est sûrement pas d'allégresse de cœur que vous balancez tout ça. C'est certain. Alors, est-ce que ce serait possible si cette formule-là était trouvée entre la direction et vous, dans le sens général du mot, que vous puissiez continuer d'offrir vos services à la Société Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. WATSON: Eh bien, je persiste à croire qu'il existe une formule selon laquelle je pourrai continuer à servir la corporation. Mais je suis convaincu que, quelle que soit cette formule, ce ne peut être celle qui maintienne les relations actuellement existantes entre le service des programmes et les administrateurs. Le système actuel des rapports à faire, l'envergure du mandat, ne peut continuer à fonctionner eu égard, surtout, aux personnalités engagées dans le débat qui, comme je l'ai dit, ne parlent plus le même langage. Rappelez-vous certaines recommandations qui ont été faites au président par les organismes chargés de faire des enquêtes et, même, par certains membres de la corporation, sur ce que M. Fowler a énergiquement décrit comme le «tronquage» de la pyramide. Il entendait par là qu'on écourte la distance entre les administrateurs qui sont au sommet et ceux qui détaillent et organisent les programmes et les exécutent. Une des difficultés, à nos yeux, est bien celle de l'énorme filtrage qui s'opère à partir du président jusqu'aux préposés aux programmes. Il y a bien des tuyaux de communication mais ils sont obstrués de filtres. C'est là un point qu'on se doit d'examiner plus attentivement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Un point que je dois maintenant souligner est que cette sorte d'observation que j'ai faite au comité, il y a des années que le président en a eu connaissance: non seulement moi mais bien d'autres membres de la corporation l'en ont informé. Il n'avait qu'à sonder les gens sur leurs impressions, qu'à scruter la situation, qu'à voir quels sont les problèmes qui sollicitent des recommandations. Il ne l'a pas fait souvent mais lorsqu'il l'a fait, il a été bien éclairé. Il s'agit là des rares fois où il a été possible aux personnes chargées des programmes de discuter de ces difficultés face à face avec le président. On lui a prodigué les conseils dans un esprit de coopération, mais semble-t-il, avec peu d'effet. Peut-être étaient-ce de mauvais conseils, peut-être ne pouvait-il pas les concilier avec les directives qu'il recevait au niveau vice-présidentiel. Ce que je veux dire c'est que les suggestions que les témoins ont faites, et continueront de faire, ne constitueront pas des révélations pour le président de Radio-Canada. Elles

ont été amplement manifestées, on les trouvera même dans les rapports publiés par les organismes qui ont enquêté sur la Société Radio-Canada.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Vous avez dit hier, M. Watson, en réponse à une question qui vous a été posée, que jusqu'à tout récemment, vous n'aviez pas eu à vous plaindre de la direction. Est-ce que je saisis bien la réponse que vous aviez donnée à la question, je pense, de M. Mackasey.

(*Traduction*)

M. WATSON: Voulez-vous dire que je n'avais aucune raison de me plaindre des administrateurs?

M. PRUD'HOMME: Au moins jusqu'à récemment.

M. WATSON: Ce n'est pas tout à fait exact. J'ai scrupuleusement veillé à ne formuler ces plaintes qu'intra-muros et à ne procéder qu'en suivant la filière appropriée, en m'adressant à mon directeur ou, dans les rares occasions qui m'ont été données, d'en discuter avec le président ou avec les principaux directeurs de Radio-Canada. Mais le problème que je discute m'est apparu dès les premières années de mon travail à Radio-Canada. Moi et bien d'autres membres de la corporation avons essayé de le résoudre, notamment en ce qui concerne l'amélioration des communications, essayant d'établir une base de compréhension mutuelle. Cela se fait à deux. Je ne veux pas dire que la compréhension n'existe que de notre part, et nullement de la part des administrateurs. J'admets qu'il nous soit difficile de comprendre où leur politique prend sa source et comment ils l'exécutent, mais il reste qu'il y a peu de communications. Ce sont là des points qu'on a ressassés et j'ai honte de les rabâcher ici.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Voyez-vous, hier, vous avez répondu à une question qui vous a été posée; vous avez dit ce qui arrive, (après tout vous dites que c'est le samedi avant l'émission que la direction ou que votre supérieur immédiat est tenu au courant du «content», du contenu de l'émission du lendemain) si la direction ne veut pas? Alors vous avez employé deux mots: «press and ultimatum on both sides», et alors, vous ne pouvez pas faire votre émission. C'est à peu près ce que vous avez dit hier.

Or qu'arrive-t-il si on ne veut pas que vous passiez telle chose? Eh bien, évidemment, il y a un «dead lock», si je peux employer le mot, et vous dites qu'il y a des «press» et des «ultimatum on both sides».

M. WATSON: Oui.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous ne croyez pas que c'est normal dans une émission du genre de la vôtre. Et quelle que soit l'issue de nos délibérations aujourd'hui, ou dans les jours à venir, la même chose recommencera, dans ce genre d'émission, avec d'autres personnes. C'est continuel, c'est perpétuel, dans ce genre d'émission-là, qui est très délicate, et qui, en fait, est une émission à sensations?

(*Traduction*)

M. WATSON: Eh bien permettez-moi d'en revenir au point de départ qui est le nœud du problème. «N'est-ce pas normal pour un programme de cette

sorte?» Je ne le crois pas. Du moins ce n'est pas que les responsables du programme reçoivent le veto ou le laissez-passer à la veille de l'émission. Les parties délicates du programme sont discutées avec la direction, j'entends non plus avec un seul homme mais avec un groupe, tout au long de l'élaboration. Ce sont ces directeurs que la corporation charge de contrôler et de diriger le travail des producteurs; le samedi soir, le dimanche matin ou le dimanche après-midi, ils approuvent le programme et le laissent passer sur les ondes. Entre-temps ils auront fait rapport à la direction générale, au moins dans les grandes lignes, du contenu du progrmme et peut-être cette dernière aura-t-elle émis des doutes et dit: «Cette partie du programme nous tracasse.» A ce point, la décision est soigneusement pesée et devient collective. Le service des programmes, les directeurs, les producteurs examinent les données, revoient l'histoire avec le service des recherches, le script, le film ou le video, tout l'ensemble et la composition des divers éléments. Ils concluent à un jugement favorable. Mais alors, il arrive que des gens, qui n'ont même pas vu le texte, décident d'une manière arbitraire ou dégageant leur responsabilité, leur disent que ça ne va pas. Voilà qui n'est pas normal, c'est anormal, c'est de l'égarement.

Hier soir, on m'a demandé si nous ne jouissions pas de toute la liberté voulue, si nous ne nous en étions pas prévalus. Naturellement nous avons cette liberté et dans une large mesure. Mais chaque bataille que nous gagnons du genre de celle que j'ai décrite rend la suivante plus difficile. Comme vous le savez si vous gagnez sur un adversaire plus puissant il vous en gardera une dent et, au prochain combat, ce sera plus dur. Nous constatons que les conflits deviennent de plus en plus fréquents, que la lice se restreint et on nous a même laissé prévoir qu'elle allait se restreindre de la manière la plus étroitement gênante.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: C'est un fait établi que vous avez besoin de liberté. Tout le monde est en faveur de la liberté. La liberté est une chose qui ne va pas quand même, à l'occasion, jusqu'à la licence.

M. WATSON: Je suis tout à fait de cet avis.

M. PRUD'HOMME: Si par contre la direction de Radio-Canada vous avait dit: «Nous aimons l'émission «This Hour Has Seven Days»; nous déplorons des faits tels que, prenons par exemple celui qui m'a le plus frappé: Truscott, ou autres semblables. Croyez-vous que, dans ce cas-là, la direction est justifiée et a raison d'imposer de telles limitations à votre liberté d'expression. Croyez-vous qu'elle peut, qu'elle doit et qu'elle a les pouvoirs de le faire?

M. WATSON: Oui elle a l'autorité pour le faire.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous vous objectez à cela?

M. WATSON: Cela dépend. On peut avoir la confiance dans le jugement de ceux qui ont fait la programmation, et on peut dire que si cette confiance existe, elle doit être justifiée; mais s'il y a, de jour en jour, de semaine en semaine, preuve que le jugement n'est pas bon, je crois qu'elle n'est pas justifiée.

M. PRUD'HOMME: Oui, M. Watson. Cependant, la Société Radio-Canada a un rôle à jouer au Canada, un rôle de compréhension. Et à l'occasion, il n'est pas nécessaire de toujours montrer les torts de cette société canadienne. Je pense que la direction de Radio-Canada à l'occasion, préfère montrer les autres côtés de la vie canadienne. Par exemple, examinons les deux extrêmes. Je suis certain de la véracité des faits que j'expose. Je vais prendre l'exemple des reportages sur la Société St-Jean-Baptiste, la parade de la Société St-Jean-Baptiste, par exemple, en 1964, lorsque le gouverneur général G. P. Vanier était présent à Montréal. Ce sont des choses que j'ai vues de mes yeux. Je suis certain que la direction aurait préféré faire un reportage sur les sept ou huit cent mille personnes qui regardaient passer le défilé, c'est-à-dire les mères avec les petits enfants, donc, développer le thème de la tranquilité et de la paix. Ça c'est normal, je pense, dans la conception des gens de la direction de Radio-Canada. J'ai vu des réalisateurs et des cameramen de Radio-Canada, il y avait à peu près une quinzaine, et je n'exaggère pas, une quinzaine de personnes qui étaient placées dans un endroit stratégique, face à la tribune d'honneur et au gouverneur général du Canada. A un moment donné des manifestants ont fait une petite démonstration. Malheureusement, les cameramen n'ont pas pu arriver à temps. La procession a été retardée d'une heure à cause de personnes qui voulaient y participer, et qu'on ne voulait pas voir là, semble-t-il, et alors, tous les cameramen, en attendant, ont demandé à ces gens qui faisaient une démonstration contre le gouverneur général, de recommencer; on les voyait là, dire: «Recommencez, montrez vos pancartes comme il faut pour qu'on les voit, recommencez le tout.» Et le lendemain, tout ce qu'on a vu, par exemple dans l'émission nationale, c'était ce petit côté, quinze ou vingt personnes sur sept à huit cent mille personnes. Alors vous voyez que d'un autre côté vous avez les deux extrêmes. Est-ce que vous ne croyez pas que dans des émissions d'un caractère aussi délicat, je reviens toujours avec la même question mais pour moi elle est fondamentale, c'est normal, et ça va continuer quoi que vous fassiez, et ce serait regrettable que vous durcissiez vos positions. En fait je constate actuellement que c'est une chose regrettable de voir d'une part et de l'autre, tout se durcir dans l'immobilité, que les positions sont en train de se durcir dans l'immobilité et il n'y aura pas moyen d'avancer. Il est regrettable que des gens comme vous aient à sacrifier leur talent. Je sais que la Société Radio-Canada n'en a pas déjà trop. Je déplore que vous deviez sacrifier votre talent pour des choses qui sont normales dans des émissions de caractère tel «This hour has seven days». Quelle que soit la décision que vous preniez, quelle que soit la décision que Radio-Canada prenne, si «This hour has seven Days» est pour continuer avec des gens à l'esprit créateur, les mêmes incidents vont se reproduire; c'est normal, c'est dû au caractère de l'émission. Est-ce que vous admettez cela, que c'est du caractère du genre de l'émission?

• (9.45 a.m.)

(*Traduction*)

M. WATSON: Oui, en un sens, dans le cas de cette émission, mais je dois dire en toute justice que dans celui de l'émission dont vous avez parlé et dont je ne suis pas au courant, les hauts fonctionnaires chargés de veiller à l'excellence et à l'équilibre de l'émission se prononceraient à cet égard et diraient: «Il ne convenait pas d'accorder tant d'importance à cet incident». Il est incontestable que l'émission «This Hour Has Seven Days» a pour objet de mettre en évidence ce qui est anormal, ce qui s'écarte des sentiers battus, ce qui appelle une attention particulière, mais l'éventail des programmes destinés aux réseaux français et anglais de la Société Radio-Canada renferme bien d'autres émissions qui font voir la vie canadienne sous maints aspects, ternes pour la plupart, car, dans une large mesure, le cours normal de la vie dans notre pays est terne.

M. LEWIS: Beaucoup trop.

M. WATSON: Cet état de choses pose donc de grandes difficultés quant à la réalisation de l'émission, notamment donner à ce terne aspect de la vie un cachet qui saura retenir l'attention des téléspectateurs.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: En fait, vous voulez dire que si on veut faire une émission qui capte l'attention, il faut tomber malheureusement dans le sensationnel, à l'occasion.

(*Traduction*)

M. WATSON: Nous n'interprétons peut-être pas le mot «sensationnel» de la même façon.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Alors quelle est la vôtre? Non, parce que même là-dessus, on ne s'entendrait peut-être pas. C'est la sienne qui est importante.

(*Traduction*)

M. WATSON: Devrais-je essayer de définir ce mot?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Qu'est-ce que c'est, c'est la licence? Qu'est-ce que c'est pour vous? Non, je n'ai pas voulu insulter le témoin. C'est avec un point d'interrogation. J'aurai seulement une autre question très courte à poser après celle-ci.

(*Traduction*)

M. WATSON: Je ne crois pas qu'il s'agit de «licence».

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Bien que je souhaite qu'il puisse y avoir un terrain d'entente entre vous d'une part, et la direction de la Société Radio-Canada, j'aimerais bien que nous, soit le Comité, ou n'importe lequel de ses membres, puissions servir d'intermédiaire; je suis certain que nous serions heureux parce que ce sont des situations désagréables, des situations, peut-être *nécessaires* dans votre esprit, mais, et j'en suis certain, qui sont appelées à se répéter dans ce genre d'émission. Si nous le pouvions, je pense bien que nous n'hésiterions pas un instant à servir d'*heureux intermédiaires.*

Voici ma dernière question: est-ce qu'il y a déjà eu entre vous personnellement d'une part, et un ou des membres de ce comité, consultation, échange de vues, ou entre vous d'une part et des ou un ministre, en particulier, antérieurement au 6 avril?

(*Traduction*)

M. WATSON: Si la définition du mot «sensationnel» peut, selon vous, être utile, permettez-moi de dire qu'il est dérivé du mot «sensation» qui a trait aux sentiments; il se rattache aussi à la façon dont les sens réagissent en nous, aux émotions, aux réactions intellectuelles. Certaines gens l'emploient dans un sens négatif ou péjoratif pour signaler la manière peu réfléchie avec laquelle certains journalistes relatent les événements. Par exemple, pour décrire une scène normale et paisible, momentanément interrompue par une manifestation, ils

n'évoqueront que celle-ci, et on a là le sens dont vous avez parlé. Je ne devrais pas formuler de commentaires au sujet de ce défilé de la Saint-Jean-Baptiste car je n'ai pas vu la version définitive et ne connais pas le contexte dans lequel on l'a présentée, mais, selon moi, si l'annonceur qui en a fait la description a dit: «Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste, événement qui se déroule d'ordinaire dans la joie et l'ordre, a été interrompu aujourd'hui par une manifestation» et si l'on a montré ensuite des scènes de la manifestation et non pas celles qui se passent d'habitude, qu'on connaît bien et auxquelles on peut s'attendre, on n'aurait pas, à mon avis, fait là du «sensationallisme» mais un reportage judicieux.

M. PRUD'HOMME: C'est également mon avis.

M. WATSON: Toutefois, s'il a dit: «Une manifestation a éclaté au cours du défilé de la Saint-Jean-Baptiste», donnant à entendre que le reste s'est passé comme à l'accoutumée, ce serait là, à mon avis, rechercher à faire sensation, car on aurait faussé une situation où la sentimentalité joue beaucoup. Toutefois, il me semble que ceux qui maîtrisent difficilement leurs émotions sont parfois portés à accuser programmeurs, journalistes, écrivains, poètes, producteurs de films de vouloir faire sensation alors que ces derniers ont honnêtement traduit, dans une situation donnée, le genre d'émotions qu'on laisse habituellement dans l'ombre.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Qu'en est-il pour l'ensemble de la situation?

(*Traduction*)

M. WATSON: Au sujet des difficultés?

M. PRUD'HOMME: Non, de l'ensemble de la situation.

M. WATSON: Je vois, au sujet de la situation générale. Au cours des ans, j'ai eu des entretiens avec un certain nombre de députés au sujet des problèmes d'ordre général qui se posaient au sein de la Société Radio-Canada antérieurement à cette date, en fait, qui remontaient à plusieurs années. En effet, il est exact de dire que je me suis entretenu avec un certain nombre de députés.

M. PRUD'HOMME: Ministres inclus?

M. WATSON: Je n'exclurais pas les ministres.

M. PRUD'HOMME: Non?

M. WATSON: Je n'exclurais pas les ministres de la Couronne. Comme j'ai travaillé à Ottawa pendant quatre années à la réalisation d'une série d'émissions télédiffusées sur les affaires nationales, j'ai eu l'occasion de m'entretenir fréquemment et officiellement avec des députés et des ministres. Aussi, à l'instar des journalistes d'Ottawa et des courriéristes parlementaires, j'ai souvent eu l'occasion, bien entendu, de leur parler officieusement.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Y compris des ministres? Lorsque vous dites députés entendez-vous divers députés?

(*Traduction*)

M. WATSON: Divers députés de différents partis.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, avant de poursuivre l'interrogatoire du témoin, permettez-moi de vous rappeler qu'hier on a proposé de saisir le comité du contrat et de divers autres documents afin que nous puissions en prendre connaissance. Je me demande si l'on ne pourrait pas l'en saisir le soir. M. Watson en convient et n'y voit aucune difficulté. C'est une question importante, sans doute capitale, mais ce n'est là que mon avis.

M. WATSON: J'ai demandé à ma secrétaire de communiquer au comité l'original de ces contrats ou d'en tirer des photocopies qui, je le crains, ne seront pas prêtes avant lundi.

M. WOOLLIAMS: Si nous avions eu ces documents, j'aurais pu poser certaines questions, car dans le moment nous marchons à tâtons, je pense. Le contrat conclu entre la direction et l'employé est sans contredit ce qui importe. Il marque le rapport qui existe entre l'employé et la Société. Tout y est.

M. le PRÉSIDENT: Nous tentons d'obtenir ces documents.

M. WOOLLIAMS: A mon avis, les intéressés n'ont pas été congédiés du tout; leur contrat n'a simplement pas été renouvelé.

M. WATSON: Je ne le conteste pas.

M. WOOLLIAMS: Il faudrait bien avoir le contrat, car nous traitons du rapport qui existe entre vous et votre employeur, du mandat qu'il renferme, mais nous ne l'avons pas.

M. BASFORD: Monsieur Watson, vous avez déclaré au comité que la direction cherche à dissuader l'élaboration de programmes audacieux, à éteindre certains réflecteurs que vous voulez allumer. Quelles dispositions conseillez-vous au comité de prendre lorsque la haute direction comparaîtra devant lui—elle n'y manquera pas, j'en suis sûr—et lui dira que l'an prochain l'émission «This Hour Has Seven Days» sera encore plus spectaculaire, plus intéressante, plus audacieuse?

M. WATSON: Je ne saurais donner des conseils au comité.

M. BASFORD: Vous pouvez m'en donner à moi.

M. WATSON: Vous jouez sur les mots.

M. LEWIS: Monsieur le président, comment peut-on poser au témoin cette question hypothétique au sujet de ses supérieurs à Radio-Canada qui viendront témoigner plus tard; comment peut-on l'interroger en ces termes: «Que pensez-vous de telle chose que vos supérieurs n'ont pas encore dite, mais diront peut-être, on ne sait jamais?». Soit dit en toute déférence, j'estime que cette question est irrecevable.

M. le PRÉSIDENT: Elle est recevable, mais M. Watson n'est aucunement tenu d'y répondre, si c'est son bon plaisir.

M. WATSON: Je veux bien formuler une réponse, pourvu que le comité ne la considère pas comme ce que je lui conseille de faire en une telle occurrence; je m'en tiendrai donc à la proposition que la direction de la Société a déjà fait connaître publiquement. A ce sujet, ma réponse est que j'en doute fort. Je ne dis pas, toutefois, que personne d'autre au Canada ne pourrait réaliser une émission de ce genre. Je dis que, moi, je n'en connais pas; mais il serait insensé de prétendre que dans un pays de vingt millions d'habitants il ne se trouve pas bien des gens mieux doués que ceux de l'équipe de «This Hour Has Seven Days». Cependant, je crois pouvoir affirmer qu'aucun groupe de personnes n'a, tant s'en faut, autant d'expérience que l'équipe et qu'il faudrait sans doute beaucoup de temps avant d'en former une nouvelle qui puisse présenter une émission qui se comparerait, même de loin, à l'émission actuelle ou une version plus spectaculaire, plus intéressante, plus audacieuse.

La direction, à en juger par ses déclarations précises et sans équivoque, n'entendrait pas remettre l'émission en ondes sous quelque forme que ce soit. Elle ne retiendrait plus les services des hôtes de l'émission ni, à regret, ceux du réalisateur. Elle ne saurait se faire d'illusions que le personnel, fort loyal et qui s'intéresse au plus haut point au différend actuel, resterait en poste advenant le départ du réalisateur.

Comme la direction l'a indiqué de maintes manières, elle préférerait, pour réaliser des émissions controversées, un personnel docile. En un sens, cette idée ne me déplaît pas.

Certains faits montrent que la direction serait enchantée du retour sur les ondes de l'émisson, avec son titre et, jusqu'à un certain point, la popularité dont elle a été l'objet, son auditoire, la réclame qu'elle a eue et l'attention qu'elle a su retenir.

M. STANBURY: Sans les ennuis?

M. WATSON: Sans les ennuis. Je ne vois pas comment on peut dire: «Nous tenons, en effet, au retour de l'émission, mais non pas à celui des personnes qui la réalisent car, au fond, ce sont ces personnes qui la font et lui confèrent son esprit, tout comme un journal reflète le caractère d'un puissant rédacteur en chef, ou un ouvrage celui de son auteur.

M. BASFORD: L'autre jour, la Société a annoncé que le budget de l'émission était réduit de 5 p. 100. Si je me trompe, corrigez-moi, quant au chiffre.

M. WATSON: Elle a mentionné un chiffre.

M. BASFORD: Il passerait de $50,000 à $47,000.

M. WATSON: J'ignore la source de vos renseignements, mais je puis vous dire que le budget de «This Hour Has Seven Days» est loin d'atteindre $50,000.

M. PRUD'HOMME: Pardon, vous dites?

M. WATSON: C'est loin d'être cela.

M. PRUD'HOMME: Serait-ce plus?

M. WATSON: Beaucoup moins.

M. BASFORD: On s'est livré à de nombreuses conjectures à ce sujet.

M. WATSON: En effet.

M. BASFORD: Quel est donc le montant du budget?

M. WATSON: Vous me mettez dans une situation difficile car, selon la politique de la direction, on ne saurait divulguer le montant du budget d'une émission.

Il serait plus convenable, à mon avis, de vous adresser à un haut fonctionnaire de l'administration.

Excusez-moi de vous indiquer la manière convenable de procéder.

M. BASFORD: Je comprends la situation. Les réductions budgétaires annoncées tendront-elles à modifier sensiblement la teneur de l'émission l'année prochaine?

M. WATSON: Oui. Au cours des deux premières années de l'émission, alors que le budget était bien inférieur à ce qu'il aurait dû être selon les réalisateurs, ce qui a surtout joué contre nous a été notre aptitude à traiter de faits d'origine étrangère et d'importance internationale, à apprendre des nouvelles au monde entier. En fait, le déplacement d'une équipe pour tourner sur place, ne serait-ce qu'à peu de distance de Toronto, est très coûteux et si, par surcroît, on rogne le budget de $1,000, montant de la réduction prévue, sauf erreur, nous en serions fort incommodés. Le réalisateur pourrait sans doute vous exposer la situation bien mieux que moi.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, je voudrais poser une question qui pourrait être liée à celle de M. Basford concernant le prix. Lorsqu'on dit *jusqu'à $50,000 par semaine,* pour qu'il n'y ait pas de contradiction le président de la société Radio-Canada devrait dire effectivement: «C'est $50,000.» Nous croyons qu'il faille inclure dans ce chiffre le salaire de tous les employés qui travaillent directement pour l'émission. Comme vous le savez, il y a des gens qui ne travaillent que pour cette émission-là, en tant que recherchistes, participants, etc., et peut-être que cela finit par faire une moyenne de $50,000. Est-ce que vous maintenez toujours que c'est «much less», sachant que nous devons relier le tout, parce que la Société va calculer évidemment le coût des services de chacune des personnes qui participent à l'émission, et, c'est comme cela, je crois, que la direction en arrive au chiffre de $50,000. Alors si vous démontrez à une autre personne que *there is much less,* vous ne lui parlez pas de la même chose; ce serait malheureux parce qu'il y aurait une contradiction qui n'existerait pas, c'est tout.

(*Traduction*)

M. WATSON: Vous avez peut-être raison. Il me faudrait examiner les chiffres pour voir s'il en est ainsi.

Toutefois, la rémunération de la plupart de ceux qui collaborent à l'émission est imposée sur le budget. Comme la majorité d'entre eux sont des collaborateurs indépendants, leurs services sont donc retenus aux frais du programme.

M. LEWIS: Pourriez-vous nous expliquer ce qu'on entend par «le budget d'une émission? En quoi consiste le budget d'une émission?

M. WATSON: Pourrais-je recourir aux bons offices d'un collègue qui est sans doute plus versé que moi en matière de finance?

UNE VOIX: Certainement.

M. WATSON: Après consultation, je réponds à votre question, monsieur Lewis, en disant que je confirme mon assertion initiale, savoir que la somme de $50,000 est inexacte.

Le budget comprend les traitements du personnel. Les budgets se divisent en deux parties, l'une comprend les dépenses indirectes, l'autre les dépenses directes. Les dépenses indirectes comprennent tous les frais relatifs aux employés touchant un traitement et aux installations; autrement dit, l'organisation au sein de la Société, y compris les frais relatifs au studio, au plateau, aux techniciens préposés à la caméra, à la location du transmetteur, à la location d'appareils télé-cinématographiques, au traitement du réalisateur et de son adjoint, et ainsi de suite,—en un mot, tous les employés du personnel et de la surveillance. Des frais sont imposés à l'égard de chacun des éléments. Les dépenses directes comprennent les frais relatifs à tous les employés indépendants qui ne font pas partie du personnel mais qui sont rémunérés en conformité d'un contrat hebdomadaire, plus le coût des pellicules et du montage, les frais de déplacement, et le reste.

M. LEWIS: Mais parliez-vous des dépenses directes et indirectes?

M. WATSON: Quand je dis que le budget global est inférieur à $50,000, j'entends les deux catégories de dépenses.

M. BASFORD: Monsieur Watson, vous avez exprimé l'avis que, pour la prochaine saison de «Seven Days», on supprimera l'élément controverse. M. Ouimet prétend le contraire—et je puis le citer, si vous y tenez. Sauf pour certains éléments de preuve indirecte, la direction a-t-elle rédigé des mémoires ou des directives dans ce sens?

M. WATSON: Pas à ma connaissance, monsieur Basford. On a peut-être reçu des directives à l'échelon des surveillants, mais la plupart de celles qui intéressent la teneur du programme ont été données de vive voix aux surveillants, autant que je sache, et sûrement de vive voix aux gens comme moi.

M. BASFORD: Et de vive voix à M. Haggan?

M. WATSON: A M. Haggan et à M. Gauntlett.

M. BASFORD: Et au réalisateur adjoint?

M. WATSON: Oui. Des directives ont été émises à l'égard du genre de matières dont se compose une émission. J'en ai reçues à l'égard de «Satire», émission où le strict reportage d'un sujet est entremêlé de satire; mais, à mon avis, on n'a imposé aux intéressés aucune limite générale quant à la controverse, car une telle attitude de la part de la direction serait tout à fait intenable.

Là encore, nous nous heurtons à une divergence d'opinion et à une interprétation entièrement différente de ce que constitue une question controversée.

Si la direction, ou quiconque, estime qu'en cédant la parole aux deux parties adverses d'un litige public, déjà notoire, bien compris et dont on discute, mettons, au Parlement et dans les journaux, nous présentons des émissions controversés, je dis alors que cette réponse doit être précisée. A mon avis, l'apect de la controverse auquel la direction répugne c'est la découverte d'un fait nouveau qui tend à susciter de vigoureuses discussions ou de choses jusque-là insoupçonnées, car la Société est alors accusée d'avoir, la première, divulgué ce qui fait l'objet de la controverse, s'exposant à la critique de

personnes ou d'institutions partout au Canada pour avoir signalé ce fait nouveau.

Il s'agit bel et bien d'un nouvel aspect et la Société voudra, au moins, ne pas y prêter le flanc.

M. BASFORD: La difficulté tient-elle à l'organisation ou à la personnalité des membres de la direction?

M. WATSON: Un peu à l'un et à l'autre, mais pas surtout l'organisation, à mon avis. Quand il est question de confiance et du besoin d'hommes dignes de confiance à des postes importants, il est d'abord question de personnalité.

M. BASFORD: Je vais vous poser une question à laquelle vous n'êtes pas tenu de répondre si vous ne le voulez pas, car je comprends votre situation. Si la difficulté tient à la personnalité des membres de la direction, qui doit-on congédier?

M. WATSON: Je ne crois pas devoir formuler de vœu à ce sujet. Je ne suis pas sûr d'avoir un vœu à exprimer, mais si j'en avais un, j'estime qu'il ne serait pas séant de le faire.

M. BASFORD: Je comprends et je n'insiste pas.

Je n'ai pas d'autres questions à poser.

M. le PRÉSIDENT: La parole est à M. Brand.

M. BRAND: Monsieur Watson, je voudrais revenir à la question de la loyauté pour un instant. Il semble y avoir un point foncièrement contradictoire à cet égard. Sauf erreur, en réponse à la question posée hier par M. Sherman, vous avez donné à entendre qu'on ne doutait pas de votre loyauté envers le pays. Si ma mémoire est bonne, je vous ai entendu formuler l'observation suivante à la fin d'une émission de nouvelles télédiffusée: «On semble mettre en doute ma loyauté envers le pays». Pourriez-vous nous donner plus de précision à ce sujet? A-t-on vraiment douté de votre loyauté envers le pays?

M. WATSON: Non, et je n'ai jamais dit que la question de ma loyauté envers le Canada se posait. Au cours de l'émission à laquelle vous songez, je pense, on a dit s'être interrogé sur mon attitude envers mon pays. J'ai déjà fourni des précisions à ce sujet au cours des délibérations du comité. Mais, cela n'avait rien à voir à la foi en mon pays ni à l'adhésion au principe dont s'inspire le Canada. C'était peut-être ce que se représentait la direction.

M. BRAND: Si je soulève la question de nouveau, c'est parce que dans l'énorme courrier que reçoit le comité, il est surtout question de votre loyauté envers votre pays; alors je n'ai pas été le seul à penser ainsi après avoir vu l'émission précitée.

Je passe maintenant à l'autre point concernant la privation possible des moyens de l'émission. Avez-vous déjà été rattaché à l'émission «Closeup»?

M. WATSON: Oui.

M. BRAND: Si ma mémoire est fidèle, lorsque j'ai vu cette émission, au début, elle paraissait très dynamique mais, avec le temps, elle s'est détériorée pour une raison ou pour une autre; l'émission a semblé se terminer en queue de poisson. La direction de Radio-Canada l'a laissée tomber en douce. Êtes-vous d'avis, étant donné votre participation à cette émission, que la même chose se produira en ce qui concerne «Seven Days»?

M. WATSON: La comparaison est fondée, mais d'autres raisons ont contribué à la disparition de l'émission «Closeup»; cependant, je crois que les raisons fondamentales étaient les mêmes que dans le cas actuel.

M. BRAND: Merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hymmen.

M. HYMMEN: Monsieur Watson, au début de la séance, hier matin, je doutais fort qu'il fût convenable de vous entendre en ce moment, car j'estimais que cela créerait un dangereux précédent en ce qui concerne d'autres sociétés de la Couronne. La majorité des membres du comité ne partageaient pas mon avis à cet égard et je me suis incliné.

• (10.15 a.m.)

Vous avez exprimé votre avis au sujet de la situation qui règne au sein de Radio-Canada. Je crois que le comité devra en tirer ses propres conclusions. Mais vous avez exprimé votre opinion au sujet de la «partie de l'iceberg» que le ministre a mentionné. Vous avez expliqué certaines lacunes dans les contacts entre la direction et les réalisateurs; vous avez fourni ce qui constitue, à votre avis, une explication partielle du problème; or, la direction hésite à perpétuer un état de choses qui donne lieu à de graves différends. Hier, j'ai entendu une opinion spontanée d'une personne étrangère au comité au sujet de l'existence de graves différends. J'ai dû quitter la réunion du comité à deux reprises, hier, et j'ignore si l'on a répondu à cette question, mais elle peut intéresser les membres du comité. En ce qui concerne une émission privée ou commanditée, il y a deux critères dont l'un est relié à l'autre, c'est-à-dire la «cote d'écoute» de l'émission et la facilité de trouver un commanditaire pour une émission privée. En l'absence de commanditaires, les deux critères sont l'opinion des téléspectateurs et la décision de la direction en ce qui concerne l'opportunité de continuer à présenter l'émission. J'ignore si la question a déjà été posée, mais a-t-on établi, en se fondant sur les renseignements obtenus des téléspectateurs, une cote progressive pour cette émission?

M. WATSON: Voulez-vous parler simplement du nombre de téléspectateurs?

M. HYMMEN: Oui, leur avis.

M. WATSON: Oui, une société de sondages établit régulièrement l'opinion des téléspectateurs pour le compte du Service de recherches sur les téléspectateurs de Radio-Canada. Je crois que ces sondages portent sur un large groupe national toutes les semaines ou, du moins, à intervalles fréquents. Nous recevons souvent des rapports du Service de recherches concernant l'opinion des téléspectateurs. En outre, nous recevons une volumineuse correspondance des téléspectateurs eux-mêmes. Le Service de recherches a établi ce qu'on appelle l'indice du plaisir.

M. WOOLLIAMS: Est-ce là ce qu'on entend par «sensation»

M. WATSON: J'ignore à quelle autre forme d'activité humaine cet indice pourrait s'appliquer mais, pour le moment, il révèle la satisfaction que les gens éprouvent grâce à l'émission. On interroge les gens afin d'établir cet indice non seulement sur l'ensemble de l'émission, mais sur les divers segments qui la composent; chaque segment est coté séparément. A propos, ces indices en ce qui concerne l'émission ont été très bons, élevés et s'améliorent sans cesse. Le dernier rapport que j'ai vu révélait que 3,100,000 personnes voient l'émission et que l'indice de plaisir de l'émission en général était le plus élevé jamais enregistré pour toute émission télévisée par Radio-Canada depuis que des recherches ont été entreprises.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Vous avez aussi un index de désenchantement? Vous savez je ne suis pas tellement «master in your language». Apparemment, vous recevez les commentaires favorables et nous, les commentaires défavorables.

(*Traduction*)

M. WATSON: Je ne crois pas que ce commentaire exige réellement une réponse.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Peters.

M. PETERS: Monsieur Watson, voulez-vous nous dire qui reçoit la correspondance au sujet de l'émission «This Hour Has Seven Says» outre moi-même et d'autres députés? Les dirigeants de l'émission même reçoivent-ils des lettres? Si oui, pouvez-vous en faire l'appréciation vous-mêmes ou est-ce le vice-président ou quelqu'un d'autre qui en est chargé?

M. WATSON: Ce sont les destinataires des lettres qui y répondent généralement. Si les lettres sont adressées à ceux qui participent à l'émission, ces derniers y répondent eux-mêmes, mais ils communiquent au producteur-délégué tout renseignement qu'elles contiennent et qui ressort de l'ordinaire. Les lettres adressées directement à l'émission vont généralement à un réalisateur ou au producteur-délégué et si elles ont trait à un segment particulier qui exige une réponse ou des renseignements particuliers, elles sont transmises à la personne chargée de préparer l'émission en question. Le président reçoit beaucoup de correspondance, le directeur des émissions du réseau en reçoit un peu et, à mon avis, les diverses autres personnes qui participent au programme en reçoivent aussi, mais beaucoup moins. Mais, je crois que la majorité des lettres sont adressées à l'émission «This Hour Has Seven Days», et quelques-unes à des participants.

M. PETERS: Avez-vous dit qu'une bonne partie de la correspondance est portée à l'attention du directeur de l'émission «This Hour Has Seven Days»?

M. WATSON: Au producteur-délégué.

M. PETERS: Eh bien, les auteurs de la plupart des lettres que les députés reçoivent ne semblent guère disposés à faire des commentaires favorables, tandis que les autres ne semblent guère réagir.

Lorsque vous avez satirisé le pape, ainsi que Gabriel et sa fanfare, et lorsque vous avez présenté d'autres satires...

M. WOOLLIAMS: Cette émission provenant de San Francisco satirisait tout...

M. PETERS: Il y a eu un certain nombre d'émissions satiriques; je me demande quel rapport existe entre elles, et qui perçoit la réaction du public. Est-ce le vice-président et la direction de Radio-Canada ou l'émission elle-même? J'ai la certitude que le réalisateur lui-même se rend compte que la satire est une innovation au Canada et que, dans la plupart des cas, on ne la comprend pas ni on ne l'accepte. A mon avis, Rawhide est passé maître à cet égard. Il prend le journal, lit l'article puis dit à tout le monde sur quoi portera la satire. Mais si on néglige de fournir ces explications, très souvent les gens ne comprennent pas. C'est la réaction de mes correspondants, ainsi que ma propre réaction à certaines émissions que je vois. Que fait-on de ces commentaires?

M. WATSON: Cela dépend de leur nature. Parfois, nous recevons beaucoup de lettres condamnant un segment de l'émission et parfois nous recevons un nombre considérable d'appels téléphoniques. Tous les appels téléphoniques sont enregistrés. Les téléphonistes notent les numéros, s'il s'agit de commentaires favorables ou défavorables ou bien s'ils ne comportent que des suggestions; si les commentaires sont particulièrement intéressants, elles en prennent note. Prenons l'émission relative au pape. Nous avons reçu beaucoup d'appels téléphoniques à la suite de cette émission, mais nous croyons qu'une bonne partie de ces appels n'étaient pas des appels spontanés. Nous pouvions donc nous attendre à une correspondance volumineuse. Les lettres, favorables ou défavorables, ont été soigneusement collationnées, et les renseignements obtenus ont été communiqués au vice-président et directeur général du réseau de langue anglaise.

Je ne puis citer de chiffres sur cette question particulière, mais ils sont disponibles. J'en fais mention simplement comme exemple. Normalement, on ne déploie pas de grands efforts afin de collationner toute la correspondance mais, de temps à autre, nous en prenons un échantillon, nous en faisons faire des photocopies ou des polycopies, et nous en envoyons des exemplaires aux surveillants afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il y a un Service relatif à la correspondance reçue du public qui reçoit un certain nombre de lettres; ce Service collabore avec notre Service d'émissions afin de répondre à la correspondance lorsqu'elle devient très considérable. Par conséquent, des dossiers sont à notre disposition.

M. PETERS: Pour le moment, mes questions se borneront à cette émission particulière, car, en ce qui concerne les députés, cette émission a suscité une avalanche de lettres. Le producteur-délégué et les réalisateurs de l'émission qui ont décidé de présenter cette émission peut-être sans trop de consultation...

M. WATSON: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur, mais je dois m'élever contre cette affirmation tout à fait inexacte; à mon avis, il importe au plus haut point de dissiper toute impression que cette émission a été présentée sans qu'il y ait eu trop de consultation. Dans un domaine très sujet à controverse, il y a une somme extraordinaire de consultation. J'ai cru bon de faire cette mise au point et je regrette beaucoup de vous avoir interrompu, monsieur Peters, car je ne voulais aucunement vous manquer de respect.

M. PETERS: Je ne me soucie pas tant de ce qui se produit avant—et j'y reviendrai—que de ce qui se produit par la suite. Le producteur-délégué et son personnel tiennent-ils compte de tout cela lorsque des circonstances semblables surgissent de temps à autre? Y a-t-il des discussions ou des consultations considérables afin de savoir jurqu'où ils peuvent aller? Ne s'agit-il pas en l'occurrence de voir ce que le public acceptera?

M. WATSON: Oui.

M. PETERS: Avez-vous quelque moyen de sonder l'opinion publique qui vous permettrait d'évaluer avec exactitude la réaction aux émissions? En tenez-vous compte ou bien allez-vous de l'avant quitte à charger quelqu'un d'autre de faire une telle appréciation après que les critiques commencent à pleuvoir?

M. WATSON: Nous avons des sources de renseignements qui nous permettent de prédire avec beaucoup d'exactitude la réaction du public à une émission, en fonction de l'intérêt, de l'attraction ou *vice versa*, si je puis me servir des ces critères. Ces renseignements proviennent de la correspondance, des sondages effectués parmi le public, des avis exprimés par les réalisateurs et par les autres participants à ces émissions qui ont acquis beaucoup d'expérience en télévision, ainsi que de la réaction du public amateur de télévision.

Je crois que l'énorme succès de cette émission est attribuable au fait que chaque aspect de l'émission a fait l'objet d'un examen approfondi pour déterminer l'intérêt qu'il présente, sa facilité de compréhension et s'il exercera un effet sensationnel. Tout cela se fonde sur l'idée assez exacte qu'on se fait des téléspectateurs.

M. PETERS: Mais cette émission particulière a fait l'objet de discussions avec la direction. En d'autres termes, la décision de présenter cette émission a été prise par la voie hiérarchique?

M. WATSON: L'émission a été approuvée à l'échelon des surveillants; il en a été fait rapport selon les voies ordinaires à l'échelon supérieur normal, mais je ne puis dire de quelle façon on en a examiné tous les aspects. Je ne crois pas avoir jamais obtenu ce renseignement, mais on pourrait peut-être l'obtenir. Quoi qu'il en soit, pour répondre à votre question, l'émission a, en effet, été préparée en suivant la voie hiérarchique normale.

M. PETERS: S'agissait-il de l'une des émissions qui constituaient un défi?

M. WATSON: Au sens que M. Walker a attribué au mot «défi»?

M. PETERS: Oui.

M. WATSON: On n'en a pas fait mention.

M. PETERS: Je conviens que la question de savoir si, oui ou non, certaines émissions doivent être télévisées doit donner lieu à des discussions animées et je crois que cela est inévitable à cause des gens doués d'un talent créateur qui doivent collaborer avec ceux qui ne possèdent pas de telles aptitudes. Par conséquent, il est vraisemblable qu'il se produise beaucoup de friction. Mais avez-vous déjà présenté une émission qu'on vous avait interdit de téléviser?

M. WATSON: En d'autres termes, demandez-vous si nous avons déjà passé outre aux ordres de la direction en télévisant une émission?

M. PETERS: Oui.

M. WATSON: Eh bien, j'ai dit hier que nous avions passé outre aux directives générales interdisant toute émission relative au Révérend M. Horsburgh, mais cela s'est produit réellement au niveau du réseau qui était alors le niveau de travail en vigueur. Le directeur en cause a assumé la responsabilité de sa décision.

M. PETERS: Par conséquent, la décison dans ce cas a été prise par le vice-président?

M. WATSON: Non, mais par le directeur des émissions du réseau. Parfois les choses se compliquent.

M. PETERS: Eh bien, lorsque nos audiences seront terminées, nous aurons une meilleure connaissance des divers niveaux.

M. WATSON: Si je puis formuler quelques autres observations, nous nous sommes à maintes reprises élevés contre des directives absolues au sujet de la composition des émissions et, comme je l'ai déjà dit, nous avons souvent obtenu gain de cause, mais au prix d'hostilités croissantes, d'une diminution de la confiance et de la compréhension et en élargissant le fossé qui nous séparait de la direction.

M. PETERS: Mais vous ne pouvez vous rappeler de cas de ce genre. Les décisions dont vous parlez n'avaient-elles pas été approuvées à un niveau supérieur à celui du producteur-délégué?

M. WATSON: Bien sûr.

M. PETERS: Vous n'avez jamais télévisé d'émissions qui n'avaient pas été approuées à un niveau supérieur à celui du producteur-délégué?

M. WATSON: Non.

M. PETERS: Vous avez été président de l'Association des réalisateurs?

M. WATSON: Oui, l'Association des réalisateurs et des metteurs en onde de la télévision.

M. PETERS: Avez-vous occupé ce poste pendant un an ou pendant plusieurs années?

M. WATSON: Environ une saison ou peut-être un peu moins.

M. PETERS: Tandis que vous occupiez ce poste, vous êtes-vous, au nom de votre association, occupé des relations ouvrières ordinaires entre ce niveau et la direction supérieure?

M. WATSON: Oui, si on peut dire. Mais il ne s'agissait pas d'un groupe officiellement constitué en vue des négociations collectives. Contrairement à ce qui se passe à Montréal, l'Association des réalisateurs de Toronto n'a aucun statut en ce qui concerne les négociations collectives. Il s'agit simplement d'une association professionnelle destinée à sauvegarder les intérêts de ses membres. Elle traite d'une manière officieuse avec la direction, bien que des réunions régulières soient tenues à des fins d'information. Je suppose que nous n'avons pas le droit de nous mettre en grève, mais n'étant pas avocat, j'ignore si j'ai

raison. On a soulevé la question, mais en ce qui concerne nos relations avec la direction, il est juste de dire que, en ma qualité de président de l'association, j'ai eu des entretiens avec les représentants de la direction concernant les conditions—c'est-à-dire les conditions idéales dans lesquelles travaillent les employés de Radio-Canada, selon une chronique qui a paru dans un journal de ce matin.

M. PETERS: En votre qualité de président, avez-vous eu connaissance de quelque entente conclue ailleurs, aux États-Unis par exemple, au sujet de contrats semblables à celui que vous avez passé avec la Société. Je songe au contrat des réalisateurs de Radio-Canada, et cela vaut aussi pour les chroniqueurs de journaux, les travailleurs dans d'autres domaines d'activité qui ont des contrats d'une assez longue durée. Si, au cours des 90 jours qui suivent l'expiration du contrat il n'y a aucune négociation ou même s'il y a eu des négociations concernant l'aspect purement économique du renouvellement du contrat, estime-t-on que le contrat est valide et que ces gens sont des employés, même si le contrat n'a pas été renouvelé? En outre, si l'on a manifesté le désir de ne pas renouveler le contrat, alors c'est comme si les employés étaient congédiés ou si l'on mettait fin aux rapports entre les employés et la Société. Il semble, dans ce cas, qu'on pourrait dire que vous n'êtes pas employés même si vous travaillez encore. Et si le contrat n'est pas renouvelé, alors vous n'êtes plus employés. Comme vous le voyez, il y a un certain rapport qui a été établi par les tribunaux des États-Unis en ce qui concerne les rapports avec les acteurs.

M. WATSON: Voulez-vous dire que si le contrat n'est pas renouvelé...

M. PETERS: Que cela peut être considéré comme un congédiement.

M. WATSON: S'il n'est pas renouvelé sans négociations?

M. PETERS: Oui.

M. WATSON: Je crois que le contrat de base des réalisateurs stipule que si à la fin...

M. LEWIS: Voulez-vous parler du Canada ou d'ailleurs?

M. WATSON: De Radio-Canada.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, il serait bon que nous ayons un exemplaire du contrat. Il est beaucoup plus facile de commenter un document qu'on a sous les yeux, car on sait alors de quoi il retourne.

M. WATSON: J'allais dire qu'à mon avis, une disposition du contrat stipule que si l'on n'a pas entamé de négociations ou si elles n'ont pas abouti, à l'expiration du contrat, le réalisateur est considéré comme étant encore à l'emploi de la Société aux conditions stipulées dans le contrat, jusqu'à ce que les négociations aient été terminées. En fait, dans certains cas les réalisateurs ont continué à travailler pendant des mois, et même parfois pendant plus d'une année, sur la foi d'un contrat ayant expiré, parce que les négociations n'avaient pas été entreprises ou n'avaient pas été terminées.

M. PETERS: Il y a réellement, dans bien des cas, une autre entente qui ne fait pas partie du contrat, en vertu de laquelle vous touchez votre salaire et vous êtes considéré comme un employé, mKme si les négociations financières n'ont pas été terminées lors de l'expiration du contrat.

M. WATSON: Oui; on touche le même salaire jusqu'à la fin des négociations.

M. PETERS: Lorsque vous étiez président de l'Association des réalisateurs, cet organisme groupait-il d'autres gens et d'autres réalisateurs que ceux qui étaient à l'emploi de Radio-Canada?

M. WATSON: Certains réalisateurs membres de l'association ne sont pas employés en vertu de contrats, comme ceux que j'ai décrits, mais ils présentent des émissions à raison de deux ou trois par année; il s'agit en fait de réalisateurs indépendants qui s'occupent depuis longtemps de productions pour le compte de Radio-Canada. Ils s'intéressent aux divers problèmes et ils font partie de l'association à ces conditions. Je crois que tous les membres de l'association travaillaient ou avaient déjà travaillé pour le compte de Radio-Canada.

M. PETERS: Je m'étonne que tant d'employés soient engagés en vertu de contrats au lieu d'être des employés réguliers. A mon avis, vos membres et d'autres qui travaillent pour son compte êtes des employés de Radio-Canada; vous faites partie de la Société; vous n'êtes pas indépendants. J'ai entendu dire à maintes reprises qu'on établit une distinction entre ceux qui travaillent à temps partiel, en vertu d'un contrat limité qui les astreint à certaines fonctions, et ceux qui ont passé un contrat les astreignant à une tâche précise, et c'est là le seul rôle qu'ils jouent. Mais pendant la validité du contrat, ils se considèrent comme des employés réguliers de Radio-Canada et entendent le demeurer.

M. WATSON: Oui. Les distinctions entre les contrats des réalisateurs de télévision de Radio-Canada sont quelque peu floues. Certes, on les traite pour ainsi dire comme des employés, mais on leur refuse certains avantages accessoires; je songe aux pensions et ainsi de suite. De fait, ils ont d'autres fonctions à accomplir. Un membre de la direction est reponsable de l'affectation d'une bonne partie de l'argent en sa qualité de directeur d'une émission; il doit assumer certaines responsabilités, ainsi que l'autorité d'engager et de congédier.

M. LEWIS: Quoi qu'il en soit il n'est pas un employé.

M. WATSON: Non, il n'est pas un employé.

M. LEWIS: C'est un employé qui est aussi membre de la direction.

• (10.30 a.m.)

M. WATSON: On considère qu'il fait partie de la direction. La direction m'a demandé de ne pas devenir membre d'un syndicat d'exécutants, mais plutôt de me procurer des permis hebdomadaires de travail du syndicat afin de paraître à l'émission; on estime qu'il peut y avoir conflit d'intérêts parce que je fais partie de la direction et que je suis en mesure d'engager et de congédier. C'est une question complexe qui est difficile à expliquer. Je suis libre de devenir membre du syndicat si je le désire, mais la direction préfère qui je m'en abstienne. Certes Radio-Canada considère que ces gens font partie des services administra-

tifs, surtout ceux qui réalisent des émissions de service et de continuité, des émissions qui se perpétuent et qui servent à certaines fins, bien qu'elles ne soient par aussi bien connues du public que «Festival», «The Wayne and Shuster Hour», «Seven Days» etc. A mon avis, les gens qui réalisent de telles émissions ont des rapports plus incertains avec la Société, laquelle est plus exigeante à leur égard en ce qui concerne la qualité de leur travail. En revanche, ils réclament une meilleure rémunération, de sorte que la période de négociation des contrats est un peu plus incertaine, et leur emploi est moins stable.

M. PETERS: Une dernière question. J'imagine que les gens qui, comme vous-même, ont toujours travaillé pour Radio-Canada et qui, je suppose, n'ont jamais sérieusement songé à quitter le service de la Société pour un autre domaine, doivent négocier de façon à obtenir, dans certaines limites, la meilleure rémunération possible, mais sans compromettre leurs rapports avec la Société. Par conséquent, ils ont tendance à se considérer comme des employés quasi permanents de la Société Radio-Canada.

M. WATSON: Je crois que cela vaut pour plusieurs mais, pour ma part, des occasions de travailler à la télévision s'offrent dans d'autres pays et, à mon avis, les occasions de travailler à la télévision au Canada, ailleurs qu'à la Société Radio-Canada, s'accroîtront sans cesse. Toutefois, je me suis toujours tenu pour un employé quasi permanent de la Société, car ce qu'elle est censée faire me plaît et j'aimerais qu'elle poursuive son œuvre et y contribuer. Mais il ne s'agit pas simplement d'occuper un poste, de le conserver et d'accomplir ses fonctions.

M. PETERS: Une dernière question. En ce qui concerne «Seven Days», M. Walker, le directeur-gérant—j'ignore si c'est là son titre—a déclaré que l'émission «Seven Days» reviendra au petit écran, plus grande, meilleure et plus vivante que par le passé. A votre avis, si l'on relâchait les restrictions imposées sur les dialogues qui font partie des diverses émissions, l'équipe qui réalise maintenant l'émission pourrait-elle accomplir ces choses sur-le-champ avec les matériaux disponibles?

M. WATSON: Si les rapports entre le Service des affaires publiques, son surveillant et les principaux dirigeants s'inspiraient de la confiance, je n'ai aucun doute que l'émission «Seven Days» reviendrait au petit écran non pas nécessairement plus grande, mais meilleure grâce à l'expérience acquise et au fait que l'équipe qui en a été chargée pendant deux ans aura, elle aussi, trouvé moyen de se perfectionner. Vous n'ignorez pas que chaque émission de «Seven Days» constitue une expérience. Il ne s'agit pas de fabriquer des boulons ou des écrous comme cela se pratique dans une usine; il vous faut reviser sans cesse ce que vos faites. Je crois qu'on peut dire que l'émission s'est améliorée quelque peu depuis le début, mais je ne crois pas qu'on puisse en attendre un développement spectaculaire.

M. PETERS: Je voulais simplement dire que si certains programmes qui ont été interdits avaient été présentés, ils se seraient peut-être révélés plus spectaculaires que ceux qui leur ont été substitués.

M. WATSON: Si ces choses étaient présentées, l'émission rendrait un bien meilleur service aux Canadiens.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Le Comité doit maintenant ajourner à lundi matin, 11 heures, dans cette même salle.

M. RÉGIMBAL: J'aurais aussi une question à poser et j'avais également une proposition à faire. Il s'agit des programmes. Je crois que la majorité des membres du Comité n'ont pas eu l'occasion de voir les programmes. Je me demande s'il ne serait pas utile de réserver une session pour revoir certains de ces programmes afin de connaître davantage les attitudes et les positions qui ont été prises?

Le PRÉSIDENT: Vous n'êtes pas membre du Comité, monsieur Régimbal, vous ne pouvez donc pas faire une proposition. Vous pouvez essayer d'intéresser un de vos collègues, qui est membre, à faire la proposition.

M. RÉGIMBAL: Je crois que je peux poser la question, par exemple. Est-ce que je peux faire cette proposition sous forme de question? Est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir une session où l'on pourrait revoir certains programmes, pour pouvoir juger les attitudes?

(*Traduction*)

M. LEWIS: Je crois qu'il y a un principe en jeu ici. A mon avis, il ne sied pas au comité d'essayer de se prononcer sur les émissions. Cela ne nous regarde pas; je crois qu'il serait répréhensible pour nous d'agir ainsi.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je ne partage pas sans réserve cette opinion.

M. LEWIS: Je m'élève contre la proposition d'après laquelle le présent comité du Parlement devrait s'arroger l'autorité de diriger officiellement et formellement la programmation de Radio-Canada ou de faire des commentaires à ce sujet. Cela relève de la Société Radio-Canada elle-même.

Le PRÉSIDENT: Il est temps que la présidence assume la responsabilité de diriger les délibérations du comité.

M. LEWIS: Mais il y a un principe qu'il ne faut pas perdre de vue.

Le PRÉSIDENT: Nous aborderons cette question lundi.

M. BASFORD: Il serait plus intéressant de voir les parties des émissions qu'il a été interdit de présenter.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOINS:

MM. Patrick Watson, réalisateur de télévision à Radio-Canada, et
Laurier LaPierre, interviewer de télévision à Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
5692-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU LUNDI 25 AVRIL 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOINS:

MM. Patrick Watson, réalisateur de télévision à Radio-Canada, et Laurier LaPierre, interviewer de télévision à Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24042—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION ET DE LA TÉLÉVISION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Johnston	Prud'homme
Béchard	[1]Lamontagne	Richard
Berger	[2]Langlois (*Mégantic*)	Sherman
Brand	Lewis	Stafford
Cowan	[3]Macquarrie	Stanbury
Dubé	Mather	Trudeau
Fairweather	McCleave	Woolliams—(25)
Hymmen	Nugent	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1]Remplacé par M. Mackasey après la séance du matin du 25 avril.

[2]Remplacé par M. Grégoire après la séance du matin du 25 avril.

[3]Remplacé par M. MacDonald (*Prince*) après la séance de l'après-midi du 25 avril.

ORDRES DE RENVOI

Le LUNDI 25 avril 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Mackasey et Grégoire soient substitués à ceux de MM. Lamontagne et Langlois (*Mégantic*) sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Le LUNDI 25 avril 1966

Il est ordonné,—Qu'il soit permis au comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts de siéger pendant les séances de la Chambre les jours suivants, savoir, du lundi 25 avril au jeudi 28 avril inclusivement.

Il est ordonné,—Que le nom de M. MacDonald (*Prince*) soit substitué à celui de M. Macquarrie sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
LÉON-J. RAYMOND

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 22 avril 1966

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Respectueusement soumis,
Le président,
GÉRARD PELLETIER.

(Remarque: Le 25 avril, la Chambre des communes a modifié et adopté ledit rapport dans les termes ci-après:

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre du lundi 25 avril au jeudi 28 avril inclusivement.)

PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 25 avril 1966

(5)

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit à 11 heures dix du matin sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Basford, Béchard, Brand, Dubé, Fairweather, Hymmen, Johnston, Langlois (*Mégantic*), Lewis, Macquarrie, Mather, Nugent, Pelletier, Prud'homme, Richard, Stanbury, Trudeau, Woolliams—(18).

Autres députés présents: MM. Ballard, Cameron (*Nanaïmo-Cowichan-Les Îles*), Grégoire, O'Keefe, Peters et Régimbal.

Aussi présents: MM. Patrick Watson, réalisateur de télévision à Radio-Canada, et Laurier-L. LaPierre, interviewer de télévision à Radio-Canada.

Également présent: M. Maurice Ollivier, c.r., conseiller parlementaire.

Sur une proposition de M. Brand, appuyé par M. Langlois (*Mégantic*),

Il est décidé—Qu'un montant raisonnable pour ses frais de voyage et de séjour et une allocation quotidienne soient payés à M. Laurier LaPierre, convoqué comme témoin par le Comité, en conformité de l'échelle de dépenses approuvée par M. l'Orateur.

M. Basford livre la proposition suivante à l'examen du sous-comité du programme et de la procédure: «Que le Comité demande à M. Douglas Leiterman et au personnel de *This Hour Has Seven Days* de présenter les reste des émissions prévues pour la présente saison, celles du 1er mai et du 8 mai.»

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. Watson au sujet des conflits au sein de Radio-Canada et obtient de celui-ci des renseignements additionnels.

M. Lewis propose un amendement à la proposition de M. Basford, qu'il livre aussi à l'examen du sous-comité du programme et qui consisterait à ajouter les mots suivants à ladite proposition: «et le Comité recommande que le président, M. Ouimet, consente à surseoir à la révocation des contrats de MM. Watson et LaPierre jusqu'au rapport du Comité».

L'interrogatoire de M. Watson étant terminé, le Comité suspend la séance à midi 40 pour la reprendre à 3 heures 30 de l'après-midi, sous réserve que le Comité reçoive la permission de se réunir au cours d'une séance de la Chambre.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(6)

La séance est reprise à 4 heures 30 de l'après-midi sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Basford, Brand, Fairweather, Grégoire, Hymmen, Johnston, Lewis, Mackasey, Mather, Pelletier, Prud'homme, Richard, Stanbury, Trudeau, Woolliams—(15).

Autres députés présents: MM. Langlois (*Mégantic*), Peters, MacDonald (*Prince*) et Régimbal.

Aussi présents: (les mêmes qu'à la séance du matin).

Le président présente le rapport suivant du *sous-comité du programme et de la procédure*, daté du 25 avril 1966:

> Deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure du Comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.
>
> Votre sous-comité recommande que les témoins suivants soient appelés et entendus dans l'ordre indiqué:
>
> MM. LaPierre (1), Leiterman (2), Gauntlett (3), Haggan (4), Hogg (5), Walker (6), Desorcy (7), Thibault (8), Marcel Ouimet (9) et aussi (10) le président de Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Lewis,

Il est décidé,—Que le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Sur la proposition de M. Basford, appuyé par M. Prud'homme,

Il est décidé,—Que la déclaration publiée par le conseil d'administration de Radio-Canada le 23 avril 1966 sur la décision prise au sujet de l'émission *This Hour Has Seven Days* soit annexée en appendice aux procès-verbaux et témoignages de la présente séance (*voir Appendice 1*).

(*Note: Le Comité a consenti à ce que des exemplaires de la déclaration de Radio-Canada fussent distribués aux membres.*)

Sur la proposition de M. Basford, appuyé par M. Prud'homme,

Il est décidé,—Que les textes des contrats de M. Patrick Watson avec Radio-Canada soient annexés en appendice aux procès-verbaux et témoignages de la présente séance (*voir Appendice 2*).

(*Note: Le Comité a consenti à ce que des exemplaires de ces contrats fussent distribués aux membres.*)

Le président appelle M. LaPierre, qui expose les origines de son conflit avec Radio-Canada et répond aux questions posées à ce sujet.

M. LaPierre dépose une copie de son contrat avec Radio-Canada et le Comité décide de le faire annexer en appendice aux procès-verbaux et témoignages de la présente séance (*voir Appendice 3*).

(*Note: Des copies de ce contrat ont été distribuées aux membres du Comité.*)

M. LaPierre dépose aussi deux lettres, datées des 18 et 22 avril 1966, envoyées à Radio-Canada par M. Glyn Morris, un des dirigeants de l'Association canadienne des artistes de la télévision et de la radio, au sujet de la non-reconduction du contrat de M. LaPierre.

[*Note: Il a été convenu que des copies de ces lettres seraient mises à la disposition des membres du Comité*]

L'interrogatoire de M. LaPierre se continuant, la séance est suspendue de 6 à 8 heures du soir.

SÉANCE DU SOIR
(7)

La séance est reprise à 8 heures 15 du soir sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Basford, Brand, Fairweather, Grégoire, Hymmen, Johnston, Lewis, MacDonald (*Prince*), Mackasey, Mather, Pelletier, Prud'homme, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury, Trudeau, Woolliams—(18).

Autres députés présents: MM. Horner (*Acadia*), Leboe, Peters, Régimbal et Rock.

Aussi présents: (les mêmes qu'à la séance de l'après-midi).

Le président rend sa décision sur les propositions faites au sous-comité du programme à la séance du matin par MM. Basford et Lewis.

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. LaPierre, qui fournit des renseignements additionnels.

A 10 heures du soir, l'interrogatoire de M. LaPierre se continuant, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 26 avril à 9 heures 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le LUNDI 25 avril 1966

• (11.10 a.m)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Le comité se réunit ce matin pour poursuivre l'audition du témoignage de M. Watson. Il y a quelques membres du comité qui sont encore inscrits pour poser des questions. Peut-être qu'avant de procéder, toutefois, il serait utile d'avoir une motion.

(*Traduction*)

La proposition se lit ainsi:

Qu'un montant raisonnable pour ses frais de voyage et de séjour et une allocation quotidienne soient payés à M. Laurier LaPierre, convoqué comme témoin par le Comité, en conformité de l'échelle de dépenses approuvée par M. l'Orateur.

M. BRAND: Je fais cette proposition.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je l'appuie.

Assentiment.

M. BASFORD: Monsieur le président, avant la reprise de l'interrogatoire, j'ai une observation assez urgente à faire au sujet d'une déclaration de M. Leiterman parue dans les journaux. Il a dit qu'il prévoyait que tout le personnel de *This Hour has Seven Days* démissionnerait et que cette émission ne reviendrait plus sur les ondes bien que le programme de l'année ne soit pas terminé. Comme je l'ai dit, monsieur le président, c'est là une question urgente et je présente, avec l'appui de M. Prud'homme, une proposition que je vous invite, vous et les membres du sous-comité directeur, à étudier pendant l'heure du déjeuner.

Je propose, avec l'appui de M. Prud'homme:

Qu'il soit décidé que le Comité demande à M. Douglas Leiterman et au personnel de *This Hour has Seven Days* de présenter le reste des émissions prévues pour la présente saison, celles du 1er mai et du 8 mai.

Monsieur le président, la raison que j'invoque peut paraître insignifiante, mais elle est très importante en réalité: les contribuables du pays ont payé pour ces deux émissions et ils ont le droit de les voir. Ce qui est plus important encore, il y a en ce moment des témoins devant nous et le Comité siège en partie, sinon uniquement, parce que M. Watson, M. LaPierre et leurs amis ont demandé à la population canadienne d'écrire à leurs députés. En fait, les députés ont reçu des lettres et, maintenant, ces mêmes députés sont passés à l'action par l'entremise du Comité, qui tient des séances pour essayer de résoudre l'impasse de *Seven Days*.

M. LEWIS: Monsieur le président, excusez-moi. Sans vouloir interrompre M. Basford, j'ai une question à poser. Est-ce que nous sommes à débattre cette proposition en ce moment?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. LEWIS: Dans ce cas, ne pourrions-nous pas renoncer à tout débat pour le moment? J'ignore quelle position je prendrai, mais je voudrais y réfléchir. Je ne crois pas, cependant, qu'il soit convenable de laisser l'auteur d'une proposition en exposer le pour sans que la proposition fasse l'objet d'un débat général. Si vous avez l'intention de la déposer sur la table pour qu'elle soit débattue plus tard, cela me convient.

M. OLSON: Monsieur le président, l'auteur de la proposition pourrait sûrement mentionner certaines des raisons qui lui font attacher de l'importance à cette proposition et nous pourrions sûrement être mis au courant de ces raisons dès maintenant, même s'il s'agit simplement de savoir si le président consentira à l'étudier.

Le PRÉSIDENT: J'invite le député à exposer ses motifs le plus brièvement possible.

M. BASFORD: Ce que j'ai l'intention de dire est très court. Le Comité siège en partie, sinon uniquement, à cause de lettres qui nous ont été écrites à la demande de M. Watson et de M. LaPierre. J'ai moi-même confiance que le Comité trouvera la solution du problème. Nous n'avons entendu qu'un témoin et nous n'avons pas encore fini de l'interroger. Je ne crois pas qu'on puisse nous faire agir avec précipitation, car nous n'avons pas encore eu l'occasion d'entendre la direction ou, comme quelqu'un l'a dit l'autre jour, de «tirer sur la direction». Je n'arrive pas à croire que la situation soit mauvaise au point que ces deux émissions ne puissent passer.

Nous sommes ici en train d'examiner le concept de la radiodiffusion. Cela est très important pour notre pays et j'espère que cela pourra continuer. Je fais cette proposition avec l'espoir que le personnel de *This Hour Has Seven Days* aidera le Comité à assurer l'application de ce concept.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Basford, pourrais-je obtenir une copie de la proposition?

M. BASFORD: Oui, monsieur le président. Je propose qu'elle soit livrée à l'examen du sous-comité du programme.

Des VOIX: D'accord.

M. NUGENT: Monsieur le président, je crois qu'il n'est pas convenable que cette proposition soit formellement présentée maintenant. D'ordinaire, si quelqu'un a une proposition à faire, il doit commencer par en faire part au sous-comité du programme pour savoir si elle est opportune et convenable. A mon avis, il ne convient pas que l'auteur d'une proposition la présente au Comité puis demande qu'elle soit déférée au sous-comité du programme.

Si M. Basford voulait que le sous-comité du programme examine sa proposition, il devait commencer par en saisir le sous-comité. Mais puisqu'il a présenté cette proposition et qu'il a prononcé un discours pour la défendre, je crois, monsieur le président, que le Comité devrait l'étudier dès maintenant.

Le PRÉSIDENT: Je ne considère pas que la proposition même a été présentée. C'est plutôt une sorte d'avis de motion que le Comité a reçu.

M. BRAND: Elle a été proposée et appuyée.

M. OLSON: Peut-être, mais je n'ai pas entendu le président demander au Comité de se prononcer et, par conséquent, le Comité ne se trouve pas saisi de la proposition.

Le PRÉSIDENT: Disons que la proposition est entre les mains du sous-comité du programme et nous y reviendrons cet après-midi.

Vous avez la parole, monsieur Langlois.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, j'ai quelques brèves questions à poser. Je voudrais revenir sur certaines déclarations faites aux deux séances précédentes.

Comme nous nous en souvenons tous, on a évoqué l'existence d'une liste noire et je voudrais revenir à cette question. Je crois comprendre qu'en fait aucune liste noire n'a été dressée, mais que quelqu'un, apparemment, avait certains noms derrière la tête. Tout d'abord, quand vous voulez discuter d'un numéro au programme avec la direction, celle-ci répugne-t-elle à discuter toute question semblable?

M. PATRICK WATSON (*Radio-Canada*): Il n'est pas normal que les cadres supérieurs discutent de la composition d'un programme avec ceux qui sont au niveau de la réalisation.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais dans votre cas, en ce qui concerne le programme de *Seven Days*, vous avez dû avoir une discussion quelconque.

M. WATSON: Oui, mais cela n'arrive pas normalement.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais quand les réalisateurs ou, dans votre cas, l'animateur d'une émission cherchent à consulter la direction, croyez-vous que celle-ci consent à discuter, ou bien est-ce qu'on risque d'être classé comme fauteur de discorde par la direction? Est-ce bien ce que vous entendez par «fauteur de discorde»?

M. WATSON: Oui. Je comprends ce que vous voulez dire. Ce serait trop simplifier, je crois, de dire qu'il s'agit là seulement de ceux qui discutent avec la direction des problèmes relatifs aux programmes.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): D'après vous, quelle a été la réaction de la direction? Qu'est-ce qu'elle entend par «fauteur de discorde»?

M. WATSON: Je crois qu'on a l'intention de désigner par cette expression les réalisateurs des émissions qui provoquent de fortes réactions, nous autres principalement, et aussi ceux qui s'efforcent continuellement ou par tempérament de reculer les limites de ce qui est acceptable sur les ondes canadiennes.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): C'est M. Haggan, je crois, que vous avez rencontré et qui vous a dit que vous étiez anti-tout...

M. WATSON: C'était M. Walker.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pardon. C'était M. Walker. J'essayais d'établir qui avait fait cette déclaration. Il vous a dit que vous étiez contre Radio-Canada, contre ceci et contre cela, et il vous a alors classé comme fauteur de discorde.

M. WATSON: Ce ne sont pas exactement les mots qu'il a employés.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais c'est la conclusion que vous avez tirée?

M. WATSON: Oui, je le crois.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous n'êtes pas obligé de répondre à ma question suivante car elle ne vous concerne pas. Mais vous avez mentionné que M. McLean était sur cette liste, étant considéré comme un brandon de discorde.

M. WATSON: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et c'est pour cela que Radio-Canada n'a fait qu'entrebâiller ses portes à son égard?

M. WATSON: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): M. Southam était-il dans le même sac?

M. WATSON: Les administrateurs ne m'ont pas donné son nom en particulier, mais son rôle à la CBC tendrait à l'inclure dans la même catégorie.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Lorsqu'il s'échange des négociations entre l'administration et ses subalternes, comment la discussion s'ouvre-t-elle?

M. WATSON: Vous voulez parler de qui entraîne les négociations ou cause la difficulté?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Non. Lorsque vous avez à discuter de certains problèmes avec eux, répugnent-ils à vous entendre? Donnent-ils immédiatement des ordres ou admettent-ils franchement la discussion?

M. WATSON: Je devrais dire que ces deux genres de discussion se produisent: certaines sont très franches, d'autres très péremptoires. Une grande difficulté, une des raisons pour lesquelles le problème semble être celui d'une mauvaise administration est, selon nous, que l'on nous met au pied du mur. Aux directeurs de service on dit: «C'est bien simple, faites ce que l'on vous dit, pas de chichis!

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Y a-t-il quelqu'un en particulier qui adopte cette attitude ou est-ce le cas de plus d'un? Cela s'applique-t-il à un tel en particulier plutôt qu'à un autre?

M. WATSON: C'est là une question embarrassante.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous rencontré des cas concrets où des administrateurs ont coupé court plutôt que de se prêter à une franche discussion?

M. WATSON: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Ne pourriez-vous pas donner des noms, des exemples de nature à éclaircir les membres du comité?

M. WATSON: Je crois que des exemples viendront, notamment de la part de M. Leiterman lorsqu'il comparaîtra. S'il le fait, alors vous pourrez vous rendre compte du genre d'administration auquel nous avons affaire. Avec la permission du comité je préférerais ne nommer personne à ce point de l'enquête.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Une dernière question. Selon vous, combien d'administrateurs actuels ont passé par les échelons de directeurs, de producteurs, d'animateurs, j'entends les fonctions subalternes avant d'arriver à l'administration? Combien peuvent se flatter d'être passés par ces emplois avant d'arriver à la tête?

M. WATSON: A l'échelon supérieur de l'administration dont nous parlons, je ne sache pas qu'il se trouve un seul homme avec l'expérience des programmes de télévision, sauf à titre de directeur.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais il n'y en a pas un qui ait franchi tous les degrés depuis le bas de l'échelle jusqu'au haut?

M. WATSON: C'est très juste. Certains ont eu l'expérience de la radio à titre d'annonceurs.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pensez-vous que la racine du mal est le manque de compréhension des administrateurs, une compréhension que l'expérience des bas échelons leur aurait facilitée?

M. WATSON: Pas nécessairement. C'est possible, et on peut citer des cas où des gens qui sans avoir été réalisateurs et sans avoir jamais rien créé se sont révélés être de bons juges d'un projet mis sur pied. Cela peut se discuter. L'expérience est utile sans être essentielle.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Bien, je ne contesterai pas ce point. Cependant seriez-vous porté à croire que si ces directeurs, disons le vice-président ou quelqu'un d'autre, avaient rempli ces fonctions, ils en comprendraient tous les rouages? Avez-vous l'impression que parfois ils ne se rendent pas compte de tout ce que le travail implique?

M. WATSON: Sans aller jusqu'à dire que le manque d'expérience dans la réalisation en est la cause, nous croyons qu'il existe en effet une incompréhension de notre tâche, oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mather?

M. MATHER: Monsieur le président, je n'ai qu'une question à poser. Je veux demander à M. Watson si ce serait bien interpréter ses vues de dire que, pour lui, toute solution qui n'impliquerait pas un changement dans l'attitude des administrateurs au niveau présidentiel s'avérerait assez inefficace pour résoudre les problèmes de Radio-Canada?

M. WATSON: Non, monsieur, je ne puis complètement endosser cette interprétation. Tout ce que je puis dire est qu'on peut espérer trouver une formule. Pour me permettre de bien comprendre votre question, lorsque vous parlez du niveau présidentiel, entendez-vous le président?

M. MATHER: Oui.

M. WATSON: Non pas le président et ses collègues immédiats?

M. MATHER: Le président?

M. WATSON: Dans ce cas j'estime devoir dire qu'à mon avis toute formule qui entraînerait un meilleur système de rapport au président améliorerait grandement la situation actuelle.

• (11.30 a.m.)

M. RÉGIMBAL: Juste pour démontrer mon intérêt et mes préoccupations, je puis citer un télégramme reçu qui déclare que «Seven Days» sans Watson et LaPierre serait comme les Deux-Montagnes sans Régimbal.

Ma question est du même genre. En repassant les dépositions j'en conclus ce qui suit. Vous aimez votre travail, vous aimez l'émission telle qu'elle est; si l'on ne trouve pas une solution, nous pouvons craindre l'éventualité d'une grève et, comme vous pouvez le voir, les positions sont irréconciliables. Cette attitude ne nous permet pas de conclure que la seule solution qui vous apparaît est de couper des têtes si rien ne change de votre côté. Est-ce bien interpréter votre pensée qu'une nouvelle équipe ne peut vous relayer à point nommé? Il semble bien, d'après vous, qu'il n'y a rien à faire, sauf, sans donner de noms, faire rouler des têtes.

M. WATSON: Je dirai plutôt «faire rouler de manière à ne pas obstruer le chemin». En ce moment la filière est trop compliquée, il y a trop de filtrage en cours de route, c'est là un des défauts de la structure.

M. STANBURY: Vous avez parlé d'une formule qui remédierait à la présente situation. Je me demande si vous pourriez nous dire si le code de principes énoncés par l'Association des réalisateurs et directeurs de la télévision de Toronto peut constituer une telle formule.

M. WATSON: Je ne parlerai pas à titre de représentant de cette association. C'est un reporter qui a fourni l'information. Je ne crois pas qu'il y ait de fuite indiscrète mais il s'est procuré ce renseignement avec une astuce entreprenante. Je ne peux donc pas parler officiellement. Quoi qu'il en soit, je crois que les trois points énoncés par l'Association concourraient puissamment à raccourcir les distances, à remédier aux maux de «*Seven Days*» et à d'autres difficultés qui affectent présentement les relations entre l'administration et les employés.

M. STANBURY: Pourriez-vous, en vue du compte rendu, nous faire un résumé de ces points?

M. WATSON: Les voici selon le *Globe and Mail*. Premièrement, aucune décision arbitraire de l'administration sur les programmes sans consultation du service des programmes et des producteurs intéressés; deuxièmement, aucun congédiement ou transfert disciplinaire d'un producteur sans justification; troisièmement, que toute dispute causée par les deux premiers points soit référée à un arbitre nommé par le ministère du Travail.

M. STANBURY: D'après votre expérience est-ce que cela n'entraînerait pas un arbitrage incessant?

M. WATSON: Je ne crois pas, monsieur. Ce que je pense est que sa seule éventualité préviendrait ou atténuerait les crises avant qu'elles n'arrivent à un point critique.

M. STANBURY: Il m'apparaît en définitive que la sanction prévue pour les deux premiers points en est une démesurée en regard de chaque dispute qui pourrait être soulevée.

M. WATSON: Basée sur ces deux points.

M. STANBURY: J'entends que chaque fois que les deux points sont en question il y ait arbitrage obligatoire. Mais en tout cas vous approuvez complètement ces trois principes, n'est-ce pas?

M. WATSON: Personnellement, oui.

M. JOHNSTON: Ne croyez-vous pas que cette formule remette le contrôle des programmes entièrement aux mains des réalisateurs?

M. WATSON: Non, monsieur. Il resterait à l'administration l'apanage d'engager des réalisateurs tels qu'ils servent la Société, et de congédier ceux qu'elle n'estimerait pas désirables selon la politique de l'administration, de les congédier avec une raison valable.

M. JOHNSTON: Il appartiendrait à l'arbitre de décider et les réalisateurs accepteraient sa décision qui lierait les deux parties.

M. WATSON: Encore une fois j'exprime ici mon opinion personnelle, mais je pense que la plupart de mes collègues et moi-même serions heureux de nous y plier.

M. LEWIS: J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Dois-je la remettre à plus tard?

Le PRÉSIDENT: A ce propos?

M. LEWIS: Oui, monsieur Watson, j'ai lu les suggestions formulées par les producteurs de Toronto. J'y vois une difficulté pour laquelle je requiers votre aide. Comment pouvez-vous remettre à un arbitre une décision sur des programmes? Et d'abord quels critères suivrait un arbitre pour trancher une dispute entre l'administration et les producteurs? Je m'en tiens seulement au point qui veut qu'aucune décision arbitraire ne soit prise sans consulter le service de Radio-Canada intéressé et les réalisateurs. Plus loin vous dites: en cas de dispute, ces principes—y inclus sans doute celui que je viens de lire—seraient soumis à la décision obligatoire d'un arbitre du ministère du Travail. Je n'arrive pas à comprendre—c'est peut-être de ma faute—qu'une contestation sur un programme puisse être soumise à un arbitre ou à un conciliateur.

M. WATSON: Ce que je comprends est que la décision ne portera pas sur le caractère du programme mais bien s'il y a eu consultation aux termes des principes énoncés. La clause dit: «Aucune décision arbitraire de l'administration sur un programme sans une pleine consultation.» Le point de contestation est donc entre décision arbitraire et pleine consultation.

M. LEWIS: Ce que vous soumettriez à l'arbitrage est donc de savoir si l'on s'en est tenu à la procédure prévue ou si les administrateurs l'ont ignorée ou écourtée de quelque façon.

M. WATSON: Si oui ou non les parties ont observé l'esprit de ces principes.

M. TRUDEAU: Et les mots «pour cause» ne vont pas plus loin que cette formule de consultation.

M. WATSON: Renvoi pour cause? Ce pourrait être pour ivrognerie, inconduite ou toute autre règle prévue dans les principes d'administration de Radio-Canada. Mais, voyez-vous nous avons présentement dans les contrats des réalisateurs une clause que dit que le renvoi peut se faire sans justification. Il y a eu un exemple de cela récemment dans la région d'Ottawa.

M. PRUD'HOMME: En rapport avec cette question,—vous pouvez répondre en anglais, évidemment,—est-ce que vous pourriez répéter le deuxième point.

M. WATSON: Le deuxième point?

M. PRUD'HOMME: De ces trois points. Renvoi.

(*Anglais*)

M. WATSON: Qu'il n'y ait pas de congédiement ou de mutation disciplinaire sans justification.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Qu'arrive-t-il dans le cas d'une personne qui serait employée durant deux ans, à contrat, et qui à la fin de son contrat se trouve dans la situation d'un contrat non renouvelé? Est-ce qu'il faudrait donner des causes?

(*Anglais*)

M. WATSON: Je croirais que non, selon l'énoncé des principes. On laisserait le contrat mourir de sa belle mort mais si quelqu'un est congédié au cours de la durée du contrat, on s'engage alors dans des subtilités. Selon la tradition, un contrat est censé garder sa valeur si sa teneur n'est pas modifiée de gré à gré sur tel point.

M. LEWIS: Une belle mort est impossible suivant votre procédure.

M. WATSON: Nous sommes contre une belle mort.

M. JOHNSTON: Est-ce que le rejet pur et simple d'un programme est, à un certain point de vue, une cause? Revoyons le second principe: «En cas de dispute, il ne peut y avoir de renvoi ou de transfert d'un producteur sans justification.» Est-ce qu'une dispute sur le contenu d'un programme—à l'exclusion de l'attitude des administrateurs, d'une brèche de la discipline—un programme jugé inacceptable, serait une cause de renvoi?

M. WATSON: Je parlerai encore en mon nom personnel non au nom de l'association. D'après moi, si l'Exécutif renvoie un producteur sans consultation avec son service des programmes—si le service déclare «Oui ce producteur a fait ce qu'il devait faire et nous l'appuyons», c'est une affaire de régie interne. Je dirais que le producteur est alors justifié de se plaindre, si l'administrateur insiste sur son renvoi.

M. LEWIS: Peut-être sans succès, mais il aurait un sujet de plainte.

M. OLSON: Croyez-vous que l'Exécutif ait le droit, la prérogative, que dis-je, la responsabilité d'examiner un programme mis sur pied et de décider s'il satisfait aux exigences générales de la politique de la CBC en matière de programmes?

Le PRÉSIDENT: Avant que le témoin ne réponde, puis-je vous signaler, monsieur Olson, que votre question se rapproche beaucoup d'une autre à laquelle il a déjà été répondu. Je permets celle-ci mais s'il vous reste dans l'esprit d'autres questions du même genre, permettez-moi de vous dire que ce champ a été déjà assez bien couvert.

M. OLSON: Je désirerais poser mes questions à ce point des principes exposés.

M. WATSON: Oui, monsieur, l'administration a cette responsabilité.

M. OLSON: Si donc ils prennent une décision en cette matière, ils ont d'après vous le droit de décider de mesures appropriées qu'il faut prendre.

M. WATSON: La clef de la réponse est dans ce mot: «approprié».

M. OLSON: Qu'entendez-vous par une pleine consultation?

M. WATSON: Que les administrateurs engagent une discussion avec le service des programmes et les réalisateurs intéressés; que si l'on ne tombe pas d'accord il appartiendra alors à l'Exécutif, entre autres, de congédier le directeur du service des programmes ou, avec son consentement, de congédier le réalisateur.

M. OLSON: Et, selon vous, ils pourraient prendre cette mesure sans recourir à l'arbitre dont on a parlé? En d'autres termes, si les administrateurs ont observé les règles que vous avez dites de pleine consultation, qu'il y reste encore une divergence entre les deux parties, alors il loisible aux administrateurs de prendre toute mesure qu'ils jugent convenable, y compris le renvoi, sans recourir à l'arbitrage?

M. WATSON: Il m'apparaît qu'à ce point la seule décision arbitraire qui leur reste à prendre—à supposer qu'il y ait accord complet entre le service des programmes, les directeurs et les réalisateurs—seriat de renvoyer le directeur chargé du service des programmes. S'ils hésitent à le faire, alors il y a là matière à arbitrage, mais s'ils persistent à vouloir congédier le réalisateur, on peut alors recourir à l'arbitrage.

M. OLSON: L'un des sujets particulièrement controversés au sujet de «Seven Days» est de savoir si, du moment que la direction n'était pas d'accord avec certaines parties de l'émission «Seven Days», elle n'aurait pas dû démettre le superviseur plutôt que les co-animateurs? Est-ce bien cela?

M. WATSON: Il nous paraît certainement étrange de démettre les animateurs et je n'en parle pas comme d'un grief.

M. OLSON: Il n'aurait donc pas été étrange ou inapproprié de démettre le superviseur?

M. WATSON: C'est bien cela!

M. OLSON: Dans le second point on suggère qu'on ne devrait ni renvoyer ni réprimander le réalisateur. Pourriez-vous expliquer davantage sur ce qu'on entend par réprimander les réalisateurs?

M. WATSON: Par exemple, le déplacement d'un réalisateur d'une série d'émissions à une autre.

M. OLSON: Il n'y a donc d'autre degré de punition que la punition extrême?

M. WATSON: Oui, il y a suspension pour des périodes déterminées; on a déjà imposé une suspension sans paye. Il y a aussi le blâme public.

M. OLSON: Ne croyez-vous pas que c'est la responsabilité ou la prérogative de la direction de prendre à l'égard du réalisateur d'autres mesures disciplinaires à l'exception du renvoi ou de la suspension?

M. WATSON: Je ne sais pas trop ce que vous comprenez dans votre définition du mot «discipline».

M. OLSON: J'essaie de comprendre ce qu'on entend ici par discipline.

M. WATSON: Je pense que la direction, en consultation avec le service des programmes auquel les réalisateurs font rapport, fait part de son mécontentement en disant, par exemple, «Ne faites pas ceci!»

M. OLSON: Cela a-t-il été fait plus qu'une fois au sujet de «Seven Days» ou bien la direction a-t-elle tenté de communiquer ses opinions au sujet du contenu des émissions de «Seven Days», ce qui pourrait être considéré comme une action disciplinaire?

M. WATSON: Je ne considérerais pas cela comme une action disciplinaire.

M. OLSON: Et vous ne pensez pas que les réalisateurs ont l'obligation de s'en tenir aux opinions exprimées par la direction relativement au contenu des émissions?

M. WATSON: Non, si ces opinions sont lancées arbitrairement et à l'encontre des idées et des désirs du service des programmes. Après tout, le réalisateur ne fait pas rapport à la haute direction.

M. OLSON: Ne sommes-nous pas en train de revenir au même point, à savoir que, si la direction voit une émission, peu importe que ce soit «Seven Days» ou un autre émission et si elle n'en est pas contente, vous suggérez qu'elle ne devrait avoir aucun droit de communiquer ses idées et d'exiger une action rémédiatrice ou corrective?

M. WATSON: Ce n'est pas ce que je suggère.

M. OLSON: A l'exception du renvoi?

M. WATSON: Je suggère que, si les experts, les gens de la programmation, ceux qui ont la responsabilité de concevoir et de réaliser des émissions, de retenir les services de talents, d'écrivains, d'acteurs, d'examiner le monde autour d'eux, de décider ce qu'on devrait dire de ce monde et dans quelle mesure, se voient confier la responsabilité de faire cela et si tous ces gens dans leurs consultations—il ne s'agit pas d'un ou deux hommes, mais de tout un groupe de superviseurs et de réalisateurs—si ces gens ensemble, dans leur jugement collectif, disent que la direction a tort et que la direction n'a pas compris, alors il me semble que les deux parties doivent poursuivre le dialogue. Voilà, monsieur, ce qui manque grandement et désespérément dans nos rangs à l'heure actuelle.

M. OLSON: Mais qui donc détient l'autorité finale?

M. WATSON: La direction possède l'autorité ultime. Il n'y a pas de discussion sur ce sujet. Personne ne doute que la direction a l'autorité finale. D'ailleurs je pense que nous nous sommes étendus passablement sur ce sujet au cours des séances précédentes, mais je tiens à le réaffirmer. Bien entendu, ceux qui dirigent possèdent les droits ultimes et la responsabilité. Ils sont responsables au peuple, au Parlement.

M. OLSON: S'ils donnent des directives à tout le groupe plutôt qu'aux seuls individus et si ces directives qu'ils ont données sont ignorées, qu'arrive-t-il alors?

M. WATSON: Il me semble que lorsque vous en arrivez là . . . .

M. OLSON: Non pas si vous en arrivez là car il me semble que nous y sommes rendus.

M. WATSON: En effet, bien des fois. Quand vous en arrivez là, comme nous l'avons fait plusieurs fois, il me semble que c'est là la manifestation d'un manque aigu d'entente et de confiance mutuelle. Voilà le nœud du problème. La direction a le droit d'agir ainsi, mais si elle continue à agir ainsi, c'est que cela va très mal. La Société ne peut pas continuer à fonctionner de cette façon.

M. OLSON: Le problème serait-il dû au fait que les producteurs de l'émission refusent d'accepter les directives qu'ils ont reçues de la direction et de s'y conformer?

M. WATSON: Aussi longtemps que vous comprenez que cela se fasse à l'intérieur du service des programmes et des superviseurs auxquels la direction a confié la responsabilité de diriger le service.

M. OLSON: Je pense que vous avez mentionné qu'il y a eu plusieurs occasions où la direction a exprimé un certain désaccord au sujet de certaines parties des émissions et que les réalisateurs de "Seven Days" l'ont ignoré.

M. WATSON: Je n'ai jamais dit cela.

M. OLSON: N'est-ce pas que certaines parties de ces émissions contrevenaient aux directives de la direction?

M. WATSON: Non, monsieur. Il y a eu des discussions avec la direction au sujet des directives, mais on en est venu à une entente. La seule fois qu'il n'y a pas eu d'entente, ce fut lorsque l'avis de la direction a prévalu, que le

producteur s'est soumis et que le sujet a été écarté. Dans plusieurs cas, nous nous sommes querellés et nous avons exprimé nos raisons de poursuivre les objectifs de l'émission avec l'appui des superviseurs du service. Dans plusieurs de ces cas nous avons—et nous avons fait cela dans des termes peut-être trop dramatiques—gagné la bataille, obtenu une entente et atteint nos objectifs.

M. BASFORD: Je pense que M. Olson fait allusion à l'incident du Révérend Horsburgh.

M. OLSON: Je n'en suis pas sûr.

M. WATSON: S'il y a fait allusion, ce fut une décision rendue par la haute direction intermédiaire, quelqu'un qui dépend directement de la direction supérieure et non par le service des affaires publiques. C'était aux temps anciens où nous avions l'habitude de faire rapport à un groupe différent. Cela prête à confusion à cause du très grand nombre de personnes impliquées.

M. OLSON: Je soulève un autre petit à ce sujet «qu'il n'y aura aucune action disciplinaire ni aucun renvoi sans raison valable». Est-ce nécessaire que les producteurs ou tout le groupe de production de l'émission soient responsables de cette raison valable?

M. WATSON: Je pense que les superviseurs et le service devraient être solidaires. Certainement, si les superviseurs du service et la direction concourent dans cette raison valable, je pense qu'il serait alors inapproprié pour le producteur—non, je pense qu'il pourrait encore soumettre ceci à l'arbitrage s'il ne pouvait accepter la raison invoquée.

M. OLSON: Alors, presque toutes les décisions de la direction par rapport à n'importe quelle émission seraient soumises à l'agrément du producteur ou à celui du groupe de producteurs qui produit le programme?

M. WATSON: Beaucoup plus que maintenant, la direction décide d'abord avant qu'une émission soit mis en ondes d'attribuer un budget et une période d'émission à des producteurs particuliers de sorte qu'ils en aient réellement la direction ultime. Ils ne sont pas obligés de démettre un producteur pour l'empêcher d'entreprendre un projet, ils peuvent simplement dire: «Nous voulons supprimer cette émission» ou «Nous ne voulons pas commencer cette émission. Il n'y aura ni argent ni temps pour ce projet que vous soumettez. Revenez nous voir avec un autre projet et si nous l'aimons nous le réaliserons.»

M. OLSON: Supposons que la direction désire une certaine émission et qu'elle a une certaine conception de ce que devrait être cette émission, et après avoir vu une ou deux émissions avant ou après qu'elles ont été discutées, ils jugent que cela ne s'accorde pas avec leur conception de l'émission, qu'arrive-t-il?

M. WATSON: Si le service de la programmation a conçu et préparé une émission et s'il en supervise le développement, si le superviseur est d'accord avec la direction, alors c'est bien cela, on doit modifier l'émission.

M. OLSON: Qu'est-ce qui arrive s'ils ne la modifient pas?

M. WATSON: S'il n'en font rien, on doit alors commencer les consultations et si aucun accord n'est possible, alors c'est l'arbitrage qui est la solution.

M. OLSON: J'aimerais encore revenir sur le même sujet, l'opinion que s'est formée la direction relativement à la conception qu'elle se fait de ce que

l'émission devrait être. Si tout le groupe qui produit l'émission n'est pas d'accord, la direction n'aurait alors pas d'autre autorité que celle de recourir à l'arbitrage.

M. WATSON: Ou au renvoi du superviseur.

M. OLSON: Ils doivent prendre la mesure extrême du congédiement ou bien supprimer le temps et le budget, puisque de toute façcon ils n'ont pas d'autorité intermédiaire.

M. WATSON: Pardon, monsieur, j'aimerais dire, et c'est là un point de vue personnel, que le mot «extrême» décolore la question.

M. OLSON: Le fait de retirer l'émission des ondes et de congédier les gens impliqués doit être quelque chose d'extrême.

• (11.50 a.m.)

M. WATSON: Ordinairement, c'est parce qu'il nous semble à nous que ces actes sont plus extrêmes que l'ingérence arbitraire dans le contenu d'une émission qui est l'œuvre d'un groupe de gens qui travaillent en quelque sorte à cette émission avec l'auditoire, pour servir le peuple de ce pays, aussi bien qu'avec le personnel de supervision et la direction; et toute action prise par la direction qui a pour résultat la disparition d'une émission comme «Seven Days» est également extrême.

M. OLSON: J'accepte volontiers cette conception, mais ce que je ne peux comprendre c'est que la direction ne devrait pas avoir—c'est le point de vue de votre association, et je pense que c'est aussi le vôtre—aucune autorité pour imposer, si je puis me servir de ce mot, leurs vues relativement au contenu ou à leur conception de ce qu'une émission devrait être.

M. WATSON: Ce n'est pas ce que je dis.

M. LEWIS: Je n'ai pas l'impression que c'est là ce que les réalisateurs disent.

M. WATSON: Ce n'est certainement pas ce que je dis.

M. OLSON: Je ne pense pas que je doive faire approuver mes questions par M. Lewis, monsieur le président.

M. LEWIS: Ce n'est pas ainsi que j'ai compris ce qu'il a dit.

Un honorable DÉPUTÉ: Nous avons déjà vu tout cela.

Le PRÉSIDENT: Sous cette forme, je crois bien que c'est la première fois.

M. WATSON: La seule réponse que je puis donner est de répéter ce que j'ai dit plus au long, plus tôt, au cours des délibérations de ce Comité, qui se rapporte au seul moyen efficace de travail, à notre avis, dont dispose un organisme de radiodiffusion, soit l'établissement et le maintien de la compréhension mutuelle entre les gens qui font le travail de programmation et ceux qui font celui de la supervision.

M. OLSON: N'y a-t-il pas un autre moyen efficace qui serait pour l'équipe de supervision et les producteurs d'accepter les directives de la direction?

M. WATSON: Non, cela n'est pas efficace s'il n'y a pas d'entente mutuelle, parce qu'alors il y a paralysie totale de l'énergie productive, l'énergie qui incite

à sortir des sentiers battus et à tenter l'aventure, à faire des émissions, à regarder en dehors et à chercher de nouveaux moyens d'envisager le monde, à utiliser le médium pour élaborer une émission comme «Seven Days» ou d'autres bonnes émissions, si, chaque fois qu'ils vont un petit peu au-delà des pratiques établies, courantes, survient quelque directive arbitraire à laquelle ils doivent se soumettre.

M. OLSON: Vous appelez cela «un petit peu au-delà» des pratiques établies?

M. WATSON: Oui, un peu au-delà.

M. OLSON: N'est-ce pas le genre de concept où le contenu de l'émission devrait se conformer à la politique établie?

M. WATSON: Non, la politique des émissions—et je prie le Comité de ne pas me demander de m'étendre trop sur ce sujet, parce que c'est beaucoup plus la responsabilité du superviseur des émissions, M. Haggan, s'il vient ici—la politique d'une émission commence traditionnellement avec l'émission elle-même. La politique des émissions est en fonction de l'esprit créateur des gens qui conçoivent les émissions aujourd'hui. La politique des émissions ne peut pas être dictée par les gens qui ne font pas les émissions. Nous la discutons. Nous disons: «Voyons si cela marche» et alors la direction peut dire: «Oui, très bien: c'est la façon de le faire», et c'est de cette façon que le plupart dens gens aiment travailler; et les gens qui font des règlements ont une tendance naturelle à vouloir que ces règlements soient durables.

M. OLSON: Et pour exercer cette liberté vous exigeriez pratiquement un chèque en blanc?

M. WATSON: A vrai dire, je dois souligner que je ne m'oppose fortement à cette expression que parce que nous avons trop souvent ce genre de commentaire. Ce que nous voulons, c'est un système responsable de rapports aux dirigeants supérieurs, une supervision responsable au niveau départemental et une compréhension mutuelle entre gens qui parlent le même langage entre eux; de façon à ce qu'il y ait une compréhension mutuelle au sujet des objectifs de la société et une compréhension mutuelle entre l'exécutuf senior, 1er personnel de supervision et ceux qui conçoivent les émissions.

Actuellement, ce qui manque, c'est la compréhension mutuelle. Les choses ne peuvent pas se développer. Il n'y a pas de système de supervision responsable parce que le langage constitue une barrière et ce n'est pas une barrière entre le français et l'anglais.

Le PRÉSIDENT: M. Brand?

M. BRAND: En premier lieu, je ne veux pas du tout embarrasser le témoin, mais j'ai lu ceci dans les journaux plusieurs fois et j'aimerais tirer cela au clair: Voulez-vous être président de la Société, comme certains de vos amis dans la presse l'ont laissé entendre? Et, en second lieu, avez-vous fait des démarches pour obtenir le poste de président comme on l'a également laissé entendre?

M. WATSON: Bien, j'ai lu la semaine dernière un article de M. Newman, selon lequel toute cette affaire serait une conséquence des rumeurs qui circulent à l'effet que certains ministres du cabinet proposaient mon nom pour le poste. Je dois dire qu'à mon avis cela est très improbable parce que le problème de «Seven Days» remonte à beaucoup plus loin que l'automne dernier alors que ces rumeurs auraient pris naissance.

Je puis vous dire que récemment, au cours des dernières semaines, ou il y a une couple de mois, j'ai entendu mentionner mon nom à ce sujet. Je n'ai pas demandé au gouvernement de me donner le poste et de congédier M. Ouimet.

Certains de mes amis qui n'ont rien à voir avec Radio-Canada m'ont demandé de soumettre des idées qui pourraient être utiles en rapport avec cette situation et j'ai élaboré quelques idées à ce sujet.

En fait, comme je l'ai déjà dit, toutes les idées que j'aurais pu proposer au Président ont été soumises à l'homme qui occupe actuellement cette situation et non seulement elles lui ont été offertes, mais elles ont même été sollicitées par lui à l'occasion. Cela n'a rien eu d'extraordinaire pour moi ou pour n'importe quel autre de mes collègues. Ils ont déjà élaboré des idées sous ce rapport pour le président et acquiescé volontiers à sa requête pour exprimer leurs opinions sur le rôle de la présidence.

Je ne suis pas sûr si j'ai mentionné cela auparavant, mais j'ai eu une conversation en ce sens avec M. Walker au moment de mon congédiement.

M. BRAND: A propos, M. Watson, avez-vous apporté votre contrat au Comité?

M. WATSON: Oui.

M. BRAND: Je pense que certains membres aimeraient le voir.

Maintenant, plus tôt dans votre déclaration, M. Watson, vous avez mentionné la commission Glassco et la possibilité de l'appliquer à ce genre particulier de situation dans la Société. A quoi faisiez-vous allusion au juste? Était-ce à la présente structure?

M. WATSON: Oui; premièrement au système des rapports et à la multiplicité des mécanismes de surveillance, particulièrement, en rapport avec la Commission Glassco, les systèmes de surveillance des dépenses. Il y a beaucoup à dire au sujet des rapports entre les diverses autorités, entre les échelons de la production, l'échelon senior et ceux qui en définitive sont responsables du financement des émissions ou autres choses.

Voilà les choses que j'avais à l'esprit.

M. BRAND: Pour résumer, jusqu'à un certain point, à cause de certaines difficultés, ou du moins, ce qui à mon avis semble se passer entre la direction et l'équipe de création—et j'utilise ce mot sans faire allusion à l'autre commission qui a lieu ce matin—diriez-vous que vous avez été frustré en temps que réalisateur?

M. WATSON: Bien, je ne veux pas me plaindre à ce sujet, mais je dois vous reporter à mes déclarations de la semaine dernière, à savoir que la société m'a donné une situation très fructueuse et très encourageante et, je pense, qu'il en est de même pour plusieurs de mes collègues. Ce qui se produit maintenant, c'est une diminution de cette forme de liberté et un accroissement constant de la frustration et le manque de volonté de la part de la Société qui ne veut pas s'aventurer dans le genre d'émissions qu'elle a faites traditionnellement.

M. BRAND: Seriez-vous d'accord si, au lieu de vous poser des questions—je pense que vous vous êtes exprimé sur ce sujet—sur le sujet du contenu des émissions, il serait préférable d'interroger quelqu'un comme le réalisateur exécutif ou son équipe de supervision?

M. WATSON: Ce serait la bonne voie à suivre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mackasey?

M. MACKASEY: Je serai très bref.

Une nouvelle qui a paru dans les journaux en fin de semaine me préoccupe; ce n'est pas M. Watson qui est en cause, mais la direction ou le conseil d'administration. Serait-il possible d'obtenir, pour la gouverne du comité, le texte de la déclaration du conseil d'administration, étant donné surtout que certains des comptes rendus que j'ai lus mettent en doute la compétence de notre comité? Je veux parler des déclarations faites par certains membres du conseil d'administration. Certaines de ces déclarations, à mon avis, mettent en doute la compétence et l'intégrité du comité et, sur la foi des comptes rendus relatifs aux déclarations formulées par certaines gens, je n'hésiterais pas à les citer pour outrage au comité ou au Parlement. Mais, en toute justice, j'aimerais à voir le texte de la déclaration afin de le comparer aux comptes rendus de journaux qui diffèrent entre eux.

Le PRÉSIDENT: J'ai cherché à m'en procurer un exemplaire à Montréal samedi matin et à Ottawa ce matin, mais sans succès.

M. MACKASEY: Je crois que Radio-Canada et son conseil d'administration doivent se rendre compte que, par l'intermédiaire de ce comité, et peut-être pour la première fois, ils sont sommés de rendre compte de leurs décisions, ou de leurs jugements, sinon de leur manque de jugement. Je n'en dirai pas plus long avant d'avoir vu le texte de la déclaration.

J'aimerais ajouter, monsieur le président, en toute justice envers M. Watson, qu'il est ici depuis plusieurs jours afin de répondre aux questions. Je sais que notre mandat a une très large portée, mais il me semble qu'il n'établit pas de distinctions entre les problèmes particuliers que pose l'émission «Seven Days» et les problèmes d'ordre général que pose la réalisation des émissions de Radio-Canada. C'est pourquoi je ne m'élève pas toujours contre les réponses de M. Watson parce que je ne suis pas sûr que les questions ont trait à l'émission en cause ou à la programmation en général. Il emploie le mot «nous» très souvent et je ne suis pas certain s'il parle au nom de tous les réalisateurs ou simplement s'il veut parler de cette émission particulière.

Si M. Watson parle en termes généraux, alors je trouve qu'il y a contradiction entre les observations formulées par M. Philip Deane et celles d'autres personnes qui sont en contact intime avec le problème.

M. WATSON: En général, lorsque j'emploie le mot «nous», je veux parler de mon propre travail et de celui de mes collègues qui collaborent à l'émission «Seven Days.» J'avoue que j'ai peut-être fait preuve de négligence en ne fournissant pas de précisions.

Il y a parfois des divergences d'opinions assez prononcées au sein de la direction et au sein de notre propre groupe de production au sujet des méthodes employées pour réaliser l'émission «Seven Days». Cependant, nous sommes virtuellement tous d'accord en ce qui concerne le besoin d'établir des principes comme les trois principes que préconise le document dont font état les journaux de ce matin.

M. MACKASEY: Une phrase-clé qui surgit sans cesse—et j'hésite à la mentionner encore une fois, mais je m'y vois contraint car elle découle d'une question posée vendredi—c'est celle qui a trait aux consultations pleines et entières.

Pour ma part, vous avez expliqué nettement que beaucoup de vos émissions exigent une certaine somme de consultations, certaines émissions en exigent plus que d'autres, et, qu'à très peu d'exceptions près—c'est heureux pour l'émission ainsi que pour les téléspectateurs si je puis dire—vos opinions plutôt que celles de la direction ont prévalu dans ces discussions. Il nous a fait plaisir de voir de bonnes émissions et d'autres qui ont soulevé des controverses. Quoi qu'il en soit, il a été établi qu'à une ou deux exceptions près, vous avez pu réaliser 300 émissions comme vous l'entendiez.

Or, personne ne sait pour quelle raison on vous contraint de quitter cette émission. Vous ne le savez pas vous-mêmes en réalité. Personne d'entre nous ne le sait. Nous cherchons tous par tâtonnement à en trouver le motif. A mon avis, monsieur le président, et en toute justice envers M. Watson, les réponses que nous voulons obtenir devraient nous être fournies par la direction et non pas par M. Watson. Je le répète, il est ici depuis trois jours et cherche à nous expliquer pourquoi il a été congédié; à mon avis, nous devrions obtenir ces renseignements de la direction, en lui posant directement deux, trois ou quatre questions.

Peut-être devrions-nous assigner des représentants de la direction à comparaître devant nous et permettre à M. Watson de se réserver le droit de revenir afin de réfuter les arguments que la direction pourrait faire valoir. Je propose très humblement et sans critiquer le moindrement M. Watson, qui a fait preuve d'une grande collaboration, que nous demandions maintenant à la direction de nous dire pourquoi MM. Watson et LaPierre ont été congédiés. Le comité aura alors réalisé des progrès. Voilà toutes les observations que je désirais formuler.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. PRUD'HOMME: J'aimerais à poser une question à M. Watson. La semaine dernière, il parlait d'échelons supérieurs, d'échelons moyens et d'échelons inférieurs. A mon avis, cela entraîne beaucoup de confusion. Quelles sont les fonctions exactes du vice-président? Quelle est la fonction, au sein de Radio-Canada, d'un vice-président? Quelles sont les fonctions du capitaine Briggs?

Le PRÉSIDENT: Je crains que cette question...

M. PRUD'HOMME: Je veux dire quel travail accomplit-il? A quoi sa tâche se résume-t-elle? Je ne demande pas à M. Watson de nous dire ce qu'il fait, ou quoi que ce soit, mais je désire savoir...

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que le témoin soit en mesure de vous le dire, si j'en juge par les observations qu'on vient de formuler. Si, comme beaucoup d'autres députés dans leur sagesse l'ont fait, vous aviez employé les mots «j'aimerais avoir votre impression...» alors il aurait été...

M. PRUD'HOMME: Je ne veux pas qu'il fasse des observations au sujet de M. Briggs. Je veux savoir quelles sont ses fonctions.

Le PRÉSIDENT: M. Watson n'est pas en mesure de répondre en connaissance de cause à cette question; il ne pourrait que faire des commentaires.

M. PRUD'HOMME: Il y est disposé.

• (12.06 p.m.)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, peut-être poserai-je des questions qui ont déjà été posées, vu mon absence des deux premières journées.

Le PRÉSIDENT: Vous serez rappelé à l'ordre chaque fois.

M. GRÉGOIRE: J'espère que vous me rappellerez à l'ordre. Je n'ai pas à m'excuser d'avoir été absent, l'ayant été pour raison officielle.

Monsieur Watson, au moment de l'engagement d'un animateur comme vous, pour un programme, est-ce qu'à ce moment-là il y a des conditions de posées de la part de la direction au sujet des textes ou contextes d'une émission que vous avez à faire?

M. WATSON: Au sujet des textes ou contextes d'une émission même?

M. GRÉGOIRE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je vous préviens tout de suite, monsieur Grégoire, que cette question-là, sur la façon dont un programme est mis en ondes, les consultations qui précèdent, le projet de programme qui est soumis aux autorités, ce terrain a été couvert plus d'une fois.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, ce n'est pas tellement au sujet de la façon de concevoir un programme, c'est au sujet des textes.

(*Traduction*)

M. WOOLLIAMS: Pourrais-je poser la question de privilège? Je sympathise avec M. Grégoire qui s'est absenté durant deux jours. Plusieurs autres étaient absents pendant ces deux jours et j'aimerais que M. Grégoire amène quelque chose de neuf sur le tapis. Je l'engage à se procurer un exemplaire des témoignages et à le parcourir; puis s'il aimait poser une question à M. Watson, qui s'est montré très aimable pendant toute l'audience, il en serait tout à fait libre. Sinon, il nous faudrait ressasser toute l'affaire.

Nous avons tous des responsabilités et certaines fonctions à remplir et, bien que je sympathise avec M. Grégoire, je lui fais cette proposition.

M. GRÉGOIRE: Puis-je dire que j'ai fait exactement ce que mon ami M. Woolliams propose; j'ai demandé le compte rendu des témoignages. Pour la première journée, le fascicule était prêt à midi, mais je n'ai pas encore reçu le fascicule de vendredi; il me serait donc difficile de le lire s'il n'est pas encore prêt.

Puis-je lui signaler aussi que le président a dit qu'il m'interromprait chaque fois qu'une telle question a déjà été posée.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Ça le président s'en chargera monsieur Grégoire, et vous devez vous attendre à ce que ça arrive souvent.

M. GRÉGOIRE: Je m'y attends, monsieur le président, et je crois que toutes les questions ont dû être posées, mais à ce moment-ci, peut-être y en a-t-il qui n'ont pas été posées? Avant de disposer de M. Watson, j'aimerais savoir si, au moment de l'engagement, la direction de Radio-Canada pose certaines conditions quant aux idées à être émises; deuxièmement, les animateurs posent-ils certaines conditions eux-mêmes? Est-ce que M. Watson, par exemple, a posé des conditions? Se réservait-il le droit d'émettre les idées qu'il jugerait à propos?

M. WATSON: Dans le cas d'une personne comme moi qui, comme animateur, a des responsabilités en ce qui concerne l'émission, il est tout à fait nécessaire que l'animateur et le réalisateur s'entendent bien sur les principes et les détails de l'émission.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que M. Watson a posé, par exemple, certaines conditions à l'effet qu'il serait libre d'émettre les opinions qu'il jugerait bon, lors de telle émission?

M. WATSON: C'est entendu, en effet; je ne veux pas dire sur les ondes des choses auxquelles je ne crois pas.

(*Traduction*)

M. GRÉGOIRE: Mais il a déjà été entendu que vous exprimiez des opinions qui étaient exactes à votre avis.

M. WATSON: Non; que je ne sois pas contraint d'exprimer des opinions que je croyais erronées.

M. GRÉGOIRE: Prétendez-vous que vous aviez le droit d'exprimer n'importe quelle opinion que vous croyiez fondée?

M. WATSON: Non. Tout ce qui fait partie de l'émission a fait l'objet de consultations et a reçu au premier et au dernier échelon effectif l'approbation de l'exécutif.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Je vous interromps monsieur Watson; toute cette question d'un chèque en blanc, a été explorée abondamment.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, peut-être que cette question-là a été posée aussi: est-ce que je peux demander qui rédigeait les textes de l'émission?

Le PRÉSIDENT: La question a été posée.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que ces textes-là étaient toujours approuvés par le producteur? par le directeur des programmes?

Le PRÉSIDENT: Cette question-là a été posée.

M. GRÉGOIRE: Peut-être que cette question-là n'a pas été posée? Est-ce que dans des programmes, il y avait permission, pour les animateurs, de faire du *ad libitum?*

(*Traduction*)

M. WATSON: Non pas lorsque nous lisons le scénario qui relie entre elles les différentes parties de l'émission. Ce scénario doit être préparé avec soin et chronométré, car l'émission comprend des éléments sur film et sur ruban magnétoscopique qui doivent être présentés au bon moment. Par conséquent, vous ne pouvez vous écarter du scénario sauf en de très rares cas comme, par exemple, lorsque, à la fin d'une émission, j'ai improvisé des éloges funèbres à la mémoire d'un ami personnel qui avait participé à la réalisation de l'émission.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, à la suite d'une question qui a été posée ce matin, je voudrais demander à M. Watson: vous avez admis que la direction a les droits et les responsabilités finales à Radio-Canada. Par contre, il semble découler de vos réponses que vous voudriez voir les réalisateurs et les animateurs se servir également de leur imagination, de leur initiative, de leur culture, de leur jugement, de leur intelligence, et puis, s'il n'y a pas accord, vous voudriez l'arbitrage. Par qui voulez-vous que cet arbitre soit nommé?

M. WATSON: Par le ministre du Travail.

M. GRÉGOIRE: Le ministre?

M. WATSON: Oui.

M. GRÉGOIRE: Est-ce qu'il serait nommé d'une façon permanente?

M. WATSON: Non, seulement pour chaque cas.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que ses décisions seraient finales et devraient être acceptées par les deux parties?

M. WATSON: Oui.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Watson, je ne veux pas poser trop de questions avant d'avoir relu les textes; simplement un commentaire à une réponse que vous avez donnée tout à l'heure. Si j'ai bien compris, vous auriez dit que ceux qui n'ont jamais créé ou produit une émission ne peuvent pas être bons juges d'un programme fini?

M. WATSON: Non, non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il serait plus facile de juger le procès si on avait fait l'expérience de la réalisation d'une émission. Mais je crois bien que quelqu'un sans cette expérience peut très bien juger le produit fini.

M. GRÉGOIRE: Une dernière question—je ne sais pas si elle a été posée monsieur le président:

Est-ce qu'il existe au niveau des réalisateurs et des animateurs, une espèce de sentiment que la direction peut se composer de bons ingénieurs et de bons comptables, mais peut-être pas de bons juges au point de vue culture, qu'il peut y avoir des croulants au point de vue culture et au point de vue imagination de bons programmes, parmi la direction. Est-ce que ça existe au niveau des réalisateurs?

M. WATSON: Oui.

M. GRÉGOIRE: A un degré assez fort?

M. WATSON: Oui.

M. GRÉGOIRE: Vous les qualifiez de bons ingénieurs et de bons comptables, toutefois?

M. WATSON: Non.

(*Traduction*)

. . .Je ne voudrais pas entrer dans de tels détails. Mais, bien sûr, on se préoccupe de leur aptitude à rendre un jugement convenable sur des émissions pour les motifs que vous avez mentionnés.

M. GRÉGOIRE: S'agit-il d'un manque de culture?

M. MACKASEY: Voulez-vous que je définisse ce qu'on entend par «culture»?

M. WATSON: J'aimerais savoir ce qu'on entend par le mot «culture».

M. GRÉGOIRE: La culture générale.

M. WATSON: Voulez-vous parler d'une compréhension générale?

M. GRÉGOIRE: Des humanités.

M. WATSON: Ces mots constituent une définition et une limitation. Qu'il me soit permis de dire qu'il y a un manque de confiance et de compréhension générale de la part de la direction supérieure en ce qui concerne les genres d'émissions qui répondent le mieux aux besoins sur le plan de la compréhension, du tempérament, de l'épanouissement intellectuel et des exigences sociales du pays.

M. BASFORD: Mais le comité ne compte pas beaucoup d'intellectuels.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Grégoire, est-ce que cela va être votre dernière, dernière question?

M. GRÉGOIRE: C'est à peu près la dernière, oui, je ne sais pas si ça sera la dernière. J'en aurai peut-être d'autres en cours de route, selon la réponse.

Est-ce que vous croyez, monsieur Watson, que la Direction a des idées assez larges sur les points de vue modernes qu'un réseau de télévision peut énoncer?

M. WATSON: Non, je crois que non.

M. GRÉGOIRE: En résumé, pour finir, vous n'avez pas une très haute opinion de la direction de Radio-Canada?

M. WATSON: Au sujet de leur jugement de la programmation, vous avez raison.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que vous croiriez, alors que cela s'applique seulement dans le domaine de la production de programmes d'actualité, ou si c'est également dans le domaine de la production de pièces de théatre, et d'émissions musicales.

M. WATSON: Je ne saurais juger. Je ne voudrais pas avoir à me prononcer là-dessus.

M. GRÉGOIRE: Vous ne vous croiriez pas avoir la formation générale nécessaire pour juger des autres domaines d'émission?

(*Traduction*)

M. WATSON: A mon avis, les règles de la bienséance m'enjoignent de m'en tenir, dans mes commentaires, à mon propre domaine de compétence.

M. PRUD'HOMME: Diriez-vous que la liberté d'expression est en péril?

M. WATSON: Je ne veux pas me montrer trop dramatique à ce sujet, mais je crois que c'est un aspect du différend.

M. PRUD'HOMME: Aimeriez-vous exprimer une opinion au sujet de cette déclaration qui a paru dans le *Daily Star* de Toronto, le 23 avril dernier:

> Nous avons appris que la liberté d'expression était en péril à Radio-Canada lorsque, après le départ de M. Ross McLean, l'émission «Close-up» a été abandonnée. Mais l'émission «Quest», mise au point par M. Daryl Duke, tendait beaucoup plus à soulever des controverses et à passer outre aux interdictions. Encore une fois, nous avons appris que c'était la fin des controverses et que la direction était résolue à maintenir les choses au point mort lorsque M. Duke s'en alla à Hollywood et que «Quest» a fini en queue de poisson. Mais vint «Seven Days» pour démontrer qu'il n'en serait pas ainsi.

M. WATSON: Oui, Si je puis me servir d'un langage un peu imagé, certaines gens ont brandi un flambeau mais, pour une raison ou pour une autre, ils ont constaté qu'il était trop difficile à manier et il leur a fallu le laisser tomber. La carrière de M. Duke en qualité de producteur-délégué de «Quest» a été orageuse; il quitta l'emploi de la Société parce qu'il était de plus en plus convaincu qu'il ne pourrait présenter l'émission qu'il se proposait. Puis vint l'émission «Seven Days», laquelle semble faire face aux mêmes risques que ceux que M. Duke et M. McLean ont dû affronter, et ainsi de suite.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: A ce moment-là, ne croyez-vous pas qu'après Close Up et Quest, la direction n'a pas pensé, un seul moment, de suggérer This Hour Has Seven Days,...

(*Traduction*)

Sachant par expérience les difficultés qu'on avait éprouvées avec «Close-up» et «Quest», pourquoi ces gens ont-ils lancé une telle émission? Ils auraient dû savoir que les mêmes problèmes se poseraient.

M. WATSON: Cela relève de la politique en matière de programmation. Vous ne savez pas ce que sera une émission tant qu'elle n'a pas été diffusée. Ni M. Leiterman ni moi ne savions ce que serait «Seven Days». Ce n'est que lorsqu'une émission a été mise en onde qu'on peut la définir.

M. PRUD'HOMME: Mais à coup sûr, on savait quel genre d'émission ce serait...

M. WATSON: Non.

M. PRUD'HOMME: ...avant de la mettre en onde.

M. WATSON: La direction connaissait ces réalisateurs et leur compétence; elle était au courant de leurs antécédents et des projets qu'ils se proposaient de mettre à exécution; il leur fallait attendre pour voir quel serait le résultat de cette combinaison de compétence et d'intentions. Chaque émission est une nouvelle expérience. Vous vous efforcez toujours de l'améliorer, de la rafraîchir, de la rendre plus aventureuse; vous ne pouvez donc juger de la série entière par une seule émission. Vous ne pouvez pas non plus prédire l'avenir en vous fondant sur le passé. En fin de compte, il vous faut fonder votre jugement sur la confiance que vous avez dans les gens chargés de mettre le projet à exécution.

M. PRUD'HOMME: Que pensez-vous de la suggestion faite par M. Basford au début de notre réunion en ce qui concerne la mise en onde des émissions des 1er et 8 mai?

M. NUGENT: Monsieur le président, à mon avis, cette question enfreint le Règlement, parce que le sous-comité du programme et de la procédure doit en traiter.

M. PRUD'HOMME: Je ne le crois pas, monsieur le président. Il s'agit d'une question et si M. Basford n'avait pas présenté sa motion, j'aurais le droit de la poser.

Le PRÉSIDENT: La question est peut-être recevable, mais je dois dire que le témoin est libre de ne pas y répondre.

M. LEWIS: Monsieur le président, je désire proposer à la motion un amendement que j'aimerais avoir l'occasion de déposer sur le bureau.

M. GRÉGOIRE: Puis-je poser une dernière question?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Je pose la question. Je doute qu'elle soit déclarée hors d'ordre ou non. Je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT: Le président a dit que la question était acceptable, mais que le témoin était libre d'y répondre ou non.

M. PRUD'HOMME: Je suis d'accord.

M. WATSON: Avec votre permission, je ne veux pas répondre.

(*Traduction*)

M. PRUD'HOMME: Vous ne subissez pas un procès.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, M. Watson a parlé de gens qui brandissaient un flambeau. Je crois que notre discussion a été marquée au coin de la philosophie et j'aimerais qu'il fasse une déclaration, s'il se sent libre de le faire, sur sa conception de la radiodiffusion d'État au Canada. M. Watson y est-il disposé?

M. WATSON: Je crois que j'ai déjà répondu d'une façon assez circonstanciée à cette question lors d'une séance précédente. Si, à la lecture du compte rendu de ces audiences, vous trouvez ma réponse incomplète, je serai disposé à amplifier mes observations.

M. FAIRWEATHER: Je me suis absenté pendant une journée; c'est peut-être pour cela que je n'en suis pas au courant.

Certains ont prétendu que, selon le nouveau concept de cette émission, vous et vos collègues préconisiez certaines idées et certaines théories qui pourraient rallier l'approbation d'un bon nombre de Canadiens. Êtes-vous d'avis que c'est l'une des choses que vous vous proposiez de faire?

M. WATSON: Oui, un aspect de l'idée que nous nous faisons de la radiodiffusion d'État et que nous n'avons pas mentionné, c'est qu'à notre avis, il est souhaitable qu'un grand nombre de Canadiens puissent participer à la même expérience simultanément; c'est-à-dire qu'ils puissent participer à une expérience qui leur permettrait de communiquer les uns avec les autres. A mon avis, il s'agit là d'un aspect très important de la conception de la radiodiffusion

d'État; il faut qu'elle favorise l'unité du pays et non pas seulement qu'elle serve à des fins de propagande et se borne à proclamer «que le Canada est un grand pays auquel nous appartenons tous». Au contraire, ce moyen de communication doit être utilisé afin de rencontrer les gens où ils se trouvent, de leur inculquer des idées qui les incitent à la réflexion et qu'ils puissent utiliser parce que les expériences qu'ils vivent à la télévision les touchent profondément. Qu'ils prennent la peine de dire à leur voisin: «A quoi cela rime-t-il?« Ou bien: «Je déteste telle ou telle chose, mais, sauf erreur, vous approuvez ce que ces gens accomplissent; je ne partage pas cet avis.» De cette façon un dialogue sera amorcé et provoquera des discussions sur tous les points du pays. Nous croyons que cet aspect revêt de l'importance.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur Watson, d'après-vous, vous avez participé à la production de l'émission. Y-a-t-il proportion entre l'argent dépensé pour la production elle-même d'un programme, et l'argent dépensé pour l'administration.

Le PRÉSIDENT: Je crains, monsieur Grégoire, que cette question ne soit pas dans l'ordre à ce moment-ci. Elle sera éventuellement dans l'ordre, je pense bien, dans les examens que ce Comité-ci voudra faire sur d'autres politiques. Mais je ne crois pas que ça relève ni de l'incident à l'heure actuelle, ni de la situation générale dont cet incident-là est un symptôme, et que le Comité veut explorer.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, si vous me permettez de préciser un peu le but de cette question, je pensais que cela pouvait être relié à l'incident. L'argent dépensé dans l'administration permettait-il à l'administration de peser lourdement sur ceux qui étaient chargés de produire un programme, et d'un autre côté, l'argent dépensé pour la production est-il suffisant pour développer un programme selon l'envergure désirée.

Le PRÉSIDENT: Je crois que dans ces deux aspects-là, la question a déjà été posée et le témoin a eu l'occasion de préciser ce qu'était le budget, s'il était imposant ou non et ce qu'une coupure pouvait faire.

M. GRÉGOIRE: Était-ce par rapport l'un à l'autre, la production et l'administration?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce qui s'est produit.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Monsieur le président, je désire traiter de la motion de M. Basford avant que nous levions la séance pour permettre au sous-comité du programme et de la procédure de se réunir.

M. NUGENT: Nous ne sommes pas saisis de cette motion.

M. LEWIS: Monsieur le président pourra en décider. Tout ce que je veux dire, c'est que si le comité demandait aux réalisateurs de mettre en onde le reste des émissions de la saison—et en ma qualité de membre du comité j'en suis—si cette demande leur était adressée dans un contexte qui leur permettrait de l'accepter, alors, à mon avis, le comité devrait demander au président Ouimet de différer le congédiement de MM. Watson et LaPierre. Je propose, en guise d'amendement à la motion dont vous êtes saisis, d'ajouter les mots suivants:

> Que ce comité recommande au président Ouimet de ne pas mettre fin aux contrats de MM. Watson et LaPierre avant la publication du rapport de ce comité.

M. MATHER: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous avoir une copie de cette motion pour le comité de direction?

M. LEWIS: Si l'on peut demander aux réalisateurs de ne pas faire la grève, alors la direction peut revenir à l'état de choses existant avant les renvois.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je vais vous poser la question directement. question se rattachant à celle qui a été demandée plus tôt en des termes différents. Une idée m'est venue à la suite de quelques-unes des explications que nous a données M. Watson la semaine dernière et je veux lui demander si, quand il parle de manque du sens de la responsabilité, il est d'avis que quelques membres de la commission n'assument pas complètement leurs responsabilités, ou si quelqu'un d'autre s'arrogerait cette aurorité à leur place? Auparavant, je citerai en exemple un reporter en mission à l'étranger. A maintes reprises il avait indiqué dans ses comptes rendus que le calme était revenu et qu'il était disposé à revenir. Il reçoit finalement quatre télégrammes dont deux lui demandaient de rester sur place et deux autres lui enjoignant de revenir. C'est là une situation plutôt difficile. Le type ne savait pas quoi faire. Tous étaient ses supérieurs. Croyez-vous qu'un tel état de choses existe à Radio-Canada?

M. WATSON: Un conflit d'autorité?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous l'impression d'avoir quelques fois trop de chefs et d'autres fois pas assez?

M. WATSON: Je ne crois pas que ce soit là le véritable problème. Quand j'ai parlé du nombre d'individus en cause, je ne voulais pas dire que plusieurs personnes occupaient des postes équivalents, de même autorité, mais qu'il y avait trop d'échelons dans la hiérarchie.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, je voudrais poser une Croyez-vous que quelqu'un dans la direction dépouille les autres de toutes initiatives ou bien, pensez-vous que quelqu'un empiète peut-être sur l'autorité des autres ou s'immisce dans leurs affaires?

M. WATSON: Une observation aussi directe n'est réellement pas de ma compétence.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je demande votre opinion personnelle.

M. WATSON: Nous savons fort bien que la transmission de l'information, qui opère dans les deux sens, rencontre beaucoup de ce qu'on appelle des «bruits».

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Quand vous avez dit, la semaine dernière, que quelqu'un portait ombrage à une autre personne, j'en ai déduit que cette source de renseignements était quelques fois étouffée et d'autres fois élargie. Pourriez-vous expliquer cela?

M. NUGENT: Une question de règlement, monsieur le président. Ce Comité tente certainement d'obtenir des renseignements. Le Comité est sûrement capable de se former une opinion après avoir entendu la déposition du témoin. Il ne convient pas de lui demander ce qu'il en pense. Je crois que les membres

de ce Comité devraient être capables d'en juger. Nos questions devraient tendre à obtenir des renseignements et, quand nous aurons entendu tous les témoins, il sera possible alors d'étudier le tout. Nous pourrons alors nous rendre compte facilement quelles sont leurs impressions. Je ne vois pas comment cela pourrait nous être profitable et je ne peux admettre que ce soit là des questions pertinentes.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Sur cette même question de règlement, monsieur le président, je pense que quiconque a déjà occupé des postes inférieurs ou travaillé sous les ordres de certains directeurs, a une certaine opinion, même s'il est difficile de la préciser ou de la déterminer. Quand je m'informe à ce sujet, je ne recherche pas uniquement l'opinion de M. Watson, mais aussi ce qu'il sait de l'attitude de ses compagnons de travail. N'est-il pas exact qu'il existe un tel sentiment? C'est ce que j'essaie de savoir.

Le PRÉSIDENT: Je doute que cette question soit acceptable, parce que ce serait du ouï-dire.

M. RÉGIMBAL: Monsieur Watson a dit, qu'en réalité, ni la direction ni les réalisateurs ne savaient au début ce qui pourrait survenir. Les réalisateurs ne se rendaient-ils pas compte que c'était là le même genre de choses que ce que l'on faisait à la BBC au programme *This Was The Week That Was?*

M. WATSON: Non, monsieur, *This Was The Week That Was* était un programme de satires, purement et simplement.

M. RÉGIMBAL: Votre expérience comme réalisateur et votre expérience de la programmation pouvaient vous donner une idée de la durée possible d'un programme de ce genre, compte tenu de la nouveauté et du public.

M. WATSON: Comme je l'ai dit, il évolue constamment, il s'améliore et expérimente constamment. J'estime qu'il n'y a aucune raison pour en limiter arbitrairement la durée. Je suis d'avis qu'un programme de ce genre pourrait tenir pendant des années.

M. RÉGIMBAL: Peut-être que non, aussi.

M. WATSON: Il pourrait continuer à évoluer, à changer. Il y a des nombreux exemples dans l'histoire de la télévision.

M. MACKASEY: Je vais vous poser une question, monsieur Watson, anticipant les remarques que la direction ne manquera pas de faire au sujet de votre programme. M. Fairweather a mentionné le mot «philosophie», qui je crois est important. La direction vous a-t-elle reproché d'exprimer votre propre philosophie ou votre opinion personnelle, ou celles de M. LaPierre ou de M. Leiterman? Un exemple: j'étais moralement engagé dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort; après avoir vu votre programme, j'ai conservé l'impression que c'était là un appui formidable pour la cause des abolitionnistes, mais plus ou moins juste à l'endroit de ceux qui étaient en faveur du maintien de cette peine. Seriez-vous prêt à répondre à ce genre de critique?

M. WATSON: Qu'entendez-vous par «être prêt»? Voulez-vous savoir si nous sommes intéressés?

M. MACKASEY: Admettez-vous votre culpabilité, ou bien croyez-vous qu'un tel programme devrait présenter les deux côtés de la question? Croyez-vous que ce programme avait pour mission de ne refléter que la pensée politique ou philosophique des réalisateurs?

M. WATSON: Je dois dire que c'est une question extrêmement complexe parce que l'attitude de la section de la programmation et même celle de la Société maintenant inspirée par cette même section évolue présentement quant à toute cette question de l'équilibre du programme. Il est certain qu'au moment où la Chambre des Communes s'apprête à voter sur une question comme l'abolition, on prend grand soin de conserver la plus grande impartialité et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. Il y a quelques années, chaque fois qu'une question était contestée, on comptait même les mots du texte d'une émission afin d'assurer une égale opportunité aux deux partis, même s'il était évident que la majorité des gens penchait d'un côté et que le parti opposé n'existait que pour fins de discussion. A mon avis, nous exagérions en tentant d'obtenir pareil équilibre. C'est une tâche subtile. On s'y emploie. Mais monsieur Haggan pourrait en dire plus long sur ce sujet, ainsi il serait préférable peut-être d'en rester là.

• (12.30 p.m.)

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Est-ce que la même chose s'applique dans le cas, disons, des invités de l'émission? S'agit-il de gens qui ont toujours la même philosophie sur les questions du Vietnam, les questions de politique, le N.P.D. ou autre? Je crois que l'on commence à toucher un point assez sensible de la discussion si l'on a fait appuyer des idées, parce que personnellement, j'ai appuyé des idées. On finit par avoir l'impression, à force de regarder ce genre d'émission qu'on présente toujours un seul côté de la médaille, et c'est juste le contraire de ce qu'il y avait autrefois. Il y avait alors les deux côtés, ce qui était peut-être ridicule dans le sens que vous dites. C'était «very fair on both sides». Maintenant, on finit par avoir l'impression, par exemple, dans le cas du Vietnam, que cela reflète les idées plus vivement des animateurs, de l'hôte...

M. WATSON: Des gens de l'équipe? Je dois dire, en réponse à cette question que les gens de l'équipe de «Seven Days», et nous en avons environ 20 qui s'emploient à établir les cadres de l'émission et qui sont différents d'origine, de religion ou de politique ou de géographie, ou de sexe. Je crois que nous en avons de toutes les sortes.

M. GRÉGOIRE: Ne croyez-vous pas que, sur la question de la peine de mort, vous avez plutôt exprimé un seul point de vue que les deux points de vue d'une façon impartiale?

M. WATSON: Nous avons essayé, au cours des émissions que nous avons présentées avant les élections, nous avons essayé de produire des émissions très impartiales.

M. GRÉGOIRE: Dans l'ensemble de vos émissions sur la peine de mort, est-ce que vous croyez avoir été impartiaux depuis un an?

M. WATSON: Je crois que non.

M. GRÉGOIRE: Non? Était-ce bien orienter l'opinion publique que de présenter un simple côté de la médaille ou du moins, plus d'un sens que de l'autre?

M. WATSON: Je ne peux pas juger comment nous devons diriger la programmation.

M. GRÉGOIRE: Vous admettez que vous n'étiez pas tout à fait impartiaux?

M. WATSON: Oui, pas tout à fait,mais nous avons toujours présenté des émissions qui contenaient les deux côtés de la question et d'ailleurs, nous avons donné au public la possibilité de faire des jugements impartiaux.

• (12.40 p.m.)

(*Traduction*)

M. WATSON: Voici, je pense qu'il serait maladroit de notre part d'adopter un point de vue et de n'en rien laisser voir; je crois que dans notre façon de traiter de cette question il apparaissait clairement qu'il y avait aussi un autre point de vue. Nous avons présenté le premier aspect et laissé le public se former une opinion.

Si vous savez qu'un homme a déjà une opinion formée, vous en tenez compte en l'écoutant. Incidemment, cela remonte à plus d'un an et précède de beaucoup...

M. GRÉGOIRE: Diriez-vous que vous aviez une opinion déjà formée sur ce sujet?

M. WATSON: J'admettrais avoir penché légèrement du côté des abolitionnistes.

M. GRÉGOIRE: Légèrement?

M. WATSON: Oui, légèrement, à mon avis, cela depuis un an ou un an et demi.

M. RÉGIMBAL: Dans un cas semblable, ne croyez-vous pas que le fait de pencher d'un côté ne porterait pas l'homme de la rue à croire que c'est là le point de vue de Radio-Canada ou du Gouvernement?

M. WATSON: Non.

M. RÉGIMBAL: Vous croyez que l'homme de la rue ne se fait pas de scrupule là-dessus et qu'il ne tient aucun compte d'un tel penchant?

M. WATSON: Ce n'est pas ce que vous avez demandé d'abord.

M. RÉGIMBAL: Ne croyez-vous pas que l'homme de la rue interpréterait une attitude que vous auriez prise à l'égard d'une émission comme une indication du point de vue de Radio-Canada et du gouvernement?

M. WATSON: Non, pas le point de vue de Radio-Canada ou du Gouvernement; peut-être l'opinion des gens prenant part à l'émission. Nous avons de nombreuses preuves que les gens vont et disent aux autres: «Ils visent un but; ils ne devraient pas faire cela». Notre premier objectif est d'amorcer une discussion générale et d'amener les gens à discuter entre eux.

Un autre exemple a été notre rencontre avec le Klu Klux Klan au cours de laquelle un grand nombre des opinions de l'interviewer avaient été avancées au cours de l'interview. Le but était d'être aussi provocateur que possible. Souvent, en parlant de ségrégation raciale, il existe une tendance à supporter l'attitude de la majorité qui, elle, y est opposée; ainsi les gens s'en retournent satisfaits et fiers d'eux-mêmes. Nous avions jugé que le meilleur moyen de procéder serait de les mettre très mal à l'aise. Nous avons fait en sorte que les membres du clan

apparaissent comme des types raisonnables; en fait, ils ont été beaucoup plus raisonnables que notre interviewer.

Une VOIX: Je suis heureux que tel était le but, parce qu'il en a été ainsi du résultat.

M. WATSON: Ce n'était pas la traditionnelle approche en douceur de cette question-ci.

M. WOOLLIAMS: Ce n'était pas pire que plusieurs commentaires des éditoriaux.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. NUGENT: Pourrons-nous voir le contrat?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous l'avons ici.

Le comité directeur voudrait étudier les précédents, car, comme vous le savez, la présentation et la publication des contrats et des documents de Radio-Canada ont toujours été un sujet de discussion ici. Le comité directeur aimerait faire une recommandation au Comité avant que nous décidions quoi que ce soit à ce sujet.

Merci, monsieur Watson.

Le Comité est-il d'avis que nous devrions, à cette heure, entendre un autre témoin? Si non, nous ajournerons à 3 heures et demie, si la Chambre nous accorde la permission de siéger.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Je me demande si on ne pourrait pas envisager la possibilité de demander au prochain témoin de procéder, parce que je pense que les deux cas sont tout à fait différents. Peut-être que l'on pourrait disposer du prochain témoin très rapidement . . .

Le PRÉSIDENT: Je crois que de toute manière, on ne pourrait pas continuer au delà de 12 h. 50 min. sans créer des retards, de sorte que je crois qu'une motion pour ajourner serait dans l'ordre.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

LUNDI 25 avril 1966

● (4.30 p.m.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité a siégé à midi comme il vous avait été annoncé.

(*Traduction*)

Ceci est le second rapport du sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux Arts:

> Votre sous-comité recommande que les témoins dont les noms suivent soient appelés et entendus dans l'ordre suivant: MM. LaPierre, Leiterman, Gauntlett, Haggan, Hogg, Walker, Désorcy, Thibault, Marcel Ouimet . . .

Je reviendrai à ces noms, enfin:

Le président de Radio-Canada, monsieur Alphonse Ouimet.

La raison pour laquelle le comité directeur désire appeler trois personnes occupant des postes équivalents au réseau français, c'est que si le Comité est d'avis que nous étudions non seulement un incident, mais un problème plus vaste, alors il serait bon que le Comité entende quelqu'un du réseau français pour savoir si les mêmes problèmes se retrouvent là aussi avec la même acuité. C'est la suggestion de votre sous-comité.

Le Comité a déjà tenté de communiquer avec M. Leiterman et M. Gauntlett. Nous savons que M. Gauntlett sera ici ce soir à 8 heures; mais il nous a été impossible jusqu'à maintenant de rejoindre M. Leiterman.

Alors, si le Comité est d'accord sur cette liste des témoins qui représentent l'ordre hiérarchique de Radio-Canada, je demanderais que l'on propose l'adoption de ce second rapport.

M. FAIRWEATHER: Je le propose.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Voulez-vous répéter, s'il vous plaît, dans l'ordre?

Le PRÉSIDENT: Dans l'ordre, messieurs LaPierre, Leiterman, Gauntlett, Haggan, Hogg, Walker, Désorcy, Thibault, Marcel Ouimet et M. Alphonse Ouimet.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Monsieur le président, j'appuie la proposition.

La proposition est acceptée.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Pourriez-vous nous donner exactement les fonctions de ces gens-là? Je ne vois pas pourquoi on n'entendrait pas les réalisateurs Désorcy, Thibault, avant Walker?

Le PRÉSIDENT: Non. Voici quelle a été la philosophie de votre sous-comité. C'est qu'on veut remonter la ligne d'autorité dans le réseau anglais jusqu'au président de la Société exclusivement. Et avant de le voir, lui, on veut suivre en raccourci, si vous voulez, la même ligne d'autorité au réseau français, le président, lui, ayant affaire aux deux réseaux et ayant autorité sur les deux.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Est-ce accepté?

Des VOIX: Accepté.

Le PRÉSIDENT: La proposition et l'amendement soumis au comité directeur ont été après discussion retirés par leurs auteurs qui tous deux faisaient partie

du comité directeur. On a pensé que non seulement ils étaient inacceptables sous cette forme, mais qu'à ce moment il serait inutile de s'y attarder.

M. LEWIS: Monsieur le président, je crois que vous faites erreur.

Le PRÉSIDENT: Corrigez-moi, alors.

M. BASFORD: Monsieur le président, je pense que quelques fils se sont croisés. Je croyais que M. Lewis et moi étions convenus que la motion et l'amendement resteraient sur votre pupitre, pour ainsi dire, jusqu'à ce que vous ayez eu l'occasion de consulter un conseiller juridique au sujet de cette motion. Après cela, nous aurions réglé cette question à une autre séance. A mon avis, c'est ainsi que les choses se sont passées.

M. LEWIS: C'est bien cela.

M. BASFORD: C'est ainsi que je l'avais compris.

M. LEWIS: Monsieur le président, si M. Basford retire sa motion, automatiquement mon amendement disparaîtra.

Le PRÉSIDENT: Il y avait un court-circuit et j'en suis responsable parce que j'ai bien demandé conseil et je viens de vous en faire part de cette façon plutôt détournée.

M. TRUDEAU: Les courts-circuits sont notre affaire.

Le PRÉSIDENT: Un long circuit, peut-être.

Le Comité entendra maintenant M. LaPierre.

M. MACKASEY: Monsieur le président, une question de règlement, avant que M. Lapierre ne commence. Puis-je vous demander si vous avez reçu une copie du communiqué remis à la presse en fin de semaine par le conseil d'administration de la société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: En effet, je l'ai ici. Voulez-vous la voir?

M. MACKASEY: J'en ai une copie, monsieur le président.

Le paragraphe qui me préoccupe est le dernier du bref communiqué remis à la presse samedi le 23 avril 1966 par le service d'information de Radio-Canada. Deux points me frappent, l'un des deux se lit comme il suit:

> Un sérieux manquement du programme, cependant, a été ses écarts fréquents de la ligne de conduite établie par la société.

C'est la première fois qu'il en est fait mention. Je crois que l'objet de la plupart de nos questions a été de rechercher quelle pouvait bien être cette ligne de consuite.

Sur une question de privilège, monsieur le président, je proteste énergiquement contre le dernier paragraphe qui dit que la création de ce Comité par le Parlement rend leur tâche plus difficile, c'est-à-dire, la tâche du conseil d'administration et de la haute direction de Radio-Canada. Il y est dit:

> Enfin, le conseil exprime sa conviction que l'intervention directe d'un comité parlementaire au sujet d'une décision administrative a rendu sa tâche et celle de la direction encore plus difficiles.

Je crois que nous devrions rappeler au conseil que ce Comité a été créé par le Parlement qui lui a soumis ce problème. Que le conseil d'administration estime ou non que nous leur rendons la tâche plus difficile, n'a aucune importance.

Je crois que vous, à titre de président, devriez informer le conseil d'administration que pour la première fois, peut-être dans toute l'histoire, le Parlement a enfin à sa disposition un moyen de communication avec la société Radio-Canada. Ce n'est pas notre intention de nous immiscer dans la régie interne, mais ils ne sont pas au-dessus des lois et, comme toutes les sociétés de la Couronne, il est temps qu'ils rendent périodiquement compte de leur mandat au Parlement et, par le fait même, au public canadien. Je ne crois pas qu'il serait dans l'intérêt du Comité ou de la société Radio-Canada d'insister davantage en ce moment. Si le conseil d'administration de la société Radio-Canada émet d'autres déclarations de cette sorte critiquant un geste du Parlement, je n'hésiterai pas à soumettre une motion de blâme à leur endroit pour les obliger à venir s'expliquer devant ce Comité.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, après votre départ de la Chambre des Communes, le chef de l'opposition a inscrit à l'ordre du jour une question au premier ministre sur ce même sujet; vu que cette affaire a été soulevée en Chambre et que le premier ministre a dit qu'il s'en informerait, je me demande si le Comité devrait faire plus à ce sujet en ce moment, car nous sommes un instrument du Parlement.

• (4.30 p.m.)

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, je ne partage pas l'avis de notre collègue de Verdun. Je ne crois pas que la Société Radio-Canada ait voulu faire injure au Comité ou au Parlement. Elle n'a fait qu'exprimer l'opinion que le fait pour nous d'interroger M. Watson et M. LaPierre à ce moment-ci, a simplement pour résultat d'augmenter leurs difficultés. Personnellement, je ne vois pas pourquoi nous irions aussi loin que le député de Verdun. Quand on dit «ill-advised,» etc., all the words he just employed, je ne suis pas porté à croire que la Société Radio-Canada. «the management», as they call it in English, I suppose, ait voulu offenser le Comité de la Chambre ou le Parlement en faisant ce simple commentaire. C'était simplement un commentaire. Si on relit simplement les mots «finally, the Board stated that the direct intervention of the Parliamentary Committee regarding a managerial decision has more difficult its task and that of management,» je ne vois rien d'insultant pour le Comité ni pour le Parlement.

(*Traduction*)

M. LEWIS: C'est mon avis.

M. BASFORD: Monsieur le président, après avoir entendu ce qu'a dit M. Woolliams au sujet de la question posée au premier ministre sur cette affaire et sa promesse de s'en occuper, de plus, à la suite des remarques de M. Mackasey lesquelles, sans doute, parviendront très rapidement aux oreilles de la direction de Radio-Canada, je pense que pour le moment, sans aucune motion, nous devrions en rester là sur ce sujet.

Je suis sûr que ce que M. Mackasey a dit représente l'opinion de plusieurs membres du présent Comité et que ces remarques seront rapportées à Radio-Canada. Je pense que nous pouvons nous en tenir là à moins d'événements ultérieurs.

M. LEWIS: Monsieur le président, je voulais prendre un moment pour appuyer la remarque de M. Mackasey parce que je pense qu'il est bon de connaître certaines autres déclarations contenues dans le communiqué de presse du conseil de direction. J'attire votre attention sur la déclaration au deuxième paragraphe où il est dit, alors que l'on confirmait en même temps les décisions de la direction relativement au programme «This Hour Has Seven Days».

> On s'est rendu compte en même temps qu'il y avait eu grave détérioration des liens de communication officiels entre la direction et le réalisateur de *Seven Days*. Conséquemment, le conseil a donné des instructions pour que des mesures soient prises à tous les échelons nécessaires afin d'assurer une communication efficace entre la direction et les réalisateurs.

Puis-je lancer une opinion personnelle ici, monsieur le président, à savoir que le conseil aurait rempli ses fonctions de manière beaucoup plus compétente et efficace s'il avait donné ces instructions avant que la crise n'éclate plutôt que de critiquer le présent Comité de traiter d'un conflit dont le conseil et la direction doivent être tenus responsables.

De plus, vers la fin de cette déclaration, le conseil ajoute ceci qui est de très grande importance:

> Le conseil a déclaré que, bien que l'on ne puisse mettre en doute le droit de la direction à diriger, la direction doit continuer à le faire de manière à ce qu'on laisse à l'initiative créatrice et aux talents artistiques des réalisateurs et des artistes la plus grande liberté, compte tenu de la ligne de conduite de la société dans ses programmmes.

Il poursuit donc ensuite en ces termes:

> Le conseil a noté que plusieurs réalisateurs de Radio-Canada ont déclaré qu'ils jouissaient déjà d'une plus grande liberté que dans tout autre organisme similaire.

Il me semble, monsieur le président, pour dire les choses carrément, que le conseil parlait en flagrante contradiction vis-à-vis les deux parties en litige, disant d'une part qu'il confirmait les décisions de la direction relativement à *Seven Days* et d'autre part répétant et soulignant précisément les difficultés que M. Watson dans son témoignage a exposé devant ce Comité. C'est pourquoi, le paragraphe auquel M. Mackasey s'est objecté aurait dû être rédigé en termes plus modestes.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, croyez-vous que ceux d'entre nous qui ne sommes pas mis au fait de tous les communiqués émis par le conseil d'administration de Radio-Canada puissions avoir ce communiqué à notre disposition ou pourrait-il être déposé devant le Comité de manière à ce qu'il fasse partie des procès-verbaux? Moi, pour ma part, je ne reçois pas de lettres de Radio-Canada contenant des communiqués de presse.

M. BASFORD: Monsieur le président, je propose que le communiqué de presse soit versé au dossier.

M. MACKASEY: Monsieur le président, j'aimerais dire dans l'intérêt de M. Fairweather, que je l'ai lu dans le journal du matin; je me le suis procuré pour cet après-midi et je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas pu se procurer ces renseignements de la même manière. Je voudrais demander que le Comité soit saisi du communiqué de presse. J'ai également lu, en effet, le paragraphe en question qui est au dossier.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité désirent-ils que le communiqué de presse soit imprimé en appendice?

M. BASFORD: Monsieur le président, j'ai déjà proposé qu'il soit publié en appendice aux présentes délibérations.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous décider aussi d'un autre document. Comme je vous l'ai dit ce matin, nous avons obtenu des exemplaires du contrat de travail de M. Watson d'où on a retranché les chiffres de traitement. Personne ne s'objecte à ce qu'il soit versé au dossier dans cette forme; si le Comité le désire, nous le ferons également imprimer. Nous n'établissions pas des précédent en consultant Radio-Canada en la matière, mais par courtoisie, étant donné que la Société ait formulé des objections par le passé à ce que l'on imprime le montant exact des traitements, nous lui avons demandé, parce que nous pensions qu'elle pourrait s'objecter à l'impression du texte. Cependant, elle ne s'est pas du tout objectée à ce que le texte soit versé au dossier dans cette forme.

M. BASFORD: Monsieur le président, je propose que la déclaration du conseil d'administration et le contrat de M. Watson soient annexés aux procès-verbaux.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, j'aimerais aussi avoir un exemplaire du contrat.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire disponible?

M. GRÉGOIRE: Oui, cet après-midi. Si nous attendons un exemplaire du rapport, nous pourrions attendre une couple de semaines et il serait préférable d'en avoir une photocopie cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: La déclaration aussi?

M. GRÉGOIRE: Oui.

M. STANBURY: Monsieur le président, avez-vous pu obtenir un exemplaire du mémoire de l'entente entre la direction et les réalisateurs relativement aux lignes de communication et à la décision dont il a été fait mention le premier jour des témoignages?

Le PRÉSIDENT: Nous essayerons. En toute franchise, je ne me rappelle pas que nous étions censés nous le procurer.

M. STANBURY: Je pense que vous aviez pris des mesures pour l'obtenir afin de fournir des renseignements au Comité et M. Watson a dit qu'il était disponible.

M. LEWIS: Voulez-vous parler du mémoire de 1965?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

Le Comité entend maintenant M. LaPierre.

● (4.50 p.m.)

(*Texte*)

Est-ce que le témoin veut d'abord formuler une déclaration initiale ou s'il préfère que les questions soient posées tout de suite?

M. LaPierre: Je préférerais que les questions soient posées immédiatement, à moins que le Comité veuille m'entendre raconter ma petite histoire.

Le PRÉSIDENT: Donc si le témoin ne veut pas lui-même faire de déclaration initiale... Est-ce qu'on peut avoir une déclaration initiale?

M. LaPierre: Je suis prêt, si vous le voulez, monsieur le président, à vous donner la chronologie des faits.

Je vais parler en anglais parce que la liste des événements et de tout ce qui s'est produit se rend mieux en anglais et il est difficile de traduire le tout au fur et à mesure.

(*Traduction*)

Le 15 avril 1966, à quatre heures du matin, j'ai reçu un appel de Douglas Leiterman, chef-réalisateur de *This Hour Has Seven Days,* qui m'informa que la haute direction de Radio-Canada lui avait fait savoir que mon contrat pour *This Hour Has Seven Days* ne pouvait pas être renouvelé pour l'année prochaine. Il mentionna également que le contrat de M. Watson pour *This Hour Has Seven Days* ne serait pas renouvelé non plus. J'ai alors demandé à M. Leiterman, à quatre heures du matin, les raisons pour lesquelles mon contrat ne devait pas être renouvelé et il me répondit alors que la haute direction de Radio-Canada mettait en doute ma loyauté à son égard et en plus que je m'étais servi de *Seven Days* pour exprimer des opinions personnelles. La conversation s'est poursuivie sur un autre plan et au sujet d'autres questions, jusqu'à environ cinq heures. Ensuite, je me suis mis au lit.

Le lendemain, le vendredi soir, je suis passé aux nouvelles de Radio-Canada, à leur invitation, pour donner ma version des faits et ce que l'on m'avait dit. Le samedi, de manière à ce que personne ne prenne l'occasion de dire que j'étais hypersensible, j'ai demandé que l'on me présentât une preuve des objections de la direction relativement à ma loyauté et à mes opinions. On m'a donc donné la requête adressée au président pour qu'il considère à nouveau plusieurs décisions du siège central qui touchaient défavorablement les responsabilités de la section des affaires publiques; cette requête avait été présentée au président par M. Haggan le 14 avril 1966. A la page 2 de ce document, j'ai trouvé ces mots:

> Dans le cas de LaPierre, il s'agit de quelques remarques spontanées faites l'automne dernier à un groupe d'étudiants de l'Université du Manitoba. On ne voit pas très bien pourquoi LaPierre doive montrer de la loyauté envers la haute direction. De plus, dans le cas de LaPierre, on a noté que trop souvent il se permettait de faire montre de ses propres opinions à *Seven Days.*

J'ai donc accepté que les raisons invoquées pour ne pas renouveler mon contrat fussent ces deux raisons. Cependant, le 19 avril 1966, dans un programme intitulé *Newsmagazine*, qui passait, si je me rappelle bien à 11 heures et 35 minutes du soir, le président de Radio-Canada ajouta une autre raison, faisant allusion au fait que je pleure à la télévision. Je puis régler la question de la manière suivante. J'aimerais faire remarquer au Comité que cela faisait allusion à ma réaction devant l'interview de Mme Truscott, mère de Steven Truscott, par M. Roy Faibish à *Seven Days.* Néanmoins, j'aimerais faire remarquer au Comité que je crois savoir que la décision de ne pas renouveler mon contrat a été prise dix semaines avant le 15 avril et que, conséquemment, elle a dû être prise à la fin de janvier ou au début de février et ce n'est qu'à la mi-mars que j'ai pleuré.

On pourrait me permettre aussi de faire remarquer au Comité que mon cas n'est pas du tout le même que celui des réalisateurs. Je suis membre d'un syndicat appelé *A.C.T.R.A.* et, par conséquent, je suis lié à Radio-Canada par un contrat personnel négocié par Douglas Leiterman et signé par Reeves Haggan et moi-même. Je suis aussi lié par l'entente de 1963 à 1965 entre la Société Radio-Canada et l'*Association of Canadian Television and Radio Artists*. Il y a donc une autre dimension au problème et qui est pour moi d'importance considérable en la matière, en tant que membre de l'*A.C.T.R.A.*

J'aimerais aussi souligner devant le Comité que je ne puis penser devoir être tenu responsable du contenu de fond de *Seven Days* qui est diffusé; la responsabilité en revient au réalisateur et c'est pourquoi les raisons qui m'ont été données pour ne pas renouveler mon contrat ne me semblent pas justifiées. J'ai donc demandé à mon syndicat de porter plainte officiellement devant la direction de Radio-Canada et le 18 avril une plainte officielle a été portée et fut suivie d'une lettre à cet égard le 22 avril 1966. Je crois savoir que le comité des griefs s'est réuni à Toronto ce matin à dix heures et je ne suis pas encore au courant des résultats de la réunion.

Voilà les faits en ce qui me regarde, moi, Laurier LaPierre.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions?

M. LEWIS: M. LaPierre s'est reporté à un document dont il a lu un extrait, qui, je crois, était un document auquel M. Watson s'est également reporté, c'est-à-dire un document présenté par M. Haggan de la section des affaires publiques au président. Nous n'avons pas encore joint ce document au dossier. Je me demande si M. LaPierre en a un exemplaire et s'il pouvait ou jugeait approprié de joindre un exemplaire à notre dossier.

M. LAPIERRE: J'en ai un exemplaire, mais je ne pense pas qu'il soit indiqué de le mettre au dossier vu qu'il ne m'appartient pas. Je préférerais que l'on demande à M. Haggan de le verser au dossier plutôt qu'à moi; c'est son document. Je l'ai cité pour démontrer que je peux être charmant, mais que je ne suis pas simplement un moulin à paroles.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: M. LaPierre a parlé d'une troisième raison qui aurait été mentionnée par M. Ouimet, un programme de télévision le soir.

M. LAPIERRE: M. Ouimet, lors de l'émission *News Magazine* du 19 avril 1966, a fait le commentaire suivant, savoir: que l'une des raisons pour laquelle mon contrat ne sera pas renouvelé l'an prochain à l'émission *This Hour Has Seven Days*, est que j'avais *pleuré* à la télévision. Comme je l'ai dit au Comité, la décision de ne pas renouveler mon contrat avait été prise à la fin de janvier ou au commencement de février, et je n'ai pas *pleuré* avant le milieu de mars, si j'ai pleuré.

(*Traduction*)

M. BRAND: M. LaPierre, puis-je dire juste en passant que je suppose que vous reconnaissez que le fait d'avoir pleurer à la télévision n'a pas eu le même effet salutaire que pour M. Richard Nixon aux États-Unis il y a quelques années.

Je m'interrogeais sur cette question de loyauté à laquelle nous revenons sans cesse. Cette remarque que vous aviez faite au Manitoba avait-elle quelque chose à voir avec ce rapport-ci devant moi?

M. LaPierre: Mon discours au Manitoba, monsieur, traitait de certains problèmes touchant l'unité nationale et après mon exposé proprement dit, l'auditoire a posé quelques questions. C'était le lundi suivant les difficultés relatives à Miss Canada que «*Seven Days*» a eues avec un réseau privé. Comme vous le savez, une injonction pesait sur certains segments de «*Seven Days*» et nous avions eu beaucoup de mal, ce dimanche soir, à organiser l'émission. Tout ce qui portait le mot «*pageant*» devait être éliminé. Ainsi, par exemple, nous avions un magnifique interview avec Claudine Auger parce qu'elle était Miss France. Il a dû être annulé parce que la haute direction de Radio-Canada craignait quelque difficulté. Nous avons même eu du mal à présenter un interview avec Robert Morley parce que, roulant le long de la Seine en auto, il dit: «*What a beautiful pageant*». Et nous avons présenté les choses de telle manière que les gens se trouvaient dans un état d'esprit particulier quand je suis arrivé au Manitoba et on me demanda si j'avais des problèmes à l'émission. J'ai dit que oui.

Cependant, la déclaration relative à ma déloyauté envers la haute direction se fonde sur le fait suivant. Avant de l'exposer, j'aimerais dire que j'en suis certain, parce qu'en décembre, deux mois plus tard, M. Haggan est venu me voir pour me dire: «La haute direction est troublée au sujet d'une de vos remarques au Manitoba et aimerait avoir votre version à cet égard». La remarque que j'ai faite au Manitoba en octobre avait trait au fait que j'estimais qu'il y avait trop de censeurs à Radio-Canada, que je ne pouvais pas comprendre les structures et que je devais avoir 200 censeurs. Quoi qu'il en soit, après la présente crise je serais tenté de penser que j'aurais dû viser un chiffre beaucoup plus élevé que 200, si je puis oser m'exprimer ainsi. Voilà la remarque épineuse et que la direction de Radio-Canada a vu d'un œil critique puisque M. Reeves Haggan l'a portée à mon attention en décembre.

M. Brand: Étant donné que vous avez soulevé la question de ce «*pageant*», pouvez-vous nous dire si on a donné d'autres raisons pour lesquelles la présentation de Miss Canada créait des conflits?

M. LaPierre: Je crois comprendre que c'est à ce moment-là, suivant l'opinion de M. Leiterman et d'autres,—parce que M. Watson et moi étions inquiets, car il était dix heures moins un quart et nous nous demandions encore de quoi l'émission allait traiter et nous étions encore à écrire le texte et tout le reste, et de la télévision instantanée cela peut être distrayant, mais c'est aussi inquiétant—que la haute direction a estimé qu'étant donné qu'il y avait une action en justice, que cela pouvait être interprété comme un mépris de cour.

M. Brand: Vous avez ensuite soulevé un autre point, puisque nous parlons de consultation. C'était de la télévision instantanée. Avez-vous eu l'occasion de faire examiner cette transcription par vos supérieurs immédiats avant sa diffusion?

M. LaPierre: Amplement, parce qu'en récrivant un texte, Douglas Leiterman devait toujours l'approuver avant sa diffusion sur les ondes.

M. BRAND: On vous a aussi cité dans les journaux pour avoir dit que M. Ouimet montait une vendetta contre vous. Est-ce exact?

M. LAPIERRE: Je l'ai dit. J'aimerais avoir l'indulgence du Comité pour ce qui suit. Je l'ai dit mercredi matin. J'avais été très ébranlé par le *Newsmagazine* du 19 avril. J'ai trouvé qu'il ne me restait plus grande consistance en tant que personne sous plusieurs aspects, et, par conséquent, je suis devenu très agacé et très furieux; j'ai donc fait cette déclaration. Je dois reconnaître que le mot était mal choisi et si j'ai porté quelque atteinte à la réputation de M. Ouimet, j'en suis navré. Cependant, j'aimerais souligner qu'étant donné que les autres raisons données pour ne pas renouveler mon contrat me paraissent insoutenables, je suis encore à me demander pourquoi il n'est pas renouvelé. Je ne crois pas que je puisse être tenu responsable de me servir de *Seven Days* en tant que forum de mes propres opinions, parce que c'est une émission entièrement basée sur un texte et les interviews sont revisés. Conséquemment, la personne à qui incombe la responsabilité du contenu de fond de l'émission doit être M. Leiterman.

Le fait de pleurer à la télévision est un incident qui s'est produit beaucoup plus tard après que la décision fut prise et je n'y attache donc pas grande importance, étant donné que je ne me suis pas effondré de manière si pitoyable.

Troisièmement, le problème de la déloyauté en demeure un que j'estime être d'importance. Cependant, je pense que j'aimerais faire remarquer que je ne crois pas que la haute direction puisse s'attendre à ce qu'un citoyen, quel qu'il soit, ne prenne position dans un débat public sur une question controversée et, par conséquent, je demeure, en esprit du moins, sans savoir pourquoi cela devait m'arriver précisément en ce moment.

M. BRAND: Vous a-t-on dit que vos opinions personnelles avaient réussi à s'infiltrer dans le programme et que c'était là une des raisons pour lesquelles votre contrat n'était pas renouvelé?

M. LAPIERRE: M. Leiterman m'a dit que c'était ce que la haute direction lui avait dit. Je n'ai jamais eu de communication directe ou indirecte, à quelque occasion que ce soit, avec la haute direction de Radio-Canada.

M. BRAND: Néanmoins, vous avez dit que vous pouvez déclarer qu'à aucun moment, aucune opinion personnelle n'a été exprimée à l'émission.

M. LAPIERRE: Je dis que la responsabilité de chaque opinion personnelle ne me revient pas. Mes opinions personnelles se voient, bien sûr, dans le contexte du programme et elles deviennent le contexte de fond de l'émission quand le réalisateur consent à ce qu'elles soient présentées sur les ondes.

• (5.00 p.m.)

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur LaPierre, comment avez-vous été engagé à la Socété Radio-Canada? Comment cela a-t-il débuté exactement?

M. LAPIERRE: Ma carrière?

M. PRUD'HOMME: Pas votre carrière à RadioCanada, non, non, je parle de «This Hour Has Seven Days», au cas où vous auriez eu d'autres programmes; comment en êtes-vous venu à «This Hour Has Seven Days»?

M. LaPierre: Voici: en octobre 1963, j'ai commencé à faire partie de l'équipe de «Inquiry», en remplacement de M. Davidson Dunton, qui est devenu co-président de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Et, M. Patrick Watson, après une audition, m'a demandé de devenir l'animateur de «Inquiry», ce que j'ai fait jusqu'à la fin de juillet 1964, lorsque l'émission s'est terminée. Alors, lorsque l'équipe de «Inquiry» a été transférée à «Seven Days», on m'a demandé de faire certains travaux pour «Seven Days», disons, être co-animateur de cette émission-là, ce que j'ai accepté en octobre 1964. Nous avons travaillé durant cette année-là, d'octobre 1964 à mai 1965, et nous avons recommencé en octobre 1965 jusqu'à avril 1966.

M. Prud'homme: Alors, pouvez-vous dire que vous avez eu deux contrats à ce moment-là, ou, un renouvellement de contrat?

M. LaPierre: J'ai eu deux contrats, peut-être trois contrats très différents. J'ai eu deux contrats très différents les uns des autres.

M. Prud'homme: Est-ce que le deuxième était un renouvellement du premier?

M. LaPierre: Non, parce que j'ai fait ajouter une certaine clause à ce deuxième contrat, ce que je considérais être important vu que ma principale profession dans la vie est d'être professeur d'université.

M. Prud'homme: Maintenant, le deuxième contrat spécifait quoi, à part la question qui ne m'intéresse pas, disons, question salaire, conditions, etc., c'est surtout la durée du contrat.

M. LaPierre: Voici. Le contrat stipule:

(*Traduction*)

Je puis le déposer. Il y est dit:

> Il est entendu que la Société a le droit d'annuler la présente entente et peut être relevée de la responsabilité de payer toute rémunération pour services rendus après une telle annulation si la réputation morale publique de l'artiste devenait atteinte de manière à ce que son identification publique au programme devienne désavantageuse au programme.

(*Texte*)

C'est une conclusion finale, si, moralement, je ne suis pas un bon petit garçon.

M. Prud'homme: Voici, je ne vous avais pas demandé de le lire mais cela me semble de plus en plus intéressant. Je me demande si le Comité ne devrait pas revenir sur une décision qui a été prise tout à l'heure, à l'effet de produire les contrats et les salaires et si la Société Radio-Canada s'objecte (je sais qu'elle s'y est toujours objectée dans le passé) je me demande si on ne devrait pas faire la proposition au Comité de demander la production des contrats, parce que cela me semble plus important que je ne le croyais, abstraction faite de la question de salaires.

Le président: Cela a été fait.

M. Prud'homme: Alors, est-ce qu'on pourrait demander la production du contrat, à l'exclusion du salaire?

Le PRÉSIDENT: Oui, certainement.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que cela comprendrait celui de M. LaPierre aussi?

M. LAPIERRE: Je viens de déposer mon contrat sur la table. Quant aux salaires, je n'en fais aucun cas.

M. PRUD'HOMME: Non, non. La question n'est pas que l'on veuille faire quelque chose avec, mais...

M. LAPIERRE: Le salaire, si Radio-Canada ne veut pas, moi, je ne l'ai pas rayé.

M. PRUD'HOMME: Je reviens à la question que j'ai posée à M. Watson, et je me demande si, dans tout ce débat-là, ce n'est pas une question d'incompatibilité de caractère de part et d'autre entre la Direction et les producteurs, ou les gens impliqués. Je répète ma question: Croyez-vous qu'avec un peu d'humilité des deux côtés, il y aurait une possibilité d'entente?

M. LAPIERRE: Je dois admettre, monsieur Prud'homme, que, si M. Douglas Leiterman était venu et m'avait dit: «Laurier LaPierre, on ne renouvellera pas ton contrat l'an prochain», je crois que je n'aurais rien fait. C'est une décision qui lui appartenait en droit. Avec ce qui se présente à l'heure actuelle je me demande si l'humilité ... je suis bien prêt, si Radio-Canada décidait de mettre fin à cette discussion-là, en disant essentiellement: «Très bien, nous allons recommencer où nous en étions le 1er avril 1965, et laisser à M. Douglas Leiterman la responsabilité de prendre ses propres décisions». Je ne crois pas que mon syndicat, et moi-même aurions voix au chapitre, à part une certaine solidarité qui doit me lier avec les gens de «Seven Days» et avec M. Watson.

M. PRUD'HOMME: Mais, monsieur LaPierre, qui emploie? Est-ce M. Leiterman, je crois, ou la Société pouvait-elle... Vous, vous avez été engagé par un contrat d'un an?

M. LAPIERRE: C'est cela.

M. PRUD'HOMME: Qui pouvait y mettre fin? La direction ou M. Leiterman?

M. LAPIERRE: D'après les instructions de l'ACTRA, quant à la personne qui pourrait y mettre fin, cela dépend dans quel cas. Si je suis moralement incompétent, si, du point de vue de ma moralité personnelle, il y a quelque chose qui ne va pas, Radio-Canada peut mettre fin immédiatement au contrat. Maintenant, je dois admettre que le contrat n'est pas terminé. Le contrat ne sera pas renouvelé. Je conteste la décision de ne pas renouveler le contrat, d'après l'entente entre la Corporation et ACTRA, et d'après les habitudes et les normes normales de la programmation, etc., est la responsabilité du réalisateur. Nous, qui appartenons à ACTRA, qui sommes ce qu'on appelle des artistes, des «performers», et avec toutes mes excuses aux gens qui sont beaucoup plus artistes ou «performers» que moi, nous devons essentiellement lier notre sécurité au réalisateur et non à la haute direction. C'est le réalisateur qui conçoit un programme, qui lui donne les termes de références et les normes, alors, c'est lui qui doit décider si le bonhomme qu'il veut avoir est bien en fonction de son programme. Si vous acceptez le contraire, vous acceptez, alors, qu'il pourra y avoir la nécessité d'établir une espèce de liste noire, qu'il y aura des personnes qui ne pourront pas, si la haute direction le permet, et cela va tout à fait à l'encontre de l'article 3,301 de notre contrat, qui se lit comme il suit:

(*Traduction*)

3301 se lit ainsi:

3301. Les parties à cette entente s'engagent et s'accordent à ce que pour la durée de la présente entente, ni ACTRA ni aucune succursale d'ACTRA n'entreprennent ni ne permettent de grève ou d'arrêt de travail, ni n'incitent de membre d'aucune succursale à cesser d'accepter des engagements offerts par la Société, ni ne s'interposent au processus normal de l'engagement; et la Société ne refusera pas d'engager de membres d'aucune succursale d'ACTRA ni ne s'interposera au processus normal de l'engagement.

(*Texte*)

C'était le numéro 1. Je crois que le numéro deux est plus important dans notre cas:

Et là, je crois que la décision signifiée à M. Douglas Leiterman, de ne pas réengager telle ou telle personne, est à l'encontre de cet article-là, parce que c'est une ingérence directe dans le processus normal d'engagement. C'est une mise au point que je fais.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous avez objection à commenter la déclaration suivante qui vous est imputée: «It seems that...», cité en anglais ici. Cela m'a assez surpris, d'ailleurs, que vous ayez pu dire une telle chose; c'est pour cela que j'aimerais clarifier la situation...

(*Traduction*)

A savoir que la section anglaise de Radio-Canada n'aime pas avoir une teinte trop canadienne-française dans les sujets de controverse publics en anglais? J'étais plutôt surpris de voir que vous ayez pu dire une chose pareille.

M. LAPIERRE: Je ne puis me rappeler avoir dit cela.

M. PRUD'HOMME: Je ne sais pas si ce sont les paroles textuelles.

(*Texte*)

M. LAPIERRE: Non, je ne crois pas. Ce que j'ai dit en résumé c'est que, si l'on doit s'asseoir et donner des raisons pour lesquelles ce geste a été posé, il devient très difficile d'en trouver. Il y a un manque de loyauté et peut-être une négation des droits fondamentaux et des droits humains. L'accusation de m'être servi de «Seven days» comme d'un tremplin personnel est fausse et la responsabilité n'est pas la mienne mais celle de Douglas Leiterman; d'avoir pleuré à la télévision n'est peut-être pas une raison valable, Norman DePoe a déjà pleuré à la télévision, au téléjournal, et il n'a jamais été mis à la porte; et, quatrièmement, il est possible alors que j'aie pensé à d'autres raisons. Et, une de ces raisons: des gens ont dit et je n'ai que répété, que, probablement, on ne voulait pas de Canadiens français. Mais je n'ai jamais, jamais pensé que cela soit vrai.

M. PRUD'HOMME: Ah bon, vous ne faisiez que répéter...

M. LAPIERRE: ...ce que des gens avaient dit.

M. PRUD'HOMME: D'accord. Maintenant, est-ce que la question de la loyauté envers la haute direction, c'est si important que cela? Qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce que c'est nécessaire d'être loyal à la haute direction?

(*Texte*)

M. LAPIERRE: Je crois que c'est de la foutaise pure et simple. Cela peut ajouter une violation, si vous voulez de mon propre contrat. Mon contrat dit, au paragraphe 8, je l'ai fait ajouter à cause de cela, monsieur Prud'homme, parce que, moi, je suis un professeur d'université et je conçois que ma fonction de professeur d'université est de faire partie de la collectivité dans laquelle je vis, le monde dans lequel je vis, alors;

(*Traduction*)

Rien dans le contrat ni dans aucune annexe ne pourra être interprété de façon à porter préjudice aux responsabilités de Laurier LaPierre en tant que Professeur agrégé au Département d'Histoire et directeur du programme d'études sur le Canada français à l'Université McGill de Montréal.

(*Texte*)

Dans les négociations et les pourparlers que j'ai eus avec M. Douglas Leiterman, cela voulait dire exactement cela. Dans le contrat original que j'avais avec Radio-Canada, je ne pouvais pas accepter de parler en public, et rien de cela, sans l'autorisation de Radio-Canada et je ne voulais pas cela.

M. PRUD'HOMME: Seulement deux questions. Est-ce que vous seriez au courant d'une campagne de protestations, par exemple, qui aurait pu être organisée, un poste privé de radio d'Ottawa qui aurait reçu de la publicité payée(par qui?)..., afin de demander aux gens de protester auprès des députés, protester auprès de la Chambre, du Parlement, en faveur de..., (sûrement pas de la direction), vous n'êtes pas au courant?

M. LAPIERRE: Je n'ai jamais entendu parler de cela, du tout, du tout. Tout ce que j'ai su, c'est que dans les journaux, il y avait certains comités à travers le pays qui avaient été fondés pour sauver «Seven Days» et l'intégrité de Radio-Canada. Je n'ai rien eu à faire avec cela.

M. PRUD'HOMME: Mais, cela a été évidemment, organisé comme cela, sans rapport avec ces comités-là.

M. LAPIERRE: Non. Je n'ai jamais rien, rien fait d'une manière ou d'une autre sauf...

M. PRUD'HOMME: Peut-être pas vous, mais est-ce que vous auriez entendu parler que, dans le groupe que vous représentez, disons, qu'il aurait pu...

M. LAPIERRE: Non, sauf apparaître aux nouvelles du réseau anglais, «The Pierre Berton Show», et, aussi, avoir expliqué ma cause publiquement.

M. PRUD'HOMME: La dernière question—je me suis trompé dans une question à M. Watson—j'avais demandé, si, antérieurement au 6 avril, qui semble être une date fatidique, je lui avais demandé s'il avait eu des contacts avec, par exemple, des membres de ce Comité ou un ou des ministres actuels; et puis, il m'a dit que, évidemment, dans sa carrière, il s'adonne à avoir... Mais, vous, je voudrais que vous nous disiez si, postérieurement au 6, il y aurait eu consultation avec des membres du Comité, un ou des membres du Comité ici, ou un ou des ministres?

M. LAPIERRE: Au sujet de quoi?

M. PRUD'HOMME: Au sujet de votre expulsion, de l'injustice créée, etc.

M. LAPIERRE: Non. Certains membres du Comité et certains députés, qui sont de mes amis personnels, m'ont demandé ce qu'il en était. Alors, je leur ai dit. Maintenant, il n'y avait, dans ce groupe de personnes, aucun ministre, et je

dois nier absolument le rapport donné aux journaux selon lequel j'étais intéressé à devenir vice-président de Radio-Canada et que j'avais fait de la cabale en ce sens. C'est absolument faux; je n'ai absolument aucune intention de devenir vice-président de Radio-Canada.

Une VOIX: Président?

M. LAPIERRE: Non.

M. GRÉGOIRE: M. LaPierre, vous avez déclaré que les raisons de votre renvoi ne vous semblaient pas justifiées. Tout d'abord quand vous avez dit, par exemple, que la loyauté envers la direction, pour vous, ça semble de la foutaise, est-ce que c'était le manque de loyauté qui vous était impliqué ou est-ce que c'est la loyauté en général envers la Direction qui vous semblait de la foutaise?

Le PRÉSIDENT: C'est la déclaration du manque de loyauté?

M. LAPIERRE: Oui.

M. GRÉGOIRE: La déclaration de la part de Radio-Canada qui vous semble de la foutaise?

M. LAPIERRE: Oui.

M. GRÉGOIRE: Donc, ce n'est pas la loyauté envers la Direction qui est de la foutaise.

M. LAPIERRE: Non, non. C'est la déclaration que j'avais manqué de loyauté qui constitue la foutaise et non l'idée de loyauté.

M. GRÉGOIRE: Cette déclaration de la part de Radio-Canada, au sujet de votre manque de loyauté, avait-elle été faite avant ou après que vous ayez dit que M. Ouimet montait une vendetta contre vous, bien que vous ayez rétracté un peu aujourd'hui.

M. LAPIERRE: Je crois que cela a été fait bien avant mon accusation portée contre M. Ouimet.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que dans la deuxième raison qui est donnée pour le non-renouvellement de cotre contrat, c'est-à-dire que l'émission vous aurait servi de tribune personnelle est-ce qu'il y a eu des preuves ou des faits d'avancés à ce sujet-là par la direction de Radio-Canada.

● (5.15 p.m.)

M. LAPIERRE: Aucun ne m'a été apporté.

M. GRÉGOIRE: Croyez-vous que dans le programme «Seven Days», non pas dans les textes qui vous étaient remis, mais dans les interviews que vous aviez à faire, croyez-vous qu'à ce moment-là, les questions, les sous-questions ou les questions supplémentaires étaient laissées à votre choix?

M. LAPIERRE: Elles étaient laissées à notre choix. Les interviews que j'ai faits, l'ont été généralement après discussion avec M. Douglas, avec M. Leiterman, ou avec le réalisateur responsable, et, dans une certaine optique, on était libre de faire ce qu'on voulait. Alors, moi, je faisais ce que je voulais.

M. GRÉGOIRE: Alors les questions étaient complètement vôtre. Vous étiez libre de les poser dans un sens ou dans l'autre.

M. LaPierre: Oui.

M. Grégoire: Monsieur LaPierre, croyez-vous que dans ces parties-là, de l'émission où vous agissiez, si on peut dire, «ad libitum» vous faisiez preuve d'impartialité?

M. LaPierre: J'agissais «ad libitum» et je démontrais un point de vue.

M. Grégoire: Votre point de vue?

M. LaPierre: Je démontrais mon point de vue, le résultat de mes propres recherches, etc. C'était à l'autre bonhomme qui était interviewé de réfuter et de présenter l'autre point de vue.

Vous savez, monsieur Grégoire, si vous me permettez, il y a plusieurs façon d'interviewer les gens. Il y a la technique des journalistes, qui est une technique d'information pure et simple. Moi je ne m'en sers pas, je ne suis pas journaliste. Il y a une autre technique, dont je me sers personnellement, et c'est celle-ci, savoir: présenter un dialogue, un échange de vues assez frappant entre individus, et c'est aux individus intéressés de continuer le dialogue ou la confrontation, si vous voulez. Alors, lorsque nous interviewons ou lorsque moi, j'interviewais une personne, c'était toujours en rapport avec un certain problème ou dans le cadre de problèmes donnés, sur lesquels j'avais toujours des idées. Alors, je présentais mes idées par le truchement de questions et la personne qui était interviewée répondait. Ceci dit, cependant la décision de mettre le tout à l'écran pour que les 3,000,000 de Canadiens le regardent et l'entendent, n'était pas la mienne. Alors, lorsque la décision était prise de fait cet interview-là, qui durait généralement une heure ou une heure et demie, d'en faire un montage de quatorze ou quinze minutes et de présenter ce que l'éditeur et le réalisateur trouveraient de plus frappant et de plus nécessaire dans le cadre de leur programme, cette décision-là n'était pas mienne. J'étais consulté, mais elle n'était pas mienne. Alors, malgré que je doive dire *oui* à votre question, malgré que les questions étaient miennes, malgré que les questions représentaient très souvent, pas toujours, parce qu'après tout il faut faire un espèce de confrontation, créer une espèce de conflit, sinon les gens ferment leur appareil de télévision, et c'est bien beau de parler de façon excellente à des gens qui ne regardent pas, alors dis-je, en créant une espèce de conflit ou de confrontation, il se peut fort bien, que, quelquefois on prenait des positions opposées aux nôtres, mais très rarement dans mon cas. Alors, la décision de mettre tout sur l'écran de télévision, n'était pas mienne; cela devenait partie du *editorial content* de «This Hour Has Seven Days», dont la responsabilité incombe au réalisateur.

M. Grégoire: Alors, la décision de choisir parmi une heure de questions, la durée de quinze minutes, était celle du réalisateur?

M. LaPierre: Tout le temps.

M. Grégoire: Et le choix des questions était vôtre?

M. LaPierre: C'est ça.

M. Grégoire: Et vous admettez que vous les posiez selon votre idée et selon votre point de vue?

M. LaPierre: Oui, c'est vrai. Toujours.

M. GRÉGOIRE: Si on prend des exemples plus précis, dans la question, par exemple, de la peine de mort qui a été soulevée ce matin, est-ce que vous avez l'impression que vos questions tendaient plutôt vers un sens que vers l'autre.

M. LAPIERRE: Je crois que la seule personne que j'ai interviewée sur la peine de mort a été M. Claude Wagner, ministre de la justice de la province de Québec, et je l'ai fait en février 1965, c'est-à-dire il y a un an. Je n'ai interviewé personne d'autre sur la peine de mort. Ma position sur la peine de mort était très bien connue, parce que j'avais déjà fait des discours à ce sujet-là.

M. GRÉGOIRE: Quand vous avez dit, par exemple, qu'il y avait trop de *superviseurs* à Radio-Canada, du moins je le donne dans les termes français, et qu'il devenait difficile pour vous de comprendre qui dirigeait, est-ce que c'était avant ou après la déclaration de la Société à l'effet que vous manquez de loyauté envers Radio-Canada?

M. LAPIERRE: C'était bien avant. C'était en octobre 1965.

M. GRÉGOIRE: Dans vos rapports réguliers avec Radio-Canada, vous avez donc réalisé qu'il y avait trop de *superviseurs*.

M. LAPIERRE: Ce n'est pas une question de *superviseurs*. J'ai constaté qu'il manquait quelque chose. Ce sont seulement des impressions que je vous donne.

M. GRÉGOIRE: Qu'il manquait quelque chose ou qu'il y en avait trop?

M. LAPIERRE: Je crois qu'il y en avait trop. Il me semblait qu'à toutes les semaines il fallait buter constamment contre toute une série de gens et bien que cela revenait toujours à moi comme une espèce de «ouï-dire», les gens disaient toujours, *there's this, there's that*; je sentais qu'il y avait quelque chose qui ne marchait pas, et j'en ai déduit que ce qui ne marchait pas essentiellement, c'est qu'il y avait trop de monde dans la bagarre.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que ce *trop-de-monde-là* se trouvait dans le domaine administratif ou dans le domaine créatif?

M. LAPIERRE: Dans le domaine administratif.

M. GRÉGOIRE: C'est une conclusion que vous avez tirée, qu'il y en avait trop.

M. LAPIERRE: Oui. Dans le domaine créatif, il n'y en avait pas assez, c'est un des grands problèmes de «Seven Days».

M. GRÉGOIRE: Maintenant, ces *superviseurs-là*, et M. le président vous me permettrez de poser ces questions-là, puisque nous étudions l'article un de l'ensemble des estimés; c'est plutôt sur l'ensemble des activités de Radio-Canada et non pas nécessairement sur ce seul problème de «Seven Days» que je pose la question. Avez-vous pensé que ces *superviseurs-là* étaient en *ligne verticale*, si on peut dire, c'est-à-dire, l'un en dessous de l'autre et qu'il fallait remonter bien des échelons pour arriver au superviseur-en-chef, ou si vous pensiez qu'ils étaient en *ligne horizontale*, c'est-à-dire qu'il y en avait plusieurs au même niveau d'autorité, qui pouvaient poser des conditions?

M. LAPIERRE: Moi, je ne suis pas un ingénieur-administratif, M. Grégoire, et j'ai eu beaucoup de difficultés à comprendre la structure administrative de

Radio-Canada, et en plus de tout çà je ne peux pas vous dire si c'est horizontal ou vertical, mais je sais qu'ils étaient toujours là. Je ne puis répondre à votre question.

M. LEWIS: Autour de vous tous.

M. GRÉGOIRE: Comme dit mon ami, David Lewis, ils étaient autour de vous tous.

M. LAPIERRE: Il y en avait trop. C'était pesant et lourd, mais malheureusement c'est seulement une impression, ce n'est pas un fait.

Le PRÉSIDENT: Pourrais-je faire une remarque, M. Grégoire, avant que vous poursuiviez. Nous étudions bien sûr les prévisions de Radio-Canada, avant d'entrer dans la partie administrative proprement dite, sans rapport avec les lignes d'autorité, à ce moment-là, il a été convenu, implicitement, dans le comité, ici, que l'on ferait revenir ensuite les gens pour les interroger sur des questions de ce genre. Pour le moment, on étudie surtout le problème des lignes d'autorité.

M. GRÉGOIRE: M. LaPierre, vous avez fait une déclaration dernièrement, je crois; je ne sais pas si vous l'avez faite, mais je l'ai lue dans les journaux. Au fait, il y a eu deux déclarations différentes, une au réseau français et l'autre au réseau anglais. Je crois que dans l'une vous auriez déclaré que vous étiez N.P.D. mais que vous étiez prêt à vous présenter comme candidat libéral et vous auriez ajouté: «Si Marchand, Trudeau et Pelletier l'ont fait, je ne vois pas pourquoi je ne le ferais pas.» Dans l'autre, au réseau français, vous auriez déclaré que vous étiez N.P.D. et qu'il n'était pas question pour vous d'autre allégeance que celle-là. Est-ce que vous avez réellement fait soit l'une, soit l'autre, ou les deux?

Le PRÉSIDENT: Je veux prévenir le témoin qu'il est totalement libre de répondre à cette question ou de n'y pas répondre.

(*Traduction*)

M. MACKASEY: Monsieur le président, pendant que le témoin réfléchit j'aimerais poser une question supplémentaire. Avez-vous déjà pensé à la politique de la drôle de monnaie?

M. LAPIERRE: Je dis seulement (et je ne sais pas à quel point c'est pertinent) qu'au cours de la conférence de presse à Montréal quelqu'un m'a demandé ce que je deviendrais maintenant. J'ai répondu que, puisque la politique m'avait toujours intéressé et puisqu'il n'est pas nécessaire de s'abaisser pour en faire, je devrais peut-être prendre une décision beaucoup plus tôt que je ne croyais. Quelqu'un m'a demandé à quel parti j'appartenais et j'ai répondu: au N.P.D. Alors un journaliste a dit: «Bien sûr, il a été démontré qu'on peut changer de parti.» C'est alors que j'ai fait cette remarque plutôt gauche. Mais pour ce qui est de l'avenir, monsieur Grégoire...

M. TRUDEAU: Mais vous ne pensez pas au Crédit Social?

M. LAPIERRE: Je ne pense pas au Crédit Social.

M. PETERS: Vous devriez peut-être y penser.

M. LAPIERRE: Qu'est-ce que vous voulez dire? Vous allez me jeter à la porte?

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Pour considérer, M. LaPierre, le crédit social, il faut être impartial.

M. LAPIERRE: Ou être prophète.

M. GRÉGOIRE: Non, impartial. Est-ce que vous avez déclaré avoir eu ces idées N.P.D. si l'on se fie à la déclaration? Est-ce que vous admettez l'avoir déclaré?

M. LAPIERRE: Oui.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que cela influençait la façon de poser vos questions à l'émission?

M. LAPIERRE: Mais non. Monsieur Grégoire,...

(*Traduction*)

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, j'en appelle au règlement. Que diable cela a-t-il à voir avec le sujet qui nous occupe?

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, permettez-moi de m'expliquer. L'une des raisons mentionnées par monsieur LaPierre c'est qu'il s'était servi de l'émission comme d'une tribune pour exprimer ses idées personnelles, et c'est ce que j'examine maintenant. Je pense que la question est parfaitement pertinente.

M. FAIRWEATHER: Est-il vraiment nécessaire d'enquêter sur les allégeances politiques de chacun?

M. GRÉGOIRE: Je ne l'interrogerai pas là-dessus, ni sur ses sentiments personnels envers le N.P.D.; ma question se rapporte à l'une de ses raisons pour ne pas renouveler le contrat.

(*Texte*)

Est-ce que, durant le programme, vous cherchiez, et je ne vous demande pas d'expliquer la théorie du N.P.D., est-ce que vous cherchiez à faire passer ces idées-là d'abord?

M. LAPIERRE: Non, jamais.

(*Traduction*)

Je dois vous dire ceci. Chaque fois que j'ai tenu un Conservateur sur la sellette, on m'a rapporté que c'était une conspiration libérale; et chaque fois que j'ai interviewé les Libéraux, on m'a rapporté que c'était un complot conservateur. Et quelqu'un qui aurait vu notre interview de monsieur Douglas, lors des dernières élections, ne pourrait certainement pas conclure que nous nous sommes servis de *Seven Days* pour aider monsieur Douglas ou le parti N.P.D.

M. PETERS: En tant que membre du N.P.D., je peux vous assurer que c'est exact.

• (5.30 p.m.)

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Vous avez vu le document de la direction renfermant les deux raisons du non-renouvellement de votre contrat?

M. LAPIERRE: Oui.

M. GRÉGOIRE: Bon! Si la direction n'avait pas renouvelé votre contrat, sans mentionner de raisons, est-ce qu'à ce moment-là vous auriez accepté cette décision?

M. LaPierre: J'aurais accepté la décision de Douglas Leiterman, comme réalisateur de «Seven Days» de ne pas renouveler mon contrat, mais je n'aurais jamais accepté, non plus que mon union aurait accepté, que ce soit le «top management» qui demande à un réalisateur de ne pas embaucher, parce que cela c'est une atteinte très directe portée aux ententes au sujet des négociations qu'il y a eues entre l'ACTRA et Radio-Canada.

M. Grégoire: Est-ce que la demande de la direction faite à M. Leiterman, était de ne pas vous embaucher ou de ne pas renouveler le contrat?

Le président: De ne pas vous embaucher en général ou de ne pas renouveler votre contrat?

M. LaPierre: C'était de ne pas renouveler mon contrat comme animateur et interviewer, à «Seven Days».

M. Grégoire: Donc, à votre connaissance, il n'y a pas eu à ce moment-là de directive de Radio-Canada de ne plus vous embaucher?

M. LaPierre: À ce moment-là, non.

M. Grégoire: C'était simplement de ne pas renouveler ce contrat-là. Et vous niez à la *direction* de Radio-Canada le droit de demander à un réalisateur de ne pas renouveler tel contrat précis.

M. LaPierre: Je crois ne pas nier à la *direction* de Radio-Canada de faire cela par le truchement de négociations et de dialogues, mais je nie que la décision soit prise arbitrairement, surtout si le réalisateur ne veut pas l'accepter, parce qu'il doit être en fin de tout le seul à prendre la décision suprême, quant à ce qui se rapporte à son programme.

M. Grégoire: Ne croyez-vous pas que le réalisateur peut demeurer la direction suprême pour ce qui est de son programme quant à l'embauchage, mais que la *direction* peut avoir d'autres raisons pour demander de ne pas renouveler un contrat, notamment parce qu'un tel a été vu depuis assez longtemps à la télévision, il serait bon de changer de figure.

M. LaPierre: D'après l'article 3301 du contrat des ententes collectives entre l'ACTRA et Radio-Canada, cette chose-là que vous venez d'énoncer ne peut se faire.

M. Grégoire: Mais par le fait même que votre contrat se terminait, il était terminé. Est-ce qu'il y avait dans votre contrat une clause de reconduction tacite?

M. LaPierre: Non. Ce que je veux dire par ceci...

M. Grégoire: Alors est-ce que cela voulait dire que tant et aussi longtemps que le réalisateur voulait renouveler votre contrat, la Direction n'avait aucun mot à dire?

M. LaPierre: Si j'ai compris, d'après les ententes collectives entre ACTRA et Radio-Canada, la réponse est oui. Il va falloir probablement une décision de la cour pour prouver ce point-là...

M. Grégoire: Ce serait là le sens...

M. LaPierre: C'est le sens du litige même.

M. GRÉGOIRE: Il ne s'agit pas de renouveler le contrat d'un employé permanent, mais de renouveler, à ce que j'ai cru, le contrat d'un animateur qui est engagé pour deux ans.

M. LAPIERRE: Mais permettez-moi de vous dire que toutes les personnes qui appartiennent à ACTRA, les artistes, les exécutants ont des contrats comme le mien. Alors, ce sont toujours des contrats temporaires avec dates fixes et résiliables. Alors, ce qui m'arrive c'est un précédent assez important qui ne correspond pas du tout à...

M. GRÉGOIRE: Voulez-vous dire par là que le non-renouvellement d'un contrat n'a jamais été décidé par la haute direction de Radio-Canada?

M. LAPIERRE: Il semble, d'après ce qu'on m'a dit, que ceci n'a jamais été fait.

M. GRÉGOIRE: Que tous les contrats ont été renouvelés?

M. LAPIERRE: Le réalisateur peut prendre la décision, monsieur Grégoire, de ne pas renouveler un contrat, mais la haute direction ne peut pas prendre cette décision pour le réalisateur.

M. GRÉGOIRE: Est-ce qu'elle l'a déjà prise?

M. LAPIERRE: D'après ce qu'on me dit, non, et c'est pour cela qu'ACTRA s'interesse beaucoup à cette chose-là.

M. GRÉGOIRE: M. LaPierre, vous me surprenez un peu, non pas seulement dans votre cas spécifique, mais dans l'ensemble des cas, quand vous me dites que, d'après vous, la haute direction de Radio-Canada ne pourrait pas prendre la décision de ne pas renouveler un contrat.

M. LAPIERRE: D'un membre de l'ACTRA. Je vais vous lire, si vous voulez encore, le texte, si vous voulez bien.

M. GRÉGOIRE: Oui.

(*Traduction*)

M. LAPIERRE:

> Et la Corporation ne refusera pas d'employer les membres d'aucune section de l'ACTRA et n'interviendra pas dans le processus normal d'embauche.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Oui, mais...

M. PRUD'HOMME: Est-ce qu'on considère l'engagement comme un réengagement?

M. LAPIERRE: Mais oui, M. Douglas Leiterman a admis en public qu'il voulait essentiellement m'avoir encore l'an prochain à «Seven Days». Ça veut dire que le «normal process of engagement is Douglas Leiterman», d'après les membres d'ACTRA, et si la haute direction lui signifie de ne pas me réengager, alors «the top management is interfering with the normal process of engagement», which is not allowed to do...3301.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que cela peut vouloir dire que si M. Leiterman décidait, demain, d'engager tous les membres d'ACTRA, c'est lui qui décide de l'engagement? Est-ce qu'à ce moment-là, la haute direction n'a aucun mot à dire?

M. LAPIERRE: Je crois que les problèmes des animateurs et des personnes-clés comme cela sont toujours discutés, comme M. Watson l'a expliqué l'autre

jour. Ces personnes sont toujours en discussion avec le département des affaires publiques. Le département des affaires publiques n'a aucune objection à mon réengagement, mais le département fait aussi partie du «normal process».

M. GRÉGOIRE: Là, vous avez monté d'un échelon.

M. LAPIERRE: Mais oui; c'est comme cela que les choses se font.

M. GRÉGOIRE: Mais si le réalisateur décidait d'engager tous les membres d'ACTRA?

M. LAPIERRE: Mais oui, pourquoi ferait-il cela?

M. GRÉGOIRE: Il y a un argument en philosophie qui consiste à recourir à l'extrême pour prouver son point. Alors, je vais à l'extrême. Si le réalisateur décidait d'engager tous les membres de l'ACTRA, c'est lui qui serait le «normal process» d'engagement. A ce moment-là, la haute direction de Radio-Canada n'aurait rien à dire, selon l'interprétation que vous donnez à votre article. Elle serait obligée d'engager tous les membres de ACTRA.

M. LAPIERRE: Mais il doit agir d'après un budget, par le truchement d'un «statement of intention», comme M. Watson a dit ce matin. Il discute, négocie et dialogue avec les membres du département des affaires publiques, etc., alors même s'il voulait engager les 35,000 membres d'ACTRA, il ne pourrait pas. L'article veut dire essentiellement: pour protéger les artistes contre l'arbitraire, c'est-à-dire la meilleure protection à laquelle ils ont droit, c'est le «normal process of engagement». Et le «normal process of engagement» a toujours été le réalisateur ou le directeur d'accord avec d'autres personnes, sans doute, mais c'est lui qui entre en communication avec l'artiste.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je crois que sur ce point-là, ce n'est pas nécessairement au comité à décider. Je ne voudrais pas créer de précédent, soit dans le sens de l'opinion de M. LaPierre, soit dans le mien, car je ne parle pas seulement pour son cas, mais pour l'ensemble des cas. Je crois qu'il faudrait laisser aux tribunaux le soin de donner l'interprétation. À première vue, il me semble que l'interprétation de M. LaPierre laisse entendre beaucoup de choses et que l'on procède par l'extrême comme je l'ai fait tout à l'heure. Cela veut dire que les réalisateurs sont maîtres absolus à Radio-Canada et que la haute direction n'a rien à dire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Grégoire, je ne crois pas qu'on puisse aller plus loin sans engager un débat avec le témoin, à ce moment-ci. Il vous a cité un article, il vous a dit quelle était son interprétation de l'article, il me semble que c'est ce que le Comité voulait savoir.

M. LAPIERRE: Monsieur le président, si vous le permettez, je pourrais déposer devant le comité les deux lettres envoyées à mon sujet, émettant un grief formel contre la Société Radio-Canada.

(*Traduction*)

Et je peux ajouter ceci. Monsieur Henry Comer, qui naturellement serait mieux qualifié que moi pour répondre à la question, m'a fait savoir que l'exécutif s'occupe présentement d'obtenir l'avis d'experts légaux sur la possibilité de prendre d'autres mesures. De toute façon, je voudrais introduire ces deux lettres au dossier puisqu'elles expliquent l'ACTRA et le grief.

M. MACKASEY: Monsieur le président, j'en appelle au règlement bien que tout cela soit très intéressant. Il y a une demi-heure, M. LaPierre a mentionné que l'union dont il est membre a rencontré la direction; elle a eu une entrevue ce matin et en aura probablement d'autres pour discuter de la légalité ou de l'illégalité du congédiement de Monsieur LaPierre du point de vue de l'union. Bien que cela puisse présenter un certain intérêt, je ne crois pas que cela relève de ce Comité. Nous devrions essayer de découvrir si on avait oui ou non le droit d'agir ainsi et non la raison pour laquelle on l'a fait. Nous ne pouvons pas en venir à une conclusion parce que les cours de justice, par suite de l'intervention de l'union, pourraient vraisemblablement en venir à une conclusion différente. En toute justice envers Monsieur LaPierre et le Comité, je crois que le gros de nos discussions, puisqu'il s'agit de ouï-dire, a consisté à demander aux témoins ce qui, à leur avis, ne va pas, plutôt que de nous occuper de ce pourquoi Monsieur LaPierre est ici: à savoir pourquoi il a été congédié et quel rapport il y a entre l'émission et son congédiement, et non pas si, oui ou non, il faisait bien son travail.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous en avons fini avec cela, de toute façon.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, j'ai terminé mes questions. J'ai trouvé que ce nouveau point jetait quelque lumière sur la discussion.

(*Traduction*)

M. BASFORD: Oui, monsieur le Président. J'ai quelques questions à poser sur le même sujet.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Avant de terminer, il y a la raison, donnée par M. Ouimet, pour laquelle vous auriez pleuré à la télévision. Ce ne me semble pas sérieux, cela.

M. LAPIERRE: Non, voici la raison. Je n'avais jamais vu l'entrevue de M. Roy Tabish avec la mère de Steven Truscott. Et je doute fort que des gens, peut-être moins émotifs que moi, aient pu voir cette entrevue-là, sans être profondément touchés. C'est la grande tragédie personnelle d'une mère. A ce moment-là, je devais revenir immédiatement pour lire un texte, et malheureusement c'est arrivé trop vite, je n'avais pas vu le film avant. C'est la première fois que cela m'est arrivé.

M. GRÉGOIRE: Vous étiez ému à ce moment-là.

M. LAPIERRE: Très ému, comme tout le monde d'ailleurs.

(*Traduction*)

L'ennui, c'est que mon maquillage me coulait dans l'œil.

M. JOHNSTON: Monsieur LaPierre, à mesure que la série progressait, et sans parler d'aucune émission en particulier, en étiez-vous venu à vous croire appelé à apporter une plus grande contribution, en particulier à la cause du biculturalisme, contribution que l'émission vous aurait rendue possible?

M. LAPIERRE: Je pense que c'est vrai, dans la mesure où ce sujet aurait été choisi comme matière à discussion à l'émission *Seven Days*.

M. JOHNSTON: Et, outre que vous avez pu vous sentir lésé par la façon arbitraire avec laquelle on a procédé dans cette affaire, n'est-ce pas pour cette raison que cela vous ennuie d'avoir été congédié? Êtes-vous d'avis qu'on vous a empêché de mener à bien une tâche que vous aviez entreprise?

M. LAPIERRE: Pas du tout. J'ai toujours fait très très attention pour ne pas devenir un promoteur de l'unité nationale. Je pense que cela serait un désastre à plusieurs points de vue. Toutefois, je me suis servi, pour la cause du biculturalisme, de l'opinion que le public s'était faite de moi par l'émission *Seven Days*. En d'autres mots, j'ai accepté les nombreuses invitations qu'on m'a faites d'adresser la parole devant divers groupements à travers le pays, et en ces occasions je n'ai parlé que de biculturalisme. Par conséquent, c'est de cette façon seulement qu'on peut m'accuser de m'être servi de *Seven Days;* c'est-à-dire que j'ai profité du fait que l'émission m'avait fait connaître au public pour faire valoir mon point de vue sur le biculturalisme.

M. JOHNSTON: Pour changer de sujet. Nous avons beaucoup entendu parler de consultation et vous vous êtes dit plutôt bas dans la hiérarchie. Vous avez dit qu'une grande partie de ce dont vous vous sentiez accusé était la responsabilité du réalisateur et ne dépendait pas de vous. En d'autres mots, il m'a semblé, pendant que nous vous écoutions, que le concept de la chaîne de commande semble fréquemment ne pas s'appliquer dans le domaine de la télévision comme il le fait dans d'autres domaines des affaires. Prenons par exemple la campagne contre la formule de la sellette de l'émission *Seven Days*. Les choses ont été faites de telle façon qu'elles ont semblé travailler en faveur de Monsieur Douglas qui a été si facilement disponible alors que d'autres chefs de parti n'étaient pas immédiatement disponibles et ne pouvaient pas quand même ne pas paraître disponibles pour l'audience.

M. LAPIERRE: Vous voulez parler des conversations téléphoniques?

M. JOHNSTON: C'est cela. Avez-vous pris part à la série de décisions qui ont amené l'usage de la sellette dans la campagne électorale et en ont fixé la présentation?

M. LAPIERRE: J'ai eu part à la décision d'inviter les chefs des divers partis politiques à se soumettre à un interview sur la «sellette» comme nous l'appelions alors. J'ai eu part à cela. Je n'étais pas responsable de la méthode adoptée ni d'aucune des négociations qui ont eu lieu. Je n'étais pas responsable de cela.

M. PETERS: Pendant la vie de *Seven Days*, je pense qu'il était généralement assumé (que ce soit par accident ou autrement) que l'idée de *Seven Days* d'avoir à l'émission deux animateurs dont un Canadien français faisait connaître dans plusieurs régions du Canada le point de vue canadien-français que vous représentiez, à mon avis, par opposition à M. Watson, dont je ne savais pas

auparavant qu'il parlait français. Les Canadiens, en regardant cette émission, assumaient que ce que vous disiez était une expression en anglais de la culture française telle que nous la connaissons. Parce que ceci est un fait, et parce que je crois que beaucoup de personnes à travers le Canada considéraient cette émission comme étant bilingue en anglais, je me demande si vous ne reflétiez pas vos deux cultures dans un seul idiome.

M. FAIRWEATHER: Vous voulez dire biculturel en français?

M. PETERS: De toute façon, ce que je veux dire c'est que le pays avait en fait l'impression qu'il y avait à *Seven Days* une atmosphère bilingue, et que cette atmosphère était créée par la présence de deux animateurs dont un Canadien-Français qui parle avec un accent anglais très agréable, très acceptable par les gens de langue anglaise. Je me demande s'il s'agit d'un hasard. Au cours des négociations qui ont eu lieu avant que vous ne deveniez animateur de *Seven Days*, les réalisateurs vous ont-ils laissé entendre que c'était là une des raisons pour lesquelles on vous demandait de remplir ce poste?

M. LAPIERRE: En octobre 1964, si j'ai bonne mémoire, les réalisateurs de *Seven Days* étaient convaincus que mon accent pouvait nuire à l'émission. Par conséquent, la décision de m'engager n'avait rien à voir avec le fait que j'étais Canadien-Français. Si je m'étais appelé John Scott, j'aurais quand même apporté à l'émission une contribution qu'ils désiraient.

• (5.50 p.m.)

En octobre 1964, on croyait en général que, dans le genre nouveau qu'on abordait, la présence d'un Canadien français ou peut-être d'une personne avec un nom canadien-français et un accent canadien-français pouvait nuire à l'émission et causer des ennuis. Après les deux premières émissions, on s'aperçut qu'il n'en était pas ainsi et qu'il s'agissait plutôt d'un atout, du moins au point de vue du public.

Toutefois, je dois dire catégoriquement que jamais rien dans l'émission n'a été fait parce que j'étais Canadien français. Si mon nom avait été John Scott, j'aurais agi exactement de la même façon.

M. PETERS: Une des raisons pour lesquelles on ne s'est pas objecté à certaines choses qui se sont passées à *Seven Days* et qui avaient dû être enregistrées sur ruban et vues avant la diffusion, était-elle que cela pouvait être avantageux pour la marche de l'émission? Je pensais personnellement que cela avait dû être le cas pour la scène de larmes dont j'ai parlé, qui était probablement l'expression de l'émotivité canadienne-française, du moins à mon avis.

M. LAPIERRE: Je n'étais pas conscient du fait que les Canadiens anglais ne pleurent pas.

M. PETERS: Je ne suggère pas qu'ils ne pleurent pas, mais...

LE PRÉSIDENT: Je dois dire que je ne vois pas la pertinence de ce genre de questions.

M. PETERS: Peut-être pas. Mais je suis curieux de savoir comment la situation s'est développée, ou pourquoi elle s'est développée, parce qu'elle s'est évidemment développée, que ce soit intentionnel ou accidentel.

Selon toute évidence, le public canadien a accepté monsieur LaPierre parce qu'il était Français . . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur le membre du Comité serait-il d'accord pour satisfaire sa curiosité à ce sujet en dehors du temps alloué au Comité? Je crois que cela n'a rien à voir avec ce que nous devons faire ici.

M. PETERS: Je pense que cela n'est pas hors de propos à cause de certaines déclarations qui ont été faites et certainement parce que certains ont eu l'impression qu'il y avait un aspect biculturel à cette loyauté particulière et au congédiement qui a eu lieu.

Revenons au moment où la décision a été prise de reviser le contrat en 1965. N'est-ce pas qu'il y a eu un changement dans votre rôle? Quand ce changement s'est-il produit?

M. LAPIERRE: Je ne comprends pas.

M. PETERS: Au début, aviez-vous d'autres fonctions, selon le contrat original de 1964, à part celles d'animateurs?

M. LAPIERRE: Animateur et interviewer, tout comme dans le second contrat. On a simplement ajouté dans le second contrat certaines clauses qui protégeaient ma responsabilité comme professeur d'université et comme universitaire et comme quelqu'un dont la principale responsabilité n'était pas envers Radio-Canada. Mais cela ne changeait rien au fait que j'étais un co-animateur et un interviewer.

M. PETERS: Pendant la durée de cette série d'émissions, s'est-il produit certains incidents où l'émotion que vous avez montrée au moins en plusieurs occasions . . .

M. LAPIERRE: Je ne suis pas au courant que cette critique ait jamais été faite auparavant. Je suis au courant de critiques au sujet de mes opinions et de ma prétendue impartialité, mais pas au sujet de mes émotions.

M. PETERS: Je pense à un interview que vous avez eu avec des séparatistes et qui a plutôt versé dans le sentiment.

M. LAPIERRE: Avec qui?

M. PETERS: Il y a un interview que vous avez fait avec un certain nombre de séparatistes et au cours duquel la discussion est devenue assez chaude.

Une VOIX: Des étudiants d'université.

Une VOIX: Un Irlandais de McGill.

M. LAPIERRE: Oui.

M. PETERS: S'est-on objecté à cela?

M. LAPIERRE: Non. On ne s'est pas objecté à cela. La seule objection faite l'a été contre cette soi-disant impartialité au cours des dernières élections.

M. PETERS: Finalement: dans la programmation de *Seven Days*, y a-t-il un décalage?

M. LAPIERRE: Je ne comprends pas.

M. PETERS: Comme il y aurait à la radio.

M. LAPIERRE: Non. C'est du direct; quant aux animateurs, ils sont présents le dimanche soir à 10 heures.

M. BASFORD: A propos du contrat dont vous avez parlé, monsieur LaPierre, qui a signé pour Radio-Canada?

M. LAPIERRE: Monsieur Reeves Haggan, si j'ai bonne mémoire. Je vais vérifier. Oui: Monsieur Reeves Haggan.

M. BASFORD: Votre contrat s'il l'a accepté n'aurait-il pas dû être signé par Monsieur Leiterman?

M. LAPIERRE: Je suppose que oui. Mais je ne crois pas que Radio-Canada permette aux réalisateurs de le faire. Cela doit être fait par le personnel dirigeant. Toutefois, monsieur Douglas Leiterman n'a pas discuté un seul iota de ce contrat avec moi; mais monsieur Haggan l'a signé pour la Société.

M. BASFORD: Par conséquent, le contrat a été signé par la direction.

M. LAPIERRE: Oui. Dans la section des affaires publiques.

M. BASFORD: Oui. Ce qui contredit quelque peu, n'est-ce pas, votre théorie que vous travailliez pour monsieur Leiterman et qu'il pouvait embaucher et congédier.

M. LAPIERRE: Je travaille avec monsieur Leiterman et c'est monsieur Leiterman qui m'a engagé. Dans la procédure normale, l'embauchage est toujours fait par l'entremise du réalisateur, même si le signataire est un directeur. C'est ce qui se fait à l'Université McGill, où mon contrat est signé par l'Université.

M. GRÉGOIRE: Pourriez-vous spécifier que dans la pratique c'est le réalisateur qui embauche mais qu'en théorie ce doit être la direction?

M. LAPIERRE: En théorie, c'est la direction qui lie la Société, mais dans la pratique c'est la personne en charge des négociations, c'est-à-dire le supérieur immédiat.

M. GRÉGOIRE: Est-ce là pratique courante à la Société?

M. LAPIERRE: C'est ce qu'on m'a dit.

M. BASFORD: Mais les termes de votre contrat ont été signés par vous et par la Société représentée par un membre de la direction.

M. LAPIERRE: Oui.

M. BASFORD: Y avait-il dans le contrat des droits de renouvellement?

M. LAPIERRE: Il n'y en avait pas.

M. BASFORD: Saviez-vous en 1964 si d'autres personnes avaient été interviewées pour le poste d'animateur ou de co-animateur?

M. LAPIERRE: On m'a dit qu'un nombre considérable de personnes avaient été entendues, oui.

M. BASFORD: Savez-vous qui a dirigé ces auditions?

M. LAPIERRE: Je suppose qu'elles ont dû être dirigées par le réalisateur-chef.

M. BASFORD: Qui vous a auditionné?

M. LAPIERRE: C'est Patrick Watson.

M. BASFORD: Seulement?

M. LAPIERRE: J'ai auditionné pour le programme *Inquiry* et c'est évidemment comme si j'avais auditionné pour le programme qui vous intéresse. L'audition a certainement eu lieu et les résultats ont servi de base à mon réengagement.

M. BASFORD: Vous ne savez sans doute pas si d'autres personnes ont auditionné pour le poste?

M. LAPIERRE: Non.

M. BASFORD: Je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Avant de proposer que nous ajournions jusqu'à huit heures, je voudrais savoir si le Comité, qui a pris connaissance du contrat de M. Watson, tient à voir celui de M. LaPierre également?

M. LEWIS: Nous pourrions les faire photocopier comme nous l'avons fait pour les autres documents.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrions-nous pas les ajouter au compte rendu sans les membres du Comité.

M. LEWIS: Oui, et les deux autres contrats aussi?

Le PRÉSIDENT: On les a déjà déposés.

M. LEWIS: Je pense qu'ils pourraient être utiles aux membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrions-nous pas les ajouter au compte rendu sans les faire photographier?

Une VOIX: Pourquoi ne pas les faire photocopier comme les autres?

Le PRÉSIDENT: C'est seulement en attendant. Nous allons maintenant ajourner jusqu'à huit heures.

SÉANCE DU SOIR

LUNDI 25 avril 1966

● (8.15 p.m.)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. Veuillez vous asseoir ici, monsieur LaPierre. Je crois que vous avez fini d'interroger le témoin, monsieur Basford.

M. BASFORD: Oui, j'ai terminé, mais je voudrais ajouter un mot si M. Lewis est là, monsieur le président.

Au début de la réunion de cet après-midi vous avez dit que M. Lewis et moi avions retiré notre motion et la modification proposée, ce qui, comme nous vous l'avons dit, n'est pas le cas. Au cours de la conversation que nous avons eue depuis lors, monsieur le président, vous m'avez dit que vous aviez consulté l'avocat parlementaire comme le Comité vous l'avait demandé, et vous m'avez fait part de ce qu'il en pensait, par conséquent je retire la motion.

Le PRÉSIDENT: Merci. Est-il convenu que M. Basford retire sa motion? Je ne suis pas certain qu'il l'ait fait.

M. BASFORD: Non, monsieur le président, le Comité n'a pas été saisi de ma motion.

M. LEWIS: Dans ce cas, monsieur le président, nous retirons également la modification.

Le PRÉSIDENT: Le Comité serait peut-être intéressé à savoir ce que l'avocat parlementaire m'a dit à ce sujet. La motion, de même que la modification, demandaient que le Comité fasse appel à une personne de l'extérieur, une personne en dehors du Parlement, et il est évident que le Comité pouvait simplement conseiller au Parlement de demander à une personne de l'extérieur de faire telle ou telle démarche ou de ne pas la faire. La motion telle qu'elle a été présentée n'était pas recevable.

M. MACDONALD (*Prince*): Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions à M. LaPierre. Tout d'abord, monsieur LaPierre, quand vous avez commencé à participer au programme *Seven Days* comment envisagiez-vous cette émission? Quel était l'objet du programme, selon vous?

M. LAPIERRE: Quand j'ai commencé à prendre part au programme il me semblait que cette émission télévisée visait à établir un dialogue entre les Canadiens au sujet des problèmes d'actualité et qu'ayant la forme d'une revue, beaucoup de sujets y seraient abordés. Il me semblait en outre, que la télévision étant avant tout un moyen de divertissement, on chercherait à éviter que ces émissions sur des questions d'intérêt public soient ennuyeuses comme elles le sont si souvent. Il me semblait donc que le programme offrait des possibilités de dialoguer et visaient à attirer autant de spectateurs que possible.

M. MACDONALD (*Prince*): En ce qui concerne les programmes télédiffusés, l'idée de rendre les émissions sur les affaires d'intérêt public divertissantes est sans doute nouvelle, monsieur LaPierre?

M. LAPIERRE: Oui, mais je pense surtout qu'en ayant recours à la satire et en ajoutant des sujets plus légers à un programme traitant surtout de sujets de caractère sérieux on a mis au point une nouvelle méthode de communication.

M. MACDONALD (*Prince*): Savez-vous si la direction a fait savoir aux réalisateurs comment elle envisageait le programme?

M. LAPIERRE: Pour autant que je sache, elle ne leur a jamais exprimé d'opinion à cet égard. Au cours d'entretiens particuliers avec MM. Watson et Leiterman, la direction a laissé entendre qu'il s'agissait d'un essai, d'un nouveau genre d'émission, qu'il fallait tenter la chose. Toutefois, comme M. Watson l'a déclaré, personne ne savait au juste en quoi consisterait le programme parce que la seule façon de le savoir c'était de le réaliser.

M. MACDONALD (*Prince*): Après avoir convenu de participer à ces émissions, vous êtes-vous tout de suite rendu compte que certains directeurs étaient mécontents?

M. LAPIERRE: Seulement par ouï-dire, lorsque mes collègues me disaient que certains numéros avaient été abandonnés pour telle ou telle raison. Parfois,

lorsque j'arrivais aux répétitions, certains numéros avaient été supprimés. Évidemment, ils ont peut-être été supprimés pour d'autres raisons et non pas parce que la direction l'avait décidé. Je n'ai jamais assisté à ces entretiens.

M. MacDONALD (*Prince*): Vous n'avez jamais pris part aux entretiens qui ont eu lieu avec la direction au sujet du programme?

M. LaPIERRE: Non, jamais.

M. MacDONALD (*Prince*): D'après les émissions de *This Hour Has Seven Days* auxquelles vous avez participé pendant deux ans, estimez-vous que ce nouveau genre de programme présente certains aspects particulièrement intéressants qu'il faudrait retenir?

M. LaPIERRE: J'estime que ces émissions ont démontré bien clairement que les actualités ne doivent pas nécessairement être ennuyeuses et que le public canadien s'intéresse vivement à la politique, aux problèmes sociaux, autrement dit, à la vie nationale dans son ensemble. Le programme *Seven Days* a clairement démontré que le public s'intéresse à ce genre d'émission. On a dit à maintes reprises que nous traitions de ces questions beaucoup trop à la légère, mais je ne suis pas du tout de cet avis. J'estime que le programme en question a établi le dialogue qui doit avoir lieu non seulement au niveau biculturel mais à tous les autres niveaux également, et qu'il a amené le public à prendre conscience de nos problèmes sociaux et politiques. Du moins c'est ce que les lettres qui me parviennent indiquent.

M. MacDONALD (*Prince*): Ne croyez-vous pas que les opinions exprimées au sujet de diverses questions controversées étaient parfois trop catégoriques et trop subjectives?

M. LaPIERRE: Si vous entendez par là que le programme exprimait les opinions des auteurs, non. Les personnes qui élaboraient les émissions s'en préoccupaient tout particulièrement et en ce qui concerne mes objections personnelles, j'admets que je trouvais qu'il ne fallait pas trop accentuer les opinions des auteurs afin de maintenir l'équilibre. Enfin, je le répète, les actualités et les informations ne sont pas du tout la même chose; la télévision servant à divertir, elle n'a rien de didactique sous ce rapport. La télévision doit renseigner, doit communiquer des renseignements de manière divertissante, je n'entends pas au moyen de danseuses, mais par tous les moyens d'interprétation visuelle.

M. MacDONALD (*Prince*): Vous prétendez que les personnes qui préparaient le programme n'avaient pas de politique d'ensemble. N'est-il pas vrai cependant qu'elles ont essayé d'exprimer leurs propres opinions au programme *News Magazine* pour stimuler l'intérêt?

M. LaPIERRE: Oui, mais dans l'ensemble c'était pour faire de l'effet afin que le public puisse se faire une opinion. Au programme *This Hour has Seven Days* nous n'avons jamais prétendu tout savoir; en une heure de temps nous pouvions simplement traiter d'un aspect déterminé du sujet dans l'espoir que nos spectateurs en discuteraient, se renseigneraient, réfléchiraient à la question et formeraient une opinion qui pourrait leur être utile.

M. MacDonald (*Prince*): Lorsque le président de Radio-Canada a été interviewé à l'émission *News Magazine* du 19 avril, il a déclaré que ce qui l'inquiétait le plus c'était le manque d'objectivité du programme. Êtes-vous d'avis que des programmes de ce genre doivent avant tout être objectifs?

M. LaPierre: Oui, mais il y a différentes façons d'y parvenir. Si l'on présente les deux côtés de la médaille au public c'est une forme d'objectivité, mais il ne faut pas oublier qu'on peut également être objectif en exprimant deux points de vue différents sur un sujet, au moyen de la confrontation, si vous voulez. J'estime que le président a trop insisté sur le manque d'objectivité du programme *Seven Days*; s'il consultait ses dossiers il constaterait que le manque d'objectivité n'a pas été la règle mais l'exception.

M. MacDonald (*Prince*): Tout à l'heure vous avez cité certaines raisons pour lesquelles votre contrat n'a pas été renouvelé et, vous ne l'avez pas dit expressément mais votre ton l'impliquait, que vous ne les trouviez pas bien convaincantes. Quelles sont réellement les raisons pour lesquelles votre contrat n'a pas été renouvelé selon vous?

Le président: Vous lui demandez en quelque sorte de vous dire ce qu'il a entendu à ce sujet.

M. MacDonald (*Prince*): J'estime néanmoins que la question est importante.

M. Grégoire: Ce n'est pas parce que la question est délicate qu'il ne devrait pas y répondre.

Le président: Je tenais simplement à vous faire remarquer que si elle amène le témoin à répéter ce qu'il a entendu, je ne vois pas à quoi elle pourrait servir. C'est pourquoi je dis que la question est délicate.

M. MacDonald (*Prince*): En réalité, je lui demande simplement de nous dire, d'après ce qu'il sait du programme, d'après le travail qu'il y a accompli et les commentaires qu'il a reçus, quelles sont, selon lui, les raisons pour lesquelles on n'a pas renouvelé son contrat.

M. LaPierre: En vertu de l'article 3301 de la convention entre...

Le président: Vous vous rendez compte n'est-ce pas, que si les raisons ne sont pas valables, si vous cherchez à savoir quelles sont réellement les raisons, si un membre du Comité n'y croit pas ou s'il veut connaître l'autre version, il faudra obtenir ces renseignements des témoins qui vont comparaître devant le Comité pour expliquer les raisons pour lesquelles on a procédé de cette façon. Toutefois, si le témoin veut vous parler des raisons pour lesquelles, selon ses conjectures, son contrat n'a pas été renouvelé il est libre de le faire.

M. Woolliams: Puis-je dire un mot à ce sujet, monsieur le président? Sauf votre respect, il n'est pas question de conjectures si le témoin a des renseignements précis à nous fournir. Il a cité certaines raisons et on lui demande simplement s'il a d'autres idées ou d'autres renseignemens à ce sujet. Je ne pense pas que le Comité soit à ce point intransigeant que les oui-dire ne peuvent être considérés pertinents, parce que beaucoup de dépositions ont été faites sur la foi d'autrui cet après-midi et vous n'avez pas empêché les témoins de poursuivre, monsieur le président.

Vous avez permis que d'autres dépositions soient faites sur foi d'autrui et si le témoin a des faisons valables à nous citer, nous sommes là pour les entendre, Nous voulons connaître la vérité. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le témoin réponde à la question qu'on lui a posée, ceci pourrait l'aider à défendre ses droits.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je suis de l'avis de M. Woolliams qu'il faudrait permettre au témoin de nous expliquer les raisons pour lesquelles, selon lui, la société se prive de ses services; nous lui devons bien cela, il me semble.

Le PRÉSIDENT: C'est précisément la raison pour laquelle je lui ai dit qu'il était libre de répondre à la question.

M. LAPIERRE: Monsieur le président, je tiens à avertir le Comité que je n'ai aucune preuve. Tout ce que je puis dire c'est que la première raison avancée, soit mon manque de loyauté, enfreint les droits de l'homme et la liberté des citoyens car je ne me suis jamais servi du programme *Seven Days* pour exprimer mes opinions personnelles, je ne suis pas responsable des émissions et le fait d'avoir versé une larme n'est pas une raison valable dans les circonstances où cela s'est passé, et si j'ai versé une larme, cela ne veut pas dire que j'ai éclaté en sanglots. J'y ai mûrement réfléchi. J'ai pensé tout d'abord, surtout après mardi soir, qu'il s'agissait d'une vengeance, mais je ne puis le croire pour la bonne raison que je n'ai jamais rencontré M. Ouimet, et aussi parce qu'il n'est guère possible de mener une vendetta à l'écran de télévision, ce serait ridicule.

J'ai songé à d'autres possibilités mais, je le répète, monsieur le président, je n'ai aucune preuve, ce sont simplement des suppositions de ma part. Je pense que la Société Radio-Canada, afin de se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conventions avec ACTRA relativement à la main-d'œuvre et se chiffrant à environ 870 mille dollars, est sur le point d'augmenter les émissions compensées, ce qui lui amènera davantage de commanditaires.

Si la Société a davantage de commanditaires, elle devra prendre d'autres dispositions. La commission Fowler, la critique et d'autres événements qui ont eu lieu ont gravement bouleversé la Société. De tous les programmes d'actualité diffusés au réseau de Radio-Canada, *Seven Days* est le plus populaire. Parmi les personnalités du monde de la télévision, Patrick Watson et moi sommes peut-être les mieux connues. C'est la raison pour laquelle on s'en prend à nous. *Seven Days* a beaucoup critiqué la publicité, surtout celle faite autour du régime de pension, les annonces des grosses compagnies, des constructeurs d'automobiles, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la compagnie Parke-Davis par rapport aux médicaments, et d'autres. Les émissions de *Seven Days* n'ont certainement pas encouragé les entreprises qui se servent de publicité pour augmenter leurs recettes. C'est pourquoi la Société a décidé qu'il fallait atténuer le programme en question. C'est la raison pour laquelle on ne va pas renouveler le contrat de M. Watson ou le mien, c'est une des conditions essentielles à la reprise de ces émissions, comme on l'a dit dans les journaux.

En deuxième lieu, je crois que pour restaurer le visage d'ensemble de la haute direction de Radio-Canada, il importe que celle-ci fasse montre de son habileté à gérer, et s'en prendre à Watson, LaPierre et *Seven Days*, c'est attaquer directement ce visage d'ensemble. Ce qui fait qu'on peut dire: «Écoutez, les gars, c'est moi le patron et je montre que je suis le patron. Je ne tolérerai plus qu'on profite de ma présumée faiblesse.» Je le dis, c'est là une idée qui m'est venue, et je la communique au Comité seulement comme une idée qui m'est venue dans cette situation combien inexplicable et, si on me passe le mot, combien irrationnelle.

M. MacDonald (*Prince*): Voulez-vous dire, monsieur LaPierre, que la direction a tenté de propos délibéré de faire de Radio-Canada de plus en plus une entreprise commerciale et de moins en moins une institution qui tâcherait, en quelque sorte, de faire contrepoids au déséquilibre que crée le fait d'être en compétition avec l'énorme pression des grands réseaux américains?

M. LaPierre: Je le crains, monsieur.

M. Basford: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur le Président. Je conclus de ce que vous avez dit monsieur, qu'il s'agit d'une tentative de la part de la direction de faire montre de son habileté. Chose certaine pourtant, le «pétrin» où nous sommes ne saurait passer pour un effort délibéré de la direction pour exhiber ou publier ses qualités de chef.

M. LaPierre: Je crois que la direction de Radio-Canada a mal calculé son affaire. Encore une fois il ne s'agit que d'un sentiment de ma part, mais je ne vois pas comment la haute direction, enfermée comme elle est dans son bâtiment de la rue Bronson, peut vraiment être capable de juger de la popularité d'un programme, et surtout d'apprécier ce qui est un domaine absolument nouveau en radiodiffusion dans notre pays, c'est-à-dire la fidélité de centaines de milliers de gens à une émission de télévision. C'est là un fait tout à fait nouveau que je soupçonne la direction d'avoir méconnu.

M. MacDonald (*Prince*): Insinuez-vous que la direction essayait de se débarrasser du programme *Seven Days* avec le moins possible de réaction publique?

M. LaPierre: Elle n'escomptait pas de réaction publique. Elle s'attendait bien à un petit mouvement qu'elle se faisait fort d'étouffer facilement.

M. MacDonald (*Prince*): Voulez-vous laisser entendre que pour se défaire de ce programme en particulier, la direction aurait jugé plus facile de contremander les animateurs que de s'attaquer directement au réalisateur?

M. LaPierre: En effet. A mon avis, c'est qu'on pourrait aller dire que *Seven Days* n'était pas décapité. Mais, voyez-vous, les animateurs forment un tout; ils personnifient le programme; c'est de la nature même des programmes de ce genre en télévision. En conséquence, une partie de sa continuité, de son côté rédactionnel, de son ensemble est le reflet des trois personnalités qui le représentent sur les ondes. Aussi, en supprimant les deux personnalités les plus puissantes et les plus impliquées, on peut modifier le caractère de ce que représente *Seven Days*.

M. MacDonald (*Prince*): N'est-ce pas que, envisagé sous un autre angle, il aurait été plus sage, du point de vue affaires, de continuer le programme *Seven*

Days avec des commanditaires et avec plus de réserve et de précaution que n'en ont montré ceux qui participaient directement au programme.

M. LAPIERRE: C'est une règle de Radio-Canada de ne pas faire commanditer les programmes d'affaires publiques.

M. HORNER (*Acadia*): Permettez-moi une question complémentaire. A votre avis, monsieur LaPierre, M. Ouimet a-t-il les capacités voulues pour diriger Radio-Canada?

M. LAPIERRE: Je m'excuse, mais je ne crois pas pouvoir répondre à cette question.

M. HORNER (*Acadia*): Il ressort de vos remarques qu'il ne les aurait pas. Ce que je voulais, c'est que le Comité sache clairement votre pensée là-dessus.

M. LAPIERRE: Il a peut-être fait une erreur de jugement; il peut s'être trompé. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas compétent pour diriger Radio-Canada. Comme je l'ai dit cet après-midi, je ne suis pas un expert en administration. Je ne m'y connais pas là-dedans.

M. GRÉGOIRE: J'aurais une question complémentaire à poser. Elle est d'un domaine un peu différent. Quand vous posez comme prémisse de votre argumentation le fait que Radio-Canada aimerait entrer dans le champ commercial, sur quoi vous appuyez-vous pour dire cela?

(*Texte*)

M. LAPIERRE: Non. J'ai dit, monsieur Grégoire, qu'il s'agissait seulement d'impression. Je me suis posé la question pourquoi cela arrivait. Et comme je ne pouvais pas accepter les raisons qui ont été données parce qu'elles sont illogiques, etc., j'en suis venu à la conclusion que je devais penser à autre chose. Et la raison pour laquelle j'ai pensé à cela, c'est qu'il faut faire face à $875,000 de nouveaux contrats qui ont été octroyés selon une entente avec ACTRA afin de pouvoir empêcher une grève.

M. GRÉGOIRE: Oui, mais la prémisse de tout votre argument, de votre supposition, constitue un fait, et non plus une supposition. Ce qui découle de la prémisse peut être une supposition. Mais la prémisse en soi, c'est-à-dire l'idée de Radio-Canada de se lancer dans la commercialisation, cela peut être un fait, et non plus une supposition. Avez-vous des preuves de cela?

(*Traduction*)

M. LAPIERRE: J'ai vu l'expression «increased commercialism» dans un document présenté au président par le département des affaires publiques.

M. GRÉGOIRE: Qu'est-ce que $875,000 à côté des 100 millions que fournit le Parlement, pensez-vous?

M. LAPIERRE: J'ai idée que la société Radio-Canada aura besoin de beaucoup d'argent pour faire ce qu'elle doit faire dans le pays, et elle doit le trouver quelque part.

M. MACDONALD (*Prince*): J'aimerais vous poser la question suivante, et je cite un communiqué récent de Radio-Canada. Saviez-vous qu'il y avait eu rupture grave de communication officielle entre la direction et le réalisateur de *Seven Days*?

M. LAPIERRE: Oui.

M. MacDonald (*Prince*): Le saviez-vous depuis longtemps?

M. LaPierre: Je l'ai su le 15 avril.

M. MacDonald (*Prince*): Vous étiez-vous aperçu de la chose avant cette date?

M. LaPierre: Je savais que quelque chose clochait dans les communications de haut en bas, mais encore une fois par oui-dire. Je n'ai pas de preuve.

M. MacDonald (*Prince*): Et ça remonte loin cela?

M. LaPierre: Oui, je savais qu'il y avait de grandes difficultés.

M. MacDonald (*Prince*): Pensez-vous que *Seven Days* est maintenant fini?

M. LaPierre: Oui.

M. Lewis: Monsieur LaPierre, c'est un terrain que vous avez déjà en partie parcouru, mais il ne serait pas inutile d'avoir tout cela ensemble dans les procès-verbaux.

N'est-ce pas que c'est pendant que vous étiez animateur du programme que sa transmission en direct a commencé?

M. LaPierre: Si.

M. Lewis: Si je comprends bien, ce que vous disiez au cours du programme, à titre d'animateur, c'étaient des paroles de transition entre les différentes parties de l'émission.

M. LaPierre: En effet.

M. Lewis: Je suppose que quand vous animiez le programme, vous disiez un texte qui avait été écrit d'avance.

M. LaPierre: Oui, exception faite de trois occasions depuis le début de *Seven Days*. Et ces trois cas se sont produits au cours de la saison de 1964-1965 et non au cours de 1965-1966.

M. Lewis: Ainsi, à l'exception de trois programmes dans les deux ou trois cents où vous avez eu quelque chose à faire...

M. LaPierre: La 48e édition.

M. Lewis: A l'exception de ces trois cas, toutes les paroles que vous avez prononcées comme animateur avaient été écrites par quelqu'un et avaient été approuvées par vos supérieurs?

M. LaPierre: Oui.

M. Lewis: Si bien que d'aucune façon on ne pouvait vous tenir responsable de ces paroles?

M. LaPierre: Non, monsieur.

M. Lewis: Dans les interviews que vous faisiez, ou bien quand vous participiez au programme comme intervieweur, n'avez-vous jamais improvisé en direct?

M. LaPierre: Non, monsieur, sauf une couple de fois avec l'auditoire quand Pierre Berton est venu discuter son *Comfortable Pew* et quand nous avons parlé de mathématiques. Aucune des autres interviews que j'ai faites n'était transmise en direct.

M. LEWIS: Ainsi toutes vos interviews—oublions les deux exceptions que vous citez, car, autant que je me rappelle, elles ne sont pas tellement significatives—donc, toutes vos interviews, dis-je, ont été faites sur ruban ou film?

M. LAPIERRE: Oui, monsieur.

M. LEWIS: Ai-je raison de penser que dans chaque cas le ruban ou le film serait vu par vos supérieurs?

M. LAPIERRE: En effet, il serait revisé et vu par mes supérieurs.

M. LEWIS: Ou inversement. Il serait vu et puis revisé. Il faut présumer qu'ils ne le reviseraient pas s'ils ne l'avaient pas vu.

M. LAPIERRE: C'est cela.

M. LEWIS: Donc ils visionnent le ruban ou le film et puis le revisent. Et ce qui paraît sur l'écran n'est pas nécessairement votre interview dans sa totalité, mais seulement les parties retenues par décision du superviseur et d'autres personnes?

M. LAPIERRE: Par décision du réalisateur et du réalisateur exécutif.

M. LEWIS: Donc ici encore, vous ne sauriez d'aucune façon être tenu responsable des bouts précis ou des parties précises de votre entrevue qui sont transmises?

M. LAPIERRE: Aucunement, monsieur. On a pu me consulter, mais je n'ai jamais eu la responsabilité de mettre l'entrevue en onde.

M. LEWIS: Dites-moi, y avait-il répétition avant la mise en onde du programme?

M. LAPIERRE: Oui, de deux à dix heures.

M. LEWIS: Régulièrement?

M. LAPIERRE: Chaque dimanche.

M. LEWIS: Et au cours de cette répétition, montrait-on toutes les parties du programme, même celles qui étaient sur ruban et sur film?

M. LAPIERRE: Oui, si elles étaient prêtes, et la plupart du temps elles ont été prêtes sauf la partie portant sur l'affaire Truscott. C'est la seule que je me rappelle n'avoir été prête que quelques minutes avant l'heure de l'émission. Il peut y avoir eu d'autres cas, mais je ne me souviens pas.

M. LEWIS: Faites-vous une répétition des transitions dont vous étiez chargé comme animateur?

M. LAPIERRE: C'est très important, car je fais facilement des erreurs de prononciation.

M. LEWIS: Est-ce que d'autres, qui ne font pas ces erreurs, ont une répétition également?

M. LAPIERRE: Oui.

M. LEWIS: Est-ce que même les gestes sont répétés?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. LEWIS: On s'en remet donc à l'inspiration du moment.

M. LAPIERRE: Nous avons tellement de difficulté avec la prononciation que nous ne nous préoccupons pas des gestes.

M. LEWIS: Dans un sens, rien de ce que vous avez dit dans un programme quel qu'il soit n'était vôtre, c'est-à-dire vôtre en ce qui concerne votre responsabilité. C'était peut-être vos paroles dans le cas d'une entrevue, mais un supérieur décidait ce qui devait passer.

M. LAPIERRE: D'aucune façon on peut me tenir responsable de ce qui est télévisé le dimanche à dix heures sous la rubrique *Seven Days*.

M. LEWIS: Donc quelqu'un au-dessus de vous est responsable de ce que le public voit et de ce que nous, les membres du Comité, avons vu?

M. LAPIERRE: Oui, monsieur.

M. LEWIS: Permettez-moi d'aborder une autre question, très brièvement, la question de loyauté. Avez-vous jamais mis en doute les droits de la direction? Avez-vous jamais mis en doute publiquement le droit de la direction de conduire la Société, de faire de vous ce qu'elle veut?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. LEWIS: Dans les limites de la légalité?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. LEWIS: Voici une question qui m'est venue à l'esprit pendant que vous parliez cet après-midi. Votre superviseur immédiat, qui, je crois est M. Leiterman, vous a-t-il jamais fait savoir, de vive voix ou par écrit, que votre travail ne donnait pas satisfaction d'une manière ou d'une autre?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. LEWIS: M. Hoyt ou M. Lefolli vous ont-ils déjà fait savoir que votre travail ne donnait pas satisfaction d'une manière ou d'une autre?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. LEWIS: M. Haggan vous a-t-il déjà dit que votre travail ne donnait pas satisfaction?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. LEWIS: La chose vous a-t-elle été dite par un monsieur dont j'oublie le nom et qui faisait partie de l'équipe, comme vous dites en français, chargée de surveiller *Seven Days*? M. Gauntlett, peut-être?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. LEWIS: Vous a-t-on déjà dit à un moment quelconque, de vive voix ou par écrit, et cela avant le 15 avril, que votre travail, par certains côtés, ne donnait pas satisfaction?

M. LAPIERRE: M. Leiterman ne m'a jamais dit qu'il pensait que mon travail n'était pas satisfaisant.

M. LEWIS: Est-il arrivé qu'il vous ait laissé entendre que vous pouviez faire mieux que ce que vous aviez fait?

M. LAPIERRE: Il m'a laissé entendre au cours de la dernière campagne électorale, au moment où nous invitions les chefs de parti, que la direction de Radio-Canada ne voulait pas que j'interviewe des hommes politiques.

• (8.45 p.m.)

M. LEWIS: Vous ne l'avez pas fait, je suppose?

M. LAPIERRE: Si je l'ai fait, parce que nous avons combattu cela au sein du groupe et nous avons gagné.

Une VOIX: Aujourd'hui vous êtes interviewé par des hommes politiques.

M. LEWIS: La direction a accepté de vous voir faire l'interview?

M. LAPIERRE: Elle a d'abord suggéré que je ne les fasse pas. Alors l'équipe de *Seven Days* a protesté vigoureusement et nous avons réussi à obtenir la permission d'interviewer des hommes politiques sur la «sellette».

M. LEWIS: Tirons cela au clair, si vous le voulez, vu certaines questions qu'on vous a posées. Quand vous avez fait l'entrevue, ce n'était pas en violation d'un ordre de la haute direction?

M. LAPIERRE: Non.

M. LEWIS: C'était avec l'accord de la haute direction?

M. LAPIERRE: Oui.

M. LEWIS: La haute direction vous a permis de le faire?

M. LAPIERRE: Oui, elle était consentante.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Puisque les autorités ont consenti à vous laisser interviewer, ne croyez-vous pas que vos difficultés ont pu commencer à ce moment-là, même si la permission a été donnée?

M. LAPIERRE: Probablement, oui.

M. PRUD'HOMME: C'est peut-être là que vous pouvez voir qu'il y a eu un début de conflit entre...

M. LAPIERRE: Je ne sais pas, monsieur Prud'homme, si c'est le commencement, mais ce peut bien être le commencement.

Voyez-vous, ce ne peut pas être le commencement avant octobre 1965, parce qu'en mai 1965, Radio-Canada m'a demandé d'aller en tournée à travers le pays afin de pouvoir vendre à leurs affiliés, aux stations affiliées à Radio-Canada, certains programmes qui revenaient à l'horaire, l'an prochain. Je n'ai pas pu faire cela à cause de mes responsabilités à l'université McGill. On m'avait demandé de représenter le département des affaires publiques dans l'Ouest, si je me rappelle bien. Alors, à ce moment-là, je devais être *persona gratissima*; c'est seulement plus tard que je suis devenu peut-être *persona non gratissima*. Mais je ne sais pas, je ne peux pas dire à quel moment précis le tout a commencé.

M. LEWIS: Vous avez déjà répondu à une question.

(*Traduction*)

J'allais poser cette question. Pourriez-vous nous dire si à un certain moment avant l'automne dernier vous avez été distingué d'une façon particulière par la Société. Vous nous avez dit qu'on vous avait demandé de parcourir le Canada pour faire quelque chose pour le compte de la Société. Avez-vous d'autres cas qui prouveraient que la Société appréciait votre travail?

M. LaPierre: Pas de la part de la haute direction. Mais MM. Leiterman et Watson m'ont donné à croire que mon travail d'animation et d'entrevue au programme «Seven Days» répondait amplement à leurs fins.

M. Lewis: Et personne ne vous a dit le contraire à venir jusqu'au . . .

M. LaPierre: Personne ne m'a dit le contraire à venir jusqu'au 15 avril 1966.

(*Texte*)

M. Prud'homme: Est-ce dans les habitudes ou n'est-ce pas dans les habitudes de la haute direction de la Société Radio-Canada de féliciter ainsi quelqu'un?

M. LaPierre: Je ne sais pas si c'est dans les habitudes, mais quelquefois cela fait du bien.

M. Prud'homme: Je le croirais. Est-ce que vous croyez que cela s'est déjà fait dans d'autres cas?

M. LaPierre: Je ne le sais pas.

M. Lewis: Peut-être que cela crée des difficultés.

(*Traduction*)

Peut-être serait-il bon que la direction félicite de temps à autre les exécutants.

(*Texte*)

M. Prud'homme: Vous comprenez ce que je veux dire. Je vais l'expliquer au cas où vous ne comprendriez pas. Je voulais dire aussi que les difficultés du «management», si je puis m'exprimer ainsi, sont quelquefois assez grandes. La compréhension, des deux côtés, peut amener la compréhension.

M. Lewis: D'accord.

(*Traduction*)

M. Lewis: Si cela se fait au moment propice et d'une bonne façon.

M. Mackasey: J'aimerais obtenir quelques précisions à propos de l'une des questions de M. Lewis. Selon cette question, on aurait demandé à M. LaPierre de parcourir le Canada.

M. LaPierre: M. Reeves Haggan m'a appelé un jour et m'a demandé si j'irais dans l'Ouest, je crois. C'est qu'on se préparait à vendre l'année suivante le nouveau programme aux postes affiliés. J'ai répondu que je ne le pouvais pas par suite de mon travail à McGill.

(*Texte*)

M. Grégoire: Je voudrais poser une question supplémentaire. Revenant à la première série de questions, où l'on a dégagé votre responsabilité des interviews et des textes, serait-il juste alors de croire que si la haute direction avait dû briser le contrat de quelqu'un, elle aurait dû briser celui de votre directeur de production au lieu du vôtre? C'est lui qui assumait la responsabilité.

M. LaPierre: Si Radio-Canada suggère que «Seven Days» n'est pas le genre de programme que la haute direction désire, c'est la responsabilité de Radio-Canada de ne pas mettre à la porte les animateurs de ce programme-là,

mais ceux qui sont directement responsables, c'est-à-dire: les réalisateurs, parce que ce sont eux qui prennent les décisions, au sujet de ce qui doit être mis sur les ondes.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Nous pourrions peut-être préciser davantage la question que mon honorable confrère, M. Grégoire, vient de poser. Dans un des documents exposés par M. Watson, j'ai pris connaissance d'un contrat entre lui et la Société, qui le désignait comme réalisateur en chef du programme «Document» et dans ce contrat, j'ai remarqué les clauses suivantes:

> Les services supplémentaires qu'on vous demandait à ce titre en plus de ceux qu'on exige dans les contrats des réalisateurs sont tels que sous-mentionnés:
>
> *a*) Le plan d'ensemble pour une série d'émissions, après consultation avec le surveillant des programmes spéciaux, affaires publiques et autres émissions spéciales au réseau.
>
> *b*) La responsabilité du choix des textes et des principaux artistes.
>
> *c*) La surveillance et la coordination du travail des réalisateurs, directeurs et autres membres du personnel, comprenant le devoir d'établir la distribution pour la série d'émissions et pour chaque programme, et celui de s'assurer d'un rendement adéquat.
>
> *d*) L'équilibre du budget pour l'ensemble des émissions, tel que prévu.

Ceci ne s'applique pas à vous. Vous émettez l'opinion que c'est le surveillant qui remplit les trois premières obligations que je viens de mentionner, plus exactement, le réalisateur-en-chef—plutôt que le surveillant—de qui relève la responsabilité du contenu du programme et non pas les artistes, non pas l'animateur?

M. LAPIERRE: C'est exact.

M. GRÉGOIRE: Et ceci, de concert avec M. Watson.

M. LEWIS: Non, dans ce cas-ci il s'agirait de M. Leiterman.

M. GRÉGOIRE: La lettre s'adresse à M. Watson.

M. LEWIS: Il s'agit ici de «Document». Si je comprends bien, «Document» n'apparaissait qu'à toutes les quatres semaines.

M. LAPIERRE: Oui, c'est à peu près cela.

M. LEWIS: Et, vraiment, M. Watson était réalisateur-en-chef avec M. Leiterman? Ils étaient conjointement réalisateurs-en-chef.

M. LAPIERRE: Lors de la première saison, ils occupaient conjointement le poste de réalisateur-en-chef.

M. LEWIS: Et pour la saison suivante M. Watson devint animateur, en 1965-66.

M. LAPIERRE: C'est exact.

M. LEWIS: Et si je comprends bien—M. Grégoire était absent—M. Leiterman était réalisateur-en-chef et il y avait deux réalisateurs, messieurs Hoyt et Lefolii.

M. LaPierre: Oui.

M. Lewis: Je retourne au temps où l'on vous a embauché. A ce que je comprends, c'était pour le programme «Inquiry».

M. LaPierre: Oui.

M. Lewis: Et qui vous a mis au courant que l'on vous engageait? Qui vous a dit que l'on vous embauchait?

M. LaPierre: M. Patrick Watson est passé à mon bureau à McGill, tard un après-midi et m'a demandé si cela m'intéressait d'agir comme animateur à «Inquiry».

Nous avons alors commencé à négocier sur les clauses du contrat et le salaire, et cetera, et, lorsque nous sommes parvenus à une entente réciproque, le contrat est entré en vigueur et j'ai participé au programme «Inquiry».

M. Lewis: Et. M. Watson était réalisateur-en-chef du programme «Inquiry»?

M. LaPierre: Oui.

M. Lewis: M. Leiterman n'entrait pas du tout en ligne de compte?

M. LaPierre: Non.

M. Lewis: Puis «Inquiry» prit fin et «Seven Days» débuta?

M. LaPierre: Oui.

M. Lewis: Et à ce moment on vous demanda de faire partie de «Seven Days»?

M. LaPierre: Oui.

M. Lewis: Et qui vous a demandé?

M. LaPierre: M. Watson et M. Leiterman ont tous deux participé aux négociations, mais principalement M. Watson.

M. Lewis: Vous est-il déjà arrivé de négocier un contrat avec un supérieur de M. Leiterman?

M. LaPierre: Non.

M. Lewis: M. Haggan vous a-t-il déjà abordé à ce sujet?

M. LaPierre: Non.

M. Lewis: Et ensuite le contrat a été rédigé et signé par M. Haggan au nom de la Société?

M. LaPierre: Ces formules de contrat m'ont été envoyées, si je me souviens bien—et je regrette d'avoir à mêler un autre nom à cette affaire—par M. Bailey qui s'occupe de la reconnaissance des talents, je crois, ou de quelque chose du genre. M. Bailey agissant comme simple messager, m'envoya le contrat, que j'ai alors signé devant témoins et que j'ai retourné.

Un honorable membre: C'est un homme de paille qu'il faut dire.

M. MacDonald (*Prince*): Est-ce que ce contrat, entre vous et «Seven Days», que l'on a déposé devant nous, est le genre de contrat dont on se sert habituellement pour un animateur de programme d'intérêt public?

M. LaPierre: Je l'ignore. Je sais qu'il ne ressemblait pas au premier contrat que j'ai signé avec «Seven Days» parce que d'autres clauses avaient été ajoutées. On avait ajouté, au premier contrat avec «Seven Days», toute une série de clauses qui changeaient le sens de la formule employée habituellement; dans le cas du deuxième contrat, puisqu'il y avait plus de sujets concernant mon travail à McGill, nous avons décidé d'élaborer un contrat original.

M. MacDonald (*Prince*): Vous dites «nous», de qui s'agit-il dans ce cas-ci?

M. LaPierre: M. Leiterman et moi-même. J'ai correspondu avec M. Leiterman à ce sujet et j'en ai également discuté avec lui.

M. MacDonald (*Prince*): Bien que vous souteniez que la responsabilité du programme incombait au réalisateur, une bonne partie du contrat énonce qu'il fallait que vous soyez d'accord avec ce qu'on y disait.

M. LaPierre: Oui.

M. MacDonald (*Prince*): Et si on y disait quelque chose qui ne vous allait pas, on ne pouvait vous obliger à répéter ces choses.

M. LaPierre: Oui.

M. MacDonald (*Prince*): Est-ce la procédure usuelle en ce qui concerne—

M. LaPierre: M. Watson a insinué dans un témoignage antérieur que son contrat stipule aussi cela.

M. Basford: Je crois que nous devrions consigner les clauses auxquelles M. MacDonald a référé, parce qu'il se peut que j'aie des questions à poser à ce sujet. Ce sont les causes 9 et 10 du contrat, page 2, paragraphe n° 9.

> 9. Il est entendu que les textes lus sur les ondes par M. LaPierre devront recevoir son approbation. Au cas où Laurier LaPierre et le réalisateur différerait d'opinion, le sujet sera soumis pour arbitrage au réalisateur-en-chef et sa décison sera finale. Laurier LaPierre pourra tout de même refuser de lire sur les ondes le sujet débattu.

La clause n° 10 se lit comme suit:

> 10. Laurier LaPierre et le réalisateur auront des délibérations étendues sur la préparation du texte des interviews dont M. LaPierre sera l'animateur. On considérera pleinement l'avis de M. LaPierre, toutefois, la décision finale sera du ressort du réalisateur-en-chef.

Il se peut que je revienne sur le sujet et que je pose quelques questions, et j'ai cru bon de consigner ces clauses, parce que je crois que cela prouve que M. LaPierre avait quelque responsabilité.

M. Lewis: Je voulais lire ces clauses et mon ami m'a épargné ce travail.

M. LaPierre voulez-vous référer d'abord à la clause n° 9? Pouvez-vous nous dire si à votre souvenance cette clause n° 9 a déjà dû être mise en vigueur.

C'est-à-dire, y a-t-il déjà eu une différence d'opinion entre vous et le réalisateur, nommément, pour l'an passé, M. Lefolii ou M. Hoyt.

M. LaPierre: Je ne peux me rappeler aucune situation où j'aie dû être explicite à ce sujet. Il y eut des occasions où je me suis opposé à certains mots soit parce que j'avais de la difficulté à les prononcer, ou parce que trop de «h» initials se suivaient, ou encore que je n'arrivais pas à en déterminer le sens, alors dans ces cas-là, j'envoyais une note à la salle de conférence disant: «Tenez, je ne puis dire ceci» et par conséquent tout était réglé très rapidement et nous changions ces mots. Au sujet d'un texte à lire sur les ondes je ne crois pas—si ma mémoire est bonne—avoir eu à intervenir formellement.

M. Lewis: M. LaPierre, la clause n° 9 ne concerne pas le genre de différence que vous venez de mentionner. De toute évidence, elle se rapporte à une divergence d'opinion sur le sens du texte.

M. LaPierre: Oui.

M. Lewis: Vous n'avez jamais eu à l'employer en ce sens qu'ayant eu de la difficulté à vous entendre avec le réalisateur, vous ayiez dû avoir recours au réalisateur-en-chef.

M. LaPierre: Pas que je me souvienne.

M. Lewis: Bien, avez-vous eu l'occasion de mettre à profit la dernière phrase de la clause n° 9, plus précisément, avez-vous déjà dû refuser de lire sur les ondes un sujet débattu?

M. LaPierre: Non.

M. Lewis: Alors, nous pouvons procéder à l'étude de la clause n° 10. Y a-t-il eu quelque difficulté entre vous et vos réalisateurs sur la préparation des textes d'interviews?

M. LaPierre: Je me suis plaint quelquefois de la préparation des textes, parce que—et je ne puis me souvenir d'exemples à citer, mais il s'agissait de points peu importants—parce que, dis-je, je croyais que cette version du texte ne faisait pas ressortir les faits saillants qui avaient été soulevés durant l'interview, et l'on m'a expliqué pendant la discussion que des difficultés techniques étaient la cause de cet état de chose.

• (9.00 a.m.)

M. Lewis: Mais, si je comprends bien, ceci n'a jamais été une source de désaccord entre vous et le réalisateur-en-chef?

M. LaPierre: Non, excepté en autant que cela contribuait à aplanir les difficultés; il s'agissait d'une contrariété passagère.

M. Lewis: Avez-vous personnellement eu l'occasion d'exprimer votre désaccord ou votre désapprobation sur une partie ou sur des parties de «Seven Days».

M. LaPierre: Oui, je l'ai fait publiquement.

M. Lewis: Pourriez-vous citer des exemples?

M. LaPierre: Je ne me suis pas opposé à certaines émissions particulières de «Seven Days» mais je me suis opposé publiquement l'hiver dernier et j'ai dit qu'il me semblait que «Seven Days» trouvait le pré du voisin plus vert et que si nous nous étions occupés principalement de problèmes genre ombudsman plus que d'autres sujets, cela aurait amélioré l'émission. Ayant eu l'expérience de

présenter des opinions, ayant appris les techniques de présentation, les ayant même fait naître dans une large mesure, il me semblait que nous avions tendance à nous intéresser davantage aux techniques de présentation qu'aux idées énoncées; aussi, je me sentais un peu déçu du fait que le talent dont je pouvais faire profiter «Seven Days» n'était pas employé à bon escient, depuis que l'on avait changé la teneur du programme. Tout de même depuis lors, nous avons entamé un assez long dialogue, ce qui s'est passé en février, je crois, et vous admettrez que j'ai été satisfait depuis ce temps.

M. LEWIS: Vous dites que vous avez exprimé cela publiquement. Où avez-vous exprimé ce désaccord publiquement?

M. LAPIERRE: Je l'ai exprimé dans un article sur «Seven Days» paru dans la revue *Maclean's*.

M. LEWIS: Quand?

M. LAPIERRE: Cela a dû paraître en février, monsieur.

M. LEWIS: Et, cette critique ne visait-elle pas M. Leiterman, M. Hoyt et M. Lefolii plus que quiconque?

M. LAPIERRE: C'était de la critique en un sens, mais à «Seven Days» il n'y a pas d'idoles.

M. LEWIS: Mais, dans la mesure où c'était une critique de ce qui paraissait à «Seven Days», cette critique ne visait pas la haute direction.

M. LAPIERRE: Cela visait «Seven Days» proprement dit.

M. LEWIS: Cela visait l'équipe des réalisateurs, non?

M. LAPIERRE: Oui.

M. LEWIS: Et cette équipe avait M. Leiterman comme chef?

M. LAPIERRE: Oui.

M. LEWIS: M. Leiterman ou quelqu'un sous ses ordres vous a-t-il déjà menacé à ce sujet?

M. LAPIERRE: Non, monsieur, mais M. Leiterman en avait été troublé.

M. LEWIS: Et vous en a-t-il parlé?

M. LAPIERRE: Oui, il m'en a parlé.

M. LEWIS: J'ai un autre point à soulever qui peut amener deux ou trois brèves questions. Qui vous a dit qu'on ne renouvellerait pas votre contrat?

M. LAPIERRE: M. Leiterman.

M. LEWIS: Le 15 avril?

M. LAPIERRE: Oui.

M. LEWIS: M. Watson n'a jamais mentionné la conversation du 6 avril?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. LEWIS: Pas une fois entre le 6 avril et le 15 avril?

M. LAPIERRE: Non monsieur, et aussitôt que j'en aurai la chance je lui en ferai voir de toutes les couleurs.

M. LEWIS: Et qu'est-ce que M. Leiterman vous a rapporté?

M. LaPierre: Il m'a rapporté qu'on lui avait dit qu'on ne renouvellerait pas mon contrat pour la prochaine saison parce que j'avais été déloyal envers la haute direction et parce que je m'étais permis d'exprimer mes vues personnelles sur «Seven Days».

M. Lewis: M. Leiterman vous a-t-il indiqué s'il y avait eu discussion entre lui et la haute direction à ce sujet, ou en savez-vous quelque chose?

M. LaPierre: Je ne sais rien à ce sujet, monsieur.

M. Lewis: Vous a-t-il laissé entendre qu'il approuvait cette décision?

M. LaPierre: Il m'a dit qu'il n'approuvait pas la décision de la haute direction et que, au fait, il voulait amorcer les négociations avec moi pour renouveler mon contrat pour l'an prochain.

M. MacDonald (*Prince*): De façon générale, les relations que vous entreteniez avec M. Leiterman étaient-elles assez bonnes; vous entendiez vous bien avec lui en ce temps-là?

M. LaPierre: Très, très bonne. «Seven Days» crée ses propres relations: c'est le genre de travail qui assure énormément d'apport personnel et de contacts, et cela amène aussi une large part de critique et de propos semblables.

M. MacDonald (*Prince*): Puisque vous avez abordé ce sujet, j'aimerais en poursuivre l'étude et vous demandez quel genre de relations, bonnes ou non, vous entreteniez avec les autres séries d'émissions qui se rapprochaient de «Seven Days»?

M. LaPierre: Je l'ignore puisque je suis là seulement le dimanche et durant la semaine seulement pour les interviews.

M. MacDonald (*Prince*): Vous n'avez aucune idée de ce que le reste du personnel de Radio-Canada pense de «Seven Days»?

M. LaPierre: Non, monsieur.

M. Basford: Vous n'avez aucune idée de ce qu'en pense Norman DePoe?

M. LaPierre: Non, monsieur.

M. Fairweather: Je vous entends employer assez fréquemment l'expression «haute direction»; selon vous, qui compose la haute direction?

M. LaPierre: Vous voulez dire ce que «haute direction» représente pour moi?

M. Fairweather: Oui, qui représente-t-elle? Combien de personnes sont comprises dans l'expression «haute direction»?

M. LaPierre: D'après moi les gens qui vivent ici à Ottawa forment la «haute direction». M. Reeves Haggan ne fait pas partie de mes supérieurs, ni M. Gauntlet; je les rencontre presque tous les dimanches. Mais, la «haute direction» consiste dans les personnes qui occupent les postes dans l'administration générale, les vice-présidents et le président.

M. Fairweather: Vous n'avez jamais rencontré le président?

M. LaPierre: Non, monsieur.

M. FAIRWEATHER: Avez-vous rencontré d'autres membres de la soi-disante haute direction?

M. LAPIERRE: J'ai eu l'honneur de rencontrer M. Walker au moment où Radio-Canada présentait sa documentation en défense contre le rapport Fowler au Château Laurier. Je n'étais que de passage et j'allais monter dans une voiture quand M. Walker est arrivé et je lui ai été présenté. Je lui ai tout bonnement serré la main et je suis reparti pour l'aéroport.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Dans quel sens employez-vous les mots «I had the honor of»?.

M. LAPIERRE: J'essaie d'être poli. Ce n'est pas difficile non plus.

(*Traduction*)

M. FAIRWEATHER: Le rapport fait par le président et le conseil d'administration, l'autre jour, parlait de l'éthique et des standards de la société. N'y a-t-il jamais eu personne dans la haute direction qui ait essayé de comprendre ce que cette magnifique phrase voulait dire?

M. LAPIERRE: Pour moi?

M. FAIRWEATHER: Oui.

M. LAPIERRE: Non monsieur.

M. FAIRWEATHER: Que pensez-vous que cela signifie? Je pense que les véritables mots étaient: *l'éthique et les standards qui doivent être ceux des émissions de Radio-Canada.* Pourriez-vous me dire ce que, pour vous, cela signifie?

M. PETERS: Ne frappez pas les vaches sacrées.

M. LAPIERRE: Je ne sais pas ce que cela signifie, et pas plus si cela a été oui ou non mis dans les registres. Mais ce que je sais c'est qu'aucun de mes supérieurs, et à aucun moment, ne m'a jamais réprimandé pour avoir été impoli, discourtois ou pour avoir parlé d'une manière engagée. Quand j'ai eu affaire avec une personne à la télévision, personne n'a été vérifier dans l'éthique professionnelle.

M. FAIRWEATHER: Pensez-vous que l'éthique de Radio-Canada soit différente de toutes les autres?

M. LAPIERRE: J'espère que non.

M. FAIRWEATHER: M. Watson, dans une réponse intéressante, a touché un point qui m'a intéressé, à savoir l'unité (et je ne l'entends pas ici dans le sens national d'unité mondiale ou dans le sens où il est utilisé normalement), quand il a dit que votre émission était une voix pour l'unité à cause des aspects sociaux que vous avez traités. Pourriez-vous développer cette idée?

M. LAPIERRE: Quant à moi, je pense que *Seven Days* fait son meilleur travail quand il essaie de montrer un individu qui, pour une raison ou pour une autre, n'a pas eu sa juste part de la vie et qui a été maltraité ou persécuté. Et pendant qu'on essaie de débrouiller son cas et d'établir des normes de procédure, il arrive que beaucoup de Canadiens à travers le pays, sont touchés de très près par ce genre de question. Un exemple, le problème de l'adoption des enfants jaunes et des enfants noirs. Ou encore, le traitement complet qui était

accordé à une personne, l'année dernière, qui s'était occupé des Indiens et qui avait fait quelque travail de concert avec eux. Ce sont des choses comme celles-ci que *Seven Days,* je pense, a très bien fait, et que le pays a écouté avec beaucoup d'attention.

M. FAIRWEATHER: En d'autres termes, vous vous considériez comme une sorte d'ombudsman?

M. LAPIERRE: Des gens ont en effet utilisé ce mot pour définir le travail que *Seven Days* a accompli. A cet égard, oui.

M. FAIRWEATHER: J'ai essayé de comprendre ce que M. McLuhan voulait dire, et je crois que je viens de saisir. N'a-t-il pas dit que le moyen est le message, et à ce propos, vous et M. Watson, n'êtes-vous pas des ombudsmen?

M. LAPIERRE: Je crois que oui. On pourrait dire que c'est la manière avec laquelle les biscuits s'émiettent à la télévision; vous incarnez ou personnifiez un point de vue.

M. FAIRWEATHER: Trouvez-vous que vous avez une très grosse responsabilité?

M. LAPIERRE: Oui, je trouve qu'elle dérange beaucoup; je trouve que c'est une responsabilité d'essayer de mettre au jour un faisceau d'impressions qui prend de l'ampleur et qui fera découvrir un consensus pour l'action. Une très grande responsabilité. Je disais l'autre jour, quand j'ai découvert la fidélité des gens à *Seven Days,* que j'étais très heureux de ne pas être personnellement impliqué dans la décision de lancer telle ou telle chose sur les ondes.

M. FAIRWEATHER: Je reconnais cette fidélité et j'y rends hommage. C'est une fidélité envers vous, mais n'est-ce pas aussi quelque chose d'autre, quelque chose que vous essayez de faire?

M. LAPIERRE: Oui, et je pense que c'est une fidélité à une expérience. Et comme la dame l'a bien dit l'autre jour à la radio, quand elle regardait *Seven Days,* elle croyait prendre part à la conversation qui était en cours ou qui est en cours, et elle la reprenait où nous l'avions laissée pour la continuer dans son propre milieu. Il me semble que *Seven Days* a contribué à l'expérience de notre existence et je pense que nos téléspectateurs, même ceux qui ne partagent pas nos opinions et qui n'approuvent pas totalement ce que *Seven Days* fait, sentent qu'ils font l'expérience avec nous, et ils sont capables de s'identifier ou de se compromettre eux-mêmes, ce qui semble avoir comblé un vide qui n'avait pas été comblé jusqu'ici.

M. WOOLLIAMS: J'écoutais M. Watson hier quand il parlait du rapport Glassco sur la diffusion. Connaissez-vous bien ce rapport et savez-vous qu'il critiquait Radio-Canada et particulièrement la direction?

M. LAPIERRE: Oui.

M. WOOLLIAMS: J'irais jusqu'à croire que vous êtes d'accord avec quelques-unes de ces critiques. Vous avez parlé du problème suivant: Radio-Canada veut prendre une plus grande part du côté commercial de ses émissions. Aussi du fait qu'il n'y avait pas eu la communication, les rapports ou la sympathie qu'il aurait fallu entre la direction et vous-même, et que c'était ce qui avait amené l'annulation de votre émission ou, au moins, le refus de renouveler votre contrat.

M. LaPierre: Voulez-vous dire que ma pensée était que les lignes de communication étaient brouillées?

M. Woolliams: Oui.

M. LaPierre: Oui.

M. Woolliams: Êtes-vous d'accord avec les recommandations du rapport Glassco, c'est-à-dire une critique de la direction, ou vous souvenez-vous de cela?

M. LaPierre: Parlez-vous du rapport Glassco ou du rapport Fowler?

M. Woolliams: Je parle du rapport Fowler dont M. Watson parlait.

M. LaPierre: Non, je m'excuse monsieur, mais je ne connais pas le rapport Glassco.

M. Wooliams: Eh bien, le rapport Glassco dit, sans entrer dans les détails, qu'en fait il y a deux sociétés au Canada: la Banque du Canada et Radio-Canada. Elles sont uniques parce qu'elles sont indépendantes par statut. Cependant, ils n'ont pas avec la Banque du Canada les difficultés qu'ils ont avec la direction de Radio-Canada. Je ne fais que répéter ce que le rapport dit. Une des conclusions auxquelles ils sont arrivés était que Radio-Canada, en dépit de ses nombreuses et méritoires réalisations, a failli dans le développement de buts positifs. C'est exactement ce que M. Watson disait.

M. LaPierre: Je ne sais si c'est vraiment ce qu'il a dit mais je pense bien, monsieur, que personne ne semble être trop sûr de ce que veut faire Radio-Canada et cela me gêne. Je ne sais pas si c'est parce que le Parlement n'a jamais eu le travail de diffuser ou parce que la direction a eu trop de travail en dirigeant cet immense réseau. De toute façon il a été difficile d'arriver aux buts. Je trouve étrange qu'en 1966 les Canadiens soient si ignorants les uns des autres. Je crois que c'est troublant quand notre système de communication national n'a pas fait son possible pour nous permettre de vivre ensemble et de nous entendre. Aussi allons-nous à une crise de l'unité nationale.

M. MacDonald (*Prince*): Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question.

M. Woolliams: M. MacDonald, je n'ai que quelques autres questions. Si vous avez d'autres questions vous pourrez les poser quand j'aurai fini. Je reviens à la question que j'allais vous poser: vous pensez que la direction elle-même n'a pas donné de directives aux réalisateurs du genre d'émission que M. Leiterman, M. Watson et vous-même produisiez.

M. LaPierre: Je ne sais pas s'il existe des documents écrits, mais la seule chose que je peux dire, comme étranger à Radio-Canada, c'est que les buts et les directives y sont absents.

M. Woolliams: Alors quand vous étiez pressé de questions par M. Grégoire, je pense, qui voulait savoir pourquoi on n'avait pas renouvelé votre contrat, vous avez dit que vous croyiez que c'était parce que Radio-Canada voulait avoir une plus grande partie consacrée aux commerciaux. En d'autres termes, et mis en bon anglais, ils allaient s'efforcer de faire monter le plus de revenus par des annonces.

M. LaPierre: Je ne voudrais pas être mal interprété. On m'avait demandé de dire ce que je pensais puisque les autres raisons n'étaient pas acceptables, et j'ai affirmé que je n'avais évidemment aucune preuve, que ce n'était que des impressions, mais il doit y avoir quelque chose d'autre que ce que j'ai dit et c'est pourquoi cette remarque que je n'aurais peut-être pas dû faire, se trouve très limitée.

M. Woolliams: Tous deux, vous avez dit que votre programme est très populaire et je sais que des membres de ce comité vous appuieront. Croyez-vous que ce programme, lorsqu'il était si controversé (et je pense qu'il l'était, sans vouloir faire de critiques) aurait pu être vendu comme un produit à des intérêts commerciaux dans la mesure où les annonceurs sont impliqués.

M. LaPierre: Je ne sais pas, mais je doute qu'ils l'aient acheté.

M. Woolliams: Et comme vous savez, Radio-Canada est bâti comme un corps statutairement indépendant qui est financé en partie, sinon entièrement, par les contribuables et qui est un réseau indépendant.

M. LaPierre: Je voudrais vous faire remarquer, monsieur Woolliams, qu'il serait, je pense, extrêmement curieux que les nouvelles et les affaires publiques diffusées sur un réseau d'État soient parrainées par une firme commerciale.

M. Woolliams: Mais je pense que vous allez être d'accord avec moi si je vous dis que les nouvelles sont parrainées par des intérêts commerciaux dans les postes de radio et de télévision privés aussi bien qu'à Radio-Canada.

M. LaPierre: Je ne savais pas que c'était parrainé comme cela à Radio-Canada.

M. Woolliams: Ce n'est peut-être pas les nouvelles, mais quelques émissions qui traitent d'affaires publiques sont appuyées par des annonces. Comme vous dites, il se peut que cela ne s'applique pas à Radio-Canada. Mais si nous revenons aux autres réseaux privés, ils appuient leurs émissions en augmentant les revenus par des annonces.

M. LaPierre: Oui, et je pense que le comité Fowler a consacré une grande partie de son rapport aux dangers et aux difficultés qu'amène ce genre de parrainage.

M. Woolliams: Je ne pense pas que ce corps pourra jamais être capable de trancher cette question. Peut-être bien qu'un d'entre nous pense qu'il le peut. Avez-vous signé un contrat semblable à celui de M. Watson, c'est-à-dire un contrat de services exclusifs à Radio-Canada?

M. LaPierre: Non monsieur. Le seul contrat que j'aie signé était celui qui a été ajourné et je ne crois pas qu'il y ait eu le mot exclusif.

M. Woolliams: On peut lire dans le contrat de M. Watson: «contrat pour services exclusifs», et il est dit à l'article 7:

> Il est entendu que l'exclusivité de télévision accordée à la société par Laurier LaPierre dans ce contrat ne touchera pas son droit d'apparition au réseau français de Radio-Canada.

Mais vous aviez aussi une lettre datée du 2 septembre 1965 qui prend la forme d'un contrat.

M. LaPierre: Je suis désolé, ce n'était pas appelé comme cela; mais mon contrat est exclusif au réseau anglais mais ne m'empêche pas d'apparaître au réseau français.

M. Woolliams: En d'autres termes (je dois m'éclairer sur ce point), vous n'avez pas signé un contrat semblable à celui de M. Watson?

M. LaPierre: Non monsieur.

M. Woolliams: Vraisemblablement je pense que votre contrat et celui de M. Watson étaient différents. Je vais faire voir la différence qu'il y a entre la fin de vos deux contrats: cela me semble être une question importante. Dans l'alinéa 13 du contrat de M. Watson (je n'avais pas ce document hier et c'est ce à quoi je voulais en venir), il est dit:

> 13. Il est convenu que cet accord peut être rompu: a) par l'une ou l'autre des parties, sans cause, en donnant quatre-vingt-dix (90) jours de préavis en écrivant à l'autre partie par courrier.

Dans votre contrat, particulièrement quand il s'agit de négocier avec *Seven Days*, je pense que c'est rédigé un peu différemment. On dit:

> En considération—

La somme d'argent ne m'intéresse pas.

> —par occasion, vous acceptez d'offrir vos services comme hôte permanent du programme et interviewer dans la série *This Hour Has Seven Days* en 36 occasions mais pas moins de 21 occasions, série qui sera réalisée entre le 3 octobre 1965 et le 29 mai 1966.

Je m'arrêterai là. Quand vous avez signé ce contrat, vous saviez fort bien qu'il y aurait ce nombre d'apparitions, 36 et pas moins de 21. Est-ce exact?

M. LaPierre: Oui monsieur.

M. Woolliams: Avez-vous aujourd'hui apparu 36 fois ou pas moins de 21?

M. LaPierre: Non monsieur, la saison prend fin le 8 mai.

M. Woolliams: Le 29 mai actuellement. Quand ils ont dit qu'ils ne renouvelleraient pas votre contrat, ils voulaient dire que vous pourriez continuer jusqu'à échéance du contrat, du moins en accord avec l'article 1. Voilà le produit lui-même, et lorsque cela a pris fin, vous étiez avec ce contrat particulier.

M. LaPierre: J'étais avec cette émission particulière.

M. Woolliams: J'appelle cela un produit. C'est un produit qui est vendu de manière commerciale, bien qu'il ne doive pas l'être à Radio-Canada qui est financé par les contribuables. Mais ce à quoi je veux en venir c'est, brièvement,

que lorsque vous avez signé ce contrat, vous saviez bien qu'une fois le 29 mai arrivé, la série complétée... M. Lewis, vouliez-vous poser quelques questions?

M. LEWIS: Non.

M. WOOLLIAMS: Très bien. Vous saviez qu'une fois rendu au 29 mai ce contrat allait expirer.

M. LAPIERRE: Oui monsieur.

M. WOOLLIAMS: Et à moins que la société vienne à vous et dise: *nous voudrions renouveler ce contrat. Nous voudrions avoir ce produit, ou d'autres apparitions que les 36 ou 21 mentionnées dans l'article 1,* cette émission avait une fin.

M. LAPIERRE: Oui monsieur.

M. WOOLLIAMS: Je tiens ceci de ce que vous avez dit M. Watson et vous que vous croyiez (et je pense que bon nombre de personnes partage votre avis, ou au moins ils le devraient), que c'est une émission très populaire.

M. LAPIERRE: Oui monsieur.

M. WOOLLIAMS: Si vous aviez une offre d'une compagnie privée de télévision, seriez-vous prêt à travailler pour eux et à travailler sous leur direction?

M. LAPIERRE: Non monsieur.

M. WOOLLIAMS: Pourquoi pas?

M. LAPIERRE: Parce que je crois que la diffusion devrait être un moyen de communication qui appartienne au public.

M. WOOLLIAMS: Et est-ce que la majorité de l'équipe de l'émission partage la même philosophie que vous?

M. LAPIERRE: Je ne sais pas mais quand je suis arrivé, il était entendu que si *Seven Days* allait être parrainé, le contrat allait prendre fin.

M. WOOLLIAMS: Êtes-vous toujours un employé de Radio-Canada?

M. LAPIERRE: Oui monsieur à temps partiel.

M. WOOLLIAMS: Êtes-vous prêt à continuer avec Radio-Canada, une société indépendante, créée par statut et donc une société qui appartient au public?

M. LAPIERRE: Si le producteur m'invite à participer à une émission à des conditions que je trouverais bonnes pour moi, alors par tous les moyens.

M. WOOLLIAMS: Et même s'ils devaient laisser tomber *This Hour Has Seven Days,* si vous participiez à une autre émission dans laquelle vous pourriez être utile (ce pourrait être une émission d'affaires publiques ou du même genre), seriez-vous prêt à continuer avec Radio-Canada?

M. LaPierre: Oui, monsieur.

M. Woolliams: Mais autrement vous seriez disposé à quitter l'emploi de Radio-Canada?

M. LaPierre: En réalité, je ne pense pas avoir le choix. L'administration m'a informé que mon contrat ne serait pas renouvelé pour *Seven Days* et les raisons que l'on m'a données sont telles qu'aucun autre producteur ne voudrait m'employer.

M. Woolliams: A-t-on dit cela bien clairement?

M. LaPierre: J'imagine que rares seront les producteurs disposés à engager quelqu'un en qualité d'hôte ou d'interviewer lorsque l'administration a accusé celui-ci de déloyauté envers elle en diffusant ses opinions personnelles. Ceci étant un blâme de la haute direction devient en un sens une directive adressée à M. Leiterman. Je ne vois pas comment un producteur m'engagerait dans de telles circonstances, à moins de vouloir entreprendre une dispute qui mettrait son programme en danger.

M. Woolliams: Il y a encore une différence intéressante entre votre cas et celui de M. Watson. Au cours de votre témoignage aujourd'hui, vous avez dit faire partie d'un syndicat.

M. LaPierre: Oui, de l'A.C.T.R.A.

M. Woolliams: Combien y a-t-il de syndicats à Radio-Canada? S'agit-il d'un syndicat des employés, ou des fonctionnaires de votre catégorie?

M. LaPierre: C'est un syndicat de l'Association des artistes canadiens de la radio et de la télévision dont les hôtes et les interviewers font partie.

M. Woolliams: La question m'intéresse beaucoup. Ce syndicat a-t-il eu quelque succès dans le passé dans la négociation de problèmes semblables au vôtre. Je ne veux pas dire de cas identiques, mais de difficultés semblables entre Radio-Canada et ses employés qui sont les producteurs ou les hôtes d'un programme semblable à celui que nous avons discuté aujourd'hui?

M. LaPierre: M. Henry Comer m'a dit qu'il pense, mais il faudrait le lui demander, que la nature des raisons invoquées et la difficulté d'éluder la méthode normale des engagements constituent un précédent. Mais pour être juste envers M. Comer, il a dit qu'il en était ainsi à sa connaissance.

M. Lewis: Je ne pense pas que les producteurs fassent partie de ce syndicat.

M. Woolliams: Pensez-vous que le fait de vous être présenté au Comité peut constituer un obstacle à la négociation que le syndicat pourrait engager pour qu'on vous fasse justice, comme c'est son rôle? J'ai déjà travaillé pour des syndicats dans des situations semblables et je me demande si votre comparution n'aura pas pour résultat de nuire au succès des négociations que votre syndicat pourrait engager avec Radio-Canada à votre égard.

M. LaPierre: On ne m'a rien dit dans ce sens. Lorsque j'ai parlé à M. Comer de ma comparution au Comité, il n'a manifesté aucune opposition. On a même fait la remarque que mon cas apporte un nouvel aspect au problème en

discussion et qu'en conséquence il devient de la plus haute importance dans la reprise des négociations collectives qui aura lieu à la fin de la présente semaine. Certaines conditions des accords devront peut-être être plus rigoureuses à l'avenir.

M. WOOLLIAMS: Combien de personnes participent à l'exécution du programme *This Hour Has Seven Days*?

M. LAPIERRE: On m'a dit qu'il exige les services de 40 personnes, y compris les secrétaires, les scénaristes et ainsi de suite.

M. WOOLLIAMS: Parmi ces 40 personnes, combien font partie du syndicat?

M. LAPIERRE: Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que parmi ceux qui paraissent sur l'écran, M. Zolf, M. Troyer et moi-même faisons partie du syndicat de l'A.C.T.R.A., tandis que M. Watson a obtenu un permis.

M. WOOLLIAMS: Si vous préférez ne pas répondre à la question que je vais vous poser, ne le faites pas, je vous en prie. A-t-on déjà laissé entendre que les employés qui ne font pas partie d'un syndicat, dans une organisation de la nature de Radio-Canada, n'ont pas le recours aux négociations collectives des groupes pour le règlement des difficultés entre employés et employeurs dans une entreprise libre...

M. LAPIERRE: Je suis d'avis que tous devraient faire partie d'un syndicat, y compris les producteurs.

M. GRÉGOIRE: Ainsi que les membres du Parlement.

M. LAPIERRE: Ils constituent déjà un syndicat.

M. WOOLLIAMS: Je me demande si vous ne pourriez pas nous être utile en votre qualité d'employé syndiqué. Qui représente les employés de Radio-Canada qui ne font pas partie d'un syndicat dans le règlement de leurs difficultés? En supposant que vous ne soyez pas venu au Comité et que la question n'ait pas été soulevée au Parlement, qui pourrait représenter les employés de Radio-Canada dans la négociation et le règlement de leurs différends avec l'administration, à l'exemple des employés des Chemins de fer nationaux qui sont syndiqués?

M. LAPIERRE: Les difficultés que rencontrent les producteurs dans la fixation des normes et le règlement des autres questions présentement en discussion illustrent bien les obstacles qui se dressent devant les employés qui ne font pas partie des cadres définis d'un syndicat.

M. WOOLLIAMS: Une dernière question. Dans son rapport, Glassco insiste sur le fait que la direction de Radio-Canada est tellement complexe que personne ne sait réellement à qui un employé, un producteur, ou un entrepreneur indépendant, est responsable. Je n'ai pas encore étudié le rapport Fuller à cet égard. Je pense qu'il serait à l'avantage des employés de Radio-Canada et qu'il est suffisamment important pour qu'on vous signale ce commentaire. Monsieur Peters, veuillez ne pas m'interrompre. Lorsque vous avez interrogé le témoin cet après-midi, j'ai écouté vos questions et j'ai mentionné au président qu'il devrait vous accorder la meilleure attention. Maintenant, pour revenir à ma question...

M. PETERS: Je suis heureux que vous ayez donné ce conseil au président, car je ne savais pas qu'il avait obtenu des renseignements de ce genre.

M. WOOLLIAMS: Pour revenir à ma question, pensez-vous que la direction soit tellement complexe que les employés, les producteurs et les autres membres du personnel de Radio-Canada ne savent pas à qui ils sont réellement responsables?

M. LAPIERRE: Je ne saurais répondre à cette question, car je n'ai pas toujours fait partie de ce groupe et je n'étais pas toujours présent. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il semble exister une certaine incertitude. Je n'en ai pas éprouvé moi-même, car je connaissais mes supérieurs immédiats; c'est avec eux que je communiquais et c'est tout.

M. WOOLLIAMS: Diriez-vous que vos rapports avec la direction ont été désappointants lorsqu'il s'est agi de votre différend? Quelle difficulté avez-vous eue avec la direction? Que pouvez-vous dire à ce sujet, puisque vous n'avez pu obtenir le renouvellement de votre contrat?

M. LAPIERRE: Mon plus grand désappointement a été de constater que la ligne de communication avait apparemment été interrompue et qu'on avait passé par-dessus la tête de personnes en autorité. J'ai été bouleversé par l'ordre donné aux producteurs de ne pas engager quelqu'un en particulier. Le droit de ne pas employer une personne comporte apparemment aussi le droit de congédier quelqu'un et d'imposer ses idées. Je me suis demandé ce que devenait l'intégrité de la création artistique. J'ai aussi été bouleversé par le fait, surtout depuis mardi soir, qu'on avait attaqué ma réputation personnelle et ma réputation d'interviewer que je pensais assez bien établie, et que tout cela venait d'un homme que je n'avais jamais rencontré et à qui je n'avais jamais adressé une seule parole. Il a dit de moi: «C'est un charmant garçon. Il pourrait présenter le programme *Take Thirty*». C'est ce qui prouve tout simplement la naïveté de M. Ouimet. Si j'ai quelque charme, qu'arriverait-il si on m'exposait aux femmes dans tout le pays?

M. MACDONALD (*Prince*): Puis-je poser une question relative à un point soulevé par M. Woolliams? Monsieur LaPierre, vous avez laissé entendre que Radio-Canada manque bien des occasions, particulièrement à la télévision, de renforcer l'unité nationale et de contribuer à la solution de certains de nos problèmes les plus difficiles. A qui songiez-vous en particulier quand vous avez fait cette réponse? Pourriez-vous être plus clair?

M. LAPIERRE: Je songe au fait que nous vivons en 1966 et que nous sommes absorbés par un immense monologue national. Le moment est peut-être venu de transformer ce monologue en dialogue. Au cours de mes voyages dans tout le pays, j'ai constaté que l'ignorance des Canadiens de langue anglaise au sujet de ma province est profondément bouleversante et n'a d'égale que l'ignorance des Canadiens français à l'égard des Canadiens de langue anglaise. Cette constatation m'a bouleversé. J'en suis arrivé à la conclusion que Radio-Canada est le moyen «par excellence» d'entamer le dialogue, de réaliser la confrontation et l'échange des idées, des opinions et des impressions. En conséquence, j'ai conclu que Radio-Canada, dans un sens, a failli à la mission d'établir les communications entre les Canadiens, car, en 1966, elle pose des questions auxquelles elle devrait pouvoir répondre depuis au moins quelque temps. Par moments, je ne me rends même pas compte que ces questions soient en jeu.

M. MacDONALD (*Prince*): Mais sûrement depuis les dernières années 40, le rôle de la télévision a été plutôt passif, et s'est borné au monologue, dans un certain sens. Dites-vous que la télévision est maintenant différente?

M. LAPIERRE: Le programme *Seven Days* a démontré qu'elle est peut-être complètement différente.

M. BASFORD: Je désirerais obtenir une précision pour le compte rendu, afin que nous puissions y revenir plus tard. Quand vous avez parlé des raisons pour lesquelles vous pensez qu'on n'a pas renouvelé votre contrat, vous avez mentionné les développements futurs de la politique commerciale de Radio-Canada et certains mots que vous avez vus dans un mémoire préparé par le service des affaires publiques. Pourriez-vous identifier ce mémoire?

M. LAPIERRE: Lorsque j'ai demandé qu'on me donne un exposé défini des difficultés qui s'étaient produites entre moi-même et l'administration, on m'a remis la demande que le service des affaires publiques avait faite au président et cette phrase s'y trouvait.

M. BASFORD: Quelle date portait ce mémoire?

M. LAPIERRE: Le 14 avril 1966.

M. GRÉGOIRE: Avez-vous une copie de ce mémoire?

M. LAPIERRE: Oui, monsieur.

M. GRÉGOIRE: Pouvons-nous le déposer?

M. LAPIERRE: Non, monsieur.

M. FAIRWEATHER: Il s'agit du mémoire que M. Haggan a présenté.

M. LAPIERRE: J'en ai parlé pour la seule raison que je voulais démontrer qu'il existait au moins un document bien clair.

M. BASFORD: Parliez-vous du mémoire de M. Haggan?

M. LAPIERRE: Oui, monsieur.

M. BASFORD: Il ne s'agissait d'aucun autre mémoire? Le contrat que vous avez négocié individuellement s'adaptait-il à vos conditions particulières?

M. LAPIERRE: Oui.

M. BASFORD: Pourquoi y a-t-on inséré les clauses 9 et 10?

M. LAPIERRE: Afin de me protéger contre l'obligation de dire au programme quelque chose qui eût été une circonvention de l'Article VIII de mon contrat.

M. BASFORD: Ce ne sont pas les clauses ordinaires des contrats des lecteurs de nouvelles?

M. LAPIERRE: Je ne le sais pas, mais quand on m'a envoyé l'avant-projet du premier contrat en 1964, ces mots ne s'y trouvaient pas.

M. BASFORD: Comme je l'ai déjà dit, vous avez pris votre propre responsabilité. Quand vous avez prétendu ne pas être responsable du texte, vous

parliez en termes juridiques. Il est certain que du point de vue juridique vous n'en étiez pas responsable.

M. LAPIERRE: Je ne suis pas responsable du texte diffusé. Ma personnalité, les questions que je pose, le texte que je lis, deviennent dès qu'ils sont diffusés une partie des commentaires éditoriaux de *Seven Days*, auxquels j'ai contribué, mais je ne suis pas responsable de leur diffusion.

M. BASFORD: Vous êtes responsable de l'influence que vous avez exercée sur le texte?

M. LAPIERRE: Oui, monsieur.

M. BASFORD: Ceci est démontré par le fait que lors de votre critique du programme en février vous avez engagé un dialogue. Vous pouviez changer, d'après ce que vous avez dit, la nature du programme.

M. LAPIERRE: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. J'ai dit que nous arrangions un dialogue en termes de ma propre participation au programme et en termes des autres problèmes que je jugeais pertinents. Mais je ne pense pas avoir jamais changé *Seven Days*. Non monsieur; je ne me suis jamais opposé aux sujets présentés au programme *Seven Days*. J'ai protesté parce que le programme ne comportait pas suffisamment de sujets qui m'intéressaient personnellement.

Ce fut le principal motif de notre discussion.

• (9.40 p.m.)

M. BASFORD: Et après le dialogue, vous fûtes satisfait?

M. LAPIERRE: Oui, parce que certains sujets furent inclus auxquels je participais, qui m'intéressaient directement pour l'interview.

M. BASFORD: C'étaient des interviews du genre que vous préfériez?

M. LAPIERRE: Celle avec M. Lévesque, et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sherman.

M. SHERMAN: Monsieur LaPierre, vous avez dit, en réponse à une question de M. Woolliams, du moins c'est le point essentiel de votre réponse d'après moi, que bien peu de producteurs voudraient engager quelqu'un qui n'est pas loyal envers la direction supérieure de Radio-Canada.

J'ai eu l'impression, à la suite des témoignages de M. Watson, de M. Leiterman et d'autres, que les producteurs de Radio-Canada en général, et je les en félicite, sont un groupe assez aventureux, indépendant, sinon tout à fait rebelle. Cette impression est-elle bien compatible avec celle qu'on nous a donnée des producteurs de Radio-Canada en général? Pensez-vous réellement qu'il vous sera difficile d'obtenir un emploi pour un autre programme?

M. LAPIERRE: Je ne pense pas que cela me soit difficile dans le cas de plusieurs programmes, mais ce le serait s'il s'agissait d'un programme du genre de *Seven Days*.

M. SHERMAN: Puis-je vous demander, monsieur LaPierre, comment vous vous êtes trouvé mêlé à cette querelle? Après tout, M. Watson est un

producteur et se trouve naturellement à participer à la lutte générale des producteurs de Radio-Canada pour obtenir une plus grande liberté d'action et d'expression. Mais, autant que je sache, vous n'êtes pas un producteur de Radio-Canada. Vous n'êtes qu'un hôte et un acteur.

Je ne vous pose pas cette question en plaisantant, mais dans votre participation au différend actuel, s'agit-il d'affinité ou de loyauté pour ceux avec qui vous travaillez, ou bien de la question générale de la liberté d'expression au Canada par le système public de radiodiffusion? Ma question est-elle trop complexe?

M. LaPierre: Je me suis trouvé mêlé à cette controverse dès qu'elle est devenue publique et il me fut impossible de ne pas y participer.

Deuxièmement, et sans vouloir attribuer une priorité à l'une des raisons particulières qui m'ont poussé à entrer dans la dispute, le programme "*Seven Days*" est conforme au concept que je me fais de la radiodiffusion et vue que je le crois en danger, je suis prêt à combattre pour sa défense. Je suis profondément convaincu que Radio-Canada est un fidéicommis public dont le Parlement a la responsabilité dont il délègue l'administration à Radio-Canada. Ce fidéicommis public ne concerne pas seulement les renseignements mais aussi l'esprit créateur et le développement des talents et pour l'administrer complètement, il faut que l'autorité ne vienne pas seulement d'en haut, mais résulte d'un dialogue avec les grades inférieurs. En conséquence, le partage des responsabilités doit être clairement défini et si la direction supérieure dépasse sa compétence et entreprend d'imposer sa propre politique, la porte se trouve ouverte aux décisions arbitraires capables de détruire l'esprit créateur du producteur. La liberté académique est l'un des éléments de la radiodiffusion et, en conséquence, je fais la distinction que le producteur dans les limites de la responsabilité qui lui sont tracées et en visant l'intention fondamentale d'un programme, doit être libre de toute intervention injustifiée et a, par dessus tout, le droit d'entrer dans un dialogue avec la direction.

Dans le cas actuel, ce concept a été complètement bouleversé avec le résultat que la porte s'est trouvée ouverte aux décisions arbitraires de la direction qui, à la longue, si l'on en permet la continuation, détruiront tout esprit créateur, parce qu'elles minent la confiance et l'atmosphère nécessaires pour que les producteurs et les artistes puissent créer et communiquer leurs œuvres.

Enfin, en ce qui a trait aux artistes et aux acteurs, vu que l'on me tenait responsable de la matière du programme et que l'on me congédiait pour cette raison, j'étais fermement convaincu que cet acte, en dernière analyse, serait extrêmement décourageant pour les producteurs qui, comme moi, sont régis par un contrat de cette nature. S'il en résulte qu'un producteur ne peut plus engager quelqu'un pour telle ou telle raison complètement étrangère à l'exécution de son rôle, sans consultation préalable avec le producteur qui doit être l'arbitre final de la création de son œuvre, j'étais encore une fois fermement convaincu qu'on ouvrait ainsi la porte aux décisions arbitraires et qu'avant longtemps il existerait une liste noire contenant les noms d'un grand nombre de personnes.

C'est cet aspect de la question qui m'a porté à me joindre à mes collègues pour obtenir l'assurance de la création d'un climat de l'opinion qui ne permettrait plus la répétition d'une chose semblable.

Je ne me fais pas l'illusion que la direction va revenir sur sa décision et, en réalité, je ne demande aucunement le congédiement de M. Ouimet. La seule chose que je désire, c'est la désignation de quelqu'un qui aura la responsabilité d'assurer qu'il n'y aura pas de décisions arbitraires et de listes noires, ou de réduction du potentiel créatif.

C'est la raison pour laquelle je suis entré dans la lutte.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: M. LaPierre. Une question sur ce que vous venez de dire.

M. LAPIERRE: Pardon?

M. PRUD'HOMME: Une question sur ce que vous venez de dire. Quand vous a-t-on rendu responsable du "content"? C'est bien ce que j'ai compris, on vous a rendu responsable des choses dont vous pretendez n'être pas responsable. C'est évident que si vous ne lisez que ce qu'on a écrit, on ne peut pas vous en rendre responsable. Mais est-ce qu'on vous en a rendu responsable et considérez-vous que c'est cette raison-là qui a amené votre expulsion?

M. LAPIERRE: M. Prud'homme, lorsque le président de Radio-Canada se sert des mots comme «sleaziness, lack of ethic, lack of responsibility, lack of objectivity in the program».

(*Traduction*)

Et il congédia les deux personnes qui personnifient cet état de choses et qu'il juge responsables, à tort ou à raison.

Si le programme est aussi mauvais que cela, il devrait congédier ceux qui en sont responsables et non pas les exécutants. Si le programme est mauvais, ce n'est pas moi qui ai pris la décision de le diffuser.

Le problème actuel se trouve dans le fait que le président de la corporation et le conseil d'administration accusent le programme «*Seven Days*» de toutes sortes de choses. Les deux personnes que l'on congédie et dont on ne renouvelle pas les contrats...

(*Texte*)

C'est une nuance.

M. PRUD'HOMME: C'est une nuance, mais une nuance assez importante, peut-être avez-vous raison. Prenons-la...

(*Traduction*)

M. LAPIERRE: Les deux personnes dont on ne renouvelle pas les contrats sont celles qu'on accuse d'être la personnification du mal contenu dans «*Seven Days*», et en conséquence, nous y sommes associés que nous le voulions ou non.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Vous savez que, depuis le début, je ne considère pas votre cas identique à celui de M. Watson.

M. LAPIERRE: Dans le cas Watson, il y a deux cas.

M. PRUD'HOMME: C'est cela. Je ne veux pas que vous disiez toujours: «Nous avons été congédiés tous les deux». Ne croyez-vous pas que la Société Radio-Canada, si vraiment elle avait voulu se passer de vos services, aurait dû invoquer la clause n° 12 de votre contrat? Cela aurait été la manière la plus élégante. On peut peut-être, même, employer le mot hypocrite si vous voulez; je n'ai pas d'objection.

M. LAPIERRE: Il faudrait que vous essayiez de me convaincre que le (top management de CBC has signed this contract).

M. PRUD'HOMME: C'est ce qu'on saura éventuellement. La dernière question, juste une.

(*Traduction*)

M. SHERMAN: Il est probable, monsieur LaPierre, et j'espère qu'on ne jugera pas ma question étrangère au sujet, qu'en votre qualité d'hôte de *Seven Days* ou autrement, vous avez les mêmes sentiments qu'un professeur de science politique, qu'un professeur d'histoire, ou qu'un Canadien ordinaire.

M. LAPIERRE: J'aurais été l'un des premiers à signer une requête pour que le Comité sauve le programme *Seven Days* et l'intégrité de Radio-Canada.

M. SHERMAN: Pensez-vous que le réseau anglais de télévision de Radio-Canada se montre hésitant ou est préjugé de quelque façon dans l'emploi d'artistes ou d'acteurs canadiens de langue française?

M. LAPIERRE: Dans mon cas, la réponse doit être négative, car je n'ai aucune preuve à cet égard.

M. SHERMAN: Je vous pose cette question parce que je pense, sans vouloir vous embarrasser aucunement, que vous avez contribué dans une large mesure pendant les deux années que vous avez été au programme, au dialogue anglais-français au Canada. Si nous étions tous deux au même programme, je ne pense pas que nous serions d'accord sur la politique, mais du point de vue canadien, j'approuve fortement vos efforts pour faire connaître les opinions de la population française et le charme gaulois dans les foyers de langue anglaise de l'Est et de l'Ouest.

Pensez-vous qu'il soit possible de sauver le programme *Seven Days*?

M. LAPIERRE: Même s'il était possible que la direction de Radio-Canada revienne à la période antérieure au 6 avril, ou au 15 avril, la controverse publique au sujet de *Seven Days* rendrait la vie des plus difficile à ceux qui préparent le programme de l'an prochain et il en résulterait que la vitalité et le sens profond en seraient altérés tragiquement. On ne saurait sortir d'une crise comme celle-ci l'an prochain et reprendre le programme avec Watson, Leiterman et LaPierre et les autres, sans que les yeux du public soient rivés sur tout ce que l'on ferait. Les risques d'être trop prudent ou trop exagéré seraient tellement grands qu'ils entraîneraient probablement la ruine complète de l'organisation.

M. SHERMAN: S'il était possible de marquer un temps d'arrêt sans compromettre la direction de Radio-Canada et de discuter au sujet de l'avenir, êtes-vous d'avis que vous pourriez discuter et en arriver à un arrangement?

M. LAPIERRE: Je n'aurais aucune hésitation. Je serais même porté à être la victime de *Seven Days*. Je ne dis pas cela pour être quoi que ce soit d'extraordinaire sous le soleil. L'important, c'est de continuer notre expérience. Non, je n'aurais aucune hésitation, dussé-je être la victime. Si je dois l'être, cependant, il y a alors une foule de gens qui ont des excuses à formuler.

M. SHERMAN: Puis-je vous demander d'aiguiller l'interrogation sur une autre voie. Vous avez dit que vous avez commencé l'hiver dernier à sentir que *Seven Days* créait l'impression que le champ du voisin était plus vert. Si je fais erreur, dites-le-moi et veuillez expliquer ce que vous aviez en tête. Voulez-vous dire qu'il y avait des administrateurs, c'est-à-dire des créateurs d'impressions derrière *Seven Days* qui estimaient que les États-Unis avaient plus à offrir que le Canada.

M. LAPIERRE: Je ne le sais pas comme vous le dites, mais je tiens à dire que j'avais l'impression que nous étions en train d'abandonner le caractère de commissaire du peuple que revêtait *Seven Days*. Cela m'inquiétait parce que je voyais là une des grandes fonctions du programme et que nous changions d'orientation. Voilà pourquoi je dis que le champ du voisin est plus vert que le nôtre parce que nous avons tous, à mon sens, le sentiment que notre pays est fort monotone. C'est, à mon avis, désastreux pour le pays. Je veux donc qu'on réexamine les choses.

J'ai toujours pensé que le programme tendait essentiellement à ne refléter qu'un esprit de clocher faute d'argent pour pouvoir s'étendre au delà du pays, chose qu'il aurait dû faire plus souvent, compte tenu des propos qu'il entendait tenir. A mon sens, si vous prenez une vue globale de l'affaire, vous verrez que c'est là le vrai problème.

M. SHERMAN: Avez-vous jamais eu l'occasion de penser que vos vues, vos espoirs et vos rêves en ce qui concerne le pays différaient de ceux des autorités?

M. LAPIERRE: Non, cela ne m'est pas venu à l'esprit. C'est peut-être moi qui avais tendance à faire preuve d'esprit de clocher.

M. SHERMAN: A quelle sorte d'auditoire pensiez-vous que vous plaisiez?

M. LAPIERRE: J'estimais que nous plaisions à une tranche de la population. Je savais fort bien que nous n'étions pas goûtés de ce qu'on appelle «la masse»—voilà un mot effarant! Nous intéressions des hommes et des femmes de tout le pays, de langue et d'instruction différentes, et le reste. C'est ainsi que les choses devraient être.

Je dois dire que je n'ai jamais pensé, en tant que professeur d'université, que je me prostituais de quelque façon en m'occupant du programme.

M. SHERMAN: Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Brand?

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, il est presque dix heures. A quelle heure sommes-nous supposés terminer la réunion?

Le PRÉSIDENT: A dix heures. Préféreriez-vous commencer demain?

M. BASFORD: Je me demandais si nous pourrions peut-être en finir dans quelques minutes d'interroger le témoin.

Le PRÉSIDENT: Il y a cinq personnes qui veulent l'interroger et il y en a certainement d'autres aussi.

Nous avons décidé de siéger demain matin à 9 heures et demie, ce qui signifie que nous pourrions mener une enquête beaucoup plus longue.

M. BRAND: Je remettrai volontiers mes questions à demain matin à condition que je commence à les poser à 9 heures et demie.

M. GRÉGOIRE: Nous venons de recevoir la carte qui indique que nous siégeons demain matin à 9 heures et demie, à 3 heures et demie et à 8 heures. Pourrions-nous retarder la séance de 3 heures et demie jusqu'après l'appel de l'ordre du jour?

Le PRÉSIDENT: Entendu. La séance est levée.

APPENDICE 1

(*Texte*)

Services d'information de Radio-Canada,
1500, avenue Bronson,
Ottawa (Ontario).

Le samedi 23 avril 1966, pour publication immédiate

OTTAWA—Lors de la réunion qu'il a tenue à Halifax cette semaine, le Conseil d'administration de Radio-Canada, après avoir passé en revue les décisions prises par la direction de la société au sujet de l'émission *This Hour Has Seven Days*, a décidé de les entériner sans réserve.

Constatant que de graves accrocs se sont produits dans les relations entre la direction et le réalisateur de *Seven Days*, le Conseil a donné ordre qu'on respecte, à tous les niveaux, le processus normal des relations entre la direction et les réalisateurs.

Les administrateurs de Radio-Canada partagent avec la direction de la société les préoccupations de cette dernière en ce qui a trait aux normes qui doivent régir la radiodiffusion à Radio-Canada, particulièrement dans les émissions d'affaires publiques. Ces normes sont indispensables et l'on s'attend à ce que le personnel des programmes les fasse siennes.

Le conseil d'administration demande qu'aucun effort ne soit négligé pour améliorer *Seven Days*. Il est parfaitement conscient de l'intérêt et de l'attrait exercés par cette émission et sait avec quelle ardeur et quel dévouement ses artisans y travaillent. Toutefois, une sérieuse réserve s'impose, car les principes directeurs de la société y ont été souvent ignorés.

Les administrateurs ont donc déclaré que si personne n'avait de doute sur le droit de la direction à l'exercice de son autorité, celle-ci devait agir de manière à favoriser l'activité créatrice des réalisateurs et l'essor artistique dans la mesure où le permettent les principes directeurs de la société en matière de programmes. Le conseil d'administration sait que de nombreux réalisateurs de Radio-Canada estiment jouir d'une plus grande liberté que dans tout autre organisme de radiodiffusion.

Le Conseil déplore le fait qu'au flot sans précédent de protestations se soient ajoutées des déclarations de certains des employés de la société.

Enfin, les administrateurs croient que l'intervention d'un comité parlementaire dans une décision de régie interne n'a pas facilité leur tâche, ni celle de la direction de Radio-Canada.

APPENDICE 2

CONTRAT D'ENGAGEMENT EN EXCLUSIVITÉ

La Société Radio-Canada (ci-après appelée «la Société») s'engage par les présentes à retenir vos services en qualité de RÉALISATEUR de télévision pour une durée déterminée, aux conditions suivantes:

Période contractuelle: 12 mois
Début: 15 juin 1965
Fin: 14 juin 1966
Traitement annuel: $———— par année

L'impôt sur le revenu et, éventuellement, les autres retenues qui pourront intervenir pendant la durée du contrat et dont vous serez informé au préalable, viendront en déduction de votre traitement.

1. Il est entendu que vos fonctions comprennent la création et la réalisation d'émissions de télévision en direct ou enregistrées, commanditées ou non, aux heures et lieux déterminés au gré de la Société, ainsi que toutes autres tâches ou fonctions se rattachant à la production des émissions. Sans limiter la portée de ce qui précède, les services que vous serez appelé à rendre comprennent la création et la réalisation d'émissions de télévision destinées à être diffusées, simultanément ou non, par la télévision ou par tout autre moyen de transmission.

2. Lorsqu'une émission comporte des mentions au générique, vous avez droit à une mention, soit au micro, soit à l'écran, pour les fonctions que vous y avez remplies: toutefois la Société n'est pas tenue d'accorder plus d'une mention par spectacle.

3. Dans l'exercice de vos fonctions contractuelles vous n'accepterez aucun paiement, prime, gratification ou salaire de source autre que la Société. Il est entendu que la Société peut, dans des circonstances particulières, vous autoriser à fournir vos services à un tiers.

4. Vous vous engagez à toujours observer les règlements, les instructions et les directives de la Société.

5. Vous autorisez par les présentes la Société à se servir de vos noms, sobriquet, notice biographique, exécution enregistrée, photographie, portrait, caricature et autres représentations analogues soit à titre documentaire, soit aux fins de la publicité relative aux émissions produites par la Société.

6. Il est aussi convenu et entendu que tous les droits de propriété littéraire, artistique, ou de quelque autre nature sur les productions télévisées en direct ou enregistrées, réalisées par vous en vertu du présent contrat ou à la réalisation desquelles vous avez participé, sont acquis à la Société et que sans restreindre la portée générale de la présente clause, vous n'aurez ni n'acquerrez aucun droit, aucun titre ni intérêt de quelque nature que ce soit sur aucune desdites productions.

(*Traduction*)

Auriez-vous l'obligeance de signifier à la Société que vous acceptez cet engagement aux conditions stipulées dans les présentes en signant la formule ci-après.

Au nom de la Société Radio-Canada

H. W. GAUNTLETT
Au nom de la Société Radio-Canada

Je souscris le présent contrat dans la ville de Toronto, province d'Ontario, ce 14e jour d'octobre 1965 après en avoir recu copie.

K. PATRICK WATSON
Réalisateur de télévision.

(*Texte*)

7. Vous êtes engagé à condition que, à la date de votre engagement et pendant la validité du présent contrat, votre état de santé vous permette de remplir cet engagement à la satisfaction de la Société et que vous consentiez à vous présenter, aux frais de la Société et à son gré, à une visite médicale et à une radiographie pulmonaire afin d'établir que vous êtes en bonne santé.

8. Bien qu'il entre dans l'intention des deux parties d'organiser votre travail de façon à vous permettre des jours de repos à raison d'au moins un jour par semaine pour la durée du présent contrat, vous consentez néanmoins à mettre vos services à la disposition de la Société n'importe quel jour de la semaine, selon les exigences de l'horaire.

9. Nonobstant toute disposition du présent contrat, vous avez droit à un congé payé, à prendre à la convenance de la Société, comme congé annuel, à raison de quatre (4) semaines par année.

10. Advenant que, pendant la validité du présent contrat, il soit difficile ou impossible de vous accorder les congés acquis en vertu de la clause 9, la Société,

a) Si ledit contrat n'est pas renouvelé, vous indemnise en espèces, au taux contractuel, de la totalité des congés à votre actif, ou

b) Si elle passe un nouveau contrat avec vous, vous accorde la faculté, soit de recevoir une indemnité pour tout ou partie desdits congés, soit de prendre pendant la validité du nouveau contrat, les congés n'ayant pas fait l'objet d'une indemnité.

11. Il est entendu que, durant votre engagement, vous êtes admis à l'assurance-vie collective de la Société aux conditions prescrites, et que vous autorisez la Société, par les présentes, à prélever sur votre traitement les cotisations pertinentes.

12. Advenant que l'exercice de vos fonctions vous autorise à vous déplacer, vous avez le droit de réclamer le remboursement de vos frais de déplacement et des dépenses connexes, conformément au Règlement sur les voyages, établi par la Société.

13. Il est entendu que le présent contrat peut être dénoncé:

a) de plein droit et à discrétion, par les deux parties, sous réserve d'un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours communiqué par poste recommandée, de votre part au soussigné, au soin des bureaux de Radio-Canada où vous êtes employé, ou, de la part de la Société, à la dernière adresse que vous lui avez communiquée; et

b) par la Société, sans préavis, s'il vous arrive

(i) de vous livrer sans autorisation à un emploi ou à une activité, rémunérés ou non, en dehors des services que vous vous engagez à fournir à la Société;

(ii) d'accepter un paiement, une gratification ou une indemnité d'une personne quelconque, autre que la Société, à l'égard des services rendus en vertu du présent contrat, ou

(iii) de vous conduire de manière à mettre en cause le bon renom de la Société.

14. Aucune renonciation, de la part de la Société ou de la vôtre, à la stricte exécution d'une clause ou disposition du présent contrat, ne constitue en elle-même une renonciation de droit en cas de violation ultérieure de ladite clause ou disposition ou de toute autre clause, disposition ou condition du présent contrat.

15. S'il vous arrive d'être malade, vous avez droit à des congés de maladie à raison d'un jour par mois de service accompli. Si, à l'expiration du présent contrat avec la Société, vous restez à son service en vertu d'un ou de plusieurs contrats ultérieurs, vous avez droit d'accumuler les créances de congés de maladie encore à votre actif. A l'expiration du présent contrat ou de tout renouvellement dudit contrat, toute créance de congés de maladie encore à votre actif devient caduque et ne peut faire, pour aucun motif, l'objet d'une rémunération en espèces. Pour tout congé de maladie d'une durée supérieure à trois jours, vous êtes tenu de présenter un certificat du médecin.

16. Il est entendu que toute démarche, s'il en est, relative au renouvellement ou à la prolongation du présent contrat doit se faire au cours du dernier quart de la période contractuelle. Si la Société vous demande et que vous acceptiez de poursuivre l'exercice de vos fonctions après l'expiration du présent contrat sans qu'un autre contrat n'ait été conclu, il est entendu que le présent contrat se prolonge de mois en mois et que l'une ou l'autre partie peut le dénoncer sur préavis de trente (30) jours.

(*Traduction*)

C.P. 500,
Station «A»
Toronto (Ontario).
Le 12 octobre 1965.

M. K. Patrick Watson,
18, avenue Glengrove-ouest,
Toronto 12 (Ontario).

Monsieur,

La présente confirmera notre accord portant que vous vous chargiez des fonctions et obligations de producteur délégué de la série d'émissions *Document*, à compter du 15 juin 1965 jusqu'à l'expiration de votre contrat de réalisateur actuel, le 14 juin 1966.

Les services supplémentaires que vous devez assurer en plus de ceux que prévoit votre contrat actuel de réalisateur comprennent les suivants:

a) planification générale de la série d'accord avec le Surveillant des émissions spéciales portant sur les Affaires publiques et d'autres responsables des émissions de réseau:

b) choix des textes et des principaux artistes;

c) surveillance et coordination du travail des réalisateurs, metteurs en scène et autres employés qui ont affaire à la série d'émissions, y compris établir les attributions relatives à la série et à chaque émission et assurer leur bonne exécution:

d) exercice du contrôle du budget de la série dans son ensemble selon les pouvoirs qui vous sont délégués.

Dans l'exercice de ces fonctions, vous serez comptable au Surveillant des émissions spéciales portant sur les Affaires publiques pour toutes questions de ligne de conduite, de contenu des émissions, d'administration, de réalisation et de coordination intéressant la série.

En retour des services énoncés ci-dessus, vous toucherez, en plus de votre traitement contractuel normal, des honoraires de par année, payables mensuellement, à compter du 15 juin 1965 jusqu'au 14 juin 1966.

En plus de ce qui précède, vous assumerez les fonctions et responsabilités d'hôte de la série d'émissions *This Hour Has Seven Days*; en retour de ces services, vous toucherez la somme de par intervention quant aux trente-cinq (35) interventions prévues; cependant, il ne vous sera payé aucune intervention où vos services ne seront pas nécessaires, sauf seulement sur avis de trente (30) jours de la Société.

En outre, il est convenu et entendu que, chaque fois que vous serez appelé à fournir des services visés par la Convention collective intervenue entre la Société et l'ACTRA pour le compte des exécutants de la télévision au cours de la durée du présent accord, la Société paiera directement à l'ACTRA le droit du permis de travail nécessaire à l'égard des services par vous fournis dans le secteur de l'ACTRA.

Nous vous saurions gré de nous faire savoir si vous acceptez ces conditions.

Acceptées par

K. PATRICK WATSON

Daté ce 14e jour d'octobre 1965.

Au nom de la Société Radio-Canada

H. W. GAUNTLETT

Le Surveillant des émissions spéciales,
Affaires publiques.

APPENDICE 3

354, rue Jarvis
Toronto (Ontario)
Le 2 septembre 1965

M. Laurier LaPierre,
75, avenue Chesterfield,
Westmount, Montréal 6 (Québec).

Cher Monsieur,

La Société Radio-Canada désire retenir, par l'intermédiaire de son Service des nouvelles et des affaires publiques (télévision) vos services pour les fins de sa série d'émissions *THIS HOUR HAS SEVEN DAYS* aux conditions suivantes:

1. Vous convenez de fournir vos services comme INTERVIEWER PERMANENT DES PERSONNALITÉS DES ÉMISSIONS à la série d'émissions *THIS HOUR HAS SEVEN DAYS* 36 fois, dont au moins 21 fois devant intervenir entre le 3 octobre 1965 et le 29 mai 1966. Le réalisateur de la série vous informera à l'avance des dates, des heures et des lieux précis où sera réalisée chaque émission de la série.

Vous convenez que les honoraires mentionnés ci-dessus couvriront tous les services fournis par vous le jour de l'émission.

2. La Société convient de vous payer des honoraires de tant par jour ou pour toute portion d'un jour à l'égard d'entrevues ou d'autres services fournis par vous en d'autres jours que le jour de présence en studio.

3. Vous convenez, en outre, de vous déplacez selon que l'exigera ladite série d'émissions, ce pour quoi la Société vous paiera une indemnité de subsistance quotidienne comprenant les frais d'hôtel et de repas et d'autres dépenses de subsistance connexes et vous paiera des frais de transport égaux au prix du billet avion économique ou du billet de chemin de fer de première classe. Il est convenu et entendu que vous serez tenu de présenter des reçus d'hôtel et des souches ou reçus de billet d'avion ou de chemin de fer au Service des déplacements de la Société immédiatement après les missions obligeant à des déplacements. Il est de plus convenu que toutes les dispositions de déplacement et les obligations connexes de la Société seront assujéties à l'approbation du réalisateur de ladite série d'émissions ou de son délégué.

4. Vous convenez d'assumer l'entière responsabilité des affiliations au Syndicat et que ces affiliations répondront aux conditions du ou des syndicats avec lesquels la Société a passé une convention collective au sujet des exécutants de la télévision.

5. Laurier LaPierre sera, sur demande, dégagé desdits services le 17 octobre 1965. Il est entendu qu'il ne lui sera pas payé d'honoraires à cette occasion.

6. La Société se réserve le droit de substituer une émission spéciale à toute émission et peut exercer ce droit dans chaque cas en en donnant avis par écrit à l'exécutant au moins 30 jours avant ladite émission en cause. Si une émission spéciale n'est pas ainsi présentée, LAURIER LAPIERRE fournira ses services si

cela lui convient et touchera les honoraires normaux. S'il ne fournit pas ses services à cette occasion, il ne sera pas rémunéré. Il est entendu que, si une émission spéciale a lieu sans qu'avis de 30 jours en soit donné, LAURIER LAPIERRE touchera ses honoraires normaux.

7. Il est entendu que l'exclusivité relative à la télévision accordée à la Société par LAURIER LAPIERRE dans son contrat ne concernera aucune présence de Laurier LaPierre à la chaîne française de la Société.

8. Rien dans le présent contrat ni dans aucune clause additionnelle ne sera interprété comme portant préjudice aux responsabilités de LAURIER LAPIERRE en tant que professeur associé adjoint au Département d'histoire et directeur du programme des Études canadiennes-françaises à l'Université McGill de Montréal.

9. Il est entendu que les textes lus par LAURIER LAPIERRE sur les ondes devront lui agréer. Advenant une divergence d'opinion entre LAURIER LAPIERRE et le réalisateur, la question sera alors entendue par le producteur délégué dont la décision sera finale. LAURIER LAPIERRE peut, cependant, refuser de lire sur les ondes un texte contesté.

10. Il y aura pleine consultation entre LAURIER LAPIERRE et le réalisateur sur le découpage des testes d'entrevue impliquant M. Laurier LaPierre. Il sera tenu pleinement compte des avis de M. LaPierre; la décision finale appartient, cependant, au producteur délégué.

11. La présence en personne de LAURIER LAPIERRE aux fins de promouvoir *THIS HOUR HAS SEVEN DAYS* fera l'objet de négociations spéciales.

12. Il est entendu que le présent contrat cessera automatiquement si le programme *THIS HOUR HAS SEVEN DAYS* vient à être commercialement commandité. La présente clause ne vaudra pas dans le cas d'un organisme désintéressé semblable à la Société Radio-Canada.

13. La Société aura le droit, durant la durée du présent contrat et durant 60 jours consécutifs à la dernière émission (ou, dans le cas d'une rediffusion par enregistrement, durant une période de sept jours antérieurs à ladite rediffusion d'utiliser le nom, la photographie ou autre image de l'artiste pour fins d'annoncer et de faire connaître le programme visé par le présent accord.

14. Il est entendu que la Société a le droit d'annuler le présent accord et d'être déchargée de l'obligation de payer toutes sommes à payer pour des services rendus après l'annulation du présent accord si la réputation morale de l'artiste aux yeux du public devient telle que l'identification de l'artiste dans l'esprit du public avec le programme soit de nature à nuire au programme.

15. Vous accordez à la Société le droit d'approuver au préalable toute présence à la télévision ou à la radio étrangères ainsi que le droit d'approuver au préalable toute présence d'ordre théatral en personne au Canada ou à l'étranger durant la durée du contrat et de ses prolongations ou renouvellements conformément aux conditions dudit contrat. Il est entendu que la Société, au reçu d'une demande ou de demandes d'approbation à ces fins, accordera ou refusera son approbation motivée dans les sept jours (ou plus tôt lorsque des

circonstances spéciales pourront le justifier) à compter de la réception de la demande. L'approbation ne sera dans aucun cas refusée de façon arbitraire ou abusive.

16. Vous accordez à la Société l'exclusivité pour ce qui est de la télévision canadienne durant la durée du contrat et ses prolongations ou renouvellements conformément aux conditions dudit contrat.

17. Vous convenez d'assister aux réunions nécessaires et auxquelles il y aura discussion du programme et de sa réalisation et vous convenez de suivre les directives du réalisateur dans la mesure où ces directives intéressent le rôle (tel qu'il est défini ci-dessus) à exercer dans le programme.

18. La Société s réserve le droit de modifier, sur avis raisonnable donné à l'artiste, le jour et l'heure de la diffusion des émissions.

19. Le présent contrat peut être annulé par l'une ou l'autre partie sur avis par écrit de 30 jours.

L'apposition de votre signature à l'endroit y réservé ci-dessous constitue votre acceptation des modalités du présent accord et des conditions qui y sont énoncées.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

REEVES HAGGAN

Sept. 30

DATE .....

LAURIER LAPIERRE

ARTISTE .....

TÉMOIN .....

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, télévision et de l'assistance aux arts

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. GERARD PELLETIER

La présente édition contient les délibérations en français et une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Chambre.

LÉON-J. RAYMOND,

Greffier de la Chambre.

SÉANCE DU MARDI 26 AVRIL 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOINS:

MM. Laurier L. LaPierre, intervieweur à la télévision, Société Radio-Canada, et Douglas Leiterman, réalisateur administratif, Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
3065-4

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MARDI 26 AVRIL 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOINS:

MM. Laurier L. LaPierre, intervieweur à la télévision, Société Radio-Canada, et Douglas Leiterman, réalisateur administratif, Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24065—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	Lewis	Sherman
Brand	MacDonald (*Prince*)	Stafford
Cowan	Mackasey	Stanbury
Dubé	Mather	Trudeau
Fairweather	McCleave	Woolliams—(25)
Grégoire	Nugent	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

NOTA:—Pagination du fascicule n° 3: La page 183 devrait être la page 193 et continuer jusqu'à la page 202.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 26 avril 1966
(8)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 9 heures 50 du matin, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Brand, Cowan, Fairweather, Grégoire, Hymmen, Johnston, Lewis, MacDonald (*Prince*), Mackasey, McCleave, Pelletier, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury, Trudeau (18).

Aussi présents: MM. Allard, Badanai et Southam.

Aussi présents: MM. Laurier L. LaPierre, intervieweur à la télévision, Société Radio-Canada; Douglas Leiterman, réalisateur administratif, Société Radio-Canada et Hugh Ward Gauntlett, surveillant des programmes spéciaux sur les affaires publiques, Société Radio-Canada.

Aussi présent: M. P. M. Ollivier, c.r., conseiller parlementaire.

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. LaPierre et celui-ci donne des renseignements supplémentaires.

L'interrogatoire du témoin étant terminé, le président le remercie et lui permet de se retirer.

Le Comité s'ajourne de 11 heures 20 jusqu'à 11 heures 25 du matin.

Le président appelle ensuite M. Leiterman et celui-ci fait une déclaration concernant les principaux points en litige avec la Société Radio-Canada, à savoir, (1) la consultation avec le département des programmes au sujet de la matière des programmes; (2) la protection de la programmation donnant lieu à la controverse, et (3) l'élaboration de la politique des programmes.

M. Leiterman est interrogé au sujet de sa déclaration et il fournit des renseignements supplémentaires.

Le président donne lecture d'une lettre destinée au dossier, en date du 26 avril 1966, venant de M. H. G. Walker, vice-président et gérant général de la Société Radio-Canada, et portant sur une entente verbale conclue entre la Société Radio-Canada et l'Association des réalisateurs de la télévision.

L'interrogatoire de M. Leiterman se poursuivant toujours à midi et 35, le Comité s'ajourne jusqu'à 3 heures et 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(9)

La séance est reprise à 3 heures et 45 de l'après-midi, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Berger, Brand, Fairweather, Grégoire, Hymmen, Johnston, Lewis, MacDonald (*Prince*), Mackasey, Mather,

McCleave, Nugent, Pelletier, Prud'homme, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury, Trudeau (21).

Aussi présents: MM. Chatterton, Faulkner, Langlois (*Mégantic*), O'Keefe, Peters et Régimbal.

Aussi présents: (Les mêmes qu'à la séance du matin, à l'exception de M. Laurier LaPierre).

Sur permission, M. Leiterman apporte deux corrections à son témoignage du matin (Voir Témoignages).

M. Leiterman fait une revue des aspects de la programmation, de la politique et des méthodes de la Société Radio-Canada et il fait des citations à même des documents qui s'y rapportent. A la suite de délibérations sur la déposition de ces documents, le président annonce que la Société Radio-Canada consent à leur déposition.

Le témoin dépose une copie de son contrat avec la Société pour la série de programmes *This Hour Has Seven Days*, qu'on a ordonné de faire imprimer à titre d'appendice aux procès-verbaux et témoignages du jour (*Voir Appendice 4*).

M. Leiterman dépose ensuite les trois documents ci-après qu'on ordonne de faire imprimer en appendices aux procès-verbaux et témoignages du jour:

a) Document 56-6—Programmation des affaires publiques (*en date du 13 septembre 1965*) «L'hôte et les personnalités au programme (*voir Appendice 5*).
b) Document 66-2,—«Le maniement de la satire» (*en date du 3 janvier 1966*) (*voir Appendice 6*).
c) Extrait du Sommaire des objectifs (*voir Appendice 7*).

La séance est suspendue de 5 heures et 10 à 5 heures et 20 de l'après-midi.

L'interrogatoire de M. Leiterman se poursuivant toujours à 6 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 8 heures du soir.

SÉANCE DU SOIR
(10)

La séance est reprise à 8 heures et 40 du soir, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Basford, Béchard, Brand, Cowan, Fairweather, Hymmen, Johnston, MacDonald (*Prince*), Mackasey, Mather, McCleave, Pelletier, Prud'homme, Sherman, Trudeau (15).

Aussi présents: MM. Badanai, Gordon, Langlois (*Mégantic*), Macquarrie, Olson, Peters et Prittie.

Aussi présents: (les mêmes qu'à la séance de l'après-midi, plus M. Reeves, Haggan, surveillant général, Affaires publiques, Société Radio-Canada.)

M. Fairweather donne avis de la proposition ci-après qu'on ordonne être renvoyée au sous-comité directeur, à savoir:

Que le Comité recommande au Parlement d'exhorter les réalisateurs à profiter des bons offices que le premier ministre a offerts à tout parti qui voudra s'en prévaloir, afin d'écarter toute possibilité d'un retrait de leurs services.

M. Mather donne avis de la proposition ci-après qu'on ordonne être renvoyée au sous-comité directeur, à savoir:

Que le Comité demande au Parlement de recommander à la direction de la Société Radio-Canada et à l'Association des réalisateurs de maintenir le *statu quo*, en ce qui touche le présent différend, jusqu'à ce que le Comité ait terminé son enquête sur la présente controverse.

Le Comité reprend son interrogatoire de M. Leiterman et celui-ci fournit des renseignements supplémentaires sur les diverses phases de la programmation, de la politique et des méthodes de la Société Radio-Canada.

L'interrogatoire du témoin se poursuivant toujours à 9 heures et 55 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à 3 heures et 30 de l'après-midi, le mercredi 27 avril.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 26 avril 1966

● (9.55 a.m.)

M. BRAND: M. LaPierre, j'aimerais me reporter au contrat que vous avez déposé sur le bureau à notre disposition à tous. Je pense que vous admettrez qu'il n'existe rien dans ce contrat qui indique, ainsi qu'il en est, disons, dans le contrat de M. Watson, que vous consentez à vous conformer aux règlements, instructions et directives qu'applique de temps à autre la Société.

M. LAURIER LAPIERRE (*Radio-Canada*): Je pense qu'il existe dans l'article 17 du contrat un énoncé qui se lit ainsi:

> Vous convenez d'assister aux réunions qui seront requises où seront discutés les programmes et la marche de la série des programmes et vous convenez d'observer les directives du réalisateur dans la mesure que ces directives concernent le rôle (défini ci-haut) au programme.

M. BRAND: Ceci a trait au réalisateur et non à la direction, ainsi qu'il en est dans le contrat de M. Watson.

Eh bien, ce document plutôt inconcevable que j'ai ici et qui vient du Service de l'information de Radio-Canada, publié le samedi 23 avril, parle du personnel du programme *Seven Days* en tant que personnes dévouées et acharnées à leur travail. A-t-on employé ces mots à votre égard au moment où l'on a laissé entendre que votre contrat ne serait pas renouvelé?

M. LAPIERRE: C'était la première fois qu'un membre de la haute direction disait publiquement quelque chose de bien à mon égard.

M. WOOLLIAMS: La loi de la moyenne.

M. BRAND: Ce document (et je dois revenir à quelque chose qu'a mentionné M. Fairweather) en parlant de l'éthique professionnelle et des normes que doit observer Radio-Canada dans la radiodiffusion, particulièrement dans le domaine des affaires publiques, poursuit ainsi:

> Ces normes forment partie essentielle de la politique des programmes de la Société, et l'on s'attend que le personnel des programmes y adhère.

Je pense que vous avez laissé entendre hier que nous n'étiez pas au courant de cette politique des programmes. Est-ce juste?

M. LAPIERRE: S'il existe des directives écrites en ce sens, monsieur, je ne les ai jamais vues. J'imagine que la responsabilité de voir à ce que j'adhère à une telle conduite serait en partie celle du producteur. Je ne puis me rappeler avoir été censuré en aucune circonstance pour avoir manqué à l'intégrité professionnelle ou à l'autre chose, quel que soit son nom.

M. BRAND: Je suis un peu perplexe du fait qu'on s'attend que vous adhériez à la politique des programmes de la Société quand vous n'en étiez pas au courant, particulièrement parce qu'elles disent plus loin:

> Un grave défaut du programme, toutefois, a été ses fréquentes déviations à la politique établie de la Société.

S'il existait une politique établie de la Société, cela signifierait qu'on avait formulé certaines directives.

M. LAPIERRE: Je n'en suis pas au courant.

M. BRAND: Personne ne vous en a fait part, soit le réalisateur ou quelqu'un de la haute direction?

M. LAPIERRE: Personne ne m'a critiqué pour mon manque d'intégrité professionnelle ou pour avoir enfreint les règles et règlements de Radio-Canada.

M. BRAND: C'est tout ce que j'ai à vous demander pour le moment.

M. HYMMEN: M. LaPierre, je pense que M. Wolliams vous a demandé hier si, selon vous, il semble y avoir un excès de personel de haute direction. Je crois que vous avez dit ne pas avoir d'opinion en la matière.

M. LAPIERRE: Oui, monsieur.

M. HYMMEN: J'ai une autre question connexe. Nous avons entendu beaucoup de choses au sujet du fait que les moyens de consultation, de liaison et de communication de l'autorité se trouvent obscurcis et au sujet d'une meilleure compréhension. A votre avis, la haute direction et la division administrative sont-elles éloignées de l'exploitation générale?

M. LAPIERRE: D'après une impression que j'ai, je ne peux que dire qu'il semble en être ainsi, mais je n'ai pas de preuve à l'appui. Il ne s'agit que d'une impression qui me vient d'avoir entendu d'autres personnes causer de leurs problèmes devant une tasse de café, et d'autres choses.

M. HYMMEN: J'ai une autre question. On y a fait brièvement allusion hier. Vous avez dit que vous croyez fermement à la propriété publique de la radiodiffusion et de la radio-télévision. Nous savons tous qu'il existe un autre moyen de communication (et je suppose que nous pouvons en faire mention devant ce Comité de la radiodiffusion), et c'est la presse. Elle exerce une très grande influence sur l'opinion publique et elle fait valoir cette prérogative. Elle a parfaitement le droit d'agir ainsi puisqu'elle est une exploitation privée. Eh bien, estimez-vous que, sur une question multiforme (vous et M. Watson, par exemple, avez mentionné la peine capitale, dont vous vous êtes efforcés d'exposer tous les aspects), vous avez le droit de faire connaître un point de vue ou d'exprimer votre opinion dans un programme exploité par le public en regard d'autres opinions? Estimez-vous avoir le droit d'influencer l'opinion dans le sens de la vôtre?

M. LAPIERRE: Votre question comporte deux aspects. Le premier est de savoir si j'ai le droit d'exprimer mon opinion personnelle. La réponse est oui, je l'ai, pourvu que je ne déforme pas l'opinion contraire à la mienne. L'autre aspect de votre question est de savoir si j'ai le droit de profiter de *Seven Days* pour faire adopter cette opinion. Je pense que *Seven Days* doit nécessairement contenir de la matière éditoriale et à certains moments, sur certaines questions, la balance peut pencher plus du côté d'une opinion que de celui d'une autre. Je pense que cela est juste et je pense que cela convient. Après tout, on ne peut pas s'attendre qu'un groupe de, mettons, soixante-dix personnes préparent un programme et qu'elles ne parviennent pas entre elles à l'unanimité d'opinion. Toutefois, la responsabilité de voir au maintien de l'équilibre incombe au producteur et au producteur administratif. Pour ce qui me concerne personnellement, oui, je pense que j'ai le droit, pourvu que je ne déforme l'opinion opposée.

L'affaire de la peine capitale, dont il faut tenir compte puisqu'elle a été soulevée, est un bon point. Dans un des programmes que nous avons présentés sur l'aspect de la peine capitale, nous avons fait passer à l'écran la photographie de chaque homme qui avait été condamné à la pendaison, et nous avons énuméré les crimes pour lesquels ils avaient été condamnés. Nous avons ensuite interviewé M. Wagner et M. Maloney. Je dirais que le plateau de la balance penchait plutôt du côté de la rétention de la peine capitale dans ce programme particulier parce que nous savions que le dimanche précédent nous avions en quelque sorte, par l'entremise de l'affaire Truscott peut-être, suggéré le contraire. Vous devez donc considérer l'ensemble des numéros que nous avons présentés sur la question de la peine capitale. Si ma mémoire ne me trompe pas, nous en avons fait trois, un au cours de la saison de 1964-1965 et deux au cours de la saison de 1965-1966, mais ces données devraient être confirmées par le producteur administratif, qui en détient la liste.

Donc, en dernière analyse, monsieur, on maintient un équilibre. Si nous avions refusé de présenter à l'écran toutes autres opinions qui auraient pu mitiger ou empêcher les opinions contraires, nous aurions déformé le tableau et nous aurions manqué de sens de la responsabilité.

M. STANBURY: Monsieur LaPierre, en écoutant vos réponses au cours de la dernière journée et demie, j'ai tenté de me faire une idée pour savoir si, oui on non, vous êtes satisfait et heureux de ce programme et de la part que vous y prenez. Je pense que vos commentaires ont eu tendance à passer de l'indice du désenchantement à son égard à celui d'un grand enthousiasme. Diriez-vous que votre impression du programme, de votre participation à ce programme, avant d'apprendre la cessation projetée de votre participation, était plus un sentiment d'enchantement que de désenchantement?

M. LAPIERRE: C'était plutôt un enchantement. *Seven Days* est une aventure hebdomadaire. Les programmes varient considérablement dans leurs desseins et dans leur contenu, et la qualité des numéros présentés varie aussi considérablement, de sorte que d'aucun ne saurait dire qu'au cours des 48 éditions de *Seven Days,* il est satisfait de tout ce qui s'y est passé. Dans l'ensemble cependant, je pense que, puisque *Seven Days* est une sorte de lieu de rencontre, une sorte d'échange de dialogue et la continuation d'une conversation, c'est une expérience enchanteresse. J'aurais préféré, comme je l'ai dit hier, que certains des numéros se rapprochent davantage du domaine propre de mes intérêts, mais c'est ainsi que vont les choses.

M. STANBURY: Les conditions de la production du programme et votre participation au programme étaient-elles assez satisfaisantes avant que vous n'appreniez de votre renvoi.

M. LAPIERRE: Dans l'ensemble, oui. Il y a eu des moments et des circonstances où j'ai critiqué, en public et dans le particulier, au sujet de mon rôle dans *Seven Days* et de ce que je pensais de la direction de *Seven Days,* mais dans l'ensemble, j'étais satisfait.

M. STANBURY: Êtes-vous au courant de la déclaration d'un journaliste attitré en vue de Toronto voulant que vous ayez dit à tout venant durant toute l'année que vous êtres grandement dissatisfait de *Seven Days* et du rôle que vous y remplissez?

M. LaPierre: Comme de coutume, M. Nathan Cohen ne sait pas faire son travail. L'interprétation de M. Cohen est fausse et elle est généralement conforme à ses vues.

M. Stanbury: Avez-vous l'impression que vous avez joui de plus de libertés que d'empêchements dans ce programme?

M. LaPierre: Oui, monsieur.

M. Stanbury: Alors vous restez avec l'impression d'avoir joui d'une liberté suffisante dans la production de ce programme ou dans votre participation au programme?

M. LaPierre: En fonction de ma propre participation au programme, j'estime que dans la plupart des cas les producteurs m'ont bien traité; que dans certaines circonstances, je n'ai pas été bien traité et je me suis plaint en ces cas.

M. Stanbury: Abstraction faite de subtilités juridiques et de considérations philosophiques, si vous pouviez retourner à un programme conçu dans les mêmes circonstances dans lesquelles on produit le programme actuel de la saison courante, accepteriez-vous?

M. LaPierre: Je m'assurerais que le contrat qui couvre présentement quatre pages contienne plusieurs autres pages parce que je pense que j'ai beaucoup appris au sujet de cette «catastrophe» depuis le 15 avril.

M. Stanbury: Revenant à la période antérieure au 15 avril, si Radio-Canada n'avait pas fait part de désillusionnement à votre égard, vous n'auriez pas subi de désillusionnement à son égard et à l'égard du programme *Seven Days*. Est-ce juste?

M. LaPierre: Après la conversation entre M. Leiterman et moi-même, qui eut lieu en février, je pense que nous aurions pu aplanir les difficultés qui restaient, et il n'y aurait pas eu de problème. M. Leiterman avait décidé qu'il voulait que je revienne, et c'est à lui qu'il faudrait poser la question.

M. Stanbury: Et même maintenant, après ce qui est arrivé, si vous pouviez retourner à un même genre de situation, la chose serait-elle tout à fait satisfaisante pour vous? Je parle de la situation qui prévalait avant le 15 avril.

M. LaPierre: Oui.

M. Stanbury: De sorte que pour ce qui vous concerne, vous n'avez aucun intérêt particulier aux principes établis par les producteurs et qui exigent des conditions apparemment différentes de celles qui prévalaient avant le 15 avril?

M. LaPierre: J'en ai dans la mesure où je crois que la position est juste et doit être juste, parce qu'autrement le programme ne pourrait pas être présenté de la manière que je pense qu'un programme devrait être présenté. Dans ce contexte, je fais partie des producteurs, mais je n'en suis pas un et, par conséquent, mes rapports avec Radio-Canada diffèrent des leurs.

M. Stanbury: Cependant, en m'efforçant de comprendre les circonstances dans lesquelles vous êtes satisfait de travailler pour Radio-Canada, j'ai compris que vous aviez dit que vous seriez tout à fait heureux de travailler dans les mêmes circonstances dans lesquelles vous travailliez avant le 15 avril.

M. LaPierre: Je serais très heureux d'agir ainsi quoique j'aimerais à résoudre les problèmes que je dois envisager chaque dimanche quand j'arrive au studio. Je serais plus heureux s'il n'existait pas ce sentiment de frustration de la part des gens responsables du programme. En ce qui me concerne, ils me rendent la vie relativement facile parce qu'ils ne m'apportent pas leurs problèmes et je n'ai pas à les résoudre mais je les observe depuis les deux dernières années.

M. Stanbury: Ces frustrations ne sont pas vôtres mais celles des réalisateurs?

M. LaPierre: Mais je les partage parce qu'ils sont mes amis et proches associés.

M. Lewis: Probablement, de toute façon il n'existe pas d'emploi sans frustration.

M. LaPierre: Non, il n'y en a pas, et j'en suis probablement une pour eux.

M. Stanbury: Alors sans outrepasser les responsabilités de votre participation au programme et vous guidant sur votre expérience, diriez-vous que les trois principes émis par les réalisateurs contribueraient à la longue à résoudre les problèmes dont vous-même avez constaté l'existence au sein du programme *Seven Days*?

M. LaPierre: Oui, monsieur.

M. Stanbury: Et avec tout problème d'expression au sein de Radio-Canada?

M. LaPierre: Je crois que dans le contexte des responsabilités, comme je l'ai suggéré hier, il devrait y régner une atmosphère de confiance et de compréhension indispensable aux réalisateurs et à leurs associés afin de créer et de réaliser un programme tous les dimanches soirs. Je croirais que les réalisateurs ne sont peut-être pas allés assez loin, mais c'est leur problème.

M. Stanbury: Je suppose que, comme artiste, vous considérez qu'aucun renvoi ou mutation disciplinaire ne devrait avoir lieu sans raison? Vous n'appliquez pas ces sanctions à l'artiste aussi bien qu'au réalisateur?

M. LaPierre: Je crois qu'on doit accorder au réalisateur la responsabilité d'agir suivant les exigences de son programme, et alors qu'il a l'entière responsabilité de créer un programme qui sera accepté, il ne le laissera pas tomber en étant arbitraire dans ses décisions, hormis que ce soit un idiot qui, avant tout, ne devrait pas être là. Par exemple, je ne vois pas Douglas Leiterman dédaigner et laisser de côté un hôte dont il a besoin et que le programme demande parce qu'il se peut qu'il n'aime pas la manière dont il se gratte la tête ou quelque chose comme cela. Pour moi, il peut résoudre ce problème en lui disant: «Allons, assez gratter votre sacrée tête» il n'y a rien d'autre à cela. Je ne puis prévoir cela. C'est pourquoi, pour jouer son rôle avec art et pour sa sécurité, l'artiste doit pouvoir compter sur le réalisateur. En ce qui concerne la réalisation, le réalisateur et le directeur de Radio-Canada—ils ne font pratiquement qu'un la plupart du temps—sont les gens les plus importants parce qu'ils doivent veiller à l'épanouissement de la puissance créatrice des artistes. C'est lui qui peut le mieux évaluer, non pas en termes administration, mais en termes d'honnêteté et d'art créateur la valeur de son propre programme. S'il est assez stupide pour le fausser, eh bien, il se fait tort à lui-même beaucoup plus qu'il peut en faire à n'importe qui mais un artiste ou un

interprète doit rattacher sa sécurité au réalisateur. C'est pourquoi le contrat de M. Watson, lequel, si je comprends bien, est un contrat ordinaire, dit que le réalisateur aura la responsabilité du manuscrit et du personnel, c'est dans la tradition à Radio-Canada. On comprend très bien cela et c'est pourquoi ACTRA a proposé qu'on ne devrait pas intervenir dans ce procédé d'engagement car c'est le procédé normal suivi par la Société.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire. Qui décide du procédé normal d'engagement, est-ce l'union, l'employé ou la direction?

(*Texte*)

M. LAPIERRE: Non. C'est un consensus de traditions qui veut essentiellement que le procédé normal pour l'engagement, l'embauchage d'un artiste, d'un «performer», comme ils disent, est essentiellement le réalisateur qui, dans les contrats, (et ce sont des contrats ordinaires, on me dit que ce sont des contrats universels, en réalité) a le choix des textes, a l'autorité du choix des textes et des personnalités de son programme.

M. GRÉGOIRE: C'est seulement la tradition alors qui détermine le processus.

M. LAPIERRE: Oui, oui. C'est la tradition, c'est l'usage qui fait partie d'une «unwritten law», qui fait partie autant d'une constitution que «the written law».

(*Traduction*)

M. STANBURY: Est-ce votre opinion que n'importe qui peut décider au sujet d'un artiste—que ce soit le réalisateur ou un agent de la Société—il juge tout simplement l'ensemble de l'œuvre d'un artiste sans être capable de lui donner la raison de quelque critique que ce soit. C'est bien simple, il ne remplit pas les fins que le réalisateur s'était proposées dans ce programme?

M. LAPIERRE: Oui.

M. STANBURY: Ainsi le résultat final n'est pas ce qu'il désire?

M. LAPIERRE: Je crois que ceci doit être sa responsabilité.

M. STANBURY: Ce cas relève de l'agent réalisateur. Votre opinion c'est qu'il n'appartient pas à la haute direction de rendre ce jugement.

M. LAPIERRE: C'est bien cela.

M. STANBURY: Mais vous ne suggérez pas qu'il devrait y avoir quelque principe directeur à l'endroit des artistes pour qu'on ne les renvoie ou les suspende sans raison, principes évoqués par les réalisateurs?

M. LAPIERRE: Je crois que pour l'artiste qui pense n'avoir pas été bien traité, il trouvera toujours sur les lieux un représentant syndical qui pourra exposer ses griefs à l'*A.C.T.R.A.*

M. STANBURY: Il y a un procédé à suivre et ce procédé n'existe pas chez les réalisateurs parce qu'ils ne sont pas membres de l'*A.C.T.R.A.*

M. LAPIERRE: Ce qu'il y a de tragique chez les réalisateurs c'est qu'ils n'appartiennent à aucun syndicat et le plus tôt ils seront syndiqués le mieux ce sera pour eux.

Une VOIX: Excepté Québec.

M. LaPierre: Excepté Québec.

M. Stanbury: Est-ce que les principes avancés par les réalisateurs tendent à apporter des lignes de conduite qui seraient suivies par l'union en faveur de l'un de ses artistes?

M. LaPierre: Bien, je crois que l'*A.C.T.R.A.* dans plusieurs cas, a soumis à la direction de Toronto des griefs bien définis; cette dernière sans doute les référera au Comité national des griefs et alors, s'ils n'arrivent pas à un accord, on aura recours à l'arbitrage tel que stipulé dans le contrat.

M. Stanbury: Apparemment ceci est une tentative...

M. LaPierre: ...pour copier cette façon de procéder.

M. Stanbury: Pour créer un procédé parallèle?

M. LaPierre: Oui.

M. Stanbury: Seulement pour rendre la chose plus claire, vous êtes en quelque sorte prêt à retourner au même programme du genre de *Seven Days* comme nous l'avons vu ces derniers mois, et dans les mêmes circonstances que celles que vous avez connues durant la saison courante?

M. LaPierre: Si le réalisateur pouvait en arriver à une entente avec la haute direction, et si Douglas Leiterman croit qu'il peut réaliser le *Seven Days* qu'il réalisait déjà, en dépit des frustrations, et en surmontant les causes de mésentente entre nous, ma réponse est oui.

M. Stanbury: Des différences fondamentales entre qui?

M. LaPierre: Des différences fondamentales en ce qui a trait à ma participation au programme.

Beaucoup de gens n'ont pas voulu comprendre que mon problème crucial réside dans le fait que j'occupe un double emploi comme professeur associé à McGill et comme directeur du programme d'études sur le Canada français. Je ne possède pas la facilité de me déplacer que connaissent d'autres participants de *Seven Days* et, quand même, je suis emballé pour *Seven Days* et conséquemment il existe pour moi une frustration normale; donc nous devrions avoir à repenser les plans et les horaires et repenser ma participation à *Seven Days*.

Je crois que c'est essentiellement la plus grande difficulté du problème. Nous avons à créer les conditions sans lesquelles il m'est impossible de participer pleinement à ce programme. Je ne suis pas préparé à paraître à *Seven Days* seulement que pour parler. Je ne suis pas prêt à accepter cela et je ne crois pas que M. Leiterman l'acceptât non plus car il pourrait trouver une meilleure voix que la mienne. Alors nous devrions discuter de mes responsabilités à McGill.

M. Stanbury: Mais ces difficultés ne sont que techniques.

M. LaPierre: Oui, ce ne sont pas des difficultés philosophiques.

M. Stanbury: Et ce ne sont pas des difficulté qui vous auraient empêché de continuer le programme dans les mêmes circonstances que celles du 15 avril dernier?

M. LaPierre: Non, nous avons aplani beaucoup de ces difficultés depuis ma sortie dans les journaux; et j'ai fait cette sortie dans les journaux parce que je ne crois pas que ces sortes de choses puissent continuer à rester ignorées—j'ai trop souffert de ce genre d'activité. A mon sens, on doit faire quelque chose.

(*Texte*)

... sur la place publique, par en arrière, dans les coulisses.

(*Traduction*)

M. Stanbury: Et Nathan Cohen est complètement dans l'erreur?

M. LaPierre: Bien, M. Cohen est tellement rempli de lui-même qu'il ne peut comprendre personne d'autre. Bien, ce n'est peut-être pas gentil de ma part de dire cela.

M. Stanbury: Je me demandais si ce n'était pas aussi votre cas.

M. LaPierre: Je puis bien être un peu égocentrique—du moins j'ai une conception de moi-même en tant que personne—mais je ne m'illusionne pas.

M. MacDonald (*Prince*): Vous avez dit que si un nouveau contrat devait être négocié, vous auriez à ajouter au moins deux autres pages. Si vous rédigiez ce contrat vous-même qu'auriez-vous à y ajouter?

M. LaPierre: J'ai l'intention d'avoir une batterie d'avocats qui le feront incompréhensible et qu'eux seuls pourront comprendre. J'ai l'intention d'aller dans les plus petits détails; ainsi ce qui s'est passé le 15 avril ne se répétera pas et je ne serai pas blâmé pour ce qui était écrit entre les lignes et l'on ne me tiendra pas responsable pour les items sans conséquence de *Seven Days*.

M. Stanbury: Est-ce qu'on pourrait avancer que vous n'aviez pas un bon avocat la dernière fois?

M. Lapierre: Je n'en avais pas.

M. MacDonald (*Prince*): Mais si l'on juge d'après les termes du contrat, n'êtes-vous pas un peu responsable de ce qui est arrivé?

M. LaPierre: Il semble que cela devrait être bien plus défini qu'on l'a défini pour que je n'aie pas à revivre cette expérience.

M. Fairweather: J'ai une question supplémentaire. Vous nous avez dit que cette renégociation du contrat devrait comprendre beaucoup plus de clauses afin de protéger vos droits sans engager votre responsabilité au sujet de son contenu; quoiqu'il n'y a qu'une minute ou deux vous avez dit qu'une partie de la frustration, dont vous êtes victime, provient de ce que vous n'êtes qu'un interprète et vous n'aviez pas au programme, en raison de vos responsabilités à McGill, un rôle assez important.

M. LaPierre: Bien je ne voudrais pas être blâmé comme je le suis maintenant pour ce qui n'apparaît pas au manuscrit de *Seven Days*. Je veux participer et je veux participer de la manière dont je l'entends, d'une manière qui engage ma responsabilité; mais je ne suis pas prêt à accepter cette responsabilité parce que je puis ou que je suis assez habile pour amener M. Leiterman à changer d'idée au sujet de ce qui doit être mis en onde.

M. Fairweather: En réalité, ce n'est qu'un des points—bien, j'eus préféré ne pas dire ce que je pense de votre témoignage—mais j'aimerais savoir ceci: vous parlez de l'équipe et du plaisir que vous éprouvez à y participer; et dans

moins de temps qu'il n'en faut pour respirer, vous vous disassociez de vos responsabilités. Faites-vous partie de l'équipe et si oui, n'avez-vous pas assumé les responsabilités et ceci ne fait-il pas partie du plaisir de partager les responsabilités?

M. LAPIERRE: Oui, je suis membre d'une équipe et je participe au moins à quelques décisions qu'elle prend, mais ce ne sont jamais des décisions finales. Mon contrat stipule que les décisions finales appartiennent au directeur.

Ce que je veux prévenir c'est que la direction ne puisse remercier les hôtes d'un programme à cause de l'éditorial du programme à être mis sur les ondes. C'est le principe que je veux éviter. Je ne veux pas me soustraire aux responsabilités en participant à *Seven Days*.

M. FAIRWEATHER: C'est un problème de relation d'employeur et d'employés que vous voulez bien défini, et non pas celui de vos rapports avec le public.

M. LAPIERRE: Non.

M. FAIRWEATHER: Je vois.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnston.

M. JOHNSTON: Je passe.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Trudeau.

(*Texte*)

M. TRUDEAU: Monsieur le président, il me semble assez clair, d'après le contrat que M. LaPierre nous a fait voir hier, qu'il n'y a pas de relation contractuelle lui permettant de demander un réengagement. S'il a des droits, ce n'est certainement pas en vertu de ce contrat, c'est très probablement en vertu du contrat de l'ACTRA, encore que là ce ne soit pas tellement clair, d'après les notes qu'on nous a remises hier, parce que l'article 3301 parle du processus d'engagement et non pas du processus de réengagement. Je ne sais pas si la distinction a de l'importance mais, si on regarde l'article 705, il s'agit là de la terminaison d'un engagement. Je pense que ces choses ne pourraient nous être claires que si nous avions, nous, une copie de ce contrat de l'ACTRA et je suggère, monsieur le président, que ce serait une bonne idée de nous faire tenir une copie du contrat de l'ACTRA, encore que, là, je ne suis pas très sûr qu'il ressorte de notre juridiction de décider quels sont les droits contractuels ou syndicaux de M. LaPierre. Ses droits contractuels, il peut toujours les plaider devant les tribunaux civils, mais pour ce qui est de ses droits syndicaux, sauf erreur, il y a déjà un processus de négociations sur un grief et je pense que ce n'est pas le mandat de ce Comité-ci d'essayer de vider ce problème. Alors, est-ce qu'on pourrait recevoir une directive de la présidence, sauf sur cette question, mais éventuellement, au sujet des questions qu'il nous reste à poser à M. LaPierre, pour que cela ne dure pas indéfiniment. Est-ce qu'on pourrait s'entendre dans le Comité pour ne pas essayer, nous, de vider ces questions syndicales ou ces questions contractuelles et, si je devine bien la directive du Comité, tenter plutôt de comprendre de quoi est fait une direction de Radio-Canada, de savoir si les notions de gérance qui s'appliquent dans une industrie normale doivent s'appliquer ici ou s'il n'y a pas plutôt, comme M. LaPierre l'a laissé entendre hier, un processus de création en collaboration avec la *direction* et les créateurs qui sont au service de la *direction*. Je dis ceci surtout pour éviter qu'on s'éternise dans des questions légales qui ne sont probablement pas de notre ressort, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: On sait que jusqu'ici il y avait une sorte d'entente implicite parmi les membres du Comité et que ce que nous étudions n'était pas le cas particulier, dans le but de régler le grief de M. Watson, et le grief de M. LaPierre, mais plutôt la situation en général, dont cet incident est le symptôme. Par ailleurs, étant donné que le Comité s'est mis en train d'explorer cet incident dans toutes ses dimensions, il était impossible et indésirable d'empêcher les membres de poser des questions sur tous les aspects qui, croyaient-ils, relevaient de ce qui compose cette situation. C'est la route que le Comité a suivie jusqu'ici et, si l'on considère que le témoignage portant sur le contrat a été rendu et qu'on en connaît seul un article, que l'esprit de ce contrat ne peut sans doute se dégager de façon claire que de l'ensemble des clauses du contrat, je pense qu'il serait dans l'ordre si vous proposiez de déposer le contrat pour que les membres puissent le consulter. Qu'on demande à M. LaPierre de le faire s'il l'a avec lui.

(*Traduction*)

M. TRUDEAU: Nous avons deux choix. Ou bien le contrat de l'union est disponible et en suivant tout le procédé normal nous décidons comment ces griefs peuvent être résolus, ou bien nous pouvons décider de ne rien faire nous-mêmes.

Nous semblons engagés sur la seule voie de l'interrogatoire se rapportant aux droits contractuels de M. LaPierre. Je me demande si nous ne devrions pas mettre fin à cet interrogatoire. Si nous sommes pour discuter des droits de M. LaPierre, alors nous devrions avoir le contrat du syndicat de ce métier et nous pourrons dépenser des jours et des semaines à discuter ce problème ce qui n'est pas nécessaire parce qu'on peut procéder par voie de négociation.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je serais d'accord avec M. Trudeau à l'effet que déposer le contrat pourra entraîner des journées de discussion. Par ailleurs, je ne crois pas qu'on doive exclure toute discussion relative à la clause impliquée, étant donné surtout le fait que le témoignage de M. LaPierre semble tirer à sa fin et que...

M. TRUDEAU: ...mais ce sera peut-être vrai pout tout autre témoin.

M. GRÉGOIRE: Oui, mais c'est là tout de même un des points de base puisque cela concerne la légalité de l'action posée par la *direction* de Radio-Canada.

M. TRUDEAU: Mais, c'est que la légalité de l'action ne nous intéresse pas. C'est une question pour les tribunaux ou une question pour l'arbitrage syndical. Tout ce qui nous intéresse c'est ce qui implique la direction de Radio-Canada...

M. GRÉGOIRE: Alors, peut-être que pour savoir si cela nous intéresse oui ou non, on peut demander à M. LaPierrre s'il a l'intention de présenter la cause, ce non-renouvellement de contrat, devant les tribunaux?

(*Traduction*)

M. LEWIS: Puis-je suggérer—et ceci n'est pas une objection à la question ou à la réponse—il me semble que le point soulevé par M. Trudeau s'applique où un plaignant en particulier accepterait toute la médecine qu'on pourrait lui servir sur toute la ligne.

Je croyais que la seule raison de se référer aux contrats—du moins pour moi—c'était d'obtenir quelque secours possible qui nous aiderait à mieux comprendre les rapports entre les employés à tous les échelons et la haute direction.

M. TRUDEAU: Mais non les rapports légaux.

M. LEWIS: Les rapports dans le contexte de la corporation.

Je crois que M. Trudeau a parfaitement raison, nous n'avons rien à voir aux droits légaux dans une cour civile. Ceci regarde la personne ayant des griefs, elle peut intenter poursuite légalement et ce comité se tromperait en voulant interpréter l'entente collective entre l'*A.C.T.R.A.* et la Corporation.

Alors, si je me souviens bien, le recours à l'entente collective non seulement donnerait lieu à des griefs mais obligerait à recourir à l'arbitrage à la fin des procédures.

Alors, monsieur le président, je dirais que toutes les questions qui tentent de définir, suivant le contrat, les rapports, l'œuvre et la fonction de Radio-Canada sont des questions recevables.

Les questions qui touchent à l'interprétation légale des documents sont irrecevables. Où faut-il dresser une ligne de démarcation, monsieur le président, c'est à vous d'en juger. Vous êtes le Salomon et non moi.

Le PRÉSIDENT: On a demandé que le contrat soit déposé sur le bureau en adoptant comme principe que lorsqu'on citera ici devant le Comité une clause au sujet de n'importe quelle entente nous puissions consulter aussi les autres articles afin de donner une meilleure interprétation.

M. LaPierre usait continuellement de cet article, c'est pourquoi nous l'avons déposé devant nous et je ne crois pas que le président pouvait refuser.

D'un autre point de vue, je crois que cette discussion a eu du bon et du consentement unanime du comité, celui-ci pourrait envisager l'aspect légal et se renseigner par exemple, au cas où M. LaPierre voudrait recourir à un tribunal, que c'est bien son affaire, et que c'est un domaine complètement étranger au but de ce Comité.

M. GRÉGOIRE: Peut-être que l'aspect légal n'est pas de notre juridiction, mais dans l'ensemble si nous voulons savoir ce qui se passe, alors nous devons avoir l'occasion de juger de la légalité des actions de Radio-Canada.

Si M. LaPierre dit qu'il en appellera à une cour, alors, je suis prêt à accepter le jugement de cette cour, mais s'il n'en fait rien, alors nous n'aurons jamais de décision ou de conclusion concernant la légalité de l'acte posé par Radio-Canada.

M. TRUDEAU: Mais nous ne sommes pas supposés avoir une opinion.

M. LEWIS: Pourquoi déciderions-nous?

M. BASFORD: Vraiment, nous étudions le concept de la radiodiffusion et son administration ainsi que les meilleures méthodes à adopter dans la direction d'un réseau public de radiodiffusion? Nous n'avons pas à déterminer les droits individuels d'une personne vis-à-vis la direction.

Une VOIX: Bravo! Bravo!

M. BASFORD: Il y a un contrat ici—un contrat complet et très long—qui établit ces droits, et ces droits que possède M. LaPierre peuvent servir à son union pour en appeler au comité des griefs.

Nous étudions le système de radiodiffusion et son administration; nous ne sommes pas ici pour déterminer des droits individuels. Je crois que les questions concernant l'interprétation légale du contrat afin de déterminer la place assignée à chacun dans ce système de radiodiffusion sont vraiment hors d'ordre, monsieur le président.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, le but de ma question n'est pas de déterminer la cause spécifique de M. LaPierre, mais je la pose surtout dans le cadre de l'action en général, ou d'un cas général où une chose comme celle-là peut se reproduire; je veux savoir simplement puisqu'il s'agit ici de renouveler un contrat, et non de briser ou de résilier un contrat, si on a décidé d'en renouveler un on non. A ce moment-là, il serait bon que le Comité adopte une motion, immédiatement ou plus tard, pour déterminer ce que peut être la légalité de l'action de Radio-Canada et c'est pourquoi, si M. LaPierre porte la cause devant les tribunaux, cela ne servira pas de cause individuelle mais de jurisprudence, comme décision des tribunaux sur un cas spécifique, non pas sur le sien nécessairement, mais sur le problème en général qui nous préoccupe.

Le PRÉSIDENT: L'argument, monsieur Grégoire, je vous avoue, ne me convainc pas d'accepter la question: «*Avez-vous l'intention de porter votre cause devant les tribunaux?*» Je ne crois pas que cette question-là soit recevable.

M. GRÉGOIRE: Sur quel point. . .

Le PRÉSIDENT: Sur votre. . .

M. GRÉGOIRE: Mais si je lui demandais alors, «Aux fins d'établir la jurisprudence pour les cas à venir, qui pourraient ressembler au vôtre, avez-vous l'intention de porter le cas devant les tribunaux?» A ce moment-là, je crois, monsieur le président, qu'elle devient recevable.

Le PRÉSIDENT: Le témoin reste parfaitement libre d'y répondre de toute manière, mais je ne crois pas qu'elle soit recevable. Pour être très généreux si le témoin veut y répondre, qu'il y réponde, mais il est parfaitement libre de ne pas vous répondre.

M. LAPIERRE: Aucune décision n'a été prise à ce sujet-là.

M. GRÉGOIRE: Vous ne le savez pas encore?

M. LAPIERRE: Je ne le sais pas encore.

(*Traduction*)

J'aimerais faire une mise au point qui a trait, je crois, à ce que M. Trudeau et M. Grégoire ont dit. Quand vous parlez d'un membre du A.C.T.R.A., un artiste, vous ne parlez jamais de réengagement, vous ne pouvez parler de «renouvellement de contrat». Vous pouvez parler d'engagement seulement.

(*Texte*)

. . . parce que chaque contrat est terminal, chaque contrat se termine, et chaque nouvel emploi détermine essentiellement ses propres termes de référence. Alors, lorsque vous parlez de *performers*, vous ne pouvez pas parler de renouvellement, vous ne pouvez pas parler de *re-engagement:* vous pouvez seulement parler de *engagement*. Je ne crois pas que, c'est cela qui est le hic.

(*Traduction*)

M. TRUDEAU: Monsieur le président, je ne saisis pas, ici, la pensée de M. LaPierre; peut-être est-ce la preuve qu'il faudrait avoir le contrat sous les yeux. Il me semble que l'article 3301 pourrait s'appliquer à quelqu'un qui n'était pas déjà lié par contrat avec la société Radio-Canada, et cela expliquerait le pourquoi de l'article 701, selon lequel le contrat doit revêtir une forme qui soit mutuellement acceptable pour l'A.C.T.R.A. et la société. Il s'agirait ici d'engager quelqu'un qui n'appartenait pas à l'A.C.T.R.A.; mais dans un cas comme le vôtre, il pourrait s'agir de réengagement ou d'autre chose.

M. LAPIERRE: Je ne peux argumenter sur ce point; je ne suis pas avocat.

M. LEWIS: Monsieur le président, si je puis m'en reporter à mon expérience, je dirais que le comité obtiendrait plus de succès en se renseignant sur la façon dont se font normalement les engagements dans le monde du spectacle, au lieu de rechercher ainsi une interprétion légale. J'ai travaillé pour le compte de l'A.C.T.R.A. et d'autres syndicats, et je vous assure, monsieur le président, que d'ordinaire l'artiste est engagé, non pas par son véritable employeur, mais par quelqu'un d'autre. Un ensemble de jazz joue, mettons, à l'hôtel Royal York; c'est le chef d'orchestre qui en a engagé les membres, même si les cachets sont payés par l'hôtel Royal York. Prenons une troupe qui joue au théâtre Royal Alexandra; c'est monsieur A qui est le patron du spectacle, mais les membres de la troupe seront engagés par quelqu'un d'autre. Dans le monde du spectacle, la question des relations régulières entre la haute direction et les personnes engagées ne se pose pas et ne s'applique pas; d'où l'article 3301 qui figure au contrat de l'A.C.T.R.A. C'est pourquoi on ne parle pas de réengagement.

Comme je l'ai dit, j'ai quelque expérience de ce domaine; à mon avis, les relations ne cessent pas, même si l'entente expire. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, car les juristes des États-Unis ne s'entendent pas sur ces questions.

J'estime qu'il conviendrait plutôt, si le comité le veut bien, de réunir des renseignements sur la façon dont on engage les gens dans le monde du spectacle, sur ceux qui les engagent, et ensuite de rechercher l'interprétation légale de cette situation.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je crois que l'interprétation fournie par M. Lewis n'est pas tout à fait exacte. Il y a une distinction entre la direction d'un groupe et celle d'un exécutant unique. Ainsi, lorsque la haute direction engage des gens pour un opéra, le chef embauche tous les membres de l'orchestre mais chaque soliste est engagé par la haute direction, et non pas par le chef d'orchestre. Il y a là deux choses distinctes. M. LaPierre est, dans son domaine, un soliste.

M. FAIRWEATHER: Peu m'importent les groupes ou les solistes; nous n'en manquons pas à la Chambre des communes. M. LaPierre, vous ne quitteriez pas

l'A.C.T.R.A. simplement parce que votre contrat, ou la période de votre engagement actuel, arrive à expiration. Supposons que le problème actuel n'existe pas et que, pour quelque autre raison, vous décidiez de ne pas retourner à l'émission *Seven Days* en 1967, quitteriez-vous tout simplement l'A.C.T.R.A.?

M. LaPIERRE: Oh non, je continuerais d'appartenir à l'A.C.T.R.A., car je pense qu'elle m'a protégé.

M. FAIRWEATHER: Vous auriez d'autres possibilités?

M. LaPIERRE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, M. Brand?

M. BRAND: Oui. Je me demande si nous ne devrions pas laisser ces questions juridiques en suspens; elles n'ont pas de véritable rapport avec le sujet qui nous occupe.

M. BASFORD: D'accord, monsieur le président. Nous devrions plutôt étudier les questions de radiodiffusion. Le comité n'a pas pour objet d'établir des contrats, soit avec l'A.C.T.R.A., dans le cas actuel, soit avec des danseuses contorsionnistes, ou avec tout autre artiste; notre tâche consiste à étudier le fonctionnement d'un réseau de radiodiffusion public.

M. SHERMAN: Monsieur le président, je crois que c'est ce que M. Trudeau proposait il y a une quinzaine de minutes.

Le PRÉSIDENT: Le comité serait-il satisfait si le président posait en principe que ce qui nous intéresse, ce sont les relations mutuelles entre la direction et les artistes, à l'époque de cet indicent, ainsi que leurs positions respectives.

Des VOIX: Oui, oui.

Le PRÉSIDENT: J'essaierai de suivre cette ligne de conduite.

M. McCLEAVE: M. LaPierre, dans la lettre addressée à M. Wilcox, il y a deux raisons qui sont avancées. Dans le troisième paragraphe, il est dit que, selon le sentiment de l'A.C.T.R.A., les raisons invoquées par la société en ce qui concerne le refus de renouveler le contrat de M. LaPierre, sont les suivantes. Sont-ce là, M. LaPierre, les deux seules raisons, à votre connaissance? J'essaie simplement de serrer la question d'un peu plus près.

M. LaPIERRE: Je n'ai pas de copie du contrat.

M. McCLEAVE: Je vais vous en donner lecture.

a) M. LaPierre a exprimé des opinions défavorables à la société Radio-Canada à l'égard de questions qui n'avaient rien à voir avec l'engagement des artistes à Radio-Canada, et

b) Les opinions personnelles de M. LaPierre prenaient une place indue à l'émission *This Hour Has Seven Days*.

M. LaPIERRE: C'étaient là les raisons qu'on a données au début, lorsque la lettre en date du 18 avril fut envoyée. Effectivement, telles étaient les raisons invoquées. Suivit, plus tard, une lettre en date du 22 avril 1966, expédiée par la direction de l'A.C.T.R.A.

M. McCLEAVE: M. LaPierre, cette dernière lettre ne fournit pas d'autres raisons?

M. LaPierre: Non, monsieur, je ne le crois pas, mais tout dépend, peut-être, de la façon dont on l'interprète. Je crois que l'A.C.T.R.A., dans la première lettre qu'elle a envoyée, exposait les deux raisons qu'on a données à l'égard du refus de renouveler mon engagement pour l'an prochain à l'émission *This Hour Has Seven Days*: à savoir que M. LaPierre avait exprimé des opinions défavorables à Radio-Canada à propos de questions qui n'avaient rien à voir avec l'engagement des artistes à Radio-Canada, et que les opinions personnelles de M. LaPierre prenaient une place indue à l'émission *This Hour Has Seven Days*.

M. McCleave: Croyez-vous qu'il existe d'autres raisons non écrites qui expliqueraient le refus de renouveler votre contrat, ou estimez-vous que ce sont là les deux seules raisons?

M. LaPierre: Ce sont là les deux raisons qu'on a invoquées, hormis la raison qu'on a ajoutée le 19 avril, savoir: que j'avais pleuré.

M. McCleave: Que vous aviez pleuré?

M. LaPierre: Oui.

M. McCleave: Cela ne justifierait-il pas la raison (b), selon laquelle vos opinions personnelles prenaient une place indue à l'émission?

M. LaPierre: Si j'ose l'affirmer, il y a une différence, d'après ce qu'on m'a toujours dit, entre une opinion et une émotion. C'est ce qu'on m'a dit.

M. McCleave: Quelle importance faut-il attribuer au fait que vous habitiez à Montréal, alors que l'émission avait lieu à Toronto? Dans quelle mesure ce fait a-t-il influé sur la situation qui s'est produite à l'émission *Seven Days*?

M. LaPierre: Je crois qu'il a joué un rôle considérable. Je n'étais pas là, voyez-vous, lorsque je devais rester à Montréal pour remplir d'autres engagements. Même si l'avion ne met qu'une heure et quinze minutes à faire le voyage, il reste une difficulté.

M. McCleave: Cette difficulté pourrait-elle être réglée?

M. LaPierre: Je pensais que nous avions essayé, de notre mieux, de la régler; en d'autres termes, les personnes attachées à l'émission *Seven Days* étaient au courant de mes fonctions à McGill, et nous réussissions, tant bien que mal, à ordonner les interviews par rapport à ces fonctions. Je crois que, dans des circonstances d'urgence, comme lorsque j'ai été en Alabama afin d'interviewer Leroy Wilkins, il fallait prendre une décision rapide; ce fut une occasion de désappointement, en quelque sorte, non seulement pour moi mais aussi pour les personnes qui s'occupaient de l'émission.

M. McCleave: Avez-vous dressé le contrat original qui a été passé avec Radio-Canada? Je pense au paragraphe 17, où il est dit que vous aviez convenu d'assister aux réunions que pourraient nécessiter l'étude du programme et la mise au point des diverses émissions.

M. LaPierre: Il s'agit là d'un article obligatoire, comme celui qu'on trouve dans tous les contrats au sujet des bonnes mœurs.

M. McCleave: Ainsi donc, la difficulté ou le désaccord à l'égard de certaines parties de l'émission *Seven Days* ne tenait, en partie, qu'au désappointement de ne pouvoir être toujours disponible et sur les lieux, à Toronto?

M. LaPierre: Cela n'offrait pas assez de souplesse pour que je puisse accepter autant que je l'aurais voulu, les divers engagements que me réservaient les réalisateurs; de plus, n'étant pas sur les lieux, je ne pouvais pas exposer mon point de vue.

M. McCleave: Votre réalisateur s'est-il plaint parfois de cette lacune?

M. LaPierre: Je crois qu'il en a parlé, mais je ne pense pas qu'il s'en soit plaint, car dès le début, lorsqu'on a retenu mes services, il savait qu'il devait en être ainsi.

M. McCleave: Pendant une partie de l'émission, vous paraissiez en compagnie d'un groupe d'étudiants d'université. Quelqu'un d'entre vous touchait-il un cachet pour cette interview? Vous avez paru avec ce groupe d'étudiants pour une étude collective qui, semble-t-il, n'était pas demandée par l'émission *Seven Days*, mais par l'Université McGill.

M. LaPierre: Non, elle était demandée pour l'émission *Seven Days*.

M. McCleave: Elle était demandé pour l'émission *Seven Days*?

M. LaPierre: Oui.

M. McCleave: Tous les étudiants ont-ils touché, comme vous, un cachet pour cette interview?

M. LaPierre: Les étudiants n'ont rien touché.

M. McCleave: Avez-vous touché un supplément, ou s'agissait-il là de votre travail habituel?

M. LaPierre: Un article de mon contrat stipule que le travail qui n'est pas exécuté le dimanche donne droit à un supplément.

(*Texte*)

Le président: Monsieur Allard.

M. Allard: Monsieur LaPierre, si je comprends bien, vous étiez animateur de cette émission?

M. LaPierre: Oui, monsieur.

M. Allard: Est-ce que vous avez occupé d'autres fonctions auprès de Radio-Canada comme réalisateur, dans le passé, à part cette émission-là?

M. LaPierre: Bien, j'ai fait des commentaires à la télévision et à la radio, à l'émission *Viewpoint* et *Commentary*, j'ai fait des choses comme cela, oui, et j'ai aussi été co-animateur, avec Alice Parizeau, de deux émissions au réseau français au sein des émissions religieuses.

M. Allard: En somme, depuis combien d'années participez-vous à des émissions à Radio-Canada?

M. LaPierre: Depuis l'automne de 1963.

M. Allard: 1963. Voyez-vous, monsieur LaPierre, vous comparaissez ce matin devant le Comité, l'autre jour, nous avons eu le présence de M. Watson; d'autres personnes viendront témoigner. En somme, nous aurons des témoins qui viendront du côté de l'administration, du domaine de la réalisation, et de

tous les secteurs de l'animation. Nous cherchons à comprendre, et le public également, le rôle et les relations qui existent entre l'administration, la réalisation et l'animation des émissions. Est-ce qu'il est opportun de vous poser la question suivante, et soyez à votre aise, on cherche à découvrir, on ne cherche pas à gêner personne; dites-nous votre opinion: comment envisagez-vous, depuis 1963 que vous participez à des émissions, et que vous êtes en relations avec des réalisateurs ou d'autres personnes de l'administration, comment envisagez-vous, dis-je le droit ou la responsabilité de *direction* de l'administration? Pouvez-vous nous dire, en quelques mots, comment vous envisagez ce droit-là de diriger de la part de l'administration? Cela veut-il dire qu'il y a des limites ou des frontières? Est-ce que vous comprenez bien ma question?

M. LAPIERRE: Je crois que les frontières que l'administration en tant qu'administration, ce que M. Prud'homme appelle the management, je crois que leur droit d'administrer se termine exactement où l'arbitraire peut arriver à faire partie de leurs décisions. Alors, pour empêcher l'arbitraire de prendre place, il faut absolument qu'il y ait des structures, des structures qui sont bien comprises; il faut absolument qu'il y ait des moyens de communication, des lignes de communication auxquelles on adhère. Alors, dans ce cas qui nous préoccupe présentement, je crois qu'on ne s'est pas maintenu dans ces lignes de communication, ces lignes d'autorité, avec le résultat que j'ai très peur de l'arbitraire et je crois qu'il faut se protéger contre la *black list,* ou ce qu'on peut appeler le *no man's land,* où, à mon avis Wilson Southam et Ross MacLean se trouvent présentement. Alors, moi, je conçois essentiellement que la responsabilité de l'administration, du *top management* de Radio-Canada, est de donner des lignes de conduite et, par le truchement de la délégation des pouvoirs, de permettre aux réalisateurs de faire leur boulot, et leur boulot est de présenter des émissions à la télévision, dans un cadre de responsabilités, dans un cadre de directives très bien comprises. Alors, moi, en tant qu'animateur d'un programme, je dépends directement des réalisateurs. C'est le réalisateur, qui d'après les contrats de Radio-Canada avec ses propres réalisateurs, leur donne le pouvoir de choisir et les scripts, et le scénario, et le personnel artistique d'une émission. Il faut essentiellement maintenir ces structures-là, d'après moi. Lorsqu'elles ne sont pas maintenues, je pense que c'est dangereux et que l'arbitraire, *the black list, the no man's land,* peut se produire.

M. ALLARD: Pour ce qui est de votre émission *Seven Days,* il n'y a pas eu de structures, de lignes de conduite, qui, à votre connaissance, ont été données?

M. LAPIERRE: A ma connaissance, aucune n'est venue à moi, mais je ne crois pas que ce soit la responsabilité de la *haute direction* de Radio-Canada de me faire connaître toutes ses directives. C'est la responsabilité du réalisateur de me les faire connaître.

M. ALLARD: Est-ce que le réalisateur vous a fait part de certaines lignes de conduite, se rapportant à l'atmosphère de votre émission?

M. LAPIERRE: Oui, je crois que le réalisateur a parlé de responsabilité; il a parlé de politesse, etc., comme il se devait de le faire, mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que je ne me rappelle pas qu'il m'ait critiqué, d'aucune façon, parce que j'avais manqué aux directives de Radio-Canada, que le bureau des directeurs de Radio-Canada a appelé *éthique* dans le communiqué.

M. ALLARD: Depuis votre séjour à Radio-Canada, en différentes circonstances, soit pour d'autres émissions, avez-vous eu connaissance...des directives qui se discutent verbalement lors de la création de l'émission?

M. LAPIERRE: Qui se discutent entre le réalisateur et l'animateur. Je ne sais pas s'il existe des directives écrites entre le réalisateur et les structures supérieures à lui.

M. ALLARD: Croyez-vous que ce serait une bonne chose, pour la bonne compréhension de tout le monde, de l'administration, de la réalisation, de l'animation, que des directives générales, qu'un code d'éthique soit établi, indiquant le rôle de la gérance, par exemple, dans l'administration. Est-ce que vous considéreriez cela comme une chose très utile et opportune?

M. LAPIERRE: En autant que l'on puisse définir des principes assez généraux qui ne détruisent pas l'atmosphère nécessaire à la création, oui.

M. ALLARD: Croyez-vous que ce serait une amélioration par rapport à la situation qui prédomine depuis un certain nombre d'années, alors que les directives semblent être verbales?

M. LAPIERRE: Je crois qu'il serait nécessaire d'y arriver; mais comme je l'ai déjà dit publiquement, afin de pouvoir maintenir une atmosphère où la création, etc., puisse exister, il faut absolument que les réalisateurs fassent partie du groupe. Je conçois cela comme étant un tout. Il faut obtenir un consensus.

M. ALLARD: Ce sont des conditions de travail.

M. LAPIERRE: Oui, c'est ça.

M. ALLARD: Il est bon que les parties intéressées y participent.

M. LAPIERRE: C'est ça.

M. ALLARD: Et vous considéreriez cela comme une amélioration?

M. LAPIERRE: Considérable.

M. ALLARD: Considérable. Je voudrais poser une autre question, pour faire suite à l'étude du droit de diriger de la direction. En fait vous dites que le droit de direction est un peu comme la *common law*, cette partie de droit non écrit, établi par les juges, à partir de cas spécifiques. Mais voici un autre sujet où on se pose des questions. Le public également s'intérogge. En fin de semaine, plusieurs ont parlé des travaux qui se poursuivent ici et le public s'intéresse beaucoup à cela et de la bonne façon. En quoi consiste d'après vous la liberté de créer des réalisateurs et des animateurs? Cette liberté de créer, cette liberté qu'on doit laisser aux réalisateurs et, par ricochet, aux animateurs, cette liberté-là est-ce que vous pouvez nous la décrire? Jusqu'où peut-elle se rendre, est-ce qu'elle permet de tout dire, de tout faire, là, ou si, elle-même doit avoir aussi des normes, des limites, d'après ce que vous vous en faites, tout en laissant le souffle de création et le souffle de l'expression aux animateurs et aux réalisateurs?

M. LAPIERRE: Une liberté sans norme et sans limite serait une liberté exercée sans sens de responsabilité. Alors la liberté devient à ce moment-là une licence et je crois que c'est essentiellement l'atmosphère où moi, je crois qu'il est nécessaire d'arriver. Je crois que les réalisateurs autant que les animateurs doivent exercer leur liberté dans un contexte de responsabilité et ils se doivent d'être responsables de leurs actions. Il faut qu'ils comprennent cette responsabilité-là et, à mon avis, il faut, et du Parlement et de la *haute direction*, une espèce de charte et cela est très important. Lorsqu'on en arrivera à une charte parlementaire sur le *broadcasting*, lorsqu'on en arrivera à un code

d'éthique, et lorsqu'on en arrivera à un consensus d'opinions, il faudra essentiellement que cette liberté du réalisateur, comme celle de l'animateur, soit exercée dans un contexte de responsabilités. En ce qui touche à l'émission *Seven Days,* je crois que la liberté que *Seven Days* a pu avoir, a été essentiellement exercée dans le sens de la responsabilité.

M. ALLARD: Dans votre participation à l'émission *Seven Days,* pour revenir à un cas particulier, est-ce que vous vous êtes senti brimé dans votre liberté d'expression, à un moment donné?

M. LAPIERRE: Avec mes relations avec les réalisateurs de l'émission «This Hour Has Seven Days», non.

M. ALLARD: Vis-à-vis l'administration.

M. LAPIERRE: Pas en première cause, car il y a l'interposition du réalisateur entre moi et la haute direction, mais je ressens le poids de cette atmosphère de frustration, de cette atmosphère de...

M. ALLARD: Est-ce que les réalisateurs le sont?

M. LAPIERRE: Parce que les réalisateurs le sont, dans une équipe comme *Seven Days* comme dans n'importe quelle équipe; après tout, c'est un groupe de gens qui font d'abord un programme, et alors, il existe des relations très étroites entre ces gens-là. Il existe une communauté d'esprit, une communauté d'atmosphère, etc., et alors il y a beaucoup de choses qui se font dans les cadres de l'émission.

M. ALLARD: Lors de votre participation, à Radio-Canada, à l'émission *Seven Days,* ou lors d'autres émissions avez-vous remarqué qu'il existait des contacts réguliers entre l'administration et la réalisation? Si un réalisateur, à l'emploi de Radio-Canada, présente une formule de programme pour vingt émissions, est-ce qu'il existe, entre la réalisation et l'administration, des contacts, un dialogue assez régulier au point de vue de la programmation et de l'allure des émissions qui prennent corps dans un programme de vingt émissions, par exemple? Est-ce qu'il y a des contacts ou simplement un vide, une incompréhension?

M. LAPIERRE: J'ai remarqué, au sein de *Seven Days,* qu'à tous les dimanche après-midi, M. Hugh Conklin qui représentait ce qu'on appelle le *middle management,* était toujours présent, lorsqu'on répétait pour le programme du soir. Il était toujours là et lorsque j'ai exprimé certaines opinions, à certains moments, sur le programme, etc., il était là, et il faisait partie du dialogue.

M. ALLARD: Il faisait partie du dialogue, dites-vous. Les relations, durant ces dimanches après-midi-là étaient-elles constructives, entre ce monsieur-là, le réalisateur, et...

M. LAPIERRE: Moi, je suis toujours en bas dans le studio et eux sont en haut dans ce qu'on appelle le kremlin, et étant donné la personnalité de M. Conklin les relations étaient toujours très efficaces pour toutes les personnes concernées.

M. ALLARD: Et dans les autres émissions auxquelles vous avez participé, l'émission *Seven Days* mise à part, avez-vous remarqué qu'il semblait y avoir des contacts irréguliers entre l'administration et la réalisation?

M. LAPIERRE: Je n'ai pas compris le commencement de votre question.

M. ALLARD: Dans les autres émissions auxquelles vous avez participé, l'émission *Seven Days* mise à part.

M. LAPIERRE: Je n'ai jamais remarqué cela parce que je ne me suis jamais senti aussi intimement lié à une équipe dans les autres émissions auxquelles j'ai participé, que dans *Seven Days* ou *Inquiry*. *Inquiry* était à peu près la même affaire. Les relations entre *Inquiry* et, à ce moment-là, M. Taylor et M. Bernard Ostry, étaient de la même espèce que celles qui me semblent exister entre M. Conklin et *Seven Days*.

Le PRÉSIDENT: M. Mackasey.

(*Traduction*)

M. MACKASEY: Je n'ai qu'une ou deux questions à vous poser, M. LaPierre. Hier soir, M. Lewis a établi, je crois, par une série de questions, que votre principale fonction était celle d'un hôte, plutôt que celle d'un réalisateur, et deuxièmement, que chacune de vos paroles—et non pas comme vous l'avez bien expliqué, chacun de vos gestes—devait se conformer à un plan défini, sans doute au plan fixé par le réalisateur. Le texte de vos commentaires était entièrement déterminé d'avance; en d'autres termes, on n'improvisait pas à votre émission?

M. LAPIERRE: J'ai dit que j'avais improvisé trois fois à l'émission *Seven Days*.

M. MACKASEY: Étant donné le temps pendant lequel vous avez fait partie de l'émission, il n'y a pas là matière à regret. Ce que M. Lewis a essayé d'établir—le point est important, je crois, car je partage son opinion—c'est que toute déviation, ou ce que la direction appelle dans son communiqué «toute infraction à l'égard de la politique officielle de la société», devrait être imputable au réalisateur plutôt qu'à l'animateur.

M. LAPIERRE: D'après mon expérience, monsieur, il en serait ainsi.

M. MACKASEY: Je voulais simplement établir à nouveau ce point, car je pense que M. Lewis a établi, du moins d'après la réponse que vous avez donnée à sa question, que vous étiez un exécutant. Je ne voudrais pas vous montrer du mépris, mais vous étiez, dans un certain sens, une marionnette entre les mains des réalisateurs. Vous pouvez discuter avec le réalisateur avant l'émission, peu importe s'il existe ou non entre les personnes attachées à l'émission autant d'amitié que vous le prétendez. Sans doute, vous prenez part à la discussion puisqu'il s'agit de votre rôle au sein de l'émission, mais c'est le réalisateur qui a le dernier mot, et non pas l'animateur.

M. LAPIERRE: Oui, c'est le réalisateur qui a le dernier mot.

M. LEWIS: Appelons-le une marionnette sans cordes.

M. MACKASEY: Vous avez parlé de la nécessité d'un code d'éthique; c'est à cela que j'essaie d'en venir depuis quelques jours. Selon le communiqué, on peut conclure qu'il existe un tel code. Prétendez-vous que vous l'ignorez?

M. LAPIERRE: Je prétends, monsieur, que je ne l'ai jamais vu sous forme d'écrit.

M. MACKASEY: Je sais, mais vous coupez les cheveux en quatre.

M. LAPIERRE: Oh, je vois.

M. MACKASEY: Vous ne l'avez pas vu, mais vous savez qu'il existe?

M. LaPierre: Je ne sache pas que personne m'ait dit: «Voici le code d'éthique de Radio-Canada en ce qui touche les hôtes ou les invités de marque ou d'un genre spécial qui viennent à l'émission». Personne, que je sache ne m'a dit cela. J'imagine, monsieur, que si je n'avais pas agi conformément à ce code, on m'aurait sûrement prévenu: «Attention, M. LaPierre, vous enfreignez les règlements de Radio-Canada». Or, personne ne m'a fait de telles remarques.

M. Mackasey: Par acquit de conscience, ne pouviez-vous pas aller à la bibliothèque et consulter le code général d'éthique à l'usage des animateurs de Radio-Canada?

M. LaPierre: Je sais que ce code ne se trouve pas à la bibliothèque.

M. Mackasey: Il ne se présente pas sous la forme d'un contrat d'emploi. Vous ne pouvez pas aborder le directeur en ces termes: «Je suis Laurier LaPierre, l'hôte; je désire un exemplaire du code d'éthique que je dois suivre en tant qu'employé de Radio-Canada». Ai-je raison?

M. LaPierre: Oui.

M. Mackasey: Mais même si vous ne l'avez pas vu, il existe, s'il faut en croire le communiqué. Diriez-vous qu'il existe effectivement un code d'éthique?

M. LaPierre: D'après le document en question, il en existe un.

M. Mackasey: Mais d'après vous, existe-t-il? Je sais qu'il existe d'après le document.

M. LaPierre: Je ne l'ai jamais vu.

M. Mackasey: Ce n'est pas ce que je vous demande. Je ne vous demande pas si vous l'avez vu; je vous demande si vous croyez qu'il existe?

M. LaPierre: Ce qui gouverne ces sortes de choses, c'est l'ensemble des règlements et des traditions. Ces règles sont tantôt écrites, tantôt non écrites. Voudriez-vous savoir si l'on m'a dit, lors de mes débuts à Radio-Canada: «voici ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire», je vous répondrais alors: «Personne ne m'a dit cela».

M. Brand: Nous avons déjà examiné toute cette question, monsieur le président.

M. Mackasey: J'aimerais plutôt poser une autre question sur ce que dit le texte de ce communiqué au sujet des émissions en général. Il est dit: «L'émission accuse une sérieuse faiblesse, toutefois, en ce qu'elle s'écarte souvent des directives permanentes de la société» Ai-je raison de déduire que ces fréquents écarts—d'ailleurs discutables—sont imputables au réalisateur, et non à vous-même?

M. LaPierre: Ils seraient imputables au réalisateur. Il est regrettable que M. Watson soit, comme moi, blâmé à ce sujet.

Le président: Nous avons déjà examiné toute cette question. Voulez-vous en venir à un autre sujet, M. Mackasey?

M. Mackasey: Monsieur le président, il y a une dernière chose qui m'intrigue. Il est dit, dans ce document de l'A.C.T.R.A., que selon le syndicat, M. LaPierre a été congédié pour deux raisons; la deuxième était que M. La-

Pierre, y affichait, à l'émission, ses opinions personnelles. Y a-t-il un article de votre contrat qui vous défende d'exprimer des opinions personnelles?

M. LAPIERRE: Non, il n'y en a pas.

M. MACKASEY: Ne pensez-vous pas qu'en tant que membre de l'émission, vous avez droit, normalement et logiquement, à votre opinion personnelle?

M. LAPIERRE: Oui, il serait normal que j'aie des opinions personnelles. Il incombe au réalisateur de décider s'il doit les faire entendre sur les ondes ou non.

M. MACKASEY: M. le président, vous pouvez considérer la question que je vais poser maintenant comme sortant hors de l'objet du débat, mais c'est pour ma gouverne que je désire en obtenir une réponse. Hier soir, M. LaPierre, en parlant de communication en général—qui pourrait se rapporter à la première partie du document A.C.T.R.A.—vous avez exprimé l'opinion que tous les domaines de la communication devraient appartenir à État. Est-ce correct?

M. LaPierre: Oui.

M. MACKASEY: Dans tous les domaines?

M. LAPIERRE: J'entends: en ce qui regarde la radiodiffusion. Je ne serais pas disposé à participer à un débat sur l'opportunité d'une presse qui soit propriété publique. J'ai mon opinion là-dessus, mais c'est là une autre question.

M. MACKASEY: Je vous fais justice en disant que lorsque vous parliez de «tous les domaines», vous entendiez: la radio et la télévision. Vous êtes d'opinion que la radio et la télévision privées ne devraient pas exister.

M. LAPIERRE: C'est mon opinion.

M. GRÉGOIRE: Pas de concurrence?

M. MACDONALD (*Prince*): Je voudrais poser une question qui se rapporte à ce sujet. Vous avez dit que vous ne saviez pas qu'il existait de code d'éthique connu comme tel. Ne saviez-vous pas, cependant, que votre comportement lors de l'émission et le contenu de cette émission violaient, de fait, une sorte de code d'éthique qui gouverne la conduite de la direction?

M. LAPIERRE: On ne m'a jamais dit, monsieur, que la direction jugeait bon de supprimer certains éléments, à l'émission «Seven Days», parce qu'ils étaient contraires à son code d'éthique.

M. MACDONALD (*Prince*): Ou à la politique permanente de la société?

M. LAPIERRE: On ne m'a jamais dit cela; je ne savais pas qu'on pouvait agir ainsi pour des raisons de ce genre.

Le PRÉSIDENT: M. Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Quand vous dites, M. LaPierre, que vous favorisez un système d'État de radio-télédiffusion, est-ce que cela veut dire que vous éliminez la compétition de la part d'un réseau privé? Voilà ma principale question. C'est une question supplémentaire. Vous pouvez poser toutes les questions qu'il vous plaira.

(*Texte*)

M. LAPIERRE: Je ne comprends pas exactement ce qu'il veut dire.

M. GRÉGOIRE: Lorsque vous demandez l'établissement ou l'exclusivité d'un réseau de télévision et de radio pour l'État, vous excluez la radio et la télévision privées.

M. LAPIERRE: Oui, oui.

M. GRÉGOIRE: Éliminant ainsi la compétition.

M. LAPIERRE: Non, je ne crois pas qu'on puisse conclure des remarques précédentes ce que vous concluez présentement. Je crois qu'il peut y avoir compétition et il peut y avoir une très grande compétition au sein du même réseau.

M. GRÉGOIRE: D'un seul réseau?

M. LAPIERRE: Oui. La compétition qui est probablement essentielle à la création, etc., se fait par le truchement des gens qui sont emballés et je ne conçois pas que c'est la présence des postes privés au Canada qui donne une compétition assez intelligente et assez ferme à Radio-Canada.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que vous admettriez au moins, pour le téléspectateur, le privilège de changer de canal?

M. LAPIERRE: Ah, oui, lorsqu'il lui en vient le désir.

(*Traduction*)

M. MCCLEAVE: J'invoque le règlement, monsieur le président. Cette enquête au sujet de l'émission *This Hour Has Seven Days* va durer 52 semaines, si nous nous écartons continuellement de la question. Nous nous engageons dans une vaste étude philosophique de la radiodiffusion; or, ce n'est pas là, à mon avis, notre rôle en ce qui concerne l'interrogation de ce témoin et l'examen de la dispute que cette émission a suscitée.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, puisque la permission de poser la question originale a été accordée, j'ai posé des questions supplémentaires sur ce sujet pour m'éclairer sur l'opinion de M. LaPierre.

J'aurais une dernière question à poser, monsieur le président. Monsieur LaPierre, est-ce que vous croyez que ce qui se produit actuellement à Radio-Canada, au sujet du programme *Seven Days*, peut être interprété comme une lutte ou un engagement entre la *haute direction* de Radio-Canada d'un côté, et d'un autre, les réalisateurs, les animateurs des émissions d'affaires publiques, en vue de savoir qui a la haute main sur les textes et le contexte de ce genre d'émissions. Est-ce que cela peut être interprété comme un début?

Le PRÉSIDENT: Demandez-vous à M. LaPierre son opinion sur cette question?

M. GRÉGOIRE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous lui demandez s'il est d'accord avec l'opinion que vous venez d'émettre.

M. GRÉGOIRE: Je lui demande si ce qui se produit actuellement peut être interprété, d'après lui, comme étant une lutte qui s'amorce entre la direction de Radio-Canada, d'un côté, et de l'autre, les réalisateurs et les animateurs des émissions d'affaires publiques, en vue de savoir qui contrôlera les textes, le contexte et l'atmosphère générale des émissions sur les affaires publiques.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous donner votre opinion sur cette question?

M. LAPIERRE: Malgré que c'est plutôt au comité de décider cela qu'à moi, je crois que ce n'est pas une lutte entre la *haute direction* et les réalisateurs pour savoir qui va contrôler les émission sur les affaires publiques. Je crois que c'est une prise de conscience de la part des réalisateurs afin de déterminer l'atmosphère dont ils ont besoin pour arriver à faire des émissions pour lesquelles ils ont à assumer la responsibilité. Ce n'est donc du tout une lutte de pouvoir entre eux et le *top management.*

M. GRÉGOIRE: Est-ce une prise de conscience concernant seulement l'émission *Seven Days* ou tous les autres programmes d'affaires publiques également.

M. LAPIERRE: Je crois que les principes énoncés par les réalisateurs dépassent le cadre de l'émission *Seven Days.*

(*Traduction*)

M. JOHNSTON: Vous avez parlé de la réaction manifestée envers l'émission *Seven Days* dans le courrier. Diriez-vous que ce courrier vous était adressé personnellement ou bien qu'il l'était collectivement à *Seven Days* puis qu'on vous le transmettait?

M. LAPIERRE: J'ai reçu un certain nombre de lettres qui m'étaient adressées personnellement à *Seven Days* et d'autres qui m'étaient adressées personnellement à McGill.

M. JOHNSTON: Dans son témoignage, M. Watson a dit que le secteur ombrageux semblait être celui où l'émission donnait dans le genre protecteur du peuple (ombudsman) ce qui pouvait susciter la controverse et rejaillir sur Radio-Canada. D'après le courrier que vous avez reçu, seriez-vous en possession de faits ou d'idées qui pourraient mettre sur pied ou, le cas échéant, donner lieu à une émission?

M. LAPIERRE: La majorité des lettres qui m'étaient adressées personnellement relataient une expérience que le téléspectateur avait faite dans ce domaine et par conséquent celles qui, à mon avis, pouvaient avoir une certaine valeur, je les transmettais à M. Lefolii, ou à M. Hoyt, ou à M. Leiterman pour qu'on puisse faire les checherche nécessaires si, d'après ces messieurs, il pouvait y avoir matière à un sujet destiné à l'émission.

La majorité des lettres que j'ai reçues tombaient dans cette catégorie.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. ALLARD: Juste une dernière question. Croyez-vous que le dialogue pour régler tous les problèmes qui sont soulevés ici, en comité, par vous-même et par votre prédécesseur, M. Watson, en vue d'amener les solutions dans l'intérêt de Radio-Canada et du public, croyez-vous qu'actuellement un tel dialogue soit possible entre l'administration, la direction et l'animation? Est-ce qu'il y a une atmosphère de dialogue possible pour régler ces problèmes-là?

M. LaPierre: Je crois que depuis le 15 avril, la possibilité du dialogue a été mise très en danger, mais je crois aussi que par bonne volonté,—ce que monsieur Prud'homme appelle *humilité des deux parts*,—je crois qu'on peut en arriver à une solution, une solution qui s'impose et qui devient très très importante.

M. Allard: Pensez-vous que l'administration est bien disposée à dialoguer avec la réalisation...

M. LaPierre: Elle est autant disposée à dialoguer que les réalisateurs sont disposés à dialoguer.

M. Allard: Ces derniers le sont bien?

M. LaPierre: Il semble que ça fait quatre, cinq jours qu'ils dialoguent et que l'administration est à dialoguer avec eux; je ne sais pas ce qui en résultera, mais il semble qu'il y ait de part et d'autre un vouloir de dialogue.

Le président: Merci, M. LaPierre.

(*Traduction*)

Le comité entendra maintenant M. Douglas Leiterman.

M. Lewis: Pourrait-on prendre une pause de cinq minutes?

Le président: Est-ce légal?

M. Lewis: J'ignore si c'est légal ou pas, mais je pense que ce serait sensé.

Le président: Le président consentirait à un repos de cinq minutes pourvu que nous ne perdions pas le quorum.

M. Stanbury: Oui; pourvu que cette période ne s'étire pas en 10 ou 15 minutes.

Le président: Nous nous en tiendrons à cinq minutes.

M. Grégoire: Et à quelle heure levons-nous la séance?

Le président: A 12 h. 30.

Nous suspendrons la séance pendant cinq minutes.

Reprise de la séance.

• (11.20 a.m.)

(*Texte*)

Le président: Le Comité va maintenant entendre M. Leiterman.

A l'ordre s'il vous plaît.

M. Leiterman, avez-vous l'intention de commencer en faisant une déclaration?

M. Douglas Leiterman (*réalisateur exécutif, This Hour Has Seven Days*): Monsieur le président, li comité a entendu tant de palabres sur le sujet de «Seven Days» et il y a eu tant de déclarations auparavant en dehors du comité y compris hier, une conférence-express faite au service des affaires publiques par M. Ouimet et le directeur général, M. Walker, à laquelle j'ai assisté; elle a aidé à préciser, en en faisant ressortir les subtilités, les sujets de préoccupation de la direction. J'ai donc pensé qu'il serait utile que je vous

donne une idée de la question telle que je l'envisage, ainsi que des questions principales du différend à l'heure actuelle. Pour y parvenir, j'ai pensé que je pourrais peut-être vous parler de certaines des choses qui, selon moi, sont étrangères au différend.

Que je sache, les questions en jeu dans ce différend ne portent pas essentiellement sur le manque de respect de la voie hiérarchique par M. Walker lorsqu'il s'est adressé directement à Pat Watson. Le président et le directeur général de Radio-Canada ont reconnu hier ce manquement aux règles de la hiérarchie, et même s'il est peut-être l'indice de difficultés plus ancrées, selon moi, ce n'est pas la question principale en jeu.

La question en jeu ne porte pas sur la popularité personnelle dont jouissaient MM. Watson et LaPierre, popularité dont on ne devrait pas se servir à mon avis pour les protéger s'ils étaient déloyaux ou s'ils étaient de mauvais animateurs.

La question en jeu ne porte pas sur le droit et le devoir de la direction de diriger, ce que moi-même et mes collègues considérons comme essentiel et que nous avons toujours admis et affirmé.

La question en jeu ne porte pas sur une tentative par quelqu'un, que ce soit M. Watson, M. LaPierre ou moi-même ou des personnes inconnues—on a dit qu'il y en avait 25—d'assumer la direction de Radio-Canada. J'ai suffisamment de travail avec l'émission «Seven Days». Personnellement, je ne m'intéresse en aucune manière à la direction et je serais un horrible administrateur.

La question en jeu ici ne porte pas sur un manque de bonne volonté ou d'aptitude de ma part à accepter des directives de mes supérieurs. Depuis sept ans et demi que je travaille pour Radio-Canada, je pense avoir suffisamment prouvé que j'accepte facilement les disciplines qui s'imposent pour faire marcher la Société, et je présenterai plus de preuves à cet égard dans mes réponses à vos questions, si vous le désirez.

La question en jeu ne porte pas sur une revendication de ma part ou de *Seven Days* pour obtenir plus de liberté. Les principes et les usages suivis à Radio-Canada procurent à une personne raisonnable toute la liberté qu'elle peut souhaiter et bien davantage que dans la plupart des autres réseaux de radiodiffusion.

La question en jeu ne porte pas sur une revendication de ma part ou de *Seven Days* pour obtenir moins de surveillance. Grands dieux, nous avons suffisamment de superviseurs mais ce sont des hommes d'expérience, très posés et pleins de jugement et les tâches nécessaires de supervision, lorsque le bureau chef leur permet de s'occuper seuls de leurs tâches, sont accomplies à mon sens avec modération et intelligence.

La question en jeu ne porte pas sur un point de vue de moi-même ou de quelqu'un d'autre selon lequel l'émission «Seven Days» est parfaite et qu'il ne faut pas y toucher. Au contraire, Seven Days a évolué sans arrêt depuis que Patrick Watson et moi-même l'avons conçue et mise sur les ondes avec l'appui sans réserve de nos superviseurs il y a deux ans. J'espère que cette émission continuera à croître, à acquérir de la maturité et du sérieux. Ce qui est en jeu ici ce n'est pas l'avenir de Laurier LaPierre, de Patrick Watson, de Ross McLean, de Wilson Southam, de Roy Faibish, de Larry Lolf ou le mien.

Alors quelle est la question en jeu? Selon moi, ce sont des questions de principe—au nombre de trois—et je vais les définir. Elles pourraient être subdivisées bien entendu mais il y a trois questions essentielles à mon avis et si vous m'y autorisez j'aimerais vous les exposer afin de clarifier ce qui et devenu pour moi du moins une situation extrêmement confuse.

D'abord, la consultation avec le service des émissions au sujet des questions d'émissions—et je veux parler des consultations venant de haut lieu. Deuxièmement, . . .

M. LEWIS: Consultations par les directeurs principaux?

M. LEITERMAN: Oui. Deuxièmement, la protection des émissions sujettes à controverse; et troisièmement, la mise au point d'une politique en matière d'émissions.

Au fur et à mesure que je lis ce document il commence à revêtir un style pompeux que je trouve si embrouillant, mais c'est la seule langue, je suppose, que l'on puisse employer pour discuter d'une question aussi compliquée.

Une VOIX: Voudriez-vous répéter le numéro 2?

M. LEITERMAN: Je les aborderai en détail. Le numéro 2 a trait à la protection des émissions sujettes à controverse; et le troisième, la mise au point d'une politique concernant les émissions, je veux dire l'évolution et la mise au point des politiques en vertu desquelles les émissions sont produites.

Qu'il me soit permis de traiter d'abord du numéro un: consultations avec le service des émissions au sujet des questions d'émissions. Cela semble élémentaire mais c'est probablement l'exigence la plus importante pour assurer l'intégrité des émissions de Radio-Canada.

Qu'est-ce à dire? Cela signifie que les décisions de la direction supérieure devraient, à vrai dire doivent, être discutées et mises au point avec le superviseur général du service des émissions, M. Reeves Haggan. Lui, à son tour, consultes ses cinq superviseurs subalternes et à l'occasion M. Thibault du réseau français, sur des questions connexes, ainsi que les réalisateurs d'émissions et moi-même. Voilà les gens qui sont directement responsables de la programmation. Ils ne sont pas des directeurs; ils sont des programmateurs. Il y a là une différence fondamentale et il faudra probablement y revenir. Si leurs conseils —et c'est là le point essentiel que je tiens à prouver—si les conseils de ces hommes ne sont pas recherchés par la direction ou si leurs conseils sont négligés, ou que la direction y passe outre, alors le système ne peut pas fonctionner.

Dans le différend actuel, d'après le système que la direction a elle-même défini, des modifications apportées à l'émission «Seven Days», auraient dû faire l'objet de discussions approfondies avec M. Haggan et ses superviseurs. Dans des conditions idéales, les changements devraient émaner du service et du personnel travaillant à l'émission. Ce serait la situation idéale, surtout étant donné que le service crée l'émission et se trouve dans la meilleure situation vraisemblablement d'en connaître les problèmes et d'aider à son développement. Mais si la direction estime qu'elle doit prendre les décisions concernant les émissions, il faut alors absolument en discuter et arriver à une entente. Si la direction estime qu'elle doit prendre les décisions concernant les émissions, alors selon moi il faut absolument en discuter avec le service des émissions et obtenir son accord, avec M. Haggan et ses superviseurs et, le cas échéant, descendre jusqu'à moi.

M. BASFORD: Vous ne trouvez rien à redire à ce que la direction se charge des décisions concernant les émissions.

M. LEITERMAN: Non; mais à mon avis les choses iraient beaucoup mieux si le service des émissions prenait des décisions qui seraient déférées hiérarchiquement jusqu'à la direction.

M. LEWIS: Vous avez dû vous interroger sur son droit d'agir ainsi si vous estimez qu'elle devrait agir ainsi.

• (11.35 a.m.)

M. LEITERMAN: Oui.

M. LEWIS: C'est-à-dire vous vous êtes posé des questions sur la sagesse et non pas sur le droit de la direction.

M. LEITERMAN: Oui.

M. BASFORD: Mais, d'après vous si la direction agit ainsi, il faudrait en aviser tous les subalternes?

M. LEITERMAN: Oui.

Le PRÉSIDENT: M. Leiterman, préférez-vous terminer votre déclaration sans interruption?

M. LEITERMAN: Si vous le permettez, monsieur le président, je vais continuer, d'ailleurs j'ai presque terminé.

M. RICHARD: Monsieur le président, j'estime que le témoin devrait être autorisé à terminer son exposé.

M. LEITERMAN: D'ordinaire, la discussion dont j'ai parlé se termine par un compromis qui sera satisfaisant, et c'est la façon dont le système fonctionne. S'il n'est pas possible d'en venir à un compromis, le personnel de l'émission peut toujours démissionner et je dirais qu'ils sont tenus de le faire si après de longues discussions, consultations et des examens approfondis ils ne sont pas parvenus à persuader la direction du bien-fondé de leur point de vue. Mais faute de consultation, faute de discussion et faute d'accord, les responsabilités propres du service des émissions sont violées. Ses énergies créatives sont bloquées et tout le système, une fois de plus, est paralysé. C'est ce qui s'est produit autrement dit à *Seven Days*. Mais le mécanisme est toujours là; il peut être remis en état de marche, je crois. Et si la direction à l'échelon supérieur veut vraiment, comme l'a dit le président, que l'émission *Seven Days* demeure sur les ondes et qu'elle continue à susciter la controverse, alors, il faut respecter et utiliser cet engrenage.

Le numéro 2 de mon exposé sur les trois points clés sur lesquels porte le différend actuel, a trait au problème des émissions suscitant la controverse et à mon avis c'est au fond l'objet du différend relatif à l'émission *Seven Days*. Le président, M. Ouimet et le directeur général, M. Walker m'ont très nettement fait savoir que pour l'année prochaine ils songeaient à une émission *Seven Days* qui serait très différente de celle qu'ont connue les téléspectateurs pendant les 48 émissions des deux années écoulées. Je vous donnerai volontiers plus de détails à ce sujet si vous les demandez mais permettez-moi de dire dès maintenant que ni les réalisateurs qui sont sous mes ordres, mon superviseur qui est mon supérieur à des échelons divers, ni moi-même ne soutenons que l'émission *Seven Days* est parfaite. S'il fallait recommencer, il y a bien des choses que nous ferions différemment; et cela s'applique aussi dans mon cas. Mais, nous estimons que l'intégrité du programme ne doit pas être grignotée, sans quoi un élément important de la radiodiffusion publique dans notre pays sera perdu.

Mon troisième point a trait à la mise au point d'une politique d'émissions, et si vous me le permettez je vais très brièvement essayer de dégager pour vous dans quel contexte j'envisage l'émission *Seven Days*, l'ayant mise au point, pour vous permettre peut-être de comprendre quel genre d'émission à notre avis nous avons réalisée, comment elle s'est développée, où elle en est, et pourquoi

cette émission qui est presque unique dans le domaine de la radiodiffusion —d'autres pays en ont de comparables, mais la plupart ont été consécutives à *Seven Days*—en un mot comment cette émission est arrivée à être ce qu'elle est.

La télévision, depuis que je me suis engagé dans ce domaine il y a plus de huit ans, ne fait qu'apprendre comment relater l'actualité, comment amener les événements à l'écran au fur et à mesure qu'ils se produisent. Une entrevue à la télévision ne consiste plus à questionner un journaliste qui répond; c'est une conversation—quelquefois peut-être un siège brûlant (*hot seat*) et parfois c'est ce que nous appelons une table ronde. Ce sont des formules et des techniques toutes nouvelles et elles exigent une modification de la politique—et les dirigeants supérieurs de la Société vous en parleront longuement, car j'en ai moi-même entendu parler pas mal au cours des derniers jours. C'est pourquoi, j'essaierai de faire ressortir mon opinion et d'expliquer quelle est mon attitude et celle du service des émissions, que je sache, à l'égard de la politique. Donc, il faut reviser la politique, il faut la mettre à jour étant donné les nouvelles techniques, surtout la politique formulée bien avant que personne n'imagine réalisables les techniques courantes que nous employons actuellement, et les exemples sont multiples. Elles sont toutes en période d'innovation.

L'émission, depuis sa conception, a innové constamment ce qui a présenté une tâche énorme et un défi pour la direction, je le comprends. Elle a aussi été un grand défi pour les réalisateurs et le service des émissions. Mais, elle a exigé de la part de la direction de la pénétration, de la perception, du courage, à un degré peut-être jamais exigé auparavant dans la radiodiffusion; par-dessus tout, cet état de choses a exigé une volonté de la part de la direction d'innover, d'envisager de nouvelles techniques, de reviser et de modifier la politique qui ne convient tout simplement plus. Qu'il me soit permis de terminer en disant que lorsque je parle de révision de la politique je ne veux pas dire révision des principes, c'est-à-dire que les principes moraux en honneur à la Société n'ont pas été contestés et je dirai même, qu'ils ne changeront jamais. Mais les pratiques qui sont codifiées dans la ligne de conduite et qui sont développées et revisées par celle-ci doivent être modifiées pour suivre le genre d'évolution que connaît le monde où nous vivons.

Les services d'émissions de Radio-Canada et la direction de la Société ont manifesté ce genre de courage en créant l'émission *Seven Days* et de nombreuses autres émissions. Mais, à notre échelon, la direction supérieure semble de moins en moins consentante à continuer cette révision. On m'a dit que la discussion elle-même et la redéfinition exigeaient trop de temps et d'effort de la direction supérieure. On m'a dit que je lançais un défi trop souvent et avec trop de persistance et, monsieur le président, je dois admettre, j'imagine, une certaine culpabilité à cet égard. Mais, à mon avis, ce sont ce défi, cette discussion, cette redéfinition qui permettront à la radiodiffusion, au pays lui-même, et peut-être même à la civilisation, d'avancer.

Personne ne construit un avion à réaction sans que quelqu'un ait contesté les vieilles conceptions qui permettaient à un avion d'un modèle plus ancien de voler. Notre génération atteindra, je suppose, la lune mais pas sans expériences. Je cherche à montrer que ce ne sera pas possible sans idées nouvelles, sans expériences, et parfois sans erreurs. De nouveaux domaines seront découverts mais nous devons essayer, tendre vers eux. On doit rechercher la perfection même si on obtient que *Seven Days*. J'aimerais que l'on comprenne bien que

nous, le personnel de l'émission, ne faisons qu'apprendre à réaliser l'émission *Seven Days* et que nous voulons continuer. Nous ferons peut-être quelques erreurs; plus peut-être que nous ne devrions. Nous devons présenter à la direction une foule de contestations, par la méthode appropriée et mettre en question bien des règles énoncées par elle. Puis, en fin de compte, j'espère que nous pourrons réaliser quelque close dont nous tous, vous tous et la directin supérieure pourrons être fiers.

Vous savez que le public a toujours manifesté un intérêt particulier et très vif à *Seven Days;* on vous l'a dit. Envisagez donc l'émission—et nous recevons un abondant courrier comme M. Watson vous l'a dit je crois—non pas comme l'émission de M. Watson ou de M. LaPierre, certainement pas comme l'émission de M. Leiterman et peut-être même pas de Radio-Canada. Le public considère cette émission comme son émission. Et il a montré bien des preuves attestant qu'il était très jaloux de son intégrité. A titre de programmateurs, nous devons chercher à répondre au genre d'opinion que le public, dans ses discussions constantes avec nous par lettres, nous exprime.

M. BRAND: M. Leiterman, je tiens à vous remercier beaucoup de cet excellent exposé.

Des VOIX: Bravo.

M. BRAND: Mais, j'aimerais obtenir des éclaircissements sur certains points que vous avez soulevés. Ce document dont vous venez de lire des extraits, est-ce celui que vous aviez à l'émission de Pierre Berton où vous avez dit que vous le présenteriez à notre comité si on vous le demandait?

M. LEITERMAN: A l'émission de Pierre Berton je lisais des notes qui, en fait, provenaient du document que j'ai avec moi qui a été préparé par le superviseur, c'est-à-dire le superviseur général des affaires publiques et ses cinq conseillers, pour être présenté à la direction.

M. BRAND: Est-ce le document de M. Reeves Haggan?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: Ai-je bien compris que vous êtes responsable, après consultation avec vos supérieurs, de tout le contenu de l'émission?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: Et non pas MM. Watson et LaPierre?

M. LEITERMAN: C'est exact.

M. BRAND: Vous y avez consenti. Je remarque que M. Watson n'a pas de contrat à titre d'interviewer mais qu'il a toujours un contrat et un traitement de réalisateur. Est-ce exact?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: MM. LaPierre ou Watson ont-ils à votre avis, manqué de loyauté envers la direction, le président ou l'organe exécutif de la Société?

M. LEITERMAN: Non, monsieur, pas du tout.

M. BRAND: Approuvez-vous la décision que la direction a prise à l'égard de MM. Watson et LaPierre?

M. LEITERMAN: Non, pas du tout.

M. BRAND: Vous avez laissé entendre que les réalisateurs ont eu de plus en plus de difficultés dans leurs rapports avec la direction.

M. LEITERMAN: Oui, j'ai dit cela.

M. BRAND: A votre avis qui est à blâmer? Vous avez exposé quelques-uns des problèmes. Y a-t-il des torts des deux côtés, ou sont-ils uniquement le fait de la direction?

M. LEITERMAN: Je pense que dans des circonstances comme celles-là, les deux côtés ont chacun leurs torts. Pour moi, la direction a entretenu à l'égard de la radiodiffusion des vues qui n'ont pas toujours cadré avec la réalisation des émissions. Pour ce qui est du côté réalisation, nous avons tendance au pragmatisme; nous mettons au point des émissions que nous nous efforçons de rendre acceptables, si acceptables que souvent la direction est forcée de modifier des lignes de conduite observées depuis de nombreuses années. Mais comme je l'ai expliqué, cela se passe toujours par les voies hiérarchiques.

M. BRAND: D'habitude, dites-vous, un compromis intervient, et vous êtes d'avis que les modalités que vous avez décrites doivent être respectées et suivies en tout temps. Diriez-vous que cela ne s'est pas passé ainsi dans le cas de *Seven Days*, l'émission qui fait le sujet du différend actuel?

M. LEITERMAN: Ma foi, oui. D'abord, je trouve qu'il faut respecter et utiliser les rouages établis, et ce serait manquer à l'exactitude de dire qu'on les a laissés de côté. On s'en est servi jusqu'à un certain point. Peut-être devrais-je préciser, en répondant à cette question qu'il ne me semble pas que le différend qui nous occupe ait beaucoup à faire avec le sabotage de la hiérarchie. Évidemment, c'est très important et je suis sûr que vous en avez entendu parler avec force détails. Si vous le désiriez, je pourrais vous communiquer d'autres détails à ce sujet. Mais ici nous nous trouvons en face de différences de principe.

M. BRAND: Cela fait-il partie de ce que vous désignez comme trois des questions en cause?

M. LEITERMAN: Oui, mais je cherche à faire la distinction entre l'obéissance à une chaîne de commandement et la nécessité de discuter, de revoir ce qui a été fait, d'avancer, de reculer jusqu'à ce qu'une certaine unanimité ait été réalisée. Autrement dit, si le président avait décidé le départ de MM. Watson et LaPierre et que la décision m'eût été communiquée officiellement par la chaîne des huit personnes en autorité, je ne pense pas que la situation serait bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

M. BRAND: A-t-on négligé de solliciter les vues des réalisateurs et des superviseurs?

M. LEITERMAN: En effet.

M. BRAND: Vous avez dit qu'il fallait à la direction une bonne dose de clairvoyance et de courage. En a-t-elle fait raisonnablement preuve dans le cas de *Seven Days*?

M. LEITERMAN: Dans le cas de *Seven Days*, on paraît avoir manqué de cette clairvoyance et de ce courage. D'autre part, il faut se rappeler que l'émission *Seven Days* qui a été conçue par le service des programmes, a quand même eu

l'appui de la direction. Cette dernière a été en butte à un barrage de violentes critiques d'une façon qui témoigne de sa clairvoyance et de son courage. A la longue, cependant l'hésitation a commencé à se substituer au courage.

M. BRAND: Je ne veux pas employer l'expression «liste noire», qui choque certaines personnes. Savez-vous s'il existe une liste de réalisateurs ou autres personnes du genre que la direction de Radio-Canada juge inemployables?

M. LEITERMAN: Je ne sache pas qu'il existe une telle liste, mais je sais pertinemment que certaines personnes. . . il y en a au moins une que l'on refuse d'employer pour des raisons que je n'ai jamais pu comprendre.

M. BRAND: Vous n'avez jamais pu savoir pourquoi?

M. LEITERMAN: J'ai su les raisons invoquées, mais la direction ne m'a jamais dit officiellement pourquoi elle me refusait d'engager l'homme dont je voulais retenir les services.

M. BRAND : Avez-vous cherché à savoir?

M. LEITERMAN: Certes oui, en m'adressant aux autorités appropriées.

M. BRAND: En d'autres mots, vous avez emprunté les voies de communication appropriées pour atteindre les autorités supérieures.

M. LEITERMAN: Oui, et je faisais allusion à Ross McLean.

M. BRAND: Vous avez dit que vous aviez eu de nombreux entretiens avec M. Walker et M. Ouimet au sujet des lignes de conduite de Radio-Canada, et vous avez laissé entendre qu'il en existait une codification. Une telle codification vous est-elle tombée sous les yeux?

M. LEITERMAN: Oui, et si je puis rectifier un point de mon témoignage, je dirai que ces jours derniers, et surtout hier, alors que le président et le directeur général s'adressaient à un certain groupe de personnes, j'ai assisté à des réunions mais il ne s'agissait pas de conversations où j'étais le seul interlocuteur.

M. BRAND: Mais, il existe une codification des lignes de conduite de Radio-Canada, n'est-ce pas?

M. LEITERMAN: Oui, je l'ai par devers moi.

M. BRAND: Ce document ne pourrait-il pas être déposé? J'estime que ce serait important.

M. LEITERMAN: C'est que c'est un document volumineux.

M. FAIRWEATHER: Moïse a fait mieux que cela.

M. LEITERMAN: Il n'en tient qu'à vous, messieurs, mais si vous désirez que ce document soit remis au Comité, ce serait à M. Haggan, qui en est responsable, de le faire. On me l'avait remis en ma qualité de réalisateur. Mais, je suis prêt à me rendre à vos désirs.

M. BRAND: Je veux revenir sur la circulaire du 23 avril émise par les services d'information, qui énonce que le personnel de la division des programmes doit se conformer aux lignes de conduites énoncées, et cela sans doute s'adresse également aux animateurs d'une émission.

M. LEITERMAN: Oui, à tout le monde.

M. BRAND: Mais les animateurs d'émissions ont-ils été mis au courant de ce document? Je songe en particulier à M. LaPierre?

M. LEITERMAN: Non, pas les animateurs d'émission. De fait, et je suppose que je devrais insister là-dessus, c'est un document confidentiel.

M. FAIRWEATHER: Le code d'éthique est-il confidentiel?

M. LEITERMAN: C'est en réalité un exposé des lignes de conduite en matière de programmes. Pour être franc, je n'ai pas lu le document dans tous ses détails, mais je suis tout de même familier avec les points qui me concernent. Il s'agit réellement d'un ouvrage traitant de choses comme les objectifs, les lignes de conduite, l'organisation, l'exploitation, la programmation et la réalisation, la collaboration du personnel, les relations extérieures et ainsi de suite.

M. BRAND: Voulez-vous me dire comment les responsables des programmes pourraient se conformer aux prescriptions d'un document confidentiel auquel ils n'ont pas accès?

M. LEITERMAN: Ah! voici. La façon dont les choses se passent c'est que les exécutants reçoivent leurs instructions du directeur et des réalisateurs des émissions. Je ne tiendrais certes pas à leur mettre sous les yeux un document de cette taille, ni même les principes relatifs aux programmes qui s'appliquent aux animateurs, un peu à cause des commentaires confidentiels que le document comporte, comme vous pouvez le voir; il y a aussi des passages qui ne sont pas destinés du tout aux animateurs, et de plus c'est le réalisateur qui est responsable du comportement de ces messieurs. Par conséquent s'ils dérogent aux lignes de conduite établies il appartient au réalisateur de le leur faire savoir. Il faut qu'ils soient avertis du risque d'agir ainsi et qu'ils soient mis au courant d'une façon générale de ce à quoi tendent les lignes de conduite établies. Toutefois, j'hésiterais pour ma part à leur remetre en mains un tel document.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi d'intervenir, mais nous étions sur le point de comprendre comment tout cela fonctionne et voilà que vous nous déroutez en parlant de «directeur» et de «réalisateurs». Jusqu'ici il n'a jamais été question de «directeur».

• (11.55 a.m.)

M. LEITERMAN: Je m'excuse, monsieur le président. Le directeur et le réalisateur sont généralement une seule et même personne. Dans le cas de *Seven days,* il y a un directeur qui se tient dans la chambre de contrôle d'où il commande le travail des caméras et dirige la marche du spectacle. Si par exemple, Mlle Dinah Christie porte une robe au décolleté trop osé, il lui dira d'aller changer de toilette. Il a charge de tous les détails de ce genre.

M. MACKASEY: Est-il rémunéré pour chaque émission ou est-il engagé par contrat?

M. FAIRWEATHER: Le code d'éthique prévoit-il des détails comme la longueur ou le décolleté des robes?

M. LEITERMAN: Voilà une des rares choses dont le code d'éthique ne parle pas.

M. MACDONALD (*Prince*): Est-ce que tous les réalisateurs ont lu le document en question?

M. LEITERMAN: Je ne saurais vous répondre au nom de tous les réalisateurs, mais, moi, je l'ai lu.

M. JOHNSTON: Quelle en est la longueur?

M. LEITERMAN: Il revêt des formes nombreuses et variées. Les parties qui me concernent m'ont été communiquées dès leur adoption. Il s'agissait de celles qui avaient rapport au département et à la haute direction. Sauf erreur, le document en question est un recueil à jour des lignes de conduite préparé par le service des relations extérieures pour présentation à la réunion d'avril du conseil d'administration, c'est-à-dire celle qui vient de se terminer à Halifax. Je vois d'après une note que le document n'a jamais été présenté au conseil d'administration.

M. ALLARD: Combien ce document a-t-il de pages?

M. LEITERMAN: Il paraît en avoir 210 Je crois qu'il y a des textes anglais et des textes français.

M. MACDONALD (*Prince*): S'agit-il d'un recueil à feuilles mobiles pour lequel vous recevez de temps à autre des ajoutés?

M. LEITERMAN: Assurément.

M. FAIRWEATHER: C'est une pièce fondamentale, n'est-ce pas?

M. BRAND: Il me semble que nous nous écartons un peu du sujet, monsieur Leiterman. Tâchons d'y voir un peu clair. Donc, si sous votre direction, vos animateurs ne commettent selon vous aucune gaffe, ils ne dérogent en rien d'après ce que vous nous avez dit aux dictées de Radio-Canada. Est-ce bien cela?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: Une autre question. Je constate que vous avez dit vouloir garder à l'émission *Seven Days* son caractère présent. D'autre part, vous aviez aussi décidé de démissionner et de ne plus vous occuper de *Seven Days*. Voudriez-vous nous éclairer, s'il vous plaît?

M. LEITERMAN: J'ai cherché à ne pas me cantonner vis-à-vis la direction, vis-à-vis l'émission, dans une attitude qui fermerait la porte à toute espèce de solution. Il m'a toujours semblé que si, chaque fois que survenait une difficulté, je criais sur les toits que j'allais démissionner, je n'en aurais jamais fini et de plus, cela n'aurait pas contribué à créer une ambiance favorable à la recherche de solutions. Je me suis donc abstenu le plus longtemps que j'ai pu de parler de démission. J'y ai finalement été poussé à la suite de la réunion d'Halifax où il m'a paru que l'on avait fait fi de l'attitude prise par l'association des réalisateurs et de l'assurance donnée par la direction.

M. MACDONALD (*Prince*): Et par le Parlement.

M. LEITERMAN: Après cela, je ne pouvais plus, me semblait-il, hésiter à donner ma démission. J'ai donc déclaré à ce moment-là qu'en l'absence de raisons valables motivant le renvoi de MM. LaPierre et Watson, je ne pouvais plus continuer à réaliser *Seven Days*; j'ai d'ailleurs ajouté que le reste de l'équipe partageait mon sentiment.

M. BRAND: Votre décision devait-elle prendre effet immédiatement?

M. LEITERMAN: J'ai cherché à éviter de poser un ultimatum, de menancer de ne pas faire l'émission la semaine prochaine, parce que la situation est très floue dans le moment. La direction et l'association doivent se rencontrer et pour la première fois on juge que le problème est d'envergure nationale. Sauf erreur, un conseil national des associations de réalisateurs doit se réunir sous peu à Winnipeg; ce sera l'occasion pour les réalisateurs du pays d'exposer leurs griefs et leurs soucis. Dans les autres régions c'est pire qu'à Toronto. Ensemble, ils chercheront la solution de leurs problèmes, et l'union faisant la force, ils pourront sans doute faire pression auprès de la direction pour que cette dernière s'occupe d'eux.

M. BRAND: Vous faites allusion là à un malaise général qui sévit dans toute l'industrie.

M. LEITERMAN: Le mot me paraît juste.

M. MCCLEAVE: Permettez-moi une hypothèse. Si l'émission *This Hour Has Seven Days* avait eu deux animateurs différents la saison dernière, mais que sa forme eût été essentiellement la même, est-ce que ces deux animateurs auraient subi le même sort? Aurait-on refusé de les rengager?

M. LEITHERMAN: Non, je ne le pense pas. Évidemment, il s'agit d'une supposition. On ne sait pas qui pourraient être ces deux hommes et il serait fort possible que la direction s'inquiète autant de ces deux-là, mais à mon sens votre question appelle une négation. J'ajouterai que la direction avait MM. LaPierre et Watson à l'œil.

M. MCCLEAVE: Aviez-vous posé comme condition que MM. Watson et LaPierre soient rengagés?

M. LEITERMAN: Je tentais en réalité de mettre de l'ordre dans les questions en jeu, dont l'une est cette responsabilité de mon service qui veut que je cherche à faire naître l'unanimité entre les parties afin d'obtenir le rengagement de MM. LaPierre et Watson. Trouvez-vous que j'embrouille la question?

M. MCCLEAVE: Je ne sais pas si vous vous embrouillez vous-même, mais je sais que moi je m'y perds.

M. LEITERMAN: Je cherche à faire comprendre que j'estime très grave que les animateurs d'une émission dont je suis responsable comme réalisateur puissent être congédiés sans mon assentiment ni celui de mes collègues Hoyt et Lefolii, qui sont mes sous-ordres, de mon superviseur, M. Gauntlett, et du superviseur général M. Haggan. S'il faut que tous ces gens qui sont chargés de donner forme à l'émission (dans mon cas, c'est moi qui choisis les animateurs) ne soient même pas consultés et que leurs vues, même après discussion, soient

mises de côté, sans plus, je trouve cela inacceptable. C'est un état de choses auquel j'aurais tort de me résigner.

M. McCleave: Vous nous avez dit que dans vos entretiens avec les dirigeants de la Société ces derniers vous ont laissé entendre que l'émission subirait certaines modifications l'an prochain. Voudriez-vous préciser, s'il vous plaît?

M. Leiterman: Volontiers. Les modifications que l'on désirait ont été portées à ma connaissance de diverses façons. Je l'ai su par le service des programmes, et mes superviseurs m'ont averti, à diverses reprises pendant la saison, de ce que la direction n'aimait pas, de ses réactions probables et de ses intentions éventuelles. C'est ainsi que peu à peu j'en suis venu à deviner ce que la direction désirait, mais ce n'est que bien rarement que les autorités m'ont directement fait savoir quelles étaient leurs intentions.

Toutefois, je puis répondre à cette question vu que j'ai pris quelques notes à propos des facteurs en jeu. J'ai déjà parlé d'une «tendance générale à l'émasculation», ce qui à mon sens n'est pas une vaine appréhension. Je ne dis pas que la direction a présentement l'intention réelle de faire perde de son piquant à l'émission; ce que je veux dire, c'est qu'il y a réellement tendance à cela. Voyons quels en sont les indices. D'abord il y a le congédiement des animateurs. Ce sont les principaux personnages de l'affaire, et bien que vous ayez raison de dire que d'autres peuvent animer l'émission, ce qui est incontestable, il n'en reste pas moins que ce congédiement est un important indice des intentions de la direction. Ensuite, il y a la réduction du budget de l'émission, dont la direction avait informé les journaux. Sauf erreur, le président ou le directeur général avaient annoncé aux journaux que le budget de l'émission serait réduit de $1,000 par semaine. La nouvelle avait aussi été communiquée au service des programmes, et l'on m'avait appris que notre budget serait sensiblement réduit. Il y a eu exagération quelque part car cette réduction ne représente après tout que 7 p. 100 du budget réservé à l'émission même. Ensuite on a dit à mes superviseurs que MM. Fabish et Larry Zolf ne feraient plus partie du personnel de l'émission. Voilà un point que ne manque pas d'importance.

Mais il y a plus. On m'a dit qu'il n'y aurait plus d'interviews conduites par des animateurs comme M. LaPierre qui peuvent en cours d'émission laisser percer leurs vues ou se laisser émouvoir par des scènes poignantes. De plus il fallait que l'émission donne moins libre cours à la satire. Cette question est souvent revenue sur le tapis, et de bien des façons. Évidemment nous voulons de la satire de haut ton et ce n'est pas facile à réaliser. La direction a manifesté l'intention d'y mettre le holà.

Ensuite, l'émission ne doit pas en tenir trop pour le redressement des injustices ni prendre trop souvent fait et cause pour des citoyens qui s'estiment lésés. On m'a aussi laissé entendre que l'émission doit éviter de tomber dans la légèreté de mauvais aloi, expression contre laquelle je proteste avec énergie. On vise par là le traitement fait aux questions de morale. M'est avis que la direction a appliqué le qualificatif à des sujets qui pour moi sont plutôt des sujets controversables, et qui, je l'espère, n'ont pas été entachés de vulgarité.

M. LEWIS: Que signifie le mot «sleazy»?

M. LEITERMAN: Je ne sais trop quel sens lui donne la direction, mais je ne suis pas sans entretenir d'appréhensions. Un exemple en pourrait être l'épisode de Carol Doda, la femme à la poitrine en silicone. On y fait d'habitude allusion à ce propos-là.

M. MCCLEAVE: Alors, l'attitude de la direction a été la même que celle du *New York Times* qui avait dit que le journal en avait assez d'éditer la revue *Playboy*.

M. LEITERMAN: Non je ne crois pas que la direction ait adopté en tous points une attitude absolument semblable.

M. MCCLEAVE: Non, mais la direction était habituée à un genre de radiodiffusion et elle a éprouvé de la difficulté à s'adapter à un autre genre, plus vivant, plus alerte, celui-là.

M. LEITERMAN: Oui, l'adaptation a été difficile.

M. MCCLEAVE: Une dernière question relativement à votre premier point, soit le fait pour la direction de consulter le service des programmes au sujet des émissions. En cas de désaccord, qui, selon vous devrait avoir le dernier mot?

M. LEITERMAN: C'est toujours la direction qui devrait avoir le dernier mot. Si les gens du service des programmes ne sont pas satisfaits, qu'ils démissionnent.

M. LEWIS: Monsieur Leiterman, permettez-moi de prendre quelques minutes pour revenir sur certains points. Je vous sais gré d'avoir cherché à placer le différend actuel sur un plan général, sur le plan des idées, et d'avoir fait abstraction des détails et des personnes. Malheureusement, il se trouve que les idées générales rallient l'appui d'à peu près tout le monde. Je soupçonne que si vous exposiez à M. Ouimet, à M. Walker ou à quelqu'un d'autre en autorité qu'il faut consulter le service des programmes au sujet des émissions, qu'il importe de protéger les émissions controversables et qu'il faudrait préciser une ligne de conduite en matière de programmes, ces messieurs vous assureraient de leur entier appui. C'est ce qu'ils nous diraient en comparaissant ici devant nous. De son côté, M. Leiterman exprime le même avis, de sorte que nous ne sommes pas plus avancés. Force m'est donc de vous demander certains exemples qui préciseront le sens des mots.

Tout d'abord, l'exposé du conseil d'administration de Radio-Canada, daté du 23 avril et auquel on a fait allusion contient le paragraphe que voici:

> Le conseil demande que tout soit mis en œuvre pour continuer d'améliorer l'émission de *Seven Days*. Il reconnaît que cette émission est vivante et fait réfléchir et qu'elle a su capter un vaste auditoire. Ses protagonistes sont actifs et dévoués à leur tâche. Il faut cependant déplorer ses fréquentes dérogations aux principes établis par Radio-Canada.

Ma question se formule d'abord comme suit: Quelqu'un de la direction vous a-t-il déjà fait part d'une violation de la politique établie par la Société, et s'il en est ainsi, quel incident ou quels incidents en ont été la cause?

M. LEITERMAN: Vous devez comprendre que la plupart de mes rapports avec la haute direction se font par l'entremise de mes chefs immédiats, alors chaque fois qu'un incident se produit, il y a un grand nombre de répercussions qui finissent par arriver jusqu'à moi. Je n'ai aucun doute sur la réaction de la direction. Parfois, mes chefs immédiats m'ont un peu épargné les vifs propos exprimant les opinions de la direction, mais n'ont laissé planer aucun doute sur les sentiments de la haute direction. Il y a un bon nombre d'incidents, et si vous le désirez, je les élaborerai.

M. LEWIS: Citez-nous quelques exemples d'écarts à la ligne de conduite établie par la Société.

M. LEITERMAN: En réponse a cela, je dois vous signaler que je ne crois pas que nous ayons jamais dérogé, du moins que je sache, à la politique établie par la Société. Les questions relatives à l'interprétation de cette politique sont épineuses et la direction est généralement d'avis que nous nous sommes parfois écartés de l'interprétation exacte de la politique de l'émission.

M. LEWIS: Quels ont été les incidents selon eux, qui illustrent ou représentent un écart à la politique établie par la Société? Citez-nous quelques-uns de ces incidents.

M. LEITERMAN: J'ai des notes à ce sujet. Je ne sais pas exactement quelle est la meilleure façon de procéder, mais je peux peut-être les énumérer brièvement et vous désirerez peut être prendre note de certains incidents ou me demander de plus amples détails sur d'autres. Je devrais peut-être adopter l'ordre chronologique en commençant par le début de la saison, laissant la saison précédente de côté. Je crois que M. Watson a déjà parlé de l'an dernier.

La saison a débuté par un désaccord qui a presque éliminé une émission des ondes même avant sa première présentation, le désaccord s'est enfin réglé quelques heures seulement avant la mise en onde de cette première émission, qui partait sur des entrevues pré-électorales. Je ne sais pas si d'autres témoins en ont déjà parlé?

M. LEWIS: Ils y ont fait allusion mais nous n'en avons pas entendu parler.

M. LEITERMAN: Nous avions l'intention d'inviter les chefs de chaque parti politique pour être interviewés par deux personnes, MM. LaPierre et Watson qui sont les animateurs de l'émission. Nous avons cru qu'il était important et utile que les électeurs aient l'occasion de voir ces hommes, de poser des questions directes et à l'abri des contraintes puisque ces chefs politiques étaient en fait sur la tribune électorale et devaient se plier aux questions de tous ceux qui pouvaient assister à une assemblée politique. Nous avons jugé que cela pouvait être un service public très utile. Nous voulions avoir tous les chefs de parti sur les ondes et qu'ils soient interviewés par MM. Watson et LaPierre, parce qu'il est très difficile, comme vous le savez, de choisir des hôtes et des intervieweurs pour une entrevue particulière, car vous devez avoir les mêmes intervieweurs, en autant que possible, afin qu'aucun parti politique ne pense que vous avez choisi des intervieweurs qui soient en faveur ou contre la position particulière de ce parti. Nous avons cru qu'il valait mieux faire appel aux animateurs que nous avions, et cela était très naturel, puisque cela fournissait

l'élément de biculturalisme qui, à notre avis, devait exister et puisque ces deux hommes étaient, à notre avis, les plus compétents pour faire ce travail. C'était notre intention. Nous avons appris très tôt, que la haute direction hésitait fortement à faire appel à M. LaPierre. On acceptait M. Watson mais non M. LaPierre, et ce point a été discuté pendant plusieurs jours à tous les échelons de l'administration. J'aimerais ajouter ici, parce que je crois que cela est pertinent, qu'on avait convoqué M. Haggan, chef de ce service, à assister à une réunion de la direction des émissions à Ottawa, qui se trouvait à avoir lieu avant notre première émission, afin de discuter de *Seven Days* et certains problèmes connexes. Entre autre, ils désiraient discuter de la question des entrevues politiques avec les chefs des partis. A cette réunion, on lui a demandé qui serait l'animateur et bien qu'il n'avait pas eu l'occasion de me faire part de son intention ainsi qu'à mes réalisateurs, il a spontanément répondu que les animateurs seraient probablement MM. Watson et Troyer. Je signale ce fait parce que je crois qu'il est un élément de la situation, bien que je ne crois pas qu'il en soit une clé.

A son retour à Toronto il m'a rapporté ses propos et je lui ai dit: «Savez-vous que ce n'est pas ce que nous avons l'intention de faire. Nous venons de terminer notre propre étude afin de savoir qui ferait les entrevues et nous voulons MM. Watson et LaPierre.» J'ai donné le motif et j'ai dit que mon chef immédiat l'avait accepté; il a donc signalé à la direction que nous avions choisi MM. Watson et LaPierre et leur a fait part des motifs. La direction lui a signalé sans équivoque que M. LaPierre ne pouvait être accepté.

Ce fait est généralement accepté, mais toutes sortes de facteurs sont entrés en ligne de compte.

M. LEWIS: La direction a-t-elle motivé son refus?

M. LEITERMAN: Eh bien, cela a généralement trait au fait que M. LaPierre manifeste trop ses sentiments. Il a été décrit comme étant une personne impulsive. L'expression qui a été utilisée et que la direction m'a souvent répétée depuis est qu'il porte son cœur en écharpe. Selon la direction, il n'était pas une personne responsable.

Je ne désire pas donner une fausse impression. Je crois que la direction croyait sincèrement qu'elle courrait un risque en demandant à M. LaPierre de faire ces entrevues mais elle ne tenait pas à élaborer les motifs.

M. LEWIS: Est-ce que ses opinions politiques faisaient partie de ces motifs?

M. LEITERMAN: Non; la question de ses opinions politiques a été soulevée, comme elle l'avait déjà été, et nous avons pu convaincre la direction. Je crois, selon mes convictions personnelles, que ses opinions politiques n'étaient pas de celles qui pourraient l'empêcher de faire des entrevues politiques.

Il a déjà exprimé son adhésion à un parti politique. Il a laissé entendre depuis que si jamais il posait sa candidature aux élections il choisirait un autre parti politique.

Je ne sais pas si vous lui avez déjà posé cette question, mais...

M. LEWIS: Pour ma part, je ne m'intéresse pas à ses opinions politiques. Je les connais, mais cela est hors de propos.

Une VOIX: L'éternel optimiste?

M. LEITERMAN: On ne nous a sûrement jamais signalé qu'on ne pouvait faire appel à ses services à cause de ses opinions politiques.

M. LEWIS: Il m'importe peu qu'il soit Conservateur, Libéral, NPD ou Créditiste.

M. LEITERMAN: Nous avons établi que MM. Troyer et Watson, tous les deux anglo-saxons et ayant en quelque sorte une personnalité semblable, ne seraient pas les personnes indiquées pour faire les entrevues à ce moment particulier et qu'il devait aussi y avoir un canadien-français. Si nous ne devions pas faire notre choix en dehors de l'émision, M. LaPierre se trouve à être le seul de l'équipe, si nous devions choisir quelqu'un en dehors de l'émission, nous introduirions donc un élément d'affiliation politique.

M. GRÉGOIRE: Aurait-il été possible que l'un des chefs d'un parti politique ait demandé de ne pas être interviewé par M. LaPierre et ait demandé à la direction d'agir en conséquence? Cela aurait-il été possible?

M. LEITERMAN: Je pourrais seulement me livrer à des conjectures sur ce sujet, M. le Président, et je ne sais pas si je devrais le faire.

M. GRÉGOIRE: Mais ils avaient peut-être des raisons dont ils n'étaient pas obligés de vous faire part.

M. LEITERMAN: Oui, je suppose que de telles raisons ont pu exister. Je n'en connais aucune.

M. GRÉGOIRE: Mais ils ont pu avoir des raisons dont ils n'étaient pas obligés de vous faire part.

M. LEITERMAN: Ils ne sont sûrement pas obligés de nous donner des raisons, bien que, naturellement, nous en demanderons.

Certains bruits ont courru à l'effet que certains intervieweurs n'étaient pas acceptés, ou n'étaient pas appréciés par certains chefs de parti. Je ne sais vraiment rien de plus. Je ne désire pas prétendre quoique ce soit, et j'espère que mes propos ne sont pas jugés ainsi, mais j'ai cru que cela était impliqué ici. J'essaie tout simplement de répondre à la question.

M. LEWIS: Je ne sais pas si le président désire que vous élaboriez plus en détails. Quant à moi, tel que je le comprends, vous avez eu un entretien avec la haute direction à ce sujet, mais à l'issue de la discussion la direction accepté que vous poursuiviez comme vous l'entendiez.

M. LEITERMAN: Oui; la direction a finalement accepté.

Naturellement j'avais discuté de cette implication avec MM. LaPierre et Watson. M. LaPierre était au courant que la direction ne désirait pas ses services. Il a été très bouleversé par la tournure des événements, et ne pouvait comprendre pourquoi, et il m'a laissé savoir qu'il démissionnerait de l'émission et qu'il ne serait pas l'animateur de *Seven Days* s'il était l'objet de soupçons, s'il n'était pas accepté par la direction de l'émission.

Naturellement, à cause de cela, j'avais à faire face à la démission imminent de M. LaPierre, et M. Watson a signalé qu'il devrait probablement démissionné aussi parce qu'il ne supporterait pas que l'on porte atteinte à la réputation de son collègue.

L'équipe elle-même a fortement réagi à l'égard des réalisateurs et des documentalistes qui devaient être impliqués dans la décision.

J'ai cru bon d'avertir la direction puisque la direction avait signalé qu'il n'y aurait pas de discussion, et que M. LaPierre ne ferait pas ce travail, et qu'elle ne voulait plus en entendre parler. J'ai cru qu'il était de mon devoir de leur signaler, en suivant la voie hiérarchique, la situation qui leur faisait face.

Il y avait aussi eu des rumeurs venant du Canada français, de Montréal, à l'effet que M. LaPierre ne serait pas sur les ondes à titre de co-intervieweur parce que . . . et bien, on prétendait que cela porterait atteinte à sa race.

L'intégrité de la Société Radio-Canada m'engage, et j'y porte le plus grand intérêt, et j'ai cru qu'il serait très mauvais que des rumeurs nuisibles circulent au sujet de *Seven Days*, des rumeurs de préjugés contre les Canadiens français qui seraient employés comme intervieweurs ou hôtes, et ainsi de suite. Après avoir finalement réussi à faire comprendre toutes ces chose à la direction, on nous a laissé savoir que nous pouvions aller de l'avant, et c'est ce que nous avons fait.

M. LEWIS: Je ne peux voir cela comme une violation de la politique établie par la Société. Il me semble que la poursuite des consultations, des échanges, et l'aboutissement à une décision finale n'a vraisemblablement pas eu l'heur de plaire à la direction autant qu'à vous.

M. LEITERMAN: En effet.

M. LEWIS: Mais une décision a été prise après ce cheminement.

M. GRÉGOIRE: Croyez-vous que la haute direction ait changé d'avis sous une pression quelconque exercée par la direction des émissions?

M. LEITERMAN: Je n'ai jamais proféré de menace. J'ai cru qu'il était de mon devoir de leur signaler ce qui pouvait se produire. Je ne devrais ni ne pourrais faire de menace. Je crois que les mots ont de l'importance ici, parce que je crois que j'aurais failli à mon devoir si j'avais accepté que la situation s'aggrave jusqu'au point où un homme doive démissionner un jour ou quelques heures avant la mise en onde de l'émission sans que la direction soit au courant. Je leur ai fait part de la situation aussitôt que possible et au meilleur de ma connaissance.

M. LEWIS: Cela a probablement été un facteur qui a joué dans leur décision, mais vous ne le savez pas.

M. LEITERMAN: C'est vrai.

M. LEWIS: Nous devrons le leur demander.

Sur quoi pouvez-vous mettre le doigt comme étant un exemple de violation de la politique établie par la Société? Si vous ne pouvez trouver d'exemple, dites-le.

M. LEITERMAN: Je ne crois pas qu'en aucun cas nous ayons violé la politique établie par la Société. Je ne peux que vous citer des incidents qui se sont produits entre nous et la haute direction, et qui ont certainement, à notre avis, causé la situation actuelle en grande partie. La direction est d'avis qu'elle ne devrait pas avoir à supporter ce genre d'incident; qu'elle a établi sa position

clairement; et, en réalité, à certaines occasions précises on m'a demandé d'assurer à la direction qu'il n'y aurait pas de défis; que la direction des émissions se mêlerait de ses affaires et ferait son travail et que la haute direction n'en entendrait plus parler.

M. LEWIS: Qu'est-ce que cela veut dire exactement? Vous a-t-on laissé entendre que lorsque la haute direction vous signalait qu'une certaine chose devait se faire ou ne pas se faire à votre émission, que nous deviez vous en tenir à ce qui vous avait été signalé?

M. LEITERMAN: C'est précisement ce qui a été dit.

M. LEWIS: Vous ne pouviez plus mettre leur décision en doute; et c'est le fondement de votre premier principe: de conférer avec le service des émissions...

M. LEITERMAN: Oui.

M. LEWIS: ...plutôt que par un décret venant de vos supérieurs?

M. LEITERMAN: Oui. Il y a eu une occasion mémorable en novembre au cours de laquelle ce fait a été finalement établi clairement et au cours de laquelle on m'a signalé que l'émission ne durerait pas jusqu'à Noël si je n'acceptais pas le point de vue que vous venez de décrire.

M. FAIRWEATHER: Qui vous l'a dit?

M. LEITERMAN: Le directeur général, M. Walker.

M. MACDONALD (*Prince*): Le décret était-il par écrit?

M. LEITERMAN: Non.

M. LEWIS: Mais c'est M. Walker qui vous l'a signalé, n'est-ce-pas?

M. LEITERMAN: Dans une salle de conférence que l'on appelle «Le Kremlin», c'est le siège de la Société à Toronto, à une réunion à laquelle assistaient le directeur général, et cinq directeurs de service, le chef du réseau à Toronto, son assistant ainsi que M. Bill Hogg et moi-même.

M. LEWIS: Le superviseur, M. Haggan, était-il là?

M. LEITERMAN: M. Gauntlett et M. Haggan.

M. LEWIS: Pourquoi l'appelez-vous «Le Kremlin»?

M. LEITERMAN: Ce n'est qu'un euphémisme.

M. MACDONALD (*Prince*): Quelle était la nature du décret lui-même?

M. LEITERMAN: Eh bien, tout d'abord le superviseur général a été convoqué et on lui a dit...

M. LEWIS: Nommez-les.

M. LEITERMAN: M. Haggan, ainsi que ses superviseurs, je crois. On lui a signalé que la direction avait eu assez de difficultés au sujet de *Seven Days*; elle ne voulait plus entendre d'autres arguments; elle ne voulait plus, semaine après semaine, qu'on lui présente des questions qu'elle ne désirait pas traiter; et qu'elle avait décidé que l'émission cesserait d'être sur les ondes.

Cela se passait le 18 novembre.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Mais cela a été la première plainte que vous ayez reçue?

M. LEITERMAN: La direction a constamment exercé des pressions empêchant la direction des émissions de faire certaines choses, et le service qui nous représentait était d'avis que nous devrions avoir le droit de faire ces choses ou que des modifications devraient être présentées. Un bon nombre de ces arguments ont été couronnés de succès et on nous a permis comme dans le cas des animateurs que j'ai déjà signalé, de faire certaines choses.

Eh bien, comme je viens de le dire, M. Haggan a appris ce que la direction avait à l'esprit, et que l'émission cesserait d'être sur les ondes.

Il s'est entretenu avec ses superviseurs et moi-même et nous a fait part de l'attitude de la direction, et mon superviseur immédiat, M. Gauntlett, m'a signalé en plus amples détails que nous devrions nous plier aux exigences de la direction ou que nous perdrions l'émission, et qu'il n'y avait rien qu'il pouvait faire à ce sujet; qu'il n'y avait aucune possibilité de négociations et qu'on lui avait présenté l'affaire comme étant à toute fin pratique un dossier fermé avant d'être ouvert.

Il avait signalé à la direction qu'il désirait prendre avis de l'affaire et en discuter avec ses collègues et avec moi et de leur en faire rapport, c'est ce qu'il a fait.

M. LEWIS: Combien de temps après le 18 novembre?

M. LEITERMAN: C'est le 18 novembre qu'on m'a convoqué à la réunion.

M. GRÉGOIRE: En venez-vous à cela?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LEWIS: Quand cette réunion a-t-elle eu lieu?

M. LEITERMAN: Quelques jours avant ou peut-être le même jour.

M. ALLARD: J'ai une question supplémentaire à poser relative à la question des entrevues...

M. LEWIS: Pourrions-nous terminer cela?

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas une question supplémentaire sur ce sujet, et je crois, qu'en général, il serait préférable de ne pas s'attaquer aux questions supplémentaires. Vous pouvez tous prendre la parole à tour de rôle et vous pouvez tous exposer les questions de votre choix.

M. LEITERMAN: Eh bien, M. Haggan m'a dit ce qui se passait et M. Gauntlett me suggéra ainsi qu'à M. Campbell, un autre supérieur directement impliqué à «Document» et «Seven Days» et qui s'était occupé de la direction—M. Gauntlett ainsi que lui-même m'ont signalé qu'ils n'avaient pas le choix et que l'attitude de la direction était que si nous n'acceptionc pas toutes leurs conditions, que nous n'aurions pas d'émission. On m'a demandé de considérer si j'étais prêt à accepter ces conditions. J'ai convoqué mes collègues les réalisateurs afin de discuter la question en détail.

M. LEWIS: Et vos réalisateurs étaient MM. Hoyt et Lefolii.

M. LEITERMAN: MM. Hoyt et Lefolii.

M. LEWIS: M. Watson était-il là aussi?

M. LEITERMAN: M. Watson a pris part à quelques-unes des discussions.

M. LEWIS: M. LaPierre y était-il?

M. LEITERMAN: Non. M. LaPierre ne serait pas ordinairement appelé à y prendre part. M. Watson y était parce qu'il s'occupe de *Document* et à cause aussi de notre association l'année précédente lors de la création de l'émission, et ainsi de suite.

M. LEWIS: Vous vous êtes donc rendu à cette réunion?

M. LEITERMAN: Oui, nous nous sommes rencontrés et avons conclu que nous devions tout faire pour garder l'émission sur les ondes, même accepter ce qui nous semblait aller à l'encontre de la ligne de conduite de Radio-Canada, suivant certains mémoires de cette Société.

Nous savions qu'une des conditions était de n'en rien dire.

Nous avions, la plupart, l'impression d'accepter quelque chose de très gênant. Quant à moi, j'avais nettement l'impression qu'il s'agissait là d'une démission. J'ai longuement et vivement interrogé ma conscience à ce sujet, car il arrive un moment, comme vous le savez, où il faut soit respecter ses principes ou les abandonner complètement. Plusieurs de mes collègues craignaient qu'en s'engageant dans cette voie et qu'en se disant,—Ne t'inquiète pas, il s'agit d'une question sans grande importance,—on ne se trouve pris, à un certain moment, dans un engrenage, qu'en fin de compte, notre émission ne vaille plus la peine d'être présentée et qu'on ait en plus sacrifié tous nos principes.

Nous avons décidé, cependant, que nous n'avions pas le choix. Quarante personnes étaient affectées à cette émission. Il nous semblait que nous avions une responsabilité envers le public partisan de l'émission et nous avons cru que la meilleure chose à faire était d'accepter ce qu'on exigeait de nous et de faire de notre mieux, tout en espérant qu'il survienne un revirement d'opinion de la part des responsables; nous espérions aussi que Haggan et Gauntlett et ses surveillants fassent réaliser à l'administration qu'il fallait faire quelque chose pour redonner à l'émission son caractère de controverse.

J'ai été appelé à la réunion du 18, celle qu'à décrite M. Walker, et ce dernier a alors donné les raisons de son mécontentement de l'émission et a dit pourquoi il nous fallait faire certaines choses. Voici les points principaux qu'il a apportés: que l'émission cesse de s'opposer à la haute direction et qu'elle accepte sans conteste les ordonnances de cette dernière; que l'émission *Seven Days* soit indépendante de la presse; que moi-même, Watson et les réalisateurs de l'émission, et les autres, respectent une des régles de Radio-Canada, soit de ne pas s'entretenir avec les journalistes. Un certain nombre d'autres considérations ont été faites lors de cette réunion, le tout se soldant en une série de demandes. A ma sortie de la réunion, j'avais l'impression d'avoir accepté quelque chose qui n'était dans l'intérêt ni de l'émission, ni du service, ni de la Société.

Le PRÉSIDENT: Si le membre doit venir cet après-midi, je crois qu'il est temps de lever la séance. Il est plus de midi et demi et je crois avoir dit à

certains que la séance serait levée vers cette heure-là. Nous avons siégé assez longtemps.

M. MACDONALD (*Prince*): Monsieur le président, est-il possible d'obtenir un peu plus tard, une photocopie du document qu'a présenté M. Leiterman? Il renferme certains renseignements détaillés qui pourraient nous aider durant l'interrogatoire.

Le PRÉSIDENT: Nous essayerons d'obtenir tous les renseignements que vous désirez.

Je n'ai qu'une chose à vous communiquer, et il s'ait du document qu'a déjà demandé M. Stanbury.

Nous croyions au début pouvoir l'obtenir; depuis, M. Walker, de Radio-Canada, nous a fait parvenir la communication suivante:

> Monsieur,
>
> En ce qui concerne l'entente de 1965, il ne s'est agi que d'un accord verbal entre Radio-Canada et la *TV Producers Association*, et il semble qu'on ne puisse la retrouver que dans les procès-verbaux de cette dernière.
>
> Vous pourrez peut-être demander à la *TV Producers Association* de fournir le comité d'un exemplaire des procès-verbaux en cause.

M. STRANBURY: M. le président, cette question a été soulevée pendant que nous interrogions M. Watson, et j'ai cru comprendre que le document était disponible. Je vous ai demandé que le Comité se le fasse remettre.

Le PRÉSIDENT: Nous essayerons de le mettre à la disposition du Comité.

M. STANBURY: Vous nous avez dit ensuite qu'il devait être fourni par Radio-Canada, mais j'ai compris qu'il ne devait pas en être ainsi. D'où qu'il provienne, je crois qu'il est très important que le Comité l'ait à sa disposition afin de déterminer quel était le bon moyen de communication.

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Stanbury. Mon rapport n'est que provisoire. Nous tentons d'obtenir le document.

M. STANBURY: Vous tentez toujours de l'obtenir?

Le PRÉSIDENT: Oui. Nous nous réunirons de nouveau après les travaux qui figurent à l'ordre du jour.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. GRÉGOIRE: M. le président, M. Lewis a certaines questions à poser au témoin. Je ferai mon appel au règlement quand il aura terminé.

M. LEWIS: J'aimerais interroger M. Leiterman au sujet d'une question d'actualité qui n'a rien à voir avec ce qui a été traité jusqu'à maintenant. Il ne faudrait donc plus retarder.

M. LEITERMAN: Avant de commencer, le président voudra-t-il me permettre d'apporter deux corrections au procès-verbal de la séance de ce matin? Est-ce dans les règles?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est bien dans les règles.

M. GRÉGOIRE: Avant d'entamer une discussion, j'aimerais suggérer que nous ne siégions pas ce soir. Nous avons siégé toute la journée hier, et encore cet après-midi. Vu le match de hockey ce soir, j'ai bien peur que nous ne pourrons réunir un quorum.

M. LEWIS: Les éliminatoires de la coupe Stanley.

M. GRÉGOIRE: Je me demande si nous aurons le quorum. Ce serait peut-être une bonne idée de ne pas nous réunir ce soir.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être demander l'avis des membres, à la fin de la séance, cet après-midi. Je ne suis pas intéressé à siéger seul.

M. MACKASEY: Je resterai avec vous, M. le président.

Le PRÉSIDENT: Ce serait là la seule raison. Le situation en serait améliorée, M. Mackasey, mais cela ne suffirait. La question sera soulevée à la fin de la réunion.

M. MCCLEAVE: N'oubliez pas que les réalisateurs ont menacé de faire la grève. Il se peut donc que le match ne soit pas télévisé.

Le PRÉSIDENT: Dans le moment je ne suis pas intéressé au hockey; ce qui m'intéresse, c'est le quorum.

M. GRÉGOIRE: Quorum ou forum?

M. LEITERMAN: Ce matin, j'ai fait allusion à la réunion du 18 novembre qu'avait convoquée l'administrateur général, M. Walker. Après avoir consulté mes notes, je constate que j'ai dit ce matin que M. Haggan était présent. Mais M. Haggan se trouvait à Halifax ce jour-là et ne pouvait donc être à la réunion. Assistaient à la réunion: M. Walker, qui l'a convoquée; M. McGall, le chef de l'exploitation à Toronto; M. Gauntlett; M. Peter Campbell, qui est également surveillant, et moi-même.

La deuxième question sur laquelle je voudrais faire la lumière, c'est la mention que j'ai faite de ce volume. Certains membres du comité ont eu l'impression qu'il s'agit d'énoncés de principe. De fait, la question du règlement des émissions se trouve dans les pages blanches, en anglais et en français. Seulement deux ou trois de ces énoncés relatifs au règlement des émissions, je crois, ne nous intéressent actuellement. Si le président veut bien me le permettre, je propose qu'ils soient déposés lorsque nous y arriverons. Ce volume renferme de nombreuses autres questions concernant l'exploitation du service des affaires publiques, auxquelles j'aimerais faire allusion de temps à autre. Quant au reste je crois qu'il est de peu d'importance.

M. MACDONALD (*Prince*): Pourriez-vous le déposer, même après avoir dit ce matin que le volume était confidentiel?

M. LEITERMAN: J'aimerais demander au Comité si je dois consulter mes supérieurs afin de savoir s'il est possible de le faire. A vous de décider.

M. LEWIS: Je demande qu'il les consulte. J'aimerais connaître le règlement de la Société en ce qui concerne l'émission, particulièrement une émission qui traite d'affaires publiques, à condition toutefois que la Société ne s'objecte pas au dépôt du volume.

M. BASFORD: M. le président, le comité directeur a, hier, en ce qui concerne le dépôt du contrat de M. Watson, consulter Radio-Canada, dans un geste de courtoisie, afin de savoir si elle voulait que ce contrat soit déposé. Je propose que nous procédions de la même façon avec ce volume. A titre gracieux, nous devrions demander à Radio-Canada de nous faire connaître ses vues sur cette question. Son opinion, il va sans dire, n'impose aucune obligation au Comité, mais à mon avis il serait à l'avantage des membres de connaître d'abord les vues de la Société. M. Leiterman se verrait aussi accorder une certaine protection.

M. LEWIS: Je ne suis pas de l'avis du représentant de Vancouver-Burrard. Je crois bien qu'il est à douter si notre Comité, ou le Parlement, peut exiger qu'une chose soit déposée si Radio-Canada s'y oppose. Personne ne pourra dire que je n'ai pas fait connaître ma position vis-à-vis de l'administration; ce que j'en pense est très clair. S'il s'agit d'un mémoire relatif à l'exploitation interne et d'un mémoire que l'administration adresse aux surveillants, aux réalisateurs et ainsi de suite, alors, si j'ai bien compris la façon de procéder dans des cas semblables, ces mémoires ne sont pas nécessairement exigibles par le Parlement ni par le Comité. Je ne sai pas; je me demande seulement si nous ne nous trouvons pas dans cette situation.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord que nous consultions Radio-Canada et lui donnions l'occasion d'offrir toutes les raisons valables de s'opposer au dépôt du volume? Le Comité serait ensuite libre de l'exiger au besoin. N'est-il pas mieux que nous la consultions d'abord? Qu'en pense le Comité?

M. LEITERMAN: Les documents en cause sont les règlements des émissions n°s 65-6 et 66-2, portant les dates du 13 septembre 1965 et du 3 janvier 1966.

M. LEWIS: Je reviendrai peut-être sur cette affaire, à cause des questions dont nous discutions avant la levée de la séance du matin, M. Leiterman, mais dans le moment, vu que c'est moi qui vous interroge, il serait préférable, aussi bien que convenable, de vous demander si vous avez reçu un rapport quelconque des discussions entre la *Producers Association* de Toronto et M. Ouimet et les autres membres de son administration, et si ce qu'a suggéré M. Diefenbaker à la Chambre des communes à la fin de l'interrogatoire,—je ne sais pas si vous étiez là ou non,—soit le danger imminent que les réalisateurs déclenchent une grève, est exact si on se fonde sur les renseignements que vous avez reçus?

M. LEITERMAN: Oui, je crois comprendre que le président de Radio-Canada a annoncé qu'il ne rouvrira pas l'affaire Watson et LaPierre. On rapporte que le président de la *Producers Association* a dit que la situation est presque intolérable ou extrêmement difficile.

M. LEWIS: Vous avez assisté à quelques-unes des réunions qu'ont tenues les réalisateurs à l'emploi de Radio-Canada?

M. LEITERMAN: A toutes les réunions.

M. LEWIS: Vous avez assisté à une réunion qui a eu lieu l'autre jour, à Toronto?

M. LEITERMAN: J'ai assisté à celle de dimanche.

M. LEWIS: Ont-ils tenu une autre réunion hier? Non, car hier les réalisateurs ont négocié entre eux.

M. LEITERMAN: La dernière réunion de l'association a eu lieu dimanche; les membres de l'exécutif se réunissent presque régulièrement.

M. LEWIS: Pouvez-vous aider le Comité en lui faisant connaître la situation concernant le retrait de service? Les mesures que peut prendre le Comité, s'il est possible de le faire, en dépendent.

M. LEITERMAN: Je ne voudrais pas juger d'avance la conduite des réalisateurs. Suivant mon opinion, les déclarations voulant qu'ils songent à retirer leurs services sont sérieuses et, à la suite de leur dernière réunion, les réalisateurs avaient l'intention d'aller de l'avant avec leur recommandation de retirer leurs services si l'administration n'acceptait pas immédiatement en principe les trois points sur lesquels, suivant l'avis des réalisateurs, se fondaient les négociations. Ces trois points avaient rapport à la nomination d'un arbitre ou d'un médiateur, au fait que l'arbitrage ait confiance en le différend actuel et à leur expression de l'intérêt et de l'appui des vues du service des émissions.

M. LEWIS: Nous les avons traités hier. Un exposé de ces points a paru dans les journaux du matin.

Puis-je revenir au point où nous en étions avant la levée de la séance, à midi? Vous nous parliez alors de la réunion du 18 novembre et vous nous disiez,—j'espère ne pas me tromper là-dessus,—qu'à cette occasion M. Walker a fait bien comprendre qu'il ne voulait pas qu'il y ait d'autre opposition, etc. On a attiré mon attention sur le rapport paru dans un journal il y a une semaine, ou huit jours, d'une déclaration qu'aurait faite M. Ouimet. Je ne tiens pas à savoir s'il l'a prononcée ou non,—vous le sauriez pas plus que moi,—mais c'est bien ce qu'a dit M. Walker. Il a déclaré qu'à partir de maintenant, il voulait que vous acceptiez,—je cite presque la citation parue dans le journal,—les décisions de la haute direction et que vous cessiez de les contester.

M. LEITERMAN: En effet, c'est une des questions qui ont été soulevées au cours de la réunion.

M. LEWIS: Est-ce une des questions, dans ce genre de langage, que vous a présentées M. Walker?

M. LEITERMAN: Oui, mais avec beaucoup plus de contrainte que vous ne l'avez fait.

M. LEWIS: A cette réunion du 18 novembre, a-t-on fait mention de MM. Watson et LaPierre comme animateurs?

M. LEITERMAN: Il n'a été fait aucune mention d'eux.

M. LEWIS: On ne les a ni critiqués ni mentionnés à cette réunion?

M. LEITERMAN: Non, ils ne faisait pas le sujet de la discussion. Celle-ci se rapportait à toute la programmation de *Seven Days* et on nous a nettement fait comprendre que l'administration était très inquiète de la façon dont les entrevues étaient conduites durant l'émission et de la façon dont certaines entrevues étaient obtenues. Les critiques se rangeaient dans deux catégories: les textes et les films qui passaient sur les ondes, et la façon d'obtenir les textes et les films qui devaient passer sur les ondes. Ce qu'a bien fait comprendre M. Walker, c'est que tous les incidents passés—il en a rappelé un certain nombre, en nous faisant connaître ses vues sur ce dont il s'agissait—ne devaient plus se répéter. Il ne voulait plus entendre parler de nous, la porte devait se fermer, on ne devait pas s'en reporter à un échelon supérieur. Si une instruction quelconque nous parvenait de la haute direction, il fallait immédiatement l'agréer et la suivre aveuglément, et contester une directive constituerait une violation de l'entente à parvenait de la haute direction, il fallait immédiatement l'agréer et la suivre laquelle il voulait en venir lors de cette réunion, et à ce propos il fallait l'accepter le jour même. Cela se résume en disant qu'il ne voulait plus du tout entendre parler de nous.

M. LEWIS: A-t-on accepté l'entente ce jour-là?

M. LEITERMAN: Je l'ai acceptée.

M. LEWIS: Vous avez dit qu'il avait mentionné un certain nombre d'incidents. En avez-vous une liste?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LEWIS: Pourriez-vous nous la faire connaître? A moins que le président n'en décide autrement—je ne veux pas que cela soit très long car d'autres membres du Comité voudront vous interroger—pourriez-vous nous faire connaître cette liste, sans entrer dans le détail?

M. LEITERMAN: Il s'agit d'une liste d'incidents dans mon dossier, dont la plupart ont été mentionnés par M. Walker, d'une façon ou d'une autre, lors de cette réunion. Le premier indicent, que j'ai déjà mentionné, s'est produit cette année. J'ajouterai qu'il s'est produit dix incidents cette année et j'en ai ajouté seulement quatre autres de l'année dernière. J'ajouterai aussi que ces incidents sont les seuls qui se soient rendus jusqu'au dernier échelon de la hiérarchie administrative. Il est probable que des dizaines d'autres aient été réglés, à un échelon ou autre, avant qu'ils donnent naissance à un conflit entre le service des émissions et la haute direction. Ceux qui figurent sur ma liste ont occasionné des désaccords.

M. LEWIS: Certains incidents ont-ils été réglés au sein du service des émissions?

M. LEITERMAN: Oui, et d'autres ont été réglés par l'administration, par l'intermédiaire du surveillant général, M. Haggan. Il s'agit de ceux qui ne pouvaient se régler au moyen du procédé habituel ou pour lesquels on ne se servait pas des procédés habituels.

J'ai mentionné les entrevues pré-électorales. Le second incident s'est produit en octobre 1965 au sujet de *Loxfinger*—c'est le titre d'un livre. Nous avons invité l'auteur du livre à une entrevue. Au cours de l'entrevue il a prononcé le mot «homosexuel», ce qui a soulevé des objections. Il y eut beaucoup de discussions pendant plusieurs jours, et cela a abouti à une réunion à laquelle la haute direction était représentée, jusqu'à M. McGall, le chef à Toronto.

Ils ont tous assisté à l'entretien avec l'homme appelé Loxfinger d'après son livre, et l'on a convenu de supprimer le mot «homosexuel» sur la bande magnétique. Il se trouvait que ce mot était à sa place dans les discours qu'il tenait, ce qui expliquait notre opposition. Nous n'avions pas de raison spéciale pour désirer que le mot «homosexuel» figurât dans un programme. A la fin, nous avons dû accepter afin de conserver cette tranche du programme. Certes, nous aurions pu la retrancher, mais nous étions un dimanche après-midi, le programme était déjà au point, et il nous aurait été difficile de le modifier. Nous avons préparé une bande sur laquelle le mot était retouché de telle sorte qu'il était impossible de le distinguer.

Le troisième article concernant un entretien avec des membres du Klu Klux Klan dirigé par Robert Hoyt et dont certains d'entre vous se souviennent. Deux Grands Dragons du Klan sont venus à Toronto pour y être interviewés par Hoyt au studio même. Un noir se trouvait également dans le studio. Vous vous souvenez qu'une séquence de l'entretien montrait l'interviewer demandant aux Grands Dragons s'ils consentiraient à échanger une poignée de main avec le noir après qu'ils eurent professé une grande admiration pour sa race. Ils ont refusé. Cet entretien a eu lieu tout juste avant le début du programme et la direction n'a pas eu le temps de le revoir. Il a fait l'objet d'une enquête postérieure au cours de laquelle la direction a déclaré que l'entretien lui-même n'était pas acceptable, que les méthodes employées n'étaient pas acceptables et qu'on avait questionné le noir d'une manière déplacée. Elle a critiqué la poignée de main et on a beaucoup parlé sur les raisons qui rendaient l'émission inacceptable, mais le fait est que la direction a décidé qu'elle était inacceptable.

M. LEWIS: Vous dites que les commentaires ont été faits par la direction?

M. LEITERMAN: Dans ce cas-ci, on a suivi la voie normale et je l'ai appris de mon directeur. Soit dit en passant, l'enquête qu'a faite la société, par l'intermédiaire d'une agence privée, sur l'opinion des téléspectateurs montre qu'un grand nombre de ces derniers a accepté l'idée de cet entretien particulier.

M. CHATTERTON: L'objection venait-elle de votre directeur? En était-il l'auteur?

M. LEITERMAN: Non.

M. CHATTERTON: Venait-elle du sommet, du «Grand Dragon»?

M. LEITERMAN: Oui, le quatrième article était le concours de beauté. Nous passons des dragons aux beautés. C'était en novembre.

M. LEWIS: La beauté et le dragon.

M. LEITERMAN: C'était le concours de Miss Canada. Nous voulions dans ce programme, rendre compte de ce concours. On a fait beaucoup de tournage, y compris dans les studios du canal 9 CFTO, qui offre ce concours. Nous avions l'intention de passer ce programme le dimanche soir, à l'heure de notre émission, au moment même où l'on passait le cortège des candidates. CFTO a demandé et obtenu un arrêt de suspension pour empêcher l'émission de la séquence relative au concours de beauté. La cour n'a pas encore approuvé cet arrêt et l'audition se poursuit. Cependant, le point important ici était que la

direction avait décidé qu'il serait inconvenant d'utiliser—puisqu'on avait décidé une suspension—une parodie ayant trait, d'une façon générale, aux concours de beauté, et qui n'avait absolument rien à voir avec l'élection de Miss Canada, et qu'il serait également inconvenant d'utiliser un entretien avec Mademoiselle Claudine Auger, l'une des héroines de James Bond, que nous avions enregistré quelques semaines auparavant. On a refusé d'utiliser cet entretien sous prétexte que Mademoiselle Auger avait, il y a plusieurs années, participé en France à un concours de beauté et avait mentionné ce fait au cours de l'entretien. La Société a jugé que cet entretien ne devait pas être diffusé. L'objection que nous avons formulée tenait à ce que ce refus nous est parvenu sous forme d'arrêt de sorte que toute discussion était impossible. En fait, nous avions consulté nos avocats qui nous avaient déclaré qu'à leur sens, l'allusion de Mademoiselle Auger à ce concours de beauté qui a eu lieu en France il y a quelques années, ne tombait nullement sous le coup de l'arrêt de suspension du canal 9. La Société ne nous a pas permis de discuter et de revoir l'affaire.

M. LEWIS: Pour être juste, afin d'éviter plus tard un conflit avec les porte-parole de la Société—êtes-vous certain que la direction de la Société n'a pas essayé d'obtenir des conseils légaux qui ne concordaient pas avec les vôtres?

M. LEITERMAN: La Direction a certes consulté les avocats de la société et il m'est même arrivé d'entrer en contact avec l'avocat général de la société, ce que nous faisons parfois en cas de nécessité. A un certain moment, il était d'accord avec nous,et quand nous en avons de nouveau entendu parler, nous avons appris qu'à son avis, l'émission ne pouvait pas passer.

M. LEWIS: Mais vous n'espériez pas que la Société accepterait de vous laisser faire quelque chose que son avocat, à tort ou à raison, considérait comme une infraction à un arrêt de suspension.

M. LEITERMAN: Oui, c'est tout à fait exact. Nous nous sommes seulement plaints de ce que la discussion a été interrompue au moment, où, selon nos directeurs, il y avait des prétextes valables pour mettre en question le point de vue contenu dans l'arrêt qu'on nous avait imposé.

M. GRÉGOIRE: Considériez-vous comme normal de consulter des avocats autres que ceux de la Société?

M. LEITERMAN: Je dois dire que la difficulté provient de ce que les avocats de la Société résident à Ottawa, et il est très souvent nécessaire que l'émission soit vue avant d'être jugée. Un simple rapport sur cette émission a souvent moins de valeur aux yeux de celui qui la juge.

En l'occurrence, dès que nous avons reçu l'arrêt de suspension, nous avons apporté la bande filmée à un avocat de Toronto pour qu'il nous donne son avis. L'avocat général de la Société donnait également son avis basé sur le rapport écrit que nous avons soumis au sujet de la bande filmée, et il en est venu à refuser de donner son avis sur la question de savoir si elle pouvait passer, déclarant que cela dépendrait des autres particularités de l'émission.

M. MACKASEY: Je voudrais obtenir quelques renseignements du président. Je crois que juste avant l'heure du déjeuner, vous avez proposé au Comité que nous n'interrompions pas le cours du débat en posant des questions supplémentaires, mais que nous gardions nos questions pour la fin.

Je ne veux pas critiquer M. Grégoire, mais je crois que la plupart d'entre nous se sont abstenus de poser des questions que nous aurions aimé poser par déférence pour la décision que vous avez prise.

Y-a-t-il eu quelque manquement de votre part à ce sujet?

M. GRÉGOIRE: Sur la même question d'ordre et avant que vous preniez une décision . . .

Le PRÉSIDENT: Je ne donnerai pas de décision. Je répondrai tout simplement à la question. Cette question supplémentaire s'est glissée dans le questionnaire général.

M. MACKASEY: Le point que je veux soulever est que cette question ne se rapporte en rien au sujet que nous discutons.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas pris de décision. J'ai tout simplement demandé aux membres de bien vouloir s'abstenir d'introduire des questions supplémentaires dans le thème général des délibérations actuellement en cours.

M. MACKASEY: Si nous ne nous en abstenons pas, établirez-vous alors un ordre quelconque?

M. GRÉGOIRE: Sur cette question d'ordre particulière, à l'occasion d'une liste ou d'une énumération de questions comme celles-ci, sur lesquelles nous ne possédons pas de copies et que nous pourrions oublier au cours de la discussion étant donné que nous ne pouvons pas écrire aussi rapidement que le témoin parle, ne croyez-vous pas qu'il serait peut-être préférable que nous posions nos questions? Il y a là, neuf ou dix événements. Je crois que ce sujet aurait été le premier sur lequel j'aurais eu une question à poser.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas ce qui pourrait empêcher les membres d'en prendre note et, entre deux séries de questions, d'introduire des détails supplémentaires sur ce que nous venons d'entendre.

Ce que je tente de m'abstenir de faire ici, c'est de refuser d'admettre une question supplémentaire qui serait à l'ordre, mais il semble cependant exister une tendance à introduire une série de questions supplémentaires et on ne sait plus alors qui a la parole.

M. GRÉGOIRE: Puis-je alors demander si nous pouvons poser des questions sur cette liste avant de passer à un autre sujet?

Le PRÉSIDENT: Je n'en ferais pas une règle aussi générale. Je dirais que, même avec cette liste, un membre peut noter la question qu'il veut poser et attendre un peu.

M. LEWIS: Il se trouve que c'est moi qui ai posé des questions. Elles n'ont pas été longues mais elles ont demandé beaucoup de temps pour y répondre. Si vous croyez que la question sur les renseignements donnés ne s'applique pas au sujet, vous ne m'offenseriez pas en me le disant.

Le PRÉSIDENT: Il me semble qu'il serait pertinent que nous ayons une idée des sujets à propos desquels on a eu des difficultés.

Je m'inquiète un tout petit peu du nombre de questions semblables qu'il faut inscrire au procès-verbal mais, si ce n'est pas trop long, je crois que celles-ci se rapportent au genre d'incidents qui ont créé les difficultés.

M. LEWIS: Peut-être est-il possible que le témoin en décrive trois ou quatre avec un peu de détails et qu'il nous dise ensuite qu'il s'est produit une demi-douzaine ou une douzaine d'autres incidents semblables durant une période de cinq ou six mois.

M. LEITERMAN: Je pourrais essayer de résumer si cela pouvait être utile.

Les articles cinq et six sur la liste se rapportent à des sujets concernant des nouvelles, et cela nous amène dans un domaine un peu différent. Je les mentionne ici seulement parce qu'ils ont été le sujet de désaccords et parce qu'ils démontrent aussi la timidité manifestée par la direction supérieure lorsqu'elle s'occupait des affaires du programme. Ils démontrent aussi ce qui nous a paru un empressement de leur part, chaque fois qu'un article se présentait se rapportant à *Seven Days*, à dire que la meilleure façon de se tirer d'affaire était de leur dire de laisser tomber le sujet ou de ne pas y toucher.

L'article cinq se rapporte à la marche des *Peaceniks* sur Washington en novembre 1965. On nous a dit de ne pas en faire le reportage pour la raison que le service des nouvelles devait s'en charger. Nous leur avons répondu, à ce propos, que les nouvelles et les actualités comprennent très souvent des sujets qui intéressent les deux.

Cette question n'a jamais été entièrement réglée. Ce qui est arrivé c'est que, finalement et après beaucoup de discussions, on nous a permis de faire suivre cet événement par une caméra. On nous permettait, je crois, d'utiliser un maximum de deux minutes de reportage télévisé. Nous avons fini par donner une partie de notre bande dépassant la limite de temps au service des nouvelles et nous en avons utilisé un peu plus.

Dans cette même catégorie, l'article six traite de la conférence de presse donnée par M. Harold Wilson à Ottawa. On nous a dit que, vu que cet événement devait être télévisé par le service des nouvelles, nous ne devrions pas nous en occuper du tout et ne rien faire passer à la télévision.

Nous avons soutenu que cet événement était important et que nous pouvions lui accorder beaucoup plus de temps à la télévision que pourrait le faire une courte émission de nouvelles; nous avons prétendu aussi qu'une fois télévisée, la conférence... Je crois que celle-ci avait lieu un jeudi et qu'elle devait être télévisée au complet le jeudi dans la soirée. Nous avons soutenu que nous devrions avoir le droit de présenter notre sujet à la télévision le dimanche. Je ne suis pas absolument certain qu'il s'agissait d'un jeudi mais cette conférence a eu lieu tard durant la semaine. Je le regrette; c'est moi qui me suis trompé. Deux conférences de presse ont eu lieu; l'une d'elles a eu lieu le jeudi, ce qui a encore été un sujet de désaccord. Celle dont je veux parler a eu lieu le dimanche dans l'après-midi. On la télévisait cependant en direct à ce moment-là de sorte qu'elle passait au domaine du contrôle public et le public y avait accès.

On nous a refusé le droit d'utiliser ce sujet; c'est-à-dire qu'on ne nous a pas permis d'utiliser la bande enregistrée par Radio-Canada et son service des nouvelles. Nous avons prétendu que nous devrions avoir droit de le faire.

Finalement, aucune décision n'a été prise sauf que nous ne pouvions obtenir la bande qui avait été envoyée à Toronto et qui était conservée dans la salle de magnétoscopie à cet endroit.

Nous avons pu obtenir une copie de cette bande de CJOH, le poste privé d'Ottawa, qui était d'accord avec nous que cet événement était passé au domaine public puisqu'il était télévisé cet après-midi-là et nous avons ainsi réussi à en passer une partie à la télévision.

M. MACDONALD (*Prince*): Avez-vous fait cela en violation d'une décision de la direction dans ce cas?

M. LEITERMAN: Il est un peu difficile de répondre en ces termes exactement parce que vous devez comprendre que, dans ce genre de choses, on négocie de part et d'autre. Ce qui est arrivé à la fin c'est qu'une décision définitive a été prise par le directeur des nouvelles et des actualités visant à nous empêcher

d'utiliser la bande. Personne n'avait décidé que nous ne pouvions pas le faire d'une autre façon. Nous pouvions envoyer à la conférence une de nos caméras et le filmer ainsi. En fait, c'est ainsi que nous avons agi avec l'aide de nos directeurs. Cependant le film ne pouvait pas être édité avant de parvenir à Toronto. Nous ne pouvions pas l'enregistrer sur bande car Radio-Canada ne dispose pas ici des installations nécessaires. Il nous a donc fallu nous adresser à ce poste privé pour les obtenir. C'est ainsi que nous avons procédé.

Personne ne s'est plaint, que je sache, sur la façon dont nous l'avons fait. La difficulté provenait de ce que nous voulions utiliser la bande qui appartenait à la Société, mais je n'ai entendu personne s'opposer à ce que nous en utilisions une autre que nous pouvions obtenir ailleurs.

M. MACDONALD (*Prince*): Que vous soyez allés ou non à l'encontre de la ligne de conduite de la direction, votre façon d'agir était en contradiction directe avec...

Le PRÉSIDENT: Je crains que cela ne soit pas une question supplémentaire.

M. LEITERMAN: L'article sept concernait notre reportage de 35 minutes sur l'administration excessive des médicaments. C'était sur ce sujet, un reportage très fouillé, car nous pensions que l'affaire était assez sérieuse. Nous avions l'intention de déclarer, à la fin de l'émission, que si le sujet en question préoccupait les téléspectateurs, il pouvait attirer là-dessus l'attention de leurs députés.

La Société nous a refusé l'autorisation de faire cette déclaration. Ce veto nous est venu du directeur général qui prévoyait le veto de la direction. Autant que je sache, il n'avait pas précisément reçu le veto de la direction, mais il s'est fondé sur la position de celle-ci.

L'article 8 présente les mêmes faits à propos de la peine capital. Nous avons fait un certain nombre d'émissions à ce sujet et à la fin de l'une d'elles, nous voulions proposer aux téléspectateurs, s'ils désiraient faire connaître leur point de vue, d'écrire à leurs députés, puisque ces derniers étaient en train de juger la cause. On nous a également interdit de le faire.

L'article neuf concernait l'affaire Munsinger. Il y avait ici plusieurs points à noter et je voudrais essayer d'en abréger la discussion.

M. LEWIS: Nous connaissons l'affaire Munsinger!

M. STANBURY: Vous n'en connaissez pas la fin!

M. LEITERMAN: J'ai à peine besoin de dire que la presse avait accordé beaucoup d'attention à cette histoire. Nous avons pensé que la responsabilité que nous conférait notre programme nous obligeait, dans l'intérêt des téléspectateurs, à traiter le sujet.

Une des choses que nous voulions faire,—et que nous avons faites,—était l'enregistrement d'un entretien avec James B. Donovon, l'homme qui a servi d'intermédiaire pour l'échange de Gary Powers, le pilote de U-2, contre le Colonel Abel, le chef de l'espionnage soviétique aux États-Unis. C'est lui qui a organisé l'échange. Pendant la guerre, il avait été à la tête de l'O.S.S. aux États-Unis et, soit dit en passant, il avait beaucoup de choses à dire au sujet des personnes qui présentent un danger pour la sécurité.

L'entretien que nous avons eu avec lui nous a paru excellent. Nos directeurs l'ont examiné...

M. LEWIS: Qui a fait l'interview?

M. LEITERMAN: C'est moi. Je reprend ma remarque, mais tout de même je maintiens que l'interview, telle que faite par monsieur Donovon, était excellente. J'ai fait l'interview parce qu'il importait qu'elle ait une certaine tournure, c'est pourquoi j'ai tenu à la faire moi-même. On nous a avertis qu'elle ne pourrait pas être diffusée et, de fait, on nous a interdit de diffuser quoi que ce soit au sujet de l'affaire Munsinger à notre émission. Ceci concernait notre émission du dimanche, alors que le mardi précédent, le service des nouvelles avait présenté l'entrevue spéciale avec Gerda Munsinger. En plus de l'interview Donovon, nous projetions une séquence d'interviews avec l'homme de la rue. Elles étaient découpées et destinées à évaluer la réaction du public à cet incident.

Nous avions aussi préparé une interview avec quelques élèves d'Upper Canada College. Nous avons réussi, par la suite, à obtenir l'autorisation de la diffuser.

De plus, nous avions rédigé avec grand soin un sketch à sujet extrêmement délicat. Nous étions convaincus de sa valeur et voulions bien la diffuser. On l'écarta, de même qu'une chanson dont Stan Daniels avait écrit les paroles.

Nous voulions donc présenter ces quatre éléments. En fin de compte, on nous a autorisés à passer l'entrevue avec les élèves d'Upper Canada College, seulement. Ce n'est qu'après de longues discussions que nos superviseurs ont réussi à persuader la direction que l'émission ne pouvait tout simplement pas passer outre un sujet d'aussi brûlante actualité sans tout au moins y faire allusion.

Une VOIX: Ce comité pourrait-il visionner ces films?

M. LEITERMAN: Je croirais qu'on n'en a pas tiré les épreuves positives.

M. LEWIS: M. Leiterman, puis-je m'arrêter ici pour demander un renseignement supplémentaire? Vous nous avez dit qu'à une occasion, le superviseur en chef vous a averti que vous ne deviez pas diffuser telle partie de votre émission.

M. LEITERMAN: De l'émission sur l'affaire Munsinger?

M. LEWIS: Non, à une autre occasion.

M. LEITERMAN: Oui.

M. LEWIS: Dans ce cas-ci, comme dans celui des trois autres interviews au sujet de l'affaire Munsinger qu'on a interdites, les superviseurs s'accordaient-ils avec vous pour que ces interviews soient télévisés?

M. LEITERMAN: Oui, je crois qu'ils étaient d'accord. Vous voudrez peut-être plus de détails à ce sujet. Lorsqu'il s'agit d'une question telle que cele-ci, le procédé consiste à la référer aux autorités de la hiérarchie administrative. On la réfère d'un échelon à l'autre. S'il y a mécontentement à l'échelon supérieur, on vous en fera part de diverses façons. Dans ce cas-ci, l'intermédiaire sera le superviseur.

Nous avions donc dans nos projets du début cinq éléments que j'ai déjà cités. En définitive, quatre ont été écartés et nous avons réussi à en produire un seul.

En réalité, ceci constitue la question numéro neuf (a), qui traite de l'affaire Munsinger. Vous n'ignorez pas que l'interview Munsinger, réalisée par le service des nouvelles, comportait des restrictions. Ces restrictions se rapportaient aux questions que ce service pouvait poser à madame Munsinger.

Nous avons effectué cette interview et nous avons demandé à Madame Munsinger, après l'échéance de son contrat ave quelques-unes des personnes avec lesquelles elle s'était engagée, de nous accorder une autre entrevue, libre cette fois. Madame Munsinger nous répondit par l'entremise de son avocat qu'elle accorderait volontiers une entrevue sans restriction puisque la matière de cette entrevue avait été publiée dans les revues avec lesquelles elle avait signé des contrats et qu'il n'y avait plus lieu de se préoccuper de protection.

Nous avons demandé l'autorisation d'effectuer cette interview. A ce moment-là, le cachet exigé avait été réduit à une fraction du taux original, de sorte que nous pouvions maintenant procéder à cette interview tout en restant dans les cadres de notre programmation normale. Nous avons essuyé un refus absolu et non équivoque de la part de la haute direction.

Soit dit en passant, nous n'étions pas certains que nous mettrions cete interview en ondes. Nous voulions d'abord l'obtenir et constater par la suite si cette dame avait de nouvelles révélations à faire. Dans le cas contraire, nous n'étions nullement intéressés à reproduire les mêmes déclarations.

Nous réalisions bien nous-mêmes que le sujet était explosif et que des gens mal-intentionnés pourraient l'utiliser à mauvais escient mais nous avons tout de même décidé de poursuivre cette interview sans restrictions pour la soumettre ensuite à nos superviseurs et suivre leur avis quant à sa projection à la télévision. Mais leur refus a été catégorique.

M. LEWIS: Vous avez dit que le cachet avait diminué considérablement?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LEWIS: Auriez-vous des objections à nous en révéler le montant ou à nous révéler si la direction aurait épargné une somme considérable?

M. LEITERMAN: On n'a pas soulevé la question d'argent. On nous a fait part du montant et c'était un cachet fort modeste. Comme vous savez, c'était une fraction du cachet original qui était de $8,500 ou $9,000.

M. LEWIS: C'était une fraction de $8,500?

M. LEITERMAN: En effet, une somme aux environs de 20 pour cent du cachet original.

M. LEWIS: Une couple de mille?

M. LEITERMAN: Encore moins que cela et ce montant comprenait les dépenses et divers autres frais.

La question numéro dix concerne aussi l'affaire Munsinger. Il s'agit de films que nous avons tournés avec monsieur Sévigny. Ici, j'ignore jusqu'à quel point je dois entrer dans les détails avec vous.

Peut-être devrais-je dire que nous avons tourné du film. Je me ferai un plaisir d'entrer dans autant de particularités que vous désirerez, peut-être devrais-je en faire la liste pour y revenir ensuite.

On nous a interdit d'utiliser le film que nous avions tourné.

M. GRÉGOIRE: Combien vous a-t-il demandé?

M. LEITERMAN: Pourquoi?

M. GRÉGOIRE: Pour le détruire.

Un DÉPUTÉ: Pour paraître à la T.V.

M. LEITERMAN: Il n'en a pas été question.

Nous avons touché à toutes les questions. Le Comité désirerait-il les scruter davantage? Pourrions-nous mettre ceci de côté?

M. LEWIS: Je me proposais de poser une quantité de questions mais comme celles que j'ai déjà posées ont pris passablement de temps, je laisserai la parole aux autres membres de ce comité. Avant de ce faire, je vous demanderais la faveur de quelques minutes de plus pour compléter mon interrogatoire. Les questions seront brèves et les réponses devraient l'être aussi.

Premièrement, en tant que réalisateur délégué, Monsieur Leiterman, êtes-vous autorisé à embaucher les interprètes de l'émission dont vous êtes le réalisateur délégué?

M. LEITERMAN: Oui, ce privilège découle de mes attributions et m'est accordé par les clauses de mon contrat, soumis, bien entendu, à la supervision du service.

M. LEWIS: Tout d'abord, vous êtes tenu, en vertu de votre contrat, d'embaucher des gens pour votre émission?

M. LEITERMAN: En effet.

M. LEWIS: Dois-je croire qu'avant tout tel est votre premier devoir?

M. LEITERMAN: Oui. L'émission est un agencement de plusieurs éléments mais l'un des plus importants est constitué par les personnes qui y participent. Voilà pourquoi le contrat d'un réalisateur délégué lui assure une autorisation adéquate.

M. LEWIS: M. Watson a déposé un contrat auquel est annexée une lettre qui le crée réalisateur délégué de l'émission *Document*. Cette lettre contient aussi des déclarations qui lui attribuent une double responsabilité: celle de l'organisation générale du cycle d'émissions avec le conseil et l'avis des personnes mentionnées et celle du choix des textes et des principaux artistes. On le reconnaît superviseur et co-ordonnateur du travail des réalisateurs, des chefs de service et de tout autre personnel participant au cycle d'émissions. Enfin, on lui assigne le maintien du contrôle budgétaire. Votre contrat contient-il à peu près les mêmes stipulations?

M. LEITERMAN: Les stipulations sont précisément les mêmes. Je possède une copie de mon contrat. Le Comité désirerait-il la joindre à mon dossier?

M. LEWIS: Comme le voudra le président. Est-il rédigé dans les mêmes termes?

M. LEITERMAN: Oui. L'alinéa (b) se lit comme suit: Responsabilité du choix des textes et des principaux artistes.

M. LEWIS: Est-ce vous qui avez embauché messieurs Watson et LaPierre?

M. LEITERMAN: Oui, ce l'est.

M. LEWIS: Vous avez remarqué qu'à cette assemblée du dix-huit novembre, la haute direction avait critiqué la façon de pratiquer l'interview.

M. LEITERMAN: C'est vrai.

M. LEWIS: Dans ce cycle d'émissions, vous nous avez présenté des interviews qui n'avaient pas toutes été réalisées par messieurs Watson et LaPierre. L'une était de monsieur Hoyt et l'autre de vous-même.

M. LEITERMAN: Oui, et il y en eut une autre de monsieur Zolf.

M. LEWIS: Je crois que vous avez utilisé les services d'interviewers tels que Jack Webster de la Colombie-Britannique.

M. LEITERMAN: Oui, de même que plusieurs autres.

M. LEWIS: Donc, messieurs Watson et LaPierre ne pouvaient pas être tenus responsables de toutes ces interviews auxquelles la direction aurait pu trouver à redire?

M. LEITERMAN: C'est exact.

M. LEWIS: La direction s'est-elle opposée à des interviews dirigées par des personnes autres que messieurs Watson et LaPierre?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LEWIS: Par l'intermédiaire de vos superviseurs ou autrement, la direction vous a-t-elle déjà fait parvenir ses commentaires sur la façon heureuse ou malheureuse qu'auraient eue messieurs Watson et LaPierre pour s'exécuter ensemble ou individuellement?

M. LEITERMAN: Oui, elle m'en a fait.

M. LEWIS: Favorables ou défavorables?

M. LEITERMAN: Les commentaires, quand on en fait sont habituellement négatifs; mais il n'y a rien d'étonnant à cela, en général, la direction ne se fait pas entendre pour adresser des compliments.

M. LEWIS: Savez-vous s'il existe, par écrit, dans un mémoire de la Société Radio Canada, une référence quelconque à monsieur LaPierre en tant qu'animateur ou à monsieur Watson au même titre?

M. LEITERMAN: Le seul document par écrit que je tienne sur le sujet est le dossier le document Haggan, qui fait une allusion directe à leur loyauté et aux raisons de leur congédiement.

M. LEWIS: Savez-vous s'il existe des documents qui précisent les responsabilités d'un animateur d'émission?

M. LEITERMAN: Oui, il y a des directives spécifiques de la Société à ce sujet, ces directives sont identifiées par un des numéros que je vous ai donnés précédemment.

M. LEWIS: Dites-moi si on fait allusion dans ces directives à l'attitude que doivent tenir des animateurs.

M. LEITERMAN: Oui, on y trouve force détails sur ce sujet et on y cite monsieur LaPierre comme exemple de ce genre d'animateurs qui sont classifiés. Voulez-vous que je cite?

M. LEWIS: Citez, s'il-vous-plaît.

M. LEITERMAN: Je cite un extrait de la politique de programmation pour les années 1965 et 1966, en date du 13 septembre, 1965. Le document s'intitule: «Directives sur les programmes, les affaires publiques, les animateurs de programmes et les invités de marque.»

M. GRÉGOIRE: A titre de rappel au Règlement, monsieur le président, pouvez-vous me dire si vous avez dû, par souci de politesse, demander à la société Radio-Canada l'autorisation de déposer le présent document?

Le PRÉSIDENT: Oui, et ce, aussi bien en ce qui concerne les extraits que le document en entier.

M. GRÉGOIRE: Quant à avoir des extraits, j'allègue, pour ma part, qu'il vaut mieux avoir le texte intégral.

M. LEWIS: Monsieur le président, je n'en vois pas la raison. Peut-être puis-je m'exprimer autrement—et je n'ai aucune idée de ce que contient ce document. Pouvez-vous dire au Comité si on mentionne M. LaPierre dans ce document d'une façon favorable, défavorable ou neutre?

M. LEITERMAN: On le mentionne. . .

M. BASFORD: C'est du pareil au même, monsieur le président. Si les membres désirent savoir si M. LaPierre est considéré avec faveur ou avec défaveur, mieux vaut avoir le texte entre les mains. A présent, nous avons prié le président de solliciter, par souci de courtoisie, de la société Radio-Canada la permission de verser le texte au compte rendu.

M. LEWIS: Monsieur le président, je ne désire pas insister pour l'instant. Toutefois, en tant que membre du Comité, je tiens à dire, advenant que la société s'oppose au dépôt du document, que le Comité se doit de savoir si, dans un document ne pouvant remonter plus loin qu'au 25 décembre, puisque le témoin a mentionné deux documents, l'un de décembre 1965, l'autre de février 1966. . .

M. LEITERMAN: Le document que je veux citer est du 13 septembre 1965.

M. LEWIS: Je croyais que vous aviez dit décembre. Mais, on n'a pu traiter de cette personne avant le mois de septembre 1965 ou quelques mois plus tard; pour ma part, j'aimerais connaître ce qu'en dit la société dans son document, pour peu qu'elle en dise quelque chose.

M. LEITERMAN: Monsieur le président, ces questions sont très pertinentes, car le document réfute totalement les allégations qu'ont présentées la haute administration, la presse et les autres moyens d'information y compris le conseil d'administration de Radio-Canada. Bref, le document apporte une réfutation complète et totale aux reproches dont a fait l'objet le rendement de M. LaPierre.

M. LEWIS: Le président a proposé (et, en ce qui concerne ce document, je ne désire porter mon intérêt qu'au texte lui-même), de passer à autre chose pour le moment. Je vous ai déjà posé cette question que je formule de nouveau et je vous prierais d'y répondre si vous le pouvez: avez-vous eu connaissance ou vous a-t-on informé, dans ce cas, qui fut l'informateur, de certains faits qui nous aideraient à connaître ce que la société ou l'administration pensait du rendement de MM. LaPierre ou Watson?

M. LEITERMAN: Oui, l'administrateur général m'a confié, lors d'une rencontre intime, d'un tête-à-tête, ce que l'administration pensait de M. LaPierre et de M. Watson.

M. LEWIS: Qu'a-t-il dit?

M. LEITERMAN: Je dois demander si je jouis de l'immunité quant à rapporter ce qui s'est dit au cours de cette rencontre. J'y avais été invité par le président général et j'ignore quels sont mes droits.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): S'agit-il d'une entrevue particulière?

M. LEITERMAN: Nous n'étions que tous les deux et j'y étais à son invitation.

M. LEWIS: Cela constitue un témoignage parfaitement valable. Nous essayons de trouver ce qui s'est passé entre vous deux.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: On posera la question à l'autre et on verra.

M. LEWIS: Certainement on aura deux réponses.

M. PRUD'HOMME: Je sais à peu près laquelle vous allez croire.

• (4.00 p.m.)

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Dans l'après-midi du 14 avril, à la suite d'une rencontre entre M. Walker et M. Haggan et ses cinq collaborateurs, rencontre au cours de laquelle M. Walker a exigé que M. Haggan lui donne sa parole, avant cinq heures de l'aprè-midi, que l'émission *Seven Days* se poursuivrait sans ses animateurs. M. Haggan lui a répondu qu'il devait me consulter, puisque j'étais chargé des animateurs. M. Haggan m'ayant consulté, je consultai à mon tour mes collègues et, au cours de cet entretien, je reçus un appel téléphonique de M. Walker, me convoquant à cette réunion.

M. LEWIS: Quelle heure était-il?

M. LEITERMAN: Il devait être quatre heures.

M. LEWIS: De l'après-midi?

M. LEITERMAN: Oui, la réunion préalable qui avait eu lieu à deux heures s'était prolongée jusqu'à trois heures ou trois heures et demie. J'ai reçu l'appel téléphonique à quatre heures. M. Walker m'a demandé si je consentirais à poursuivre l'émission *Seven Days* sans les animateurs. Il ne s'agissait pas tant d'une demande que d'un ultimatum; il m'informa qu'il désirait connaître ma réponse avant cinq heures de l'après-midi.

M. LEWIS: Vous a-t-il donné les raisons de sa hâte?

M. LEITERMAN: Il a fait allusion au fait que le conseil d'administration de la Société Radio-Canada se réunissait à Halifax.

M. LEWIS: Vous parlez de la réunion qui a eu lieu la semaine dernière?

M. LEITERMAN: Le mardi suivant.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pourquoi établissez-vous une distinction entre ultimatum et demande?

M. LEITERMAN: M. Walker m'a dit de lui dire avant cinq heures de l'après-midi si je consentais ou non à poursuivre l'émission, et si, à cinq heures, je n'avais pas communiqué ma décision, il devait en conclure que je n'envisageais pas de poursuivre l'émission sans eux.

M. LEWIS: N'avez-vous pas dit qu'il exigeait une réponse hâtive parce qu'il voulait régler la question avant que le conseil d'administration se réunisse.

M. LEITERMAN: Cette façon de présenter les choses n'est pas tout à fait exacte bien qu'il ait mentionné la réunion quand il a exigé une réponse avant cinq heures de l'après-midi. J'ignore s'il avait d'autres motifs.

M. LEWIS: Il en a fait mention.

M. LEITERMAN: Oui.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais apprendre aux membres du Comité qu'un des dirigeants de Radio-Canada vient de me dire que la société ne voit aucun inconvénient à ce que le document soit déposé ou qu'on en cite des passages.

M. LEWIS: Je vous remercie.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, il vaudrait mieux s'en occuper; déposons-le et faisons-le reproduire.

Le PRÉSIDENT: Nous avons jusqu'à cinq heures.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Pour faire suite à ce qui vient d'être dit, est-ce qu'il y aurait possibilité qu'il y ait toujours un employé supérieur de Radio-Canada et à l'occasion, lorsque les circonstances le permettent peut-être que ça accélérera le travail du comité, qu'il y ait toujours un officier présent responsable qui dise tout de suite oui ou non.

Le PRÉSIDENT: C'est ce qui se produit à l'heure actuelle.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Monsieur le président, laissons le témoin produire le document.

M. LEITERMAN: Il s'agit du document 65-6 ayant trait aux directives en ce qui concerne les animateurs et les personnalités de certains programmes.

M. LEWIS: Monsieur le président, ferons-nous photocopier le document?

M. GRÉGOIRE: Je pense qu'il faudrait y voir immédiatement.

M. LEITERMAN: Je note que j'ai souligné certains alinéas.

M. RICHARD: Quelle en est la date?

M. LEITERMAN: Le 13 septembre 1965 et le document porte la signature du directeur de la réglementation des émissions, M. Bennett.

M. LEWIS: Monsieur le président, ne croyez-vous pas qu'il faudrait le faire reproduire immédiatement puisque nous en aurons besoin pour poser des questions.

M. GRÉGOIRE: Il ne sera pas difficile de le faire photocopier.

M. LEITERMAN: Le document n'a que quatre pages.

M. LEWIS: Quel est l'autre document?

Le PRÉSIDENT: Cela prendra 25 minutes.

M. LEITERMAN: L'autre document que je désire déposer porte le titre «Directives et règles relatives à la présentation des émissions satiriques», règle n° 66-2, en date du 3 janvier 1966. Un ou deux autres documents pourraient aussi intéresser les membres du Comité.

M. LEWIS: Monsieur le président, pourquoi ne pas déposer tous ces documents et laisser à M. Leiterman le soin de nous communiquer leur contenu. Je pense qu'il faut porter tous ces documents au compte rendu.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je vois qu'un autre représentant de Radio-Canada a un exemplaire en mains; M. Leiterman pourrait, donc, conserver son exemplaire et nous obtiendrons immédiatement la photocopie de l'autre.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le désir du Comité?

Des VOIX: Oui.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Il faudrait aussi quelques copies supplémentaires pour faciliter le travail des membres de la presse. On se souvient que c'est plus facile pour eux de suivre le travail du comité s'ils consultent les documents.

Le PRÉSIDENT: On a toujours fait cela.

M. PRUD'HOMME: Non, cela n'a pas été toujours fait.

(*Traduction*)

M. FAIRWEATHER: En particulier, celui qui a trait à la satire.

M. LEITERMAN: L'autre document que j'aimerais présenter est intitulé: «Sommaire des objectifs». Ce document est d'un autre genre; il s'agit de l'exposé des objectifs mis en place par le service des relations extérieures. Ce document n'a pas un caractère officiel, mais je crois qu'il se rapporte à plusieurs des questions qui ont été soulevées ici. Si le Comité le désire, je vous le communiquerai.

M. LEWIS: L'exposé des objectifs qu'a établi le service des émissions a-t-il ou non reçu l'approbation des dirigeants de la société?

M. LEITERMAN: Je devrai le vérifier, car je n'en suis pas certain.

M. LEWIS: M. Haggan le saurait.

M. LEITERMAN: Oui, ainsi que M. Gauntlett. Comme c'est le service qui rédige un document de ce genre, peut-être n'est-il pas nécessaire d'obtenir l'approbation en haut lieu; les directives s'appliquent au service.

M. LEWIS: Voudriez-vous revenir au premier document en date du 13 septembre 1965 ou de telle date exacte, afin de nous lire les passages que vous désirez nous communiquer.

M. LEITERMAN: Le document comporte deux sections.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, j'en appelle au règlement. Est-ce qu'on s'occupe de faire photostater des copies?

Le PRÉSIDENT: Je m'en occupe.

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Monsieur le président, mon exemplaire est annoté et je ne sais si le Comité y verra un inconvénient. Toutefois, advenant que mon exemplaire serve à la photocopie, vous constaterez que j'ai souligné les points dont je voulais faire mention.

M. LEWIS: Pourvu que vos notes n'aient rien d'irrespectueux, je crois qu'elles n'auront pas d'inconvénient.

M. LEITERMAN: Les expressions n'ont rien d'irrespectueux. Le document expose toute l'évolution du concept d'animateur. J'aimerais, à ce propos, faire une remarque qui me semble pertinente.

Les directives relatives aux émissions sont établies d'après les émissions. Elles changent à mesure que les émissions changent. Aucun comité n'est formé afin de rédiger les directives auxquelles l'animateur ou les interviewers devront se conformer. L'émission est d'abord élaborée; elle touche à différents aspects et de là prennent naissance un certain nombre de notions qui sont approuvées, controversées ou désapprouvées. En fin de compte, on adopte une ligne de conduite. Il est nécessaire d'avoir des règles établies, car chacun peut s'y référer afin de défendre ou de condamner ce qui s'est fait. Les règles qu'élabore le service sont soumises à l'administration qui peut donner son approbation et dans ce cas, elles deviennent en quelque sorte codifiées; elles sont ensuite distribuées aux personnes concernées et demeurent en vigueur jusqu'à toute nouvelle revision. On procède à l'occasion, chaque année ou à tous les deux ans, à la revision de ces ensembles de règles. Ces manières d'agir vont de pair avec ce que j'ai dit au sujet de l'évolution de la télévision. Bien peu de choses dans ce document auraient signifié quelque chose il y a cinq ans; il y a dix ans, elles n'auraient eu aucun sens.

La discussion porte d'abord sur la notion classique de l'animateur ou du président. Vous m'excuserez d'utiliser cette terminologie, mais je n'ai pas le mérite d'en être l'auteur. J'imagine qu'il est nécessaire d'avoir des termes précis.

J'aimerais citer le passage suivant, en appelant votre attention à la dernière phrase:

> A mesure que les styles en vogue à la télévision changent les techniques propres aux films documentaires ou aux magazines font évoluer le rôle de l'animateur. Il n'est plus seulement le modérateur d'une tribune, mais le narrateur d'un script et l'interprète de ce qui se voit et s'entend. Parfois, par son intonation ou par sa physionomie, il donne à l'auditoire un aperçu de ses propres sentiments sur une question controversée, mais en règle générale, il s'en tient au texte.

Dans le cas actuel, je puis dire qu'en ma présence, le président et l'administrateur général de la société ont fait grand état de la larme de M. LaPierre et le sens des paroles qu'ils ont utilisées est rendu ici. Je ne dirai rien quant à savoir s'il faut tolérer que la société ait une ligne de conduite qui va jusqu'à dicter l'expression qu'un homme doit laisser paraître. Mais cette attitude ayant été exprimée dans le document s'est ainsi incorporée aux directives relatives à l'émission. Par conséquent, il me semble que le geste de l'animateur a été préparé en quelque sorte par l'attitude de la société; qu'un tel incident, entre autres, se soit produit sur les ondes, ne justifie ni les critiques dont je suis la cible en tant que réalisateur ni le renvoi de l'animateur.

La deuxième section concerne ce que le document appelle la personnalité de la programmation permanente. On désigne cette fonction familièrement par les lettres P.P.P. Le texte s'attarde sur la description de la P.P.P. Je vous en lirai les passages intéressants.

> La personnalité de la programmation permanente est habituellement une personne dont le prestige ou la réputation découle de ses réalisations dans le domaine du journalisme, de la vie universitaire ou de la politique et dont le rôle consiste à présenter un sujet particulier ou plusieurs sujets dans un certain nombre de contextes différents. La personnalité de la programmation permanente peut diriger des entrevues ou exprimer les opinions les plus répandues dans l'esprit du public, opinions qui peuvent avoir un caractère provocateur.

Le texte se poursuit ainsi:

> Ces personnalités des programmes permanents pourront avoir du succès si elles savent stimuler l'intérêt de l'auditoire à l'égard des sujets à discuter ou faire ressortir l'importance, l'urgence ou l'intérêt profond que présente un sujet ou une situation.

Puis-je retenir votre attention sur la phrase suivante:

> Une personnalité de la programmation permanente projettera, par conséquent, une forte dose de son individualité.

Une partie du texte porte sur la conduite de la personnalité des programmes permanents, soit *a*), *b*) et *c*) plus haut et cette partie contient, à mon avis, une phrase restrictive qui a aussi de l'importance et dont la personnalité de la programmation permanente doit tenir compte.

> Quoiqu'elles puissent être encouragées . . .

«Elles» s'appliquent aux personnalités des programmes permanents.

> . . . afin de stimuler ou d'engager l'auditoire et de donner du piquant aux questions présentées, à faire des commentaires appropriés au contexte, elles doivent néanmoins éviter d'émettre des jugements ou des conclusions, soit ouvertement, soit de façon implicite, sur des sujets controversés.

M. LEWIS: Fait-on mention de certains noms dans ce document?

M. LEITERMAN: Oui, on mentionne M. LaPierre. Puis-je ignorer cette question pour l'instant? Nous pourrions continuer et j'essaierai plus tard de retracer le nom de M. LaPierre dans le texte.

M. MACDONALD (*Prince*): Qui a publié le document?

M. LEITERMAN: Le document est signé par le directeur de la réglementation des émissions, M. D. L. Bennett, et il est daté d'Ottawa. Il s'agit, de fait, d'un travail du service des émissions. Je crois que je devrais vous référer à mon supérieur, M. Gauntlett, ou à M. Haggan, qui pourra vous dire quelle en a été l'origine. On m'en a présenté l'avant-projet en m'invitant à faire les remarques que je jugerais opportunes. Le texte a alors été repris, corrigé et finalement rédigé sous forme de directives.

M. LEWIS: Dans le titre que vous mentionnez, est-il question des directives de la société?

M. LEITERMAN: La politique officielle de la Société au sujet des invités et des personnalités en charge des émissions.

M. MACDONALD (*Prince*): Est-elle mise à la disposition des animateurs et des interviewers?

M. LEITERMAN: C'est un document confidentiel. On ne le remet pas à tout le monde ni aux interviewers mais les réalisateurs l'ont en main et, en fait, ils doivent s'y conformer. C'est leur responsabilité d'en transmettre l'interprétation, de l'expliquer à ceux qu'ils embauchent. Il ne serait pas judicieux de le remettre aux animateurs.

M. LEWIS: Même si j'ai beaucoup d'autres questions à poser, je vais m'arrêter maintenant jusqu'à ce que M. Leiterman rattache la discussion au cas de M. LaPierre.

M. STANBURY: Monsieur le président, le témoignage de M. Leiterman nous a montré une situation dans laquelle il semble y avoir une tension constante et des pressions entre le niveau de la direction et celui de la production dans un programme de ce genre. De ce qui a été dit, il semble que cette sorte de souque-à-la-corde soit inévitable dans ce genre de programme où l'on s'aventure sur un terrain nouveau. N'est-ce pas exact?

M. LEITERMAN: C'est exact.

M. STANBURY: Dans votre déclaration, vous avez dit que les principes, et c'est là la tradition à Radio-Canada, permettent à toute personne raisonnable de bénéficier de toute la liberté qu'elle puisse désirer. Avez-vous senti, en dépit des tensions que vous avez dû affronter, qu'on vous laissait toute la liberté que vous désiriez, sauf tout récemment alors que vous prétendez avoir été noté une certaine détérioration?

M. LEITERMAN: Non, monsieur. A mon avis, les principes et les pratiques normales de la Société n'ont pas été respectés. Officiellement, ces principes et pratiques vous offrent toute la liberté désirable, mais pour toute la durée de ce programme—et même selon mon expérience personnelle avant même la création de ce programme, quoique la situation se soit envenimée au cours des dernières années, des derniers mois—il y a eu plusieurs cas où la pratique de cette liberté a été violée parce que la haute direction ne s'est pas conformée aux règles usuelles, règles édictées par cette même haute direction, et qui consistent à agir en consultation avec le service de la programmation.

M. STANBURY: Ne s'agit-il pas là tout simplement d'une affaire d'interprétation? Considérez-vous qu'il y a eu une nette violation des lignes d'autorité?

M. LEITERMAN: Oui, ces lignes d'autorité n'ont pas été respectées. Mais je crois, et c'est là la clé du problème, que vous ne pouvez pas diriger un programme en vous fondant uniquement sur une ou des politiques données. Je ne pense pas qu'il y ait un homme assez intelligent pour établir une politique précise qui puisse «couvrir» un homme comme Laurier LaPierre ou qui que ce soit qui sera appelé à «animer» un programme. Il est impossible de prévoir comment un animateur réagira soudainement de façon émotive devant une déclaration et de prévoir qu'à un moment donné, la camera devra capter une larme furtive. On ne peut prévoir qu'il lève les bras au milieu d'une interview, geste que réprouve, semble-t-il, la direction. Le président m'a en effet parlé très précisément de ceci. Il est bien évident qu'on ne peut établir une politique qui dirait: «A ce moment précis, l'animateur ne doit pas lever la main ou le bras.» Ce qu'il faut, c'est que la haute direction consente à laisser les responsables de ce programme régler ce genre de situation au cours des années, comme cela s'est

toujours fait, et prendre des décisions à la lumière de ce qui survient au long des émissions. Ceci, la direction refuse de l'accepter et refuse également de ne pas intervenir directement dans un programme, contre un individu ou contre un texte en particulier. Il me semble que ce n'est pas là le rôle de la direction. On comprend que la direction se lasse des plaintes constantes et des défis perpétuels provenant du niveau même du programme. La direction ne devrait pas avoir à répondre à ces défis qui doivent relever des responsables du programme. Si les réalisateurs se révoltent trop souvent, ce sont les gens au niveau de la programmation qui ont le temps et l'expérience nécessaires pour transiger avec eux.

M. STANBURY: Il ressort de votre témoignage qu'il y a deux groupes, chacun disant «laissez-nous agir seuls»: l'un est le service de la réalisation, dont vous êtes le porte-parole et qui déclare «fichez-nous la paix et laissez-nous le soin de la réalisation», l'autre, est le groupe de la direction qui dit «laissez-nous seuls établir la politique des programmes, politique à laquelle vous devez vous conformer». Croyez-vous que les politiques définies dans les documents qui nous ont été remis sont suffisantes pour établir la façon équitable de venir à bout de cette dichotomie, si ces principes étaient appliqués en toutes bonne fois par les deux parties?

M. LEITERMAN: Je crois que de façon générale, il soit possible de rendre ces politiques viables.

M. STANBURY: Croyez-vous alors que le problème provient plutôt des personnes chargées d'appliquer ces politiques?

M. LEITERMAN: Non, parce que bien honnêtement, je ne comprends pas, compte tenu de l'opinion courante de la directoin sur les réalisateurs telle que me l'a exprimée le directeur général, comment ils sont venus à approuver ce document. Il est tout à fait contraire à tout ce que la direction croit actuellement. Le fait est, cependant, que ce document représente la politique de la Société et je suis, bien entendu, tenu de m'y conformer. Il m'accorde aussi une certaine protection—du moins devrait-il—contre toute décision arbitraire émanant de la direction, décision qui irait à l'encontre de cette politique. Mais dans ce cas précis, ce document ne m'a protégé d'aucune façon.

M. STANBURY: Je pense que vous avez antérieurement déclaré que s'il y a conflit entre le niveau de la direction et le niveau de la réalisation, après que la formule de consultation prévue dans ces divers documents aura été infructueuse, alors la direction doit avoir le dernier mot.

M. LEITERMAN: Oui.

M. STANBURY: Vous n'êtes pas d'accord avec les trois principes énoncés ces jours derniers par l'Association des réalisateurs?

M. LEITERMAN: A mon avis, la seule façon d'affronter la direction actuelle est d'accepter les demandes de l'Association des réalisateurs.

M. STANBURY: Mais votre suggestion à l'effet que la direction doive avoir le dernier mot me semble opposée à l'un des principes formulé par l'association des réalisateurs, à savoir que dout différend devrait être soumis à un arbitrage obligatoire?

M. LEITERMAN: C'est vrai. Mais permettez-moi d'expliquer cette contradiction. Quand vous me posez la question et que je vous réponds qu'à mon avis, la direction a le droit de «diriger», je pense qu'il faut comprendre qu'il s'agit là d'un droit reconnu et qu'il s'agit du droit de diriger après consultation et collaboration avec tous les services soumis à la juridiction de la direction. Par conséquent, si la direction décide que les points de vue du service qu'il a mis en

place pour réaliser des programmes ne l'intéressent plus, alors plus rien ne fonctionne. En dernier lieu, la direction a le droit de congédier, de modifier toute politique, et de jeter aux rebuts sa politique concernant les personnalités de programmes donnés. Mais je suis sûr que si la situation actuelle continue, ce droit va subir des modifications prochainement. Il s'agit d'un droit reconnu, en ce sens que la direction est une responsabilité publique et que le service lui-même a certaines responsabilités publiques dont a parlé M. Haggan lui-même en diverses occasions.

M. STANBURY: Vous avez déclaré, je crois, qu'une fois la phase consultative passée, la direction doit avoir le dernier mot. Cependant, le troisième point soulevé par les réalisateurs est que si la consultation aboutit à un désaccord, il doit y avoir arbitrage.

M. LEITERMAN: Je suppose que ce serait équivalent à ce qui se passe dans le domaine patronal-syndical où personne ne conteste au patronat le droit de congédiement; mais c'est un droit acquis s'il y a des syndicats ou associations impliqués, de sorte que l'arbitrage survient entre deux forces collectives, celle de l'employeur et celle du syndicat.

M. STANBURY: Je pense comprendre leur but. Ce que j'essaie de faire, c'est de savoir si vous approuvez entièrement les principes qu'ils formulent ou si vous avez une conception différente de la façon dont les désaccords survenant après consultation doivent être réglés.

M. LEITERMAN: Je vois très bien qu'il doive y avoir une force collective chez les réalisateurs dans une situation comme celle-ci. La Société se tirait très bien d'affaires avant que soient créés les associations de réalisateurs. Il me semble que si la Société était bien dirigée, les réalisateurs n'auraient pas senti le besoin de se grouper en association, dans le but de se protéger. Après tout, les réalisateurs sont considérés comme étant une émanation de la direction. Il semble toutefois que dans la situation actuelle, cette formule ne fonctionne pas. Voilà pourquoi les réalisateurs ont décidé de s'unir.

M. STANBURY: Il apparaît très clairement qu'à votre avis, la Société est présentement mal administrée. Vous avez également dit que les principes énoncés par l'Association des réalisateurs constituent peut-être la seule façon de faire face à l'actuelle direction de la Société. Vous affirmez, donc, qu'il y a, pour ce qui est de la compréhension, de la communication et d'une communauté d'intérêts, une rupture entre les gens de la production—au moins dans votre service—et ceux de la direction, ou de la haute direction de Radio-Canada.

M. LEITERMAN: C'est exact et non seulement dans notre service. Je dirais que ceci s'applique à tous les services. L'Association des réalisateurs représente tous les services et tous éprouvent de semblables difficultés.

M. STANBURY: En tentant de définir cette rupture, qui sont les membres de la haute direction avec qui les gens de la production ne peuvent pas s'entendre?

M. LEITERMAN: En premier lieu, le groupe de la haute direction est formé du président, du vice-président exécutif, le capitaine Briggs et du directeur général, M. Walker.

M. STANBURY: Je pense que vous avez parlé de «différence de principe». Je présume de ce que vous avez dit qu'il existe une différence de principe, ou des principes différents, dans les attitudes de ces deux groupes à l'égard de leurs fonctions respectives.

M. LEITERMAN: Je ne suis pas sûr d'avoir employé le mot «principe» et, même si je l'avais employé, je ne suis pas sûr que c'eût été le mot juste. Il

existe sûrement une différence dans les attitudes. A mon sens, le mot «principe» a trait aux choses fondamentales qu'a toujours défendues la Société, et je ne crois pas qu'il existe une différence à ce niveau.

M. STANBURY: Vous semblez dire qu'il y a divergence de vues entre ces deux groupes au sujet de la fonction et de la nature des émissions d'affaires publiques? Attribuez-vous cela à une cause particulière?

M. LEITERMAN: Je crois que ceci doit être relié à l'évolution de la télévision. Il est également possible qu'une relation puisse être établie, à ce qui, au niveau de notre service, ressemble à une recul graduel de la part de la haute direction, recul qui consiste à refuser tout ce qui requiert du courage ou des attitudes progressives. Je pourrais peut-être m'exprimer autrement. Nous avons l'impression que la haute direction a de plus en plus recours aux solutions simples et tranquilles des problèmes qui surgissent.

M. STANBURY: De tout ce qui a été dit, je déduis que les gens de la haute direction ont des antécédents tout différents de ceux des réalisateurs. Ils ont peut-être de la difficulté à comprendre la ligne de pensée des gens du service de la production.

M. LEITERMAN: C'est sûr qu'aucun des membres de la haute direction n'a accédé à son poste après avoir acquis l'expérience du média de la télévision. La télévision paraît être un média très différent de celui de la radio. Plusieurs des raisons de ces différences sont énoncées dans quelques-uns des documents. L'une de ces raisons est qu'elle est visuelle, à cause de son impact considérable; un tas de vieilles notions et règlements sont différents et on trouve, en plusieurs endroits, beaucoup de malentendus au sujet de la façon dont fonctionne la télévision et celle qui régit les «*visuals*». En fait, nous ne faisons que commencer à comprendre comment ils fonctionnent. Nous n'en sommes encore qu'au stade de l'expérience.

M. STANBURY: Comment pensez-vous venir à bout de cet obstacle? Pensez-vous qu'il existe un manque d'expérience en télévision au niveau de la haute direction et que ceci constitue un grave facteur d'inhibition dans le développement de ce genre de diffusion?

M. LEITERMAN: Je ne crois pas qu'il soit juste que je critique la direction pour un manque d'expérience dans une technique qui, pendant la période opérationnelle de cette même direction, n'existait même pas. Mais pour en venir directement à cette question, il me semble que le service de la programmation en télévision, dans tous les services, théâtre, festivals, affaires publiques, ainsi de suite, aussi bien que pour les programmes destinés aux enfants et programmes de divertissement, il me semble, dis-je, que nous avons appris la façon d'utiliser ce média. Cette expérience nous est venue après maintes erreurs et plusieurs mauvais programmes ont été éliminés et des changements ont été apportés. Cependant, ceux qui travaillent quotidiennement dans des services—et je ne parle pas seulement des réalisateurs—font partie de la structure qui englobe tous les services, directeurs et directeurs généraux. Ces personnes travaillent dans ce média tous les jours et, nous l'espérons, profitent de leurs erreurs. Il me semble—mais ceci n'est qu'une opinion—que si les gens de la direction leur donnaient, en pratique, la responsabilité qu'ils leur accordent officiellement, si en fait, la direction leur permettait de continuer à développer les programmes, d'écarter les programmes qui ne marchent pas, de mettre au

point de nouvelles idées et d'apporter des innovations essentielles, s'il pouvait en être ainsi, sans que persiste cette constante nervosité de la direction qui nous laisse, nous les directeurs, ne sachant pas de jour en jour, quel programme sera éliminé, quel sujet sera écarté, quel réalisateur ne sera pas embauché, quel animateur sera mis sur la sellette, alors peut-être serait-il possible d'en arriver à une formule qui satisfasse également la direction.

Je suis sûr que M. Haggan voudra vous donner l'histoire de la situation.

M. STANBURY: Il y a ce que la haute direction pourrait qualifier de responsabilité et ce que, en fait, vous appelez timidité. Croyez-vous que ceci soit la conséquence ou doive être la conséquence de la nature même de la radio-télédiffusion publique?

M. LEITERMAN: Non, je ne crois pas que ceci en soit une conséquence nécessaire? Il ne me semble pas que ce soit une situation où vous avez un groupe de direction très «conservateur» et, à un niveau inférieur, un groupe de personnes qui réclament la liberté de faire telle ou telle chose qu'on ne faisait pas ou qui était interdite.

Je pense que vous découvrirez, en étudiant quelques-uns des cas dont j'ai parlé et d'autres dont vous pourriez vous enquérir auprès de notre directeur, qu'il existe, même à un niveau inférieur, beaucoup de responsabilités. A mon propre niveau, celui de réalisateur, je dirige un personnel qui m'apporte toutes sortes de projets de programme et mon rôle est d'en faire le tri et de rejeter ceux qui, à mon avis, ne sont pas conformes à ce qu'est ou doit être la politique de la Société.

Mon directeur contrôle ce que je fais et lui-même est soumis au contrôle du directeur général. C'est ça la structure.

M. STANBURY: Ces mêmes ennuis existent-ils dans la radio-télédiffusion privée, ou ces gens-là ont-ils la liberté de réaliser des programmes de ce genre?

M. LEITERMAN: Je pense que la radio-télédiffusion privée du Canada ne s'occupe peu ou pas de programmes d'Affaires publiques.

M. STANBURY: On peut donc dire que ce problème n'est pas survenu dans la radio-télédiffusion privée, simplement parce que l'occasion ne s'est par présentée.

M. LEITERMAN: Je crois que c'est exact.

M. STANBURY: Et, en fait, croyez-vous qu'il serait possible de réaliser les émissions que vous avez réalisées à *Seven Days* dans les postes privés?

M. LEITERMAN: Il leur faudrait tout d'abord trouver des commanditaires et je ne pense pas que ce soit possible.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les membres du comité veulent se détendre avant d'entreprendre la séance d'après-midi? Nous reviendrons, avec le quorum, tout de suite après.

M. PRUD'HOMME: Pas plus de cinq minutes.

Le PRÉSIDENT: Nous ajournerons pendant cinq minutes.

(Après l'ajournement.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: On me demande de répéter aux membres du comité qu'ils doivent tous parler devant les micros.

(*Traduction*)

Les membres voudront bien prendre soin de parler dans le micro. Il est parfois difficile d'entendre clairement ce qui se dit.

M. BASFORD: M. Leiterman, revenons, si vous le voulez bien à la réunion du 18 novembre. A cette réunion, M. Walker vous a dit qu'il ne voulait plus avoir d'ennui avec le programme. A-t-il précisé qu'il ne voulait plus d'ennui de la part du Parlement, ou quelque chose du genre? Vous a-t-il laissé cette impression?

M. LEITERMAN: Non, il n'avait pas référé au Parlement, que je sache.

M. LEWIS: Ou à des membres du Parlement?

M. LEITERMAN: Non.

M. BASFORD: Vous a-t-il semblé qu'il y ait préoccupation parce que le programme avait été mentionné au Parlement à quelques reprises?

M. LEITERMAN: La discussion, lors de cette réunion, avait couvert beaucoup de terrain et je ne me rappelle aucune référence de cette nature. Au cours d'autres rencontres avec moi, ou du moins lors d'une rencontre, M. Walker m'avait dit en effet qu'il était question du programme dans la presse et aux Communes, mais au cours d'une autre rencontre.

M. BASFORD: Voilà où je veux en venir: ceci préoccupe-t-il la direction?

M. LEITERMAN: Je ne puis que vous donner mon impression et cette impression est dans l'affirmative.

M. BASFORD: Je ne suis pas de ces gens qui se lèvent au Parlement pour commenter l'un ou l'autre des programmes de Radio-Canada et je ne suis pas d'accord avec les membres qui le font, mais il arrive malheureusement que ceci se produise . . .

M. LEITERMAN: Un tel cas—c'est un point que j'apporte pour amplifier ma réponse—serait le fameux croquis sur le Pape, croquis pour lequel la direction s'est excusée tant au nom de la Société qu'en notre nom. Cette excuse publique est survenue à la suite de critiques formulées au Parlement. Et ces critiques avaient évidemment été notées.

M. MACDONALD (*Prince*): Il s'agissait d'un croquis sur quoi?

M. LEITERMAN: Sur Sa Sainteté le Pape: L'émission fut diffusée en octobre. En fait, il ne s'agissait pas d'un croquis sur le pape mais sur un des dirigeants du réseau en conversation avec le pape.

M. FAIRWEATHER: Mais le Parlement n'était pas là.

M. LEITERMAN: Il y eut des commentaires des membres du Parlement.

M. BASFORD: N'est-ce pas partie de la fonction de la direction d'avoir les meilleures relations avec le ministre et avec le Parlement afin d'obtenir du Parlement le plus d'argent possible pour la Société Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Je n'ai réellement pas d'opinion à ce sujet. Je ne cherche pas non plus à éluder la question. Je présume que ce doit être ainsi, en effet.

M. BASFORD: Et chaque fois que Radio-Canada est en difficulté avec le Parlement ceci menace son budget ou il semble que ceci puisse menacer son budget.

M. LEITERMAN: Je n'ai rien d'utile à dire à ce sujet. Voulez-vous connaître mon opinion, ou bien...

M. BASFORD: Ne pouvez-vous pas reconnaître que la direction se préoccupe de ses relations avec le Parlement?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BASFORD: J'aimerais parler de quelques-uns des cas décrits par vous où la direction a dû intervenir: tels le programme sur l'emploi abusif de médicaments et l'autre sur la peine capitale. Pour ces deux programmes, la direction a interdit aux responsables du programme d'inviter les téléspectateurs à écrire à leurs députés.

M. LEITERMAN: Oui.

M. BASFORD: Est-ce que ça fait partie d'une politique établie à Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Oui, il y a une politique officielle à ce sujet, politique à laquelle nous nous sommes toujours conformés et qui stipule que les animateurs de programmes n'inviteront ni ne suggéreront aux téléspectateurs d'écrire aux membres du Parlement ou au premier ministre, et cetera, sauf s'il s'agit d'une question très importante. Je ne me rappelle pas l'exacte phraséologie, mais le but est que ceci ne soit pas fait de façon frivole mais seulement dans des cas d'importance majeure.

M. BASFORD: J'aurais aimé être au courant de cette politique quand j'ai fait une interview pour *Seven Days* et j'ai invité les gens à écrire au premier ministre. Mais cette interview n'a jamais été télédiffusée.

M. LEITERMAN: Il est encore possible qu'elle le soit.

M. BASFORD: Pour revenir au sujet, voilà l'exemple d'une politique établie en vertu de laquelle on ne vous autorise pas, au cours d'un programme, à dire aux téléspectateurs d'écrire à leurs députés?

M. LEITERMAN: Il n'est permis d'inviter le public à écrire que si le problème est jugé suffisamment important.

Ce que je veux dire, c'est que dans les deux cas mentionnés—la peine capitale et l'emploi abusif de médicaments, le premier étant à l'étude au Parlement et l'autre dans lequel furent apportées de nouvelles notions—il nous semblait donc qu'ils intéressaient le Parlement. Nous croyions qu'ils étaient suffisamment importants. Mais il nous fut interdit de les couvrir. C'était après le 18 novembre et on nous refusa tout simplement la permission d'en parler.

Nous en avons discuté dans notre service et nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait peu sage d'en saisir la direction vu que nous avions décidé de ne rien demander à la direction.

M. BASFORD: Il semble donc que la politique, comme je la comprends, n'est pas tellement de savoir si, oui ou non, on doit inviter les gens à écrire, mais si le sujet en vaut la peine.

M. LEITERMAN: C'est exact.

M. BASFORD: J'avais mal interprété vos premières remarques.

Vous nous avez parlé de programmes qui furent rejetés parce que le service de nouvelles en avait déjà suffisamment parlé. Ne s'agit-il pas là tout simplement de considérations budgétaires?

M. LEITERMAN: Pas uniquement, quoique en effet, le côté «budget» puisse y avoir été pour quelque chose. Mais dans le cas de la conférence de presse de Harold Wilson, le ruban existait déjà et il n'en aurait pas coûté un cent de l'utiliser pour un autre programme. La question était uniquement de savoir si, de l'avis de la direction, *Seven Days* devait couvrir cette nouvelle, et la direction décréta que *Seven Days* ne devait pas s'en occuper. Pour ce qui est de la marche des *Peaceniks*, il en aurait coûté, je pense, environ $150 pour que notre caméraman fasse un travail qui fut d'ailleurs fait par la suite et il y eut finalement un accord. Il est évident que tout doit être mis en œuvre pour éviter le dédoublement des programmes; ces moyens existent et sont efficaces. Il s'agit d'éviter que plusieurs équipes de caméramans couvrent la même nouvelle. Il arrive cependant des cas où, même si la nouvelle est identique, plusieurs équipes doivent la couvrir parce qu'on leur assigne un travail différent. Le Service des nouvelles demande une «couverture» immédiate de l'événement alors que le Service des Affaires publiques, ou un service chargé de programmes documentaires, peut avoir besoin de toute autre chose, de séquences filmées d'un autre ordre.

M. BASFORD: N'est-ce pas là l'une des raisons de votre querelle avec le Service des nouvelles au sujet des élections?

M. LEITERMAN: Oui, en partie. Nos difficultés avec le Service des nouvelles au sujet des élections provenaient du fait que nous voulions réaliser un programme à partir d'un certain nombre de discours prononcés par les chefs de parti dans diverses régions du pays. Le Service des nouvelles était obligé de couvrir la plupart des discours pour sa propre programmation. Il croyait—et il était justifié de le croire—qu'il lui serait difficile, dans la manipulation des nouvelles, dans l'établissement de la chronologie et de la juste répartition des déclarations électorales des chefs de parti, de remettre une partie de ses rubans magnétoscopiques à un autre service. Il arriva, finalement, que chacun des deux services prit ses propres films.

Ceci, évidemment, entraîna plus de dépenses. C'est regrettable, mais il n'y avait pas d'autre moyen de s'en sortir. En fin de compte, tout le monde fut satisfait, quoique j'aurais été satisfait d'utiliser leurs films non utilisés.

M. BASFORD: Mais, contrairement à vous qui n'avez à vous occuper que d'un programme, n'est-il pas vrai que la direction a la responsabilité du contenu de tous les programmes, jour après jour?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BASFORD: La direction doit également faire l'impossible pour éviter la critique et le gaspillage pour une nouvelle?

M. LEITERMAN: C'est bien là le rôle de la direction. C'est plus directement le rôle du service de la programmation qui est chargé de la tâche bien précise, en vertu de la politique de la Société, d'assurer, dans le cas des émissions politiques, qu'un juste équilibre soit respecté et que soit évité tout favoritisme.

M. BASFORD: En fait, je ne faisais pas allusion à cela; mais il me semble que la gérance doit parfois se préoccuper de l'impression, créée au sein de l'opinion publique, selon laquelle beaucoup trop d'argent a été dépensé pour un programme en particulier.

M. LEITERMAN: Oui, en effet.

M. BASFORD: Et pour cette raison, la Corporation a le droit d'interdire un programme particulier qui couvrirait un sujet traité dans un autre programme.

M. LEITERMAN: Oui; mais là encore, il me semble que cela devrait se faire au niveau de la programmation; il faudrait qu'il soit entendu que si, soit accidentellement soit intentionnellement, deux programmes désirent traiter le même sujet, la décision reviendrait au personnel opérant au niveau de la programmation. Et par là je ne veux pas dire le producteur; je pense que ce sont les surintendants et le chef de service qui devraient prendre cette décision. Mais tout ceci est sujet à une décision finale de la gestion, qui elle demeure responsable en dernier ressort. Mais la gestion aurait tort de prendre cette décision uniquement parce qu'elle possède une autorité supérieure à celle du niveau responsable des programmes. En d'autres termes, dans le cas des délibérations de ce comité-ci, à supposer qu'elles aient été ouvertes au reportage télévisé, et si le service des nouvelles ressentait le désir—et je pense bien qu'il en serait ainsi—de placer une caméra ici dans cette salle, le service des nouvelles amènerait un certain genre de caméra y compris des magasins contenant un certain nombre de pieds de film, selon les besoins. Mais le service des affaires publiques pourrait ressentir le désir de produire un long documentaire sur les délibérations du comité de la même manière que le magazine *Maclean's* pourrait publier un article différent de celui que rédigerait un quotidien. Dans ce cas, il se pourrait que l'on doive utiliser un équipement différent ou supplémentaire pour ce faire, bien que, dans la solution idéale, on tenterait d'utiliser le même type d'équipement afin d'éviter ainsi une duplication. Dans le cas du ruban magnétique, vous pouvez utiliser le même matériel mais, pour le film, il vous faut vous servir d'un équipement différent.

M. BASFORD: Concernant, par exemple, les nouvelles sur l'affaire Munsinger, pour lesquelles Radio-Canada a été critiqué pour avoir dépensé trop d'argent, la gestion n'avait-elle alors pas le droit, pour ce motif, de restreindre le nombre d'item que vous montrez?

M. LEITERMAN: Je pense que nous devons nous occuper de deux choses dans ce cas: savoir si on aurait dû encore une fois interviewer Gerda, ce qui aurait nécessité la dépense de fonds additionnels; et, deuxièmement, si le programme aurait dû obtenir la permission de diffuser cinq item sur l'affaire au cours de cette même semaine alors qu'il s'agissait d'une nouvelle obtenant la manchette d'un bout à l'autre du pays, en tenant compte du fait que ces cinq item n'étaient ni nécessairement dispendieux ni au-delà du budget normal prévu pour le programme en question. En plus, dans une couple de cas, il n'y avait aucun coût direct du tout. Dans le cas de la chanson, Mlle Dinah Christie est payée de toute façon. L'auteur des textes de chansons est payé de toute façon et il en est de même de celui qui écrit les sketch. Par contre, si nous parlons du deuxième interview avec Gerda, alors là, oui, en effet, je suis complètement d'accord qu'une considération importante serait de savoir si la Corporation devrait dépenser des sommes additionnelles après avoir déjà passé par une entreprise très coûteuse. Et, dans ce cas particulier, nous étions d'avis—et je crois que le service des programmes partageait notre opinion—que vu le prix très bas exigé pour l'interview sans restrictions, tenant compte des restrictions sévères ayant entouré le premier interview et de l'importance possible qu'il y avait à comprendre toute l'affaire, nous devions nous efforcer d'y envoyer un bon nouvelliste—je veux dire par là un nouvelliste qui aurait une chance de conduire un interview sans restrictions—et de compléter le premier reportage. C'est là un désaveu intentionnel.

Je ne veux pas dire que le premier interview n'avait pas été mené avec grande compétence et habileté professionnelle mais plutôt que la nature des restrictions qui l'entouraient signifiait qu'une foule de questions très pertinentes n'avaient pas pu être posées. C'était notre intention de poser ces questions et nous étions d'avis qu'il était parfaitement possible qu'une bonne partie de ce que Mme Munsinger avait dit pouvait être démoli par un interview bien mené et délié de toutes restrictions. En fait, je pense que les révélations de l'enquête subséquente ont corroboré notre opinion selon laquelle il eût été possible de faire ressortir ce genre de renseignements au moyen d'un autre interview.

M. BASFORD: Ainsi, vous ne concédez pas à la gestion le droit de prendre cette décision pour des raisons budgétaires?

M. LEITERMAN: Oh oui, je lui concède ce droit. Mais je dirais aussi que la gestion aurait dû prendre cette décision en consultation avec le service. Il se peut que j'aie suffisamment souligné ce point et que je ne doive plus y insister de nouveau. Mais le service des programmes doit peser la question du budget du programme, de celui qui va exécuter l'interview, et il s'agit d'hommes dont la carrière comprend la prise de décisions de cet ordre. D'après les déclarations de la gestion et d'après ce que j'ai appris depuis lors au sujet des nombreuses autres tâches auxquelles doit faire face la gestion, je suis arrivé à la conclusion qu'il y a peu de chance qu'elle soit capable de consacrer beaucoup de temps à l'examen des facteurs affectant chaque cas particulier et que la gestion est encore plus éloignée du niveau auquel se prennent les décisions affectant les programmes. Le danger réside en ce que la gestion prenne ces décisions sans consultation. La gestion doit être responsable et, si elle désire prendre une décision contraire à son propre service des programmes, elle en a le droit.

M. BASFORD: Mais vous lui concédez ce droit?

M. LEITERMAN: Oui, certainement.

M. BASFORD: La gestion n'a-t-elle pas un rôle de relations extérieures dans cette situation? Je suis membre du Parlement, qui attribue des fonds publics à Radio-Canada. Je suis l'un de ceux qui sont très sympathiques à Radio-Canada mais je crois qu'ils se sont rendus ridicules en dépensant autant d'argent qu'ils l'on fait pour les reportages concernant Gerda Munsinger. N'est-ce pas là une attribution des gérants de la corporation...

M. LEITERMAN: Oui, en effet. Je suis d'accord avec cela.

M. BASFORD: ... plutôt que la responsabilité du programme?

M. LEITERMAN: Non. Je pense qu'il s'agit principalement d'une question intéressant le service des programmes car vous ne devez pas prendre la position—personnellement, je ne prends pas cette position—selon laquelle le service des programmes n'est pas préoccupé exactement des mêmes choses que celles que vous soulevez et qui concernent la gestion: la dépense de fonds publics; l'excès d'attention à une chose en particulier; s'il y a trop d'item en diffusion en même temps, et ainsi de suite. En réalité, le surintendant du service des programmes passe une grande partie de son temps à vérifier, peser et s'assurer qu'une nouvelle est traitée d'une manière satisfaisante—et il a devant lui toutes ces directives pour le guider. Mais c'est là sa tâche. Notez qu'il s'agit là en effet de la tâche des surintendants, à savoir d'interpréter ces directives. Je possède une connaissance moins poussée de toutes les directives, énoncées par la Corporation au sujet des programmes, que vous ne pourriez peut-être le supposer pour la bonne raison que mes fonctions consistent à produire le programme. Mes surintendants sont intimement au courant de ces directives et ils attirent constamment mon attention sur ces directives, et cela en détail, à chaque fois qu'il leur semble exister un danger de violation, ou qu'il s'agit de s'y référer. Je ne suis donc pas obligé de les connaître et, de fait, je n'ai pas de connaissance détaillée de toutes les directives administratives. Je possède sans doute une assez bonne idée de ce qu'elles contiennent et je me comporte

probablement en conséquence. Mais, comme je l'ai fait remarquer, je suis soumis à toutes les vérifications et à tous les contrôles de mes surintendants et eux, à leur tour, sont incidemment des experts dans le domaine des directives de programmes.

M. BASFORD: Mais la responsabilité ultime en cette matière réside dans le chef de la gestion.

M. LEITERMAN: Oui, en effet. Cela ne fait aucun doute.

M. BASFORD: Mais vous y ajouteriez la condition, «après consultation».

M. LEITERMAN: Oui.

M. BASFORD: Il y a une chose qui m'a préoccupé tout au long des témoignages à date, et c'est un point que vous avez mentionné en réponse à une question de M. Stanbury au sujet de ces programmes excitants tels que tout d'abord Close-Up; ensuite Inquiry et, à présent, Seven Days dont il a été question devant ce comité. Ces programmes ont été produits sous le régime de la gestion actuelle—et je ne tente pas du tout de justifier la gestion actuelle de la corporation. Les directives administratives que vous avez décrites devant nous aujourd'hui ont été conçues sous la gestion actuelle. Qu'est-ce qui est donc allé de travers?

M. LEITERMAN: Eh bien voilà. Ces programmes furent conçus sous le régime de la gestion actuelle lorsque la gestion actuelle exerçait ce qui, à mon point de vue, est sa vraie fonction: une gestion intelligente tempérée d'une grande habileté et d'un bon jugement. C'est une autre façon de dire que la consultation était suivie et que les services responsables de différentes tâches avaient la latitude d'élaborer des programmes. Seven Days n'était pas une création de la gestion. Il n'y a pas eu, par exemple, quelque très important directeur de la corporation qui se serait mis au travail et aurait déclaré: «Nous allons avoir un nouveau programme et nous allons l'appeler Seven Days; que ce programme soit du type magazine et qu'il traite de sujets soulevant facilement la controverse au sein du public» si, comme tout autre programme, ce nouveau programme est conçu par le service des programmes, celui-ci doit juger des hiatus qui pourraient se produire, quelles sont les possibilités pour l'avenir et toutes autres considérations pouvant affecter l'évolution du programme. Dans le cas présent, le but était de créer un programme journalistique du type magazine, qui traiterait des affaires d'intérêt courant tant au pays que, si possible, dans le monde entier, le tout dans le cadre d'un certain budget. Voilà la formule qui fut conçue en détail par les producteurs au cours d'une période de plusieurs mois—cela prit plus de deux ans. La formule fut ensuite référée aux échelons hiérarchiques du service—et je me dispenserai de donner les détails concernant toute l'échelle administrative en question—et finalement approuvée. Mais vous devez bien vous rendre compte—et je suis certain que M. Haggan vous en dira plus long à ce sujet—que c'est lui qui a la responsabilité des dépenses de fonds au sein de son service. Il opère dans les limites d'un certain budget, et il décide, en collaboration avec ces collègues et avec les producteurs, qu'il serait utile de présenter un programme tel que Seven Days. C'est à lui de trouver les fonds nécessaires; son budget est ensuite établi et, finalement, les gérants doivent approuver tout cela. Voilà comment fonctionne le système. Ai-je répondu à votre question à votre satisfaction?

M. BASFORD: Oui. Ce genre de programme fut conçu, selon vous, parce que la gestion exerçait de l'habileté et de l'intelligence.

M. LEITERMAN: Eh bien, disons que, dans d'autres occasions certaines personnes ont déclaré avec une certaine justesse que certains de ces programmes furent élaborés bien plus en dépit de la gestion actuelle que grâce à elle.

M. BASFORD: Je me demandais si nous alliez dire cela au cours de votre interrogatoire ici.

M. LEITERMAN: Je m'efforce d'être aussi juste que possible vis-à-vis d'hommes dont je sais qu'ils portent une énorme responsabilité. Je ne sousestime pas du tout le genre de responsabilité écrasante qu'ils ont à porter vis-à-vis du pays ni l'étendue des problèmes qu'ils ont à résoudre, ni les difficultés immenses inhérentes à la direction de programmes de ce genre. Toute controverse est, en elle-même, dangereuse pour la gestion et celle-ci s'en rend évidemment compte. Je m'en rends également compte moi-même. Mon seul argument, et il s'agit là vraiment de la seule plainte que j'aie, c'est que Radio-Canada a réellement pour tâche de tenter des expériences, d'essayer du nouveau, d'appuyer une programmation suscitant la controverse, d'examiner les besoins qui se présentent, et de montrer les deux côtés de la médaille même si cela peut soulever des controverses. Pour citer un exemple extrême, les pilules anticonceptionnelles; vous pouvez aisément vous imaginer combien de temps et de discussions ont été consacrés à un sujet de ce genre au sein du service des programmes, avec les surintendants et avec la gestion supérieure de la corporation. Le plus clair de toute cette histoire est qu'en fin de compte quelqu'un a été forcé de mettre au point un programme qui fait allusion aux différents phénomènes entourant l'acceptation généralisée par les femmes modernes des pilules de contrôle des naissances. C'est évidemment un exemple typique du genre de sujet qui va être l'objet de controverses; mais en même temps il fait partie de l'évolution de notre société et ne peut être ignoré.

M. BASFORD Vous avez commencé votre première reponse par certains mots que je n'ai malheureusement pas notés, mais vous y faisiez allusion à la constatation que ce ype de programmes fut conçu au cours d'une période pendant laquelle la gestion faisait preuve d'habileté et d'intelligence?

M. LEITERMAN: Je ne voulais pas dire par là qu'il y avait une période comprenant un certain nombre de mois; tout ce que je voulais dire c'était que le programme fut conçu, qu'il continua d'être présenté, pus la gestion l'appuyait et que tout ceci devrait être marqué au crédit des gérants. A mon point de vue, le fait que ces événements se soient produits constitue une preuve évidente de l'habileté et de la bonne gestion de la corporation. Je ne suis pas d'avis que la gestion de la corporation comprend des gens qui—il m'est difficile de m'exprimer sous forme de propositions négatives; je tente d'exprimer mon opinion d'une manière positive—je sais très bien que ces hommes portent de lourdes responsabilités et je suis persuadé qu'ils s'efforcent de remplir leur devoir d'une manière juste et équitable, et nous, les producteurs et membres du service des programmes, nous faisons de même. Si cela vous paraît être en contradiction, monsieur, avec certaines des déclarations que j'ai faites auparavant, ce n'est pas le cas pour la bonne raison que, de temps à autre, il semble en effet y avoir moins de preuves d'intelligence et de gestion éclairée que ce que l'on aimerait voir en évidence en tout temps.

M. BASFORD: Qui a perdu cette habileté et cette intelligence?

M. LEITERMAN: Je n'aimerais pas déclarer que certains individus l'auraient eue ou l'auraient perdue; je préférerais, avec votre permission, tout simplement vous rapporter comment cette situation affecte les employés au niveau des programmes. Vous devez savoir qu'en tant que producteur je ne jouis pas de nombreux contacts avec la gestion et, en règle générale, les producteurs de la corporation ne rencontrent les gérants supérieurs que très rarement. La seule raison pour laquelle j'ai rencontré des gérants supérieurs un peu plus souvent a été la nature des dialogues que j'ai mentionnés devant vous plus tôt au cours de ces délibérations et, en quelques autres occasions, parce que le programme *Seven Days* a tellement retenu l'attention du public, du moins c'est là ce que je crois être la raison. C'est ainsi que j'ai acquis une certaine idée de ce que la gestion pense du programme et aussi une idée de ce qu'elle aimerait voir faire par le programme. J'ai une bien meilleure idée là-dessus, surtout à cause des

événements de ces derniers jours, car les gérants ont été très explicites quant à ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas, et ce qui se passera si les choses ne vont pas à leur goût.

M. BASFORD: Je ne prendrai plus beaucoup de temps car M. Fairweather désire poser quelques questions. A un certain moment, vous avez mentionné un conseil des programmes. De quoi s'agit-il?

M. LEITERMAN: C'est là un organisme sur lequel je possède très peu de renseignements. Je pense que je devrais vous référer à mes surintendants à ce sujet. Je sais qu'il comprend notamment M. Hallman; l'organisme se trouve sans doute sous sa présidence. Je sais que le président, le vice-président et gérant général peuvent y siéger et que les chefs de service dans la division des programmes sont parfois invités à s'y présenter afin d'expliquer leurs activités devant ce conseil. Mais je n'en connais pas toute la composition.

M. BASFORD: Nous avons entendu un long témoignage de M. LaPierre concernant ses opinions sur le but du programme et sur la question de l'expression d'une opinion personnelle par les animateurs, et j'aimerais, si possible, entendre vos opinions à vous sur ces mêmes questions.

M. LEITERMAN: Là encore il existe des directives très détaillées et établies de longue date dans le service. Je pense que je pourrais les illustrer, de façon générale, en disant que le programme ne peut et ne doit pas—et je ne voudrais jamais qu'il le fasse—prendre position de façon non équivoque sur un sujet faisant l'objet d'une controverse publique sans s'assurer que, soit dans le même programme, soit au cours d'un autre programme dans la même série, l'équilibre soit rétablie. En d'autres termes, il serait, à mon avis, inconvenant pour *Seven Days* de prendre une position non équivoque et de permettre à l'animateur de dire que nous nous opposons ou que nous sommes en faveur de la peine de mort. En fait, toute expression d'opinions personnelles de ce genre est proscrite par les directives de la corporation et cela d'une façon très claire; et je suis évidemment tout à fait d'accord avec cela. Je pense qu'il serait très dangereux de permettre à un programme de télévision de faire pareille déclaration. En outre, les mêmes directives administratives établies par la corporation permettent au programme une certaine latitude pour présenter des opinions qui ne sont pas toujours parfaitement contrebalancées à l'intérieur du même programme. L'équité est toujours de rigueur. En fait, il ne nous est pas permis—et je ne le voudrais pas personnellement—de présenter une opinion personnelle par la bouche de l'animateur ou par le truchement du programme tout entier, telle que par exemple, une déclaration comme celle-ci: «Nous pensons que...», ou «Je pense que...» ceci ou cela. Mais vous comprendrez aisément que le processus requis pour la production d'un programme requiert, en lui-même, une certaine prise de position éditoriale. De la matière est insérée dans le programme final, tandis que d'autres séquences sont éliminées. Il y a toujours une certaine portée philosophique dans tout item; parfois les téléspectateurs ne sont pas d'accord sur le sens de cette portée du programme, surtout si le sujet porte à la controverse ou si des événements partisans sont traités. On s'efforce d'assurer que l'item est présenté d'une manière équitable et équilibrée, surtout équitable, ce qui constitue une meilleure définition de ce que l'on tente de faire dans ce cas—c'est-à-dire, maintenir la série équitable et juste et maintenir toute la programmation des affaires publiques dans une situation équitable, du moins au cours d'une période donnée. Voilà ce qui constitue la principale responsabilité de mes surintendants, et ceux-ci passent énormément de temps à approfondir ce problème.

M. BASFORD: Je reviendrai à cette question plus tard, mais à présent je désire passer la parole à M. Fairweather. Monsieur le président, pourriez-vous s'il vous plaît m'inscrire sur la liste pour un autre interrogatoire?

M. FAIRWEATHER: M. Basford a parlé de députés fédéraux et de ce qu'il

appelait les aspects de relations extérieures. J'ai été très agréablement impressionné par le fait que vous êtes resté un peu vague à ce sujet parce que j'ai l'impression—il est vrai que je ne fais pas partie du Parlement depuis bien longtemps—que si l'on considère toute la gamme des différents programmes diffusés, les députés ne sont pas intervenus aussi souvent dans ce domaine que l'on aurait pu s'y attendre. Je crois qu'il existe une opinion assez générale selon laquelle les membres du Parlement sont coupables de cela. Mais, au fait, il n'y a vraiment pas eu d'immixtion de la part des députés.

M. LEITERMAN: Non. On me pose souvent cette question. Je sais que beaucoup de gens ont l'impression que les députés ne peuvent s'empêcher de s'ingérer dans les affaires de Radio-Canada. Il arrive souvent qu'on me demande si cela est vrai, lorsque je participe à des groupes de discussion et, parfois aussi, lorsque je prends la parole quelque part. J'ai toujours répondu en toute conscience que depuis mon association à Radio-Canada, aucun député ne m'a jamais demandé ou proposé de retirer une émission des ondes, d'en couper des passages ou de la réaliser autrement. Aucune suggestion du genre n'a été portée à ma connnaissance.

● (5.50 p.m.)

M. FAIRWEATHER: Cela m'amène à la question suivante. Vous avez parlé de diverses méthodes employées à *Seven Days*, comme la mise d'un invité sur la sellette et diverses autres façons d'obtenir des renseignements. Je n'énumèrerai même pas les personnalités mentionnées à *Seven Days*. Il serait peut-être préférable de donner quelques noms comme M. Cardin ou M. Diefenbaker, M. Douglas ou M. Lévesque. A votre connaissance, un de leurs porte-parole aurait-il communiqué avec la Direction afin de porter plainte? Je vous demande de répondre au mieux de votre connaissance car, naturellement, je reviendrai plus tard sur ce sujet.

M. LEITERMAN: Pas que je sache.

M. FAIRWEATHER: Au cours de la conception ou de la mise au point de l'émission, depuis que vous êtes à Radio-Canada, avez-vous en quelque rapport avec M. Eugene Hallman?

M. LEITERMAN: Je connais M. Hallman. J'ai eu affaire avec lui pour l'émission *Intertel Documentaries* que j'ai réalisée. Sauf erreur ce sont les seuls rapports que j'ai eus avec lui.

M. FAIRWEATHER: Quel est son titre?

M. LEITERMAN: Vice-président chargé de la programmation, je crois.

M. FAIRWEATHER: Travaille-t-il au siège social?

M. LEITERMAN: A Ottawa.

M. LEWIS: Je croyais que M. Walker était le vice-président chargé de la programmation?

M. LEITERMAN: M. Walker est le directeur général du réseau anglais et vice-président. Il y a plusieurs vice-présidents. Pour tirer la chose au clair, j'ajouterai que le capitaine Briggs est vice-président exécutif.

M. FAIRWEATHER: Tantôt, vous avez employé une expression que je crois importante, lorsque vous avez parlé de «l'intérêt particulier» du public à l'égard de cette émission. Nous avons entendu parler de la popularité de l'émission et j'ai lu, à divers endroits, qu'elle jouissait d'un auditoire de trois millions de Canadiens. Pourriez-vous nous préciser ces ouï-dire?

M. LEITERMAN: Volontiers. Les cotes d'écoute établies par March Nielson et qui constituent la norme utilisée par l'industrie, démontrent que plus de trois millions de téléspectateurs regardent l'émission. En fait, je crois qu'il s'agit de

trois millions deux cent mille téléspectateurs. C'est une cote très élevée. Vous voulez sans doute des chiffres plus exacts. J'ai en main les cotes en question si vous désirez les connaître. Il s'agit de loin de la cote la plus élevée qu'aie eue n'importe quelle émission d'affaires publiques de la Société. Elle est deux fois et même trois fois plus élevée que celle de certaines autres émissions d'affaires publiques et que celle de bon nombre d'autres émissions de type différent.

M. FAIRWEATHER: Je ne prétends pas que ce chiffre global soit le seul, mais il est important, je pense, qu'il soit consigné quelque part dans nos délibérations.

Vous avez aussi parlé de vos rapports avec la Direction. Depuis combien de temps travaillez-vous à Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Depuis huit ans et demi.

M. FAIRWEATHER: Je ne voudrais pas que ma prochaine question soit mal interprétée. Quels sont les rapports habituels des réalisateurs d'expérience avec la Direction?

M. LEITERMAN: J'ai toujours considéré qu'ils étaient excellents. Les quelques fois où j'ai rencontré le président, l'entretien a été des plus cordial. Le président a eu l'occasion de me remettre la *Wilderness Award* pour l'un de mes documentaires et, par la suite, j'ai eu beaucoup plus de contacts avec lui. J'ai de l'admiration pour le président et j'ai trouvé que mes rapports avec lui étaient bons, pour autant que vous puissiez avoir des relations avec une personne que vous ne voyez peut-être qu'une seule fois par année.

M. FAIRWEATHER: Voilà la question. Sauf erreur, le président s'est rendu à Toronto hier ou lundi?

M. LEITERMAN: C'est exact.

M. FAIRWEATHER: Au cours de la dernière année, combien de fois le président est-il allé à Toronto pour y rencontrer les réalisateurs en groupe?

M. LEITERMAN: Je crois que nous avons eu une autre réunion, celle-ci et une autre auparavant.

M. FAIRWEATHER: S'agissait-il d'une crise?

M. LEITERMAN: C'était peu de temps après le renouvellement du mandat du président, je crois. Il y avait passablement d'inquiétude parmi les réalisateurs, alors que la Direction avait apporté certains changements à la structure de la Société. On a alors fourni certaines explications quant à la nécessité et au but de ces modifications.

M. FAIRWEATHER: Je me demande si j'ai assez de temps.

Le PRÉSIDENT: Si vous avez plus d'une question à poser, monsieur Fairweather, nous pourrions ajourner la séance et la reprendre ce soir à huit heures.

M. FAIRWEATHER: Je n'ai pas pris trop de temps et j'ai encore une ou deux autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Il y a une question que le Comité devrait trancher. Je ne suis pas trop sûr si vous désirez que le contrat de M. Leiterman et les documents déposés concernant la politique de Radio-Canada soient imprimés en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Le Comité consent-il à ce que ces documents soient imprimés en appendice? Si je comprends bien, tous sont d'accord.

M. BASFORD: Pourrais-je poser une question que j'aurais voulu poser plus tôt? J'espère que la déclaration sur la politique de la Société n'est pas une sélection de documents à l'appui de la cause, mais qu'il s'agit bien de toutes les politiques pertinentes.

M. LEITERMAN: il s'agit de la politique complète de la Société.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, pourrait-on avoir une idée au moins des séances de demain, pour nous tracer un programme pour la journée?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de tirer la situation au clair. Tout d'abord, nous avons une séance ce soir à huit heures et, demain, les caucus occuperont toute la matinée. Nous ne pouvons tenir aucune réunion demain soir parce que des députés doivent quitter Ottawa. Nous pourrions donc convenir de nous réunir demain après-midi. Sauf erreur, la période des questions doit être brève. Nous pourrions donc avoir une longue séance demain après-midi.

M. BASFORD: Monsieur le président, M. Leiterman réalise encore, je l'espère, une émission le dimanche. Il pourrait préférer retourner à Toronto ce soir et revenir à Ottawa jeudi matin. Nous devrions, je pense, consulter M. Leiterman.

Le PRÉSIDENT: Il n'a pas exprimé ce désir. Si nous avions une chance de terminer ce soir, ce pourrait être la meilleure solution pour lui.

M. LEITERMAN: Je dirai simplement que les questions à l'étude me semblent fort urgentes et, en mon absence, la réalisation de *Seven Days* sera entre très bonnes mains. Si cela peut faciliter le travail du Comité, je suis donc prêt à témoigner quand vous le voudrez bien.

M. FAIRWEATHER: Nous devrions terminer ce soir.

M. MACDONALD (*Prince*): Ne pourrions-nous pas nous réunir demain de neuf heures à onze heures? Je crois que beaucoup de renseignements ont été fournis au Comité et l'on exerce certaines pressions sur nous. Je ne vois pas pourquoi nous ne nous réunirions pas demain pendant deux heures, soit de neuf heures à midi.

M. STANBURY: Les caucus se réunissent à dix heures.

M. SHERMAN: Pourquoi n'attendons-nous pas de voir les progrès que nous réaliserons ce soir?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous pourrions prendre notre décision après notre séance de ce soir.

M. MACKASEY: Combien de noms avez-vous sur votre liste, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Neuf.

M. MACKASEY: Combien en avons-nous entendus aujourd'hui?

Le PRÉSIDENT: M. Fairweather était le quinzième aujourd'hui.

M. BASFORD: Mais ce chiffre comprend tous les témoins qui ont posé des questions aujourd'hui.

M. MACKASEY: Je veux dire les témoins qui ont interrogé M. Leiterman.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Vous me demandez combien de membres ont interrogé le témoin? Il y a quinze membres qui ont interrogé le témoin.

M. LEWIS: M. Fairweather est le cinquième, non le sixième.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais moi je réponds à la question qu'on m'avait posée. Si j'ai mal compris, qu'on me la répète.

M. PRUD'HOMME: C'est ça.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: La séance est ajournée jusqu'à huit heures.

SÉANCE DU SOIR

le MARDI 26 avril 1966

• (8.40 p.m.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Le Comité continue d'entendre M. Leiterman.

(*Traduction*)

A moins que certains membres aient d'autres sujets à aborder, M. Fairweather a la parole.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, j'aimerais savoir si le Comité accepte cette proposition.

Le délai fixé pour la suppression des services ou la menace qui plane à ce sujet inquiétant beaucoup de gens, et je proposerais que nous recommendions à la Chambre, institution par laquelle nous nous exprimons, de prier les réalisateurs de recourir aux bons offices du premier ministre.

Le chef de l'opposition a soulevé la question à l'appel de l'ordre du jour. Cela permettrait au Comité de continuer d'entendre des témoins. Nous n'avons encore entendu aucun témoin faisant partie de la Direction.

Si je formulais ma proposition sous la forme d'une motion, je me demande si on l'approuverait ou si ce serait peine perdue.

Si on me le permet, je proposerais que le Comité recommande à la Chambre . . .

M. MACKASEY: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des remarques à faire?

Une VOIX: En quoi consiste exactement la motion?

M. FAIRWEATHER: Je prierai le Comité de faire au Parlement une recommandation qui, si elle est approuvée, aidera, je pense, les deux parties au différend actuel.

Une VOIX: Que le comité recommande quoi?

M. FAIRWEATHER: Qu'il recommande que les réalisateurs renoncent à la date limite jusqu'à ce qu'il ait eu l'occasion d'entendre les témoins qui sont cités; et qu'ils se prévalent des bons offices du Premier Ministre comme il le leur a offert cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous mettre cela par écrit et nous essaierons d'en traiter.

M. FAIRWEATHER: Cela me prendra une ou deux minutes à l'écrire. Quelqu'un d'autre veut-il continuer, si non, je n'ai que cinq autres questions et elles sont brèves...

M. MACKASEY: Monsieur le président, j'appuie la proposition.

La proposition que j'ai en vue à l'approche de huit heures est que nous circonvenions ou outrepassions l'autorité du parlement lui-même; je me demande si, en raison de la présence de M. Ollivier, le Comité n'a pas le pouvoir de communiquer avec les réalisateurs par télégramme et de leur demander directement—ce n'est pas un ordre, donc, nous n'avons pas besoin de l'intervention de la Chambre—au nom du présent Comité, de retarder la grève, ou même tout projet de grève, jusqu'à ce que le présent Comité ait terminé l'interrogatoire de tout le monde impliqué dans le différend en question.

Le PRÉSIDENT: J'avais été avisé, et on me l'a répété, que le Comité ne peut, en aucune circonstance, communiquer directement avec les gens en dehors de la Chambre sans passer par le parlement. Toute mesure que pourrait prendre le présent Comité doit se faire sous forme de recommandation au parlement.

M. BASFORD: Je crois qu'aux termes des instructions qui nous ont été données, le Comité a le pouvoir de faire venir des gens, des documents et des papiers, et je crois que nous pourrions contourner la difficulté en faisant venir un représentant de l'association des producteurs, et par l'entremise de votre pouvoir, leur présenter la demande.

Le PRÉSIDENT: M. Leiterman a des renseignements qui pourraient être utiles à cet égard. Le Comité désire-t-il l'entendre à ce sujet?

Quelques VOIX: Oui.

M. LEITERMAN: Bien, à titre de membre de l'association, je crois pouvoir affirmer qu'il est peu probable, à l'extrême, que les producteurs se mettent en grève avant dimanche, si cela peut aider le Comité.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): L'association ne croira-t-elle pas que c'est se mêler de ses affaires?

Monsieur le président, je me demande si nous n'allons pas trop vite dans cette affaire. Nous ne voulons pas nous immiscer dans leurs problèmes internes.

Le PRÉSIDENT: Au point où elle en est à présent, il me semble que la proposition que M. Mackasey a en vue ne serait pas bienvenue.

M. MACKASEY: En raison des renseignements de M. Leiterman, j'avoue que la proposition de M. Fairweather est préférable. Il m'est très agréable d'appuyer la proposition.

M. SHERMAN: Monsieur le président, puis-je demander . . .

M. BASFORD: Monsieur le président, je crois que vous m'avez reconnu.

Le PRÉSIDENT: L'ai-je fait?

M. BASFORD: J'en avais l'impression.

M. SHERMAN: M. Leiterman a dit qu'il n'y aura pas de grève avant dimanche. Est-ce que cela signifie avant ou après la production à l'horaire de l'édition de dimanche de *Seven Days*?

M. LEITERMAN: Je ne saurais répondre à cela. Ce point n'a pas encore été discuté. Toutefois, les membres de l'association se réunissent ce soir, et je crois que demain, le Comité connaîtra beaucoup mieux leurs intentions.

M. BASFORD: Puisque M. Leiterman a dit qu'il n'y aurait probablement pas de grève avant dimanche, on devrait discuter sur la proposition de M. Fairweather comme on a discuté sur la mienne hier, afin que, si elle s'avère hors d'ordre, on la renvoie au comité de direction, lequel devra se réunir immédiatement après la présente réunion ce soir, ou avant la prochaine réunion du présent Comité, et qui la traitera.

Comme M. Langlois l'a laissé entendre, je crois que nous prenons un grand risque en intervenant, parce que le présent Comité n'est pas un comité de règlement de grève. Le parlement n'a jamais fait cela auparavant. Je crois que nous devons agir très prudemment afin de ne pas jouer le rôle d'un comité qui règle une grève. Nous ne pouvons dicter ou essayer de dicter des termes de règlement pour que les gens continuent leurs services ou consentent à ne pas les abandonner.

Nous sommes ici pour étudier la situation provoquée par les décisions de la direction. Je crois que nous devons être très prudents.

M. FAIRWEATHER: Bien, j'aime être prudent.

M. BASFORD: M. Fairweather consent-il à ce qu'une réunion du comité de direction soit tenue immédiatement après dix heures?

M. FAIRWEATHER: J'aime les méthodes régulières, et je suivrai la procédure.

Le PRÉSIDENT: M. Mather?

M. MATHER: Puis-je demander à M. Fairweather s'il mettra la présente proposition en délibération? Je suis en faveur de son idée générale qui, si je comprends bien, est de recommander aux producteurs, par l'entremise du comité de direction, de ne pas faire de grève ou abandonner leurs services en ce moment. Je suis en faveur de cela.

Le Comité prendra-t-il en délibération cette autre recommandation à l'effet que la direction de la Société Radio-Canada empêche toute destitution impliquant les personnalités mêmes à ce différend?

M. FAIRWEATHER: Ce serait une chose assez compliquée à cause de l'interprétation des diverses clauses du décret, et je ne veux vraiment pas m'y aventurer. Je n'y ai pas prêté assez attention.

De toute façon, je suis prêt à appuyer la recommandation de M. Basford à l'effet qu'elle soit renvoyée au comité de direction.

M. MATHER: Dans ce cas, je propose un amendement à la proposition de M. Fairweather, à l'effet qu'on renvoie les deux au comité de direction.

Le PRÉSIDENT: Ne peut-on clarifier cela un peu plus? Je crains qu'il n'y ait un peu de confusion. Qu'envisage-t-on exactement? Que le présent Comité laisse au comité de direction la responsabilité de traiter la proposition après qu'on l'aura approuvée ici, ou quoi?

M. BASFORD: Je crois comprendre que M. Fairweather fait une proposition, ou qu'il a fait une proposition, et il doit vous la fournir par écrit.

M. Mackasey a appuyé la proposition.

Je propose qu'elle soit renvoyée au comité de direction.

M. MACKASEY: Point d'ordre, M. Basford va un peu vite, car jusqu'à ce que la proposition de M. Fairweather soit approuvée, nous ne pouvons la céder au comité de direction. Théoriquement, nous devons l'approuver et ensuite faire les propositions pour la modifier.

M. BASFORD: Une proposition qui a été approuvée ne peut certainement pas être cédée au comité de direction parce qu'elle a été réglée. Ce à quoi M. Mackasey fait allusion est que la proposition doit être mise aux voix, et vous, à titre de président, vous ne l'avez pas mise aux voix.

Mais suivant l'usage et le précédent que le présent Comité a créé lundi, lorsque le président n'a pas mis ma proposition aux voix, je propose que la même procédure soit suivie.

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire qu'elle soit cédée au comité de direction et que celui-ci nous la renvoie à la prochaine réunion pour qu'elle soit mise aux voix.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais la proposition n'a pas encore été mise aux voix.

M. BASFORD: Nous pourrions la contourner si le président en fait un avis de motion. S'il en fait un avis de motion, je propose que l'avis de motion de M. Fairweather soit renvoyé au comité de direction. C'est ce qu'on a fait avec ma proposition lundi, et je propose qu'on fasse la même chose.

Le PRÉSIDENT: En d'autres mots, le présent Comité doit avoir une recommandation du comité de direction sur l'opportunité de mettre aux voix la proposition en question.

M. BASFORD: Nous discuterons de cette question au comité de direction dont M. Fairweather fait partie.

M. MATHER: Je suis d'accord, mais je propose un amendement à la proposition.

Une VOIX: Pouvons-nous avoir la rédaction de l'amendement?

M. MATHER: L'amendement que je propose est qu'en plus de demander aux producteurs d'empêcher la grève, nous demandions aux membres de la Société d'empêcher toute destitution.

M. FAIRWEATHER: Ce n'est pas ce que j'ai lu.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous devrions discuter de cela maintenant.

Séparons les deux sujets. Si le Comité désire renvoyer la proposition de M. Fairweather au comité de direction pour qu'elle soit étudiée, et si le Comité désire renvoyer l'amendement proposé par M. Mather au comité de direction selon la même formule, nous devons les séparer. La proposition se lit comme suit:

> Que le Comité recommande au parlement d'inciter les producteurs à se prévaloir des bons offices que le Premier Ministre a offerts à l'une ou l'autre partie en cause désireuse d'en profiter afin d'éviter la possibilité de l'abandon de leurs services.

Voulez-vous renvoyer cette proposition, si je puis l'appeler ainsi, au comité de direction pour qu'elle soit traitée. Il n'y a pas d'opposition?

• (9.55 p.m.)

Quelques VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: A présent, nous devons avoir votre projet d'amendement par écrit afin de le présenter.

M. MATHER: Je vais le faire.

M. BRAND: Monsieur le président, puis-je parler sur l'amendement?

M. BASFORD: Il n'y a pas d'amendement.

Le PRÉSIDENT: Prenons-le par écrit.

M. BRAND: Point d'ordre, monsieur le président; on a mentionné ici une destitution, mais je crois comprendre qu'il s'agit d'un échec à reprendre des contrats. Ces contrats n'expirent que plus tard, soit le 29 mai dans le cas de M. LaPierre, et le 15 juin dans le cas de M. Watson. Donc, sans nous soucier de ce qui a été dit, nous avons, en fait, le temps suffisant d'étudier cela en dépit de l'ordre de M. Ouimet. Monsieur le président, ce n'est pas en réalité un ordre de destitution, mais un échec à reprendre des contrats, et je me demande s'il y a lieu de faire ce que nous faisons présentement?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, même point d'ordre, je crois que la proposition principale a en vue la renonciation à la grève, mais toutefois, je ne vois pas comment l'amendement—et c'en est un bon—concorde avec la proposition principale. Ce sont deux sujets tout à fait différents; l'un vise à faire renoncer à la grève ou à la retarder, et l'autre vise à demander à la direction de garder tout le monde à son poste. Il n'y a pas de relation entre les deux.

M. SHERMAN: Monsieur le président, je crois qu'il a raison. Nous nous préoccupons en ce moment de détourner la grève possible des réalisateurs.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, pour être acceptable, l'amendement devrait être sous forme de proposition principale. Si je comprends bien le sens de la proposition principale, il n'est pas le même que l'autre, et vous ne pouvez ajouter l'un à l'autre. Il doit y avoir deux propositions ou deux demandes différentes.

Le PRÉSIDENT: Cela met le président dans une position difficile, je suis certain que vous vous en rendez compte, parce que M. Mather n'est pas d'accord à l'effet que la proposition principale, appelons-la ainsi, soit renvoyée au comité de direction si elle n'inclut pas l'amendement qu'il a proposé, nous ne pouvons

donc la renvoyer unanimement. Ensuite, son amendement rencontre des objections de la part d'autres membres du Comité, et nous nous trouvons réellement devant rien.

M. BASFORD: Nous avons un avis de motion de la part de M. Fairweather qui a été renvoyé au Comité. Comme je la comprends, cette proposition a été approuvée, parce que vous avez dit, monsieur le président: «Il n'y a pas d'opposition?» et personne n'a dit: «Oui». Donc, l'avis de motion de M. Fairweather est renvoyé au comité de direction. A présent, M. Mather est libre de faire toute autre proposition qu'il désire, et je n'en ai pas encore entendu une.

M. MATHER: Monsieur le président, la situation est la même que celle où nous nous trouvions il y a deux jours, quand on a fait une proposition semblable demandant au comité de direction d'étudier la manière d'approcher les producteurs pour leur demander de ne pas prendre de mesure pour empêcher le travail. A ce moment, M. Lewis a proposé un amendement, lequel, je crois, fut également renvoyé au comité de direction, qui a approuvé plus ou moins la première proposition, en ajoutant également que la direction ne devrait pas prendre de mesure contre les gens concernés, le personnel de *Seven Days*. Je ne m'objecte nullement à la proposition de M. Fairweather, mais je crois que je serais négligent si je ne préconisais l'examen de l'autre côté de la question.

M. BASFORD: Je crois qu'il y a toujours confusion de la part de M. Mather et des membres du N.P.D. par rapport à ceux qu'ils représentent. M. Mather dit qu'il croit devoir faire valoir l'autre point de vue. La proposition de M. Fairweather est à l'effet que le présent Comité recommande au parlement d'inciter les producteurs à se prévaloir des bons offices que le Premier Ministre a offerts à l'une ou l'autre partie. Il n'y a pas d'autre question en jeu. Si la proposition en question est votée par le présent Comité et par la Chambre, les producteurs pourront, s'ils le désirent, se prévaloir des bons offices du Premier Ministre, et ils pourront eux-mêmes faire au Premier Ministre la proposition suivante: Si vous ne voulez pas que nous nous mettions en grève, alors la direction de Radio-Canada doit agir ainsi. Mais, comme je l'ai dit, cela dépend des producteurs. Je crois que si les producteurs se prévalent des bons offices du Premier Ministre, il leur revient de lui faire connaître leurs conditions d'entente pour ne pas abandonner leurs services. Je crois que la proposition de M. Mather est inutile si la présente proposition doit être adoptée. Que les producteurs défendent leur point.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Monsieur le président, j'ai encore l'impression que c'est une proposition tout à fait différente, et si M. Mather veut la présenter, il doit le faire sous forme de proposition, et ensuite la faire également renvoyer au comité de direction, et cela sera porté à l'attention de la direction. Il y a deux questions en conflit ici: l'une concerne la direction, et l'autre concerne l'union.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, peut-on vous demander si vous avez accepté la motion de renvoi au Comité directorial, de M. Fairweather? Si oui, il n'est plus question de parler de cette motion-là. On devrait maintenant considérer le cas de M. Mather. S'il y a un vote à prendre, nous allons voter, et nous pourrons continuer.

Le PRÉSIDENT: La procédure est si hautement fantaisiste de toute manière que je ne sais pas comment on peut en sortir.

M. PRUD'HOMME: Puis-je faire une suggestion? Considérez la motion de M. Fairweather, appuyée par M. Mackasey, avec les explications de M. Basford, comme étant close. C'est entre vos mains pour étude à votre sous-comité directorial. On n'en parle plus. Que M. Mather fasse maintenant une proposition. Vous pouvez la considérer, nous la soumettre, que nous en disposions immédiatement afin que nous procédions maintenant avec M. Leiterman. Autrement nous sommes ici pour la soirée à faire de la procédure et rien n'avance.

(*Traduction*)

M. PETERS: Monsieur le président, je crois que M. Ollivier admettrait que nous ne pouvons réellement pas déférer une motion au comité de direction; on peut déférer l'objet d'une question au comité de direction pour le soumettre à son étude. J'insiste à proposer que le comité de direction soit chargé d'étudier ce que, à mon avis, le Comité a à l'esprit. Il n'y a probablement aucune divergence d'opinions entre M. Fairweather et M. Mather à l'égard de ce qu'ils veulent accomplir, pour autant que le Comité discute de la question dont nous sommes directement saisis. Nous demandons que le statu quo soit maintenu, en ce qui concerne la société Radio-Canada, au sujet du programme *Seven Days*. Nous souhaitons qu'on prolonge le statu quo. Je ne crois pas que le Comité voudrait laisser l'impression qu'il appuie une partie contre l'autre. Mais on demande aux deux parties impliquées dans ce différend de s'en tenir au statu quo. Je crois que le Comité peut se prononcer là-dessus. Je l'ai déjà dit, il me semble qu'il vaut mieux déférer ces questions au comité de direction à titre de problème à étudier.

Le PRÉSIDENT: Le Comité approuve-t-il que l'objet de la proposition de M. Mather soit soumis à l'étude du comité directeur?

M. PRUD'HOMME: A titre de motion distincte?

Le PRÉSIDENT: Oui, à titre de motion distincte soumise à son étude.

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous la rédiger de quelque façon, afin que nous ayons un document?

M. MACDONALD (*Prince*): Monsieur le Président, au sujet de cette question, peut-être pourrions-nous songer à une limite de temps restreignant les délibérations du Comité, afin de donner aux réalisateurs l'assurance que nous n'entendons pas différer indéfiniment leur propre initiative en l'occurrence.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous maintenant continuer?

M. FAIRWEATHER: Monsieur Leiterman, je voudrais savoir de quelle façon vous appliquez votre propre jugement à l'égard du contenu d'un programme. Pourriez-vous expliquer au Comité comment vous procédez au juste?

M. LEITERMAN: Oui. Les sujets émanent de l'équipe des programmes, y compris les éditeurs, les directeurs et les réalisateurs. Les deux réalisateurs, M. Hoyt et M. Lefolii, qui en sont les âmes dirigeantes, se sont taillé une réputation par leur vaste expérience journalistique. Ils ont beaucoup de métier en ce domaine et, au cours de consultations avec moi-même et mes principaux collaborateurs, ils discutent des sujets au début de la semaine et décident quels sont ceux qui méritent d'être retenus. Nous cherchons les sujets qui répondent

le mieux aux notions du genre magazine. C'est entièrement et totalement une méthode journalistique qui s'applique à tout magazine. Nous nous posons le même genre de questions: Le sujet en vaut-il la peine? pouvons-nous l'adapter raisonnablement à nos auditeurs? d'autres médiums de publicité l'ont-ils traité à fond? la télévision lui ajoutera-t-elle un aspect additionnel et caractéristique? et ainsi de suite. Plusieurs sujets sont rejetés dès que nos recherches sont terminées. Notre programme a une équipe de recherchistes dont nous sommes très fiers.

Comme tous ceux d'entre vous qui ont quelque expérience journalistique—et chacun d'entre vous en prenez tous les jours en lisant les journaux—il est très difficile pour un journal ou un périodique, ou pour un magazine télévisé, de s'en tenir à des précisions exactes. Nous nous sommes évertués à y réussir, car nous savons que, quand il s'agit d'un programme comme *Seven Days*, la moindre erreur est de conséquence. S'il présente un point faible ou s'il s'y glisse quelque erreur, c'est de nature à ternir grandement l'objet du programme et le service que nous avons à cœur de fournir aux téléspectateurs.

Vous avez spécialement insisté sur la façon dont se conçoivent les sujets et sur les options journalistiques les plus aptes à frapper l'attention. Mais le script définitif fait aussi l'objet de l'examen le plus minutieux non seulement en ce qui concerne la fidèle relation des faits mais à l'égard du fond même de la question, et surtout en tenant compte de la justice et de l'équité à respecter envers les gens impliqués.

M. FAIRWEATHER: Il y a eu des circonstances où, je présume, nous avons tous dû nous excuser. Vous est-il arrivé la même chose et, pour vous tenir à la hauteur de vos responsabilités, avez-vous dû, la semaine suivante ou plus tard, corriger l'impression que vous auriez pu laisser? Je ne fais allusion à aucun incident en particulier.

M. LEITERMAN: Oui. Je l'avouerai franchement car, je l'ai déjà dit, la façon dont nous procédons, en dépit de toutes les précautions que nous prenons, est toujours exposée à des imprévus accidentels qui peuvent engendrer une erreur. Au cours des deux années que compte maintenant le programme *Seven Days*, on peut citer deux cas, dont l'un consistait en une production après laquelle la direction a cru opportun de présenter des excuses et que celle-ci a qualifiée de manque de jugement de la part du service des programmes et de moi-même. Je rappelle que nous avons déjà discuté de cette question: il s'agissait de la production sur le Pape. Mes plus proches collaborateurs et moi-même avons protesté parce que l'apologie de la direction n'avaient pas été préalablement discutée avec nous; autrement dit, la direction a jugé bon de présenter des excuses...

M. COWAN: Et si vous ne les aviez pas approuvées?

M. LEITERMAN: ...sans nous donner l'occasion d'expliquer pourquoi nous avions utilisé cette production et de discuter les réactions du public, élément fort intéressant que je me permets d'élaborer un peu, car je le crois de nature à faire comprendre à tous les intéressés au programme et moi-même le processus de la nature. Peu de programmes ont abordé la note sarcastique à la télévision et c'est probablement une bonne chose car ce domaine est rempli d'embûches. Le dernier programme à touche satirique qu'a lancé sur un réseau Radio-Canada avant l'avènement de *Seven Days* n'a duré qu'une demi-saison; il a dû cesser parce qu'il est difficile de créer, pour une population dont la mentalité, selon moi, est plutôt sérieuse, du matériel assez amusant pour la dérider tout en étant truffé d'idées-choc. Nous avons les mêmes difficultés, et je tiens à dire ici

que je suis loin d'être enthousiasmé sur le genre de matériel satirique qu'on me demande de téléviser à titre de réalisateur en chef. Nous en élaguons une grande partie, mais peut-être devrions-nous en rejeter encore davantage. Si nous donnons un aspect satirique à notre programme, c'est qu'il a un rôle essentiel dans le rythme de sa présentation; pour une certaine catégorie de nos auditeurs, c'est le seul moyen de les y intéresser. Les gens vont au spectacle pour y voir ce genre de représentations, et il fascine plus que les sujets ordinaires. De toute façon, la satire sur le Pape a provoqué de nombreux appels téléphoniques dans trois villes: Toronto, Ottawa et Montréal. Un fait incontestable que nous aurions voulu porter à l'attention de la direction—et je ne fais pas abstraction de l'auditeur moyen qui, convaincu que cette production n'aurait pas dû être télévisée, s'est révolté et a téléphoné—c'est que nous avons appris qu'une campagne de protestations téléphoniques avait été organisée par certains groupes, ce qui n'est pas nouveau pour nous. Le point intéressant à souligner à ce sujet, c'est que le nombre d'appels enregistrés par Radio-Canada était particulièrement élevé dans ces trois villes. Si j'ai bon souvenir, ils s'élevaient à 400 à Toronto, à 700 à Montréal et à plusieurs centaines à Ottawa, tandis qu'ailleurs au pays il était négligeable; ainsi, à Edmonton, on a reçu sept appels; à Vancouver, 40 ou à peu près. Il n'en est pas moins vrai que ces réactions ne peuvent se traduire par une indignation nationale soulevée par ce programme. Vous le savez, un certain nombre de prêtres nous ont écrit pour nous dire qu'ils l'avaient trouvé amusant et même utile, et j'ai donné lecture d'une de ces lettres la semaine suivante.

Mais je ne veux pas justifier ce programme en particulier en parlant ainsi; nous pensions qu'il était utile, qu'il traduisait une idée, et nous l'avons lancé sur les ondes. D'après nous, la direction y aurait gagné à entendre notre point de vue avant de téléviser d'aussi complètes excuses. Bref, s'il était nécessaire de les formuler en public, ce que je ne nie pas, peut-être aurait-on pu tenter d'expliquer quelques-unes des raisons pour lesquelles on fait appel à la satire et pourquoi un certain nombre de gens peuvent s'en offusquer.

M. MACQUARRIE: Une question supplémentaire: à qui et sous quelle forme ces excuses ont-elles été formulées?

M. LEITERMAN: Je crois qu'elles furent d'abord adressées à un membre de ce Comité.

M. COWAN: Je vous remercie de l'avoir fait avant les élections: c'était juste au bon moment dans ma circonscription.

M. LEITERMAN: On les a rendues publiques après les avoir adressées à ce député.

M. COWAN: J'y ai vu avant les élections.

M. MACQUARRIE: Qu'en est-il de cette déclaration?

M. LEITERMAN: Elle a été formulée au nom du président.

M. FAIRWEATHER: Vous avez déjà parlé aujourd'hui de ces défis.

M. LEITERMAN: Je vous demande pardon, monsieur Fairweather, je ne crois pas avoir entièrement répondu à votre question. J'ai mentionné deux choses: l'autre incident s'est produit au cours de la première année du programme, dans

le cas de Richard Ely, de Hull. D'aucuns trouvaient qu'on avait imposé une condamnation très sévère après un premier délit. C'est le seul cas que je connaisse où les responsables du programme étaient franchement coupables de présenter aux téléspectateurs un tableau vraiment incomplet, je le reconnais, mais, à tout prendre, sans distortion des faits. Le point faible consistait à faire abstraction, dans l'exposé du cas de Richard Ely, de deux éléments que je crois essentiels à l'interprétation des téléspectateurs, même si cette abstention ne changeait en rien l'ensemble du tableau. L'objet de cette présentation était de souligner la rigueur de la condamnation. Quelques-uns d'entre vous se souviennent peut-être de la façon dont elle a été traitée. La direction a demandé aux auteurs du programme de formuler des excuses au cours du programme de la semaine suivante. Il va de soi qu'en telle occurrence c'est la seule chose à faire, ce qui est tout à fait normal. Nous nous sommes opposés au libellé des excuses qu'on nous demandait de présenter, car il nous semblait qu'elles ne reconnaissaient pas que la présentation avait été complète et fidèle aux faits dans leur ensemble. Je donne peut-être ici plus de détails que vous n'en souhaitez, mais n'oublions pas que, plusieurs mois plus tard, la cour d'appel était saisie de la cause Richard Ely et réduisait la peine imposée, si ma mémoire est bonne, de sept ans qu'elle avait été d'abord, pour une première infraction, à trois ans seulement. Dans son mémoire, la cour reconnaît le point qui faisait l'objet du programme, soit une condamnation très sévère dans le cas d'un premier délit.

M. FAIRWEATHER: Pour revenir à vos tractations avec la direction, dont vous avez parlé—je veux ici demeurer très prudent—il s'agit, selon moi, d'un incident que vous pourriez aimer grossir: cette mise en demeure ne comporte pas nécessairement une déloyauté à l'égard de la direction; pour assurer la vitalité et la pertinence d'un tel programme, cette sonnette d'alarme est indispensable.

M. LEITERMAN: Oui, à condition que ce soit un terrain de discussions. Ces dernières années, dans les conversations visant *Seven Days*, la direction les a plutôt qualifiées de «défis» et c'est le mot employé par M. Walker dans ses entretiens, dont j'ai déjà parlé, avec moi-même et avec le superviseur. Nous n'avons jamais voulu leur donner ce caractère de défis; nous n'y avons vu qu'une méthode normale de discuter le matériel à programmer. Les discussions peuvent s'établir jusqu'au niveau voulu où une décision est prise. Je crois avoir prouvé que ce niveau ne devrait pas dépasser celui de Reeves Haggan, le superviseur général chargé de l'ensemble des programmes.

M. FAIRWEATHER: Cela ne s'applique pas exclusivement à *Seven Days*. C'est ce qui se passe tous les jours, si on veut en juger avec sérénité.

M. LEITERMAN: Et les autres programmes ont aussi passé par là, bien que naturellement *Seven Days* a eu son tour plus souvent que les autres.

M. FAIRWEATHER: Vous avez auparavant signalé qu'à votre connaissance il n'y avait pas eu d'intervention de la part des membres du Parlement ou des fonctionnaires publics. On a laissé entendre, dans quelques documents que nous avons lus depuis le début de ce différend, qu'il aurait pu y avoir quelque intervention de la part, mettons, de quelques annonceurs éventuels dans d'autres programmes de Radio-Canada; autrement dit, ce genre d'intervention aurait pu se produire de la part d'annonceurs éventuels dans d'autres domaines.

M. LEITERMAN: Non, monsieur, je ne connais aucun cas où une telle intervention aurait été tentée ou produit des fruits; j'a eu, au contraire, plusieurs preuves que la haute direction est sourde à ce genre d'intrusion et s'y opposerait, comme c'est son devoir de le faire.

M. FAIRWEATHER: A quelles productions importantes avez-vous pris part depuis que vous êtes entré à Radio-Canada?

M. LEITERMAN: J'ai consacré la majorité de mon temps à produire des documentaires d'une heure. Pendant deux ans, j'ai créé des programmes pour la série *Document*, qui remplace maintenant *Seven Days* une fois par mois. J'ai aussi préparé des documentaires pour la série Intertel, et lors de mes cinq premières années à Radio-Canada j'ai contribué au programme «Close-up» en produisant des documentaires pour ce programme. Il existe une biographie qui se trouve, je crois, entre les mains du greffier du Comité et où l'on peut lire ces renseignements relatifs aux programmes.

M. FAIRWEATHER: En répondant à M. Lewis, vous avez parlé d'une conversation d'homme à homme que vous auriez échangée, le 14 avril, avec M. Walker. Auriez-vous la bonté de nous décrire cette entrevue?

M. LEITERMAN: C'est lorsque le département des programmes a reçu l'ultimatum de M. Walker selon lequel il devait accepter de voir revenir «Seven Days» l'automme, mais sans ses réalisateurs actuels. Ce fut présenté à M. Haggan sous forme d'ultimatum. A la fin de son entrevue avec M. Walker, il lui fut donné deux heures, je crois, avant que ce soit un fait accompli. Pendant que M. Haggan discutait la question avec moi, M. Walker a téléphoné pour demander s'il pouvait me rencontrer. Je suis allé à son bureau à Toronto. Il m'a dit, en substance, ce que je savais déjà, soit ce qu'il avait dit à M. Watson et à M. Haggan à diverses reprises. M. Walker me déclara qu'il exigeait une décision pour cinq heures—il était alors quatre heures, je crois—et qu'il n'était pas question de revenez-y. Il a ajouté que telle était l'attitude de Radio-Canada et que ces deux réalisateurs étaient congédiés. Il ne s'intéressait nullement à entendre les arguments que j'aurais pu lui exposer à ce sujet. Il ne voulait même pas entendre parler d'une prolongation du délai. Il a mentionné qu'il devait assiter à une réunion du conseil d'administration à Halifax. Il a même ajouté qu'il avait donné des instructions à l'effet que les réalisateurs soient remerciés, ou que leur démission prochaine leur soit communiquée par mon entremise, rétrospective à dix semaines, qu'il en avait assez de ces inepties à ce sujet et qu'il tenait à ce qu'ils partent. J'ai demandé pour quelles raisons on agissait ainsi et j'ai reçu le même genre de réponse que celle que M. Haggan avait entendue auparavant et que celui-ci, entouré des superviseurs, avait reçue pendant qu'ils assistaient à une réunion, après mon départ.

Dois-je donner d'autres détails?

M. FAIRWEATHER: Non, merci.

Je n'ai que deux courtes questions à poser. Voici la première: quand nous parlons par «nous»—j'entends le Comité et problablement aussi le public—quand nous parlons de certaines choses que vous avez mentionnées dans le code, comme le Ku Klux Klan, l'homosexualité, de futilités et d'autres sujets de même genre, admettez-vous que la Société Radio-Canada peut rendre un jugement sur l'ensemble des programmes; que, tout d'abord, la programmation doit être jugée comme un tout et qu'on scrute ensuite chacun des programmes qui répondent le mieux aux responsabilités de la Société à titre de réseau national de radiodiffusion?

M. LEITERMAN: Je dirais que c'est là un élément caractéristique de bonne administration. J'ai trouvé, de fait, très injuste, au cours de mon entrevue antérieure avec M. Walker, dont j'ai déjà parlé sans en avoir donné la date ni la description, que la direction de la Société choisisse un certain nombre des questions dont nous l'avions saisie bien normalement, selon nous, afin que nous en discutions, et qu'elle nous réponde: «Nous ne voulons pas en discuter. Nous

ne voulons pas que vous les soumettiez à notre attention. Nous ne voulons pas entendre parler du genre d'initiatives que vous entendez prendre. Vous devriez tout simplement téléviser votre programme. Nous ne voulons pas être dérangés ou ennuyés au sujet du contenu du programme, et vous, Leiterman, savez aussi bien que nous quelles sont les choses de nature à agiter le public; aussi, pour l'amour de Dieu, abstenez-vous-en.» C'est le genre d'instructions que j'ai reçues. A la réunion précédente—celle de novembre—il fut bien établi que le texte relatif à *Seven Days*, aux yeux de la direction, exposait tous les incidents auxquels *Seven Days* a pu être impliqué, ce qui constituait un dossier qu'on sortait pour le consulter chaque fois qu'un autre incident se produisait. Ce manège a duré les deux années entières et s'est répété pendant l'autre année que je n'ai pas encore mentionnée et au cours de laquelle a surgi le cas de Fred Fawcett, l'un des principaux incidents sur lequel revenait toujours la direction. On me déclara très nettement que ce genre de programme était intolérable et que l'explication qu'en avait donnée le département par l'entremise du superviseur général, M. Haggan, était inacceptable de la part de la direction. En vérité, même sur des questions qui furent discutées avec le département et à l'égard desquelles celui-ci a su convaincre la haute direction que le sujet se justifiait réellement, ces points noirs demeurèrent dans le dossier et on les rappelait constamment comme s'il s'était agi d'erreurs de jugement, même après qu'on eût reconnu que ce n'en était pas.

• (9.25 p.m.)

M. FAIRWEATHER: Mais le dossier est fondé sur la vie contemporaine, n'est-ce pas?—comment nous vivons, et. . .

M. LEITERMAN: C'est bien ce que nous pensons, à titre de réalisateurs. Nous croyons que si des événements ont lieu, ici au pays ou ailleurs, qu'ils se rapportent aux citoyens et que l'homme de la rue s'y intéresse, le journal télévisé dont nous parlons ici se doit d'en tenir compte et, si possible, de les publier. Il serait dérogatoire à notre métier de journaliste de décider de ne pas en rendre compte. Le vieux motto du *New York Times* «Toutes les nouvelles qui peuvent s'imprimer», est ici pertinent, selon moi, et nous croyons qu'on ne devrait pas prendre des décisions de nature à garder secret un événement d'actualité important, et que nous devrions avoir la latitude de le traiter à la télévision. Nous pouvons alors étudier si la pellicule ou la bande de magnétophone que nous avons est utilisable et peut entrer dans le programme. Sinon, nous l'élaguons, ce qui arrive très souvent. Vous entendrez certains détails sur le matériel qui est mis de côté. C'est de pratique courante dans toute la presse. On appelle cela «excédent de matière», c'est-à-dire des sujets qui ne frappent pas suffisamment l'attention du lecteur.

Mais si un programme est restreint et entravé au point de ne pouvoir rendre compte de ces événements, il donne lieu à un enchaînement très insidieux de réactions, jusqu'au moment vite arrivé où l'on tombe dans l'autocensure, ce qui n'a pas manqué de se produire après la réunion de novembre dont j'ai parlé.

Plusieurs sujets me sont soumis par les éditeurs de nouvelles et les réalisateurs de programmes, et je vous avouerai que je leur ai souvent répondu: «Nous ne pouvons aller jusque-là.» Les membres de mon équipe ne sont pas au courant, ni en général ni en particulier, de cette réunion de novembre, parce que je n'en ai pas parlé, pour la bonne raison que, s'ils l'avaient su, leur moral serait tombé à rien. Après tout, plusieurs d'entre eux sont des journalistes d'expérience de qui ont ne peut attendre qu'ils aient encore

confiance en moi ou en leur superviseur s'ils savaient, comme ils le sauront maintenant après notre présente discussion, que nous avons renoncé à bien des initiatives que nous avons crues heureuses; ils considéreraient cette décision prise au niveau éditorial comme une pure capitulation.

M. FAIRWEATHER: Juste avant le déjeuner, vous avez dit que vous n'avez pas à retourner à Toronto parce que votre programme est entre bonnes mains. Cela veut-il dire qu'il sera télévisé dimanche soir?

M. LEITERMAN: C'est notre intention de le téléviser dimanche soir, à moins que l'Association des réalisateurs, dont nous sommes membres, nous donne d'autres instructions, ou à moins que la situation rende nécessaire que quelque chose . . . eh bien! laissez-moi parler franchement et carrément. Je crois qu'ils se trouvent actuellement dans des dispositions confuses, car cet après-midi le président Ouimet a déclaré qu'il ne reviendrait pas sur le cas de *Seven Days* et on annonçait, après plusieurs heures de discussion avec les réalisateurs, que la situation ne s'était pas améliorée.

Les réalisateurs, selon moi, sont d'avis que la grève est leur seule issue, mais je crois qu'ils n'y auront recours qu'à contre-cœur et d'une façon consciencieuse, c'est-à-dire que l'interruption de leurs services s'accomplirait graduellement sans paralyser la Société en laquelle ils ont foi. Mais ils se sentent dans une telle conjoncture et tous ces réalisateurs se trouvent dans les mêmes difficultés auxquelles *Seven Days* doit faire face. M. Ouimet a dit hier, dans son allocution au département des affaires publiques, qu'il n'existait pas d'autre problème en dehors de *Seven Days*. L'accueil qu'il a reçu révélait les nombreux problèmes qui existent en dehors de *Seven Days*. Tous les autres réalisateurs, dans tous les autres départements, sont en butte à des problèmes un peu semblables.

M. BASFORD: Mais nous devrions sûrement avoir une chance de recommander le congédiement de M. Walker.

M. LEITERMAN: Est-ce une question que vous me posez?

M. FAIRWEATHER: Merci.

M. COWAN: Ai-je bien compris qu'en répondant à M. Fairweather vous avez dit que la mise en ondes de *Seven Days* dimanche prochain dépend des instructions que vous donnera l'Association des réalisateurs? Je n'en croyais pas oreilles.

M. LEITERMAN: Je crois que c'est bien ce que j'ai dit, que M. Cowan a raison et que je devrais peut-être m'étendre un peu là-dessus.

Il y a d'abord plusieurs facteurs en jeu dans le programme même. Nous faisons partie de l'Association des réalisateurs. Les réalisateurs sont liés par des contrats avec la Société. Peuvent-ils ou non interrompre leurs services, c'est une question que l'Association et son conseil juridique sont en train d'étudier; autrement dit, ces derniers cherchent de quelle façon nos services pourraient cesser.

Je ne saurais dire en ce moment si *Seven Days* sera télévisé.

M. COWAN: Et vous affirmez qu'il n'en dépend que des instructions que vous recevrez de l'Association des réalisateurs.

M. LEITERMAN: Je suis membre de cette Association et, par conséquent, je pourrais fort bien être lié par l'attitude qu'elle prendra.

M. COWAN: Autrement dit, vous ne travaillez pas alors sous la direction de Radio-Canada?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, la procédure a été suivie, mais je constate qu'on y déroge. J'ai évité de poser des questions, mais je me rends compte qu'on change d'attitude avec les nouvelles interventions de M. Cowan.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison . . .

M. PRUD'HOMME: Je pense qu'on devrait suivre une liste.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: J'aurais dû dire à M. Cowan qu'il a été décidé cet après-midi de ne pas admettre de questions supplémentaires pendant qu'un membre a la parole. J'ai peut-être été trop indulgent pour M. Cowan parce qu'il a complété notre quorum.

M. BASFORD: Je m'excuse de ma remarque.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mackasey?

M. MACKASEY: Monsieur le président, je n'ai pas trop de questions à poser. Je crois que la plupart ont été posées déjà.

Monsieur Leiterman, vous avez mentionné le *Times* de New York. J'essaie d'établir une analogie. Les émissions d'information ont évolué depuis celles des premiers temps jusqu'à celle que nous appelons aujourd'hui *Seven Days*. Sans être irrespectueux, je crois que nous serons un peu plus proche du résultat de cette évolution si nous considérons *Seven Days* comme ayant une plus grande parenté avec le *Daily News* de New York qu'avec le *Times* de New York.

M. LEITERMAN: Me permettez-vous de répondre à cela?

M. MACKASEY: Brièvement.

M. LEITERMAN: Je vous prie de m'interrompre quand j'en aurai dit suffisamment, car c'est un sujet sur lequel je risque d'en dire plus que vous n'avez le goût ou le besoin d'en entendre.

Nous essayons de réaliser une émission pour la télévision qui couvrira un grand nombre de sujets de façon à intéresser une grande masse d'auditeurs. A ce point de vue, il y a une similitude avec les journaux à grand tirage. Je ne prétendrai pas que *Seven Days* se compare au *Times* de New York. J'aime beaucoup le comparer, et c'est peut-être une analogie plus juste, à une revue d'actualités; je crois qu'on y trouve de temps en temps certains des éléments des revues *Time* et *Maclean*, ou des revues *Life* et *Look*.

Je suppose que j'ai tendance à m'indigner beaucoup si on le compare à un tabloid. Et je pense que si vous examinez la sorte de sujets traités par cette émission, sujets dont je me ferais un plaisir de fournir une liste au Comité divisée en catégories . . .

M. MACKASEY: Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Je crois que la plupart d'entre nous l'avons vue et qu'elle nous est familière.

M. LEITERMAN: Mais vous ne lisez pas le *Daily News* de New York.

M. MACKASEY: Le manque de temps vous fait traiter une foule de sujets d'une façon qui m'inspire des doutes; quant aux sujets que vous traitez vraiment, vous les traitez rarement en profondeur. Ce n'est pas là une critique, car *Document* consacre une heure à un même sujet; mais vous ne pouvez pas éviter d'être un peu superficiels avec la formule de *Seven Days*. Je crois que le succès de cette rubrique provient de ce que vous avez réussi à opérer un bon dosage de discussions et de divertissements, avec un grain de parti pris. Je crois que c'est une bonne émission. Je suis un de ses fervents. Mais je ne voudrais pas vous laisser créer ici une impression sans qu'une seule voix ne s'élève. Je crois que *Close-Up*, qui ressemblait tant à *Seven Days*, avait beaucoup plus de parenté et ces deux émissions sont du domaine des affaires publiques. Je crois qu'il y a une juste proportion de divertissements dans cette émission. La discussion que j'ai eue avec M. LaPierre m'a révélé qu'il entrenait des doutes semblables aux miens. Aujourd'hui, ou hier—il me semble que nous sommes ici depuis longtemps—il a mentionné que ses rapports avec vous et M. Watson étaient un peu difficiles et il m'a paru croire que cette émission évoluait de telle façon que vous vous écartiez des questions vraiment importantes, que vous aviez l'habitude de discuter et que vous faisiez une place de plus en plus grande aux divertissements. Il a mentionné le domaine du bien-être social . . .

Le PRÉSIDENT: Il me répugne de vous interrompre, mais . . .

M. MACKASEY: Je sais ce que vous allez dire.

• (9.37 p.m.)

J'essaie d'aller aux recherches à ma propre manière.

Monsieur le président, il y a manifestement conflit entre la direction et les réalisateurs et la seule conclusion que j'ai pu tirer en écoutant M. Watson et en écoutant M. LaPierre, c'est qu'un nouveau et vigoureux genre d'émission a fait sortir la direction elle-même de sa léthargie. Elle ne sait pas par quel bout la prendre; les réalisateurs eux-mêmes ne savent pas par quel bout prendre la direction. Autrement dit, personne n'est sûr de son terrain et personne ne sait où tracer la ligne que la direction ne peut pas dépasser sans envahir le domaine des réalisateurs et que les réalisateurs eux-mêmes ne peuvent dépasser sans envahir le domaine de la direction. Mais je soupçonne les deux côtés d'être à blâmer. Cet après-midi, M. Leiterman a mentionné l'affaire Munsinger. Il importe peu de savoir si nous avons montré Gerda à la télévision quatre ou cinq fois, mais voici l'aspect qui a retenu mon attention, et je le fais observer parce qu'il peut faire comprendre, à mon avis, pourquoi la direction entretient des doutes ou des craintes sur la question de savoir jusqu'où une émission semblable peut nous conduire. Vous avez mentionné le projet de faire participer à votre émission un expert dans le domaine des risques pour la sécurité, qui se trouve actuellement aux États-Unis.

M. LEITERMAN: Oui.

M. MACKASEY: Quel est son nom?

M. LEITERMAN: Son nom est James B. Donovon.

M. MACKASAY: Je crois que c'est un spécialiste dans ce domaine. Or, pourriez-vous me dire ce qui serait arrivé si vous aviez fait participer cet

homme à une émission en direct et si, en analysant l'affaire Munsinger, il était arrivé à la conclusion que Gerda constituait un danger pour la sécurité? Quest effet cela aurait-il eu sur l'enquête en cours?

M. LEITERMAN: Ce qui serait arrivé, c'est que nous n'aurions pas laissé passer cette entrevue. Je vous assure que nous étions très conscients de la possibilité que l'entretien prenne une tangente semblable.

M. MACKASEY: Mais à quoi pouvait rimer toute cette entrevue alors?

M. LEITERMAN: Vous admettrez, je pense, qu'il y a une large gamme de possibilités en plus de celle que vous avez mentionnée. Il faudrait que je vous fasse voir le film pour vous démontrer que, non seulement dans notre esprit mais aussi dans l'esprit de nos réalisateurs et de notre service, cette entrevue était un genre d'entrevue utile, à caractère général, que nous appelons un fonds de toile dans le métier, et qui devait servir à élargir les vues des spectateurs et les familiariser avec les cas de ce genre. Il était nettement possible, je vous l'accorde, qu'il se dise au cours de cette entrevue des choses qui eussent touché aux questions que le Parlement examinait, ou à l'enquête en cours.

M. MACKASEY: Mais pourquoi choisir un homme spécialisé en contre-espionnage si vous n'aviez pas l'intention de soulever cette question en rapport avec Gerda? Pourquoi ne pas avoir invité un spécialiste dans un autre domaine, le domaine du baseball par exemple, un homme très étroitement lié aux Royals?

M. LEITERMAN: Je crois que cela était valide du point de vue journalistique, et c'était le genre de reportage qui se faisait ailleurs. Est-ce que je pourrais revenir à la question que vous avez soulevée tantôt, car c'est la clé de vos propos. Je crois que vous avez touché du doigt l'une des causes fondamentales du présent conflit. Au palier de la direction, on s'accommode mal de ce genre d'émission et, naturellement, au palier de la réalisation, il y a un malaise égal. Je ne voudrais pour rien au monde laisser entendre que la direction est seule à blâmer et que nous n'avons pas commis d'erreurs. J'espère que je ne l'ai pas laissé entendre et, si je l'ai fait, dites-le moi dès maintenant. Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il est nécessaire qu'un établissement public essaie d'expérimenter pour voir s'il peut trouver une formule utile d'émissions d'actualités qui viseraient à capter l'attention d'un grand nombre de gens qui ne s'arrêtent jamais aux émissions portant sur les affaires publiques.

M. MACKASEY: Permettez-moi de vous interrompre. Avez-vous déjà analysé votre auditoire pour savoir combien de vos auditeurs s'intéressent à vos émissions parce qu'elles sont divertissantes ou parce qu'elles les éclairent sur les affaires publiques?

M. LEITERMAN: Je dois répondre en vous disant que la Société et des gens du dehors ont beaucoup analysé le phénomène de *Seven Days*. J'ai apporté l'un des documents les plus pertinents. Ce document fait partie d'une étude fouillée que le service de recherches de Radio-Canada a publiée mais qui a été faite par une entreprise privée pour que les gens interrogés ne sachent pas que c'était Radio-Canada qui voulait ces renseignements. Ce document démontre que, parmi les gens à formation universitaire, *Seven Days* est la plus goûtée des émissions de Radio-Canada, sauf le hockey, mais le hockey fait exception sur toute la ligne. Si vous voulez, je vais déposer ce document sur la table. Je continue. Parmi les gens qui ont complété leurs études secondaires, *Seven Days*

est une émission moins goûtée; parmi ceux qui ont fait très peu d'études secondaires, elle est beaucoup moins goûtée; sa cote est très basse parmi ceux qui ont complété leurs études primaires et encore plus basse auprès de ceux qui ne les ont pas complétées. Mais, comme je l'ai dit, c'est l'émission préférée de ceux qui ont un diplôme universitaire ou qui ont fréquenté l'université. Or, je crois que cela est important, car il est trop facile de dire que cette émission est un spectacle à sensation ou qu'elle ne s'intéresse qu'à l'auditoire. Or, vous savez de quelles émissions nous parlons et chacun de vous n'a peut-être pas vu toutes les éditions. Il y a eu des entrevues avec des gens comme Ralph Lapp sur la guerre nucléaire, un colloque d'une demi-heure avec René Lévesque, une entrevue avec Ted Sorenson, une entrevue avec Martin Luther King et une avec Herman Khan sur l'escalade. Quelqu'un a dit, je crois, que l'émission ne comprenait pas d'études en profondeur. Je reconnais qu'en général les sujets ne se prêtent pas à des études en profondeur, mais nous essayons chaque fois de présenter une étude en profondeur sur un sujet quelconque. Je pourrais mentionner la sécurité mécanique des automobiles, qui a eu 35 minutes; la surmédication; le rein artificiel; le documentaire *Summer in Mississippi* et...

M. MACKASEY: Nous avons assez d'exemples. Je ne critique pas les sujets.

M. LEITERMAN: Je voulais seulement prouver que nous faisons des études en profondeur, ce qui est très important. La même équipe a réalisé sur le Viet-Nam un exposé dont nous avons fait un documentaire parce qu'il n'entrait pas dans notre émission d'une heure. J'ai une longue liste que je pourrais vous donner.

M. MACKASEY: Pour que ce genre d'émissions continue, et j'espère qu'il continuera, il faudra que la direction, les réalisateurs et peut-être des organismes neutres analysent toute la situation et fixent le degré de liberté dont les réalisateurs devraient jouir, et qu'ils fassent aussi comprendre aux réalisateurs où commence et où finit le rôle de la direction, même si vous avez un documentaire complet sur la question. Il y a manifestement de la confusion. A mon avis, toute la question se trouve vraiment là.

M. LEITERMAN: Permettez-moi de répondre à cela. A mon avis, il n'est pas question de la liberté des réalisateurs. Les réalisateurs ne sont pas libres; ils sont encadrés par une hiérarchie de superviseurs qui vous étonnerait si vous pouviez l'examiner en détail. *Seven Days*, fait l'objet d'une supervision qui est très complète, suffisante et, je crois, très importante. Nous ne demandons pas de la liberté; nous demandons simplement que le service des programmes, auquel la direction de Radio-Canada a donné la responsabilité de s'occuper des programmes, puisse exercer cette responsabilité. C'est là que la machine a fait défaut.

M. MACKASEY: D'après M. Watson, et je suis sûr que son apport à notre étude vous est familier, il est évident qu'avant le 18 novembre il ne se passait à peu près pas de semaine sans qu'il y ait une crise, ou du moins un long débat ou une discussion prolongée entre la direction ou une partie de la direction et le service des programmes.

M. LEITERMAN: Me permettez-vous de vous expliquer pourquoi il en était ainsi?

M. MACKASEY: Non. Je voudrais vous dire pourquoi. Je crois que c'est parce que la direction ne sait pas au juste jusqu'où vous voulez aller et que l'intérêt porté par la direction à votre émission vous irrite.

M. LEITERMAN: Non, monsieur.

M. MACKASEY: Le fait que j'ai établi avec M. Watson, c'est que malgré cette compétence, ces délibérations et ces consultations, il ne pouvait se souvenir que d'une seule émission qui ait été interdite et je crois qu'il voulait parler d'une émission sur la viste de la reine à Québec, ce qui me prouve au moins qu'à cette époque la direction était déjà à la recherche d'une solution convenable. Mais il est évident que ces conflits revenaient si souvent que, le 18 novembre, la direction a fini par décider de résoudre le problème autrement; autrement dit, elle a perdu patience et vous avez manifestement accepté ses conditions le 18 novembre. Mais voici ce qui m'intrigue, monsieur Leiterman: j'aurais cru que des conflits de ce genre auraient dû être plus fréquents et que l'impasse où nous nous trouvons aujourd'hui aurait été plus logique au début de votre série d'émissions, au lieu de survenir des mois après, et que vous auriez dû avoir réglé vos problèmes il y a longtemps.

M. LEITERMAN: Oui. Je suis d'accord avec vous là-dessus et une bonne partie de votre analyse est juste, mais je voudrais préciser. Le conflit, à mon avis, provient de ce que la direction n'était pas disposée à laisser le service des programmes . . . Je ne parle pas de *Seven Days* et je ne parle pas de moi. Je parle des superviseurs et du directeur général, des hommes très sérieux et pondérés qui prennent constamment des décisions au sujet de toutes les émissions que réalise le service. Comme nous l'avons dit, notre tâche consiste à fournir des idées et je ne saurais dire combien d'idées sont rejetées à mon palier et au palier des superviseurs. Mais quand les réalisateurs, moi-même, le superviseur et le directeur général, après avoir étudié et préparé de notre mieux un sujet (et cela est fait par les superviseurs plus que par nous parce que nous sommes trop occupés par l'émission pour peser tout ce qui est en jeu), nous décidons qu'il vaut la peine de réaliser ou d'essayer de réaliser le projet, il me semble que la direction devrait avoir le courage et la sagesse de laisser le service fonctionner de cette façon. C'est là la source du conflit. Si, à la fin d'une saison, le service a obtenu de mauvais résultats, il est évident que des changements sont nécessaires dans le service. Mais s'il y avait conflit chaque semaine c'est parce que la direction supérieure ne voulait pas laisser le service fonctionner sous sa propre direction; elle a imposé un système en vertu duquel tout sujet qui était qualifié de délicat devait aller jusqu'au sommet et, dès qu'il arrivait au sommet, la cloche d'en haut sonnait et il y avait du grabuge. La direction trouvait cela intolérable. On aurait pu faire autrement; on aurait pu examiner la situation ou s'asseoir et discuter avec tous les intéressés ce qu'il était possible de faire, car cela était également intolérable pour nous. Nous nous efforcions de monter une émission, ce qui était difficile à faire quand on nous tuait des numéros le samedi et le dimanche, car il nous fallait improviser. Mais au lieu de procéder comme j'ai dit, la direction ordonnait d'arrêter, de supprimer.

M. MACKASEY: Nous entendrons la direction la semaine prochaine. J'aurais aimé vous parler de la protection des émissions controversées que vous avez mentionnées dans le communiqué et au sujet desquelles vous avez manifesté le désir d'en dire plus long, mais nous approchons de la fin de la séance et je passe à autre chose.

En amateur que je suis, j'ai remarqué un parti pris dans votre émission. Je ne devrais pas dire «parti pris», car c'est «penchant» que je veux dire. Vous dites que vous essayez d'équilibrer la composition de vos émissions. Or, prenons la question du Viet-Nam comme exemple. A moins d'avoir manqué certaines émissions, je n'ai jamais vu une émission favorable au côté américain de la question. J'ai peut-être tort.

M. LEITERMAN: Je me demande si vous avez manqué l'entrevue avec Bill Bundy.

M. MACKASEY: Je l'ai manquée. Je suis heureux que ce soit une exception. J'ai cru que votre façon de traiter la question de la peine de mort inclinait vers l'abolition.

Je reviens à l'entrevue avec M. Wagner. M. Wagner a dit aux journaux qu'il avait fait un enregistrement d'une heure avec vos gens il y a une quinzaine de mois et pourtant, au cours du débat sur l'abolition de la peine de mort au Parlement, la partie de l'entrevue avec M. Wagner que vous avez utilisée n'a pas duré plus que cinq minutes. Pourquoi aviez-vous choisi ces cinq minutes-là de préférence à cinq autres minutes sur cette entrevue d'une heure?

M. LEITERMAN: C'étaient les seules cinq minutes de toute l'entrevue avec M. Wagner qui portaient sur la question de la peine capitale. Chaque mot qu'il avait dit sur la question s'y trouvait. Avant de l'utiliser, le réalisateur s'est rendu à Québec avec le ruban de cette émission et l'a fait voir à M. Wagner parce que l'enregistrement avait été fait quelque temps auparavant. Nous lui avons demandé s'il voulait s'en tenir à cela ou s'il préférait recommencer pour exprimer des opinions plus récentes. Nous avons pris grand soin de nous assurer que ce ruban portait ce qu'il voulait dire et que c'était encore valide. Il n'a été mis en ondes sous cette forme qu'avec son approbation et sa permission. M. Wagner aurait pu opter pour une reprise s'il avait voulu. Il a dit qu'il était satisfait de ce qu'il disait, qu'il aimait l'entrevue, qu'il aimait «la sellette» (*Hot Seat*) et qu'il préférait s'en tenir là.

M. MACKASEY: Je n'en suis pas surpris.

M. LEITERMAN: Afin que ce détail ne soit pas omis, permettez-moi d'ajouter qu'après l'enregistrement initial avec M. Wagner sur la Sellette, une partie en a été passée sur les ondes la semaine suivante, ou plutôt très peu de temps après. Il y avait beaucoup de ses observations qui n'étaient pas pertinentes et nous avons cru que nous ne serions pas justifiés de préenter tout un entretien d'une heure avec M. Wagner, ni une plus longue partie que celle que nous avons présentée.

M. MACKASEY: Une dernière question. Envisagez-vous avec autant de pessimisme que M. LaPierre la possibilité d'en arriver à une solution et de reprendre vos émissions? M. LaPierre a dit que tout était fini et qu'il importait vraiment peu que le Comité trouve une solution ou aide à trouver une solution parce que l'émission ne pouvait pas être ressuscitée, quelque doive être le résultat de cette querelle avec la direction. Etes-vous aussi pessimiste?

M. LEITERMAN: Je ne suis pas aussi pessimiste. Je crois que M. LaPierre a tout à fait tort. Ce serait une énorme tragédie si cette insignifiante question des animateurs et les autres détails que nous avons discutés avaient pour effet de tuer une expérience considérée comme très remarquable par plusieurs pays. Je

ne crois pas que cette émission va disparaître. Je crois qu'on trouvera moyen de la remettre sur les rails et de mettre fin à la querelle afin que nous puissions continuer de jouir de ce que *Seven Days* peut nous apporter de bon.

M. MACKASEY: Il convient, je crois, de mettre fin à mes questions sur cette note optimiste.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous ferions mieux de ne pas entreprendre une autre série de questions.

Nous avons une décision à prendre. M'est-il permis d'inviter les membres du sous-comité directeur à rester ici après l'ajournement?

Plusieurs membres ont dit au président qu'il ne serait pas pratique d'essayer de siéger demain matin, et que nous attendrions encore plus longtemps que ce soir pour être en nombre à cause des caucus qui se tiendront et de différents autres obstacles. Est-ce l'opinion générale? Je crois que ce l'est.

Je dois vous dire que nous ne pourrons pas nous réunir dans cette salle-ci. Nous devrons nous réunir dans la salle 209, où le Comité siégeait au début. Nous nous réunirons demain après-midi à 3 heures 30 après la période des questions à la Chambre.

M. MACDONALD (*Prince*): Monsieur le président, allons-nous présenter aussi une requête au sujet du quorum? Il a été question de réduire notre quorum à huit afin que nous puissions continuer notre travail. Nous aurons plusieurs séances la semaine prochaine ou dans les dix prochains jours. Une motion est-elle nécessaire pour saisir la Chambre de cette question?

M. PRUD'HOMME: Nous devrions modifier le quorum et le Comité devrait voter là-dessus.

M. MATHER: Je voulais poser une question sur l'admissibilité de ma proposition.

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur va l'étudier.

M. BASFORD: Monsieur le président, le sous-comité directeur pourrait-il se réunir demain matin à 9 herues 30 plutôt que ce soir, car ce sera une longue réunion?

Le PRÉSIDENT: Oui. Nous nous réunirons dans mon bureau, porte 465 dans l'immeuble de l'Ouest, à 9 heures 30.

M. MACDONALD (*Prince*): Et le quorum, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur va s'en occuper.

APPENDICE «4»

C.P. 500, Terminal «A», Toronto (Ontario).

M. Douglas Leiterman,
53 Larabee Crescent,
Don Mills (Ontario).

Monsieur,

Nous confirmons par la présente l'accord par lequel vous assumerez la tâche et la responsabilité de réalisateur exécutif de la série d'émissions *This Hour Has Seven Days*, à compter du 1er août 1965 jusqu'à l'expiration de votre présent contrat de réalisateur, le 31 juillet 1966.

Voici les services supplémentaires qu'on exige de vous en cette qualité en plus de ceux qui sont inclus dans votre contrat de réalisateur:

a) la planification générale d'une série d'émissions en collaboration avec le surveillant des émissions spéciales, des affaires publiques et avec d'autres agents de programmes du réseau;

b) *la responsabilité du choix des textes et des artistes principaux;*

c) la surveillance et la coordination du travail des réalisateurs, des directeurs et des autres membres du personnel de cette série, y compris la délimitation des attributions pour la série et chaque émission et l'assurance de leur exécution convenable;

d) la direction du budget de toute la série d'émissions en qualité de délégué.

Dans l'exécution de ces tâches, vous serez responsables envers le surveillant des émissions spéciales et des affaires publiques, de toutes les questions de principe, du sujet, du fonctionnement, de l'administration, de la production et de l'horaire des émissions qui font partie de cette série.

En considération des services ci-dessus mentionnés, vous recevrez en plus de votre salaire régulier de contrat les honoraires de $ . . . par année, qui vous seront versés mensuellement à partir du 1er août 1965 jusqu'au 31 juillet 1966.

En plus de ce qui précède, vous recevrez la somme de $ . . . pour la production d'une émission de la série *Document*.

Il est de plus convenu et entendu qu'à toutes les occasions où on vous appellera à exécuter des fonctions sous la juridiction de la convention collective Radio-Canada/ACTRA pour les artistes de la télévision pendant la durée de cette convention, Radio-Canada paiera directement à ACTRA les droits requis de permis de travail couvrant vos services qui relèvent d'ACTRA.

Veuillez avoir la gentillesse de nous faire savoir si vous acceptez ces termes et conditions.
Accepté par:

(signé) DOUGLAS LEITERMAN
Daté ce 14e jour d'octobre 1965.
Pour Radio-Canada

.....
Surveillant des émissions spéciales et des affaires publiques.

APPENDICE «5»

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Directive sur les programmes n° 65-6

le 13 septembre 1965

PROGRAMMES: PRINCIPES DIRECTEURS ÉMISSIONS D'AFFAIRES PUBLIQUES: L'ANIMATEUR ET LES PERSONNALITÉS

Objectifs des émissions d'affaires publiques

Le rôle de l'animateur et des personnalités de l'émission doit se situer dans le contexte des objectifs fixés pour les émissions d'affaires publiques. Voici ces objectifs:

(1) Fournir au public canadien des renseignements sur une foule de sujets, les uns d'intérêt courant, les autres d'un caractère plus durable.

(2) Présenter les divers points de vue sur les sujets qui suscitent des divergences d'opinion, soit sur la scène internationale soit au sein de la collectivité canadienne.

(3) Exposer, en toute équité, les principaux points de vue.

(4) Faciliter les échanges de renseignements et d'opinions entre les différentes régions du Canada.

(5) Intéresser un nombre grandissant de Canadiens aux sujets d'actualité et à des domaines qui dépassent le champ de leur expérience, et le faire de la façon la plus vivante possible.

Voici les principales normes qui doivent régir les émissions et ceux qui y participent:

1. L'information donnée doit être exacte et digne de foi et reposer sur les faits.

2. Les organisateurs d'émissions de Radio-Canada doivent s'assurer qu'on présente la gamme voulue d'opinions sérieuses au cours d'une série d'émissions ou dans l'ensemble des programmes d'affaires publiques.

3. Dans toutes leurs présentations, les réalisateurs sont tenus d'observer les règles du bon goût.

L'animateur de type classique

Dès la première enfance de la radio, l'animateur des émissions de controverse devait assumer un caractère bien défini, resté classique. Son rôle consistait à agir en arbitre impartial de la discussion ou du débat, à veiller à ce que tous les aspects d'une question puissent être exposés, à nommer et interpeler les participants, à énoncer les données fondamentales du sujet discuté et à résumer

les arguments à la fin de l'émission. Au Canada «Les idées en marche», «Farm Radio Forum», «Citizen's Forum» et autres émissions spéciales comme la Conférence de Couchiching sont des exemples concrets de tels programmes. Au cours de ces émissions, l'animateur ne s'aventurait que rarement, sinon jamais, à exprimer sa propre opinion.

Mais le rôle de l'animateur des émissions de Radio-Canada s'est mis à évoluer, d'abord à la radio puis à la télévision. Aux émissions «Conférence de presse» et «Press Conference», l'animateur prenait une part grandissante et, en plus d'exercer le rôle de modérateur de la discussion, c'était à lui de poser des questions à l'invité ou d'orienter le débat lorsqu'il jugeait utile de clarifier ou d'élaborer un point particulier. Son nouveau rôle prit une importance accrue quand «Conférence de presse» fit son apparition à la télévision. Le nombre des participants chargés de poser des questions était ramené de cinq ou six qu'il était à la radio à deux ou trois à la télévision. Le rythme même de l'émission télévisée exigeait que toutes les personnes présentes participent à la discussion. Il n'était plus nécessaire pour l'animateur d'interpeler ceux qui prenaient la parole et l'émission évoluait vers une formule plus dégagée, moins rigide.

De même que la télévision, le recours aux techniques du film documentaire et du genre magazine a également changé le rôle de l'animateur. Il n'était plus le simple modérateur d'un groupe de participants, mais le narrateur d'un texte et l'interprète de ce qu'on voyait et entendait. Parfois, ses intonations ou l'expression de son visage trahissaient ses convictions personnelles sur la question controversée, mais règle générale il s'en tenait au texte.

La nouvelle notion d'animateur

Il va de soit que la radio-télévision doit évoluer. Le style et les modes de présentation s'adaptent aux progrès technologiques et au goût toujours plus raffiné du public. Les sujets de polémique peuvent maintenant se discuter plus librement et sans les contraintes d'il y a quelques années à peine. L'évolution a donné lieu à un style plus vivant et plus varié à la télévision et forme un auditoire qui sait apprécier une présentation animée.

Cette nouvelle situation a fait naître au pays, comme en Europe et aux États-Unis, un journalisme de télévision de caractère plus souple et plus coulant, soit dans les documentaires, soit dans les émissions du genre magazine. On a vu apparaître divers genres d'émissions gravitant autour de certains personnages clés qui en constituent en quelque sorte un élément permanent. Voici quelques-uns de ces personnages clés qu'on retrouve dans ce genre d'émissions:

a) *L'animateur participant*—C'est le personnage qui revient de semaine en semaine, présente l'émission, fait les transitions pour l'auditoire, parfois même des interviews et expose les opinions qui ont cours chez le public au sujet des questions sur le tapis. Les animateurs participants de Radio-Canada donnent un ton et un style personnels aux émissions qu'ils animent, mais ils ne doivent pas exprimer d'opinions personnelles sur les questions débattues.

b) *La personnalité permanente*—Il s'agit habituellement d'une personne qui jouit déjà d'une certaine autorité dans un domaine comme le journalisme, la vie des lettres, ou la politique, et qui est chargée de présenter une ou plusieurs idées dans divers contextes. Cette personnalité permanente peut faire des interviews ou exprimer les opinions courantes du peuple, dont certaines peuvent être provocantes. Son succès dépend de son habileté à intéresser l'auditoire aux questions discutées et de son aptitude à faire valoir l'importance immédiate ou le grand intérêt d'une idée ou d'une situation donnée. La personnalité permanente y met donc beaucoup de sa touche personnelle.

c) *Le reporter permanent*—C'est habituellement un journaliste retenu pour l'émission et qui fait des recherches sur un aspect particulier, en donne le compte rendu et fait des interviews en profondeur.

Le succès des émissions du genre magazine, parce qu'elles sont susceptibles de faire participer la masse à l'examen ou à la discussion des questions d'intérêt public, dépend en grande partie du choix des personnalités qui y participent. Ce genre d'émission suppose un écart à la placidité des modes habituels de présentation. Il est avéré que le recours à des personnalités permanentes peut entraîner l'expression d'opinions personnelles de leur part, mais cela est admissible pour autant que ces personnes savent se maîtriser sous surveillance étroite.

Il ne fait aucun doute, cependant, que l'auditoire des émissions où figurent ces personnalités éprouve la satisfaction de participer activement et personnellement à ces émissions.

Comportement des personnalités permanentes a), b) et c) ci-dessus.

Ces descriptions, qui font une large part à l'individualité de l'animateur, de la personnalité permanente et des reporters permanents ne leur laissent pas cependant carte blanche dans la présentation d'une émission. Il est entendu que ni eux ni les réalisateurs ne peuvent faire fi des principes directeurs de Radio-Canada ou s'affranchir de la supervision des chefs de service qui ont mission de voir à l'application de ces principes. *Certes, on peut les exhorter, en vue de stimuler et d'intéresser l'auditoire et de donner du relief aux questions soulevées, à faire des commentaires raisonnables et à point, mais ils doivent s'abstenir d'exprimer ouvertement ou implicitement des jugements ou conclusions sur les questions controversées.*

Ils doivent aussi se garder de rabâcher les mêmes propos sur des questions controversées, afin de ne pas avoir l'air de pousser un point de vue personnel ou une tendance particulière, et d'éviter l'accusation de le faire.

Il est indispensable que ces animateurs se conduisent en hommes mûrs et manifestent clairement qu'ils ont le souci de la justice, de l'intégrité et de la vérité. Leur comportement doit s'inspirer de ces normes, sinon l'émission ne saura convaincre l'auditoire de leur impartialité et de leur discernement, et ils porteront atteinte à Radio-Canada. Il s'ensuit donc que ces animateurs doivent fonder leurs commentaires sur des recherches approfondies et sur une connaissance sûre des faits.

Vu que dans ces émissions importantes de Radio-Canada, l'animateur tend à être le point de mire, il doit s'abstenir à l'écran d'avoir, consciemment ou non, une conduite de nature à nuire à la réputation d'impartialité et d'équité de Radio-Canada lorsqu'il s'agit d'exposer les divers points de vue de la collectivité sur des questions controversées. Il est normal que les émissions du genre magazine ou documentaire prennent le ton d'un défi ou d'une provocation pour stimuler l'intérêt du public et la discussion. Ce stimulant doit reposer sur la clarté et le choc des informations présentées ainsi que sur la diversité des points de vue bien exposés qu'on fait connaître au public.

Lorsqu'on invite des personnes du grand public à exprimer leurs vues sur des questions d'intérêt public, il importe de le faire avec grand soin et après y avoir mûrement réfléchi. Ainsi, il serait déplacé d'inviter le public à exprimer ses vues à des députés ou au gouvernement sur des questions banales ou sans importance. Les invitations de ce genre ne doivent intervenir que très rarement, seulement à propos de questions vraiment importantes où les vues du public peuvent avoir une grande utilité, et seulement avec l'approbation expresse des Directeurs de l'Information.

Pour assurer à ces émissions un caractère d'objectivité et d'impartialité, le réalisateur ne devrait pas normalement agir comme animateur de sa propre émission si elle traite de questions controversées. Il peut y avoir des circonstances particulières, toutefois, où il est utile et même souhaitable qu'il y prenne une part active, par exemple s'il semble nécessaire que le réalisateur donne une explication personnelle au sujet de son émission, s'il y a un certain lien entre lui et la personne interviewée, s'il possède des connaissances spéciales ou est compétent dans la matière présentée ou encore s'il arrive que les personnalités habituelles de l'émission soient empêchées de paraître.

Programmation en général

Rappelons que le style des émissions dans ce domaine général peut varier. Et comme il existe des différences quant au style et au but de l'émission, ainsi en existe-t-il dans le choix des animateurs et des personnalités de programme, non seulement en raison de l'émission elle-même, mais en fonction aussi des individus en cause. Certains réalisateurs continueront de faire appel au type classique d'animateur qui se borne à présenter et à diriger l'émission; d'autres auront recours à des animateurs, des personnalités ou des reporters permanents qui participent plus ou moins activement à leurs émissions selon qu'ils le jugent à propos.

Le Directeur de la politique des programmes,
(D. L. Bennett)

OTTAWA le 13 septembre 1965.

APPENDICE «6»

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Directive sur les programmes n° 66-2

CONFIDENTIEL
le 3 janvier 1966

PROGRAMMES—PRINCIPES DIRECTEURS

L'ART DIFFICILE DE LA SATIRE

Selon le dictionnaire Quillet, la satire est «un ouvrage, ordinairement en vers, quelquefois mêlé de prose et de vers, qui a pour objet de censurer, de critiquer, de tourner en ridicule les vices, les passions déréglées, les sottises des hommes . . . etc.». Elle a donc essentiellement un caractère sérieux et un rapport implicite ou explicite avec des sujets graves.

Le recours à la satire ou aux propos humoristiques en guise de commentaires sur les événements et les personnalités de l'heure est depuis longtemps chose courante du journalisme moderne. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la presse, les revues, la radio et la télévision y trouvent leur pâture.

La caricature signée Macpherson, les saynètes de Max Ferguson, de Wayne et Shuster et de Eric Nicol, les émissions radiophoniques de Tommy Tweed, les chroniques de Art Buchwald, les premières émissions radiophoniques de Will Rogers, l'émission actuelle «Chez Miville», et même les pages de *Punch,* ne forment qu'une infime partie de l'infinie variété de commentaires satiriques dont le public est si friand. La télévision a naturellement adapté le genre satirique à ses propres fins. Tantôt elle se présente dans un téléthéâtre, tantôt elle caractérise toute une série comme *Night Cap* ou *Les Couche-tard* ou encore une émission entière dans une série, comme ce fut le cas pour la satire électorale réalisée à Ottawa à l'émission *Public Eye,* ou bien elle s'inscrit occasionnellement dans une émission du genre magazine comme *This Hour Has Seven Days* ou *Aujourd'hui.*

Presque invariablement, la satire ne réussit que si elle révèle les aspects ridicules et contradictoires des situations ou du comportement de l'homme, d'une façon qui amuse ou fait rire. La satire peut être aimable, mais elle peut aussi être mordante, comme celle de Jonathan Swift dans son essai *A Modest Proposal* où il traite de la famine en Irlande.

La satire est presque toujours pénible pour les personnes qui en sont l'objet et souvent aussi les personnes qui sympathisent avec elles. Les personnalités politiques et publiques sont les victimes les plus fréquentes de la satire et elles sont exposées à la satire et au riducule de divers côtés. Lorsqu'elles sont prises dans les engrenages de la controverse publique, elles deviennent des proies faciles à la satire.

La satire sert souvent à dégonfler les prétentions des personnes constituées en autorité, à démasquer l'hypocrisie et à étaler au grand jour l'injustice sociale lorsque les méthodes ordinaires de lutte restent vaines. Sous cet aspect, la satire joue un rôle important et utile dans les moyens de communication.

Aucune directive ne peut prescrire comment réussir dans l'art de la satire; aucune directive ne peut ou ne doit garantir que la satire, sous quelque forme que ce soit, ne blessera pas, n'ennuiera pas ou n'offensera pas plus ou moins quelqu'un dans ses convictions et sentiments. La satire ne saurait atteindre son but à moins de causer quelque embarras à quelqu'un. Mais on peut établir en principe qu'il est très risqué de satiriser des sujets, des institutions, des symboles ou des gens auxquels une forte porportion de l'auditoire est attachée sur les plans émotif ou sentimental. Une satire de la monarchie offensera toujours le royaliste convaincu, tout comme la satire des méthodes commerciales des entrepreneurs de pompes funèbres blessera toujours ceux que le deuil vient de frapper.

Voici toutefois quelques observations sur la politique de Radio-Canada, à l'intention des réalisateurs et superviseurs qui ont recours à la satire et à l'humour dans leurs émissions:

(1) Lorsqu'un sujet particulier provoque des sentiments marqués dans le public, il faut éviter de mêler la satire à une étude sérieuse dans les émissions qui traitent de ce sujet. Il est plutôt rare qu'on ait réussi à mêler la satire à l'examen sérieux d'une question importante; la plupart du temps, pareil traitement semble confondre le public, quand il ne réagit violemment contre l'interprétation satirique d'une question qu'il s'attend de voir traitée avec dignité, tact et circonspection.

(2) Il ne faut ajouter à l'étude sérieuse d'une question importante aucun commentaire satirique qui puisse passer pour un commentaire injuste ou partial. La satire ne doit pas dénaturer les faits établis.

(3) La satire est si difficile à manier et ses effets si imprévus qu'il faut en user avec parcimonie au cours d'émissions dont le but principal est d'inciter à la réflexion sur des questions importantes. La satire irréfléchie ou inepte nuit non seulement à l'émission et au but qu'elle vise, mais est contraire à l'esprit même de la satire. En cas de doute sur l'à-propos d'un morceau de satire, lorsqu'on ne sait pas trop s'il convient ou s'il est de bon goût, il est plus sage de l'écarter de l'émission. La satire doit être maniée avec adresse pour atteindre son but. C'est à la salle de rédaction et dans le texte qu'il faut trancher, et non pas sur les ondes.

(4) La satire ne doit pas chercher ses effets dans le ridicule des infirmités physiques, la race, la couleur ou la religion. Certes, il existe des domaines où le commentaire humoristique ou la satire ont leur place, par exemple dans les limites de l'humour traditionnel sur les Juifs, de l'humour à propos des Noirs des États-Unis, de l'humour sur les Écossais ou les Irlandais, etc. En dehors de ces domaines, que tous connaissent, il faut s'abstenir de toute satire au détriment des infirmes ou des handicapés mentaux, des groupes ethniques ou religieux qui ont souffert à cause de leur couleur, de leurs croyances ou de leur origine ethnique.

Le Directeur de la politique des programmes,

D. L. Bennett.

OTTAWA.

24065—8

APPENDICE «7»

1. A. *Résumé des objectifs*

1. Produire et présenter les meilleurs programmes possibles sur le plan naitonal, régional et local dans le domaine des affaires publiques, à la radio et à la télévision, en français et en anglais, pour le plus grand auditoire possible et pour ceux qui ont des goûts spécialisés.

2. Englober dans ces programmes les domaines de la politique, de l'économique, de la vie sociale et culturelle, de l'éducation, des arts, des sciences et de toutes les autres activités importantes du Canada et du monde.

3. Expliquer ce qui se passe au Canada et dans le monde; l'influence des événements et des tendances sur ce pays et sa population.

4. Présenter un courant continu d'information sur les événements du Canada et d'ailleurs.

5. Découvrir et présenter des points de vue canadiens importants.

6. Encourager le peuple à exprimer son opinion sur les événements courants.

7. Établir un forum national pour discuter les événements, les tendances et les idées; et ainsi stimuler la discussion dans la société canadienne.

8. Présenter aux Canadiens les personnalités importantes du Canada et du monde.

9. Par la présentation continuelle de diverses opinions, analyses et discussions, encourager la société canadienne à examiner les qualités et les avantages de l'évolution des conditions de vie au Canada; ainsi que les objectifs, les méthodes et les philosopies des gouvernements et des autres organismes influants, publiques et privés.

10. Par des études tout à fait minutieuses et compétentes, examiner la structure de la société canadienne et signaler aux canadiens ce qui constitue la force et la faiblesse de leur vie.

11. Par des programmes d'enseignement pratique dans les arts de la vie personnelle, familiale et sociale, en collaboration avec les corps enseignants, accroître les connaissances du public.

12. Entraîner les Canadiens à comprendre, à apprécier et à jouir des arts d'agrément.

13. Faire connaître davantage aux Canadiens la riche variété de la vie au Canada par la présentation d'informations et d'opinions en provenance de diverses régions et localités canadiennes.

14. Améliorer les organes d'information de la radio et de la télévision pour en faire des moyens de communication par des essais et des innovations dans les émissions des affaires publiques.

1. B. *Principes et méthodes*

Les principes de Radio-Canada pour la programmation et la production des affaires publiques proviennent de ceux qui ont été énoncés il y a environ 20 ans par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada et qui sont maintenant incorporés dans les directives sur les émissions politiques et de controverse du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et de Radio-Canada. Voici ces principes:

1. Les ondes appartiennent au peuple qui a le droit d'entendre les principaux points de vue sur toutes les questions importantes.

2. Les ondes ne doivent pas tomber sous le contrôle d'individus ou de groupes dont l'influence provient de leur richesse ou de leur situation privilégiée.

3. Le droit de répondre est inhérent à la doctrine de la liberté de parole.

4. La liberté de parole et le plein échange d'opinions sont la sauvegarde principale de la liberté de nos institutions.

Deux énoncés provenant d'un rapport que rédigeait en 1949 un comité d'enquête sur la radiodiffusion britannique (BBC) sont également importants:

1. L'autorité de la radiodiffusion, en fournissant l'occasion d'exposer des points de controverse, ne devrait pas se laisser guider soit simplement par le nombre de ceux qui ont ces opinions, soit par la crainte d'offenser des groupes particuliers d'auditeurs. On doit donner la chance aux minorités de devenir elles-mêmes des majorités.

2. Les auditeurs devraient comprendre que si la BBC doit être impartiale en admettant la controverse au microphone, cela ne veut pas dire que toutes les causeries doivent être impartiales.

Dans toutes ses émissions, Radio-Canada s'appuie sur ces principes pour diriger les responsables de la programmation et de la production dans le domaine des affaires publiques. Voici la ligne de conduite qui découle de ces principes:

Impartialité de la radiodiffusion

Dans toutes leurs émissions, les départments des affaires publiques insistent sur le niveau élevé d'impartialité et évitent d'énoncer tout point de vue conséquent. Cela ne signifie pas et ne devrait pas signifier que tout programme particulier est "équilibré" en lui-même; mais plutôt que la série de programmes et que la production totale des départements présentent un grand nombre de points de vue.

Lorsque des questions remplies d'émotion ou très délicates forment le sujet de programmes, il faudrait que l'on présente toutes les principales opinions. Pour illustrer cela, prenons une étude de la réforme des lois du divorce au Canada. Il y a aussi des occasions où des questions non pas considérées habituellement comme remplies d'émotion ou très délicates peuvent nécessiter un soin spécial dans la présentation. Par exemple, une question peut être le sujet de débats au parlement, avec un vote imminent et d'un grand intérêt public. Dans un tel cas, tous les programmes qui traitent de ces questions présenteront également tous les points de vue importants.

Il y a une exception à la règle générale. Si, par exemple, une grande controverse politique devait être le sujet d'une émission, peut-être qu'une des parties à la controverse refusera de se présenter, s'appuyant sur la coutume de Radio-Canada de présenter tous les points de vue pour faire ainsi annuler le projet. On peut tout de même présenter l'émission et pour cela demander quelqu'un de sympathique à l'opinion de la personne qui a refusé de se présenter, ou en dernier ressort, annoncer qu'une des parties à la controverse a refusé de participer et donner alors un exposé réel de son point de vue comme on le comprend généralement.

Le droit de réponse

Un aspect important de l'impartialité de la radiodiffusion est la reconnaissance du droit de réponse.

Les programmeurs essaient de prévoir les situations qui appelleront le droit de réponse et veilleront à ce que les deux côtés soient entendus.

Cependant, il n'est pas rare qu'un réalisateur s'aperçoive pendant un programme qu'on ait pu, par exemple, faire des déclarations qui seraient de nature à nuire à un adversaire politique. Les départements s'assureront alors que l'adversaire politique en question ait l'occasion de répondre le plus tôt possible à ce qu'on vient d'avancer. Cela évite une situation où Radio-Canada est appelée à assurer le droit de réponse.

Attitude de la rédaction

En général, les programmes particuliers ou les séries de programmes ne devraient pas adopter une position éditoriale.

C'est difficile, parce que la présentation de tout programme comprend des décisions que la rédaction doit prendre, comme par exemple, quels aspects du problème doit-on présenter, de quelle manière et par qui.

Il peut y avoir de temps en temps des questions où la présentation des deux côtés serait inutile. On peut prendre comme exemple la ségrégation raciale où nous sentons qu'il n'est pas nécessaire de fournir à ceux qui favorisent la ségrégation l'occasion de s'exhiber, bien qu'on les voie et qu'on les entende de temps à autre sur nos réseaux.

Une difficulté spéciale s'élève lorsqu'il y a dans le pays un accord presque unanime d'opinion informée. Le débat sur le pipeline en 1956 en serait un bon exemple. Les observateurs informés d'alors étaient de fait cent pour cent contre le gouvernement. Une telle situation met Radio-Canada en face d'un dilemme intéressant. Les émissions sur les affaires publiques doivent-elles reconnaître l'unanimité et par suite sembler prendre position, ou doivent-elles se donner beaucoup de peine pour apparaître impartiales et donner ainsi une fausse impression de la situation? Ce dilemme est très difficile à résoudre, c'est pourquoi, on doit étudier chaque cas en particulier et prendre alors des mesures appropriées.

Commentaire honnête

Le commentaire honnête qui doit établir une démarcation entre les renseignements qu'on peut donner, devrait être exact et certain.

Le commentaire honnête présente équitablement la position des parties dans la controverse.

Un commentaire impartial doit établir une démarcation entre l'information qui peut être vraie ou fausse et les opinions fondées sur les témoignages présentés et qui sont ceux d'invités spéciaux.

Bon goût

Le bon goût dans la programmation des affaires publiques ne diffère nullement du bon goût en général. Il évite la légèreté et le cynisme trivial et traite avec une extrême délicatesse les sujets troublants.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOIN:

M. Douglas Leiterman, réalisateur exécutif de la Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

[illegible]

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOIN:

M. Douglas Leiterman, réalisateur exécutif de la Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24067—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION ET DE LA TÉLÉVISION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	[2]Lewis	Sherman
Brand	[1]MacDonald (*Prince*)	Stafford
Cowan	Mackasey	Stanbury
Dubé	Mather	Trudeau
Fairweather	McCleave	Woolliams—(25)
Grégoire	Nugent	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1]Remplacé par M. Macquarrie avant la séance de l'après-midi du 27 avril.
[2]Remplacé par M. Prittie avant la séance de l'après-midi du 27 avril.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 27 avril 1966.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Macquarrie et Prittie soient substitués à ceux de MM. MacDonald (*Prince*) et Lewis sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 27 avril 1966.

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

1. Le 22 mars 1966, le Comité a reçu le mandat ci-après de la Chambre des communes:

> *Il est ordonné,*—«Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs aux Secrétariat d'État et tous autres organismes dont le Ministre est responsable devant la Chambre (sauf le Bureau du directeur général des élections), soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance auv arts.

2. Le jeudi 21 avril 1966, le Comité a décidé de se réunir pour entendre cette fois le secrétaire d'État au sujet des prévisions relatives uniquement à la Société Radio-Canada. Il a décidé de plus qu'après l'audition du ministre, MM. Laurier LaPierre, Patrick Watson et Douglas Leiterman seraient invités à témoigner au sujet de la réalisation des contrats de MM. LaPierre et Watson pour l'émission *This Hour Has Seven Days.*

3. Le 25 avril 1966, le Comité a également décidé d'entendre MM. Gauntlett, Haggan, Hogg, Walker, Desorcy, Thibault, Marcel Ouimet et aussi le président de Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet.

4. Au cours de l'interrogatoire des témoins, des preuves ont été apportées au sujet de la possibilité d'un arrêt des services de Radio-Canada.

5. Étant donné ces preuves, le Comité recommande à la Chambre d'inviter instamment les réalisateurs et la direction de Radio-Canada à recourir aux bons offices du gouvernement, conformément à l'offre du premier ministre, afin d'écarter le risque d'un arrêt des services de la Société Radio-Canada.

Respectueusement soumis,

Le président,
GÉRARD PELLETIER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 27 avril 1966
(11)

Le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 3.50 de l'après-midi sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, Brand, Dubé, Fairweather, Grégoire, Hymmen, Johnston, Macquarrie, Mather, McCleave, Nugent, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury, Trudeau (22).

Aussi présents: MM. Ballard, Chatterton, Leboe, MacDonald (*Prince*), O'Keefe et Peters.

Également présents: MM. Douglas Leiterman, réalisateur exécutif de la société Radio-Canada; Hugh Ward Gauntlett, surveillant des programmes spéciaux, affaires publiques, société Radio-Canada; Reeves Haggan, surveillant général, affaires publiques, société Radio-Canada; et William Hogg, directeur de la section des nouvelles et des affaires publiques, société Radio-Canada.

Assistait également: M. P. M. Ollivier, c.r., *conseiller parlementaire.*

Le président présente le *Troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure,* daté du 27 avril 1966 et qui se lit comme suit:

> Votre sous-comité a étudié deux propositions de M. Fairweather et de M. Mather, au sujet de la possibilité d'un arrêt des services de la société Radio-Canada, et fait la recommandation suivante:
>
> Que le comité principal recommande à la Chambre d'inciter les réalisateurs et l'administration de la société Radio-Canada à faire appel aux bons offices du gouvernement, suivant l'offre du premier ministre, afin d'écarter la possibilité d'une interruption des services de la société Radio-Canada.

Sur la proposition de M. Basford, appuyée par M. Fairweather,

Il est décidé que le Troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit maintenant adopté.

A 3 h. 55 de l'après-midi, le comité se réunit à huis clos.

Un projet de rapport destiné à la Chambre est présenté par le sous-comité du programme et de la procédure; après avoir été étudié et modifié, ledit projet de rapport est adopté *sur division* et le président ordonne qu'il soit présenté à la Chambre sous le titre de Troisième rapport du comité. (*Voir copie du troisième rapport adressé à la Chambre, à la page précédente.*)

A 4 h. 30 de l'après-midi, le comité termine la séance à huis clos et le président demande à ce moment au vice-président d'occuper le fauteuil présidentiel. Le président se retire.

Le vice-président invite M. Leiterman à venir témoigner. M. Leiterman dépose les documents suivants qui doivent être imprimés en annexe aux Procès-verbaux et Témoignages de la séance d'aujourd'hui:

a) POURCENTAGE DE SPECTATEURS DES PROGRAMMES DU RÉSEAU ENTIER DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, SELON LEUR NIVEAU D'INSTRUCTION (moyenne prise sur une période de 7 semaines—du 29 janvier au 18 mars). (*Voir appendice 8*)

b) *CONTENU DU PROGRAMME «THIS HOUR HAS SEVEN DAYS»* 1965-1966 (23 émissions) (*Voir appendice 9*)

Note: Des copies de ces documents sont distribuées aux membres du comité.

Le comité reprend l'interrogatoire de M. Leiterman au sujet des conflits internes de la société Radio-Canada et le témoin donne des renseignements supplémentaires.

A 5 h. 40 de l'après-midi, alors que l'interrogatoire de M. Leiterman se poursuit toujours, le comité ajourne ses travaux pour les reprendre à 10 h. 30 du matin, le jeudi 28 avril.

Le secrétaire du comité,
M. SLACK.

TÉMOIGNAGES

Le MERCREDI 27 avril 1966

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Votre sous-comité, messieurs, s'est réuni ce matin. Il a étudié les deux propositions, les deux suggestions, dont vous l'aviez saisi hier soir. Et en son nom je peux vous faire rapport de sa recommandation. Elle prendra la forme du troisième rapport du sous-comité suivant.

(*Traduction*)

Troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Votre sous-comité a étudié deux propositions de M. Fairweather et de M. Mather, au sujet de la possibilité d'un arrêt des services de la société Radio-Canada, et fait la recommandation suivante:

> Que le comité principal recommande à la Chambre d'inciter les réalisateurs et l'administration de la société Radio-Canada à faire appel aux bons offices du gouvernement, suivant l'offre du premier ministre, afin d'écarter la possibilité d'une interruption des services de la société Radio-Canada.

Quelqu'un veut-il proposer l'adoption du rapport?

M. BASFORD: J'en fais la proposition.

M. FAIRWEATHER: Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Basford, appuyé par M. Fairweather, que le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts soit maintenant adopté.

Il n'y a pas d'opposition?

Des VOIX: D'accord.

Le proposition est adoptée.

M. CHATTERTON: Est-il probable que le rapport soit accepté demain par la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Ceci fera l'objet de plus amples discussions et je prierais maintenant tous les spectateurs, sauf les membres du comité, de sortir de la pièce pendant quelques instants pendant que le comité discutera de son rapport à la Chambre.

On m'a dit que cela devait nécessairement se faire à huis clos.

M. BASFORD: Dois-je conclure que le troisième rapport est adopté?

Le PRÉSIDENT: Oui, il l'est.

La séance est reprise à 4 h. 30 de l'après-midi.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre s'il vous plaît. Le comité va continuer d'entendre M. Leiterman.

(*Traduction*)

Comme je dois m'absenter, je vais demander au vice-président de bien vouloir prendre place au fauteuil présidentiel.

Le VICE-PRÉSIDENT: La séance est ouverte.

On m'a demandé de rappeler aux membres du comité de parler dans les micros.

Pour faire suite aux témoignages entendus hier soir, Monsieur Leiterman a remis deux documents qui doivent être déposés. Le premier est un exemplaire d'un document intitulé «Pourcentage de spectateurs des programmes du réseau entier de la Société Radio-Canada, selon leur niveau d'instruction» qu'avait demandé M. Fairweather hier soir. L'autre document est un exposé détaillé intitulé «Contenu du programme—This Hour Has 7 Days».

Quelqu'un voudrait-il présenter une motion demandant que ces documents soient déposés et qu'ils soient ajoutés en annexe au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

Des VOIX: D'accord.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Johnston, vous avez la parole.

M. JOHNSTON: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Leiterman, connaissez-vous les œuvres de Marshall McLuhan?

M. LEITERMAN: A mon grand regret, je dois admettre que je n'ai qu'une connaissance très superficielle de ses œuvres. M. Patrick Watson les connaît beaucoup mieux que moi et à cause de la répartition normale des responsabilités, je m'en suis remis à M. Watson pour ce qui est des œuvres de McLuhan. J'espère pouvoir un jour m'y arrêter.

M. JOHNSTON: Croyez-vous qu'il soit un expert dans le domaine des communications?

M. LEITERMAN: Oui, je le crois.

M. JOHNSTON: Acceptez-vous la thèse sur laquelle il insiste beaucoup dans «The Gutenberg Galaxy» et dans «Understanding Media», thèse selon laquelle il est difficile de faire des transpositions entre les divers moyens de communication? En autres mots, ceci veut dire que si on parle de la télévision, on ne peut le faire en se servant des termes du journalisme, de l'article de journal ou de la radio?

M. LEITERMAN: Je conviendrais certainement qu'il y a une différence énorme entre l'effet que produit la télévision et l'effet que produit un texte imprimé. Je crois que certaines comparaisons peuvent s'appliquer; je crois que beaucoup d'autres n'ont aucune valeur.

M. JOHNSTON: Est-ce ceci serait suffisant pour enlever de la valeur à une bonne partie des témoignages que ce comité a entendus?

M. LEITERMAN: J'espère que non. Il me semble que comme la télévision et les journaux sont tous deux engagés dans le domaine du journalisme, il existe certains parallèles importants.

J'hésite à vous donner un avis sur les œuvres de M. McLuhan sans les avoir lues, mais je crois que je pourrais tracer plusieurs parallèles si vous le désirez.

M. JOHNSTON: Vous avez dit que vous travaillez depuis huit ans pour la société Radio-Canada et si je comprends bien, le reste du groupe—nous avons entendu parler de l'équipe de «Seven Days» par exemple—a aussi fait de la télévision depuis un certain temps.

Croyez-vous qu'avec les années vous en venez à parler de certaines choses d'une façon quelque peu différente de celle de l'homme de la rue, de celui qui n'est pas un expert?

M. LEITERMAN: Je ne le sais pas. Rien ne me vient à l'esprit mais il est possible que nous ayons créé notre propre jargon.

M. JOHNSTON: Vous nous avez dit que vous avez mené les entrevues afin de recruter l'équipe de «Seven Days». Que faites-vous au cours d'une entrevue que vous accordez à une personne qui doit devenir membre de l'équipe de «Seven Days»?

M. LEITERMAN: Nous ne faisons pas subir de séance d'essai à personne sauf à un animateur ou à quelqu'un qui doit se présenter devant la caméra et même à ce moment-là il est rare que nous fassions subir une véritable séance d'essai. Ce n'est que dans le cas de la chanteuse que nous avons fait subir une séance d'essai. Les autres personnes qui doivent paraître à la télévision sont recrutées parce qu'elles ont une certaine expérience de la télévision ou d'autres domaines connexes et que nous les avons vues à l'œuvre dans d'autres programmes ou que nous avons fait appel à leurs services. Au cours d'une période creuse, nous mettons parfois quelqu'un à l'essai comme animateur.

M. JOHNSTON: Et remplissent-ils le questionnaire?

M. LEITERMAN: Avant de se joindre au personnel de la société Radio-Canada, ils doivent remplir un questionnaire très long et pendant une période de plusieurs jours ils doivent subir divers examens, prêter serment de fidélité et faire beaucoup d'autres choses du même genre; mais s'ils ne font pas partie du personnel, pour autant que je sache, ils n'ont pas à remplir le questionnaire.

Un honorable DÉPUTÉ: Un serment de fidélité à qui?

M. LEITERMAN: A la Reine.

M. JOHNSTON: Et pouvez-vous, en votre qualité de réalisateur, consulter ce questionnaire qu'ils remplissent lorsqu'ils commencent à travailler pour la société Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Oui.

M. JOHNSTON: Le questionnaire comprend-il des questions au sujet de l'allégeance politique?

M. LEITERMAN: Je crois qu'il comporte des questions semblables.

M. JOHNSTON: Êtes-vous intéressé ...

M. LEITERMAN: On vient de me dire qu'il se peut qu'il en n'y ait pas. Je n'ai pas vu ce document depuis plusieurs années et je ne sais pas exactement ce qu'il contient.

De temps à autre, certaines personnes que nous devons engager se sont plaintes à nous d'avoir à répondre à un questionnaire aussi long et je puis citer le cas d'une personne qui avait sollicité un emploi et qui n'a pas pu l'obtenir parce qu'elle a préféré ne pas répondre à la partie du questionnaire qui stipulait qu'elle devait être citoyenne canadienne.

M. JOHNSTON: Nous avons adopté le principe de déposer les documents confidentiels. Serait-il possible que ce questionnaire soit déposé?

M. LEITERMAN: Je ne crois pas qu'il y ait d'obstacles.

M. JOHNSTON: Puis-je en faire la demande officiellement?

M. LEITERMAN: Je ne crois pas que ce document soit de nature confidentielle. Tous ceux qui désirent présenter une demande d'emploi peuvent se le procurer.

M. JOHNSTON: Etes-vous intéressé à connaître les attaches politiques de vos collaborateurs de l'émission «Seven Days»?

M. LEITERMAN: Seulement d'une façon très générale. Nous cherchons à éviter de faire enquête au sujet des idées politiques de notre personnel mais je me rends compte, toutefois, que je ne voudrais pas que trop de membres de l'équipe adhèrent aux principes d'un parti, comme nous cherchons à éviter qu'un trop grand nombre de nos collaborateurs ne viennent de la même région du pays. Nous cherchons à établir une sorte d'équilibre de cette façon. Ce n'est pas toujours possible mais c'est ce que nous tentons de faire.

Je ne crois pas avoir déjà demandé à un membre de l'équipe qui participait à l'émission pour qui il avait voté et je ne crois pas que je poserais une question semblable; mais j'ai une idée générale de ce qu'ils pensent à ce sujet.

M. JOHNSTON: Croyez-vous qu'au point de vue politique les membres de l'équipe de «Seven Days» aient des idées semblables?

M. LEITERMAN: Non: je dois dire que le groupe est composé d'éléments très différents, surtout en ce qui concerne les idées politiques et l'attitude vis-à-vis les sujets qui prêtent à controverse.

M. JOHNSTON: Au sujet d'un incident particulier, Monsieur LaPierre a dit qu'il avait aidé à lancer l'idée du «Point de mire» (Hot Seat) au cours de la campagne qui a précédé les élections fédérales, mais qu'il n'avait pas contribué à la réalisation technique du projet. Certaines dispositions particulières avaient-elles été prévues lorsque l'équipe de «Seven Days» a mis au défi, la toute première fois, les chefs des partis politiques de ce présenter à l'émission et de servir de points de mire?

M. LEITERMAN: Oui; certaines dispositions très spéciales avaient été prises par l'entremise de mes surveillants et de mon surveillant général.

M. JOHNSTON: Croyez-vous que toutes les personnes en cause avaient un téléphone à leur disposition, qu'elles pouvaient communiquer avec vous et qu'elles devaient écouter le programme ce soir-là?

M. LEITERMAN: Je devrais peut-être décrire ce qui a été fait, ce qui répondra sans doute à votre question.

Nous avons pris des dispositions pour que chaque chef de parti, par l'entremise de son adjoint administratif ou d'un autre membre de son personnel, soit mis au courant de notre intention de faire, au cours du programme, une annonce qui l'intéressait. C'est ce que nous avons fait au début de la semaine. Quelques jours se sont écoulés et il nous a semblé, surtout à la suite des questions qui nous ont été posées par les adjoints administratifs, que nous devrions leur donner plus de renseignements au sujet des dispositions qui avaient été prises pour leur permettre de participer au programme s'ils le désiraient. Par

conséquent, plus tard au cours de la semaine, chaque chef de parti, par l'entremise d'un membre de son personnel, a été averti du fait qu'au cours du programme les cinq chefs des partis seraient invités à paraître à l'émission «Seven Days» au cours des semaines suivantes. Je suis certain que tous les chefs de parti savaient comment cela pouvaient être fait dans le cadre du programme et que s'ils le désiraient, ils pouvaient communiquer avec nous au moyen d'une ligne téléphonique directe.

M. JOHNSTON: Je crois comprendre qu'un chef de parti, M. Robert Thompson, a accepté de participer au programme de la même façon que ceux qui avaient déjà paru à la télévision—et il restait encore trois semaines avant la date des élections—et qu'il n'a pas reçu d'autres nouvelles du programme «Seven Days».

M. LEITERMAN: Je me souviens de la façon dont les choses se sont passées en ce qui concerne l'acceptation des chefs de parti. M. Douglas a été le premier à accepté; il nous l'a fait savoir alors que nous étions encore en ondes et c'est lui qui a paru le premier.

Un honorable DÉPUTÉ: Il était en avion lorsqu'il a accepté.

M. LEITERMAN: Je sais seulement qu'il a accepté. Il a dit qu'il voulait participer au programme et nous avons accédé à sa demande.

M. Robert Thompson a chargé un de ses adjoints de téléphoner le lendemain ou quelques jours après notre première invitation, je crois. Nous lui avons demandé s'il lui était possible de se rendre à Toronto. Nous espérions que les chefs de parti puissent se rendre à Toronto parce que nous avions là tout le matériel nécessaire et que nous voulions assurer à chacun d'entre eux un traitement semblable pour que personne ne puisse dire que l'un d'entre eux avait été moins favorisé en ce qui concerne l'éclairage, le maquillage, le microphone ou quelqu'autre chose que ce soit.

Au même moment, nous avons parlé avec l'adjoint de M. Caouette ou, si je me souviens bien, avec M. Caouette lui-même—je crois qu'il nous a téléphoné —et il a aussi déclaré qu'il était prêt à participer au programme.

M. STAFFORD: Avez-vous communiqué avec M. Grégoire?

M. LEITERMAN: Je devrais consulter mes dossers pour répondre à cette question. Je ne me souviens pas de façon précise que nous ayons parlé avec M. Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Ce n'était qu'une plaisanterie.

M. LEITERMAN: Nous n'avions pas encore reçu de réponse de la part du chef de l'opposition ou du premier ministre, sauf de façon très générale.

Nous nous sommes demandés qui devait paraître à l'émission suivante. M. Douglas qui avait accepté le premier a été le premier à paraître. Nous nous sommes ensuite demandé comment procéder au cours de l'émission suivante.

Nous n'avions pas encore reçu de nouvelles du bureau du chef de l'opposition ou du premier ministre. En causant avec M. Thompson, nous lui avons expliqué que nous ne disposions que de trois émissions et qu'à ce moment-là, nous ne savions pas encore si le chef de l'opposition ou le premier ministre avaient décidé de participer au programme. S'ils décidaient de le faire, nous pensions qu'ils souhaiteraient paraître après les chefs des petits partis, ce qui, à notre avis, était une bonne façon de procéder—soit commencer d'abord par les chefs des petits partis, en ne tenant pas compte de l'ordre dans lequel ils

avaient téléphoné—et faire passer plus tard les chefs des grands partis. Nous avons donc dû à ce moment-là garder les deux derniers programmes à leur disposition. Voilà donc la situation telle qu'elle existait trois semaines avant la date des élections.

Nous avons dit à M. Thompson et à M. Caouette qu'ils pourraient être entendus à la télévision la troisième semaine avant les élections, une semaine après M. Douglas. M. Thompson a refusé.

M. JOHNSTON: Ces deux chefs nationaux devaient participer au même programme?

M. LEITERMAN: Oui. Nous avions donné à tous les chefs des partis une idée de la quantité de temps qui serait mise à leur disposition et nous avions pensé, en principe, d'offrir moins de temps aux chefs des petits partis qu'aux chefs des deux partis principaux. Il a donc été nécessaire, après l'entrevue de M. Douglas, de faire paraître les chefs des deux autres petits partis lors de la même émission afin de permettre au chef de l'opposition et au premier ministre de disposer des deux derniers programmes. Nous avons donc fait savoir à M. Caouette et à M. Thompson que nous serions heureux de compter sur leur participation à la troisième émission et qu'ils seraient tous deux entendus au cours de la même émission. M. Thompson s'y est opposé; il ne voulait pas participer au même programme que M. Caouette. Nous lui avons dit que nous présenterions d'autres item de l'émission entre les deux entrevues.

M. JOHNSTON: La décision d'accorder les deux dernières places aux deux grands partis et de faire paraître ensemble les créditistes et le crédit social a-t-elle été prise par le réalisateur ou par l'administration?

M. LEITERMAN: Ces décisions ont été prises de la façon habituelle, à la suite de délibérations entre les réalisateurs de l'émission, les surveillants et la section. Je ne crois pas que ces décisions aient été prises à un niveau supérieur, même si elles auraient pu l'être sans que je ne le sache.

M. JOHNSTON: Vous reconnaissez-vous responsable de cette décision, oui ou non?

M. LEITERMAN: J'en accepte certainement la responsabilité à mon niveau.

M. JOHNSTON: Croyez-vous que le fait que le gouvernement n'ait pas agi rapidement après la publication du rapport Fowler et qu'il n'ait pas donné de renseignements au sujet des raisons qui ont motivé cette décision, a laissé un vide dans le domaine de la radiodiffusion?

M. LEITERMAN: Si j'ai bien compris le rapport Fowler, j'estime qu'il aurait été utile que des mesures soient prises à la suite de sa publication.

J'ignore absolument la nature des problèmes du gouvernement mais je crois pour ma part que le rapport du comité présidé par M. Fowler met en lumière plusieurs problèmes du genre de ceux qui ont mené à l'impasse actuelle. Si vous consultez ce rapport, vous verrez qu'on y a prédit presqu'à la lettre ce que nous avons décrit aux membres du Comité; et connaissant les conditions dans lesquelles le comité Fowler a effectué son enquête et la profondeur avec laquelle il a étudié certaines questions, je ne puis m'empêcher de croire qu'il aurait été très utile que certaines mesures soient prises.

• (4.50 p.m.)

M. JOHNSTON: Croyez-vous que les trois élections fédérales qui ont donné des résultats si peu concluants ont créé un vide semblable dans la politique canadienne?

M. BRAND: Monsieur le président, qu'est-ce que cela a à voir avec la question à l'étude?

M. JOHNSTON: Beaucoup, à mon avis.

M. LEITERMAN: Eh bien, j'essaie de commenter la politique canadienne en journaliste. J'ai appris qu'il importe de suivre, de façon générale, dans la réalisation d'un programme journalistique, la règle de conduite de tout reporter, qui est d'éviter les jugements personnels et de se limiter à des observations qu'on pourrait qualifier d'ordre journalistique.

M. JOHNSTON: Je voudrais parler des principes dont s'inspirent les programmes dans une société comme la vôtre. Vous avez dit qu'il fallait tenter de décrocher la lune en ce qui a trait à l'élaboration et à la préparation d'un programme comme *Seven Days*. M. Watson a également dit qu'on sondait les limites, procédé courant, selon lui, de l'émission *Seven Days*, qui sondait constamment les limites du possible à la télévision. Vous avez vous-même parlé de la nature expérimentale de chaque émission. Combien souvent estimez-vous qu'un programme va jusqu'à la périphérie du possible à la télévision?

M. LEITERMAN: Ma foi, je répondrais—même si je ne suis pas tout à fait certain de ce que vous entendez par «périphérie»—que je ne suis pas entièrement d'accord sur les commentaires relatifs au sondage des limites. Il faut interpréter ce genre de remarque avec beaucoup de circonspection.

Il me semble que le programme doit tenter de perfectionner l'organe d'information et, à cette fin, il inaugurera ou, mieux, inventera, des moyens comme la sellette et les tables rondes; il aura recours à une interview très différente de l'ancienne interview objective ne comportant aucune nouvelle; il fera participer l'auditoire et ainsi de suite. Toutefois, je ne crois pas qu'un programme de ce genre doit, ou même aurait dû, sonder les limites dans certains domaines. Pour préciser ma pensée, je dirai que je n'ai pas pour principe de faire en sorte qu'un programme *Seven Days* dépasse de beaucoup les désirs du téléspectateur moyen, qu'il s'écarte trop du genre de présentation que le spectateur juge acceptable et ainsi de suite. Nombre de programmes à Radio-Canada se proposent d'aller bien au-delà de ce que peut accepter le téléspectateur moyen. Ils s'adressent à de petits auditoires restreints qui veulent ce genre de choses. Je pense qu'ils sont énormément importants. Il ne se trouve pas que je travaille pour un programme de ce genre et je ne le souhaite pas. *Seven Days* s'adresse à tous les publics et nous essayons, autant que possible, de comprendre les désirs des téléspectateurs qui nous écrivent et de ceux qui, peut-être, nous appellent. Puis, nous portons une grande attention aux enquêtes menées auprès des auditoires, qui indiquent souvent, de façon très surprenante, les désirs des téléspectateurs. Dans certains cas on a vu la direction s'élever par la suite contre notre façon de traiter un sujet, alors que le rapport de l'enquête auprès de l'auditoire révélait que les téléspectateurs la trouvaient tout à fait acceptable. Ce fut le cas, par exemple, de l'interview par M. LaPierre de Collie LeRoy Wilkins, fils, le membre du Klu Klux Klan qui a assassiné Mme Liuzzo.

M. JOHNSTON: Pensez-vous que cela puisse être attribuable à un mauvais ensemble de questions, suscitant des réponses qui indiquaient l'acceptation du programme?

M. LEITERMAN: Ma foi, voilà une question intéressante. J'ai constaté qu'il faut interpréter avec le plus grand soin les réactions des spectateurs. La nature de la question posée peut susciter une certaine réponse; c'est un phénomène que l'on connaît et comprend très bien ici. Je ferai des commentaires là-dessus, si c'est le moment et si cela vous intéresse. Nous avons discuté en détail de l'interprétation des rapports de recherche de Radio-Canada, tout comme le directeur des recherches de Radio-Canada l'a fait, et je crois savoir qu'il en a été question à la direction, particulièrement à propos de la satire et de certains autres aspects. Je pourrai en parler plus tard, si vous le voulez.

M. JOHNSTON: Pour abréger la question, quand Shakespeare a lancé le concept de la lune à décrocher, il l'a mis en opposition au corollaire du plongeon vers les profondeurs. Estimez-vous, vu que votre programme tente de décrocher la lune, qu'il doit s'orienter dans le sens contraire?

M. LEITERMAN: Je pense qu'il ne devrait pas en être ainsi; ce serait très malheureux.

M. JOHNSTON: Qu'est-ce qui empêche votre programme d'atteindre ce niveau plus élevé? Est-ce une affaire de bon goût ou de moralité?

M. LEITERMAN: Le bon goût importe énormément sur la façon de traiter un programme comme celui-ci et nous sommes soumis, en tant que réalisateurs, au code de bon goût de Radio-Canada, qu'on a peut-être exposé ici et qui est imprimé sous une forme ou sous une autre par Radio-Canada. On le considère comme conforme, dans l'ensemble, au goût de la collectivité. La décision dans bien des cas se fonde sur le bon goût. Je rejette, pour cause de mauvais goût, de nombreux sujets et de nombreuses séquences. En d'autres termes, le bon goût a tendance à être subjectif et notre problème consiste à nous faire guider en la matière par un groupe de personnes responsables. A l'occasion, nous soumettons même des questions dont nous sommes incertains à un groupe plus considérable. Mais les deux réalisateurs qui sont entièrement responsables, les documentalistes et mes chefs constituent le groupe à qui toutes les questions délicates de goût sont soumises; et nous nous mettons d'accord, avant de téléviser un sujet qui peut être expérimental ou qui, de l'avis de certains, dépasse la limite.

M. JOHNSTON: Le document déposé précise que les réalisateurs doivent observer le code du bon goût dans toutes les émissions.

M. LEITERMAN: Oui.

M. JOHNSTON: Estimez-vous avoir répondu à cette exigence?

M. LEITERMAN: Je pense que oui. Nous avons bien essayé.

Nous convenons tous, j'en suis sûr, que personne ne peut établir de règles de bon goût, selon lesquelles la teneur de chaque épisode doit faire l'objet d'une étude. Il est impossible de décrire d'avance en détail le genre de sujets qui seront présentés; par conséquent, après les avoir étudiés, le groupe de production essaie de prendre une décision. En cas de doute, la question est renvoyée à nos supérieurs, aux directeurs du service et au directeur général du service. C'est ainsi que se prennent ordinairement les décisions.

M. JOHNSTON: M. Watson a versé au compte rendu l'expression «indice du plaisir». Combien de temps faut-il pour que vous soyez mis au courant de l'indice d'un épisode quelconque?

M. LEITERMAN: Nous le connaissons environ un mois après.

M. JOHNSTON: Les sujets traités à *Seven Days* ont-ils parfois pour objet de tâter le terrain pour ce qui est du goût en vue d'un documentaire?

M. LEITERMAN: Non.

M. JOHNSTON: L'épisode du humage de la colle ne serait donc pas une expérience en vue du documentaire subséquent sur l'acide D-lysergique?

M. LEITERMAN: Non, cela ne nous est jamais venu à l'esprit.

M. JOHNSTON: Malgré la ressemblance entre les deux?

M. LEITERMAN: Le documentaire sur l'acide D-lysergique a été en préparation pendant plus d'un an. Les documentaires nécessitent ordinairement de trois à douze mois de préparation. Il a fallu plus de temps pour le documentaire sur l'acide D-lysergique pour une raison bien particulière, qui est le grand danger que comporte la diffusion de n'importe quoi sur cet hallucinogène, si l'on ne prend le soin le plus scrupuleux dans la préparation du programme. Je craignais que, peu importe la teneur du programme sur l'acide D-lysergique, de nombreux jeunes Canadiens à la recherche d'émotions décident, après le programme, que l'expérience en valait la peine. J'en ai parlé au réalisateur du programme, M. Tom Koch, et plus tard, quand *Seven Days* a fait un documentaire, à M. Watson, qui était le réalisateur exécutif. J'en ai parlé à M. Koch et ai exprimé l'avis devant M. Watson qu'il fallait apporter un soin extrême à bien équilibrer le programme et à exposer le tout de manière à ne pas pousser les jeunes, ou même les plus vieux, à tenter l'expérience. C'était difficile à accomplir et je ne suis pas sûr que nous y soyons parvenus. Je l'espère et je le pense. Mais cela n'a pas été sans difficulté car si l'on présente, au cours d'une émission télévisée sur les hallucinogènes, un jeune homme attrayant, comme Timothy Leary, et Richard Alpert, étudiant à Harvard, tous deux beaux et d'avant-garde, qui parlent du long cable téléphonique de l'histoire et emploient de belles paroles de ce genre et dont l'un déclare: «J'ai pris de l'acide D-lysergique 500 fois», on soumet par le fait même le téléspectateur à une forte tentation. Il faut donc songer à cette question, en tant que réalisateurs, et nos directeurs se sont demandés: «Comment compenser pour ce genre de chose?» Nous avons cherché longtemps et avons interviewé un certain nombre de personnes que l'on disait des adversaires convaincus de l'acide D-lysergique, qui pourraient mettre le public en garde contre les conséquences de cette drogue. Nous avons fini par découvrir un certain M. Abrahamson, également de Harvard, qui semblait le meilleur porte-parole pour renseigner les téléspectateurs; nous l'avons présenté le premier à l'émission; il nous a accordé une longue interview pendant laquelle il a eu la chance d'exposer son point de vue. Nous avons préparé une bonne discussion très détaillée, mais avons-nous réussi? Je l'espère.

M. JOHNSTON: Je vous demanderais jusqu'à quel échelon de la direction est remontée la décision concernant le programme sur l'acide D-lysergique?

M. LEITERMAN: Je puis seulement vous dire qu'elle est remontée jusqu'à M. Haggan, le directeur général, mais j'imagine qu'elle est allée jusqu'au bout.

M. JOHNSTON: Mais vous n'en êtes pas certain?

M. LEITERMAN: Eh bien, pour m'en tenir à ce que je sais, la règle exige qu'un documentaire de *Seven Days,* si je me souviens bien, remonte la chaîne au moins jusqu'à M. Walker.

M. JOHNSTON: Est-il possible que le programme ait été transmis sans que la décision en soit allée plus loin que M. Haggan?

M. LEITERMAN: Je dirais que non.

M. JOHNSTON: Quelle était la portée sociale de ce documentaire?

M. LEITERMAN: Eh bien, vous savez que cet hallucinogène fait périodiquement l'objet de discussions dans les journaux depuis plus d'un an et peut-être davantage. On a parlé de suicides attribuables à l'acide D-lysergique et il y a eu de nombreux autres grands reportages sur l'usage répandu qui s'en fait dans les universités. Nous en avons encore entendu parler directement des universités. Nous avons obtenu beaucoup de documentation d'étudiants d'université qui nous ont dit que l'acide D-lysergique était employé; qu'on le mettait dans des carrés de sucre pour l'essayer. Et nous savions qu'un Canadien de réputation internationale dans ce domaine avait entrepris un grand programme de recherche en Saskatchewan. Nous l'avons fait venir à l'émission. Les revues *Time, Newsweek, Life, Look* et tous les organes d'information avaient accordé une large place à l'acide D-lysergique et évidemment il nous a semblé que nous devrions en traiter un jour ou l'autre. Dès le début, j'ai voulu éviter que ce soit un effort rapide ou à court terme, et j'ai cru qu'il fallait consacrer assez de temps à la question, aller assez loin et interviewer des personnes pour en faire une émission équilibrée. Je ne crois pas qu'il y ait un autre sujet traité que j'aie abordé avec autant de prudence et d'attention que l'acide D-lysergique.

M. JOHNSTON: Quand vous en avez mis tous les risques l'un à côté de l'autre, avez-vous songé aux répercussions possibles d'une émission d'une heure et avez-vous pensé qu'elle pourrait avoir un effet tout autre qu'un article de revue?

M. LEITERMAN: Oui, beaucoup. Je conviens entièrement qu'une émission télévisée d'une heure, comme vous le donnez à entendre dans votre question a un effet beaucoup plus considérable que l'ensemble des autres articles publiés. Évidemment, j'y songeais; c'est une question fondamentale que j'ai pesée pendant ces mois.

M. JOHNSTON: Vous avez fait une remarque intéressante au sujet de M. Timothy Leary et je crois que vous l'avez décrit par le mot «attrayant». J'ai vu le programme aussi et je crois qu'il serait possible ici d'accuser l'émission de vulgarité. Ce mot a surgi au cours des témoignages. Il y en avait bien des cas, notamment pendant cette lecture incroyable qu'il a faite sur le balcon du bâtiment aussi incroyable à un groupe de convertis ou de disciples qui l'entouraient affectant diverses attitudes; et l'essai qu'il lisait m'a semblé renfermer au moins certains éléments de pornographie—peut-être pas purs, mais ils n'y étaient pas moins. Estimeriez-vous qu'on pourrait accoler à cet épisode particulier l'épithète «vulgaire»?

M. LEITERMAN: Je devrais peut-être préciser que j'ai entrepris le documentaire sur l'acide D-lysergique, parce qu'il devait paraître à *Seven Days.*

J'étais chargé du projet de façon générale à titre de réalisateur exécutif pour environ six mois. Je connaissais les détails de toutes les prises de vues initiales. Mais, nous nous sommes rendu compte qu'il serait impossible de traiter convenablement du sujet en vingt minutes, soit la limite de temps que nous essayions de fixer pour chaque épisode à *Seven Days*; même en trente minutes il aurait été impossible de traiter le sujet de façon à y faire entrer tous les faits indispensables. Nous avons donc décidé d'en faire un documentaire. Le projet a été présenté à nos directeurs, qui l'ont approuvé. On en a alors chargé M. Watson, présentement réalisateur exécutif des documentaires, et il faudrait lui demander d'expliquer le pourquoi de toute partie de l'émission.

M. JOHNSTON: Estimez-vous que l'argument de ce conférencier californien présenté à son auditoire à l'arrière-plan; que nous ne savons pas jusqu'à quel point la société peut continuer à fonctionner; nous ne savons à quel pourcentage de la population nous pouvons permettre en quelque sorte de vivre dans l'irréel et que cela compromettait sérieusement n'importe quelle société.

M. LEITERMAN: Oui. Je suis entièrement d'accord.

M. JOHNSTON: Avez-vous lu l'article très récent de la revue *Time*, qui fait dire à M. Leary: «La bataille» psychédélique est gagnée»?

M. LEITERMAN: Je n'ai pas lu ce reportage, mais c'est une observation qui me paraît étrange de la part d'un homme qui est sous le coup d'une sentence de 30 ans d'emprisonnement imposée par une cour du Texas pour transport de marijuana, je crois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne veux pas vous interrompre, monsieur le président, mais je me demande si nous ne nous éloignons peut-être pas du poste n° 1.

M. JOHNSTON: Je ne pense pas que nous nous en éloignons plus que par le passé. Pour une rare fois, je pense, que nous sommes dans le sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous le signale tout simplement.

M. JOHNSTON: Merci. J'ai presque fini. Monsieur Leiterman, avez-vous personnellement essayé l'acide D-lysergique?

M. LEITERMAN: Non. Il m'a paru essentiel, ajouterais-je, que personne participant à la réalisation du programme ne fasse d'expérience en ce sens.

M. JOHNSTON: L'autre jour, vous avez déposé un document sur le bureau du Comité et vous nous avez ensuite informés qu'il était confidentiel. Plus tard, on a demandé à Radio-Canada l'autorisation de le déposer. Ce fait accompli dont le Comité a été témoin constitue-t-il une indication de votre méthode de traiter avec la direction?

M. LEITERMAN: Sans en être sûr, je crois comprendre l'intention de votre question. Je puis répondre en disant seulement qu'à mon point de vue la teneur du document que vous avez fait déposer par le Comité était essentielle à la discussion du rôle de M. LaPierre comme animateur. Je ne vois pas pourquoi Radio-Canada se serait opposée à ce qu'il soit déposé. S'il était confidentiel, ou portait une indication à cet effet, c'est parce qu'il était réservé à l'usage des réalisateurs. Le but principal de cette indication était d'éviter qu'il ne

tombe aux mains de certaines personnes dont il pourrait y être question ou dont l'activité pourrait y être décrite. En d'autres termes, je ne le considérais pas comme document ultra-secret inaccessible à un comité public.

M. JOHNSTON: Une dernière question. Si vous réalisiez les points qui, selon votre indication, constituent les trois objets de la présente discussion, alors la décision relative à une émission de l'importance de celle qui a porté sur l'acide D-lysergique n'aurait pas été plus loin que le titulaire du poste actuellement détenu par M. Reeves Haggan au sein de la direction?

M. LEITERMAN: Je crains que ce ne soit une interprétation tout à fait fausse de mon argument. Peut-être me permettriez-vous de fournir des précisions.

Les décisions doivent toujours relever de la haute direction, qui en est chargée. A mon sens, il serait intolérable de permettre la présentation d'une émission comme celle de l'acide D-lysergique sans que la direction en soit au courant. Évidemment, la direction doit en avoir connaissance, puisqu'elle est responsable de ce qui est présenté. Voici ce que je veux dire; si, il y a six mois, la direction avait ordonné à «*Seven Days*» de rien présenter sur l'acide D-lysergique, j'aurais estimé *a*) que la direction ne devrait donner un ordre pareil sans consulter au préalable M. Haggan et le service, et *b*) que la façon convenable de le faire, si telle était son intention, serait d'informer M. Haggan, pour que ce dernier puisse en discuter et expliquer les raisons de son désaccord. Effectivement, il pourrait demander à ces directeurs, ou même aux réalisateurs, si telles sont leurs intentions.

Toutefois, si une émission comme celle de l'acide D-lysergique est l'idée des réalisateurs, comme c'est le cas en l'occurrence, alors nos directeurs en discutent, puis la question est renvoyée au chef du service—responsable des programmes comme je l'ai souligné—et elle rémonte ensuite par voie de notification—on envoie ordinairement un mémoire décrivant le programme—jusqu'au bout de la chaîne. Si quelqu'un des échelons supérieurs a des doutes ou désire plus de détails, il nous renvoie une demande de détails supplémentaires et c'est là, à mon sens, la bonne façon de faire. Je n'ai pas voulu donner l'impression—et j'espère que je ne l'ai pas donnée, sans quoi j'aimerais la corriger—que la responsabilité, à mes yeux, se limite au service des programmes. C'est une question de responsabilité partagée. Évidemment, la direction est responsable de l'administration. C'est au service des programmes que revient la première responsabilité des programmes, mais pas uniquement à lui car il la partage évidemment avec la direction. Quand je dis le service des programmes, je tiens à faire remarquer que je ne veux pas dire les réalisateurs et les gens de mon niveau, mais plutôt les chefs du service tout à l'autre bout, dans les émissions d'art dramatique, les émissions pour enfants et ainsi de suite. Les ennuis ne surgissent que lorsqu'on oublie cette responsabilité.

• (5.10 p.m.)

J'espère aussi avoir expliqué que, selon moi, il doit y avoir une discussion complète et détaillée quand la direction est en désaccord avec le service des programmes, de sorte que le service n'ait pas à se plaindre et ne puisse avoir de plainte à formuler tant que ce genre de dialogue existera; évidemment, si on ne réussit pas à s'entendre, le point de vue de la direction doit l'emporter. Si le service des programmes est assez mécontent de la décision prise, alors le chef peut démissionner, comme cela s'est fait à plusieurs occasions à Radio-Canada.

M. JOHNSON: Croyez-vous qu'il soit possible que la direction n'ait tout simplement pas été au courant de certains détails de la présentation d'un documentaire d'une heure sur la LSD?

M. LEITERMAN: Je crois que mon chef pourrait répondre à cette question plus en détail et qu'il vous dirait exactement ce que la direction savait. Normalement, je ne serais pas au courant. En fait, il est très important que le réalisateur reste dans l'ombre, car les négociations se déroulent à des niveaux qui lui sont supérieurs. Cela lui causerait beaucoup de soucis, et puis c'est préférable et le système est plus efficace si, après la fin des négociations de ses chefs—le mot «négociation» n'est probablement pas approprié, disons donc discussions—avec leurs supérieurs, on dit au réalisateur «Faites ceci, faites cela, ou encore, n'en faites rien». Vous devez bien comprendre que nous recevons beaucoup de directives. Combien de fois le chef du département ne m'a-t-il pas dit de faire ou de ne pas faire telle ou telle chose, ou de changer le fond, ou de ne pas faire telle chose étant donné que le moment n'y était guère favorable. Si je ne suis pas d'accord, j'ai le droit de discuter avec lui et mon propre chef, et là nous discutons beaucoup. C'est un processus tout à fait normal et nécessaire à la réalisation de l'émission.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Johnston, si vous le désirez, la direction pourra déposer demain matin le questionnaire de l'employé que vous demandiez au début de votre témoignage.

M. JOHNSTON: Oui, je demande sa déposition.

M. SHERMAN: Sans vous demander de vous répéter, M. Leiterman, je vous demanderais de décrire brièvement le processus intellectuel, la gestation par lesquels, il y a deux ans, vous avez conçu, préparé et présenté l'émission «Seven Days».

M. LEITERMAN: Certainement. Je crois que tout a commencé il y a plus de sept ans, peut-être huit ou neuf, avec l'émission «Panorama» de la B.B.C. En autant que je sache, Panorama a été la première tentative de la télévision de réaliser ce qui a beaucoup été développé autrefois par Panorama et aujourd'hui par Seven Days. Avant mon entrée à la Société, M. Ross McLean, alors chef du département, avait conçu une émission appelée «Closeup». Je suis rentré à la Société Radio-Canada pour faire partie du programme. C'était aussi une aventure en journalisme télévisé. A cette époque, le médium était beaucoup moins sophistiqué du point de vue technique qu'il ne l'est devenu par la suite, si bien qu'il y avait un certain nombre de différences entre cette émission et «Seven Days», mais c'est fondamentalement la même chose. L'émission durait une demi-heure, mais elle allait régulièrement jusqu'à une heure et, si je me souviens bien, son premier ou son second programme d'une heure était le document sur les Doukhobors que j'ai réalisé moi-même et qui devait par la suite récolter un prix. Au cours de mon association avec Closeup, j'ai été le réalisateur ou le directeur des biographies que l'on a faites sur l'ancien premier ministre, M. St-Laurent et sur Mackenzie King, deux programmes d'une heure, et aussi de quelques tentatives dans le domaine du journalisme biographique. J'ai aussi contribué à la réalisation du programme de façon générale sur bien d'autres points.

A part son créateur, M. Ross McLean, «Closeup» avait M. Patrick Watson pour réalisateur. Ce duo et moi-même avons conjugué nos efforts pour faire de ce programme celui qu'il est devenu par la suite. Au bout d'environ cinq ans,

je crois, je suis parti, et à peu près au même moment, M. Watson est venu à Ottawa prendre en mains «Inquiry», une autre émission du genre magazine, orientée vers la politique nationale. Je suis parti pour réaliser une série de documentaires d'une heure, d'abord pour intertel, puis pour une série intitulée «Document». Toutes ces émissions font partie de l'évolution du concept «Seven Days».

Un autre facteur qui fait partie de l'évolution a été l'émission TW3 de la B.B.C., qui a fait un pas de géant dans l'utilisation de la satire. Nous avions décidé—et je parle ici de Watson et de moi-même—qu'il serait possible d'amener une émission de journalisme très semblable à Closeup, qui était mort depuis de mort naturelle au bout de cinq ou six ans. Nous y avions prévu quelques éléments de cette émission, quelques parties des documentaires que j'avais réalisés et quelques éléments de satire. Nous avions aussi senti le besoin de mettre une chanteuse et aussi de concevoir l'émission pour un vaste auditoire. En fait, nous espérions que cette émission pourrait amener des sujets de fonds concernant les affaires de l'État à des gens ne regardant jamais les émissions de ce genre. Vous devez bien comprendre—et je crois que la plupart des membres de ce comité le comprennent fort bien—que les documentaires dans les séries que j'avais réalisées touchaient plus de 10 p. 100 des téléspectateurs possibles. C'est également le pourcentage des téléspectateurs atteints par les CBS Reports et le NBC White Paper et d'autres documents semblables ailleurs.

Nous estimions que si nous pouvions présenter un programme ayant une autre sorte de fonds ainsi que le style d'un documentaire,—je veux dire par là la satire et la chanteuse chantant des paroles nous l'espérions appropriées à l'actualité, une véritable émission magazine ayant des rubriques du même genre que la revue *Time,* traitant de tous les sujets, de l'enseignement à la condition humaine, les arts, les sciences et la politique—nous aurions là une émission fort populaire. Nous espérions qu'avec une émission vivante, une émission qui n'endormirait pas les téléspectateurs comme les émissions d'affaires publiques préparées de façon conventionnelle—la raison pour laquelle ces émissions ont une faible cote d'écoute est que les spectateurs les trouvent ennuyeuses—nous espérions qu'une telle émission pourrait apporter des choses importantes à la masse, aux gens qui ne lisent que la rubrique sportive et qui ne lisent pas «Harpar's Magazine» ou les journaux intellectuels. Nous espérions ainsi qu'en attirant un auditoire pour «Seven Days», ce même auditoire regarderait nos documentaires d'une heure.

Une des choses les plus enthousiasmantes qui se soit produite est que c'est précisément cela qui s'est produit, que les spectateurs des documentaires sont maintenant aussi nombreux dans la plupart des cas que ceux de «Seven Days» lui-même et va chercher un auditoire de 28 à 32 p. 100, comparativement à 7 à 13 p. 100 pour un documentaire moyen sur tout autre réseau y compris la Société Radio-Canada. Cela veut dire que nous avons pu présenter des émissions comme «The Mills of the Gods», l'émission sur le Viet Nam qui comme vous le savez a récolté un prix, «Flight 831», et l'émission sur la LSD à de vastes auditoires qui d'ordinaire n'écouteraient jamais.

M. SHERMAN: Je me souviens d'avoir lu, il y a environ deux ans, dans un magazine national, je ne me souviens plus au juste de la revue, mais je me souviens que c'était dans une ou deux revues canadiennes qu'un groupe de jeunes réalisateurs, créateurs et innovateurs était décidé à prouver que les

affaires publiques pouvaient être populaires, qu'eux-mêmes pourraient préparer une émission d'affaires publiques le dimanche soir qui pourrait éclipser le *Ed Sullivan Show* et tout autre spectacle. En d'autres termes, vous avez atteint votre objectif, votre but?

M. LEITERMAN: Oui, et je dois vous dire que la mesure dans laquelle l'émission a réussi nous a tous surpris. Nous espérions être capables de captiver 20 p. 100 des spectateurs, ce qui aurait surpassé *Closeup* de beaucoup et de fait aurait été tout à fait remarquable. Nous en aurions été ravis. Je pourrais déposer si vous le voulez, le rapport d'enquête qui démontre qu'au cours de la semaine du 11 au 17 mars, «This Hour has Seven Days» a atteint 34 p. 100 de l'auditoire. Ceci est un rapport de recherches de la Société Radio-Canada dont nous pourrions aussi bien demander la déposition auprès de la Société. Il dit que le chiffre d'écoute indique le pourcentage de tous les adultes et adolescents anglophones du pays qui ont regardé au moins en partie chacune de ces émissions. Sur ce point, 34 p. 100 de tous les adultes et adolescents anglophones ont regardé au moins une partie de l'émission «Seven Days». Les autres chiffres avancés par la Compagnie Nielsen révèlent que la vaste majorité d'entre eux ont regardé l'émission au complet ou la plus grande partie de l'émission. Vous devez comparer cela avec l'auditoire atteint par un programme comme «The Sixties».

Que l'on comprenne bien que j'estime que les émissions qui n'ont qu'une faible cote d'écoute sont extrêmement importantes et qu'une émission comme «The Sixties» qui atteignait les 8 p. 100 de l'auditoire comparativement à 34 p. 100 pour «Seven Days» n'en accomplit pas moins une tâche très importante, mais différente.

M. SHERMAN: Je ne mets pas votre bonne foi en doute sur ce point, mais le fait demeure que vous avez dépassé vos prévisions les plus optimistes en présentant une émission d'affaires publiques le dimanche soir qui serait aussi populaire que le *Ed Sullivan Show* ou toute émission de variétés. Quand vous avez décidé que le programme serait conçu de cette façon, cette idée originale, à qui l'avez-vous soumise? Avez-vous été voir un des directeurs de la Société et lui en avez-vous parlé?

M. LEITERMAN: L'émission a germé vers février de l'année précédant sa présentation en octobre. Watson et moi en avons discuté bien avant cette date de façon générale. Vers février, elle a été soumise à Reeves Haggan qui est le chef. Nous en avons discuté longuement avec lui et on a apporté beaucoup d'améliorations à l'idée originale, la majorité sur ses suggestions, d'autres à la suite de suggestions que lui avaient faites les personnes avec lesquelles il s'entretenait. Je ne suis pas sûr, mais je crois que la direction lui a fait parvenir des suggestions au fur et à mesure que le programme prenait forme. Je sais que toutes les décisions concernant le programme et ce qu'il devrait être, y compris son titre, venaient des autorités devant lesquelles M. Haggan était responsable.

M. SHERMAN: M. Haggan et ses collègues étaient-ils sceptiques envers cette idée? Étaient-ils anxieux, avaient-ils peur de se trouver dans l'eau bouillante ou au contraire étaient-ils confiants que ce serait là une émission populaire bonne et facile à diriger à laquelle ils auraient affaire?

M. LEITERMAN: Je crois que vous devriez poser la question à M. Haggan, mais en autant que je sache, il a toujours pensé que c'était non seulement im-

portant, mais encore que l'on devrait s'en occuper de façon coutumière. Je n'ai jamais entendu de discussions à l'effet que l'émission serait difficile à diriger. Nous savions tous qu'elle ferait des choses qu'on n'avait jamais faites auparavant du point de vue journalisme. Nous savions qu'elle se servirait des nouvelles techniques de filmage d'actualités et de cinéma vérité etc..., mais je ne me souviens pas de discussions à mon niveau relatant des difficultés avec la direction ou autres choses du genre.

M. SHERMAN: Vous avez dit plus tôt que la direction désapprouvait quelques-unes de vos entrevues et vos méthodes d'entrevues. Vous avez rangé dans cette catégorie de directeurs insatisfaits, parmi d'autres, M. Walker, que certaines de vos méthodes d'entrevues avaient choqué. En prévoyant le concept de l'émission, vous devez bien avoir discuté des méthodes d'entrevues; il y a bien dû y avoir unanimité quant à l'attitude que vos animateurs allaient prendre et la méthode d'entrevue que vous seriez libres d'adopter.

M. LEITERMAN: Je ne sais pas, je n'en sais vraiment rien. Si vous voulez mon avis, je serais porté à penser qu'il n'en a rien été. Voyez-vous, une émission du genre, compte mettre au point sa méthode avec les émissions. La conception a toujours été fondue et refondue par les émissions. En fait, les pièces traitant de la méthode qui ont été déposées ici et qui sont en votre possession, ont été mises au point longtemps après que «Seven Days» ait été mis en ondes. Vous comprendrez ceci parce que on ne peut prévoir le genre de satire que l'émission projetterait ou le genre de problèmes qu'elle serait appelée à traiter.

M. SHERMAN: Mais ils pouvaient se reporter à TW3; tout le monde l'a vue et en a entendu parler.

M. LEITERMAN: Bien sûr. Je suis sûr que l'on a établi une comparaison lorsque l'on a discuté du genre d'émission que l'on allait présenter, et je suppose,—M. Haggan devrait cependant vérifier ce point—que l'on en a discuté avec la direction. Le point important que j'en désire souligner est que le département des programmes met ces programmes au point, et je suis persuadé que M. Haggan pourrait vous en parler. Les émissions ne sont pas mises par la direction; ce serait aller contre les propres directives de cette direction. Le département des programmes décide quel budget sera accordé à quel programme, il peut déplacer les budgets d'un spectacle à l'autre, et il fait ensuite un rapport à la direction. Haggan était le grand chef qui devait décider si en tant que directeur en chef des affaires publiques, il voulait présenter un tel programme. Toutes nos discussions se sont faites avec lui.

• (5.30 p.m.)

M. SHERMAN: M. Leiterman, avez-vous jamais émis des doutes personnels quant à l'objectivité de votre émission ou des méthodes d'entrevues utilisées?

M. LEITERMAN: Oui, énormément, et le sentiment après le spectacle que j'aurais dû le concevoir d'une façon légèrement différente ou que nous n'avions pas réussi à faire ce que nous nous étions proposé de faire. Vous venez à

connaître chaque programme à mesure qu'il évolue—j'examine les éléments au début de la semaine et si je constate qu'ils ne font pas l'affaire ou si le réalisateur trouve qu'ils ne font pas l'affaire, ils sont repris et remaniés. Il y a des sujets qui ont été remaniés trois ou quatre fois et même davantage. Des éléments sont parfois retenus et repensés pendant cinq ou six semaines, car il est difficile de reproduire à la télévision, sur l'écran, tous les points de vue qu'un journaliste peut normalement saisir par un simple coup de téléphone; et puis il y a souvent de ces gens qui ne veulent pas se présenter au programme et il vous faut trouver quelqu'un qui puisse interpréter leur point de vue; ou encore la personne étant présente, l'éditeur vous dit qu'ils ne peuvent obtenir certaines choses, et il se peut que vous décidiez que cela n'a plus de sens et qu'il faut laisser tomber.

De sorte qu'en passant les programmes en revue, je puis signaler dans presque tous des tranches qui ne m'ont pas plu ou qui ne m'ont pas entièrement satisfait. J'ai toutefois le sentiment que c'était des programmes qui avaient droit de cité, qui méritaient d'être diffusés puisqu'ils ont accompli, en partie, la tâche que nous espérons compléter plus tard.

M. SHERMAN: Avez-vous jamais eu l'occasion de réprimander soit M. LaPierre, M. Watson, M. Hoyt ou M. Troyer relativement à leur façon d'interviewer?

M. LEITERMAN: Non; je n'emploierais pas le mot «réprimander». J'ai souvent trouvé à redire sur les interviews de chacun d'entre eux, et en retour mes interviews à moi ont été critiquées, et par eux, et par d'autres.

M. SHERMAN: L'une des interviews les plus délicates a été celle de James B. Donovon que vous avez décidé de diriger vous-même, et il y a eu l'autre avec Henry Cabot Lodge, à son retour de Saigon.

M. LEITERMAN: Je n'ai pas fait celle de Lodge, et il serait erroné de conclure qu'aucun membre de l'équipe des intervieweurs n'avait ma confiance parce que j'ai entrepris de faire l'interview de Donovon moi-même. J'étais heureux de la faire moi-même parce que j'avais un intérêt spécial en la façon qu'elle était dirigée; mais j'aurais été bien aise de voir l'interview entre les mains de l'un de trois ou quatre autres membres de l'équipe, moyennant de soigneux préparatifs.

M. SHERMAN: Je suppose, monsieur Leiterman, que vous n'êtes pas d'accord avec le point de vue exprimé par au moins un collaborateur attitré d'un journal national, sinon davantage, selon lequel le malaise de *Seven Days* émanerait effectivement des recommandations du Rapport Fowler.

M. LEITERMAN: Eh bien, j'en conviendrais jusqu'à un certain point.

M. SHERMAN: Auriez-vous l'obligeance d'éclaircir jusqu'à quel point vous êtes d'accord avec ce point de vue?

M. LEITERMAN: Oui.

M. SHERMAN: Laissez-moi vous poser la question et nous laisserons au président le soin de juger si elle est équitable ou non.

Puis-je vous demander si vous êtes d'accord que la haute direction de Radio-Canada s'est sentie considérablement visée par certaines recommandations—certaines des plus pénibles recommandations—du Rapport Fowler et

que, peut-être dans son irritation, la direction s'est attaquée à certains secteurs de la programmation des affaires publiques et que *Seven Days* a essuyé le coup du fouet?

Le VICE-PRÉSIDENT: En vue des nombreuses questions qui l'ont précédée, je permets la question.

M. LEITERMAN: Je ne suis pas entièrement d'accord avec la description que vous faites, mais j'ai certainement eu l'impression que la haute direction s'est sentie vivement cinglée par le Rapport du comité Fowler.

Cela se devinait aux commentaires du président sur le Rapport du comité Fowler, et à ce que nous apprenait la haute direction, en notre qualité de réalisateurs, au cours de réunions tenues par la suite en certains centres de production; par conséquent, cela ne faisait pour moi aucun doute.

Je ne crois pas qu'il y a eu une réaction directe à cet événement et j'ai également dit qu'à mon sens, le malaise qui existe entre *Seven Days* et la haute direction remonte bien plus loin que le Rapport Fowler et découle en partie des difficultés auxquelles le service de la programmation s'est heurté par rapport aux justes attributions que lui avait fixées la direction.

Mais je dois ajouter que l'attaque contre M. Watson au sujet de laquelle un membre de la haute direction m'a personnellement renseigné, provenait notamment de sa participation au mémoire que l'association des réalisateurs adressait au comité Fowler, chose qui a souverainement déplu à la direction; que l'avis de congédiement de M. Faibish provenait, selon les informations obtenues par mon superviseur, de ce que M. Faibish avait travaillé pour le comité Fowler; le fait qu'on m'a dit, sans détours, que les remarques de M. LaPierre à Winnipeg avaient déplu à la direction et que ces remarques se rapportaient au Rapport Fowler; tout ceci semble créer un climat où il m'est difficile d'écarter le sentiment—et je m'excuse de tous ces ambages—que la direction se souciait énormément de tous rapports que son personnel aurait eus avec la production du Rapport Fowler.

M. SHERMAN: Pouvez-vous nous dire si la crise relative au programme *Seven Days* aurait éclaté si les recommandations du Rapport Fowler avaient été mises à effet.

M. LEITERMAN: Je crois en effet que si on avait donné suite à certaines des recommandations du Rapport Fowler, il eût été très peu probable que le conflit se fût produit.

M. SHERMAN: Si ces recommandations particulières que nous nous communiquons peut-être à l'instant, par télépathie, étaient mises à effet, avez-vous le sentiment que *Seven Days* et d'autres programmes du genre n'auraient plus d'ennuis à l'avenir?

M. LEITERMAN: Je ne m'aventurerais pas si loin. Je crois que de par sa nature même, un programme comme *Seven Days* doit continuer de tenter et d'expérimenter et qu'il causera toujours des ennuis à ses superviseurs. Mais si vous parlez de difficultés comme celles-ci, j'abonde dans votre sens. A mon avis, le malaise ne doit pas franchir les bornes du service et s'il est déféré à la direction

et que les représentants de la direction fonctionnent comme il se doit, le malaise ne doit pas éclater au grand jour, ou faire l'objet d'un comité et ainsi de suite. Il devrait y avoir un moyen de régler le conflit au cours des discussions avec la Société.

Nous ne nous efforçons pas de produire un programme qui sera mal vu de la direction. A vrai dire, notre programme au cours de ces deux années a connu une succession de compromis avec la direction, à différents paliers; et je crois que le programme s'est très bien conformé aux vues du service concernant ses responsabilités.

J'ai eu, à intervalles réguliers, et comme il se doit, de vertes discussions avec le service lui-même et avec mes superviseurs, mais ces discussions se sont toujours soldées par des accords. Il peut en résulter, comme je l'ai dit, qu'un élément soit écarté ou qu'on accepte de repenser une idée et ainsi de suite, mais je ne vois pas la nécessité d'un combat public comme celui-ci; et il n'y en aurait jamais eu si les recommandations du comité Fower avaient été mises en œuvre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je m'excuse de vous interrompre, mais—

M. SHERMAN: J'ai une dernière question.

Avez-vous jamais eu l'impression dans le climat où vous travailliez pour Radio-Canada au programme *Seven Days* que M. Watson était la cible que visait une action particulière et irréfléchie de la direction de la S. R-C, du fait qu'il était un rival possible pour un poste futur quelconque?

M. LEITERMAN: Non.

M. SHERMAN: Je vous remercie.

Le VICE-PRÉSIDENT: En raison de ce qui est arrivé plus tôt, vous comprendrez que j'ai des fonctions à remplir en Chambre. Je vous demanderais par conséquent de proposer que la séance soit suspendue jusqu'à demain matin à 10 heures et demie.

Des VOIX: D'accord.

M. PRITTIE: M. Leiterman sera-t-il alors disponible?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. Je m'en suis assuré.

APPENDICE 8

Pourcentage de spectateurs des programmes du réseau entier de la Société Radio-Canada selon leur niveau d'instruction

Ayant fréquenté l'école primaire	%	*Ayant terminé le cours primaire*	%	*Ayant fréquenté l'école secondaire*	%
Bonanza	63	Beverly Hillbillies	59	Hockey Night	49
Don Messer's Jubilee	63	Bonanza	57	Bonanza	44
Beverly Hillbillies	60	Don Messer's Jubilee	54	Ed Sullivan	43
Ed Sullivan	57	Hockey Night	54	Beverly Hillbillies	42
Country Hoedown	54	Ed Sullivan	52	Country Hoedown	34
Hockey Night	53	Country Hoedown	49	Don Messer's Jubilee	34
Red River Jamboree	53	The Fugitive	46	The Fugitive	33
The Fugitive	52	Danny Kaye	44	*This Hour Has 7 Days*	33
Flashback	46	Perry Mason	44	Danny Kaye	32
Hazel	45	Red River Jamboree	43	Front Page Challenge	29
Perry Mason	45	Flashback	42	Hazel	28
Patty Duke	42	Front Page Challenge	42	Perry Mason	28
Danny Kaye	41	Hazel	42	Flashback	27
Front Page Challenge	41	*This Hour Has 7 Days*	40	Red River Jamboree	27
This Hour Has 7 Days	41	The Defenders	38	Patty Duke	26
The Defenders	38	Patty Duke	38	The Defenders	24
The Serial	32	Jack Benny	34	Juliette	24
Jack Benny	31	Juliette	32	Jack Benny	22
Show of the Week	31	Show of the Week	31	Show of the Week	17
Juliette	30	The Serial	28	The Serial	15
CBC Newsmagazine	25	CBC Newsmagazine	22	CBC Newsmagazine	14
Telescope	23	Telescope	21	Telescope	13
Festival	23	Festival	20	Festival	11
Provincial Affairs	23	Nation's Business	16	The Sixties	9
Nation's Business	19	Eye Opener	14	Eye Opener	8
Eye Opener	14	Provincial Affairs	14	Provincial Affairs	7
The Sixties	14	The Sixties	14	Nation's Business	6

Pourcentage de spectateurs des programmes du réseau entier de la Société Radio-Canada selon leur niveau d'instruction

(Moyenne établie sur une période de 7 semaines du 29 janvier au 18 mars)

Ayant terminé le cours secondaire	%	*Ayant fréquenté l'université*	%	*Total (*)*	%
Hockey Night	44	Hockey Night	43	Hockey Night	47
Ed Sullivan	40	*This Hour Has 7 Days*	37	Bonanza	46
Bonanza	37	Ed Sullivan	36	Beverly Hillbillies	44
This Hour Has 7 Days	36	Bonanza	33	Ed Sullivan	44
Beverly Hillbillies	35	Beverly Hillbillies	32	Don Messer's Jubilee	36
Danny Kaye	34	Danny Kaye	31	Danny Kaye	36
Perry Mason	30	Front Page Challenge	30	Country Hoedown	34
Front Page Challenge	29	Flashback	27	The Fugitive	34
The Fugitive	28	Perry Mason	26	*This Hour Has 7 Days*	34
Don Messer's Jubilee	27	The Fugitive	24	Perry Mason	32
Country Hoedown	26	Don Messer's Jubilee	23	Front Page Challenge	31
The Defenders	25	The Defenders	22	Flashback	30
Flashback	25	Jack Benny	20	Patty Duke	29
Jack Benny	23	Juliette	20	Red River Jamboree	29
Patty Duke	23	Country Hoedown	19	Hazel	29
Hazel	22	Hazel	18	The Defenders	28
Red River Jamboree	21	Patty Duke	18	Jack Benny	25
Juliette	20	Festival	17	Juliette	24
Show of the Week	19	Red River Jamboree	17	Show of the Week	21
Festival	16	Show of the Week	17	The Serial	19
The Serial	16	CBC Newsmagazine	15	Festival	16
CBC Newsmagazine	15	Telescope	14	Telescope	15
Telescope	14	The Serial	12	CBC Newsmagazine	15
The Sixties	10	The Sixties	11	The Sixties	10
Eye Opener	9	Provincial Affairs	10	Provincial Affairs	10
Nation's Business	8	Eye Opener	8	Nation's Business	9
Provincial Affairs	6	Nation's Business	8	Eye Opener	9

(*) Le total comprend les personnes qui fréquentent encore les maisons d'enseignement en plus de ceux qui ont terminé leurs études.

APPENDICE 9

Contenu du Programme «This Hour Has 7 Days»

1965-1966 (23 émissions)

	%
Affaires nationales	20.6
Affaires internationales	12.8
Commerce, industrie et travail	10.4
Problèmes d'ordre social	9.4
Science et médecine	8.5
Satire	8.2
Affaires américaines	7.8
Célébrités	6.0
Chansons	4.7
Enseignement	2.8
Sports	2.7
Religion	2.4
Beaux-arts	1.0

APPENDICE 9

Contenu du Programme «This Hour Has 7 Days»

1963-1966 (92 émissions)

	%
Affaires nationales	20.6
Affaires internationales	12.8
Commerce, industrie et travail	10.4
Problèmes d'ordre social	9.4
Science et médecine	8.3
Satire	8.2
Affaires américaines	7.8
Célébrités	6.0
Chansons	4.7
Enseignement	2.8
Sports	2.7
Religion	2.4
Beaux-arts	1.0

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND.

SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL, 1968

Concernant le

Budget principal des dépenses (1968-1969) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOINS:

MM. Douglas Leiterman, réalisateur exécutif de la Société Radio-Canada et Reeves Haggan, superviseur général des affaires publiques de la Société.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
2869-4

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 28 AVRIL 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOINS:

MM. Douglas Leiterman, réalisateur exécutif de la Société Radio-Canada et Reeves Haggan, superviseur général des affaires publiques de la Société.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24069—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	Mackasey	Sherman
Brand	Macquarrie	Stafford
Cowan	Mather	Stanbury
Dubé	McCleave	Trudeau
Fairweather	Nugent	Woolliams—(25)
Grégoire	Prittie	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

ORDRE DE RENVOI

Le VENDREDI 29 avril 1966

Il est ordonné,—Que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts soit autorisé à siéger du lundi 2 mai au jeudi 5 mai inclusivement, pendant les séances de la Chambre.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 29 avril 1966

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, cette permission vaudra du lundi 2 mai au jeudi 5 mai inclusivement.

Respectueusement soumis,

Le président,
GÉRARD PELLETIER.

Nota: Le présent rapport a été adopté le lundi 2 mai 1966.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 28 avril 1966
(12)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts se réunit à 10 h. 45 du matin sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Fairweather, Grégoire, Johnston, Mather, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Stafford, Stanbury, Trudeau (18).

Aussi présents: MM. Duquet, Gray, Forrestall, Lewis, MacDonald (*Prince*), Nowlan, O'Keefe, Peters et Régimbal.

Témoins: De la société Radio-Canada: MM. Douglas Leiterman, réalisateur exécutif; Hugh Ward Gauntlett, superviseur des programmes spéciaux, Direction des affaires publiques; Reeves Haggan, superviseur général des affaires publiques et William Hogg, directeur des nouvelles et des affaires publiques.

De même que: M. P. M. Ollivier, c.r., conseiller parlementaire.

M. Basford lit un télégramme daté du 27 avril qu'il a expédié au nom du président du Comité à MM. Alphonse Ouimet, président de la société Radio-Canada, et Tom Koch, président de l'Association des réalisateurs de Radio-Canada à Toronto, relativement au troisième rapport soumis par le Comité à la Chambre le 27 avril (*Voir les témoignages*).

Le président dépose deux formules de demande d'emploi de la société (pièce «A»), et des exemplaires en sont distribués aux membres du Comité.

A 11 h. 07 le Comité ajourne jusqu'à 11 h. 15 afin que M. Leiterman puisse vaquer à ses affaires personnelles.

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. Leiterman et celui-ci donne d'autres explications au sujet des difficultés relatives à la programmation.

L'interrogatoire de M. Leiterman n'étant pas terminé, le Comité ajourne à une heure pour se réunir de nouveau à 3h. 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(13)

Le Comité se réunit de nouveau à quatre heures, M. Gérard Pelletier occupant le fauteuil.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, Brand, Dubé, Fairweather, Hymmen, Johnston, Macquarrie, Mather, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury (18).

Aussi présents: MM. Langlois (*Mégantic*), Lewis, MacDonald (*Prince*), Peters et O'Keefe.

Ainsi que: (*Les mêmes personnes que ce matin*).

Le président donne lecture d'un télégramme daté du 28 avril reçu de M. Tom Koch, président de l'Association des réalisateurs et directeurs de la télédiffusion (Radio-Canada) de Toronto concernant l'intervention de l'État dans le litige entre l'Association et la direction de la société. (*Voir les témoignages*).

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. Leiterman au sujet de la programmation et autres questions.

L'interrogatoire de M. Leiterman étant terminé, M. Brand remercie le témoin. Ce dernier remercie à son tour le Comité et se retire.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure se réunira ce soir pour étudier la liste des témoins restant à convoquer et d'autres questions.

Le Comité convient également de se réunir de nouveau dans la soirée.

A 5 h. 50 la séance est levée jusqu'à huit heures du soir.

SÉANCE SU SOIR
(14)

Le Comité se réunit de nouveau à 8 h. 15 sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Basford, Béchard, Berger, Brand, Fairweather, Hymmen, Johnston, Mather, Pelletier, Prittie, Sherman, Stafford, Stanbury, Trudeau (14).

Aussi présents: MM. Langlois (*Mégantic*) Lewis, MacDonald (*Prince*), Peters et Whelan.

De même que: (*Les mêmes personnes que cet après-midi à l'exception de M. Leiterman*).

Le président donne lecture du quatrième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure daté du 28 avril qui se lit comme il suit:

Votre sous-comité recommande que le Comité principal:

1. entende M. Reeves Haggan à huit heures,

2. demande l'autorisation de siéger pendant que la Chambre siège, à partir du lundi 2 mai jusqu'au jeudi 5 mai inclusivement.

Le quatrième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure est adopté *à l'unanimité*.

Le président ayant invité M. Haggan à prendre place, celui-ci dépose un document daté du 14 avril 1966 intitulé «Demande adressée au président le priant de revoir certaines décisions du bureau central qui réduisent la responsabilité de la direction des affaires publiques». (pièce «B»)

Nota: On remet plus tard des exemplaires du document en question aux membres du Comité.

M. Haggan fait une déclaration au sujet des contrats non renouvelés de MM. Watson et LaPierre et autres questions, et le Comité l'interroge sur les principes de la Division des affaires publiques en matière de programmation.

Le président lit un télégramme qu'il vient de recevoir de M. Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada, indiquant qu'il est prêt à rencontrer le premier ministre ou toute personne que celui-ci pourrait nommer. (*Voir les témoignages*).

L'interrogatoire de M. Haggan n'étant pas terminé, le comité ajourne à dix heures pour se réunir de nouveau le lundi 2 mai à 3 h. de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 28 avril 1966.

● (10.45 a.m.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Avant de poursuivre l'audition du témoin M. Leiterman, M. Basford, le vice-président, a une communication à faire au comité.

(*Traduction*)

M. BASFORD: Monsieur le président, je tiens à vous faire savoir qu'à 6 h. 10 hier soir, j'ai communiqué à la Chambre le rapport que nous avons adopté. Étant d'avis que nous devions, par courtoisie, avertir les parties intéressées des dispositions que nous avons prises, je me suis permis de demander au secrétaire d'expédier le télégramme suivant à M. Alphonse Ouimet et à M. Tom Koch:

> Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a déposé ce jour à la Chambre des communes un rapport dont voici les points saillants: La preuve recueillie en interrogeant les témoins indique que les services de Radio-Canada risquent d'être interrompus. Votre Comité est donc d'avis que la direction et les réalisateurs de la société devraient user des bons offices du gouvernement comme le premier ministre le proposait à la Chambre le 26 avril afin d'éviter l'interruption des services de la société.
>
> Ron Basford,
> vice-président pour
> Gérard Pelletier, président.

Comme je le disais, monsieur le président, j'ai envoyé ce télégramme de mon propre chef et j'espère que le Comité n'y verra aucun inconvénient.

Je n'ai pas encore reçu de réponse et je ne sais pas si le secrétaire a reçu des nouvelles. Malheureusement, le télégramme de M. Koch ne lui est parvenu que ce matin parce qu'il n'a été expédié d'Ottawa qu'à 6 h. 40 hier soir. En tout cas, il a maintenant reçu le télégramme, dont le texte lui avait été transmis plus tôt d'ailleurs.

M. BRAND: Nous devrions peut-être voir pourquoi le système de télécommunications fonctionne si lentement.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais vous dire deux mots au sujet des formules de demande que vous avez demandées hier, d'après ce qu'on me dit. Je les ai ici et on va vous les distribuer. Je vous saurai gré de ne pas demander qu'on les consigne au compte rendu parce que cela retarderait encore davantage la

transcription. Donc, si vous êtes d'accord, messieurs, on vous remettra la formule mais elle ne sera pas consignée au compte rendu.

Si vous voulez bien, nous allons poursuivre l'interrogatoire de M. Leiterman. M. McCleave, qui est quatrième sur la liste aujourd'hui, devant partir de bonne heure, il vous demande de bien vouloir lui permettre de commencer, il n'a que deux questions à poser.

Des VOIX: Certainement.

M. McCLEAVE: Merci, monsieur le président, messieurs. Je me contenterai de poser une seule question. Monsieur Leiterman, vous avez consulté un avocat au sujet de l'entrevue avec Claudine Auger, est-ce vous qui avez payé l'avocat?

M. LEITERMAN: Non, monsieur.

M. McCLEAVE: Est-ce la société qui l'a payé, ou l'avez-vous consulté à titre amical?

M. LEITERMAN: La société Radio-Canada a des avocats-conseils, à commencer par celui du bureau central d'Ottawa. Le service de la programmation et de la réalisation de Toronto étant assez éloigné, il peut consulter un autre avocat que celui d'Ottawa. L'avocat que j'ai consulté est, comme d'autres, nommé par la société et payé par elle; je pense que la société leur verse des honoraires plutôt qu'un traitement régulier.

M. McCLEAVE: Avez-vous normalement le droit de consulter un avocat relativement aux réalisations?

M. LEITERMAN: Oui, c'est ainsi que nous procédons normalement.

M. McCLEAVE: Merci.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez poser vos questions maintenant, monsieur Brand.

M. BRAND: Monsieur Leiterman, vous nous avez dit que vous consultez les divers échelons sur différentes questions et que vous n'avez pas dérogé à la ligne de conduite établie parce que vous vous étiez entendu avec la direction. J'ai une question à vous poser au sujet de l'émission sur les médicaments et la compagnie Parke-Davis. Est-ce que cette compagnie, ou d'autres, a menacé d'entamer des poursuites contre la société Radio-Canada à la suite de cette émission? La société a-t-elle été menacée de poursuites à cause du programme en question ou d'autres programmes?

M. LEITERMAN: Non, monsieur. Ni la compagnie Parke-Davis ni les autres fabricants de produits pharmaceutiques n'ont menacé de poursuivre la société à cause du programmes sur l'abus de médicaments. Aucun procès n'a été intenté à cause du programme et nous nous en félicitons parce que la chose est toujours possible dans le cas de reportages-enquêtes. Le programme existe depuis deux ans et pendant ce temps il n'y a pas eu de poursuites, à part l'injonction portée par l'autre réseau de télédiffusion au sujet d'un contrat pour le concours *Miss Canada*.

M. BRAND: Vous êtes sans doute bien aise que les personnes ou les compagnies qui ont fait l'objet de vos programmes ne vous ont jamais poursuivis en justice.

M. LEITERMAN: Oui, en effet. Lorsque nous faisons des reportages-enquêtes de ce genre, des poursuites sont toujours possibles et nous espérons évidemment que le cas échéant, les tribunaux rendront un jugement favorable ce qui prouverait que le programme était bien fondé.

M. BRAND: Je voudrais savoir, c'est d'ailleurs précisément l'objet de la présente enquête mais je ne pense pas que nous ayons tiré la question au clair, quel était exactement le titre de M. LaPierre. Le désignait-on comme Mr. Laurier LaP., par le sigle P.P.P. ou d'autre façon?

M. LEITERMAN: Comme personnalité permanente au programme.

M. BRAND: Mais vous convenez que «permanent» ne signifiait pas grand-chose dans son cas, n'est-ce pas?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: Dans le document que j'ai sous les yeux, il est question de l'animateur participant, de la personnalité permanente, et du reporter permanent. D'après ce que je vois, les principes qu'on y énonce et les raisons pour lesquelles le contrat, celui de M. LaPierre en l'occurrence, n'a pas été renouvelé se contredisent.

M. LEITERMAN: Absolument.

M. BRAND: D'après ce qu'on a dit et vu et ce qui s'est passé depuis que ces directives ont été données, il me semble que pour plaire à la société les animateurs devraient rester les bras croisés et ne pas avoir plus d'expression qu'Ed Sullivan.

M. LEITERMAN: Exactement. Il n'est pas permis de manifester ses sentiments. En relisant l'exposé des principes après l'entretien que j'ai eu avec M. Ouimet au service des relations publiques la semaine dernière, M. Ouimet a déclaré à cette occasion que le programme que je réalisais dérogeait trop souvent de la ligne de conduite établie par la société et que c'était intolérable. Comme je le disais, en relisant l'exposé sur la ligne de conduite à suivre par les animateurs pendant l'année 1965-1966, j'ai constaté que le président, je regrette de le dire, ne l'avait pas lu. S'il avait pris connaissance de ce document, il n'aurait certainement pas porté de telles accusations contre M. LaPierre et M. Watson. Ce document renferme des directives très détaillées concernant les animateurs et les personnalités permanentes aux programmes, sur ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. On y traite même des expressions du visage et du genre d'interview qui, selon M. Ouimet, il l'a répété sans cesse, sont intolérables et ne correspondent pas aux principes de la société, et ce document a été approuvé.

M. BRAND: J'ai une autre question à vous poser. C'est au sujet de la possibilité qu'ont les spectateurs d'écrire à leurs députés. Vous avez dit que c'était rigoureusement contrôlé. Est-ce que vous essayez de contourner la difficulté lorque vous répondez aux lettres qui vous sont adressées? J'ai vu une de ces lettres.

M. LEITERMAN: Vous voulez savoir si, en répondant aux personnes qui nous écrivent, nous leur proposons de s'adresser à leur député?

M. BRAND: Oui.

M. LEITERMAN: Nous pouvons le faire. Je ne pense pas que l'article concernant les communications autres que par la voie des ondes l'interdise. La société Radio-Canada a un service de relations avec le public des émissions qui répond à la plupart des lettres que nous recevons. Nous voyons la copie des réponses mais on ne nous consulte pas à ce sujet. Évidemment, je ne veux pas dire par là que certaines personnes, et surtout des personnes comme M. LaPierre et M. Watson, ne répondent pas elles-mêmes à certains correspondants, mais dans l'ensemble c'est le service en question qui s'en charge. Avant de pouvoir vous dire si une lettre a été écrite par un des participants au programme ou par le service des relations avec le public des émissions, il faudrait que je la voie.

M. BRAND: Je remarque que vous parlez de «retirez vos services» et non de vous «mettre en grève». Il y a quelques années, lors du litige au sujet du régime de santé en Saskatchewan, les médecins ont trouvé préférable de parler de retirer leurs services. Est-ce que certaines raisons vous ont poussés à éviter de parler de grève?

M. LEITERMAN: L'association des réalisateurs semble préférer cette expression, mais je n'ai aucune idée pour quelles raisons. Je conviens toutefois que retirer ses services ou se mettre en grève revient au même.

M. BRAND: Monsieur le président, j'ai quelque chose à vous demander. Comme vous le savez, certains membres du Comité ont passé beaucoup de temps à interroger le témoin ces jours-ci et je me demande si vous ne pourriez pas réduire le temps que vous accordez à chacun pour poser des questions.

Le PRÉSIDENT: Comme beaucoup de ces messieurs ont pu prendre le temps qu'ils voulaient pour poser des questions, je puis simplement demander à chacun de prendre le moins de temps possible; c'est tout ce que je puis faire.

M. LEITERMAN: Monsieur le président, en ce qui concerne les questions qu'on vient de me poser au sujet du document exposant la ligne de conduite à suivre relativement aux animateurs et aux personnalités permanentes aux programmes, j'ai signalé l'autre jour qu'il était tout particulièrement question de M. LaPierre dans un de ces documents. Le Comité se souviendra que je n'ai pas pu retrouver le passage en question. Si vous permettez, je vais vous donner quelques explications à cet égard.

M. MACDONALD (*Prince*): Il y a un autre document au sujet de M. LaPierre?

M. LEITERMAN: J'ai trouvé ce que je cherchais depuis lors. Cela se trouve à la quatrième ébauche du texte définitif qu'on vous a remis. Voici la phrase en question: «On peut citer comme exemple de ce genre de participant M. Laurier LaPierre de l'émission *This Hour Has Seven Days*». C'est à l'alinéa b) de l'article traitant des animateurs tels qu'on les conçoit, du document qu'on vous a remis. Ce texte est identique à celui du document que vous avez en main, sauf pour la phrase en question; celle-ci ne figure pas au texte définitif.

M. BRAND: N'en a-t-on pas parlé convenablement?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: Je crois que l'on doit faire cette remarque.

M. LEITERMAN: Mais, comme je le dis, cette phrase a été lancée à un certain moment, entre le 19 août 1965, jour où la quatrième ébauche a été soumise à la hiérarchie compétente, et le jour où le document relatif à la ligne de conduite finale a été remis aux subalternes.

M. BRAND: C'était la version du roi Jacques plutôt que l'édition revisée?

M. LEITERMAN: Oui.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: M. Leiterman, parmi toutes...

M. LEITERMAN: Un moment s'il vous plaît.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Leiterman, parmi toutes les émissions d'affaires publiques au réseau anglais de Radio-Canada, avez-vous l'impression que *Seven Days*. . .

M. LEITERMAN: Un moment, j'ai une difficulté ici.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Leiterman, parmi les émissions d'affaires publiques au réseau anglais de Radio-Canada, croyez-vous que *Seven Days* soit celle qui a le plus gros budget hebdomadaire?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Oui. *Seven Days* a le budget hebdomadaire le plus considérable des affaires publiques. M'est-il permis d'ajouter qu'il y a eu quelques commentaires faits dans les journaux et par le président sur le budget de *Seven Days* et la réduction portée à ce budget. J'ai dit au Comité l'autre jour que la réduction de $1,000 par semaine prévue pour l'année prochaine représentait une réduction d'environ 7 ou 8 p. 100 dans notre budget direct. Le *Globe and Mail* de ce matin rapporte les paroles du président à l'effet du contraire et je me dois de corriger le président qui ne semble pas au courant du fait que le budget du programme est tel que je l'ai décrit. Le chiffre donné par le président représente le budget direct et indirect. La réduction de $1,000 est dans le budget direct ou comptant et représente les 7 à 8 p. 100 que j'ai mentionnés.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur Leiterman, croyez-vous que la situation qui s'est développée dernièrement à Radio-Canada dénote une crise entre la haute direction et les réalisateurs et les producteurs?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Oui. Je pense que nous disons que nous sommes au point de crise ou au sommet d'un iceberg, ainsi que l'on décrit une situation qui a des prolongements très profonds; il existe une différence fondamentale entre la haute direction et les gens qui font les programmes, non seulement aux affaires publiques mais dans les autres sections.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et cette crise proviendrait du fait que, du côté de la haute direction, par exemple, on cherche à s'immiscer dans ce que les réalisateurs croient être un de leurs domaines?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Bien, je pense que c'est vrai en partie. Il existe une certaine ingérence, mais vous devez comprendre que nous, au niveau de la direction des programmes et, en particulier, au niveau de la direction de la section, auquel je ne suis pas, ne nous offusquons pas du droit de la direction à une certaine ingérence ni ne nous y opposons. Tout ce que nous disons c'est que celle-ci doit le faire par les voies qu'elle a tracées et par les canaux qu'elle a proposés et qu'elle doit être ouverte au dialogue et à la discussion à cet égard. En fait, l'expression employée par le président était: «Poser un défi». Elle doit être ouverte à cette sorte de dialogue. Si c'est simplement un système didactique, cela ne marche pas.

Si je puis m'étendre davantage, il me semble que le problème va bien au-delà de cette question, en réalité, et qu'il est devenu une affaire de ce que d'autres ont appelé une purge de loyauté, la mutation des personnes qui ne sont pas constamment dociles—c'est-à-dire, soit le renvoi ou la mutation vers un autre genre de travail des gens qui ont tenu tête à la direction.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Croyez-vous, monsieur Leiterman, que cet angle da la crise pourrait être réglé si l'un des trois principes, que vous avez énoncés, savoir: consultation et discussion de la haute direction avec le département des programmes au sujet des problèmes des programmes, pensez-vous que si ce principe-là était mis en pratique, cela réglerait cet angle-là de la crise qui existe actuellement?

• (11.05 a.m.)

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Le problème serait certainement réglé en partie si l'habitude des consultations était rétablie. Je ne crois pas que cela résolve tout, mais ce serait considérable. Au moins, lorsqu'il y a échange de vues, il existe une possibilité pour les superviseurs et chefs de section de recourir aux membres de la direction, de discuter et de contester certaines questions, tout en espérant les mieux informer. Vous le savez, une grande partie des difficultés tient au fait que la direction est absolument mal informée. Elle vit dans l'isolement, dans une autre ville. En général, la haute direction ne s'entretient qu'avec elle-même; elle n'a que peu de contacts avec le niveau de la réalisation. Nombre de réalisateurs n'ont jamais rencontré de hauts fonctionnaires ni échangé un mot avec eux et n'ont entendu parler d'eux qu'occasionnellement. Nous n'avons tout simplement pas la sorte d'échanges qui permettrait à un programme comme le nôtre, par exemple, d'expliquer à la direction pourquoi on a procédé à certaines choses ou de dire pourquoi on a fait telle ou telle chose. Nous le faisons par l'intermédiaire de nos superviseurs, mais il existe souvent un manque de bonne volonté ou une inaptitude à la compréhension.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Grégoire, voulez-vous m'excuser une minute s'il vous plaît-il? J'ai une communication à faire au témoin.

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Monsieur le président, puis-je demander la permission et la patience du Comité de suspendre la séance cinq minutes afin de me permettre

de régler une question urgente pour le programme de l'émission de dimanche? Elle vient juste d'être portée à mon attention.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord pour suspendre la séance pour une durée de cinq minutes? Il en est ainsi décidé.

—La séance est reprise.

Le PRÉSIDENT: Avant de reprendre l'interrogatoire, j'ai délibéré brièvement avec le comité directeur qui nous recommande de nous réunir cet après-midi et ce soir.

M. GRÉGOIRE: Quand avez-vous eu une réunion du comité directeur?

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas eu de réunion, nous n'avons eu qu'une brève délibération.

M. GRÉGOIRE: Quand?

Le PRÉSIDENT: Il y a à peine une minute.

M. BÉCHARD: Avez-vous consulté M. Grégoire?

Le PRÉSIDENT: Non. M. Grégoire était engagé dans une conversation; il était occupé. Vous êtes parfaitement libre de n'être pas d'accord si vous le désirez, M. Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Je ne suis pas d'accord, pour la même raison que l'autre jour.

Le PRÉSIDENT: Il y a devant vous une recommandation de la majorité émanant du comité directeur. Elle n'est pas unanime. Je crois comprendre que le Comité est d'accord pour se réunir cet après-midi et ce soir.

M. GRÉGOIRE: Le vote.

(*Texte*)

Monsieur Leiterman, croyez-vous qu'il peut y avoir une tendance, de la part des réalisateurs, à monopoliser les décisions et à dénier à la haute direction tout droit de regard sur vos émissions? Est-ce qu'il peut y avoir une tendance à cela?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: La haute direction a laissé entendre, en particulier, ces jours derniers, qu'il semblait y avoir presque chaque jour, doit-on dire, une description modifiée des raisons du renvoi des anumateurs. La plus récente rapportée dans le *Globe and Mail* de ce matin, émanant du président et destinée à tout le personnel de Radio-Canada à travers le pays dans une adresse radio diffusée en circuit fermé qui a duré près d'une heure hier, était que les animateurs voulaient avoir l'indépendance des décisions et ainsi de suite. Je ne crois tout simplement pas que cela soit vrai. Je puis seulement vous donner ma propre opinion en plus de l'expérience de toutes les années au cours desquelles j'ai travaillé pour Radio-Canada et des deux années pendant lesquelles *Seven Days* a été diffusé. Je dois vous souligner que très régulièrement, semaine après semaine, les gens qui conduisent les programmes et les réalisateurs ont fait une preuve de disponibilité à accepter les instructions transmises suivant les règles et qui ont été discutées avec la direction de la section. Bien sûr, au niveau des réalisateurs il existe toujours un désir d'indépendance et une direction qui laisserait les réalisateurs à eux-mêmes pour faire leurs propres émissions serait très mal avisée. Voilà une chose que nous n'avons jamais demandée; je ne le demanderais jamais. Je ne crois pas que cela puisse marcher. Je crois que rien ne marcherait sans supervision. Nous avons toujours été prêts—et les faits enregistrés cette année démontrent complètement, je crois, notre bonne

volonté—à accepter les décisions, et cela est une réfutation totale de l'allégation que tel n'est pas le cas. Cependant, à ce qu'il me semble, l'important est que nous croyions qu'il doit y avoir dialogue. La direction soutient, d'autre part, qu'elle n'aime pas les défis et qu'en un sens elle ne prise pas nous voir revenir pour dire: «Nous aimerions discuter cette question». Voilà ce qui semble être une difficulté essentielle et que tout le monde reconnaît.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Maintenant, M. Leiterman, dans le même ordre d'idée, vous avez dit également que la haute direction cherche à s'établir une position tranquille, calme et sûre. Vis-à-vis qui croyez-vous que la haute direction cherche à s'installer, comme çà dans une position ou une situation de sécurité et de calme?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: En autant que je puisse le dire, le désir de tranquilité s'étend dans la plupart des directions, à partir de la haute direction en descendant les échelons subalternes et de la haute direction en allant par tout le pays. La haute direction semble manifester un désir de plus en plus grand de n'avoir pas d'ennuis à l'échelle du pays en général, d'éviter de faire naître des griefs, de recevoir des lettres de groupes de téléspectateurs, des plaintes émanant de ce Comité ou du Parlement lui-même, d'éviter que quelque député ne se lève pour critiquer la ligne de conduite de la Société.

Ce désir de tranquilité se manifeste,—et il a été très clair pour tous les membres du personnel de Radio-Canada au cours de l'année dernière et du mois dernier,—par la mise en œuvre de ce que l'on définit au sein de la Société comme la «ligne dure», la répugnance à tolérer la situation des personnes au niveau intermédiaire de la direction que l'on dit prêtes à discuter ou à contester les décisions de la haute direction. Il y a eu à cet égard des mutations très significatives. Parfois, certaines personnes ont été promues à des emplois où elles ne sont plus en mesure de contester; pour d'autres il s'agit d'une mutation latérale et dans la plupart des cas, ces personnes ont été remplacées par des personnes que l'on sait être prêtes à se conformer à ce que dit la direction, sans poser de questions ni émettre d'opposition. Cela a été surtout manifeste depuis la nouvelle nomination du président à un autre mandat de sept ans.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Croyez-vous que la haute direction peut avoir raison de rechercher ainsi la tranquilité vis-à-vis l'opinion publique ou le Parlement?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Je crois que ce serait la mort de la Société s'il fallait qu'un jour la direction mette son désir de tranquilité au-dessus de son désir et de sa volonté de servir les habitants du pays en leur présentant une discussion des points de controverse importants qui sont soulevés dans le pays.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Je n'ai pas parlé nécessairement de discussions, mais j'ai parlé de critiques. Croyez-vous que la haute direction peut avoir raison de rechercher la tranquilité en face de la critique de la part de la population ou du Parlement?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Il me semble qu'il doit toujours y avoir de la critique, que si la Société fait ce qu'elle doit faire et entame une discussion publique sur les affaires publiques du pays, il doit toujours y avoir des divergences d'opinion. La même chose s'applique à un programme comme *Seven Days* et ce serait un désastre si soudainement tout le monde trouvait le programme parfait, qu'il répondait à tous les besoins et que l'on n'avait rien à lui reprocher. Si un programme ou la Société remplit bien ses fonctions, cela doit soulever de la controverse; c'est absolument essentiel et dès que cela n'existe plus, je crois que nous sommes en grand danger dans ce pays.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Alors vous croyez que les députés peuvent avoir raison de critiquer, à l'occasion, certains faits ou certains événements à Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Bien sûr.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Croyez-vous que les membres du Parlement montrent de la compétence dans les critiques qu'ils adressent à Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Oui. J'ai des opinions personnelles au sujet de différentes critiques. J'en trouve personnellement qui sont fondées et il arrive qu'elles coïncident avec mes propres idées. A d'autres moments, des critiques formulées par certains autres députés peuvent ne pas me sembler fondées ni coïncider avec mes propres vues, mais c'est là une divergence d'opinions normale dont, je suppose, est faite une société démocratique et suivant laquelle elle fonctionne.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: M. Leiterman, vous trouvez souvent que la direction veut prendre des décisions arbitraires, vis-à-vis des réalisateurs. Vous l'avez mentionné à plusieurs reprises. S'il y a des critiques qui viennent de l'extérieur de Radio-Canada, est-ce qu'à ce moment-là la direction est solidaire et appuie les réalisateurs, les animateurs? Est-ce que vous sentez que lorsque la critique vient de l'extérieur de Radio-Canada, vous avez l'appui de la haute direction de Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Cela peut se produire des deux manières, mais je dois reconnaître que la plupart du temps, lorsque l'on formule une critique publique contre la Société ou un programme, la direction a tendance—et cette tendance s'accentue—à faire l'autruche et, comme cela est arrivé occasionnellement, d'émettre des excuses plutôt que de défendre ce qu'elle croyait être les principes, ce que doivent être les principes de la discussion publique. La manière facile d'en sortir est de dire: «Nous sommes désolés, cela n'aurait jamais dû se produire». A l'occasion, je dois reconnaître que cette réponse est justifiée, mais il y a eu des occasions—et j'en ai mentionné une—où il m'a

semblé que cette sorte d'excuse précipitée n'était pas fondée sur une discussion ou un examen suffisant des faits en cause.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Vous avez parlé dans votre deuxième principe, M. Leiterman, d'établir une clause visant à protéger les réalisateurs, dans le cas des programmes controversés, qui les laisserait un peu plus libres d'orienter ces programmes controversés, sans être victimes de complots ou de critiques injustifiées. Croyez-vous que si la haute direction énonçait une série de principes de base pour ces programmes controversés, qui vous laisserait toute latitude dans les limites de ces principes-là, croyez-vous que cela réglerait le problème?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Non, je ne le pense pas. En réalité, le meilleur équivalent à une liste de ce genre existe; c'est la déclaration de principes que j'ai déposée plus tôt au cours de l'audition et qui établit les principes de base appliqués dans la section des affaires publiques. Voilà le document qui, je crois, traite à fond de la question. Il établit le besoin de la discussion des sujets à controverse et le besoin d'équilibre et de justice dans ce genre de discussions. Je ne crois pas qu'il nous faille davantage de documentation. Je crois qu'il y en a déjà amplement. Je pense que ce qu'il faut maintenant c'est tout simplement de la part de la haute direction une disponibilité à discuter de ces questions avec les gens qui font les programmes, qui ont formulé ces lignes de conduite et qui travaillent aux programmes—et, je le répète, je ne parle pas des réalisateurs, comme moi, mais des personnes dont nous dépendons et qui ont une idée d'ensemble des programmes dont ils ont la responsabilité—et d'en arriver à des conclusions satisfaisantes plutôt que de gouverner par édits.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Dernière question, M. Leiterman. Dans le cas spécifique de Laurier LaPierre, son contrat n'a pas été annulé, il n'a pas été renouvelé. Croyez-vous que dans cette circonstance, la haute direction a agi de façon illégale?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Non. Vous avez raison. Le contrat de M. LaPierre n'est pas encore expiré, il expire le 8 mai à la fin de la série d'émissions télévisées. Il ne serait donc pas illégal de l'annuler. L'irrégularité que nous avons rapportée. . .

M. GRÉGOIRE: A-t-il été annulé ou non renouvelé?

M. LEITERMAN: Non renouvelé.

M. GRÉGOIRE: Il n'a pas été annulé?

M. LEITERMAN: Vous avez raison, il n'a simplement pas été renouvelé. Mais, l'irrégularité dont il s'agit est dans mon contrat—dont vous avez, je crois, un exemplaire—dans lequel il est stipulé que l'on donne au réalisateur la responsabilité des principaux artistes inscrits à son programme. Voilà sa première responsabilité. Comme vous le savez, la question ne m'a même pas été soumise.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Alors, le préjudice aurait été causé à vous et non pas à Laurier LaPierre, puisque c'était votre contrat à vous qui vous donnait certains droits, et non pas celui de Laurier LaPierre.

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: C'est exact. M. LaPierre ne peut formuler de plainte si son contrat n'est pas renouvelé.

M. MACDONALD (*Prince*): M. Leiterman, je sais que cette question a été traitée en sorte de différents points de vue, mais j'aimerais vous poser carrément une question: Quel est d'après vous le but principal de *Seven Days* dans son essence en tant que programme?

M. LEITERMAN: En tant que programme?

M. MACDONALD (*Prince*): En tant que programme, quel est d'après vous son but fondamental? Vers quoi le programme tend-il fondamentalement?

M. LEITERMAN: A parcourir la plus grande variété possible de sujets dans ce pays et à l'étranger, suivant les fonds dont le programme dispose, pour le plus vaste auditoire possible. Je crois que c'est là la réponse la plus simple.

Nous essayons de présenter un programme magazine qui puisse parcourir l'éventail complet des intérêts et de l'activité du public, en passant par tous les domaines de la science et de la médecine, des arts et de la politique et, en particulier, des affaires nationales: comme, par exemple, une question comme celle de l'ombudsman.

M. MACDONALD (*Prince*): Plusieurs autres programmes traitant des affaires publiques pourraient également tomber dans cette catégorie, mais habituellement ces programmes sont loins d'avoir la cote de popularité ou le genre d'appui que ce programme a eu à travers le pays.

M. LEITERMAN: La différence est que *Seven Days* est une émission qui a été conçue de manière à inclure plusieurs sujets—un grand nombre de sujets—dans chaque émission.

La raison pour cela est la même qui veut que les soi-disant magazines de nouvelles hebdomadaires aient une vaste popularité auprès du public.

Je pense que l'on pourrait le décrire comme un programme qui, dans chaque émission, doit avoir un élément d'intérêt pour chacun. Ainsi, dans une émission qui contient dix éléments, tous les sujets traités n'intéresseraient pas chacun des membres ici présents, mais il y aurait de toute évidence dans chaque émission quelque chose pour susciter l'intérêt d'à peu près tout le monde.

M. MACDONALD (*Prince*): Serait-il juste d'ajouter que dans l'esprit de ceux qui mettent le programme au point, il doit y avoir une certaine conscience qu'il doit y avoir dans ce programme quelque chose qui choque, alarme, inquiète ou étonne les téléspectateurs? Je sais que dans l'esprit de plusieurs personnes avec lesquelles j'ai discuté du programme, il y a cet état d'étonnement parce que quelque principe ou institution établie a été «attaquée».

M. LEITERMAN: Il y a plusieurs façons de réussir ce genre de choc qui est un attribut du programme et la surprise en est une très importante. Nous essayons

d'y parvenir de diverses manières. La présentation en est une. Le directeur du programme, David Susskind, aime se vanter du fait que tous les ponts entre les sujets traités sont toujours différents les uns des autres. Il y a d'abord de petits trucs; il y a ensuite le contexte lui-même. Je serais très mal à l'aise de participer à une émission où les téléspectateurs pourraient se mettre à prévoir ce qui pourrait suivre. Dès qu'on en arrive là, on commence à perdre notre auditoire.

Le monde est vaste et intéressant et nous sommes toujours à l'affût des sujets qui puissent avoir une substance aussi primordiale que la première apparition télévisée de George Chester Spencer. Voilà un élément de surprise; c'est très prenant, parce que personne n'a jamais vu cet homme et subitement, il est là; soudainement, durant 20 minutes—ou 17 dans son cas—vous avez devant vos yeux un homme qui tient la manchette des nouvelles. C'est un genre de surprise idéale.

Il y a cet autre cas qui peut se rapporter à un élément qui sera au programme de cette semaine. Il s'agit de la description de la vie en captivité d'un groupe de souris gardées sous observation par un groupe de chercheurs universitaires et de la découverte que les souris commes les humains adoptent une certaine forme de conduite quand elles sont soumises à certains extrêmes dans leur mode de vie.

M. MacDonald (*Prince*): Je veux dire qu'il y a la musique—le boum, boum, boum, les effets visuels produits par les mouvements avant et arrière des caméras, les graphiques et la façon de les présenter. Il y a cet ensemble d'effets. On a l'impression qu'une grande partie des affaires publiques a été faite pour atteindre les intellectuels qui ne sont pas prêts à y participer selon la manière suivant laquelle les instruments mêmes sont utilisés.

M. Leiterman: Votre description est très au point et vous êtes manifestement assez familier avec la télévision. Vous avez précisément énoncé ce que le programme essayait de réaliser. Nous ne voulons pas que nos téléspectateurs s'endorment au milieu du programme. Si nous estimons que le programme ne tourne pas rond, nous essayons de lui donner un peu plus de ce que le groupe qui travaille au programme appelle *bizaz* ou *zip*. Si quelque chose traîne en longueur de sorte que les gens commencent à être ennuyés par le sujet, nous essayons de le raccourcir.

Vous devez comprendre que nous regardons cette émission non seulement comme un programme d'affaires publiques mais vraiment comme un programme de divertissement. Nous croyons qu'il faut divertir pour capter l'auditoire en lui offrant les sujets sérieux abordés au cours du programme. Cela ne veut pas dire que le but premier de l'émission soit de divertir, mais j'aimerais vous citer les remarques d'Alfie Gethrin qui a mis au point et réalisé pour la NBC le programme d'affaires publiques le plus passionnant du pays, appelé *White Paper*. Il a dit et il m'a dit à moi que si l'on cessait pour un moment de divertir, on ne captait jamais l'auditoire. On s'en trouve réduit au 5, 10 ou 12 p. 100 de téléspectateurs qui veulent la forme traditionnelle de conversations sur les affaires publiques.

M. MacDonald (*Prince*): Permettez-moi de vous demander ceci: relativement à la façon dont vous menez votre émission sur les affaires publiques de manière à atteindre un vaste auditoire, vous dites que celle-ci doit être enveloppée dans un emballage distrayant?

M. Leiterman: Oui.

M. MacDonald (*Prince*): Que vous employiez à cette fin des moyens visuels vivants, des graphiques ou que ce soit une jolie fille...

M. LEITERMAN: Oui.

M. MACDONALD (*Prince*): ...ou un sujet d'envergure qui a une signification particulière. Mais, franchement, ne croyez-vous pas qu'il y a peut-être un genre d'émission sur les affaires publiques qui peut être fait sans... disons ...tout ce trucage?

M. LEITERMAN: Oui. Et je crois que nous faisons beaucoup d'émissions de ce genre.

Ja parle du spectacle dans son ensemble. Vous avez dû parler de divertissement. Le spectacle, dans l'ensemble, doit être divertissant.

Nous constatons que le spectateur, à la fin de l'heure, non seulement n'est pas ennuyé, mais voudrait qu'elle se prolonge. On trouve que l'heure passe très vite, et parfois un spectateur nous dira qu'elle lui a paru une demi-heure. C'est une bonne chose. Quand on dit que l'heure a semblé une heure et demie, vous savez que le spectacle a une tendance à traîner en longueur.

Mais je suis d'avis que dans chaque spectacle il y a des items importants auxquels votre question peut se rapporter et qui sont substantiels.

Très souvent, il y a plusieurs points qu'il faut faire comprendre. Je vous demande de vous reporter de nouveau à la discussion sur l'escalade avec Herman Kahn ou aux discussions relatives aux pays d'outre-mer. La liste serait longue.

LE PRÉSIDENT: Avant que vous alliez plus loin, puis-je vous rappeler que vous semblez entraîner le témoin sur un terrain que je relie difficilement au point que nous essayons d'examiner, c'est-à-dire les rapports entre la direction et le personnel.

M. MACDONALD (*Prince*): J'essaie d'établir la conception que monsieur Leiterman se fait de l'émission. Plus tard, quand la direction comparaîtra, je veux voir de quelle façon cette conception peut se concilier avec celle que se fait la direction.

LE PRÉSIDENT: Pourriez-vous faire cela le plus rapidement possible?

M. MACDONALD (*Prince*): Les questions sont plutôt courtes.

M. LEITERMAN: Je regrette.

LE PRÉSIDENT: Monsieur le membre du Comité sait fort bien qu'il y a des questions courtes qui demandent de très longues réponses.

M. MACDONALD (*Prince*): J'allais dire que ce sont là les techniques que vous avez développées, sur lesquelles vous avez bâti cette émission.

M. LEITERMAN: Oui. Je vais essayer de répondre brièvement.

M. MACDONALD (*Prince*): Vous avez auparavant insisté sur le fait que ce spectacle était un concept assez nouveau et que vous utilisiez la télévision, qui était aussi nouvelle; il s'agissait d'une nouvelle dimension. Mais, en réalité, est-ce que le concept de *Seven Days* n'était pas déjà apparent dans l'émission de la BBC *This Was the Week That Was*, et cette émission n'a-t-elle pas servi de prototype pour *Seven Days*.

M. LEITERMAN: Non. Voilà une comparaison que je dois vraiment rejeter. L'émission *Seven Days* est construite sur le modèle de plusieurs autres émissions, mais elle présente beaucoup plus d'analogies avec une autre émission de

la BBC appelée *Panorama. This Was the Week That Was* était un spectacle uniquement satirique.

Si vous vous reportez à l'un des documents que j'ai introduits au dossier et qui donne le contenu de l'émission, vous verrez que dans *Seven Days* la satire occupe à peu près 8 pour cent du temps. Pour ce 8 pour cent, oui, nous nous inspirons quelque peu de *This Was the Week That Was,* mais notre satire est beaucoup moins dure et beaucoup moins mordante que celle employée par l'émission anglaise. En même temps, nous sommes probablement un peu plus solides que la version américaine, que vous avez peut-être vue.

M. MacDonald (*Prince*): Quand vous nous donniez les divers item qui ont, en fait, presque créé cette impasse avec la haute direction, l'un d'entre eux m'a intéressé et c'était au sujet de l'interview de Harold Wilson: le matériel pour cette émission a été obtenu... je ne voudrais pas porter un jugement... mais il semblait qu'en cette occasion l'usage que *Seven Days* a permis de ce matériel n'était pas conforme à l'éthique, puisque les dirigeants avaient expliqué qu'ils ne voulaient pas que ce matériel soit utilisé. Je suppose qu'un règlement est en cause et que l'entente tacite qui existe dans ce domaine a été brisée.

M. Leiterman: Non. Je vous demande un peu de latitude pour répondre à cette question.

Il n'y a eu aucune critique d'aucune partie de l'émission de la part de la direction après que le ruban eût été obtenu et employé. En fait, il était généralement admis que le ruban était du domaine public. Mais il existait une situation absolument ridicule où le ruban était sur place, à moins de 12 pieds de la machine que nous employions, ou du ruban de vidéo, et où il suffisait, pour brancher l'appareil, de l'insertion d'une simple fiche. Cela était interdit. Et la raison de cette interdiction découlait d'une action du Service des nouvelles et, si je peux m'exprimer ainsi sans irrespect, du refus du représentant de l'association qui compte des membres dans le Service des nouvelles à consentir à une utilisation sensée du matériel commun.

Il y a une association au Service des nouvelles. Il n'y a pas de membres de l'association dans notre département. Nous ne faisons pas partie d'une union parce que pas une union au monde n'autoriserait nos heures de travail. Par conséquent, nous n'avons pas d'association, et il y a une association dans le Service des nouvelles. Cette association fait énormément d'opposition dans le domaine des nouvelles et des affaires publiques dans le but de limiter *Seven Days*, et cela conduit à des choses absolument invraisemblables.

M. MacDonald (*Prince*): Voulez-vous dire que les conditions de travail à *Seven Days* sont tellement terribles qu'il serait impossible d'avoir une union, ou bien en fait les membres de l'équipe de *Seven Days* appartiennent-ils à une union ou...

M. Leiterman: Le problème ne s'est jamais posé, mais il me semble qu'aucune union ne voudrait être en cause. Les membres du personnel travaillent selon les règlements de l'union, et leurs réclamations pour temps supplémentaires sont très élevées, et ils ont dû employer d'autres personnes pour se conformer au code canadien du travail.

M. MacDonald (*Prince*): Voulez-vous dire que les techniciens ne font pas partie d'une union?

M. LEITERMAN: Non. Ils sont tous membres de l'union. Les rédacteurs et les réalisateurs ne sont pas membres d'une union.

M. MACDONALD (*Prince*): A la lumière de ces faits, peut-on dire que, si on excepte la controverse actuelle dans les équipes des autres émissions, et particulièrement en ce qui concerne le Service des nouvelles et l'équipe de *Seven Days*, les relations sont bonnes avec les autres équipes de production?

M. LEITERMAN: Je ne crois pas qu'une telle déclaration serait juste. Bien que je dirais qu'au début, quand on a commencé *Seven Days*, il y a eu des frictions parce que l'émission exigeait une grande part des facilités qui étaient constamment en demande et exigeait aussi des facilités spéciales et des choses qui n'avaient jamais été faites auparavant. Et il y eut beaucoup de frictions. La plupart de ces problèmes ont été réglés au cours de la première année, excepté pour la friction avec le Service des Nouvelles, mais là aussi la situation s'est améliorée; il y a beaucoup plus de compréhension, en fait, en ce moment, alors que le Service des Nouvelles montre beaucoup de sympathie à *Seven Days* dans ses ennuis actuels. Mais le problème de l'association des journalistes et ces sortes de frictions n'ont pas été résolues.

M. MACDONALD (*Prince*): Croyez-vous qu'il y a eu, de la part des autres réalisateurs et de la part de certaines personnes, une certaine jalousie envers *Seven Days*?

M. LEITERMAN: Oui. Je suppose que «jalousie» est le mot correct, même si ce n'est pas un mot très agréable. Mais certaines personnes pensaient que nous avions une plus large part du budget et des facilités, part qu'elles auraient aimé avoir pour des projets auxquels elles croyaient.

M. MACDONALD (*Prince*): Cela est intéressant. Il me semble en fait, que le budget de *Seven Days* dépassait d'une façon anormale le budget des autres émissions sur les affaires publiques.

M. LEITERMAN: Oui, beaucoup.

M. MACDONALD (*Prince*): Est-ce qu'il n'y aurait pas eu une méthode selon laquelle un budget de cette sorte serait allé aux autres équipes de production?

M. LEITERMAN: Il faudrait poser cette question à monsieur Haggan qui a la tâche de diviser les budgets, ou vous pourriez la poser à la direction.

La seule réponse que je puisse vous donner c'est que cette sorte d'émission demande de l'argent.

Je pourrais ajouter que cela n'approche quand même pas des estimés qui ont été faits. Nous aimerions avoir un peu de cet argent.

Je peux ajouter que l'émission coûte beaucoup moins que *Close Up*. Cela est significatif. En fait, *Seven Days* coûte beaucoup moins, pour une émission d'une heure, que *Close Up* ne coûtait pour une demi-heure durant les deux premières années et coûte seulement un peu plus que cette somme dans les années suivantes. *Seven Days* coûte aussi beaucoup moins que le budget prévu pour *Horizon*. Ce sont là des faits significatifs.

M. MACDONALD (*Prince*): Quand vous avez introduit au dossier les documents sur la ligne de conduite se rapportant à la responsabilité de l'animateur et que vous nous avez parlé du *modus operandi* de l'émission, vous nous avez informés que ce document n'était pas fourni à l'animateur. Est-ce que cela ne

vous semble pas un peu ridicule que des gens qui paraissent régulièrement à la télévision ne puissent avoir une conception écrite de l'image qu'ils doivent refléter?

M. LEITERMAN: Non; je crois que ce serait dommage que ce genre de document leur parvienne. Vous avez rencontré M. LaPierre et je crois que vous êtes en mesure de juger par vous-même comment une personne aussi sensible réagirait devant certaines choses qui paraissent dans ce genre de document.

En pratique, c'est beaucoup mieux que des gens dignes de confiance, tels que les réalisateurs, expliquent ces documents aux animateurs, de telle façon que si M. LaPierre fait quelque chose qui, à notre sens, comme réalisateurs, ne répond pas aux règles de votre service, alors nous le lui disons et nous le lui expliquons plutôt que de dire: «Vous avez manqué à la règle 22A.» Un tel système ne serait pas avantageux.

M. MACDONALD (*Prince*): Tous les réalisateurs ont-ils une copie de ce document?

M. LEITERMAN: Tous les réalisateurs ont droit à une copie. Je ne pourrais dire s'ils en possèdent tous une.

M. MACDONALD (*Prince*): J'ai ouï dire que certains réalisateurs ne connaissent pas l'existence de ces feuilles et je me demande comment un tel réalisateur saurait et comment il pourrait le leur expliquer.

M. LEITERMAN: Bien, je pense que vous devriez poser cette question à M. Haggan.

Bien entendu, une bonne partie du contenu de ce document ne s'applique pas à la plupart des programmes.

M. MACDONALD (*Prince*): Prétendons que cette information était à votre portée dès le début, alors que vous élaboriez ce programme, dans ce cas l'auriez-vous parcouru et ensuite, d'après ces principes directeurs, auriez-vous guidé les animateurs de ce programme?

M. LEITERMAN: Je l'aurais lu et je les aurais guidés.

Un autre point sur lequel je veux attirer l'attention, c'est que cette politique est mise à jour d'après les bases des programmes eux-mêmes; et la dernière édition fait sûrement état de ce que *Seven Days* a établi.

M. MACDONALD (*Prince*): Je conclus que vous avez abordé au moins quatre différents sujets dans ce document. Les documents jugés périmés sont-ils refaits à intervalle régulier? En d'autres mots, y a-t-il une revision constante qui s'effectue même dans le cas d'un animateur que l'on considère acceptable?

M. LEITERMAN: Pas une revision constante. Il y a au moins quatre ébauches du document de chaque animateur. Il y en avait eu une en vigueur pour quelques années. Je ne sais plus pour combien d'années. Puis à mesure qu'un programme s'élabore, particulièrement un programme du genre de *Seven Days* cela devient évident que des changements doivent avoir lieu, et des changements ont, de fait, eut lieu dans le programme. Ceci est naturel, et je crois que cela démontre l'évolution qui s'opère.

M. MACDONALD (*Prince*): Vous avez laissé entendre plus tôt que ce document était réalisé par le conseil chargé de la programmation.

M. LEITERMAN: Non. Le conseil chargé de la programmation et le service ont participé à une discussion sur la façon dont LaPierre et Watson mènent les interviews des leaders.

Je suis assuré que ce document est approuvé par le conseil de la programmation, en autant que je sache.

M. MacDONALD (*Prince*): Qui, de fait, a réalisé ce document?

M. LEITERMAN: Il faudra le demander à M. Haggan.

M. MacDONALD (*Prince*): Demande-t-on votre avis ou celui de d'autres réalisateurs lorsqu'on ébauche un tel document?

M. LEITERMAN: On ne nous consulte pas. Ou nous donne le document et si nous avons quelques objections à ce qu'il contient, nous les énonçons. Je les ai énoncées, et je n'ai vu aucune de mes objections incorporées au document final.

M. MacDONALD (*Prince*): Il est intéressant de noter que, parmi les incidents que vous avez cités comme causes de mécontentement à la direction, il en existe très peu qui décrivait une controverse impliquant M. Watson ou M. LaPierre, si je ne m'abuse.

M. LEITERMAN: Je n'ai pas tout à fait saisi.

M. MacDONALD (*Prince*): Dans les dix exemples que vous avez mentionnés...

M. LEITERMAN: Oui?

M. MacDONALD (*Prince*): Je crois qu'il n'y en avait pas plus de deux qui impliquaient particulièrement M. LaPierre ou M. Watson?

M. LEITERMAN: Oui.

M. MacDONALD (*Prince*): Quelles objections précises la direction a-t-elle faites par rapport aux techniques d'interviews de ces deux messieurs?

M. LEITERMAN: Bien, la direction m'a fait connaître ses objections personnellement lors d'une conversation que j'ai eue avec M. Walker.

• (11.50 a.m.)

Et, M. Walker a mentionné le discours fait par M. LaPierre à Winnipeg dans lequel il jugeait la Commission Fowler et le fait que M. Watson avait fait partie de l'association des réalisateurs et qu'il en était le président quand l'association des réalisateurs a présenté sa requête à la Commission Fowler à la demande de Fowler. En plus de ça, M. Walker a mentionné que lui et ses collègues n'aimaient guère le genre d'interviews que M. LaPierre menait et il a référé de façon peu obligeante à l'épisode de la «larme» ou «Essuie la larme» comme on en parle habituellement. Il a aussi ajouter que M. LaPierre n'était pas objectif et ils ont employé l'expression: «il ne sait rien garder pour lui». Aucune objection n'a été faite à l'habileté de M. Watson comme animateur; on l'a décrit d'une autre façon.

M. MacDONALD (*Prince*): M. Walker vous entretenait de l'habileté de M. LaPierre comme animateur mais il n'a pas référé aux normes et aux pratiques qui se rapportent à la méthode de procéder d'un animateur.

M. LEITERMAN: Je ne crois pas qu'il en connaisse l'existence.

M. MacDONALD (*Prince*): Vous ne croyez pas que M. Walker en connaisse l'existence?

M. LEITERMAN: J'exprime une opinion personnelle.

M. MATHER: M. le président, quoique les questions et réponses intéressent tous les membres concernés, je suis certain que l'honorable membre ne m'en tiendra pas compte si je lui rappelle l'avertissement fait aux membres par le président de ne pas allonger indûment leur période de questions afin de favoriser les autres membres. Je crois que cette série de questions et réponses a duré un bon 30 à 35 minutes.

M. MACDONALD (*Prince*): Ce n'est pas vrai. Il y a exactement 22 minutes que j'ai commencé à poser des questions. Certains autres membres ont eu jusqu'à 1½ heure. J'ai dû atendre jusquà trois jours pour poser certaines questions.

Si je comprends bien, M. le président, la séance sera levée dans environ 7½ minutes et j'aurai fini à ce temps-là.

Le PRÉSIDENT: Nous ajournons à 13 heures.

M. MACDONALD (*Prince*): Eh bien, je peux même terminer pour 13 heures. Plus tôt, quand M. Mackasey vous questionnait vous avez référé à un document qui précisait le mandat de *Seven Days* et vous étiez prêt à ce moment-là à le déposer. J'aimerais bien pouvoir consulter ce document si cela vous va toujours.

M. LEITERMAN: J'essaie de me rappeler. Je crois que nous n'entendons pas de la même façon ce à quoi je référais. Quelqu'un peut-il me rafraîchir la mémoire. Il n'existe pas de document tel que celui que vous décrivez.

M. MACDONALD (*Prince*): Bien, je l'ai noté ici.

M. LEITERMAN: Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. Vous référez à un document sur le mandat et je ne connais aucun document de ce genre.

M. MACDONALD (*Prince*): Très bien, je n'irai pas plus loin. Je veux commenter et poser des questions sur la télévision comme moyen de communication, envisagé par rapport aux autres moyens de communication. Vous avez indiqué tantôt que vous croyez la télévision hautement supérieure aux journaux et aux revues pour traiter d'une question et éveiller les sentiments des gens, et cela sur bien des points. En êtes-vous convaincu?

M. LEITERMAN: Elle n'est pas supérieure mais différente. Elle est supérieure par rapport aux réactions qu'elle produit bien que je n'aime pas à employer cette expression. Toutefois, il y a une grande différence entre les réactions provoquées bien que chacun ait une fonction particulière et nécessaire. Les journaux et les revues consacrent habituellement beaucoup d'espace et de temps au développement d'une question mais la télévision doit envisager la question d'une aûtre façon. Le genre de présentation le mieux adapté à la télévision amène une participation émotive du spectateur: la seule vue d'un visage d'homme est une expérience émotive. Cela établit un rapport, un sentiment d'accueil, de revirement et ainsi de suite et cela contribue à un genre différent de présentation.

M. MACDONALD (*Prince*): Suis-je dans la bonne voie en disant que vous, vous-même, avez des sentiments particulièrement prononcés au sujet de l'efficacité de la télévision à s'attaquer à ces questions, comparativement aux autres moyens de communications?

M. LEITERMAN: Peut-être devrais-je dire efficacité à rendre clair aux spectateurs qui n'ont pas reçu par d'autres moyens le genre de clarté que la

télévision apporte parfois en un seul coup, et vous en connaissez tous des exemples.

Le PRÉSIDENT: Je crois avoir raison lorsque je dis que les deux dernières questions ne sont pas justifiées par les raisons que le membre lui-même a invoquées pour s'aventurer dans ce genre de questions. Je ne vois pas comment une comparaison entre la télévision et les revues peut avoir quelque rapport aux autres questions que vous voudrez poser à la direction à moins que vous ne reconsidériez toute la conception de la télévision.

M. MACDONALD (*Prince*): Je crois que c'est très important parce que cela fait partie du problème qui nous confronte. On a référé plus tôt au travail de M. McLuhan. Il existe une différence dans la nature même de ces deux genres de moyens, et cela peut amener différentes sortes de liberté, de contrôle et de responsabilités. Je voulais simplement préciser l'idée que s'en fait M. Leiterman et, plus tard, j'espère pouvoir adresser d'autres questions à la direction à ce sujet. Pour le moment, je veux orienter mes questions vers les contrôles, les responsabilités et la fonction actuelle de ce moyen de communication.

M. JOHNSTON: Monsieur le président, je crois que cette manière de questionner que M. MacDonald a adoptée est très importante parce que, quand viendra le tour de la direction, nous considérerons ces gens comme des éditeurs, bien que pas tout à fait dans le même sens qu'un éditeur de journaux. Je crois qu'il est bien utile que nous envisagions ceci sous un angle différent parce que je crois qu'il peut y avoir de très réelles différences entre les divers moyens de communication.

M. MATHER: M. le président, je crois qu'on a bien précisé le point de vue de M. Leiterman par une longue série de questions.

M. MACDONALD (*Prince*): C'est peut-être vrai. Mais je suis si peu brillant que je dois préciser davantage afin d'être sûr que je comprends.

Lors des témoignages, on nous a beaucoup parlé du long réseau par lequel parviennent les décisions de la direction et s'établissent les communications. Croyez-vous que ce réseau de communications soit trop long?

M. LEITERMAN: Oui, il l'est.

M. MACDONALD (*Prince*): En ce qui concerne le programme et les deux animateurs, croyez-vous que la façon dont on les a traités récemment est, de fait, une tentative de la part de la direction pour faire disparaître le programme?

M. LEITERMAN: Je crois que cela fait partie d'une tentative de le changer de telle façon que cela équivale à le faire disparaître.

Je ne doute pas que la direction ait l'intention de continuer le programme et de lui garder son nom. Mais, les changements que la direction envisage, en dépit des affirmations contraires, particulièrement les affirmations récentes depuis qu'il y a eu de telles protestations publiques, est à mon sens, ayant présent à l'esprit les deux tentatives précédentes de faire disparaître le programme. . .une preuve de ceci.

M. MACDONALD (*Prince*): Il semble que le 18 novembre fut une date critique dans la vie de *Seven Days* et pour quelque temps après la direction croyait que le programme s'en tenait aux normes de la Société.

M. LEITERMAN: Ce qu'il voulait dire c'est qu'il n'entendait plus parler de nous.

M. MACDONALD (*Prince*): En effet, quel changement avez-vous institué, en tant que réalisateur, pour éviter cette confrontation.

M. LEITERMAN: Je prenais ce qu'il me disait et je n'en parlais plus.

M. MACDONALD (*Prince*): En d'autres mots, vous avez cessé de débattre ou de discuter sur ces questions, et s'il s'objectait à une question vous l'étouffiez et vous continuiez votre chemin?

M. LEITERMAN: C'est exact, mais en deux ou trois occasions on promulgua des édits auxquels nous nous sommes opposés par les voies ordinaires et à la fin, dans deux ou trois cas, nous avons tout simplement suivi notre honneur et nous avons accepté.

M. MACDONALD (*Prince*): J'ai une dernière question. Par un pur effet du hasard, j'ai remarqué que la revue *Time*, dans son horaire, a remplacé *Seven Days* par un autre programme à l'espace marqué 10 heures, le dimanche soir. A-t-on projeté depuis une semaine et demie que *Seven Days* ne serait pas sur les ondes dimanche prochain?

M. LEITERMAN: Je n'ai nullement l'intention de présenter autre chose dimanche prochain.

M. MACDONALD (*Prince*): Et actuellement, *Seven Days* paraîtra dimanche soir?

M. LEITERMAN: Oui.

M. MACDONALD (*Prince*): Je n'aurais peut-être pas dû poser cette question. Et, *Seven Days* sera-t-il conforme à son mandat?

M. LEITERMAN: C'est un sujet dont je discute avec mes surintendants.

M. MACDONALD (*Prince*): Merci.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions monsieur Basford?

M. BASFORD: Je vais m'abstenir pour le moment.

M. PRITTIE: Nous avons traité particulièrement du programme *Seven Days* et du problème général des relations entre la direction et le service de réalisation, les normes régissant les réalisateurs et les façons d'opérer. On a fait mention du T.W. 3 Panorama présenté par la BBC, et dont certaines parties sont semblables à *Seven Days*.

J'aimerais vous demander, M. Leiterman, si vous êtes familier avec la façon dont la BBC procède pour ce genre de programme, en ce qui concerne la haute direction, le service de programmation, les réalisateurs, et ainsi de suite. Il semble, à peu d'exception près, que nous ne puissions établir qu'une seule comparaison valable, soit avec un autre réseau public de radiodiffusion. Il y a eu des programmes semblables aux États-Unis, mais très peu. Connaissez-vous la façon de procéder de la BBC pour ce genre de programme. Les réalisateurs des programmes de la BBC ont-ils dû faire face au même genre de problèmes que vous?

M. LEITERMAN: Oui, je connais le système. Dans le cas de T.W. 3 et des autres programmes controversés—et puis-je ajouter que ces programmes soulèvent des controverses autrement plus fortes que *Seven Days* n'en a jamais

soulevées—la BBC encourage depuis longtemps le climat de controverse, et son directeur général y croit. Il le confirme en disant que «c'est excellent» et qu'il «y croit», ou quelque chose du genre.

En réponse à la deuxième partie de votre question, il y en a eu sûrement. Les réalisateurs de ces émissions, avec qui j'en ai discuté, me disent qu'ils ont plusieurs des mêmes problèmes que nous. Mais ils ont un système de reportage différent qui fonctionne infiniment mieux que le nôtre.

M. PRITTIE: Pourriez-vous nous donner quelques détails sur leur système?

M. LEITERMAN: Volontiers. Le réalisateur de T.W.3, M. Ned Sharron, n'avait qu'un seul intermédiaire entre lui et le directeur général de la société, Sir Hugh Green. Il ne devait répondre qu'à cet intermédiaire, en la circonstance M. Donald Baverstock. Ainsi le directeur général était informé presque directement du contenu de l'émission et ses commentaires étaient transmis directement aux réalisateurs. J'ai proposé un arrangement semblable à notre direction et elle semble favorable à l'idée d'un tel système. Cependant l'organisation de la BBC est différente de la nôtre. A Radio-Canada, c'est M. Haggan qui serait l'intermédiaire entre les responsables de l'émission et la direction.

C'est ce point-là précisément qui donne lieu à toute la controverse. En effet, pour tous les autres détails relatifs au personnel, aux budgets, aux problèmes ordinaires, aux machines et aux relations avec les autres réseaux, le mécanisme actuel de Radio-Canada suffit et fonctionne bien dans le cours normal des choses. Mais lorsqu'il s'agit de ce qui passera en ondes le dimanche—et on n'en est presque jamais sûr avant le mardi, le jeudi, le vendredi, le samedi et parfois le dimanche même, il faut un contact direct, un système permettant de prendre des décisions immédiates et le genre de contact intime que rend possible un tel système. Si nous voulons renseigner la direction sur un point très délicat, le dialogue doit filtrer à travers une demi-douzaine de personnes, tant en montant qu'en descendant. Ce n'est donc pas surprenant qu'il existe beaucoup d'incompréhension entre les deux niveaux.

M. PRITTIE: Vous avez mentionné qu'à la BBC il existe un intermédiaire entre le directeur général et l'émission T.W.3. Cet homme occuperait-il un poste semblable à celui de M. Haggan ou est-il rattaché plus directement au bureau du directeur général?

M. LEITERMAN: Son poste se rapproche le plus de celui de M. Haggan si l'on tient compte de l'organisation des deux réseaux. Il n'était pas rattaché au bureau du directeur général. Comme je l'ai dit, il s'agit de M. Donald Baverstock. Il détenait un poste de nature administrative mais il avait beaucoup à dire au sujet des émissions et de leur préparation.

M. PRITTIE: D'après ce que vous avez dit, il me semble que le succès d'une émission de ce genre à la BBC dépend beaucoup de la personnalité du directeur général. Vous avez dit que Sir Hugh Green encourageait la controverse. Je suppose donc qu'avec un directeur général différent, la situation pourrait être très différente et qu'éventuellement ils pourraient faire face à un état de choses semblable à celui qui s'est produit à *Seven Days*.

M. LEITERMAN: Oui. Je crois que s'il y avait un changement à la BBC, ils pourraient aisément se retrouver dans une situation semblable à la nôtre. Cependant il y a là-bas de fortes traditions. M'étant entretenu avec Sir Hugh

Green et l'ayant entendu énoncer les conditions de la radiodiffusion et ses vues personnelles à ce sujet, je ne puis imaginer qu'il ferait des déclarations semblables à celles que nous avons entendues récemment, notamment que les émissions ont été trop osées et cherchaient trop la controverse. Il ressort de ces déclarations que la direction ne veut pas s'intéresser aux problèmes de l'émission ni se préoccuper de tant de problèmes. On comprend fort bien ici, dans certains quartiers, qu'il est impossible de réaliser des émissions de ce genre sans en discuter, sans fouiller le fond des choses et poser certains défis.

M. PRITTIE: Vous avez dit que ce désir de tranquillité de la direction de Radio-Canada n'existe pas chez les directeurs de la BBC. Il me paraît donc que c'est une question de personnalité chez les directeurs et non un fait imputable au système lui-même.

M. LEITERMAN: Je suppose que c'est généralement le cas et j'en conviendrais, si ce n'est qu'à la BBC il existe un genre de tradition qui ne permettrait pas à un homme de diriger cette société, c'est-à-dire en devenir le directeur général, s'il ne croyait pas aux genres de principes que nous avons décrits. Et cela ne veut pas dire qu'il y existe un manque de surveillance ou qu'on ne veille pas à maintenir le degré voulu de bon jugement et de bon goût: bien au contraire. Mais on y fait volontiers des expériences, on tolère la controverse et je crois que c'est une chose dont notre haute direction semble manquer dans une large mesure.

M. PRITTIE: Vous avez employé l'expression *désir de tranquillité* en parlant de la haute direction de Radio-Canada. Croyez-vous personnellement que les nombreuses critiques parlementaires formulées contre des émissions telles que *Quest*, *Festival* et parfois *Seven Days* ont pu porter la direction à adopter cette attitude?

M. LEITERMAN: Je suppose que oui. Mais vous savez qu'au Royaume-Uni le Parlement britannique est tout aussi zélé à critiquer l'émission de la BBC. Cependant la direction semble avoir appris à supporter la critique et à l'accepter comme une chose normale. On semble moins disposé ici à accepter les critiques, non seulement du Parlement mais de divers groupes à travers le pays. J'en ai assez dit là-dessus.

M. PRITTIE: Ce que je cherche à préciser c'est la façon dont la direction de Radio-Canada réagit aux critiques. Est-ce dû au genre de personnes qui en font partie par opposition à la haute direction de la BBC, ou au fait que la BBC est plus indépendante au point de vue financier et n'est pas tenue de faire rapport au Parlement aussi souvent? Ce facteur entre-t-il en jeu?

M. LEITERMAN: Je dirais que les deux facteurs entrent en jeu et que le deuxième est important. La Commission Fowler a suggéré, je crois—comme d'autres l'avaient fait avant elle—qu'une société publique de radiodiffusion ne devrait pas être obligée de demander des crédits au Parlement aussi souvent et qu'on devrait lui accorder un certain nombre d'années pour montrer ce qu'elle peut faire. Je suis sûr que ce facteur a son importance. Tout de même, je pense que la personnalité des trois hauts fonctionnaires de Radio-Canada y est sans doute pour quelque chose. J'ai entendu dire au président que Radio-Canada devrait être administrée exactement comme la *General Motors*. Avec toute l'humilité que m'impose ma position, je ne puis vraiment comprendre comment un homme possédant autant d'expérience et, je pense, beaucoup de jugement, peut dire une telle chose.

Le directeur général a dit qu'il aimerait voir Radio-Canada fonctionner comme une machine IBM: c'est une de ses comparaisons favorites. On peut faire produire des émissions à une machine IBM mais elles seront toutes pareilles et ne vaudront pas la peine d'être regardées. On peut aussi produire à l'aide d'un même moule tout un personnel de réalisateurs, d'animateurs et de personnalités pour une émission. On peut ajuster une machine et lui faire produire n'importe quoi mais, à mon avis, il est impensable d'appliquer une pareille comparaison à Radio-Canada.

• (12.10 p.m.)

M. PRITTIE: C'est tout ce que j'avais à demander. Je ferai seulement remarquer que M. Leiterman a répondu hier après-midi à un tas de questions au sujet de l'émission sur le LSD et qu'hier soir, alors que je parlais à un de mes amis assez bien informés d'Ottawa, il me dit par hasard qu'il avait vu l'émission et l'avait trouvée plutôt assommante. Ainsi vos efforts pour obtenir une émission équilibrée me paraissent partiellement récompensés.

M. LEITERMAN: Dans l'atmosphère actuelle, je prends cette remarque pour un compliment.

M. MATHER: Monsieur le président, je n'ai que trois courtes questions à poser à M. Leiterman. D'après la presse de ce matin, M. Ouimet aurait dit que l'émission *Seven Days* ne doit pas détruire Radio-Canada. Après avoir entendu les témoignages qui ont été rendus devant ce comité depuis quelques jours, je ne suis pas sûr que ce n'est pas le contraire, que Radio-Canada ne détruit pas *Seven Days*.

Je vous demanderais donc en premier lieu, M. Leiterman, si vous convenez que ce comité avait raison hier de proposer aux deux parties d'accepter l'offre du premier ministre d'agir comme conciliateur dans cette affaire.

M. LEITERMAN: Oui, je crois que ce fut une suggestion très utile qui pourrait fort bien nous éviter une grève et la perte de services. Je crois savoir que l'association des réalisateurs a accueilli cette suggestion avec enthousiasme et compte prendre une décision au plus tôt à son sujet. La difficulté de l'autre côté est que, selon le président et l'exécutif de l'association des réalisateurs qui ont passé plusieurs heures avec M. Ouimet, la direction de Radio-Canada n'a manifesté aucun désir de recourir à la conciliation et qu'en plusieurs occasions depuis lors, et encore hier, M. Ouimet a réitéré qu'il n'était pas prêt à revenir sur sa décision à l'égard des animateurs de *Seven Days* bien que, je regrette de le dire, il semble donner de nouvelles raisons pour leur renvoi chaque fois qu'il en parle.

La raison admise que mentionne le *Globe and Mail* de ce matin constitue une nouvelle subtilité du motif pour lequel les animateurs doivent partir. Il semble exister une confusion réelle au sujet du véritable directeur du programme. L'accusation voulant que les deux hommes aient constamment résisté aux directives visant à imposer des standards plus rigoureux d'éthique professionnelle (le président soulève maintenant la question d'éthique professionnelle et de standards) n'a évidemment aucun rapport avec M. LaPierre et très peu de rapport avec M. Watson, comme les membres de ce comité ont pu le constater en entendant les témoignages de ces deux messieurs, sauf en ce qui a trait à la part que M. Watson prend à la réalisation de *Seven Days* (avec l'approbation de la direction) à titre de membre de la commission éditoriale qui se réunit très irrégulièrement.

M. MATHER: Pour revenir à la proposition de ce comité et à l'offre du premier ministre, pensez-vous que l'acceptation de cette offre par l'une des parties obligerait presque l'autre partie à faire de même sous peine d'être accusée d'irresponsabilité?

M. LEITERMAN: Je l'ignore. Dans le conflit actuel, la direction semble avoir été capable de résister à des fortes pressions lui demandant de rouvrir et de réexaminer l'affaire. Lors d'une réunion à laquelle j'assistais, M. Ouimet a dit aux courriéristes des affaires publiques qu'il avait demandé et obtenu l'appui du conseil d'administration et que l'affaire était classée.

M. MATHER: Pensez-vous que les réalisateurs en question ont bien reçu, ou sont susceptibles de bien recevoir, la proposition de ce comité?

M. LEITERMAN: Oui, je n'ai aucun doute qu'ils l'accueilleront avec joie.

M. BERGER: M. Leiterman, certaines des questions que je voulais vous poser ont déja reçu une réponse mais j'en ai plusieurs autres. Je vous demanderais tout d'abord quel est le but de l'émission, à votre avis. Est-ce d'informer le grand public, de l'instruire d'une façon générale?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BERGER: Certains témoins qui vous ont précédé, et vous-même je crois, avez exprimé la crainte que l'esprit créateur sera mis en danger si la direction de Radio-Canada continue à faire ce qu'elle fait actuellement. Le croyez-vous?

M. LEITERMAN: Je crois que c'est un grave danger.

M. BERGER: J'aimerais connaître votre opinion sur le sujet suivant. Reportons-nous 15 années en arrière au moment où la radio, la télévision et même la presse ont commencé à s'occuper d'actualités. Il y a quelques années, elles se sont mises à commander les nouvelles. Ne croyez-vous pas que nous risquons maintenant de créer des nouvelles?

M. LEITERMAN: Pour réponse à la première partie de votre question, je crois que l'évolution du simple reportage à l'interprétation des nouvelles a comporté de graves dangers, et que ce pays a toujours pu se féliciter du fait que le service d'information de Radio-Canada, qui a été institué et administré par M. Bill Hogg ici présent, a toujours maintenu une objectivité absolue dans son reportage des événements. C'est assez rare, à mon avis, qu'on puisse détecter une nuance d'opinion dans les nouvelles proprement dites et c'est une chose importante. Il a été constaté cependant, surtout par les étudiants du régime et les journalistes à l'époque McCarthy aux États-Unis, que la pure objectivité peut également conduire à une grave déformation des faits. On a donc créé un procédé d'interprétation des nouvelles, méthode qui semble répondre à un grand besoin et se répandre de plus en plus. Elle se trouve exploitée au maximum dans les revues, articles et naturellement sur les ondes, dans des émissions comme *Seven Days*.

Quant à la création de nouvelles, nous nous défendons bien d'en avoir jamais eu l'intention. Il est vrai cependant que l'activité de notre émission, comme parfois celle du magazine *Maclean's* de la revue *Time* ou de *Life*, fait l'objet de reportages dans d'autres organes d'information. Je crois que c'est

inévitable. Quand des lignes de piquetage protestent, par exemple, contre le fait que nous ayons invité Rockwell à paraître sur l'émission, les agences d'information s'en saisissent et, en une certaine façon, nous créons des nouvelles, mais nous ne cherchons pas à le faire.

M. BERGER: J'ai entendu des plaintes, et j'en ai formulé moi-même à certaines occasions, que beaucoup trop souvent vous sacrifiez des nouvelles importantes à d'autres qui sont de nature plus sensationnelle et plus pittoresque. Prenons, par exemple, certaines occasions où le premier ministre ou le chef de l'opposition ont fait des déclarations de la plus haute importance à la Chambre des communes. Ces nouvelles intéressent tout le Canada et pourtant, quand on écoute le bulletin de nouvelles le soir, on se demande si on ne s'est pas trompé de Chambre parce qu'on n'entend rien des nouvelles importantes. On n'entend parler que des sottises qui se sont produites à la Chambre et c'est pour cela que le peuple canadien paie des impôts. Dans certaines parties de votre émission, vous avez tendance à exagérer ce côté-là.

M. LEITERMAN: Vous avez soulevé un point intéressant. En fait, il s'agit de deux questions: la première porte de façon générale sur le reportage des nouvelles par Radio-Canada dans son bulletin du soir, et je ne peux faire aucun commentaire là-dessus; la deuxième porte sur notre propre émission. Nous sommes dans une situation un peu différente, car notre émission est une sorte de résumé des événements de la semaine. Il y a beaucoup d'autres émissions qui en étudient divers aspects. Vous avez ici à Ottawa une émission comme *The Sixties,* par exemple, qui est censée traiter de travaux parlementaires et d'autres sujets plus complexes que nous ne trouvons pas toujours appropriés pour nos auditeurs. Tout de même, je dois avouer que la critique est méritée.

M. BERGER: Je crois que vous avez déjà répondu à certaines questions au sujet des critères qui déterminent le contenu de votre émission. Mais quels critères employez-vous pour choisir les gens comme LaPierre, Watson et nombre d'autres personnes qui participent à votre émission? Ces critères comprennent-ils leurs attributs physiques, leurs connaissances, etc? Pourriez-vous être un peu plus précis au sujet du choix des participants?

M. LEITERMAN: Il est difficile de trouver une bonne comparaison, tout comme il est impossible de définir les caractéristiques requises avant de les découvrir et de les mettre à l'essai. La question de la beauté physique conventionnelle y est pour très peu. C'est probablement une question de personnalité et de capacité de communication. Pour l'émission *Seven Days,* nous cherchions aussi des hommes qui connaissaient leur sujet. La première année, nous avons employé un acteur comme animateur. L'expérience n'a pas été un grand succès mais, à notre regret, nous avons dû avouer en fin de compte qu'il était le seul homme qui répondait à certaines autres exigences. Nous avons essayé—avec succès dans le cas de M. LaPierre—de trouver un homme qui connaît profondément son pays, qui est en fait un professionnel dans le domaine des études canadiennes-françaises et un historien. Dans le cas de Watson, nous avons un homme qui possède une vaste expérience dans les affaires publiques, ce qui est important. Ils doivent aussi être capables de faire bonne figure devant une caméra, savoir quoi faire si les caméras ou les souffleurs tombent en panne, avoir le sens de pouvoir communiquer avec les auditeurs. De tels hommes ne sont pas faciles à trouver. Il est surprenant de constater combien rares sont les bons animateurs à la télévision.

J'aimerais ajouter en passant que lorsque le réseau américain était à la recherche d'une personne du genre Huntley, Brinkley ou Cronkite (je parle du réseau ABC) il a dû venir au Canada pour trouver un jeune homme; il semble qu'ils n'aient pu trouver nulle part aux États-Unis quelqu'un qui répondait aux exigences de l'emploi. C'est un problème auquel doivent souvent faire face les entreprises de production d'émissions télévisées.

M. BERGER: Croyez-vous qu'il soit possible que certaines personnes qui participent à votre émission et qui aimeraient peut-être y jouer un rôle plus important, puissent le faire à titre de journaliste sans expérience ni formation spéciale pour ce faire?

M. LEITERMAN: En réalité je ne peux pas dire le contraire. Nous les obligeons à se conduire comme des journalistes et plusieurs d'entre eux n'ont pas toute l'expérience journalistique que nous voudrions qu'ils aient. Nous avons essayé de former des hommes qui ont cette expérience. Cette année nous avons eu plusieurs entrevues avec des hommes d'une grande expérience dans le domaine du journalisme, comme vous le savez. Troyer a beaucoup d'expérience; Ken Lefolii a fait du journalisme pendant plusieurs années et j'en ai fait aussi. Mais on ne peut compter que sur des journalistes et il faut en quelque sorte trouver des gens qui comprennent toutes les exigences de la télévision. Cependant, un nombre croissant de journalistes ont appris comment se comporter devant la caméra. J'ajoute que la révision est faite par des journalistes, et nous espérons, dans le processus de révision, pouvoir contrebalancer en quelque sorte le manque d'expérience journalistique des rédacteurs et des intervieweurs.

M. BERGER: Je voudrais revenir à ce que nous avons dit hier au sujet du contenu de l'émission *This Hour Has Seven Days*. Avez-vous contribué à établir le pourcentage des célébrités et le choix des personnalités et des sujets; cela se fait-il subjectivement?

M. LEITERMAN: Je ne saisis pas l'importance de votre question.

M. BERGER: Je veux parler du contenu du programme, 26 pour cent du programme traitant des affaires nationales et ainsi de suite. Qui établit le pourcentage de ce contenu et peut-il être modifié?

M. LEITERMAN: Oui. Je dois préciser que ces chiffres sont basés sur ce qui s'est passé en réalité pendant 23 émissions. Cela n'a pas été préétabli. Nous n'avons pas parlé de ces chiffres et j'aimerais avoir quelques instants pour en parler car je crois qu'il est important de savoir que l'émission *Seven Days* que l'on a qualifiée ici d'émission divertissante et inconstante, a consacré 20 p. cent de son temps aux affaires nationales, et 12 p. cent aux affaires internationales, 10 p. cent au commerce et à l'industrie. La satire ne représente que 8 p. cent et les célébrités 6 p. cent. Je crois que cela vous donne une bonne idée de la situation. Nous avons tendance à oublier la quantité de travail consistant que fait cette émission.

M. BERGER: C'est l'une des raisons principales pour laquelle j'ai voulu aborder la question. Combien de sujets comprend votre émission d'une heure?

M. LEITERMAN: Entre 6 et 10 en général.

M. BERGER: Combien de sujets devez-vous préparer à l'avance pour être assuré d'avoir tout le matériel voulu?

M. LEITERMAN: Certains projets sont en marche pendant plusieurs mois et d'autres pendant quelques jours seulement.

M. BERGER: Est-il arrivé que des personnes devant participer à votre émission aient été interviewées, filmées et enregistrées sur bande sonore et que le film n'aie pas été utilisé?

M. LEITERMAN: Cela est arrivé.

M. BERGER: Cela se produit-il souvent?

M. LEITERMAN: Je ne dirais pas que cela se produit souvent, mais c'est arrivé quelques fois.

M. BERGER: J'aimerais savoir qui l'on doit blâmer lorsqu'une certaine émission est très critiquée. Nous avons entendu nommer Walker, le Capitaine Briggs, M. Haggan et d'autres encore. Si ce sont eux, pourquoi ne s'excusent-ils pas et n'acceptent-ils pas le blâme au lieu de se fier à la haute direction de Radio-Canada? On ne sait jamais qui blâmer.

M. LEITERMAN: Je peux vous dire qui blâmer, et vous devriez commencer par moi. C'est moi que l'on devrait blâmer le plus souvent de ce qui arrive parce que je suis le principal responsable de ce qui passe sur les ondes. Cependant, ce que je fais, je le fais sous la surveillance de mes directeurs, et si vous préférez me protéger, ils ont les épaules larges et peuvent accepter le blâme. La raison pour laquelle le directeur de la Corporation reçoit le blâme public c'est qu'il est autorisé à parler et que les excuses sont habituellement faites par lui ou en son nom. Je ne suis pas certain que ce soit juste, mais c'est la façon de procéder à l'heure actuelle. Je crois que les excuses pour l'esquisse du Pape ont été formulées par le service de l'information au nom du président.

M. BERGER: Afin de ne pas trop prolonger les choses pour le comité, j'aimerais vous poser une dernière question: Croyez-vous personnellement, M. Leiterman, que ce comité a le pouvoir et peut effectuer les recommandations qui pourraient aider à éclaircir la situation, et éventuellement, créer de meilleures relations entre la Corporation et ses producteurs et autres employés, ce qui aurait pour résultat une meilleure production d'émissions à Radio-Canada; ou croyez-vous que nous ne devrions avoir rien à faire dans cette question, sauf que les membres de cette Chambre doivent voter chaque année des millions et des millions de dollars pour cette Corporation?

Le PRÉSIDENT: C'est un genre de question que j'accepte, mais je tiens à dire au témoin avant qu'il réponde, qu'il est libre de répondre ou non.

M. LEITERMAN: Je crois que cela dépasse mes attributions, même si j'ai une opinion à ce sujet.

M. BRAND: J'aimerais résumer certains points, M. Leiterman. Vous pouvez répondre à ma question par un «oui» ou par un «non» pour accélérer les choses.

Croyez-vous que la récente décision à propos de *Seven Days* nuise à Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Beaucoup.

M. BRAND: Contribuera-t-elle à frustrer l'expression créatrice?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: Obligera-t-elle plusieurs ou la plupart des personnes responsables d'innovations et d'expériences aux émissions de Radio-Canada à quitter le domaine de la radiodiffusion publique au Canada?

M. LEITERMAN: Je ne puis répondre à cette question par un oui ou par un non. Je crains qu'un grand nombre de personnes partiront et qu'il faudra peut-être des années avant de pouvoir former à Radio-Canada un personnel qui aura le courage de faire face à n'importe quelle éventualité.

M. BRAND: Croyez-vous que cela enlèvera tout intérêt dans les affaires publiques?

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: Vous avez dit également que *Seven Days* n'est jamais allé à l'encontre des principes de la direction de Radio-Canada.

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: Vous avez dit que Patrick Watson et LaPierre n'ont jamais été à l'encontre des principes de la direction au moment où ils agissaient sous vos directives?

M. LEITERMAN: Oui.

Pour répondre à votre question précédente, si nous avions plus de temps, (et j'espère que nous aurons plus de temps, plus tard) pour éclaircir ce point, j'aimerais bien le faire parce qu'il exige vraiment certaines modifications. Je vous ai répondu dans l'affirmative mais j'aimerais apporter des réserves.

M. BRAND: Vous avez déclaré qu'apparemment si l'on s'en tient à une déclaration de principe, Laurier LaPierre est un mauvais exemple classique de personnalité dans le domaine des émissions permanentes à CBC.

M. LEITERMAN: Oui, si l'on s'en rapporte à ce principe. Au sujet des méthodes de tourner les films, dont nous aurons l'occasion, j'espère, de parler ici puisque la question a été soulevée mais n'a pas été traitée, les différences sont nombreuses. Je sais que la haute direction est d'avis qu'on a violé un principe dans une certaine mesure.

M. BRAND: A votre connaissance le manque de loyauté envers la direction de Radio-Canada ou envers le Canada est-il évident?

M. LEITERMAN: Pas du tout. Au contraire, les deux hommes qui ont été congédiés pour cette raison ont exprimé beaucoup de loyauté envers la direction.

M. BRAND: Êtes-vous d'avis que sans vous, et sans le personnel et les animateurs de *Seven Days* l'émission *Seven Days* ne pourra plus être ce qu'elle était?

M. LEITERMAN: J'hésite à affirmer que certains d'entre nous sont indispensables, mais probablement que si on laisse tomber toute l'équipe et que le reste du personnel suit, comme cela est à prévoir, l'émission sera par la suite très différente.

M. BRAND: Vous admettrez certainement que les communications entre la direction et les producteurs sont rompues dans une certaine mesure?

M. LEITERMAN: J'ajouterais qu'elles n'ont pas été observées par la direction. Nous avons grandement tenté de communiquer.

M. BRAND: Admettez-vous aussi que dans le cadre codifié de la politique de Radio-Canada il n'y a aucune raison valable ou apparente selon vous motivant les mesures prises récemment par Radio-Canada au sujet de *Seven Days*?

M. LEITERMAN: Je suis d'accord.

• (12.30 p.m.)

M. BRAND: Si le congédiement était fondé sur le contenu de l'émission, ce sont les producteurs qui auraient dû être congédiés.

M. LEITERMAN: Cela est tout à fait exact.

M. BRAND: En d'autres termes, (même si cela est peut-être facétieux) ils auraient dû s'attaquer au cœur qu'aux bras.

M. LEITERMAN: Oui, tout à fait.

M. BRAND: En somme, et cela est aussi légèrement facétieux mais c'est mon dernier commentaire, y a-t-il du vrai dans la rumeur à l'effet qu'à l'émission de dimanche soir vous avez l'intention de faire interpréter l'une des chansons originales de Burl Ives «A Little Bit of a Tear Let Me Down» par M. LaPierre?

M. LEITERMAN: Cela n'a pas été suggéré mais nous pourrions y réfléchir!

Le PRÉSIDENT: M. Stanbury?

M. STANBURY: Vous avez parlé de certaines émissions de la BBC. Pourriez-vous préciser de quel service de la BBC relève l'émission T.W. 3? Est-ce du service des affaires publiques ou du service des divertissements légers, ou quoi encore?

M. LEITERMAN: J'étais en train de vérifier afin de confirmer mes dires. Oui, cette émission était du domaine des affaires publiques.

M. STANBURY: C'était de la satire pure.

M. LEITERMAN: Oui; l'émission comprenait aussi des chansons.

M. STANBURY: On ne tentait pas d'y mêler le reportage à la satire.

M. LEITERMAN: C'est exact.

M. STANBURY: L'émission *Panorama* était-elle un mélange...

M. LEITERMAN: Non.

M. STANBURY: ...ou s'agissait-il de reportage purement et simplement?

M. LEITERMAN: *Panorama* était strictement une émission de reportage et elle l'est encore.

M. STANBURY: Est-ce vrai qu'au réseau de la BBC ils n'ont pas tenté de faire du reportage pur et simple sans satire?

M. LEITERMAN: Je n'en suis pas certain. Ned Sharron, le producteur de T.W. 3 s'est occupé de bien d'autres émissions, y compris *Not So Much a Program, More a Way of Life* selon mes renseignements. J'avais oublié ce détail. En outre, l'émission «*Tonight*» à la BBC traite divers sujets de la même façon que nous.

M. STANBURY: Et ces émissions relèveraient toutes du service des affaires publiques de la BBC, est-ce exact?

M. LEITERMAN: Oui.

M. STANBURY: Selon vous, quelle différence y a-t-il entre les affaires publiques et les nouvelles?

M. LEITERMAN: Et bien, la définition la plus facile c'est que les nouvelles traitent des nouvelles de façon objective en rapportant les faits et les événements, tel qu'ils se produisent. Les affaires publiques ont été définies plus à fond dans l'un des documents que j'ai déposé et que vous avez sans doute lu. Je n'essaierai pas d'aller plus loin dans cette interprétation. J'ajouterai, cependant, que les affaires publiques sont un domaine beaucoup plus scientifique. On peut rapporter les nouvelles de façon très simple pour viser à l'objectivité et il s'agit dans ce cas de reportage pur et simple; mais lorsque vous tombez dans l'interprétation, les choses deviennent extrêmement délicates.

M. STANBURY: Je crois qu'au réseau américain il n'y a pas de différence entre les affaires publiques et les nouvelles; le service des nouvelles du réseau traite des nouvelles et des affaires publiques que l'on peut appeler comme vous voudrez?

M. LEITERMAN: Ils ont tendance à évoluer de cette façon, même si autrefois ils avaient le même genre de division qu'à la BBC et à Radio-Canada.

Évidemment, on a procédé à une unification à Radio-Canada par suite de laquelle la section des affaires publiques se rapporte au directeur des nouvelles d'une façon qui s'apparente beaucoup à la situation au réseau américain.

Il s'agit beaucoup de la façon dont sont classés les écrous et les boulons, à savoir si on les place dans le même panier ou si on les conserve dans des paniers différents.

M. STANBURY: Lesquels sont les boulons?

M. LEITERMAN: La chose est un peu différente et j'aimerais changer l'analogie.

M. STANBURY: Mais vous avez fait mention de l'écart considérable qui existe entre les nouvelles et les affaires publiques. Dois-je en conclure que les deux services sous la direction de M. Hogg fonctionnent tout à fait séparément l'un de l'autre?

M. LEITERMAN: Oui, c'est exact; et je devrais aussi ajouter qu'à mon avis il ne devrait pas se produite de dispute. Et traditionnellement il n'y en n'a pas.

M. STANBURY: Croyez-vous que cette division soit utile?

M. LEITERMAN: Je crois qu'il y aura toujours une division, que vous l'appeliez service des nouvelles ou service des affaires publiques. Il y aura des émissions de nouvelles et des émissions d'affaires publiques. C'est en réalité une question de mécanisme.

Les difficultés ne découlent pas de la structure mais, selon moi, elles proviennent principalement de la personne responsable de l'administration de cette structure. M. Hogg n'a pas consenti à soutenir les représentations rigoureuses de la Guilde des journalistes avec qui, je dois dire, il est très difficile de traiter. Mais la difficulté qu'il a éprouvée en traitant avec la Guilde, je le crains, c'est qu'on a utilisé l'émission *Seven Days* pour résoudre trop souvent les

difficultés et il en est résulté qu'on a empêché *Seven Days* ou on a restreint ses activités dans la couverture des secteurs dont traitent également les nouvelles.

Pendant des années, les émissions de ce genre y compris *Close-Up* pouvaient traiter des sujets sans éprouver ce genre de difficultés. Je crois que cela exige du courage et une certaine connaissance des faits, que des points de vue multiples sont importants et utiles, et que les téléspectateurs devraient avoir un bulletin de nouvelles et un rapport sur les affaires publiques.

M. STANBURY: A titre d'ancien journaliste je suis certain que vous connaissez les disciplines du journalisme. L'on considère le journalisme comme une discipline. Il ne se classe pas dans les divertissements; par contre, votre émission a peut-être tenté de s'aventurer dans ce secteur. L'un des problèmes dans vos rapports avec le personnel des nouvelles découle peut-être du fait que vous semblez parfois traiter les nouvelles d'une façon qui n'est pas sujette à la même discipline que celle que l'on applique au reportage traditionnel, c'est-à-dire les disciplines de la surveillance et du comité de rédaction.

M. LEITERMAN: Oui, je suis d'accord avec vous mais je ne crois pas que cela soit responsable des difficultés. Je crois que les préposés aux nouvelles font très bien la différence, et qu'en réalité ils désirent la conserver, l'appuyer et la chérir. Ils veulent que nous leur laissions le reportage objectif des nouvelles.

M. STANBURY: Et à propos du reportage subjectif?

M. LEITERMAN: Les éditorialistes des journaux sont des interprètes. Prenons Scotty Reston du *New York Times* qui fait un travail très responsable. Nous avons eu recours à ses services pour l'émission *Seven Days* et nous avons fait appel à des éditorialistes et à des interprètes très respectés d'Ottawa. Ce ne sont pas des irresponsables; il faut simplement leur accorder plus de liberté de s'exprimer.

M. STANBURY: Puis-je préciser à nouveau quel processus disciplinaire est appliqué au matériel qui constitue l'émission? Si je comprends bien il n'y a pas de comité de révision semblable au comité de rédaction d'un journal et d'une revue. Vous avez parlé de comité de l'éditorial.

M. LEITERMAN: Oui, nous avons un processus de révision presque semblable à celui d'un journal et qui a été basé, en réalité, sur les grandes lignes de fonctionnement des journaux. Nous avons des rédacteurs et des producteurs; nous avons des réviseurs qui jouent le même rôle et ont les mêmes responsabilités que les rédacteurs seniors. La structure est très similaire et le système peut très bien se comparer.

M. STANBURY: Quels sont les réviseurs de votre équipe?

M. LEITERMAN: Deux producteurs, Hoyt et Lefolii, et moi-même.

M. STANBURY: Tout ce qui se fait à l'émission est-il sujet à des révisions ultérieures par ce groupe?

M. LEITERMAN: Le matériel est sujet à une révision à un échelon supérieur à ce groupe.

M. STANBURY: Je présume que le supérieur est M. Haggan?

M. LEITERMAN: Oui et mon supérieur immédiat est Hugh Gauntlett.

M. STANBURY: Ces supérieurs voient-ils tout ce qu'on leur envoie avant la mise en ondes de l'émission? Ont-ils l'occasion de réviser ou de suggérer des changements?

M. LEITERMAN: Le surveillant immédiat, M. Gauntlett, voit chaque sujet avant l'émission. M. Haggan voit tout ce qu'il sent de son devoir d'examiner.

M. STANBURY: N'est-on pas tenté par là de garder des articles jusqu'à la dernière minute, dans l'espoir qu'ils passeront inapperçus?

M. LEITERMAN: Il y a eu beaucoup de bobards dans ce sens. Chaque sujet a été mis à point lorsque le film est en place et prêt à être lancé sur les ondes.

Nous avons émis un certain nombre de sujets dont le film n'avait été développé qu'une heure à peine avant l'émission et on exige alors de nous le plus grand soin pour qu'à la fin nous ne soyions pas surpris de le voir. Nous en avons une transcription qui a été faite auparavant. Nous pouvons la rédiger sur la table du studio. Ainsi, tandis que nous pouvons mettre en ondes une émission que personne de nous n'a vue, nous en connaissons le sujet.

M. STANBURY: Ne pourrait-il pas arriver que des sujets soient émis sans avoir été vus par le surveillant?

M. LEITERMAN: Non. Vous devez comprendre qu'il y a des relations étroites entre les surveillants et les réalisateurs et non seulement nous ne voudrions pas le faire, mais il n'y avait aucune raison pour que nous le voulions. Les surveillants portent un très vif intérêt à l'organisation du programme. Nous savons tous qu'il est humainement possible de se tromper, et à cause de la répercussion du programme, il est très important que nous en soyions certains. En conséquence, notre programme est soumis à une beaucoup plus grande analyse au point de vue exactitude et recherche qu'aucun journal ne l'a jamais été.

M. STANBURY: La nature même du procédé que vous venez de décrire doit certes tenir la haute direction éveillée toute la nuit, car elle doit s'inquiéter de ce qui pourrait arriver si la critique n'avait qu'effleuré certaines émissions.

M. LEITERMAN: Ce n'est pas juste. En effet, les méthodes de revision et de surveillance fonctionnent toujours.

Lorsqu'une histoire est en retard, les surveillants la connaissent néanmoins et on les éveille souvent au milieu de la nuit, pour discuter de son traitement.

La direction senior ne doit pas rester éveillée toute la nuit pour s'inquiéter du programme, si elle a confiance aux gens qu'elle a assignés à ce poste et si elle veut s'en remettre à eux. Je ne me désigne pas par là; je veux parler des surveillants et des chefs de services. Ce sont eux qui sont chargés de cette fonction et ce sont eux qui doivent s'assurer que le programme soit bien présenté; et la direction senior leur confie cette responsabilité, mais parfois elle agit autrement.

M. STANBURY: Êtes-vous satisfait qu'il y ait la revision critique la plus complète du sujet de ce programme tout comme chez les agences de simples nouvelles ou de nouvelles de radio ou comme chez toute autre agence de nouvelles.

M. LEITERMAN: Je crois qu'il y a plus de surveillance, plus de soin, plus de recherche et plus de revision avant l'émission que tout autre programme, ou programme de nouvelles ou d'affaires publiques, que tout autre journal ou magazine et j'ai travaillé, comme vous le savez, pour les journaux et les magazines.

M. BASFORD: Y a-t-il aussi plus de liberté?

M. LEITERMAN: Oui, plus de liberté.

M. STANBURY: Et une portée plus considérable?

M. LEITERMAN: Il n'est pas question de la portée. Voilà ce qui nous inquiète. Je ne demande pas plus de liberté; je ne recherche pas moins de surveillance; je crois qu'il serait extrêmement dangereux d'avoir moins de surveillance ou plus de liberté.

Je ne crois pas qu'il y ait du mauvais dans la méthode fondamentale, sauf qu'il y a trop d'intermédiaires, voilà ce qu'on pourrait améliorer.

La portée de l'agence d'information est si vaste que tous ceux qui y œuvrent ont continuellement conscience de ce qui peut résulter de telle émission, et je ne puis pas commencer à vous décrire ce que nous et nos surveillants nous y mettons en fait de soins, de revision et de discussion.

Je ne veux pas dire que nous ne commettons pas d'erreur. Certes, il y en a. Tous les employés ici sont des humains. Mais je crois que la méthode est très bonne et que les soins que nous y mettons sont considérables.

M. STANBURY: Le soin que vous y mettez reflète votre connaissance de toute la dérogation au traitement normal des nouvelles.

M. LEITERMAN: Oui.

M. STANBURY: Le traitement traditionnel des nouvelles.

M. LEITERMAN: Oui.

M. STANBURY: Et, je suppose, reflète-t-il une compréhension qui doit être abordée avec grand soin, même par la direction, quand il s'agit de la dérogation que vous avez expliquée?

M. LEITERMAN: C'est tout à fait cela.

M. STANBURY: Et, je suppose, que selon vous, en effet, il vaut la peine de courir tous les risques d'une telle dérogation pour réaliser le but que vous avez décrit lorsque vous cherchiez à décrire l'objectif du programme.

M. LEITERMAN: J'espère que c'est cela.

M. STANBURY: Pourvu que ceux qui dépendent de la direction puissent remplir complètement ce mandat d'une façon compétente.

M. LEITERMAN: Oui.

Le PRÉSIDENT: M. Prud'homme?

• (12.45 p.m.)

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: M. Leiterman, vous dites qu'à notre demande, vous pourriez donner plus de détails au sujet de la protection des programmes

controversés. Vous avez dit cela ici, je crois, que vous seriez prêt à expliquer, pour le bénéfice du Comité, ce que vous entendez par votre demande de protection des programmes controversés. Pourriez-vous nous donner plus de détails là-dessus?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Oui, je vais essayer de répondre, et si je ne traite pas le sujet que vous avez en vue, voulez-vous m'arrêter?

Je pourrais peut-être introduire un autre domaine. Très souvent tout en réunissant les nouvelles, le programme doit entrer en des domaines sujets à controverse, soit dans le mode d'information, soit dans l'émission du produit terminé. La réunion de l'information est un fait important auquel s'est référée particulièrement la direction, lorsque le président a décrit hier ou a critiqué l'éthique du mode d'information.

Si votre question visait ce domaine, je pourrai en parler plus en détail.

M. PRUD'HOMME: Tout ce que je veux savoir est lorsque vous parlez du besoin qu'a la programmation controversée, qu'est-ce que vous voulez dire?

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous pourriez nous dire, monsieur Prud'homme, de quand date ce que vous citez du témoin?

M. PRUD'HOMME: C'est ici sur le feuillet qu'on nous a passé.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas. Est-ce que vous êtes au courant que ce matin, sur ce deuxième point, le témoin a été longuement interrogé?

M. PRUD'HOMME: Je suis au courant.

Le PRÉSIDENT: Alors, une partie de ce qu'il avait annoncé dans sa déclaration initiale, vous pouvez prendre pour acquit qu'elle a été...

M. PRUD'HOMME: Non, j'ai été retenu ailleurs mais j'avais demandé bien spécifiquement à quelqu'un dans la salle d'écouter si on répondait à ce que j'attendais, et ça n'a pas été le cas.

Le PRÉSIDENT: Alors, pouvez-vous préciser votre question de façon que le témoin n'ait à...

M. PRUD'HOMME: Je crois que le témoin m'a très bien compris. Je lui demande simplement s'il entend par cela qu'il ne devrait pas y avoir de contrôle général de la direction ou, exactement, qu'est-ce que, lui, entend par la protection des programmes controversés?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Oui, je comprends. Ce que je veux dire, c'est que la direction senior ne puisse pas violer son propre système, c'est-à-dire s'immiscer dans le programme et dire: «Vous ne devez pas faire cela» dans le cas d'un sujet controversé, ou bien «Vous ne pouvez pas mettre en ondes un sujet qui porte sur tel point de vue», ou «Vous ne devez pas employer LaPierre et Watson comme hôtes», malgré que mon contrat exige que j'en assume la responsabilité.

Ce que je comprends, c'est que la direction senior qui naturellement porte la dernière responsabilité, doit conférer, si le système est bon, avec ceux qui portent la première responsabilité et qui sont les chefs des services d'émission.

Ils conféreront certes de temps à autre avec les réalisateurs lorsqu'ils sont responsables; mais il doit exister un système de responsabilité de façon que des tours de force et des édits indiscutables ne viennent pas violer, méconnaître et fouler aux pieds la responsabilité de M. Haggan et du service.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: En un mot, par protection, vous voulez dire qu'on ne devrait pas passer par-dessus les canaux ordinaires de communication entre la direction et vous-même.

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: En un mot, oui; mais je voudrais ajouter qu'il doit y avoir une expression de volonté et de désir de la part des fonctionnaires senior de Radio-Canada de s'engager dans un programme de controverse.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous pourriez me répéter le point n° 9 des interventions de la Société? J'ai pris des notes, mais vous comprenez la difficulté dans laquelle nous travaillons, ici au Parlement; malheureusement, aujourd'hui, on n'a pas encore la transcription des premières journées du témoignage. C'est difficile pour le Comité. J'espère que le président, c'est la quatrième fois que je le lui demande, je sais qu'il a fait des démarches mais j'espère qu'on trouvera un moyen au Parlement, de nous donner la transcription des dépositions, comme on le fait dans le hansard. Je sais que c'est très difficile, mais le travail du Comité pourrait tellement être simplifié si nous pouvions avoir ces dépositions.

Le PRÉSIDENT: Le président a fait des démarches et on lui a répété à chaque fois que tout était mis en œuvre pour expédier le travail. A part d'aller le faire lui-même, il ne voit pas comment il pourrait...

M. PRUD'HOMME: Le numéro 9, s'il vous plaît.

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Oui, article numéro 9 relatif au cas Munsinger. Est-ce que c'était celui-là?

M. PRUD'HOMME: Alors, pourquoi n'avez-vous pas choisi M. LaPierre? Lorsque quelqu'un du comité a demandé pourquoi vous n'avez pas choisi M. LaPierre pour effectuer l'interview, vous vous êtes mis à rire comme si vous pensiez qu'il était mieux de ne pas demander à M. LaPierre de faire l'entrevue. Pourquoi?

M. LEITERMAN: Eh bien, j'avais en vue l'interview avec M. James B. Donovan qui était un, entre autres, après lequel nous avons couru avec l'expert américain.

Et j'en riais, car il me semblait dire que j'étais le seul homme qui pouvait le faire. Je n'ai pas voulu faire cette suggestion; je voulais seulement dire que je désirais effectuer cette entrevue. J'ai ajouté qu'il fallait y mettre un doigté spécial. Mais aussitôt que j'ai dit cela, je me suis rendu compte que cela pourrait donner à entendre que je n'avais pas confiance en mon personnel, ce que je ne voulais pas dire, et ce qui n'aurait pas été vrai. M. LaPierre aurait certes pu le faire. Je considère M. LaPierre comme un excellent intervieweur, bien meilleur que moi. J'ai cru qu'il avait toute la compétence requise pour effectuer

cette entrevue, et rappelons-nous que toutes nos entrevues sont rédigées avec grand soin.

M. PRUD'HOMME: Voudriez-vous dire qu'une telle situation existe à Radio-Canada? En accordant des dignités à bien des gens ne limogent-ils pas ceux qui pourraient être quelque peu embarrassants à la direction?

M. LEITERMAN: Je crois que c'est arrivé.

M. PRUD'HOMME: Aurais-je raison de supposer qu'il n'y a que du bois mort entre le niveau où vous êtes et celui du haut?

M. PETERS: C'est le Sénat de Radio-Canada.

M. PRUD'HOMME: J'y arrive.

M. LEITERMAN: Eh bien, je crois qu'il y a un certain nombre d'individus qui semblent exercer leurs responsabilités principalement en passant les choses de côté et d'autre, si c'est cela que vous voulez dire.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous diriez que, à la direction de Radio-Canada, ce sont des critiques que nous avons entendues, au sujet desquelles j'aimerais avoir des explications lorsque quelqu'un, dans un certain département *in management* (je continue de chercher la traduction, peut-être la gérance, ça ne me plaît pas, ça peut être la direction, ce n'est pas assez), lorsque quelqu'un devient l'objet de controverses (instead of hiring . . .) on lui donne une promotion. (We kick them up . . .) Est-ce que c'est une critique qui pourrait être justifiée, selon vous? (I stop).

• (12.50 p.m.)

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Oui, c'est arrivé.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous vous rendez parfaitement compte de l'immense responsabilité qui repose entre vos mains, dans une émission du genre de *This Hour Has Seven Days*?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: J'espère que je m'en rends compte. Il est très difficile de se juger soi-même et de juger sa réponse à une situation, mais cela m'a toujours semblé être une énorme responsabilité.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Mais vous rendez-vous compte aussi de l'immense responsabilité qui repose entre les mains de la direction de Radio-Canada, face à cette émission, *This Hour Has Seven Days*?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Certainement, et elle est beaucoup plus considérable que la mienne. Mais ce n'est qu'à mon niveau que je me rends compte de la mienne et voilà pourquoi nous agissons continuellement avec la plus grande circonspection.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Je regrette d'interrompre l'interrogatoire à ce moment-ci, mais il va être tès bientôt le temps d'ajourner, étant donné que nous avons essayé toujours de le faire avant 1 heure, et je vois que le député a encore plusieurs questions à poser.

M. PRUD'HOMME: Bon.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Nous devons tenir une courte séance du comité de direction. Je voudrais avertir ceux ici présents que s'ils connaissent un membre du comité de direction qui est absent de bien vouloir lui communiquer que nous aurons une réunion au bureau de M. Fairweather à 2 heures 15 dans l'édifice central, chambre 555D.

M. FAIRWEATHER: Avant l'ajournement, M. le président, pourriez-vous nous dire si nous avons reçu un message de la direction ou des réalisateurs de Radio-Canada à la suite de mon télégramme?

Le PRÉSIDENT: Nous avons reçu un message des réalisateurs et c'est la raison pour laquelle nous réunissons le comité de direction. Je crois qu'il a besoin d'être interprété quelque peu, puis nous déciderons si nous pouvons le publier, dans le cas où ils l'auraient fait de leur côté. Je ne pourrais pas vous le communiquer publiquement en ce moment.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Mais est-ce que vous pourriez le laisser ici au Comité *in camera*.

Le PRÉSIDENT: Le Comité va siéger cet après-midi. Je crois qu'à l'heure actuelle, à part cela, ce serait un peu confus. Il y a quelque chose qui semble ne pas avoir été compris et on voudrait en discuter avant.

M. PRUD'HOMME: On pourrait partager votre confusion.

Le PRÉSIDENT: Vous la partagerez certainement à moins qu'on ait réussi à la dissiper à 3 heures 30 ou après la période des questions.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Il est une autre question que je voudrais soulever ici. Je crois que ce serait répondre au désir général des membres de ce comité que d'établir une limite de temps, si nous voulons aller quelque part vers la fin de ces auditions. Je me sens très mal à l'aise de ne pas vous avoir posé ce problème au début de nos réunions, mais je crois que jusqu'ici des membres de tous les groupes ont profité de ce que la majorité dont ils font partie quand il s'agit d'un autre membre, considère comme de trop les longues périodes de questions. Je me demande si c'est le désir du comité de commencer cet après-midi à imposer une limite de temps afin d'obtenir plus de discipline et de procéder plus rapidement.

M. PRUD'HOMME: Puis-je suggérer qu'à partir du prochain témoin, le comité veuille bien imposer une limite de temps. Je suis d'accord avec vous en principe, mais je crois que jusqu'à ce que nous ayons fini avec le présent témoin, nous devrions accorder la même latitude à tous les membres.

M. BASFORD: Le comité consent-il maintenant à terminer l'audition de M. Leiterman à la séance de cet après-midi?

Le PRÉSIDENT: Oui, il n'y a plus qu'un membre qui désire lui poser quelques questions. Comme il a déjà questionné ce témoin à plusieurs reprises, je ne crois pas que ce sera long. Nous allons bientôt terminer l'audition de ce témoin.

M. MACDONALD (*Prince*): En ce qui concerne la vraie méthode de questionner, il me semble que plusieurs fois il y a eu répétition, tout simplement à cause de notre technique actuelle. Je suggère que lorsqu'un membre pose des questions, on lui permette au moins de questionner pour vider cette question afin d'éviter d'y revenir sans cesse. Voilà ce qui est arrivé; d'autres membres ont préparé leurs questions et nous avons dû repasser par les mêmes séries plutôt que d'en prendre une, l'approfondir et passer à un autre domaine.

Le PRÉSIDENT: La présidence se heurte à deux autres problèmes. Jusqu'ici, j'ai accepté une question qui demande au témoin de préciser un point bien particulier, mais si je permets une série de questions, alors on ne saura plus qui questionne et ce sera la confusion. Je ne crois pas que nous devrions revenir à un tel état de choses. La présidence accueillera toute proposition visant à faciliter le fonctionnement et à l'accélérer.

La séance est levée jusqu'à cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

• (4.00 p.m.)

Le JEUDI le 28 avril 1966

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

(*Traduction*)

Nous avons reçu le télégramme suivant, adressé à M. Gérard Pelletier, président, Comité de la radiodiffusion et de la télévision, Colline du Parlement, à Ottawa:

> Au nom de l'exécutif de l'Association des réalisateurs et des directeurs de la télévision (Toronto), je désire vous avertir que nous nous soumettrons à la volonté exprimée du comité parlementaire sur la radiodiffusion et la télévision et que nous suspendrons notre décision de recommander un retrait complet de nos services de membres pas plus tard que dix heures du soir H.A.E., dimanche le 1er mai, pourvu que les dirigeants de Radio-Canada suspendent leur décisions concernant les hôtes de *Seven Days* en attendant la médiation. Nous accueillons avec plaisir l'offre opportune de médiation du premier ministre.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Tom Koch, président,
Association des réalisateurs et
directeurs de la Télévision,
Radio-Canada, Toronto.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le comité veut continuer d'entendre M. Leiterman? C'est M. Prud'homme qui avait la parole ce matin.

(*Traduction*)

M. PRUD'HOMME: Voici une citation du *Citizen* d'Ottawa:

> M. Ouimet a fait connaître sa position aux employés de Radio-Canada, dans une déclaration d'une heure diffusée en circuit fermé.

Puis, sous la rubrique *Back Next Year*, on pouvait lire:

> Il a annoncé que l'émission *This Hour Has Seven Days* sera présentée la saison prochaine, avec de nouveaux animateurs. Il a déclaré que M. Leiterman avait accepté d'en être le réalisateur.

Avez-vous des commentaires à faire sur ces déclarations?

M. LEITERMAN: Oui. Je n'ai jamais accepté de revenir réaliser une émission sans les deux animateurs qui ont été renvoyés.

M. PRUD'HOMME: Vous n'avez jamais accepté?

M. LEITERMAN: Je n'ai jamais accepté de revenir réaliser l'émission sans les deux animateurs.

M. PRUD'HOMME: Vous a-t-on jamais demandé de le faire parce que...

M. LEITERMAN: Non. On ne me l'a pas directement demandé depuis le 14 avril, alors que le directeur général me l'a demandé; je lui ai donné ma réponse le 15 avril, et c'était non. Je veux ajouter que j'ai lu une copie de la déclaration du président à tous les employés de Radio-Canada, diffusée hier à travers le pays, en circuit fermé, et je ne me souviens pas d'y avoir lu la citation que vous venez de donner.

M. PRUD'HOMME: Accepteriez-vous de réaliser une émission analogue l'année prochaine, ou la même émission sans les animateurs?

M. LEITERMAN: Non, je n'accepterais pas.

M. PRUD'HOMME: Supposons que les bons offices du Parlement ou du premier ministre servent de médiateur et qu'il soit convenu qu'un des deux animateurs doit être congédié, feriez-vous une concession sur ce point ou, dans la mesure où vous êtes en cause, est-ce votre dernier mot, car, dans la mesure où M. Ouimet est en cause, sa décision semble définitive, ce qui voudrait dire qu'on aboutit à une impasse.

M. BASFORD: Monsieur le président, je ne veux pas contredire M. Prud'homme, mais ce Comité a demandé aux deux parties à ce différend d'accepter les bons offices du gouvernement, et il me semble que, si l'on accepte la proposition de ce Comité, et il s'agit là d'une certaine médiation, ces questions ne peuvent que rendre cette médiation plus difficile.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Je comprends ce que M. Basford me demande. C'est ce que j'ai tenté depuis le début. C'est justement là où je voulais en venir. Ne croyez-vous pas que le fait de siéger à l'heure actuelle, où il semble qu'il y ait

une possibilité de médiation (nous attendons la réponse des autorités de CBC) ne fait que durcir dans ce que j'ai toujours appelé l'immobilité, une opinion qui pourrait peut-être évoluer. Toutes les questions qu'on peut poser à M. Leiterman ne peuvent que durcir, d'une part et d'autre les positions. J'en conviens parfaitement avec M. Basford. Je me demande si, dans le cas présent, le Comité ne pourrait pas songer à suspendre ses délibérations...

Le PRÉSIDENT: Pourrais-je faire remarquer à M. Prud'homme qu'il soulève deux problèmes. Le premier, c'est le suivant: que nous siégions ou non, je pense que, sans être tout à fait hors d'ordre, il est inopportun, à l'heure actuelle, d'interroger M. Leiterman à ce sujet et je lui aurais conseillé cette fois de ne pas répondre à une question hypothétique, relative à une médiation possible, de telle façon qu'il ait à définir sa position avant que la médiation soit entreprise. Le deuxième, si M. Prud'homme croit que le Comité doit cesser de siéger et s'il veut faire une motion à cet effet, on pourra discuter de cette question, mais ça ne me paraît pas dans l'ordre, aussi longtemps qu'il n'y a pas une motion dont l'effet serait de mettre fin aux séances.

M. BASFORD: Un instant. Je lui demandais de tenir compte de cela lorsqu'il pose ses questions. Je lui demande de ne pas poser de questions qui pourraient rendre la médiation plus difficile.

M. PRUD'HOMM: M. le président, vous savez très bien que, quelles que soient les questions que nous posions actuellement à M. Leiterman, ça ne peut faire que durcir, il n'y a aucun doute. Je suis bien prêt à m'abstenir de poser des questions directes, à savoir, est-ce que vous êtes prêt à produire ou non, êtes-vous prêt à la médiation ou non. Mais si je lui demande, par exemple, «Est-ce qu'il y a du bois mort entre vous et la plus haute autorité, M. Ouimet?» et qu'il me répond, «Oui», vous savez très bien que ça durcit dans l'immobilité des opinions qui ne peuvent faire que rendre plus difficile, ce que M. Basford appelle la médiation. Il n'y a pas de doute. Je ne vois pas le genre de questions, actuellement que nous pourrions poser à M. Leiterman, qui peuvent aider ce que je souhaite une médiation possible, jusqu'à dimanche soir. Je ne sais pas où la médiation arrive sans que nous intervenions dans les affaires de Radio-Canada. C'est ça qui est le problème qui m'apparaît assez difficile à résoudre. Est-ce qu'on n'a pas eu de réponse des autorités de CBC?

Le PRÉSIDENT: Tout ce que je puis faire à ce moment-ci c'est de vous dire que je dois accepter la question que vous avez posée selon la façon dont les débats ont été conduits jusqu'ici, mais je veux dire au témoin que, non seulement, il est libre de ne pas répondre, mais je veux prendre sur moi de lui conseiller de ne pas le faire. Maintenant continuez, si vous voulez.

M. PRUD'HOMME: Alors, le président vous ayant conseillé de ne pas répondre, je vais m'abstenir de vous reposer la question. Pourriez-vous me dire, M. Leiterman, pourquoi vous avez averti M. Watson qu'il ne serait pas réengagé comme hôte, et que vous ne l'avez pas fait pour M. LaPierre?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Je n'ai fait connaître mon opinion à aucun des deux animateurs, ou si j'avais l'intention de renouveler ou de ne pas renouveler le contrat.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: M. LaPierre, si ma mémoire est fidèle, nous a dit ici, qu'il ne savait pas, lui, alors que M. Watson, lui, était au courant. Il a dit: «I am ready to give him hell for that after...»

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Alors M. Watson a dû lire dans ma pensée.

M. FAIRWEATHER: M. Watson a prouvé qu'il l'a su de M. Walker.

M. LEITERMAN: C'est une autre question, oui. Je crois que les deux animateurs en sont venus à la conclusion que mes opinions et mes sentiments à ce sujet peuvent être moins importants que ceux d'autres personnes.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Indépendamment de ce qui va arriver dans l'avenir immédiat, d'ici dimanche soir, ou d'ici la fin de l'année, ne croyez-vous pas que même si vous deviez partir, ce que je déplorerais, de l'émission *This Hour Has Seven Days*, ou si vous priviez Radio-Canada de vos services, je l'ai dit dans le cas de M. Watson, je déplorerais le fait que la Société Radio-Canada se prive de vos services ou que vous priviez la Société Radio-Canada de vos services. Ceci étant dit, je vous pose la question, savoir: si ce cas devait se produire, ne croyez-vous pas que dans ce genre d'émission, il serait très difficile pour la Société d'accepter de ne pas continuer à produire? Ne croyez-vous pas que des troubles sont à prévoir, quels que soient les gens qui s'en occupent, dans ce genre d'émission, *This Hour Has Seven Days* (*any kind of similar to that*) ou bien n'importe quelle autre semblable à celle-là, qu'il y a toujours des conflits possibles à l'horizon à cause de la nature même de l'émission?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: Oui. Bien entendu, il y aura toujours des controverses. C'est une condition et un climat nécessaires aux émissions controversées; cela est essentiel et cela doit être ainsi. Peu importe qui les réalise et qui est le directeur, il y aura toujours des difficultés. Je pense que vous avez parfaitement raison. J'ajouterais seulement, dans la mesure où je suis en cause, que je ne pouvais pas, en conscience, continuer à participer à ce programme ou à toute autre émission de Radio-Canada si les conditions auxquelles nous devons faire face dans ce cas-ci n'avaient pas été changées.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Une question connexe: est-ce qu'à ce moment-là ça ne prendrait pas plutôt, du côté de la Société, des gens un peu plus flexibles, ce que je pourrais appeler «nouvelle garde», tout en protégeant le droit de la Société? Est-ce que ça prendrait des gens un peu plus compréhensifs du genre d'émission? Est-ce qu'un peu de flexibilité, de compréhension pourrait permettre à ce genre d'émissions de continuer? Est-ce que c'est ça que vous verriez du côté de la direction, qui serait nécessaire?

(*Traduction*)

M. LEITERMAN: C'est justement ce que j'aimerais voir.

M. MACDONALD (*Prince*): Monsieur le président, j'ai deux ou trois courtes questions à poser au sujet du témoignage qui vient d'être donné. J'ai oublié une question au moment où je posais une série de questions. J'ai cru comprendre que vous aviez reçu certaines indications voulant que chaque sujet traité par *Seven Days* ait remonté toute la hiérarchie avant que l'émission progresse. Est-ce exact?

M. LEITERMAN: Vous devriez le demander à mes superviseurs, MM. Gauntlett et Haggan, car ils pourraient vous dire précisément comment fonctionne la haute direction. Je ne puis vous donner que ma conception. Et c'est que chaque sujet que nous proposons de traiter fait l'objet d'une communication destinée à certains membres des échelons supérieurs, certainement aussi éléves que M. Walker, directeur général et vice-président. Je ne suis pas absolument certain que le nom du président figure sur ce télex.

M. MACDONALD (*Prince*): Sous quelle forme ce sujet est-il communiqué?

M. LEITERMAN: Sous forme d'un télex qui donne le nom du sujet et quelques détails sur sa nature. Si on n'avait pas le temps de procéder ainsi, on le faisait alors par téléphone.

M. MACDONALD (*Prince*): Vous avez indiqué plus tôt que la direction projette de diffuser *Seven Days* l'année prochaine et qu'on envisage d'y apporter un grand nombre de changements. Est-ce qu'on vous a consulté au sujet de ces changements?

M. LEITERMAN: La direction a établi bien clairement qu'elle désire que *Seven Days* revienne à l'écran, et M. Ouimet l'a répété hier aux employés. Cependant, le siège de la société a bien fait savoir aux superviseurs et au chef du service des émissions ce qu'ils ne veulent pas voir dans cette émission, et les superviseurs me l'ont bien fait comprendre. Ce qui est arrivé réellement, c'est que la direction a déclaré:—et cela est arrivé au début de cette année—«nous ne voulons pas que cette émission revienne à l'écran, mais si vous, le service des émissions, voulez garder *Seven Days* alors venez nous voir avec des revisions que nous accepterons; vous savez ce que nous n'aimons pas dans cette émission, débarrassez-vous de ces choses, présentez vos revisions et peut-être inscrirons-nous de nouveau, l'émission à l'horaire». Et maintenant, mes superviseurs, ne sachant pas ce que la direction veut au sujet de cette émission, ont formulé quelques suggestions préalables, dans l'espoir que les discussions leur permettraient éventuellement de revenir avec une émission qui ne serait pas trop différente de celle que nous avons maintenant. En d'autres mots, ils n'étaient pas disposés à voir l'émission disparaître, dans la mesure où sa structure, son style et ses sujets sont en cause. Ils n'étaient pas disposés à voir l'émission perdre son caractère controversé.

Toutefois, ils ont reconnu que, s'ils n'offraient pas quelque chose d'autre à la haute direction, des têtes tomberaient. Ils ont donc essayé de discuter et de négocier en vue de revenir à quelque chose comme l'émission que nous avons maintenant. En faisant cela, je crois qu'ils étaient disposés à accorder certaines concessions. On n'en a pas discuté avec moi, sauf d'une façon générale.

M. MACDONALD (*Prince*): Ainsi, vous n'avez pas vraiment participé aux différentes revisions proposées actuellement pour l'émission de la saison prochaine?

M. LEITERMAN: C'est exact.

M. MACDONALD (*Prince*): J'ai une autre question qui, je pense, est très importante pour l'étude générale de cette émission. Pensez-vous réellement que cette émission a grandement contribué à l'unité nationale du pays? Est-ce que c'est une question trop générale?

M. LEITERMAN: Oui, certainement, nous avons espéré qu'elle contribuerait à l'unité nationale. Je crois même que la présence de M. Laurier LaPierre devant la caméra chaque dimanche soir et l'image que nous avons donnée des deux races de notre pays—et c'est la seule émission qui l'a fait—ont porté des fruits. Ce n'est pas beaucoup en soi. L'émission consacrée à M. René Lévesque, que nous avons présentée, il y a une semaine, était très valable, je crois. Nous aimerions faire plus dans ce domaine. Mais, à mon avis, la vraie contribution que notre émission apporte à l'unité nationale, c'est de montrer un sujet au même moment, à travers tout le pays, à un très nombreux public, soit 20 à 30 p. 100 de tous les adultes anglophones; et je pense que c'est une contribution importante.

M. MACDONALD (*Prince*): A part le hockey et les *Don Messer Islanders* je pense qu'aucune autre émission n'a réussi à établir ce lien national dans toute l'histoire de la télévision.

M. LEITERMAN: C'est ce que je pense, en termes de chiffres.

M. MACDONALD (*Prince*): Quel est actuellement le sort de Dinah Christie?

M. LEITERMAN: Autant que je sache, elle n'a reçu aucun avis de congédiement ou de non-renouvellement de contrat. On ne la considère pas comme une personnalité controversée.

M. SHERMAN: Mais provocante cependant.

M. STAFFORD: Dans le document «Lignes de conduite et pratiques des émissions», en ce qui concerne le rôle de l'animateur, et dans «Personnalités de l'émission», le sous-alinéa 3 dit: «présenter objectivement les principaux points de vue». J'aimerais vous demander comment cela est possible, si l'animateur exprime ses opinions pendant l'émission; et je pense aux propos émis par M. LaPierre au sujet du point de vue des abolitionnistes, lors de l'émission portant sur la peine capitale.

M. LEITERMAN: Je dois vous dire...

Le PRÉSIDENT: Un instant. Je pense que cette question a déjà été discutée longuement. C'est dommage que nous n'en ayons pas une copie. Mais, toute la question de la peine capitale a été expliquée au moins deux fois, à ma connaissance.

M. STAFFORD: C'est exact; mais cette question se rapporte à un point bien précis de l'article qu'il nous a donné et je veux qu'il se reporte à cet article des «Lignes de conduite de l'émission». Cela prendra moins de temps de répondre à la question que de discuter si l'on doit me permettre de la poser.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que la réponse sera courte?

M. LEITERMAN: J'essaierai. Les «Lignes de conduite de l'émission» établissent des objectifs ou des principes que nous devons nous efforcer, dans la mesure du possible, de respecter, et je pense que nous le faisons. Quant à la peine capitale, il y a certainement place pour une divergence d'opinions au sujet de la bonne tenue de l'émission. Je pense qu'on pourrait alléguer que l'émission n'a pas vraiment représenté les opinions de ceux qui étaient en faveur de la peine capitale. Je pense que mes superviseurs croyaient que d'autres émissions répondaient à ce besoin, mais je ne serais pas prêt à dire que Radio-Canada a fait un bon travail à ce sujet.

M. STAFFORD: Vous n'avez pas répondu à la question. Je veux encore savoir pourquoi M. LaPierre a pu exprimer une opinion, en violation du sous-alinéa 3. Vous avez donné une très bonne réponse évasive, mais vous n'avez pas encore répondu à la question. Est-ce que M. LaPierre a bien fait, compte tenu de ce sous-alinéa, en exprimant ses propres vues?

M. LEITERMAN: Pouvez-vous me rappeler exactement comment M. LaPierre a exprimé ses propres vues?

M. STAFFORD: Je crois qu'il a exprimé ses propres vues lors de cette émission sur la peine capitale. Ne l'avez-vous pas vue?

M. LEITERMAN: Oui, mais je me souviens de son interview avec M. Claude Wagner et, bien entendu, M. Wagner a donné son opinion, et MM. LaPierre et Troyer ont essayé de le faire parler en exprimant d'autres opinions. Mais, il n'y a aucun doute quant à l'opinion de M. LaPierre. J'espère seulement que l'autre point de vue a été exprimé d'une façon équitable. Mais, s'il ne l'a pas été, je serais prêt à admettre que nous n'avons pas réussi à traiter cette question avec l'impartialité qu'elle méritait.

M. STAFFORD: A vrai dire, Radio-Canada est une très vaste organisation dont l'émission *Seven Days*, n'est qu'une petite partie.

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Et la direction n'est intervenue dans l'émission *Seven Days* qu'à dix reprises en 1965.

M. LEITERMAN: Non. Je précise; à dix reprises qui ont failli faire déborder le vase.

M. STAFFORD: Si vous pouviez nous donner des réponses plus brèves, je pense que ce serait mieux. On semble reprocher aux membres qui posent des questions de faire traîner l'interrogatoire en longueur. En ces dix occasions, avez-vous suivi les instructions que vous avez reçues?

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Et, même après avoir suivi les instructions de la direction, l'émission est encore une des plus populaires sur le réseau de Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Oui, elle l'est.

• (4.20 p.m.)

M. STAFFORD: Et, n'en ressort-il pas que, si ces instructions n'avaient pas été suivies, l'émission aurait pu ne pas être aussi populaire?

M. LEITERMAN: Je ne suis pas du tout d'accord avec cela.

M. STAFFORD: Mais cela aurait-il pu être?

M. LEITERMAN: C'est votre opinion, monsieur, non la mienne.

M. STAFFORD: Mais je vous le demande, M. Leiterman, cela aurait-il pu être?

M. LEITERMAN: Non.

M. STAFFORD: Pensez-vous que si vous n'aviez pas accepté ces instructions, mais plutôt suivi votre propre idée, l'émission aurait été plus populaire?

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Vous-même, ne rejetez-vous pas souvent les idées de vos subalternes?

M. LEITERMAN: Je le fais.

M. STAFFORD: Vous attendez-vous à ce qu'on tienne compte de ces refus?

M. LEITERMAN: Oui, je m'y attends.

M. STAFFORD: Et il se pourrait que le nouveau *Seven Days* soit encore plus populaire?

M. LEITERMAN: C'est certainement là l'opinion de la direction.

M. STAFFORD: Vous avez déjà admis que vous aviez une grande liberté d'expression pour cette émission.

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Plus de liberté que cela aurait peut-être été dangereux.

M. LEITERMAN: J'ai dit que je ne demandais pas ou voulais pas plus de liberté.

M. STAFFORD: Alors la liberté d'expression n'est pas un problème dans ce cas?

M. LEITERMAN: C'est un problème, en partie.

M. STAFFORD: N'est-il pas exact que le seul autre problème est un apparent chevauchement de voies de communication?

M. LEITERMAN: Je pense avoir défini en détail comment je vois les problèmes, particulièrement dans ma première déclaration.

M. STAFFORD: J'ai seulement quelques questions à poser au sujet des interviews politiques. N'est-il pas exact que lors d'une réunion du conseil de l'émission, en prévision des interviews politiques avant les élections, M. Haggan a recommandé que les interviews soient menées par MM. Watson et Troyer?

M. LEITERMAN: Je ne pense pas que «recommandé» soit le mot exact.

M. STAFFORD: Quel serait le mot exact?

M. LEITERMAN: J'ai déjà précisé que cela a été discuté, et M. Haggan a proposé des interviewers.

M. STAFFORD: Si l'on a discuté du choix des interviews, cela n'indique-t-il pas qu'il y a eu une recommandation?

M. LEITERMAN: Je pense que vous devrez poser cette question à M. Haggan.

M. STAFFORD: Je vous la pose.

M. LEITERMAN: Je n'étais pas là.

M. STAFFORD: La direction n'a-t-elle pas donné son accord?

M. LEITERMAN: Je devrai poser cette question à M. Haggan.

M. STAFFORD: Vous savez que la direction a donné son accord, que vous posiez la question à M. Haggan ou non.

M. LEITERMAN: J'ai dit en détail ce que je savais de cette réunion du conseil.

M. STAFFORD: N'a-t-on pas discuté de l'impossibilité de se servir de M. LaPierre à cause de ses tendances politiques?

M. LEITERMAN: Je n'assistais pas à la réunion.

M. STAFFORD: Mais vous êtes au courant?

M. LEITERMAN: Je suis au courant. On a discuté un certain nombre des qualités de M. LaPierre.

M. STAFFORD: N'est-il pas exact qu'un peu plus tard, on a soumis une autre recommandation visant à remplacer M. Troyer par M. LaPierre?

M. LEITERMAN: On a présenté une autre recommandation demandant que Watson et LaPierre soient les interviewers.

M. STAFFORD: N'est-ce pas la même chose? Devez-vous répéter chaque question? N'a-t-on pas fait cela parce que le personnel du service de la production a menacé de se mettre en grève?

M. LEITERMAN: Je pense avoir donné une réponse détaillée à cette question. Je devrais vous donner plus qu'un oui ou un non pour bien y répondre.

M. STAFFORD: Est-ce que la réponse serait plus près d'un oui que d'un non, ou vice versa?

Des VOIX: Oh, oh.

M. STAFFORD: En d'autres mots, M. LaPierre continuerait son travail sous une surveillance très étroite, n'est-ce pas?

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Vous savez que la haute direction a, à différentes reprises, exprimé des réserves au sujet de M. LaPierre?

M. LEITERMAN: Oui, je le savais.

M. STAFFORD: Et après deux saisons—je fais allusion à la dernière question—vous attendiez-vous réellement à ce que la direction renouvelle le contrat de M. LaPierre?

M. LEITERMAN: Oui. J'ai été vraiment surpris d'apprendre que la direction voulait le renvoyer.

M. STAFFORD: Saviez-vous que le 6 avril, le vice-président, M. Walker, a dit à M. Watson qu'il envisageait de le faire travailler à une autre série, l'année prochaine?

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Et en même temps que le contrat de M. LaPierre ne serait pas renouvelé?

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Combien de temps avant le 6 avril M. Haggan savait-il que le contrat de M. LaPierre ne serait pas renouvelé?

M. LEITERMAN: Il faut le demander à M. Haggan.

M. STAFFORD: Mais vous en avez déja discuté avec M. Haggan?

M. LEITERMAN: Oui, en effet.

M. STAFFORD: Puisque vous en avez discuté, que faut-il à votre sens, répondre à cette question?

M. LEITERMAN: Il m'a semblé que M. Haggan l'a su quelque temps plus tôt.

M. STAFFORD: Apparemment, il y aurait donc eu communication antérieure même si vous soutenez le contraire, puisque M. Haggan le savait plus tôt?

Le PRÉSIDENT: Puis-je signaler au député qu'il n'est pas en train de contre-interroger un témoin dans une affaire criminelle, et que le témoin n'a pas été déclaré témoin hostile et que la forme des questions ne semble pas tout à fait dans le ton?

Des VOIX: Bravo. Bravo.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, je voudrais ajouter qu'il faut prévoir pour l'avenir. Je suis certain que lorsque d'autres personnes seront à la place de M. Leiterman, j'ai bien l'impression, par exemple, qu'on recevra de l'autre côté, des questions aussi directes. Vous pouvez dire au témoin qu'il soit tout à fait à l'aise, que ce n'est pas un procès ici, qu'il se sente à l'aise, et que ce genre de question est acceptable.

(*Traduction*)

M. BASFORD: Je crois que les mêmes observations pourront s'appliquer à M. Lewis lorsque la direction comparaîtra.

M. LEWIS: Je vous assure que vous n'aurez pas l'occasion de les formuler.

Le PRÉSIDENT: Lorsqu'on a posé des questions admissibles mais auxquelles, à mon avis, le témoin n'était pas tenu de répondre, j'ai dit que la question était admissible mais que le témoin n'était pas tenu d'y répondre. Ce que je viens de dire, c'est qu'il semble que la forme des questions et la façon dont elles sont posées ressemblent plutôt à un contre-interrogatoire. Je crois que ce n'est pas tout à fait dans le ton. C'est tout ce que j'ai dit et je le maintiens.

M. STAFFORD: Je dois m'excuser, monsieur le président, mais j'avais l'impression qu'il fallait en finir et je m'efforçais de poser mes questions le plus rapidement possible. Vous cherchez en même temps à avoir des questions brèves et d'un autre côté, des réponses longues et doucereuses.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai posé aucune restriction sur les questions d'un député. Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit du ton et de la façon dont vous posez vos questions qui me font penser à un contre-interrogatoire. Je ne crois pas que cela

soit de mise, ici. C'est la portée exacte de mes observations. Vous pouvez poser autant de questions qu'il vous plaira.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, moi, je m'objecte, et je vais vous dire pourquoi. Je vais changer le ton de mes questions aussi, mais on ne peut pas demander à un député d'avoir une manière de poser des questions. C'est le genre de M. Stafford de poser ces questions. Il a toujours été comme ça, il ne peut pas changer aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: La remarque que j'ai faite, vous en comprenez, je crois, le sens, c'est qu'il y a des questions (et je n'ai pas remarqué le fait, si vous l'avez fait et que vous voulez vous en confesser au Comité, moi, je n'en ai pas eu connaissance) mais il y a des questions qui sont posées d'une façon qui semble supposer que le témoin est hostile. Et il n'a pas été déclaré hostile. Vous ne plaidez pas une cause au criminel. C'est tout, M. Stafford.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Après le 6 avril, quand vous vous êtes rendu compte de ce que le vice-président M. Walker vous avait dit, en avez-vous discuté avec M. Haggan?

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Était-ce le lendemain, le 7 avril?

M. LEITERMAN: Non, pas avant plusieurs jours. En fait, pas avant une semaine, au moins.

M. STAFFORD: Avez-vous cherché le plus tôt possible à prendre rendez-vous avec la haute direction pour discuter de cette décision?

M. LEITERMAN: Cela n'aurait pas été convenable que je le fasse.

M. STAFFORD: Avez-vous fait des démarches pour communiquer avec vos supérieurs, pour atteindre la hiérarchie afin d'en discuter?

M. LEITERMAN: J'étais à l'étranger le 6 avril et je ne suis rentré que le 13 avril.

M. STAFFORD: Qu'avez-vous fait le 13 avril?

M. LEITERMAN: J'ai parlé à M. Haggan.

M. STAFFORD: Avez-vous tenté d'obtenir un rendez-vous et, jusqu'à ce moment-là, les journaux en avaient-ils parlé?

M. LEITERMAN: Non.

M. STAFFORD: De sorte qu'à ce moment-là, à votre connaissance, exception faite de la discussion avec M. Haggan le 6 avril, vous aviez une petite idée de ce qui allait se produire et puis, le 13 avril, vous avez appris que le 6 avril, M. Walker avait dit à M. Watson qu'il se proposait de l'utiliser dans une autre série d'émissions l'an prochain et que le contrat de M. LaPierre ne serait pas renouvelé?

M. LEITERMAN: Je l'ai appris le 7 avril.

M. STAFFORD: Mais vous saviez aussi, comme vous l'avez dit, que M. Haggan le savait plus tôt?

M. LEITERMAN: Je ne le savais pas alors.

M. STAFFORD: Quand l'avez-vous appris?

M. LEITERMAN: Le 13 avril.

M. STAFFORD: Le 13 avril, M. Haggan vous a-t-il indiqué depuis exactement combien de temps avant le 6 avril, il connaissait le sens de la décision?

M. LEITERMAN: Oui, quelque temps auparavant, je crois.

M. STAFFORD: Qu'entendez-vous par quelque temps?

M. LEITERMAN: Plusieurs semaines si vous voulez parler de l'intention de la direction. Si, par contre, vous parlez de l'information précise à l'effet que la direction n'avait pas l'intention d'envisager autre chose, M. Haggan m'a dit qu'il ne l'avait appris qu'à la réunion tenue, je crois, la veille ou l'avant-veille du 6 avril.

M. STAFFORD: Bref, pour tout résumer, lorsque vous en avez discuté avec M. Haggan le 13 avril, vous étiez convaincu qu'il était au courant de cette éventualité quelques semaines avant le 6 avril?

M. LEITERMAN: C'est juste.

M. STAFFORD: La même chose est vraie au sujet de M. Watson?

M. LEITERMAN: Oui.

M. STAFFORD: Si M. Haggan en avait discuté avec vous plusieurs semaines avant le 6 avril, lorsqu'il l'a appris ou qu'il l'a entrevu, alors il n'y aurait pas eu cette interruption des rapports dont vous parlez avec tant de force?

M. LEITERMAN: Je l'ai dit bien clairement ici, le seul fait de transmettre la décision par sept ou huit intermédiaires avant qu'elle me parvienne n'aurait pas réglé le problème. Le problème fondamental, c'est que la direction n'entendait pas discuter la question avec qui que ce soit.

M. STAFFORD: Pouvez-vous simplement répondre aux questions? La raison de mes questions directes, c'est que vos réponses sont fuyantes.

M. LEITERMAN: Je regrette.

M. STAFFORD: N'est-il pas vrai que plusieurs semaines avant le 6 avril —comprenez-vous?

M. PETERS: Voyons-donc!

M. STAFFORD: Si M. Haggan était venu à vous pour discuter de cette conservation avec vous. Il aurait alors été possible d'en discuter avec la haute direction?

M. LEITERMAN: Je ne sais pas du tout si la haute direction aurait été plus disposée à m'entendre plutôt qu'à entendre le service.

M. STAFFORD: Mais personne, dans la haute direction, n'a proposé d'agir?

M. LEITERMAN: Oui, mes propres superviseurs ont essayé, par plusieurs moyens, de persuader la direction de ne pas poursuivre la discussion.

M. STAFFORD: Combien de temps avant le 6 avril est-ce que cela s'est produit?

M. LEITERMAN: Il faudra leur demander. Tout ce que je sais, c'est qu'on m'a dit par la suite qu'on s'efforçait d'écarter la décision et que c'est pourquoi on ne m'en a pas fait part au milieu de la saison de l'émission.

M. STAFFORD: Voulez-vous donner des noms, afin que nous puissions les interroger lorsqu'ils comparaîtront devant nous?

M. LEITERMAN: M. Haggan et, je suppose, M. Gauntlett.

M. STAFFORD: Entre le 6 avril et le moment où, je crois, l'affaire a été publiée dans le *Globe and Mail* la première fois, le 15 avril, qu'avez-vous fait pour tâcher d'entamer des négociations?

M. LEITERMAN: J'étais sur la grève, dans une île de Floride.

M. STAFFORD: Ne vous semble-t-il pas étrange—disons plutôt. Il y a bien peu de décisions importantes, portant sur une question aussi fondamentale, qui serait communiquée directement de M. Walker à un exécutant. Est-ce bien vrai?

M. LEITERMAN: Oui, ce serait tout à fait inhabituel, en fait, sans précédent.

M. STAFFORD: De sorte que même si vous n'en aviez pas discuté avec M. Haggan, il vous aurait semblé évident, connaissant la politique de Radio-Canada, qu'on l'aurait dit à un intermédiaire entre vous et, mettons, M. Walker?

M. LEITERMAN: Oui, quoiqu'en certaines circonstances, comme je l'ai dit, M. Walker m'a fait venir et a discuté directement avec moi.

M. STAFFORD: J'aimerais vous demander une dernière question au sujet de votre propre position. D'une part vous faites partie de la direction, et de l'autre, vous êtes membre de l'association des réalisateurs. Vous semblez voir du bon des deux côtés. Quelle est votre attitude?

M. FAIRWEATHER: Il a l'esprit ouvert.

M. LEITERMAN: Évidemment, la Société me considère comme un membre tout à fait subalterne de la direction, ce qui veut dire que je prends des décisions touchant ceux qui sont sous mes ordres. Je suis membre de l'Association des réalisateurs qui, à mon sens, n'aurait jamais été formée si la Société administrait bien ses affaires.

M. FAIRWEATHER: Avez-vous entendu dire que la direction avait proposé de dissoudre l'équipe Watson-Leiterman?

M. LEITERMAN: Oui, monsieur.

M. FAIRWEATHER: Où l'avez-vous entendu dire et d'où est-ce que cela provient?

M. LEITERMAN: M. Ouimet l'a dit à la réunion du service des affaires publiques qui a eu lieu lundi dernier. Il l'a répété dans son discours au personnel de Radio-Canada, hier.

M. FAIRWEATHER: Avez-vous entendu dire que Radio-Canada n'avait aucune difficulté avec les autres services, c'est-à-dire les services autres que celui des affaires publiques?

M. LEITERMAN: Oui, M. Ouimet l'a dit dans ses deux discours. Hier, il a dit notamment qu'il n'y avait pas de difficultés au service musical, au service des enfants, au service scolaire, au service agricole ou au service des sports. Pourquoi donc y aurait-il constamment des difficultés au service des affaires publiques?

M. FAIRWEATHER: C'est peut-être à nous de répondre.

M. LEITERMAN: J'ignore si vous voulez d'autres renseignements sur l'équipe Leiterman-Watson et l'opinion qu'en a le président, mais laissez moi ajouter qu'il ne semble pas comprendre et n'a jamais semblé comprendre ou du moins, il semble garder l'impression que Watson dirige l'émission ou qu'il exerce de mystérieuse façon une influence sur Leiterman. Il n'y a rien de mystérieux dans tout cela. Lorsque Watson est devenu animateur de l'émission, il a abandonné ses fonctions de réalisateur pour devenir réalisateur de *Document*. C'est un travail très exigeant et très captivant. M. Watson avait aussi comme attribution, de faire parti de ce comité de rédaction que j'ai décrit et qui se réunit rarement. Cela est consigné aux dossiers de Radio-Canada et M. Walker ou M. Ouimet pouvaient y avoir accès si jamais le désir leur était venu de le consulter. Autrement, l'affaire était entérinée par la hiérarchie.

Toutefois, conclure de là qu'il y a quelque ténébreuse conjuration entre Leiterman et Watson, c'est une interprétation tout à fait fausse de la situation et je puis donner au comité l'assurance que l'émission est réalisée par Leiterman, avec Hoyt, Lefolii et le personnel de la réalisation et que bien des semaines s'écoulent sans même que je vois M. Watson avant le dimanche après-midi lorsque l'émission est transmise.

M. FAIRWEATHER: Votre allusion à *Document* me rappelle une comparaison qu'on a faite et qu'il vous plairait peut-être de commenter c'est que l'émission *Document*, transmise la quatrième ou cinquième semaine, constitue en quelque sorte une alimentation enrichie pour ceux qui, par suite du format habituel de *Seven Days*, sont alors prêts à l'enrichissement.

M. LEITERMAN: Oui, et c'est là un phénomène excitant qui s'est produit dans les émissions documentaires, que *Seven Days* s'est taillé un public fidèle qui revient à l'émission et y reste même lorsqu'il s'agit d'un documentaire d'une heure.

M. FAIRWEATHER: Prenons le contraire. Si l'émission *Document* était seule, elle n'aurait pas, croyez-vous, un auditoire aussi nombreux?

M. LEITERMAN: L'expérience que nous avons des émissions *Document* dans le passé, c'est qu'elles auraient moins de la moitié du public qui regarde actuellement l'émission parce que nos spectateurs se sont à la longue enrichis et acceptent des programmes de fond de la série *Seven Days*. Ils s'attendent aussi à obtenir une émission qui a de l'élan, de l'intérêt et un certain égaiement et nous avons cherché à donner la même chose à *Document*. Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur le sens d'égaiement.

M. FAIRWEATHER: Voici ma dernière question. M. Stafford vous a demandé de présenter équitablement les principales opinions. Cela provient du mémoire

n° 65-6. Il faudrait, à mon sens, lire le document entier parce que si nous tournons quelques pages nous lisons à la page 3:

> Il est admis que l'utilisation constante des mêmes vedettes à l'émission peut aboutir à une expression d'opinions de leur part, mais leur façon d'agir sous une surveillance étroite déterminera dans quelle mesure on pourra leur permettre de le faire.

Voulez-vous me rappeler si vous n'avez pas, comme réalisateur, des raisons de croire que les animateurs ont négligé de se conformer à ce mémoire?

M. LEITERMAN: Non, monsieur. En fait, M. Ouimet a déclaré à la réunion du lundi qu'ils s'y étaient conformés et M. Walker et M. Hogg, qui étaient aussi présents, ont convenu que les animateurs pouvaient énoncer leurs propres opinions sur certains sujets et l'on a précisé les sujets comme étant le communisme, la ségrégation et le péché.

M. FAIRWEATHER: Qui a dit cela?

M. LEWIS: Des opinions favorables aux trois?

M. LEITERMAN: Cela n'était permis à l'égard d'aucun. Le service des affaires publiques demandait au président pourquoi il s'opposait à certaines sortes d'opinions de la part de LaPierre alors qu'il ne s'opposait pas à une expression d'opinions dans d'autres domaines et cela a été dit, confirmé et convenu par les trois messieurs que j'ai mentionnés que l'émission où les animateurs pouvaient exprimer une opinion sur les trois sujets de la ségrégation, du communisme et du péché. J'ai pris note des termes exacts, que nous étions opposés au péché.

• (4.40 p.m.)

M. FAIRWEATHER: J'en ai la parole coupée.

Le PRÉSIDENT: M. Langlois?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'ai seulement quelques questions qui découlent des déclarations de M. Leiterman, non pas nécessairement celles d'aujourd'hui, mais au cours d'autres séances que nous avons eues. Je vais tâcher d'éviter le genre Erle Stanley Gardner dans ce qui pourrait s'appeler «L'affaire du meurtre de *Seven Days*".

M. Leiterman, j'aimerais vous demander ceci: Vous avez dit une fois que la direction avait reculé graduellement, ou que la haute direction s'était graduellement éloignée de cette sorte de chose et j'ai compris que vous parliez de cette sorte d'émissions. A votre connaissance, à quel moment ce recul graduel a-t-il commencé?

M. LEITERMAN: Je dois dire que la chose s'est accentuée peu après que M. Ouimet eut été de nouveau nommé pour une période de sept ans. Il y eut pendant l'enquête Fowler, une époque où l'on constatait moins cette manière de voir, mais ce qu'on a appelé le *hard line* dans le milieu de la Société s'est accentué et est devenu plus rigide après la nomination et après que le rapport de la Commission Fowler a semblé être envoyé aux oubliettes.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et par la suite, on a semblé renchérir la-dessus?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): On cherchait à éviter cela après la nouvelle nomination ou la confirmation de M. Ouimet?

M. LEITERMAN: C'est alors qu'on a effectué les permutations, ce qu'on a appelé la purge des éléments peu sûrs dont on s'est rendu compte et qui, graduellement, s'est répandu à travers la Société.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous une idée de ce qu'on évitait, l'avez-vous compris ou vous l'a-t-on dit?

M. LEITERMAN: Dans les conversations que j'ai pu moi-même avoir avec la direction, et au cours des conversations fréquentes que mes supérieurs et que mes superviseurs ont eues avec la haute direction, il n'y avait aucun doute sur ce qu'on cherchait à éviter.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): A-t-on donné des motifs qu'on avait d'éviter ces choses? Est-ce parce qu'il y avait eu trop de controverse à d'autres sujets, ou était-ce parce qu'on allait devenir plus populaires, ou faire de l'ensemble une meilleure émission ou craignait-on tout simplement ce qui allait se produire?

M. LEITERMAN: On exprimait souvent le vœu d'éviter la controverse, ou on laissait toujours entendre que l'émission en serait beaucoup améliorée.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Disait-on dans quel sens elle serait améliorée?

M. LEITERMAN: Simplement que l'émission serait améliorée sans toutes ces matières à controverse ou sans ces questions auxquelles on s'opposait, particulièrement dans l'accumulation de renseignements dont nous parlerons, je l'espère, parce qu'on l'a mentionnée à plusieurs reprises.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Est-ce que la direction vous a jamais donné une image précise de ce qu'elle souhaitait—à vous, ou à vos superviseurs—au niveau de la programmation?

M. LEITERMAN: Une image précise, non. On le disait mieux en énumérant les choses qu'on ne voulait pas, la sorte de choses qu'il faudrait désormais éviter et comment il fallait faire l'émission pour éviter certains domaines.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): A ce palier de la direction, est-ce votre impression d'ensemble—je me reporte à votre dernière déclaration qui est plus ou moins une demi-déclaration—diriez-vous que l'impression générale était que la direction critiquait plus qu'elle ne suggérait de choses pour remplacer ce qu'elle enlevait? Est-ce qu'on a mis de l'avant des idées nouvelles pour l'émission?

M. LEITERMAN: Je pourrais peut-être répondre ainsi: A mon avis, la haute direction croit vraiment que l'émission serait au moins aussi populaire—peut-être même davantage—et qu'elle serait considérablement meilleure si on la remaniait conformément à son concept. Je ne crois pas qu'on cherche à nous induire en erreur. Je ne crois pas partager cet avis—en fait, je suis parfaitement convaincu de ne pas le partager.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous êtes le réalisateur de cette émission, mais vous avez sans doute des relations avec d'autres réalisateurs. Quelle a été leur réaction au sujet de cette affaire? Ont-ils la même impression? Autrement dit, la direction critique-t-elle aussi leurs émissions?

M. LEITERMAN: Oui, c'est l'impression de la plupart d'entre eux; et même si le président a dit qu'il n'y avait aucun malaise chez les réalisateurs d'émissions agricoles, musicales et enfantines, tous ces réalisateurs n'ont pas hésité à appuyer l'Association des réalisateurs qui réclame l'arbitrage obligatoire, et s'ils ont agi ainsi c'est parce qu'ils ont subi les contrecoups de cette attitude qui tend à s'affirmer de plus en plus; il est à noter également que jusque-là l'Association des réalisateurs ne tenait pas du tout à agir collectivement quand elle estimait que l'un de ses membres avait été victime de représailles.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): La critique de votre émission ou celle d'un autre réalisateur par la direction est-elle constructive ou destructive? A votre avis, cette attitude de la direction s'est-elle manifestée non seulement à l'égard de votre émission mais dans l'ensemble, y compris d'autres réalisateurs? Selon vous, formule-t-elle plutôt des critiques que des recommandations?

M. LEITERMAN: Je ne crois pas. Elle a fait un certain nombre de recommandations comme celles dont nous parlons.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Des recommandations constructives? Lorsqu'elle formule une critique constructive, propose-t-elle une solution de rechange?

M. LEITERMAN: Oui, le plus souvent. Ses recommandations sont souvent tout simplement l'expression arbitraire de sa volonté.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous jamais donné suite à l'une d'elles?

M. LEITERMAN: Dans l'affaire Watson-LaPierre, le président a déclaré qu'on nommerait de nouveaux—et meilleurs—animateurs. Quand on lui a demandé qui les remplacerait, il a répondu que la question relevait de moi à titre de réalisateur.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): C'était plutôt flatteur, mais cela vous mettait dans une singulière situation.

M. LEITERMAN: D'après le contrat que j'ai conclu avec la Société, cet aspect relève de ma compétence, mais d'ordinaire, bien entendu, il...

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'ai dit «flatteur», mais ce n'est pas que les deux autres ne soient pas d'excellents animateurs, et je serais bien en peine d'en trouver deux meilleurs.

Est-ce le genre de propositions que formule la direction?

M. LEITERMAN: Oui, très souvent.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Elle crée les vides et vous les comblez.

M. LEITERMAN: En effet.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Cela tend-il à démontrer, selon vous, que la communication entre les divers services fait défaut?

M. LEITERMAN: Oui, mais la confiance fait davantage défaut.

M. LANGLOIS: (*Mégantic*): Ou, pour couper des ailes, le recours au veto par quelqu'un qui ne devrait pas disposer de ce pouvoir.

M. LEITERMAN: On outrepasse ses responsabilités.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Lors de votre entretien avec M. Walker, le 14 avril, je pense . . .

M. LEITERMAN: En effet.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): . . . il a été question de M. Watson et de M. LaPierre et, selon vous, sauf erreur, M. Walker aurait dit ne plus vouloir entendre parler de cette «absurdité». Quelle «absurdité»? Ai-je bien saisi votre remarque? Je l'ai notée, mais j'ai pu me tromper.

M. LEITERMAN: Il ne voulait plus entendre parler de retenir les services de M. Watson ni de M. LaPierre, ni de leur participation à l'émission.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais il a dit ne plus vouloir entendre parler de cette «absurdité». Quelle «absurdité»? De quelle «absurdité» parlait-il?

M. LEITERMAN: Il faisait allusion à certaines remarques faites au sujet de l'attitude de la direction et de l'attitude d'autres personnes préposées à la programmation.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous dit cela au comité?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous en êtes sûr?

M. LEITERMAN: Je lui ai relaté cet entretien.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous formulé au comité la remarque dont j'ai parlé? Est-elle caractéristique—cette «absurdité?» Vous dites qu'il a fait une remarque au sujet de M. LaPierre et de M. Watson, et d'autres personnes préposées à l'émission.

M. LEITERMAN: En effet.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous formulé cette observation à l'une des séances officielles du comité? Il s'agit peut-être de la réunion à laquelle je n'ai pu assister.

M. LEITERMAN: Oui, je le pense.

Le PRÉSIDENT: C'est aussi mon avis, mais je n'ai pas le texte des délibérations sous les yeux.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous avez dit que lors de cette réunion avec la direction, vous avez dû renoncer à certaines choses et que, selon vous, c'était capituler. Capituler dans quel sens, à votre avis?

M. LEITERMAN: Je parlais, en réalité, de la réunion du 18 novembre.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Que s'est-il passé à cette réunion?

M. LEITERMAN: Il s'agit de la réunion à laquelle M. Walker, au nom de la direction, avait convoqué mes surveillants et certaines personnes dont j'ai consigné les noms au compte rendu et où il nous a dit que l'émission devait être réalisée d'une certaine manière et qu'il ne voulait plus d'ennuis ni d'instances; l'affaire était classée, et si nous ne nous conformions pas, l'émission prendrait fin à Noël.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): A quoi avez-vous dû renoncer? C'est un ordre qu'on vous a alors donné. Vous avez dû renoncer à quoi?

M. LEITERMAN: Si j'ai employé ce mot, je dois le préciser. C'était renoncer à tout ce que l'émission signifiait et à ce qu'on avait cherché à accomplir depuis le début de cette série d'émissions. Je pense, en effet, avoir employé le mot dans ce sens.

Mais j'ai parlé aussi de «capitulation», et j'entendais par là que nous devions tout simplement dire que nous allions nous conformer aux exigences de M. Walker, autrement nous mettions immédiatement un terme au programme; nous espérions ainsi pouvoir, de quelque façon, restaurer dans une certaine mesure l'intégrité de l'émission, des surveillants et du personnel.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): C'était en novembre?

M. LEITERMAN: Le 18 novembre.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Cela remonte à novembre 1965?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Par suite de cet entretien de novembre, la question était pour ainsi dire sans issue. Vous deviez tout simplement vous conformer?

M. LEITERMAN: Il n'y avait qu'une issue.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous êtes-vous conformés aux vœux de la haute autorité?

M. LEITERMAN: Oui, en général; et, au cours des semaines qui suivirent, on nous a dit que M. Walker et la haute autorité étaient bien aise de ne plus entendre...

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous êtes-vous conformés jusqu'au 6 avril?

M. LEITERMAN: Pas à tous les égards, car, pour un programmeur sérieux, certaines directives de la haute autorité étaient inacceptables. Je n'ignorais pas que si je m'en plaignais ou posais des questions à leur sujet, je compromettrais l'émission, car j'aurais ainsi violé l'accord. Néanmoins, il me fallait soumettre quelques objections pour voir si la raison prévaudrait.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous avez parlé de directives de la haute autorité. Pourriez-vous nous fournir un peu plus de précision à ce sujet?

M. LEITERMAN: Le genre d'objections que nous avons soumises? Nous avons mentionné l'affaire Munsinger et comment nous devions en traiter...

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais, après l'entretien de novembre, la direction semblait très satisfaite, dans l'ensemble. A-t-elle exprimé sa satisfaction?

M. LEITERMAN: Oui, bien sûr.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et ce n'est qu'après ces entretiens avec la direction sur certaines questions que la situation s'est de nouveau tendue de plus en plus?

M. LEITERMAN: Il était évident que la direction estimait que puisque nous avions capitulé à cet égard, nous accepterions tout: recrutement, congédiement, refus de renouveler les contrats de M. Watson et de M. LaPierre, et l'étiolement de l'émission sans mot dire.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pouvez-vous sincèrement affirmer que vous avez eu l'occasion de vous entretenir avec vos supérieurs immédiats et la direction?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): A quoi ces entretiens ont-ils abouti, selon vous? S'est-on rendu à la moitié, au quart de vos demandes, ou...

M. LEITERMAN: Nous avons accepté de nombreuses directives sans rien riposter, à cause de l'entente. Par ailleurs, vous n'ignorez pas qu'au palier du programme nous prenons certaines décisions. Or, depuis le 18 novembre, nous n'avons tout simplement pas tenu compte de telle ou telle directive de la direction, prétextant que nous n'y avions pas pensé ou que nous n'avions pu y donner suite. Si nous voulions faire telle ou telle chose mais que la direction, après en avoir eu vent, s'y opposait, nous nous conformions tout simplement.

Je dois dire qu'il m'était très difficile d'expliquer aux réalisateurs et au personnel de l'émission pourquoi nous ne ferions pas telle ou telle chose quand eux savaient bien qu'à mon avis cela s'imposait. Je ne pouvais pas le leur dire parce que, selon l'entente, mon personnel ne devait pas être mis au courant de la capitulation mais devait avoir l'impression que tout allait bien.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Auriez-vous l'obligeance d'éclairer ma lanterne au sujet de la hiérarchie administrative.

Vos supérieurs immédiats sont au palier de la programmation, n'est-ce pas?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Au palier inférieur se trouvent les réalisateurs, les adjoints, les animateurs, et ainsi de suite. A quel palier se tenaient les entretiens? Y avait-il des restrictions à cet égard?

M. LEITERMAN: Aucune.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): On discutait librement à ces paliers?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Alors la ligne de démarcation se trouve entre le palier de la surveillance et celui de la direction?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Selon vous, la direction manquerait de confiance envers les surveillants de la programmation?

M. LEITERMAN: Cela ne m'étonnerait guère.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Sauriez-vous pourquoi?

M. LEITERMAN: Pour les mêmes motifs que j'ai évoqués au sujet de l'attitude de la direction envers l'émission en général.

La direction n'ignore pas que les surveillants, les surveillants généraux et les chefs de services ont tous appuyé le genre d'émission que devait être *Seven Days*. N'avaient-ils pas été présents...

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais dans la complexe hiérarchie de la Société Radio-Canada, où se situe, dans l'ensemble, le surveillant de l'émission? Au milieu, plus bas ou plus haut?

M. LEITERMAN: Vers le haut de l'organigramme, je ne saurais dire au juste le nombre de personnes à qui l'on fait rapport.

M. LANGLOIS(*Mégantic*): Les surveillants seraient-ils de ce nombre?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): On sait où se trouve la ligne de démarcation; mais il semble qu'au-delà aucune discussion ne soit plus possible. Jusque-là, on peut discuter librement et vous estimez obtenir justice, mais pas au-delà?

M. LEITERMAN: C'est tout à fait exact.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'entends sur le plan de la discussion.

M. LEITERMAN: Oui. On nous refuse souvent bien des choses, bien entendu.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais vous pouvez en discuter avec eux?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et vous avez l'impression qu'au-delà de ce palier, aucune discussion n'est possible?

M. LEITERMAN: Au-delà, c'est une rue à sens unique.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Avez-vous une idée de ce que constitue l'obstacle dans les hautes sphères? Quelle est là l'attitude générale?

M. LEITERMAN: A l'échelon supérieur de la direction, les hauts fonctionnaires de la Société semblent avoir adopté une attitude que chacun d'entre eux partage plus ou moins.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Qui sont ces hauts fonctionnaires de la Société?

M. LEITERMAN: M. Ouimet, le capitaine Briggs et M. Walker.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Merci.

Le PRÉSIDENT: M. Brand voulait poser une question complémentaire.

M. BRAND: Je puis attendre, car le témoin y a répondu en partie.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Basford.

M. BASFORD: Au cours de la première série de l'émission, en 1964-1965, vous et M. Watson étiez co-réalisateurs exécutifs?

M. LEITERMAN: En effet.

M. BASFORD: Pour quel motif le statut de M. Watson a-t-il été changé pour la deuxième série d'émissions?

M. LEITERMAN: Le changement s'est opéré à la suite d'une décision prise mutuellement par M. Watson et moi-même; il deviendrait animateur, poste qu'il avait occupé maintes fois à l'égard d'autres émissions lorsque M. John Drainie était malade; il avait toujours voulu être l'animateur de l'émission, mais la direction s'y opposait. Nous avons cru que le moment était venu de faire le changement. Nous l'avons fait de notre propre chef.

Le président a dit, comme vous le savez peut-être, qu'il avait eu l'idée de nous séparer ainsi.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et vous n'aviez reçu aucune directive du service des affaires publiques pour agir ainsi?

M. LEITERMAN: Aucune. Si le président l'affirme, c'est une coïncidence intéressante parce que les hauts fonctionnaires de la direction se sont vivement opposés, du mois d'août à la fin de l'automne de cette année-là, à la nomination de M. Watson comme animateur, et ce fut leur attitude jusqu'à quelques semaines avant la mise en ondes de l'émission. Alors, si cela avait été l'intention de M. Ouimet, on comprend difficilement pourquoi on s'y est opposé pendant tout ce temps.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): La décision de nommer M. Watson et vous-même co-réalisateurs exécutifs date-t-elle de cette époque?

M. LEITERMAN: Cette décision n'avait même pas encore été prise. Parlez-vous de l'émission *Document*?

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Au début.

M. LEITERMAN: Non, la direction ne s'y opposait pas. Elle semblait priser l'idée que M. Watson et moi collaborerions à l'émission.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et que cette collaboration s'étendrait à la série d'émissions de 1965-1966?

M. LEITERMAN: La direction a pu avoir des réserves à ce sujet. Je sais qu'elle en avait au sujet de l'émission en général, mais nous avons décidé d'agir ainsi parce que nous estimions que M. Watson s'acquitterait mieux que M. Drainie des fonctions d'animateur et que celui-ci serait réalisateur exécutif de l'émission *Document*. Notre décision fut transmise à notre supérieur et suivit la filière hiérarchique.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et elle fut approuvée?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Mais vous avez dit que durant le mois d'août de cet été-là, la direction ne tenait pas beaucoup à ce que M. Watson soit animateur de l'émission.

M. LEITERMAN: En effet.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): De l'émission *This Hour Has Seven Days*?

M. LEITERMAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et l'aurait-on exprimé en termes précis comme: «Nous voulons qu'il soit réalisateur exécutif et non animateur»?

M. LEITERMAN: Non, on n'a jamais discuté du fait qu'il soit réalisateur exécutif, car il avait été décidé de concert avec ma division (je veux dire celle où je travaille) qu'il y aurait un réalisateur exécutif et deux réalisateurs, Hoyt et Lefolii, et que Watson serait animateur; on n'a donc jamais plus parlé de nommer deux réalisateurs exécutifs.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et c'est ainsi que vous en aviez décidé?

M. LEITERMAN: C'est la division qui en a décidé ainsi sur notre proposition.

• (5.00 p.m.)

M. BASFORD: Et quand on a pris cette décision ou plutôt fait cette proposition, on s'est opposé à ce que M. Watson soit animateur.

M. LEITERMAN: En effet. Je dois cependant ajouter qu'on s'y est opposé à cause d'un vieux principe de la Société: le même homme ne doit pas occuper ces deux postes.

M. BASFORD: Les deux postes d'animateur et de réalisateur.

M. LEITERMAN: Oui, et c'est ainsi qu'on a décidé que M. Watson ne serait pas réalisateur de *Seven Days* et qu'il obtiendrait une autre émission. On a fait exception à cette règle dans le cas de *Document* et de quelques autres émissions à certaines reprises au cours des dernières années.

M. BASFORD: Comment avez-vous appris qu'on s'opposait à ce que M. Watson soit animateur?

M. LEITERMAN: Par l'intermédiaire de mes surveillants qui pourraient vous donner plus de détails.

M. BASFORD: S'est-on opposé à ce que M. Watson soit réalisateur exécutif de l'émission *Document*?

M. LEITERMAN: Non, il n'y a pas eu d'opposition.

M. BASFORD: A votre connaissance.

M. LEITERMAN: En effet.

M. BASFORD: En sorte que la direction était relativement satisfaite de l'entente sauf que M. Watson soit animateur?

M. LEITERMAN: Oui, comme je l'ai déjà dit, il se peut que l'opposition tienne surtout au fait du vieux principe selon lequel le réalisateur d'une émission ne peut en même temps tenir la vedette d'une autre émission.

M. BASFORD: A votre connaissance, M. Walker se serait-il opposé à ce que M. Watson soit animateur?

M. LEITERMAN: Je le suppose, oui.

M. PETERS: Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions disparates. L'une, entre autres, se rapporte à la chaîne de programmes de radio en circuit fermé destinés au personnel. Est-ce une pratique habituelle de tenir le personnel au courant de la direction? Est-ce une pratique ordinaire ou inhabituelle?

M. LEITERMAN: Je dirais qu'il s'agit d'une mesure extraordinaire.

M. PETERS: L'équipement dont on se sert en circuit fermé de radio pour diriger le personnel est relativement simple?

M. LEITERMAN: Je ne crois pas qu'il soit trop compliqué. Nous utilisons cette technique dans le cas de plusieurs émissions qui nécessitent le transport du personnel à un certain endroit au centre de Toronto.

M. MACDONALD (*Prince*): Il s'agit de radio et de télévision?

M. LEITERMAN: Seulement de radio, sauf ici à Ottawa. On voulait que ce soit la télévision mais le président a déclaré qu'au début cela n'avait pas été possible.

M. PETERS: C'est la première fois qu'on s'en sert?

M. LEITERMAN: Je ne me souviens d'aucune occasion semblable bien qu'il se peut qu'à d'autres occasions le président se soit adressé à ses employés et que je ne me le rappelle pas.

M. PETERS: Vous dites que vous avez un double du message radiodiffusé?

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: Serait-il possible de le soumettre au Comité?

M. LEITERMAN: J'ignore si j'en ai le droit.

M. PETERS: Cela dépend de la façon dont vous vous l'êtes procuré.

M. LEITERMAN: On l'a transcrit et dactylographié comme d'habitude. Mais je crois bien que les originaux doivent venir de la direction, ne croyez-vous pas?

M. PETERS: Pourrions-nous en demander?

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il revient au président de le soumettre au Comité.

M. LEWIS: Pourriez-vous le lui demander. Nous ignorons quand il viendra témoigner, il pourrait peut-être le mettre à notre disposition maintenant.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai.

M. PETERS: Je voudrais poser quelques questions au sujet de l'engagement. Je me suis fortement intéressé à votre discussion de ce matin et votre connaissance de la direction du personnel et des émissions de la BBC m'a beaucoup impressionné. Nous pourrions peut-être aller plus loin et vous demander depuis combien de temps vous êtes au service de Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Depuis presque neuf ans.

M. PETERS: Vous considérez-vous un employé de Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Assurément.

M. PETERS: Et vous êtes au service de Radio-Canada à plein temps?

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: Vous ne travaillez pas à la pige ou vous ne vous considérez pas comme pigiste au service de Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Non, je travaille en vertu d'un contrat annuel.

M. PETERS: Mais considérez-vous cela comme un emploi à plein temps?

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: Vous désirez faire carrière à Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: Et en temps qu'employé de la Société?

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: Et le fait que vous signiez un contrat de ce genre coïncide avec la spécialité que vous exercez plutôt...

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: ...Si vous voulez demeurer au service de la Société?

M. LEITERMAN: C'est l'usage de la Société.

M. PETERS: Et est-ce exact dire que les 70 autres réalisateurs sont dans la même classe d'employés à Radio-Canada?

M. LEITERMAN: Sauf une ou deux exceptions.

M. PETERS: Vous ne croyez pas ou rien de vous porte à croire qu'on ne vous renouvelle pas votre contrat sauf si vous ne remplissez pas les exigences d'un employé ordinaire?

M. LEITERMAN: Je crois que le renouvellement de mon contrat est douteux.

M. PETERS: A part cela vous pourriez espérer qu'on vous renouvelle votre contrat dans un domaine ou l'autre bien que la direction se réserve le droit de décider dans quel domaine vous travaillerez. En qualité de réalisateur, vous vous attendriez normalement à occuper un poste quelconque à Radio-Canada.

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: De quelle façon avez-vous obtenu vos renseignements sur les émission en Angleterre?Vous avez mentionné plusieurs programmes, leurs modes d'organisation et le reste.

M. LEITERMAN: Nous entrons directement en contact avec les gens qui travaillent à ces émissions. Il y a beaucoup d'échanges car nous avons les mêmes problèmes. A toutes les semaines nous échangeons avec le personnel de *Panorama, de Twenty Four Hours* et autres émissions du genre.

M. PETERS: Comment?

M. LEITERMAN: Grâce au Telex et, à l'occasion, par téléphone. En cas d'urgence, nous échangeons de la documentation. Quand leurs représentants viennent ici et inversement, nous parlons et discutons de nos problèmes communs. Le directeur des affaires publiques, Paul Fox, est venu deux fois au

cours de l'année dernière pour discuter longuement avec nous. Nous avons conclu diverses ententes avec eux et nous les connaissons très bien. De plus, Radio-Canada a tenté de suivre dans plusieurs cas ce qui se pratique à la BBC.

M. PETERS: Est-ce un principe de Radio-Canada d'encourager les échanges de méthodes et. . .

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: . . .de formation dans les divers moyens qui sont conçus?

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: Même parfois sous la direction et aux frais de Radio-Canada, je suppose?

M. LEITERMAN: Je le pense. Il y a des bourses d'études. Il y en a au moins une. Je ne crois pas que Radio-Canada en assume la charge. Mais de façon générale, oui.

M. PETERS: Vous avez mentionné que vous faites partie de l'administration inférieure. Quelle partie de votre travail relève de l'employé qui exécute un travail commandé et quelle partie relève des fonctions du réalisateur exécutif?

M. LEITERMAN: Je fais plutôt partie de l'administration. Je ne vais pas souvent filmer au cours de l'année.

M. PETERS: Vous avez donc atteint un niveau où vous vous attendez à monter. Je veux en venir à ceci. Votre contrat établit votre traitement, les conditions d'emploi, vos droits et le reste en langue légale. Vous n'êtes pas un employé payé à la journée ou au mois.

M. LEITERMAN: C'est exact. Mais je ne m'attends pas à gravir un autre échelon de la Société.

M. PETERS: Bien, vous avez déjà atteint un niveau passablement élevé.

M. LEITERMAN: J'ai atteint le plafond du réalisateur; après cela il y a l'administration. Et je n'y suis pas intéressé le moins du monde.

M. BASFORD: A l'encontre de M. Watson, vous n'aspirez pas à la présidence?

M. LEITERMAN: Je suis très heureux là où je suis et je crois qu'il en est de même pour M. Watson.

M. PETERS: Comment construisez-vous l'émission *Seven Days*? Avez-vous une agence qui recueille les idées? Où trouvez-vous les idées de tant d'émissions? Disposez-vous d'une machine spéciale?

M. LEITERMAN: Nous avons un personnel d'environ dix rédacteurs et cinéastes. Ils discutent de leurs idées et travaillent sous la direction de MM. Lefolii et Hoyt.

M. PETERS: Ils recueillent plusieurs reportages et vous faites le choix?

M. LEITERMAN: Non, MM. Lefolii et Hoyt alternent à la direction des émissions. Avant eux, j'alternais avec M. Watson.

M. PETERS: Chacun une semaine?

M. LEITERMAN: Oui.

M. PETERS: A cause de la présente enquête et des questions indiscrètes qu'on y a soulevées en ce qui regarde l'organisation à votre niveau et les réponses très complètes que nous avons reçues, quel est votre avenir à Radio-Canada?

M. LEITERMAN: C'est le secret des dieux. Je n'ai vraiment aucune idée. J'espère continuer à travailler à la Société et à n'importe quelle émission dont on respecte l'intégrité.

M. PETERS: La fait que vous ayez eu à comparaître ici vous fait-il entrer dans la catégorie de ceux qui sont pour ou contre?

M. FAIRWEATHER: Je me demande pourquoi le témoin serait obligé de répondre car M. Peters a déjà répondu à sa propre question.

M. PETERS: Je me demandais seulement s'il croyait que cela avait nui à son contrat.

M. FAIRWEATHER: Demandez à la direction.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'à ce stade, le témoin sait qu'on accepte pareilles questions bien qu'il soit libre de ne pas répondre si on lui demande son opinion.

M. LEITERMAN: Je préfère ne pas répondre à cette question.

M. PETERS: Je voudrais poser une dernière question. Vous êtes responsable des contrats d'animateurs. Il y a une disposition portant que les négociations doivent commencer 90 jours avant l'expiration du contrat et je crois que le temps est arrivé.

M. LEITERMAN: Oui, il est même passé.

M. PETERS: A-t-on commencé les négociations en ce qui concerne le programme?

M. LEITERMAN: Non, mais ce n'est pas inhabituel. Je connais un réalisateur de Radio-Canada dont on n'a pas renouvelé le contrat depuis l'été dernier, bien qu'il travaille toujours. En d'autres termes, de temps en temps, il y a une certaine tendance au laisser-aller dans ce domaine.

M. PETERS: Si le contrat n'est pas renouvelé qu'arrive-t-il? Continuez-vous avec l'ancien contrat ou avec une prolongation de ce dernier?

M. LEITERMAN: Cela dépend de qui il s'agit. Si c'est M. LaPierre, il doit avoir un contrat car il n'y a pas de prolongation.

M. PETERS: Et M. Watson?

M. LEITERMAN: Dans ce cas, cela relève de la direction.

M. PETERS: Il signe un contrat de réalisateur exécutif.

M. LEITERMAN: Oui, mais son contrat d'animateur est comme celui de M. LaPierre; il faut le renouveler.

M. PETERS: Si son contrat de réalisateur n'est pas renouvelé...

M. LEITERMAN: Celui de M. Watson.

M. PETERS: ...Y a-t-il un échelon où Radio-Canada fait travailler certaines personnes qui n'ont pas négocié de contrat mais qui reçoivent un traitement quelconque?

M. LEITERMAN: Il n'y a vraiment pas de pratique du genre. On a mentionné le cas de M. McLean qui travaille à différentes émissions.

M. PETERS: Mais il ne reçoit pas de traitement annuel.

M. LEITERMAN: Non.

M. MATHER: Cette question s'adresse à vous, monsieur le président. Au début de la réunion de cet après-midi...

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Mather, mais je crois que M. Brand n'avait qu'une seule question. J'aimerais qu'il la pose maintenant avant que nous ne passions à un autre sujet.

M. BRAND: Je pense que dans votre réponse à M. Langlois vous avez répondu à une partie de ma question sur les problèmes dans les autres divisions.

M. LEITERMAN: Oui.

M. BRAND: J'ai une question au sujet de la diffusion en circuit fermé qu'a faite le président hier soir. Il a parlé d'offenses à l'éthique professionnelle ce qui, je le pense, visait certains reportages de *Seven Days*. Ces offenses dont il a parlé concernent-elles des reportages présentés au public après avoir passé par toutes les étapes de consultation de la direction, par M. Haggan et tous les autres échelons et approuvés par M. Haggan, vous-même et la direction avant d'être mis en onde?

M. LEITERMAN: Il y a eu six cas du genre; on n'en a abordé aucun ici et il y a une réponse différente à chacun.

M. BRAND: Quelle est-elle?

M. LEITERMAN: La direction s'en rapportait à ce qu'on appelle communément des écarts à la ligne de conduite établie, comme le cas Carole Doda. A la division on a considérablement discuté du problème. Je crois bien que la réponse sera beaucoup plus longue que vous ne le croyez; mais interrompez-moi si je vous donne plus de détails que vous ne le désirez. Le reportage Carole Doda traitait d'un phénomène très populaire en Californie. Il était presque impossible de se rendre dans un restaurant chic sans être servi par une femme qui ne portait pas de corsage. Plusieurs revues en ont fait le sujet de reportages et Tom Wolfe a écrit un bon article dans le *Herald-Tribune* de New-York. Ce qui nous a fait penser que nous devrions en parler et nous avons tenté de le faire. Nous avons mis en relief le vide pitoyable de la vie de cette femme, malade à la fois physiquement et moralement. C'est ce que d'ailleurs plusieurs personnes en ont retenu.

M. FAIRWEATHER: C'était une histoire vraiment triste.

M. LEITERMAN: J'ai deux filles, une de dix-sept et l'autre de quatorze ans qui ont regardé l'émission et c'est ce qu'elles en ont compris. La scène où l'on voyait les seins était très courte. Je crois que c'était assez discret, bien que ce

soit une question de goût qui reste à discuter. Mais j'ai eu le sentiment que ce reportage avait été très utile. Nous n'avons pas besoin de revenir sur le sketch au sujet du Pape car nous en avons parlé auparavant.

Les quatre autres questions ont trait au rassemblement de renseignements; le président a dit aux employés, hier, qu'il n'approuve pas les méthodes actuelles utilisées pour recueillir des renseignements. Il a ajouté que si, pour obtenir une primeur, il faut qu'un employé de Radio-Canada se dissimule sous un faux nom, alors à la longue cela va détruire la Société; il ne faut pas recourir à des méthodes illégales, mais nous montrer respectueux des lois. Au cours des deux années en cause, quatre cas ont été signalés; je vais en dire quelques mots afin que vous sachiez ce dont il retourne.

Le premier était celui de Fred Fawcett, qui était interné dans un asile d'aliénés à Penetang. On disait, dans bien des milieux, qu'il n'aurait pas dû être interné; qu'il n'était pas atteint de démence ou, du moins, qu'il avait retrouvé toute sa lucidité. Cela avait stimulé notre intérêt et, finalement, il nous semblait que le seul moyen de découvrir la vérité au sujet de l'état de M. Fawcett était d'avoir un entretien avec lui à l'institution. Nous avons fait les préparatifs nécessaires et avons envoyé une équipe de trois opérateurs, accompagnés de sa sœur qui lui rendait visite à intervalles réguliers. Elle se faisait souvent accompagner de parents et le gardien à la barrière a cru, évidemment, que les trois hommes qui l'accompagnaient en cette occasion étaient des parents. On leur permit d'entrer et ils tournèrent à l'intérieur un film qui a paru à l'émission *Seven Days* et qui représentait l'entretien avec M. Fawcett. On nous a dit que cela a peut-être contribué un peu à sa libération éventuelle. Bien sûr, il semblait sur le film être un homme sain d'esprit, intelligent et réfléchi (ou prévenant), malgré les années qu'il avait passées dans une institution. Or, cette question a vivement préoccupé M. Bill Hogg, le surveillant, M. Haggan, M. Gauntlett, ainsi que les autres intéressés. La question de savoir si nos opérateurs en omettant de révéler leur identité et en transportant leurs appareils dans des paniers à pique-nique, avaient enfreint les règles de l'éthique professionnelle, a soulevé beaucoup de discussions. On était d'avis qu'il s'agissait d'une grave violation de l'éthique professionnelle. Je me dois de signaler au comité que cette question soulève de vives discussions au sein de l'industrie. Je me rends compte des points de vue divergents à cet égard. Nous étions d'avis que les circonstances particulières motivaient le recours à un subterfuge. La direction estimait que notre conduite ne pouvait trouver d'excuse et, en fin de compte, le film n'a été mis en ondes qu'après que M. Hogg, lui-même, eut téléphoné au directeur de l'institution pour lui en demander la permission. Il y avait de légitimes divergences d'opinion à cet égard. Pour ma part, je me rends compte qu'il s'agit d'un cas qui frise l'illégalité et qu'il serait très dangereux et répréhensible de recourir à une telle pratique dans bien des cas. Mais il me semble que, dans certains cas, après une discussion approfondie avec les surveillants, on serait autorisé à y recourir.

• (5.20 p.m.)

L'autre cas avait trait au président de la *General Steel Wares*. Nous étions à tourner un documentaire sur la fermeture de l'usine de la *General Steel Wares* à Toronto. Les opérateurs ont installé leurs appareils sur le trottoir devant la maison du président de la *General Steel Wares* et ils l'ont interrogé en tournant un film parce qu'ils ne pouvaient pas installer leurs caméras sur le trottoir devant son bureau, le président de la *General Steel Wares* ayant

l'habitude de sortir directement de l'ascenseur pour monter dans une auto conduite par un chauffeur. La direction estimait que cela était répréhensible, mais, sauf erreur, le président de la *General Steel Wares* n'a pas soulevé trop d'objections et il a parlé aux opérateurs.

Le troisième cas était celui de M. Sévigny. Il était de notoriété publique à Ottawa que M. Sévigny était l'une des personnes impliquées dans l'affaire Munsinger. De même que d'autres organismes, vous avons envoyé une équipe d'opérateurs chez M. Sévigny, à Montréal. Nous savions qu'il avait déjà été interrogé par le magazine *Time* et par plusieurs journaux. Nous avons chargé les membres de l'équipe de frapper à sa porte, ce qu'ils firent. La caméra devait faire office de reporter. Il s'agit d'une innovation comme celle que j'ai tenté de décrire; la caméra, que Fred Friendly de CBS a décrite comme un crayon pesant deux tonnes, car l'outillage pèse effectivement deux tonnes, est maintenant devenue un crayon de 30 livres et c'est toujours l'outil du reporter de la élévision. Je dis souvent aux membres de notre personnel qu'il ne sert à rien de revenir et de dire «M. Sévigny a répondu qu'il n'avait aucune observation à faire», mais qu'il nous faut enregistrer tous ses commentaires. Que nous utilisions le film ou non, voilà une toute autre question assujettie à toutes sortes de contrôles de la part des surveillants, comme nous le savons bien. Cependant, j'étais d'avis qu'ils devaient l'interroger devant la caméra. Et c'est ce qu'ils ont fait.

Sans entrer dans les détails, je puis dire que M. Sévigny s'y est fortement opposé; en fait, le reporter a reçu quelques coups de canne sur la tête. Les surveillants et M. Hogg ont vu le film en question. Je crois que M. Hogg estimait qu'il avait été contraire aux règles de la bienséance que d'interroger M. Sévigny devant la caméra. On a prétendu qu'il y avait une violation de la propriété privée parce que les opérateurs de la caméra s'étaient avancés sur le trottoir jusqu'à la maison, tout comme n'importe quel reporter l'aurait fait. En fait, aucune loi ne l'interdit, mais il est possible que des dispositions soient prises à cet égard sous peu. Je vous fais part de tous les détails qui ont porté la direction à discuter l'aspect moral, afin que vous puissiez vous rendre compte des divergences d'opinions qui existaient.

La quatrième question qu'on a soulevée, c'est le programme traitant des jeunes, présenté à l'émission *Document* et non pas à l'émission *Seven Days*. Des rumeurs sensationnelles ont circulé au sujet des scènes qui ont été filmées; on avait tourné des films indécents; on avait même filmé l'acte sexuel, etc. Aucun de ces bruits n'était fondé. Je puis décrire en détail, si vous le désirez, les scènes qui ont été filmées. Il s'agissait des adolescents, des amateurs de motocyclettes, de leur exubérance et du genre d'activités auxquelles ils se livrent, mais rien n'avait trait à l'acte sexuel. J'en fais mention car, ici encore, la direction était d'avis que nous n'aurions pas dû tourner ce film. Je ne crois pas que la direction se rende compte de l'évolution de la technique du cinéma-vérité et de la façon dont ce genre de journalisme s'effectue, ou qu'elle se soit donné la peine d'en prendre connaissance. Nous avons cherché de la renseigner de temps à autre lorsque des plaintes étaient formulées. Je n'ignore pas non plus qu'il s'agit d'un secteur extrêmement sensible et délicat, que les gens responsables doivent se conduire d'une façon responsable au niveau de l'émission. Je crois que nous nous conformons à ces directives, mais je ne suis pas sûr que la direction partage cet avis à l'heure actuelle.

M. BRAND: La seule question que je voulais poser est celle-ci: toutes les scènes qui ont paru à l'émission *Seven Days* ont-elles été approuvées et autorisées à l'échelon régulier de la surveillance?

M. LEITERMAN: Oui, tout ce qui a été mis en onde a été approuvé à l'échelon régulier de la surveillance.

M. BRAND: Puis-je dire, monsieur le président, que selon la tradition de l'émission *Seven Days*, nous devrions vérifier s'il n'y a pas de panier à pique-nique dans la salle.

M. LEITERMAN: Voilà la question-clé; selon le concept du journalisme, le reporter doit se rendre à pied d'œuvre et prendre note de ce qui se passe; c'est l'éditeur qui doit exercer le contrôle nécessaire. C'est ce qui est mis en onde qui est d'importance primordiale. Si nous interdisons à la caméra d'enregistrer les événements, c'est comme si l'on disait au journaliste de fermer les yeux sur ce dont il a été chargé de faire rapport. Cependant, la direction ne partage pas cet avis.

Le PRÉSIDENT: Ma question supplémentaire a trait à une observation que vous avez faite au début de l'audience d'aujourd'hui. En réponse à une question de M. MacDonald, je crois que vous avez dit, si je cite fidèlement vos paroles, que quel que soit le réalisateur, quelle que soit la direction, on éprouvera ces mêmes difficultés à réaliser l'émission *Seven Days*.

M. LEITERMAN: Non pas les mêmes difficultés, mais il y en aura sûrement.

M. SHERMAN: Jusqu'à cette étape des audiences—et, à coup sûr, jusqu'à hier après-midi—j'avais l'impression que vous étiez rempli d'optimisme et d'espoir au sujet du sort de l'émission *Seven Days*.

M. LEITERMAN: Je ne crois pas que les difficultés devraient nuire à la programmation.

M. SHERMAN: Vos espoirs ont-ils été déçus ou avez-vous déchanté du jour au lendemain par suite de quelque directive émanant des autorités de Radio-Canada ou de quelque chose qui, à votre avis, a trait à nos discussions?

M. LEITERMAN: Je dois dire que les déclarations du président deviennent de jour en jour plus intransigeantes; il semble moins souple et moins disposé à permettre quoi que ce soit. Je veux parler du discours qu'il a prononcé hier devant les employés de Radio-Canada, de son discours au Service des affaires publiques, après qu'il eut reçu l'approbation du conseil d'administration. Il semblait avoir pris une décision inflexible.

M. SHERMAN: Voilà où je veux en venir. Je ne crois pas qu'il aurait fait une telle déclaration il y a deux ou trois jours.

M. LEITERMAN: Pour ma part, je n'aurais pas fait une déclaration aussi énergique et inquiétante.

M. LEWIS: J'aimerais poser deux très brèves questions qui font suite à celles qu'a posées M. Basford. Je ne voulais pas interrompre ce dernier. Vous nous avez parlé des objections en ce qui concerne le nouveau rôle de M. Watson. A-t-on prétendu qu'il n'avait pas les qualités nécessaires pour occuper le poste d'animateur?

M. LEITERMAN: Pas du tout.

M. LEWIS: Même si personne n'a mis en doute ses titres au poste d'animateur, voyait-on quelque objection à ce qu'il cumule les fonctions de réalisateur et d'animateur?

M. LEITERMAN: Non.

M. LEWIS: Y a-t-il eu, à quelque moment que ce soit, des discussions au sujet de M. LaPierre?

M. LEITERMAN: Il n'y a eu aucune discussion. Je n'ai jamais eu le moindre soupçon que la direction n'était pas satisfaite de M. LaPierre; son contrat a été renouvelé sans anicroche. Il avait participé pendant deux ans à l'émission *Inquiry* avant de passer à *Seven Days*.

M. LEWIS: On n'a pas prétendu au moment où son contrat a été renouvelé qu'il n'avait pas les aptitudes nécessaires?

M. LEITERMAN: Non, jusqu'à ce qu'il fasse son discours à Winnipeg.

M. LEWIS: Quand est-ce?

M. LEITERMAN: En novembre.

M. JOHNSTON: J'aimerais poser quelques questions supplémentaires au sujet du mémoire. La directive du 18 novembre que vous n'avez pas jugé bon de communiquer aux intéressés à cause de l'effet démoralisateur que cela aurait exercé me rend fort perplexe. Ai-je raison de supposer que vous n'avez pas communiqué cette directive à MM. Watson et LaPierre?

M. LEITERMAN: Non pas à M. LaPierre, mais j'en ai discuté à fond avec M. Watson lors de la réunion du conseil de rédaction dont j'ai fait mention.

M. JOHNSTON: Ne croyez-vous pas que si vous aviez communiqué cette directive à M. LaPierre, ce qui s'est passé à son sujet aurait pu être évité?

M. LEITERMAN: Non, monsieur. Voyez-vous, les rapports entre le réalisateur et l'animateur sont tels, que pour conserver la haute main sur ce dernier, le réalisateur ne doit pas lui faire part de tous ses soucis et de toutes ses préoccupations. L'animateur doit paraître devant la caméra l'air content et le sourire aux lèvres. Nous prenons des précautions particulières pour ne pas la tarabuster le dimanche. Nous cherchons à nous assurer qu'il prend tout le repos nécessaire, etc.

M. JOHNSTON: J'ai une autre question. Hier, j'ai demandé si l'émission *Seven Days* avait servi de programme expérimental pour *Document*. Vous avez répondu par la négative; et pourtant, aujourd'hui, M. Fairweather vous a posé une question sur un ton un peu différent, vous demandant si *Seven Days* n'était pas, pour ainsi dire, une émission préparatoire à l'émission *Document*. Cette fois-ci vous avez répondu par l'affirmative.

M. LEITERMAN: En réponse à votre question, je voulais dire que *Seven Days* n'était pas destiné spécifiquement à servir de programme expérimental pour une autre émission spécifique; mais l'émission *Seven Days* prépare le terrain dans l'esprit du téléspectateur; elle le prépare à accepter une documentation beaucoup plus lourde de conséquences.

M. JOHNSTON: Vous avez employé le mot «enrichir». Je me demande si, à votre avis, l'expression «abattre la résistance des téléspectateurs» pourrait aussi être utilisée?

M. LEITERMAN: Je ne puis en convenir.

M. MATHER: Monsieur le président, j'ai une question à vous poser.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je n'ai qu'une seule question à poser à M. Leiterman avant que M. Mather vous pose la sienne. Pourrais-je procéder?

M. MATHER: Allez-y.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'ai une question à poser à M. Leiterman. M. LaPierre lui a-t-il fait quelque proposition afin de présenter une émission concernant les faillites?

M. LEITERMAN: Nous avons étudié la question des faillites pendant longtemps. Nous n'avons jamais pu préparer une émission qui fût satisfaisante à mes yeux. Nous n'avons jamais pu recueillir assez de renseignements sur ce sujet. Nous avons fait une enquête mais pas suffisamment approfondie. J'espère que nous pourrons y arriver un jour. Je ne me souviens pas que M. LaPierre ait jamais proposé une telle émission, mais je puis vous dire qu'il fait des propositions de temps à autre et que je les communique à qui de droit.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'ai une autre question supplémentaire à vous poser.

Le PRÉSIDENT: Vous avez posé votre question, monsieur Langlois; cependant, je vais vous autoriser à en poser une et demie.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'ai ici une lettre de M. LaPierre, datée du 18 avril 1966, où il dit qu'il avait soumis un mémoire à ce sujet et qu'aucune décision n'avait encore été rendue. Je me demande à qui il avait remis ce mémoire.

M. LEITERMAN: C'est probablement à moi-même.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Et vous n'avez pris aucune décision à ce sujet?

M. LEITERMAN: Je crains que mon bureau ne soit encombré d'idées concernant des émissions. Je finirai par m'en occuper.

M. PETERS: C'est comme notre courrier.

M. MATHER: Je veux simplement vous demander ceci, monsieur. Au début de notre séance cet après-midi, vous avez dit que nous avons reçu une réponse favorable à la requête que nous avions présentée à l'Association des réalisateurs; qu'elle accepte les bons offices du premier ministre afin de concilier le différend, pourvu que la direction prenne d'autres dispositions. Voici ma question: avez-vous entendu parler de la direction à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Pas encore.

M. MATHER: A tout événement, j'aimerais, si je le puis, dire au sous-comité du programme et de la procédure, qu'en toute justice envers les réalisateurs et la direction, le comité devrait informer la direction de Radio-Canada de ce que les réalisateurs nous ont dit.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Il serait sage d'ajouter que nous aimerions prendre connaissance des observations de ces messieurs.

M. MACDONALD (*Prince*): Le premier ministre a dit à la Chambre cet après-midi que s'il n'entend pas parler de la direction avant l'heure du souper, il communiquerait avec elle à cet égard.

M. MATHER: Je crois que nous devrions y donner suite.

M. BASFORD: La direction est à préparer sa réponse.

M. RICHARD: Je n'ai pas posé beaucoup de questions mais il y en a une que je veux vous poser pour me renseigner. Si vous n'aviez pas reçu cette directive ou cette lettre en avril, auriez-vous continué l'automne prochain à vous occuper de la réalisation de *Seven Days*?

M. LEITERMAN: Quelle directive?

M. RICHARD: Que vous auriez à congédier MM. LaPierre et Watson.

M. LEITERMAN: Oui.

M. RICHARD: Vous venez de nous dire qu'à partir du mois de novembre, on vous a multiplié les obstacles et que vous aviez décidé d'en prendre votre parti, et qu'en dépit de tout, vous avez produit une émission satisfaisante selon vous. Maintenant vous me dites que vous consentiriez l'automne prochain à travailler dans les mêmes conditions?

M. LEITERMAN: Je devrais ajouter que j'ai reçu plusieurs directives qui laissaient entendre que la direction songeait à une émission entièrement différente. J'ai cru que vous vouliez parler de *Seven Days* comme nous le faisons maintenant.

M. RICHARD: Comme vous le faites, c'est bien ce que je veux dire.

M. LEITERMAN: Votre question porte réellement sur la période qui a suivi la capitulation que j'ai décrite. Vous me demandez si je continuerais à travailler après avoir coupé toute relation et toute discussion avec la direction? Dans ces conditions, je ne pourrais pas accepter pour longtemps et mes animateurs non plus. Nous espérions toujours que M. Haggan et le département apporteraient quelque changement.

M. RICHARD: Mais vous avez travaillé dans ces conditions et apparemment l'automne prochain vous auriez renouvelé le contrat sous cette forme si rien ne s'était produit au cours du mois qui s'écoule?

M. LEITERMAN: C'est une chose diifficile à dire. Au cours de la saison, nous sommes très occupés. J'espérais avoir la chance durant l'été de repenser à l'aspect déshonorant et à l'absence d'intégrité que comportent les arrangements que nous avons actuellement. J'aurais alors pris une décision personnelle quant à ma participation à l'émission.

M. RICHARD: Vous n'avez jamais dit que vous vouliez étudier cette affaire au cours de l'été?

M. LEITERMAN: On ne me l'a jamais demandé.

M. RICHARD: Si vous vouliez le faire, vous n'en avez jamais dit mot à personne. Est-ce vrai?

M. LEITERMAN: Si.

M. RICHARD: A qui?

M. LEITERMAN: A mes collègues.

M. RICHARD: Pas à la direction?

M. LEITERMAN: On ne me l'a pas demandé.

M. RICHARD: Je vous dirai autre chose. Selon moi vous êtes un bon réalisateur. Même ma petite fille me parle de votre émission. Je lui ai demandé si elle la regardait et elle m'a répondu que oui. Elle m'a dit qu'elle la regardait pour une raison: c'est qu'on y trouve ce qu'on chercherait en vain dans les journaux. C'est un titre de plus à votre droit d'être sur les ondes. A titre de bon réalisateur qui veut se faire une carrière dans ce domaine ne pensez-vous pas que maintenant que vous avez porté *Seven Days* à un point où vous pouvez le confier à un autre réalisateur vous seriez en mesure de mettre sur pied une autre émission qui pourrait dans quelques années remplacer *Seven Days*.

M. LEITERMAN: *Seven Days* représente une entreprise très épuisante. Dès le début j'avais l'intention lorsque l'émission serait bien établie, après un ou deux ans, de me retirer pour retourner au cinéma qui est ce qui m'intéresse vraiment.

M. RICHARD: E peut-être comme au cinéma et ailleurs. Les acteurs auraient pu changer?

M. LEITERMAN: Naturellement c'est toujours possible.

M. BRAND: Je voudrais remercier M. Leiterman pour le temps qu'il a accordé au Comité.

M. LEITERMAN: Et moi, je voudrais remercier les membres du Comité de m'avoir entendu. J'ai été fort impressionné par l'intérêt et l'honnêteté que les membres m'ont manifestés.

M. STANBURY: Avant que M. Leiterman se retire, vu qu'il pourrait bien être le dernier membre de l'Association des réalisateurs que nous entendrons, je me demande s'il ne pourrait pas nous aider et nous obtenir l'engagement que la direction a donné à l'association en 1965? Nous en avons entendu parler mais nous ne l'avons pas encore vu.

M. LEITERMAN: Je vais essayer de vous le trouver. Je ne comprends pas qu'on ne l'ait pas encore produit.

M. LEWIS: Quelqu'un a dit qu'il se trouvait dans les procès-verbaux de l'association des réalisateurs.

M. BRAND: Lorsque vous avez répondu à ma dernière question au sujet de ces émissions aventureuses, y compris l'affaire Carol Doda, j'aurais dû dire, pas très sérieusement peut-être, qu'il se serait agit plus ou moins d'une tentative de la part de *Seven Days* de se tenir au courant des principaux événements.

M. LEWIS: Je suis content que nous n'ayons pas aboli la peine capitale.

• (5.40 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant six heures moins vingt. Le Comité veut-il entendre le témoin suivant durant les prochaines quinze minutes ou veut-il suspendre la séance jusqu'à huit heures ce soir?

M. LEWIS: Qui est le prochain témoin, M. Gauntlett ou M. Haggan?

Le PRÉSIDENT: M. Gauntlett.

M. PETERS: M. le président, je me demande si le Comité ne pourrait pas entendre la direction maintenant vu les difficultés qu'elle a faites au sujet de la

demande du Comité. Il serait peut-être bon d'entendre la direction et d'étudier sa position.

Je sais que les membres du comité ont des questions complémentaires à poser aux représentants des réalisateurs mais le Comité pourrait entendre M. Walker exposer l'autre point de vue. Le Comité trouverait peut-être un moyen d'en arriver à une solution.

Le PRÉSIDENT: Le président aimerait avoir l'opinion des autres membres à ce sujet.

M. PRITTIE: Il y a plusieurs personnes, comme M. Haggan, qui attendent depuis un certain temps. Je crois que nous devrions l'entendre avant de passer à la direction. Nous voulons entendre la direction mais je pense que nous devrions continuer avec les témoins qui attendent depuis quelque temps.

M. FAIRWEATHER: Les membres préféreraient peut-être attendre que nous ayons reçu une réponse au télégramme que nous avons envoyé.

M. BASFORD: M. le président, je crois qu'il y a du bon dans ce que propose M. Peters. On commence à critiquer le Comité de n'avoir entendu qu'une version de l'affaire, et c'est un fait.

Nous avons commencé avec ceux, croyions-nous, qui avaient quelque doléance au sujet de contrats qui ne seraient pas renouvelés pour *Seven Days*. Nous avons ensuite approuvé une liste supplémentaire de témoins ce qui fait que nous aurons à entendre les réalisateurs, les régisseurs et la direction.

Je crois quele Comité fait l'objet de critiques à cause de cela et comme je l'ai dit, la proposition de M. Peters a du bon.

Nous devrions étudier soigneusement la liste que nous avons approuvée et voir s'il n'y aurait pas à y apporter des changements.

M. PRUD'HOMME: Je voudrais aussi faire part au Comité de ce que j'ai entendu. Lorsque nous avons choisi ceux du réseau français dont nous voulions entendre le témoignage, nous aurions choisi les mauvaises personnes.

Je proposerais que le Comité ne se réunisse pas ce soir, mais que ce soit plutôt le Comité de direction pour que nous puissions étudier cette question.

Le PRÉSIDENT: Que voulez-vous dire par choisir les mauvaises personnes?

M. PRUD'HOMME: On a dit qu'en essayant d'obtenir le témoignage de gens du réseau français nous avons pris les mauvaises personnes.

M. MATHER: Il se pourrait bien.

M. FAIRWEATHER: Nous avions comme ligne de conduite de monter dans direction se réunisse ce soir et que le présent Comité ne tienne pas de séance.

M. PRUD'HOMME: Il ne s'agissait pas d'une proposition en forme.

M. MATHER: Je propose aussi que le Comité de direction se réunisse ce soir.

Le PRÉSIDENT: Qui appuie la proposition?

M. FAIRWEATHER: Nous avions comme ligne de conduite de monter dans l'échelle des responsabilités pour en arriver au sommet. Nous briserons cette ligne de conduite si nous n'entendons pas M. Haggan.

Le PRÉSIDENT: C'est en fait ce qu'avait recommandé le Comité de direction.

Naturellement le Comité est libre de revenir sur sa décision à ce sujet.

M. STAFFORD: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant une proposition de M. Mather appuyée par M. Stafford voulant que le Comité ne se réunisse pas ce soir mais que ce soit plutôt le Comité de direction qui se réunisse. On recommande de modifier l'ordre de parution des témoins pour que la direction puisse venir témoigner devant le Comité plus tôt que ne le prévoyait la liste approuvée par le Comité.

M. BASFORD: Je préférerais que la proposition ne portât que sur l'examen de la liste des témoins par le Comité de direction et qu'elle ne comportât pas ce que vous venez d'ajouter.

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agissait pas d'une proposition écrite. Je voulais voir si je l'avais bien comprise.

M. BASFORD: Le Comité de direction étudiera la liste des témoins.

Le PRÉSIDENT: Oui, que le Comité de direction se réunisse ce soir pour étudier la liste des témoins de même que tout autre sujet.

M. PRITTIE: Il faudrait considérer cela en tenant compte du fait que le Comité de direction se réunirait demain. Est-ce que cela n'a pas été proposé?

Le PRÉSIDENT: Il serait difficile pour le Comité de direction de se réunir demain pour des raisons qui n'ont rien de commun avec le sujet à l'étude ou avec les témoins. Il s'agit de savoir si les membres du Comité seront disponibles.

M. LEWIS: Nous n'avons pas le droit de siéger lorsque la Chambre siège.

M. PRITTIE: Le Comité a tellement à faire qu'il ne peut pas se permettre de perdre le temps qui est disponible ce soir.

J'ai autant de travail que quiconque à mon bureau.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous en faveur de la proposition?

M. PRITTIE: Contre la proposition.

M. SHERMAN: Pourquoi le Comité de direction ne se réunirait-il pas maintenant? Nous avons encore quinze minutes. Nous pourrions terminer cette partie de l'audience et tenir une réunion régulière ce soir à huit heures sur l'ordre à suivre que recommande le Comité de direction.

Le PRÉSIDENT: Il pourrait y avoir des difficultés parce que si le Comité de direction recommande que les témoins de la direction paraissent devant le

Comité, leur présence ici à huit heures est loin d'être assurée parce qu'il est près de six heures.

Je veux seulement soumettre le fait au Comité.

M. BRAND: Puis-je parler en faveur de la proposition? Nous avons entendu plusieurs témoignages et le nom de M. Haggan a souvent été mentionné. Je ne vois pas comment nous pourrions en venir à la direction sans entendre d'abord M. Haggan.

M. PRITTIE: Je pense de même.

Des VOIX: D'accord, d'accord.

M. MATHER: Je crois que nous devons étudier la proposition qui vient d'être faite que le Comité de direction se réunisse ce soir au lieu du présent Comité.

Le PRÉSIDENT: On me dit que la proposition doit être présentée en deux parties. D'abord nous devons décider si le Comité de direction se réunit ce soir.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous n'avez pas besoin d'ne proposition à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Comité de direction se réunit ce soir?

M. MATHER: Entendu.

M. LEWIS: Puis-je proposer une modification—pas après minuit!

Des VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Deuxième partie de la proposition: que le Comité principal ne se réunisse pas? Est-on d'accord?

M. PRITTIE: Non.

Des VOIX: Non, non.

Le PRÉSIDENT: La première partie de la proposition, soit que le Comité de direction se réunisse ce soir, a été approuvée.

La deuxième partie de la proposition est de savoir si le Comité principal se réunit ce soir.

Pouvons-nous prendre le vote à main levée sur cette partie de la proposition: que le Comité principal se réunisse ce soir?

La proposition est approuvée.

Un MEMBRE: Aurons-nous le quorum? Rappelez-vous ce qui s'est produit l'autre soir.

Le PRÉSIDENT: Si nous ne sommes pas pour avoir suffisamment de membres présents j'ai l'impression que nous discutons dans le vide. Souvenez-vous que nous avons attendu l'autre soir.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'ai l'impression que si M. Haggan témoigne ce soir, nous aurons le quorum.

Le PRÉSIDENT: Le Comité laisse entendre qu'il veut se réunir ce soir à huit heures.

SÉANCE DU SOIR

● (8.35 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Je veux soumettre au Comité le quatrième rapport du sous-comité de l'Ordre du jour et de la Procédure qui s'est réuni à la suite de la dernière séance.

Votre sous-comité recommande:

1) que le Comité principal entende M. Reeves Haggan à huit heures du soir;

2) que le Comité principal essaie d'obtenir la permission de se réunir durant les séances de la Chambre et ce du lundi, 2 mai au jeudi 5 mai inclusivement.

Approuvé.

M. Haggan, voulez-vous vous avancer? M. Sherman?

M. SHERMAN: M. Haggan, dès le début des témoignages que nous avons entendus il a été souvent question d'un mémoire ou d'une communication que MM. Patrick Watson, Leiterman et d'autres auraient reçu de vous et qui expliquait votre position face aux problèmes dont nous nous occupons présentement.

Je me demande si le document ne pourrait pas être déposé?

M. REEVES HAGGAN (*Régisseur général des affaires publiques, Toronto*): Oui, je suis prêt à déposer le document.

Mais je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

D'abord il s'agit d'un mémoire, ou d'une note, qui est passé par le bureau du président de la Société et qui attire l'attention sur des sujets qui étaient de mon ressort à titre de régisseur général des affaires publiques et du ressort du département dont je suis le chef.

Cela est important seulement du fait qu'il s'agit d'un document pour régie interne rédigé à cette fin et non pour le public ou pour le Comité. Il est important de le mentionner parce qu'il n'a pas la prétention de donner une vue complète de tous les éléments qui entourent la question principale dont il traite.

Si le Comité veut bien l'entendre ainsi, vu le grand intérêt du document—sa déposition pourrait bien par la suite constituer une erreur—et vu que plus de 100 personnes qui s'occupent des affaires publiques en ont parlé et qu'inévitablement la presse s'en est mêlée, je suis prêt à le déposer.

M. SHERMAN: Oui, le Comité vous en serait reconnaissant. Si vous préférez cependant en parler à vos supérieurs de la Société Radio-Canada nous vous le permettrions.

M. HAGGAN: Je ne crois pas que mes supérieurs aient d'objection.

M. SHERMAN: Pourriez-vous nous dire où vous vous trouvez relativement à M. Leiterman dans la pyramide de l'autorité à la Société Radio-Canada?

M. LEWIS: J'aurais une proposition. M. Sherman pourrait-il demander à M. Haggan avant de commencer à l'interroger quels sont ces antécédents à la Société Radio-Canada? J'aimerais savoir d'où vient M. Haggan et quels sont ses antécédents.

M. SHERMAN: Comme le propose M. Lewis, pourriez-vous nous donner, monsieur Haggan, vos antécédents?

M. HAGGAN: Jusqu'où dois-je remonter? Je suis entré au service de Radio-Canada en 1958 à titre d'organisateur de programmes traitant d'affaires et de sujets ouvriers, au département des actualités.

En 1961, ou peut-être vers la fin de 1960, avec Patrick Watson, j'ai conçu et exécuté ce programme «Inquiry» qui devait émaner depuis Ottawa.

Au tout début de 1961, je déménageai à Ottawa, à titre de surveillant des affaires publiques dans la capitale.

Lorsque, en 1963, mon surveillant, Bernard Trotter, démissionna pour se rendre à l'université Queen's, je fus nommé surintendant général des affaires publiques.

M. SHERMAN: Pourriez-vous nous dire la place que vous occupez dans la haute direction de Radio-Canada, au regard de M. Leiterman?

M. HAGGAN: M. Leiterman est chef réalisateur dans mon département et, à titre de chef, je réponds à mes supérieurs de M. Leiterman.

M. SHERMAN: Agissez-vous alors comme intermédiaire entre M. Leiterman et la haute direction?

M. HAGGAN: Intermédiaire, dans la filière régulière.

M. SHERMAN: Pourriez-vous exprimer votre opinion quant au motif qui a ravi ou enlevé MM. Watson et Leiterman à *Seven Days*?

M. HAGGAN: Mon opinion à cet effet?

M. SHERMAN: Oui.

M. HAGGAN: C'est difficile à dire. L'un des tristes aspects du problème, c'est que différentes personnes ont, à différentes reprises, donné différentes raisons.

Dans la mesure où je suis concerné, je peux vous parler de la rencontre décisive qui eut lieu au siège social entre M. Walker, vice-président et gérant général des réseaux anglais, à laquelle M. Hogg était présent, où le cas de M. Watson . . .

M. LEWIS: La réunion eut lieu à quelle date?

M. HAGGAN: Le 5 avril. Le motif, en ce qui touche M. Watson, a été son manque de loyauté envers Radio-Canada et envers la haute direction. De plus, constamment en rogne, il déblatérait publiquement contre Radio-Canada. L'administrateur général ne s'expliquait qu'avec difficulté comment M. Watson pouvait se plaire à Radio-Canada en raison de son état d'esprit. D'après la haute direction, on devait lui imputer le ton du mémoire que le département des affaires publiques a présenté devant la commission Fowler. On a également souvent énoncé d'autres raisons qui ont été mal interprétées alors et qui le sont encore aujourd'hui, dont l'attitude de M. Watson envers le Canada. Cet état de choses a pris naissance parce que M. Walker savait très bien que M. Mark

Thibault, mon homologue du réseau français, et moi-même avions proposé à la direction la préparation d'un nouveau programme présenté sur les deux réseaux et profitant de l'expérience de *Seven Days* au réseau anglais et de «Aujourd'hui» et de «Le sel de la semaine» au réseau français. Ce programme, entreprise conjointe, aurait tiré profit de l'expérience acquise dans la transmission d'idées importantes à la population et aurait couronné une vaste et véritable expérience d'entreprise commune des réseaux anglais et français dans les affaires publiques. M. Watson le savait puisque à la Société Radio-Canada, on savait qu'il avait joué un rôle important dans la préparation de ce programme, mais qu'il n'était pas très intéressé à participer à sa réalisation.

En conséquence, M. Walker, m'a donné à entendre que puisque la loyauté de M. Watson envers la Société était mise en doute et qu'en raison du rôle qu'il aurait pu jouer à l'égard du Comité Fowler, son contrat ne serait pas renouvelé à la fin du mandat qu'on lui avait confié, à titre de réalisateur en chef du programme «Document», auquel M. Walker avait fait allusion.

Ce dernier manifesta l'espoir que M. Watson pourrait conserver en quelque sorte un lien étroit avec la Société, ce qui lui permettrait de réaliser deux documentaires par an—«un ou deux» sont les mots qu'il a employés.

Toutefois en raison du programme projeté, du programme bilingue ou biculturel il a manifesté le désir de s'entretenir avec M. Watson car il reconnaissait son talent de réalisateur à la télévision. De plus, M. Walker voulait se rendre lui-même compte si l'attitude de M. Watson était aussi mauvaise qu'il le soupçonnait; il voulait le connaître en tant qu'homme et établir la position de M. Watson envers son pays de façon qu'il puisse (M. Walker) me dire s'il devait approuver une recommandation que M. Watson devienne réalisateur en chef de notre nouveau projet biculturel.

C'est le rapport le plus complet et le plus consciencieux que je peux vous faire quant aux raisons qu'on m'a présentées au début visant le départ de M. Watson.

M. SHERMAN: Compte tenu de l'obligation à laquelle vous pouvez vous soustraire et, vous le savez, ne pas répondre à ma question, vous serait-il possible de nous dire si vous partagez les vues de la haute direction quant à la loyauté de M. Watson et à sa conduite à titre de réalisateur à Radio-Canada?

• (8.45 p.m.)

M. HAGGAN: En premier lieu, qu'on me permette de dire que la loyauté ne m'intéresse guère. Les employés ont confiance ou non dans la direction. La loyauté, à mon sens, ne convient pas dans le contexte actuel. J'ai appris, à Radio-Canada comme dans les autres occupations que j'ai détenues antérieurement, que l'exigence d'une loyauté s'exprime le plus souvent par un manque de confiance.

M. SHERMAN: Le fait que la direction manifestait une certaine anxiété et de tels sentiments envers M. Watson vous a-t-il surpris?

M. HAGGAN: Oh non.

M. SHERMAN: A votre avis, M. Haggan, est-ce bien là, la principale cause de la crise actuelle? En d'autres mots, M. Watson est-il principalement responsable de la crise qu'a causée *Seven Days* au cours des deux ou trois dernières semaines?

M. HAGGAN: Non.

M. SHERMAN: Quelle en est alors la cause principale?

M. HAGGAN: Nous devons nous rendre compte qu'à Radio-Canada, comme à mon avis dans toute autre institution qui compte sur des employés créateurs, l'atmosphère est une condition *sine qua non*. Je dois affirmer que, étant au service de Radio-Canada depuis huit ans, je n'ai jamais trouvé l'atmosphère toujours très convenable. Elle est maintenant à son pire. Les réalisateurs des affaires publiques à Toronto et à Ottawa vivent depuis quelque temps des heures tendues et anxieuses: je ne m'aventure pas plus loin puisque je me limite à parler de choses que je connais.

(Je vous parle de ce qui suit en connaissance de cause parce que M. Watson m'a fait part des paroles de M. Walker; je suis assuré que M. Watson vous en a fait rapport). Je savais le 6 avril, après que M. Walker eût parlé à M. Watson, que je pouvais leur dire avec assez de prévision ce qui allait survenir. Toutefois, je précise que, n'étant prophète, je ne prévoyais pas me trouver aujourd'hui dans ce fauteuil. Je pouvais quand même entrevoir une explosion d'actualités, au désavantage de la Société Radio-Canada. Je savais alors, dès que M. Watson eut terminé sa conversation au téléphone, ce qui interviendrait et j'ai téléphoné à M. Hogg pour lui exprimer mon avis. Mais nous devons tenir compte du fait que la conversation s'est déroulée dans un certain climat: c'est pourquoi le comité ne devrait pas conclure que les paroles du gérant général envers M. Watson sont la clé du problème, car elles ne le sont pas. La véritable cause remonte au climat, à la tension nerveuse du groupe des réalisateurs, situation qui s'apparente si vous voulez à l'allumette qui met le feu aux poudres.

M. SHERMAN: Vous avez dit il y a quelques instants que l'attitude de la direction de Radio-Canada envers M. Watson le printemps dernier ne vous a pas surpris. Pouvez-vous nous dire si la première fois que vous avez rencontré M. Watson, ou la première fois que vous avez pris connaissance de son travail créateur, vous avez songé que tôt ou tard une telle crise pourrait éclater?

M. HAGGAN: Assurément non.

M. SHERMAN: Au sujet de la crise actuelle, êtes-vous optimiste ou pessimiste?

M. HAGGAN: Je crois que la Société Radio-Canada est l'une des plus importantes sociétés du pays. Je crois qu'elle survivra à la crise, car elle se doit de le faire. Elle le fera assurément si tous agissent avec le sens commun que Dieu a placé dans chacun de nous.

M. SHERMAN: Je conclus donc qu'à votre avis, la ligne de conduite de la direction est tout aussi importante que celle des réalisateurs?

M. HAGGAN: J'ai déjà précisé à mes supérieurs que j'attends d'eux plus de sagesse et de circonspection que je me dois d'en attendre des réalisateurs.

M. SHERMAN: M. Ouimet a donné l'impression l'autre soir à la télévision que le duo Watson-Leiterman—sans prétendre que tous deux étaient névrosés—était, pour Radio-Canada, exalté, névrosé, malheureux et oppressant. Est-ce également votre impression, vous qui deviez surveiller leur travail?

M. HAGGAN: Laissez-moi vous dire que ni M. Watson, ni M. Leiterman sont des employés qui conviennent à un personnel; ils sont tous deux extrêmement difficiles et—vous les avez recontrés, vous les connaissez—l'on ne traite avec eux que difficilement, même s'ils sont tous les deux fort intelligents. Lorsqu'ils sont ensemble, ainsi qu'ils l'ont été au cours d'une année de programme en 1964-1965, on a l'impression que nos problèmes se multiplient beaucoup plus que par deux. N'oublions pas que nous les connaissions avant de les inciter à faire leur programme; nous savions aussi que la participation de ces deux talents était nécessaire à la création et la diffusion de *Seven Days*. Nous avons agi en connaissance de cause. Et je ne crois pas que les problèmes auxquels MM. Watson et Leiterman ont donné lieu dernièrement aient accusé une quelconque importance puisqu'ils n'ont eu depuis aucun effet véritable sur les événements.

M. SHERMAN: Si cette participation dynamique était utile dans les débuts de *Seven Days*, ne le serait-elle pas encore? Le programme peut-il survivre sans ces personnalités?

M. HAGGAN: Mon expérience à titre de surveillant à Ottawa et de surveillant général à Toronto me prouve que le transfert d'un réalisateur d'un programme à un autre n'est pas propice. Pourrions-nous trouver une personne de talent comme l'un des talents de ces deux réalisateurs—je ne sais trop si nous les avons, mais disons que nous les avons—et qu'on pourrait lui confier *Seven Days*, je crois que le programme serait peut-être très bien. Le programme ne serait pas le même, ce qui n'est pas mal en soi. Mais *Seven Days* n'est pas à son déclin et nul ne saurait en connaître la durée. Le spectacle de Ed Sullivan nous en fournit l'exemple. Nous avons remarqué qu'il en est des programmes comme des hommes et des arbres: ils vieillissent et meurent. Mais le programme dont il s'agit sera encore populaire dans quelques années. Je crois que ce serait fort dommage s'il fallait le perdre en raison de la simple excuse que nous pourrions autrement faire aussi bien.

M. SHERMAN: A mon avis, comme à celui de plusieurs, un des piliers du programme *Seven Days* était M. LaPierre; non pas à cause de son jeu ou de sa compétence de journaliste, mais parce que son affabilité propre pénétrait tous les dimanches soirs dans les foyers de langue anglaise du Canada, dans les foyers de l'autre moitié de notre société, captivant ainsi son intérêt. *Seven Days* sans M. LaPierre pourrait-il s'exécuter au même palier de la société canadienne? Auriez-vous recours à un autre coexécutant canadien-français?

M. HAGGAN: Le fait que M. LaPierre fut Canadien français comportait des avantages, bien qu'il n'ait pas été choisi pour ce motif. Serions-nous obligés de lui substituer quelqu'un, ce qui semble fort probable, que nous trouverions les

mêmes avantages à choisir un Canadien français. Toutefois, un tel facteur ne primerait pas dans notre décision. J'ai constaté, en l'occurrence, que toute médaille a son revers. C'est un facteur important que des millions de Canadiens pensent connaître M. LaPierre, le Canadien français. Ils ne le connaissent pas, assurément. Vous savez que l'auditoire s'identifie aux personnalités populaires. C'est pourquoi des millions de Canadiens pensent connaître M. LaPierre. Mais il est encore plus important de constater non pas qu'il ne soit pas pour les Canadiens français, autant que je sache, un véritable représentant, mais plutôt qu'il a été malheureusement placé dans une telle position.

Le PRÉSIDENT: Si vous m'autorisez à vous interrompre, je veux obtenir l'avis du Comité sur ce que j'ai à dire. Nous avons songé à limiter la durée de l'interrogatoire. M. Sherman interroge notre nouveau témoin depuis 20 minutes et je veux savoir, si, à votre avis, il conviendrait d'en accorder autant à tous les membres du Comité?

Des VOIX: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez toujours vous reprendre à une autre occasion.

Des VOIX: Convenu.

M. SHERMAN: J'allais justement faire remarquer, M. le président, que je m'étais rendu compte du désir de plusieurs autres membres d'interroger ce soir le témoin. Une dernière question et je cède ma place.

M. Haggan, quand avez-vous appris la première fois que le sort de MM. Watson et LaPierre allait être réglé?

M. HAGGAN: Je crois sincèrement que c'est au début de janvier, très tôt cette année, au cours d'une réunion avec mon supérieur immédiat, M. Hogg.

M. STANBURY: Vous nous avez dit, M. Haggan, qu'à votre avis Radio-Canada est une institution très importante; la plupart d'entre nous, à mon avis, s'accordent à dire que votre département est une composante fort importante de cette institution, sinon la plus importante. Vous êtes surveillant général des affaires publiques, si je ne m'abuse?

M. HAGGAN: C'est exact.

M. STANBURY: Pourriez-vous nous dire brièvement comment vous comprenez le rôle de votre département?

M. HAGGAN: La direction de Radio-Canada confie au surveillant général des affaires publiques toute la programmation du réseau à ce sujet. Selon l'argent et le personnel dont il dispose et le temps qu'on lui alloue à la radio et à la télévision, il doit assurer la meilleure programmation globale traitant des affaires publiques. Il doit de plus,—et je vais peut-être répéter cette observation *ad nauseam*,—créer un climat dans lequel règne la confiance et au sein duquel des employés au talent varié, les uns mieux doués que les autres, peuvent exécuter leur travail au profit de la Société, lui permettant ainsi de remplir son mandat. Il sert de plus d'intermédiaire à la transmission des décisions de la direction visant les lignes de conduite à suivre et les directives que de temps à autre elle lui transmet. Il doit aussi veiller à ce que l'effervescence propre et essentielle aux affaires publiques parvienne jusqu'à la direction. Comme le

département des affaires publiques a pour fonction de diriger la programmation et la mise au point des programmes dans le domaine des affaires publiques, il se trouve chargé de définir et d'élaborer la programmation, ainsi que la ligne de conduite générale de la Société en matière d'affaires publiques. La plupart des décisions administratives concernant les affaires publiques passent par les voies régulières, du département à la haute direction, où elles sont examinées à la lumière de l'expérience de celle-ci et des mesures prises au département des affaires publiques du réseau français, pour être enfin insérées, tantôt officiellement, tantôt officieusement, dans le programme général ou la ligne de conduite générale de la Société.

• (9.00 p.m.)

M. STANBURY: Quels sont vos titres et qualités pour occuper ce poste? Vous nous avez dit d'où vous veniez; toutefois, vous ne nous avez pas révélé, je crois comment votre expérience vous a rendu apte à occuper votre poste.

M. HAGGAN: Si vous voulez connaître quels sont mes états de service ...

M. STANBURY: Avez-vous quelque expérience comme journaliste, par exemple, ou avez-vous quelque autre genre de formation?

M. HAGGAN: Je n'ai aucune expérience dans le journalisme. J'ai été ingénieur militaire et officier d'état-major. Je suis membre du barreau anglais. J'ai travaillé pendant huit ans au cœur d'une des plus vastes sociétés au Canada, l'*Imperial Tobacco Corporation,* d'où je suis passé au département des affaires publiques de Radio-Canada.

M. STANBURY: Il est étonnant que le département des affaires publiques de Radio-Canada ait si bien fonctionné, si vous me permettez cette réflexion. On nous a tellement parlé de l'importance du journalisme à cet égard qu'il est un peu surprenant de constater qu'un superviseur n'ait rien du tout qui le rattache au journalisme. Cependant, vous estimez sans doute avoir rempli de façon satisfaisante les fonctions dont vous nous avez parlé. Avez-vous constaté par vous-même que les échelons de l'autorité dont vous avez fait mention ont bien joué leur rôle dans ce domaine?

M. HAGGAN: Il n'y a rien à redire aux échelons de l'autorité, rien du tout. Tout régime peut fonctionner si l'on veut qu'il fonctionne; même le régime parlementaire peut donner des résultats si l'on veut vraiment qu'il en donne. Toutefois, la difficulté qu'éprouvent les départements du programme, en particulier celui des affaires publiques, vient, je pense, de la nécessité de traiter, au-dessus de ce que nous appelons le niveau du réseau, soit le niveau d'exécution du programme de diffusion, avec un groupe de personnes qui, d'après mon expérience, je dois le dire, ne comprennent réellement pas grand'chose à la programmation.

Permettez-moi d'établir bien clairement ceci. Si je formule des critiques au sujet de la haute direction de la Société, (ce que je dois faire, je pense, si je veux être bien franc avec le Comité), je veux qu'il soit bien clairement établi que je m'en tiens au seul domaine de la programmation au sein de la Société. C'est tout ce dont je suis au courant dans ce département. Je me rends compte que la Société lutte sur maints autres fronts; elle doit résoudre le problème de la distribution par l'intermédiaire d'un réseau de postes affiliés; elle doit essayer d'atteindre toutes les régions du pays et juger comment utiliser les sommes d'argent mises à sa disposition, quelle somme doit être affectée à la programma-

tion et quelle autre à l'extension des services du réseau. Elle doit atteindre son objectif de ventes et se présenter chaque année au Parlement en tendant la main pour obtenir des fonds. La haute direction de Radio-Canada a donc de nombreux soucis.

La seule chose qui m'intéresse est la programmation. Je ne saurais dire comment la Société remplit ses autres fonctions. Je n'ai là-dessus aucune opinion et je n'y connais pas grand chose; pour ce qui est de la programmation cependant, la difficulté vient de l'absence totale de confiance, alors que la confiance est indispensable en cette matière où il est absolument impossible de tenir des conversations intelligentes avec les principaux dirigeants de la Société. J'essaie de le faire depuis des années et c'est impossible.

M. STANBURY: A votre avis, est-ce, encore une fois, à cause de la formation de ces personnes? Est-ce à cause de leur personnalité ou à cause des lignes de conduite qui sont tracées?

M. HAGGAN: La ligne de conduite de la Société en matière de programmation est très dynamique et progressiste et, comme vous l'a signalé M. Doug Leiterman, le simple incident de *Seven Days* a provoqué des modifications dans ce domaine. Je ne pense pas que la ligne de conduite générale soit en cause. Quant à la formation générale des personnes en question, c'est un sujet où je ne suis pas spécialiste, mais je sais que leur formation est étrangère à la programmation.

M. STANBURY: Que pensez-vous de l'organisation actuelle du département des nouvelles et des affaires publiques, que dirige M. Hogg et qui est divisé en deux secteurs, celui des nouvelles d'une part, et d'autre part, celui des affaires publiques? Des témoignages entendus, je conclus qu'il s'agit là de compartiments plus ou moins étanches à l'intérieur du département. Est-ce un mode d'opération satisfaisant?

M. HAGGAN: Je n'aurais pas employé, je crois, l'expression: «compartiments étanches», parce que les fuites de l'un à l'autre sont peut-être trop fréquentes.

M. Stanbury: Il ne semble y avoir aucune fuite de films de l'un à l'autre.

M. HAGGAN: Il y a eu des difficultés à cet égard. Je dois dire, pour m'exprimer sérieusement, que les rapports sont tendus entre le secteur des nouvelles et celui des affaires publiques et, autant que je sache, qu'ils l'ont toujours été. Depuis quelques années cependant, la tension est plus forte qu'auparavant et c'est attribuable, selon moi, à des causes multiples, dont l'une est l'attitude plus vigouresue et plus dynamique du département des affaires publiques au cours des dernières années. Une autre cause est le climat général d'incertitude et d'anxiété, car pour quiconque s'intéresse à Radio-Canada, et ce n'est un secret pour personne, il existe de la tension au sein du département des nouvelles tout comme au sein du département des affaires publiques.

M. STANBURY: J'imagine que votre département, à l'opposé de celui des nouvelles, s'occupe des opinions? Voulez-vous nous exposer vos idées ou vos observations sur la diffusion des opinions en général?

M. HAGGAN: Il est peut-être utile d'établir une comparaison entre les deux départements. Le département des nouvelles est, certes, un des plus distingués de Radio-Canada et il a une discipline. Simple en un sens cette discipline est, il

va sans dire, complexe dans la pratique. Toutefois, la discipline est la suivante: lorsqu'un événement survient il est relaté ou présenté selon les techniques les plus modernes; nous voyons ce qui arrive ou on nous le rapporte. Quand il s'agit de disputes internes au sein même de la Société—et le département des nouvelles en a sa part,—le département des nouvelles peut se rabattre sur cette discipline. Pour ce qui est des affaires publiques, le département est dirigé selon le bon jugement de ses principaux chefs parmi lesquels j'ai l'heur ou le malheur de prendre place, place qui est peut-être une des plus importantes. La critique qu'on nous adresse de temps à autre est celle-ci: «Pourquoi traiter de sujets aussi difficiles? Pourquoi ne pas parler de la grandeur du Canada, de ses réalisations?» La difficulté provient de ce que nous ne pouvons pas dire ce que le département des nouvelles peut dire—et peut-être aurez-vous l'occasion de discuter de ces choses avec M. Hogg, qui en sait plus long que moi sur ce sujet. Nous ne pouvons pas dire: «Nous avons fait cela parce que nous devions le faire.» Nous disons: «Nous avons présenté ce programme parce que, à notre avis, le temps en était venu;» ce n'est là qu'une question d'opinion. Un premier critère de la valeur de notre jugement réside dans le jeu des rouages administratifs; il y a aussi, en fin de compte, un autre critère fondamental, le verdict des auditeurs qui acceptent ou rejettent notre programmation et nous font savoir, de bien des façons, ce qu'ils en pensent.

M. STANBURY: Êtes-vous d'accord avec ce que je crois être l'opinion de la direction, selon laquelle même la programmation des affaires publiques doit être impartiale et présenter divers points de vue en ce qui a trait aux questions importantes, telles la peine capitale, la sécurité des automobiles, les gorges gonflées à la silicone et d'autres choses du genre?

M. HAGGAN: Oui, nous sommes d'accord. Nous n'avons pas la prétention de dire que chaque programme émis sur les ondes atteint un juste équilibre. Nous ne prétendons pas que chaque sujet traité à *Seven Days* est exhaustif. Une pareille entreprise serait vouée à l'échec au départ et, de plus, ferait mourrir d'ennui tous les auditeurs parce que l'émission deviendrait un véritable fouillis. Ce que nous tentons de faire, c'est de présenter de multiples points de vue sur une foule de sujets, et nous sommes très attentifs à bien identifier chaque participant. Dans le genre d'interview utilisé comme dans l'orientation qu'on lui donne et dans le contenu des questions qu'on pose, il est tenu compte de ce qu'est l'interlocuteur, de son milieu et des motifs qui le poussent à se prononcer de la sorte; bien entendu, les questions doivent être formulées de façon que le public, qui ne peut être aussi renseigné que ceux qui se sont penchés sur le sujet, soit bien au courant de l'identité et de l'attitude particulière de cette personne.

M. STANBURY: Vous essayez donc de maintenir un juste équilibre.

M. HAGGAN: Oui, quoique nous ne prétendions pas toujours réussir. Si vous me le permettez, j'aimerais dire un mot du cas LaPierre qui est venu sur le tapis. Cet homme a le cœur sur la main et il exprime trop volontiers ses opinions. M. LaPierre a des idées sur tout ce qui luit sous le soleil. Il est, à mon avis, d'une franchise translucide. Il exprime son opinion immédiatement, sur quelque sujet que ce soit. Cependant, il faut reconnaître qu'il n'a pas une idée maîtresse qu'il cherche à faire passer à *Seven Days*, s'il en avait eu, il aurait été averti dès que nous l'aurions remarqué.

M. STANBURY: Êtes-vous d'accord avec MM. Watson et LaPierre lorsqu'ils disent que l'émission *Seven Days* et peut-être votre programme de diffusion des affaires publiques en général, devraient chercher à guider l'opinion publique.

M. HAGGAN: Je dirais plus volontiers «stimuler», «susciter» ou encore «éveiller l'intérêt». Notre rôle est tout autant de refléter l'opinion publique. Je crois que parfois les réalisateurs sont portés à s'exagérer la possibilité de guider ou de façonner l'opinion; très souvent il ne font que la refléter.

M. STANBURY: Je crois qu'on a soutenu que la programmation ne doit pas simplement refléter l'opinion mais ouvrir la marche. Je ne saurais dire si le mot «guider» a été employé.

M. MATHER: Je ne crois pas qu'il l'ait été.

M. STANBURY: Peut-être voulait-on dire qu'elle doit être à l'avant-garde de l'opinion publique courante.

M. HAGGAN: Je crois que c'est vrai, mais c'est là un sujet sur lequel on pourrait en dire long.

M. STANBURY: Avez-vous déjà reçu des plaintes de personnes interviewées à l'émission *Seven Days* critiquant le manque d'équilibre de l'émission une fois réalisée, du fait peut-être que le texte de l'interview avait été remanié ou abrégé au point d'être défiguré?

M. HAGGAN: Dans les premiers temps de l'émission, il y a eu un cas où l'interviewé était le ministre de la Justice d'alors, M. Favreau. L'interview, traitée de la façon usuelle, provoqua un certain remous, suscité, je crois, par d'autres personnes que le ministre lui-même qui s'y trouva mêlé. Je ne me souviens d'aucun incident du genre. Il est certain que la technique appliquée aux interviews est une des armes les plus puissantes que nous ayons en main, surtout la façon de présenter l'interview. Nous usons de la plus grande prudence en ce domaine.

M. STANBURY: C'est la seule plainte du genre dont vous avez eu connaissance?

M. HAGGAN: J'ai eu connaissance d'une autre plainte relative à l'interview de M. McGeorge Bundy. C'est une interview qui a certainement fait l'objet de critiques. Je ne sais si vous vous en souvenez. La raison pour laquelle je n'y pensais pas, c'est que j'étais à l'étranger à l'époque de l'émission. C'est une des rares histoires que j'ai manquées.

M. STANBURY: Pourriez-vous nous en dire quelques mots?

M. HAGGAN: Ce sont MM. Watson et Tom Koch, je pense, qui ont interviewé M. McGeorge Bundy. Lors de l'émission ou de la présentation de l'interview, on a cru à l'étranger que la présentation était loin d'être parfaite. L'ambassade des États-Unis à Ottawa a même, je crois, publié le texte intégral de l'interview. Lorsque les journaux en eurent débité tout le contenu, je pense qu'on n'y trouva pas grand chose. Mais vous me demandez là de me prononcer sur un des rares incidents de *Seven Days* où je n'étais pas personnellement impliqué.

M. STANBURY: Ces deux cas sont-ils les seuls où de nombreuses critiques sont parvenues à vos oreilles?

M. HAGGAN: Il y a eu des plaintes à propos d'interviews, mais je ne me souviens d'aucune au sujet des techniques ou de la présentation des interviews.

• (9.15 p.m.)

M. STANBURY: Et quand des plaintes de ce genre vous arrivaient, mettons, d'en haut, que faisiez-vous?

M. HAGGAN: D'ordinaire, je me procurais le texte intégral de l'interview, texte qui est toujours rédigé et à partir duquel l'émission est construite, ainsi que le texte présenté à l'émission et j'en faisais l'examen.

Les principes qui nous guident dans la présentation d'une émission sont au nombre de deux. D'abord, ne rien sortir du contexte qui pourrait en changer le sens. Ensuite, dans la mesure du possible, essayer toujours de laisser à chacun l'occasion d'exprimer le fond de sa pensée.

Je ne sais si cela vous paraît compréhensible.

M. STANBURY: Je suis plus intéressé à savoir quelles mesures vous prendriez à la suite de critiques de vos superviseurs.

M. HAGGAN: Je me rendrais compte par moi-même si les critiques sont bien fondées. Si elles le sont, je dispose de plusieurs moyens d'action, entre autres, présenter l'interview de façon plus complète au cours d'une émission ultérieure, ou encore reprendre simplement l'interview.

Il n'y a aucun doute que la présentation d'une interview entraîne des risques. N'oubliez pas que le journaliste n'écrit qu'un court article après un entretien d'une heure avec quelqu'un. Ainsi en est-il de la personne qui est interviewée pendant une heure et qui ne passera sur les ondes que six minutes: au moins l'essentiel de ses propos est présenté. Quelqu'un qui est interviewé sur une question controversée fait souvent des affirmations qu'il veut ensuite nuancer par mille et une réserves. D'instinct, le rédacteur écarte ces réserves et retient l'affirmation principale car au fond c'est à cela que se résume tout le propos; cela ne fait aucun doute. C'est le genre de problème qui se pose à nous.

M. STANBURY: Je suis surtout intéressé à savoir quelle démarche vous feriez à la suite d'une plainte formulée à ce sujet. Est-ce que vous iriez, par exemple, discuter la chose avec les réalisateurs compétents?

M. HAGGAN: Oh, oui, immédiatement.

M. STANBURY: Ensemble, vous décideriez de la ligne de conduite à adopter à ce sujet?

M. HAGGAN: Parfaitement.

M. STANBURY: Et si la plainte mettait en cause les interviewers, serait-elle portée à leur attention?

M. HAGGAN: Si c'est eux qu'elle concernait, oui; elle pourrait être signalée aussi aux rédacteurs.

M. STANBURY: Elle leur serait transmise?

M. HAGGAN: Oui.

M. STANBURY: Vous savez certainement que vous avez été la cible d'un ou deux journalistes torontois qui font la chronique des spectacles. L'un deux a écrit qu'il y avait . . .

M. HAGGAN: Il leur faut, eux aussi, gagner leur vie!

M. STANBURY: ... un manque grave du sens des responsabilités aux échelons intermédiaires de Radio-Canada, tant chez M. William Hogg, directeur des nouvelles et des affaires publiques, que chez M. Reeves Haggan, du département des affaires publiques ...

M. FAIRWEATHER: Voulez-vous nommer le chroniqueur en question?

M. STANBURY: L'auteur de la chronique était Nathan Cohen; non pas, Ralph Cowan!

Avez-vous des observations à formuler à ce sujet? Estimez-vous que les griefs émanés des échelons supérieurs ont été communiqués aux échelons qui vous sont inférieurs de la bonne manière, c'est-à-dire d'une manière conforme à vos responsabilités?

M. HAGGAN: Je ne suis pas un tuyau par lequel les choses s'écoulent.

M. STANBURY: On emploie ici le mot «conduit».

M. HAGGAN: Ni une conduite. Si des griefs me parviennent des échelons supérieurs, ce qui est fréquent, normal, à prévoir et accepté d'aussi bonne grâce que possible, j'essaie immédiatement, il va sans dire, de découvrir ce qui s'est réellement produit. Ce sont des choses qui passe inéluctablement par cinq ou six intermédiaires. Il arrive que quelqu'un d'Ottawa, par exemple, fait une réflexion à quelqu'un d'autre lors d'une réunion sociale et, une dizaine de jours plus tard, on me dit qu'il s'est passé ceci ou cela à *Seven Days* ou à *Public Eye*.

M. STANBURY: Qui vous le dit?

M. HAGGAN: Inéluctablement, la chose m'est transmise par mon supérieur immédiat, M. Hogg. Je ne dis pas que cela découle toujours d'une réunion sociale tenue à Ottawa. Très souvent, je pense, un membre de la haute direction dit qu'il a observé quelque chose qui lui déplaît à l'écran, ou c'est M. Hogg qui a remarqué quelque chose. Souvent le message passe par tout un circuit et je dois m'enquérir de ce qui s'est produit.

M. STANBURY: Avez-vous jamais reçu de vos supérieurs un message selon lequel messieurs Watson, LaPierre ou Leiterman, devaient s'en aller?

M. HAGGAN: Comme je l'ai dit déjà, en réponse à une question de M. Sherman, on m'a dit, en janvier, que MM. Watson, LaPierre, Zolf et Faibish devaient tous s'en aller.

M. STANBURY: Et, en qualité de supérieur de ces messieurs, qu'avez-vous fait à ce sujet?

M. HAGGAN: J'ai signalé à M. Hogg que le département des affaires publiques adopterait l'attitude coutumière à cet égard. Des changements de cet ordre dans les programmes ou dans le personnel des programmes ne sont exécutés que parce qu'on a des raisons graves et précises d'y recourir et, pour ma part, je n'en voyais aucune du point de vue du programme et aucune n'a été invoquée à cette réunion, sauf une tendance chez M. LaPierre à manifester ses opinions.

M. STANBURY: En réalité, vous avez refusé, en qualité de superviseur, de mettre fin à leur participation au programme?

M. HAGGAN: Il n'a pas été question de mettre fin à leur participation au programme à cette époque. C'est à cette réunion que j'ai eu pour la première fois l'impression que l'émission pourrait reprendre à l'automne 1966. Jusque-là on m'avait dit qu'elle ne reprendrait pas. On m'a dit qu'elle pouvait revenir à condition qu'on en écarte ces quatre personnes, qu'on améliore la présentation et qu'on évite toute vulgarité.

M. STANBURY: Vous a-t-on dit à un certain moment que MM. Watson et LaPierre devaient partir?

M. HAGGAN: On me l'a dit à cette réunion au mois de janvier.

M. STANBURY: Mais vous n'avez fait aucune démarche pour les détacher?

M. HAGGAN: Non. J'en ai immédiatement parlé avec les deux fonctionnaires supérieurs de mon service qui sont directement responsables auprès de moi pour l'émission *Seven Days*, c'est-à-dire M. Hugh Gauntlett, superviseur de *Seven Days* et M. Peter Campbell, superviseur des affaires publiques. Ils étaient d'accord pour dire que nous ne pouvions accepter aucune raison pour mettre fin à la carrière des deux personnes en cause dans cette affaire.

M. STANBURY: En prenant pour acquis, comme vous l'avez laissé entendre, que la direction supérieure avait fait cette décision, serait-ce la raison pour laquelle M. Walker vous en aurait ensuite fait part?

M. HAGGAN: Non. Au cours de réunions d'un ordre tout à fait autre, M. Walker m'a dit, comme l'avaient fait le capitaine Briggs et le Président à quelques reprises, que j'aurais dû, en janvier, en venir à une décision avec le directeur de la production, M. Douglas Leiterman. Il me semble que cela démontre très clairement leur manque de compréhension en ce qui concerne l'élaboration d'un programme. Une démarche semblable, accomplie en plein cœur d'une série d'émissions aurait eu un effet désastreux sur le moral de toute l'équipe.

M. STANBURY: Vous n'étiez pas prêt à encourir ce risque pendant que la série se poursuivait?

M. HAGGAN: J'étais prêt à en discuter une fois la série terminée.

Je dois aussi ajouter qu'il vous faut comprendre les conditions difficiles dans lesquelles nous avons travaillé. Quand l'administrateur en chef M. Walker s'est adressé à moi et qu'il a employé les termes de «manquement au devoir» que M. Cohen a relevés, j'ai tenté de lui expliquer pourquoi une telle chose était impossible à faire et pourquoi personne, y compris M. Hogg n'aurait songé à ce que je le fasse. Il a dit: «Allons, Reeves, si vous dirigiez une usine de boîtes de conserves et que vous deviez mettre à pied une cinquantaine d'hommes, et qu'étant humain vous leur donniez un préavis de deux semaines, il faudrait que vous vous attendiez à quelques boîtes mal tournées». Et il a ajouté: «C'est entendu que si vous aviez annoncé la décision à l'équipe, vous auriez eu à accepter une certaine baisse dans la qualité du programme.»

M. LEWIS: Ces derniers mots du témoin sont-ils une citation exacte?

M. HAGGAN: Je ne puis citer textuellement à partir d'événements qui ont eu lieu il y a quelques semaines, mais j'ai rapporté avec attention et précision ce qui a été dit.

M. STANBURY: Je vais terminer mon examen avec cette dernière question: d'après ce que vous avez dit au sujet de ce conflit qui oppose d'un côté MM. LaPierre et Watson et de l'autre la direction supérieure, j'ai l'impression que vous vous rangez plutôt du côté des animateurs.

M. HAGGAN: C'est votre conclusion.

M. STANBURY: Oui.

M. HAGGAN: Je crois que la position que j'ai prise est la meilleure en tant que directeur de la section des affaires publiques, et quelle qu'elle soit, j'y suis arrivé en tenant compte de mes responsabilités.

M. STANBURY: J'essaie de déterminer quelle est votre position. Je ne veux pas insinuer que vous appuyez les animateurs aux dépens de la direction; mais vous seriez en faveur de maintenir les animateurs du programme.

M. HAGGAN: Non. Parmi toutes les raisons que la direction a ajoutées ici et là, je n'en vois aucune qui pourrait justifier le renvoi de ces deux personnes.

M. MACDONALD (*Prince*): Je m'objecte, monsieur le président. Je crois que vous avez limité M. Sherman à vingt minutes; le présent interrogatoire dure depuis environ une demi-heure.

Le PRÉSIDENT: J'ai essayé de couper M. Stanbury, mais je n'ai pas réussi.

M. STANBURY: J'ai peut-être dépassé mon temps de cinq minutes, mais je crois que c'est un peu aussi la faute du témoin.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnston?

M. JOHNSTON: Vu le tableau général que vous nous avez brossé, j'ai l'impression que vous avez une idée de la situation de la télévision autant à l'échelle mondiale qu'à celle du Canada, diriez-vous qu'il existe actuellement une tendance générale des gouvernements à contrôler autant que possible ce médium selon les différentes circonstances qui s'y rapportent?

M. HAGGAN: Je crains fort de ne pouvoir me réclamer d'un si grand point de vue; mais si vous voulez parler de la Grande-Bretagne et des États-Unis, je ne pense pas qu'il en soit ainsi.

M. JOHNSTON: Je pensais aux tentatives faites depuis les élections par le gouvernement travailliste en Grande-Bretagne en vue de renforcer le contrôle de la BBC. Est-ce que vous voyez un certain parallèle entre cette situation et celle de Radio-Canada?

M. LEWIS: M. Johnston pourrait-il préciser?

M. JOHNSTON: Je tire mes renseignements du dernier numéro du *Sunday Times* de Londres; je suppose que c'est celui d'il y a deux semaines, à cause du temps qu'il faut pour nous parvenir ici par le courrier ordinaire. Je n'ai pas le journal en main, mais les principaux articles touchaient à la tendance, de la part du premier ministre et de son gouvernement, depuis les dernières élections à imposer un contrôle à la BBC.

M. HAGGAN: Je regrette, mais je n'en sais pas plus long à ce sujet. Je n'ai pas vu le rapport que vous mentionnez.

M. JOHNSTON: Vous dites que vos supérieurs à la direction ne s'y connaissent pas beaucoup en ce qui concerne l'élaboration des programmes. D'après le tableau que vous nous avez donné, il semble que vous-même soyez arrivé à un poste très important à Radio-Canada sans posséder toutes les connaissances voulues.

M. HAGGAN: J'ai obtenu mon premier poste à Radio-Canada en 1958, à un échelon relativement bas, en tant qu'organisateur des programmes pour la section des affaires et du travail.

M. JOHNSTON: Et après cinq ans vous êtes devenu le superviseur général du service des affaires publiques?

M. HAGGAN: C'était une chose tout à fait inattendue, d'une certaine façon, puisque mon prédécesseur n'avait occupé ce poste que pendant deux ans, tandis que le temps normal est de six, sept ou huit ans.

M. JOHNSTON: Votre affectation est donc arrivée un peu plus tôt que ce à quoi vous vous attendiez.

M. HAGGAN: Je ne m'y attendais pas du tout.

M. JOHNSTON: Vous êtes cependant d'avis que le facteur commun essentiel pour bien comprendre le travail du service de la programmation serait de s'en remettre au siège social?

M. HAGGAN: Certainement pas, dans l'acception normale du terme. Je suis d'avis que le service des affaires publiques exige beaucoup, mais en autant que l'on se conforme au mandat que donne le Parlement à Radio-Canada.

• (9.30 a.m.)

M. JOHNSTON: Pour en venir à un cas particulier, quel aura été votre rôle dans la réalisation du documentaire sur le L.S.D. qui a fait le sujet de l'émission la plus récente de *Seven Days*?

M. HAGGAN: J'aurai eu très peu à faire dans la réalisation de ce documentaire. Je savais qu'il était en voie de préparation; j'avais lu ici et là des mémoires à ce sujet. Je l'ai vu pour la première fois sur les ondes.

M. JOHNSTON: En d'autres termes, on n'avait pas consulté la direction pour cette émission?

M. HAGGAN: Non. Quand l'émission a été terminée (les émissions sont toujours terminées à quelques jours ou à quelques heures près de passer en ondes; les réalisateurs sont comme tout le monde: ils ne sont jamais satisfaits et veulent profiter de chaque moment pour travailler leurs émissions), je me trouvais à Halifax pour une affaire qui n'est pas sans avoir de lien avec le travail de votre comité, et l'émission a été vue par M. Gauntlett, le superviseur immédiat, et par M. Peter Campbell qui agissait en mon absence en tant que superviseur général.

M. JOHNSTON: Donc bien qu'on nous ait donné une liste d'environ dix sujets d'émission qui se soient rendus à la direction, qui ont été critiqués et qui ont soulevé beaucoup de discussions, celui-ci n'en était pas un.

M. HAGGAN: La direction tenait à juste titre à ce que cette émission soit présentée avec toute l'attention que les circonstances commandaient; les derniers moments de sa réalisation ont été suivis par M. Gauntlett, et lui-même et M. Campbell l'ont approuvée en dernier lieu. S'ils avaient éprouvé de sérieux doutes à son sujet, ils auraient vu à ce que moi-même ou M. Hogg ou quelqu'un d'autre en prenne connaissance. Il est normal de rapporter à la direction ce qui peut sembler nécessaire.

M. JOHNSTON: Vous dites l'avoir vue sur les ondes. Croyez-vous qu'elle était bien équilibrée?

M. HAGGAN: Oui, je le crois.

M. JOHNSTON: Croyez-vous qu'une partie des problèmes en ce qui concerne *Seven Days* vient de ce que l'émission revient à chaque semaine, que les échéances sont trop rapprochées et que la tension dont tant de personnes ont parlé provient en grande partie de la fréquence des émissions?

M. HAGGAN: Mes remarques quant à la tension s'appliquent à tout mon service, non pas seulement à l'émission *Seven Days*. C'est une très lourde tâche que de réaliser cette émission à chaque semaine, mais le problème se pose aussi pour n'importe quel journal quotidien; cela fait partie du métier, je crois. Il est vrai qu'en publiant une fois par mois, cela donne plus de temps pour polir et repolir.

Le PRÉSIDENT: A vous, M. Langlois.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): M. Haggan, j'aimerais savoir quelle est votre position exacte au sein de Radio-Canada. Je commence maintenant à me faire une assez bonne idée et j'ai l'impression qu'il y a plusieurs personnes en cause dans cette affaire. On a mentionné M. Watson et le renvoi et cela m'a donné une certaine idée; j'aimerais que l'on revienne sur ce sujet. Je pense en particulier au ton de la soumission présentée par l'association des réalisateurs à la commission Fowler; j'ai l'impression que M. Watson en a été en grande partie responsable et que la haute direction n'a pas aimé cela.

M. HAGGAN: Il faut ici faire bien attention. D'après moi, en fait, je sais que la soumission de l'association des réalisateurs à la Commission Fowler n'a jamais été rendue publique et personnellement, je ne l'ai jamais vue. Évidemment, vous comprenez que j'aurais pu en obtenir un exemplaire si je l'avais voulu; mais j'ai pensé que cela regardait l'association des réalisateurs. Ils n'ont pas cru devoir la publier et j'ai préféré ne pas en prendre connaissance. Il semble que la haute direction l'ait vue; quelle l'ait obtenue de M. Fowler je ne saurais dire, mais elle l'a vue. Il ressort des conclusions de la haute direction, d'après le ton de la soumission, que c'était le travail de M. Watson; je ne sais si ce l'était ou non. On m'a dit, depuis la mise à jour du conflit, qu'il n'y avait pas tenu un grand rôle: ils étaient très occupés à ce moment-là et il n'a joué qu'un rôle de moindre importance.

M. LEWIS: Était-il alors président de l'association?

M. HAGGAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): D'après vous, la haute direction a-t-elle toujours l'impression que M. Watson était derrière le mémoire présenté à la commission Fowler?

M. HAGGAN: Je ne sais pas si leur impression est changée.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Ils ont déjà eu cependant cette impression.

M. HAGGAN: Quand ils en ont discuté avec moi le 5 avril, oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): De cette année?

M. HAGGAN: Oui.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je suppose que vous n'appelleriez pas cela tenir rancune, mais presque?

M. HAGGAN: C'est une conclusion qui a du sens.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): En d'autres termes, la direction pourrait donc s'en servir comme première pierre. Aurais-je raison de dire que la direction a peut-être l'impression qu'il a trop parlé devant la commission Fowler?

M. HAGGAN: Eh bien! Vous tirez là une conclusion et je ne puis discuter cette conclusion.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Je ne tire pas de conclusion; je veux savoir si c'est la conclusion de la haute direction.

M. HAGGAN: C'est à elle qu'il vous faudrait le demander.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Eh bien! Ils ne vous ont rien mentionné de la sorte depuis avril, quand, dites-vous, ils se sont montrés quelque peu chatouilleux à ce sujet. On a parlé de cette rancune; je crois que c'est M. Walker qui a dit à M. Watson qu'il était en rogne, et tout le reste.

M. HAGGAN: Cela reviendrait à définir ce que diable «être en rogne» veut dire. Ce que M. Walker a dit à M. Watson c'est que celui-ci est en rogne, et je ne sais pas comment l'exprimer plus clairement en anglais, mais cela revient à dire qu'il tient rancune à la direction supérieure.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Eh bien! M. Watson, au cours de son témoignage, a rapporté que M. Walker lui avait dit qu'il était contre la compagnie, contre Radio-Canada, qu'il n'était pas l'un des leurs. Pourrait-il y avoir un lien entre cela et le rapport que les réalisateurs de télévision ont présenté à la commission Fowler, s'il semblait à la haute direction que c'était M. Watson qui avait mené toute l'affaire?

M. HAGGAN: M. Walker m'a déclaré que l'une des raisons pour lesquelles on doutait de la loyauté de M. Watson envers la direction supérieure était la participation de ce dernier au rapport de l'association des réalisateurs de Toronto présenté à la commission Fowler. Pour moi c'était une déclaration très nette.

• (9.50 p.m.)

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous affirmez qu'il est impossible de discuter d'une façon intelligente de la programmation avec la direction, que vous l'avez essayé pendant plusieurs années. De quelle direction s'agit-il?

M. HAGGAN: J'aurais sans doute dû dire la direction supérieure. Tous mes contacts se font avec le directeur général du réseau anglais, M. Walker.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): D'après vous, est-ce que M. Walker s'y connaît en matière de programmation?

M. HAGGAN: Non. Et en passant, il me fait plaisir de le dire. Je voudrais que cela soit bien compris.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Il faut le répéter, si c'est vrai, MM. LaPierre et Watson, et même M. Leiterman, auraient-ils déclaré ce manque de confiance, ce manque de sentiment de responsabilité, cette défiance, même?

M. HAGGAN: Je tente d'expliquer, et le comité en a conscience, je crois, que nous abordons un domaine extrêmement difficile. Il est difficile pour un groupe de personnes de venir ici vous expliquer tout ce qui se passe à l'intérieur d'un grand service de radiodiffusion. Toutefois c'est l'atmosphère qui compte, l'atmosphère qui favorise un travail bien fait dépend de la confiance de ceux qui travaillent à l'échelon inférieur d'un programme: les scripteurs, les recherchistes et les directeurs, de leur confiance en les réalisateurs et réciproquement. Un peu plus haut dans l'échelle, elle dépend énormément de la confiance des réalisateurs et les directeurs du service, y compris moi-même, et ce climat de confiance doit monter jusqu'aux personnalités supérieures de Radio-Canada.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): M. Haggan, croyez-vous qu'il existe des rapports favorables entre les échelons subalternes et votre service, qu'il existe un climat de bonne entente? Diriez-vous que les voies sont ouvertes à la discussion?

M. HAGGAN: Oui, je le crois. Comme vous le savez, il existe beaucoup de tension, il faut s'attendre à cette tension.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Bien sûr, mais le personnel peut-il discuter tant qu'il veut sans risquer de se faire appeler de faiseur de troubles ou de voir son nom porté à une liste noire artificielle? Ce sujet a été soulevé devant un comité. Êtes-vous au courant s'il existe une liste noire, peut-être pas une liste écrite, mais une liste qui existerait dans l'esprit de certaines personnes au niveau de la direction supérieure? Y a-t-il des brebis galeuses au sein de Radio-Canada, des personnes qui auraient tendance à trop parler et dont on ne voudrait pas?

M. HAGGAN: Je ne connais pas grand chose au sujet d'une liste noire. Dans le mémoire que vous recevrez, j'imagine, j'ai fait mention des difficultés que nous avons eues pour parvenir à une bonne entente à long terme avec M. Ross McLean, et j'ai parlé du fait qu'il n'y n'avait pas de raisons justifiables à ces difficultés. Par ailleurs, il nous a toujours été possible de lui offrir du travail de temps en temps. Je ne sais pas s'il y a une liste noire.

En ce qui concerne les brebis galeuses, il en existe et pas toutes, je crois, du côté des réalisateurs.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pourriez-vous apporter des précisions?

M. HAGGAN: Je ne crois pas pouvoir le faire. Je pense que l'on considère certains individus comme des faiseurs de troubles.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Y en a-t-il selon vous?

M. HAGGAN: A mon avis d'autres individus sont considérés comme des faiseurs de troubles.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pourquoi?

M. HAGGAN: Ils me causent des problèmes à moi.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Non, mais selon vous, qu'est-ce qu'un faiseur de troubles? Nous en avons déjà discuté.

M. HAGGAN: Puis-je vous faire part d'une chose que j'ai apprise et que tous ceux qui connaissent la télévision ont également apprise? En dépit de précieuses exceptions, la grande majorité des meilleurs réalisateurs de la télévision m'importunent, autant moi que la direction. Mais j'accepte cet état comme partie intégrante de mon travail.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous reconnaissez que, normalement, celui qui fait un excellent réalisateur peut aussi, en plus de son talent de réalisateur, posséder d'autres aptitudes qui lui permettent de bien présenter ses opinions et ses idées?

M. HAGGAN: Pour parler à l'américaine, j'ai observé une telle affinité.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Il ne vous reste que très peu de temps, M. Langlois.

(*Traduction*)

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Croyez-vous, M. Haggan, que la direction s'abstient graduellement de se mêler à tout sujet qui porte à controverse ou à la programmation, ainsi que l'a souligné M. Leiterman? A son avis, telle serait bien son attitude depuis le renouvellement du mandat de M. Ouimet à la présidence.

M. HAGGAN: Un autre trait caractéristique d'un habile réalisateur c'est qu'il voit les choses en blanc et en noir. Il n'a pas été à ce point réaliste.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): La direction est-elle encline à s'abstenir ainsi?

M. HAGGAN: Dans la mesure où mon département est concerné, je crois que le climat s'est détérioré au cours de l'an dernier, ou peu s'en faut. Il s'est détérioré rapidement, en dépit des miettes de confiance qui aient pu exister. La situation devient de plus en plus difficile car, au lieu d'un manque de confiance, il existe maintenant une atmosphère de soupçons. A mon avis, dans une telle ambiance, lorsqu'on soupçonne les motifs de chacun, la prudence devient fort importante à la direction.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): J'ai deux questions. La première se rattache à la réponse que vous m'avez donnée tantôt au sujet de la connaissance que M. Walker pouvait avoir de la programmation. Pourquoi dites-vous qu'il ne connaît rien à ce sujet?

M. HAGGAN: Ayant travaillé avec lui durant trois ans, c'est ce que j'en conclus.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Pouviez-vous vous confier à un autre vice-président qui connaissait quelque chose, ou deviez-vous absolument consulter lui seul?

M. HAGGAN: Il était partie à ma production.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous dit-il également que vous ne connaissez pas votre métier?

M. HAGGAN: Je crois qu'il entretient des doutes profonds sur la façon avec laquelle j'exécute mon travail.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est expiré, M. Langlois.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): C'est ma dernière question. M. Haggan a parlé d'un cocktail tenu à Ottawa.

M. HAGGAN: Je regrette.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): A vous en croire, il me semble que ces réceptions sont assez fréquentes. Qu'avez-vous voulu dire en mentionnant «Un cocktail party à Ottawa»? J'aimerais bien savoir qui y assiste.

M. HAGGAN: Je regrette, mais j'essayais peut-être d'éclairer le sentier plutôt sombre dans lequel s'engage le Comité. Un de nos problèmes est catégorique—et il ne se limite pas simplement à nos relations avec la direction. Plus de la moitié des critiques que nous recevons au sujet de nos programmes viennent de personnes qui ne les ont pas vus, mais qui en ont entendu parler. C'est le point que je voulais faire ressortir.

M. LANGLOIS (*Mégantic*): Vous avez parlé de réceptions tenues sous forme de «cocktail» à Ottawa. Croyez-vous que des députés aient pu exercer certaines pressions inavouables?

M. HAGGAN: Non, pas à ma connaissance.

M. BASFORD: Puis-je éclaircir un point? Si j'interprète mal vos paroles, prière de me corriger. Je conclus de vos observations du début que l'attitude de M. Watson envers le Canada a été mal interprétée de part et d'autre et qu'elle n'est pas importante.

M. HAGGAN: Je crois qu'il en est bien ainsi. Ce point m'a indigné, au début. Depuis, j'ai l'assurance que l'administrateur général s'est limité à faire allusion à son attitude envers le biculturalisme et les relations anglo-françaises au Canada. C'est un sujet que pourtant je connais assez bien puisque, ayant travaillé étroitement avec M. Watson durant six ans, je crois que la direction pourrait se fier à mon jugement.

M. BASFORD: C'est la question que je voulais vous poser. Mais puisqu'il a été établi qu'il s'agissait d'une mauvaise interprétation, puis-je vous demander si—et je ne sais absolument rien au sujet des programmes de l'avenir—

M. PETERS: Pourquoi sommes-nous aphones?

M. BRAND: On est a régler le dispositif.

• (9.50 p.m.)

M. BASFORD: Je ne connais rien au sujet des programmes de l'avenir. Était-ce là une tâche qui convienne au gérant général?

M. HAGGAN: Je crois qu'il y va de l'intérêt du gérant général de se préoccuper d'un projet de l'envergure de celui qui fait l'objet de la discussion. Je crois, oui, que cela entrerait dans ses attributions.

M. BASFORD: Aurait-il à recruter et à s'entretenir avec les réalisateurs éventuels?

M. HAGGAN: En vérité, je ne crois pas—

M. BASFORD: Pour arriver à se connaître personnellement?

M. HAGGAN: Eh bien, j'ai toujours espéré, et je pense que c'est un espoir légitime, que s'il y avait plus de contacts non formels entre la haute direction, les réalisateurs et les superviseurs, alors, grâce à des contacts personnels, certaines craintes et certaines inquiétudes causées par le fait de ne pas se connaître pourraient se dissiper; ainsi, je pense, qu'en principe, c'est une bonne idée de la part de la haute direction de rencontrer les réalisateurs, dans quelques buts peut-être, ou bien de se parler plus souvent serait excellent à mon avis. Cette idée ne s'est pas avérée excellente dans le cas qui nous intéresse.

M. BASFORD: Vous désirez aplanir la pyramide?

M. HAGGAN: En effet, je désire aplanir la pyramide. Je veux créer une ambiance de confiance entre les dirigeants principaux et les principaux responsables des programmes et les réalisateurs.

M. BASFORD: Combien de fois le directeur général est-il allé rencontrer les réalisateurs personnellement?

M. HAGGAN: Je crains que vous n'ayez à lui le demander à lui-même. Je l'ignore. Je sais qu'il a eu des entretiens avec Watson et Leiterman auparavant. J'ignore s'il a eu des entretiens avec d'autres; mais cela ne prouve rien, en fait.

M. BASFORD: Eh bien, au sein de la structure administrative de la Société Radio-Canada, je crois savoir que vous êtes responsable de la teneur de l'émission *Seven Days*.

M. HAGGAN: En effet.

M. BASFORD: Maintenant, le bureau du Conseil d'administration a, dans sa déclaration de l'autre jour, appuyé la direction et jugé que le programme comporte des inconvénients graves et qu'on s'est trop souvent écarté de la ligne de conduite établie par la Société. Si vous êtes responsable des textes du programme, n'aurait-il pas été logique de la part de la direction qu'on vous congédie?

M. HAGGAN: Je devrais dire que, ce geste aurait été plus logique, en effet.

M. BASFORD: Pouvez-vous expliquer pourquoi on n'a pas posé ce geste logique?

M. HAGGAN: Je crois qu'il est grave de renvoyer le directeur général des Affaires publiques.

M. BASFORD: Il pourrait advenir que vous ayez été moins en vue que M. LaPierre.

M. HAGGAN: C'est très possible. Je l'espère bien.

M. BASFORD: Mais vous ne pouvez expliquer pourquoi on n'a pas posé ce geste?

Le PRÉSIDENT: Le témoin doit se rendre compte qu'on l'interroge présentement afin de connaître son opinion de la cause, ou des motifs, d'un geste dont il n'est pas responsable. Il peut exprimer son opinion, mais il n'est pas tenu de le faire.

M. STANBURY: Mais il est le directeur de ce programme...

M. BASFORD: C'est moi qui ai posé cette question, et si le témoin ne veut pas y répondre, je vais la poser à M. Walker.

M. Haggan, vous avez parlé plus tôt de l'ambiance de votre service, et de l'atmosphère de tension et de suspicion. Est-ce que l'ambiance de votre service a changé notoirement de quelque façon au moment ou après la renomination du président?

M. HAGGAN: Eh bien, le rapport de la Commission Fowler, comme toute personne réfléchie le comprendra, a constitué un blâme passablement cuisant à l'égard de la direction, et, je crois, l'a placée dans une situation très difficile.

Durant un certain temps après la parution du rapport, la direction a fait preuve de moins d'énergie pour un certain moment. Cependant, la nomination du président a, je crois, causé un changement notoire dans l'atmophère.

Je dois dire, vous me demandez de tirer des conclusions, et je suis d'autant mieux placé pour le faire qu'il y a eu à donner à l'émission un caractère moins provocant. Je crois que c'est parce que certaines personnes qui font partie de la direction estiment peut-être que si nous nous tenions cois, on oublierait le rapport Fowler qui sait.

Ceci est une constatation.

M. BASFORD: Je crois comprendre que vous ne voulez pas que le rapport Fowler soit relégué aux oubliettes?

M. HAGGAN: Je ne suis pas vraiment en mesure de critiquer le rapport Fowler.

Je profiterais de l'occasion pour vous rappeler que je parle du programme en tant que directeur du programme. J'ignore l'administration générale de la Société. Je suis persuadé qu'elle est entre bonnes mains.

M. BASFORD: Plus tôt, nous avons entendu quelques observations au sujet des rencontres amicales de la direction avec les réalisateurs. Le conseil d'administration a ordonné de prendre des mesures, quels que soient les niveaux où cela est nécessaire, afin d'assurer une communication efficace entre la direction et les réalisateurs.

D'après ce que vous savez, pouvez-vous nous donner quelques idées quant à la façon dont cette communication pourrait se faire de façon plus efficace?

M. HAGGAN: Eh bien, à première vue, je ne crois pas que cela constitue une question de structure; je ne crois pas que cela constitue une question d'organisation. Je crois que la Société Radio-Canada est obsédée par l'idée d'organisation. Comme je l'ai dit plus tôt, on peut faire fonctionner n'importe quel système si on le veut.

Si on veut qu'il y ait de meilleurs rapports entre les services de programmes et, en particulier, mon service, et la direction je crois que la direction doit jouer un rôle positif dans la programmation, en ce qu'elle doit être en mesure d'accorder un certain appui aux programmes.

Au cours des années durant lesquelles j'ai acquis de l'expérience, l'influence de la direction sur la programmation s'est manifestée de façon tout à fait négative. Elle a consisté à nous dire ce que nous ne devons pas faire et à nous dire que ce que nous avons fait était mal. Je n'ai pamais reçu de la direction une suggestion utile, profitable ou positive pour un programme.

M. BASFORD: Ainsi, la direction ne donne pas beaucoup d'idées pour les programmes?

M. HAGGAN: Non.

M. BASFORD: Cependant, les administrateurs n'ont pas de compétence en fait de programmes.

M. HAGGAN: C'est juste.

M. BASFORD: Leur faudrait-il devenir programmateurs?

M. HAGGAN: J'aimerais croire que la direction puisse se composer de gens ayant quelques notions de programme et capables de discuter avec les programmateurs.

LE PRÉSIDENT: Je regrette, mais nous devons nous arrêter un moment. Je désire faire lecture d'une communication aux membres du comité. J'ai reçu du président de la Société Radio-Canada le message suivant:

> Au sujet de votre télégramme concernant l'offre généreuse des bons offices du gouvernement, je serais heureux de rencontrer n'importe quand le Premier ministre ou toute autre ou toutes autres personnes qu'il peut plaire au Premier ministre de désigner pour étudier le problème actuel et ses solutions.

Le message est signé J. Alphonse Ouimet.

M. BRAND: Je crois comprendre que ce message ne fait aucune mention des suggestions contenues dans le télégramme des réalisateurs?

LE PRÉSIDENT: Le message ne dit rien de plus.

M. BRAND: Quand le rencontrerons-nous?

LE PRÉSIDENT: Le comité de direction recommande que nous ne siégions pas demain. Je crois que notre prochaine réunion, à moins qu'une autre directive soit donnée, aura lieu lundi après-midi.

M. LEWIS: Ce télégramme ne contient aucune suggestion, selon laquelle le président rencontrerait les réalisateurs, ou bien une personne quelconque qui représenterait l'association des réalisateurs.

LE PRÉSIDENT: Le message se lit «toute autre ou toutes autres personnes».

M. LEWIS: Désignés par le Premier ministre.

LE PRÉSIDENT: Probablement. C'est ce qu'il a dit.

• (10.00 p.m.)

LE PRÉSIDENT: Non. Le message se lisait:

—Le Premier ministre ou toute autre ou toutes autres personnes qu'il peut lui plaire de désigner.

M. BASFORD: Selon moi, il revient au Premier ministre d'agir lui-même ou de désigner quelqu'un qui agirait pour lui en rencontrant le président et les réalisateurs.

M. PRITTIE: M. le Président, nous ne pouvons conclure que ces discussions iront nécessairement de l'avant parce que la réponse des réalisateurs contenait certaines conditions.

M. FAIRWEATHER: Nous savons cela, M. Prittie.

M. PRITTIE: Une des conditions consistait à ce que la Société Radio-Canada suspende les mesures prises concernant l'animateur. Cela constituait une condition. N'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT: C'est juste.

M. MacDonald (*Prince*): Peut-être devrions-nous ajourner jusqu'à dimanche soir à 10 h. du soir.

M. Lewis: M. le Président, avant que nous ajournions, puis-je dire que nous avons abordé cette question de télégramme; et nous avons invité les réalisateurs ainsi que la Société Radio-Canada à se prévaloir de la suggestion du Premier ministre. Moi pour un, je voudrais espérer que le président ainsi que le vice-président poursuivront cette initiative et, au nom du comité, verront à s'assurer que les réponses produisent des résultats concrets. Je sais que cela constitue une tâche pour le président et le vice-président, mais il me semble que ce comité a commencé un travail qui ne doit pas en demeurer là et j'espère que quelqu'un d'autres y verra.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons déjà fait cela. Nous avons été grandement aidés par le comité de direction et nous avons l'intention de suivre les événements de très près.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion et de

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. GÉRARD PELLETIER

SÉANCES DU LUNDI 2 MAI 1966 ET DU MARDI 3 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. Reeves Haggan, superviseur général, département des Affaires publiques de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
8522-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCES DU LUNDI 2 MAI 1966 ET DU MARDI 3 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. Reeves Haggan, superviseur général, département des Affaires publiques de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24123—1

COMITÉ PERMANENT

DE LA

RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	Mackasey	Sherman
Brand	Macquarrie	Stafford
Cowan	Mather	Stanbury
Dubé	McCleave	Trudeau
Fairweather	Nugent	Woolliams—(25)
Grégoire	Prittie	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 2 mai 1966.

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est dûment convoqué à se réunir cet après-midi à trois heures et demie.

Présents: MM. Basford, Berger, Dubé, Hymmen, Johnston, Mather, McCleave, Pelletier, Richard, Stafford, Stanburfy—(11).

Le quorum n'étant pas atteint, le président remet la réunion à huit heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est dûment convoqué à se réunir ce soir à huit heures.

Présents: MM. Basford, Mather, Pelletier—(3).

Le quorum n'étant pas atteint, et sur l'approbation du sous-comité de la direction, le président remet la réunion à mardi matin, le 3 mai, à dix heures et demie.

Le MARDI 3 mai 1966.
(15)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, se réunit ce matin à dix heures quarante minutes, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, Fairweather, Hymmen, Johnston, Mackasey, Mather, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Stafford, Stnarbuy, Trudeau—(17).

Autres membres présents: MM. Andras, Duquet, Forrestall, Howard, Lewis, Matheson et Peters.

Aussi présents: M. Reeves Haggan, superviseur général, département des Affaires publiques de Radio-Canada; M. P. M. Ollivier c.r., conseiller parlementaire.

Le président présente le cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, daté du 3 mai, ainsi rédigé:

Votre sous-comité recommande

Que la liste des témoins devant encore être convoqués et entendus dans un certain ordre de priorité, approuvé par votre comité le 25 avril, soit modifiée et que les témoins suivants soient maintenant convoqués et entendus dans l'ordre suivant:

MM. 1. Haggan; 2. Walker et 3. le président de Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet.

Le cinquième rapport du sous-comité de la direction est accepté à l'unanimité.

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. Haggan qui fournit des renseignements supplémentaires sur les contrats de MM. LaPierre, Watson et Southam et sur les problèmes que représente la programmation; il parle de plus du document envoyé par le département des Affaires publiques à M. Ouimet demandant à ce dernier de revenir sur plusieurs décisions du bureau-chef.

M. Haggan dépose un extrait de 21 pages d'un document portant sur la programmation des Affaires publiques à Radio-Canada.

—Résumé des objectifs, principes et organisation.

(*Exhibit «C»*)

L'interrogatoire de M. Haggan terminé, le président remercie le témoin et lui permet de se retirer.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à mercredi après-midi, le 4 mai, à trois heures et demie.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 3 mai 1966

• (10.40 a.m.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Avant de revenir au témoignage de M. Haggan, je voudrais demander l'approbation du Comité pour transmettre une recommandation du sous-comité.

(*Traduction*)

Cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Votre sous-comité recommande que la liste des témoins qui doivent encore être convoqués et entendus dans un certain ordre de priorité, ordre approuvé par votre comité le 25 avril, soit modifiée et que les témoins suivants soient maintenant convoqués et entendus dans l'ordre suivant: Premièrement, M. Haggan, deuxièmement, M. Walker et troisièmement, le président de Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet.

D'accord? Je pense que le Comité approuve ce rapport.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, je veux simplement m'assurer que M. Stuart Keate a communiqué avec vous de quelque façon et qu'il vous a demandé la suspension de ces audiences de Comité?

Le PRÉSIDENT: Non; M. Keate n'a pas communiqué avec moi. J'ai essayé de le rejoindre sans succès. Tout ce que je sais de son avis sur la question si ce Comité-ci va siéger ou non, est la déclaration qu'il a faite à la presse, à savoir qu'il approuve les futures séances de ce Comité car elles l'aident à obtenir des renseignements. C'est tout ce que je sais.

M. PETERS: Monsieur le président, en raison de la demande posée et de l'intérêt que semble porter M. Keate à la transcription de ce Comité-ci ne pourrait-on pas voir à ce que les transcriptions paraissent quotidiennement?

Le PRÉSIDENT: Je crains qu'on n'ait tout fait en ce sens. Le problème semble porter sur la traduction du français à l'anglais et de l'anglais au français. Je ne crois pas qu'on puisse les faire paraître plus tôt qu'il n'a été possible jusqu'ici. Je ne vois vraiment pas ce que le Comité pourrait faire d'autre.

M. PETERS: Ce Comité semble être dans une situation unique, car on utilise la transcription presque immédiatement.

Le PRÉSIDENT: Le comité de direction a voulu insister sur le fait que ce rapport n'est aucunement final; il ne s'agit que d'une recommandation pour changer l'ordre des témoins. Cependant, le Comité peut prendre la décision qu'il veut au sujet des témoins en attente sur la liste.

M. MACKASEY: Puis-je faire une proposition? J'ai remarqué hier à l'ordre du jour que vous avez apporté une distinction, à mon avis, très valide, sur le rôle que joue ce Comité-ci comparativement au rôle que joue le médiateur du

différend. Serait-il possible de relire, pour le bénéfice de tous, le mandat de ce Comité-ci pour effacer toute confusion identifiant notre rôle à celui du médiateur, ou puis-je tout simplement emprunter ce texte du mandat pour ma propre satisfaction?

Le PRÉSIDENT: Nous vous ferons parvenir un exemplaire.

Nous avons une liste ici des membres qui n'ont pu poser leur question lors de la dernière réunion. Voici cette liste: MM. Lewis, Hymmen, Mather, Brand, Prittie et Basford.

M. LEWIS: Monsieur Haggan, ma question est peut-être un peu décousue parce que j'essaie de me rappeler ce que vous vous avez dit la dernière fois; selon mes notes, vous avez mentionné qu'à un certain moment, en janvier dernier, on vous a tout d'abord informé, c'est M. Walker, je pense, que MM. Watson, LaPierre et Faibish devraient partir.

M. Reeves HAGGAN (*superviseur général des Affaires publiques, Radio-Canada, Toronto*): Je l'ai su par M. Hogg qui m'a dit, très clairement, selon moi, que ces propos étaient de M. Walker.

M. LEWIS: A ce moment, vous êtes-vous opposé à la suggestion que ces hommes partent?

M. HAGGAN: Oui, je m'y suis opposé très clairement parce que je ne connaissais aucune raison pour laquelle ces hommes devaient quitter le programme.

M. LEWIS: Vous y êtes-vous opposé verbalement?

M. HAGGAN: De façon entièrement verbale. Ce fut un échange verbal.

M. LEWIS: Avec M. Hogg?

M. HAGGAN: Oui.

M. LEWIS: Savez-vous si on a rapporté votre opposition à des échelons supérieurs?

M. HAGGAN: Je l'ignore, mais je l'imagine.

M. LEWIS: Je suppose donc que vous n'en avez plus entendu parler entre le mois de janvier et le 5 avril?

M. HAGGAN: C'est juste.

M. LEWIS: M. Hogg ne vous a pas reparlé de la chose pendant cette période, de ce que ces gens devraient partir?

M. HAGGAN: En autant que je me souvienne, non. On parlait de la forme que devrait prendre le programme et les changements proposés dans l'émission pour l'automne.

M. LEWIS: Mais on n'a pas fait allusion au départ de ces quatre hommes?

M. HAGGAN: C'est difficile à dire, mais je ne m'en souviens pas.

M. LEWIS: Et de nouveau le 5 avril, si je me souviens bien, M. Walker vous a parlé lui-même ce jour-là, n'est-ce pas?

M. HAGGAN: Oui, en présence de M. Hogg.

M. LEWIS: Et il vous a annoncé que MM. Watson et LaPierre devaient partir?

M. HAGGAN: Oui.

M. LEWIS: Et qu'avez-vous répondu à ce moment? Vous êtes superviseur général des affaires publiques; vous avez donc indubitablement réagi à cette nouvelle. Il serait intéressant de connaître votre réponse.

M. HAGGAN: Je n'ai pas réagi de façon vive à cette réunion en particulier. J'ai demandé quelques jours pour étudier la teneur des ces directives et pour discuter de la chose avec mes collègues.

M. LEWIS: C'était le 5? Est-ce sur cette entente que vous avez quitté M. Walker?

M. HAGGAN: De ma part, c'était ce qui était entendu.

M. LEWIS: Sauf erreur, nous avons déjà prouvé que le jour suivant, M. Walker a vu M. Watson lui-même.

M. HAGGAN: C'est juste, et sauf erreur, jeudi soir j'ai dit avoir été bien au courant que M. Walker devait voir M. Watson, et en fait, qu'il a pris les mesures nécessaires.

M. LEWIS: Il vous a dit qu'il allait le voir? Quand avez-vous ensuite discuté de ces démissions avec M. Walker?

M. HAGGAN: Environ une semaine plus tard; le jeudi, je pense, c'est-à-dire le 13.

M. LEWIS: Mes questions visent deux mystères que je n'ai pu éclaircir. Je vous pose ces questions, mais je veux vous expliquer ceci: il ne s'agit pas d'un procès devant un tribunal. Voici ces deux mystères: *a*) pourquoi on a choisi MM. Watson et LaPierre lorsqu'il a été clairement établi qu'aucun d'entre eux n'était responsable si quelque chose clochait dans le programme, et *b*) pourquoi cette action a-t-elle eu lieu lorsque, selon le bon sens, la Société aurait fait mieux d'attendre la fin de la saison pour régler la situation lors du choix des figurants pour l'émission de la saison suivante. Ce n'était qu'une question de deux ou trois semaines ou même de trois ou quatre semaines. J'aimerais avoir votre aide pour élucider ces deux mystères incroyables, pourquoi ces deux hommes en particulier, et pourquoi cette hâte à créer tout ce bruit trois ou quatre semaines avant l'expiration en temps normal de leur contrat et lorsqu'il aurait été possible pour la direction de choisir l'équipe de «Seven Days». Voilà la raison de mes questions.

Lorsque vous avez parlé de nouveau avec M. Walker, lui avez-vous fait entendre qu'il pourrait attendre la fin de la saison?

M. HAGGAN: Je lui ai parlé à deux reprises ce jour-là. Lors de notre premier entretien, nous étions seuls. A ce moment, il a voulu que je réponde à une question, à savoir si Leiterman allait réaliser "Seven Days" l'automne suivant sans Watson et LaPierre. Dans cette conversation, M. Walker s'est limité totalement à ce point. Je lui ai dit que s'il voulait une réponse, et il l'a reçue à 5 heures ce jour-là, la seule réponse possible serait non, et c'était là mon avis. M. Walker est revenu à la charge en me demandant si j'avais posé la question à M. Leiterman; je lui répondis que non, tout en essayant de lui expliquer qu'il

n'était ni bon ni profitable de poser une question de cette nature à un réalisateur car devant cette question, la seule réponse possible que ce dernier pouvait donner serait négative.

M. Walker était toutefois très déterminé et m'a expliqué qu'il était nécessaire de régler la question avant la réunion des directeurs à Halifax fixée la semaine suivante.

M. LEWIS: Vous a-t-il expliqué pourquoi, et quel rapport existait entre ces deux questions?

M. HAGGAN: A mon avis, comme *Seven Days* est l'un des programmes les plus en vue à Radio-Canada et comme les directeurs avaient une réunion relative aux programmes à Halifax, ces derniers voudraient savoir si *Seven Days* revenait ou si en fait nous voulions faire autre chose.

M. LEWIS: Continuez, monsieur Haggan, je vous ai interrompu. Il vous a dit que la question devait être réglée avant la réunion des directeurs ou qu'il voulait savoir la réponse avant la réunion des directeurs?

M. HAGGAN: Il voulait le savoir à cinq heures. Si vous vous rappelez bien, c'était le jeudi saint, Maundy Thursday, comme on dit en anglais, la veille du Vendredi saint; en fait, le vendredi et le lundi étant jours de congé et la réunion d'Halifax devant avoir lieu le mercredi, c'était la dernière occasion qu'avait M. Walker d'en discuter. A la fin, j'ai accepté de poser la question à M. Leiterman, et c'est ce que j'ai fait. M. Leiterman m'a déclaré ne pouvoir répondre à cette question au téléphone. Par la suite, il a communiqué par téléphone avec M. Walker et lui a déclaré, c'était de mon bureau, qu'il serait heureux d'expliquer à M. Walker pourquoi il ne pouvait régler la question sur-le-champ. Il est alors parti pour le bureau de M. Walker et, sauf erreur, le Comité a entendu M. Leiterman relater cette réunion.

M. LEWIS: Vous avez proposé le jeudi à M. Walker qu'il serait préférable d'attendre la fin de la saison, que vous ne pouviez dire ce genre de chose aux réalisateurs et aux autres personnes chargées de la réalisation d'un programme alors qu'ils préparent les programmes. Mes souvenirs sont-ils exacts?

M. HAGGAN: J'espérais plutôt expliquer pourquoi je n'avais pas révélé à M. Leiterman en janvier qu'à cette date ces quatre personnes devaient quitter le programme. Lorsque j'ai enfin parlé à M. Walker la fin de l'année approchait et je voyais bien, par la pression exercée par la direction, que la question nécessiterait d'autres discussions.

M. LEWIS: Que signifie cette histoire de conserverie? Comme je me le rappelle, M. Walker vous a répondu que si vous dirigiez une conserverie et que si vous congédiez certains gens, il fallait s'attendre que les boîtes de conserve soient endommagées, ou que certaines d'entre elles le soient. A-t-il donné cette réponse quand vous lui avez suggéré qu'il était préférable de ne pas soulever la question pendant la durée du programme?

M. HAGGAN: C'est juste, mais je faisais allusion aux raisons qui m'avaient empêché de parler de la chose en janvier.

M. LEWIS: Mais vous avez bien parlé en ces termes à M. Walker lors de votre réunion du 14 avril?

M. HAGGAN: Je crois que c'était le 13 avril.

M. LEWIS: Avez-vous jamais eu quelque explication de la part de quelqu'un de la direction, autre que celle d'une réunion des directeurs, de la raison pour laquelle les deux animateurs ont été congédiés plutôt que les réalisateurs du programme, et de la raison pour laquelle on a agi ainsi à ce moment?

M. HAGGAN: Non. On a allégué diverses raisons pourquoi on devait congédier les deux hôtes, et je les ai exposées jeudi, je crois, mais à ce moment des membres de la direction, à qui j'ai parlé au cours de ces jours, y compris M. Walker et d'autres, étaient très favorables à M. Leiterman et estimaient que celui-ci devait être maintenu à son poste. La raison pour laquelle j'ai hésité dans mes paroles est que je me rendais compte que je confondais les semaines. Pâques a précédé cette réunion avec M. Walker.

M. LEWIS: N'importe qui pourrait faire de telles erreurs. Comme j'ai entendu votre exposé de ce qu'on vous avait dit au sujet de M. Watson, aussi bien que l'exposé de M. Watson même, si ma mémoire est fidèle, il s'agissait de sa loyauté envers la société et autres choses de la sorte. Toutefois, en aucune partie des exposés de la conversation que M. Watson et vous-mêmes nous avez faits (si je me souviens bien et je n'ai pas ici de copie), y avait-il quelque critique de M. Watson en tant qu'animateur?

M. HAGGAN: Il n'y a jamais eu de critique de M. Watson dont j'aie entendu parler.

M. LEWIS: Pourtant c'est l'emploi duquel on le congédie.

M. HAGGAN: C'est l'emploi qu'il ne remplira pas à l'avenir. «Congédiement» est un mot pénible dans les circonstances, et je suis certain que le Comité s'en rend compte.

M. LEWIS: J'ai mon opinion à moi. Le mot est parfaitement applicable d'après mon opinion de ces contrats dans le monde des divertissements, mais cela ne se rapporte pas à ma question.

Ces critiques visaient-elles la manière d'agir de M. LaPierre en tant qu'animateur?

M. HAGGAN: Oui.

M. LEWIS: Étiez-vous convaincu que ces critiques étaient justifiées ou non selon vous?

M. HAGGAN: Je crois qu'en soi les critiques sont justes, mais je ne pense pas qu'elles soient une raison pour le retrancher du programme. Disons que ce sont de justes commentaires sur son comportement au programme.

M. LEWIS: Cependant, vous ne pensez pas qu'elles donnent une raison suffisante pour le retirer du programme?

M. HAGGAN: Non. Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit jeudi, mais je pense que j'ai dit clairement que si M. LaPierre ou toute autre personne qui participe à un programme sur des affaires publiques était, durant une période de temps, pour manifester toujours une opinion éditoriale, le département des affaires publiques prendrait immédiatement des mesures pour se défaire de cette personne. M. LaPierre a des opinions sur toutes les questions au monde, des opinions ordinairement très fermes, bien qu'au moins il les retienne, mais je crois qu'il est d'une honnêteté évidente et les gens savent qu'il réagit à ce qu'il entend et voit au programme.

M. LEWIS: Je regrette de vous mettre au pied du mur, mais pensiez-vous qu'en général M. LaPierre était un bon animateur pour ce programme? Le croyez-vous maintenant?

M. HAGGAN: Je ne vois pas de meilleur animateur pour ce programme. Je pense qu'il existe suffisamment de réaction du public au programme quand celui-ci est en onde, et cela tout à fait indépendamment des circonstances actuelles.

M. LEWIS: Puis-je passer à un autre domaine sur lequel je désirerais quelques éclaircissements, et peut-être d'autres membres du Comité le désirent-ils aussi? Vous avez dit en plus d'une occasion que le climat, que vous avez dit si important pour la réalisation d'un programme, se détériorait de plus en plus. Si je ne traduis pas correctement vos paroles, veuillez me corriger.

M. HAGGAN: Cela est tout à fait vrai.

M. LEWIS: Vous avez dit que le groupe de la production était devenu tendu et nerveux. Ce sont les adjectifs que vous avez employés. J'imagine que M. Hogg en tant que directeur des nouvelles et des affaires publiques remplit une double fonction, tandis que le fardeau principal d'assurer que se fasse la programmation des affaires publiques vous incombe en tant que surveillant. Est-ce juste?

M. HAGGAN: Oui.

M. LEWIS: Quelles raisons avez-vous constatées pour la détérioration du climat et qu'avez-vous tenté de faire, si vous avez tenté quelque chose, pour l'améliorer, car il me semble qu'il était de votre devoir de tenter de le faire.

• (11.00 a.m.)

M. HAGGAN: Peut-être ne m'est-il pas trop facile de déterminer les raisons de la détérioration du climat. Il y a le fardeau de la surveillance, principalement sur *Seven Days;* soit le programme le plus surveillé dans toute l'histoire de Radio-Canada. Je pense que je peux dire que, même si je n'ai pas vingt-cinq années d'expérience, il y a un va-et-vient continuel de demandes de renseignements, de mémoires, etc. Et souvenez-vous que ce dont je parle est le climat. C'est une chose très difficile que d'en déterminer toutes les raisons.

Dans mon exposé, ou dans celui du département, au président, dont je pense vous pouvez maintenant avoir des copies pour le Comité, j'ai indiqué certaines raisons, ou certains événements marquants, qui ont donné lieu à la détérioration du climat, ou qui y ont contribué.

Qu'ai-je fait en l'occurrence? J'ai fait ce que je fais toujours en pareilles circonstances et, en fait, ce n'est pas toujours si satisfaisant, mais je pense que c'est tout ce qu'on peut faire, et c'est que j'ai recommandé à tous ceux qui sont venus me voir (et nombre des réalisateurs sont venus) de présenter d'autres programmes, de s'en tenir à leur travail, de se rappeler qu'ils étaient au service du département des affaires publiques et que l'activité de la direction à l'échelon plus élevé était l'affaire du département et non la leur; et qu'ils devaient continuer dans leur manière normale en travaillant sous leur propre surveillance et par son entremise.

M. LEWIS: D'après mon expérience plutôt étendue dans le règlement de problèmes survenus dans de grandes organisations et d'après d'autres expériences, j'aurais cru qu'une chose normale à faire, quand se présentent de telles

conditions de détérioration, aurait été que le surveillant général et (ou) son directeur, et (ou) les deux préférablement, s'adressent à quelqu'un d'un rang plus élevé, fût-ce M. Walker ou M. Briggs, jusqu'au président, M. Ouimet, et lui dise, au cours d'une longue et prudente discussion, ce qu'étaient ces problèmes.

M. HAGGAN: C'est précisément ce que j'ai fait, M. Lewis (je ne me souviens pas exactement de la date), mais je pense que c'était vers la fin de février.

La raison immédiate qu m'a fait agir ainsi était la manière dont Wilson Southam, un réalisateur de la région dOttawa, avait été congédié. Cependant, il s'agissait encore ici d'un exemple. Toutefois c'était peut-être la première des quatre dernières gouttes qui ont fait déborder le verre, si je puis ainsi dire.

Je me suis présenté à M. Ouimet pour deux raisons. D'abord, je suis allé seul, dirais-je, parce que mon surveillant, M. Hogg, était en vacances. S'il avait été là, je lui aurais certainement parlé de mon intention de voir M. Ouimet. Il n'y était pas, donc je n'en avais pas l'occasion.

Je suis allé voir M. Ouimet plutôt que M. Watson parce que, pour moi, l'un des aspects les plus pénibles était que M. Walker m'avait demandé, à Toronto, si je pensais qu'il devait être congédié. J'ai dit clairement que je pensais que c'était une affaire à discuter avec le réalisateur à son retour de vacances afin que nous puissions avoir un rapport sur les circonstances. Je pensais m'être expliqué clairement sur ce point, et j'ai dit que je donnerais mon opinion en temps utile. Toutefois, le jour où est revenu des Antilles au Canada le réalisateur, il fut sommé de se présenter au bureau de M. Walker...

M. LEWIS: Ici, à Ottawa?

M. HAGGAN: Oui, ici à Ottawa. De cette rencontre ressortit le fait qu'il était congédié de la société. A ce moment, ni moi, ni M. Hogg, ni Bernard Ostry, le surveillant local, ni quiconque de la direction à Ottawa, ni qui que ce soit au siège social, n'avait eu l'occasion de demander à M. Southam de quoi il s'agissait et, comme de raison, seul le réalisateur peut vous exposer la suite des événements dans la production, ou ce qui a été fait, ou quel argent a été dépensé. Nul autre ne peut vous le dire.

M. LEWIS: Vous avez dit que vous êtes allé voir M. Ouimet.

M. HAGGAN: Je suis allé voir M. Ouimet. Je lui ai parlé durant deux heures et demie, invoquant l'affaire Southam (en lui donnant sa pleine mesure d'importance) et en lui indiquant que cette affaire causait la plus grande angoisse dans le groupe de la production à Ottawa. De fait, il est juste de dire que les rapports entre le groupe de la production ou, disons, le groupe des affaires publiques ici, à Ottawa, et la direction à Ottawa sont encore tendus presque irrémédiablement.

Je lui ai aussi fait remarquer que cette affaire était bien connue à Toronto, et que les réalisateurs de cet endroit étaient bien au courant de l'affaire et qu'ils s'en inquiétaient extrêmement. De là, je suis passé à la discussion des difficultés rencontrées dans les rapports entre le département des affaires publiques (bien que j'eusse pu dire effectivement le groupe de la production de Toronto) et les fonctionnaires supérieurs de la société. Je lui ai dit (et je pense que c'est vrai) que j'ai une tâche très difficile. Il a dit qu'il en convenait. Cependant, je désirais aussi préciser que la plupart de mes difficultés venaient du siège social, que cela était la partie la plus difficile et la plus pénible; et je lui ai

dit que le climat d'inquiétude et de tension qui s'était développé là avait abouti à un concours de circonstances qu'on ne pouvait continuer à tolérer.

Il m'a écouté avec l'intérêt, la compassion et la compréhension les plus grands et il se mit en frais de (eh bien, peut-être que l'expression est trop forte), il me fit entendre qu'on accorderait plus d'attention à l'affaire Southam et qu'on étudierait les questions plus générales et, en un sens, plus importantes que je discutais avec lui.

M. LEWIS: Cependant, avez-vous en fait eu d'autres nouvelles de sa part soit au sujet des circonstances de cette affaire ou des questions plus générales?

M. HAGGAN: Je n'ai rien eu de sa part. J'ai appris par les voies normales que le vice-président et gérant général de la radiodiffusion régionale, qui est le fonctionnaire supérieur à qui M. Southam fait rapport, devait faire un examen de l'affaire et que le vice-président et gérant général des réseaux de langue anglaise retirait sa participation directe.

M. LEWIS: Quand avez-vous appris quelque chose à ce sujet?

M. HAGGAN: Oh, une semaine ou quelque dix jours après avoir causé avec le président.

M. LEWIS: Et quelque chose a-t-il été fait depuis, que vous sachiez?

M. HAGGAN: Je dois avouer que je n'ai aucune preuve qu'on ait fait quelque chose.

J'ai insisté sur cette affaire à maintes reprises auprès de M. Hogg, ainsi que pour rencontrer le vice-président et gérant général de la radiodiffusion régionale et le directeur de la région d'Ottawa, mais pour une raison ou pour une autre (et il y a toujours des raisons, soit la maladie, l'absence, etc.), nous n'avons jamais pu y parvenir.

M. LEWIS: Je pense que mes vingt minutes achèvent.

Le PRÉSIDENT: Qui, elles sont terminées.

M. LEWIS: J'ai surveillé l'horloge.

Je désire poser cette dernière question. Qui vous a nommé surveillant des affaires publiques?

M. HAGGAN: J'ai été nommé dans le sens direct, par M. Doug Nixon, qui était alors directeur de la programmation du réseau de langue anglaise et, à cette époque, surveillant immédiat des affaires publiques; mais il doit vous être évident qu'une affectation de cette importance était également l'affaire d'autres dirigeants de la société.

M. LEWIS: Peut-être aurais-je dû vous poser cette question. Je sais que M. Ouimet était président à cette date de 1963. M. Walker occupait-il le poste qu'il occupe présentement?

M. HAGGAN: Oui.

M. LEWIS: Le capitaine Briggs occupait-il son poste actuel?

M. HAGGAN: Oui.

M. LEWIS: Aurais-je raison de dire qu'ils approuvaient votre nomination?

M. HAGGAN: Ils doivent l'avoir approuvée.

M. LEWIS: Avant qu'elle n'ait été faite?

M. HAGGAN: Ils doivent.

Le PRÉSIDENT: M. Hymmen.

M. HYMMEN: M. le président, nous avons eu beaucoup de renseignements de M. Haggan, ainsi que des témoignages antérieurs, dont une bonne partie consistait en répétitions. Au risque de m'adonner à la répétition moi-même, j'aimerais revenir à un énoncé de M. Leiterman qui disait que *This Hour Has Seven Days* n'était réalisé qu'au milieu de conflits continuels, et que ce genre de programme dans les circonstances ne pouvait être maintenu que dans ces conditions.

Je voudrais demander à M. Haggan ce qui, à son avis, était la première raison de cette condition; était-ce l'excès d'enthousiasme des réalisateurs dans un domaine qu'on a dit entièrement nouveau, ou était-ce le manque de compréhension du sens du programme de la part de la haute direction? Voudriez-vous nous dire, M. Haggan, quelle était la question la plus importante qui a été la cause effective de la situation?

M. HAGGAN: Je ne suis pas certain de pouvoir faire effectivement la distinction que vous m'avez demandée.

Dans tout organisme de radio-télévision au monde, je pense qu'on éprouverait beaucoup d'inquiétude, de souci et de tension dans le lancement d'un programme tel que *Seven Days*.

Une bonne partie de tout cela vient du fait qu'à l'automne de 1964, non seulement était-ce une expérimentation du point de vue de la direction et du département des affaires publiques mais, en fait, les réalisateurs eux-mêmes apprenaient ce qu'ils faisaient à mesure qu'ils produisaient le spectacle. Toutefois, une difficulté permanente qui découle de la crise qui existe dans l'organisation est que les surveillants et, en fait, les réalisateurs ont été occupés dans une mesure extrême à traiter de sujets qui venaient du siège social de la société.

Or j'ai expliqué que c'est une tâche très ardue que de préparer à chaque semaine un spectacle d'une durée d'une heure quand on a en même temps à apprendre comment y procéder, et qu'on a également à lutter continuellement contre la haute direction; je ne pense pas qu'on soit dans le meilleur concours de circonstances. En fait, à l'automne de 1964, j'ai passé une énorme partie de mon temps en discussions continuelles avec la haute direction pour maintenir le droit du programme de demeurer en ondes. Je voudrais maintenant que le temps passé à cette activité m'eût été disponible pour conseiller et diriger les réalisateurs. Ce n'est pas que je ne m'en sois pas occupé, mais j'avais toujours à me battre sur deux fronts, ce qui n'est jamais une situation bien idéale dans laquelle se trouver.

M. HYMMEN: J'ai une autre question. Peut-être vous rappellerez-vous (non pas officiellement, je crois), mais je vous ai demandé si quelqu'un pouvait nous exposer le plan d'organisation de Radio-Canada, parce que je ne suis pas certain que plusieurs membres du Comité sachent quels membres de la direction ou du groupe d'administration ou des réalisateurs sont affectés à Ottawa, à Montréal ou à Toronto.

Relativement à cela et au rapport Fowler, êtes-vous d'avis que nombre de problèmes qui ont été signalés ici ont été suscités du fait que le siège social est trop éloigné des opérations du système de radiodiffusion?

M. HAGGAN: Je ne crois pas que ceux-ci soient causés par l'éloignement physique du siège social bien qu'ils pourraient l'être par un éloignement de l'esprit.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mather?

M. MATHER: Monsieur Haggan, en ma qualité d'ancien journaliste, votre témoignage m'a personnellement très intéressé. Il me semble que votre poste dans le système de radiodiffusion se rapproche d'assez près de celui d'un éditorialiste ou du rédacteur de nouvelles d'un quotidien. Vous pouvez me reprendre si j'ai tort, mais je crois qu'au-dessus de vous se trouvent le directeur de la rédaction, si je puis m'exprimer ainsi, et l'éditeur et ensuite aux postes inférieurs au vôtre les gens dont la profession est semblable à celle des reporters. Est-ce une analogie assez juste?

M. HAGGAN: C'est une analogie assez juste mais je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que *Seven Days* est le seul programme dans lequel je suis concerné. Je suis chargé aussi de nombreux programmes aussi bien à la radio qu'à la télévision.

M. MATHER: Je ne voulais pas dire que vous étiez un genre de rédacteur de nouvelles confiné à *Seven Days*. Mais, vous avez une vue d'ensemble?

M. HAGGAN: Oui.

M. MATHER: En rapport avec *Seven Days* vous avez mentionné que MM. Watson et Leiterman sont des hommes avec qui il est parfois difficile de travailler.

M. HAGGAN: Oui, ils le sont.

M. MATHER: D'autre part, vous avez affirmé que vous regrettez sincèrement le manque de connaissances en programmation de la direction.

M. HAGGAN: Oui, certainement je le regrette. Il n'y a rien de réellement très mystérieux au sujet de la programmation de la télévision. Ce n'est pas une question grave; mais c'est une question très dynamique et qui évolue constamment. L'entière confrérie des réalisateurs de télévision dans le monde occidental acquiert des connaissances dans ce domaine au fur et à mesure qu'il se développe.

L'expérience que j'ai acquise me fait craindre que les gens occupant des postes importants à Radio-Canada sont loin d'être à la page en ce domaine et c'est à ce moment que les difficultés surgissent.

M. MATHER: Je vous remercie.

Vous nous avez signalé les points particuliers des avantages ou des désavantages. Pourriez-vous formuler au comité une quelconque suggestion visant à apporter des solutions constructives à ces difficultés? Les données que nous avons établies sont la confirmation à la section de ses fonctions en matière d'émissions et de ses droits d'arrêter des décisions à l'égard de son personnel et la clarification des responsabilités de la haute direction, et le reste. Avez-vous quelque chose à suggérer à cet égard?

M. HAGGAN: Bien, si vous me le permettiez, je pourrais peut-être expliquer un peu ce que cela signifie ou ce que cela cache.

Les responsabilités afférentes sont excessivement importantes. Je me suis rendu compte au cours de ce récent épisode et à vrai dire à d'autres moments

dans le passé... et de hauts fonctionnaires m'ont signifié que dans un certain sens, je devrais me faire la voix de la haute direction dans le domaine des affaires publiques; en d'autres termes, que je serve de porte-parole par l'entremise duquel les opinions de la haute direction sont transmises à ma section et aussi que j'agisse de façon à faire connaître leurs opinions aux échelons supérieurs. Je suis encore sur un terrain difficile, mais je crois que le superviseur général des affaires publiques au Canada, que ce soit au réseau anglais ou au réseau français, a une responsabilité traditionnelle non seulement envers la direction, bien que cela soit sa première responsabilité... mais en réalité envers toute la nation. La personne nommée à ce poste doit se voir accorder un pouvoir d'exécution et tout le système est sapé à la base si le pouvoir de décision est enlevé des mains des superviseurs généraux et usurpé par la direction à Ottawa. Nous avons vu cette situation alarmante s'accroître constamment et nous avons noté une tendance à vouloir faire des responsables de la programmation à Toronto comme M. Hogg et moi-même, dans le sens étroit du mot, des serviteurs de la haute direction. La Société ne pourra jamais fonctionner sur cette base. Vous n'aurez pas alors la Société Radio-Canada. Vous aurez quelque chose de bien différent.

M. MATHER: Serait-il exact de dire que selon vous les décisions de la haute direction ont été de nature à causer une réduction des responsabilités...

M. HAGGAN: Très certainement et en raison de l'absence de confiance qui règne entre les deux parties; je n'ai guère confiance en eux et ils n'ont guère confiance en moi.

M. MATHER: Avec tout cela à l'esprit, une dernière question: Quel est votre point de vue ou votre opinion à l'égard de la prétendue «émergence d'un conflit»? Envisagez-vous une solution satisfaisante quelconque au problème immédiat qui n'exigerait pas l'examen de la structure des opérations de Radio-Canada?

M. HAGGAN: Je crois M. Mather, comme je l'ai dit maintes fois à ce comité, que ceci nous entraîne dans un domaine très névralgique et pour lequel il n'y a pas de solution facile. Il n'y a pas de solution véritable au problème de «l'émergence du conflit» car le nœud du conflit est toujours présent et il continuera de s'amplifier.

Je suis content que vous ayez mentionné ce fait car il est malheureux de voir le gouvernement et ce comité consacrer un temps aussi considérable à *Seven Days*, car cet épisode est loin de constituer le problème dans son entier.

A cet égard, j'ai apporté ici ce matin un document qui selon moi serait utile au Comité, et avec la permission du président et du comité j'aimerais pouvoir le déposer.

Ce que nous sommes en train d'examiner véritablement ici est la section des affaires publiques dont le programme *Seven Days* est une partie très remarquable...mais pas plus. Elle en constitue une partie très remarquable mais ce n'est pas la plus grande partie et ce n'est pas non plus l'ensemble du problème.

Pendant les trois derniers mois, Marc Thibault, le directeur général du réseau français, et moi-même avons préparé un document exposant ce qu'est vraiment la section des affaires publiques, ce qu'elle accomplit, ce qu'elle doit faire et ce qu'elle signifie. Ce document avait été approuvé par la direction de la Société et aurait été présenté à Halifax si les choses s'étaient passées d'une façon différente. A moins que les représentants supérieurs de la Société, qui sont ici

présents, aient des objections j'aimerais à déposer ce document car je crois que le Comité pourrait en tirer beaucoup de renseignements utiles au sujet de la section des affaires publiques et de sa fonction au pays.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il opposition?

Des VOIX: D'accord.

• (11.20 a.m.)

M. MATHER: M. le président, cela met le point final à mes questions.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous M. Prittie prendre maintenant la parole?

M. PRITTIE: M. le président, ma première question n'est pas trop étroitement liée à l'affaire mais j'éprouve des doutes au sujet de cette allusion à la loyauté de M. Watson.

M. LEWIS: M. le président, si je puis interrompre avant que M. Prittie commence à parler, pourrais-je demander si nous pourrions avoir des exemplaires de ce document ou s'il est trop épais pour être distribué? Si nous en attendons la traduction, nous serons peut-être forcés d'attendre une semaine ou même plus.

Le PRÉSIDENT: La chose sera vérifiée.

M. PRITTIE: M. Haggan, je suis encore perplexe au sujet des allusions faites à l'égard de la loyauté de M. Watson, non envers la Société mais envers le pays. Qu'a-t-il dit ou fait et que voulaient-ils dire par cela? Je n'y comprends rien.

M. HAGGAN: Je crois que je le comprends maintenant. Je ne l'avais pas compris lorsque la chose m'avait été dite mais je la comprends maintenant. Je crois comprendre qu'on a informé le comité, que la Société est très désireuse de voir M. Watson entreprendre un important programme biculturel que nous espérons commencer à l'automne de cette année et en rapport avec cette émission, M. Walker était d'avis qu'il devait apprendre quelque chose au sujet des opinions de M. Watson sur la brûlante question des relations entre les deux groupes fondateurs de ce pays.

M. PRITTIE: Et a-t-il été mécontent de ce qu'il a appris au sujet des opinions de M. Watson?

M. HAGGAN: J'ai cru comprendre qu'il était complètement satisfait.

M. PRITTIE: Donc, il n'y a véritablement pas de problème au sujet de cette particulière loyauté?

M. HAGGAN: Non; et selon la façon dont certaines personnes l'ont décrite, je ne crois pas que cela ait jamais constitué un problème.

M. PRITTIE: Vous étiez présent lorsque j'ai posé des questions à M. Leiterman sur la BBC et sur la façon dont elle dirigeait la programmation de ses affaires publiques. Vous vous souviendrez peut-être que j'ai demandé à M. Leiterman la différence d'attitude entre la façon de diriger la BBC., et je songeais alors à des programmes comme Panorama et T.W.3 et l'attitude de la Société Radio-Canada à l'égard de *Seven Days*. Dans sa réponse, M. Leiterman a affirmé que le directeur général de la BBC favorisait la controverse alors que la direction de Radio-Canada recherchait plutôt la tranquillité, si je me souviens correctement des termes qu'il a employés. J'ai conclu de ce genre particulier de questions que M. Leiterman croyait que la structure n'était pas trop importante . . . c'est-à-dire la différence de structure entre les deux sociétés . . . mais s'agissait plutôt d'une question des personnalités et des opinions qu'elles formulaient à l'égard des programmes sur les affaires publiques qui pouvaient soulever des

controverses. Puis-je vous demander si vous convenez de façon générale que c'est l'attitude adoptée par la direction?

M. HAGGAN: Oui, l'attitude est très importante. Les hauts fonctionnaires de Radio-Canada ont fait certainement savoir, je le crois, qu'ils favorisaient les émissions controversées tout aussi bien les canadiennes que les étrangères. Mais, c'est lorsque vous tentez de le faire que les difficultés surgissent. Je crois que je devrais ajouter, par exemple, qu'ils sont très sincères dans leurs affirmations au sujet de ce qui devrait être fait, mais lorsqu'ils sont aux prises avec le problème, il existe une tendance à créer un système de contrôle si hermétique qu'il faut sans cesse lutter pour réaliser des émissions controversées. Je ne crois pas que la chose soit vraie en ce qui concerne la BBC bien que je ne sois pas un expert dans ce domaine. Mais, je crois qu'il y a une chose qui doit être prise en considération. Pour une raison ou pour une autre, le directeur général de la BBC est un homme possédant une vaste expérience dans le domaine du journalisme, de la radio et de la télévision et par conséquent il s'intéresse très spécialement, de même que professionnellement, aux émissions d'affaires publiques et de ce fait, il peut travailler étroitement avec les personnes qui réalisent ces programmes. Il en est ainsi parce qu'il est le genre d'homme avec la sorte d'expérience nécessaire pour ce poste. Mais je ne crois pas que si nous tentions d'établir le même rapport comme M. Leiterman le suggérait, c'est-à-dire qu'il devrait se rapporter à moi et que je devrais faire rapport à M. Ouimet, que cela aurait nécessairement pour effet d'apporter une amélioration considérable étant donné que M. Ouimet a des antécédents bien différents.

M. PRITTIE: Vous avez répondu à la question que j'allais poser. Alors, vous croyez que la personne qui a probablement le poste le plus élevé à la B.B.C. en raison de son expérience, possède une meilleure compréhension au sujet des émissions que la haute direction de Radio-Canada.

M. HAGGAN: Pour autant qu'il est question de la B.B.C. je ne suis qu'un observateur. C'est ce que je constate mais je ne saurais le dire.

M. PRITTIE: Vous êtes le superviseur général des affaires publiques; combien y a-t-il d'autres sections dans la Société ayant des employés d'un poste identique? En d'autres termes, quelles sont les grandes sections qui ont des superviseurs généraux? Il y a les nouvelles, mais quoi encore?

M. HAGGAN: La même chose existe à la section des nouvelles et la personne a le titre de rédacteur en chef des nouvelles; c'est un employé qui jouit d'un statut égal au mien dans la Société. Il y a aussi d'autres sections, notamment l'agriculture et les pêcheries, les écoles et la jeunesse, les religions et les institutions, le théâtre, les divertissements légers, les sports, les films, et je crois que la liste couvre la majorité des sections. Ces sections du réseau anglais sont dirigées par des superviseurs de réseaux et il y a une différence très mince entre les responsabilités de ces personnes. De plus, à l'exception du théâtre, le travail se fait dans des secteurs moins controversés, et il attire moins l'attention publique sur eux-mêmes.

M. PRITTIE: C'est à quoi je voulais en venir. Existe-t-il des problèmes du même genre entre les personnes qui dirigent ces sections et la direction comme ils s'en posent entre la section des affaires publiques et la direction?

M. HAGGAN: Bien, étant donné qu'ils ne sont pas impliqués dans des émissions controversées, ils ont beaucoup moins de rapport avec la direction; en fait, ils voient très peu la direction. Maintenant je puis vous dire—et je crois que si vous faisiez témoigner les personnes appropriées, vous obtiendriez la

même réponse—car c'est certainement mon impression. Le problème du moral au sein de la Société n'est pas limité aux nouvelles ou aux nouvelles et aux affaires publiques; il se fait sentir partout dans les réseaux français et anglais au niveau de la production.

M. PRITTIE: Alors, pourquoi en est-il ainsi dans les autres services si on n'y retrouve pas les mêmes problèmes que dans le vôtre? Vous avez parlé de la surveillance excessive exercée sur *Seven Days*. S'il n'en est pas ainsi ailleurs, comment expliquer que le moral soit bas?

M. HAGGAN: Vous me demandez mon opinion?

M. PRITTIE: Oui.

M. HAGGAN: Je dirais que c'est le sentiment général de mécontentement du groupe de la production à l'endroit de la direction de la Société. Vous seriez surpris d'apprendre jusqu'à quel point les réalisateurs et les chefs de la production des autres services sont inquiets et troublés quand ils voient ce qui se passe au service des affaires publiques. Je devrais aussi mentionner le service des nouvelles, car ce service et celui des affaires publiques sont, à mon avis, les organismes de la Société qui sont le plus en évidence. Une autre raison, c'est la restriction très sévère du budget des programmes; là, il est difficile de dire qui est à blâmer, non pas que je veuille chercher à blâmer qui que ce soit pour cela. C'est une chose très déprimante pour les réalisateurs et les services. On pourra me corriger, mais j'ai l'impression qu'en tout et partout, au cours des trois ou quatre dernières années, il n'y a eu aucune augmentation appréciable des budgets des programmes. Comme je l'ai dit, il est peu encourageant d'être dans une situation où, en fait, vous n'avez que des budgets réduits si vous tenez compte de l'augmentation des coûts; c'est injuste, je le sais, mais c'est un facteur, les gens de la production n'ont pas tellement confiance en la direction. Ils constatent que la direction reçoit de la Couronne d'énormes sommes d'argent, ils s'aperçoivent que ces montants augmentent d'une façon très sensible et ils se rendent compte que bien peu de cela est disponible pour l'amélioration des programmes. Maintenant, je ne suis pas naïf et je sais très bien combien les coûts augmentent, tout particulièrement les salaires, et je suis au courant des problèmes de la Société; mais, encore là, à cause du climat défavorable et du manque de confiance, la direction n'obtient pas la sympathie de son service de la production.

M. PRITTIE: Dans ce mémoire remis au président?

M. HAGGAN: Oui.

M. PRITTIE: A la première page, vous parlez des réductions dans le budget de votre service, je voudrais citer ces lignes:

> Le réseau de télévision a expliqué que les changements à l'horaire étaient nécessaires afin de se conformer aux directives du siège social voulant ainsi augmenter les revenus provenant de la publicité, que les réductions dans le budget aideraient la Société à remplir l'engagement d'augmenter sa contribution à l'ACTRA.

Vous préféreriez peut-être ne pas répondre à cette question, mais admettez-vous que ce sont là les raisons qui ont motivé les changements apportés au budget de votre service?

M. HAGGAN: J'admets que ce sont là les raisons que nous ont données les autorités du réseau à moi et à mes collègues dans le bureau de M. Hogg; cependant, la direction arrive avec un montant global qui indiquerait que le

service des affaires publiques recevra plus d'argent en 1966-1967 que pour l'année 1965-1966. Il est très difficile d'analyser un montant global de cette nature parce que plusieurs facteurs confus entrent en ligne de compte et il faudrait avoir plus de comptables que nous n'en avons aux affaires publiques pour obtenir une analyse plus rationnelle. Le fait demeure que les budgets de nos programmes réguliers ont été réduits; ils sont tous insuffisants.

M. PRITTIE: Admettons maintenant que ces avancés sont exacts et que l'on veut augmenter les revenus provenant de la publicité. On a suggéré à maintes reprises que la Société obtienne un budget basé sur une période de plusieurs années au lieu de venir à chaque année soumettre son budget au Parlement. Croyez-vous que par ce moyen, c'est-à-dire en ayant un budget pour trois ou quatre ans, la Société pourrait assurer une plus grande stabilité dans l'allocation des sommes nécessaires à chaque service? Est-ce que cela réduirait le total du revenu commercial qu'ils doivent solliciter à l'extérieur?

M. HAGGAN: Si je pouvais discuter de ces deux points, tout d'abord, malgré le grand respect que j'ai envers le Parlement, je ne crois pas qu'il convienne qu'une institution aussi complexe, en un sens, que Radio-Canada, doive dépendre d'une subvention annuelle; et, je pense que c'est là l'opinion de tous ceux qui connaissent Radio-Canada, y compris M. Fowler et M. Glassco. Il est évident que l'on obtiendrait une répartition plus rationnelle des argents si l'on accordait un budget établi sur une base de cinq ans. Mais je crois qu'il serait préférable de réserver ces questions pour les hauts fonctionnaires.

M. PRITTIE: J'arrive à ma dernière question, ce sera peut-être un point de vue personnel. Si nous acceptons l'opinion de M. Lieterman voulant que la direction s'inquiète de la controverse, seraient-ils moins inquiets s'ils ne devaient pas revenir devant le Parlement à chaque année? Je pense encore à la BBC qui est probablement plus indépendante sous ce rapport que Radio-Canada. Est-ce que à Radio-Canada on serait un peu plus brave, si je puis m'exprimer ainsi, dans la programmation des affaires publiques, moins chatouilleux à l'endroit de la critique, si le budget couvrait une plus longue période?

M. HAGGAN: Oui, je le crois.

Le PRÉSIDENT: A vous, monsieur Stafford.

M. STAFFORD: Monsieur Haggan, si je me souviens bien, l'autre jour vous avez dit que jamais, au cours de votre séjour à Radio-Canada, vous n'aviez entendu une seule suggestion constructive venant de la haute direction au sujet des programmes.

M. HAGGAN: Je crois avoir dit «positive» ou «utile».

M. STAFFORD: Bien, si la haute direction arrivait avec trop de suggestions de ce genre, il ne serait plus nécessaire d'avoir une équipe de 40 personnes pour *Seven Days*. Ne croyez-vous pas que dans votre cas, il serait préférable de saisir plutôt ce qu'on ne veut pas au lieu d'attendre des suggestions sur ce que le programme devrait être?

M. HAGGAN: Je pense que c'est vrai; je l'admets; mais j'ajouterais que s'il existait une plus grande confiance entre nous, s'ils nous comprenaient mieux et si nous les comprenions mieux, il serait plus facile de régler d'une façon constructive les choses qui leur déplaisent.

M. STAFFORD: Comment expliquer la qualité des programmes de Radio-Canada si la direction ne comprend rien à la programmation?

M. HAGGAN: Après avoir passé huit ans au service de la Société, je peux affirmer que le succès des programmes et la liberté de la programmation à Radio-Canada ont été assurés par les cadres du réseau.

M. STAFFORD: N'est-ce pas la direction qui a demandé aux affaires publiques d'élaborer un nouveau programme à l'occasion du centenaire, programme dont nous avons discuté l'autre jour?

M. HAGGAN: Non.

M. STAFFORD: Qui l'a fait?

M. HAGGAN: C'est moi.

M. STAFFORD: Vous faites partie de la direction, alors?

M. HAGGAN: Oui, très certainement; mais j'avais compris que vous vouliez parler de la haute direction.

M. STAFFORD: En effet, c'est bien cela. Maintenant, parlons du programme de Juliette; je crois savoir qu'elle est une artiste indépendante sous contrat?

M. HAGGAN: Oui, probablement.

M. STAFFORD: On m'a dit qu'il y a quelques années, elle avait reçu des offres alléchantes pour aller aux États-Unis, mieux que ce qu'elle obtenait au Canada, mais qu'elle avait préféré travailler à Radio-Canada?

M. HAGGAN: Je l'ignore, mais je n'en doute pas.

M. STAFFORD: Du moins, c'est ce qu'on a dit.

M. HAGGAN: Je n'en ai pas entendu parler, mais je n'en serais pas surpris. Je ne le conteste pas.

M. STAFFORD: Et cependant, aujourd'hui, au Canada, vous n'entendez pas répéter les mêmes remarques à son sujet?

M. HAGGAN: Non.

M. STAFFORD: Vous rappelez-vous le programme d'interviews politiques dont on a discuté?

M. HAGGAN: Oui.

M. STAFFORD: On s'est interrogé à savoir qui ferait les interviews politiques avant les élections et vous aviez recommandé pour cela M. Watson et M. Troyer.

M. HAGGAN: J'ai dit au programmateur que nous étions à préparer cette série d'interviews politiques et que les interviewers seraient M. Watson et M. Troyer. C'était plutôt de ma part une information au programmateur. La raison pour laquelle je pèse mes mots, monsieur Stafford, c'est qu'à cette réunion, mon choix n'était pas tout à fait fixé quant aux interviewers. On m'avait dit que ce serait Watson et Troyer et c'est ce que j'ai répété. Si l'on m'avait dit que ce serait Watson et LaPierre, c'est ce que j'aurais dit.

• (11.40 a.m.)

M. STAFFORD: Autrement dit, vous en êtes arrivé à la décision d'agir ainsi parce que LaPierre ne convenait pas à cause de ses opinions politiques?

M. HAGGAN: A ma connaissance, il n'a pas été question de LaPierre à cette réunion. La proposition avait été acceptée, étant entendu que Watson et Troyer seraient les intervieweurs.

M. STAFFORD: Et puis LaPierre est revenu à ce programme.

M. HAGGAN: Monsieur Stafford, je peux vous dire exactement ce qui est arrivé, si c'est cela que vous voulez,

M. STAFFORD: Puis-je poser une question auparavant? Ce qui est arrivé exactement, ne l'a-t-il pas été à la suite d'une menace de grève de la part de l'équipe de production?

M. HAGGAN: Non.

M. STAFFORD: N'y a-t-il aucune relation entre ces deux faits?

M. HAGGAN: Non. Le réalisateur avait toujours eu l'intention d'avoir Watson et LaPierre comme intervieweurs.

M. STAFFORD: Pourquoi le changement, alors?

M. HAGGAN: Quel changement?

M. STAFFORD: Celui d'employer Patrick Watson et Troyer au lieu de Watson et LaPierre?

M. HAGGAN: Il me semble avoir dit que les réalisateurs avaient toujours eu l'intention d'employer Watson et LaPierre comme intervieweurs.

M. STAFFORD: Alors on a décidé, malgré le réalisateur, d'employer Watson et Troyer.

M. HAGGAN: J'ai offert de vous dire ce qui était arrivé.

M. STAFFORD: Dites-le moi.

M. HAGGAN: Je vais vous le dire. A la suite de la proposition d'interviewer des leaders politiques au programme *Seven Days*, un exercice a été fait, une répétition si vous le préférez, les intervieweurs employés ont été Watson et Troyer. Quoique j'en avais discuté d'une façon générale avec les réalisateurs, Hugh Gauntlett, le superviseur de *Seven Days*, m'a fait part qu'il serait préférable d'employer Watson et Troyer comme intervieweurs. Après avoir assisté à l'exercice, il en était venu à la décision que c'était ce qu'il fallait faire. En réalité, cela a été décidé ainsi uniquement parce que LaPierre était absent ce jour-là. C'est ainsi que le malentendu est survenu.

M. STAFFORD: Étiez-vous au courant depuis un certain temps que la haute direction avait exprimé un certain mécontentement à l'endroit de LaPierre?

M. HAGGAN: Oui. Même lorsque M. LaPierre était au programme *Inquiry* à Ottawa, en 1963-1964, on avait parlé de lui.

M. STAFFORD: Ainsi, en janvier, vous n'avez pas été trop surpris d'apprendre que la haute direction n'avait pas l'intention de renouveler son contrat?

M. HAGGAN: Si la question m'avait été ainsi posée, je n'aurais pas été surpris.

M. STAFFORD: Étiez-vous prêt, alors, à parier que la haute direction ne pourrait aller jusque-là?

M. HAGGAN: Je crains bien, monsieur Stafford, ne pouvoir répondre à une telle question.

M. STAFFORD: Étiez-vous prêt à parier d'une façon ou d'une autre qu'ils iraient jusqu'au bout?

M. HAGGAN: Je ne crois pas pouvoir répondre à une question posée en de tels termes.

M. STAFFORD: Pourquoi alors n'avoir pas protesté énergiquement en haut lieu afin de voir ce que vous auriez pu obtenir à ce sujet, au lieu de l'ignorer et de laisser les choses suivre leur cours?

M. HAGGAN: Laissez-moi vous le dire et je pense répondre en même temps à la question que vous m'aviez posée en d'autres termes. En novembre, la Société m'a informé que le programme *Seven Days* serait discontinué à la fin de l'année, en décembre.

M. FAIRWEATHER: Vous voulez dire à la fin de la saison ou à la fin de l'année?

M. HAGGAN: A la fin de l'année. Nous étions alors en novembre.

M. STAFFORD: Vous voulez dire que c'était pour le mois suivant? Si c'était en novembre, alors, autrement dit, *Seven Days* devait cesser le mois suivant. Est-ce exact?

M. HAGGAN: C'est ce qu'on m'avait dit.

M. MATHER: Qui vous l'avait dit?

M. HAGGAN: En fait, j'étais hors de la ville par affaires quand ces conversations ont eu lieu, j'en ai entendu parler par mes compagnons et par M. Hogg. Toutefois, je crois que M. Walker a rencontré M. Hogg, M. Peter Campbell, mon premier assistant, et M. Gauntlett pour discuter de ces deux questions. En décembre, on m'a prévenu de ne pas recommander la reprise de *Seven Days* à l'automne de 1966, qu'une telle recommandation ne serait pas considérée. On m'a aussi dit de songer à élaborer un autre programme. Effectivement, Peter Campbell, Hugh Gauntlett et moi avons discuté longuement et sérieusement d'un autre programme. En janvier, on m'a dit que le programme pourrait reprendre, mais que quatre personnes devraient partir.

M. STAFFORD: Qui sont-ils?

M. HAGGAN: Watson, LaPierre, Zolf et Faibish.

Maintenant, ce qui est arrivé, c'est qu'après le malheureux incident survenu au début, le programme s'était stabilisé et tout allait très bien. Je n'ai rien

entendu au sujet de l'affaire Watson et LaPierre ou de Zolf et Faibish, de janvier à avril; il me semblait que le programme allait de mieux en mieux, régulièrement à chaque semaine tout se déroulait à la perfection; avec raison, l'attitude de la direction se modifiait sensiblement de novembre à décembre et de décembre à janvier. D'après mon expérience, si la direction avait encore sérieusement songé à l'affaire Watson-LaPierre, j'en aurais de nouveau entendu parler peu après. Cela, je crois, répond à votre première question.

M. STAFFORD: Je crois savoir que Radio-Canada emploie actuellement environ 8,000 personnes. Est-ce exact?

M. HAGGAN: C'est ce qu'on m'a dit.

M. STAFFORD: Et naturellement, l'équipe de *Seven Days* ne constitue qu'une très faible partie de ce nombre.

M. HAGGAN: Très faible, oui.

M. STAFFORD: La programmation du réseau de Radio-Canada représente environ 65 heures par semaine durant 42 semaines. Est-ce exact?

M. HAGGAN: Je ne connais pas ces chiffres.

M. STAFFORD: Est-ce à peu près cela?

M. HAGGAN: Est-ce que cela représente la production de Radio-Canada ou le total pour le réseau?

M. STAFFORD: Le programme du réseau.

M. PRITTIE: En langue anglaise? N'oubliez pas qu'il y a quatre réseaux de télévision.

M. STAFFORD: Oui.

M. HAGGAN: Y compris les importations des États-Unis?

M. STAFFORD: Est-ce que cela serait aux environs de ces chiffres?

M. HAGGAN: Je n'en ai jamais fait le total.

M. STAFFORD: Est-il exact de dire que le programme *Seven Days* à lui seul est plutôt une faible proportion de l'ensemble, c'est-à-dire en durée?

M. HAGGAN: Très certainement.

M. STAFFORD: Ainsi, quand on vous a appris, en janvier, que M. Walker avait dit que le contrat de M. LaPierre ne serait pas renouvelé, vous savez que c'est un homme qui ne revient pas sur sa parole, n'est-ce pas?

M. HAGGAN: Oui.

M. STAFFORD: Étiez-vous ici l'autre jour, quand M. Leiterman a dit que l'élément important en tout cela était la rupture des contacts entre la direction et les cadres?

M. HAGGAN: Oui, c'est l'opinion de M. Leiterman.

M. STAFFORD: Est-il exact que, ce jour-là, M. Walker ne vous a pas demandé de n'en pas informer M. Watson ou M. LaPierre?

M. HAGGAN: Faites-vous maintenant allusion à la rencontre de janvier? Je parlais avec M. Hogg, en janvier.

M. STAFFORD: Je m'excuse, je ne connais pas ces gens. M. Hogg ne vous a-t-il pas dit de garder cela secret?

M. HAGGAN: Non, il ne m'a pas demandé de garder cela secret, mais il était clair pour moi qu'il ne s'attendait pas à ce que je discute de cela avec Watson, Leiterman et LaPierre.

M. STAFFORD: Est-ce qu'il vous l'a dit?

M. HAGGAN: Non il ne m'a certainement pas dit d'en discuter.

M. STAFFORD: Vous avez compris par ce qu'a dit M. Hogg, que cela venait de M. Walker?

M. HAGGAN: Oui.

M. STAFFORD: Quand M. Hogg discutait avec vous de ce que le contrat de M. LaPierre ne serait pas renouvelé, M. Hogg ne vous a pas dit—et je veux être certain sur ce point—de ne pas le dire à M. LaPierre?

M. HAGGAN: Non, il ne me l'a pas dit.

M. STAFFORD: Donc, vous auriez pu, en fait, faire savoir dans tout Radio-Canada, que le contrat ne serait pas renouvelé?

M. HAGGAN: Si je ne connaissais rien à mon travail, oui j'aurais pu.

M. STAFFORD: Comment expliquez-vous que même après l'avoir su, MM. Watson et LaPierre aient fait une émission tout aussi bonne qu'avant?

M. HAGGAN: Je ne vous suis pas.

M. STAFFORD: Est-ce que la popularité de l'émission a baissé depuis qu'ils ont su la vérité sur le renouvellement de leur contrat?

M. HAGGAN: Non.

M. STAFFORD: Vous avez insinué que, parce que vous connaissez votre travail, vous considériez que MM. Watson et LaPierre auraient été si bouleversés de tout cela qu'ils n'auraient pas pu continuer. Pourquoi le peuvent-ils maintenant?

M. HAGGAN: Je pense que les circonstances ont changé du tout au tout.

M. STAFFORD: Vraiment? En d'autres termes, savoir maintenant que les contrats ne seront pas renouvelés, c'est moins grave que si cela s'était su en janvier?

M. HAGGAN: Beaucoup moins.

M. STAFFORD: Maintenant, un acteur ou artiste professionnel ne devrait pas être touché par ces choses-là? C'est cela?

M. HAGGAN: Je ne pense pas que MM. Watson et LaPierre dans ce sens, soient des acteurs ou des artistes professionnels.

M. STAFFORD: Il n'y aurait pas eu de cassure dans la communication si vous aviez continué dans ce qui venait de M. Walker à M. Hogg, puis à vous. Si vous aviez continué, les objections de M. Leiterman n'auraient pas eu tellement de poids, n'est-ce-pas?

M. HAGGAN: Si vous avez une conception mécanique de la communication alors, vous dites vrai.

M. LEWIS: Ce que Leiterman ne fit pas.

M. STAFFORD: M. Leiterman est aussi un homme aux opinions très tranchées n'est-ce pas?

M. HAGGAN: Oui, en effet.

M. STAFFORD: Auriez-vous par hasard entendu cette phrase qu'il a dite: «Les ordres d'en haut devenaient si insupportables. . .». Avez-vous entendu cette phrase?

M. HAGGAN: Non, mais j'aurais pu. Je crois facilement qu'il l'ait dite.

M. STAFFORD: Vous considérez certainement cette expression comme très forte, n'est-ce pas?

M. HAGGAN: Je dirais, oui.

M. STAFFORD: Bon, alors même après janvier vous n'avez essayé en aucune façon de remonter les échelons pour voir ce que vous pouviez faire pour le contrat de M. LaPierre par exemple?

M. HAGGAN: M. Hogg connaissait mon opinion.

M. STAFFORD: Mais vous n'avez pas essayé de faire cela? Si vous aviez pensé pouvoir le faire, auriez-vous essayé d'obtenir une entrevue avec M. Walker, en y mettant un gros effort?

M. HAGGAN: J'aurais pu facilement avoir une entrevue avec M. Walker.

M. STAFFORD: Et vous auriez pu discuter de cela avec lui?

M. HAGGAN: J'aurais pu.

M. STAFFORD: Mais vous ne vous êtes pas efforcé de le faire?

M. HAGGAN: Je ne l'ai pas fait.

M. STAFFORD: Donc pour résumer, quitte à me répéter, je pense que l'objection majeure de M. Leiterman était que, une chose comme celle-là puisse arriver sans qu'il le sache.

M. HAGGAN: L'objection de M. Leiterman à quoi?

M. STAFFORD: Il a dit ici que la chose importante dans l'interruption des communications, était qu'une chose comme celle-là puisse arriver sans qu'il ne sache rien du non-renouvellement de ces deux contrats.

M. HAGGAN: Je n'ai pas la transcription, M. Stafford.

M. STAFFORD: Vous n'étiez pas là?

M. HAGGAN: Je ne sais pas si j'y étais ou non.

M. STAFFORD: C'est tout, merci.

M. MCCLEAVE: J'ai plusieurs questions M. le président.

D'abord M. Haggan, est-ce que les relations tendues entre le service des affaires publiques et la direction l'ont été davantage après que l'émission *Seven*

Days ait commencé? Est-ce à ce moment que l'incompréhension s'est aggravée ou avait-elle augmenté depuis des années?

M. HAGGAN: Il y avait eu un manque de confiance entre le service des affaires publiques et la direction pendant tout le temps où j'ai été au service de la Société. C'est devenu beaucoup plus grave après l'apparition de *Seven Days*.

M. MCCLEAVE: Cela a-t-il été aggravé à cause des vues de la haute direction sur *Seven Days*?

M. HAGGAN: Je crois que ça s'est produit à cause des vues de la direction sur *Seven Days*.

M. MCCLEAVE: Voici ma deuxième question: Sollicitez-vous une action de ce comité ou un geste quelconque du Parlement pour résoudre ce que vous considérez comme étant une mauvaise situation, engageant les liens entre la direction et votre service en particulier?

M. HAGGAN: Je n'ai rien sollicité M. McCleave.

M. MCCLEAVE: Avez-vous préparé le document intitulé: «Sollicitation faite au président pour la reconsidération de certaines décisions du Bureau chef»?

M. HAGGAN: Oui.

M. MCCLEAVE: N'avez-vous pas avancé quatre points à la page 7?

M. HAGGAN: C'était à la demande du président?

M. MCCLEAVE: Je formulerai ma question ainsi: Que voulez-vous que ce comité fasse?

M. HAGGAN: Je suis venu à ce comité parce qu'on me l'a demandé et j'ai répondu à toutes les questions qu'on m'a posées du mieux que j'ai pu. Voilà tous les liens que j'ai avec ce comité.

M. MCCLEAVE: Puis-je maintenant aborder le sujet du congédiement de M. Southam? Est-ce que cela a été fait pour montrer la bonne manière de financer une émission? Est-ce que vous considérez cela comme le point central de sa démision?

M. HAGGAN: Je pense que cela pourrait bien avoir été l'idée de la direction.

M. MCCLEAVE: Quelle était au juste l'émission qui l'a fait renvoyer, présumément parce qu'il était allé bien au-delà du budget?

M. HAGGAN: C'était la deuxième émission satirique que M. Southam a réalisée cette année (année de télévision) d'Ottawa.

M. MCCLEAVE: Était-ce celle sur le Parlement?

M. HAGGAN: Oui.

M. MCLEAVE: Est-ce qu'on a dépensé beaucoup plus d'argent pour cette émission qu'on ne l'avait prévu dans le budget qui lui avait été accordé? A-t-il donné un coup de Jarnac au budget avec cette seule émission?

M. HAGGAN: Cela semble être la position de la direction. Cela n'a pas été confirmé par le très complet et très juste rapport des réalisateurs sur cette question.

M. McCLEAVE: Quant à moi, et d'autres j'imagine, je pense que nous sommes dans un champ où, si les réalisateurs ont trop de liberté ou sont laissés à la dérive, il peut y avoir une insouciance complète face au budget, l'argent disponible pour ce service.

M. HAGGAN: Je pense pouvoir répondre tout de suite à cela. Le service des affaires publiques a fonctionné pendant des années dans les limites de son budget. Aussi longtemps que je serai directeur général, je continuerai de travailler dans les limites de ce budget. Il n'est pas question de téméraires ou de grosses dépenses supplémentaires au service des affaires publiques.

M. McCLEAVE: Y a-t-il le risque qu'un réalisateur, si on lui donne carte blanche, aille jusqu'à accumuler d'énormes factures en réalisant une émission donnée?

M. HAGGAN: Absolument pas. On donne un budget pour cette émission. Il faut dire d'abord que normalement les budgets sont donnés en fait pour une série d'émissions. On ne demande pas que chaque programme soit réalisé avec la moyenne de l'argent donné. En d'autres termes, si vous réalisez une émission à partir d'une somme de $100,000, personne ne s'attendra à ce que vous dépensiez $10,000 pour chacune. Cependant, un réalisateur financièrement prudent aura toujours une idée très claire du coût d'une émission donnée. Dans ce cas-ci, le montant de la réalisation a été confié à M. Southam par le réalisateur exécutif M. Nielsen, et on attend de M. Southam qu'il produise l'émission dans une marge raisonnable du montant fourni. Si en cours de production, il trouve que son spectacle coûte plus qu'il ne l'avait prévu (et ce n'est pas rare) il faut alors qu'il avertisse le réalisateur exécutif qui, sur la base de sa position financière globale dans les séries, et plus spécialement sur la base de ce qu'il pense être la valeur de ce spectacle, peut ou ne peut pas approuver une dépense de plus.

M. McCLEAVE: Une autre question, celle-là sur l'année du centenaire. Y a-t-il des émissions sur le centenaire prévues par votre service des affaires publiques?

M. HAGGAN: Un bon nombre.

M. McCLEAVE: Est-ce que cette émission dont vous avez parlé comme ayant un budget réduit gênera le budget de Radio-Canada pour le centenaire?

M. HAGGAN: Comme je le comprends, le budget du centenaire vient d'une source spéciale et ne doit pas être intégré ou retiré au budget des émissions normales.

M. McCLEAVE: Donc, lorsque les affaires publiques s'occuperont de quelques-une de ces émissions pour le centenaire, le budget de ces émissions ne sera pas confié aux affaires publiques?

M. HAGGAN: C'est assigné aux affaires publiques, mais si vous préférez, c'est une allocation séparée des allocations aux émissions régulières.

M. McCLEAVE: Ainsi, ne pensez-vous pas qu'il y aura dislocation dans ce qui peut être à l'occasion du centenaire, dans la charpente du problème que vous avez soumis, le problème de budget que vous avez?

M. HAGGAN: Non.

M. BASFORD: Il y a un certain nombre de questions que je voudrais éclaircir. Quand on a laissé tomber M. Southam sans cause, c'était selon un avis d'annulation de quatre-vingt-dix jours. Je crois comprendre que selon le contrat, il a reçu un salaire complet pendant ces quatre-vingt-dix jours. Est-ce exact?

M. HAGGAN: Oui.

M. BASFORD: A-t-on recouru à ses services pendant ces quatre-vingt-dix jours?

M. HAGGAN: Oui, je crois que le directeur de la région d'Ottawa et le réalisateur en chef, ont, au moins une fois à ma connaissance, fait apel à ses services pour la réalisation d'une émission.

M. BASFORD: Ainsi, cet homme qui retire un salaire payé par les contribuables n'est pas utilisé?

M. HAGGAN: C'est vrai, il n'a pas été utilisé.

M. BASFORD: M. Lewis a poussé un cri de surprise, êtes-vous sûr qu'il a retiré un salaire pour les quatre-vingt-dix jours?

M. HAGGAN: Oui.

M. BASFORD: A la page 5 de votre rapport à la direction, vous discutez avec M. McLean. Le sujet est couvert très brièvement dans le rapport qui se lit comme suit:

> Jusqu'à maintenant, l'autorisation a été refusée. On a donné différentes raisons de temps en temps, mais la raison semble être la même que dans le cas de Patrick Watson: déloyauté à la haute direction.

Pourriez-vous expliquer cela un peu plus?

• (midi)

M. HAGGAN: Oui. Il m'a semblé que beaucoup de choses ont été inscrites au compte de M. McLean, quelques-unes absolument claires, et d'autres, peut-être pas telement claires à mon sens. Mais quand on va à la discussion proprement dite, on vous fait toujours remarquer ce qu'il a dit quand il a quitté la Société et ce qu'il a dit un soir à *Front Page Challenge*. Les choses semblent s'envenimer.

M. BASFORD: Qu'a-t-il dit?

M. HAGGAN: Je ne peux malheureusement me souvenir, M. Basford. Je pense que ce qu'il a dit à *Front Page Challenge*, ressemblait à une critique de certaines émissions légères de divertissement de la Société. Vraiment je ne peux pas me souvenir.

M. BASFORD: Selon vous, est-ce de la déloyauté à l'égard de la haute direction dans son ensemble ou individuellement?

M. HAGGAN: L'expression «déloyauté à la haute direction» n'est pas de moi. Je la cite. Mais je lui ai toujours donné un sens collectif.

M. BASFORD: Croyez-vous que c'est la véritable raison?

M. HAGGAN: Je crois que des gens dans la haute direction ont essayé très fort de faire revenir Ross McLean sur une base annuelle, mais ça n'a pas réussi.

M. BASFORD: Il semblerait donc que les membres de la haute administration ne soient pas tous du même avis sur la question de savoir si oui ou non on devrait faire appel aux services de M. Ross McLean?

M. HAGGAN: Je crois que c'est juste mais je ne veux pas en discuter davantage.

M. BASFORD: Il y a une question que je désire éclaircir. A la page 6, vous décrivez ce qui s'est produit lors du renvoi de MM. Watson et LaPierre et vous dites que «deux ententes bien claires conclues avec le surveillant général ont été violées. . .» Je ne vois pas très bien de quelles ententes il s'agit.

M. HAGGAN: A mon avis, il s'agissait de deux ententes bien claires. En vertu de la première, je devais pouvoir recommander quelle mesure disciplinaire serait prise, si des sanctions étaient nécessaires, à l'endroit de M. Southam, après son rapport. En vertu de la deuxième, je devais avoir plusieurs jours à ma disposition pour réfléchir à ce que m'avait dit M. Walker le 5 avril et pour en discuter. Le lendemain, il a pris seul les mesures qui ont provoqué tant de protestations.

M. BASFORD: Je me demande s'il est possible de terminer votre interrogatoire ce matin—

M. HAGGAN: Ce serait excellent.

M. BASFORD: J'ai oublié une chose. Quand avez-vous commencé à travailler pour la société Radio-Canada?

M. HAGGAN: En 1958.

M. BASFORD: Quels changements se sont produits au sein de la haute administration au cours de cette période?

M. HAGGAN: Aucun changement important.

M. BASFORD: Quelqu'un a-t-il quitté ou a-t-il été ajouté aux rangs de la haute administration?

M. HAGGAN: Pour ce qui est des membres de la haute administration avec lesquels je suis en contact, M. Eugène Hallman est arrivé à Ottawa en 1960, je crois, et il est devenu vice-président des programmes.

Je crois aussi qu'en 1959, après mon arrivée à la société Radio-Canada, le capitaine Briggs est devenu vice-président statutaire.

M. BASFORD: Donc au cours de la période de six années, entre 1960 et en 1966—Permettez-moi de m'exprimer autrement: Pendant une période de 18 années il y a eu deux changements?

M. HAGGAN: Je ne puis répondre à cette question. Je ne travaille pour la société Radio-Canada que depuis huit ans.

Des VOIX: Huit ans.

M. BASFORD: Oui, 1958; je vous prie de m'excuser. Ce sont les deux seuls changements qui se sont produits en ce qui concerne la haute administration au cours de cette période.

M. HAGGAN: Changements qui m'ont affecté, ou qui ont affecté les membres de la haute administration avec lesquels je suis en contact.

M. BASFORD: D'où venait M. Hallman?

M. HAGGAN: M. Hallman était un des chefs de la section des programmes du réseau à Toronto, avant de devenir vice-président de la section des programmes.

M. BASFORD: Et d'où venait le capitaine Briggs?

M. HAGGAN: Le capitaine Briggs était un des directeurs de la société Radio-Canada pour la région des Maritimes.

M. BASFORD: J'ai terminé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mackasey, la parole est à vous.

M. MACKASEY: Je vous prie de m'excuser si je pose certaines questions qui ont déjà été abordées jeudi. Je n'ai pas pu assister à la réunion.

A l'heure actuelle, combien de programmes de télévision peuvent être décrits comme «programmes d'affaires publiques»?

M. HAGGAN: A la télévision?

M. MACKASEY: Oui; dans la catégorie générale des programmes d'affaires publiques?

M. HAGGAN: Il y a *Seven Days; The Sixties; The Public Eye; Viewpoint; The Nature of Things,* série d'émissions scientifiques; *The Umbrella,* série d'émissions artistiques et *Take 30,* programme présenté tous les après-midi.

M. MACKASEY: En autres mots, ils sont donc assez nombreux.

M. HAGGAN: Oui.

M. MACKASEY: Si nous nous fondions sur les taux d'écoute pour mesurer le succès d'un programme, on pourrait dire que *This Hour Has Seven Days* est de loin le meilleur de vos programmes?

M. HAGGAN: En se servant de ce critère.

M. MACKASEY: Sur quels autres critères vous fondez-vous pour évaluer les programmes?

M. HAGGAN: Dans le cas des programmes d'affaires publiques, nous ne cherchons pas toujours à atteindre le plus grand nombre d'auditeurs possible. Nous faisons parfois des programmes destinés à un groupe d'auditeurs relativement peu nombreux. Une série de programmes intitulés *Extension* a été tournée en collaboration avec une certaine université et n'est pas diffusée sur le réseau entier; elle circule—si vous savez ce que je veux dire—entre nos différents postes. Elle est diffusée tôt le matin et je n'ai pas de chiffres à ce sujet mais je crois qu'elle n'atteint qu'un très petit nombre d'auditeurs.

M. MACKASEY: Monsieur Haggan, je ne sais pas si vous êtes au courant de ceci, mais l'autre soir, lorsque je discutais—si je puis me permettre d'employer cette expression—avec M. Leiterman du programme «This Hour Has Seven Days», j'avais alors exprimé l'avis que le succès du programme était attribuable au fait qu'il réunissait à la fois un élément de divertissement, une recherche partiale du sensationnel et des questions d'intérêt public, pour donner un programme très réussi ou très populaire. Mon analyse est-elle erronée?

M. HAGGAN: C'est votre façon de concevoir le programme. Je préfère dire que le programme comporte des aspects de divertissement; qu'il présente un grand nombre de points de vue très définis et qu'il fait appel aux sentiments—ce qui est, à mon avis, une meilleure façon de le décrire plutôt que dire qu'on y trouve une recherche du sensationnel orientée en un certain sens.

M. MACKASEY: Admettrez-vous qu'il prête beaucoup à contreverse?

M. HAGGAN: Oui.

M. MACKASEY: Et qu'il est certainement très divertissant?

M. HAGGAN: Oui.

M. MACKASEY: Je crois que traditionnellement les programmes d'affaires publiques, du moins ceux de la société Radio-Canada, ont toujours conservé un certain équilibre.

M. HAGGAN: Oui.

M. MACKASEY: Il me semble—et je vous prie de me corriger si je me tompe parce que c'est ce que je tiens à découvrir—que si ce niveau élevé d'équilibre avait été conservé dans le cas du programme «Seven Days», cela aurait éliminé, malheureusement pour le spectateur du moins, une bonne mesure de cet aspect qui prête à controverse et qui contribue à la popularité du programme. Je cherche donc à trouver, en ce qui concerne MM. Watson, Leiterman et La-Pierre, s'ils sont tout trois partiaux ou s'il ne s'agit que de M. Leiterman ou de M. Watson...

M. HAGGAN: Le programme *Seven Days* n'est pas habituellement partial. Si cette partialité existait, ce serait intolérable.

M. MACKASEY: Croyez-vous que ce soit un programme équilibré?

M. HAGGAN: Je ne me sers pas du mot «équilibré». Je crois que c'est un programme juste.

M. MACKASEY: Vous n'y voyez pas de partialité. Qu'est-ce qui selon vous...

M. HAGGAN: J'ai dit que le programme n'était pas habituellement partial.

M. MACKASEY: Dans un domaine particulier ou de façon générale?

M. HAGGAN: De façon générale.

M. MACKASEY: J'en reviens à ce qui est peut-être l'exemple le plus simple —la discussion sur la peine capitale. J'ai cru que le programme était orienté de façon bien précise au cours de ce débat et je pense que cette orientation était abolitionniste.

M. HAGGAN: Oui, je dois en convenir avec vous; mais je crois aussi qu'on a présenté de façon bien claire les arguments de ceux qui voulaient conserver la peine capitale.

M. MACKASEY: A ce programme?

M. HAGGAN: Parlez-vous d'une émission en particulier?

M. MACKASEY: Je ne critique pas le programme, mais . . .

M. HAGGAN: Parlez-vous d'une émission particulière du programme *Seven Days*?

M. MACKASEY: *Seven Days.*

M. HAGGAN: Je suis d'accord avec vous.

M. MACKASEY: Je vous prie de m'excuser; tout ce que j'ai dit, à part ma première question, se rapportait au programme *Seven Days.*

M. HAGGAN: Je me demandais si vous parliez d'une émission particulière de cette série ou du programme dans son ensemble.

M. MACKASEY: En autres mots, vous croyez qu'on peut présenter l'autre côté de la médaille au cours d'un autre programme? Par exemple, si au cours d'une émission vous semblez pencher en faveur de l'abolition, est-ce que vous présenterez nécessairement plus tard un programme en faveur du maintien de la peine capitale?

M. HAGGAN: Je crois que nous voyons à ce que les arguments de ceux qui veulent le maintien de la peine capitale soient bien présentés.

Je crois que tous les membres du comité se sont rendus compte que presque tous les moyens de communication avaient adopté à ce sujet une attitude abolitionniste. C'est le problème qui s'est posé.

M. MACKASEY: Je me suis servi de cet exemple parce que je suis en faveur de l'abolition de la peine capitale et que je me suis exprimé en ce sens au parlement. Par conséquent, je cherche à être juste evers ceux qui veulent la maintenir.

Mais mes critiques, ou plutôt mes observations, car il ne s'agit pas vraiment de critiques, portent sur le fait que cette même attitude a été adoptée au cours des émissions consacrées au Viet Nam. C'est un fait qu'au cours d'une émission M. Leiterman a interviewé M. Bundy, je crois. Je n'ai pas vu le programme mais j'en ai parlé avec des gens qui l'ont vu et j'ai cru comprendre que M. Bundy a dû se tenir sur la défensive pour répondre aux questions; et j'ai pensé, comme ceux qui ont vu l'émission, que ce programme avait habituellement présenté le point de vue du Nord Viet Nam au détriment de l'autre partie, ce qui dénotait, par conséquent, une orientation anti-américaine.

Je me demande comment on peut respecter l'équilibre et ne pas gâter le programme et je crois que c'est vous qui devez résoudre ce problème, comme vous êtes surveillant de ce genre de programme de la société Radio-Canada.

M. HAGGAN: C'est précisement mon problème. La seule chose que je pourrais faire et qui serait utile serait de demander au responsable du programme de préparer une déclaration de tout ce qu'ils ont dit sur le Viet Nam.

M. MACKASEY: La raison pour laquelle je vous demande ceci—et j'ai l'intention de poser la même question à l'administration—c'est que si cela constitue une des raisons pour lesquelles l'administration n'est évidemment pas satisfaite de ce programme, vous avez su trouver la formule la plus populaire. La popularité est fondée sur la mesure dans laquelle les questions prêtent à contreverse et cette contreverse est suscitée par la nécessaire partialité des points de vue exprimés au cours du programme. Je me demande qui décide du sens de cette orientation—si c'est M. Leiterman ou si la section émet des directives générales à ce sujet.

M. HAGGAN: Voyez-vous, je n'admets pas que le programme soit partial de façon habituelle. Ce programme touche à des centaines de sujets chaque année, de bien des façons différentes, et toutes sortes de gens y paraissent. Les animateurs réagissent en fonction de la personne qu'ils interrogent. Ils adoptent souvent une attitude diamétralement opposée à celle de leur invité. Je me permets de vous rappeler l'entrevue qui a eu lieu dernièrement entre M. Leiterman et le docteur Han Suyin. Leiterman a presque adopté l'attitude d'un représentant de Wall Street à l'endroit de Han Suyin parce qu'elle penchait beaucoup en faveur de la Chine communiste. Ceci ne veut pas dire que M. Leiterman partage le point de vue des représentants de Wall Street mais c'est l'attitude qu'il a adoptée avec elle.

M. MACKASEY: Au cours de l'entrevue, il a exprimé certains points de vue qui n'étaient pas tout à fait ceux de Wall Street. Mais elle a fait preuve d'une grande habileté et elle a été tout à fait capable de répondre à M. Leiterman.

M. HAGGAN: Il était lui aussi capable de mener l'entrevue.

M. MACKASEY: Je me souviens d'un autre programme relatif à la peine capitale à Toronto. Je voulais demander cela à M. Leiterman et j'ai oublié. J'ai eu l'impression que si la personne interviewée n'avait pas été une personne de caractère, l'auditoire se serait peut-être imaginé que cet homme était un sadique: mais il prit la parole pour donner son point de vue à un moment où à mon avis l'attitude du reporter était de mauvais goût. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce programme. J'essaie seulement de souligner qu'une partie du succès du programme n'est pas étrangère à ce genre d'interrogatoire agressif.

J'essaie de trouver si c'est là une des principales raisons de la grande préoccupation de la direction.

M. HAGGAN: Je dirais que dans ce cas il vous faut donner au mot «direction» son sens le plus large. Je suis également préoccupé par cela et c'est quelque chose que je surveille de très près semaine après semaine. Je pense cependant, à propos de l'expression «parti pris», que dans certains cas on pourrait également se servir du terme «provocateur». Un programme peut être un défi. Je pense que la raison pour laquelle on s'engage est évidente. Dans le cas de la peine capitale, nous avions fait des efforts—je vous assure que je ne suis pas un expert en la matière—pour trouver la personne la plus compétente pour répondre aux questions. Il y a certaines personnes qui auraient pu être prises au piège par Watson, mais on chercha une personne particulièrement compétente en la matière.

M. MACKASEY: Dans d'autres domaines des communications ou la controverse est essentielle, comme les programmes appelés «Hot Line», ou certaines colonnes d'anciens politiciens, il y a généralement une petite note en bas de colonne qui dit ou qui laisse entendre que, s'il y a quelque parti pris dans la colonne, cela est dû au fait que l'auteur est ancien membre d'un certain parti politique, ou, dans le type de programme appelé «Hot Line», on souligne que les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles de la da direction. Voilà, je pense, le genre de procédure qui conviendrait à ce programme particulier; en d'autres termes, si les auditeurs étaient avertis—je n'emploierai pas les mots «parti pris»—du penchant, parce que je me rends compte qu'à votre avis il n'y a pas de parti pris particulier, mais il se trouve que je pense qu'il y en a . . .

M. HAGGAN: Pas un parti pris constant.

M. MACKASEY: Je proposerais de donner ce genre d'avertissement chaque fois que l'on diffuse ce programme.

M. HAGGAN: Eh bien, je ne puis être d'accord avec vous parce que je ne conviens pas qu'il y ait un parti pris constant dans le programme.

M. MACKASEY: Eh bien, il semble que je me suis écarté de la ligne de mes questions. Vous avez le droit d'avoir votre opinion et j'ai le droit d'avoir la mienne.

J'en arrive maintenant à la page 7 de votre très belle requête au président —et cela n'a rien à voir avec le programme en général—mais comme je suis absolument convaincu, monsieur Haggan, que Radio-Canada est l'une des dernières défenses qui nous reste contre l'infiltration complète des États-Unis et comme je suis en outre un Canadien qui vit dans la province de Québec, j'ai été très déçu de voir que la haute direction, ou les conseillers de la haute direction de Radio-Canada ont été incapables de faire quelque chose pour améliorer les relations entre les deux races fondatrices de notre pays. Voilà un véritable défi

que la direction n'a pas relevé. Comme c'est une question qui me préoccupe, et qui, j'en suis certain, vous préoccupe également, M. Haggan, j'aimerais lire un petit paragraphe qui débute au bas de la page 7. Le voici:

> Il est particulièrement regrettable que la position du service soit affaiblie et minée au moment précis où il désire se lancer, avec le service du réseau français, dans un projet de programmation nouveau et d'une extrême importance, la mise au point d'un magazine télévisé véritablement national qui serait produit par une unité d'opération mixte composée de personnel des réseaux de langue anglaise et de langue française et qui serait présenté sur les deux réseaux. Le siège a exprimé son enthousiasme pour ce projet en indiquant clairement qu'il doit être financé grâce à une diminution des autres programmes d'affaires publiques.

Je pense que nous devrions prendre note de cela. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi, monsieur Haggan, mais il me semble que c'est, de la part de la direction, une politique à bien courte vue que de vouloir diminuer la portée des autres programmes.

Monsieur Haggan, pourriez-vous nous donner une idée de ce dont il s'agit, ou de ce que vous avez à l'esprit, ou de ce qu'est la ligne de conduite du service?

• (12.20 p.m.)

M. HAGGAN: Oui, je le pourrais. Au début de l'année j'ai eu avec mes collègues du réseau français des conversations officieuses et nous avons décidé que peut-être les efforts que nous avions faits par le passé et les efforts que la Société avait faits dans le passé pour permettre à Radio-Canada de remplir sa très importante fonction n'avaient pas été des meilleurs et n'avaient pas été convenablement dirigés. Par suite de cela, monsieur Marc Thibault et moi-même avons tout d'abord recommandé à la direction de tenir une réunion des deux services, à laquelle assisterait un petit groupe représentant les surveillants et les producteurs, pour voir si une formule différente ne serait pas possible; et au cours de nos conversations officieuses nous avons décidé de former à Montréal une unité d'opération mixte dont le personnel serait pris dans les deux réseaux et collaborerait à une série de programmes. Peut-être la nouvelle idée de notre part était-elle de prendre certains projets de programmes et de travailler avec le réseau français d'une manière ou d'une autre plutôt que de prendre des programmes du réseau français et de les adapter à notre réseau et de prendre des programmes du réseau anglais pour les adapter au réseau français; en d'autres termes, nous devrions accepter le fait fondamental que le réseau anglais devrait émettre en anglais à son auditoire et que le réseau français devrait émettre en français à son auditoire, et ne pas essayer de lutter contre ce fait mais faire un travail de collaboration à l'échelon de la production. Maintenant, si je prenais un exemple de cela, je pense que cela pourrait aider le Comité. Prenons par exemple un programme qui traite de la place du Canada dans le Commonwealth; si le réseau français l'émet et si nous faisons la même chose et que nous l'émettons sur notre réseau, on obtient deux programmes très différents. Donc, si l'on crée une unité mixte et que l'unité mixte fait deux programmes, l'un destiné au réseau anglais et l'autre au réseau français, sur la place du Canada dans le Commonwealth, on va avoir un programme qui ne ressemblera pas aux autres parce qu'il reflétera les idées et les attitudes des deux principaux groupes. Donc, bien que vous obteniez un programme anglais sur un réseau anglais, il renferme les points de vue, les attitudes, les opinions et la substance de l'histoire des deux

cultures et non d'une seule. Donc, c'est le genre de nouvelle pensée que nous envisageons. La conférence de Mont-Gabriel fut une expérience extrêmement passionnante pour toutes les personnes qui y ont assisté mais j'ai honte de dire que la première fois que les deux réseaux se sont rencontrés dans une réunion mixte de ce genre, nous nous sommes rendu compte que le temps ne travaillait pas pour nous; que nous ne pouvions peut-être pas commencer sur une échelle aussi réduite que nous avions espéré et qu'il nous faudrait commencer avec une production plutôt importante. Donc, nous nous sommes dit—et ce fut le cours normal des trois journées de discussion: nous avons l'expérience du programme anglais *Seven Days* qui a un énorme succès et nous avons l'expérience des programme français «Aujourd'hui» et «Le Sel de la Semaine» qui ont un grand succès; prenons des gens de ces deux unités, mettons-les ensemble et, en nous basant sur cette expérience, sortons un programme sur la vie au Canada qui aura tout de suite du succès et qui est ce à quoi nous voulons parvenir.

M. MACKASEY: Je dois vous féliciter pour cela par ce qu'un grand nombre de gens éclairés au Canada, tant anglophones que francophones, pensent la même chose. Avez-vous dit que votre position n'est affaiblie que par la crainte de manquer d'aide financière?

M. HAGGAN: Non. On peut en dire plus long à ce sujet, mais on pourrait dire que Radio-Canada ne peut pas imprimer de la monnaie; c'est évident. Il y a eu peu de changement depuis. Il est maintenant tout à fait clair que pendant la première année ce programme sera financé sur les crédits des projets du centenaire; au lieu de réduire nos programmes réguliers, nous incluons celui-ci dans notre programme du centenaire. Mais cela ne modifie pas la réponse que j'ai donnée à M. McCleave parce que ce n'est pas le plus important projet du centenaire que nous pourrions entreprendre. Je me préoccupe plus de ma situation générale dans la mesure où cela concerne mon service.

Ce programme que nous voulons faire, que nous appelons *Quarterly Report* pour le moment—et ce nom peut être changé—devait être tout aussi controversable et excitant, affolant et enrageant, et plaisant que *Seven Days*. Bien que ce soit notre but, avec ce grand poids qui pèse sur *Seven Days* pour le faire réduire et pour en éliminer le personnel qui a contribué énormément à son succès, il n'est encourageant ni pour M. Thibault ni pour moi-même, en offrant *Quarterly Report*, de nous engager dans la bataille terriblement longue, pleine d'ennuis et exténuante qu'il faut livrer pour survivre après ce que nous voyons arriver à *Seven Days*.

M. MACKASEY: Mon temps est écoulé mais, en conclusion, en ma qualité de Canadien participant aux deux cultures de ce pays—je suis Irlandais et je fais donc partie d'une minorité au Québec—permettez-moi de dire que si le programme que vous envisagez expose les deux points de vue il sera justifié; il justifiera l'existence de Radio-Canada et j'espère que votre programme deviendra une réalité.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes le suivant, Monsieur Stanbury.

M. STANBURY: Monsieur le président, je regrette de quitter un sujet qui, je pense, est si important pour nous tous, mais je veux revenir à un facteur relativement peu important dans les discussions du Comité, un facteur auquel nous devrions, je pense, accorder plus d'intérêt, à savoir celui dont il est question à la page 4 de votre mémoire. Je veux parler du cas d'un jeune

producteur peu connu peut-être et qui n'a pas eu l'avantage de toute cette publicité faite pour M. LaPierre et M. Watson mais dont le cas, peut-être, semble se rattacher directement au problème de communications que vous avez souligné plus que le cas qui a fait l'objet de beaucoup de publicité.

M. HAGGAN: Il est tout aussi important pour moi, Monsieur Stanbury que celui de *Seven Days*.

M. STANBURY: Ce qui me préoccupe, c'est que la raison donnée pour la résiliation du contrat est apparemment maintenant sans fondement et il semble assez clair qu'il faut qu'il y ait eu une cause. Vous avez mentionné qu'à votre connaissance les services de ce producteur n'ont pas été utilisés pendant sa période de résiliation.

M. HAGGAN: Oui, je sais. Il fait toujours partie du personnel.

M. STANBURY: Malgré que des personnes de Radio-Canada aient sollicité ses services?

M. HAGGAN: Malgré le fait que la région d'Ottawa manque de réalisateurs.

M. STANBURY: Y a t-il eu, en fait, une directive quelconque de la haute direction interdisant, en toute circonstance, d'utiliser ses services?

M. HAGGAN: Je n'en ai pas reçu.

M. STANBURY: Connaissez-vous une raison quelconque pour laquelle ses services n'auraient pas été utilisés pendant cette période où il était disponible?

M. HAGGAN: Non. Je trouve cela incompréhensible; c'est un des jeunes producteurs les plus capables que nous ayons.

M. STANBURY: Je crois que vous avez dit qu'il avait suivi les procédures habituellement admises pour faire approuver ses dépenses par ses supérieurs.

M. HAGGAN: Oui.

M. STANBURY: Et la procédure suivie était tout à fait conforme aux procédures qui avaient été acceptées par la haute direction dans le passé?

M. HAGGAN: Oui.

M. STANBURY: Alors, pouvez-vous offrir une explication quelconque susceptible de donner une raison pour cette résiliation et pour la façon dont elle s'est produite?

M. HAGGAN: Si j'hésite ce n'est pas parce que je ne connais pas la réponse à votre question. D'après ce que je comprends, cela fait partie d'une tentative consciente faite au cours de l'année passée pour affaiblir la position du surveillant général des affaires publiques dont la fonction comprenait la surveillance des affaires publiques à Ottawa.

M. STANBURY: Vous pensez que cela fait partie d'un tout, d'une tentative délibérée de la haute direction pour miner votre position?

M. HAGGAN: La position de surveillant général des affaires publiques, que j'occupe en ce moment. Mais je ne pense pas que cela soit personnel ou entièrement personnel.

M. STANBURY: Mais, c'est un autre cas où vous avez été . . .

M. HAGGAN: Traité avec mépris, c'est le terme que j'utiliserais. J'ai été traité avec mépris dans cette affaire.

M. STANBURY: Est-ce un autre cas où la ligne de communication a été court-circuitée autour de vous?

M. HAGGAN: En effet.

M. STANBURY: Vous ne saviez rien de tout ceci et l'on ne vous consulta au sujet de cette résiliation qu'après qu'elle eût lieu?

M. HAGGAN: M. Walker me demanda si, à mon avis, il devrait être congédié. Je répondis que je ne savais pas, attendu que je n'avais pas reçu son rapport. Mais de ce moment je sus que M. Walker songeait à le remercier de ses services. Je comptais toutefois qu'on lui donnerait la chance d'expliquer sa conduite, ses dépenses et sa situation financière.

M. STANBURY: Vous comptiez également avoir l'occasion de traiter de ce sujet?

M. HAGGAN: En effet.

M. STANBURY: Pour résumer la situation en autant qu'elle vous concerne vous et les cadres supérieurs, vous avez en somme le sentiment d'être devenu un rouage inutile dans l'appareil administratif de Radio-Canada?

M. HAGGAN: Je n'irais pas jusque-là. Je dirais plutôt que certains membres de l'administration sont disposés à agir sans me consulter au sujet d'affaires qui relèvent depuis toujours de la direction des affaires publiques.

M. STANBURY: N'est-ce pas ainsi qu'ils ont en effet agi ces derniers mois?

M. HAGGAN: Le mot est plutôt fort, mais ils ont eu tendance à agir en ce sens.

M. STANBURY: On ne vous a pourtant pas suggéré d'abandonner votre poste?

M. HAGGAN: Non, mais M. Walker, le président et le capitaine Briggs ont effectivement mis en doute mon aptitude à diriger mon service.

M. STANBURY: Y a-t-il un indice quelconque qui vous porte à croire que la haute direction désire vous faire sauter comme messieurs LaPierre, Watson et Southam?

M. HAGGAN: On ne m'a pas dit en autant de mots qu'on désirait mon départ, mais on me l'a fait sentir de façon significative quoique détournée.

M. STANBURY: Faites-vous par là allusion à la haute direction?

M. HAGGAN: En effet.

M. STANBURY: Avez-vous le sentiment qu'on exerce sur vous des pressions tendant à provoquer votre démission?

M. HAGGAN: En effet.

M. STANBURY: Comptez-vous vous y plier?

M. HAGGAN: Du tout.

M. STANBURY: Votre décision de persévérer proviendrait-elle de votre sentiment qu'on vous avait confié un mandat, devant s'exercer à l'intérieur même du mandat de Radio-Canada et concurremment avec celui-ci, visant à concrétiser les idées que vous avez exprimées au sujet du service des affaires publiques?

M. HAGGAN: Absolument. Si je n'avais en vue que ma santé et ma tranquillité d'esprit je me garderais bien de rester.

M. STANBURY: Vous avez beaucoup d'affinités avec les membres de la Chambre.

M. HAGGAN: Peut-être.

M. FAIRWEATHER: Je ne serai pas long, monsieur le président. Vous avez parlé de technique de l'interview alors que vous répondiez à M. Mackasey. Je ne m'y connais pas trop en la matière, mais l'intervieweur se met sans doute au diapason de son interlocuteur; toutefois, que l'intervieweur adopte une attitude amère ou brutale ne veut pas dire qu'il est lui-même ou amer ou brutal.

M. HAGGAN: Certes non. On ne peut sans doute pas juger de son caractère par l'interview. Tout dépend du but qu'il vise, du but que visent et le programme et son directeur, comme aussi des moyens à prendre pour atteindre ce but.

M. FAIRWEATHER: Vous cherchez à provoquer une réaction chez votre interlocuteur?

M. HAGGAN: C'est ça.

M. FAIRWEATHER: Et d'après vous, c'est l'interviewer qui constitue l'instrument propre à faire ressortir la pensée de l'interlocuteur?

M. HAGGAN: En effet. Le but primordial d'une interview c'est de permettre au public de se faire une idée du caractère de l'interviewé.

M. FAIRWEATHER: Ce qui m'intéresse, c'est la loyauté qu'on semble avoir montrée envers bon nombre de gens. Nous en avons entendu six qu'il est inutile d'énumérer ici. Y a-t-il quelqu'un situé au palier de la direction des programmes envers qui vous n'éprouvez pas de loyauté et qui a été démis de ses fonctions sans que cette mesure ne cause un peu de chichi?

M. HAGGAN: Certainement, mais je ne cherche pas à être loyal envers les gens, je me contente de travailler avec eux. J'essaie toutefois de gagner et de garder leur confiance.

M. FAIRWEATHER: Je me suis peut-être mal exprimé, mais n'y a-t-il pas un va-et-vient dans les rangs du personnel?

M. HAGGAN: Sans doute.

M. FAIRWEATHER: Ce va-et-vient est chose courante?

M. HAGGAN: Oui, en effet.

M. FAIRWEATHER: Ce mot ne me plaît même pas, mais il y a, n'est-ce-pas, un roulement du personnel?

M. HAGGAN: Oui, en effet.

M. FAIRWEATHER: D'après vous, ceux qui font le sujet de ce Comité et de divers commentaires ne sont-ils pas d'honnêtes gens?

M. HAGGAN: Ils ont peut-être, à mon avis et dans une certaine mesure, fourni un apport considérable à la vie nationale du pays, du moins à celle du Canada anglais.

M. FAIRWEATHER: Etes-vous d'avis que la satire que s'est permise M. Southam et qui a paru ennuyer si fort la direction, a contribué à son renvoi?

M. HAGGAN: Je ne saurais dire, mais c'est possible. Je serais porté à croire qu'elle fut l'une des causes de son renvoi, mais non l'une des principales causes.

M. FAIRWEATHER: Je me suis laissé dire qu'à la suite de l'expérience du Mont Gabriel il y avait possibilité de réconcilation en douce. Remarquez que l'expression n'est pas de moi, mais on m'a dit que ces mots avaient été prononcés.

M. HAGGAN: Non, vraiment, j'hésiterais à aller aussi loin ou à me servir de termes aussi forts, sans quoi nous deviendrions trop nerveux pour poursuivre notre programme.

M. FAIRWEATHER: Ces mots sont tombés de la bouche d'un réalisateur de programmes alors qu'il s'entretenait avec moi et, naturellement, étant mêlé à la vie publique, cela m'a frappé.

M. HAGGAN: Les réalisateurs de programmes font preuve de beaucoup plus d'enthousiasme que moi en ce domaine. Je crois cependant que si cette expérience à grande échelle réussit, les deux réseaux comptent bien travailler à une intégration très prononcée de leur pouvoir de production, de sorte qu'à la longue il n'y aura qu'un seul service. Inutile d'ajouter que même si nous tendons vers ce but et que nous cherchons à l'atteindre, il n'en demeure pas moins que cela ne rencontre pas forcément les vues de Radio-Canada.

M. FAIRWEATHER: Je vous remercie.

M. JOHNSTON: Je vais être très bref, monsieur le Président. Vous prétendez que la direction ne comprend rien à la radiodiffusion?

M. HAGGAN: Je n'ai jamais prétendu cela.

M. JOHNSTON: J'entends la haute direction.

M. HAGGAN: En programmation?

M. JOHNSTON: En programmation. J'en conclus donc que l'homme de la rue ne doit pas connaître grand chose à la programmation lui non plus, et ceci permet au programmateur d'exploiter l'homme ordinaire. M. Leiterman a souligné qu'il aurait été presque impossible à *Seven Days* de travailler à des documentaires plus tôt pour la raison bien simple que les Canadiens n'avaient pas été entraînés suffisamment à ce genre de programme pour qu'ils puissent accepter un documentaire d'une durée d'une heure. Êtes-vous, comme d'autres, d'avis que *Seven Days* a contribué à transformer la perspective des Canadiens?

• (12.40 p.m.)

M. HAGGAN: Non, je crois plutôt que M. Leiterman a voulu dire ceci: si, à l'aide d'un programme du genre de *Seven Days*, vous pouvez chaque dimanche soir attirer une foule d'auditeurs, vous avez accompli un exploit digne de mention, et il va de soi que vous pourrez, toutes les quatre ou cinq semaines, leur offrir un programme d'une heure sans craindre de perdre leur attention; tandis qu'avec l'ancienne méthode de Document, ces programmes ne servaient qu'à boucher les trous et n'attiraient de ce fait que très peu d'auditeurs.

M. JOHNSTON: Quelle est l'ultime justification du traitement que vous faites subir aux invités de votre programme si les auditeurs ne se rendent pas compte de ce qui se passe parce qu'ils ignorent les techniques qui vous sont si familières? Pas plus tard que ce matin nous en avons eu un ou deux exemples quand M. Leiterman bouleversa tout à coup toutes les notions que nous avions acquises et prit une pose à la Wall Street envers le (Docteur) Mme Han Suyin. Elle s'en rendit compte à l'instant et abandonna complètement la partie, jugeant qu'il ne servait à rien de chercher à résister aux tactiques qu'il employait. Le public n'y voit que du feu. Le truc n'était pas plus tangible dans le cas des gens du Ku Klux Klan où l'on pouvait tout au plus supposer pourquoi ces gens avaient décidé de ce genre de présentation. Comment peut-on justifier de tels procédés?

M. HAGGAN: Je ne partage pas votre façon de penser, à savoir que le public est tellement intrigué par ce qu'il voit à l'écran. Si un intervieweur adopte une attitude hostile, le public s'en rend facilement compte. Qu'on saisisse pourquoi il ou elle agit ainsi, cela c'est une autre histoire; m'est avis toutefois que l'intervieweur, s'accorde à l'attitude et aux idées de son interlocuteur. Vous avez, n'est-ce pas, le sentiment que je n'ai pas répondu à votre question. Plût à Dieu que je pusse le faire, mais je ne vois vraiment pas ce qui peut exiger justification. Ces procédés servent à provoquer des renseignements et à mettre en évidence l'attitude des interlocuteurs de *Seven Days* ou de tout autre programme.

M. JOHNSTON: Quels critères employez-vous pour adopter ou rejeter le matériel devant servir à votre émission? La chose, il me semble, est d'importance, surtout quand nous pénétrons dans le domaine de la morale et des mœurs. Vous avez dit que vous, du service des affaires publiques, aviez une responsabilité traditionnelle envers le pays. Vous avez aussi déclaré avoir une responsabilité première envers la direction, mais une responsabilité traditionnelle envers le pays. Ne croyez-vous pas que ces méthodes mythiques que vous employez pour des motifs difficiles à saisir annulent souvent cette responsabilité envers le pays?

M. HAGGAN: A mon avis, non. Si j'étais de cet avis j'agirais autrement. J'aimerais que vous sachiez, monsieur Johnston, que je ne cherche pas à justifier toutes les prises de position de *Seven Days* au cours de ses 48 programmes. Beaucoup de choses qu'ils ont faites m'ont extrêmement contrarié et je ne m'en suis pas caché. Les directeurs de programmes savent que j'ai été contrarié et désolé, et ils savent également pourquoi.

M. JOHNSTON: Si quelqu'un vous arrive avec une idée du tonnerre, de nature sensationnelle et très osée, vous pouvez l'empêcher d'être portée sur les ondes sans avoir recours à la haute direction?

M. HAGGAN: Assurément. Bien des choses sont tenues loin des ondes sans passer par la haute direction.

M. JOHNSTON: Et cette action ne résulte pas en démissions massives, perte de moral ou climat malsain?

M. HAGGAN: Non pas.

M. JOHNSTON: Mais si par malheur une décision émane de la haute direction, cela crée un climat malsain?

M. HAGGAN: Pas forcément.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Croyez-vous qu'il soit vrai qu'il existe un malaise général entre la section des nouvelles et la section des affaires publiques? La section des nouvelles reprocherait à la section des affaires publiques d'avoir le contrôle absolu sur la section des nouvelles.

(*Traduction*)

M. HAGGAN: Il ne fait aucun doute, monsieur Prud'homme, qu'il existe des tiraillements entre le service des nouvelles et celui des affaires publiques. Jeudi

soir, j'ai expliqué qu'un grand nombre se produisent à l'intérieur du service des nouvelles et qu'il y a des crises de confiance analogues à celles que j'ai tenté de décrire au sujet des affaires publiques. Le service des affaires publiques ne désire pas s'emparer du service des nouvelles dont il ne saurait que faire s'il s'en emparait.

Le surveillant général des affaires publiques est dans une position extrêmement difficile à cause du volume massif de son propre service. Voici une histoire que je crois utile de raconter. Quand je suis arrivé à la Société, en 1958, il y avait une tension entre le service des nouvelles et celui des affaires publiques, parce que c'était une époque où les nouvelles se faisaient pressantes et où peut-être, les affaires publiques déclinaient. A chaque réunion du service des affaires publiques à laquelle j'assistais, il y avait des plaintes continuelles au sujet du service des nouvelles; on disait qu'ils s'immiscaient dans la diffusion d'opinions; qu'ils parlaient de ceci ou de cela, et c'était devenu une préoccupation majeure du service des affaires publiques.

Maintenant, en premier lieu, avec le programme *Inquiry* que Watson et moi avons fait débuter à Ottawa, les choses ont commencé à tourner. Nous en sommes peut-être au point où c'est le service des affaires publiques qui va de l'avant, qui éprouve ses limites et qui fait des essais, et le service des nouvelles s'en trouve irrité. Si nous vivons encore trois ou quatre semaines, nous pourrons constater un renversement de la situation. Le nœud du problème est dans le fait qu'il y a deux choses différentes: Tout d'abord il y a un esprit de concurrence naturel entre les deux services des nouvelles et des affaires publiques. Au sens propre, le travail de chacun est parallèle à celui de l'autre, mais les lignes ne sont ni trop rigides ni trop droites, de sorte que nous empiétons leur côté et qu'ils empiètent sur le nôtre. J'ai toujours pensé que s'ils font quelque chose qui est de mon domaine aussi bien ou mieux que moi, je ne dois pas trop me plaindre et vice versa. C'est devenu beaucoup plus difficile depuis l'avènement de *Seven Days,* parce que *Seven Days* aime s'occuper d'un sujet très précis et ce plus que ne l'a fait le service des affaires publiques dans le passé. Cependant, il ne s'agit pas là de l'élément le plus quantativement important de sa production de *Seven Days*, et je crois pouvoir dire en toute justice—même si mon surveillant est ici, à ma droite—que le problème est moindre qu'il ne l'était il y a six mois. J'espère que l'un a progressé de façon importante vers la solution du problème et nous avons devant nous l'expérience du Mont-Gabriel—de sorte que si nous trouvons le temps, ce dont je doute, nous aimerions discuter paisiblement avec le personnel supérieur tant au service des nouvelles que de celui des affaires publiques pour voir si nous ne pouvons pas en arriver à éliminer les causes de friction existentes.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Remarquez que ce n'est pas mon opinion personnelle, c'est une question.

D'abord, j'aime la manière dont nous discutons; c'est pour moi la conception idéale du bilinguisme. Je peux ainsi mieux m'exprimer et, j'en suis sûr, c'est pour vous la même chose.

(*Traduction*)

M. HAGGAN: C'est le même système que nous utilisions au Mont-Gabriel.

M. PRUD'HOMME: C'est très bien.

(*Texte*)

Est-ce que les rumeurs voulant que tout ce qui se déroule actuellement ait préparé certains complots pour se débarrasser de certains membres de la direction supérieure sont bien fondées? Et encore là, je ne m'en prends pas à la direction *ultime* de Radio-Canada. Mais est-ce dans les paliers qui vous séparent de M. Alphonse Ouimet que tout le malaise actuel aurait été longuement planifié pour aboutir à ce dilemme auquel nous avons à faire face aujourd'hui?

(*Traduction*)

M. HAGGAN: C'est une question très spéculative n'est-ce pas? Je ne suis pas certain d'avoir bien compris. Vous me demandez si la difficulté se trouve entre moi-même...

M. PRUD'HOMME: Excusez-moi.

M. HAGGAN: Je fais mieux d'écouter l'interprétation.

Je ne crois pas que ce soit le cas pour le moment. Le service des affaires publiques n'a pas d'intérêt à déplacer les individus dans la direction de la corporation. Il est peu probable que cela nous aide à moins qu'il ne s'agisse d'une réorganisation complète. Je ne crois pas que les producteurs aient l'intention de provoquer le retrait d'aucun membre de la direction supérieure. Moi-même je n'ai certainement pas cette intention.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Croyez-vous qu'il devrait peut-être y en avoir?

(*Traduction*)

Croyez-vous qu'il devrait y avoir quelques changements?

M. HAGGAN: Quelques changements? Je crois que, à la longue, pour le bien de la corporation et celui du pays, nous devrions, en temps voulu en venir au point où la direction est plus moderne dans sa compréhension des problèmes des moyens de diffusion qu'elle contrôle et mieux informée au sujet du pays qu'elle veut servir.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Croyez-vous que la Société Radio-Canada devrait permettre le plus possible d'échanges semblables à ceux, si je comprends bien, que vous avez eus avec M. Thibault, à vos différents échelons? Croyez-vous que la «french section» et la section anglaise devraient le plus souvent possible tenter de s'entendre, afin de mieux répondre au but de la Société Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. HAGGAN: Je suis bien de votre avis et j'ai donné l'opinion que nous espérions que les premières démarches que nous avons entreprises auront pour

résultat un rapport beaucoup plus étroit qu'autrefois. J'espérerais qu'en temps voulu cette attitude serait acceptée par les autres services de la corporation s'occupant des programmes.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Croyez-vous que le fait, pour la Société Radio-Canada, de montrer des bonnes intentions vis-à-vis ce problème de *meilleures relations* et, d'autre part, de réduire les budgets, ne serait pas la raison majeure, ne serait pas tellement une question de finances? Ne serait-ce pas plutôt que Radio-Canada, à l'échelon ne désire pas encourager plus d'échanges *français-anglais.* Est-il vrai que l'on se sert de la question financière pour arriver à ces fins?

(*Traduction*)

M. HAGGAN: Je crois que pour répondre à cette question il faut se livrer à beaucoup de spéculation. Tout d'abord, d'après mon expérience, surtout récemment, la Direction a encouragé le fait de travailler plus ensemble. Ce qui les intéresse plus, c'est un échange de programmes et à plus d'une occasion, l'idée est venue de nous, comme c'est logique et convenable. Qu'ils aient manifesté ou non des réserves au sujet des effets à longs termes d'un rapprochement entre les gens des deux réseaux, anglais et français, c'est une question qu'il leur revient de décider. Quelquefois, je pense que notre service—je parle des affaires publiques—a vraiment tendance à la fusion et si c'était la tendance à la Corporation, cela signifierait une différence dans les rapports et cela se refléterait dans plusieurs emplois.

M. PRUD'HOMME: Je n'ai plus qu'une question.

(*Texte*)

Il y a des directives bien spécifiques de données, j'imagine, aux réalisateurs, de ne pas toucher à certains sujets, comme «as you say in french: *triviaux*».

Il y a sûrement le fait pour certains réalisateurs de quand même tenter des expériences, c'est-à-dire de dépenser des deniers publics, alors qu'on sait qu'en définitive on vous interdira de publier ou de passer à la télévision ces émissions-là. Ne croyez-vous pas que le fait de tenter quand même des expériences en sachant bien que, à la fin, les émissions ne pourront pas être télévisées, constitue une espèce de défi à l'autorité. La direction n'est-elle pas justifiée, à ce moment-là, de dire: «Vous tentez des expériences»;—je n'ai pas d'exemple précis, je ne voudrais pas me servir de choses récentes, fondées ou non—mais le fait demeure quand même: vous tentez des expériences très coûteuses qu'en définitive vous devrez vous-mêmes interdire, ou qu'à l'échelon supérieur, on se chargera de rejeter. Ne croyez-vous pas qu'à ce moment-là . . .?

(*Traduction*)

M. HAGGAN: Je pourrais dire tout d'abord qu'il y a une question de dépenses, une question de contrôle. Quel que soit l'objet de la dépense d'un producteur cela l'empêche de dépenser son argent ailleurs. Par conséquent s'il

décide d'essayer un programme et qu'ils ont des raisons de croire que je pourrai le refuser ou qu'il pourra être refusé par mes supérieurs, il doit considérer s'il gaspille de l'argent ou non. Mais d'autre part, si les producteurs n'acceptaient pas de prendre ces risques, je ne crois pas que les programmes feraient des progrès comme ils doivent le faire.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: D'une part, nous avons Radio-Canada qui donne des preuves de meilleures intentions dans ce problème d'amélioration des rapports alors qu'en même temps il réduit les budgets. Ne serait-ce pas là la raison principale? Ne serait-il pas possible qu'aux échelons supérieurs de Radio-Canada on a aucun désir réel d'encourager plus d'échanges français-anglais et que les raisons financières que l'on a mise de l'avant ne seraient en fait que de simples prétextes?

(*Traduction*)

M. HAGGAN: Je dirais que je ne crois pas que l'émission *Seven Days* satisfasse l'appétit du public de quelque façon que ce soit. Je crois qu'elle a eu un succès fantastique, comme évidemment, les émissions «Aujourd'hui» et «Le sel de la semaine» sur le réseau français. Mais notez bien, la dernière chose que je voudrais voir c'est que l'entière production du service des affaires publiques soit de la nature de *Seven Days* ou de «Aujourd'hui» et «Le sel de la semaine». Ce n'est pas du tout mon but. Cependant, je dirais que l'expérience de *Seven Days* sur notre réseau a donné de l'acuité à la programmation d'autres secteurs des affaires publiques et les a améliorés sans en faire nécessairement d'autres petits *Seven Days*. Et même mes collègues du service des nouvelles peuvent avoir appris beaucoup à la suite de l'expérience *Seven Days*.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Une autre question. Je ne voudrais pas être mal compris. Croyez-vous que la population canadienne a atteint le degré de maturité voulue pour comprendre plusieurs genres d'émissions, comme *This Hour Has Seven Days*? Je regrette...

Le PRÉSIDENT: L'interrogatoire de M. Haggan est ainsi terminé. Je le remercie de son témoignage.

(*Traduction*)

Je voudrais soulever un point. On a averti le président qu'à cause de ce qui se passe à la Chambre, il peut être préférable de ne pas nous réunir cet après-midi. J'aimerais avoir l'opinion des membres à ce sujet. Au début il était entendu que nous devions nous réunir cet après-midi.

M. BASFORD: C'est vrai monsieur le président. Nous aurons quelques difficultés à nous réunir en nombre cet après-midi et je propose que nous nous rencontrions demain après-midi, après l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT: Demain après-midi il y a un court temps réservé aux questions et cela peut nous donner l'occasion d'une bonne session d'après-midi.

Nous entendrons Monsieur Walker demain après-midi après l'ordre du jour. Il n'y aura pas de réunion cet après-midi et on a décidé de n'en pas avoir ce soir pour tenir compte du vote en Chambre.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. GÉRARD PELLETIER

SÉANCE DU MERCREDI 4 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
2029-4

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU MERCREDI 4 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24125—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	Mackasey	Sherman
Brand	Macquarrie	Stafford
Cowan	Mather	Stanbury
Dubé	McCleave	Trudeau
Fairweather	Nugent	Woolliams—(25).
Grégoire	Prittie	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 4 mai 1966
(16)

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 4 h. 50 de l'après-midi, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Fairweather, Johnston, Mackasey, Macquarrie, Mather, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury, Trudeau.—(20).

Aussi présents: MM. Lewis, MacDonald (*Prince*), Peters, Régimbal et Valade.

Aussi présents: M. Alphonse Ouimet, président de la société Radio-Canada et M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de Radio-Canada.

Aussi présent: M. P. M. Ollivier, c.r., conseiller parlementaire.

Il est décidé—que le Comité recommande à la Chambre que son quorum soit réduit de 13 à 9 membres.

Ie président appelle M. Walker qui fait le récit de son expérience et des fonctions qu'il a remplies auprès de la société Radio-Canada; il passe ensuite aux problèmes qui touchent le programme *This Hour has Seven Days* et les coanimateurs de ce programme.

M. Walker est interrogé sur son récit et fournit des renseignements supplémentaires.

L'interrogatoire de M. Walker est interrompu à 6 heures alors que la séance est suspendue jusqu'à 11 heures du matin au jeudi 5 mai.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le MERCREDI 4 mai 1966

● (4.50 p.m.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre s'il vous plaît. Avant d'entendre le prochain témoin, les députés ont-ils quelque question à soulever? Monsieur Fairweather.

(*Traduction*)

M. Fairweather, il y a une question que vous désirez soulever, n'est-ce pas?

M. FAIRWEATHER: Je propose que le quorum soit réduit à neuf.

M. PRUD'HOMME: J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Fairweather, appuyé par M. Prud'homme, que le quorum soit réduit à neuf.

Est-ce que cela est accepté?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT: Nous allons entendre le témoin maintenant.

J'aimerais savoir si M. Walker a une déclaration à faire avant d'être interrogé par les membres.

M. H. G. WALKER (*Vice-président et directeur général du réseau anglais de Radio-Canada*): En effet, monsieur, et je vous remercie de m'accorder ce privilège.

Puis-je commencer?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. WALKER: Monsieur le président, je désire faire une brève déclaration, afin de fournir une sorte de cadre au témoignage que je vais donner durant ma comparution devant votre Comité.

A la lumière de certains témoignages que j'ai entendus, je suis d'avis que le Comité devrait savoir que je travaille dans le domaine de la programmation depuis 36 ans. J'ai débuté comme programmateur en 1930; de plus, j'ai été réalisateur, annoncer, scripteur et homme à tout faire, pour ainsi dire, en ce qui a trait aux programmes. Je remplissais ces fonctions dans une station privée. J'ai rempli des fonctions analogues en 1933 lorsque la Commission canadienne de la radiodiffusion a été établie.

Au début de la création de la Société Radio-Canada, en 1936, j'assumais de nouveau des tâches semblables, en plus d'autres fonctions administratives à titre d'annonceur principal, de directeur de station, et ainsi de suite. De 1942 à 1944, j'ai été directeur régional pour des provinces des Prairies; et, au début de 1944, j'ai pris sous ma responsabilité le nouveau réseau radiophonique, qui est aussi le deuxième réseau de la Société, connu sous le nom de réseau *Dominion*.

En 1949, le directeur général, feu le docteur Frigon, me désignait pour entreprendre une étude qui devait me conduire en Europe et aux États-Unis en compagnie de M. Ouimet, qui était à l'époque l'ingénieur en chef de la Société, bien qu'il remplissait également les fonctions de coordinateur de la télévision.

De 1952 à 1954, j'ai été coordinateur des programmes de réseau au titre de la télévision et de la radiodiffusion; et de 1952 à 1954 j'étais directeur adjoint des services de la radio, pour être nommé ensuite directeur pour la province d'Ontario.

En 1959, on me nommait directeur général de la division du réseau anglais et en 1954, vice-président et directeur général de la division du réseau anglais, c'est-à-dire que j'ai la responsabilité entière de toute diffusion de la chaîne anglaise de la radio et de la télévision et ne suis comptable qu'au président et au vice-président.

Tout ennuyeuse que peut vous sembler cette récapitulation, je crois qu'elle me donne l'occasion de faire valoir que j'ai été et suis toujours très près des programmes, mais que par surcroît, je dois faire face maintenant à des fonctions administratives, y compris la responsabilité d'environ 2,100 personnes et un budget de près de 48 millions. Bien entendu, dans l'accomplissement de mes tâches je reçois l'aide très efficace de mes principaux adjoints de Toronto, qui est le centre de réseau de la chaîne anglaise.

J'aimerais ajouter, monsieur, que notre ministre avait raison—tout à fait raison—de qualifier le présent malaise de «faîte d'une montagne de glace». Je déclare nettement et sans parti pris que depuis deux ans nous avons été engagés dans la voie du conflit depuis la naissance d'un excellent concept de programme intitulé *This Hour has Seven Days.*

Ce programme était et est toujours une tentative audacieuse, courageuse, osée, dans le domaine du journalisme électronique, ainsi que le qualifient certains. Au début, il a reçu l'approbation de tous les paliers de la direction. Pendant deux ans le programme a été un succès, tout en causant à la Société des problèmes sérieux, difficiles et, disons-le, angoissants, que suscitaient les personnes intelligentes—ou du moins hautement compétentes—de l'équipe de *Seven Days.*

Voici un élément, monsieur le président, qui est devenu presqu'une société indépendante au sein de Radio-Canada.

Voilà, messieurs, à mon avis le problème essentiel et le conflit sérieux qui nous affligent depuis deux années qui nous ont paru longues et plutôt difficiles.

Il y a, bien entendu, rien de neuf à l'accusation que l'on refoule l'élan créateur. Les gens de programme compétents la répètent depuis les débuts de la radiodiffusion; mais il est intéressant de noter que jusqu'à tout dernièrement, ils ont exprimé leurs griefs convenablement discrètement aux différents niveaux de la direction. Maintenant, la plainte se fait plus bruyante, et cherche à se faire entendre du grand public, selon les temps et l'ordre social qui changent, ou du moins, je présume que voilà la licence à laquelle prétendent les gens de *Seven Days.*

Je m'empresse d'ajouter que j'ai pour la compétence professionnelle des gens de l'équipe *Seven Days* le plus grand respect et que la Société désire voir se continuer le programme suivant sa formule militante, pénétrante et instructive, ainsi que l'énoncaient les objectifs du programme à l'origine et ainsi que le réitérait récemment, M. Haggan lui-même.

Ce que nous ne voulons pas, ce que nous ne tolérerons pas sont les attentats incessants à la morale fondamentale, aux normes établies, aux principes et à toutes ces choses d'antan, telles que le respect de l'intimité, du bon goût, de probité et ainsi de suite.

Ainsi que l'a prédit M. Leiterman dans son témoignage, nous donnons notre adhésion immédiate à ses trois propositions qui sont, si je me souviens bien, celles-ci:

(1) La direction doit toujours conférer avec le service de la programmation.

(2) La direction permettra la production de programmes sur des sujets controversés.

(3) La direction permettra le renouvellement continuel de ses objectifs.

Voilà ce que M. Leiterman propose pour son groupe de *Seven Days* et je le répète, nous l'approuvons entièrement, ainsi qu'il l'a prédit. Mais c'est une rue à deux sens. Nous nous attendons aussi à ce que le groupe de *Seven Days* consulte avec la direction. De toute évidence, nous avons réalisé et voulons continuer de réaliser des programmes sur des sujets controversés, mais dans ces secteurs délicats la direction, à l'autre bout de la ligne en amont, doit être renseignée. Nous ne voulons pas être forcés de jouer le rôle de pompiers.

Nous comptons sur le groupe de *Seven Days* pour nous aider à épurer nos objectifs et à les changer au besoin pour convenir à l'époque où nous vivons et en particulier au genre de programme de *Seven Days*.

Enfin, Monsieur le président et Messieurs, c'est avec une sincère émotion que je déclare qu'une société appartenant au grand public, un établissement de communication du Canada a beaucoup plus d'ampleur et d'importance que ceux qui voudraient en dénigrer l'exploitation. Quant à moi, à titre d'employé qui a joué un rôle dans le processus de construction au cours de longues et fructueuses années, je déclare ici même, et vous pouvez me citer, que nous entendons procéder vers des buts plus grands et plus importants, tant du point de vue national qu'international, pour vous, les représentants du peuple, et pour le Canada.

● (5.02 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sherman, auriez-vous l'obligeance de commencer.

M. SHERMAN: Monsieur Walker, j'aimerais vous dire dès le début que je suis convaincu que vous comprendrez qu'il sera difficile pour certains d'entre nous du Comité (et peut-être ne devrais-je parler que pour moi), de vous poser certaines questions, car vous nous arrivez maintenant vers le milieu de la série de séances que le Comité a convoquées. Certaines choses ont été dites sur votre compte et sur le compte de la direction par des témoins qui ont déjà comparu et je dirais qu'il sera peut-être gênant, ou il se peut que ce soit tant soit peu gênant, de vous poser certaines questions que j'ai à l'esprit. Mais je tenterai de les poser avec tact et j'espère que vous comprenez où je veux en venir.

M. WALKER: Je vous en prie, Monsieur.

M. SHERMAN: Monsieur Walker, le programme *Seven Days*, ainsi que nous le connaissons, peut-il être sauvé?

M. WALKER: Je ne puis que dire que nous avons répondu à votre question en déclarant que nous voulons le programme; nous le voulons militant; nous voulons en supprimer les banalités. On a déjà fait mention de «pacotille» en ce sens. Je parle de sujets qui n'apportent vraiment rien de particulier au

programme. Il est intéressant de noter que nos sondages du public, pour ce qu'ils valent, et nos recherches semblent indiquer très nettement qu'au programme *Seven Days*, ce sont les sujets de substance (et je ne parle pas nécessairement de sujets sérieux mais de ceux que l'on a étudiés en profondeur; et il se peut que ce soit des sujets légers), sont ceux que les spectateurs trouvent les plus intéressants. En fait, ceux que l'on trouve les moins intéressants sont ceux que j'appelle les banalités; les tours à sensation pour le plaisir du sensationnel, les numéros lascifs, les numéros inutiles, si vous voulez, et surtout la satire mal présentée—et il n'y a rien au monde de pire que la satire mal faite.

M. SHERMAN: Mais, tel que nous le connaissons, le programme contient tous ces ingrédients et en plus les coanimateurs, M. Watson et M. LaPierre. Dois-je alors comprendre que le programme ne continuera pas tel que nous le connaissons.

M. WALKER: Je m'excuse monsieur, mais je croyais que vous parliez du contenu du programme. Quant à nous, nous ferons tout notre possible pour continuer le programme. Nous y croyons; son concept est noble; c'est quelque chose de relativement neuf. Je ne crois pas que ce soit l'invention du groupe de *Seven Days*. C'est sans contredit quelque chose de très nouveau pour nous au Canada. Je le répète, c'est un bon programme, qui ne continuera pas cependant avec les numéros que j'ai identifiés comme manquant de probité et d'honnêteté, comme repoussant et de mauvais goût. Il ne continuera pas ainsi.

M. SHERMAN: Si MM. Watson et LaPierre se conformaient à cette nouvelle délimitation de leurs pouvoirs, songerait-on à les retenir en qualité de coanimateurs du programme?

M. WALKER: Non. La décision a été prise pour des raisons que l'on a probablement fait valoir et au sujet desquelles vous me poserez sans doute des questions. Pour plus ample réponse à votre question, je fous renverrais à un mémorandum, du moins à une partie de mémorandum qui a été écrit par le superviseur général des affaires publiques, M. Haggan à la suite de consultations en vue de la prochaine saison. Il déclare:

> Nous espérons que *Seven Days* continuera au réseau l'an prochain à titre de programme de commentaires et d'opinion, instructif, plein d'entrain et responsable.

Puis il énonce trois points, et je vous en fais lecture:

> (1) La suppression de tous éléments lascifs ou de pacotille.
>
> (2) La diminution de la satire ainsi que l'application de normes plus élevées dans ce domaine.
>
> (3) La limitation des enquêtes journalistiques aux sujets de substance, moyennant des recherches prudentes et en profondeur et l'insistance sur l'exactitude et l'équité.
>
> (4) La réorganisation interne pour mieux perfectionner la présentation des sujets solides.

Monsieur le président, je ne saurais mieux l'exprimer que M. Haggan dans son mémorandum.

M. SHERMAN: Mais, c'est alors une décision définitive et sans appel que prend Radio-Canada?

M. WALKER: Sur ce point ou par rapport aux animateurs?

M. SHERMAN: Par rapport aux animateurs.

M. WALKER: C'est juste.

M. SHERMAN: Vous avez parlé du faîte d'une montagne de glace auquel le ministre a fait de courtes allusions. Mais suivant mon interprétation, lorsque le ministre parlait d'un iceberg, elle songeait à quelque chose de portée beaucoup plus profonde et de plus vaste que le simple programme de *Seven Days*. Pourtant, à vous entendre on suppose que *Seven Days* est tout le iceberg.

M. WALKER: Je me suis permis de citer son commentaire pour illustrer d'une façon positive ma conviction sincère et inébranlable que *Seven Days* est effectivement le problème. Je l'identifie à titre d'élément qui s'est presque érigé, en fait, comme société distincte et indépendante au sein de la société Radio-Canada. C'est là le problème auquel nous avons eu à faire face pendant deux ans.

M. SHERMAN: Vous niez donc catégoriquement qu'il existe un conflit entre la direction et les réalisateurs à Radio-Canada?

M. WALKER: Je dirais qu'un problème existe pour la Société pour la simple raison qu'il a commencé au cours de cette période de deux ans et que malheureusement la racine du mal s'est propagée. Je ne puis dire comment elle s'est propagée, si c'était en vertu d'un procédé d'osmose ou de propos délibéré, mais quoi qu'il en soit, elle s'est certes propagée dans deux secteurs—pas de façon considérable, mais elle s'est propagée, incontestablement. Je crois que des gens qui travaillent ensemble quotidiennement, bien qu'ils soient rattachés à des services distincts de notre centre de réseau à Toronto, ne peuvent s'empêcher de se préoccuper du malaise qui semble émaner de l'un des services, et ils ne peuvent s'empêcher d'absorber une partie des soucis qui sont exprimés par le service en question en ce qui a trait à leurs idées sur la restriction qu'exerce la Société, par exemple. Franchement, je ne crois pas que ce soit aussi grave qu'on l'a laissé entendre. Nous faisons de bons progrès et avons d'assez bonnes réussites avec *Festival, School Broadcasting* et d'autres programmes variés, mais au risque de me répéter, je dirais que le mal a sa racine au sein du groupe de *Seven Days*. A propos, le groupe est responsable de la production de quatre programmes.

M. SHERMAN: Des témoins ont laissé entendre qu'il y a une sérieuse absence de rapports entre la haute direction et l'élément des réalisateurs de la Société. N'en convenez-vous pas?

M. WALKER: Oui, j'en conviens; il existe un très sérieux problème en ce qui concerne les contacts. Pourtant un organisme de communication devrait être expert dans le règlement de ses problèmes de relations internes. Mais, vous pouvez m'en croire, c'est pour nous un très grand problème. Il y a des raisons physiques et géographiques pour causer ce problème. Évidemment, le siège social de la Société est logé, comme il se doit, à Ottawa. Je m'empresse d'ajouter que toute tentative sérieuse en vue de déménager le siège social de la Société à Montréal ou même à Toronto, mènerait à mon avis vers un désastre quelconque.

Ce serait un pas géant en arrière, en ce qui a trait aux problèmes du biculturalisme. La chose ne pourrait pas, et ne devrait pas être permise; cela ne marcherait pas. Si je puis continuer, oui, nous croyons que l'un de nos problèmes est la communication; c'est un problème géographique et physique.

Mais il vous faut comprendre que nous vivons entourés des immenses et massifs problèmes d'une entreprise exploitée au jour le jour. Nous devons faire face à un problème des plus frustrants relativement à notre formule de financement fondée sur une période d'un an. Je ne saurais vous dire combien cela est compliqué et quels problèmes en résultent non seulement pour moi mais poir mes gens du réseau. Nous souhaitons que tout cela se corrige un jour. Mais c'est tout de même là un des grands problèmes qui se posent chez nous et pas seulement au début de l'année financière; c'est un problème constant que de savoir comment on financera l'activité la saison nouvelle, à compter d'octobre. Et d'autres problèmes greffent à celui-là; ce sont des problèmes qui se posent depuis quelque temps, qu'il nous incombe de résoudre; ils ont trait à notre responsabilité d'assurer les émissions de l'Expo et de l'année du Centenaire, ainsi qu'au passage du blanc et noir aux émissions en couleur. Je me demande comment, en tant que membre de la direction, j'ai pu trouver le temps d'aller parfois à la salle de toilette. Mais malgré tout, je fais quand même un voyage à Toronto chaque semaine, où je passe deux jours. Il y a donc un problème de communication auquel se greffent ces choses que j'ai mentionnées; les communications ne sont donc pas exactement ce que nous voudrions qu'elles soient. Les communications doivent fonctionner dans les deux sens; or, la ligne de communication avec la direction ne fonctionne pas aussi bien qu'elle devrait fonctionner.

M. SHERMAN: Je voudrais poser bien d'autres questions, mais je tiens compte de l'heure afin de donner a d'autres membres du comité l'occasion d'interroger le témoin. J'ai toutefois deux ou trois courtes questions à poser. Dans son témoignage au comité jeudi dernier, M. Haggan a déclaré—et je crois que je le cite exactement—:

> La Direction ne m'a jamais fait de suggestion utile en ce qui concerne les programmes.

Cela indique que le trou béant qui existe, quant aux communications, est peut-être plus profond qu'on ne veut le reconnaître. Auriez-vous des observations à formuler au sujet de cette déclaration de M. Haggan?

M. WALKER: Certainement, et j'espère réussir à ne pas mentionner les noms de témoins antérieurs. Mais ce sera peut-être inévitable, je l'admets. Je crois que ce sont là des balivernes. D'abord, si nous employons des spécialistes des programmes, c'est pour qu'ils nous soumettent des idées et nous souhaitons qu'ils formulent des idées assez au point pour que nous puissions les rattacher à la politique de base, aux principes, aux normes, etc., pour lesquels je suis responsable avec mes collègues et la Direction supérieure; nous souhaitons aussi que ces idées puissent être produites, développées et intégrées dans le régime de financement qui existe, compte tenu de nos aménagements relativement limités. Je me rappelle des témoignages que M. Haggan a donnés hier et je voudrais mentionner ceci comme exemple en répondant à votre question. Il a parlé d'une chose qui nous intéresse tous et que, pour le moment—vous vous en souvenez sans doute—nous appelions le Rapport trimestriel.

• (5.14 p.m.)

A l'étape de l'organisation, ce projet se révèle comme devant être l'une des émissions d'affaires publiques les plus importantes que nous ayons jamais organisées sur la situation au pays et les problèmes de l'heure. Or, sauf erreur, M. Haggan s'est arrogé la paternité de cette idée. Mais il se trouve qu'antérieurement, il y a à peine une dizaine de jours, il en a attribué le mérite à M. Watson et au collègue de M. Watson du réseau français. Or, peu m'importe qui a eu cette idée. Ce que je voudrais faire bien comprendre, c'est que depuis deux ans la Société demande instamment qu'on trouve une formule qui permettrait

de contribuer de façon importante à la solution de ce problème biculturel. Autant que je sache, c'est le premier signe d'une véritable poussée dans ce sens par les gens de la programmation et peu m'importe que l'idée soit venue de M. Haggan, de M. Watson ou d'un autre. Je trouve l'idée très stimulante et elle me réjouit. Je dois dire que c'est là une chose que nous recherchons depuis longtemps. Nous avons—et ici je voudrais employer le mot juste—donné aux gens de la programmation la directive d'accroître les échanges normaux entre l'élément français et l'élément anglais. Pour des raisons évidentes, telles que les restrictions et le problème des langues, cela s'est produit surtout dans le domaine de la musique. Là où la chose a dépassé le stade de la planification, on a procédé selon les instructions de la haute direction, et l'on fait maintenant des progrès très réels par l'entremise des gens de la programmation, grâce à d'autres modes d'échange, c'est-à-dire aux dispositifs de doublage, aux sous-titres, etc., c'est-à-dire tout ce qui peut permettre d'établir ce genre de dialogue. Cela est venu de la haute direction et je suis très heureux de constater que les gens de la programmation y donnent suite.

M. SHERMAN: J'ai une dernière question, monsieur Walker; elle a trait à ce qu'a dit M. Haggan qui a déclaré—et il n'y a certes trouvé aucune satisfaction —que, à son avis, vous ne connaissez rien à la programmation. Vos réalisations dans le domaine de la programmation semblent réfuter ces paroles; cependant, je me demande si, avec l'avènement de la télévision, à cette étape particulière de votre carrière professionnelle dans la radiodiffusion, vous pouvez dire en toute honnêteté, après examen, que vous croyez comprendre les producteurs de la télévision et êtes raisonnablement confiant de pouvoir traiter avec eux de façon satisfaisante au niveau de la production?

M. WALKER: Je ne sais si je puis vous donner une réponse satisfaisante. Vous dites «traiter avec eux de façon satisfaisante au niveau de la production»; or, je ne suis pas maintenant réalisateur, je ne pourrais pas réaliser d'émissions de télévision, si c'est ce que vous avez à l'esprit. Je m'y entends en programmation de radio et de télévision parce que je m'en suis occupé pendant 36 ans; or c'est là une très longue période de temps. J'ai évidemment un an ou deux de plus que 36 ans, mais c'est ce que j'ai fait pendant toute ma vie administrative, pendant tout mon service auprès de la Société—36 ans en tout dans le domaine de la radiodiffusion—dont 33 ans consacrés à la programmation.

M. SHERMAN: Mais les frontières de la réalisation dans le domaine de la télévision sont comme celles du langage; elles reculent constamment.

M. WALKER: Nous changeons cela; autrement nous rétrograderions en tant qu'organisation. Nous allons de l'avant. Oui, je m'y entends en programmation de la télévision. Oui, je comprends les réalisateurs de la télévision. Ainsi que je l'ai dit dans ma déclaration officielle du début, j'ai commencé en 1952 par faire une étude, de concert avec M. Ouimet, des besoins de télévision dans les pays d'Europe qui y songeaient déjà ou qui possédaient déjà ce moyen de communication; j'ai aussi passé plusieurs mois aux États-Unis où j'ai étudié le problème. J'ai débuté en 1952 connaissant déjà la télévision. Je crois que ce fut pour moi un très bon début.

M. BRAND: Monsieur Walker, vous avez dit que vous souscriviez à la déclaration du ministre au sujet de l'«iceberg». Cela indique-t-il que Radio-Canada devrait faire l'objet d'une grande réorganisation afin de supprimer les difficultés qui existent?

M. WALKER: Non, je ne reconnais pas qu'il y a un tel besoin. En 1964, nous avons revisé notre organisation, nous l'avons simplifiée et nous avons raccourci les lignes de communication. Je crois que l'organisation est très efficace étant

donné les complexités de ce genre d'institution. Si la réorganisation n'est pas encore terminée, c'est que nous avons beaucoup de difficulté à trouver les gens qu'il faut pour certains postes. Elle est presque terminée. Je crois que c'est une organisation très efficace.

M. BRAND: Vous n'êtes donc pas de l'avis du Comité Fowler, qui dit dans son rapport qu'une grande réorganisation s'impose?

M. WALKER: Je ne suis pas du tout de cet avis.

M. BRAND: On nous a donné plusieurs raisons différentes et nous avons entendu bien des expressions d'opinions sur la question. Je voudrais maintenant mettre les choses dans une juste perspective. Il a été question des motifs des congédiements ou si l'on veut du refus de renouveler les contrats de M. Watson et de M. LaPierre. Je me demande si vous pourriez nous donner des éclaircissements à ce sujet?

M. WALKER: Pour ce faire, je devrai—et c'est d'ailleurs ce à quoi vous vous attendez j'imagine—m'étendre un peu sur la question. Je veux qu'une chose soit clairement établie dès le début: la décision de ne pas renouveler le contrat de M. Watson en tant que co-animateur de l'émission n'a aucun rapport avec les raisons que nous avons de ne pas renouveler le contrat de M. LaPierre comme co-animateur de «Seven Days». Dans les deux cas les motifs sont tout à fait différents. C'est, je crois, au printemps, et certainement au début de l'été dernier, que, après une longue étude des problèmes de la saison précédente de «Seven Days», nous en sommes venus à la conclusion que la solution à ce problème serait de séparer les deux chefs de l'émission. Le fait d'avoir deux dirigeants à cette émission très controversable créait une situation absolument fausse. Nous avions deux co-réalisateurs, M. Watson et M. Leiterman. Nous avons dit que c'était peut-être l'une des difficultés et l'un des motifs des défis constants lancés à la direction et par celle-ci, défis qui, dans l'ensemble, très souvent ne se rendaient pas jusqu'à la haute direction, ce qui d'ailleurs n'était pas essentiel. De sorte que, après une étude sérieuse de la question, nous avons résolu—au moins au cours de l'été—d'effectuer ce divorce. Si je me souviens bien, nous ne nous sommes vraiment pas préoccupés, parce que l'un et l'autre étaient également qualifiés, de savoir si M. Leiterman devait continuer dans les fonctions de réalisateur exécutif de «Seven Days» ou si ce devait être M. Watson. Nous étions, cependant, résolus de voir à ce qu'il n'y ait pas deux dirigeants, deux réalisateurs exécutifs, et nous songions alors à la reprise à l'automne. Notre décision fut donc d'effectuer cette séparation.

Au cours du mois d'août—j'étais alors en vacances—mes collaborateurs ont étudié la question de ce divorce. Je me souviens que M. Leiterman a déclaré qu'à son avis cette séparation devait avoir lieu de toute façon. Mais encore une fois, peu importe qui en a eu l'idée. Je crois que c'était la décision à prendre, étant donné le problème qui existait. C'est au mois d'août, alors que j'étais en vacances—et je devrai me rappeler de faire enlever le téléphone de mon chalet quand j'y suis en vacances—que l'on m'a téléphoné au sujet de diverses questions. On m'a demandé, entre autres choses, de consentir sérieusement à ce que M. Watson produise la série d'émissions qui est rattachée à *Seven Days* et qui s'appelle «Document». Il s'agit d'émissions documentaires qui s'insèrent dans la série «Seven Days», de dix heures à onze heures le dimanche soir, et qui ont priorité. On me demandait aussi de consentir à ce que Pat Watson fût non seulement réalisateur exécutif de la série «Document», mais aussi co-animateur de «Seven Days» avec M. LaPierre. Je m'y suis opposé; je ne pouvais agréer

d'emblée à cette proposition car j'y voyais la possibilité d'un retour au problème primitif, c'est-à-dire celui d'une émission *Seven Days* ayant deux dirigeants.

Mais, je me suis laissé convaincre—en rétrospective je crois que je n'ai pas été sage—et j'ai promis que M. Watson devienne réalisateur exécutif de *Document* en même temps que co-animateur, avec M. LaPierre, de l'émission *Seven Days*. Il s'est écoulé du temps depuis lors, et nous avons constaté que M. Watson, en tant que co-animateur, est étroitement associé à M. Leiterman dans le domaine des idées,—des idées pour l'émission,—et, à bien des égards, pour l'organisation même de *Seven Days*. Je dirai donc que nous sommes presque au point de départ c'est-à-dire au point où nous étions quand je me suis dit qu'il y avait deux chefs à l'émission *Seven Days*. Il est intéressant de faire remarquer qu'en au moins une ou deux occasions, et peut-être même davantage, soit M. Leiterman soit M. Watson parlait au nom de l'émission lorsque des défis ont été lancés à la direction.

• (5.26 p.m.)

La décision prise pour l'automne prochain a donc été d'opérer ce divorce. Cela répond-t-il à votre question?

M. BRAND: En partie.

M. WALKER: Eh bien, posez-la de nouveau.

M. BRAND: Nous avons entendu prononcer le mot «déloyauté» . . .

M. WALKER: Je n'ai jamais employé le mot «déloyauté». Je le dis sans ambages; jamais, dans le contexte de . . .

M. BRAND: Avez-vous employé ce mot par rapport à M. Watson?

M. WALKER: Non, pas du tout—certainement pas.

M. BRAND: Savez-vous qu'il a déclaré que vous avez dit qu'il manquait de loyauté à l'égard de la haute direction.

M. WALKER: J'affirme le plus énergiquement possible que je n'ai rien dit de tel.

M. BRAND: Et M. LaPierre? Quels sont les motifs de son . . .?

M. WALKER: Des motifs tout à fait différents; il en a été question, je crois, au cours des séances du comité ces quelques derniers jours.

Il est indubitable que M. LaPierre a une belle personnalité; il a de la présence—de la présence sur les ondes. Nous sommes tout à fait de cet avis. Mais nous sommes également convaincus—et nous le croyons très fermement—qu'il devient trop émotif dans ses interviews. Or cela ne convient pas, même dans le contexte de l'émission *Seven Days*.

M. BRAND: Pouvez-vous me donner certains exemples précis de ces manifestations d'émotion?

M. WALKER: Ce serait plutôt difficile, car cela s'étend sur une période de deux ans. Et même de plus de deux ans; cela remonte au-delà de *Seven Days* à l'époque où il était animateur-président de l'émission *Inquiry*.

Il est difficile pour moi d'indiquer précisément les occasions où il a, sans aucun doute, donné l'impression d'être plutôt partial dans sa façon de mener des

interviews. Il a certainement donné l'impression qu'il domine l'entrevue, au lieu de permettre à son interlocuteur de prendre la parole. Il commence à dominer grâce à son caractère émotif et à ses convictions personnelles et, certes, son charme et sa personnalité l'emportent. Les choses se corsent. Cela n'est ni normal ni convenable pour celui qui dirige ce qui est censé être une entrevue objective portant sur une question sérieuse ou, parfois, sur une question qui l'est moins.

Je ne veux pas dire que notre ligne de conduite est catégorique à cet égard, car il est difficile de légiférer dans ce domaine et d'établir des principes bien définis.

M. BRAND: Vous n'êtes pas d'avis qu'il devrait s'extérioriser alors?

M. WALKER: Si. Je conviens qu'en certaines occasions il lui est loisible d'exprimer une opinion—ses propres convictions personnelles—et c'est ce qu'il fait. En général, il s'agit d'une question de mesure. A mon avis, il semble dépasser les bornes en raison de sa nature émotive. Bien entendu, il l'a reconnu lui-même. J'ignore s'il l'a avoué ici même, mais lors d'une entrevue avec les journalistes, en septembre dernier, juste avant le début de la série d'émissions, il a admis que c'était l'une des difficultés avec lesquelles il était aux prises; c'est-à-dire sa nature émotive et ses convictions personnelles. En même temps, il a dit qu'il éprouvait de la difficulté à surmonter ces difficultés, mais il a ajouté qu'à son avis cela n'avait rien de grave.

Force m'est de répéter qu'il ne convient pas qu'un intervieweur, un animateur ou un des principaux participants à une émission comme *Seven Days*, laquelle est de nature à susciter les émotions et qui traite parfois de questions névralgiques et très difficiles, permette à ses propres émotions, à ses propres convictions personnelles de dominer. Même lorsqu'il s'agit de questions anodines comme, par exemple, lors de l'entrevue avec M. Caouette, lorsque M. LaPierre le talonnait à outrance, il s'écria: «Juste ciel!» comme s'il voulait dire «C'est vous qui le dites, monsieur Caouette, mais je ne puis vous croire.» Or, cela n'est pas acceptable; cela ne convient pas.

J'ajouterai ceci: M. LaPierre a une charmante personnalité et beaucoup d'urbanité. J'ai eu le plaisir de le rencontrer une fois seulement. Je regrette d'avoir à le critiquer ainsi, mais il nous faut faire respecter nos normes et notre ligne de conduite qui ne sont pas trop bien définies, mais il nous faut faire preuve d'un peu de sens commun.

M. BRAND: A coup sûr, toutes ces émissions, y compris les entrevues, avaient été approuvées et acceptées par les surveillants avant d'être mises en ondes; et dans bien des cas, puisque vous avez le téléphone à votre chalet, vous avez dû en être au courant.

M. WALKER: Je regrette d'avoir jamais mentionné le téléphone. Permettez-moi de dire que personne ne me consulte quant aux sujets que comportera l'émission *Seven Days*, à moins qu'il n'y ait un problème que M. Hogg désire me soumettre.

Chose fort intéressante, c'est que la plupart des problèmes que nous avons eu à résoudre au cours d'une période de deux années au sujet de cette excellente émission, *Seven Days* ont surgi après coup, et surtout cette année. Je ne reçois même pas de liste des sujets dont traitera l'émission. La seule occasion où l'on me consulte sur les sujets dont peuvent traiter l'émission c'est

lorsque M. Hogg doit affronter un défi ou que quelque chose le préoccupe et qu'il veut obtenir mon opinion; alors nous discutons la chose.

Mes propos au sujet du «chalet» n'étaient que des propos normaux . . .

M. BRAND: S'il n'y en avait qu'un très petit nombre, comment expliquez-vous les défis que vous avez mentionnés?

M. WALKER: Vous parliez de M. LaPierre, tandis que mes propos avaient trait aux problèmes qui surgissent au sujet de l'ensemble des questions dont a traité *Seven Days* au cours d'une période de questions qui ont surgi après coup à l'égard desquelles nous nous sommes préoccupés à cause de la façon dont elles ont été présentées et dont les renseignements ont été recueillis. Certaines, peu nombreuses, n'ont pas été effectivement mises en onde; en fait, les journaux en ont mentionné une ces jours derniers.

M. BRAND: Je regrette, monsieur Walker, mais je suis un peu embrouillé. Vous dites que vous ne parlez pas des défis que présentent certains éléments de l'émission. De quels défis parlez-vous?

M. WALKER: Parlez-vous toujours de M. LaPierre?

M. BRAND: Nous nous sommes un peu écartés du sujet.

M. WALKER: Oui, et c'est ma faute.

M. BRAND: Et vous aussi, si je puis dire.

M. WALKER: J'ai dit que c'était ma faute.

M. BRAND: Qu'entendez-vous par «défi»?

M. WALKER: Eh bien, nous tournons-nous maintenant vers . . .

M. BRAND: Si vous ne voulez pas répondre dès maintenant, laissons de côté la question des défis et retournons à M. LaPierre; nous en serons tous deux très heureux.

En écoutant tous ces motifs invoqués à l'appui des congédiements et, bien sûr, sur la foi des témoignages . . .

M. WALKER: Il s'agit du non-renouvellement de contrats.

M. BRAND: En effet, du non-renouvellement de contrats, mais j'emploie une formule lapidaire qui veut dire exactement la même chose. Vous ne pouvez pas citer d'exemples précis à cet égard. Le président n'a eu aucune difficulté à en citer lorsqu'il a dit que M. LaPierre avait versé des larmes à la télévision. Cela avait trait à Madame Truscott, ou quelque chose du genre.

M. WALKER: Oui, j'ai dit qu'il était assez difficile de signaler des occasions exactes et ce qui s'était réellement passé.

M. LaPierre a un visage très expressif et attrayant et, parfois, même s'il ne prononce aucune parole pour révéler ses émotions, l'expression de son visage—la caméra étant très sensible—vous donne l'impression bien nette que certaines des réponses de son interlocuteur le piquent au vif.

M. BRAND: Comme vous le savez sans doute, ceci a soulevé une controverse au pays . . .

M. WALKER: Oui, je sais que cela a soulevé une vive controverse sur tous les points du pays.

M. BRAND: Beaucoup de correspondants semblent appuyer l'émission à en juger par les télégrammes, les lettres et les requêtes que nous recevons; c'est-à-dire qu'ils appuient les réactions très humaines de gens comme M. LaPierre. Comment pouvez-vous conclure que cela est mauvais, alors que tant de gens estiment qu'il est bon que Radio-Canada présente de telles émissions?

M. WALKER: Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre. D'abord, j'ai dit à deux ou trois reprises aujourd'hui, et je continuerai à le répéter, qu'il s'agit d'une importante émission...

M. BRAND: C'est ce que je ne puis comprendre. S'il s'agit d'une si bonne émission pourquoi voulez-vous congédier les gens qui la réalisent?

M. WALKER: Je ne partage pas l'avis d'après lequel la mise à pied de deux participants va détruire l'émission.

M. BRAND: Ne croyez-vous pas que si les deux participants sont congédiés, le réalisateur lui aussi va quitter l'émission?

M. WALKER: Je suis prêt à formuler quelques commentaires à ce propos. Nous espérons que l'émission *Seven Days* sera présentée à nouveau l'an prochain, selon les conditions que M. Haggan lui-même a établies. Nous espérons avoir quelqu'un d'aussi charmant que M. LaPierre, mais qui se rende compte qu'il ne peut donner libre cours à ses émotions ou manifester trop souvent ou d'une façon trop évidente ses propres convictions personnelles. Et je suis certain qu'il y a quelqu'un d'autre au Canada qui peut accomplir ce travail. En ce qui concerne M. Watson, nous sommes exactement du même avis.

Nous n'avons aucune intention de faire quoi que ce soit pour empêcher la reprise de l'émission. Nous voulons qu'elle soit reprise. M. Haggan a dit qu'il veut qu'il en soit ainsi. Il a exposé ce qui, à son avis, constitue des conditions raisonnables à cet égard et je partage son avis.

• (5.36 p.m.)

M. BRAND: Je ne veux pas accaparer le temps du comité, mais j'ai une autre question à poser. Je surveille l'horloge, monsieur le président. Je n'ai pas encore mentionné M. Roy Faibish ni M. Larry Zolf, mais j'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet. Si l'on tient compte de toutes les raisons, il n'y a qu'un seul dénominateur commun parmi tous ces gens dont les contrats n'ont pas été renouvelés; d'une façon ou d'une autre, ils ont collaboré au rapport de la Commission Fowler, ou ils ont exprimé une opinion favorable à son sujet. Je me demande si cela a quelque chose à voir au fait que les contrats de ces messieurs, c'est-à-dire MM. Watson, LaPierre, Faibish et Zolf, n'ont pas été renouvelés.

M. WALKER: Puis-je vous demander à qui vous faites allusion?

M. BRAND: A ceux que j'ai mentionnés.

M. WALKER: Qui sont-ils? Je n'ai pas entendu cette partie de la question.

M. BRAND: Eh bien, il y a M. Watson, et je suis certain que vous connaissez bien M. LaPierre.

M. WALKER: Nous avons l'espoir que M. Watson reste au service de la Société; son contrat n'a pas été annulé.

M. BRAND: Mais je parle de *Seven Days*.

M. WALKER: Moi aussi.

M. BRAND: Mais il ne s'occupera plus de l'émission *Seven Days*.

M. WALKER: C'est juste, je pensais que vous parliez du renouvellement des contrats.

M. BRAND: Ne jouons pas sur les mots. Je parle de *Seven Days*; j'ai mentionné les noms de quatre personnes et j'ai parlé d'un dénominateur commun, mais je n'ai pas reçu de réponse.

M. WALKER: Vous allez avoir une réponse. Nous avons l'espoir que M. Watson s'occupera d'une autre série d'émissions.

M. BRAND: J'ai demandé s'il y avait un dénominateur commun parce que ces messieurs avaient soit collaboré avec la Commission Fowler soit qu'ils avaient exprimé une opinion à ce sujet.

M. WALKER: Il n'y a pas de dénominateur commun. La réponse catégorique à cela est «non».

M. BRAND: J'ai d'autres questions à poser, monsieur le président, mais je vais attendre.

M. FAIRWEATHER: N'est-il pas exact que la Société a élaboré une série de règlements—certains ont été déposés à titre de preuve—afin de tenir compte des caractéristiques mêmes que possède M. LaPierre?

M. WALKER: Oui.

M. FAIRWEATHER: Je veux dire que la Société a tenu compte du phénomène qu'il représente, si je puis employer ce mot, dans l'élaboration de ses règlements?

M. WALKER: C'est juste.

M. FAIRWEATHER: Et comme quelqu'un l'a dit, il constitue une personnalité permanente de l'émission, mais le mot «permanent» a une autre acception.

M. LEWIS: C'est différent maintenant.

M. WALKER: Permanent pour la durée de contrat, oui.

M. FAIRWEATHER: Vous avez mentionné des sondages d'opinion publique, et je me demande ce que ces sondages d'opinion publique—et je n'ai aucun renseignement à ce sujet—indiqueraient au sujet de l'émotivité de M. LaPierre. Quelle a été la réaction du public à cet égard?

M. WALKER: Je regrette de ne pouvoir faire de commentaires à ce sujet, parce que je n'en sais rien. J'ai étudié les rapports, mais je ne puis me rappeler rien d'important au sujet des soucis que j'ai mentionnés.

M. FAIRWEATHER: Eh bien, puis-je vous poser la question inverse: Y a-t-il eu un tollé au sujet de l'émotivité de M. LaPierre?

M. WALKER: Pas que je sache.

M. FAIRWEATHER: De sorte que c'est vous et non pas le public qui vous opposez à ce qu'il donne libre cours à ses émotions.

M. WALKER: C'est la Société, oui.

M. FAIRWEATHER: Alors, pourquoi la Société se préoccupe-t-elle tant du syndrome des yeux secs, si je puis dire?

M. WALKER: Je n'aime pas toujours revenir sur le sujet, mais lorsqu'un intervieweur s'essuie les yeux, à mon avis il donne libre cours à ses émotions en dirigeant une entrevue.

M. MACKASEY: Il a peut-être le rhume.

M. LEWIS: Il n'interviewait personne à ce moment-là.

M. PETERS: Vous n'avez peut-être pas vu l'émission.

M. WALKER: Il est possible que je ne l'aie pas vue.

M. MACDONALD (*Prince*): Avez-vous vu l'émission?

M. WALKER: Probablement que non.

M. PETERS: Alors pourquoi ne l'avez-vous pas dit dès le début?

M. WALKER: Je n'ai pas dit l'avoir vue; je commentais la question.

M. FAIRWEATHER: Mais, à coup sûr, il y a d'autres problèmes. Un LaPierre aux yeux secs serait alors acceptable. Pouvez-vous nous indiquer quels autres problèmes M. LaPierre a suscités?

M. WALKER: Aucun autre problème; mais il ne semble pas, à notre avis, diriger une entrevue d'une façon objective et sans donner libre cours à ses émotions; voilà mon principal souci.

M. FAIRWEATHER: J'ai déjà posé cette question et d'autres l'ont posée également mais sous une autre forme. D'autres personnes dans la vie publique —membres du Parlement, ministres de la Couronne, etc.—ont-elles communiqué avec vous au sujet de la façon dont M. LaPierre, M. Watson ou M. Troyer dirigeaient les entrevues?

M. WALKER: Je n'ai pas saisi la première partie de la question.

M. FAIRWEATHER: Des membres du Parlement ou autres gens qui s'occupent de politique ont-ils communiqué avec vous, ces deux dernières années, afin de se plaindre de la façon dont MM. LaPierre, Troyer et Watson dirigeaient les entrevues ou formulaient des commentaires à ce sujet?

M. WALKER: Pas à ma connaissance.

M. FAIRWEATHER: Vous n'avez reçu aucune plainte?

M. WALKER: Non.

M. FAIRWEATHER: Et vous vous en souviendriez s'il y en avait eu?

M. WALKER: Oui.

M. FAIRWEATHER: Pour revenir un instant au problème dont vous nous avez parlé au sujet de la direction et à la façon intense dont vous y participez, n'est-il pas exact que deux commissions royales ainsi qu'un groupe désigné par la direction au sein de la Société ont étudié ce qu'on pourrait appeler l'impéritie de la direction—et lorsque je dis cela je veux parler de la direction dans un sens large. Je ne vise personne en particulier.

M. WALKER: Oui, je pourais dire qu'il en est ainsi à des degrés variables; et je dirais tout de suite que ces investigations, si vous voulez, ou ces enquêtes menées assez fréquemment par nous ou par un organisme extérieur ne peuvent nous être qu'utiles. L'organisation remaniée qui a été établie en décembre 1964 était le résultat d'enquêtes sur notre organisation et celle que le président a instituée était certainement très bonne; beaucoup des recommandations ont été appuyées. Je conviens qu'il est juste et bon de prendre de telles mesures et qu'elles nous sont très utiles et nous leur accordons certainement une grande importance.

M. FAIRWEATHER: Votre réponse au sujet du budget annuel m'a intéressé et je dois dire que je suis d'accord. Je me demande si vous approuvez la recommandation du comité Fowler concernant le privilège d'emprunter du capital jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars, je crois, le chiffre n'est pas important, ainsi qu'une somme pour la Société basée sur un revenu statistique des foyers possédant une télévision où le chiffre de $25 est mentionné. Je ne discute pas du montant mais le principe m'intéresse.

M. WALKER: Eh bien, je crois que je préférerais que le président réponde à cette question. Je me permettrai de faire une brève observation. Je pense que la proposition du groupe de M. Fowler était bonne en principe mais que le montant recommandé n'était pas suffisant et que le montant obtenu à l'aide de cette répartition au pro rata des foyers n'est certainement pas suffisant.

M. FAIRWEATHER: Je voudrais que d'autres personnes aient l'occasion de poser des questions.

M. BASFORD: M. Walker, le conseil d'administration a dit dans le deuxième paragraphe d'une déclaration faite à Halifax, que vous avez sans doute lue, qu'il y avait eu une rupture sérieuse dans les rapports officiels entre la direction et les réalisateurs de l'émission *Seven Days* et le conseil a recommandé qu'on prenne des mesures pour remédier à cette situation. Il me semble que ceci représente une accusation assez forte de la part du conseil d'administration à l'égard de la direction. Avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

M. WALKER: Oui, il y a une rupture. J'ai essayé de mettre en avant dans ma brève déclaration préliminaire qu'il y a une rupture pour les raisons que j'ai données. Le conseil s'en préoccupe très certainement et j'en suis fort heureux. C'est évidemment leur devoir de s'en préoccuper.

Je dois dire que d'après moi cette rupture n'est pas due à l'organisation; les principes de l'organisation sont simples, clairs et relativement concis, aussi concis que possible de toute façon. Je crois que cet échec est dû aux personnes et je ne pense pas pouvoir aller plus loin. Mais j'irai plus loin en disant que nous comptons remédier à cette situation.

M. BASFORD: Vous avez dit que cette situation dure depuis deux ans. Je suis surpris que la direction n'ait rien fait pour y remédier avant.

M. WALKER: Excusez-moi mais je ne vois pas pourquoi vous devriez en être surpris, puisqu'au cours des derniers jours de témoignages je n'ai fait qu'entendre et lire que la main ferme de la direction a empêché l'émission *Seven Days* de se dérouler convenablement, ce qui n'est évidemment pas vrai. Je crois que l'échec des deux dernières années est dû à ce que les surveillants et les

sous-directeurs, si je puis m'exprimer ainsi, n'ont pas su lutter réellement contre les difficultés qui sont nées lors de la création de l'émission il y a deux ans et qu'ils ont peut-être été liés de trop près à cette émission pour agir d'une manière qui aurait résolu les problèmes. Vous m'avez demandé pourquoi nous avons permis à cette situation de durer pendant deux ans et c'est une très bonne question. Je puis vous assurer que pendant ces deux ans nous avons été résolus à résoudre ces problèmes; et je puis aussi vous assurer que cette résolution a donné lieu à beaucoup de querelles internes parce que tout en ayant une excellente émission qui évolue et un excellent auditoire, nous avons aussi ces querelles internes avec le personnel de *Seven Days*. M. Hogg s'est trouvé au beau milieu de ces difficultés en tant que directeur des nouvelles et des affaires publiques. Nous n'avons pas encore trouvé une solution à ce problème mais nous sommes résolus à le faire. Je dois vous dire que l'un de mes collègues supérieurs a déclaré carrément que ces gens sont tout à fait intraitables et que la direction ne peut s'attendre qu'à une situation sans issue avec le personnel de *Seven Days*. A propos, je ne partage pas cette opinion, je n'aurais pas autorisé cette émission autrement.

• (5.50 p.m.)

M. BASFORD: Excusez-moi, on me demande à la Chambre. Je reprendrai mon interrogatoire demain.

M. STANBURY: M. le président, je n'ai pas transmis ce message à M. Basford dans le but d'avoir la parole.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je me demandais.

M. STANBURY: Je tiens à vous assurer, M. Walker, que je suis un admirateur de longue date de Radio-Canada et un partisan de longue date de la télé-radiodiffusion publique, et je sais, d'après ce que vous avez dit, que vous l'êtes également. Cependant, je crois que la plupart d'entre nous, les membres du Comité, avons été frappés par le sentiment extrêmement possessif à l'égard de Radio-Canada qu'ils ont constaté chez beaucoup de Canadiens et certainement chez les employés qui ont comparu devant ce Comité et que beaucoup d'entre nous avons entendus. Cette attitude est encourageante, je crois.

Ceci dit, je pense que nous sommes justifiés à nous préoccuper de l'état actuel des affaires à Radio-Canada et de l'attitude de la direction envers le public qui s'inquiète de cette question. Je me demande si vous voudriez bien nous dire quelles sont, à votre avis, les fonctions précises de ce Comité et à quels résultats il pourra parvenir au cours de ces audiences, ou pensez-vous qu'il y en aura?

M. WALKER: Mes quoi, Monsieur?

M. STANBURY: Les fonctions précises de ce Comité et les résultats auxquels il pourra parvenir au cours de ces audiences?

M. WALKER: Je crains de ne pouvoir répondre à cette question.

M. COWAN: M. le président, ceci est contraire au Règlement. On ne demande pas à un témoin de parler des fonctions de ce Comité tout comme on ne demande pas à un sténographe de la cour quelles sont les fonctions d'un tribunal. Je ne pense pas que vous devriez poser cette question au témoin.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, M. Stanbury, je dois vous demander de répéter votre question.

M. STANBURY: J'essaie de déterminer si...

M. COWAN: Il a demandé au témoin quelles étaient les fonctions du Comité.

M. STANBURY: S'il estime que nous pouvons remplir ici des fonctions utiles étant donné que les directeurs de Radio-Canada ont déclaré que nous nous immiscions dans des affaires qui ne nous regardent pas.

Le PRÉSIDENT: Ma décision au sujet de cette question est la même qu'auparavant. Le témoin peut répondre à la question s'il le désire.

M. STANBURY: Je demanderai s'il veut commenter sur ce sujet.

M. WALKER: Je ne suis pas disposé à commenter sur cela.

M. STANBURY: Nous avons entendu parler d'un rapport fait par un groupe à l'intérieur de Radio-Canada qui a été appelé le groupe d'étude du président. Je crois que M. Fairweather l'a mentionné de façon indirecte dans sa question, il y a quelques minutes. Ce rapport a-t-il été publié quelque part?

M. WALKER: Je préférerais que vous posiez cette question au président lorsqu'il comparaîtra ici. Je ne pense pas qu'il ait été publié. C'est un rapport privé que le président lui-même a demandé et je suis sûr qu'il pourra répondre à cette question mieux que moi. Je puis en parler parce que je m'en suis occupé lors de son exécution et après son achèvement. Je puis certainement dire que la plupart des recommandations étaient fort justes et ont été appuyées.

M. STANBURY: Êtes-vous au courant de l'engagement, mentionné dans le témoignage de M. Watson, que la direction a pris apparemment en 1965 envers l'association des réalisateurs au sujet des principes appropriés de communication et d'administration dans les rapports entre la direction et les réalisateurs?

M. WALKER: Qui a mentionné cela?

M. STANBURY: M. Watson.

M. WALKER: Je crois qu'on l'a appelé l'accord de 1965. Oui, j'en sais quelque chose. C'était une réunion en 1965. Je regrette de ne pouvoir préciser le mois mais je ne pense pas que ce soit important. L'association des réalisateurs se préoccupait lors de cette réunion d'un de ses membres dont l'émission avait été annulée. Le réalisateur en question était mécontent de la méthode utilisée pour annuler l'émission et le sujet a été abordé lors de la réunion des réalisateurs de télévision. Le directeur général adjoint, M. McGall, qui est à Toronto, et moi-même, avons été invités à assister à l'une des réunions de l'association des réalisateurs de télévision. On s'attendait à discuter librement et tranquillement des raisons pour lesquelles cette affaire avait mal tourné et le réalisateur était mécontent que son émission soit annulée. La réunion n'a pas été aussi officieuse; cela a été une réunion très officielle tenue par le président Patrick Watson. Ils essayaient tout simplement de mener une enquête sur les raisons qu'avait, d'après eux, la direction pour annuler l'émission. Le réalisateur était mécontent essentiellement parce que, selon lui et je crois que c'était exact, son émission avait été annulée à son insu. Il l'a appris lorsque c'était un fait accompli et M. McGall et moi avons naturellement admis que c'était entièrement malséant et injuste. Cette déclaration

figure dans le procès-verbal de l'association et je pense qu'ils l'ont probablement déposé ici.

M. STANBURY: Je ne sais pas s'ils l'ont fait, mais M. Watson a mentionné un engagement par écrit. N'y a-t-il pas eu un tel engagement?

M. WATSON: Non, il y a eu un engagement très formel qui est signalé dans leur procès-verbal, pas dans le nôtre. Ils ont conservé le procès-verbal; nous n'en avons même pas reçu une copie officielle. M. le président, je pensais qu'on avait réclamé ce procès-verbal. En fait, c'est moi qui l'ai réclamé.

M. STANBURY: En tout cas, M. Walker, je suppose qu'il est en route. Cependant, cet engagement représente-t-il vos opinions sur les principes appropriés de communication et d'administration?

M. WALKER: Oui, très certainement.

M. STANBURY: Et a-t-on suivi ces principes dans le cas de la résiliation du contrat de Watson et de LaPierre?

M. WALKER: Oui, à peu près, bien que les conditions n'aient pas été précisément les mêmes. Dans le cas de l'accord de 1965 que vous mentionnez, il s'agissait de l'annulation définitive de l'émission qui faisait partie de la série traitant de matériel d'avant-garde et les programmateurs au centre divisionnaire à Toronto s'inquiétaient considérablement d'un certain nombre d'émissions dans cette série. La haute direction de la division a examiné chacune de ces émissions. Les hauts fonctionnaires de Toronto ont pensé que cette émission en particulier était une de celles qui ne devaient pas être présentées. Beaucoup de discussions ont eu lieu au sujet du scénario et de la réalisation qu'on a revisés plusieurs fois, et finalement, alors que le réalisateur travaillait à une autre émission, on a décidé à Toronto que cette émission, qui était prévue, je crois, pour le soir ou le jour suivants, ne devait pas être présentée. Les révisions n'avaient pas été acceptables. Eux, dans leur sagesse, qui paraît douteuse aujourd'hui, ont pensé qu'il aurait été nuisible de mettre M. Prizek, un de nos réalisateurs, au courant de cette décision...

M. STANBURY: L'émission *Eye Opener*.

M. WALKER: Alors qu'il travaillait à la réalisation d'une autre émission. Comme je l'ai dit, nous avons tous convenu plus tard qu'on avait eu tort. On aurait dû lui dire que c'était impossible.

M. STANBURY: Vous suggérez que l'engagement pris en 1965 ne s'applique pas entièrement à la situation de *Seven Days*?

M. WALKER: Cet engagement de 1965 représente la procédure habituelle qui est presque toujours suivie. Je suppose que le fait que j'ai traité directement avec M. Watson, à la connaissance du vice-président et du président, au sujet des problèmes de *Seven Says* constitue l'exception particulière mais il ne s'agissait pas d'une émission. Avant cela, et si nous voulons continuer à faire l'historique de cette affaire, j'aurais grand plaisir à le faire...

M. STANBURY: Pas pour moi. En ce moment j'essaie de déterminer si vous pensez que cet engagement devrait s'appliquer au genre de situation dans laquelle vous avez résilié les contrats de Watson et de LaPierre.

M. WALKER: Non, c'est un autre genre de situation. Cependant, je voudrais continuer pendant une seconde afin de terminer ma dernière réponse. En fait, la décision qu'on a prise de ne pas renouveler le contrat de M. LaPierre et d'offrir un différent genre de contrat à M. Watson pour l'année prochaine a été appuyée à divers échelons, de M. Hogg à M. Haggan jusqu'à M. Gauntlett. J'ai lieu de croire que cela a été fait à la connaissance de M. Leiterman mais il le nie.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est temps de lever la séance. Beaucoup de membres doivent s'absenter de la ville ce soir, nous nous réunirons donc demain matin à onze heures et de nouveau, plus tard, après la période des questions dans l'après-midi.

(Texte)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Prud'homme.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que je pourrais demander soit à vous ou au secrétaire du Comité, quelle est la procédure à suivre dans le cas des paroles qui me sont prêtées et que je n'ai pas dites? Je me souviens du député qui a posé la question. Ce n'est sûrement pas moi. Quelle est la procédure à suivre dans un comité comme celui-ci?

Le PRÉSIDENT: Je pense que vous devriez demander au secrétaire du Comité de faire la correction et l'insérer vous-même dans les témoignages de la séance en question.

(Traduction)

● (6.02 p.m.)

M. MACKASEY: Combien de temps me faut-il pour convoquer un autre témoin?

Vous désirez peut-être en discuter avec le Comité directeur?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MACKASEY: Je veux convoquer Mlle Beryl Fox. Quel préavis faut-il donner?

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez aviser le Comité directeur, il pourra étudier la question demain. Mais elle ne sera pas convoquée si vous ne demandez pas que la liste de priorité des témoins soit changée.

M. MACKASEY: J'en discuterai demain, M. le président.

Le PRÉSIDENT: Entendu.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOIN:

M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de la radiodiffusion et de la télévision de la Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24127—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	Mackasey	Sherman
Brand	[1]Macquarrie	Stafford
Cowan	Mather	Stanbury
Dubé	McCleave	Trudeau
Fairweather	Nugent	Woolliams—(25)
Grégoire	Prittie	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1]Remplacé par M. Lewis après la séance du matin du 5 mai.

ORDRE DE RENVOI

Le JEUDI 5 mai 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Lewis soit substitué à celui de M. Mather sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT DE LA CHAMBRE

JEUDI le 5 mai 1966

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts a l'honneur de présenter son

CINQUIEME RAPPORT

Le Comité recommande que son quorum soit réduit de 13 à 9 membres.

Respectueusement soumis,

Le président,
GÉRARD PELLETIER.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 5 mai 1966
(17)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit à 11 heures 10 du matin, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Brand, Cowan, Fairweather, Grégoire, Hymmen, Johnston, Mackasey, Macquarrie, McCleave, Pelletier, Prittie, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury et Trudeau (19).

Aussi présents: MM. Duquet, Lewis, MacDonald (*Prince*), O'Keefe, Peters et Régimbal.

Aussi présents: M. Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada et M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de la radiodiffusion et de la télévision de la Société Radio-Canada.

Aussi présent: M. P. M. Ollivier, c.r., conseiller parlementaire.

M. Fairweather demande la production des documents suivants que M. Walker dépose volontiers:

a) L'organigramme des paliers supérieurs de la Société Radio-Canada.

b) Le texte de toutes les déclarations faites par le président de la Société Radio-Canada et par d'autres hauts fonctionnaires de l'administration depuis la mi-avril 1966 au sujet du différend relatif à l'émission *This Hour Has Seven Days.*

c) Le texte complet de l'entretien entre M. Norman DePoe et M. Ouimet à l'émission *Newsmagazine.*

(*Note: Plus tard, le président dépose des exemplaires de l'organigramme du corps constitué qu'est la Société Radio-Canada et de l'organigramme des réseaux anglais de la Société Radio-Canada. On en distribue aux membres du Comité. Ces documents constituent la pièce "D"*).

M. Grégoire propose qu'on montre aux membres du Comité les émissions de *Seven Days* qui, aux yeux de la Société, ont prêté à controverse.

Après délibération, M. Grégoire accepte de présenter sa motion plus tard au cours de la séance.

Le Comité poursuit ensuite l'examen de M. Walker qu'on interroge sur divers problèmes de programmation ayant trait à *This Hour Has Seven Days* et à ses coanimateurs, et sur des sujets intéressant d'autres réalisateurs de la division des affaires publiques.

L'interrogatoire de M. Walker est interrompu et M. Grégoire propose, appuyé par M. Asselin (*Charlevoix*),

Que les émissions, ou parties d'émissions, auxquelles l'administraton s'objectait le plus vivement, soient montrées aux membres du comité au temps et à l'heure que le sous-comité directeur décidera après consultation.

La suite du débat sur la motion de M. Grégoire est renvoyée à la séance de cet après-midi.

A 1 heure, la séance est suspendue jusqu'à 3h. 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRES-MIDI
(18)

Le Comité se réunit de nouveau à 3h. 45, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Béchard, Berger, Brand, Cowan, Fairweather, Grégoire, Hymmen, Johnston, Lewis, Mackasey, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury et Trudeau (20).

Aussi présents: MM. MacDonald (*Prince*), Matheson, O'Keefe, Peters et Régimbal.

Aussi présents: (Les mêmes personnes qu'à la séance du matin).

Après discussion, la motion de M. Grégoire, proposée à la séance du matin, est adoptée.

Le Comité reprend l'interrrogatoire de M. Walker portant sur les problèmes de la programmation.

Le Comité décide à l'unanimité de demander l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre, du lundi 9 mai au jeudi 12 mai, inclusivement.

A 6 heures, l'interrogatoire de M. Walker est interrompu et le Comité s'ajourne au vendredi 6 mai 1966, à 9 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 5 mai 1966

● (11.05 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. La parole est à M. Fairweather.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, à mon avis, il serait utile que les membres du Comité possèdent certains renseignements.

D'abord, je me demande si l'on a établi un organigramme des paliers supérieurs de l'administration. On en a parlé maintes fois, je pense. Si oui, j'aimerais qu'il soit déposé.

Ensuite, j'aimerais qu'on dépose le texte de toutes les déclarations publiques faites par le président et les autres fonctionnaires supérieurs de l'aministration depuis que l'affaire est devenue publique, mettons, depuis la mi-avril.

Enfin, j'aimerais qu'on dépose le texte complet de l'entretien entre M. DePoe et M. Ouimet à l'émission *Newsmagazine*. Si l'on a accommodé la version destinée au grand public, je voudrais qu'on dépose la version intégrale.

D'accord?

Des VOIX: D'accord.

M. PRITTIE: Dans la même veine, l'un des membres du Comité a-t-il demandé le dépôt du texte de l'entretien de M. Ouimet avec les employés sur le circuit fermé, et, si oui, a-t-on dit qu'on le mettrait à la disposition du Comité?

Le PRÉSIDENT: Personne n'en a fait la demande.

Une VOIX: Nous venons de la faire.

Le PRÉSIDENT: Il est peut-être compris dans les documents dont M. Fairweather a demandé le dépôt.

M. FAIRWEATHER: J'en ai un exemplaire ici, que je mets à la disposition des intéressés.

M. GRÉGOIRE: Dans la même veine, pourrait-on montrer au Comité les émissions controversées de «This Hour Has Seven Days»?

Une VOIX: Bravo.

Le PRÉSIDENT: Quel est le bon plaisir du Comité à ce sujet?

M. GRÉGOIRE: Le Comité est maître de sa procédure.

Le PRÉSIDENT: Je demandais si d'autres membres avaient des observations à formuler.

M. BASFORD: M. Grégoire devrait préciser les émissions auxquelles il songe.

M. GRÉGOIRE: Je les préciserai en disant qu'on nous montre les émissions que l'administration de la Société Radio-Canada a jugées comme étant d'une nature controversée.

M. LEWIS: Dans quel dessein? M. Grégoire pourrait-il nous le dire?

M. GRÉGOIRE: Pour les voir.

M. FAIRWEATHER: Pour ma part, je ne tiens nullement à me constituer juge de la programmation. C'est là une question de goût personnel, selon moi, et je pense, que les députés auraient tort de se constituer juges en la matière.

M. Grégoire appuie peut-être sa demande sur un autre motif. Je suppose que chaque membre aurait un de point de vue différent à exprimer, du moins je l'espère.

M. BASFORD: M. Grégoire devrait préciser davantage les parties controversées qu'il veut voir.

Les faits ont amplement démontré que bon nombre d'émissions, de séquences, ont été rejetées. Il devrait, à mon avis, préciser ce qu'il veut voir.

Voici un autre point très important, monsieur le président, que bien des membres du Comité, je pense, ont discuté officieusement entre eux: le Comité risque de devenir un comité de la programmation, et je ne crois pas qu'aucun membre du Comité ait été nommé à titre de programmeur ou de censeur, ou pour décider ce qui doit ou ne doit pas être mis en ondes. Cete responsabilité doit relever de l'administration qui s'en acquitte par l'entremise de ses services. Selon moi, nous ne devrions pas nous constituer juges et déterminer si l'administration a eu raison ou tort de mettre en ondes tel ou tel genre d'émissions.

M. LEWIS: Je partage l'avis des deux préopinants. D'ailleurs, je crois m'être exprimé dans ce sens le premier ou le deuxième jour de nos délibérations lorsque M. Régimbal a fait une demande analogue.

Il y a là un nuance subtile à signaler. Comme certaines parties de l'émission nous ont été décrites verbalement, nous ne pouvons guère soutenir n'avoir entendu aucun témoignage sur la teneur de l'émission. Or, M. Grégoire demande à voir les parties de l'émission qui ont fait l'objet de témoignages. Il ne serait pas logique d'admettre le témoignage verbal et non le témoignage visuel. Des membres tiennent à voir certaines parties de l'émission au même titre que les témoignages donnés de vive voix; à mon avis, ou bien nous refusons d'admettre tout témoignage sur le sujet, ou bien nous reconnaissons à certains membres le droit d'en voir certaines parties sur film afin de mieux comprendre les témoignages donnés verbalement.

Toutefois, il importe de bien saisir le sens de notre autorité et de nos droits en tant que députés lorsque nous nous penchons sur l'organisation interne de la Société Radio-Canada, mais nous ne devons pas chercher à nuire à l'organisation d'une société indépendante.

M. BRAND: Il nous faudrait, je pense, un peu plus de précision. Je me demande si M. Grégoire fait allusion aux émissions dont M. Walker a parlé. Je sais qu'il a fait allusion à des contrats qui ne furent pas renouvelés dans le cas d'émissions mises en ondes plutôt que dans celui d'émissions non mises en ondes. Certaines parties des premières ont, semble-t-il, fort inquiété l'administration. Je me demande si M. Grégoire fait allusion aux premières ou s'il songe aux secondes?

M. GRÉGOIRE: Voici, en peu de mots, la situation. Cette émission passe au réseau anglais le dimanche soir. M. Lewis et M. Basford ont peut-être l'occasion de la voir, mais il n'en va pas de même pour nous, car l'émission n'est pas télédiffusée à Chicoutimi ni à Jonquière.

J'ai vu l'émission de dimanche dernier et j'aimerais maintenant en voir quelques autres, peut-être parce qu'elle n'est pas télédiffusée dans notre région. Nous voudrions être mieux en mesure d'en juger. C'est pourquoi je proposerais que les émissions mises en ondes, que l'administration estime de nature controversée, soient montrées aux membres du Comité qui n'ont pas l'occasion de voir cette émission les dimanches soirs. Ce serait peut-être plus juste pour tous les membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: A cet égard, le Comité se heurte à deux difficultés: d'abord, préciser les émissions qu'il veut voir et, ensuite, rallier tous les suffrages.

Vous devrez peut-être préciser les émissions pertinentes, M. Grégoire, et ensuite présenter une motion en conséquence.

M. GRÉGOIRE: Je propose que les émissions mises en ondes et jugées de nature controversée par l'administration...

Une VOIX: Chacune d'elles l'était.

M. BRAND: «Moche».

M. GRÉGOIRE: ...que toutes les émissions controversées soient montrées aux membres du Comité qui désirent les voir.

M. FAIRWEATHER: Les autres ne nous seraient d'aucune utilité.

M. BRAND: Parlez-vous des émissions «moches»?

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance, monsieur Grégoire, de présenter une motion par écrit à ce sujet; nous pourrons peut-être en discuter à la fin de la séance.

M. MACKASEY: Pour seconder M. Grégoire, je dirai que M. Watson, au début de nos délibérations, a rangé la programmation dans quatre catégories générales: la religion, la politique, les mœurs et ce qu'il a désigné comme relevant de l'ombudsman. Vous pourriez peut-être choisir, ou demander à l'administration qu'elle choisisse certaines émissions jugées de mauvais goût.

Voilà les principaux sujets dont traite l'émission.

M. STANBURY: Il ne s'agit pas nécessairement d'émissions entières. Sauf erreur, M. Walker a dit que l'administration avait trouvé injurieuses certaines parties de certaines émissions, et c'est à celles-là que M. Grégoire fait allusion, je pense.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): Selon M. Walker, le congédiement de M. LaPierre tenait à ce qu'il avait été trop prompt à s'émouvoir lors de certaines émissions. A mon avis, il serait peut-être opportun de montrer ces émissions au Comité afin qu'il puisse voir comment M. LaPierre a manifesté son émotion.

Nous ne voulons pas interpréter les lignes de conduite de la direction de Radio-Canada, mais je crois qu'il serait utile de la part du Comité de vérifier et de voir cette partie du programme, ou M. LaPierre a manifesté son émotion.

Le PRÉSIDENT: On pourrait présenter une motion à ce sujet vers la fin de la séance ou à celle de cet après-midi, ensuite le Comité se prononcerait à ce sujet.

Le temoin m'apprend qu'il pourra déposer cet après-midi tous les documents demandés, sauf un.

M. WALKER: J'ai dit que je tenterais de le faire cet après-midi.

Quant à la troisième demande relative à l'émission *Newsmagazine*, il faudra peut-être quelques jours pour y acquiescer . . .

Le PRÉSIDENT: Rien ne presse.

M. WALKER: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mackasey, vous aviez quelque chose à dire?

M. MACKASEY: Je voulais savoir comment m'y prendre pour faire comparaître un témoin au comité. J'aimerais me réserver le droit de me prévaloir de ce privilège un peu plus tard.

Le PRÉSIDENT: D'accord.

M. ASSELIN (*Charlevoix*): J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Concernant le projection d'émissions?

M. GRÉGOIRE: M. Ollivier est en train d'établir la motion.

Le PRÉSIDENT: M. Stanbury a la parole.

M. STANBURY: Vers la fin de la séance hier soir, j'ai fort ingénieusement disposé d'un interrogateur, M. Basford, en lui disant que sa présence était requise à la Chambre. Je pourrais peut-être terminer mon interrogatoire initial, ensuite M. Basford pourrait poursuivre le sien, car il n'avait pu poser qu'une seule question. Qu'en pensez-vous?

Le PRÉSIDENT: D'accord, d'ailleurs j'avais demandé à M. Basford s'il voulait que cette injustice soit rectifiée ce matin.

M. STANBURY: Monsieur Walker, sauf erreur, nous parlions de l'autorité hiérarchique lorsque le Comité s'est ajourné hier soir. M. Fairweather avait parlé de syndrome et d'œil sec. Je m'intéresse au syndrome par rapport au court-circuit. Pourquoi avez-vous court-circuité la ligne de l'autorité hiérarchique dans ce cas-ci, comme on le prétend?

M. WALKER: Parlez-vous de mon entretien avec M. Watson?

M. STANBURY: D'après les témoignages, vous auriez vous-même décidé de ne pas renouveler ces contrats après leur expiration et vous auriez communiqué directement avec les intéressés au lieu de suivre la filière ordinaire.

M. WALKER: Pas exactement. Voici précisément comment cela s'est passé: lors d'un entretien avec M. Hogg, directeur du service des nouvelles et des affaires publiques, qui s'est déroulé à l'époque où le problème commençait à se poser l'année dernière, nous sommes venus à la conclusion que les contrats de ces deux coanimateurs ne devraient pas être renouvelés pour la prochaine série d'émissions.

Je saute certaines dates et j'en viens à celle du 5 avril . . .

M. LEWIS: Si je ne m'abuse, vous avez dit que M. Hogg et vous-même en étiez venus à une conclusion?

M. WALKER: En effet; et le 5 avril, M. Hogg et M. Haggan se trouvaient dans mon bureau ici à Ottawa; ils n'y étaient pas venus pour discuter précisément de cette affaire; ils avaient sollicité un entretien avec moi pour un autre motif; discuter du programme de l'automne prochain.

M. Haggan a dit éprouver de l'inquiétude au sujet du personnel affecté à la réalisation de *Seven Days*. Il a mentionné particulièrement—j'en viendrai à votre point dans un instant—les noms de M. Zolf et de M. Faibish. Il n'a pas été question de congédiement ni de ne pas renouveler certains contrats. Il s'agissait d'une décision relative à l'émission dont nous avions discuté antérieurement et que M. Haggan avait sans doute transmise aux échelons inférieurs.

Le nom de M. Watson a été mentionné dans le cadre de cette émission canadienne, de ce nouvel aspect de la programmation canadienne dont j'ai parlé avec tant d'enthousiasme hier. M. Haggan a dit éprouver un peu d'inquiétude quant au moment choisi pour lancer cette nouvelle série d'émissions canadiennes. Nous espérions à ce moment-là que ce serait en octobre, et nous l'espérions de tout cœur. Il songeait à soumettre le nom de M. Patrick Watson comme réalisateur; il y aurait deux animateurs, l'un du réseau anglais, l'autre du réseau français. L'équipe se composerait de collègues anglais et de collègues français. travaillant de concert à la planification et à la réalisation de l'émission.

Je lui demandai: «En faites-vous la recommandation?» Il me répondit: «Non, je veux y réfléchir, mais le temps file et nous devrons nous décider à cet égard».

«Si vous entendez en faire la recommandation, dis-je, je me réserve un tête-à-tête avec M. Watson». Je voulais avoir un entretien avec M. Watson parce que son attitude m'inquétait, surtout si nous lui confiions cette tache. «La question est très urgente, me dit-il. Si je dois vous présenter une recommandation et si M. Watson doit participer à la réalisation de l'émission, il faut régler cette question dès maintenant». Je n'étais pas censé aller à Toronto ce soir-là, mais j'irais, lui dis-je. «Je veux tirer les choses au clair avec lui au sujet des difficultés que nous avons eues dans le passé et je lui parlerai de ce genre d'émission auquel il s'intéresse, dis-je». M. Haggan m'avait appris alors que M. Watson était l'un de ceux qui en avaient eu l'idée.

• (11.25 a.m.)

M. STANBURY: Alors, votre entretien avec M. Watson n'avait pas pour objet de l'informer que son contrat relatif à «Seven Days» ne serait pas renouvelé?

M. WALKER: Non. Il y a plusieurs semaines, soit avant le 5 avril, la teneur des entretiens que j'ai eus avec M. Hogg et dont le président et le vice-président étaient au courant, a été communiqué, en suivant la filière, à M. Haggan et à M. Gauntlett et sans doute, bien que je n'en suis pas sûr mais je suis porté à le croire, à M. Leiterman. Mais là n'est pas la question. La décision avait été transmise par la voie hiérarchique avant le 5 avril.

M. STANBURY: Estimiez-vous que la décision avait été communiquée aux intéressés ou aviez-vous plutôt l'impression qu'elle le serait en temps utile?

M. WALKER: Je dois être juste envers M. Hogg qui a dit une couple de fois que cette série d'émissions risquerait, selon lui, de rester en plan si la nouvelle était annoncée au cœur de la saison. Cependant, on ne cessait d'en discuter et j'ai demandé une certain nombre de fois à M. Hogg si l'on ne pourrait pas prendre une décision assez rapidement en ce qui concernait l'automne prochain.

M. STANBURY: A l'échelon du réalisateur, avait-on recommandé que ces contrats ne soient pas renouvelés?

M. WALKER: Non.

M. STANBURY: J'entends à l'échelon du réalisateur ou du réalisateur exécutif?

M. WALKER: Pas du tout.

M. STANBURY: A l'échelon de la surveillance ou de la part de M. Hogg?

M. WALKER: Non.

M. STANBURY: Aucune recommandation préconisant le non-renouvellement des contrats n'est venue des échelons inférieurs?

M. WALKER: Non.

M. STANBURY: N'entre-t-il pas dans les attributions des réalisateurs de formuler des recommandations relatives au recrutement et au congédiement?

M. WALKER: Oui.

M. STANBURY: Alors, quelqu'un au-delà du niveau de M. Hogg n'a-t-il pas assumé une responsabilité qui d'ordinaire relève du réalisateur ou du réalisateur exécutif, M. Hogg?

M. WALKER: Eh bien, tout dépend de la façon dont la question est envisagée. Il ne s'agit pas d'avoir assumé une responsabilité; l'autorité définitive, pour tout ce que fait la Société, découle de la loi, du président et du conseil d'administration, et est transmise par l'intermédiaire des divers échelons de l'administration. Règle générale, cela ne pose aucun problème; la délégation d'autorité suit la filière. C'est ce qui s'est fait dernièrement, par exemple, lorsque le contrat de Juliette n'a pas été renouvelé. Elle suit la filière jusqu'au niveau de la réalisation et c'est là qu'elle se concrétise. Mais il arrive parfois que pour de bonnes raisons—et l'administration en avait de bonnes dans ce cas-ci—et après en avoir discuté comme il convient, l'administration en prend l'initiative. Pareille initiative a été prise, et elle remonte au moins au mois de janvier, lorsque nous sommes fermement arrivés à la conclusion que ces deux contrats ne seraient pas renouvelés.

M. STANBURY: Par «nous», voulez-vous dire les membres de la haute direction?

M. WALKER: Je veux dire M. Hogg et moi-même, avec l'accord du président et du vice-président. L'entretien avec M. Hogg a eu lieu 9 ou 10 semaines avant le 5 avril. MM. Haggan et Gauntlett étaient au courant.

M. STANBURY: Mais ce n'était pas sur la recommandation de M. Hogg ou de...

M. WALKER: Non, mais avec l'accord de M. Hogg.

M. STANBURY: Donc, au moins dans ce cas, le réalisateur-délégué et les réalisateurs n'étaient pas autorisés à exercer un pouvoir et une responsabilité qui leur appartiennent habituellement, à savoir recommander l'engagement et le congédiement des artistes, n'est-ce pas?

M. WALKER: C'est exact.

M. STANBURY: Dans le cas de la grève des réalisateurs de Montréal, n'était-ce pas un argument fondamental de la direction que les réalisateurs ne devraient pas être autorisés à se former en syndicat parce qu'ils avaient le devoir et la responsabilité de recommander l'embauchage et le congédiement des artistes?

M. WALKER: Il m'est difficile de donner une opinion précise sur la grève des réalisateurs de Montréal. J'en sais quelque chose, mais je ne crois pas que ma situation m'autorise à donner mon opinion à ce sujet. Je dois quand même affirmer de nouveau que toutes nos décisions sont autorisées en définitive par la haute direction. Il existe peut-être des cas où le responsable d'une émission est en désaccord avec la haute direction; il faut par contre qu'une certaine autorité soit exercée. C'est là notre responsabilité et c'est ce qui s'est produit dans le présent cas.

M. STANBURY: Je serai bref, étant donné que d'autres membres du Comité désirent poser des questions. Puis-je vous demander pourquoi, dans le contexte de ce que vous avez affirmé, en supposant que vous devez décider si les contrats de certains employés doivent être renouvelés...

M. WALKER: J'ai dit dans le présent cas.

M. STANBURY: Pourquoi dans ce cas avez-vous décidé de congédier les animateurs plutôt que les responsables de l'émission?

M. WALKER: Parce que, comme je l'ai dit hier, les coanimateurs étaient ceux que nous voulions remplacer, pour les diverses raisons que j'ai données hier.

M. STANBURY: Je crois n'avoir pas très bien compris ces raisons. Vous avez parlé de certaines parties de l'émission pouvant blesser les téléspectateurs; je ne comprends pas comment elles pourraient être entièrement ou même en grande partie attribuables au comportement ou au jugement des animateurs; je croirais que vous imputeriez la responsabilité des émissions aux producteurs-délégués ou à leurs supérieurs.

M. WALKER: C'est exact. J'ai affirmé hier qu'à notre avis, une des difficultés dans le cas de l'émission *Seven Days* était le problème d'avoir deux responsables la 1re année, c'est-à-dire les deux producteurs-délégués.

M. STANBURY: Vous prévoyez avoir deux responsables pour les émissions du Centenaire?

M. WALKER: C'est un domaine tout à fait différent; il s'agira d'une émission canadienne à la réalisation de laquelle des employés des réseaux français et anglais travailleront en collaboration.

M. STANBURY: Comme MM. LaPierre et Watson, par exemple?

M. WALKER: Non, comme M. Watson et un employé du réseau franaçis. J'ai déclaré que la question des deux responsables nous préoccupait depuis quelque temps; nous désirions mettre fin à cette double direction, car nous avions certaines raisons de croire que nous pouvions atténuer certaines des difficultés en nommant un seul responsable. Franchement, il m'était indifférent que le responsable de *Seven Days* soit M. Watson ou M. Leiterman, car ils sont tous deux très compétents. Voilà l'une des raisons qui a motivé la nomination d'un seul responsable.

M. STANBURY: De toute façon, vous n'étiez pas d'avis que les questions choquantes au programme de cette émission étaient suffisamment la responsabilité du producteur-délégué ou du superviseur pour prendre certaines mesures disciplinaires contre eux.

M. WALKER: Assurément. J'ai eu un ou deux entretiens avec M. Leiterman, peut-être trois, en compagnie de M. Hogg. Je suis sûr que MM. Hogg et Haggan ont eu de nombreux entretiens avec M. Leiterman au cours de ces deux années au sujet des questions choquantes en cause. C'est leur responsabilité ainsi que celle de M. Gauntlett qui est le premier superviseur. Il est vrai que M. Leiterman est pleinement responsable de l'émission. Pour en revenir à M. Watson, je crois comprendre que bien qu'il soit co-animateur, et on m'en a informé je ne me rappelle plus quand, il participe à plusieurs décisions ainsi qu'à l'élaboration des sujets des émissions et il est au courant de certains projets. De fait, je crois qu'on le considère comme faisant partie du comité de rédaction.

M. STANBURY: En toute justice, je dois laisser l'occasion à M. Basford de poursuivre son interrogatoire; j'aurai peut-être l'occasion de poser d'autres questions par la suite.

M. WALKER: Je vous en prie.

M. BASFORD: Si j'ai bonne mémoire, et vous voudrez bien me corriger si je fais erreur, vous m'avez répondu hier que la question des communications au sein de Radio-Canada ne découlait pas de l'organisation mais des employés. De quels employés s'agit-il?

M. WALKER: Je ne voudrais pas donner trop de précisions à ce sujet, et j'espère que vous comprenez pourquoi. Le problème qui nous préoccupe en est un de la direction. J'ai affirmé, si ne ne m'abuse, que je considère que l'organisation est très claire et que les échelons des responsabilités sont peu nombreux; je crois que c'est surtout la question des responsables qui me préoccupe. Je crois que j'ai dit qu'il s'agissait du personnel de direction intermédiaire. Je voudrais m'exprimer clairement. Je veux dire le personnel à

l'échelon inférieur à celui de M. Hogg. Je suis convaincu que quelque chose ne tourne pas rond et je crains que cet état de choses ne soit attribuable aux employés, en raison du fait que des problèmes se posent depuis deux ans, que nous avons eu un superviseur responsable, un superviseur des affaires publiques, un superviseur général des émissions: voilà les divers échelons de responsabilité dont relève la réalisation de l'émission. Au niveau supérieur, l'entière responsabilité des émissions de nouvelles et d'affaires publiques relève de M. Hogg. Toutefois, je parle des échelons inférieurs à celui de M. Hogg et j'affirme que je me préoccupe des responsables et non pas de l'organisation.

M. BASFORD: Ce qui me préoccupe, c'est que ce prétendu problème se pose depuis deux ans; vous en avez attribué la cause à la direction intermédiaire et la direction supérieure résoud ce problème en congédiant deux personnes et en ne renouvelant pas les contrats de deux personnes des échelons inférieurs.

M. WALKER: Cela ne se passe pas ainsi. Il est vrai que c'est le point en litige à l'heure actuelle. Je puis toutefois vous assurer que de nombreux entretiens ont eu lieu aux échelons inférieurs dans le but de continuer la présentation de cette émission et d'en éliminer les parties choquantes que nous avons mentionnées hier et que M. Haggan a mentionnées, les parties qui étaient de mauvais goût, les sujets d'émission qui ont fait l'objet de recherches insuffisantes, les émissions mettant en cause l'éthique professionnelle, etc. Il n'est donc pas juste d'affirmer que nous avons attendu deux ans avant de prendre une décision en ce qui concerne les émissions de l'automne prochain.

Durant deux longues années, on n'a pas cessé de se demander à tous les échelons de la direction intermédiaire, et très souvent à l'échelon que j'occupe, pourquoi l'émission ou certaines parties de celle-ci n'ont pas donné les résultats attendus; nous avons étudié ces points de façon approfondie. Je ne voudrais pas donner l'impression que nous avons attendu deux ans avant d'agir. Cela est tout à fait faux. M. Hogg pourrait en dire long à ce sujet, car il joue un peu le rôle d'agent de liaison et il a dû faire face à plusieurs problèmes délicats qui lui donnaient beaucoup de mal.

M. BASFORD: Je ne prétends pas que vous n'avez rien fait depuis deux ans, mais il me semble que vous décidez en définitive de congédier deux employés à l'échelon inférieur.

M. WALKER: De quel échelon inférieur s'agit-il?

M. BASFORD: Le congédiement de deux animateurs d'une émission dont les textes sont établis d'avance, tout en prétendant que le problème se pose à l'échelon de la direction intermédiaire.

M. WALKER: Je suis d'avis que le problème se pose à l'échelon de la direction intermédiaire et je donne ces deux exemples parce que je suis convaincu qu'ils ont obtenu, dans le cas de M. LaPierre, j'ai tenté de l'expliquer de façon générale hier, et je ne puis parler autrement de ce dernier. Je pense que des mesures auraient dû être prises au niveau des superviseurs, mais ce n'est pas ce qui a eu lieu. Nous avons eu plusieurs entretiens avec M. LaPierre, comme l'a affirmé M. Haggan. Nous avons eu plusieurs entretiens avec toute l'équipe.

M. BASFORD: Vous avez expliqué hier que la plupart sinon toutes les questions en litige avaient surgi après la présentation des émissions.

M. WALKER: Oui. Le fait qu'il s'agisse de questions de ce genre pour la plupart m'intéresse particulièrement. J'ai employé cette expression en espérant

vous démontrer de quelque façon que la direction supérieure, mettons la société Radio-Canada, n'exerçait pas une surveillance de tous les instants sur les membres de l'équipe de *Seven Days* dans le cas d'une émission qui passe chaque dimanche. C'est tout à fait faux. J'ai affirmé hier que je n'étais pas mis au courant des questions traitées au cours de l'émission. Je l'étais durant une bonne partie de la première année de la mise en ondes de cette émission parce que nous voulions avoir notre mot à dire. C'était une émission-pilote qui traitait de plusieurs questions portant à controverse. Nous voulions au moins pouvoir défendre les responsables de l'émission en connaissant d'avance les questions traitées. M. Gauntlett n'avait pas encore été nommé superviseur immédiat, de sorte que, la première année, M. Haggan qui assumait déjà de vastes responsabilités au Service des affaires publiques a dû consacrer presque tout son temps à l'émission *Seven Days*. Nous avons alors décidé de nommer M. Gauntlett superviseur immédiat.

Vous avez raison d'affirmer que j'ai déclaré qu'il s'agissait de difficultés survenues après les émissions; on n'a pas empêché les responsables de traiter de ces questions. Il y a certainement eu plusieurs entretiens avec M. Haggan et probablement avec M. Hogg, dont je ne serais pas au courant ou que je n'ai pas besoin de connaître. Certaines émissions qui ont été diffusées n'ont pas atteint le résultat désiré, soit parce qu'elles n'avaient pas fait l'objet de recherches approfondies, soit parce qu'elles étaient de mauvais goût, soit pour d'autres raisons.

M. BASFORD: Si durant deux ans la direction de Radio-Canada a dû porter un jugement sur des question de l'émission qui avaient sans doute été approuvées par les superviseurs, pourquoi n'avez-vous pas congédié ceux-ci?

M. WALKER: Comme je l'ai affirmé hier, il arrive que je suis un de ceux qui aiment l'émission. Je désire qu'elle continue; je suis d'avis que c'est une bonne émission qui doit être au programme des émissions de Radio-Canada. C'est une nouvelle formule d'émission bien vivante, qu'il importe de garder. Deux années semblent représenter une longue période, mais il ne s'agit pas de deux années civiles, mais bien plutôt de deux saisons. Au cours de la première saison, la présentation de l'émission a constitué une véritable expérience; il en a été de même durant la deuxième saison. Moi-même, ainsi que d'autres membres de la direction, voulions d'un côté que l'emission continue, mais d'actre part nous voulions éliminer certaines choses qui étaient évidemment mauvaises et en raison desquelles il n'y aurait pas lieu de rendre une décision arbitraire répondant à l'alternative suivante: *a*) enlever l'émission des ondes alors qu'elle semblait atteindre un certain équilibre et offrir d'intéressantes perspectives d'avenir et (ou) *b*) congédier le responsable à qui on doit accorder tout le crédit ainsi qu'à son équipe de rédacteurs, pour avoir mené la barque pendant deux ans. Je songe à M. Leiterman à qui je rends hommage pour son dynamisme dans la présentation des diverses questions traitées, qui a peut-être manifesté trop souvent un manque de prudence mais qui a fait franchir à l'émission le stade expérimental. Je pense avoir explicité les raisons pour lesquelles nous avons continué pendant aussi longtemps la présentation de cette émission et pourquoi nous n'avons pas décidé de congédier les responsables. Nous n'en avions pas l'intention.

M. BASFORD: Je cite non pas vos paroles mais celles du président de Radio-Canada: «Nous voulons que l'émission *Seven Days* s'améliore et atteigne un niveau encore plus élevé». Dois-je comprendre que la direction a confiance

que les membres de la direction intermédiaire, MM. Gauntlett, Haggan et Hogg, verront à la réalisation d'une émission améliorée et plus importante sous une supervision appropriée?

● (11.45 a.m.)

M. WALKER: M. Hogg occupe l'échelon supérieur de cette direction intermédiaire. Je songeais plutôt à M. Haggan, peut-être à M. Gauntlett et même à M. Leiterman. A l'heure actuelle, j'ai tout lieu de croire que l'émission reviendra à l'automne et qu'elle sera améliorée. Je ne puis prévoir quels seront les résultats des difficultés qui ont surgi ces derniers jours. Il est possible que M. Leiterman refuse de continuer et M. Haggan pourra difficilement trouver quelqu'un doué des aptitudes nécessaires pour réaliser une émission de télévision de type magazine. Je puis vous affirmer que tous les échelons de la direction veulent que l'émission continue. Si M. Leiterman décide qu'il ne peut continuer, je crois qu'il nous sera possible de trouver quelqu'un pour l'automne prochain, mais ce ne sera pas facile. L'établissement des projets d'émissions de télévision doit commencer plusieurs mois à l'avance.

M. BASFORD: Dois-je comprendre que ceci est un vote de confiance à l'égard de M. Haggan à titre de superviseur des émissions d'affaires publiques pour lui confier l'an prochain la responsabilité de l'émission *Seven Days*?

M. WALKER: Non, ce n'est pas un vote de confiance que je viens d'exprimer. Je ne l'ai pas dit et je ne voudrais pas avoir à exprimer un vote de confiance dans ce contexte. C'est une question que nous étudions maintenant.

M. BASFORD: N'est-ce pas ce qui importe, à savoir que les membres de la direction intermédiaire ou les suprviseurs reçoivent un vote de confiance ou soient congédiés?

M. WALKER: C'est exact et nous étudierons cette question.

M. BASFORD: A l'automne?

M. WALKER: Je n'ai pas dit cela.

M. BRAND: Qu'avez-vous dit?

M. BASFORD: A mon avis, l'un des points essentiels, c'est que les superviseurs reçoivent un vote de confiance pour que leur cas soit étudié.

M. WALKER: C'est exact.

M. BASFORD: Vous avez déclaré que la direction devait étudier cette question. Je crois que j'ai le droit de demander ce que la direction a l'intention de faire.

M. WALKER: Nous avons l'intention de définir notre attitude par rapport au genre de superviseur chargé de cette émission. Présentement, nous ne sommes pas satisfaits. Autrement, nous n'aurions pas le problème qui se pose maintenant; nous établirons très bientôt, et cette étude est déjà commencée, les lacunes de cette émission, pourquoi les problèmes n'ont pas été réglés à l'échelon approprié, pourquoi ils ont pris l'allure d'un différend étendu aux yeux du public, etc. Au moment opportun, un vote de confiance sera donné aux intéressés, ou pour employer une expression brutale, des têtes vont tomber.

M. BASFORD: N'aurait-il pas été préférable de le faire il y a deux mois, plutôt que de congédier d'abord les deux animateurs?

M. WALKER: Nous le tentons depuis deux ans en essayant de résoudre certains de ces problèmes avec les intéressés. Je dois rendre justice à certaines personnes, sinon à toutes, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour résoudre ces problèmes. C'est une question de degré; ont-ils fait suffisamment d'efforts, je veux dire les superviseurs, pour résoudre ces problèmes? Voilà un point que nous devrons déterminer.

M. BASFORD: Vous avez affirmé hier qu'une des difficultés était que l'équipe de *Seven Days* était devenue un petit empire. Je ne sais pas si vous avez employé ces termes.

M. WALKER: Une petite société au sein de la Société.

M. BASFORD: Et que les mêmes problèmes ne se posaient pas dans les autres équipes de production. Si tel est le cas, pourquoi les réalisateurs de toutes les autres équipes de Toronto étaient-ils disposés à appuyer l'équipe de *Seven Days*?

M. WALKER: Je dois dire qu'il s'agit ici de questions de principe. J'appuie l'attitude de l'Association des réalisateurs dans les cas où il semble que l'autorité de la direction s'exerce de façon injustifiée. Il est normal que l'Association des réalisateurs ou un groupe de réalisateurs s'en préoccupent, surtout si l'un des leurs est en cause, comme en 1965 dans le cas du réalisateur dont nous avons parlé hier. Je comprends qu'ils veulent savoir en détail pourquoi la direction exerce son autorité alors que le superviseur immédiat ou même les réalisateurs possèdent les pouvoirs nécessaires pour embaucher et congédier les artistes.

M. BASFORD: J'ai surveillé la pendule, monsieur le Président, et je vais arrêter maintenant, bien que j'aimerais bien continuer.

M. LEWIS: Monsieur Walker, je vous ferai d'abord une demande. Je sais qu'il est difficile de répondre à certaines questions sans entrer dans les détails. Comme j'aimerais toucher à plusieurs points, je vous saurais gré de répondre plus brièvement que vous l'avez fait jusqu'ici.

M. WALKER: Je vous en prie.

M. BASFORD: Si le témoignage de M. Watson avait été plus court, M. Walker aurait comparu il y a trois jours.

M. LEWIS: Nous constatons que le malheur des uns fait le bonheur des autres.

M. WALKER: Je me ferai un plaisir de répondre plus brièvement.

M. LEWIS: J'aimerais poursuivre l'interrrogatoire commencé par MM. Basford et Stanbury. Je voudrais savoir si j'ai bien compris vos explications sur la question de la cessation des contrats des animateurs. Vous avez affirmé que vous désirez que l'émission *Seven Days* continue comm émission qui porte à controverse. Vous avez également affirmé que vous désirez que M. Douglas Leiterman soit le producteur délégué de l'émission.

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Si j'ai bien compris, vous désirez également que MM. Lefolii et Hoyt participent à l'émission.

M. WALKER: Je ne les ai pas mentionnés.

M. LEWIS: Je n'ai pas dit que vous les aviez mentionnés, mais j'ai supposé d'après ce que vous avez dit que vous ne vous opposez pas à ce que MM. Lefolii et Hoyt continuent de réaliser l'émission.

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Est-ce qu'on peut douter que si quelqu'un est responsable des mauvaises parties de l'émission, t je n'ai aucun doute qu'il y en a eu, les trois principaux responsables sont MM. Leiterman, Hoyt et Lefolii; n'est-ce pas vrai?

M. WALKER: J'essaie de répondre le plus brièvement possible comme vous l'avez demandé. J'ai mentionné, il y a quelques instants, qu'on m'a informé de l'existence en coulisse d'un comité de rédaction dont fait partie M. Watson.

M. LEWIS: Ai-je raison?

M. WALKER: Avez-vous raison?

M. LEWIS: M. Hoyt réalise l'émission une smaine et M. Lefolii la réalise la semaine suivante. C sont les premiers responsables du contnu de l'émission.

M. WALKER: Ainsi que M. Leiterman.

M. LEWIS: Ils relèvent du producteur délégué. De sorte que les premiers responsables de la présentation à l'émission de sujets scabreux, vulgaires, ou qui font sensation sont MM. Leiterman, Lefolii et Hoyt.

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Et vous semblez avoir confiance que malgré cela il est possible d'améliorr l'émission en la confiant aux mêmes personnes?

M. WALKER: Je l'espère.

M. LEWIS: A l'heure actuelle, vous avez confiance, n'est-ce pas?

Mr. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Vous demandez par notre entremise à M. Leiterman de continuer son travail, n'est-ce pas?

M. WALKER: Pas par votre entremise.

M. LEWIS: Par le témoignage que vous avez rendu.

M. WALKER: J'ai déclaré au cours de mon témoignage que j'espère que M. Leitrman acceptera de continuer l'automne prochain.

M. LEWIS: Par conséquent, je n'exagérais pas lorsque j'ai affirmé que vous avez confiance qu'il fera un meilleur travail que jamais auparavant malgré ses erreurs passées.

M. WALKER: Je crois qu'il peut faire un meilleur travail.

M. LEWIS: Je regrette, je n'use pas d'équivoque, mais vous devez être persuadé qu'il le fera, sans quoi vous ne le garderiez pas. Il ne suffit pas qu'il puisse le faire pour lui demander de rester. Vous devez être convaincu qu'il le fera.

M. WALKER: C'est juste.

M. LEWIS: Et pourtant, monsieur Walker, vous essayez de nous persuader —et c'est là ma difficulté—que toute cette confiance que vous avez en MM. Leiterman, Hoyt et Lefolii, n'est pas assez grande pour que vous leur permettiez de choisir les animateurs d'une émission que, vous en êtes persuadé, ils amélioreront.

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Êtes-vous prêt à vous en tenir là? Ne pensez-vous pas que cela est illogique?

M. WALKER: Non.

M. LEWIS: Ai-je raison de croire que MM. Leiterman, Hoyt et Lefolii veulent garder MM. Watson et LaPierre comme animateurs?

M. WALKER: C'est ce que je crois savoir.

M. LEWIS: Et M. Haggan veut-il qu'ils le demeurent?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Ai-je raison de croire que M. Gauntlett estime qu'ils ont bien rempli leur rôle d'animateurs?

M. WALKER: C'est exact, je crois. Je ne puis être aussi clair dans le cas de M. Gauntlett.

M. LEWIS: Ainsi donc, tous les directeurs de la réalisation d'un niveau inférieur à celui de M. Hogg veulent garder MM. Watson et LaPierre comme animateurs.

M. WALKER: Cela semble être le cas.

M. LEWIS: Voulez-vous dire que M. Hogg a recommandé leur renvoi?

M. WALKER: Non, j'ai dit qu'au cours d'entretiens, M. Hogg a convenu avec moi qu'ils ne devaient plus être coanimateurs.

M. LEWIS: M. Hogg sera sans doute appelé à témoigner, et je veux m'assurer de ce que vous entendez par là. Voulez-vous dire qu'il était d'accord quand vous lui avez dit que MM. Watson et LaPierre devaient partir ou qu'il vous a déclaré au cours de la conversation: «Je conviens avec vous que MM. Watson et LaPierre ne sont pas bons, on ne peuvent être gardés et qu'ils doivent partir»? Que voulez-vous dire au juste?

M. WALKER: Je veux dire qu'au cours d'entretiens échelonnés sur une période assez longue, M. Hogg et moi-même avons convenu qu'il fallait les renvoyer.

M. LEWIS: Monsieur Walker, je ne sais rien de ceci. Avez-vous donné à M. Hogg la chance d'exprimer son accord ou lui avez-vous dit: «MM. Watson et LaPierre doivent partir»?

M. WALKER: J'ai dit qu'au cours d'entretiens qui ont duré un certain temps sur les problèmes quant à MM. Watson et LaPierre—à mon sens, en tout cas, et

M. Hogg était d'accord avec moi—il a convenu qu'on ne devrait pas renouveler leurs contrats l'automne prochain; nous sommes tombés d'accord.

M. LEWIS: Nous sommes tombés d'accord? Était-il d'accord?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Êtes-vous satisfait de dire au Comité que vous croyez que M. Hogg partage votre opinion, soit que MM. Watson et LaPierre ne sont pas bons pour l'émission?

M. WALKER: C'est mon avis, mais, en toute justice, vous devriez le demander à M. Hogg.

M. LEWIS: Bien sûr, je le lui demanderai. Vous avez mis M. Hogg en cause en disant qu'il partageait votre avis. Je veux savoir exactement ce que vous voulez dire. Me suis-je bien exprimé?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: C'est là votre témoignage sur l'attitude de M. Hogg?

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Pour ce qui est de M. Watson, vous dites que vous ne lui avez jamais soufflé mot de la déloyauté envers la direction?

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Monsieur Walker, je dois agir ainsi, parce que, selon moi, il faut connaître exactement la situation. Vous avez sans doute lu le compte rendu des délibérations de la première séance du Comité sur cette question et je vais me donner la peine de revenir sur les affirmations de M. Watson, une par une, et vous demander si M. Watson se trompe ou non.

M. WALKER: Je vous en prie.

M. LEWIS: A la page 36 du compte rendu, M. Watson déclare que les raisons que vous lui avez données pour le séparer—et je ne cite pas textuellement—de l'émission *This Hour Has Seven Days* étaient, d'abord, que vous croyiez—ou qu'on croyait—qu'il en voulait à la direction. Cette déclaration de M. Watson est-elle fausse?

M. WALKER: En partie, oui. J'ai dit que, sur une longue période, il avait donné l'impression d'un jeune homme en colère, comme on dit parfois, d'un jeune homme qui cherche querelle, et qu'il avait causé beaucoup d'ennuis à la Société. C'était mon opinion, comme je l'ai exprimée dans mon entretien intime avec M. Watson.

M. LEWIS: Ainsi, vous ne nieriez pas qu'il en voulait en quelque sorte à la direction?

M. WALKER: J'ai dit Société et non pas direction.

M. LEWIS: Pour lui cela veut dire la même chose, n'est-ce pas?

M. WALKER: Pas nécessairement.

M. LEWIS: A qui songerait-il?

M. WALKER: Il songerait probablement à la haute direction, appellation que je n'aime pas employer moi-même; il songerait au siège de l'administration à Ottawa.

M. LEWIS: C'est ce qu'il a cru, j'en suis sûr, dans son témoignage et c'est ce que vous vouliez dire.

M. WALKER: J'ai dit «contre la Société».

M. LEWIS: Puis il a rapporté que vous lui aviez dit qu'il était contre la direction, déloyal envers la direction.

M. WALKER: Je n'ai pas dit cela.

M. LEWIS: Que peut-être aviez-vous dit qu'il était contre la Société, contre le président.

M. WALKER: Non, je n'ai pas dit cela.

M. LEWIS: Voici ses paroles textuelles, comme en fait foi le compte rendu. M. Watson a dit: «J'ai mes notes, qui contiennent certaines citations si le Comité les désire» et d'ajouter les mots suivants entre guillements: «contre le président, contre la direction, peut-être contre la compagnie, contre Radio-Canada.»

M. WALKER: C'est un tableau assez vaste. Mon entretien avec lui avait une portée assez considérable. J'ai décrit mon entretien intime avec M. Watson. J'ai dit, pour commencer, qu'il s'agissait d'une discussion d'homme à homme, dont le but était de déterminer exactement pourquoi il semblait tellement en colère à l'occasion. Je n'ai jamais employé les mots «déloyauté» ou «loyauté»; il peut l'avoir fait, je ne me souviens pas.

M. LEWIS: Il a dit que c'était dans ses notes. Il n'a pas mentionné le mot «déloyauté».

M. WALKER: Je crois qu'il a retiré ces paroles. J'ai exprimé une vive inquiétude sur son attitude envers la Société, sur le fait qu'il semblait toujours prêt à lancer un défit et qu'il semblait souvent considérer la haute direction de la Société comme une sorte de monstre qu'il devait sans cesse combattre. Je lui ai dit que c'était tout à fait inutile et qu'il ne semblait pas y avoir de raison pour cela. C'est alors que j'ai dit: «Vous semblez être un jeune homme en colère, un homme qui cherche querelle. Je voudrais comprendre l'homme Patrick Watson un peu plus que par le passé.»

Je regrette de m'étendre un peu, mais je dois rattacher cela au principal objet de mon entretien intime avec M. Watson. Je voulais le comprendre un peu mieux par rapport aux difficultés qu'il nous a causées et aux défis qu'il nous a lancés dans le passé en vue d'une recommandation possible tendant à lui confier un grand rôle à ce nouveau programme sur le Canada. Voilà l'objet de la discussion, discussion assez libre sur une grande variété de sujets. Nous avons parlé de son attitude envers le problème actuel du Canada; je lui ai demandé s'il s'intéressait véritablement à ce genre de programme. Il a dit qu'il était intéressé, évidemment.

M. LEWIS: Quel problème du Canada?

M. WALKER: Le problème actuel du biculturalisme, et du bilinguisme, et ainsi de suite au Canada. Le programme *Quarterly Report*, que nous commencerons avec espoir en octobre sera une étude des problèmes actuels de la nation et

sera fait par des collègues de langue français et de langue anglaise. Je voulais comprendre son attitude à l'égard des problèmes du Canada aujourd'hui. Il importe que tous les niveaux de la haute direction comprennent l'attitude de tous ceux qui travailleront à un programme de cette importance. La discussion a été très fructueuse et très utile, et il en a lui-même reconnu l'utilité.

M. LEWIS: Je n'en doute pas, mais il s'agit de savoir si les mots employés par lui correspondent exactement à ceux dont vous vous souvenez. D'après ce que vous me dites, vous avez sans doute fait savoir à M. Watson qu'il défiait souvent la haute direction et que vous vouliez savoir pourquoi.

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Et que son attitude était moins que respectueuse—ce ne sont pas vos mots, mais les miens—et que vous vouliez en connaître la raison?

M. WALKER: Oui, vous pourriez le dire ainsi.

M. LEWIS: Et n'étaient-ce pas les raisons pour que le contrat de M. Watson ne soit pas renouvelé? Je parle de son attitude envers la direction. N'était-ce pas une raison pour ne pas renouveler son contrat?

M. WALKER: Vous devez comprendre que nous lui renouvelons avec confiance son contrat à l'égard d'un programme plus important.

• (12.05 p.m.)

M. LEWIS: N'étaient-ce pas vos raisons pour ne pas renouveler son contrat avec *Seven Days*?

M. WALKER: Non, monsieur.

M. LEWIS: Votre raison pour ne pas renouveler son contrat avec *Seven Days* n'était-elle pas simplement que vous croyiez qu'il exerçait une mauvaise influence sur M. Leiterman? Ce sont là vos mots, et non pas les miens.

M. WALKER: Non, ce sont les vôtres. Je répète qu'à notre avis, la combinaison de deux patrons n'est pas bonne.

M. LEWIS: Mais vous l'avez déjà dit. Vous êtes revenu au moment où vous avez séparé M. Watson et M. Leiterman. Nous n'en sommes plus tout à fait là. Nous en sommes à la deuxième année. M. Watson n'est plus coréalisateur; il n'est pas copatron. Inutile, donc, de revenir sur cette histoire. MM. Watson et Leiterman étaient déjà séparés. M. Watson n'était qu'animateur. Par conséquent, vous devez avoir une autre explication.

M. WALKER: Oui; la raison que j'ai déjà donnée, soit en réponse à des questions du Comité ou ailleurs, c'est que, sauf erreur, M. Watson faisait partie du groupe de rédaction.

M. LEWIS: Vous êtes-vous informé auprès de M. Leiterman? Si ma mémoire est fidèle—malheureusement, je n'ai pas le compte rendu ici et je n'ai pas pris de notes; je vous demanderais à vous ou à tout autre membre de me corriger, si je me trompe—si ma mémoire est fidèle, dis-je, M. Leiterman dans son témoignage nie toute influence de M. Watson sur la réalisation la deuxième saison et, sauf erreur, il a déclaré: «Il m'est souvent arrivé de ne pas le voir pendant des semaines ailleurs qu'à la répétition du dimanche.»

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Je suis pas mal certain que c'est exact.

Avez-vous déjà demandé à M. Leiterman si M. Watson s'immisçait dans son travail?

M. WALKER: Non.

M. LEWIS: Vous avez décidé de votre propre chef—sans aucune preuve que M. Watson fût pour quelque chose dans ce que vous n'aimiez pas du programme—de le renvoyer?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Et vous croyez que c'est la bonne façon d'administrer un programme?

M. WALKER: Oui, je le crois.

M. LEWIS: Vous ne pensez pas qu'il est de votre devoir d'en discuter avec d'autres?

M. WALKER: Ce que j'ai fait.

M. LEWIS: Avec le réalisateur exécutif.

M. WALKER: Eh bien, non; mais l'affaire a été renvoyée à mes subalternes.

M. LEWIS: Avez-vous constaté si elle l'avait été?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Et l'a-t-elle été?

M. WALKER: Oui, jusqu'à M. Gauntlett.

M. LEWIS: Quand M. Gauntlett en a-t-il été mis au courant?

M. WALKER: Probablement dix semaines avant le 1er avril.

M. LEWIS: On nous a dit que c'est en janvier que M. Haggan en a entendu parler pour la première fois. Est-ce exact?

M. WALKER: Peut-être...eh bien, non; probablement au début de février, je pense.

M. LEWIS: Eh bien, monsieur Walker, permettez-moi de vous demander ceci. Maintenant que vous savez de M. Leiterman, par mon entremise ou par celle d'autres membres du Comité, que votre opinion quant à l'immixion de M. Watson était sans fondement, êtes-vous disposé à reconsidérer—oublions M. LaPierre pour l'instant—êtes-vous disposé à reconsidérer le renvoi de M. Watson à titre d'animateur de l'émission?

M. WALKER: Je n'ai pas accepté le mot «immixion». C'est peut-être l'une des choses...

M. LEWIS: M. Leiterman l'a nié. Il a dit que vous vous trompiez; que la raison que vous alléguez pour renvoyer M. Watson est sans fondement et n'existe pas; de fait vous vous trompez. Étant donné que vous n'avez plus de raison, êtes-vous disposé à rengager M. Watson?

M. Walker: Je ne suis pas disposé à admettre que je me suis trompé. Je persiste à croire que M. Watson exerçait, et exerce encore, une influence sur le programme.

Puis il y a un autre facteur: nous voulons charger M. Watson du programme sur le Canada dont j'ai parlé.

M. LEWIS: Avez-vous parlé à M. Watson de la possibilité de lui confier les deux tâches?

M. WALKER: J'en ai parlé à M. Haggan, à qui on a dit qu'on veut M. Watson pour cette émission. C'était le 15 avril, je pense.

M. LEWIS: Pourquoi, monsieur Walker, tout cela n'aurait-il pas pu attendre la fin de la saison? D'après ce qu'on nous a dit, vous auriez pu modifier le personnel du programme pour l'automne prochain, entre le 8 mai et le mois de septembre ou octobre ou la date de la reprise, comme cela se fait d'ordinaire, probablement sans provoquer le moindre murmure. Pourquoi avez-vous fait exprès pour mettre la Société dans le pire pétrin depuis nombre d'années? Dans quel dessein avez-vous fait cela, monsieur Walker?

M. WALKER: Eh bien, je ne suis pas prêt à reconnaître que j'ai fait exprès pour créer cette mauvaise situation. Selon moi, il ne convient sûrement pas, si je puis dire, de m'accuser de l'avoir fait exprès, car ce n'est pas le cas.

M. LEWIS: Si je porte cette accusation, c'est parce que, selon les témoignages rendus, M. Haggan vous a dit, ou a dit à M. Hogg, que ces changements ne devraient pas être permis au milieu de la saison.

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Qu'est-ce qui vous obligeait à prendre la décision le 5 avril, au lieu d'attendre encore quatre semaines pour le faire au moment de la nomination ordinaire du personnel du programme pour l'automne prochain, alors que vous auriez pu le faire, je le répète, sans provoquer le moindre murmure?

M. WALKER: Eh bien, il y a deux raisons. Je me reporte à la date du 5 avril, alors que M. Haggan était très désireux de me voir accepter une recommandation très urgente tendant à associer M. Watson à la nouvelle émission *Quarterly Report*.

M. LEWIS: Est-ce vraiment la raison pour que cela ne s'applique à M. LaPierre?

M. WALKER: La raison du moment choisi?

M. LEWIS: La raison du moment choisi. En d'autres termes, vous auriez pu en discuter avec M. Watson sans prendre de décision finale immédiatement; et cela ne s'appliquait pas à M. LaPierre.

M. WALKER: Non; mais j'ai jugé que...

M. LEWIS: C'est tout.

Le PRÉSIDENT: Vouliez-vous terminer?

M. WALKER: Si je le puis. Je voulais m'entretenir avec M. Watson à cause de la recommandation que faisait, ou qu'était sur le point de faire, M. Haggan. Je voulais avoir avec lui un entretien d'homme à homme, comme je l'appelle encore, afin de le comprendre un peu mieux que par le passé par rapport aux défis, alors qu'on était sur le point de recommander que lui soit confié un plus grand rôle, et cette recommandation était urgente.

Le PRÉSIDENT: M. Prittie?

M. LEWIS: M. Walker avait mentionné un deuxième point et on devrait peut-être lui permettre de poursuivre...

M. WALKER: Je l'ai oublié.

M. PRITTIE: Dans le même ordre d'idée, M. Walker, en ce qui concerne le moment précis où l'on a avisé MM. Watson et LaPierre que leurs contrats ne seraient pas renouvelés pour l'année suivante, on ne les a pas avisés avant parce que d'après M. Haggan, cela aurait eu un mauvais effet sur le reste de l'émission. Est-ce que l'effet ne sera pas le même sur les quatre ou cinq émissions qui restent à faire? Cela revient à ce que M. Lewis disait tantôt. N'aurait-il pas mieux valu attendre la fin du programme avant de traiter ce genre d'affaire?

M. WALKER: Je me rappelle maintenant mon deuxième point. Le voici: il est tout à fait normal, dans tout organisme de radiodiffusion, que ce soit Radio-Canada ou un autre et quelle que soit l'émission, d'aviser les participants vers le milieu et dans certains cas vers la fin de la série d'émissions, si la direction a décidé, à la fin d'une saison, de ne pas renouveler leur contrat. C'est tout à fait normal. Par exemple, permettez-moi de mentionner à nouveau le cas de Juliette, récemment. C'est tout à fait normal. C'est ce que je voulais dire en deuxième lieu. Cela n'a pas semblé conduire à l'explosion générale dont nous avons été témoins dans le cas présent.

M. PRITTIE: Mais c'était contraire à l'idée du superviseur en chef. Il lui a semblé que cela aurait de mauvais effets.

M. WALKER: Il lui a semblé qu'il aurait mieux valu faire les choses vers la fin de la saison. Il n'y a pas de mal à cela.

M. PRITTIE: J'avais déjà remarqué le même point que M. Lewis a soulevé au sujet du témoignage de M. Watson, à la page 36 du premier rapport des procès-verbaux du comité. Il a rapporté qu'au cours de son entretien avec vous, le 5 avril, vous lui aviez dit qu'il était, et je cite: contre le président, contre la direction et peut-être contre Radio-Canada...» et plus loin: nous croyons que «nous n'êtes pas l'un des nôtres». Qu'avez-vous pensé de ces impressions au sujet de l'attitude de M. Watson à l'égard de Radio-Canada? Viennent-elles de déclarations particulières que l'on vous aurait transmises? J'aimerais savoir comment vous est venue cette impression au sujet de l'attitude de M. Watson à l'égard de la direction.

M. WALKER: Eh bien il faudrait remonter assez loin, peut-être même avant l'émission *Seven Days*, quand M. Watson a semblé en voie de s'opposer à la direction en des occasions qui se sont faites plutôt nombreuses, si vous me le permettez. Il semblait de plus pencher vers les grandes déclarations publiques, en quelque sorte, si bien que trop souvent les petits conflits internes que nous pouvions avoir apparaissaient en plusieurs colonnes dans la presse. Cela a souvent été un sujet de discussion au cours des deux dernières années.

M. PRITTIE: Ces déclarations dans les journaux rapportaient-elles exactement les paroles de M. Watson ou était-ce simplement bavardage de chroniqueur?

M. WALKER: Il n'y a pas de fumée sans feu. Permettez-moi de dire, et je continuerai de le faire, qu'une grande partie les renseignements venaient soit de

M. Leiterman, soit de M. Watson, ou des deux à la fois; et ils ne l'ont pas nié quand ils en avaient la chance.

M. PRITTIE: C'est une supposition de votre part, n'est-ce pas?

M. WALKER: J'ai bien dit qu'«ils ne l'ont pas nié quand ils en avaient la chance».

M. PRITTIE: Et, encore, vous n'avez pas de précision à ajouter.

M. WALKER: Bien sûr que non.

M. PRITTIE: La raison pour laquelle je vous pose cette question c'est que d'après mes notes, lorsque vous avez ouvert le débat, vous avez mentionné quelque chose à l'effet que vous souhaitiez que les problèmes qui surgissent au sein de Radio-Canada se discutent à l'intérieur de l'organisme et non pas publiquement.

M. WALKER: J'ai dit que telle a été la situation au cours des longues années pendant lesquelles s'est développé notre organisme.

Naturellement, monsieur, pour plusieurs organismes, d'autant plus pour un organisme en pleine crise de croissance, je ne parle pas de maintenant mais d'il y a plusieurs années, il existe beaucoup de conflits internes. Jusqu'à récemment, il semble que ces derniers aient été gardés comme il se doit à l'intérieur, et menés entre les différents paliers de l'administration, et d'une façon générale, réglés.

En ce qui concerne *Seven Days,* comme je l'ai dit hier, il est arrivé quelque chose qui semble indiquer, selon moi, qu'ils se sentent plutôt libres et indépendants de l'organisme, pour ainsi faire connaître leurs conflits au public. Ils semblent croire, en elle-même la chose est troublante, qu'il leur est possible de faire connaître leurs disputes à la presse, à l'occasion, et au public en général, à l'occasion, et cela de différentes façons.

M. PRITTIE: Je veux revenir à un point que M. Sherman a soulevé hier. Il a exprimé l'avis que MM. Faibish, LaPierre et Watson auraient des divergences d'opinion, du moins ces trois derniers, et également M. Zolf. M. Zolf avait fait des commentaires au sujet de Radio-Canada relativement à la commission Fowler, et je crois que M. Faibish a fait partie de la commission; M. LaPierre aurait fait des déclarations à Winnipeg, et ainsi de suite. Il vous a demandé si cela avait compté dans votre décision.

M. WALKER: Pas du tout.

M. PRITTIE: Vous ne voyez donc pas de mal à ce que des employés de l'échelon inférieur fassent des soumissions ou des commentaires au cours de ce genre d'enquête?

M. WALKER: Je n'avais pas compris votre question. Au contraire je m'y oppose, si vous voulez parler de la soumission de l'association des réalisateurs quand M. Watson en était le président. Cela est très mauvais, à mon avis. Elle rassemblait ce qui semblait être un certain nombre de griefs auxquels on n'avait pas du tout fait suivre la voie ordinaire vers l'administration. C'était très incorrect.

S'ils leur avaient fait suivre le cours normal vers la direction supérieure, nous aurions très certainement traité de ces choses, nous aurions fait un effort pour en traiter. S'ils n'avaient pas été satisfaits, ils auraient alors bien fait,

placés devant une commission d'enquête sur Radio-Canada et la radiodiffusion en général, de soumettre une liste de griefs non encore réglés. Cela aurait été correct. Je n'y aurais pas vu de mal.

M. PRITTIE: Je n'ai pas lu la soumission de l'association des réalisateurs. Parlait-elle de griefs particuliers qui n'ont pas été résolus, ou bien les réalisateurs exprimaient-ils leur point de vue sur la façon de diriger Radio-Canada, de l'administrer? Si je vous le demande c'est parce que je ne le sais pas. Vous avez parlé de griefs.

M. WALKER: J'aimerais mieux ne pas essayer de préciser, parce que c'est si long. En fait, on ne m'a jamais fait une de ces déclarations personnellement; mais j'ai vu certaines des déclarations contenues dans le mémoire présenté à la commission d'enquête Fowler.

Je crois que je serais probablement injuste envers l'association des réalisaturs dont le président d'alors était M. Watson, si j'essayais de rappeler les différents griefs. Je préférerais ne pas le faire, si c'est possible.

M. PRITTIE: Eh bien, pour en revenir à ce que vous avez dit, vous n'auriez rien eu à redire s'ils avaient présenté à la commission Fowler des sujets précis de grief qu'ils auraient d'abord présentés à la haute direction sans obtenir satisfaction. En général, êtes-vous d'avis que des employés, par l'intermédiaire d'une de leurs propres organisations fassent une soumission à une commission d'enquête, comme les fonctionnaires fédéraux l'ont fait dans le cas de la commission Glassco? Dans ce dernier cas vous ne vous seriez pas attendu à ce que le directeur de la Commission du service civil critique publiquement les fonctionnaires fédéraux d'avoir agi comme ils l'ont fait? Il y a des fonctionnaires des échelons inférieurs qui maintiennent leurs propres organisations. Ce serait la même chose en ce qui concerne Radio-Canada. Vous ne vous y opposeriez pas?

M. WALKER: Non. C'est mon opinion personnelle. Le président peut penser autrement, mais je ne crois pas. Mais je répète que la meilleure façon de régler un différend interne est de le faire au sein même de l'organisme, avec la direction et selon le niveau qui convient. Si les employés n'ont pas obtenu satisfaction, ensuite ils pourront, par l'intermédiaire de leur association, présenter leurs griefs qui n'ont pas été résolus à une commission d'enquête particulière.

M. PRITTIE: Je ne poursuivrai pas parce qu'on ne sait pas si l'organisation des réalisateurs traitait de certains griefs en particulier ou bien si elle faisait des recommandations générales sur la façon, selon elle, de diriger Radio-Canada.

J'aimerais passer à autre chose. On a mentionné certains articles de l'émission *Seven Days* qui vous avaient déplu. Pourriez-vous apporter des précisions? J'ai vu quelques-unes des émissions. J'ai vu la satire sur le pape. Je crois qu'on a aussi parlé de la reine. Croyez-vous qu'il soit convenable de faire une satire sur la royauté, par exemple?

M. WALKER: Je crois que c'est déplacé, parce que cela offense un grand nombre de personnes, et je ne crois pas qu'il est de notre pouvoir à Radio-Canada, d'offenser une forte proportion de la population qui éprouve de profonds sentiments envers la royauté.

M. PRITTIE: Diriez-vous la même chose au sujet du pape?

M. WALKER: Mes sentiments sont les mêmes à cet égard. C'est très offensant et déplacé. J'irai même plus loin et je dirai que c'est tout à fait stupide de songer à faire une satire sur une visite du pape. Cette visite était alors d'une extrême importance dans le contexte de la paix mondiale. C'est tout à fait déplacé. Je crois qu'ils ont eu complètement tort d'avoir même songé à le faire.

M. PRITTIE: Et je crois, même, mais je ne suis pas certain, qu'il se sont aussi moqués du président des États-Unis. J'ai peut-être tort, mais je crois que cela s'est fait.

M. WALKER: Depuis deux ans que l'émission dure, j'ai de la difficulté à me les rappeler toutes. Je ne m'en souviens pas.

M. PRITTIE: Je crois qu'on a imité le président à la télévision. J'essaie de déterminer si cela peut être critiqué. J'ai parlé de la royauté et du pape, je pourrais aussi bien descendre l'échelle et parler de l'archevêque de Canterbury ou du modérateur de l'Église unie. Où tirer la ligne à ce sujet?

• (12.25 p.m.)

M. FAIRWEATHER: Les membres du Parlement.

M. PRITTIE: Eh bien, je ne verrais pas d'objection à une satire sur les députés ou les sénateurs. On se moque bien, comme vous le savez, du premier ministre et du chef de l'opposition. Mais ou tirer la ligne de démarcation? Si la reine et le pape sont hors de question, où se trouve la limite? Croyez-vous qu'une satire sur le président de France ou sur le président des États-Unis soit dans l'ordre?

M. WALKER: Eh bien tout d'abord, il est très difficile de légiférer. Mais je crois que c'est le bon sens qui devrait diriger en matière de satire. La satire est une forme d'humour très brillante et très astucieuse, et elle amuse la majorité si elle est faite comme il convient. Mais si elle n'est pas faite d'une façon convenable et que ce n'est même pas de la satire bien faite, on ne devrait pas la permettre. Comme je l'ai dit, il faut se servir de son bon sens. On a mentionné une satire sur la visite du pape. A mon avis, une satire à ce sujet était tout à fait déplacée. Il s'agit tout simplement de savoir comment se servir de son bon sens. M. le président, si vous le désirez, je puis vous lire une déclaration très générale sur la satire. En aucune façon cela ne constitue une réponse décisive à votre question à ce sujet, mais cela donne une idée générale de notre façon de voir la chose.

M. BRAND: Cela a déjà été déposé au témoignage.

M. BASFORD: C'est inscrit à l'article 662 du programme que nous avons en main.

M. PRITTIE: J'en prendrai note plus tard. Je ne veux pas retenir M. Walker. Je ne retarderai pas le comité bien longtemps encore, mais j'aurais un ou deux autres points à soulever. On a longuement discuté des émotions que M. LaPierre étalait au cours de l'émission et je me pose des questions à ce sujet. Est-ce que vous ne tentez pas d'établir le même critère pour une émission comme *Seven Days* que comme pour vos bulletins de nouvelles? L'objectivité des bulletins de nouvelles de Radio-Canada me plaît, et je n'aimerais pas voir M. Cameron essuyer une larme ou montrer une émotion quelconque quand il lit les nouvelles; mais c'est un bulletin de nouvelles. Croyez-vous que le mêmes normes puissent s'appliquer pour une émission du genre de *Seven Days* et pour un bulletin de nouvelles? Je suppose évidemment que vous répondrez oui, mais je ne vois pas comment on peut appliquer les mêmes normes à une émission de ce genre, qui se veut personnelle et à un bulletin de nouvelles.

M. WALKER: Oui, c'est cela.

M. PRITTIE: En fait ma question était assez ambiguë.

M. WALKER: On ne peut pas appliquer les mêmes normes, et on ne les applique pas.

M. PRITTIE: Si vous n'appliquez pas les mêmes normes, je ne comprends pas alors pourquoi la direction s'inquiète de ce que M. LaPierre exprime ses émotions.

M. WALKER: Dans le cas de M. Cameron que vous avez cité en exemple, il s'agit de nouvelles pures et simples, de faits, tandis que dans l'autre cas comme vous l'avez vous-même décrit, il s'agit d'interprétation des faits, d'enquêtes-reportages, d'entrevues. La différence est énorme entre les deux genres de programme. L'émission *Seven Days* permet la venue de personnalités. Je ne voudrais pas laisser entendre que M. Cameron n'est pas une personnalité, mais il est un lecteur de bulletins de nouvelles.

M. PRITTIE: Le problème en est donc un de degré, et d'après vous, M. LaPierre aurait démontré trop d'émotions.

M. WALKER: Vous avez parfaitement raison.

M. PRITTIE: Revenons-en au contenu de l'émission. Nous avons des articles que l'on pourrait qualifier de hors de l'ordinaire, des sujets parfois légers de ton, parfois à sensation, parfois même piquants. M. Leiterman a déclaré dans son témoignage que *Seven Days* avait évidemment un plus grand public qu'une émission comme *Close Up*. D'après moi ce qui attirait un si grand public, c'était justement ce genre de sujets. Ce n'est peut-être pas trop bien, mais c'est ce que les gens aiment. On l'a vu sur la colline du Parlement pendant le débat sur l'affaire Munsinger: les gens étaient beaucoup plus nombreux que pour tout autre débat à caractère mondain. Ai-je raison de penser que si on enlevait ces sujets de l'émission *Seven Days*, cette dernière se rapprocherait du genre de *Close Up* et n'attirerait pas le même nombre de gens? Le grand public de *Seven Days* ne dépend-il pas de ces sujets en particulier?

M. WALKER: Vous voulez parler des sujets à caractère léger?

M. PRITTIE: Disons plutôt les sujets inhabituels, piquants, à sensation.

M. WALKER: Vous voulez dire que c'est une des raisons pour le grand nombre de téléspectateurs?

M. PRITTIE: Oui.

M. WALKER: Jusqu'à un certain point, sans doute, mais je dois aussi ajouter que d'après nos enquêtes, les téléspectateurs n'approuvent pas nécessairement ce genre. En fait les résultats semblent plutôt indiquer que leur appréciation va plus vers les sujets substantiels que vers les sujets piquants; et ce sont nos recherchistes qui travaillent pour ce que l'on appelle «Appréciation des émissions» qui ont obtenu ces renseignements. C'est ce qui ressort précisément de nos rapports d'enquêtes auprès du public. Mais je dois cependant affirmer

avec vous qu'il y a lieu de croire que le piquant de l'émission est une des raisons pour lesquelles il attire un si large public. Je crois qu'il y a toujours l'attrait de ce qui se fera la semaine suivante.

M. PRITTIE: Pourquoi le public de *Seven Days* serait-il beaucoup plus nombreux que celui de *Close Up*? Si je mentionne *Close Up,* c'est parce que c'est le titre qui me vient d'abord en tête. Pourquoi ce si grand public? Pourquoi tant de Canadiens envoient-ils des milliers de lettres et de télégrammes aux membres du parlement au sujet de *Seven Days*, tandis que d'après moi la réaction n'aurait pas été la même pour *Close Up*, par exemple. Nous aurions bien sûr reçu certain nombre de protestations si un programme comme *Close Up* avait été enlevé de l'horaire, mais non pas en si grand nombre. Quelle est la raison de cette popularité?

M. WALKER: Eh bien il y a deux raisons. La première est que le nombre de spectateurs augmente d'une façon générale. On utilise beaucoup plus d'appareils qu'à l'époque de *Close Up*. Les gens sont plus intéressés qu'alors à tous les services de la télévision; et *Seven Days* est un programme complètement différent. C'est la nouvelle formule de journalisme télévisé. C'est un programme beaucoup plus excitant que *Close Up,* bien que ce dernier était un bon programme.

M. MACQUARRIE: M. le président, puisqu'on a touché à la plupart des questions que j'avais, je ne prendrai pas tout le temps à ma disposition. M. Walker, vous avez parlé des deux années terribles, et je suis convaincu qu'elles l'ont été. Ces difficultés ont-elles surgi en grande partie des relations au sein même de Radio-Canada, des sentiments rancuniers, des rapports entre la direction et les différents échelons qui ne se seraient pas faits au bon moment et là où il convenait, ou bien sont-elles venues de ce que l'organisme d'État pourrait considérer comme une violation du code moral public, des règles du bon goût? Ce que je voudrais savoir, c'est dans quelle proportion vos difficultés viennent du fait que Radio-Canada se soit penché vers l'extérieur, dans son rôle à l'égard du public, et vers l'intérieur, dans son organisation interne et son administration. Il me semble que nous avons dirigé notre attention ce matin vers les rapports entre les différents individus.

Le PRÉSIDENT: Je vous ferai remarquer qu'à cause de sa formule, il est très difficile de répondre à votre question. Il faudrait que le témoin ait recours à des pourcentages. Il peut essayer s'il le veut, mais c'est une question difficile à répondre.

M. MACQUARRIE: Eh bien je pense qu'en rassemblant tout mon talent je pourrais préciser un peu. Ai-je raison de croire que vos problèmes viennent en grande partie des difficultés qui existent à l'intérieur même de Radio-Canada? Vous avez parlé de problèmes qui sont allés en augmentant; vous avez mentionné que les marches à suivre n'avaient pas été respectées et qu'il en était résulté des discussions à caractère public; vous avez parlé de chroniques de journaux, ainsi de suite.

M. WALKER: J'espère que ma réponse sera assez courte et qu'elle répondra convenablement à votre question. Notre premier souci bien sûr, puisque c'est là notre raison d'être, est de prendre en considération le genre de service que nous offrons au public; cela prend évidemment en ligne de compte les règles du bon goût, du bon sens et le respect de la personne, ainsi de suite. C'est notre premier souci. Il nous faut ensuite regarder chez nous pour découvrir quelles sont nos faiblesses; cela devient donc une affaire interne. Voilà ce qui touche aux difficultés que nous avons éprouvées pendant deux ans pour tenter de retenir ce

qui selon nous ne devait pas être divulgué. Et lorsque ces émissions furent télédiffusées, plusieurs se sont demandé pourquoi les autorités supérieures en avaient permis la diffusion et pourquoi elles n'avaient pas été retirées au moment où elles étaient encore à l'état d'idée ou, si vous voulez, au moment de leur élaboration. J'ignore si c'est la réponse que vous attendiez, mais je dois dire que nous songeons d'abord au public; nous avons pour tâche de servir le public convenablement et non de le desservir.

M. MACQUARRIE: Les difficultés entourant l'émission *Seven Days* découlent-elles de ce que le programme fourni par l'équipe ait soulevé les protestations et les pressions publiques?

M. WALKER: Je devrai répondre d'abord à la dernière partie de votre question. Aucune pression ne s'est exercée. Nous avons reçu de nombreuses protestations quant à différents sujets que nous avons qualifiés d'épicés ou de frivoles ou comme vous le voudrez. Ainsi, la satire sur le pape a soulevé une réaction à la fois violente et déroutante parmi 20 p. 100 des auditeurs réguliers de l'émission *Seven Days* à cette époque.

M. MACQUARRIE: Est-ce principalement au moyen d'appels téléphoniques que vous avez constaté cette réaction?

M. WALKER: Elle nous fut communiquée par un dispositif de recherche sur la cote d'écoute que nous avons mis sur pied. Nous avons, d'autre part, un service de recherche sur l'auditoire qui compile tous les renseignements dont nous pouvons disposer; le travail que fournit ce service se compare avantageusement avec celui de tout autre organisme de diffusion. Il donne une idée plus qu'approximative du nombre de personnes qui regardent nos émissions. Je ne pourrais vous décrire les éléments techniques derrière ceci, mais les résultats permettent d'évaluer assez exactement l'importance de l'auditoire. Évidemment, il faut s'attendre, chaque fois qu'une émission offensante prend les ondes, de recevoir jusqu'à plusieurs milliers de lettres et plusieurs milliers d'appels téléphoniques encombrant à un tel point les tableaux de distribution qu'il est impossible d'enregistrer le nombre des appels. Cela s'est produit en ce qui concerne la satire sur le pape. D'autres émissions ont également amené le public à réagir à des degrés différents pendant cette période de deux ans.

M. MACQUARRIE: Je suppose que rien ne s'est produit le soir où le Sénat fut l'objet d'une satire. C'est avec intérêt que je vous ai entendu dire que l'émission *Seven Days* reprendrait les ondes meilleure qu'auparavant et je prends ici la parole au nom de ma circonscription de Missouri. Sous quel rapport espérez-vous que l'émission aura une meilleure tenue? Je suppose que le co-animateur ne versera plus de larmes en public, même si de grands hommes l'ont déjà fait par le passé; vous n'aurez pas recours à quelqu'un qui se montre intraitable dans ses relations avec ses supérieurs. Pouvez-vous nous garantir (et c'est à cet égard que nous tenons à avoir des garanties), que l'émission sera, de fait, meilleure?

M. WALKER: Une meilleure émission?

M. MACQUARRIE: Oui, et vous pouvez trouver d'autres épithètes, dynamique, par exemple.

M. WALKER: L'émission peut être améliorée si les éléments que j'ai qualifiés de choquants sont éliminés. Voilà ce que j'ai de plus simple et de plus rapide à donner comme réponse.

M. MACQUARRIE: Vous avez dit que vous ne vouliez pas que les membres de la direction deviennent des éteignoirs.

M. WALKER: En effet.

M. MACQUARRIE: Doit-on craindre que l'émission perde son étincelle pour éviter les risques de conflagration? Songez-vous à une réglementation plus particulière et plus immédiate? J'ai remarqué qu'hier et aujourd'hui vous avez rappelé le fait que vous aviez l'habitude de dresser une liste de sujets à traiter. Vous semblerait-il utile d'en avoir une maintenant?

M. WALKER: Certainement pas.

M. MACQUARRIE: Si l'on vous demandait d'expliciter vos propos à l'égard d'une émission *Seven Days* améliorée, accepteriez-vous l'invitation?

M. WALKER: Une émission *Seven Days* améliorée?

M. MACQUARRIE: Oui.

M. WALKER: Je ne puis faire mieux que de citer, comme je l'ai fait hier, la description à laquelle M. Haggan, réfléchissant avec nous aux problèmes suscités par l'émission et aux moyens d'y remédier, en est arrivé le 4 février. J'aimerais vous en faire lecture, si vous le permettez, parce que c'est, à mon avis, la façon la plus rapide de répondre à votre question. Il dit:

> Nous espérons que l'émission *Seven Days* reprendra l'affiche l'an prochain en tant qu'émission d'information et d'opinion ayant un caractère à la fois instructif, allègre et responsable. Nous nous proposons de la reviser dans les termes suivants:
>
> (1) Éliminer les sujets irritants ou frivoles.
>
> (2) Utilisez la satire moins fréquemment et veiller à avoir des normes plus élevées dans ce domaine.

La satire n'est pas éliminée. Je continue.

> (3) Restreindre les reportages-enquêtes aux questions matérielles; effectuer à cet égard des recherches soignées et exhaustives et insister particulièrement sur l'exactitude et le juste milieu.

Une question matérielle porterait, par exemple, sur la sécurité automobile qui a fourni une excellente émission. Je poursuis:

> (4) Procéder à une réorganisation pour améliorer davantage les questions matérielles.

Nous voulons parler, ici, de questions concrètes qui paraissent plus attrayantes et qui suscitent un très grand intérêt de la part du public. Il ne s'agit pas de retrancher toutes traces d'humour; la satire et les procédés qui donnent une allure au programme. Une émission de ce genre doit évoluer rapidement, être bien étoffée, présenter des questions bien documentées et qui intéressent particulièrement le public; comme l'exemple que je mentionnais, la sécurité automobile.

M. MARQUARRIE: Ces mesures supposent-elles un examen plus rigoureux et un contrôle plus poussé de la part de personnes occupant des postes plus près de la direction?

M. Walker: Non, monsieur, sinon au besoin. Comme je le disais, la rigueur ne s'impose pas, mais les personnes en place ont des attributions précises et elles doivent s'acquitter de leur tâche.

M. MACQUARRIE: N'entrevoyez-vous pas qu'il vous sera difficile de trouver des remplaçants pour les coanimateurs?

M. WALKER: Oui, je pense que j'aurai passablement de difficulté.

M. MACQUARRIE: Vous n'avez personne en vue?

M. WALKER: Non. J'ai dit hier que l'entreprise présenterait des difficultés, mais je n'admettrai pas, même momentanément, qu'il soit impossible de remplacer, par exemple, M. LaPierre; je dis bien, par exemple.

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, voilà toutes les questions que je désire poser pour l'instant.

M. MACKASEY: Monsieur Walker, par l'entremise du président, je veux m'excuser si mes questions semblent parfois décousues, mais nous travaillons à désavantage étant donné que le trop grand nombre de séances nous privent des comptes rendus. Il y a trois points sur lesquels j'aimerais à obtenir de plus amples renseignements. Vous avez fait, hier, une remarque qui m'a fort intrigué. J'ai pris note de vos paroles. Je parle à titre de personne de langue anglaise habitant la province de Québec et, par là-même, très ouvert au point de vue français. En parlant de la possibilité de déménager le siège social de la société d'Ottawa à Montréal ou à Toronto, vous avez dit qu'à votre avis, une telle solution conduirait au désastre et qu'elle représenterait un grand pas en arrière en ce qui concerne le problème du biculturalisme. Étant Québécois de langue anglaise et, ainsi, familier aux deux cultures, je pense que je suis plus avantagé que les Canadiens qui n'ont pas eu cette heureuse expérience. Comment le transfert du siège social à Montréal constituerait-il une démarche rétrograde en ce qui concerne la question du biculturalisme?

• (12.45 p.m.)

M. WALKER: Je dois admettre que mes remarques d'hier avaient quelque chose de subtil, mais je crois que vous comprendrez la subtilité, si subtilité il y a; en effet, si le noyau ou le siège social devait être déménagé à Montréal ou, comme je l'ai dit hier à Toronto, l'une ou l'autre de ces agglomérations, le centre du réseau anglais à Toronto trouverait, je pense, que quelque chose a changé dans ses relations avec le siège social, celui-ci étant alors situé à Montréal et les cadres supérieurs étant en relation plus étroite avec les réalisateurs des émissions du réseau français. Cette relation étroite engendrerait peut-être des sous-entendus qui ne serviraient pas les meilleurs intérêts de la société.

M. MACKASEY: Voulez-vous dire qu'à Montréal, les Canadiens de langue anglaise qui sont en rapport avec le siège social ne travailleraient pas à l'unisson avec les Canadiens de langue française?

M. WALKER: Aucunement.

M. MACKASEY: Que voulez-vous dire?

M. WALKER: Je dis que l'organisation de Toronto éprouverait quelque inquiétude à voir son siège social logé auprès du siège social du réseau français et non à Toronto.

M. MACKASEY: Quels motifs de crainte auraient-ils? Ne s'agit-il pas d'un seul pays? Pourquoi craindraient-ils de voir leur siège social transféré à une autre région du Canada, si ce transfert doit augmenter l'efficacité?

M. WALKER: Je ne puis vous dire pourquoi ils seraient inquiets. Je dis seulement qu'à mon avis, il y aura de l'inquiétude. Un tel climat augmenterait les difficultés qu'éprouve la société.

M. MACKASEY: Ne diriez-vous pas que l'expérience tentée à l'égard de l'Office national du film s'est révélée heureuse?

M. WALKER: Je n'en sais rien.

M. MACKASEY: Vous ne devez pas faire une remarque de ce genre sans motif.

M. WALKER: Je n'en ai aucun.

M. MACKASEY: Avez-vous étudié la possibilité de transférer le siège social à Montréal afin d'améliorer les communications, ce qui semble être un des problèmes?

M. WALKER: Je ne vois pas comment le fait de situer le siège social à Montréal plutôt qu'à son emplacement actuel améliorerait les communications avec Toronto. Ce transfert ne les améliorerait pas.

M. MACKASEY: La société Radio-Canada représente-elle à vos yeux l'une des armes les plus puissantes dont nous disposions pour réaliser notre rapprochement?

M. WALKER: J'en conviens, mais pas en tant qu'arme; l'instrument le plus puissant.

Permettez-moi de m'exprimer autrement, monsieur. Il n'y aurait aucun problème si nous habitions un pays unilingue. Le siège social serait alors situé auprès du noyau central de la production; toutefois, la question des deux langues existe.

M. GRÉGOIRE: Qu'arriverait-il si le siège social était déménagé à Toronto?

M. WALKER: Je ferais la même observation.

M. MACKASEY: Monsieur Walker, d'après vos contacts personnels avec les Canadiens (et ma question n'est pas pas tendancieuse)...

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. GRÉGOIRE: Considérez l'autre aspect de la question, le transfert à Toronto.

M. MACKASEY: Monsieur Grégoire, vous souffrez rarement de timidité; aussi, je vous crois capable de poser vos propres questions. J'ai posé ces questions à maintes reprises en Chambre. Je m'oppose au séparatisme dans l'un ou l'autre sens et je vois d'un œil aussi désapprobateur l'opposition que certains Canadiens français pourraient manifester quant au transfert du siège social à Toronto.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas l'utilité d'un tel débat.

M. GRÉGOIRE: Comme j'ai été entraîné dans cette discussion par M. Mackasey, j'aimerais à dire que la réaction à Toronto coïnciderait avec celle de Montréal.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. BASFORD: Il faudrait le déménager à Vancouver; cette mesure réglerait tous les problèmes.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre.

M. MACKASEY: Je devrais figurer à votre émission, monsieur Walker. J'ai constamment le don de soulever la controverse.

M. WALKER: Nous vous ferons tenir une invitation.

M. MACKASEY: Je vous préviens que je ne participerai qu'à une émission en direct, car je n'aime pas le procédé qui consiste à retrancher six minutes.

Toutefois, pour en revenir à M. LaPierre, je vais vous poser une question sans détour. Au cours de votre exposé, vous avez mentionné que c'est une charmante personne à six reprises, tant et si bien que je me suis demandé si votre ton ne contenait pas une trace de cynisme. Vous dites ne l'avoir rencontré qu'une fois. Comment avez-vous pu estimer que M. LaPierre est un homme charmant?

M. WALKER: Par sa présence à la télévision et lors d'une rencontre à un déjeuner il y a environ un an.

M. MACKASEY: Votre réponse me fait plaisir, car je pense que des millions de Canadiens ont aussi ce sentiment à l'égard de M. LaPierre. Ils estiment que c'est un homme charmant. Pour ma part, si je défends M. LaPierre, c'est qu'à mes yeux, il incarne un type de Canadien-français qu'on trouve au Canada. En d'autres mots, il apporte un démenti à certains fanatiques qui essaient de peindre les Canadiens-français dans une tout autre perspective. C'est ce qui me fait dire que, par sa présence, M. LaPierre apporte une note excitante à votre émission. Si vous éliminez M. LaPierre, avez-vous l'intention de le remplacer par un autre Canadien de langue française?

M. WALKER: Je ne peux vous répondre; cette décision dépend du programme.

M. PETERS: Il n'a pas été question d'une décision particulière au programme pour le démettre de ses fonctions.

M. MACKASEY: S'il s'en était agi, il serait toujours là. Ce mécanisme ne joue pas dans les deux sens.

M. SHERMAN: N'êtes-vous pas chargé de la programmation?

M. WALKER: Le remplacement de M. LaPierre s'effectuera par la régie interne du programme.

M. MACKASEY: Comment expliquer que son licenciement ne l'ait pas été?

M. WALKER: Par les raisons que je vous ai données.

M. BRAND: C'est idiot.

M. MACKASEY: Mais vous avez donné comme motif que cet homme avait le défaut de pleurer à des moments inopportuns. A votre avis, ces larmes tenaient-elles de l'artifice, de la mise en scène ou de l'émotion tout simplement?

M. WALKER: Je n'ai pas vu l'émission, comme je l'ai dit hier.

M. MACKASEY: Ce qui ne vous a pas empêché de dire ce que vous en pensiez.

M. WALKER: Parce qu'il en a été question à plusieurs reprises. Vous me demandez si ces larmes étaient artificielles?

M. MACKASEY: En d'autres termes, c'était de la mise en scène?

M. WALKER: Je ne peux vous répondre.

M. MACKASEY: Comment pouvez-vous honnêtement compter congédier un homme en invoquant comme l'une des principales raisons, le fait qu'il ait pleuré ou manifesté de l'émotion au cours d'une émission, sans savoir si c'était un artifice ou si c'était sincère. Vous nous dites maintenant que vous ne pouvez même pas exprimer une opinion là-dessus.

M. WALKER: Étant donné que je n'ai pas vu cette émission, il m'est difficile de me prononcer. Il ne s'agit pas d'un congédiement; son contrat ne sera pas renouvelé l'année prochaine.

M. MACKASEY: En d'autres termes, il ne sera pas engagé de nouveau?

M. WALKER: Je voudrais être plus précis; il n'est pas mis à pied et cela n'a rien à voir avec la larme qu'il a furtivement essuyée. Je fais allusion à une opinion générale que nous avons de son comportement émotif d'après certaines entrevues remontant même antérieurement au programme *Seven Days*. Je songe à l'émission *Inquiry*. Nous avons eu pendant deux ans le sentiment qu'il devenait émotivement impliqué.

M. MACKASEY: Êtes-vous au courant d'une directive appelée *Programmation: Directives et Règles* et portant la cote 65-6, qui présente le type classique d'animateur. Je me souviens des mots pleins de fugue de Nathan Cohen; peut-être s'adapterait-il à cette description. Le texte rend hommage à Tommy Tweed, autre personnage controversé. Il décrit ensuite les différents types d'animateurs et j'ai tâché d'être objectif en trouvant la catégorie qui sied à M. LaPierre. Je désirerais lire le paragraphe suivant à la page 3 de ce bref exposé de quatre pages. M. Walker peut différer d'opinion avec moi, mais je crois que, de toutes les différentes catégories, ce texte-ci s'applique étroitement à M. LaPierre. Voilà ce que le paragraphe dit:

> La personnalité du programme permanent est habituellement une personne dont le prestige ou la réputation découle de ses réalisations dans le domaine du journalisme, de la vie universitaire ou de la politique...

Admettez-vous, jusqu'ici, que LaPierre tombe dans cette catégorie, étant donné qu'il est professeur d'histoire?

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: Le paragraphe continue:

> ...dont le rôle consiste à présenter un sujet particulier ou plusieurs sujets dans un certain nombre de contextes différents. La personnalité du programme permanent peut diriger des interviews ou exprimer les opinions les plus répandues, opinions qui peuvent avoir un caractère provocant. Ces personnalités du programme permanent pourront avoir du succès si elles savent stimuler l'intérêt de l'auditoire ou faire ressortir l'importance, l'urgence ou l'intérêt profond d'un sujet ou d'une situation.

Et voici la partie qui m'intrigue:

> Une personnalité du programme permanent projètera, par conséquent, une forte dose de son individualité.

Il me semble que si M. LaPierre n'exprimait pas d'émotion ou de penchant (ce que j'ai tâché de faire ressortir dans mon interrogatoire), il ne remplirait pas les critères que vous avez posés. Désirez-vous faire des remarques à ce propos ou citerais-je le mauvais article de la loi?

M. WALKER: Vous citez le bon article des directives. Par son libellé, ce paragraphe permet la liberté de l'interprétation. Je crois que c'est une question de degré. Je l'ai déjà dit deux ou trois fois. Nous sommes d'avis qu'il a dépassé l'esprit de cette page 3 dont vous parlez.

M. MACKASEY: Voulez-vous dire au juste jusqu'à quel point il le dépasse? J'ai un esprit impartial sur tout le différend. Je crois que l'on punit à tort certaines personnes: peut-être devrait-on congédier tous ceux qui font partie du groupe moyen de l'administration. Mais ce n'est là qu'une opinion personnelle. Comment M. LaPierre a-t-il outrepassé les directives? A-t-il agité les bras à la façon de M. Caouette?

M. WALKER: Je n'ai pas à me soucier de ses gestes physiques, soit qu'il essuie une larme, soit qu'il agite les bras. Notre impression générale est que M. LaPierre a trop extériorisé ses convictions personnelles, son attitude personnelle, son engagement émotif.

M. MACKASEY: Qu'entendez-vous par «attitude personnelle»?

M. WALKER: J'allais justement l'expliquer. L'animateur exprime son attitude personnelle lorsqu'il domine l'interview. Trop souvent, il s'exprime à la place de la personne interrogée. Il y a domination et il y a engagement personnel et émotif.

M. MACKASEY: Les personnes qui consentent aux entrevues pour le compte de cette émission ne se rendent-elles pas compte des risques calculés que présente la participation à cette émission?

M. WALKER: Je pense que plusieurs des personnes qui ont paru à l'émission ne s'attendaient aucunement à l'interview dont elles ont fait l'objet. Je pense que c'est le cas de plusieurs. Elles ont tout bonnement consenti à figurer en raison du prestige que cette émission a au Canada. Je ne saurais dire qu'elles s'attendaient aux questions qui leur furent posées ou à la mise en scène employée à cette fin. Dans la plupart des cas, elles ne connaissaient rien de l'émission.

M. MACKASEY: J'essaie de démontrer, monsieur Walker (malheureusement, je réussis rarement dans mes entreprises), que je ne puis convaincre M. LaPierre de partialité. Je condamne les préjugés dont on a fait montre de diverses façons à cette émission et j'ai cité, à cet égard, l'abolition, le Viet-nam et d'autres thèmes, mais, selon moi, ces reproches ne concernent pas M. LaPierre. Comme M. Basford l'a mentionné, M. LaPierre, en tant qu'animateur, est la figure la plus inférieure du totem et 99 fois sur cent, il lit un script et il a répété son rôle.

M. WALKER: En tant qu'animateur, oui; les interviews sont pris sur le vif.

M. MACKASEY: Mais il est textuellement dit dans ce mémoire que vous comptez sur les qualités dont M. LaPierre a fait montre au cours du programme et, cependant, vous lui en faites grief.

M. WALKER: Je dois répéter, monsieur, qu'il s'agit d'une question de degré.

M. MACKASEY: Vous parlez dans ce texte d'une «forte dose». Vous dites: «Une personnalité du programme permanent projettera, par conséquent, une forte dose de son individualité». A votre avis, a-t-il été au delà de cette forte dose?

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: Quelle sorte d'épreuve ferons-nous subir à l'animateur pour être certain qu'il ne pleurera pas de la fièvre des foins l'hiver prochain?

M. STAFFORD: Cela c'est une épreuve!

M. MACKASEY: Quelle est la base de l'examen pour remplacer M. LaPierre?

M. WALKER: Ce m'est une question difficile à répondre. Nous croyons qu'il y a des gens, et il y en a eu dans notre longue histoire d'entrevues qu'on a conduites pour nous, qui ne se laissent pas entraîner émotionnellement, laissant ainsi entendre qu'ils n'ont pas de parti pris. Ainsi nous avons raison de croire qu'il y a espoir de trouver quelqu'un possédant le charme et la personnalité de M. LaPierre qui ne permettra pas à ses opinions de percer ou qui ne se montrera pas trop expansif. Je crois qu'il n'est pas déraisonnable d'espérer que les gens du programme puissent rencontrer quelqu'un de ce calibre.

M. MACKASEY: Je n'ai que deux autres questions, monsieur le président. Je m'aperçois qu'il est déjà une heure, mais je veux poser ces deux questions et je continuerai mes questions cet après-midi.

M. Walker, j'aimerais revenir à votre déclaration que le remplacement de M. LaPierre sera une question du conseil supérieur du programme. En d'autres mots, que M. Laurier LaPierre soit oui ou non remplacé par un Canadien dont la langue maternelle est le français, ce sera une question du conseil supérieur du programme. Ai-je raison en disant cela?

M. WALKER: Pas tout à fait. Je crois que ce serait une décision du Conseil, comme je l'ai dit.

M. MACKASEY: Mais son congédiement n'était-il pas une décision du Conseil? En d'autres mots, c'est devenu une question d'évaluation de sa personnalité.

M. WALKER: L'évaluation de son rôle de coordinateur et de celui de mener les interviews.

M. MACKASEY: En d'autres mots, vous me dites qu'il est allé bien au-delà de ce qu'on qualifierait un degré considérable d'individualité lorsqu'il remplissait son rôle d'animateur.

M. WALKER: C'est ma ferme conviction.

M. GRÉGOIRE: M. le président, puis-je présenter ma motion maintenant?On m'avait permis de la présenter à une heure.

Le PRÉSIDENT: Nous avons dit que vous pouviez la présenter à la fin de cette séance ou au début de la prochaine. Si vous préférez la présenter maintenant, je vous prie de le faire.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Je propose, appuyé par M. Asselin, que les émissions ou parties d'émissions auxquelles l'administration s'objectait le plus vivement, soient montrées aux membres du Comité, le jour et l'heure que le sous-comité directeur décidera après consultation.

(*Traduction*)

M. FAIRWEATHER: Il me semble que le moment est mal choisi, parce que, si mon jugement a quelque valeur, les programmes forment un tout. Soit alors que nous examinions tout ou rien. Qui peut dire ce qui est répréhensible dans une controverse? Soit que nous connaissions tout ou rien.

Le PRÉSIDENT: J'apprends qu'on veut faire quelques remarques à propos de votre motion, monsieur Grégoire, voulez-vous que nous reprenions cela au début de la séance de cet après-midi?

M. FAIRWEATHER: Je me soucie peu de voir les programmes, mais je veux voir tout l'ensemble.

Le PRÉSIDENT: A la suite des événements d'hier, qu'il soit bien entendu que nous ne pouvons pas commencer la séance avant la fin de la période de questions de la Chambre, peu importe le moment. Je dis cela pour que les gens qui sont venus assister à la séance sachent que nous ne pouvons pas déterminer le moment précis du début de la réunion.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

JEUDI le 5 mai 1966.

• (3.45 p.m.)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois, en reprenant la séance, tel que convenu, saisir le Comité de la proposition de M. Grégoire. Il est proposé par M. Grégoire, appuyé par M. Asselin (*Charlevoix*), que les émissions ou parties d'émissions auxquelles l'administration s'objectait le plus vivement soient montrées aux députés le jour et l'heure que le sous-comité directeur décidera après consultation. Y a-t-il quelques remarques à ce sujet?

(*Texte*)

M. Ouimet, désirez-vous dire quelque chose à cet égard?

M. ALPHONSE OUIMET: Monsieur le président, il y a un autre problème ici. Il y a la question aussi du montage de toutes ces parties d'émissions. Il y a quarante-neuf émissions. Alors, si vous disiez: ce soir, par exemple, ce serait impossible. Il y a le temps que cela va prendre pour nous rendre à votre demande.

Le PRÉSIDENT: Vous remarquerez «au temps et à l'heure que le sous-comité directeur décidera après consultation». Nous avons déjà commencé la consultation.

Il semble bien que ça ne pourra pas être fait dans l'immédiat.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je ne demande pas nécessairement immédiatement, cela peut être fait la semaine prochaine, cela n'a pas d'importance.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Pourriez-vous relire la motion?

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Grégoire, appuyé par M. Asselin, que les émissions ou parties d'émissions auxquelles l'administration s'objectait le

plus vivement, soient montrées aux députés, le jour et l'heure que le sous-comité directeur décidera après consultation.

Membres du comité, correction de M. Grégoire.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Je veux appuyer l'objection que M. Fairweather a soulevée ce matin.

Si les membres de ce comité qui n'ont pas vu le programme doivent en voir des parties, ils devraient le voir tout entier et pas seulement les parties que la direction a choisies et qu'elle critique le plus sévèrement.

La raison pour laquelle je soulève cette question est plutôt évidente et je m'excuse de la mentionner, mais je veux souligner que dans un programme qui dure des semaines et qui comprend une foule de sections, il y en a quelques-unes qui sont moins bonnes que d'autres et même quelques-unes qui ne valent rien. Choisir seulement les sections que la direction a jugées d'aucune valeur, lascives ou discutables, pour une raison ou pour une autre, ce serait je crois donner une interprétation complètement fausse à toute la série d'émissions et il me semble qu'on aurait tort de la faire.

M. TRUDEAU: Nous ne jugeons pas la série elle-même. La direction a d'ailleurs exprimé son appréciation du programme, mais elle élève des objections dans certains domaines. Voilà ce que nous devrions considérer.

Lorsqu'un homme se présente au tribunal, vous ne pouvez pas juger toute sa vie. Ce que vous jugez, c'est un cas où il a mal agi.

M. MACDONALD (*Prince*): Je crois que nous connaissons suffisamment le programme en général pour savoir que ce sont des passages isolés et qu'ils peuvent à l'occasion avoir été quelque peu blessants et c'est de cela que nous devons tenir compte.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, si vous me permettez, si monsieur Lewis veut présenter un amendement pour demander la production de tous les films, je n'ai pas d'objection. Mais je ferai remarquer à mon ami Lewis, qui a toujours été très compréhensif et qui comprendra cela également, que dans la province de Québec, nous n'avons pas toujours l'occasion de l'écouter parce que cette émission ne passe pas partout. A ce moment-là, il y a eu des points de soulevés, au début, par MM. Watson, LaPierre et Leiterman, sur certaines occasions, au cours d'émissions, qui on fait l'objet de litige entre la direction de Radio-Canada et le département de la production du programme. Nous allons avoir les deux versions, mais nous ne serions pas à même de juger autrement que par les affirmations et les dires de chacune des deux parties. Le but de cette motion n'est pas pour nous de juger la valeur technique du programme ou de la qualité de l'émission, mais plutôt d'être mieux à même de porter un jugement sur les affirmations faites par l'une et l'autre partie, au cours de leurs témoignages. Je crois que mon ami David Lewis a toujours été large d'esprit et qu'il ne cherchera pas à restreindre ou à essayer d'étouffer la portée de ce Comité et

qu'il nous permettra d'avoir le plus de lumière possible, et je fais appel à son esprit large, lui qui a toujours cherché à donner le plus de lumière possible. Je le crois, sincèrement monsieur le président, je le crois.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Non, non.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Je veux voir les larmes.

(*Traduction*)

M. LEWIS: J'aimerais n'être pas d'accord avec lui. Je ne dis pas cela à cause de ses paroles flatteuses, mais à cause de l'explication je retire mon objection. Encore une fois, ce n'est pas à cause de ses paroles flatteuses.

(*Texte*)

M. ASSELIN: Monsieur le président, je pense que cette façon de procéder donnerait justice aux parties en cause, comme le disait monsieur Grégoire, étant donné qu'hier, M. Walker signalait que le renvoi de M. LaPierre était justement dû au fait qu'il apparaissait dans certains films comme étant trop émotif. Il s'engageait trop à fond dans les émissions, personnellement. Or, qui peut juger du bien-fondé de l'assertion de M. Walker si les membres du Comité n'ont pas la preuve que les assertions de M. Walker sont fondées. Comment pouvons-nous juger si ce que M. Walker a dit est fondé quand nous n'avons pas une preuve capable d'en tirer certaines conclusions. Je pense que pour ces raisons la motion est bien fondée.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des remarques à faire?

QUELQUES VOIX: D'accord.

La motion est adoptée.

M. MACKASEY: Je crois qu'à une heure je discutais avec M. Walker.

Le PRÉSIDENT: Vous avez encore 10 minutes.

M. MACKASEY: Merci. Monsieur Walker, pour être loyal entre nous, je crois que nous pourrions prendre un moment pour revoir ce que je disais, car je ne me le rappelle pas bien. Je crois que je discutais deux points. Le premier est M. LaPierre et le second avec lequel j'ai terminé, c'est ce que vous pensez personnellement des répercussions mauvaises sur le bilinguisme qu'aurait le déplacement du siège social à Montréal ou à Toronto. C'était je crois votre opinion personnelle.

Revenons à M. LaPierre, et, monsieur le président, je ne veux pas importuner le témoin envers qui j'ai le plus grand respect, en attendant le témoignage depuis le début de ces audiences, monsieur Walker, j'ai fini par conclure que si je faisais partie de la direction, je m'inquiéterais du parti pris qu'on a démontré dans ce programme particulier. Cela me serait une source d'inquiétude que ce parti pris finisse par échapper au contrôle dans un programme populaire, puissant et rempli d'émotion.

J'admets difficilement que vous, non pas à titre personnel, mais en qualité de représentant de la direction, vous choisissez M. Laurier LaPierre pour

marquer votre désapprobation de ce programme en général et votre inquiétude à son sujet, vous ne choisissiez pas la bonne personne.

Ce matin j'ai relu quelques-unes des directives et je suppose que M. LaPierre se classe dans la catégorie que l'on connaît sous le titre de personnalité permanente du programme. Selon ces directives, vous dites qu'une des caractéristiques de la personne qui tombe dans cette catégorie, c'est qu'elle a une certaine importance à cause de sa formation académique, de son intelligence, etc. Nous sommes tous d'accord, je crois, que M. LaPierre appartient exactement à cette catégorie.

La directive continue:

> Une personnalité permanente d'un programme projettera, par conséquent, un degré considérable d'individualité.

La direction s'est plainte entre autres que M. LaPierre est émotif, etc. Pendant la dernière année des émissions, et je ne parle pas des mois de formation, lorsque le programme était en cours d'organisation, les paroles que M. LaPierre prononçait provenaient alors de directives d'un haut fonctionnaire qu'on avait mises par écrit et qu'on avait répétées auparavant.

M. WALKER: Je n'ai pas parlé de M. LaPierre dans son rôle de coanimateur où l'on constate qu'en vertu de son contrat il est une personnalité du programme, mais je parle de son rôle d'intervieweur où à ma connaissance il ne suit pas un texte préparé. C'est en ces occasions qu'à mon avis sa personnalité et ses sentiments se révèlent. Cela remonte à plus de deux ans, car c'est arrivé avant le programme *Seven Days* et c'est une question de notre profession que nous avons agitée pendant deux ans.

M. MACKASEY: Puis-je vous interrompre un moment, on dit dans la même directive de la société:

> Il n'y a pas de doute, cependant, que l'auditoire,

Et je ne m'excuse pas de faire remarquer que l'auditoire c'est le contribuable canadien,

> ... que l'auditoire de ces programmes-là où on les a présentés, jouit de se sentir dramatiquement entraîné par la direction de ces émissions et aussi personnellement.

Il me semble, à en juger par votre description, que la conduite de M. LaPierre réalise précisément ce que vos directives exposent et ce qu'elles réclament du réalisateur idéal.

M. WALKER: Eh bien c'est là-dessus que nous différons d'opinion. Nous ne croyons pas qu'il le réalise exactement; et sans répéter la même question, je crois qu'on devrait consulter le paragraphe 3 de «C», la section soulignée:

> Tandis qu'on peut les encourager pour stimuler et engager l'auditoire, donner du poids aux questions présentées, et pour commenter rationnellement et suivant le contexte, ils doivent cependant éviter d'exprimer ouvertement leur opinion ou leur conclusion sur les questions controversées.

C'est ce qui, à mon sens, explique l'inquiétude que j'ai exprimée au sujet de M. LaPierre.

M. MACKASEY: Je ne suis pas avocat. Je le repète très souvent dans le cours des débats. En d'autres mots, nous avons ici une forme de contrat qui dit à la direction «dehors» avec un principe qui en contredit un autre; mais voulez-vous dire que les principes que M. LaPierre représente sont clairs et concis et qu'il n'y a pas de raison pour qu'il ne les comprenne pas.

M. WALKER: Je ne crois pas que les principes soient toujours clairs et concis. En des questions comme celle-ci, ils ne peuvent pas l'être. Ils doivent permettre des degrés d'appréciation et c'est celle de la direction qui s'applique. C'est pourquoi vous devez la considérer comme base de jugement. C'est certain, lorsqu'on en vient à une question d'opinion.

M. MACKASEY: Lorsque la matière est imprécise, comment peut-on exiger que M. LaPierre s'arrête au moment précis que la direction ne veut pas qu'il dépasse pendant ses interviews et ses questions? Qu'est-ce qui peut le guider?

M. WALKER: Son jugement personnel. C'est ce que j'exige de tout intervieweur qu'il se laisse guider par son jugement personnel.

M. MACKASEY: Au fond, je commence à m'apercevoir que c'est son rôle d'intervieweur que vous critiquez.

M. WALKER: C'est ma critique principale.

M. MACKASEY: Est-ce parce que dans le rôle d'intervieweur il a une certaine latitude, par opposition au texte préparé?

M. WALKER: Oui, c'est mon opinion.

M. MACKASEY: Conserve-t-on toujours ces interviews, à votre connaissance?

M. WALKER: Généralement, je crois, car ils sont enregistrés sur bande magnétique.

M. MACKASEY: Ils sont enregistrés magnétiquement?

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: Alors vous ou la direction avez l'occasion de les reviser avant de les mettre en ondes.

M. WALKER: Non.

M. MACKASEY: Mais la direction.

M. WALKER: Quelques-uns du métier?

M. MACKASEY: Oui. Lorsque je dis «vous» je devrais dire en toute franchise que je ne pense pas à vous, monsieur Walker, je parle de la direction.

N'avez-vous jamais discuté ce problème avec M. Leiterman, de sorte que la direction puisse exprimer sa dernière appréciation avant que la nation canadienne voie le programme dimanche soir?

M. WALKER: Il semble qu'on n'a pas appliqué le jugement à ce niveau de la direction, ce à quoi vous pensez probablement.

M. MACKASEY: Est-ce la faute de M. LaPierre si cela n'a pas été appliqué?

M. WALKER: Je suppose que ce doit être M. LaPierre...

M. MACKASEY: Vous ne pouvez avoir raison sur les deux côtés de la question, M. Walker. Soit que la direction ait permis à M. LaPierre d'enfreindre les directives ou qu'elle ne l'a pas fait. Si M. LaPierre ne l'a pas fait, n'est-ce pas une situation qui demande le congédiement de la direction?

M. WALKER: C'est possible.

M. MACKASEY: Vous disiez hier que M. LaPierre a une belle personnalité et est un homme fort charmant.

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: Vous avez un avantage sur moi car vous poursuivez en disant que cette appréciation de M. LaPierre découle du fait que . . . bien, vous dites: «Je n'ai eu le plaisir de le rencontrer qu'une fois» ce qui fait une fois de plus que moi; mais je dirais en qualité de Québecois de langue anglaise, qu'il personnifie pour moi des centaines de mille de Canadiens français que je connais et en raison de cela, j'ai un parti pris pour M. LaPierre.

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: Parce que je suis d'avis que sa présence à l'émission détruit l'idée que nous nous faisons du Canadien français qui fait encore cuire son pain dans sa cour. Voilà pourquoi j'ai amené cette proposition visant à le remplacer par un autre Canadien français. J'aimerais en connaître la raison.

J'aimerais maintenant parler de Ross McLean. Je vois ici une ressemblance assez remarquable.

En dépit du fait que Radio-Canada soit . . .

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, sur un point d'ordre...

M. MACKASEY: Pour ce qui en est des vingt minutes qui me sont allouées, j'espère que la durée de cette interruption est notée.

M. GRÉGOIRE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Oui.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Je remarque que M. Mackasey fait plutôt des commentaires au lieu de poser des questions. Je me demande si nous en sommes rendus à la période des commentaires. Il vient de faire un commentaire de trois à quatre minutes à l'effet que M. LaPierre pouvait réprésenter le Canadien français distinctif. Je n'ai rien à dire à ce stade-ci là-dessus, mais je me demande si c'est le temps de faire des commentaires, plutôt que de poser des questions; parce que s'il fait des commentaires, on ne peut pas donner son point de vue immédiatement. Je me demande si le temps . . .

(*Traduction*)

M. MACKASEY: Monsieur le président sur une question de privilège, je voudrais assurer M. Grégoire que lui aussi représente un certain élément du Canada français.

M. LaPierre ne représente pas tous les Canadiens français. M. Grégoire lui en représente d'autres.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas quel rapport il y a avec le point d'ordre et je crois que nous devrions mettre un terme à la discussion.

Je crois que le moment est propice pour rappeler aux membres qu'ils doivent s'en tenir autant que possible aux questions.

M. MACKASEY: Bien, maintenant monsieur Walker, je parlais de Ross McLean et j'aimerais énoncer un fait afin que vous soyez mieux en mesure de comprendre ma question. Je suis heureux d'être sous la gouverne d'un seul président et non de deux; je peux imaginer le problème qui se présente à «Seven Days» avez deux hôtes conjoints. En dépit du fait que Radio-Canada est une vaste entreprise et qu'on y retrouve différentes personnalités et des divergences d'opinions entre ces personnalités, j'aimerais entendre de votre bouche pourquoi Ross McLean est devenu aux dires de certaines témoins, *persona non grata* ou que les portes de Radio-Canada lui furent fermées en dépit de ses talents reconnus. Sur quoi se fondent les préjugés envers Ross McLean dans le domaine des affaires publiques à Radio-Canada?

• (4.05 p.m.)

M. WALKER: Je désire affirmer d'une façon absolue qu'il n'existe aucune espèce de liste noire au sein de la Société. Maintenant, il a été question par le passé de difficultés au sujet de l'intégrité de certaines émissions auxquelles M. Ross McLean a été impliqué il y a déjà quelques années, car comme vous le savez probablement, il a eu différents rapports avec nous. Vous vous souvenez sans doute de la fameuse émission Shady Lady alors que survinrent certaines difficultés entourant la présentation de l'émission sur les ondes. Quatre ou cinq émissions furent présentées. Vous vous souvenez sans doute de M. Robinson. A un certain moment, on avait l'habitude à l'émission Tabloid de M. McLean de lire sur les ondes des lettres reçues et si nous étions en désaccord avec les vues exprimées dans le courrier, il invitait alors l'auditoire à agir. Comme je l'ai dit, la question à laquelle je me réfère mettait en cause un certain M. Robinson. Cela s'est terminé par une poursuite et nous avons réglé sans l'intervention du tribunal.

Un certain nombre de ces événements sont survenus. Je dois dire que cela constituait la base du litige. Ses relations avec nous ont été dans des fonctions variées. Ensuite, il nous a quittés pour entrer à CTV. Il est vrai que le vice-président de cet organisme (et je fais cette observation afin qu'elle soit notée pour qu'il sache de quoi je parle en particulier) était fermement disposé et je crois, à cause du passé, avec de bonnes raisons, contre le réembauchement d'une personne qui avait été mêlée à des émissions où les normes d'intégrité sur lesquelles nous insistions laissaient à désirer. Il est vrai que l'an dernier autour du mois de février, 1965, le vice-président en mon absence, alors que j'étais en vacances, s'est entretenu avec mon gérant général adjoint et lui a dit qu'il ne voulait pas que le gérant général adjoint, agissant en mon nom, sanctionne à nouveau l'emploi de M. McLean. Ensuite, je crois que c'était en juillet, peut-être en juin de l'été dernier, M. Haggan s'adressa directement à moi, M. Hogg étant probablement absent à ce moment-là; j'oublie maintenant, mais il me fit l'offre la plus intéressante au sujet de M. McLean. De longues délibérations et certains préparatifs avaient été faits en vue de ce projet, par M. McLean je suppose, qui avait pour but de persuader M. Haggan à faire un documentaire sur le pénitencier de Kingston. Après l'étude de ce projet et une discussion sérieuse avec M. Haggan et M. Hogg comme il se doit, j'ai accordé mon consentement à l'embauchement de M. McLean pour présenter l'émission. Vous l'avez peut-être vue. Elle a été sur les ondes en janvier je crois de cette année. Une magnifique réalisation, une des meilleures de nos récentes présentations. En autorisant l'embauchement de M. McLean à cette période, qui comme je

l'ai dit était vers le mois de juillet, et avec l'assentiment de M. Hogg, j'ai fait rapport au vice-président, le capitaine Briggs, qui était encore à ce moment-là réticent à l'idée de consentir à un embauchement régulier. J'avais souligné l'emploi régulier pour cette personne. En fait, je crois qu'il était un peu plus que réticent à la lumière des faits précédents.

M. MACKASEY: Si vous me permettez de vous interrompre ici, je me rends compte que vous avez consulté le capitaine Briggs et que vous êtes intervenu personnellement afin d'obtenir la réalisation de cette magnifique émission produite par M. McLean.

M. WALKER: Je ne suis pas allé aussi loin qu'intervenir en faveur de M. McLean mais j'ai rapporté au capitaine Briggs que j'avais approuvé une...

M. MACKASEY: Je parle du documentaire sur le pénitencier de Kingston.

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: Aviez-vous approuvé cela?

M. WALKER: Oui et j'en ai fait rapport au capitaine Briggs car il était d'avis qu'en raison du passé, nous devrions être prudents à ce sujet.

M. MACKASEY: Vous faites allusion aux incidents survenus à l'émission Tabloid et de la poursuite d'il y a quelques années?

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: La peine du purgatoire est-elle longue à Radio-Canada?

M. WALKER: Pas très longue, cela dépend de la faute commise.

M. MACKASEY: Pour ce qui en est de M. McLean, ne croyez-vous pas qu'il a purgé sa peine au purgatoire, et qu'en raison de son excellente émission sur le pénitencier de Kingston, et je résume, en raison de votre propre déclaration, que les bons réalisateurs sont difficiles à trouver, et qu'il est temps que le capitaine Briggs s'aperçoive qu'une nouvelle chance devrait être accordée à M. McLean pour occuper de nouveau les fonctions de réalisateur à plein temps?

M. WALKER: Si vous me permettez de poursuivre, je vais répondre à votre question en quelques mots. Après l'émission sur le pénitencier de Kingston, qui fut un succès, il avait été question que je discute personnellement avec M. McLean en vue d'un réembauchement possible. Notre conversation a porté fruit et nous avons discuté de la possibilité de faire d'autres documentaires. J'avais mentionné une ou deux émissions par année mais cela n'engageait pas nécessairement le vice-président, à qui je dois répondre et encore moins le président. Cela a été effectivement la discussion à ce moment là. De plus, un fait, que M. Haggan a omis dans son exposé, est qu'au mois d'avril, je crois, lorsqu'il est venu avec ses supérieurs à Ottawa pour discuter, selon son dire, de certains des problèmes qui émanent des affaires publiques; il a oublié de mentionner que nous avons consenti à étudier attentivement le cas de M. McLean et que nous étions disposés à considérer toute proposition précise sur une série continue d'émissions, selon la nature de la proposition au moment où elle nous serait présentée. Cela se passait avant le 18 avril. Puis-je terminer?

M. MACKASEY: Certainement.

M. WALKER: Ce que je viens de dire est simplement pour confirmer qu'il n'existe pas de liste noire; sur une période de huit mois, M. McLean a retiré $11,213 de la Société. A mon sens, ceci donne l'effet d'une liste noire plutôt opulente si l'on peut la qualifier ainsi.

M. MACKASEY: Si je comprends bien vos paroles, vous l'accepteriez dans des circonstances spéciales mais il n'est pas considéré comme employé régulier ou à long terme.

M. WALKER: Comme nous l'avons dit, sujet aux soumissions faites à M. Haggan le 18 avril, sur une base de propositions particulière ou de propositions pour une continuité.

M. MACKASEY: En d'autres mots, vous ne l'accepterez pas sur une base régulière mais seulement sujet à la soumission de propositions?

M. WALKER: Oui, sujet à la soumission de propositions et nous n'en avons reçu aucune.

M. LEWIS: M. le président, sur un point d'ordre, et avant que M. MacDonald commence, dois-je comprendre à la lumière des renseignements que nous a fournis le vice-président et gérant général du réseau anglais au sujet des traitements des employés de Radio-Canada, que la Société est prête à présenter à ce comité et conséquemment, au parlement, les détails des traitements de tous les gens qu'elle embauche?

M. WALKER: Je ne pourrais dire cela, non monsieur.

M. FAIRWEATHER: Alors, comment pouvons-nous considérer cette somme de $11,000 si nous ignorons les traitements des autres employés?

M. MACDONALD (*Prince*): Sur quoi vous fondez-vous pour révéler le traitement d'une personne et non d'une autre?

M. WALKER: J'ai fait mention des cachets retirés par cette personne afin de prouver qu'il n'y avait pas de liste noire. Ces cachets sont la rémunération de la préparation de matériel nécessaire à la production d'émissions.

M. LEWIS: Le point d'ordre qui m'intéresse M. le président se rapporte au fait qu'au cours des années que j'ai vécues à Ottawa, lorsque je n'étais pas encore député et par la suite, j'ai toujours eu l'impression que la Société refusait de divulguer ce genre de renseignement à une comité parlementaire et au Parlement à cause de la nature confidentielle concernant exclusivement la Société. Maintenant, soit que M. Walker viole les politiques de la Société, et dans un tel cas, il devrait être sévèrement réprimandé par le président et le comité, ou, il applique les politiques de la Société, et dans ce cas j'aimerais connaître de lui, et conformément aux politiques de la Société, les cachets et traitements de toutes les personnes embauchées par Radio-Canada et je désire que ce renseignement soit présenté devant ce comité ou devant le Parlement. Et, si M. Walker a l'habitude d'agir à la légère, j'aimerais également le savoir.

M. STAFFORD: M. le président, nous sommes censés demander des questions et non pas faire des discours.

M. LEWIS: Je ne faisais pas un discours, je soulevais un point d'ordre. Je désire une explication pour cette irresponsabilité de la part du vice-président parce qu'il nous a fourni la nature du traitement d'un employé.

M. MACKASEY: Bien, M. le président, pour être équitable envers M. Walker je suis l'instigateur de cette déclaration, je ne crois pas que M. Walker était au courant du fait qu'au début des délibérations, on nous avait refusé ce genre de renseignement et comme je le disais, en toute justice à son égard, je crois qu'il a mentionné ce détail pour confirmer le fait que M. McLean n'avait pas été traité comme persona non grata.

M. WALKER: C'est bien cela.

M. MACKASEY: Je pense que nous devons être juste envers le témoin. S'il a fait une erreur, il n'est pas pour autant irrécusable.

Le PRÉSIDENT: Sur ce point, je crois comprendre que c'est le droit du Comité d'exiger la présentation de ces chiffres, mais cette année comme par le passé, on a avisé le Comité et ceux qui l'ont précédé qu'il serait plus sage de n'en rien faire, pour des raisons assez évidentes. Vous avez été tous témoins des séances de notre Comité depuis le tout début et vous avez noté que le Comité a évité de demander communication de ces chiffres. Maintenant que le point d'ordre nous y conduit, je suis plutôt embarrassé.

M. LEWIS: On n'a pas demandé à M. Walker ce renseignement. Je demande si le renseignement qu'il nous a donné est la conséquence d'un changement de politique de Radio-Canada. Ainsi, il ne serait plus déraisonnable pour ce Comité de demander un tel renseignement. Je me sers des mots mêmes que vous avez employés.

Le PRÉSIDENT: Justement, à cause de cela, on pourrait peut-être demander au président de Radio-Canada de nous dire quand il rendra témoignage de nous dire si oui ou non il y a eu changement de politique.

À vous la parole monsieur MacDonald!

M. MACDONALD (*Prince*): Monsieur Walker, j'ai manqué une partie de votre témoignage antérieur, mais je me demande si vous avez averti le Comité de la nature du conseil de la programmation dont nous avons entendu parler dans un témoignage précédent. Vous a-t-on demandé cette question ou avez-vous donné des renseignements à ce sujet?

M. WALKER: Voulez-vous nous dire la composition du conseil de la programmation?

M. MACDONALD (*Prince*): C'est bien cela.

M. WALKER: Non, je n'ai donné aucun renseignement.

M. MACDONALD (*Prince*): Voulez-vous maintenant nous parler du conseil de la programmation?

M. WALKER: Oui. Le conseil de la programmation est composé des trois vice-présidents et directeurs généraux.

M. MACDONALD (*Prince*): Voulez-vous nommer ces gens?

M. WALKER: M. Jennings, vice-président et directeur général de la radiodiffusion régionale; M. Marcel Ouimet, vice-président et directeur général du réseau français, et moi-même. Le président du conseil de la programmation est M. Eugène Hallman, vice-président de la programmation.

M. MACDONALD (*Prince*): Est-ce là le conseil qui est l'auteur des diverses déclarations de politique dont nous avons parlé ici et possiblement d'autres déclarations rapportées par M. Leiterman dans son témoignage devant le Comité?

M. WALKER: Règle générale, les énoncés de politique suivent la filière. Ils sont d'abord ébauchés dans chaque service de la programmation; ils sont ensuite étudiés par le conseil de la programmation avec les services de la programmation, puis ils prennent leur forme définitive et deviennent parties de notre politique de programmation.

M. MACDONALD (*Prince*): Mais la responsabilité d'établir cette politique appartient-elle au conseil de la programmation?

M. WALKER: Non, la responsabilité finale, bien entendu, appartient au Président.

M. MACDONALD (*Prince*): Au sujet du programme *Seven Days* lui-même, M. Briggs vous a-t-il déjà fait part de certaines critiques?

M. WALKER: Au sujet de *Seven Days*?

M. MACDONALD (*Prince*): Oui.

M. WALKER: Oui, en vérité.

M. MACDONALD (*Prince*): D'une façon régulière ou chaque semaine ou à peu près?

M. WALKER: Non, bien entendu, non.

M. MACDONALD (*Prince*): Était-ce toutes les deux semaines ou bien alors à quelle fréquence?

M. WALKER: Je ne pourrais pas vous dire. Souvent, disons, pendant deux ans.

M. MACDONALD (*Prince*): De tous les gens qui vous ont fait part de critiques au sujet de *Seven Days*—et je parle de gens de l'intérieur de Radio-Canada, les gens de la direction—diriez-vous que le capitaine Briggs a été le critique le plus fréquent de *Seven Days*?

M. WALKER: Je pense que oui et je ne dis pas cela pour critiquer. Je pense que le capitaine Briggs a été très impressionné par les erreurs de jugement et, en vérité, il m'a blâmé de les avoir tolérés ou pour ne pas avoir vu à ce qu'ils se limitent autant que nous avons tenté de les limiter. Oui, pour répondre, je dirais que peut-être le capitaine Briggs a été ce critique—c'était d'ailleurs sa prérogative en tant que vice-président responsable des opérations générales.

M. MACDONALD (*Prince*): Sur quoi reposaient les critiques dont il vous faisait part?

M. WALKER: Sur ce que j'ai déjà décrit, trop de choses sont produites d'une façon irresponsable, manquent de substance, comme on a déjà dit, sont épicées, etc.

M. MACDONALD (*Prince*): Cette critique vous a-t-elle été faite d'une façon formelle, par lettre; est-il venu dans votre bureau? Qu'est-il arrivé? De quelle façon a-t-il communiqué avec vous?

M. WALKER: Non. Nous n'avons pas communiqué par lettre. Son bureau est voisin du mien. Il y eut des discussions dans son bureau de temps en temps. Il vient avec nous au conseil de la programmation, comme le fait à l'occasion le Président, et nous examinons des programmes qui sont parfois en désaccord avec la politique établie. Nous examinons *Seven Days* fréquemment ainsi que certains problèmes que cette émission soulève.

M. MACDONALD (*Prince*): La critique initiale au sujet des techniques de télévision de M. LaPierre venait-elle du capitaine Briggs?

M. WALKER: Je peux dire qu'il semble que le capitaine Briggs se méfiait de M. LaPierre plus que n'importe quel d'entre nous, mais plus tard cette méfiance devint commune à nous tous. Mais dans les premiers temps, je dirais que oui.

M. MACDONALD (*Prince*): Pour quelle raison pensez-vous que le capitaine Briggs avait semblables sentiments ou opinions au sujet des techniques de télévision de M. LaPierre?

M. WALKER: Pour une raison que j'ignore, j'éprouve beaucoup de difficultés à m'exprimer sur ce sujet et je m'en excuse, mais pour simplifier, disons qu'en

somme il a ses opinions ou son cœur sur la main et se laisse trop dominer par ses opinions dans une entrevue; il domine la personne interviewée, etc.

M. MacDONALD (*Prince*): Il y a dans votre témoignage quelque chose d'étrange que je ne parviens pas à comprendre. Vous avez exprimé votre mécontentement au sujet de M. LaPierre relativement à ses techniques d'interview, mais nous avons ici le nombre de fois où il y a eu intervention directe de la haute direction et je pense que dans seulement deux des dix interventions M. LaPierre était l'intervieweur. En d'autres termes, dans la plupart des cas, M. LaPierre n'était pas impliqué d'une façon particulière et j'aimerais savoir comment vous reliez entre eux ces deux facteurs.

M. WALKER: Je regrette, mais je ne saisis pas vos questions.

M. MacDONALD (*Prince*): Je dis que la critique dirigée contre le programme au cours de la dernière année et demie n'avait rien à voir avec les choses dans lesquelles M. LaPierre était engagé d'une façon particulière.

M. WALKER: Bien, je ne puis réellement pas faire de commentaires là-dessus. Il a été de chaque mission et il a pu être impliqué ou il ne l'a pas été dans quelques-unes des choses qui nous ont ennuyés. Il se peut qu'il n'ait rien eu à voir avec certaines de ces choses; il se pourrait qu'il ait été lui-même l'une de ces choses. Je ne sais tout simplement pas.

M. MacDONALD (*Prince*): Vous nous avez dit qu'il faudrait mieux cacher ses émotions en certaines circonstances. Pensez-vous qu'il serait plus honnête de décrire la suppression d'une certaine sorte d'émotion que de réagir devant des situations émotives évidentes?

M. WALKER: Encore une fois, je dois ajouter que c'est une question de degré. Je pense qu'il serait aussi injuste pour un intervieweur ou un co-animateur ou une personnalité de programme d'être plate au point d'être ennuyante. Ce n'est pas ce que nous attendons. Encore une fois, je répète que c'est une question de degré. Vous pouvez aller par-dessus bord et vous pouvez aller au-delà de ce qui semble être convenable pour un homme qui est censé être objectif et se conduire d'une façon objective. On dirige une entrevue dans le but de mettre en vedette les vues et les opinions de la personne interviewée et s'il va plus loin il finit par dominer la situation et cela devient encore pire si l'intervieweur commence à montrer ses propres convictions personnelles.

M. MacDONALD (*Prince*): Suggérez-vous que l'intervieweur devienne une sorte d'eunuque mental?

M. WALKER: Non.

M. LEWIS: Un eunuque sans émotion.

M. MacDONALD (*Prince*): Vous avez mentionné deux ou trois fois que M. Haggan nous a expliqué quelle sorte de *Seven Days* on espère pour l'an prochain. Je suppose que vous respectez le jugement de M. Haggan relativement à la programmation de Radio-Canada.

• (4.25 p.m.)

M. WALKER: Oui. J'ai reconnu à M. Haggan beaucoup de mérite l'an dernier à la suite d'une année fructueuse.

M. MacDONALD (*Prince*): Vous pensez qu'il a, après tout, une conception et une compréhension assez bonnes de la programmation comme telle en rapport avec la télévision?

M. WALKER: Oui, je pense qu'en termes de programmation, il a montré passablement de jugement, avec l'exception notable, peut-être, qu'il n'a pas su maîtriser, comme nous l'avions espéré, les problèmes soulevés par *Seven Days*. D'une façon générale, je dirais que sa dernière saison a été passablement bonne. Je veux parler des affaires publiques en général, mais il y a évidemment beaucoup d'autres programmes, comme M. Haggan vous l'a signalé, messieurs, tant à la radio qu'à la télévision, sur les réseaux régionaux et locaux, et le champ d'activité dans la programmation est passablement vaste. On doit donc lui reconnaître tout le mérite d'un assez bon jugement en matière de programmation en général.

M. MACDONALD (*Prince*): J'aimerais citer ce que M. Haggan a dit au Comité. Il a dit: «Il a été totalement impossible de poursuivre une discussion avec la direction au sujet de la programmation». Quelle est votre réaction à ce genre de déclaration de la part d'un homme dont vous reconnaissez la compétence?

M. WALKER: Je dois être un peu brutal et vous dire ce que c'est une absurdité parfaite.

M. MACDONALD (*Prince*): Il ajoute que vous-même vous ne connaissez rien au sujet de la programmation.

M. WALKER: Pas de commentaires!

M. MACDONALD (*Prince*): N'est-ce pas un fait que depuis 1942 vous n'avez pas eu de véritable contact avec l'aspect créatif du secteur des émissions de radio ou de télévision parce que depuis ce temps vous vous êtes occupé d'administration et que vous avez été passablement éloigné des arcanes de la production, si je puis dire?

M. WALKER: On ne peut pas parler d'éloignement ou de séparation de la production réelle ou d'un manque d'intérêt pour les programmes dans cet organisme ou dans tout autre organisme de radiodiffusion. Je ne puis réellement pas parler de la production des boîtes de tomates, comme quelqu'un a insinué. Nous sommes tous intéressés à servir le public d'une façon générale, depuis le président et les conseils jusqu'au bas de l'échelle.

M. MACDONALD (*Prince*): Bien que cette émission soit dans l'air depuis deux ans, ne trouvez-vous pas étrange que vous n'ayez rencontré l'une des personnes dont le contrat n'a pas été renouvelé qu'une seule fois au cours d'un déjeuner, et que l'un des incidents pour lesquels il n'a pas été réengagé est un incident dont vous n'avez pas été témoin vous-même? N'est-ce pas une preuve du manque de communication avec cette sorte d'émission radiophonique créative dont nous parlons ici?

M. WALKER: Pas du tout. Je ne puis pas voir toutes les émissions parce que, de toute évidence, il y en a plusieurs qui passent en même temps. Il y a des émissions à la fois à la radio et à la télévision; je ne puis pas les voir toutes. Cependant, je ne les perds pas de vue parce que, au cours de mes visites régulières à Toronto, je participe aux discussions du comité de la programmation. C'est un comité de direction de la programmation qui étudie les émissions et j'y participe très activement.

M. MACDONALD (*Prince*): Dans l'une de v s déclarations antérieures, la déclaration initiale, vous avez suggéré que Mlle LaMarsh avait, dans ses commentaires, eu raison au sujet de l'«iceberg». Je conclus de votre réaction à ce commentaire que vous regardiez fondamentalement la controverse comme une émission interne *Seven Days*; que le problème actuel ne concernait que

Seven Days et n'avait rien à voir avec d'autres secteurs des émissions tant anglaises que françaises. Dites-vous qu'il ne s'agit que d'un unique secteur n'affectant pas les autres secteurs de la radiodiffusion?

M. WALKER: Absolument pas, monsieur.

M. MACDONALD (*Prince*): Pensez-vous qu'il serait nécessaire ou serait-ce un bonne politique dans l'avenir pour Radio-Canada de s'orienter vers un genre de programmation plus commerciale?

M. WALKER: Je ne pense pas, monsieur.

M. MACDONALD (*Prince*): Pensez-vous qu'au cours des cinq, dix ou quinze dernières années, la nature de la programmation, particulièrement à la télévision, a changé immensément?

M. WALKER: Bien sûr. Nous avons changé avec la société. Ce que nous faisons aujourd'hui, nous n'aurions pu le faire, par exemple, il y a cinq ans, aussi récemment que cela. Nous traversons une sorte de révolution sociale et je veux espérer qu'on reconnaîtra que nous marchons au même pas.

M. MACDONALD (*Prince*): Quand vous dites «nous n'aurions pu le faire», voulez-vous parler en termes de capacité physique du médium ou de la façon dont médium est devenu partie de notre culture?

M. WALKER: Je veux dire l'acceptabilité de la programmation par le public. Cela s'appliquerait tout aussi bien, bien entendu, au théâtre, à la littérature et ainsi de suite. Nous traversons une période de changement et par conséquent notre programmation commence à changer pour garder le même rythme que les changements sociaux. Nous devons faire cela.

M. MACDONALD (*Prince*): Vous avez dit plus tôt que vous avez pris des décisions sur le fait de savoir si oui ou non la programmation reflétait l'intégrité—ce sont vos propres mots—si elle avait un rapport avec les idées démodées d'éthique et de bonne conduite. De quelle façon décidez-vous en fait quel genre de programmation est valide?

M. WALKER: Je pense seulement que nous devons nous fier à l'expérience professionnelle de nos gens de la programmation, de ceux de la direction et de tous ceux qui sont dans la filière. Nous devons nous fier à l'expérience de séniorité en termes de goûts et d'intérêts du public, et l'observation des changements actuels. Je pense qu'on doit observer et faire pour le mieux. En appliquant un jugement professionnel vous pouvez certainement sentir de saison en saison, parfois de saisons en saisons, un intérêt changeant dans le théâtre par opposition aux variétés. C'est une opinion réfléchie de nos professionnels de la programmation—ils sont tous des professionnels—qu'il y a en vérité, en ce qui concerne la Société de toute façon, un mouvement d'intérêt très défini vers le théâtre. Nous avons le sentiment qu'en dépit du succès des émissions spéciales d'information qui semblent venir au premier plan et en dépit du succès du genre de programme dont nous parlons *Seven Days*—qu'il se développe un genre d'intérêt particulier pour le théâtre. Au cours de la saison qui vient nous allons nous intéresser davantage au théâtre.

Et en conséquence, je ne puis répondre autrement qu'en vous disant qu'il faut se fier au jugement professionnel de gens qui semblent se rendre compte de ce qui intéresse le public. A propos, une partie de ceci est le résultat du grand succès que nous avons eu avec trois ou quatre des films de notre série dramatique, comme «Le député», et ainsi de suite.

M. MacDONALD (*Prince*): Croyez-vous que le problème du manque de communication étroite avec les gens du programme provient en partie de ce que la haute administration réside à Ottawa, tandis que le gros de la production a lieu à Toronto ou à Montréal?

M. WALKER: Dans ma première déclaration, hier, j'ai dit que ce pouvait être un des problèmes. Si nous pouvions tous loger dans la même maison, je crois que les relations seraient beaucoup plus simples; mais nous avons le problème géographique de la séparation, et pour une très bonne raison, comme je l'expliquais hier. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. Les relations se révéleraient peut-être moins difficiles, si nous travaillions ensemble, dans un même édifice.

M. MacDONALD (*Prince*): Ne diriez-vous pas aussi que la ligne de communication existant entre les producteurs et vous-mêmes, qui prenez ces sortes de décisions, est manifestement trop longue?

M. WALKER: Sous le rapport de la distance? Oui, elle est assez longue.

M. MacDONALD (*Prince*): En ce qui concerne non seulement la distance, mais le nombre d'organismes.

M. WALKER: Je ne suis pas du tout d'accord. Ce que nous avons établi en décembre 1964 est une organisation simplifiée. Par l'intermédiaire de M. Hogg, par exemple, elle fournit un accès direct jusqu'à moi-même, relativement à la ligne de conduite et à la rédaction dans le cas des affaires publiques et des nouvelles. Il n'y a pas d'obstacle en ce domaine.

M. MacDONALD (*Prince*): Diriez-vous aussi que souvent on ne sait pas exactement quelle personne, en fait, prend les décisions, et de qui elle relève en dernier ressort?

M. WALKER: Je ne me rappelle pas avoir dit cela, mais j'ai pu prononcer des paroles qui vous aient porté à croire que je l'ai dit.

M. MacDONALD (*Prince*): Comment déterminez-vous avec exactitude les articles dont la radiodiffusion est offensante? Sur quoi fondez-vous le caractère offensant de l'article?

M. WALKER: Je dirai que le premier critère est la réaction du public; et je puis vous assurer, s'il le faut, que tout ce qui semble offensant suscite aussitôt des appels téléphoniques. C'est la réaction immédiate. Ensuite viennent les lettres, parfois même les télégrammes, et très certainement les contacts personnels. Si l'on circule un peu, et quelquefois on ne peut s'en dispenser, on a vite vent de ce qui a pu offenser.

M. MacDONALD (*Prince*): Vous basez-vous sur le nombre des lettres reçues ou sur leur qualité? Quelle sorte d'échelle employez-vous?

M. WALKER: Tous ces critères entrent dans une évaluation générale. Puis, naturellement, nous avons nos enquêtes auprès des auditeurs; ce sont des enquêtes professionnelles, et , comme elles rendent grand service, nous les utilisons beaucoup. Elles servent de guides, si vous le voulez.

M. MacDONALD (*Prince*): Quand vous dites que vous étudiez les réactions du public, vous laissez entendre que vous devez radiodiffuser avant de les

obtenir. Toutefois, dans bien des cas dont nous avons entendu parler, il n'y a pas de radiodiffusion.

M. WALKER: Dans ces cas-là, nous nous en remettons au jugement et à tout l'expérience de Radio-Canada; en plus, comme je l'ai dit dans mes remarques d'ouverture, hier, nous considérons les éléments patents, ordinaires, rebattus, tels que les normes fondamentales des programmes, les modes de recueillage, l'équilibre des sujets sérieux, la nécessité de pondération, la convenance des recherches, et le reste. Si les recherches laissent à désirer, la matière ne passe pas sur les ondes. Ce sont là des jugements de l'administration professionnelle; on les appliquera toujours, et il faut les appliquer.

M. MACDONALD (*Prince*): A votre avis, M. Walker, quel est le meilleur programme de télévision de Radio-Canada, à l'heure actuelle?

M. WALKER: Je ne saurais le dire.

M. MACDONALD (*Prince*): Une dernière question. Combien de temps par semaine regardez-vous la télévision?

M. WALKER: Je ne puis pas vous spécifier le nombre d'heures; mais je la regarde beaucoup trop, pourrais-je dire, parce que je voudrais aussi écouter bien plus un autre service intéressant que nous avons, et qui (je suis désolé de le dire devant les gens de la télévision ici présents) a précédé l'autre. C'est la radio. Il se fait de nouvelles choses très intéressantes, à la radio. Je n'ai tout simplement pas assez de temps pour m'occuper des deux. Mais peut-être n'ai-je pas besoin de vous assurer que la radio émet de nouveaux programmes vraiment sensationnels.

M. MACDONALD (*Prince*): Merci de la publicité.

Le PRÉSIDENT: Avant de passer à M. Basford, permettez-moi, membres du Comité, de vous mettre en garde contre le danger de la répétition. Il me semble que nous avons de plus en plus tendance à revenir sur les mêmes points, à mesure que nous avançons. Je comprends qu'un membre puisse avoir le désir de poser différemment certaines questions, s'il n'est pas satisfait de la réponse qu'un autre interpellateur a obtenue. Je crois cependant que nous devrions toujours prendre bien garde de ne pas revenir sur les points déjà traités.

M. STAFFORD: Avez-vous lu, dans le *Maclean's* du 5 mars 1966, un article d'Alan Edmonds sur *Seven Days*?

M. WALKER: Oui.

M. STAFFORD: Avez-vous jamais parlé à M. LaPierre des quatre phrases qui, entre autres choses, sont censurées? J'aimerais à vous lire ces phrases:

> ...Et si *Seven Days* dure une autre année, l'un d'entre eux pourra changer: Laurier LaPierre, âgé de 36 ans, et professeur adjoint d'histoire à l'Université McGill, dit: «Je ne crois pas pouvoir rester beaucoup plus longtemps dans *Seven Days*. Ses raisons: «Cette année, le spectacle n'a pas semblé *se forcer* autant; il tombe dans le même piège que tous les programmes d'affaires publiques de Radio-Canada; il cesse de s'intéresser aux questions d'une réelle importance sociale.»

Il ne tient cependant pas à participer à *Seven Days*, ce qui n'est pas ce que les producteurs attendent de lui pour cette saison.

Voilà des paroles plutôt graves, n'est-ce pas?

M. WALKER: Je le croirais.

M. STAFFORD: Pensez-vous qu'une critique antagoniste comme celle-là nuise à Radio-Canada?

M. WALKER: Je ne crois pas qu'elle fasse du bien; mais il a certainement le droit d'exprimer son opinion.

M. STAFFORD: Avez-vous, vous ou un autre, demandé à M. LaPierre pourquoi il a fait ces déclarations?

M. WALKER: Pas moi; et je ne puis pas dire si M. Haggan s'en est occupé. C'est possible; mais je n'en sais rien.

M. STAFFORD: M. Walker, y a-t-il du vrai dans l'assertion, exprimée par M. Haggan, que tout le domaine des affaires de l'État baisse à cause de la difficulté à maintenir le nombre requis de programmes et par suite du manque d'argent?

M. WALKER: Il n'y a pas la moindre vérité là-dedans. On a étudié à fond cette affaire à propos d'un document soumis ainsi qu'écrit par M. Haggan. Cet examen s'est fait par le président, par moi-même, par d'autres fonctionnaires, de même que par le vice-président. Ce document, je ne sais pas si on l'a déposé ici, ou non.

Le PRÉSIDENT: Oui, on l'a déposé.

M. WALKER: Puis-je m'y reporter, alors?

M. STAFFORD: Oui, mais brièvement, s'il vous plaît, car j'ai quelques autres questions à poser.

M. WALKER: M. Haggan y mentionne que Radio-Canada avait décidé, pour l'an prochain, d'augmenter les programmes payants. Cela nuirait au programme des affaires publiques. Autrement dit, les émissions commerciales augmenteraient aux dépens du programme. C'est absolument faux. Nous n'avons pas accru les émissions payantes. Nous l'avons dit à M. Fowler et au public, nous voulons réduire spécialement les programmes commerciaux américains, afin de pouvoir, espérons-nous, grâce aux fonds disponibles, présenter plus de programmes canadiens. On n'accroît pas l'objectif des recettes de Radio-Canada. Un ajustement, qui est une affaire commerciale normale, porte sur le barème. Les tarifs ont subi un ajustement normal. On a une hausse de quelque chose comme 2 p. 100. On n'a pas augmenté le nombre des émissions payantes.

Il a dit aussi, je crois, dans une déclaration qui est ici (je ne prendrai pas le temps de trouver le passage), avoir noté avec chagrin que la saison prochaine fournirait moins d'heures. C'est tout à fait incorrect; on aura quelque chose comme 29 heures de plus. J'ai fait l'addition assez récemment.

Il s'inquiétait parce que les affaires publiques disposaient de moins d'argent. Ce n'est pas exact. En fait, on a une augmentation allant d'environ 300 à 400 mille dollars de plus que l'an dernier.

D'une manière ou d'une autre, il avait donc obtenu de mauvais renseignements. Le document faisait allusion à d'autres points, à M. Southam, je crois. Nous avions convenu de passer en revue le cas de M. Southam. M. Haggan a

probablement oublié de mentionner cette particularité. Je ne me rappelle plus ce qu'il y avait encore. M. MacLean, je pense, s'y trouvait aussi mentionné.

M. STAFFORD: Si je comprends bien, non seulement on n'avait pas renouvelé les contrats des deux hôtes, mais on avait congédié M. Faibish et M. Zolf. Pourquoi?

M. WALKER: Il faut que j'appuie sur les mots, parfois. On ne les avait pas congédiés, absolument pas. Il y avait eu des discussions avec M. Hogg, en janvier, au sujet du programme et du personnel de «Seven Days». En ce mois-là, le problème de la troupe de ce programme nous inquiétait tellement que nous avons réellement discuté et mentionné quelques-unes des personnes en cause; des discussions ont donc porté sur M. Zolf, M. Faibish et, naturellement, sur d'autres. A ce moment-là, M. Hogg a écrit un mémoire (c'était probablement en janvier), et il a demandé à M. Haggan de ne pas songer à renouveler le contrat avant d'avoir la certitude que «Seven Days» éliminerait, comme nous l'avions dit, une partie de son «inconsistance» et le reste, ou que nous continuerions le périodique. Cette fois, on faisait allusion à M. Zolf et à M. Faibish.

En ce qui concerne M. Zolf, je me rappelle (si M. Hogg témoigne au cours des prochains jours, vous pourrez le lui faire confirmer), que nous ne laissions pas de nous inquiéter franchement des méthodes qu'il employait pour recueillir sa matière. Il semblait si agressif qu'à certains moments il en devenait blessant. M. Hogg, discutant avec M. Haggan cette agressivité, m'a cependant assuré que M. Zolf agissait sous surveillance et sous direction. Si vous voulez un exemple, en voici un qui constituait une intrusion dans la vie privée: M. Zolf a tenté d''interviewer M. Sévigny au sujet de Mme Munsinger. C'était très mal. Il y avait là une grave intrusion dans la vie privée. M. Zolf a fait cela, mais sous direction; et j'ai la certitude qu'il avait des ordres.

Quant à M. Faibish, on ne l'a pas congédié; il a récemment donné sa démission, à ma grande surprise, incidemment. M. Faibish, encore une fois je vous le dis en toute franchise, a demandé d'annuler son contrat ou son engagement, je ne me rappelle pas lequel des deux il avait. J'ai été bien surpris, ainsi que quelques-uns de mes adjoints à qui on avait demandé de participer à l'enquête Fowler sur les affaires de Radio-Canada.

• (4.45 p.m.)

Pourtant, nous l'avons relevé de son contrat; nous lui avons donné libre accès à nos fonctionnaires sur toute la ligne, libre accès à toutes nos opérations. Plutôt surprenant pour nous, le fait était là. Et M. Faibish, après avoir fini son travail au comité Fowler, nous revenait et reprenait son contrat.

La discussion avec M. Hogg portait simplement sur l'automne prochain. M. Faibish resterait-il alors? On m'assurait qu'il était précieux comme anecdotier et comme agent de liaison. Il s'agissait probablement de «liaison» avec les gens importants à interviewer, et le reste. Comme je l'ai déjà dit, c'était une décision de programme, comme dans le cas de M. Zolf. Nous n'avons demandé ni à M. Zolf ni à M. Faibish de démissionner, ou quelque chose de ce genre.

M. STAFFORD: Si je me rappelle bien, M. Leiterman a dit qu'une réduction budget briserait *Seven Days*.

M. WALKER: Ce n'est pas vrai, mais il avait peut-être cette opinion. Voici la mienne.

Vous avez dû remarquer que j'ai fait allusion à la troupe de *Seven Days*. C'est une troupe, ou un service dans un service. M. Haggan n'en conviendra pas, mais, à mon avis, c'est un service dans un service.

Le budget total consacré à cette troupe a baissé de 1.4 p. 100 pour l'an prochain, ce qui peut représenter une diminution d'environ $15,000 pour quatre programmes.

M. LEWIS: M. Stafford pourrait-il demander si c'est le coût direct ou le coût indirect?

M. WALKER: C'est le coût total.

M. STAFFORD: Il me reste quelques questions. Je n'ai pas encore terminé mes 20 minutes. Mais une couple des réponses ont pris plus de temps que je ne m'y attendais.

M. Lewis, vous pouvez continuer.

M. LEWIS: Le coût total dont vous avez parlé est-il un coût direct et indirect, ou quelle répartition existe-t-il?Y a-t-il diminution du coût direct ou du coût indirect?

M. WALKER: J'hésite à fournir un renseignement qu'on pourrait me reprocher.

Ai-je le droit de spécifier le coût des programmes?

Le PRÉSIDENT: Je ne sache pas qu'on s'oppose à la mention de ces chiffres. Toutefois, je n'appartenais pas à ce Comité, l'an dernier. Cette affaire regarde la ligne de conduite de Radio-Canada plutôt que le Comité. Comme je le disais voici un moment, le Comité peut exiger, mais actuellement il n'insiste pas.

M. WALKER: Alors, je n'ai pas d'objection à donner les chiffres complets. A propos de la troupe de *Seven Days*, comportant quatre programmes, le budget de l'année dernière se chiffrait à $1,443,450. Le budget actuel, sujet à d'autres modifications, est de $1,423,065. J'ai dit une différence de $15,000. C'en est une de $20,000. Mais 1.4 p. 100 semble assez juste.

Il n'y a pas là une réduction grave. Après cette longue réponse, je crois que la baisse n'est pas importante.

M. LEWIS: Je demandais la répartition en coût direct et en coût indirect.

Le PRÉSIDENT: Possédez-vous ce renseignement, M. Walker?

M. LEWIS: On nous a dit que le budget consiste dans le coût direct, qui comprend ce que les producteurs obtiennent et ainsi de suite, et dans le coût indirect, qui englobe les frais généraux, les salaires et le reste.

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Ce chiffre de plus d'un million de dollars renferme, je suppose, le coût direct et le coût indirect?

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Et la réduction ne s'applique qu'au coût direct?

M. WALKER: Je crois qu'on mentionne une réduction de $1,000 sur le coût direct d'un programme. Je parle de quatre programmes. L'un d'eux subit une baisse de $1,000, ce qui représenterait environ 6 ou 7 p. 100.

Je dirai cependant, si vous me permettez d'en dévoiler davantage, que le surintendant général de la programmation a l'autorité de faire des ajustements dans son service. Au cours de la saison, il peut prendre les fonds d'un programme et les verser dans un autre.

M. STAFFORD: Avez-vous jamais comparé l'administration de Radio-Canada à celle d'une fabrique de machines commerciales?

M. WALKER: Non.

M. STAFFORD: A la page 48 du premier volume de ce compte rendu, M. Watson dit, dans son témoignage, que M. Wilson Southam a été congédié officiellement «sans raison». Voulez-vous expliquer pourquoi vous avez congédié ce producteur.

M. WALKER: Oui. Tout d'abord, permettez-moi de dire que l'affaire ne relève pas de moi, et que je n'avais pas l'autorité de le congédier, parce qu'il ne travaillait pas pour moi.

Je sais que M. Southam appartient encore au personnel de la région d'Ottawa. La région d'Ottawa fait rapport à M. Jennings, mon collègue, qui est gérant général et vice-président de la radiodiffusion régionale. M. Jennings, juste avant de partir en vacances, en janvier (je ne suis pas sûr du mois, mais cela n'a guère d'importance), a dit s'inquiéter beaucoup de ce qui semblait un coût excessif pour le programme des affaires publiques du réseau anglais d'Ottawa. Il m'a demandé d'assister à une assemblée qui réunirait à son bureau quelques-uns des principaux fonctionnaires de l'administration de cette région. J'y suis allé. Toute l'assemblé a exprimé de l'inquiétude. J'ai demandé de faire une enquête, et de me fournir les chiffres de la comptabilité. En effet, les chiffres étaient fort inquiétants, au regard du budget original. Il s'agissait d'une satire sur l'ouverture du Parlement; et, à propos, le programme n'avait rien de bien brillant.

Le coût se révélait exorbitant; et, comme l'administration de la région d'Ottawa me le signalait avec chiffres à l'appui, la dépense était tout à fait excessive. Voilà pourquoi je m'y intéressais.

Si M. Jennings avait été là, il aurait probablement conduit l'enquête lui-même. Je dois répéter que M. Haggan sait que nous avons convenu de reviser le cas de M. Southam.

M. MACDONALD (*Prince*): Quel était le montant ou la proportion excédentaire?

M. WALKER: Je dois me montrer très prudent ici, car je ne suis pas dans mon rayon; c'est celui de M. Jennings.

M. MACDONALD (*Prince*): Juste le pourcentage.

M. WALKER: M. Jennings examine actuellement le cas.

Si ma mémoire est fidèle, l'addition totale me semblait être portée à $54,000 en comparaison avec quelque chose comme $19,000 approuvés, directement et indirectement. Mais je n'ai pas la filière. Ce n'est pas une de mes préoccupations pour le moment.

M. STAFFORD: Au sujet des films tournés l'année dernière par le producteur Beryl Fox, même si la question n'a pas été renvoyée à la gendarmerie royale, aimeriez-vous faire des commentaires?

M. WALKER: Tout ce que je pourrais dire n'aurait rien à voir avec la mention du *Telegram* de Toronto parue il y a quelque deux jours; mais ce serait pertinent à l'information que j'ai reçue en juillet dernier, quand on m'a informé que ce genre de film avait été tourné.

Cela a été passé en revue par les dirigeants à Toronto. Il en ont été très préoccupés et on a décidé de ne pas l'inclure dans un film en voie de tournage, intitulé *Youth*. La séquence en question était bien celle qui se passait dans un appartement, et à laquelle le *Telegram* a fait allusion. Les dirigeants ont dit que de l'avoir fait dénotait un grand manque de jugement; en réalité, c'était un manque total de jugement.

Le PRÉSIDENT: Je dois dire au membre du comité qu'il lui reste une minute.

M. STAFFORD: Au sujet du programme sur les interviews politiques, lors de la dernière élection, a-t-il été décidé par messieurs Hogg et Haggan que les interviews seraient menés par messieurs Watson et Troyer, à cause des tendances politiques de monsieur LaPierre?

M. WALKER: J'essaierai d'être aussi bref que possible, car je sais que vous êtes pressé de vous en aller.

M. STAFFORD: Je ne suis pas pressé de m'en aller. Le temps qui m'est alloué est presque écoulé.

M. WALKER: C'est arrivé juste avant l'élection, alors que, comme c'est notre habitude, nous faisons la revue de tous les plans du département des affaires publiques et de la presse au sujet de la couverture de la campagne et du jour de l'élection lui-même. Nous avons tenu une très importante réunion à laquelle ont assisté le président et le vice-président ainsi que d'autres dirigeants de Toronto et du réseau français, qui étaient les principaux dirigeants dans le domaine des affaires publiques et de la presse, pour revoir la planification de la campagne prochaine.

Spécifiquement, M. Haggan nous a avisés que *Seven Days* voulait interviewer les chefs pendant la campagne. Nous avons pensé que c'était une bonne idée. Nous voulions savoir si cela devait être un genre «sur la sellette». Ça ne devait pas l'être. M. Haggan a alors dit que ça ne lui semblait pas être une bonne idée d'interviewer des chefs politiques durant la campagne. Il a alors dit qu'il avait l'impression que c'étaient messieurs Warner Troyer et Watson qui devaient mener les interviews. Il a dit que ce n'était pas M. LaPierre, parce qu'il semblait parfois trop engagé sentimentalement; et dans cette situation délicate qu'est la campagne, la décision de faire interviewer Troyer et Watson était bonne.

Quelque deux jours plus tard, j'ai été mis en face de ce qui pouvait être appelé une menace de «départ», parce que les subordonnés de monsieur Haggan, c'est-à-dire M. Leiterman et ses associés de l'émission *Seven Days* étaient résolus à ce que M. LaPierre soit parmi les intervieweurs. M. Leiterman, même s'il n'employa pas l'expression «nous allons quitter», indiqua clairement

qu'ils ne poursuivraient pas leur travail dans le programme. C'est encore une question de sémantique. Il dit qu'ils ne poursuivraient pas dans ce programme, à moins que M. LaPierre ne fasse partie des interviewers.

Il y eut une assemblée qui dura plusieurs longues heures angoissantes, jusque dans la nuit, et alors, avec répugnance, et j'affirme ceci de la façon la plus absolue, nous avons consenti, pour la survie même du programme à ce moment, d'accepter la participation de M. LaPierre à l'équipe. Cependant, M. Haggan, m'avait personnellement assuré que tous les moyens seraient pris pour endiguer les engagements sentimentaux de monsieur LaPierre. Je ne me rappelle, sincèrement, d'aucune référence aux engagements politiques.

M. STAFFORD: Encore une seule courte question. Je me réfère encore au Volume n° 3, à la page 165 des *Procès-verbaux*, où M. LaPierre parle des mécomptes de la direction de Radio-Canada. Il a dit qu'il ne croyait pas que, renfermés comme ils le sont sur l'avenue Bronson, ils pouvaient ainsi réellement juger de la popularité du programme. Croyez-vous avoir ces capacités?

M. WALKER: Oui.

M. STAFFORD: Merci.

Le PRÉSIDENT: M. McCleave:

M. MCCLEAVE: J'essaierai de trouver le chaînon qui manque. Lors de la discussion que avez eue avec M. Watson le 6 avril, cela s'est passé dans votre bureau, est-ce juste? Vous l'avez rencontré dans votre bureau?

M. WALKER: Je regrette . . .

M. MCCLEAVE: Il y a eu une discussion avec Patrick Watson le 6 avril. L'avez-vous rencontré dans votre bureau?

M. WALKER: Non; je l'ai rencontré à Toronto, dans un bureau de Toronto que j'utilise pour mes visites hebdomadaires.

M. MCCLEAVE: Étiez-vous seuls tous les deux; lors de cette recontre ou y avait-il d'autres personnes?

M. WALKER: Rien que nous deux; c'était une rencontre privée.

M. MCCLEAVE: Il y a des divergences profondes au sujet de ce qui a été dit. Pendant la réunion, avez-vous pris note de ce que vous aviez dit ou de ce qu'il avait dit?

M. WALKER: Non, je ne l'ai pas fait. Ce n'est pas mon habitude de prendre note d'une conversation amicale.

C'est assez intéressant cet usage qui est fait du mot «amical» au sujet de M. Watson et de moi-même. Cela a été une conversation très intéressante, à ce moment, jusqu'à l'explosion.

Si je peux continuer, j'ai fait allusion, et cela ce matin même, aux divers défis engagés entre M. Watson et la direction; j'ai fait allusion au fait que je voulais le comprendre mieux, en rapport avec la très importante tâche qui lui était assignée par nous; j'ai parlé de lui comme d'un jeune homme en colère;

j'ai fait allusion au grand respect que j'ai pour lui; mais je n'avais aucune raison de prendre note de cette conversation.

Il s'exprima avec moi dans les termes les plus violents, et je pense que je peux très bien me rappeler quelques-uns de ses mots, m'expliquant que cette conversation avait été l'une des plus constructives et des plus utiles qu'il avait jamais eues avec le haute direction. Il alla plus loin, en passant il m'appela Bud, c'est mon prénom, et me dit: «Bud, si c'était possible d'avoir ce genre de conversation plus souvent entre vous et moi ou entre vous et les autres dirigeants, ou avec d'autres groupes de la direction, et si vous pouviez encourager le président à le faire plus fréquemment, je crois que nous aurions résolu beaucoup de nos problèmes de communications». Il parla dans les termes les plus éloquents de l'échange de vues amical que nous avions eu. Il était très courtois. Il ne semblait pas du tout angoissé. Je dois dire que je l'ai quitté dans un excellent état d'esprit . . . pour quelques heures.

M. McCLEAVE: Bien, peut-être que cette question-ci ne vous mettra pas dans un excellent état d'esprit. A-t-il pris des notes de cette conversation?

M. WALKER: Pas en ma présence.

M. McCLEAVE: Il m'a dit qu'il avait en effet pris des notes durant sa conversation avec vous, et il est prêt à témoigner dans ce sens. Affirmez-vous catégoriquement que vous ne l'avez pas vu prendre des notes en votre présence?

M. WALKER: Oui, je l'affirme catégoriquement; mais alors, je ne surveille pas les gestes d'une personne lorsque je parle amicalement avec elle. S'il est en train de jetter quelques notes sur le papier, je ne vois pas de raison, peut-être n'ai-je pas été très observateur.

M. McCLEAVE: Étiez-vous assis l'un en face de l'autre à un bureau, ou étiez-vous assis côte à côte sur des chaises, ou étiez-vous debout pendant cette conversation?

M. WALKER: Nous étions assis sur des chaises.

M. McCLEAVE: Y avait-il quelque chose entre vous qui pouvait cacher le fait qu'il prenait des notes?

M. WALKER: Non, pas pour autant que je sache. Il a pu y avoir un cendrier.

M. McCLEAVE: Avait-il quelque chose dans sa main, comme un petit carnet?

M. WALKER: Pas pour autant que je me rappelle; je regrette.

M. McCLEAVE: Est-il possible qu'il prit des notes pendant cette conversation, M. Walker?

M. WALKER: Je crois que c'est possible puisqu'il a dit en avoir pris.

M. McCLEAVE: Pendant la conversation.

M. WALKER: Je suppose que c'est possible, mais je ne l'ai pas vu en prendre.

M. MACKASEY: Auriez-vous protesté si vous l'aviez vu prendre des notes?

M. WALKER: Bien, je crois que je l'aurais fait, car c'était supposé être une conversation amicale, d'homme à homme, et en fait, c'en était une. Cela m'aurait paru étrange si je l'avais vu prendre ses notes au moment où nous nous entendions si bien. Il dit que c'était le genre de chose dont il anticipait le plaisir, et que nous devrions avoir plus de ces réunions d'homme à homme. Il dit qu'il

devrait y avoir davantage de réunions en petits groupes, et que quelque quatre ou cinq personnes choisies devraient rencontrer quatre ou cinq dirigeants supérieurs plus fréquemment et aussi régulièrement que possible.

Tout cela était très constructif en relation à mon allusion de lui assigner une tâche au programme «Quarterly Report», c'est le nouveau programme dont nous avons parlé et il a semblé être très enthousiaste. Je suppose que c'était principalement parce qu'il était l'un de ceux qui avaient lancé l'idée.

Il était très encouragé et il alla même plus loin en disant quelque chose comme ceci: «Bud, si je peux résoudre quelques-uns de mes problèmes personnels possibles au sujet d'un déménagement de Toronto à Montréal pour faire ce programme» . . . «il sera fait à Montréal» . . . «si je peux résoudre ceux-là et quelques autres, la Corporation financerait-elle un cours de rafraîchissement en langue française?» Comme vous le savez, il parle très bien le français. Il me demanda si nous financerions un de ces programmes «chocs» en français. Je lui répondis: «Assurément, Pat; mais certainement, oui.»

M. McCLEAVE: Dans votre déclaration du début, M. Walker, vous avez fait allusion aux défis continuels à la morale fondamentale et à la mise en cause des droits individuels et ainsi de suite, et vous nous avez donné quelques exemples cet après-midi. Maintenant, y en a-t-il d'autres qui vous viennent à l'esprit et qui n'ont pas été enregistrés?

● (5.05 p.m.)

M. WALKER: Je pourrais passer en revue tous ces articles qui nous ont concernés si c'est spécialement utile pour le Comité. Faites-vous allusion à ceux qui sont passés sur les ondes ou à ceux qui ont été supprimés?

M. McCLEAVE: Je me réfère aux deux catégories.

M. WALKER: Bien, ça peut prendre du temps. Désirez-vous que je les enregistre?

M. McCleave: Mais, ce sont ces défis continuels, comme vous les appelez, à ces différentes choses . . .

M. WALKER: Oui, la morale fondamentale et ainsi de suite.

M. McCLEAVE: Bien. Et vous avez décidé de ne pas réengager ces hommes à cause de cela.

M. WALKER: Non. Ce sont deux choses tout à fait différentes. Je pense que vous parliez dans le programme de questions qui n'apportent absolument rien à celui-là, et qui sont classifiées comme futiles et lascives, de même que vous parliez de questions sérieuses sur lesquelles on n'a pas fait suffisamment de recherches et qui furent très mal accueillies.

M. McCLEAVE: Pouvez-vous donner des exemples des programmes qui sont passés sur les ondes de même que de ceux qui ne furent pas utilisés dans les différentes catégories?

M. WALKER: Je devrai me référer à mes notes et probablement en lire quelques-unes afin de m'assurer des opportunités.

M. McCLEAVE: Je vous en prie.

M. WALKER: Je retourne maintenant en arrière. Le 3 avril, il y eut le compte-rendu sur la peine capitale. Nous avons trouvé que cette question avait

un contenu émotionnel très élevé, et cela parce qu'on montrait la corde autour de photos de criminels au commencement du programme. Puis nous étions préoccupés par le caractère de l'interview d'un certain criminel, car il semblait impliquer une sorte de préjudice. Nous avons été plutôt troublés à ce sujet, surtout parce qu'il s'agissait d'un sujet qui avait été débattu au Parlement. Comme je le disais, nous en fûmes vraiment préoccupés. C'était aussi le but du programme de demander aux gens d'écrire à leur député à ce sujet, et M. Hogg m'ayant consulté, nous y avons mis le veto simplement parce que ce n'était pas une chose à faire à ce moment.

M. McCLEAVE: Dieu merci. Cela nous a épargné du courrier supplémentaire. Toutefois nous avons reçu des centaines de lettre à ce sujet.

M. WALKER: Mention a été faite du cas de Stephen Truscott et cela impliquait M. LaPierre. Nous étions d'avis, que l'interview avec les parents, en particulier avec la mère, avait un contenu émotif très élevé surtout la question: «Que ressent-on d'être la mère d'un garçon de quatorze ans condamné à la potence.» Ce fut le moment où l'on mentionna les larmes de M. LaPierre et ainsi de suite.

M. LEWIS: M. LaPierre a-t-il posé cette question?

M. WALKER: Non.

M. GRÉGOIRE: Qui posa cette question?

M. WALKER: Je l'ignore; je ne l'ai pas vue.

M. LEWIS: M. LaPierre n'a-t-il pas mené l'interview?

M. WALKER: Cela semble être le cas.

M. PETERS: Êtes-vous d'accord que c'était une situation émotive?

M. WALKER: Beaucoup trop fréquemment, et quelques membres seront d'accord et d'autres non, il semble qu'il y a eu ce qu'on pourrait appeler des pointes malicieuses contre la politique extérieure des États-Unis. Elles sont apparues de temps en temps dans la chanson d'ouverture ou de fin du programme, dont l'un traitait de la participation américaine à la guerre du Viet-Nam. Cela a été fait dans le milieu du programme aussi bien que dans les chansons comme je l'ai dit, et parfois sous forme de satire. C'est tout simplement trompeur et ça fait naître les préjugés. Nous avons discuté de cela. C'est arrivé encore une fois, par exemple le 20 février, mais aussi en d'autres occasions.

Je ne pense avoir besoin de trop mentionner Carol Doda, la danseuse a-go-go.

M. FAIRWEATHER: Je crois que vous le devriez. C'est vraiment intéressant. C'est symbolique des difficultés que nous avons. Ce fut l'une des choses les plus tristes.

M. McCLEAVE: Bon, nous dévoilons les choses les plus intimes dans ce Comité, alors aussi bien entendre l'histoire.

M. WALKER: Cette question était futile, répugnante, hors de propos pour le public canadien. Mais *Seven Days* l'a défendue pour sa valeur de phénomène social qui semble se produire sur la côte ouest des États-Unis où les serveuses semblent bien être dénudées jusqu'à la taille dans certains restaurants et ainsi de suite. Il semble qu'il y aurait eu quelqu'intérêt social, mais nous n'avons pas trouvé cela. Nous l'avons considéré comme une chose futile, sensationnelle et

insignifiante, et il n'y a pas de place pour ce genre de chose dans ce programme, dans tout programme d'affaires publiques ni dans n'importe quel autre programme de Radio-Canada.

M. McCLEAVE: Avez-vous reçu beaucoup de lettres de plainte à ce sujet?

M. WALKER: Je ne m'en souviens pas.

M. PETERS: Qui est ce «nous» dont vous parlez?

M. WALKER: La société.

M. PETERS: Mais qui est ce «nous»? Est-ce Dieu?

M. SHERMAN: Qui a fait la remarque que c'était banal, de peu de valeur, et à sensation?

M. WALKER: C'est l'avis de la société.

M. MacDONALD (*Prince*): Lorsque vous dites la «société», qui voulez-vous dire par là?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, on pose quatre questions à la fois.

M. SHERMAN: Mais en fait c'est la même question.

Le PRÉSIDENT: Mais elle est posée de quatre manières différentes, et je dois dire que ma sympathie va au témoin qui répond à ces questions. Il faut poser les questions séparément.

M. PETERS: M. le président, j'ai demandé qui est ce «nous» parce qu'il a employé ce pronom. Je ne comprends pas s'il s'agit de l'un des comités de surveillance des émissions, de M. Walker, M. Ouimet ou M. Briggs.

M. WALKER: Si vous voulez que je sois plus explicite—et je ne voulais pas l'être—je parle du président—et, incidemment, il peut parler au nom du comité. J'ignore si le comité l'a critiqué. Il y avait ensuite le vice-président, les trois vice-présidents gérants-généraux, le vice-président chargé des émissions, M. Hogg, et moi-même.

M. McCLEAVE: Est-ce là un jury qui s'assemble après que *Seven Days* est mis en ondes?

M. WALKER: Non. Je parle ici du conseil des émissions, composé de certaines personnes dont je vous ai donné les noms auparavant. Ce n'est pas un comité mis sur pied pour examiner aucune émission en particulier; c'est surtout un comité qui a pour but d'examiner la ligne de conduite, les standards, et ainsi de suite. Comme comité, nous regardons les émissions en général, et nous examinons chaque année les nouveaux horaires, avant de les soumettre au président.

M. McCLEAVE: Vous semblez nous donner des conclusions sur ces divers incidents. Je n'aurais peut-être pas dû employer le mot «jury», mais il existe quelque sorte de délibération entre plusieurs fonctionnaires haut placés.

M. WALKER: Ce sont des remarques sur l'avis général des personnes que j'ai mentionnées lorsque j'ai dit la «corporation».

M. MacDONALD (*Prince*): M. le président...

M. McCLEAVE: M. le président, mon temps est limité et je crois qu'on devrait me laisser continuer mes questions. Je demande à M. Walker des

exemples spécifiques, et nous n'en avons étudié que trois. Je sais que s'il essaie d'en tirer un de chaque émission, cela prendra du temps.

M. WALKER: Mais non, pas du tout.

M. MCCLEAVE: Donnez-nous d'autres exemples frappants.

M. WALKER: Eh bien, je crois que vous serez d'accord que le cas de la danseuse «Go-Go» est plutôt frappant.

M. MACKASEY: Très révélateur du moins.

M. WALKER: Il y eu un bon nombre de pasquinades que nous avons trouvées, et que nous croyons encore, de très mauvais goût. Il y en a eu une qui présentait une sorte de pièce—ma mémoire ne m'est pas trop fidèle ici—en rapport avec la visite du vice-président des États-Unis au Viet Nam, pièce dans laquelle on l'insultait. On en avait fait une satire, et nous avons trouvé que c'était injuste, déplacé, dégoûtant, tout simplement de mauvais goût. Il y eut une occasion, dans le domaine de la satire, qui était d'un goût pour le moins douteux, sinon d'un très mauvais goût, et ce fut la satire sur le gouverneur de la Rhodésie au moment le plus critique, alors que le gouverneur, en tant que représentant de la reine, se trouvait dans une position très difficile. Cette satire était très déplacée et de très mauvais goût.

Vous vous souvenez de l'entrevue de Robert Hoyt, en octobre je crois, avec le grand dragon de la Georgie, Kalvin Craig, et George Sligh du Klu Klux Klan, ainsi qu'avec le Révérend Bevill, un Noir. On a critiqué cette émission sous prétexte qu'elle était truquée, et qu'elle démontrait un manque d'honnêteté dans la façon dont elle fut présentée. Elle démontrait un manque de recherches de la part de l'hôte, dans la préparation de matériel concret en rapport avec des questions de grande portée, ainsi qu'une mauvaise évaluation de l'habileté des participants. De plus, on a jugé que la présentation du ministre Noir était plutôt truquée, et pas très compréhensible, même de ceux qui, parmi nous, sont en relation assez étroite avec cette émission. Nous n'avions pas conscience que cela se passait, mais alors que nous la regardions, cette présentation nous a paru truquée et nous avons jugé que le public en aurait la même impression.

M. MCCLEAVE: Dans les exemples que vous nous avez cités jusqu'ici, Messieurs LaPierre et Watson n'y avaient aucune part, n'est-ce pas?

M. WALKER: Peut-être pas dans ceux que j'ai mentionnés. Nous traitons du contenu de l'émission, et non de personnes.

Il y eut un numéro sur les nouvelles pilules de fertilité. Contrairement à la politique de la corporation, l'animateur a exprimé, dans ses commentaires donnés comme conclusion, ce qui revenait à un jugement de l'émission sur le médicament. Cela entre dans le domaine de la corporation qui exprimerait un avis éditorial, ce qui n'est pas de son autorité.

Nous avons parlé de la satire sur la visite du pape aux États-Unis, satire qui, à notre avis était non seulement de mauvais goût, mais aussi plutôt grotesque. Mais cela dépend de l'opinion de chacun.

J'ai parlé des entrevues avec les chefs politiques, qui avaient été projetées durant la campagne, donc je n'entrerai pas dans ce sujet.

Il y eut le cas de Fred Fawcett. On a abordé la question de quelle manière les gens de *Seven Days* ont obtenu une entrevue avec lui, en pénétrant dans l'hôpital Ontario, de Penetanguishene, en compagnie de la sœur de Fawcett,

sans permission préalable. C'est là un exemple pur et simple de subterfuge et de duperie, que l'on ne peut pas tolérer. Ils sont entrés dans l'hôpital par une duperie, pour avoir cette entrevue.

Nous avons eu deux émissions sur la littérature de la haine, dont l'une le 24 janvier 1965, alors que le rabbin Feinberg fut interviewé sur le sujet. Il y eut aussi deux avocats, MM. Howe et Harris, qui furent interviewés, et qui exposèrent différents points de vue sur le besoin de lois dans ce domaine. M. Howe s'est plaint du fait qu'une interview qu'il avait enregistrée pour l'émission a été coupée d'une heure à cinq minutes, et que 13 minutes de l'émission étaient consacrées à ceux qui voulaient changer la loi, alors que l'on accordait moins du cinquième de ce temps à la loi actuelle. Nous sommes d'accord qu'on l'a traité maladroitement.

Voici un incident peut-être banal, mais qui se rattache bien au contexte de cette affaire: il y a plus de deux ans, on présenta un examen de l'usage de sel sur les routes et des effets bienfaisants possibles des préservatifs, incluant des questions posées à des automobilistes sur ces sujets. L'émission nous a semblé donner une fausse impression des avantages possibles des préservatifs. Après vérification, il semblait n'y avoir aucun fondement à la contention que les préservatifs sont réellement efficaces; cette émission causa une certaine quantité de correspondance. J'ignore si cette correspondance s'adressait aux membres du Parlement, mais je crois que tel fut le cas.

Il y eut une très grave erreur de jugement en rapport avec des recherches inexactes, insuffisantes, irresponsables, si vous voulez, au sujet du procès de Richard Ely, un jeune homme de Hull.

M. LEWIS: Quelle est la date de cette émission?

M. WALKER: Le 20 décembre 1964. Il s'agissait du procès d'un jeune homme de Hull, dont la conscience l'a poussé à avouer être entré dans un édifice par effraction. Il fut accusé comme pour une première offense, et condamné à sept ans à Saint-Vincent-de-Paul. Nous avons reçu une plainte à ce sujet du juge Labelle qui présidait ce procès, et qui disait que l'émission n'a pas présenté tous les faits du procès d'Ely, donnant ainsi l'impression que le juge avait prononcé la sentence trop vite sans considérer toutes les preuves. L'émission suivante comprenait la lecture d'une déclaration (comme nous croyions qu'il était de notre devoir de le faire), à l'effet que nous n'avions pas présenté tous les faits significatifs, qui avaient malheureusement été omis, de sorte que le jeune homme n'était pas tout à fait un pauvre jeune innocent qui se serait égaré, et dont la conscience le tourmentait. En réalité, il avait battu avec un revolver le propriétaire d'un hôtel à Hull, il avait commis un vol, puis il s'était enfui en Floride ou quelquepart ailleurs avec son amie. Ces faits n'avaient pas été rapportés dans l'émission. C'était là un bon exemple de recherche insuffisante, inexacte, ou tout simplement irresponsable, parce que la plus grande partie des arguments employés lors de l'émission avait été obtenue par suite d'une discussion avec la sœur du jeune homme. On n'a mentionné nulle part le juge Labelle, et aucun effort n'a été fait pour le consulter. A notre avis, c'est là un bon exemple.

On peut, ou on ne peut pas, être d'accord avec la satire sur Dieu, mais on en a fait une dans l'une des émissions.

M. LEWIS: Une satire sur quoi?

M. WALKER: On fit une satire sur l'existence de Dieu. On l'a fait d'une manière très avant-garde, si je puis employer cette expression, à la manière «beatnik» au début de l'émission du 11 octobre.

M. LEWIS: De quelle année?

M. WALKER: C'était en 1964. La politique de la corporation ne permet pas de ridiculiser les croyances ou les convictions religieuses dans ses émissions. Un tel ridicule est de très mauvais goût, à tout le moins.

Quelques VOIX: Bravo!

M. WALKER: L'une des émissions comprenait un numéro sur les difficultés qu'ont les médecins étrangers à se faire admettre dans l'Association médicale de l'Ontario. Par hasard le numéro lui-même, tel que présenté, a été rendu très bien, à notre avis, et il a fait de la lumière sur un sujet plutôt angoissant. Mais ce numéro fut aussitôt suivi d'une satire portant sur l'Association médicale de l'Ontario; nous avons trouvé cette satire tout à fait déplacée, car elle faisait pencher toute la discussion en faveur des médecins étrangers. Je suppose que nous pourrions être sympathiques à cette idée, mais à mon avis, cela dépend de l'opinion de chacun. Mais voici qu'après avoir fait des commentaires sérieux, pertinents, très bien organisés, ils les mettent entièrement en déséquilibre avec une satire sur l'Association médicale de l'Ontario.

Je suis bien certain que vous ne voulez pas me voir continuer dans cette veine beaucoup plus longtemps. J'ai choisi plusieurs exemples, et ceux que j'ai cités ont été mis en ondes. Si vous le voulez, je puis parler de ceux qui ne l'ont pas été.

M. MCCLEAVE: Je crois que ceux qui n'ont pas été télédiffusés ont été exposés par M. Leiterman, n'est-ce pas? Je pense à l'interview faite par Claudine Auger, et à d'autres exemples semblables. Vous pourriez peut-être nous énumérer quelques-uns des numéros qui n'ont pas été diffusés.

M. WALKER: D'abord il y eut le numéro sur M. Sévigny, dont j'ai déjà parlé, et qui constituait une intrusion flagrante dans sa vie privée. Puis il y eut le problème du concours Miss Canada, où nous avons empiété, apparemment, sur les droits d'auteur d'un autre réseau. Ce sujet a déjà été discuté naturellement, et nous en sommes maintenant au stage des procédures légales sur ce sujet. Mademoiselle Auger était concernée dans cette émission, c'est-à-dire dans l'émission que nous nous proposions de présenter à ce moment-là; beaucoup de pression s'est fait sentir, par l'entremise de M. Hogg jusqu'à moi, et M. Leiterman m'a demandé personnellement de permettre au moins de télédiffuser l'entrevue avec mademoiselle Auger. Nous avons agi selon l'avis de notre avocat, qui insistait très fortement qu'il ne fallait pas permettre la télédiffusion de ce numéro, parce qu'il croyait qu'il ne serait pas prudent de permettre un numéro quelconque lors de cette émission, vu la menace de procédures légales. On traitait de cette question ce jour-là même. Cela avait certains rapports avec les concours de beauté, et l'interview auquelle mademoiselle Auger participait portait en général sur la tenue de concours de beauté. Donc c'est sur l'avis de notre avocat que j'ai dit à M. Leiterman (qui avait fait sa demande à moi directement) que j'aurais à prendre une décision de direction, fondée sur l'avis de notre avocat, à l'effet que l'émission ne devrait pas être mise en ondes. De fait, l'injonction avait été appliquée à ce moment-là à l'emploi du contenu du film qui était la possession de CTV, je crois. Et comme ce film portait sur un concours de beauté, on a cru qu'il valait mieux ne pas l'employer, et que le montrer serait au détriment des procédures légales qu'on allait intenter. On a déjà mentionné le film qu'on était à produire sur la jeunesse, et la séquence de l'appartement. Je ne recommencerai pas l'examen de cet épisode qui, à mon avis, démontrait un manque total de sens des responsabilités.

• (5.25 p.m.)

En octobre 1964, nous avons supprimé un sketch satirique sur la Reine. Maintenant, si je me rappelle bien, ceci faisait partie d'une revue d'une boîte de nuit dont j'ai oublié le nom, je crois que c'était la *Second City Review* laquelle présentait une courte scène satirique sur la Reine; on devait s'en servir pour le programme *Seven Days*. Après considération, nous avons décidé qu'on ne le ferait pas.

De fait, il n'y a que quelques sujets du programme que nous avons refusés. La plus grande partie a été radiodiffusée après approbation de notre part.

M. BRAND: Monsieur Walker, j'ai l'impression bien nette que la plupart de vos problèmes vous viennent du niveau «production». Encore une fois ceci me rappelle une chose que je ne puis comprendre. Si tous vos problèmes fondamentaux, ceux que vous avez soulignés, vous sont causés par le secteur production pourquoi n'avez-vous pas congédié le personnel de la production. Je vous le répète, je n'y comprends rien.

M. WALKER: J'imagine que sur divers points je pourrais devenir agaçant si je continue à me référer au vœu sincère de la Société de maintenir ce programme.

M. BRAND: Même dans sa forme actuelle?

M. WALKER: Non, pas dans sa forme actuelle.

M. BRAND: Vous voulez dire un programme différent ayant le même titre?

M. WALKER: Non, le programme *Seven Days* avec l'élimination des sujets, auquels je me suis référé, les sujets mal choisis ou les sujets, choisis à la légère, le sensationnel pour le sensationnel, des sujets fictifs, les sujets trop suggestifs sur le sexe, la trivialité, mais ce sera tout de même encore *Seven Days*.

La question est celle-ci. Pourquoi ne congédions-nous pas les réalisateurs. J'ai dit, je crois trois fois—peut-être seulement deux fois—que j'ai cru sincèrement—peut-être seulement jusqu'à cette présente occasion, peut-être parce que mes opinions commencent à changer—que le programme pourrait aller de l'avant et devrait certainement aller de l'avant et être aussi provocant, aussi excitant avec M. Leiterman, avec les réalisateurs et espérons-le en incluant les hauts fonctionnaires de la direction afin que nous n'ayons à subir aucune critique en ce qui a trait aux concepts de programmes, de l'éthique, ainsi de suite.

M. BRAND: Vous faites ressortir encore le mot «difficulté». Les difficultés semblent s'être produites au niveau de la production. Vous dites espérer les retenir mais sans avoir à subir les difficultés. Vous voulez dire que vous donnerez des directives aux réalisateurs, n'est-ce pas?

M. WALKER: J'ai dit que j'avais espéré qu'ils seraient inclus et qu'alors le programme pourrait être aussi excitant et continuerait avec M. Leiterman.

M. BRAND: Je présume que lorsque vous employez le mot «difficultés» si souvent vous faites allusion aux items que vous venez tout juste de mentionner. Quelles sont les difficultés que vous causait tout le temps M. Watson?

M. WALKER: Je ne dirais pas qu'elles étaient bien spécifiques; je mentionnais en général—je crois avoir agi avec prudence—l'équipe *Seven Days* qui

causait les difficultés. J'ai voulu la mentionner parce qu'elle devenait presque une société au sein de la Société et alors les difficultés venaient de cette unité.

M. BRAND: Monsieur Watson, dans son témoignage, a déclaré que dans l'interview qu'il avait eue avec nous—on lui avait dit—ceci paraît à la page 43 de la première séance—qu'il avait, d'après vous, lancé trop de ses difficultés à la direction.

M. WALKER: C'est vrai, mais c'était à la Société, non à la direction. Ceci aurait pu se produire principalement la première année, quand il était fonctionnaire réalisateur avec M. Leiterman. Comme je l'ai expliqué hier, nous constations qu'il serait souhaitable—réellement M. Leiternam avait lui aussi exprimé ce point de vue—et a conseillé de séparer les deux chefs. Durant la première année, les difficultés venaient tantôt de M. Leiterman ou de M. Watson ou des deux, mais comme venant de l'unité entière, comme de raison.

M. BRAND: Vous rapportez encore la déclaration suivant laquelle vous et l'administration aviez décidé de séparer les deux. Dans son témoignage, M. Leiterman nous a fait remarquer que lui et M. Watson, d'un commun accord, avaient décidé de se séparer et que cette décision émanait d'eux plutôt que de l'administration. Cela diffère-t-il de ce que vous nous aviez dit. Comment expliquez-vous ceci?

M. WALKER: Réellement, je ne crois pas que je doive vous expliquer cela; je ne crois pas que ce soit si important.

M. BRAND: C'est évident qu'il y a ici deux témoignages différents.

M. WALKER: Oui, mais ils aboutissent à la même proposition. Qu'ils aient eu ou n'aient pas eu cette idée avant nous, cela m'importe peu.

M. BRAND: Attention! Je crois que c'est très important parce qu'il a été défini par M. Ouimet, je crois, dans la déclaration qu'il faisait à huis clos aux employés de Radio-Canada, que ceci était l'une des raisons pour laquelle l'équipe Leiterman-Watson devrait être brisée. Je crois que c'est extrêmement important. S'ils avaient décidé eux-mêmes de se séparer, où est l'équipe?

M. WALKER: L'équipe existe maintenant comme équipe de deux administrateurs réalisateurs. Je crois que c'est à peu près cela.

M. BRAND: Après cela, il n'y avait plus deux administrateurs réalisateurs n'est-ce pas? Vous vous référez à leur équipe dans *Seven Days*, après ce qui est arrivé?

M. WALKER: Je me réfère à l'association de M. Watson cette saison, comme hôte associé—et comme je le déclarais hier, il semble que ça va encore plus loin que cela, beaucoup plus loin—en participant avec M. Leiterman à un panel éditorial.

M. BRAND: M. Leiterman a déclaré dans son témoignage qu'il n'y avait rien eu de cette consultation dont vous parliez. Encore une fois il y a divergence ici. Lors de votre rencontre avec M. Haggan le 5 avril, je crois que celui-ci a déclaré beaucoup de choses. Il a déclaré encore une fois, que vous aviez mentionné de la déloyauté envers Radio-Canada de la part de Watson et LaPierre.

M. WALKER: Voulez-vous répéter cette question, s'il vous plaît?

M. BRAND: Le 5 avril, lors de votre rencontre à Ottawa avec M. Haggan, M. Haggan, ici dans son témoignage, a déclaré que vous aviez mentionné comme l'une des raisons pour se débarrasser, ou refuser de renouveler les contrats de M. Watson et de M. LaPierre, était la déloyauté envers Radio-Canada.

M. WALKER: Ceci est faux.

M. BRAND: Bon. Doutez-vous de leur loyauté en ce moment?

M. WALKER: Pas du tout.

M. BRAND: Même pas maintenant?

M. WALKER: Je ne me suis pas servi des termes «loyauté» ou «déloyauté». Ma discussion avec M. Watson fut au sujet de son attitude vis-à-vis la Société.

M. BRAND: Et en ce qui concerne son attitude envers le Canada? Ceci a été mentionné ici.

M. WALKER: Ceci n'a rien à voir à la loyauté ou la déloyauté. Je n'ai jamais employé ces mots. Je cherchais tout simplement à connaître ses attitudes vis-à-vis les problèmes actuels du Canada. Comme je l'ai dit, nous, de la direction, devons pouvoir définir clairement les attitudes de tout membre du personnel de la programmation qui doit entreprendre un important projet et qui doit assumer la séniorité et la responsabilité d'un administrateur réalisateur pour ce genre de programme spécial. Ce n'est pas une question de loyauté.

M. BRAND: Je crois ne pas comprendre ce que vous voulez dire par «attitudes». Voulez-vous dire son attitude vis-à-vis le Canada français et le Canada anglais? Il est bilingue, n'est-ce pas?

M. WALKER: Exactement. C'est une autre raison, soit dit en passant, pour laquelle nous avons largement favorisé la recommandation de M. Haggan au sujet de l'appointement de M. Watson à ce programme, parce qu'il est bilingue et d'autre part c'était aussi son intention.

M. BRAND: J'ai une autre question. Dans son témoignage, M. Haggan dit que M. Walker voulait rencontrer M. Pat Watson afin de se rendre compte s'il était humain et capable d'assumer son rôle comme réalisateur de ce nouveau programme biculturel.

M. WALKER: Le mot «humain» fut-il employé?

M. BRAND: C'est le mot que j'ai ici. Je n'ai pas la transcription.

M. WALKER: Je ne me suis pas servi du mot «humain».

M. BRAND: Quel mot avez-vous employé?

M. WALKER: Je ne sais pas. Vous devriez me lire la phrase en entier. Je n'ai pas de notes auxquelles je puisse me référer.

M. BRAND: Dans son témoignage, il est allé jusqu'à dire que vous espériez que M. Watson n'aurait qu'une faible participation qui se résumerait à deux documentaires par année. Est-ce vrai?

M. WALKER: Non, en autant que je m'en souvienne, le mot «faible» n'a pas été employé et je n'aurais pu comprendre ce qu'il signifiait dans ce contexte.

M. BRAND: Ni moi non plus.

M. WALKER: Moi non plus. Ce que j'ai dit à M. Watson c'est que si, par chance, la recommandation venait réellement de M. Haggan—mais il ne l'avait

pas encore recommandé à ce moment-là—que Watson devrait obtenir cet appointement, à condition qu'il lui plaise de l'accepter. J'étais bien disposé à considérer favorablement cette suggestion surtout après une bonne conversation à Toronto.

M. BRAND: Mais ceci a été dit avant n'est-ce pas? Ceci a été dit avant votre rencontre avec M. Watson?

M. WALKER: Oui.

M. BRAND: Vous en avez assez dit contre les auditeurs qui s'opposaient à quelques-uns de ces programmes. Je crois que vous avez mentionné le chiffre de 20 p. 100. Est-ce exact?

M. WALKER: J'ai employé 20 p. 100, me rapportant à la petite satire sur le Pape, je crois.

M. BRAND: Sur quoi vous basez-vous pour obtenir ce chiffre de 20 p. 100?

M. WALKER: Je me base sur les recherches effectuées par nos employés préposés au sondage de l'opinion des auditeurs et je crois que cela semble assez exact.

M. BRAND: Dans les témoignages ici qui forment une partie de la documentation de ce Comité, nous avons un rapport de ces préposés au sondage sur l'opinion des éducateurs sur la popularité de *Seven Days*. Si vous avez ces autres chiffres, pourriez-vous en disposer en faveur du Comité?

M. WALKER: Je devrai consulter le président.

M. OUIMET: Je crois que cela fait partie de tout le rapport. Je ne crois pas qu'il y ait deux rapports, un du crédit du programme et l'autre sur son discrédit. C'est une partie de tout le rapport et je ne sais ce que vous avez déjà. Nous devrons voir ce qui vous a été donné.

M. BRAND: Ce que nous avons déjà est une copie d'un rapport de sondage fait, je crois, par la division de la recherche de Radio-Canada, auprès d'un groupe de ceux qui écoutent ce programme comme les éducateurs, les gradués d'université, il reste...

M. OUIMET: Est-ce un long rapport?

M. BRAND: C'est sous forme de tableau; il donne 27 p. 100 comme total.

M. OUIMET: Pas plusieurs pages?

M. BRAND: Je crois que nous avons seulement qu'une page.

M. OUIMET: Nous pouvons vous en donner davantage.

M. BRAND: Je crois que cela nous serait plus utile de l'avoir.

M. WALKER: Monsieur le président, m'excuseriez-vous un moment?

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous avant, traiter d'une autre chose. Je voudrais soumettre au Comité, avant que nous ajournions ce soir, la question suivante: «Devrions-nous siéger ce soir? Qu'en pense le Comité?»

M. BRAND: Je crois, qu'en toute justice pour ces messieurs de Radio-Canada, nous devrions siéger ce soir. Nous les empêchons de retourner à leur travail.

M. LEWIS: Monsieur le président, avez-vous l'assurance que 13 membres seront ici? Nous l'avons déjà essayé un autre soir.

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas aussi radical que vous, mais c'est ce que je pensais.

M. LEWIS: Je ne veux pas que la chose ne soit pas comprise.

Le PRÉSIDENT: Vu que tous les gens qui assistent aux réunions régulièrement sont dans cette chambre, en ce moment, peut-être pourrions-nous savoir ce qu'ils en pensent?

M. STANBURY: Je ne suis pas sûr de rester à Ottawa ce soir.

M. MCCLEAVE: Je crois que ceux qui pensent être ici ce soir devraient lever la main.

Le PRÉSIDENT: Les membres qui sont sûrs d'être ici ce soir à 8 heures voudraient-ils lever la main? Il y en a seulement six. Je crois que c'est un déficit difficile à combler.

J'aimerais exprimer mon opinion sur la possibilité de siéger ce soir. Si seulement cinq membres sont certains de venir ce soir, nous pourrons attendre une heure et ceci ne servira personne. Le Comité préférerait-il siéger demain? Je dois préciser que ce sera à 9 heures car autrement nous n'aurions pas le temps suffisant à une session normale. Ceux qui sont en faveur de venir demain matin à 9 heures, veuillez lever la main. Je crois que nous aurons le quorum.

Nous ne siégerons donc pas ce soir mais nous nous réunirons demain, de 9 heures à 11 heures.

Est-ce que c'est entendu que nous demanderons la permission de siéger pendant que la Chambre siège et ceci à partir du lundi 9 mai au jeudi le 12 mai inclusivement? C'est convenu?

M. Walker une courte déclaration à faire.

M. WALKER: J'aimerais à faire une brève déclaration pour corriger peut-être un malentendu au sujet de quelque chose que j'ai dit hier. Je ne suis pas sûr si je l'ai dit hier ou ce matin. Je me référais à certains problèmes que j'ai soupçonnés exister au niveau du centre de la direction. Je veux être plus explicite que cela, c'est plus bas qu'à la direction de M. Hogg; certainement plus bas qu'à la direction de M. Haggan; c'est au niveau de *Seven Days* dans les affaires publiques. Hier, quand j'ai parlé de l'administration à l'échelon du milieu, je ne voulais pas dire le niveau de M. Hogg ni celui de M. Haggan, c'était le centre de l'administration plus bas que cela.

M. LEWIS: Pourriez-vous nommer les administrateurs au niveau du centre?

M. WALKER: Non monsieur, j'aimerais mieux ne pas donner de noms.

M. LEWIS: Combien sont-ils?

M. WALKER: Je préfère ne pas le dire.

M. BRAND: C'est de plus en plus confus de trouver tant de chefs et si peu d'Indiens. Serait-ce possible d'obtenir une copie de la charte des services administratifs de Radio-Canada?

M. WALKER: Ceci a déjà été demandé et sera déposé au Comité.

M. BRAND: J'aimerais faire allusion brièvement à la politique d'émissions n° 65-66 à la page 3, à la fin du paragraphe relatif à la personnalité permanente d'émissions. Sauf erreur, d'après un témoignage rendu antérieurement par M. LaPierre on a dit, à un certain moment, que Laurier LaPierre était l'exemple classique de ce genre de personnalité. Cela a été biffé sur les exemplaires que nous avons. Êtes-vous au courant?

M. WALKER: Non, monsieur, je ne suis pas au courant.

M. BRAND: Cela n'avait rien à voir avec la décision selon laquelle il n'était plus une personnalité permanente d'émissions?

M. WALKER: J'ignorais que son nom y apparût. C'est possible, mais je ne m'en souviens pas.

M. BRAND: Une autre chose m'intrigue. Vous avez parlé du mémoire des réalisateurs. Sauf erreur, d'après les attributions de la Commission Fowler, tous les mémoires devaient être confidentiels. Je suis curieux de savoir comment vous vous êtes procuré un exemplaire du mémoire des réalisateurs.

M. WALKER: Je ne puis vous le dire. Si je le pouvais, je vous le dirais peut-être, mais je ne suis pas sûr que je serais en mesure de le faire. J'ai vu un exemplaire du mémoire. Peut-être m'a-t-il été donné par M. Watson, mais je ne suis même pas sûr de cela.

M. BRAND: Je suis sûr qu'il vous a été remis par M. Watson. Mais s'agissait-il du mémoire définitif ou d'un brouillon? Sauf erreur, il y avait des différences énormes entre les deux.

M. WALKER: Je ne puis vraiment pas m'en souvenir.

M. BRAND: Mais vous l'avez vu?

M. WALKER: Oui, bien sûr et le président en a aussi vu un exemplaire.

M. BRAND: Vous avez fait grand état de la satire en disant combien elle était mauvaise. Projetez-vous de congédier les auteurs de satire?

M. WALKER: Je l'ignore, je ne saurais répondre à cette question.

M. BRAND: Pourquoi ne pouvez-vous y répondre?

M. WALKER: Parce que je ne prépare pas l'émission.

M. BRAND: Vous congédiez les animateurs, pourquoi ne pouvez-vous pas congédier les auteurs?

M. WALKER: Je n'ai nulle intention de congédier les auteurs.

M. BRAND: Bien que la satire ait posé un problème aussi grave?

M. WALKER: La satire est l'une des formes les plus difficiles de l'art d'écrire et, heureusement, ayant fait l'expérience avec divers auteurs, nous parviendrons à une meilleure forme de satire. Nous n'en sommes pas encore arrivés là. Remarquez bien, il y a eu un certain nombre de sketches satiriques excellents, mais, dans l'ensemble, il y en a eu trop de mauvais.

M. BRAND: Vous avez dit auparavant «ceux qui contestent son importance». Je crois que cette phrase se rapportait à la Société. Que voulez-vous dire par «ceux qui»?

• (5.45 p.m.)

M. WALKER: Je préférerais ne pas être trop précis mais je suppose qu'il s'agit de ceux qui nous ont impliqués dans la situation actuelle, et si inutilement.

M. BRAND: Vous voulez dire les témoins précédents?

M. WALKER: C'est possible, oui. Quelqu'un nous a impliqués.

M. BRAND: Est-ce seulement possible?

M. WALKER: Je pense que c'est une forte possibilité; oui; autrement nous ne serions pas impliqués dans cette affaire.

M. BRAND: J'ai cru comprendre, d'après des réponses que vous avez faites antérieurement aujourd'hui, que vous ne considériez pas le rapport Fowler comme un document de très grande valeur.

M. WALKER: Je ne me rappelle pas l'avoir dit.

M. BRAND: J'ai dit que c'était une impression que j'avais eue.

M. WALKER: Vous avez parfaitement le droit d'avoir une impression. Je ne l'ai pas dit et je n'ai pas donné cette impression, à ma connaissance.

M. BRAND: Je sais que vous ne l'avez pas dit.

M. WALKER: Et je n'ai pas non plus donné cette impression.

M. BRAND: Alors approuvez-vous le passage qui figure à la page 166 du rapport de la Commission:

> La télévision, elle, s'inspire non de la radio, mais du théâtre et du cinéma. Aussi, les émissions télévisées doivent-elles être traitées différemment des émissions radiophoniques, chaque moyen de diffusion ayant ses propres avantages . . .

M. WALKER: Je conviens que les émissions radiophoniques et télévisées doivent être traitées séparément, selon leurs mérites. Je n'admets pas nécessairement que les émissions télévisées doivent obligatoirement s'inspirer de films ou ce qu'on dit là. J'estime que les émissions télévisées constituent un domaine tout à fait à part.

M. le PRÉSIDENT: Avant que vous posiez votre question, je n'ai pas eu l'occasion de dire au témoin que lorsqu'on lui demande son opinion sur un sujet comme celui-ci il est libre de répondre ou de s'abstenir.

M. WALKER: Merci.

M. BRAND: Une dernière question. J'imagine que vous n'admettez pas—ce n'est qu'un préambule—je suis sûr que vous ne partagez pas l'idée d'une autorité unique pour la radiodiffusion, comme l'a proposé la Commission Fowler.

M. WALKER: Je préfère ne pas répondre à cette question parce que nous avons fait une déclaration y répondant.

M. BRAND: Vous n'êtes pas d'accord avec la déclaration. Cependant, ce qui m'intéresse . . .

M. WALKER: Je regrette. Vous avez dit que je n'étais pas . . . ? Vous avez dit quelque chose.

M. le PRÉSIDENT: Vous parliez de la déclaration.

M. BRAND: J'ai lu la déclaration.

M. WALKER: Mais vous avez dit quelque chose laissant entendre que je n'étais pas . . . Je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

M. BRAND: Personnellement, je comprends probablement votre sentiment. Je m'exprimerai d'une façon différente. Ce qui m'intéresse c'est qu'une sorte d'autorité semble régner au sein de Radio-Canada à l'heure actuelle. D'après vos témoignages d'hier et d'aujourd'hui, il semble qu'un groupe—et on en a parlé auparavant—décide ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui convient à la population du Canada, ce qu'elle devrait regarder et ne pas regarder, et ainsi de suite; et d'une façon indirecte, vous avez parlé des gens en cause qui prenaient ces décisions en matière d'émissions. Il y aurait vous-même et quelques autres ou une couple d'autres. Est-ce plus ou moins une troïka? Est-ce exact?

M. WALKER: Non, ce n'est pas exact.

M. BRAND: Reprenez-moi si j'ai tort.

M. WALKER: J'ai déclaré, et je le répéterai—et je suis sûr que ce n'est pas nécessaire que je le répète . . .

M. BRAND: J'estime que c'est nécessaire.

M. WALKER: Je réitérerai que la responsabilité ultime pour tout ce qui touche à la Société est déléguée par la loi au président de la Société et au conseil d'administration.

Le président de la Société la délègue ensuite par la voie hiérarchique à ses subalternes . . .

M. BRAND: Je comprends tout cela. Je parle des décisions. Vous avez parlé des sketches «légers» et «insignifiants»—Ces décisions, qui les prend précisément?

M. WALKER: Vous voulez parler des décisions de les inclure dans l'émission?

M. BRAND: Ou de les en exclure; ou les décisions *post facto*.

M. WALKER: Les décisions visant à les exclure de l'émission devraient être prises par le réalisateur.

M. BRANDS Et les décisions *post facto* que j'ai énumérées? Qui décide que les sketches sont «légers» ou «lascifs», comme on l'a dit.

M. WALKER: Oui.

M. BRAND: Qui prend ces décisions?

M. WALKER: La Société les prend par la voie hiérarchique qui peut aller jusqu'au président ou au conseil d'administration.

M. BRAND: Celles-ci ont-elles toutes été aussi haut?

M. WALKER: Pas toutes; certaines sont allées jusqu'au conseil d'administration.

M. BRAND: Quand tenez-vous compte de l'opinion publique?

M. WALKER: Toujours.

M. BRAND: Que dire des 80 p. 100 dont vous avez parlé? Vous avez parlé de 20 p. 100 de la population. Et les 80 p. 100 qui évidemment formaient le revers de la médaille?

M. WALKER: Pas nécessairement. J'ai dit que d'après un sondage d'auditoire, si je m'en souviens—je n'ai pas les chiffres en main—20 p. 100 de cet auditoire, qui semblaient écouter au moment où on les a interrogés, étaient offusqués à divers degrés, par la satire relative au pape.

M. BRAND: Quatre-vingt pour cent donc vraisemblablement n'étaient pas offensés?

M. WALKER: Pas nécessairement. Cela veut dire que 80 p. 100 n'ont peut-être pas fait connaître leur opinion. Je l'ignore. Mais il y en a eu 20 p. 100 qui représentaient peut-être un demi-million de gens.

M. le PRÉSIDENT: En tenant compte de l'interruption de six minutes, M. Brand, il vous reste une minute.

M. BRAND: Je crois avoir terminé mes questions.

M. le PRÉSIDENT: M. Régimbal?

M. RÉGIMBAL: On a dit—je crois qu'on l'a répété cet après-midi—que Radio-Canada a pour politique de ne pas émettre d'opinions dans les émissions des affaires publiques.

M. WALKER: De la Société. La Société ne peut formuler d'opinions.

M. RÉGIMBAL: Cette politique s'appliquerait donc à l'émission également, bien entendu?

M. WALKER: Oui. Peu importe qu'il s'agisse d'une émission d'affaires publiques ou d'une autre, si elle résume un commentaire relatif à une situation présentant un intérêt pour le Canada et formule une conclusion en exprimaut un point de vue, c'est le point de vue de la Société. C'est tout à fait irrégulier.

M. RÉGIMBAL: Voici ce à quoi je veux en venir: selon vous les jeux de mains, les coups d'oeil, les haussements d'épaules des animateurs pourraient éloquemment représenter une opinion.

M. WALKER: Oui, dans une certaine mesure, ces gestes le peuvent vraiment.

M. RÉGIMBAL: Et a-t-on jugé en partie M. LaPierre sur ces choses-là?

M. WALKER: En partie, oui.

M. RÉGIMBAL: Il y a une chose qui me tracasse. Elle a été soulevée, je crois, par M. LaPierre. En dernière analyse nous traitons de ce qui est au fond un programme sur bande, entièrement rédigé d'avance et, une fois accepté, il n'appartient plus au directeur, il n'est plus de son ressort, il n'est plus sa propriété en réalité; donc une fois que l'émission est acceptée, on ne devrait plus le tenir pour responsable ni le sous-estimer à cause de cette émission.

M. WALKER: Je ne saurais accepter ce point de vue parce qu'il détient une responsabilité d'après notre contrat; du moins, dans son rôle d'interviewer il doit comprendre les principes de la Société. Il doit comprendre que dans ce rôle très important d'interviewer il ne doit pas donner l'impression d'avoir des convictions personnelles trop fortes ni créer l'impression qu'il domine la personne interviewée; il ne doit pas créer l'impression d'être en cause en manifestant une émotion. Il doit comprendre cela. Par conséquent, même s'il existe un

certain élément de régularisation, qui devrait être appliquée à l'échelon des superviseurs, il ne peut pas complètement se dégager de sa responsabilité. Il doit comprendre et en réalité je suis sûr qu'il comprend la politique de la Société.

M. RÉGIMBAL: Êtes-vous convaincu que ces points ont été bien signalés aux personnes directement en cause, un nombre de fois suffisant?

M. WALKER: Non, je n'en suis pas convaincu. Je dis cela simplement parce que depuis deux ans des discussions sans fin ont eu lieu au sujet de la conduite de M. LaPierre dans son rôle d'interviewer et d'animateur; je dois donc répondre à votre question par la négative, je n'en suis pas convaincu.

M. RÉGIMBAL: N'êtes-vous pas convaincu que le message...

M. WALKER: Le message n'a pas été compris; ou s'il l'a été, peut-être est-ce la forte personnalité de M. LaPierre qui a dominé et il a décidé de mener l'entrevue comme bon lui semblait.

M. RÉGIMBAL: Une autre question pour terminer. Avez-vous eu l'occasion de voir le mémoire de M. Watson présenté à la Commission Fowler?

M. WALKER: Oui. Ce n'était pas le mémoire de M. Watson; c'était celui de l'Association des réalisateurs de télévision.

M. RÉGIMBAL: Le contenu de ce mémoire se décèlerait-il dans l'attitude que vous adoptez à l'égard de M. Watson?

M. WALKER: S'il a eu une influence quelconque? Non pas le moins du monde.

Je m'intéressais davantage d'une façon générale au fait que l'Association des réalisateurs, que présidait M. Watson et dont il était le cosignataire, ait soumis un mémoire sans le présenter à la direction par la voie hiérarchique; comme le mémoire renfermait—et ma mémoire n'est pas très claire là-dessus —nombre de griefs, ou du moins il semblait renfermer nombre de griefs, il semblait tout à fait inapproprié, sinon à vrai dire injuste, de ne pas avoir communiqué ces griefs s'ils étaient graves par la voie hiérarchique pour qu'on les règle; or ils ne l'ont pas été.

M. le PRÉSIDENT: M. Peters?

M. PETERS: Voici ce que je voudrais vous demander M. Walker: selon vous quel est votre rôle à Radio-Canada du point de vue de la direction?

M. WALKER: J'ai un poste de responsabilité et si on me permet de le définir—celui de vice-président et directeur général de la Société. Vous devez vous rappeler que j'ai expliqué en détail en quoi consistait ce rôle l'autre jour— vice-président et directeur général de la division du réseau anglais.

Cela comprend radio et télévision et dans le cas de la radio, également le réseau FM, je suis aussi responsable de l'établissement du budget, du financement des activités de l'ordre de deux millions de dollars; je suis aussi chargé en fin de compte d'un personnel de 2,100 ou 2,200 personnes; et je suis responsable directement depuis M. Hogg de la politique en matière de nouvelles et affaires publiques et de leur contenu éditorial. Tout aboutit directement à moi.

M. PETERS: Je me rappelle la description que vous avez donnée hier de votre rôle mais quelle est votre fonction quant à l'application des directives de la Société Radio-Canada? La direction doit avoir une politique générale relativement au service—et nous continuerons à nous servir de cet exemple—d'émission des nouvelles. Vous devez avoir des instructions à faire appliquer.

M. WALKER: Mes instructions ont trait à la politique pour commencer, dans le cadre de la direction supérieure. La politique est prescrite pour tous les genres d'émissions et si vous voulez vous en tenir pour le moment aux nouvelles et aux affaires publiques, les politiques dans ce domaine sont bien nettes.

Mon premier rôle—et je pense répondre à votre question,—c'est de m'assurer que les politiques et normes sont observées dans les émissions; mais mon rôle dépasse ce cadre car je suis personnellement impliqué, comme le sont mes deux collègues d'ailleurs, à titre de vice-président et directeur général, du fait de la voie hiérarchique, profondément intéressé au service d'émissions qui est mis au point chaque année; nous sommes donc impliqués à fond dans l'élaboration des plans d'émissions relatifs à un horaire donné ou à une année donnée à la radio, à la télévision et à la radio FM.

M. PETERS: Diriez-vous que ce qui s'est passé à *Seven Days*—tenant compte de votre interprétation qu'il s'agit presque d'une société au sein d'une société —que les difficultés qui sont survenues ne sont pas normalement de votre ressort du point de vue d'une action directe?

M. WALKER: Vous avez parfaitement raison.

M. PETERS: Vous ne pourriez pas faire marcher la Société, si vous aviez à prendre ces décisions...

M. WALKER: Non seulement cela, mais je ne voudrais pas m'en mêler. C'est la raison pour laquelle nous avons des agents responsables, comme M. Hogg.

M. PETERS: Mais, en l'occurrence, c'est exactement ce que vous avez fait.

M. WALKER: Oui.

M. PETERS: Sur directives?

M. WALKER: Non; à la suite de décisions prises en consultation avec mes supérieurs. C'est tout à fait normal dans n'importe quel genre d'affaires. Si les dirigeants le long de la voie hiérarchique ne s'acquittent pas comme il faut de leurs fonctions relativement à la politique, aux normes et ainsi de suite, la direction supérieure a la responsabilité absolue en fin de compte de s'en mêler.

M. PETERS: En l'occurrence, dans le congédiement de ces deux animateurs —et nous avons passé énormément de temps à établir leur rapport et quels étaient leurs superviseurs—ne diriez-vous pas que vous avez éliminé tous vos subalternes?

M. WALKER: Non, je n'ai éliminé personne, parce que j'ai expliqué que ces décisions ont été prises à la suite de discussions auxquelles participaient M. Hogg et moi-même au su du vice-président auquel je rends compte de mes activités, et du président; ces décisions ont été transmises par la voie hiérarchique à partir de M. Hogg à M. Haggan et à M. Gauntlett.

On a dit que M. Leiterman n'était pas au courant. C'est possible qu'il n'ait pas été au courant mais j'en serais fort étonné surtout si la décision a été transmise jusqu'au superviseur de premier plan de l'émission *Seven Days*, M. Gauntlett. Je serais fort étonné qu'il n'y ait pas eu une discussion avec M. Leiterman personnellement.

M. le PRÉSIDENT: Comme il est six heures, je voudrais vous demander si vous désirez toujours figurer comme premier interrogateur sur la liste, demain matin.

M. PETERS: Oui.

M. le PRÉSIDENT: Aux fins du compte rendu, avant que nous ajournions, j'aimerais signaler que deux documents—le tableau d'organisation de la Société et le tableau d'organisation du réseau anglais—ont été déposés et que des exemplaires ont été distribués aux membres du comité.

Il conviendrait de proposer une motion d'ajournement.

Des VOIX: D'accord.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU VENDREDI 6 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. J. Alphonse Ouimet. président de la Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24129—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION ET DE LA TÉLÉVISION DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	Mackasey	Sherman
Brand	Macquarrie	Stafford
Cowan	Mather	Stanbury
[1]Dubé	McCleave	Trudeau
Fairweather	Nugent	Woolliams—(25).
Grégoire	Prittie	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1]Remplacé par M. Allard après la séance du matin du 6 mai.

ORDRE DE RENVOI

Le VENDREDI 6 mai 1966

Il est ordonné—Que le nom de M. Allard soit substitué à celui de M. Dubé sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 6 mai, 1966

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, cette permission vaudra du lundi 9 mai au jeudi 12 mai inclusivement.

Respectueusement soumis,

Le président,
GÉRARD PELLETIER.

NOTA: Les cinquième et sixième rapports ont été adoptés le lundi 9 mai 1966.

PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 6 mai 1966
(19)

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit à 9 h. 25 du matin, sous la présidence de M. Gérard Peletier.

Présents: M. Béchard, Berger, Brand, Cowan, Fairweather, Johnston, Lewis, Mackasey, Macquarrie, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme et Sherman—(14).

Aussi présents: MM. Allard, Klein, MacDonald (*Prince*), Matheson et Peters.

Aussi présents: M. J.-Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada et M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de la radiodiffusion et de la télévision de la Société Radio-Canada.

Aussi présent: M. P. M. Ollivier, c.r., conseiller parlementaire.

Le président informe le Comité que M. Ouimet aimerait témoigner dès maintenant.

Après discussion, sur la motion de M. McCleave, appuyée par M. Sherman,

Il est décidé,—Que le Comité entende M. Ouimet dès maintenant.

M. Ouimet fait l'exposé de l'engagement pris par la Société Radio-Canada quant à la programmation relative aux affaires publiques en général et aux questions litigieuses en particulier. M. Ouimet traite en outre des principes fondamentaux à l'égard desquels l'administration et l'équipe de *Seven Days* diffèrent d'avis.

On interroge brièvement le témoin sur son exposé.

A 10 h. 55 du matin, l'interrogatoire de M. Ouimet est interrompu et le Comité s'ajourne au lundi 9 mai, à 8 heures du soir.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le VENDREDI 6 mai 1966

● (9.25 a.m.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Le président a été saisi d'une demande, ce matin, qu'il voudrait vous communiquer.

(*Traduction*)

A l'ordre, je vous prie.

A moins que des membres du Comité ne veuillent soulever certaines questions ce matin, je vous dirai que la présidence a été saisie d'une demande dont je veux vous faire part.

(*Texte*)

M. ALLARD: Monsieur le président, j'aimerais savoir si je suis reconnu officiellement comme membre du comité, si j'ai le droit de faire des propositions et si j'ai le droit de vote dans ce comité.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le changement a été proposé à la Chambre?

M. ALLARD: Hier après-midi, M. Pilon, le whip du gouvernement, m'a averti que j'étais transféré, et j'en suis heureux, au Comité de la Radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: Il s'agirait de vérifier si le changement a été adopté par la Chambre. Nous allons vérifier cela et vous le dire. De toute manière, vous avez le droit de poser des questions.

(*Traduction*)

Je le répète, le président de la Société Radio-Canada a exprimé le désir, pourvu que le Comité y consente, de témoigner ce matin, précédant ainsi M. Walker qui pourrait achever sa déposition la semaine prochaine. J'ai dit au président de la Société Radio-Canada que je saisirais le Comité de sa demande ce matin; j'aimerais maintenant connaître votre avis à ce sujet.

M. LEWIS: Quel motif a-t-on invoqué?

Le PRÉSIDENT: On ne m'a fourni aucun motif précis, mais je suppose que nous pourrions demander à M. Ouimet de le préciser, si le Comité tient à le connaître.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, comme nous ne disposons que d'une heure et demie ce matin, nous ne pourrions pas achever l'examen même de l'un de ces messieurs.

Le PRÉSIDENT: Non, bien entendu.

M. SHERMAN: Le président reviendrait-il la semaine prochaine?

M. J.-ALPHONSE OUIMET (*président de la Société Radio-Canada*): Oui.

M. MACDONALD (*Prince*): Monsieur le président, y a-t-il une raison pour laquelle M. Ouimet voudrait faire sa déposition ce matin?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ouimet, auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. OUIMET: Oui. En fait, avec la permission de la présidence, j'aimerais formuler une déclaration ce matin. Comme vous le savez, j'ai attendu ici toute la journée hier et avant-hier dans l'espoir de faire cette déclaration. Bien qu'elle ait été préparée à la hâte, elle n'en est pas moins prête. J'en ai même fait tirer des exemplaires qu'on pourrait distribuer aux membres du Comité. Comme la Société n'est pas à l'épreuve des fuites, je préférerais formuler ma déclaration avant que les journalistes s'en emparent.

M. COWAN: Monsieur le président, M. Walker sera-t-il ici ce matin?

Le PRÉSIDENT: Oui, il est ici.

M. COWAN: Alors, pouvons-nous l'interroger ce matin? Je ne serai pas à Ottawa lundi ni mardi prochains. J'ai attendu toute la journée hier l'occasion d'interroger M. Walker. Il faut montrer de la considération aux autres et non seulement aux membres du conseil d'administration de la Société, je pense.

M. PETERS: Je déduis des propos de la présidence que M. Ouimet tient uniquement à formuler sa déclaration, ce qui ne nuirait pas à l'interrogatoire de M. Walker. La déclaration serait ni plus ni moins qu'une intercallation dans l'interrogatoire. Sauf ereur, il veut tout simplement faire une déclaration, après quoi nous pourrions poursuivre l'interrogatoire de M. Walker, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: L'entendez-vous ainsi, monsieur Ouimet?

M. OUIMET: Je m'en remets au Comité à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Mais je vous demande si c'est ainsi que vous-même l'entendez?

M. OUIMET: Oui, cela convient au Comité. Si vous le voulez, on pourrait remettre mon interrogatoire à plus tard.

M. SHERMAN: Monsieur le président, comme je suis l'un de ceux dont les noms figurent sur la liste des interrogateurs de ce matin, ne pourrait-on pas permettre à M. Ouimet de faire sa déposition au cours de la période de temps réservée à mon interrogatoire, après quoi, si quelqu'un en manifeste le désir, nous pourrions poursuivre l'interogatoire de M. Walker?

M. LEWIS: Monsieur le président, je ne veux pas me montrer difficile, mais, à mon sens, le prétendu motif invoqué par le président de la Société—et je le dis sérieusement—nous donne une idée de la gravité du problème à l'étude, et en tant que membre du Comité, je crois que ce motif pèche contre la dignité—et je pèse mes mots—et ne justifie pas la modification de l'ordre de nos travaux ce matin.

Quand on songe à ce que le président de l'une des plus importantes sociétés appartenant aux Canadiens a déclaré—j'en tremble presque, à y penser. J'ai rédigé une déclaration, dit-il, dont j'ai fait tirer des exemplaires, mais comme je n'ai pas confiance en mon personnel—je ne le cite pas littéralement, mais c'est

ce qu'il a voulu dire—comme je ne puis nullement avoir confiance en mon personnel, les journalistes en auront connaissance et c'est pourquoi je veux faire ma déclaration aujourd'hui avant qu'elle leur parvienne.

Monsieur le président, je ne saurais, à titre de membre du Comité, accepter ce genre de déclaration comme un motif suffisant. Je suis désolé et déçu de voir que le président de la Société ait invoqué publiquement ce motif pour faire sa déclaration dès maintenant.

(*Texte*)

M. ALLARD: Monsieur le président, à l'adresse de l'honorable député (je ne me souviens pas du nom de son comté) je proteste contre la déclaration qu'il vient de faire. Nous avons ici, ce matin, le président, M. Ouimet. Il se présente de bonne foi et attend depuis quelques jours. Il est prêt à faire une déclaration que nous avons hâte d'entendre. Si je désire poser des questions, je ne vois pas pourquoi, l'honorable député s'objecte d'une façon si véhémente. Je crois que c'est développer un esprit d'épouvantail sur toutes sortes de questions soulevant la méfiance au Canada. Je suis en faveur, comme l'ont signalé mes collègues de l'autre côté, tout à l'heure, que cette déclaration soit faite, en homme de bonne foi, en homme responsable, et que nous ayons le temps de l'étudier. C'est important pour les députés, tant à la Chambre que dans un comité d'étudier et d'approfondir les déclarations et de s'aventurer dans toutes sortes de détails.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Je n'ai pas dit qu'il ne devrait pas faire sa déclaration, je suis désolé, ai-je dit, de voir que le président ait invoqué ce motif. Si le président de la Société avait déclaré: je vous dirai pourquoi lorsque j'aurai formulé ma déclaration, ou bien: je pense qu'il est souhaitable, dans l'intérêt de la Société, que vous entendiez ma déclaration, je n'aurais soulevé aucune objection. Mais, il a dit vouloir la formuler dès ce matin avant que la nouvelle filtre dans les journaux, et voilà ce qui me désole. N'a-t-on pas assez confiance au personnel de la Société...

M. JOHNSTON: Monsieur le président, à mon avis, le Comité a l'ocasion pour la première fois d'apprendre une nouvelle de première main, et c'est peut-être une occasion à ne pas manquer. Le Comité tient toujours ses renseignements des journaux ou d'autres sources, et j'estime que c'est une occasion assez inusitée de pouvoir entendre la déclaration de M. Ouimet ce matin.

M. LEWIS: Eh bien, monsieur le président, j'ai nettement exprimé mon avis à ce sujet.

M. MACKASEY: Monsieur le président, je crois devoir m'élever contre la déclaration de M. Lewis relativement à la crainte de M. Ouimet que la nouvelle transpire chez les journalistes. Il n'arrive pas souvent que je diffère d'avis avec M. Lewis, mais je ne puis faire autrement dans ce cas-ci. A titre d'ancien président de nos «caucus», je puis assurer au Comité que les fuites sont inévitables. Nous avons pu savoir, par exemple, tout ce qui s'est passé la semaine dernière au «caucus» du NPD, parti de M. Lewis. Il faut voir les choses telles qu'elles sont, et M. Ouimet a raison, à mon avis, de ne pas vouloir s'exposer à ce que nous l'accusions tous lundi prochain d'avoir laissé filtrer la nouvelle aux journaux avant qu'il ait pu lui-même saisir le Comité de sa déclaration. Selon moi, les remarques de M. Lewis n'ont rien à voir à la question.

M. COWAN: Monsieur le président, pourriez-vous vous renseigner pour savoir si les journalistes n'ont pas déjà le texte de la déclaration?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas devoir m'en enquérir.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, je propose que M. Ouimet fasse sa déposition dès maintenant.

M. SHERMAN: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: M. McCleave propose, appuyé par M. Sherman, que M. Ouimet fasse sa déposition dès maintenant.

Il est ainsi décidé.

(*Texte*)

M. ALPHONSE OUIMET: Monsieur le Président, messieurs, je voudrais d'abord vous remercier du privilège que vous m'accordez dans des circonstances extraordinaires d'exprimer les vues de la Société sur un sujet qui captive depuis quelque temps l'opinion publique. Je serai très heureux de répondre en français aux questions qui me seront posées en français, mais de façon générale, je me propose de traiter en anglais du sujet qui nous préoccupe en autant que *Seven Days* est une émission de notre réseau anglais et que les multiples discussions que nous avons eues au sein de la Société à son sujet depuis quelques semaines ont évidemment été tenues dans cette langue.

(*Traduction*)

Monsieur le Président, Messieurs,

Avant de répondre à vos questions, je vous saurais gré de me permettre de faire une déclaration. Elle est plus longue que je ne l'aurais voulu, mais le service de radiodiffusion de près de 20 millions de Canadiens est en jeu. Je me propose d'exposer clairement deux questions qu'on n'a pas encore vraiment traitées à fond.

La première a trait au mandat de Radio-Canada en matière d'émissions sur les affaires publiques en général et d'émissions de controverse en particulier.

La deuxième question que je voudrais exposer porte sur les causes fondamentales qui ont engendré la situation exceptionnelle où nous nous trouvons aujourd'hui. Ces causes se rattachent toutes à *Seven Days* et tiennent aux divergences fondamentales d'opinion ou d'attitude entre la Société et notre équipe de *Seven Days* sur quatre points principaux:

1. La politique et les responsabilités de la Société dans le domaine des émissions sur les affaires publiques.

2. Le code d'honneur du journalisme qui doit régir les méthodes employées pour obtenir les matériaux d'émissions.

3. Le degré d'autonomie que la Société est disposée à accorder à *Seven Days* et à d'autres émissions sur les affaires publiques qui prêtent à controverse.

4. Le défi continuel à l'autorité de la Société par l'équipe de *Seven Days* depuis son inauguration, et qui a abouti à la conduite sans précédent des intéressés, au cours des trois dernières semaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société. Je ne fais pas allusion ici aux témoignages qu'ils ont rendus devant votre Comité, c'est une autre affaire.

Le quatrième point est la conséquence des divergences de vues sur les trois premiers points.

Bref, la Société et *Seven Days* sont en désaccord fondamental au sujet de:

a) la politique des programmes

b) le code d'honneur du journalisme

c) l'autonomie de l'émission.—Je ne parle pas ici de la «liberté d'expression» sur laquelle je reviendrai plus tard et qui sert d'échappatoire dans la situation actuelle.

Nous sommes donc en présence d'un défi aux principes, aux politiques, à l'autorité et à la responsabilité.

Avant d'aller plus loin, je dois dire combien il me déplaît d'être obligé de dire devant le Comité, et en public, des choses qui seront une réprobation directe ou indirecte de mon personnel. Je n'ai jamais agi ainsi, mais l'enjeu est trop grand et je dois m'y résigner.

Lorsque je parle de «la Société», j'emploie ce mot dans son sens juridique, celui que lui donne la Loi sur la radiodiffusion à l'article 22:

> «Est instituée une société appelée Société Radio-Canada et composée d'un président, d'un vice-président et de *neuf* autres administrateurs qui seront nommés par le gouverneur en conseil.»

C'est la Société ainsi définie qui a la responsabilité d'exploiter le service national et qui doit rendre compte de ce mandat.

Malgré l'analyse que je dois faire de *Seven Days* et de certains membres de son équipe, permettez-moi de signaler dès le début, que l'émision a été une réalisation remarquable dont la Société est très fière à bien des points de vue non négligeables, sans compter la mesure dans laquelle elle a réussi à captiver un vaste auditoire. Depuis deux ans, nous mettons tout en œuvre pour sauvegarder les caractéristiques les plus évidentes et les meilleures de *Seven Days*. Nous avons essayé d'exclure ce qui dépassait les bornes du bon goût et s'écartait du cadre des principes de la Société.

La responsabilité de Radio-Canada en matière d'émissions sur les affaires publiques

A mon avis, l'une des accusations les plus graves portées devant votre Comité, et des témoins pour *Seven Days* l'ont formulée sous diverses formes, c'est que la Direction de Radio-Canada ne s'engage qu'à contrecœur dans les émissions sur les affaires publiques, et que, tout au plus elle le fait pour la forme, mais que, dans la pratique, elle ne veut que le genre d'émisions sur les affaires publiques qui ne lui causeront pas d'ennuis. Ce qu'elle désire vraiment, d'après l'accusation, c'est une petite vie tranquille, un bateau que persone ne s'avise de faire balotter.

On prétend en outre que seul le personnel de la production a le courage d'afficher les convictions de Radio-Canada, fait survivre une émission courageuse et le fait en dépit de l'indifférence de la direction quand ce n'est pas de son opposition pure et simple.

Je nie vigoureusement et catégoriquement ces deux accusations. Je regrette l'allégation selon laquelle les gens de production soient devenus par suite de l'inertie de la direction, les seuls *gardiens* de la conscience de la Société et donc de ses idéals.

Mais il ne suffit pas de nier. Permettez-moi d'appuyer mon affirmation sur les directives de Radio-Canada touchant les émissions d'affaires publiques. Je les dépose devant vous aujourd'hui.

Il ressort de ces directives que Radio-Canada a l'obligation de s'engager dans des émissions qui soulèvent des problèmes complexes pour les radiodiffuseurs. Plusieurs d'entre elles traitent précisément des émissions qui prêtent à controverse. Elles traitent de divers sujets, entre autres de la controverse aux émissions du genre magazine et d'opinions, des émissions politiques et de controverse (Livre blanc du BGR), de l'animateur et des personalités des émissions, de la participation, aux émissions, des candidats aux élections, et de l'art difficile de la satire.

• (9.45 a.m.)

Ces directives ont été conçues en prévision du fait que Radio-Canada doit faire face à des situations difficiles et non s'y soustraire. Voici, par exemple, le premier paragraphe de la directive concernant la controverse aux émissions d'interviews ou du genre de magazine:

> «Radio-Canada a pour principe de programmer certaines émissions portant sur des gens et des sujets qui ont la vedette de l'actualité politique ou sociale prêtant à controverse. Cette ligne de conduite s'inscrit dans le mandat qu'a reçu Radio-Canada de tenir ses auditeurs et téléspectateurs au fait des grands problèmes de l'heure.»

Bien que les directives se fondent sur l'expérience et les besoins immédiats de l'exploitation et s'élaborent à divers échelons, ce que je veux préciser au sujet de ces directives et de la responsabilité qui en découle de programmer des émissions sur les affaires publiques, c'est qu'elles n'ont pas été imposées à contrecœur à la direction par le personnel créateur de la Société. Les directives ont été rédigées sur les ordres de la direction, parfois même du Conseil d'administration, afin d'exposer clairement à tous les intéressés de la Société la façon d'appliquer les principes de la radiodiffusion d'État à des situations particulières.

Le souci de la liberté de parole, qui prend une si grande importance dans la controverse actuelle, n'a rien de neuf à Radio-Canada. Dès 1937, M. Leonard Brockington, alors président de la Société, affirmait:

> «Nous croyons que la parole à la radio doit être franche, provocatrice et stimulante, que la censure est indésirable sinon impossible au-delà des limites de la convenance et des interdictions légères mais nécessaires que nous avons fixées dans nos règlements. Nous nous opposons et mettrons obstacle à toute tentative d'enrégimenter l'opinion et d'étouffer la liberté de parole.»

C'est toujours la politique de la Société aujourd'hui, politique que je maintiens.

Les directives de Radio-Canada concernant la liberté de parole et la controverse ont été établies en termes bien clairs par le Bureau des Gouverneurs de Radio-Canada il y a environ 20 ans et leur énoncé a servi de base à la politique adoptée par le BGR à ce sujet. Notre Conseil d'administration a examiné et réaffirmé les directives et pratiques de la Société dans tout le domaine des émissions sur les affaires publiques en 1959 et le Conseil actuel a demandé de les examiner de nouveau et de les mettre à jour cette année. Ce dernier examen devait avoir lieu à la réunion du Conseil à Halifax il y a deux semaines, mais la crise de *Seven Days* a accaparé tout le temps des administrateurs.

Vous vous rappellerez sans doute, et nos dossiers en font foi, que des groupements qui ont leur franc-parler ont toujours critiqué Radio-Canada, plusieurs fois par saison, pour avoir présenté des points de vue peu orthodoxes, pour avoir mis en question des idées reçues, pour avoir offensé tel groupement ou tel autre, autrement dit pour avoir pratiqué ce qu'elle prêche au sujet de la liberté de parole. Il en était ainsi durant les années de la radio et il en est resté ainsi depuis l'avènement de la télévision. L'équipe de *Seven Days* n'est pas la première à sonder les limites de la pensée et du goût de l'heure.

Les controverses qui sont survenues n'étaient pas toutes nécessaires, mais beaucoup l'étaient. La direction y a été nécessairement mêlée. Parfois, elle a approuvé ce qui avait été diffusé ou devait l'être, comme ç'a été le cas pour *Open Grave* et l'interview de Rockwell, et il lui est arrivé de s'y opposer. Mais elle a accepté ce genre de friction, de critique publique de ses émissions comme une réalité de la vie. La controverse suppose toujours une supervision sérieuse et un examen attentif, mais elle fait inévitablement partie du rôle de Radio-Canada.

Je suis directeur général ou président de Radio-Canada depuis 1952. Chaque année, certains critiques et certains éléments du public ont prétendu que Radio-Canada était sur le point de perdre ou avait déjà perdu son intégrité, ses idéals et son courage. Et pourtant, chacune de ces années-là, Radio-Canada a produit des séries d'émissions qui lui ont mérité le respect et l'admiration pour son courage et son honnêteté.

Ceux qui répètent aujourd'hui que le sort de la liberté et du courage de la radiodiffusion à Radio-Canada dépend de l'issue de la controverse actuelle entre la Société et *Seven Days* agitent un épouvantail pour détourner l'attention du vrai problème qui peut se remener à une simple question: *jusqu'où la Société peut-elle compromettre son intégrité et l'intégrité de l'information qu'elle fournit au public afin de survolter la puissance de l'une de ses émissions sur les affaires publiques*?

Telle est l'attitude de longue date de la Société et de la direction à l'égard de la controverse. Examinations maintenant *This Hour Has Seven Days* dans cette optique. L'émission a pris l'antenne il y a deux ans. La direction a approuvé sans réserve la grande majorité des émissions qui y ont passé. Toutefois, elle a désapprouvé certaines choses qui y ont été faites ou tentées et c'est un peu à cause de cela que nous sommes ici aujourd'hui.

Les séquences que la direction a approuvées n'ont pas toutes été de tout repos. Vous vous rappelez l'interview de Rockwell, les documentaires sur la

pilule, sur l'accouchement naturel, le grand exposé sur la sécurité des automobiles, l'examen des allégations du docteur Marcoux, l'affaire Truscott, la peine capitale, et combien d'autres encore?

Si j'étale ces faits devant vous, c'est précisément pour réfuter l'allégation que Radio-Canada entretiendrait des intentions sinistres au sujet des émissions sur les affaires publiques et plus particulièrement de *Seven Days*.

Qu'elle mène une campagne pour émasculer l'émission, je le nie.

Qu'elle veuille des changements, je le concède.

Qu'elle exigera, à *Seven Days*, sur un sens plus aigu de la responsabilité qu'il n'en a été témoigné jusqu'ici, je le concède.

Que ces changements soient inspirés par la lâcheté de la part de la direction, je le nie.

Bref, je soutiens que la passé de Radio-Canada en matière d'émissions qui demandent du courage et une volonté ferme de résister aux pressions milite en sa faveur et que ce succès est le fait de la Société prise dans son ensemble, non pas d'un seul service. Il suffit d'examiner objectivement ce passé pour se rendre compte que les prophéties de malheur pour la prochaine saison ne sont pas fondées.

Voici un fait amusant à ce propos. L'un des témoins de *Seven Days*—je ne sais plus trop si c'est M. Leiterman ou M. Haggan—a dit que l'attitude de la Société s'était durcie en novembre 1965, après le renouvellement de mon mandat. Il a dit aussi qu'à partir de ce moment-là, il lui a fallu se soumettre aux directives de la direction sous peine de voir disparaître l'émission. Vous pourriez croire que, sous la main timorée de la direction tenant les rênes comme elle ne l'avait jamais fait—du dire de ce témoin—la popularité de *Seven Days* aurait vite décliné. En fait, c'est le contraire qui s'est produit. L'auditoire de *Seven Days* a augmenté constamment depuis novembre dernier. D'après un axiome français—qui est de Malebranche si je ne m'abuse—«l'imagination est la folle du logis». Cela remonte à 300 ans. Je constate que son jugement est encore valable aujourd'hui.

En réfutant une accusation qu'on a répandue, j'ai beaucoup insisté sur la radiodiffusion de sujets controversés. Il ne faut pas oublier, cependant, que Radio-Canada n'est pas axée uniquement sur la controverse. Ce n'est pas sa seule raison d'être, son seul but. Seule une partie des émissions sur les affaires publiques risque de donner lieu à la controverse et les émissions sur les affaires publiques ne forment qu'une partie de notre programme hebdomadaire. Et il y a aussi le réseau français que nous n'avons pas discuté. Aussi, tout en affichant bien ostensiblement les idées de la direction sur la controverse, je ne veux pas lui conférer une importance dans tout le programme d'action de Radio-Canada.

Divergences de principes fondamentales entre la Société et «Seven Days»

Des divergences fondamentales de conception et d'attitude sont à la source de la tension continuelle qui règne entre la direction et le personnel de production de *Seven Days* et qui a provoqué la situation actuelle. Étant donné

que ces deux groupes ont des responsabilités différentes, il est inévitable et souhaitable qu'ils n'aient pas tout à fait la même attitude au sujet des limites de la liberté quant à l'éventail et au traitement des sujets à aborder.

Les divergences de vue auxquelles peut donner lieu l'application de la politique en matière d'affaires publiques peuvent être très utiles ou passablement évidentes. Elles sont néanmoins importantes et j'aimerais traiter d'une ou deux des principales d'entre elles en ce qui touche *Seven Days*.

Il y a d'abord le rapport entre Radio-Canada, en tant que moyen d'information d'État, et l'opinion publique. Ce rapport soulève une question: la Société doit-elle chercher à orienter l'opinion publique, à la former ou à la diriger, ou doit-elle se cantonner dans une neutralité délibérée et présenter les diverses questions avec autant de recherche que possible, laissant le public prendre parti?

Radio-Canada a toujours eu pour principe de laisser au public la liberté de choisir. Cette attitude est exprimée dans la déclaration selon laquelle «Radio-Canada ne prend pas parti» dans les questions controversées. Le Conseil d'administration et la direction de la Société ont toujours eu et ont encore cette attitude. Il est de souveraine importance que Radio-Canada fournisse une tribune d'où d'autres puissent influencer l'opinion publique, mais Radio-Canada ne doit pas monter sur cette tribune.

Selon la Société, Radio-Canada n'a pas été établie pour provoquer ou favoriser des changments sociaux particuliers. Radio-Canada s'est vu confier le moyen de communication qu'est la radiodiffusion pour aider le peuple canadien à décider lui-même de son avenir. Elle présente et interprète les événements importants qui se déroulent au Canada et dans le monde, mais elle ne prône aucune théorie. Elle doit servir l'opinion publique; elle ne doit pas la façonner directement.

Notre expérience nous a appris que l'équipe de *Seven Days* ne partage pas les vues de la Société. Trop souvent, dans les émissions passées, son respect des principes en jeu n'a été que superficiel.

Je sais aussi, après m'être entretenu avec MM. Leiterman et Watson, que même sur la question des principes leurs vues sont beaucoup moins rigoureusement détachées que celles que j'ai exprimées ici. M. Watson a donné à entendre dans son témoignage que Radio-Canada devrait à l'occasion orienter l'opinion publique. Son collègue M. LaPierre a affirmé à maintes reprises dernièrement qu'il estime très convenable d'exprimer ses vues à l'antenne. La direction, elle, est d'avis qu'il est très déplacé de le faire vu que le grand public l'identifie à Radio-Canada en qualité de coanimateur de l'émission.

L'honnêteté dans les reportages et les commentaires va de pair avec l'impartialité et l'objectivité quand on traite de questions controversées. De toute évidence, l'honnêté absolue est peut-être un idéal irréalisable, mais il reste que c'est vers cet idéal que Radio-Canada a toujours tendu dans toute la mesure où le permettent la faillibilité humaine et les limitations de la radiodiffusion. Loin de moi la pensée que *Seven Days* ait délibérément manqué d'honnêteté dans ses reportages et ses commentaires. Tout ce que je veux dire, c'est que

interpolations—peuvent parfois être incompatibles avec le genre d'honnêteté les techniques du journalisme télévisuel—montage, coupures, contrastes et dont je parle.

Il en est particulièrement ainsi d'une émission comme *Seven Days* qui a cherché à créer un nouveau genre de journalisme de télévision où sont exploités à fond les possibilités techniques de ce moyen de diffusion. Je pense que certaines de ces techniques sont virtuellement incompatibles avec l'honnêteté complète à l'égard des personnes et des événements qui peuvent faire l'objet de l'émission.

C'est là une des principales causes d'inquiétude de la direction au sujet de *Seven Days*. La dynamique de ce moyen d'information est telle qu'on est tenté d'asservir le contenu de l'émission aux fins du journalisme télévisuel. Je pense que chaque fois que cela se produit c'est franchement mal et que, *dans le domaine de l'information, les techniques de la télévision, ou même de tout autre moyen de communication, doivent toujours être subordonnées au sujet traité.*

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Il se peut qu'un interviewer qui a du caractère, du cran et de la tenacité donne de la vie à la télévision, mais s'il intimide, s'il paralyse la personne interviewée au point de l'empêcher d'exprimer ses vues comme il convient, ou encore s'il exprime ses propres vues et contraint la personne interviewée à y réagir, cette dernière est alors asservie aux fins de l'interviewer et la télévision domine alors son matériel au lieu de le servir.

Si l'on prend une longue interview filmée d'une personnalité et que par un montage on la ramène à quelques minutes de durée, il se peut qu'elle soit plus animée, plus dramatique et qu'elle donne de la meilleure «télévision», mais il se peut aussi qu'elle soit simplifiée au point d'être inexacte et, par conséquent, qu'elle constitue un reportage moins honnête.

Voici d'autres exemples. Quand la télévision traite une nouvelle, des actualités ou encore des documentaires de façon à bouleverser le téléspectateur, on peut l'accuser d'être partiale et malhonnête et, en fait, de présenter à l'auditoire un jugement de valeur plutôt qu'un compte rendu objectif.

• (10.05 a.m.)

Voilà quelques-uns des problèmes et des questions soulevés par ce qu'on a appelé le journalisme de télévision «audacieux» et qui sont à la base de certaines réserves de la direction sur *Seven Days*. L'émission a un immense succès et est très populaire. C'est dire qu'elle est très puissante. Certes, aussi bien la direction que les réalisateurs se soucient que cette puissance serve à bon escient, mais le souci de la direction sur ce point est beaucoup plus grand que celui des réalisateurs de *Seven Days*, d'où la tension entre les deux groupes.

Selon Radio-Canada, *Seven Days* est un moyen et non une fin. Une émission de divertissement comme *Wayne and Shuster* est une fin en soi. Une émission sur les affaires publiques est toujours un moyen d'atteindre une fin, à savoir informer l'opinion publique. Telle a toujours été la politique de Radio-Canada. Un journal a bien saisi, l'autre jour, l'idée que j'exprime dans un article où il donnait à entendre que le public aurait à décider si *Seven Days* est une émission sur les affaires publiques ou une «manifestation» de la télévision;

on peut définir ici une «manifestation» comme étant une poussée avant-gardiste de non-conformisme. Selon Radio-Canada, *Seven Days* est une émission sur les affaires publiques.

L'un des buts des émissions sur les affaires publiques est de transformer la télévision en un instrument de communication «en expérimentant et en innovant constamment». La direction et *Seven Days* n'ont pas les mêmes vues sur ce que signifie cet énoncé en pratique. Aux yeux de la direction, l'expression «en expérimentant et en innovant constamment» s'applique aux techniques de la réalisation et de la présentation plutôt qu'au domaine du bon goût. Il semble cependant que certaines personnes de *Seven Days* ne soient pas d'accord.

M. BRAND: Auriez-vous l'obligeance de relire cette phrase?

M. OUIMET: «Toutefois, certains de nos préposés à la réalisation de «Seven Days» diffèrent d'avis, semble-t-il».

M. BRAND: Je parle de la phrase où il est question de «bon goût».

M. OUIMET: «Selon l'administration, faire des essais et apporter des changements relèvent plutôt des techniques de réalisation et de présentation que du bon goût».

(*Texte*)

Ainsi, la séquence sur la jeune fille aux seins nus gonflés au silicon a été une innovation à *Seven Days*, une audace sur un sujet dans lequel la télévision Radio-Canada jusqu'ici, par principe, ne s'était pas aventurée.

La Société n'est pas sans savoir que nous vivons tous dans un climat social et moral qui change rapidement. Il se dit, il s'écrit et il se montre des choses aujourd'hui—même à l'antenne de Radio-Canada—qui auraient été inimaginables il y a à peine une décennie. Toutefois, Radio-Canada ne doit jamais perdre de vue le rapport entre la télévision et le téléspectateur dans l'intimité de son foyer et de sa famille.

Nous nous trouvons en présence de ce qu'on appelle une nouvelle morale, mais il ne faut tout de même pas, sous le couvert de la liberté, donner dans l'excès ni non plus dans la licence. Il faut toujours respecter les principes et les normes morales de millions de Canadiens.

Il y a deux autres points sur lesquels la direction et l'équipe de production de *Seven Days* sont en désaccord et que je tiens à rappeler avant de conclure cet exposé de notre politique et de nos principes. Il y a d'abord la catégorie d'éléments d'émissions que j'ai qualifiés ailleurs de camelote. Peut-être conviendrait-il mieux de dire qu'ils sont de bas étage. Je pense ici aux éléments d'émissions qui semblent être choisis pour leur aptitude à choquer ou à bouleverser l'auditoire plutôt que pour leur importance intrinsèque. Les éléments auxquels je fais allusion sont souvent «sexy», mais pas toujours. Ils sont utilisés en contraste avec les éléments plus substantiels et sérieux et aussi pour servir d'appât, comme pour dorer la pilule afin de rendre les affaires publiques plus appétissantes. La direction s'oppose à ces éléments d'émissions lorsqu'ils sont de mauvais goût ou encore qu'ils portent à croire qu'on ramène l'auditoire au plus bas dénominateur commun.

A ce sujet, permettez-moi de rappeler qu'il y a environ deux ou trois mois j'ai fait un examen attentif des indices d'appréciation des diverses séquences

présentées par *Seven Days*. Je me rappelle que, dans la plupart des cas, ce sont précisément les séquences que la haute direction avait jugées «sexy», de bas étage ou mal faites que le public a le moins appréciées.

Le code d'honneur du journalisme

L'autre point principal sur lequel la Société et l'équipe de *Seven Days* sont en désaccord est très grave et fondamental. Il s'agit des méthodes utilisées parfois par l'équipe pour obtenir ses matériaux d'émissions. Elle a parfois eu recours à la duperie, aux faux-fuyants, à l'intrusion et même à la simulation de situations réelles. La Société estime que ces méthodes sont inexcusables. Permettez-moi d'appuyer mon affirmation sur quelques exemples.

Il y a d'abord eu le cas de M. Fred Fawcett, interné à l'hôpital provincial de Penetanguishene. La question s'était posée de savoir si M. Fawcett aurait dû ou non être incarcéré. *Seven Days* a envoyé une équipe de caméramans, avec sa sœur, lui rendre visite. Il était normal pour elle d'amener des parents ou d'autres gens avec elle lors de ses visites régulières. Il y avait trois personnes de *Seven Days* avec leur équipement, qu'elles transportaient dans des paniers à pique-nique. Les gardes ont supposé qu'il s'agissait de parents. L'interview filmée a eu lieu à l'intérieur. Le fait que le personnel de Radio-Canada ne se soit pas identifié et qu'il ait dissimulé ses caméras était répréhensible.

Il y a eu aussi l'incident Sévigny. Lorsqu'il a été rumeur que M. Sévigny était impliqué dans l'affaire Munsinger, *Seven Days* a envoyé une équipe de caméramans chez lui, à Montréal. Ils ont mis en place leurs caméras et leur matériel d'éclairage, sur la propriété de M. Sévigny, puis ils ont sonné à sa porte. La caméra devait jouer le rôle de reporter quand M. Sévigny se présenterait. Ce qui est répréhensible ici, c'est l'intention qu'ils avaient de l'affronter et de le questionner, la caméra en marche, sans sa permission, sur une propriété privée. Dans ce cas, M. Sévigny a donné un coup de canne à la tête du reporter et cette séquence n'a pas été diffusée parce qu'elle constituait une intrusion.

Il y a eu aussi le projet d'émission *Document* sur la jeunesse. La presse a déjà fait grand état de cet incident. Tant que la gendarmerie royale n'aura pas établi les faits, je me bornerai à dire que cet incident a déjà porté préjudice à la Société.

(*Traduction*)

Toutes ces méthodes—l'ensemble de toutes ces méthodes—nuisent à la longue à la réputation de la Société. Elles se révèlent peut-être excellentes pour ce qui est de la programmation, mais j'ignore les conséquences qu'elles pourraient avoir sur la Société à la longue.

(*Texte*)

M. Leiterman et M. Watson ont déjà invoqué que l'émission *Seven Days* doit avoir beaucoup de latitude pour recueillir les matériaux d'émissions si elle ne doit pas être éclipsée par certains journaux dans le reportage des événements. Il se peut fort bien que l'émission *Seven Days* soit devancée à l'occasion si elle s'abstient de pareilles tactiques. Le cas échéant, la Société est disposée à accepter ce handicap aussi bien dans ses émissions d'information que dans ses émissions sur les affaires publiques. La direction estime que de telles tactiques

manquent de goût et, par conséquent, sont inacceptables. Le Conseil d'administration est entièrement d'accord sur ce point. En effet, à sa dernière réunion, il a adopté la résolution suivante:

> «Que le président, s'il a l'occasion de témoigner devant le Comité parlementaire ou ailleurs, précise bien que le Conseil d'administration de Radio-Canada appuie les lignes de conduite établies de longue date par la Société en ce qui touche l'honnêteté et l'objectivité ainsi que la nécessité d'écarter les préjugés et la partisanerie dans tous les domaines d'émissions, tout particulièrement dans celui des Nouvelles et des Affaires publiques, et qu'il n'approuve, pour aucun motif, le recours délibéré à la duperie ou aux faux-fuyants pour obtenir et présenter des matériaux d'émissions.»

Ce que j'ai dit au sujet des divergences de vues qui règnent à Radio-Canada au sujet des émissions sur les Affaires publiques m'amène à mon 3e point important: le degré d'autonomie que la Société est disposée à accorder aux réalisateurs de *Seven Days* et d'autres émissions sur les affaires publiques qui prêtent à controverse. C'est là la clef de voûte de la controverse actuelle.

Pour des raisons évidentes, la Société ne peut accorder une liberté entière dans aucune sphère d'émissions ni à aucun service s'occupant d'émissions ou d'autre chose.

Il y a et il doit y avoir délégation étendue de pouvoirs à tous les services, pour deux semaines. D'abord c'est un principe de bonne organisation que les décisions se prennent aussi près que possible du point d'exécution. En second lieu, étant donné la grande complexité d'un organisme comme Radio-Canada, où le produit consiste en innombrables articles faits sur mesure, il est impossible de fonctionner autrement qu'en adoptant une délégation étendue de pouvoirs.

Mais il y a des limites à cette délégation. On m'a donné à entendre qu'en cas de conflit d'opinions, au sujet des émissions, entre la direction et le personnel des émissions, ce sont les vues du personnel des émissions qui doivent l'emporter à défaut de solution par voie de délibérations.

Je ne saurais accepter cette opinion parce qu'elle ôterait à la Société la faculté de décider qui doit accompagner la responsabilité de dernier ressort que la Loi impose au Conseil d'administration et à la direction pour tout ce que fait la Société. En outre, si nos réalisateurs devaient se préoccuper des conséquences à long terme de leurs idées ainsi que des répercussions qu'elles ont sur l'ensemble de la Société, ils seraient moins efficaces comme réalisateurs.

Je ne crois pas que l'autorité ultime en matière d'émissions à Radio-Canada doive être conférée aux réalisateurs ou aux services d'émissions, bien que leur autorité doive être étendue. Cependant, je dois aller encore plus loin et affirmer qu'à mon avis les personnes qui participent à la production des émissions prêtant à controverse devraient avoir moins d'autonomie que celles qui s'occupent des autres émissions.

A Radio-Canada, cela ne veut pas dire des restrictions trop rigoureuses. Les réalisateurs d'émissions sur les affaires publiques jouissent déjà à Radio-Canada d'autant de liberté, sinon plus, que leurs pendants dans tout autre organisme de radiotélévision.

Le défi de «Seven Days» à l'autorité de la Société

Cette déclaration m'oblige à soulever un 4e et dernier point. Je m'inquiète beaucoup, et mes collègues du Conseil d'administration partagent cette inquiétude, de la façon dont l'équipe de production de *Seven Days* a défié l'autorité de la direction. Elle ne cesse de le faire, presque depuis l'inauguration de l'émission, et c'est cette attitude qui a fini par déclencher la conduite sans précédent des principaux intéressés de *Seven Days*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Radio-Canada, au cours des trois dernières semaines.

Il y a un état de tension naturelle de bon aloi qui est inévitable et même nécessaire dans un organisme comme Radio-Canada. Cependant, ceux qui participent le plus étroitement à la production de *Seven Days* ont dépassé les bornes, si bien qu'ils en sont rendus à poser ce que j'ai appelé un défi continuel à l'autorité de la direction. Je parle plus particulièrement ici de M. Leiterman et de M. Watson. Mais l'attitude qu'ils ont été les premiers à prendre envers la direction et le défi qu'ils ont posé à la direction reçoivent maintenant l'appui de M. Haggan, chef des émissions d'Affaires publiques. Il s'est mis dans une situation intenable.

Le défi dont je parle s'est exprimé sous plusieurs formes. D'abord, les réalisateurs de *Seven Days* ont constamment regimbé contre les directives de Radio-Canada quand elles étaient incompatibles avec leur conception de l'émission. De fait, ils semblaient considérer *Seven Days* comme une entité fonctionnant en dehors de la Société et en rupture avec ses exigences.

En second lieu, ils ont résisté à la coordination des opérations de leur émission, à quelque degré que ce soit, avec celles des autres services de Radio-Canada. Plus précisément, à en juger par leur dossier, ils semblaient tenir *Seven Days* pour une agence d'information indépendante, prête à concurrencer le Service des nouvelles établi de Radio-Canada.

En troisième lieu, ils ont transformé *Seven Days* en un petit empire au sein de Radio-Canada, en un organisme au sein d'un organisme. *Seven Days* fait partie intégrante de la Société, mais en réalité c'est quelque chose d'à part. Ils organisaient leurs propres relations publiques. Bref, ils ont mis sur pied une petite affaire à eux, et ils ont utilisé Radio-Canada, chaque semaine, comme plate-forme de lancement de leur émission.

Ils ont remporté un vif succès et je suis assuré que le succès de *Seven Days* s'est reflété sur la Société. Cependant, les attitudes et la conduite que j'ai signalées constituent pour la direction un problème pratiquement irréductible, surtout du fait que nous savons maintenant que leur chef de service était de la partie.

• (10.25 a.m.)

C'est parce que l'équipe de *Seven days* s'est refusée à fonctionner dans les limites de la ligne de conduite générale de la Société et de ses conditions de fonctionnement que la direction a dû relever M. Watson comme animateur de l'émission. De l'avis de la direction, il fallait séparer M. Watson et M. Leiterman; ensemble, forts de leurs succès à l'antenne, ils étaient devenus une puissance autonome.

Telle était la situation jusqu'à la mi-avril, lorsque éclata le différend. Depuis lors, le comportement de MM. Watson et Leiterman, ainsi que de certaines autres personnes qui s'occupent de l'émission *Seven Days*, ne peut être interprété autrement que comme un défi ouvert à l'autorité de la Société. Je ne fais pas allusion ici à l'appui manifesté depuis trois semaines à l'émission *Seven Days* et à ses réalisateurs par des personnes en dehors de Radio-Canada.

Critiquer cet appui serait un geste déplacé de ma part, un geste futile d'ailleurs. Je ne parle que des communiqués, des interviews données à la télévision et des ultimatums où la direction de Radio-Canada est attaquée et mise au défi. Rien n'empêche ceux qui ne sont pas d'accord avec leurs principes ou leurs actions de se servir des grands moyens de communication pour nous «démolir», moi ou tout autre homme public. Par contre, ce qui ne s'est jamais vu c'est que des employés, encore au service d'un organisme, se permettent de critiquer en public la direction et les politiques de cet organisme. Normalement, on démissionne avant de se permettre un tel comportement.

Ce genre de défi à l'autorité de la Société est sans précédent. Loin de moi la pensée de laisser croire que la direction de Radio-Canada ne doit pas être critiquée ou mise au défi publiquement. Ce droit de critique appartient à la presse et au public et il appartient, avant tout, au Parlement. Mais je soutiens que cette critique est absolument déplacée de la part d'employés.

Le fait qu'un groupe d'employés ont pu, pendant trois semaines, défier l'autorité de la Société d'une façon qui n'aurait jamais été tolérée un instant dans l'industrie privée jette beaucoup de lumière sur les conditions dans lesquelles fonctionne la Société. Ainsi que je viens de le dire, je ne connais ni au Canada ni ailleurs de cas qui puisse servir de précédent à ce défi lancé à l'autorité directrice par des employés qui ont continué à utiliser les équipements et les ressources financières de l'organisme qu'ils critiquent et qui on pu ainsi non seulement continuer d'exercer leur profession mais même de s'accréditer davantage auprès du public.

Conclusion

Je vous ai parlé assez longuement de questions importantes et compliquées. Je crains, néanmoins, d'avoir peut-être trop simplifié une question fort complexe. En tentant d'isoler et de mettre en contraste les points de vues de la direction et ceux des réalisateurs de l'émission *Seven Days*, il est possible que j'aie laissé entendre que la distinction entre les nouvelles et les opinions, entre les affaires publiques et le divertissement est plus nette qu'elle ne l'est en réalité quand il s'agit d'émissions télévisées.

Dans une société démocratique il est essentiel que le public sache ce qui lui est présenté comme nouvelles et ce qui lui est présenté comme opinions. Des relations bien nettes entre le radiodiffuseur et son auditoire exigent que le premier sache qu'il s'agit d'une émission de divertissement, donc d'une fin en soi, ou d'une émission sur les affaires publiques, et donc d'un moyen tendant à une fin ou encore si l'émission est un mélange des deux. Si l'émission combine les deux, il lui faut alors chercher à doser le mélange de façon à bien équilibrer les éléments et qu'on puisse les distinguer.

Mais, et j'insiste beaucoup sur ce point, il est de la nature même du journalisme télévisé que ces distinctions peuvent facilement s'estomper. Ce moyen de communication est tellement dynamique, il transmet les informations, les impressions et les suggestions si facilement et si rapidement, que le réalisateur à beaucoup de mal à contrôler leur effet sur l'auditoire. Un mouvement de sourcil, un sourire, une intonation, une réaction entre deux personnalités devant la caméra, une simple séquence filmée peuvent tous produire sur l'auditoire un effet tout autre que celui qu'avait cherché le réalisateur.

La télévision est tellement maniable, tellement souple, tellement évolutive, tellement en avance sur son temps, qu'elle invite presque ces mutations. Et pourtant, les conséquences sociales de la télévision telle que nous la connaissons et telle qu'elle se transformera dans l'avenir sont tellement graves que ceux qui font de la télévision se doivent de ne jamais perdre leurs responsabilités de vue.

Déjà, avec la meilleure volonté du monde, il est parfois difficile de faire des distinctions bien nettes concernant ce qui se passe à l'écran. Et pourtant, les gens de télévision doivent faire ces distinctions s'ils veulent rester maîtres de leurs moyens d'action. Sinon, c'est l'outil qui deviendra son maître et celui de son auditoire, ce qu'il faut éviter à tout prix.

Monsieur le président, Messieurs, j'ai terminé. Je remets la question entre vos mains. Cette question revêt beaucoup plus d'importance que le sort de tel ou tel individu.

Des VOIX: Bravo.

M. OUIMET: Elle revêt plus d'importance que le sort de l'émission *This Hour Has Seven Days*. Il s'agit de déterminer si les émissions de Radio-Canada dans le secteur des affaires publiques, secteur qui influe le plus sur l'évolution politique et sociale du Canada, doivent reposer sur les principes et les politiques arrêtées par le Conseil d'administration et la direction de la Société ou sur les idées qui inspirent certains éléments de l'émission *This Hour Has Seven Days*.

Je vous remercie de votre indulgence et je suis à votre disposition.

(*Traduction*)

M. MACDONALD (*Prince*): Monsieur le président, comme il s'agit d'une longue déclaration et compte tenu de la filière ordinaire à suivre, on ne pourra pas l'imprimer avant quelque temps...

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre, monsieur MacDonald, mais nous en avons des exemplaires que nous distribuerons aux membres incessamment.

Les membres du Comité préfèrent-ils consacrer les treize dernières minutes de la séance à l'interrogatoire du président de la Société ou poursuivre celui du témoin qui l'a précédé?

• (10.30 a.m.)

(*Texte*)

M. ALLARD: M. le président, je pense que M. Ouimet a des copies de sa déclaration. Est-ce qu'il y a des copies en français?

M. OUIMET: Je ne sais pas si les copies en français ont déjà été préparées. Nous étions à traduire cette déclaration. Je vais demander à M. MacDonald.

(*Traduction*)

On a terminé la rédaction du texte hier; la traduction en a été commencée et sera prête lundi. Nous fournissons toujours des exemplaires dans les deux langues.

M. SHERMAN: Monsieur le président, j'allais demander si l'on nous permettrait de poser dès maintenant une ou deux questions au président de la Société pendant le peu de temps qui nous reste?

Le PRÉSIDENT: Le Comité préfère-t-il s'en tenir à la liste établie?

M. BRAND: En toute justice, je pense qu'on devrait consacrer le reste de la séance à ceux qui ont dit vouloir interroger M. Walker, au lieu de commencer

l'examen de M. Ouimet dès maintenant. Monsieur le président, le témoin a formulé une longue déclaration dont l'assimilation prendra quelque temps, et à cette heure-ci du matin l'assimilation se fait plutôt lentement.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité préfèrent-ils reprendre l'interrogatoire de M. Walker dès maintenant ou lundi.

M. SHERMAN: Monsieur le président, il est une ou deux questions évidentes qui me viennent à l'esprit et certains membres aimeraient sans doute en connaître la réponse avant la fin de semaine.

Le PRÉSIDENT: La présidence peut difficilement décider de la marche à suivre puisqu'on a exprimé deux points de vue à cet égard. Nous pourrions peut-être en discuter pendant le reste du temps à notre disposition. Quelqu'un voudrait-il présenter une motion?

M. PETERS: Monsieur le président, même si mon nom figure en tête de la liste, je céderais volontiers le pas à ceux qui voudraient poser quelques brèves questions, pourvu qu'on ne tienne pas compte de la liste pour l'instant.

Le PRÉSIDENT: Le Comité convient-il de consacrer le reste du temps à l'examen de M. Ouimet?

Des VOIX: Convenu.

M. BRAND: Pourvu qu'on ne tienne pas compte de la liste.

Des VOIX: Endendu.

Le PRÉSIDENT: Est-il convenu que nous ne nous occuperons pas de la liste?

Des VOIX: Convenu.

M. COWAN: Comme je l'ai dit, je voulais poser quelques questions à M. Walker ce matin, mais il ne reste que très peu de temps à notre disposition. Je remercie M. Ouimet de nous avoir laissé le temps d'ajourner. Je ne fais pas là une déclaration, mais une constatation.

M. SHERMAN: Monsieur le président, j'ai une question à poser, mais je ne veux pas abuser de la bonne volonté des membres du Comité. Il est une question évidente découlant de la déclaration de M. Ouimet et à laquelle j'aimerais obtenir une réponse aujourd'hui. Je préférerais ne pas attendre à lundi pour la poser mais, d'autre part, je ne veux pas insister si d'autres membres du Comité s'y opposent.

Des VOIX: Posez-la.

Le PRÉSIDENT: Le Comité consent-il à l'unanimité à ce que nous commencions dès maintenant l'interrogatoire de M. Ouimet?

Des VOIX: Entendu.

Le PRÉSIDENT: Si l'on n'a plus d'autres commentaires à formuler, je cède la parole à M. Sherman.

M. SHERMAN: Je tiens d'abord à remercier le Comité de me fournir l'occasion de poser mes questions.

Monsieur Ouimet, devons-nous déduire de votre déclaration et des observations formulées au Comité par certains fonctionnaires de la Société Radio-Canada que les remarques faites par M. Reeves Haggan la semaine dernière au Comité lui ont coûté son emploi?

M. OUIMET: Je me suis bien gardé de me reporter à des commentaires formulés au Comité. En fait, vous vous souviendrez qu'au début de ma déclaration j'ai dit que je ne faisais aucunement allusion aux témoignages rendus devant le Comité, cela étant une autre question. C'est le mot que j'ai employé. Je me suis reporté à des propos formulés en dehors du Comité et à des attitudes que nous connaissons maintenant mais que nous ignorions il y a trois semaines.

M. SHERMAN: Mais, vous avez déclaré que sa situation était intenable à cause des propos qu'il a tenus, soit au comité soit lors de réunions quasi-officielles.

M. OUIMET: J'estime que tout organisme sérieux faisant face à une situation analogue à la nôtre à l'heure actuelle déclarerait, comme je j'ai fait, que les employés méprisant ouvertement l'autorité de la Société qui les emploie se place dans une situation intenable. J'ajoute que même si la loi, à mon avis, en tout cas les règlements m'autorisent à régler les questions relatives au personnel, toute cette affaire revêt une telle importance que je ne la trancherais pas moi-même mais en confierais la tâche à l'ensemble du conseil d'administration.

M. SHERMAN: Eh bien, monsieur, à ma connaissance, M. Haggan n'a pas fait hors les murs de notre salle de comité la déclaration qu'il a faite ici, savoir qu'à son avis son supérieur immédiat, M. Walker, ne s'y connaît pas du tout en matière de programmation et qu'il n'avait jamais pu établir une communication entre ce palier de la Société et le sien.

M. OUIMET: M. Haggan, par ses commentaires, ses déclarations ou son activité à l'extérieur du Comité, a nettement indiqué qu'il fait partie de l'équipe de *Seven Days* qui, comme je l'ai dit, méprise ouvertement l'autorité.

M. MACKASEY: Monsieur le président, j'aimerais poser une question complémentaire. D'après la petite note que j'ai prise, et sans me reporter au texte de votre déclaration, vous avez employé l'expression—corrigez-moi si je me trompe—au sujet de M. Haggan: «Nous connaissons maintenant». Devons-nous entendre qu'avant de faire votre déclaration, établie sans doute ces derniers jours, vous n'aviez aucun motif de soupçonner ni de supposer que M. Haggan ne partageait pas l'avis de l'administration? Vous avez dit: «Nous connaissons maintenant».

M. OUIMET: Il s'agit de choses que nous connaissons maintenant.

M. MACKASEY: Que vous ne connaissiez pas ni que vous soupçonniez avant?

M. OUIMET: Ce qui était supposition avant est devenu connaissance aujourd'hui.

M. MACDONALD (*Prince*): Alors, votre déclaration se fonde sur des témoignages faits ici?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Je croyais que M. Sherman avait la parole.

Le PRÉSIDENT: On a toujours autorisé une question supplémentaire quand elle portait sur un point précis, Monsieur Sherman.

(*Traduction*)

M. SHERMAN: Monsieur Ouimet, pouvez-vous nous dire catégoriquement si, oui ou non, M. Haggan peut dire adieu à la Société Radio-Canada?

M. OUIMET: Comme celui qui fait partie d'un conseil d'administration auquel il fait rapport, je ne saurais, tant que mon conseil d'administration, où j'ai une voix, n'aura pas discuté de la question, vous dire quelle décision sera prise.

M. LEWIS: N'êtes-vous pas président du conseil?

M. OUIMET: Je préside les réunions du conseil.

M. FAIRWEATHER: Son sort y sera-t-il discuté?

M. OUIMET: Je pense que le conseil devra étudier attentivement toute cette affaire. Vous ne voudriez pas qu'il en soit autrement, puisqu'il est comptable au Parlement de la gestion des affaires de la Société.

M. BRAND: Mais vous êtes sûrement autorisé à employer ou à congédier quelqu'un.

M. OUIMET: Pardon?

M. BRAND: Vous avez certes l'autorisation d'embaucher ou de congédier quelqu'un.

M. OUIMET: En effet.

M. BRAND: Eh bien, allez-vous le congédier?

M. OUIMET: J'ai personnellement l'autorisation d'embaucher ou de congédier, mais dans les cas qui mettent la Société en cause—comment dirais-je—qui touchent à l'ensemble de la Société, comme dans le cas actuel, je ne veux pas en décider de mon propre chef, et je pense que n'importe quel président de société conviendra qu'il est sage d'agir ainsi.

Le PRÉSIDENT: Je prie le Comité d'excuser mon intervention, mais je lui signale que même si nous ne disposons que de très peu de temps, nous ne sommes pas engagés dans une course de vitesse. Avez-vous terminé votre interrogatoire, monsieur Sherman?

M. SHERMAN: Monsieur le président, je cède la parole à un autre et remercie le Comité de l'occasion qu'il m'a fournie.

M. LEWIS: J'aurais une question à poser à M. Ouimet. Toutefois, je tiens à signaler d'abord que la nature de sa déclaration était en soi une raison suffisante de vouloir la faire avant qu'on poursuive l'enquête davantage, et je m'élève plutôt contre le motif invoqué que contre le fait qu'il voulait formuler sa déclaration.

Par suite de votre déclaration, monsieur, dois-je comprendre que certaines personnes risquent d'être congédiées, notamment le surveillant général de la division des affaires publiques et probablement le surveillant et le réalisateur adjoint de *Seven Days*? Alors, dites-moi...

M. MACDONALD (*Prince*): Le vice-président de la division des affaires publiques.

M. LEWIS: ...Monsieur Ouimet—je tiens à le savoir, à l'instar de tous les membres du Comité, j'en suis sûr—si la Société va maintenant mettre collectivement à la porte certains employés qui ont collaboré à l'élaboration des intéressants programmes sur les affaires publiques et si ce congédiement ou châtiment collectif se révélerait bienfaisant pour la Société?

M. OUIMET: Monsieur Lewis, vous me posez une question hypothétique.

M. LEWIS: Pas du tout.

M. OUIMET: Vous dites: si l'on fait ceci, fera-t-on cela. Je n'ai pas dit qu'il y aurait congédiement collectif ni rien de semblable, mais qu'on avait méprisé ouvertement l'autorité et qu'une personne s'était mise dans une situation intenable, voilà. J'ai dit en outre, en réponse à certaines questions, que toute l'affaire devra être étudiée par la Société, à qui il incombe de régler les questions de ce genre. Alors, je ne peux répondre par un oui ou par un non.

M. PETERS: Une question complémentaire. Avez-vous l'intention d'attendre la décision du Comité avant de prendre cette initiative?

M. OUIMET: Nous devrons y songer, entre autres choses.

M. PETERS: N'y manquez pas. Il s'agit là d'une menace dictatoriale.

M. MACKASEY: Vous avez confirmé les soupçons que j'ai signalés à tous les témoins au sujet de partialité, et le reste. Ce qui m'étonne c'est que vous ayez brossé un sombre tableau des antécédents de «This Hour Has Seven Days» qui maintenant nous sautent aux yeux. Ce qui m'intrigue c'est que la seule ou les seules personnes que vous ayez choisies de rayer des cadres de l'émission afin de rectifier la grave situation dont vous avez parlé, soient, apparemment, les plus innocentes du groupe, M. LaPierre et M. Watson. Comment pouvez-vous rectifier cet état de choses en congédiant les animateurs?

• (10.45 a.m.)

M. OUIMET: Je suis bien aise que vous m'ayez posé cette question qui m'a préoccupé toute la journée hier en attendant de comparaître devant le Comité. Il s'agit de deux choses tout à fait différentes. L'ensemble du problème que pose *Seven Days* et ce qu'on en dit n'a rien à voir aux choix des animateurs et ne se rattache nullement à ce qui concerne M. LaPierre. Le cas de ce dernier n'est pas compliqué: il a conclu avec la Société un contrat en vertu duquel la Société s'était engagée à retenir ses services pendant un an, mais elle estime pouvoir trouver mieux l'année prochaine. Son cas coïncide avec les autres problèmes qui ont surgi. Le cas de M. Watson est un peu différent: il n'est pas relevé de ses fonctions parce qu'il ne remplit pas bien son rôle d'animateur—il s'acquitte bien de cette tâche—mais, come je vous l'ai dit, parce qu'il fait partie de l'élément dont je vous ai parlé, qui nous cause beaucoup d'ennuis et que nous essayons de rendre plus malléable. On a toujours mêlé les cartes. Vous avez discuté au Comité—ce n'est pas une critique, mais une constatation—l'affaire LaPierre-Watson, tandis que moi, je parle de *Seven Days* qui pose un problème incomparablement plus important dont la solution aura des répercussions infiniment plus vastes sur l'avenir de la radiodiffusion et de la télévision au Canada que l'affaire de ces deux animateurs.

M. LEWIS: Je ne partage pas du tout l'avis exprimé par le président de la Société ce matin. M. Ouimet n'a pas raison de dire que nous n'avons discuté que de l'affaire LaPierre-Watson. Nos délibérations ont toujours porté sur l'émission *This Hour Has Seven Days,* et même au-delà. En maintes occasions, le président du Comité—il pourra rétablir les faits si je me trompe—nous a nettement signalé que le Comité ne constituait pas un tribunal d'arbitrage—je ne le cite pas littéralement—dans l'affaire Watson et LaPierre, mais était chargé d'examiner certains aspects de l'activité de la Société Radio-Canada. N'est-ce pas là notre mandat?

Le PRÉSIDENT: En effet. On l'a même déclaré à la Chambre au cours du débat sur la motion.

M. MACKASEY: Une dernière question. Monsieur Ouimet, en tant que membre du conseil d'administration de la Société, partagez-vous les sentiments exprimés au dernier alinéa du communiqué selon lequel notre Comité complique votre problème?

M. OUIMET: Oui.

M. MACKASEY: Vous trouvez que le Comité est un élément superflu?

M. OUIMET: Écoutez, la Société Radio-Canada est comptable au Parlement...

M. MACKASEY: Quelle est sa raison d'être?

M. OUIMET: J'allais ajouter: et fait rapport au Parlement de diverses manières, notamment par l'entremise de comités comme celui-ci. Tout ce que le conseil a voulu dire—et il n'a pas voulu manquer de respect envers le Comité, comme on l'a cru—c'est que la tâche à accomplir pour régler le problème lui serait rendue plus difficile s'il se trouvait en même temps une tribune où les deux parties pourraient faire valoir leurs points de vue. C'est tout ce qu'il a voulu dire.

M. MACKASEY: Autrement dit, même avec toutes les compétences grâcement rémunérées dont vous disposez pour établir vos communiqués, ce communiqué a été rédigé de façon ambiguë, et pourtant n'est-ce pas là précisément ce qu'on reproche à M. LaPierre, à savoir que ses opinions sont parfois mal interprétées? L'analogie n'est-elle pas frappante?

M. OUIMET: Le conseil assume la pleine responsabilité de la déclaration, et ce communiqué n'a pas été établi par des compétences grâcement rémunérées, mais par le conseil lui-même.

(*Texte*)

M. ALLARD: M. Ouimet, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre déclaration. Avant que vous reveniez comparaître devant le Comité, nous aurons l'occasion de réfléchir sur les principes directeurs de la direction et de la réalisation. Vous avez mentionné ce matin, et c'est un point qui nous permet de réfléchir davantage sur la question de *Seven Days,* vous avez mentionné que l'émission *Seven Days* s'était constituée en empire au sein des autres émissions de Radio-Canada, si ma mémoire est fidèle. Alors, je veux savoir, si cet empire s'est constitué dès le début, et pourquoi a-t-on attendu si longtemps, pourquoi a-t-on laissé cet empire-là se créer et prendre de l'ampleur, sans intervenir avant que l'affaire dont nous sommes saisis éclate?

M. OUIMET: Cette société indépendante au sein de Radio-Canada s'est développée assez rapidement et la raison pour laquelle nous n'avons pas agi plus vite c'est tout simplement que *Seven Days* était une émission que nous voulions garder à l'horaire. Pendant deux ans, nous avons fait tout notre possible pour la garder; nous avons même fait toutes sortes de concessions; et évidemment, aujourd'hui, quand on voit ce qui arrive, je m'aperçois que nous avons fait certaines erreurs; nous aurions dû agir plus vite, même au risque de perdre cette émission. Alors, comme vous voyez, nous nous intéressons beaucoup à cette émission. C'est notre principal but. C'était une idée excellente, et nous croyons qu'il est encore possible de garder à l'affiche l'émission *Seven Days* ou une autre, du genre de *Seven Days* mais qui ne tombera pas dans les mêmes excès que *Seven Days*.

Le PRÉSIDENT: Comme il reste dix minutes aux membres pour se rendre à l'édifice central à cause du fait que la Chambre siège à onze heures...

(*Traduction*)

Le Comité va maintenant s'ajourner et se réunira de nouveau lundi après-midi, après la période des questions.

M. LEWIS: Monsieur le président, l'expérience nous enseigne que les lundis, il est difficile d'avoir le quorum. Il arrive trop souvent que tout le monde, y compris les journalistes, doivent attendre. Nous ferions mieux de nous assurer d'être en nombre lundi avant de décider de nous réunir, ce jour-là.

Le PRÉSIDENT: La Chambre est saisie d'une motion visant à réduire le quorum du Comité, et nous verrons si on l'adopte à 2 h. 30.

M. MACKASEY: Comme bon nombre d'entre nous seront en route lundi matin, pourquoi ne pas nous réunir après le dîner?

M. ALLARD: Je n'arriverai qu'à cinq heures.

Le PRÉSIDENT: En effet, nous avons constaté que certains députés n'étaient pas de retour dans l'après-midi.

M. MACKASEY: Lundi soir conviendrait.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons lundi, à huit heures du soir.

(*Texte*)

Lundi soir, huit heures.

M. OUILLET: Cette société indépendante au sein de Radio-Canada s'est développée assez rapidement et la raison pour laquelle nous n'avons pas agi plus vite c'est tout simplement que *Seven Days* était une émission que nous voulions garder à l'horaire. Pendant deux ans, nous avons fait tout notre possible pour la garder, nous avons même fait toutes sortes de concessions; et évidemment, aujourd'hui, quand on voit ce qui arrive, je m'aperçois que nous avons fait certaines erreurs. Nous aurions dû agir plus vite, même au risque de perdre cette émission. Nous, comme vous voyez, nous nous intéressons beaucoup à cette émission. C'est notre principal but. C'était une idée excellente, et nous croyons qu'il est encore possible de garder à l'affiche l'émission *Seven Days* ou une autre, du genre de *Seven Days* mais qui ne tombera pas dans les mêmes excès que *Seven Days*.

Le PRÉSIDENT: Comme il reste dix minutes aux membres pour se rendre à l'édifice central à cause du fait que la Chambre siège à onze heures. . .

(*Traduction*)

Le Comité va maintenant s'ajourner et se réunira de nouveau lundi après-midi, après la période des questions.

M. LEWIS: Monsieur le président, l'expérience nous enseigne que les lundis, il est difficile d'avoir le quorum. Il arrive trop souvent que tout le monde, y compris les journalistes, doivent attendre. Nous ferions mieux de nous assurer d'être en nombre lundi avant de décider de nous réunir, ce jour-là.

Le PRÉSIDENT: La Chambre est saisie d'une motion visant à réduire le quorum du Comité, et nous verrons si on l'adopte à 2 h. 30.

M. MACKASEY: Comme bon nombre d'entre nous seront en route lundi matin, pourquoi ne pas nous réunir après le dîner?

M. ALLARD: Je n'arriverai qu'à cinq heures.

Le PRÉSIDENT: En effet, nous avons constaté que certains députés n'étaient pas de retour dans l'après-midi.

M. MACKASEY: Lundi soir conviendrait.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons lundi, à huit heures du soir.

(*Texte*)

Lundi soir, huit heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. GERARD PELLETIER

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

SÉANCE DU LUNDI 9 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

25133-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU LUNDI 9 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24131—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Allard	Hymmen	Prud'homme
Asselin (*Charlevoix*)	Johnston	Richard
Béchard	Lewis	Sherman
Berger	Mackasey	Stafford
Brand	Macquarrie	Stanbury
Cowan	McCleave	Trudeau
Fairweather	Nugent	[1]Woolliams—(25)
Grégoire	Prittie	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1]Remplacé par M. MacDonald (*Prince*) le 9 mai 1966.

ORDRES DE RENVOI

Le LUNDI 9 mai 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. MacDonald (*Prince*) soit substitué à celui de M. Woolliams sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Il est ordonné,—Que le quorum du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, soit réduit de 13 à 9 membres.

Il est ordonné,—Qu'il soit permis au comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, de siéger pendant les séances de la Chambre; cette permission vaudra du lundi 9 mai au jeudi 12 mai inclusivement.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

24131—1½

PROCÈS-VERBAL

Le LUNDI 9 mai 1966
(20)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 8h. 10 du soir, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Allard, Béchard, Berger, Brand, Fairweather, Grégoire, Johnston, Lewis, MacDonald *(Prince)*, Mackasey, Macquarrie, McCleave, Nugent, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Stanbury, Trudeau (19).

Aussi présents: MM. Peters et Régimbal.

Aussi présents: M. Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada, et M. H. G. Walker, vice-président et gérant général du réseau anglais de Radio-Canada.

Également présent: M. P. M. Ollivier, C.R., conseiller parlementaire.

Le président dépose dix jeux de documents relatifs à la politique et aux règlements de la Société Radio-Canada, dont il a été question dans l'exposé du 6 mai de M. Ouimet; il en est distribué des exemplaires aux membres du Comité. *(Documents désignés comme pièce E)*

Le Comité décide de rappeler M. Walker, qui est interrogé de nouveau sur la politique de programmation de Radio-Canada et sur le personnel de Radio-Canada.

Le témoignage de M. Walker prend fin à 10h. 05 du soir et le Comité s'ajourne jusqu'à 10 heures du matin le mardi 10 mai 1966.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack

TÉMOIGNAGES

Le LUNDI 9 mai 1966

(*Texte*)

● (8.10 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Avant de revenir à l'audition du témoin, je voudrais mentionner que dix jeux de documents sur la ligne de conduite de Radio-Canada en matière de programmation ont été déposés et que des exemplaires sont à la disposition de tous les membres du comité. Est-ce que ces exemplaires devraient être distribués maintenant? Si vous le désirez, on peut en faire la distribution.

(*Traduction*)

Le Comité doit faire un choix quant à l'ordre dans lequel nous entendrons les témoins. Le bureau du Comité ne s'est pas réuni officiellement; aussi n'ai-je pu avoir qu'un échantillonnage des opinions à ce sujet. La plupart des membres du bureau aimeraient que je laisse au Comité le choix de faire revenir M. Walker le premier, s'il y a des membres du Comité qui aimeraient lui poser président de Radio-Canada. Mais nous pourrions aussi continuer à interroger le président de Radio-Canada, et rappeler ensuite M. Walker. La majorité des membres du bureau préfèrent la première manière, c'est-à-dire entendre M. Walker le premier, s'il y a des membres du Comité qui aimeraient lui poser encore des questions. Nous entendrions ensuite M. Ouimet. Le Comité accepte-t-il la première méthode?

M. MACKASEY: Monsieur le président, j'aurais besoin d'un renseignement sur une question de procédure. Je voudrais que soit déposé un document qui ne peut peut-être pas être mis à notre disposition. Il s'agit du groupe d'études du président. Il en a été question assez longuement dans le rapport Fowler. Pourrions-nous en avoir un exemplaire?

Le PRÉSIDENT: Est-ce un document de Radio-Canada? Je suppose qu'il faudra le demander au président lorsqu'il sera ici. Avez-vous une raison particulière de lui demander ce document dès ce soir?

M. STANBURY: J'ai déjà posé la question à M. Walker et il m'a renvoyé au président.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez en faire la demande à M. Ouimet, monsieur Stanbury.

Nous avons ici sur la liste MM. Peters, Sherman, Johnston, Fairweather, Lewis, Prud'homme, Matheson et Mackasey. C'est une vieille liste, qui remonte à quelques jours. Avez-vous des questions à poser, monsieur Peters?

M. PETERS: Monsieur le président, la dernière fois que M. Walker a témoigné, il a mentionné un chiffre à propos du contrat de M. Ross McLean: $11,000. J'aimerais savoir à quelle durée se rapporte ce chiffre?

M. H. G. WALKER (*vice-président et gérant général du réseau anglais de Radio-Canada*): Il s'agit d'une période de moins de huit mois qui a pris fin vers le 20 avril.

M. PETERS: Pour une seule émission?

M. WALKER: Non, il s'agissait d'un documentaire, le documentaire sur le pénitencier de Kingston, et d'autres sujets, d'une satire pour *Seven Days* et de quelques autres sujets.

M. PETERS: Pouvez-vous nous donner le chiffre du documentaire?

M. WALKER: Je ne puis vous donner de chiffre exact. Je vous ai donné l'autre jour le chiffre total. Dans le cas du pénitencier de Kingston, le montant devait être de $7,000 ou $8,000.

M. PETERS: Est-ce que le contrat n'était pas de $3,000?

M. WALKER: En fait, je n'ai pas vu le contrat. Vous parlez bien du documentaire sur le pénitencier de Kingston? Ce ne serait pas un contrat d'ensemble portant sur tout le développement de cette idée et sa préparation. Il s'agirait d'une série de contrats, probablement hebdomadaires, dont le total se serait élevé aux environs de $7,000 ou de $8,000. Le travail aurait compris de la préparation de textes, des recherches, etc. C'étaient des contrats hebdomadaires, et non pas un seul contrat. Les autres postes qui composaient le total que j'ai mentionné l'autre jour se réfèrent à des contrats distincts pour écrire une satire pour *Seven Days*, et il y avait peut-être deux ou trois autres sujets, ou encore un sujet sérieux comme la cause Truscott, qu'il a traitée et pour laquelle il a été payé en vertu d'un accord distinct.

M. PETERS: N'avez-vous pas profité de la situation qui s'est produite pour donner ce chiffre de $11,000?

M. WALKER: Non, je n'ai profité d'aucune situation. On donnait à entendre, et Radio-Canada prend cela très au sérieux, que nous avions mis M. McLean sur la liste noire. J'ai tenu à montrer que, en un peu moins de huit mois, nous avons eu recours à ses services d'une manière fort raisonnable.

M. PETERS: Ce que je veux dire, c'est que ce travail qu'il a accompli a fait beaucoup parler. Par exemple, n'est-il pas vrai qu'il a beaucoup travaillé à d'autres titres pour l'équipe de *Seven Days* et que cela a soulevé beaucoup de protestations? N'a-t-on pas soutenu que, s'il n'était pas illégal de recourir à ses services de cette manière, ce n'était certainement pas conforme à l'éthique du métier, étant donné que le contrat ne prévoyait le recours à ses services que pour un seul documentaire?

M. WALKER: La seule façon de répondre à cette question, et je vais le faire très brièvement, c'est que nous avons eu tant d'histoires avec M. McLean au point de vue de l'éthique professionnelle à observer dans la préparation de nos programmes, que nous avons hésité, en effet et à bon droit, à continuer de lui donner du travail. Néanmoins, lorsque la proposition d'un numéro concernant le pénitencier de Kingston m'a été présentée, je l'ai approuvée assez rapidement, après avoir consulté M. Hogg. Comme je l'ai dit l'autre jour, c'est d'abord M. Haggan qui me l'a apportée. Puis, à l'occasion de ce numéro, et sans doute tout en travaillant au documentaire sur le pénitencier de Kingston, il a obtenu du travail de l'équipe de *Seven Days*. Je n'aurais pu rien dire là contre.

M. PETERS: Pourrions-nous avoir le texte du contrat?

M. WALKER: Il s'agit d'une série de contrats, comme je vous l'ai dit. Je ne les ai pas ici. Vous pourriez faire cette demande au président, qui vous dira s'il peut vous remettre cette série de contrats. De toute façon, je ne les ai pas.

M. PETERS: On vient de nous dire que, dans les contrats déposés sur la table de notre Comité, il n'est pas question des montants.

M. WALKER: Ce qui compte, c'est qu'il s'agit d'une série de contrats.

M. PETERS: Dans cette affaire de l'équipe de *Seven Days,* et certainement dans l'exposé que nous a fait le président, il est apparu que certaines des choses qui se passaient au niveau de la production échappaient à l'attention du sommet de la Société, à l'attention de la plus haute autorité, ou si vous voulez du triangle dirigeant. Ces choses-là relevaient-elles de votre autorité?

• (8.20 p.m.)

M. WALKER: Tout le réseau de langue anglaise relève de mon autorité. La radio, la télévision, tout le fonctionnement du réseau anglais relèvent de moi, et mon autorité est finale. Mais il est normal que de nombreuses situations ne me soient pas signalées, et qu'elles n'aient pas à m'être signalées, parce que les autorités appropriées font le nécessaire. Ces autorités, ce sont d'abord M. Gauntlett, qui s'occupait quotidiennement de *Seven Days.* C'est pour cela même que nous l'avons nommé à ce poste: représenter la haute direction à l'échelon de la direction immédiate. Après lui il y avait M. Haggan, puis M. Hogg.

Bien des problèmes qui se sont posés depuis quelques années ont été résolus à ce niveau; il n'y en avait que très peu qui montaient jusqu'à moi. Et il ne fallait pas qu'il en vienne beaucoup jusqu'à moi. En certaines occasions, certains problèmes montaient jusqu'au plus haut niveau, c'est-à-dire à M. Hogg, qui les réglait lui-même.

M. PETERS: Un des problèmes qui se posent paraît être celui de la difficulté qu'éprouvent les gens de la production à savoir jusqu'où ils peuvent aller. On a parlé de l'épisode du panier à pique-nique, et je ne cherche pas à prendre position là-dessus. Et tous conviendront, j'en suis sûr, qu'il y a là une technique dont on devrait peut-être faire l'essai. Si le résultat n'est pas satisfaisant, comme dans le cas des reportages de journal ou de l'utilisation des cameras dans l'incident Pierre Sévigny, la direction pourra dire: «Ne le faites plus». Mais n'êtes-vous pas d'avis qu'il faut protéger celui qui ne l'a fait qu'une fois pour essayer?

M. WALKER: Non, je ne suis pas de cet avis. Je n'admets pas que nos cameras soient installés par quelque subterfuge, en trompant les gens. Cela n'est pas bien.

Il est tout à fait convenable que nous soyons entreprenants, à la façon ordinaire des journalistes, et que nous fassions l'impossible pour obtenir de quoi alimenter un programme comme *Seven Days,* car c'est un programme du genre magazine, mais nous ne devons pas nous abaisser et nous ne nous abaisserons pas à recourir à des subterfuges ou tromper les gens. Cela ne serait pas correct. Nous ne voulons pas le faire, et nous n'estimons pas que cela fasse partie de la programmation des affaires publiques.

M. PETERS: Lorsque nous avons interrogé certaines personnes de la production, on nous a donné à entendre que la direction n'a rejeté définitivement aucun des programmes que nous avons vus à *Seven Days.* Autrement dit, la direction n'a rien changé à ces émissions, et elles ont été approuvées au moins jusqu'au niveau de M. Hogg. Cela est-il exact?

M. WALKER: Non, cela n'est pas juste, car, même si M. Hogg, à son niveau au sein de la diffusion, ne devait s'inquiéter que des principaux sujets (dont il tenait à s'inquiéter) c'est-à-dire des principaux sujets chaque semaine, il est peut-être plus important de dire que M. Hogg s'attendait à ce qu'on lui renvoie, et c'est ce qui arrivait souvent, des affaires ou des sujets qui en valaient la peine. Mais c'est là toute la clé du problème. Ce n'est pas qu'on ne consultait pas suffisamment M. Hogg, c'est qu'on ne le consultait pas suffisamment lorsqu'il en était temps, lorsqu'il pouvait encore étudier les questions et parfois, au besoin me consulter moi-même.

Je dois dire toutefois, et catégoriquement, que M. Hogg arrêtait et réglait la plupart des problèmes, et que beaucoup d'autres étaient sûrement réglés à des niveaux inférieurs au sien.

M. PETERS: La principale insuffisance de cette équipe de production ne consistait-elle pas en ce que les personnes qui pouvaient prendre des décisions n'étaient pas suffisamment renseignées sur ce que la haute direction accepterait ou rejetterait?

M. WALKER: Oui; je pense que vous mettez là le doigt sur la principale insuffisance. J'ai déjà dit, dans mon témoignage, il y a quelques jours, que le problème était multiple. D'abord, on défiait la politique établie, ou bien on ne l'acceptait pas, et il y a des preuves de cela. Ensuite, il y avait constamment le problème du fait accompli, qui nous obligeait à éteindre les incendies après que les émissions les avaient allumés, soit qu'il s'agisse d'un manque de goût, ou d'une émission contraire à notre politique, ou d'une méthode indélicate pour obtenir des éléments d'information. Dès lors, nous étions en cause, «nous», c'est-à-dire tous les niveaux de la direction.

Il y avait donc un problème à un certain niveau en bas, où, depuis deux ans, on n'arrivait pas à contenir l'équipe de *Seven Days* ni, parfois, à la faire reculer. Et cette équipe a fini par aller trop loin.

M. PETERS: Lorsque vous parlez de situations de *fait accompli*, voulez-vous dire que vous teniez compte de l'opinion publique?

M. WALKER: Certainement.

M. PETERS: Pourquoi, dès lors, n'avez-vous pas tenu compte de l'opinion publique en ce qui concerne la question dont nous parlons présentement, c'est-à-dire la réaction violente et très vigoureuse dont les députés, pour leur part, ont connaissance et qui veut que l'émission *Seven Days* reste ce qu'elle a été? Pourquoi n'avez-vous pas tenu compte de cette réaction particulière de l'opinion publique?

M. WALKER: Dans tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, autant que je me souvienne, rien ne donne à entendre que nous ne voulons pas conserver cette émission. Nous voulons la conserver. Et nous sommes très conscients de l'intérêt que lui porte le public.

Nous avons pris une décision ferme au sujet de deux personnes qui prenaient part à cette émission, pour les raisons que j'ai exposées. Franchement, je ne suis pas d'avis qu'il y ait eu une réaction violente dans le public à propos de ce seul point. La réaction la plus évidente a été la crainte que l'émission en question ne revienne pas l'année prochaine, et je pense que je protesterais moi aussi.

M. PETERS: Êtes-vous d'avis qu'il n'y a aucune manière pour le public d'exprimer son opinion avec suffisamment de force, à Radio-Canada, pour que les deux animateurs soient maintenus en fonctions?

M. WALKER: Vous me demandez là une opinion. Le public n'a jamais hésité beaucoup à montrer ce qu'il pensait des émissions, et de la programmation en

général, par des lettres, par des appels téléphoniques et de diverses autres manières, comme par les recherches sur l'auditoire atteint; je suppose donc que, si le public est «monté», nous en entendrons parler. D'ailleurs, nous en avons entendu parler, et beaucoup.

Mais je répète que la crainte principale, autant que je puisse voir, porte sur le retour de l'émission l'année prochaine. Il est possible que l'émission ne revienne pas, mais nous faisons vraiment notre possible pour qu'elle revienne.

M. PETERS: Je tiens à vous dire que je ne cherche pas à provoquer moi-même une réaction et que je me fais simplement l'interprète de ce qui m'a été dit. Je crois même savoir que l'on fait passer actuellement un certain nombre de pétitions. Ce n'est pas une campagne que j'ai entreprise personnellement, et ce n'est pas à moi que M. Walker aura affaire.

M. JOHNSTON: Vous avez dit plusieurs fois, monsieur Walker, que vous souhaitez qu'il continue d'y avoir de bonnes satires à l'émission *Seven Days*. Cela me paraît un peu contradictoire, compte tenu des observations que vous avez formulées au sujet des satires qui ont déjà passé.

Ceci nous ramène à votre témoignage antérieur. Vous avez fait allusion plusieurs fois à la satire sur la visite du pape. Quelle était, d'après vous, la cible de cette satire?

M. WALKER: Je ne pense pas pouvoir vous répondre aussi clairement que vous le voudriez. Je dis simplement que la visite du pape n'aurait pas dû faire l'objet d'une satire. A mon avis, c'était un manque de goût, un manque de jugement, et c'est ce que le public paraît avoir pensé, à en juger par sa très vive réaction. Aussi, je répète que c'était là un cas de très mauvaise satire, parce que de mauvais goût.

M. JOHNSTON: Ne pensez-vous pas que l'on pourrait dire que le reportage de cette visite avait été fait de façon à gâter, ou à diminuer, l'effet de la visite, et que peut-être la satire frappait juste en tournant en ridicule certains procédés du reportage lui-même?

M. WALKER: Je ne sais pas si je réponds comme il faut à votre question, mais je pense que la présentation de cette satire n'a eu aucun effet réel ni sur l'importance de la visite, ni sur le genre de publicité que celle-ci a reçue.

Mais je répète qu'à mon avis c'était un manque de goût de présenter cette satire.

M. JOHNSTON: Et lorsque vous parlez de bonne satire, admettez-vous qu'une satire vraiment bonne aurait passé par-dessus la tête de plus de 25 pour cent des téléspectateurs? Que l'objet de la satire devait échapper à une bonne partie des gens, sans quoi ce n'aurait pas été une bonne satire?

M. WALKER: Je pense que c'est mon avis.

M. JOHNSTON: Qui, précisément, a donné l'ordre de faire des excuses, car je pense qu'il a été fait des excuses à cette occasion?

M. WALKER: Radio-Canada a fait des excuses au public par le moyen d'une lettre, simplement parce que nous avions reçu des protestations aussi violentes.

M. JOHNSTON: Et quand vous dites Radio-Canada, voulez-vous dire le Conseil des gouverneurs en session?

M. WALKER: Non. Ce sont M. Ouimet et les fonctionnaires supérieurs de Radio-Canada qui ont jugé, compte tenu de la faute de goût commise et de la violence des protestations, qu'il y avait lieu de faire des excuses. Par bonheur, les cas de ce genre sont rares.

M. JOHNSTON: Et qui avez-vous tenu responsable du sketch en question?

M. WALKER: Je ne dirais pas que nous avons tenu responsable quelqu'un en particulier. Il y a certainement quelqu'un qui a écrit la satire, mais je ne me rappelle pas qui. Ceux que je tiens responsables, ce sont les gens de la supervision et tous ceux qui avaient la charge de cette émission, en montant aussi haut que M. Haggan.

M. JOHNSTON: Avez-vous, à Radio-Canada, ou avez-vous déjà eu, une politique qui s'opposait à l'établissement d'un système de sélection de vedettes?

M. WALKER: Non, nous n'avons rien contre le système des vedettes. Mais au Canada nous n'avons pas d'aussi abondantes réserves de talents qu'aux États-Unis ou qu'en Angleterre, où il semble que le vaudeville soit né.

Je pense toutefois que Radio-Canada peut revendiquer le mérite d'avoir aidé un bon nombre de vedettes à percer, même sans système de vedettes. Pensez aux Juliette et autres; ce sont des vedettes pour le Canada seulement. Pensez aussi à Wayne et Shuster.

M. JOHNSTON: Je ne veux me moquer de personne, mais il est arrivé, je pense, que Radio-Canada ait laissé tomber des vedettes prometteuses, après quoi celles-ci sont allées aux États-Unis et s'y sont fait un nom. Pensez à Giselle, par exemple. Et je trouve curieux que vous preniez l'exemple de Juliette, alors que son contrat à elle aussi n'a pas été renouvelé.

M. WALKER: Je ne me rappelle pas avoir dit que les vedettes lâchées par Radio-Canada s'en vont aux États-Unis.

M. JOHNSTON: Non, vous ne l'avez pas dit. C'est moi qui l'ai dit.

M. WALKER: Mais c'est un fait que les États-Unis et dans certains cas le Royaume-Uni exercent une forte attraction sur plusieurs des artistes que nous avons formés, parce qu'ils y trouvent beaucoup d'argent et beaucoup d'occasions. Cela s'applique à un grand nombre de nos meilleurs réalisateurs de la télévision, qui nous ont quittés pour Hollywood, New York ou Londres.

M. JOHNSTON: Ne pensez-vous pas que si vous mettiez sur pied un système de vedettes, et qu'une vedette figurait dans telle ou telle émission, il y aurait des difficultés pour la haute direction, en raison de l'esprit d'indépendance de la vedette, et ainsi de suite?

M. WALKER: Non, pas du tout. Nous n'avons rien rencontré de tel. Prenez par exemple Wayne et Shuster. Ce sont des vedettes de tout premier ordre au Canada. Nous n'avons jamais eu de problème de ce côté-là, du moins pas à ma connaissance. Il est possible, naturellement, que les réalisateurs du programme aient rencontré les problèmes ordinaires.

M. JOHNSTON: J'ai trouvé que M. Ouimet avait très bien fait, l'autre jour, de disjoindre la question du contrat de M. LaPierre et le reste de la question de *Seven Days*, mais il me semble que c'est la décision de la direction qui avait, la première, rattaché les deux choses, et si étroitement que le public n'a pas su distinguer entre l'une et l'autre. Pourquoi cela?

M. WALKER: Ce sont deux choses très étroitement liées dans l'esprit du public, parce que les deux intéressés sont coanimateurs. A notre point de vue, toutefois, il s'agit de problèmes distincts, et je pense que nous avons déjà fait ressortir la raison du non-renouvellement du contrat des deux coanimateurs pour la prochaine saison de l'émission *Seven Days*.

M. JOHNSTON: Il me semble, quand j'écoute ce que l'on dit au sujet de M. LaPierre, qu'il y a là un cas d'antipathie personnelle, on dirait presque que la direction avait besoin d'élargir la question afin de faire passer le renvoi de M. LaPierre. Je suis tenté aussi de demander pourquoi le contrat de Dinah Christie n'a pas été renouvelé.

M. WALKER: Nous n'avons congédié personne. Tous les contrats expirent normalement à la fin de la saison, et on peut s'attendre à ce que les personnes dont nous voudrons retenir les services soient reprises pour la prochaine saison.

M. JOHNSTON: Il m'a semblé que vous aviez parfois des problèmes en ce qui concerne la partie chanson.

M. WALKER: Oui, les chansons nous ont donné du souci.

M. MCCLEAVE: Et il lui arrive de respirer très fort parfois?

M. WALKER: Très, très fort. . .

M. JOHNSTON: Une dernière question, dans ce cas: Vous avez dit clairement dans votre témoignage que, d'après vous, il serait assez facile de remplacer soit M. Watson, soit M. LaPierre, sinon les deux. Pensez-vous que M. Haggan pourrait être remplacé aussi?

M. WALKER: Je n'ai pas parlé de remplacer M. Haggan. Et je ne me rappelle pas avoir jamais dit qu'il serait facile de remplacer les animateurs. Je ne pense pas, du reste, que ce serait facile. J'ai dit, je pense, l'autre jour, qu'il sera difficile de trouver des remplaçants de la même force.

M. FAIRWEATHER: Je veux d'abord remercier publiquement la Direction des comités pour avoir mis à notre disposition tous les procès-verbaux du Comité jusqu'à jeudi dernier, y compris celui de jeudi. C'est vraiment là un exploit.

Je trouve très intéressante, monsieur Walker, la réaction du public. C'est la réaction du public aux accusations portées qui a donné lieu à l'audience actuelle de notre Comité. Quelle quantité de courrier avez-vous reçue depuis le jour où l'annonce a été faite?

M. WALKER: Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question. Si le président le demande, nous pouvons faire compter les lettres reçues; Mais je n'ai pas de chiffres.

M. FAIRWEATHER: Je suppose que votre service de relations publiques possède ces chiffres?

M. WALKER: Oui, je le pense. En fait, je le sais.

M. PRITTIE: Auriez-vous l'obligeance de demander que cela soit fait, car j'aimerais savoir.

M. FAIRWEATHER: Il y a des choses que j'ai apprises il y a longtemps. Je ne veux pas obliger tout un groupe de personnes à additionner des chiffres. Si le total est facile à trouver, je vous le demande; mais je ne veux pas mettre en branle tout un bataillon de fonctionnaires.

M. WALKER: Vous voulez savoir combien de lettres nous avons reçues?

M. FAIRWEATHER: Oui.

M. WALKER: Au sujet du non-renouvellement des contrats des coanimateurs?

M. FAIRWATHER: Oui.

M. WALKER: Bon.

M. FAIRWEATHER: Je passe maintenant aux chiffres du budget. Il a été question du budget dans les témoignages. Quel était le budget annuel de cette émission?

M. WALKER: De *Seven Days?*

M. FAIRWEATHER: Oui, de *Seven Days.*

M. WALKER: Environ $35,000, ou $34,000.

M. FAIRWEATHER: C'est le total pour toute l'année?

• (8.40 p.m.)

M. WALKER: Comme je le disais jeudi, je crois—oui, c'était jeudi—il faut que vous compreniez bien qu'il est attribué à *Seven Days*, en tant qu'unité *Seven Days*, une grosse somme d'argent qui est destinée à la production de quatre programmes. L'un d'eux s'intitule *Human Camera* et l'autre, *Compass,* et puis il y a cette autre série de programmes intitulée *Document*, composée d'une série de documentaires auxquels on donne souvent la préférence sur *Seven Days*, en les intercalant chaque fois qu'ils sont disponibles. Il existe donc un budget global pour toute l'unité, qui peut s'appliquer différemment à l'intérieur de l'unité, et il revient au directeur général des affaires publiques, M. Haggan, de délimiter les budgets, c'est-à-dire de donner un peu plus à une série et un peu moins à une autre. En d'autres termes, je crois que vous vouliez parler de l'inquiétude exprimée par M. Leiterman à voir ses crédits réduits de $1,000 en argent comptant pour le programme *Seven Days.* Le directeur général peut aplanir cette difficulté, si l'embarras est sérieux pour *Seven Days,* en revisant la totalité de son budget pour enlever à un autre poste ce qu'il donnera à *Seven Days.*

M. FAIRWEATHER: Voici ce qui m'intéresse. Si nous avons entendu l'expression «tournage libre» eu égard à la teneur du programme, il ne serait pas juste de l'employer à propos des budgets.

M. WALKER: Elle ne l'est absolument pas. Je suis heureux de dire que les contrôles ordinaires sur la gérance des budgets à *Seven Days* sont absolument au point. Il ne faut même pas mentionner la petite différence possible d'un demi pour cent. Tout arrive juste, et ceci grâce à l'application des mesures de contrôle très sévères que nécessite absolument ce genre de programme à tournage libre.

M. FAIRWEATHER: N'est-il pas vrai que ce genre de contrôle a été justement une initiative du programme *Seven Days* même?

M. WALKER: Non, il ne l'a pas été. Il a été imaginé au commencement de l'année, par moi-même, par les comptables et par les fonctionnaires de Toronto afin que nous en arrivions à une meilleure comptabilité pour *Seven Days* que l'an passé. Je parle des façons de recueilir la matière première de ces programmes; et je dois encore employer l'expression «tournage libre» pour réunir tous les éléments qui rentrent dans la composition d'un programme du genre magazine comme celui-ci. Ceux qui le préparent se déplacent constamment, et il est tout à fait plausible qu'ils recueillent de la matière qui devienne presque aussitôt caduque ou qu'ils doivent conserver pour utilisation ou examen ultérieur, et il est donc absolument essentiel qu'au cours de leurs recherches ils sentent qu'il existe un contrôle très serré de leurs dépenses. Je suis fier d'affirmer qu'ils restent à l'intérieur de leurs limites.

M. FAIRWEATHER: Donc, au point de vue du budget, vous n'avez que des louanges à faire de cette division de Radio-Canada?

M. WALKER: J'ai des éloges à faire aux comptables qui ont réussi à contenir les dépenses en dedans des limites assignées.

M. FAIRWEATHER: Mais pour que tout le monde soit content, il faut que l'atmosphère se prête à l'acceptation des limites imposées.

M. WALKER: Oui, et nous l'avons.

M. FAIRWEATHER: Il n'y a donc aucun problème du côté du budget.

M. WALKER: Non. Pas cette année.

M. FAIRWEATHER: Êtes-vous l'un des administrateurs de Radio-Canada, monsieur Walker?

M. WALKER: Un administrateur de Radio-Canada?

M. FAIRWEATHER: Oui.

M. WALKER: Non.

M. FAIRWEATHER: Étiez-vous à Halifax pour la fameuse réunion d'il y a quelques semaines?

M. WALKER: Oui.

M. FAIRWEATHER: Qui a signé la déclaration qui a été remise à la presse à la fin de cette réunion?

M. WALKER: Cette déclaration a été émise par le bureau de direction et le président de Radio-Canada.

M. FAIRWEATHER: Tout le bureau de direction en a donc la responsabilité?

M. WALKER: Certainement. C'est quand même une question qu'il faudrait poser au président. Cependant, je puis répondre que oui. La déclaration a été émise avec l'autorité pleine et entière du bureau de direction et du président.

M. FAIRWEATHER: Une autre persone s'informait de vos excuses à la suite de la satire sur la pape—je n'avais pas réalisé sur le coup qu'il s'agissait d'une satire. Lorsque je l'ai vu, j'ai cru qu'il s'agissait d'une satire sur la manie de l'avancement chez les Américains. Mais apparemment il s'agissait bien du pape. Est-il vrai que Radio-Canada, à Ottawa, a écrit une lettre à la suite de cet incident?

M. WALKER: Oui, c'est exact.

M. FAIRWEATHER: Cette lettre a-t-elle été étudiée aux échelons intermédiaire ou inférieur de la direction avant d'être envoyée?

M. WALKER: Je me souviens qu'elle a été étudiée certainement avec M. Hogg, je le sais, et, je le crois, avec M. Haggan. Si elle a été étudiée avec M. Gauntlett, puis avec M. Leiterman, je ne le sais pas. Mais, ils en étaient au courant, oui.

M. FAIRWEATHER: Est-ce que cette lettre ou une partie de cette lettre font partie de votre mémoire? Je suis intéressé à connaître le genre de lettre que la Société écrit aux gens.

M. WALKER: Nous n'avions pas l'intention de la déposer, mais si vous désirez qu'elle le soit, je ne crois pas qu'il y aurait de difficulté à le faire.

M. FAIRWEATHER: Oui, à titre de personne qui écrit des lettres de temps en temps, j'aimerais obtenir quelques tuyaux.

M. LEWIS: A qui la lettre a-t-elle été envoyée?

M. FAIRWEATHER: Oui, à qui a-t-elle été envoyée?

M. WALKER: Je ne pense pas pouvoir donner une réponse précise à cette question. C'était une lettre générale qui a été envoyée à un grand nombre de gens qui avaient écrit pour protester contre ce qui était, selon eux, une satire contre le Pape, et non une satire contre les réseaux qui radiodiffusaient sa visite.

M. FAIRWEATHER: J'ai calculé le nombre des sujets des 50 émissions de la série *Seven Days* et j'ai obtenu le chiffre de 499, un ou deux en plus ou en moins, parce que ces émissions comportent des subdivisions. Est-ce que le chiffre de 500 serait à peu près exact?

M. WALKER: Que voulez-vous dire: le nombre de numéros?

M. FAIRWEATHER: Le nombre de numéros, oui.

M. WALKER: C'est une bonne question, car je ne puis y répondre. Je ne le sais pas.

M. FAIRWEATHER: Mes calculs seraient assez justes, ne croyez-vous pas, en comptant en moyenne dix numéros par soir et parfois plus?

M. WALKER: Quatre cents?

M. FAIRWEATHER: J'ai dit cinq cents.

M. WALKER: Il vous faudrait tenir compte des documentaires qui passent occasionnellement à cette émission.

M. FAIRWEATHER: Je n'ai pas tenu compte des documentaires.

M. WALKER: Alors, ce chiffre serait peut-être plus près de 300. Mais, je ne le sais pas; c'est pure conjecture de ma part.

M. FAIRWEATHER: Eh bien, je devrai faire une déclaration, bien que je n'aime pas à en faire. J'en ai relevé, au total, 499. Ce qui m'intéresse, c'est que seulement quatre des mauvais numéros dont nous avons parlé ont fait l'objet de protestations de la part de la direction supérieure.

M. WALKER: Mais non. Jeudi, dans ma déposition, j'ai mentioné bien plus que quatre des numéros qui ont passé sur les ondes; ces numéros ont été étudiés «après l'émission» par nous-même en descendant jusqu'à la ligne de démarcation de la direction et nous ont causé de grands soucis pour diverses raisons: numéros de mauvais goût, numéros de caractère grave pour lesquels, à notre avis, n'avaient pas été faites des recherches suffisantes, numéros . . .

M. FAIRWEATHER: Je regrette de vous interrompre, mais je connais les dépositions auxquelles vous faites allusion. Qu'en est-il des autres numéros, ceux auxquels la direction s'est opposée au cours de l'échange d'idées ou au cours de la conférence avant que les numéros ne soient ventilés.

M. WALKER: Il vous faut comprendre que je ne connaisse pas beaucoup de ces numéros puisqu'ils ont certainement été étudiés au niveau de M. Hogg.

M. FAIRWEATHER: Je veux monter au-dessus, en haut dans l'atmosphère, aux niveaux supérieurs.

M. WALKER: Vous demandiez de combien je me serais occupé?

M. Fairweather: Oui.

M. WALKER: De très peu, je dirais. Je les ai mentionnés l'autre jour. Il y a certainement eu le numéro qui comportait une tentative d'obtenir une entrevue avec M. Sévigny, numéro auquel nous avons mis notre veto, comme faire se devait, nous croyons, car il s'agissait d'une invasion très grave de la vie privée et de l'emploi d'une identité subterfuge, selon laquelle nous serions la presse.

M. FAIRWEATHER: Est-ce qu'il n'y en avait pas quatre?

M. WALKER: Quatre l'an dernier, vous voulez dire? Je n'en connais pas plus de trois, peut-être, qui soient parvenus à mon attention.

M. FAIRWEATHER: Le point que je souligne, c'est qu'un très faible pourcentage des 500 numéros a inquiété la haute direction, pourcentage qui n'est en réalité que d'un dixième ou de quelques dixièmes d'un pour cent.

M. WALKER: Mais nous examinons ceux qu'on m'a signalés avant qu'ils passent sur les ondes. Ceux qui, comme je l'ai dit, nous ont vraiment causé le plus d'ennuis et qui nous ont mis dans la position de sapeurs-pompiers sont ceux qui ont été mis en ondes sans avoir été porté à mon attention ni, dans bien des cas, à celle de M. Hogg, et dont nous avons dû nous occuper après l'émission. Il s'agit de ceux-là, et il y en a une liste assez considérable. Je n'ai lu, lors de ma déposition, qu'une liste partielle.

M. FAIRWEATHER: Des dépositions ont été faites au sujet du réalisateur, M. Wilson Southam, et je veux savoir qui était avec vous lorsque vous avez eu une entrevue avec lui le jour où il est revenu de ses vacances.

M. WALKER: Il y aurait eu son supérieur hiérarchique auquel il fait rapport, le directeur de l'exploitation dans la région d'Ottawa, M. Cleary; M. Stolley, adjoint exécutif de M. Jennings, et M. Martin, mon adjoint exécutif. Je crois que c'est tout.

M. FAIRWEATHER: M. Hog a-t-il été consulté?

M. WALKER: Non.

M. FAIRWEATHER: M. Haggan l'a-t-il été?

M. WALKER: Pas à ma connaissance au sujet de cette réunion, non.

M. FAIRWEATHER: M. Ostry a-t-il été consulté?

M. WALKER: Non; je ne saurais répondre à cette question.

M. FAIRWEATHER: Alors, par vous?

M. WALKER: Non, pas du tout.

M. FAIRWEATHER: Mais, vous avez demandé à M. Southam de démissioner?

M. WALKER: Non monsieur, je ne lui ai pas demandé. De toute façon, je n'aurais pas pu le faire. Comme je l'ai dit jeudi, je crois, M. Southam était, et je crois qu'il l'est encore, un membre du personnel de la région d'Ottawa qui fait rapport à M. Jennings et à la direction de la région d'Ottawa.

M. FAIRWEATHER: Quels services a-t-il accomplis depuis la séance du 17 février?

M. WALKER: Je ne saurais le dire, Monsieur.

M. FAIRWEATHER: Est-ce qu'il fait réellement quelque chose?

M. WALKER: Vraiment, je ne le sais pas, parce qu'il accomplit des travaux pour la direction de la région d'Ottawa. Cela ne me regarde pas du tout.

M. FAIRWEATHER: J'ai une coupure d'un journal de London qui m'intéresse. Le titre en est le suivant: *Canada is an eye-popping, heart-stopping, pulse-pounding, nature-loving, rainbow-coloured kind of country.* Il s'agit d'une annonce qui paraît dans le *Canadian Government Travel Bureau.* Croyez-vous que ce genre de langage coercitif cadre bien avec la conception que vous avez de ce qui est arrivé dernièrement dans la Société en ce qui concerne *Seven Days?*

M. WALKER: Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question.

M. FAIRWEATHER: Merci.

M. LEWIS: M. Walker, j'ai encore quelques questions qui n'ont pas de rapport entre elles.

Bien que je ne puisse trouver la mention de ce fait dans la transcription, l'autre jour vous avez mentionné une liste des numéros qui, vous avez dit, vous sont parvenus après l'émission, auxquels il y a eu opposition de la part de la direction. Ce que j'aimerais que vous fassiez ce serait de me donner le titre de chacun d'eux ainsi que la date. Ne pas décrire chacun d'eux car vous l'avez déjà fait une fois. Je vous demanderais de me donner simplement une indication quelconque pour chacun d'eux ainsi que la date.

M. WALKER: Pour ceux que j'ai lus l'autre jour?

M. LEWIS: Oui.

M. WALKER: Le 3 avril, la peine capitale; le 20 mars 1966, la cause Stephen Truscott.

M. LEWIS: Quelle était l'objection à la cause Stephen Truscott? Est-ce que c'était la larme?

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Pardon?

M. WALKER: C'est celui-là.

M. LEWIS: C'était simplement la larme.

M. WALKER: Le 20 février, des chants d'ouverture et de clôture par Dinah Christie et une saynète satirique qui critiquait la ligne de conduite des États-Unis au Vietnam. Le 13 décembre 1965, la danseuse à «Go Go» Carol Doda.

M. LEWIS: Quel est son nom?

M. FAIRWEATHER: Carol Doda, D-O-D-A.

M. MACKASEY: Je savais que vous le sauriez, Gordon.

M. FAIRWEATHER: C'est là dans les dépositions que j'ai devant moi.

M. WALKER: Puis, j'ai mentionné le 21 novembre, deux numéros, tous les deux des parodies satiriques.

M. LEWIS: Quelle année?

M. WALKER: 1965. L'une était une satire qui portait sur la visite du vice-président des États-Unis au Vietnam; on a craché sur lui alors, et c'était une parodie satirique de cet incident. L'autre était une satire contre le gouverneur de la Rhodésie. Un autre que j'ai mentionné, c'est le 21 octobre 1965, une interview de gens du Klan et d'un représentant noir de la *Southern Christian Leadership Conference*, c'était le 25 octobre; le 3 octobre 1965, un numéro sur les nouvelles pilules de fécondité; le 3 octobre 1965, une satire sur la visite du Pape; le 21 mars 1965, la cause Fred Fawcett; le 24 janvier 1965, des interviews sur la littérature haineuse; le 3 janvier 1965, examen de l'emploi du sel sur les grandes routes, effets bienfaisants possibles des inhibiteurs; le 20 décembre 1964, un numéro sur le jeune homme de Hull, Richard Ély, et le juge était le juge Labelle; le 11 octobre 1964, une parodie satirique de l'existence de Dieu; et un autre numéro que j'ai mentionné dont, à mon regret, je n'ai pas la date, mais qui serait en octobre, je crois.

M. LEWIS: Serait-ce au cours de l'automne 1964?

M. WALKER: Non. C'était un numéro de la fin qui aurait dû être placé près du début, ce qui aurait été au cours de la saison dernière, je crois, au début de la saison. Ce numéro avait trait aux tentatives de médecins étrangers de se faire élire membres de l'*Ontario Medical Association*. Je crois que c'était au début de la saison. Come je l'ai dit, je le regrette, je n'ai pas ici la date, pour une raison ou pour une autre.

M. LEWIS: Est-ce que ce sont ceux que vous avez mentionnés?

M. WALKER: Ce sont ceux que j'ai mentionnés l'autre jour.

M. LEWIS: L'autre jour, vous avez lu des commentaires écrits que vous aviez devant vous; puis-je vous demander qui a rédigé ces commentaires?

M. WALKER: Ces commentaires sont le résultat de discussions par différentes personnes.

M. LEWIS: C'est ce que vous nous avez dit la dernière fois. Tout ce que je veux savoir maintenant, c'est qui les a rédigés; qui en a mis les mots ensemble?

M. WALKER: Mon adjoint exécutif, M. Martin, je dois dire.

M. LEWIS: Vous dites que c'est votre adjoint exécutif; quand les a-t-il rédigés?

M. WALKER: Il aurait rédigé et rassemblé ces commentaires au cours d'une certaine période, probablement au moment où ces numéros faisaient l'objet de discussions.

M. LEWIS: Vous voulez dire que ces commentaires ont été faits au fur et à mesure, ou bien les a-t-il rédigés à un moment donné dans le but de vous aider?

M. WALKER: Non. Ces commentaires auraient été rassemblés au moment où les numéros qui passaient sur les ondes nous causaient des soucis, alors qu'il y aurait eu beaucoup de discussion«après la mise en ondes», et des notes auraient été rassemblées à ce moment-là.

M. LEWIS: Vous continuez de parler d'examen «après la mise en ondes»; n'est-ce pas la seule manière possible de faire cet examen? Vous ne demandez pas que la haute direction voit ou reçoive un rapport, ni qu'elle prenne part de quelque autre façon aux décisions originales quant à la matière de l'émission?

M. WALKER: Non, je ne le demande pas, monsieur.

• (9.00 p.m.)

M. LEWIS: Ainsi, si votre façon de procéder est bien observée, toute plainte que vous avez à la haute direction est nécessairement une plainte «après la mise en ondes». C'est exact, n'est-ce pas?

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: J'espère que vous le voulez ainsi.

M. WALKER: De toute façon, je n'en veux pas. Je ne veux pas que des plaintes nous arrivent. Je ne veux pas que ces numéros soient faits d'une façon irresponsable; je ne veux donc pas du tout que des plaintes surgissent.

M. LEWIS: Vous voulez une émission qui ne vous apporte absolument aucune plainte «après la mise en ondes»?

M. WALKER: Je crois que ce serait demander un peu trop, car si nous avions une émission comme celle-là, elle serait sans doute assommante.

M. LEWIS: Elle le serait certainement.

Comment se produisent les plaintes d'«après la mise en ondes»? Recevez-vous des objections du public?

M. WALKER: Oui, certainement.

M. LEWIS: Dans chaque cas?

M. WALKER: Je dois le dire, dans chaque cas.

M. LEWIS: Et ce serait la raison pour laquelle vous avez discuté: parce qu'il y avait tant d'objection?

M. WALKER: Pas du tout. Nous allions la réaction du public à notre jugement d'homme du métier et à la responsabilité de la direction en ce qui concerne la ligne de conduite et les normes.

M. LEWIS: Quand vous aviez une plainte de ce genre, demandiez-vous à voir le film ou le ruban, le numéro ou le segment ou quelque soit le nom que vous lui donnez?

M. WALKER: En certaines occasions.

M. LEWIS: Vous personnellement?

M. WALKER: Oui, avec M. Hogg et, peut-être, d'autres de mes collègues du bureau central.

M. LEWIS: En combien d'occasions avez-vous vu vous-même les choses que vous désapprouviez?

M. WALKER: Je dois dire que j'ai regardé chaque émission. Evidemment, il y a eu des occasions où j'ai été absent, mais je puis dire que j'ai regardé presque chaque émission.

M. LEWIS: Avez-vous vous-même déjà été le premier à porter l'une de ces plaintes?

M. WALKER: C'est possible, mais je ne m'en souviens pas. Je crois que si j'avais été responsable en qualité de membre de la direction, j'aurais, à l'occasion, pris l'initiative d'exprimer mes préoccupations au sujet de certains numéros, mais je crois que ce serait arrivé assez rarement. Il serait exceptionnel, de ma part, de prononcer un jugement ou d'avoir isolément ma propre opinion au sujet d'un numéro. Généralement, une plainte surgit lorsqu'un certain nombre de gens se préoccupent de certaines choses et certainement lorsqu'il y a préoccupation de la réaction du public.

M. LEWIS: J'ai cru comprendre que vous aviez dit que les difficultés avaient surgi par suite de *Seven Days*. D'autres émissions vous ont-elles causé des difficultés?

M. WALKER: Pas de ce genre.

M. LEWIS: Avez-vous eu des difficultés au sujet d'autres émissions ou sur le réseau français?

M. WALKER: Je n'ai rien à faire avec le réseau français, mais, évidemment, des problèmes ordinaires ont surgi, je suppose, au sujet de la matière des émissions. On doit les appeler des difficultés.

M. LEWIS: Avez-vous déjà eu des plaintes «après la mise en ondes» au sujet d'autres émissions?

M. WALKER: Bien entendu.

M. LEWIS: Et savez-vous s'il y a eu des plaintes «après la mise en ondes» au sujet des émissions du réseau français?

M. WALKER: Je suis certain qu'il y en a eu. Par exemple, dans son cas, M. LaPierre a mentionné l'autre jour que certaines plaintes avaient apparemment été portées au sujet de sa prise de position à l'une des émissions du réseau français.

M. LEWIS: Quand avez-vous appris cela? Lorsque LaPierre l'a dit?

M. WALKER: La chose m'a été mentionnée par mon collègue, Marcel Ouimet.

M. LEWIS: Est-ce la seule dont vous vous souveniez? Est-ce que la plainte au sujet de LaPierre est la seule dont vous vous souveniez?

M. WALKER: Je ne suis pas bien au courant de l'activité du réseau français.

M. LEWIS: Vous êtes vraiment très prudent dans le choix des personnes que vous blessez et dans la façon de les atteindre. Pourquoi vous fallait-il mentionner LaPierre alors que vous avez dit que vous ne connaissiez pas grand chose du réseau français? Pourquoi vous fallait-il faire intervenir son nom?

M. WALKER: Je n'ai pas fait intervenir son nom; c'est lui-même qui l'a mentionné l'autre jour.

M. LEWIS: A la page 498 du compte rendu, vous citez une phrase d'un mémoire relatif à l'émission *Seven Days* que M. Haggan vous aurait remis. M. Haggan y déclare:

> Nous espérons que l'émission *Seven Days* restera à l'affiche l'an prochain en tant qu'émission d'information et d'opinion au caractère instructif, allègre et responsable.

Vous dites partager cette opinion. D'où vient ce texte? Peut-être l'avez-vous déjà dit, mais je n'ai pu en trouver la référence.

M. WALKER: J'ai dit qu'il s'agissait d'un mémoire de M. Haggan à M. Hogg.

M. LEWIS: Qui date de quand?

M. WALKER: Du 4 février.

M. LEWIS: Du 4 février 1966?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: A la suite des premiers entretiens qui eurent lieu en janvier et au cours desquels il fut question de l'opportunité de congédier certaines personnes?

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: Et le directeur général des affaires publiques vous exposa les changements qu'il entendait apporter à l'émission *Seven Days* pour la prochaine saison?

M. WALKER: C'est bien ça.

M. LEWIS: Et vous avez accepté ses propositions d'emblée?

M. WALKER: Certainement.

M. LEWIS: Je suppose que, selon les coutumes administratives, ayant accepté la proposition d'un subalterne, vous lui avez dit: «Allez-y; mettez cela en œuvre?

M. WALKER: Nous attendions de lui qu'il prenne l'initiative de mettre en œuvre les propositions qu'il avait établies de façon si nette.

M. LEWIS: Advenant la disparition de M. Haggan, de M. Leiterman, de M. Hoyt, de M. Lefolii et de quelques autres réalisateurs liés au programme *Seven Days* ou de quelques autres personnes rattachées à ce même programme, soit à la suite d'un congédiement, soit en raison de leur départ volontaire, qui pourrait prendre la relève au réseau anglais pour mettre sur pied une émission *Seven Days* plus importante et plus audacieuse?

M. WALKER: J'ignore pour l'instant à qui nous pourrions confier ce genre d'émission. Nous espérons, avons-nous dit, que l'émission *Seven Days* reprendrait l'affiche et qu'elle serait améliorée. Il s'agit d'un espoir.

M. LEWIS: Monsieur Walker, à moins de me tromper fâcheusement, ce qui intéresse les membres du Comité et les citoyens du Canada qui ont prêté attention à cette affaire, c'est de savoir de quel talent vous disposeriez advenant que le groupe que le président et vous-même avez blâmé, parte pour une raison ou pour une autre? A titre de directeur du réseau anglais, vous êtes certainement en mesure de répondre. De quels artistes disposerez-vous pour mettre en ondes un *Seven Days* amélioré?

M. WALKER: Je ne saurais dire. Je ne puis répondre à votre question pour la bonne raison qu'il nous faudrait déterminer rapidement nos disponibilités en fait de personnes aptes à participer à ce programme. Je dois assumer que nous disposons des personnes compétentes, mais, pour l'instant, rien ne nous oblige à réunir ces artistes.

M. LEWIS: Sur quoi vous fondez-vous pour dire que d'autres artistes sont disponibles, puisque vous êtes dans l'ignorance?

M. WALKER: Sur le fait que nous avons un grand nombre de réalisateurs qualifiés. J'en conclus que nous aurions les compétences qui conviendraient au programe, mais une telle question ne saurait se régler dans l'espace de quelques jours; trouver les gens intéressés et compétents demande un temps assez long. Je dois me contenter d'une supposition.

M. LEWIS: Vous connaissez un grand nombre de réalisateurs qualifiés et, cependant, vous ne pouvez en nommer deux ou trois?

M. WALKER: Non, je le regrette, monsieur.

M. LEWIS: A la page 502 du compte rendu, vous dites qu'on vous a téléphoné pendant vos vacances d'août l'année dernière (de fait, vous avez maugréé à ce sujet), pour discuter avec vous du maintien de M. Watson en tant qu'animateur plutôt qu'en tant que réalisateur. Auriez-vous objection à me dire qui vous téléphonait?

M. WALKER: L'administrateur général adjoint, M. McGall, et M. Hogg.

M. LEWIS: Et à qui vous êtes-vous plaint de ce geste, si toutefois vous l'avez fait?

M. WALKER: J'ai dit, dans mon témoignage de jeudi, je pense, que je me suis montré chagriné par la recommandation qui m'était faite par voie de cette conférence téléphonique et qui préconisait l'engagement de M. Watson non seulement comme producteur administratif de la série *Document*, mais aussi, et une autre recommandation qui m'était également faite par téléphone vers cette époque faisant mention d'une entente distincte à cet égard, comme coanimateur de *Seven Days* pour la saison. Je m'y opposais car, à mon avis, cet engagement comporterait plus que son rôle de coanimateur.

M. LEWIS: Et vous avez fait part de vos objections à ces messieurs?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Les avez-vous priés d'en discuter de nouveau avec M. Haggan et ses collègues?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Et vous ont-ils rapporté les résultats de leurs entretiens?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Quand?

M. WALKER: En août.

M. LEWIS: Au cours d'une nouvelle conférence?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Vous êtes-vous opposé au choix de M. LaPierre?

M. WALKER: Pas à ce moment-là.

M. LEWIS: Avez-vous exprimé des objections à l'égard de M. LaPierre pendant cette saison précédente?

M. WALKER: Oui, pendant trois ans.

M. LEWIS: Vous vous êtes objecté à lui pendant trois ans?

M. WALKER: Pour diverses raisons.

M. LEWIS: A qui et sous quelle forme avez-vous présenté les objections relatives à M. LaPierre?

M. WALKER: Depuis décembre 1964, c'est M. Hogg qui les recevait pour les transmettre ensuite à M. Haggan. Avant cette date, l'organisation était différente.

M. LEWIS: Ces discussions ont-elles fait l'objet de mémoires?

M. WALKER: C'est possible. Je doute qu'il y en ait eu plusieurs.

M. LEWIS: Certains vous ont-ils été adressés?

M. WALKER: Pas que je sache. Peut-être bien. Les fonctionnaires supérieurs ont pu avoir des entretiens. Nous faisons rarement appel aux mémoires pour communiquer; nous recourons aux conférences, au téléphone et aux conversations personnelles.

M. LEWIS: Peut-être utilisez-vous le mot «objection» dans un sens différent. Vous l'employez (corrigez-moi en cas d'erreur), dans le sens de critiques par rapport à certaines choses que M. LaPierre avait faites ou par rapport à la façon dont il les avait faites. Est-ce exact?

M. WALKER: C'est exact.

M. LEWIS: J'employais le mot «objection» pour signifier que vous vous opposiez à ce qu'il participe au programme.

M. WALKER: Non, je ne crois pas m'être opposé à sa présence. Comme je l'ai dit, c'est un personnage. Nous étions en alerte et nous avons eu des discussions à son sujet pour plus de trois ans.

M. LEWIS: Excusez-moi de vous interrompre. Vous nous avez déjà donné ces renseignements. Je veux savoir si, avant le mois de janvier dernier, vous avez, en tant qu'administrateur général, eu l'intention de congédier LaPierre? Je suppose que non.

M. WALKER: C'est bien cela.

M. LEWIS: En janvier, en avez-vous parlé avec le capitaine Briggs ou avec M. Ouimet?

M. WALKER: De M. LaPierre?

M. LEWIS: De LaPierre, de Watson, du programme, de toute l'affaire.

M. WALKER: Cette question faisait l'objet de discussions variées depuis décembre ou même novembre. Elles avaient surtout lieu en présence de M. Hogg.

M. LEWIS: Je m'excuse de vous interrompre encore une fois. Je songe plutôt à vos supérieurs qu'à vos subalternes.

M. WALKER: Du capitaine Briggs, premier vice-président, et du président lui-même.

M. LEWIS: Vos conversations eurent-elles surtout lieu avec le capitaine Briggs?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: Et le capitaine Briggs était-il convaincu de la nécessité de congédier Watson et LaPierre?

M. WALKER: Il montrait plus d'insistance en ce qui concerne LaPierre. Il avait conçu des sentiments très défavorables à son égard depuis une époque antérieure à *Seven Days*. Ces sentiments dataient du temps où LaPierre participait à l'émission *Inquiry*, trois ans auparavant.

M. LEWIS: Le capitaine Briggs vous a-t-il demandé de vous défaire de Zolf et de Faibish?

M. WALKER: Non.

M. LEWIS: A-t-il déjà mentionné leurs noms?

M. WALKER: Je ne m'en souviens pas.

M. LEWIS: Cette question est la dernière. Quand M. Fairweather vous a parlé des difficultés budgétaires qu'avait engendrées l'émission *Seven Days*, vous avez répondu: «Je ne l'ai pas remarqué; le budget ne nous a pas posé de problèmes cette année». Voulez-vous dire que vous aviez eu un problème financier au cours de la première saison?

M. WALKER: Oui, mais c'était avant que les éléments comptables fassent l'objet d'un contrôle plus sévère. Cette année, de nouvelles règles ont été mises en vigueur et tout s'est bien passé.

M. LEWIS: Vos problèmes budgétaires avaient-ils été sérieux, la première année?

M. WALKER: Assez sérieux.

M. LEWIS: S'agissait-il de dépenses excédentaires?

M. WALKER: Oui.

M. LEWIS: A l'égard de l'année complète ou émission par émission?

M. WALKER: En ce qui a trait à l'année entière.

M. LEWIS: Savez-vous à combien se chiffrait cet excédent des dépenses?

M. WALKER: Je ne m'en souviens pas.

M. LEWIS: Pourriez-vous obtenir ce renseignement.

M. WALKER: Oui, je pourrais demander à notre service de comptabilité de consulter ses livres à cette fin.

M. LEWIS: Monsieur le président, il serait peut-être bon d'avoir ces chiffres?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Pour donner suite aux remarques de M. Fairweather, j'apprécie avoir reçu les «Minutes of proceedings and evidence» mais je constate, une fois de plus, que nos amis, dont M. Fairweather, ont toujours un avantage sur nous, soit la facilité de travailler dans leur langue de travail habituelle. Cela m'empêche, moi, d'être mieux préparé à poser mes questions. Je

sais que des efforts sont faits pour hâter le travail de traduction, mais j'espère que notre président verra à le faire accélérer davantage pour que nous soyons sur un pied d'égalité afin de mieux accomplir notre travail.

Ceci dit, j'aimerais demander à M. Walker de répondre à la question suivante: vous avez dit, lors de votre première comparution, que depuis deux ans, l'équipe de *Seven Days* défie sans vergogne le code d'éthique de la radiodiffusion, la ligne de conduite fondamentale suivie par Radio-Canada et les concepts vieillots, mais toujours valables, du bon goût et du respect de l'intimité des gens. Nous l'avons subi jusqu'à maintenant, mais il fallait nous résoudre, à la fin, à extirper le mal. Il a précisé que la décision de remercier les animateurs de l'émission, MM. Patrick Watson et Laurier LaPierre, était irrévocable. Croyez-vous que le départ de MM. Watson et LaPierre constituera la raison de votre succès à avoir extirpé le mal, c'est-à-dire les concepts vieillots, etc, etc? Par ces départs, êtes-vous certain maintenant que tout va bien aller dans ce genre d'émission à Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. WALKER: Il y a deux problèmes; d'une part, les contrats des coanimateurs ne seront pas renouvelés et, d'autre part, les difficultés que les thèmes traités à l'émission n'ont pas cessé de susciter. Il s'agit de deux choses distinctes. Je pense répondre correctement à la question telle que vous la posez en disant que nous n'aurons aucune difficulté si les personnes qui pourront présenter l'émission à l'automne admettent les normes générales du bon goût, de l'éthique professionnelle et du bon sens aussi bien que les directives que la société établira relativement à la satire et aux autres éléments du programme. Pour en arriver là, il faut présumer que les fonctionnaires supérieurs ainsi que les fonctionnaires administratifs de classe intermédiaire veilleront à observer les normes du bon goût et les directives de la société. Ai-je répondu à votre question?

• (9.16 p.m.)

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: J'aimerais que vous précisiez le point suivants: d'après vous, le départ de MM. Watson et LaPierre veut-il dire que vous avez entrepris d'extirper le mal à Radio-Canada? Y a-t-il un lien entre les deux? D'après vous est-ce que le départ de MM. Watson et LaPierre signifie que tout va bien aller dans ces émissions-là, maintenant?

(*Traduction*)

M. WALKER: Évidemment, il y a un lien. Je ne peux prétendre que tout ira bien, mais une certaine interdépendance n'est pas à nier. J'ai dit que, dans une situation (je songe à M. Watson) où il y a deux patrons, il devient d'autant plus difficile de garder la situation en mains. Nous avions cette séparation en vue. M. Leiterman et M. Watson étaient tous deux chargés de l'émission *Seven Days* et l'un ou l'autre avait à préparer la documentation. Chacun est hautement qualifié pour accomplir ces deux tâches. En conséquence, la séparation des tâches fera disparaître bon nombre de difficultés. Dans le cas de M. LaPierre, son départ résoudra certains des problèmes qui nous inquiétaient et dont nous avons parlé. Nous estimons qu'il laisse intervenir trop souvent ses réactions émotives et personnelles dans ses techniques d'interview et, comme nous l'avons dit, il porte

ses opinions en bandoulière. De là l'impression (j'emploie le terme «impression» avec précaution), qu'il biaise l'entrevue. Je ne prétends pas qu'il agit ainsi délibérément, mais il se pique au jeu si souvent au cours de ses interviews qu'il domine la personne interrogée et qu'il devient plutôt l'invité que celui qui interroge. Dans la mesure où ces deux personnes ont été à la source de tels problèmes et ne seront plus associées en tant que coanimateurs de l'émission *Seven Days* l'année prochaine, on peut s'attendre à une grande amélioration. Je n'allègue pas que tous les problèmes disparaîtront, car la nature du programme est telle qu'elle porte à la controverse et j'en suis heureux; autrement, l'émission serait très ennuyeuse.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: M. LaPierre, récemment, a fait remarquer que le véritable motif de toute l'affaire est qu'on ne pouvait tolérer qu'un Canadian français prenne trop d'importance au réseau anglais de Radio-Canada. Désirez-vous faire des remarques sur M. LaPierre. Non, pas ici—M. LaPierre aurait dit à l'émission «*Présent*» à Radio-Canada, lors d'une émission à «Présent» de Radio-Canada, qu'il aurait fait la déclaration suivante: «Je demande à Monsieur Walker qui est en charge des émissions du réseau anglais, si cela pourrait être la raison . . .»

(*Traduction*)

M. WALKER: Je regrette, voudriez-vous me répéter cette phrase? Quelle remarque M. LaPierre a-t-il faite?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: «On ne pouvait tolérer qu'un Canadien français prenne trop d'importance au réseau anglais de Radio-Canada».

(*Traduction*)

M. WALKER: C'est un non-sens, une absurdité.

M. FAIRWEATHER: Et le président de Radio-Canada?

M. PETERS: Il ne participait pas à l'émission.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Non, écoutez, c'était une citation. Vous avez dit, monsieur Walker, lors de votre comparution ici, de votre présence plutôt, non de votre comparution, «que de déménager à Montréal ou à Toronto, le quartier général de la Société Radio-Canada, serait un désastre», et vous avez ajouté: «pour réaliser l'objectif du biculturalisme que s'est fixé la nation». Considérez-vous la capitale nationale à ce point bilingue que le français ne pourrait pas se faire à Montréal qui est quand même reconnue comme étant plus bilingue qu'Ottawa?

(*Traduction*)

M. WALKER: Non, monsieur. A mon avis, cette solution nous ferait faire un pas en arrière.

M. PRUD'HOMME: J'aimerais à avoir plus de précisions.

M. LEWIS: Un pas de géant en arrière.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Qu'est-ce que vous voulez dire par ceci?

(*Traduction*)

M. WALKER: Étant donné les problèmes qui agitent le Canada aujourd'hui, problème anglais-français ou problème du biculturalisme, je pense que nous ferions un grand pas en arrière car le transfert du siège social à Montréal pourrait accentuer les différences. On pourrait s'attendre à des différences plus profondes entre le personnel du siège social du réseau anglais à Toronto et leurs collègues de Montréal. Je ferais la même remarque s'il était question de transférer le siège social à Toronto. Je crois que cette alternative susciterait de graves malentendus. Pour ma part, j'estime que notre emplacement actuel, à Ottawa, est le plus satisfaisant; le fait que notre siège social soit ici à Ottawa nous permet d'observer le Canada dans une juste perspective.

J'estime qu'un changement pour Montréal ou pour Toronto représente un vrai danger. Ces deux villes possèdent les deux principaux centres d'exécution, l'un français, l'autre anglais. La possibilité de malentendus est réelle, à mon avis.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Comment compareriez-vous la Société Radio-Canada et l'Office national du film?

(*Traduction*)

M. WALKER: Je ne peux faire de comparaisons, car je ne connais pas assez le fonctionnnement de l'Office national du film. Je dois avouer mon ignorance. Je préfère m'abstenir.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Pour autant que cela vous concerne, la décision de Radio-Canada demeure toujours irrévocable de ne pas réengager M. Laurier LaPierre?

(*Traduction*)

M. WALKER: Non, nous n'avons pas dit cela. Nous avons dit que nous ne voulons pas rengager les coanimateurs.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Le fait que je dise rengager veut bien dire que son engagement était terminé. Est-ce toujours final, comme animateur de *Seven Days* naturellement?

(*Traduction*)

M. WALKER: C'est exact puisque nous connaissons maintenant la décision du conseil.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Diriez-vous qu'il pourrait être rengagé, mais ailleurs qu'à *Seven Days*?

(*Traduction*)

M. WALKER: Certainement.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous avez eu plusieurs plaintes, monsieur Walker, que la division des affaires publiques de Radio-Canada était biaisée?

(*Traduction*)

M. WALKER: Non, je ne crois pas que nous ayons eu un grand nombre de plaintes sous prétexte que les émissions sur les affaires publiques de Radio-Canada sont tendancieuses, pour la bonne raison que nos réalisateurs et nos administrateurs au niveau de la surveillance sont très soucieux d'éviter toute prévention; il faudrait, selon moi, excepter une émission de *Seven Days* qui a donné une fâcheuse impression de préjugé.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Ce qu'on entend souvent comme critiques: le réseau français est infesté de séparatistes, NPD au fédéral et que le réseau anglais est infesté de NPD. Ce sont des critiques qu'on entend couramment. C'est peut-être une bonne chose qu'il y ait enfin une audition publique où on puisse éclaircir ces choses et pour que ça cesse. Est-ce que vous avez eu des plaintes à ce sujet-là?

(*Traduction*)

M. WALKER: Je n'ai rien à dire à ce sujet.

M. PRUD'HOMME: Vous n'avez aucune remarque à faire?

M. WALKER: Je ne sais rien sur ce sujet.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Auriez-vous eu déjà des plaintes venant de gens en politique, c'est-à-dire députés ou ministres, ayant formulé des plaintes à ce sujet-là? Des ministres en place actuellement ou des députés actuellement en Chambre?

(*Traduction*)

M. WALKER: Personne ne s'est plaint à moi; non, monsieur, je n'ai eu connaissance de rien.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Donc, vous pouvez assurer au comité, au public, qu'il n'y a pas, en ce qui vous concerne, d'intégrance politique dans les affaires de Radio-Canada. C'est-à-dire surtout dans son terme des émissions d'affaires publiques. C'est une critique qu'on entend couramment d'ailleurs, que ce sont les gens du Parlement ici qui décident ce qui se passe à Radio-Canada. Nous, nous savons que c'est tout à fait faux. Mais en ce qui vous concerne, est-ce que vous pourriez me dire que j'ai peut-être raison, ou que j'ai peut-être tort?

(*Traduction*)

M. WALKER: Je dirais que vous auriez raison, qu'il n'y a pas d'ingérence. Vous avez raison.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Comment avez-vous compris les paroles du ministre responsable—c'est ma dernière question—de Mlle Judy LaMarsh, lorsqu'elle a

dit: «Le problème actuel de *Seven Days* est comme un iceberg; on n'en voit qu'un dixième.» Comment avez-vous compris les neuf autres dixièmes dont elle n'a pas parlé? Est-ce qu'il y a d'autres malaises à la Société Radio-Canada?

M. WALKER: Au sein d'un grand organisme comme le nôtre, il est fort possible qu'il y ait d'autres difficultés et de fait il y en a; mais ce sont des difficultés que résolvent les administrateurs à tous les échelons, difficultés que l'on rencontre dans tout organisme.

Ce n'est pas à moi d'interpréter les observations de Mlle LaMarsh; cependant, je me suis servi d'une citation qu'elle a faite: «la pointe du iceberg». J'avais supposé qu'elle serait bien informée de ce qui se passait sous la surface,—et pas très loin en dessous,—au sujet de la question *Seven Days*, question qui, de fait à notre point de vue, constituait un problème qui aurait pu surgir en tout temps depuis deux ans.

J'établissais donc un rapport entre sa déclaration sur la «pointe du iceberg» et cette collision vers laquelle nous avons semblé nous diriger depuis deux ans.

M. MACKASEY: M. le président et M. Walker, je ne veux poser que quelques questions. Jeudi dernier, je vous ai posé une série de questions au sujet des coanimateurs de l'émission et de M. LaPierre en particulier. Plusieurs des questions ont été posées de nouveau ce soir.

Il est clair, M. Walker, que selon vous, M. LaPierre a contribué, avec les signes d'émotion qu'il a manifestés, à créer l'atmosphère de malaise qui entoure cette émission. Pouvez-vous me donner une réponse brève? Je veux être sûr de ne pas avoir mal interprété. . .

M. WALKER: Une réponse brève. Oui.

M. MACKASEY: Comment pouvez-vous concilier cela,—et nous avons consacré une grande partie de notre temps à M. LaPierre,—avec la déclaration qu'a faite M. Ouimet vendredi et selon laquelle cette façon de vous interroger, jeudi, l'avait ennuyé, et que les problèmes relatifs à l'émission *Seven Days* en général et ce qui avait été dit au sujet de cette émission n'avaient rien à voir avec le choix des animateurs. Cela n'avait rien à voir avec M. LaPierre.

Il est évident que ces deux déclarations se contredisent.

M. WALKER: Il est possible qu'elles semblent contradictoires; c'est pourquoi je vous demande de poursuivre la discussion avec le président lorsqu'il sera présent. J'ajouterai cependant que cette question se rapporte à certaines de mes observations, et je crois avoir dit, en répondant à une ou deux questions, qu'on pourrait franchement dire—et moi, je le crois—qu'il y a là deux questions. Il y a la question de la responsabilité, que nous jugeons insuffisante, au niveau des surveillants ou, comme je l'ai appelée précédemment, au niveau de l'administration moyenne,—ce qui impliquerait M. Haggan,—au sujet de la teneur de l'émission. En outre, j'ai fait mention de ces autres questions—questions distinctes,—dans la mesure où elles se rapportent aux deux animateurs.

Cependant, sauf votre respect, je crois que vous devriez vous adresser au président.

M. MACKASEY: J'ai l'intention de le faire.

M. WALKER: Merci.

M. MACKASEY: En d'autres termes, lorsque le contrat de M. LaPierre ne sera pas renouvelé, selon votre propre définition ou selon celle de M. Ouimet, cela n'améliorera d'aucune façon l'autre situation, vu que, encore d'après votre définition, M. LaPierre n'a rien à y voir.

M. WALKER: C'est exact.

M. MACKASEY: Quelles mesures entendez-vous prendre pour corriger l'autre situation?

M. WALKER: Les seules mesures que peut prendre un organisme quelconque lorsqu'il n'est pas content de la surveillance qui se fait au premier échelon, ou de l'administration à un certain niveau, est de continuer d'essayer d'augmenter cette surveillance; et si la direction trouve que les gens qui remplissent ces postes agissent de la sorte depuis longtemps, essayer de comprendre ce que sont les difficultés et pourquoi celles-ci n'ont pas été reconnues avant de devenir de réels problèmes, ou pourquoi elles n'ont pas été résolues avant de prendre une importance considérable. Notre premir devoir, c'est d'avoir affaire aux gens.

M. MACKASEY: Je me rappelle qu'une de vos difficultés était la question de budget. Vous avez réussi à la résoudre sand congédier un membre de l'équipe actuelle ni aucun employé de la section en cause?

M. WALKER: Le contrôle du budget?

M. MACKASEY: Oui.

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: C'est un des domaines qui vous ont causé des ennuis, il y a deux ans.

M. WALKER: En effet; nous avons appliqué, au moyen de pratiques comptables, des mesures plus sévères concernant le contrôle de la gestion.

M. MACKASEY: Avez-vous été obligé de congédier des employés?

M. WALKER: Non.

M. MACKASEY: M. Walker, j'ai conclu, après avoir entendu votre témoignage, jeudi, de même que celui de M. Ouimet,—et cela, pour ce qui me concerne seulement,—qu'il y a quelque chose de grave qui ne va pas avec cette émission, et la direction a conclu la même chose. Je dois dire, au risque d'enfreindre le règlement, que je suis maintenant d'avis, en tant que personne, que l'émission a dépassé les bornes et qu'elle s'est rendue coupable de parti pris et, malheureusement, qu'elle a enfreint la plupart des règles qu'ont établies M. Ouimet et la direction de Radio-Canada pour que les Canadiens puissent avoir des émissions convenables. Cependant, ce qui m'inquiète,—et c'est la raison pour laquelle je vais modifier ma façon de questionner,—c'est ceci: Si cela était tellement évident à la direction, et évident aussi à tant de téléspectateurs, ce de quoi vous vous êtes rendu coupable, je crois, c'est de n'avoir donné aucune indication qu'il y ait une direction au sein de Radio-Canada.

Je reviens à la déclaration de Mlle LaMarsh,—je ne crois pas enfreindre le règlement en la citant,—qui se trouve à la page 16 du premier rapport:

> Je ne puis croire, malgré la surprise apparente qu'a affichée la Chambre, que ceci constituait une découverte sensationnelle ou apprenait une nouvelle à quiconque s'est intéressé pendant un certain temps à la radiodiffusion au Canada. . .

Je reviens au rapport de la Commission Fowler. C'est pourquoi, M. le président, j'ai demandé le rapport du groupe d'études du président.

Êtes-vous au courant de ce rapport en particulier, M. Walker? Faisiez-vous partie du groupe?

M. WALKER: Le groupe d'études du président?

M. MACKASEY: Oui.

M. WALKER: Non.

M. MACKASEY: Je suis certain que vous l'avez examiné.

M. WALKER: Oui, je l'ai examiné.

M. MACKASEY: Et vous convenez; cela remonte à 1963-1964. Une des conclusions,—je fais de nouveau mention du rapport de la Commission Fowler —était la suivante:

> Aux centres de production, il existe un manque de coordination entre les parties qui contribuent à la production des émissions, et c'est là la cause du tirage.

C'est la même déclaration. Auriez-vous des observations à faire?

M. WALKER: Non, j'en ai aucune, parce que nous avons rédigé et publié notre réponse au rapport de la Commission Fowler.

M. MACKASEY: Il ne s'agit pas du rapport de la Commission Fowler. Il s'agit plutôt de celui du groupe d'études du président, article 13. Cet article se lit ainsi:

> En outre, le groupe d'études du président a tiré quatre autres conclusions générales que ne mentionne pas spécifiquement la Commission Glassco. En voici une:
>
> > Au centre de production, il existe un manque de coordination entre les parties qui contribuent à la production des émissions, et c'est là la cause du tirage.

M. WALKER: Eh bien, s'il s'agit du groupe d'études du président, vous devriez peut-être demander au président de le commenter. Quant à moi, je n'ai aucune observation à faire.

M. MACKASEY: Onze autres articles du rapport Glassco sont identiques au rapport du groupe d'études du président.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que je ne suis pas convaincu que *Seven Days* est un problème particulier. Je crois que le malaise règne au sein de la direction depuis bon nombre d'années et que rien n'indique qu'on ait fait quoi que ce soit pour changer la situation. La seule raison à être mise en avant, c'est le caractère controversé de l'émission. Ce rapport renferme onze articles qui figurent également dans le rapport du groupe d'études du président et je croirais que vous, en tant que vice-président,—je crois savoir que Radio-Canada compte de nombreux vice-présidents,—pourriez faire certaines observations. Après tout, vous êtes touché par cette affaire.

M. WALKER: Vous vous reportez particulièrement au groupe d'études du président. Réellement, c'est à lui que vous devriez adresser votre question.

La seule réponse que je peux donner à toutes ces critiques,—elle est plutôt d'ordre général,—c'est que nous produisons d'excellentes émissions. Si nous ne

pouvions le faire, cela confirmerait que quelque chose ne va pas à tous les niveaux de l'administration.

Je répète donc que vu que nous sommes capables de produire d'excellentes émissions, par exemple *Seven Days* ou encore *Festival*, ou encore des pièces dramatiques et tous les autres domaines de la programmation, et vu que nous continuons à le faire et à nous mériter une estime sur le plan international,—ce qui est à l'avantage du Canada,—cela, à mon avis en tant que personne raisonnable, veut dire que les questions dont vous avez fait mention dans ces divers rapports sont d'une importance secondaire. Il va sans dire qu'elles prennent plus d'ampleur au sein d'une grande société comme la nôtre.

M. MACKASEY: Je ne veux pas trop insister sur ce point, M. Walker; je voudrais dire que ni vous ni le président ne m'avez donné de signe tangible de ce qu'a fait la direction pour corriger la situation.

J'aimerais poser quelques questions au sujet du capitaine Briggs. Quel rôle joue-t-il au sein de Radio-Canada?

M. WALKER: Il est le premier vice-président.

M. MACKASEY: Premier vice-président?

M. WALKER: Oui, monsieur.

M. MACKASEY: En temps normal, un homme aussi haut placé que lui à Radio-Canada s'inquiéterait-il du sort de personnes aussi peu importantes que M. LaPierre? Si j'emploie l'expression «peu importante», c'est que la direction s'en est servi pour donner de lui une description générale. Se peut-il qu'un homme aussi haut placé que le capitaine Briggs à Radio-Canada s'inquiète de. . .

M. WALKER: Oui, j'en suis certain; c'est un Conseil d'administration, au président et au vice-président qu'il appartient de régler tout ce qui concerne la Société.

M. MACKASEY: Vous ne vous tourmentez certainement pas au sujet de la couleur du papier hygiénique?

M. WALKER: En règle générale, non.

M. MACKASEY: Il doit y exister des difficultés d'ordre secondaire pour lesquelles vous n'avez pas à vous soucier?

• (9.40 p.m.)

M. WALKER: Vous avec parfaitement raison.

M. MACKASEY: J'imagine que si M. Ouimet, en toute sincérité,—et son témoignage m'a véritablement impressionné—signale que le cas de M. LaPierre ne fait que résulter de toute cette question, qu'il pourrait être congédié demain, et cela ne résoudrait pas le problème ni ne lui ferait de tort, je ne puis concevoir que le vice-président ait à s'inquiéter de M. LaPierre, un animateur peu important de l'émission.

M. WALKER: Je ne conviens pas qu'il était un animateur peu important de l'émission, parce qu'il s'agit d'une émission importante qui compte un vaste auditoire.

M. MACKASEY: Je n'ai pas parlé d'une émission de peu d'importance.

M. WALKER: J'ai cru que vous aviez dit un animateur peu important.

M. MACKASEY: Oui.

M. WALKER: Eh bien! c'est ce que j'ai dit. Mais il a fait partie, au cours d'une période de deux ans, d'une émission très suivie et, avant cela, il a participé à l'émission *Inquiry*; pour des raisons que j'ignore, nous ne pouvons ou n'avons pu faire comprendre qu'il ne représente pas aussi bien la Société ni les émissions auxquelles il a participé, que ce soit *Inquiry*, *Seven Days* comme devrait le faire un autre genre d'intervieweur ou de coanimateur.

M. MACKASEY: Lorsqu'on a mentionné le nom de M. Ross McLean, je crois que le nom du capitaine Briggs est venu sur le tapis.

M. WALKER: Oui.

M. MACKASEY: Il y a d'autre chose qui m'intrigue. Le capitaine Briggs a-t-il un double emploi? en plus d'être premier vice-président de la Société Radio-Canada, est-il aussi membre de la milice, de la marine ou de l'armée? Pourquoi l'appelons-nous toujours capitane Briggs?

M. WALKER: Il fait partie de la marine.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Il possède un yacht quelque part.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: M. Grégoire.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: M. le président, je voudrais en commençant, pour appuyer mon ami Prud'homme, mentionner que nous avions tous les fascicules ou les rapports, les notes sténographiées du Comité en anglais depuis le début, je crois. C'est un bel effort au moins que de les avoir en anglais. Mais je crois également qu'un effort devrait être fait de la part des Comités pour que nous les ayons en français également, et le plus tôt possible. Je crois que nous nous devons d'insister là-dessus. C'est pourquoi je profite de l'occasion pour appuyer la demande de mon ami Prud'homme. Monsieur Walker, quel est votre supérieur immédiat à vous. A qui faites-vous rapport?

(*Traduction*)

M. WALKER: Au capitaine Briggs, monsieur.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et le capitaine Briggs, quel est son supérieur immédiat à lui? A qui fait-il rapport?

(*Traduction*)

M. WALKER: Il relève du président et du Conseil d'administration.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Alors le numéro un, c'est le président, le numéro deux pour vous c'est le capitaine Briggs, le numéro trois c'est vous, est-ce qu'il y en un autre, entre...?

(*Traduction*)

M. WALKER: Non. Il y a trois vice-présidents-directeurs: un pour le réseau français; un pour le réseau anglais et un autre pour la région locale.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Le président est le supérieur de M. Briggs et M. Briggs est votre supérieur. Entre le président et vous, il y a M. Briggs. Exact?

(*Traduction*)

M. WALKER: C'est exact.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et vous, vous avez un assistant qui s'appelle M. McGall, que vous avez nommé tout à l'heure.

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui, M. McGall est gérant général adjoint à Toronto.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: C'est votre assistant.

(*Traduction*)

M. WALKER: Il est mon gérant général adjoint.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Maintenant, M. Hogg, dont vous avez parlé souvent, c'est un de vos subordonnés, si on peut dire, dans l'ordre de la hiérarchie?

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui, M. Hogg est directeur de la section des nouvelles et des affaires publiques. Il est lui aussi à Toronto. Il existe une gamme d'échelons entre M. Hogg et moi-même. Concernant la règle et la teneur des émissions de nouvelles et des affaires publiques.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et M. Hogg reçoit des rapports de M. Haggan? Il est donc le supérieur de M. Haggan.

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et M. Haggan reçoit des rapports de M. Gauntlett?

(*Traduction*)

M. WALKER: A un niveau inférieur à celui de M. Haggan se trouvent quatre surveillants, dont l'un, M. Campbell est chef de la section des affaires courantes. De là, nous arrivons à *Seven Days*.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et sous les ordres de M. Gauntlett il y a M. Leiterman. Alors, entre M. Leiterman et M. Ouimet il y a neuf échelons différents de hiérarchie? Entre M. Leiterman et M. Ouimet, le président, neuf échelons de hiérarchie? Alors, quand M. Leiterman veut dire quelque chose à M. Ouimet, il le dit à M. Gauntlett, qui le dit à M. Campbell, qui le dit à M. Haggan, qui le dit à M. Hogg, qui le dit à M. McGall, qui le dit à M. Walker, qui le dit au capitaine Briggs, qui le dit à M. Ouimet. Est-ce cela?

(*Traduction*)

M. WALKER: Bien, c'est une façon très intéressante d'en exprimer formellement l'idée, mais ça ne se passe pas ainsi. Ce n'est pas nécessaire non plus. Si M. Leiterman désire me parler directement, il le fait tout simplement, comme d'habitude.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Mais M. Leiterman n'aura pas de rapport régulier sur les décisions à prendre avec M. Ouimet?

(*Traduction*)

M. WALKER: Non, Monsieur.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Ce ne sera pas non plus avec le capitaine Briggs, ni avec vous.

(*Traduction*)

M. WALKER: Non, Monsieur.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Cà va être avec M. Gauntlett.

(*Traduction*)

M. WALKER: C'est exact.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et M. Gauntlett, s'il a des rapports réguliers à entretenir, son supérieur c'est M. Campbell?

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui, c'est exact.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et M. Campbell, et M. Haggan.

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui. N'oubliez pas que M. Haggan est en charge de toute cette sphère d'opérations, radio, télévision et toutes les émissions des affaires publiques.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Mais ici nous ne nous occupons que du programme *Seven Days*.

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui. L'ordre hiérarchique formel est comme vous dites.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: La ligne normale c'est: Leiterman, Gauntlett, Campbell, Haggan, Hogg, McCall, Walker, Briggs, Ouimet.

(*Traduction*)

M. WALKER: M. Hogg relève de moi pour ce qui est de la teneur.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Il ne se rapporte pas à M. McGall.

(*Traduction*)

M. WALKER: Non, Monsieur. Seulement pour ce qui concerne l'administration générale, parce que M. McGall est le fonctionnaire supérieur de Toronto. Mais concernant la teneur et la règle en matière des affaires publiques et des nouvelles il communique avec moi directement. Il n'a pas besoin de passer par M. McGall.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Pour l'administration, c'est M. McGall et pour la production, c'est vous. Est-ce qu'il y a d'autres domaines à part de cela à qui M. Hogg doit se rapporter, comme par exemple, pour la publicité ou pour les finances? Est-ce que M. Hogg doit faire rapport à d'autres qu'à vous et à M. McGall?

(*Traduction*)

M. WALKER: Non, Monsieur.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Alors, M. Hogg a deux chefs, dans deux domaines différents.

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui, vous pouvez vous exprimer ainsi. Mais les fonctions se divisent en sphères distinctes, dont l'une, évidemment, est celle du budget, dont s'occupe le fonctionnaire supérieur de Toronto, M. McGall. Il est donc nécessaire de conférer avec M. Hogg pour le budget.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Maintenant, de la même façon que M. Hogg a affaire à vous pour la production et à M. McGall pour l'administration, est-ce que vous également vous avez affaire au capitaine Briggs, disons, pour la production de programmes et à un autre pour l'administration.

Est-ce que vous vous rapportez seulement à M. Briggs pour tous les domaines, c'est-à-dire production de programmes, administration, finances, etc. est-ce que c'est le seul à qui vous faites rapport, le capitaine Briggs, dans tous les domaines?

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui, dans toutes les opérations. Le capitaine Briggs, comme vice-président, est en charge des opérations. Cela ne signifie pas évidemment que je ne confère pas avec le président et le vice-président à la fois, ou séparément dans le cas du président. Il arrive souvent que je doive le consulter sur des questions de relations extérieures, peut-être ou, bien entendu, sur les questions financières, mais c'est au capitaine Briggs que je rends compte.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Dans tous les domaines, c'est au capitaine Briggs?

(*Traduction*)

M. WALKER: Dans toutes les opérations, oui; émissions, questions financières, etc.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Maintenant, pour délimiter quels sont les postes qui peuvent être considérés de la haute direction de Radio-Canada, et je commence et vous m'arrêterez lorsque qu'arrêteront les postes de la haute direction. M. Ouimet, ça c'est de la haute direction; M. Briggs, c'est de la haute direction. Vous êtes-vous de la haute direction?

(*Traduction*)

M. WALKER: C'est exact.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Vous êtes de la haute direction, M. McGall?

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: M. Hogg?

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui, c'est ainsi que je l'identifierais.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: M. Haggan?

(*Traduction*)

M. WALKER: Nous n'avons pas d'identification aussi nette, mais je dirais que M. Haggan est de la direction intermédiaire.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Là nous sommes rendus jusqu'à M. Hogg; c'est de la haute direction. Là nous entrons dans la moyenne direction. M. Haggan est dans la moyenne direction. M. Campbell?

(*Traduction*)

M. WALKER: Eh . . . bien, disons dans la direction intermédiaire.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Ce que vous appelez «middle management» moyenne direction. M. Gauntlett?

(*Traduction*)

M. WALKER: Vous arrivez à ce que je considère comme le domaine de la surveillance. J'identifierais M. Gauntlett comme surveillant en face de la caméra (sic) associé directement à cette émission.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Là, après la haute direction, vous avez la moyenne direction, qui comprend M. Campbell et M. Haggan. Et avec M. Gauntlett, on entre dans un troisième palier, c'est-à-dire la supervision; ce n'est ni la haute direction ni la moyenne direction, c'est la supervision.

(*Traduction*)

M. WALKER: Surveillant du programme, oui.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: M. Gaunlett est là-dedans. M. Leiterman est-il là-dedans, dans cette direction-là?

(*Traduction*)

M. WALKER: Comme directeur de la production il fait partie de la direction.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Alors, on entre dans un quatrième palier de direction?

(*Traduction*)

M. WALKER: Je suppose que vous pouvez dire un quatrième échelon, bien que nous n'identifions pas nettement les divers degrés de la direction. Si on veut être formel à cet égard, l'on dira que les directeurs de la production sont de la direction. M. Gauntlett est surveillant d'émission. Quant à M. Haggan, vous l'identifieriez, comme vous m'identifieriez, je suppose, comme faisant partie de la direction intermédiaire. Si vous parlez de la direction supérieure, je suppose que tous les membres du bureau central peuvent être considérés comme faisant partie de la direction supérieure. C'est aussi simple que ça. Mais nous n'avons pas de classification aussi rigoureuse des niveaux de notre direction.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Vous pouvez mentionner dans la haute direction, par exemple, ce que vous appelez le «Top management» quatre échelons? M. le président, M. Ouimet, le capitaine Briggs, vous-même M. Walker, et M. Hogg. Çà c'est ce qu'on peut situer dans la haute direction, ce que vous appelez le «Top management».

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Alors je vois Monsieur le président, qu'il y a un schéma et qu'il n'y a plus que neuf échelons de décisions, et plus que quatre échelons de direction. Monsieur Walker, est-ce que vous ne seriez pas d'accord, avant que je vous pose une autre question? Si M. Leiterman n'est pas satisfait de certaines décision prises, il écrit à M. Gauntlett ou il en parle à M. Gauntlett, qui, à son tour, en parle à M. Campbell et ainsi de suite, jusqu'à M. Ouimet. Est-ce ainsi que ça se produit dans le cours normal des choses?

(*Traduction*)

W. WALKER: Non, Monsieur, ça ne se passe pas ainsi dans le cours ordinaire des choses. Il n'est pas nécessaire de passer par plusieurs intermédiaires. Il suffit de s'adresser au surveillant intermédiaire concernant *Seven Days*. Inutile d'aller au-delà du surveillant à l'émission même (sic). Pour interpréter la règle ou obtenir une orientation sur des questions pouvant prêter à de sérieuses controverses, il n'est pas nécessaire de suivre l'ordre hiérarchique normal pour consulter la direction supérieure. C'est tout à fait inutile et nous ne nous y attendons pas non plus.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Grégoire, est-ce que je pourrais vous poser une question? Est-ce que vous avez un intérêt particulier à interroger M. Walker sur

ce sujet? Dans la négative, le président va être interrogé sur toute cette question de la planification de l'autorité à Radio-Canada. Mais si vous avez des raisons particulières d'interroger M. Walker . . .

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, j'interrogeais M. Walker là-dessus parce qu'il semble être le joint entre les échelons inférieurs et les échelons supérieurs. Puis M. Walker semble être au courant à la fois des problèmes des échelons supérieurs et des échelons inférieurs. Et après avoir établi la série d'échelons, je voudrais en venir à demander à M. Walker s'il ne croit pas que c'est justement la grande variété d'échelons ou le grand nombre d'échelons qui cause le manque de communication entre la direction et le niveau de la réalisation des programmes?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez l'opinion de M. Walker là-dessus?

M. GRÉGOIRE: Oui.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Vous avez le droit de la lui demander, mais puisque c'est une question d'opinion, je dois, je crois, avertir le témoin qu'il est libre de vous la donner ou de s'en abstenir.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Croyez-vous, Monsieur Walker, que l'énorme quantité d'échelons entre la réalisation des programmes et la haute direction peut constituer ce qui a été reconnu comme un manque de communication entre la direction et le département des programmes?

(*Traduction*)

M. WALKER: Je vous répondrai en quelques mots, parce que j'aimerais que le président de Radio-Canada traite de l'administration. Je crois que ce serait préférable. Mais je n'admets pas que le mode d'organisation que nous avons empêche la conduite des affaires relatives à nos émissions de quelque façon que ce soit (sic). Là où il y a échec, si échec il y a (en ce moment, je n'en vois qu'un dans un secteur particulier appelé *Seven Days*), c'est que les personnes qui occupent ces postes de confiance, surtout dans la direction ou la surveillance supérieures, pour une raison ou une autre, n'ont pas maîtriser une situation qui a été très angoissante pour nous et aussi, pour vous, Messieurs. Je crois qu'il est inutile de l'avoir laissé se détériorer pour arriver à cette difficulté. Je ne crois donc pas qu'il s'agisse de l'organisation. Je n'admets pas que les échelons de l'organisation soient trop nombreux. Ils sont indispensables. Selon moi, c'est un problème de personne. Je préfère arrêter ici.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur Walker, croyez-vous qu'il y a eu assez de contacts directs entre vous-même et les personnes impliquées dans le problème, à savoir MM. Gauntlett, Leiterman, LaPierre, Watson, croyez-vous qu'il y a eu assez de contacts personnels entre vous et eux?

(*Traduction*)

M. WALKER: Je crois que si, Monsieur.

M. GRÉGOIRE: Vous pensez?

M. WALKER: Oui.

M. GRÉGOIRE: Il n'y en avait pas assez?

M. WALKER: Ce n'est pas ça. Je crois qu'il y avait assez de contact, mais pour une raison ou pour une autre ça n'a pas marché.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Vous rencontriez souvent M. Leiterman?

(*Traduction*)

M. WALKER: Non, très rarement.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Et vous croyez qu'il y avait assez de contacts entre vous autres pour pouvoir...

(*Traduction*)

M. WALKER: Oui, c'était bien assez.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, j'ai terminé en ajoutant simplement ceci que le problème réside «trop de généraux pas assez d'indiens».

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas d'autres noms sur ma feuille.

M. MACKASEY: Monsieur le président, je vous prierais, vu que M. Ouimet est ici, de bien vouloir lui demander si nous pourrions avoir le rapport du groupe d'étude du président de Radio-Canada ainsi que le mémoire de 72 pages exprimant les observations de la direction sur le rapport du groupe d'étude du président de Radio-Canada. Je crois que ces documents sont indispensables pour nous permettre de découvrir si cette difficulté est particulière à *Seven Days* ou si elle est générale dans le domaine des émissions et de la production. Je suis convaincu que je pourrai étudier plus intelligemment ces questions en conférant avec M. Ouimet si je vois auparavant ce rapport.

M. MCCLEAVE: Monsieur le Président, peut-on savoir ce que pense le président de Radio-Canada des observations de la direction sur le rapport du groupe d'étude du président de Radio-Canada. Je crois qu'on devrait nous faire part de ça aussi.

M. MACDONALD (*Prince*): J'ai deux courtes questions à poser. Premièrement, vous avez dit, plus tôt, ce soir, que les contrats relatifs à l'émission de l'an prochain ne seraient pas renouvelés avant quelque temps. Ne faudra-t-il pas les renouveler bientôt? Sinon, je me demande pourquoi il fallait informer MM. LaPierre et Watson que leur contrat ne serait pas renouvelé pendant que les émissions de cette année étaient en cours.

M. WALKER: Bien, je crois avoir répondu à cette question dans les renseignements que j'ai donnés la semaine dernière. Toutefois, je dirai que d'habitude, dans tout régime de programmation ou de radio-télédiffusion du monde, est de donner l'avis au moment approprié, soit d'ordinaire avant la fin de la saison ou de la série d'émissions.

M. MACDONALD (*Prince*): Avez-vous également informé les autres participants de l'émission qui n'ont pas été informés que leur contrat ne serait pas renouvelé, qu'ils pouvaient s'attendre de voir leur contrat renouvelé l'automne prochain?

M. WALKER: Non, cela est sujet à des pourparlers.

M. MACDONALD (*Prince*): Est-ce normal d'attendre si longtemps concernant une émission au programme de l'automne prochain?

M. WALKER: Certainement.

M. MACDONALD (*Prince*): Quand M. Grégoire vous a questionné sur les divers niveaux, j'ai remarqué l'absence du nom de M. Hallman. Où le placez-vous sur le tableau?

M. WALKER: M. Hallman est vice-président de la section de la programmation. Sa principale tâche, qui est très importante, concerne la règle.

M. GRÉGOIRE: Est-il votre subalterne ou votre supérieur?

M. WALKER: Il est un collègue au même niveau que moi.

M. GRÉGOIRE: M. Hogg rend compte à vous deux?

M. WALKER: Non, c'est à moi qu'il rend compte.

M. GRÉGOIRE: Il n'est pas dans la même sphère d'activité.

M. BRAND: Alors, Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser. Il semble probable que les contrats ne seront pas renouvelés et que cette décision soit définitive. Est-ce exact?

M. WALKER: Le Bureau en a décidé ainsi.

M. BRAND: Alors, monsieur, quel rôle réservez-vous à M. Stuart Keate dans ses pourparlers?

M. WALKER: On me dit qu'il doit agir comme médiateur.

M. BRAND: A quoi bon s'il ne doit pas y avoir de changement?

M. WALKER: Je ne peux répondre. Ce n'est pas moi qui l'ai nommé.

• (10.00 p.m.)

M. PETERS: Puis-je poser une autre question? Est-il de votre ressort de savoir les recommandations des commanditaires relativement à *Seven Days*? Par exemple, pouvons-nous avoir copie des repésentations relatives à deux incidents, celles des fabricants d'automobiles qui ont commandité deux ou trois émissions sur la sécurité des automobiles et l'interdiction du sel ainsi que celles des compagnies d'assurance sur les régimes de pension?

M. WALKER: Quelle est votre question, Monsieur?

M. PETERS: Pouvons-nous avoir copie des repésentations des fabricants d'automobiles et des compagnies d'assurance comme commanditaires?

M. WALKER: Je crois que ces renseignements peuvent se donner. Si je comprends, vous voulez parler des occasions (ça arrive parfois) ou les commanditaires ont protesté de certaines allusions à leurs produits, qu'il s'agisse de l'automobile, de la cigarette ou que sais-je. Ces renseignements peuvent se donner.

M. FAIRWEATHER: Vous voulez dire que les commanditaires se sont plaints?

M. WALKER: Bien entendu, cela ne concerne pas l'émission.

M. PRITTIE: Que demande M. Fairweather? Pouvons-nous savoir de quoi il s'agit? Demande-t-il le nombre de lettres qu'a reçues Radio-Canada relative-

ment à *Seven Days*? Que demandez-vous exactement, monsieur Fairweather?

M. FAIRWEATHER: J'aimerais savoir combien de personnes, Canadiens ou autres, ont écrit à Radio-Canada relativement aux changements de l'émission. Je ne veux pas faire feuilleter un monceau de papier par un groupe de personnes. Si on peut obtenir facilement ces renseignements, je les désire.

M. PRITTIE: J'aimerais ajouter quelque chose, monsieur le président. Je suis d'avis que l'équipe *Seven Days* a également reçu du courrier. Le bureau central connaît-il le nombre de lettres qu'il a reçues à ce sujet?

M. FAIRWEATHER: Je veux tout le courrier, pas seulement celui du bureau central.

M. WALKER: Vous comprenez, Monsieur, qu'une bonne partie du courrier est à l'adresse personnelle des participants de l'émission. Nous avons aucun registre de ça, je crois. Je n'en suis pas sûr, je ne pense pas que nous ayons un relevé du courrier personnel. Bien entendu, nous ne savons rien de ce qui est dit dans le courrier personnel.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les membres du comité veulent parler de ce qui s'est dit dans les témoignages précédents. Je ne sais pas si vous ou d'autres membres du comité relatif à *Seven Days* n'avez pas mentionné qu'il existait un service qui recevait le courrier et y répondait.

M. WALKER: C'est exact. Je voulais simplement dire que ce service n'est pas au courant du courrier personnel des participants de l'émission.

M. PRITTIE: A part le courrier personnel, vous recevez d'autre courrier à Ottawa et on en reçoit à Toronto.

M. PRUD'HOMME: M. Walker, j'ai une courte question à vous poser. Y a-t-il quelque incompatibilité de caractère entre vous et M. LaPierre?

M. WALKER: Pour autant que je sache il n'y en a pas.

M. PRUD'HOMME: Diriez-vous que M. LaPierre, par sa façon de parler et ses réactions à la télévision, est plus ou moins le représentant typique du Canada français, tandis que vous, vous seriez celui du Canada anglais?

M. WALKER: Je préfère ne pas répondre. En ce qui me concerne, j'ai peut-être une caractéristique quelconque, je n'en sais rien.

M. GRÉGOIRE: On a proposé la semaine dernière, je crois, que les séances du comité soient télévisées. Êtes-vous en faveur de ça, vu la rareté des émissions? Croyez-vous que ce serait une bonne émission des affaires publiques?

M. WALKER: Je crois que ce serait excitant et intéressant.

M. PRUD'HOMME: Je crains que nous ayons à siéger toute l'année dans ce cas.

Le PRÉSIDENT: Le comité siégera demain à 10 heures et aussi demain après-midi après la période de questions. Au nom du comité, je remercie M. Walker.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1956

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, télévision et de l'assistance aux arts

Président: M. GERARD PELLAND

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

SÉANCE DU MARDI 10 MAI 1956

Concernant le

Budget des dépenses (1956-1957) de la Société Radio-Canada

TÉMOINS:

M. J.-Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada; et M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de la Société.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956
2405-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU MARDI 10 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOINS:

M. J.-Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada; et M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais de la Société.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24133—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Allard	Hymmen	Prittie
Asselin (*Charlevoix*)	Johnston	Prud'homme
Béchard	Lewis	Richard
Berger	MacDonald (*Prince*)	Sherman
Brand	Mackasey	Stafford
Cowan	Macquarrie	Stanbury
Fairweather	McCleave	Trudeau—(25)
Grégoire	Nugent	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 10 mai 1966
(21)

Le Comité permanent de la radiodffusion du film et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 10 h. 10 du matin, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Sont présents: Messieurs Allard, Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, MacDonald (*Prince*), Mackasey, Macquarrie, McCleave, Pelletier, Prittie, Richard, Stafford, Stanbury, Trudeau—(20).

Sont aussi présents: De la Société Radio-Canada: M. Alphonse Ouimet, président; M. H. G. Walker, vice-président et directeur général du réseau anglais et M. Guy Coderre, vice-président à l'administration.

Le président expose l'état d'une requête présentée à Radio-Canada au sujet de films et de documents et déclare que le sous-comité du programme étudiera l'opportunité de déposer certains documents.

Invité à témoigner de nouveau, M. Ouimet explique certains aspects du service national de la Société, dont la distribution, la production, la qualité des programmes et les honneurs que se mérite Radio-Canada. Au moyen de graphiques, le témoin explique l'organigramme du réseau anglais de la Société.

L'exposé de M. Ouimet fait l'objet d'un interrogatoire; de même certains sujets concernant le programme de télévision *Seven Days*.

A une heure de l'après-midi, l'audition de M. Ouimet est interrompue et le Comité s'ajourne jusqu'à 3 h. 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(22)

A 3 h. 50 de l'après-midi, le Comité reprend la séance, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Sont présents: Messieurs Allard, Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Fairweather, Grégoire, Johnston, Lewis, MacDonald (*Prince*), Mackasey, Macquarrie, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Stanbury, Trudeau—(20).

Sont aussi présents les mêmes que ce matin en plus de Me Maurice Ollivier, C.R., conseiller parlementaire.

Le président présente *le sixième rapport* (revu et corrigé) *du sous-comité du programme et de la procédure*, en date du 10 mai, ainsi qu'il suit:

Le sous-comité a étudié les requêtes présentées à Radio-Canada au sujet du dépôt des documents suivants:

a) Le rapport du groupe d'étude présidentiel et les observations de la direction à son égard.

b) La correspondance reçue d'annonceurs qui s'opposaient à certaines parties du programme "*Seven Days*.

c) La transcription de l'exposé que M. Ouimet a fait en circuit fermé aux employés de la Société Radio-Canada.

Après étude, le sous-comité recommande:

(1) D'admettre la validité de l'opposition de la Société Radio-Canada à la déposition du rapport du groupe d'étude présidentiel et des observations qu'à formulées à son égard la direction; et ainsi ne pas réclamer la déposition de ces rapports.

(2) D'admettre la déposition des annonceurs qui se sont opposés à certaines parties du programme *Seven Days*, sous réserve de l'autorisation que pourra obtenir à cette fin la Société, des annonceurs eux-mêmes.

(3) Que soit déposée la transcription de l'exposé qu'a fait M. Ouimet en circuit fermé aux employés de Radio-Canada.

Le sous-comité recommande de plus que le jeudi 12 mai, le Comité reçoive les dépositions de MM. Désorcy, Thibault et Marcel Ouimet, du réseau français, puisque le président de Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet, ne sera pas disponible.

Le sixième rapport du sous-comité, ainsi modifié, est adopté.

Après discussion, et d'un consentement unanime, M. Mackasey renouvelle la requête tendant à faire déposer le rapport du groupe d'étude présidentiel. M. Ouimet expose les raisons qui motivent la décision de ne pas déposer le rapport.

M. Lewis, appuyé par M. Fairweather, propose que le Comité invite le sous-comité du programme à étudier l'opportunité de convoquer comme témoin M. A. Harrison, membre du groupe d'étude présidentiel.

MM. Cowan et McCleave interrogent de nouveau M. Walker qui est ensuite autorisé à se retirer.

Invité de nouveau comme témoin, M. Ouimet est interrogé sur différents sujets, dont le groupe d'étude présidentiel, la structure des cadres de Radio-Canada (réseau anglais), la programmation et le personnel du programme *Seven Days*.

A 6 heures de l'après-midi, l'audition de M. Ouimet est interrompue et, sur la proposition de M. Basford qu'appuie M. Allard, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 h. 30 du matin, le jeudi 12 mai.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 10 mai 1966

● (10.10 a.m.)

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte. Le sous-comité s'est réuni durant l'heure du déjeuner pour étudier surtout la production ou le dépôt de documents qu'on avait réclamés, dont trois en particulier. Le comité fait la recommandation qui suit:

(*Traduction*)

En tant que les différentes requêtes faites au sujet de films et de documents sont concernées, je dois vous avouer qu'on m'affirme que la Société Radio-Canada travaille ferme à cet égard et elle s'efforce de nous procurer les passages de *Seven Days* que certains députés ont réclamés.

Quant aux documents, le sous-comité du programme voudrait éclaircir quelques points avant de nous indiquer une ligne de conduite et c'est pourquoi il se réunira à midi. Alors, si vous voulez en différer l'étude jusqu'à cet après-midi, nous serons peut-être en mesure de vous indiquer le véritable état de la question et, ainsi, épargner du temps.

En est-il ainsi décidé?

Des VOIX: Convenu.

Le PRÉSIDENT: M. Ouimet est notre témoin ce matin.

M. Allard est-il présent? Il ne semble pas y être. M. Cowan? Non plus. M. Prittie?

M. PRITTIE: Avant de m'engager, M. le président, puis-je m'enquérir si M. Ouimet a d'autres choses à ajouter. Je vois que l'on dépose un bon nombre de graphiques. Avez-vous autre chose à dire, M. Ouimet, avant que nous ne commençions notre interrogatoire?

M. J.-ALPHONSE OUIMET (*Président de la Société Radio-Canada*): Je ne sais trop comment vous voulez procéder, mais si vous voulez que je vous explique l'organigramme de la Société et son rôle avec plus d'envergure, alors j'ai quelque chose à ajouter. J'aimerais du moins pouvoir vous expliquer le rôle de notre Société en fonction des stations, de la production et de ses dimensions, pour ensuite parler de son organisation. Il ne servirait de rien à mon avis de faire un exposé qui ne tiendrait pas compte de l'objet et du rôle de la Société. Je veux donc saisir l'occasion de...

M. PRITTIE: Je voudrais, à ce sujet, connaître l'avis des membres du Comité. Conviendrait-il mieux d'interroger M. Ouimet maintenant ou d'entendre auparavant l'exposé qu'il nous fera de l'organisation?

M. RICHARD: Il conviendrait peut-être mieux de laisser M. Ouimet terminer pour ensuite l'interroger.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres opinions à émettre?

Des VOIX: Convenu.

M. OUIMET: M. le président, je m'efforcerai d'être bref.

Je me propose de vous décirre une exploitation d'assez large envergure. Vous savez que Radio-Canada procure, au palier national, un service de radio et de télévision en anglais et en français à tous les Canadiens. Sa programmation et son exploitation s'étendent à la grandeur des réseaux, mais elles renferment aussi des éléments régionaux et locaux.

Au commencement, pour faciliter l'intelligence du problème, je crois que je me dois de souligner notre rayonnement en raison de la place importante qu'il occupe dans notre régime de travail. Notre action se limiterait-elle à une ville que notre organisation serait fort différente de celle qu'il nous faut avoir en raison de notre exploitation nationale et de l'obligation d'établir des bureaux, des studios et des transmetteurs à travers le Canada.

Je n'ai pas besoin de vous signaler l'importance du problème que peut nous causer la portée de notre action. Le Canada étant le deuxième pays du monde en étendue, notre problème de distribution devient l'un des plus sérieux du monde. En tout premier lieu, nul autre réseau de télévision au monde ne s'étend sur une distance plus grande que le nôtre. Long de 4,000 milles, il traverse sept fuseaux horaires, facteur qui accentue les complications dans la programmation et la distribution des programmes.

Je me dois de mentionner que notre distribution n'est pas indépendante et que c'est là un point important dont il faut tenir compte. A cet égard, nous sommes le seul organisme au monde, si je ne m'abuse, dont la distribution n'est pas indépendante. Nous avons des postes affiliés—de l'entreprise privée—qui accomplissent du bon travail dans la distribution de nos programmes. Mais en cela, ils ne distribuent pas la totalité de nos programmes puisque leur premier devoir penche naturellement vers leurs actionnaires et vers l'obligation d'équilibrer le budget. Ainsi, leur orientation se distingue de la nôtre.

La mention des chiffres qui vont suivre saura peut-être vous intéresser. Nos réseaux comptent 480 stations, de radio et de télévision, anglaises et françaises. Je me borne ici à vous parler de notre service national et non du Service international de Radio-Canada qui fait un excellent travail. Il existe également un service septentrional de Radio-Canada qui dessert le grand Nord. Les chiffres que je vais vous citer s'appliquent aussi à ce dernier service. Nous comptons 373 stations-mères, stations auxiliaires ou satellites du réseau anglais et 107 stations du réseau français.

Nous comptons seulement 44 stations de télévision, 11 puissantes stations qui sont nôtres et 23 stations de retransmission. Nous avons 38 station affiliées importantes et 91 stations affiliées de retransmission. Nous comptons 14 stations du réseau français en propriété et 35 stations affiliées. Au total, 222 stations de télévision et 250 postes de radio.

Je crois que ces chiffres eux-mêmes vous donnent l'idée de la dimension de notre problème de distribution. Je le signale puisque notre exploitation est tout autre qu'une exploitation locale car elle s'étend d'un littoral à l'autre et d'Inuvik jusqu'à la frontière des États-Unis.

Nous atteignons à l'heure actuelle 93 p. 100 de la population au moyen de la télévision et 98 p. 100 au moyen de la radio. Les derniers sept pour cent qu'il nous faudra atteindre nous coûteront beaucoup plus que les premiers sept pour cent. C'est une chose très difficile, sinon impossible, que d'atteindre les 100 p. 100 de la population.

A ce sujet, nous recevons constamment des requêtes,—dont certaines se répercutent à la Chambre des Communes,—tendant à accroître l'étendue de notre service. C'est l'une des pressions qui s'exercent sur Radio-Canada, vous le savez. Nous sommes disposés à étendre ainsi notre service dès que nous en aurons les moyens pécuniaires. Il y a une limite à notre action puisque nous atteindrons bientôt le point de saturation dans les frais d'exploitation per capita.

M'étant dégagé du problème de la distribution, je traite maintenant de la programmation. Vous l'ignorez peut-être, mais nous sommes dans le monde,—du moins dans le monde occidental,—l'organisme qui réalise le plus grand nombre de programmes, si je ne m'abuse. Je précise «le monde occidental» car je ne sais vraiment pas ce qui se passe en Russie, tout en tenant compte que la production du Japon est aussi très importante. Mais quand je dis que Radio-Canada réalise le plus grand nombre de programmes dans le monde, j'inclus tous les pays européens que je connais, y compris la Grande Bretagne. Je ne prétends pas que la Société Radio-Canada elle-même réalise plus de programmes que la Grande Bretagne. Je veux signifier que nous produisons un plus grand nombre de programmes de télévision que la France, l'Italie et la BBC ou du moins, la BBC avant l'institution de son deuxième réseau. Je ne me souviens plus du chiffre approprié puisque ce deuxième réseau est de fondation récente.

Pourquoi devons-nous produire autant de programmes? Tout d'abord, parce que nous les présentons en deux langues. Nul autre organisme aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France ou en Italie se doit d'agir ainsi. On le fait en Belgique et en Suisse, mais à un degré moindre.

La deuxième raison qui explique notre vaste programmation s'inscrit dans le cadre d'une exploitation assez développée de radiodiffusion régionale. Je ne crois pas qu'aux États-Unis on ait à se préoccuper des talents de Denver ou de St-Louis; au Canada nous portons une attention particulière à l'épanouissement des talents qui émanent de centres régionaux, nommément de Vancouver, Winnipeg, Halifax, Edmonton, Québec et St-Jean.

Notre voisinage des États-Unis constitue évidemment une troisième raison qui motive le grand nombre de nos programmes. Serions-nous en Nouvelle-Zélande ou en Australie que nous pourrions peut-être commencer nos émissions à six heures ou cinq heures du soir et les terminer à 11 heures et satisfaire ainsi notre population. Mais au Canada, plus de 50 p. 100,—le chiffre plus exact serait 55 p. 100,—de la population peuvent capter directement les stations des États-Unis. En conséquence, si nous ne diffusions pas de programmes canadiens, notre population prendrait l'habitude de capter les programmes américains. On se fait vite une habitude à cet égard et l'on s'attache à un poste en particulier. Le spectateur peut ensuite difficilement changer son habitude ou se souvenir qu'à une certaine heure une autre station commence des émissions.

Nous réalisons un plus grand nombre de programmes que la RTF en France. Et, tenant compte de notre production régionale de même que celle de

notre réseau, je pense que nous produisons un plus grand nombre de programmes anglais que la BBC. La production globale française et anglaise de la Société dépasse de beaucoup celle de tout réseau américain, que ce soit la NBC, la CBS ou l'ABC.

J'essaie de vous indiquer à l'heure actuelle la dimension de notre travail.

M. LEWIS: Je voudrais que le président puisse nous dire comment il comprend le problème. Parle-t-il en fonction du nombre d'heures de diffusion?

M. OUIMET: Oui.

M. LEWIS: Les heures concernant la programmation générale ou les heures au cours desquelles se produisent les talents canadiens?

M. OUIMET: Je veux parler du nombre d'heures total, de même que les heures de production en studios, au Canada, concernant les talents canadiens; de même dans l'un et l'autre cas.

M. LEWIS: Vous nous dites que, dans le dernier cas, on produit plus de programmes que la BBC?

M. OUIMET: Oui, sous réserve que je ne sais trop l'effet qu'a pu avoir l'institution d'un deuxième réseau de la BBC. Nous, nous n'avons qu'un réseau de langue anglaise. C'est pour cette raison que nous devrons modifier nos statistiques dès que seront connus les chiffres de ce deuxième réseau.

Et puisque nous parlons de chiffres, qu'on me permette d'ajouter que nous produisons nos programmes à une fraction du prix de celui des États-Unis ou de l'Angleterre. Nous les produisons avec moins de personnel. Et notre rendement par studio dépasse celui de tout autre organisme dont j'ai déjà parlé. Le rendement à Montréal,—le plus vaste centre de notre production,—par studio est le plus élevé que nous connaissons. Le rendement de Radio-Canada par employé, de même que le rendement considéré en fonction des dollars dépensés, est aussi le plus élevé.

Je précise ces choses puisqu'on nous accuse d'inefficacité et qu'on parle de mauvaise gestion. En vérité, on pourrait...

• (10:30 a.m.)

M. MACKASEY: Ces accusations partent-elles d'ici ou sont-elles d'ordre général?

M. OUIMET: D'ordre général.

M. LEWIS: Je crois qu'il a parlé de rapports.

M. OUIMET: Dans certains rapports qu'on a publiés au cours des dernières années. Et je n'ai pas tous les jours l'occasion d'énumérer tous les faits qui facilitent l'intelligence des accusations dont j'ai fait mention. J'ai dit que des améliorations s'imposaient; il en est ainsi à plusieurs égards. Mas nous avons déjà pris de nombreux moyens de nous améliorer. Une telle fin exige la prudence par rapport à ce que je pourrais appeler l'efficacité physique ou celle du dollar et ne doit pas nuire à la productivité créatrice. C'est l'équilibre délicat que nous ne devons pas perdre de vue dans notre Société.

Après avoir parlé de quantité d'heures, je veux maintenant dire quelques mots au sujet de la qualité du service. Un président de Société se trouve dans une situation délicate lorsqu'il lui faut être objectif en évaluant la qualité des

réalisations de l'organisme qu'il dirige. Mais je me prononcerai. Et si l'on veut contester ma déclaration, je serai bien disposé à en discuter. La voici. Radio-Canada, dans le passé comme à l'heure actuelle, a prodigué et prodigue les meilleurs et les plus complets services du monde quant au nombre de programmes, à la variété de la programmatuon, à la qualité professionnelle des programmes et quant à leur coût,—tout ceci dans les deux langues. Je crois que nous devrions être fiers de ce que le Canada accomplit dans ce domaine et qu'en général, les Canadiens s'enorgueillissent de Radio-Canada.

M. LEWIS: C'est un plaisir de partager les vues de M. Ouimet.

M. OUIMET: Merci. Je voudrais maintenant nous situer par rapport aux conditions particulières de notre pays. J'ai souligné que Radio-Canada dispense une des meilleures programmations du monde, dans les deux langues. Mais il faut se souvenir que même si le Canada est un géant dans son aspect physique, il est petit en fonction de sa population. Nos réalisations sont intervenues en comptant sur une population de 14 millions de Canadiens de langue anglaise et de 6 millions de langue française. Si l'on relie le rendement, l'accomplissement à la grandeur du pays en fonction de sa population et, en conséquence, en fonction des ressources qui nous procurent de précieux talents, notre succès est encore plus éclatant.

D'aucuns ont prétendu que la création de la télévision d'État en 1952,—elle n'a donc que 14 ans,—est l'une des réalisations les plus remarquables du temps de paix. Je ne me limite pas aux succès d'ordre technique, mais à toute l'entreprise, à l'organisation des travailleurs, à leur formation, à l'épanouissement des talents et à la programmation. Je parle de l'entité totale.

Mais de durs labeurs s'annoncent, tant cette année que l'an prochain. Nous sommes à nous préparer pour l'un de nos plus grands défis peut-être: le centenaire. Nous devons nous assurer que Radio-Canada commémore cette importante occasion comme il le convient tant à la télévision qu'à la radio. C'est une tâche sérieuse qu'il nous faut mener à bien. Nous devrons nous occuper de l'Expo et c'est là une autre tâche très sérieuse. Je parlais du centenaire, mais voici, par exemple, que s'annoncent les Jeux pan-américains, à Winnipeg, une des plus grosses entreprises dont nous aurons à faire le reportage. Dans tout cela se prépare la télévision en couleurs. Le changement à la télévision en couleurs est un projet gigantesque auquel nous devons faire face et qui exige toute l'énergie de notre personnel.

J'ai à peine esquissé le problème de la qualité. A cet égard, je veux ajouter que la qualité de nos émissions par rapport à leur coût est supérieure à toutes celles dont j'ai parlé. Et même en termes absolus—je crois en cela que vous partagerez mon avis—nous nous sommes mérité un nombre imposant de palmes dans les concours internationaux qui nous permettent de prétendre à une bonne réputation internationale. Vous ne voulez certainement pas que je vous donne lecture des 38 principaux prix que nous nous sommes mérités, dont 20 dernièrement dans des concours internationaux. Mais vous me permettrez d'en indiquer quelques-uns des plus importants: le prix *American International Emmy*, mérité par Le Barbier de Séville, réalisé au réseau français; la Rose d'Argent de Montreux, prix mérité par une émission spéciale de Wayne and Shuster; le prix de l'Association de la presse italienne et le prix Italia mérité par *Rendez-vous with Death;* le prix du gouvernement du Tokyo métropolitain décerné à *Old and*

New Dimensions of Democracy dans un concours japonais; le CIDALC—je ne me souviens malheureusement pas de la signification de ce sigle puisque je ne l'ai pas vérifié—le prix René Barthélémy que s'est mérité Roméo et Juliette au Festival international de musique légère et de chansons—excusez-moi, c'était plutôt au Festival international de télévision de Monte-Carlo; et tous les premiers prix au Festival international de musique légère et de chansons à Sopot, en Pologne, que s'est mérités Monique Leyrac, qui représentait le réseau français.

M. LEWIS: Dans quelle catégorie était «Roméo et Juliette»?

M. OUIMET: Dans celle du ballet.

M. LEWIS: J'ai cru que vous parliez de musique légère.

M. OUIMET: Non, mais c'était bien la bonne catégorie. J'ai lu deux lignes à la fois. S'ajoute à cela, la mention spéciale d'une production de *This Hour Has Seven Days,* intitulée *Summer in Mississippi* qui a remporté sept premiers prix internationaux. Je m'arrête; j'aurais pu vous en indiquer d'autres, mais je crois que ceux que j'ai mentionnés suffisent.

M. LEWIS: Et les œuvres légères?

M. OUIMET: Nous ne nous sommes mérité aucun prix pour les œuvres légères.

M. STANBURY: Pourtant *Roméo et Juliette* n'est pas une œuvre trop pure.

M. OUIMET: Les organismes qui ont fait enquête à notre sujet, les commissions Glassco et Fowler, par exemple, ont beaucoup glosé sur nos structures et notre organisation, sans ne jamais critiquer notre production, sous réserve peut-être que le rapport Fowler prétend que nous diffusons un trop grand nombre de programmes américains aux meilleures heures de l'écoute, ce dont nous convenons; de même le rapport Fowler convient-il de quelques propositions que nous avions formulées à la Commission. Malheureusement, on ne nous a pas accordé les deniers qui nous auraient permis de nous améliorer.

Il convient donc en conséquence de reconnaître que même si des améliorations s'imposent, la Société n'est pas fondamentalement mauvaise lorsque d'année en année ses productions rayonnent dans le monde et se réalisent à un coût inférieur à tout autre et dans des conditions impossibles, du point de vue géographique. Et j'ajoute: au sein d'un système de radiodiffusion fort controversé au Canada, facteur qui ne nous a pas facilité la tâche. Nous avons dépensé beaucoup d'énergie pour que le système fonctionne efficacement. A cet égard, je ne parle pas de la Société Radio-Canada. Je dois vous avouer que les critiques qu'ont formulées certains organismes et dont vous avez pris connaissance, se rapportent à l'organisation de Radio-Canada telle qu'elle était il y a plus d'un an et demi. Cet état s'est beaucoup amélioré depuis une décision de direction prise en octobre 1964 et mise en œuvre graduellement au réseau anglais en premier lieu au début de 1965, et en mars ou avril 1965, au réseau français. Ainsi l'organisation dont on devrait discuter est celle d'aujourd'hui et non pas celle que nous avions en 1962, 1963 ou 1964, au sujet de laquelle vous avez lu tant de commentaires. Notre nouvelle organisation s'est avérée bonne, du moins nous le croyons, même s'il reste encore quelque chose à faire à son égard. De plus, notre organisation ne s'exploite pas encore à pleine efficacité en raison des

nouveaux employés et en raison du temps requis pour qu'un changement de cette envergure porte fruit.

Je pense que je devrais m'arrêter pour vous permettre, si tel est votre désir, de discuter de notre organisation au moyen des graphiques que j'ai apportés. Si tel est le vœu du Comité, j'en discuterai avec plaisir.

M. MACKASEY: M. le président, je suis en retard et je m'en excuse. A-t-on eu l'occasion de discuter avec M. Ouimet la déposition du rapport du groupe d'étude présidentiel?

Le PRÉSIDENT: Non. J'ai prévenu le Comité que le comité du programme voulait étudier certains aspects de ce problème avant de formuler une recommandation. Le comité du programme se réunit à l'heure du lunch.

M. MACKASEY: Voulez-vous dire, à la suite d'un entretien avec M. Ouimet, ou à la suite de ma requête?

Le PRÉSIDENT: A la suite de votre requête et d'un entretien avec M. Ouimet. Mais il est des points que le comité du programme veut éclairer. Le Comité l'a donc autorisé à se réunir à l'heure du lunch de sorte qu'il pourra nous faire rapport cet après-midi.

M. MACKASEY: Savez-vous, M. le président, qu'il m'est loisible de proposer une motion qui pourrait contrecarrer les vœux du comité du programme, si elle était remportée?

Le PRÉSIDENT: Assurément. Mais le comité du programme nous formulera une recommandation que le Comité est tout à fait libre d'accepter ou de rejeter. Tout ce que nous demandons, c'est une occasion d'étudier le problème et d'obtenir une recommandation.

Un problème se soulève maintenant. Au début de l'interrogatoire, les premières personnes sur la liste étaient MM. Cowan et Allard. Mais on les a supplantés. Puisque l'interrogatoire a été remis à cet après-midi, je devrai continuer de suivre les noms de ma liste.

M. PRITTIE: Je suis bien prêt à entendre maintenant M. Allard et je suis disposé à continuer après lui l'interrogatoire.

M. COWAN: M. le président, je n'ai aucune question à poser à M. Ouimet. C'est à M. Walker que je voudrais m'adresser, ainsi que je l'ai mentionné l'autre jour.

M. MACDONALD (*Prince*): M. Walker était ici hier soir.

M. COWAN: J'ai dit que je serais absent lundi et j'en ai prévenu le président. Si nous devons, à titre de députés, nous soumettre aux désirs des employés de Radio-Canada, je voudrais qu'on me le dise.

M. MACDONALD (*Prince*): Le parlement siège le lundi, M. Cowan.

(*Texte*)

M. ALLARD: Monsieur Ouimet, si je comprends bien, à ce stade-ci votre déposition, vous nous offrez de vous poser des questions, particulièrement au chapitre de l'organisation dont vous venez de nous donner les grandes lignes.

M. OUIMET: Oui, certainement; mais si nous allons discuter d'organisation je crois qu'avant de poser des questions on devrait me donner l'occasion de vous décrire quel est l'organigramme de Radio-Canada.

M. ALLARD: Je suis entièrement d'accord. Je ne sais pas si le comité sera d'avis avec moi. Est-ce que votre déposition doit être très longue encore?

M. OUIMET: Non.

M. ALLARD: Afin que vous fassiez entièrement votre déposition.

M. OUIMET: Ça dépendra des questions.

M. ALLARD: Et nous pourrions poser des questions après votre entière déposition.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Nous avons demandé et obtenu le dépôt d'organigrammes.

M. RICHARD: Il faudrait bien nous les expliquer.

M. LEWIS: Si le président de la Société voulait nous obliger, il s'en acquitterait peut-être plus rapidement en ayant sous les yeux les organigrammes déposés.

M. OUIMET: J'en ai ici des exemplaires grand format; les vôtres sont de petit format. Il vous est peut-être difficile de les voir à distance. Cet organigramme n'est pas bilingue, malheureusement, mais nous avons la version française au bureau.

L'organisation de la Société Radio-Canada se divise en quatre domaines d'activité, correspondant à l'activité dont je viens de vous expliquer la nature: le réseau anglais, le réseau français, la division régionale de radiodiffusion et de télévision et le service international. Je vais restreindre mes explications à une seule division, celle du réseau. Elles s'appliquent tant au réseau anglais qu'au réseau français.

La division—je suivrai la hiérarchie administrative vu que c'est une des questions soulevées hier— est dirigée par un vice-président et directeur général. Soit dit en passant, s'il s'agissait de la Société Radio-Canada, cette division constituerait une compagnie distincte, dirigée par un président. En l'occurrence, celui-ci est vice-président et directeur général et est secondé par un directeur général adjoint.

• (10:50 a.m.)

M. MACKASEY: Pouvez-vous nous fournir le nom des titulaires?

M. OUIMET: M. Walker est vice-président et M. McGall directeur général adjoint.

M. LEWIS: Puis-je vous interrompre, monsieur Ouimet? Le bureau de M. Walker est à Ottawa et celui de M. McGall à Toronto, n'est-ce pas?

M. OUIMET: En effet. C'est un fait bizarre que je vous expliquerai volontiers plus tard.

M. LEWIS: Je ne le trouve pas bizarre, mais logique.

M. OUIMET: L'essentiel c'est que la hiérarchie administrative embrasse les trois importants services suivants: Télévision, Radiodiffusion et Nouvelles et Affaires publiques. Avant la réorganisation, le Services des nouvelles et des

affaires publiques était compris dans l'ensemble de l'organisation, comme les émissions théâtrales, scolaires et agricoles. Nous l'en avons détaché afin de pouvoir lui accorder toute l'attention qu'il mérite; son importance s'est accrue avec le temps. L'essentiel à retenir, toutefois, c'est que la division comprend trois grands services. Nous n'y sommes pour rien; nous nous occupons de télévision et de radiodiffusion, et nous avons décidé que le Service des nouvelles et des affaires publiques serait distinct des deux autres afin de lui accorder une attention correspondant à l'importance qu'il revêt depuis quelques années.

Nous avons donc constitué ces trois services dont le plus important, soit dit en passant, est celui de la télévision.

M. MACDONALD (*Prince*): Qui en est le directeur?

M. OUIMET: M. Marce Munro, à Toronto. Voici le nom des administrateurs du réseau anglais. M. Munro a sous ses ordres quatre chefs de division, dont un veille à l'exploitation, un autre aux programmes et un autre aux ventes. Son directeur des programmes compte un certain nombre d'adjoints. Le graphique en indique seulement six, sans mentionner leur titre. En fait, il en a une dizaine. Viennent ensuite les réalisateurs.

M. LEWIS: Qui est directeur des émissions, quel est son nom?

M. OUIMET: Doug Nixon. Sauf erreur, vous voulez connaître notre hiérarchie administrative. La ligne est précise, ininterrompue, pour ce qui est de la programmation ou des dépenses. Le directeur du réseau anglais est responsable de tout ce qui s'y fait. Son adjoint est responsable de tout le domaine de la télévision du réseau anglais. Vu que ce domaine comprend en outre la teneur des émissions, les studios, les installations et les films, le directeur des émissions compte un certain nombre d'adjoints. Dans le seul domaine des programmes, par exemple, l'un d'entre eux est directeur des émissions et assume directement la responsabilité de toute émission télévisée dans la région. Mais la gamme des émissions est tellement vaste que ce directeur compte un certain nombre d'adjoints, et chacun d'eux assume l'entière responsabilité du travail accompli par les réalisateurs dans ce domaine d'activité. La ligne est ininterrompue. Je traiterai tantôt de l'organisation du siège social. J'ai cru devoir commencer par l'organisation au palier des divisions.

L'organisation du Service de la radiodiffusion est analogue, mais plus simple, vu que son budget des dépenses est moins élevé. Ce service est moins coûteux et comporte moins d'éléments actifs que celui de la télévision. Fait nouveau à signaler, nous avons séparé le service de la télévision de celui de la radiodiffusion, franchissant ainsi un pas important, car jusque-là la responsabilité relative à la programmation englobait les deux services, ce qui ne permettait pas d'accorder à la radiodiffusion, déjà établie et comportant moins de problèmes, l'attention voulue. C'est pourquoi nous les avons séparés. Nous parlions du Service des nouvelles et des affaires publiques, que vous voyez là, et que nous avons séparé de celui de la télévision.

M. MACKASEY: A quelle date cette décision a-t-elle été prise?

M. OUIMET: En octobre 1964, mais ce n'est qu'en décembre de la même année qu'on y a donné suite à Toronto, je suppose.

M. MACKASEY: Ce changement vous a-t-il été proposé par votre P.S.G.?

M. OUIMET: Dans une certaine mesure. A notre avis, certaines de ses recommandations n'étaient pas de tout repos.

M. MACKASEY: Mais que dire de ce changement?

M. OUIMET: La séparation du service de télévision de celui de la radiodiffusion avait été discutée avec le P.S.G.—organisme travaillant à mon compte—et je lui avais demandé d'examiner la question. Selon lui, il n'était pas opportun de séparer le service des nouvelles de celui des affaires publiques, mais nous ne partagions pas cet avis. Soit dit en passant, le rapport Fowler—et nous sommes tout à fait d'accord à ce sujet—préconisait ce changement. Je pense que les faits en ont démontré récemment le bien-fondé. Nous en avons donc formé un élément distinct de l'organisation. M. Hogg en est le directeur; le service des nouvelles et le service des affaires publiques relèvent de sa compétence, M. Don MacDonald dirigeant le premier, M. Haggan le second. Ce graphique a été simplifié et n'indique pas les chefs de production. Nous avons groupé le personnel de la production. La case particulière ici représente les émissions spéciales. Il n'est pas hors de propos de signaler qu'à cette époque nous songions à l'opportunité de retirer certaines émissions, notamment *Seven Days*, qui revêtaient un caractère tout à fait particulier, du domaine général des affaires publiques afin de restreindre la filière.

M. STANBURY: Vous étiez en train d'établir une comparaison entre la Société Radio-Canada et le *Columbia Broadcasting System*. Dans ce dernier, les nouvelles et les affaires publiques sont-elles des éléments distincts au sein du Service des nouvelles et des affaires publiques?

M. OUIMET: Les nouvelles et, en tous cas, l'actualité ne constituent pas des éléments distincts. Je ne saurais me prononcer quant aux autres domaines des affaires publiques. Dans le cas de la Société Radio-Canada, les affaires publiques comprennent non seulement l'actualité mais les émissions féminines, notamment «Take Thirty», «Business Barometer», et bien d'autres. Au réseau CBS, ce service s'intitule: Nouvelles et Actualité. Il y a deux écoles dans le monde à l'heure actuelle quant à l'organisation de cet important secteur de la radiodiffusion et de la télévision. Aux États-Unis, on a fusionné nouvelles et actualité tandis qu'en Angleterre la BBC les a séparées. Dans notre réorganisation, nous en avons fait deux services distincts, mais nous devons accorder beaucoup d'attention—ce que nous faisions avant que surgisse cette situation critique—au problème que pose le partage des responsabilités entre ces deux services. L'une des difficultés est d'établir ce qui doit faire l'objet d'une nouvelle ou d'une émission traitant des affaires publiques.

M. STANBURY: Songez-vous de nouveau à traiter ces deux éléments séparément?

M. OUIMET: Je ne dirais pas que nous en sommes là, mais nous examinons tous les aspects de la situation. Je ne voudrais pas laisser entendre que ce seul aspect retient notre attention. Franchement, nous ne savons pas au juste ce que nous ferons, mais nous sommes en face d'un nouveau problème à régler. Il s'agit bien, en effet, d'un nouveau problème. Je tiens à vous dire que les difficultés auxquelles nous sommes en butte aujourd'hui sont d'un nouveau genre et reflètent une évolution, un fait nouveau, dans le domaine de la télévision, et aussi dans celui du journalisme. Ce genre de problèmes ne se présentaient pas il y a trois, quatre ou cinq ans; aujourd'hui, ils relèvent du domaine des nouvelles et c'est pourquoi nous nous en occupons. C'est pourquoi une société—qu'il s'agisse de la Société Radio-Canada ou d'une autre—est un organisme dynamique. C'est en quelque sorte un corps organique qui doit évoluer selon les exigences.

Pendant que j'ai le graphique, permettez-moi de vous signaler que le problème dont nous parlons, soit celui de *Seven Days*, se situe dans ce secteur-ci (sur le graphique) dont on n'a pas indiqué les détails. En fait, ce secteur comprend quatre sections relevant du personnel de la production, et c'est dans l'une d'entre elles que le problème se situe.

M. MACKASEY: Pourriez-vous définir le problème afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Vous ne cessez de parler du «problème».

M. OUIMET: Je parle du problème que nous pose *Seven Days*. Nous devrons donc l'envisager, à mon avis, dans le cadre de l'activité d'une division qui comprend des émissions, comme je l'ai dit, théâtrales, scolaires, agricoles et enfantines, le gros de l'activité de cette division se situant ici et non là (sur le graphique). Je parle uniquement de télévision. Pour la radio, c'est ici (sur le graphique), et il n'est question que du réseau anglais, son importance n'entrant pas en ligne de compte. Nous comptons toujours les deux autres divisions, d'égale importance. Nous discutons là d'un problème important, mais nous serions mal avisés de passer du particulier au général en appliquant à l'ensemble de la Société Radio-Canada le problème que pose l'émission *Seven Days*.

Soit dit entre parenthèses, j'ai passé outre aux services administratifs indiqués ici. Ils desservent les trois principales divisions. Ici, nous avons le service du personnel et de l'administration. Il s'occupe des questions du personnel pour le compte des trois divisions. Au réseau CBS, une grande partie de ce travail incombe à chaque division. Son organisation est beaucoup plus décentralisée que la nôtre. Ses grands domaines d'activité, notamment la télévision, la radio et la T.V.—et là, la question du bilinguisme ne se pose pas—sont distincts. Par exemple, la comptabilité, qui relève ici du vérificateur de division, est distincte pour la télévision et pour la radiodiffusion. Nous n'avons pas ainsi décentralisé parce que nous devons ménager beaucoup plus qu'il n'est tenu de le faire, je pense, étant donné qu'on a là 200 millions de contribuables contre 14 millions ici.

M. MACKASEY: Vous avez parlé du personnel. De qui relève-t-il?

M. OUIMET: De M. Dave Tasker.

M. MACKASEY: Auriez-vous l'obligeance de nous dire ce que constitue la division du personnel, car certains témoignages sont contradictoires à ce sujet?

M. OUIMET: Cette division s'occupe des questions de personnel, d'administration et de bien-être.

M. LEWIS: Il n'a rien à voir au recrutement ou au congédiement des employés?

M. OUIMET: Non.

M. MACKASEY: Ainsi, le personnel de *Seven Days* n'a rien à voir à cette division?

M. OUIMET: Non, mais s'il surgit certains problèmes intéressant la succursale d'un syndicat représentant les employés en cause, le service administratif de la division s'en chargerait.

(*Texte*)

M. BERGER: Monsieur Ouimet, on a regardé où était la problème dans *This Hour has Seven Days*. Si on se reporte aux discussions antérieures de la part du

ministre et des hauts fonctionnaires de Radio-Canada, si c'est juste la pointe de la banquise qui refroidit un peu les activités de Radio-Canada, la banquise comment est-ce qu'elle se projecterait là-dessus, sur tout cela, juste le bout de la banquise, *the tip of the Iceberg*. Mais la banquise elle-même, est-ce qu'elle se reflèterait sur tout votre graphique?

M. OUIMET: Vous savez que c'est très difficile pour moi de ne pas être complètement d'accord avec le ministre; mais c'est le ministre qui a fait cette déclaration, et je ne crois pas que M. Walker ait dit autre chose que toute la banquise se trouvait là. Je ne veux pas trop insister là-dessus. Nous avons des problèmes à régler dans d'autres secteurs de Radio-Canada; il y en a certainement, mais ce ne sont pas des problèmes de la même gravité que celui que nous avons étudié depuis quelques jours.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Dommage que votre graphique relatif aux sections des nouvelles et des affaires publiques n'indique pas le palier des chefs de production, ce qui n'est peut-être pas sans importance. En expliquant cette partie de votre graphique vous avez dit: «Notez que nous avons omis les producteurs délégués», mais vous avez omis également, dans le graphique des affaires publiques, le palier des chefs de production relevant de M. Haggan.

M. OUIMET: Permettez-moi de signaler que nulle part dans le graphique les avons-nous indiqués. Autrement dit, les chefs régionaux de production sont également chefs généraux de production. Je précise, en passant, que ce graphique a été établi en 1964.

M. LEWIS: M. Campbell, à Toronto, tombe-t-il dans la catégorie des chefs régionaux de production?

M. OUIMET: Il est un des quatre chefs de production. Le personnel de la production fait rapport à chacun des chefs de production.

M. LEWIS: C'est précisement ce que je veux dire. Entre la case des affaires publiques—soit M. Haggan—et celle du personnel de la production, il devrait en avoir une autre pour les chefs de production.

M. OUIMET: En effet, et d'autres également, mais il s'agit d'un graphique simplifié.

M. LEWIS: Mais dans les deux autres sections du graphique, on indique deux chefs de production au-dessus du personnel de la production, tandis que dans la section des affaires publiques le graphique n'indique aucun chef de production au-dessus du personnel de la production.

M. OUIMET: C'est un élément nouveau. Ici, nous avons le chef des nouvelles, là le chef des affaires publiques.

M. LEWIS: Que dire du chef de production générale?

M. OUIMET: Ces gens le sont aussi.

M. STANBURY: En d'autres termes, les chefs de production régionale relevant du directeur de la télévision sont en réalité sur le même palier que le chef de production générale des nouvelles et celui des affaires publiques?

M. OUIMET: Nous avons voulu raccourcir la filière. En fait, nous l'avons raccourcie parce que dans ce cas-ci le lien entre le chef de production générale des affaires publiques et le chef de la division est plus court. C'est l'un des deux buts visés.

• (11:10 a.m.)

M. STANBURY: Sans tenir compte de la longueur de la filière, cela revient à dire que ces personnes sont au même niveau général de rémunération ou, si vous voulez, ont la même responsabilité que les chefs de production régionale indiqués dans l'autre section du graphique.

M. OUIMET: Oui.

M. LEWIS: Y a-t-il des chefs de production sous la direction des chefs de production régionale?

M. OUIMET: Je le crois, mais je vais me renseigner.
Il y a des producteurs délégués; des chefs de production.

M. LEWIS: Mais en ce qui concerne les affaires publiques, vous avez et des chefs de production et des producteurs délégués, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Avons-nous, dites-vous, des producteurs délégués affectés à d'autres émissions que celles de *Document* et de *Seven Days*? Eh bien, il y en a d'affectés à *Festival.*

M. LEWIS: Si je ne m'abuse—et je m'excuse de vous le rappeler—l'émission *Public Eye* compte un producteur délégué.

M. OUIMET: En effet.

M. LEWIS: Je ne tiens pas à en connaître les détails, mais je veux bien comprendre la situation. Entre le chef de production générale des affaires publiques et le personnel de la production, qui comprend les réalisateurs, se trouve le personnel des chefs de production, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Oui. Permettez-moi d'ajouter qu'entre autres choses nous allons examiner la situation de ce secteur particulier qui prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que le domaine de la télévision prend de l'ampleur. Bien que nous avons déjà raccourci la filière en l'isolant de l'ensemble de l'exploitation, nous tâcherons de la raccourcir davantage. Mais j'ignore à l'heure actuelle ce qui...

M. LEWIS: Raccourcissement de la filière et élargissement de votre mentalité!

M. STANBURY: On prétend, semble-t-il, que dans ce cas-ci vous l'ayez trop raccourcie—de M. Walker aux animateurs, passant outre à tous les échelons intermédiaires.

M. OUIMET: Une fois n'est pas coutume.

M. BRAND: Nous ne discutons pas de cela.

M. OUIMET: Si vous me permettez de poursuivre, je dirai qu'un autre graphique analogue à celui-ci correspond au réseau français et qu'un autre, un peu différent, correspond à la diffusion d'émissions régionales. Mais, franchement, inutile de vous y attarder pour l'instant.

Des VOIX: D'accord.

M. OUIMET: Le graphique (structure fondamentale de la Société) ne s'étaie pas exactement sur la même base. Ici, le réseau anglais, dont nous avons parlé. Il y a les émissions régionales, et les émissions émanant du réseau français; le service des émissions régionales comprend diverses régions, étant dirigé par un directeur: Terre-Neuve, les Maritimes, les Prairies, la Colombie-Britannique, la région d'Ottawa, la région septentrionale, les forces armées, service fort important, les bureaux extérieurs et la station de Windsor. Toutes ces régions font rapport ici (sur le graphique). Le graphique que je vous ai montré indique en détail l'organisation du réseau anglais et du réseau français, mais, selon la hiérarchie—nous en avons discuté hier—le chef du réseau anglais et le chef du réseau français—et, soit dit en passant, j'aurais dû mentionner le service

international, qui ne semble pas trop nous intéresser pour le moment—font rapport en suivant la même filière, juste ici (sur le graphique). Aucun des vice-présidents du personnel de la Société responsables du financement, de la planification, du génie et du personnel, ne suit cette filière; ainsi, ils n'allongent pas la filière ou la «ligne» des services faisant directement rapport aux principaux administrateurs de la Société, soit le président et le vice-président.

Il serait peut-être utile de définir les fonctions de ces deux postes. Comme vous le savez, la loi prévoit la nomination d'un président et d'un vice-président. La loi précise tout simplement que le vice-président remplacera le président lorsque ce dernier est absent ou incapable de s'acquitter de ses fonctions. Mais, dans la pratique, nous avons au cours des ans partagé la responsabilité. Cela remonte à 1958, je pense, alors que M. Bushnell était vice-président. Voici comment se partage la responsabilité: le vice-président veille à l'exploitation de la Société et je m'occupe de la planification, des politiques et des relations avec les autorités supérieures—et elles sont nombreuses—notamment les comités. Je m'occupe du domaine extérieur, lui de l'activité intérieure. Voilà comment la tâche est partagée.

Ce partage des attributions vous intéresse peut-être, si oui, n'hésitez pas à m'interroger.

M. LEWIS: Le président et le vice-président font partie du conseil d'administration, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Nous avons ce que nous appelons un conseil mixte, car il se compose de représentants de la Société et de représentants de l'extérieur. C'est d'ailleurs la coutume adoptée par la plupart des sociétés. Le président et le vice-président sont membres—les deux seuls—du conseil d'administration. Le conseil comprend neuf autres représentants à temps partiel, choisis à l'extérieur de la Société et représentant l'ensemble des Canadiens, sur le plan géographique et aussi sur celui des intérêts.

Comme vous pouvez le constater, l'autorité, du moins au sein de la Société, relève du conseil d'administration de la Société, qui institue des comités.

M. LEWIS: Le conseil se réunit combien de fois par année en moyenne?

M. OUIMET: Six ou sept fois par année, trois jours d'affilée, dépendant des questions urgentes à traiter, s'il en ait.

Ce genre d'organisation, permettez-moi de le signaler, est tout à fait orthodoxe et ne diffère aucunement, je pense, de celle de la plupart des sociétés d'importance analogue.

On a parlé du nombre de vice-présidents et du titre de leurs fonctions. Cela n'a pas tellement d'importance, à mon avis. Nous comptons dix vice-présidents. Cependant, dans le cas des réseaux CBS ou NBC, il peut y en avoir une trentaine ou une quarantaine; c'est la coutume nord-américaine.

Je suis toujours un peu étonné quand le nombre de vice-présidents de la Société fait l'objet de critiques ou de ce que j'appellerais des remarques humoristiques. Ils jouent un rôle nécessaire, à mon avis, pour la bonne raison que ceux qui viennent à la Société veulent toujours voir le président, mais celui-ci, faute de temps, ne peut les recevoir; alors on les confie à un

vice-président. Si le visiteur ne traitait pas avec un vice-président, il serait sans doute déçu de s'entretenir, mettons, avec un directeur ou un chef de division.

M. STANBURY: Vous dites que le titre de vice-président n'est que poudre aux yeux destinée à appaiser le visiteur et que ces titulaires devraient plutôt être désignés directeurs?

M. OUIMET: Non; je pense qu'il est tout à fait convenable de les désigner vice-présidents. La coutume nord-américaine le veut ainsi. Quant aux réseaux américains qui, soit dit en passant, ne comptent pas un personnel plus nombreux que celui de la Société Radio-Canada, je pense que le nombre de leurs vice-présidents dépasse sensiblement le nôtre; ils ont appliqué le principe beaucoup plus que nous.

Je voulais tout simplement expliquer la coutume établie.

M. LEWIS: Maintenant que nous ne savons absolument plus à quoi nous en tenir au sujet de l'organisation, pouvons-nous poser des questions, monsieur le président?

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Allard.

M. ALLARD: Monsieur Ouimet, mes questions ne porteront pas sur la structure, que je qualifierais de *physique*, dont vous venez de nous faire l'exposé; quant à moi je suis émerveillé par cette structure-là je me fie à l'intelligence et à la compétence de l'*administration* qui est responsable, et qui, vivant au cœur du problème, est en mesure de porter un jugement sur les ramifications physiques et structurelles de l'organisation. Tout d'abord, je voudrais vous poser quelques questions sur le lien de responsabilité qui existe entre votre Société, l'honorable Secrétaire d'État et le Parlement. Monsieur Ouimet, comment définissez-vous la responsabilité de l'honorable Secrétaire d'État vis-à-vis le Parlement et, la vôtre vis-à-vis votre Société?

M. OUIMET: Je crois qu'il faut se référer au texte de la loi. Nous devons soumettre un rapport annuel au Secrétaire d'État. Nous devons, je crois, soumettre nos budgets au Secrétaire d'État, et certainement nos prévisions budgétaires; c'est ce que nous faisons. De plus, bien que la Loi n'en parle pas, toutes les questions qui sont posées au Parlement au sujet de la Société, sont référées au Secrétaire d'État et le Secrétaire d'État demande à Radio-Canada les réponses; nous fournissons au Secrétaire d'État les faits, et le Secrétaire d'État les transmet au Parlement.

M. ALLARD: En résumé, est-ce-que vous décririez le rôle de l'honorable Secrétaire d'État comme étant celui d'agent de liaison entre votre Société et le Parlement?

M. OUIMET: On dit souvent en anglais: «the minister of the CBC is the minister through whom the CBC reports to Parliament».

M. ALLARD: Qu'est-ce que cela voudrait dire, en français?

M. OUIMET: Cela voudrait dire exactement la même chose.

M. ALLARD: Même en français?

M. OUIMET: C'est le ministre par l'entremise duquel nous faisons rapport au Parlement.

M. ALLARD: C'est un rôle d'intermédiaire.

M. OUIMET: C'est un rôle d'intermédiaire et, d'ailleurs, il a toujours été reconnu. Cela remonte à 1936, début de la radio, et au début de la télévision. Le

ministre n'exerce pas d'autorité comme tel, sur Radio-Canada. C'est ce que la loi a prévu depuis 1936.

M. ALLARD: Donc, le ministre ne peut pas donner de directives en son propre nom à votre Société?

M. OUIMET: Il ne peut pas en donner, il n'en donne pas.

M. ALLARD: Le Parlement, à votre avis, peut-il donner des directives à votre Société?

M. OUIMET: Le Parlement je crois a donné beaucoup de directives au cours des années, d'abord par ses mesures législatives, et aussi pour aller encore beaucoup plus loin, en définissant le rôle et les objectifs de Radio-Canada.

Il l'a fait de plusieurs façons soit en légiférant ou encore en présentant un *Livre blanc*.

M. ALLARD: Que nous attendons.

M. OUIMET: Mais si le Parlement décide de voter certaines lois Radio-Canada doit s'y soumettre.

Le Parlement a toute autorité; le Parlement reçoit notre rapport et le discute non pas chaque année parce que ça fait déjà quelque temps que nous n'avons eu un comité parlementaire. Notons cependant que, jusqu'en 1961, nous en avions un à peu près à tous les 18 mois. Il y avait alors une surveillance étroite qui était exercée, et nous avons toujours essayé de suivre toutes les recommandations des comités parlementaires que nous pouvions accepter. Il y a eu certains cas où des recommandations furent faites qu'il était impossible de suivre.

M. ALLARD: Votre Société bénéficie d'une latitude ou d'un choix quant aux directives qui lui sont données par le Parlement, en matière de régie intérieure par exemple.

M. OUIMET: Si nous retournions aux déclarations déjà faites, disons en 1935, au moment où l'on préparait la législation de 1936, nous verrions qu'il y avait une intention, déclarée en Chambre, de constituer Radio-Canada en société de la Couronne, régie par le conseil d'administration. C'est-à-dire que le Parlement a toujours laissé aux administrateurs de la Société la responsabilité de prendre ses décisions de régie intérieure dont vous parlez, bien qu'au point de vue des finances, la Société, depuis quelques années, comme vous le savez, fasse approuver son budget annuellement d'abord par le Conseil du trésor, et ensuite approuver et voter par le gouvernement.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Autrefois, on s'occupait des permis pour les appareils récepteurs. Par la suite, il y a eu un octroi statutaire. Mais de façon générale, l'intention du Parlement, au cours des années—et ce fait a toujours été reconnu dès le début par tous les partis, tout le monde était d'accord—c'est que Radio-Canada devait être une institution établie sur le modèle de la BBC qui était née avant nous. En tant que société régie par un conseil d'administrateurs, ces derniers, fiduciaires du peuple canadien ou du Parlement, devaient prendre les décisions. Et je crois que l'idée était que s'ils ne faisaient pas leur travail, la façon de corriger la situation était de les remplacer. Je crois que, aujourd'hui encore, c'est l'idée acceptée au sujet de Radio-Canada.

M. ALLARD: Est-ce que le Parlement par le passé a déjà donné des directives à votre Société sur des points de régie intérieure?

M. OUIMET: Non, le Parlement n'a jamais donné de directives au sujet de la régie intérieure; il y a eu dans les rapports des comités parlementaires; et les rapports des comités parlementaires, de façon générale, si je me souviens bien, n'ont pas été approuvés par le Parlement. Il n'y a jamais eu de directives dans les détails de la régie intérieure.

M. ALLARD: En tant que président de la Société verriez-vous d'un œil défavorable que le Parlement, par son comité parlementaire, donne des directives en ce qui concerne la régie intérieure de Radio-Canada?

M. OUIMET: Je crois qu'il faudrait juger cette éventualité dans le contexte où cette situation se présenterait. Dans le système actuel, le Parlement a délégué au Conseil d'administration la responsabilité pour Radio-Canada. Il peut y avoir un autre système d'établi, c'est fort possible. Mais il faudrait y penser, je crois, avant de le faire.

M. ALLARD: Considérez-vous que cette délégation de responsabilité à votre Société donne carte blanche à l'administration de la Société en matière de régie intérieure?

M. OUIMET: Dans plusieurs domaines il n'y a certainement pas carte blanche. Du côté financier, comme nous devons faire approuver nos budgets chaque année, il n'y a pas carte blanche. Et cela détermine aussi le nombre d'employés que nous pouvons avoir. Mais quand vous parlez de programmation je dois vous dire très clairement que c'est mon opinion personnelle, n'ayant pas discuté ce point avec mes collègues dernièrement, c'est mon opinion personnelle et l'opinion de la Société telle que je la connais depuis 30 ans, savoir que le Parlement n'a jamais donné des directives particulières quant à la programmation des émissions de Radio-Canada...

Je crois que ça représenterait certainement des difficultés qu'il faudrait étudier à fond avant de se prononcer. Je crois qu'on changerait le système complètement. Là c'est un système où vous avez délégation à des gens choisis pour exercer cette responsabilité et je crois qu'il est important de décider ce que le Parlement veut continuer de faire. Si le gouvernement veut avoir un conseil d'administration, eh bien, si c'est la responsabilité du conseil d'administration, c'est à lui, je crois, à prendre les décisions qui lui ont été déléguées et s'il ne fait pas son travail, eh bien, il faut changer le conseil d'administration.

• (11.30 a.m.)

M. ALLARD: Le Parlement, à votre opinion, peut-il s'enquérir dans l'administration de votre corporation des directives que vous donnez à vos employés?

M. OUIMET: Oui, certainement. D'ailleurs, c'est arrivé régulièrement et presque à tous les comités parlementaires.

M. ALLARD: Le Parlement peut-il s'enquérir aussi des salaires, des dépenses que vous affectez à vos employés et du coût des programmes.

M. OUIMET: De façon générale, le Parlement l'a fait régulièrement. Il s'est toujours intéressé à nos dépenses d'année en année, et le Conseil du trésor aussi depuis quelques années, Quant aux salaires précis d'individus par contraste avec

l'échelle des salaires, là nous avons toujours maintenu que c'était une question de régie interne et qu'il n'était pas dans l'intérêt ni de la Société, ni dans l'intérêt général de donner les salaires des individus et on a toujours accepté cette recommandation de la Société, malgré que le gouvernement a le droit de les demander et d'insister. S'il décidait de le faire, eh bien, on les a, mais jusqu'ici on ne les a pas donnés parce que le Parlement et les comités ont été d'accord que ce ne serait pas une bonne chose de le faire. Mais il y a un autre moyen de le faire, c'est-à-dire c'est en étudiant des échelles générales qui s'appliquent à la Société plutôt que le salaire d'un individu.

M. ALLARD: Pourquoi cela ne serait pas dans l'intérêt de la corporation que le Parlement obtienne le détail des salaires payés à des individus dans la corporation.

M. OUIMET: Cela s'est présenté surtout au sujet des cachets payés aux artistes. Je me souviens, au comité de 1961 et à d'autres comités, où on demandait surtout quel était le cachet payé à monsieur un tel pour telle et telle émission et tout cela. Eh bien, évidemment les artistes sont en concurrence entre eux, et la minute que Radio-Canada commence à rendre public le salaire payé à un, eh bien, vous pouvez vous imaginer ce qui va arriver pour les autres. Les autres vont tout de suite dire, «celui-ci a tant, et je voudrais aussi être payé autant, je suis aussi bon, alors cela compliquerait beaucoup notre travail. A part de cela, il y a un certain élément de concurrence que je ne veux pas exagérer, mais tout de même les gens que nous payons sont des gens aussi qui peuvent être engagés ailleurs. Alors, je crois que ce serait désavantageux pour nous d'être obligés de révéler ce qu'on paie et qui donnerait aux autres un chiffre qui leur serait peut-être utile s'ils voulaient se servir des mêmes artistes, des mêmes employés. Après tout, nous sommes une société, une société avec son conseil d'administration; c'est de cette façon-là que nous avons été établis et de façon générale, dès les débuts de Radio-Canada, c'était l'intention de traiter Radio-Canada en tant que société avec son conseil, et non pas comme un ministère. C'est très important et c'est très important pour sauvegarder l'indépendance de Radio-Canada à tous points de vue.

M. ALLARD: C'est un point de vue qui se comprend, monsieur Ouimet. Sur un autre aspect, admettez-vous que le Parlement est responsable vis-à-vis le peuple canadien de l'administration financière, de la responsabilité financière de votre société, de votre corporation.

M. OUIMET: Certainement.

M. ALLARD: Comment voyez-vous que le Parlement peut s'acquitter de sa tâche de rendre compte à la population de tout l'aspect financier s'il n'obtient pas tous les détails des dépenses de la corporation.

M. OUIMET: Je crois qu'il y a moyen de vous donner tous les renseignements dont vous avez vraiment besoin sans entrer dans les détails de cachets individuels. Comme je vous l'ai dit, il y a moyen de vous donner les échelles payées, les cachets établis de façon générale sans entrer dans des cas précis qui causeraient des difficultés. Je crois que vous pouvez fort bien faire cela. A part cela, il y a encore cet aspect très général que j'ai souligné. C'est que tout de même il demeure que nos dépenses par programme sont encore les plus basses

que je connaisse pour les réseaux comparables. Alors, vous avez déjà une assurance là et on peut vous donner des chiffres. Je crois que c'est une façon rapide de vous rassurer sur ce qu'on fait. On est prêt à vous donner beaucoup de détails sans entrer dans les détails des salaires individuels.

M. ALLARD: A la suite du graphique que vous nous avez exposé sur les structures physiques, pourriez-vous nous dire brièvement, puisque la question s'est posée avec le problème de *Seven Days*, qui en dernier ressort détient la responsabilité de la réalisation, de la programmation, de l'éthique, de l'engagement, du congédiement, du retrait des programmes. Est-ce que cette responsabilité-là est prise en dernier ressort par les officiers supérieurs ou s'il y a une délégation de responsabilités avec les chefs de services?

M. OUIMET: Je ne pourrais pas vous donner une réponse générale à la question que vous m'avez demandée parce qu'elle contenait tellement d'éléments. Il faudrait que je fasse des distinctions entre les éléments que vous avez inclus dans votre question.

M. ALLARD: Réalisation.

M. OUIMET: Au point de vue de la réalisation, c'est d'abord la responsabilité du réalisateur et s'il le fait bien sous la surveillance du superviseur, eh bien, cela arrête là. Mais si dans un domaine qui est susceptible de causer des problèmes, eh bien, là nous pouvons prendre des mesures plus extraordinaires, c'est-à-dire qu'à ce moment-là nous pouvons exiger une supervision beaucoup plus étroite.

M. ALLARD: Qui vient d'où?

M. OUIMET: Ca dépend au juste de quoi nous parlons. Je parle de façon générale. Par exemple, l'émission des sports, le hockey,—c'est fini le hockey—, mais le hockey que nous avons eu la semaine dernière, eh bien cela est très important pourtant, mais cela ne préoccupe que les gens des sports, le service du sport. Bon, cela arrête là, mais si nous avions des difficultés continuelles avec le service des sports, eh bien le niveau supérieur s'intéresserait au problème pour essayer de le résoudre. Mais de façon finale—vous m'avez demandé qui en dernière instance prend la responsabilité pour tout cela—eh bien, c'est le conseil d'administration après.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est écoulé, monsieur Allard.

M. ALLARD: Il y a une limite de temps?

Le PRÉSIDENT: Oui, vingt minutes.

M. ALLARD: Ah! Je ne le savais pas. On peut revenir après?

Le PRÉSIDENT: Oui. Monsieur Prittie.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Monsieur le président, je ne saurais discuter, et il en va de même de la plupart des membres du Comité j'en suis sûr, des nombreux points signalés par M. Ouimet dans son exorde: la manière la plus économique d'exploiter la Société, son excellent travail, comme en font foi les nombreux prix gagnés, et le reste. Il a précisé, à l'aide des organigrammes, que la difficulté se situait dans une toute petite case, élément dans un assez vaste ensemble. Le président voit peut-être la situation de cet œil, mais ce n'est certes pas l'attitude du grand public qui, à en juger par les vues exprimées aux députés et, je suppose, à la Société, y voit un aspect primordial de la Société Radio-Canada. Cette émission réunissait le plus vaste auditoire, ne le cédant qu'au hockey à cet

égard. Je tiens à signaler que les téléspectateurs constituent une clientèle et qu'à leurs yeux, l'émission importe au plus haut point; il ne s'agit pas d'une petite case dans un grand organigramme, monsieur le président; je ne viens pas de poser une question, mais de formuler une déclaration.

M. OUIMET: Je conviens que cet aspect du problème est fort important, comme en témoigne d'ailleurs la grande popularité de l'émission, mais j'en ai traité du point de vue organisation et non de celui de l'émission proprement dite. J'ai voulu signaler que le problème, peu importe son ampleur, avait surgi dans ce secteur-là et non ailleurs. J'ai essayé de ne pas généraliser cet aspect particulier, quelle qu'en soit l'importance. C'est tout ce que j'ai voulu faire.

M. PRITTIE: Monsieur Ouimet, le journal d'hier commentait, au sujet de «Seven Days», une déclaration du président de l'ACTRA selon laquelle le cas de M. LaPierre serait soumis à un conseil d'arbitrage dont la décision serait irrévocable. A-t-il raison et la Société a-t-elle accepté de confier le cas de M. LaPierre à un conseil d'arbitrage dont la décision serait irrévocable?

M. OUIMET: Nous sommes convenus d'agir ainsi. Le contrat conclu entre l'ACTRA et ses membres le stipule, je pense. C'est la façon normale d'agir dans les questions de ce genre, en effet.

M. PRITTIE: Alors, à supposer que l'arbitre-juge, peu importe qui sera désigné à ce titre, se prononce en faveur de M. LaPierre, celui-ci reprendra-t-il son poste d'animateur de l'émission l'année prochaine?

M. OUIMET: Ne brûlons pas les étapes; je l'ignore. En fait, je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec le vice-président de l'administration. C'est la coutume, je le sais, et je n'ignore pas qu'on puisse recourir à l'arbitrage.

M. PRITTIE: A mon sens, si les deux parties en cause sont convenues d'accepter la décision de l'arbitre-juge et si ce dernier se prononce en faveur de M. LaPierre, j'estime que celui-ci devrait être restaurer dans le poste qu'il occupait.

M. OUIMET: Je le répète, il nous faudra étudier cette question. Monsieur Prittie, je ne suis pas très versé en matière d'arbitrage. Je demanderai donc à M. Coderre, vice-président de l'administration, d'expliquer le principe dont s'inspire l'arbitrage. Il est présent et peut répondre à votre question.

M. Guy CODERRE (*vice-président de l'administration de la Société Radio-Canada*): En réponse à cette question, je dirai d'abord que l'ACTRA a présenté un grief conformément à l'accord conclu avec la Société; cet accord stipule que toutes ces questions seront discutées avec les représentants des deux parties aux niveaux régional, national et ensuite à celui de l'arbitrage. En présentant leur grief—dont les détails m'échappent—les auteurs disputent à la Société le droit d'avoir rapporté le contrat comme elle l'a fait. Et, après avoir suivi la filière, brûlant d'un commun accord les étapes afin d'entendre les arguments de part et d'autre, nous avons tout simplement accepté de déférer la question à l'arbitrage, conformément au contrat. Et, comme vous l'avez dit, la décision de l'arbitre-juge pourrait infirmer ou confirmer la nôtre. Cela reste à voir.

M. PRITTIE: L'arbitrage portait-il simplement sur l'emploi de M. LaPierre dans l'émission *Seven Days* ou sur son emploi à d'autres titres par Radio-Canada?

M. CODERRE: Pour répondre à cette question, je préférerais avoir le grief sous les yeux. Néanmoins je crois qu'il s'agissait plus particulièrement de *Seven Days* et de l'annulation de son contrat. Je ne me rappelle pas si c'était une pure et simple contestation de notre droit de mettre fin au contrat dans les circonstances ou bien si c'était la raison de l'annulation qui était en cause. Il me faudrait vérifier.

M. PRITTIE: Je vous saurais gré d'examiner cette affaire et de nous en reparler plus tard. Elle paraît assez importante vu que les ententes portent sur l'emploi de M. LaPierre dans l'émission *Seven Days*. Si un arbitre conclut en sa faveur, il se pourrait que certaines autres personnes intéressées dans le programme se mettent en frais de. . .

M. CODERRE: Permettez. Sur ce point j'aimerais donner quelques détails. Techniquement la chose est possible, sous l'angle où je vois le grief. En d'autres termes, dans la forme sous laquelle il est présenté, il suffit qu'on le maintienne pour que la Société se voit forcée par arbitrage de revenir sur sa décision. Mais, comme l'a laissé entendre le président, d'une pareille chose, si jamais elle se produit, il nous faudra en prendre notre parti.

M. LEWIS: Le grief, si je ne m'abuse, a été déposé. M. Prittie s'est absenté quelques jours. Je ne saurais dire si nous possédons la transcription des minutes de la séance, mais les deux lettres d'ACTRA, adressées à la Société au sujet du grief, ont été, elles, déposées ici.

M. PRITTIE: Vous êtes bien aimable, je vous remercie. Je vérifierai donc la chose moi-même. Monsieur le président, il y a certaines questions à poser à la suite de la déclaration que le président de la Société a faite au Comité l'autre jour. Une divergence d'opinion existe entre la direction et le groupe de *Seven Days* dans le domaine de l'éthique journalistique. C'est l'expression employée par le président dans sa déclaration. J'aimerais poser à ce dernier la question que voici: y a-t-il des pratiques que n'hésiteraient pas à employer les grands quotidiens du Canada, mais que vous interdiriez au personnel de Radio-Canada, que ce soit dans le département des nouvelles ou dans celui des affaires publiques?

• (11.50 a.m.)

M. OUIMET: A dire vrai, j'ignore ce que sont les pratiques en honneur dans les grands journaux. Seule la question des pratiques en cours à Radio-Canada a retenu notre attention. Dans mon exposé, j'ai dit que si le fait d'établir à Radio-Canada un code d'éthique plus sévère voulait dire désavantager Radio-Canada et l'empêcher d'obtenir une primeur de temps à autre, nous étions prêts alors à s'accommoder de ce désavantage, mais je suis bien incapable de dire si tel ou tel journal ou si tel ou tel reporter,—et je crois qu'il faut exprimer la chose sous cette forme,—utilise ou n'utilise pas des méthodes que nous considérerions comme contraires à l'éthique professionnelle.

M. PRITTIE: Vous ne répondez pas à ma question. Il existe, je pense, des journaux qui de fait ont recours à des pratiques qui, comme vous le dites dans votre exposé, n'obtiendraient guère votre approbation. Permettez-moi de vous citer un exemple. A mon sens, au moment où l'affaire Munsinger prenait une certaine ampleur, le *Daily Star* et le *Telegram* de Toronto ne reculaient devant rien pour se battre l'un l'autre dans la course aux primeurs. A une occasion, le *Star* a sorti une première édition qui ne parlait aucunement de l'affaire, édition

qui, il le savait, irait à la direction du *Telegram*. Ensuite sortit l'édition qu'on voulait publier. Supposons que le groupe de *Seven Days* eût été capable de sortir la nouvelle de l'affaire Munsinger avant les journaux canadiens, auriez-vous exigé qu'il demeure dans certaines limites?

M. OUIMET: Cela dépend entièrement de la manière dont il aurait obtenu la nouvelle. S'il l'a obtenue sans présentation fausse, sans supercherie, sans moyens illégaux, je crois alors que tout serait bien.

M. PRITTIE: Je ne suis pas assez au courant des mœurs journalistiques pour dire si oui ou non les reporters ont recours à la fausse présentation ou à la supercherie quand ils luttent les uns contre les autres pour obtenir une nouvelle sensationnelle.

M. OUIMET: Si une personne se présente à vous comme votre tante et ne l'est pas, pour moi, cela, c'est de la supercherie.

M. LEWIS: Si M. Prittie ne peut voir la différence, il mérite d'être dupé.

M. PRITTIE: Peut-être qu'un programme comme *Seven Days* ne peut produire le type d'émission qui est le sien sans déroger aux règles générales que vous avez toujours appliquées. Vous préférez la méthode directe pour cueillir et diffuser les nouvelles.

M. OUIMET: Je ne dirais pas cela. Nous avons vu, par ce que nous a dit M. Walker, que le grand nombre des émissions, et certaines des meilleures et certaines de celles qui ont été le plus goûtées du public, étaient des émissions absolument irréprochables en ce qui concerne aussi bien le mode de collecte de la matière que les lignes de conduite mises en cause. A mon avis, il est très possible d'avoir un excellent programme et qui, sans rien sacrifier de ce qui fait la force de *Seven Days*, en éviterait cependant les excès. Nous en sommes persuadés. La chose a été débattue à plusieurs reprises à tous les niveaux de la Société.

M. PRITTIE: Il a été dit un certain nombre de fois—par M. Walker, je pense—que vous vouliez que *Seven Days* demeure et qu'à votre sens, il pouvait devenir un meilleur programme. Cependant, il m'apparaît à moi, si je m'en tiens au genre de choses auxquelles vous vous opposez et qui traitent apparemment d'affaires publiques, que vous avez là un excellent programme d'affaires publiques de la même classe que *Close-Up*, mais que vous ne voulez pas dans le cas de *Seven Days*. De toute apparence, pourtant, bien des Canadiens l'acceptent. Je parle d'une bonne émission que vous dites ne pas vouloir dans *Seven Days*.

M. OUIMET: Je dois dire que ni la Société ni moi-même nous ne souscrivons de quelque façon que ce soit à cette affirmation. Nous pensons que *Seven Days* sans ses excès serait un meilleur programme et que le public en aussi grand nombre l'aimerait.

M. PRITTIE: Permettez-moi de rappeler certaines questions abordées par *Seven Days* et qui n'ont pas eu l'heur de plaire à sa direction. Ces questions, je pense, sont celles qu'a énumérées M. Walker. Il a parlé de l'émission sur le pape, par exemple. Je suis d'accord avec M. Fairweather pour dire qu'il s'agissait en l'occurrence moins d'une satire contre le pape que d'une satire contre les méthodes américaines de publicité.

M. OUIMET: Vous voulez un commentaire sur chaque émission?

M. PRITTIE: Non. Je suis en train de relire certains des sujets mentionnés par M. Walker, sujets auxquels la direction a trouvé à redire parmi ceux qu'a abordés *Seven Days*.

M. OUIMET: Vous voulez dire l'émission sur le pape? Je crois bien que le public ne l'a pas prise pour une satire des mœurs publicitaires américaines.

M. PRITTIE: Les gens qui se sont plaints?

M. OUIMET: Les gens qui se sont plaints ne l'ont pas prise pour cela.

M. PRITTIE: J'imagine que le nombre est une autre affaire.

M. OUIMET: C'est une chose importante et, si vous voulez bien m'en donner l'occasion, j'aimerais vous l'expliquer.

M. PRITTIE: En ce cas, peut-être me permettriez-vous de vous poser une autre question. J'ai demandé à M. Walker si à son avis il est de mise de prendre la famille royale pour sujet d'une courte pièce satirique. Je crois qu'il a répondu que non. Il a critiqué une satire dirigée contre le vice-président des États-Unis. Je lui ai demandé alors s'il y avait lieu pour certaines hautes charges d'éviter tout commentaire satirique et j'ai voulu savoir où tirer la ligne. Est-ce après le pape, la famille royale, le président des États-Unis, le président de la France?

M. OUIMET: Je répondrai volontiers à cela. Je ne vois pas quelle sorte de liste nous pourrions faire de gens à ne pas toucher par la satire. Qu'on me permette de le dire nettement. Ça dépend du morceau lui-même, de sa facture; ça dépend des circonstances. Je suis sûr, par exemple, qu'il y a une satire sur la reine qui serait acceptable et qu'il y en a une qui ne le serait pas. De même je pense qu'il pourrait y avoir une satire sur le pape qui serait admissible et une autre qui ne le serait pas. Cela dépend aussi du but que l'on poursuit. Nous avons parlé du nombre de gens qui se trouvent blessés et c'est là un élément qu'il ne nous faut jamais oublier. En d'autres termes, notre programmation n'est pas faite pour nous-mêmes. Ce qui compte, ce n'est pas ce que nous aimons ou ce que nous détestons, ce qui nous scandalise ou ce qui blesse nos collègues. Nous devons nous fonder sur ce que sera la réaction du public à ce que nous présenterons. Il arrive que nous sachions que notre émission va désobliger un certain secteur du public et nous devons en tenir compte ou pas selon le bien que nous croyons devoir sortir du programme. Nous en sommes venus à la conclusion que c'est le prix qu'il faut payer pour apporter au public certaines informations. Certains sujets, quelque blessants qu'ils puissent être pour certains groupes, doivent néanmoins être discutés dans un programme d'informations générales comme nous avons. Notre devoir est d'informer le public, même au risque de vexer certaines gens.

Cependant quand il s'agit d'une satire dont le seul objet est d'amuser, comme c'était le cas pour le sketch en cause, nous n'avons aucun argument valable pour contrebalancer le fait que 19 p. 100 de nos auditeurs ont été gravement ennuyés. Nous avons eu sous les yeux les chiffres et nous les avons analysés avec grand soin. Par exemple, les protestataires n'étaient pas tous de la même religion et un grand nombre se sont plaints qui croyaient que ce n'était certes pas le moment de produire un tel programme. Ce qui plus est, la satire elle-même n'avait pas tellement de valeur. Mais c'est là question de goût. Il est vrai que 50 p. 100 n'y trouvaient pas trop à redire, mais, dans notre façon

d'envisager ces choses, nous ne devrions pas de propos délibéré blesser une aussi large proportion de l'auditoire que 19 p. 100 à seule fin d'en amuser, peut-être 50 p. 100 et, probablement de les amuser plus ou moins. Je sais des cas où nous déciderions froidement de blesser et de scandaliser 19 p. 100 de la population afin de transmettre une certaine information au public. Dans le présent cas, il ne s'agissait aucunement d'information, c'était davantage une forme de divertissement. Cela s'applique aussi bien aux plaisanteries sur les personnes que celles qui visent les races, les croyances.

M. PRITTIE: Donc le nombre de personnes susceptibles d'être blessées n'est pas ce qui vous guide?

M. OUIMET: Manifestement. Dans certains cas, 1 p. 100 de la population sera blessé, dans d'autres, 5, 10 ou même 50 p. 100.

M. PRITTIE: C'est un terrain délicat.

M. OUIMET: Nous sommes ici dans le domaine du bon goût; nous ne discutons pas de moralité. Je ne recours pas à la statistique pour savoir ce qui est bien ou mal; je recours à la statistique pour savoir ce que l'on juge de bon goût ou de mauvais goût au Canada, et cela peut ne pas s'appliquer aux autres pays.

M. PRITTIE: J'ai une seule autre question à poser là-dessus. Dans la dernière émission de *Seven Days,* dimanche, il y avait une pièce satirique sur les guérisseurs mystiques. J'imagine que cela a pu blesser un très grand nombre de Canadiens qui appartiennent à l'Église fondamentaliste, mais peut-être ne forment-ils qu'un minime pourcentage de la population. Comment joue là-dedans votre évaluation?

M. OUIMET: Si j'avais le rapport du sondage dans ce cas-ci, je pourrais vous dire exactement combien de personnes ont été offusquées et combien ne l'ont pas été. Pour cette émission vous avez raison, un certain nombre de gens ont dû être blessés. Je jugerais en ce moment qu'ils n'ont pas dû être nombreux.

M. PRITTIE: Voilà le hic. Votre jugement semble coloré par le nombre possible de personnes qui seront scandalisées par le programme.

M. OUIMET: Ce n'est pas si simple que cela. Nous devons assumer nos responsabilités en ce sens que nous devons juger par nous-mêmes. Et ce jugement que nous rendons à titre professionnel, il est conditionné par un très, très grand nombre d'années de situations analogues, si bien que nous savons la réaction des gens que nous servons. Rien de plus normal, à mon avis. A dire vrai, je ne vois pas la difficulté philosophique que vous avez avec le nombre qui peut intervenir.

M. PRITTIE: Tout ce que je dis, c'est qu'il me semble à moi que c'est la taille du groupe susceptible d'être bléssé qui détermine le genre de satire qu'on peut utiliser dans un programme de Radio-Canada. S'il s'agit d'une faible minorité, c'est moins important que si la proportion était très grande.

M. OUIMET: Pensez-vous que, comme personnes responsables, nous devrions présenter une satire que son auteur considère comme remarquable quand nous savons qu'elle scandalisera tout le monde dans le pays? Et je vous poserai la contrepartie de cette question: pensez-vous que nous devrions ne pas diffuser un texte quand un très petit nombre de gens seraient blessés tandis que tout le reste de la population aimerait le voir? Voilà les problèmes pratiques que nous avons à résoudre et je ne crois pas qu'il faille s'en tenir de près au chiffre exact

en réaction publique. Chose certaine, c'est une position valable et c'est pourquoi il est avantageux de savoir ce que le public accepte et ce qu'il rejette, de connaître ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas.

Il serait trop facile pour le président de Radio-Canada que de dire:«Ce qui passe, c'est ce que j'aime et ce qui ne passe pas, c'est ce que je n'aime pas.» J'ai appris au cours des ans qu'il y a meilleures façons d'aborder ce problème. S'il s'agissait d'une question de morale, une question de principe, comme la question d'éthique dont nous parlions tout à l'heure, eh bien!, sur ce point, je sais ce que je veux et le bureau sait ce qu'il veut. Nous assumerions nos responsabilités et nous dirions: «Nous ne ferons pas cela parce que ce n'est pas bien.» Mais ici nous sommes aux prises avec une question de goût, et cela varie selon votre auditoire. Le goût peut n'être plus celui d'il y a, mettons, cinq ou dix ans, et n'être pas celui qui règnera dans dix ou quinze ans. N'oublions pas qu'il ne s'agit pas d'une chose statique. Et nous devons constamment tenir compte de la mesure dans laquelle le texte que nous présentons est acceptable aux yeux des gens que nous servons.

M. PRITTIE: Vous m'avez posé une question et je vais y répondre. Il n'y a personne ni institution qu'on ne peut critiquer et si on se soucie trop des réactions on ne peut guère faire de critique.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous prendre quelques minutes de repos avant de continuer?

M. STANBURY: Continuons.

Le PRÉSIDENT: Il semble qu'une minorité seulement désire une pause.

M. LEWIS: Monsieur Ouimet, j'aimerais appeler votre attention sur des points précis. Auparavant, avec la permission de M. le président, j'aimerais vous dire pourquoi. A mon humble avis, votre exposé paraissait beaucoup mieux qu'il ne l'est en réalité quand vous avez abordé le cas qui nous préoccupe, car, comme nombre d'autres témoins, vous vous êtes lancé dans des généralités qui sonnaient bien. Vous avez dit en général que vous étiez contre le mauvais goût,—et qui ne l'est pas?—que vous étiez pour l'ordre,—et qui ne l'est pas?

A mon humble avis, en généralisant ainsi vous avez exagéré vos objections comme l'ont fait d'ailleurs de la même manière certains des employés de *Seven Days*. C'est dans ce contexte que je veux vous poser des questions sur des points précis. Comme M. Fairweather l'a révélé l'autre jour, la cinquantaine de programmes renfermaient environ 500 sujets et tous ceux parmi vous qui les ont critiqués n'en ont critiqué toujours que la même douzaine ou quinzaine peut-être. Qu'est-ce qui revient toujours? L'incident Fawcett, l'incident Sévigny sous le rapport de l'éthique des moyens d'obtenir la matière; on entend parler du danseur Go-Go et d'une ou deux autres choses qui sont des exemples de mauvais goût. Si c'est vrai que sur 500 sujets il n'y en a eu que 12 ou 15 de répréhensibles, ne diriez-vous pas, monsieur Ouimet, que c'est là une jolie fiche pour un programme? Ne diriez-vous pas qu'un programme qui peut afficher de tels états de service est dans l'ensemble un bon programme?

M. OUIMET: En réalité, la proportion était plus grande. En outre, ce que vous ne savez pas et ce que je dois vous dire, c'est que, depuis deux ans, semaine après semaine, régulièrement, nous avons dû nous occuper de ce programme et cela à tous les niveaux de la Société.

M. LEWIS: Vous objectiez-vous au fait d'avoir une émission qui présentait des idées dont vous aviez à vous occuper constamment?

M. OUIMET: Nous n'aurions pas eu à nous en occuper constamment seulement parce qu'il s'agissait d'idées. Nous devions le faire parce qu'il s'agissait d'idées. Nous devions le faire parce qu'il s'agissait d'idées qui étaient contraires à notre politique, même à notre politique modifiée pour les besoins de la cause; nous avions aussi à nous occuper de façons de procéder avec lesquelles nous n'étions pas d'accord. Cela se répétait sans cesse.

M. LEWIS: Lorsqe vous dites «nous» monsieur Ouimet, voulez-vous dire que nous étiez personnellement constamment engagé dans cette discussion depuis deux ans?

M. OUIMET: J'ai pris part à un grand nombre de discussions de ce genre. Nous bénéficions d'un grand avantage à la Société Radio-Canada—qui est souvent aussi un grand désavantage—en ce sens que nous pouvons voir ce que nous produisons. Nous n'avons pas besoin de demander des rapports sur les émissions, nous les voyons et je crois que c'est important. Nous avons l'habitude de toujours évaluer ce que nous faisons et cela fait partie de notre travail.

• (12.10 p.m.)

M. LEWIS: Plus précisément, à quoi vous objectez-vous? Vous aviez un groupe de personnes qui présentaient des idées, vous n'étiez pas d'accord avec certaines de ces idées et de ce fait, il en résultait des différences d'opinion entre vous et cette équipe. Dans plusieurs cas, je crois comprendre que quand vous leur avez demandé de ne pas faire certaines choses, cela n'a pas été fait. Dans certains cas, vous n'étiez pas d'accord avec le résultat final. Nous n'avons pas vu d'exemple où on ait délibérément défié l'autorité et où on ait présenté quoi que ce soit au cours d'une émission malgré les ordres de la direction. Il n'y a eu aucun cas de ce genre. Il y a eu des cas. . .

M. OUIMET: Mais il n'est pas aussi simple d'administrer une Société, telle que le service de radiodiffusion et de télévision, que vous le décrivez.

Après un certain temps, la responsabilité de faire ce que veut la Société doit être prise par les personnes responsables, selon leurs attributions respectives. Cela doit être fait au niveau du réalisateur ou du directeur des émissions mais ne doit pas engager toute la Société Radio-Canada.

M. LEWIS: Précisément; et je soumets respectueusement que c'est là le sujet de la controverse et non pas les déclarations qui ont été faites au sujet des «défis» à la Société ou de déclarations générales qui ont été faites par d'autres personnes. C'est là le point en litige; et ma prochaine question, qui traite précisément de ce point, est la suivante: Avez-vous, vous et vos associés, une confiance suffisante en ceux qui ont la responsabilité des émissions sur les affaires publiques, et de même, ces gens qui ont la responsabilité des émissions sur les affaires publiques ont-ils une confiance suffisante en vous pour qu'à l'avenir, l'émission soit bien faite? C'est vraiment là le sujet de cette discussion.

Maintenant, laissez-moi vous demander. . .

M. OUIMET: Vous venez de faire une déclaration que j'aimerais relever.

M. LEWIS: Certainement.

M. OUIMET: Cette déclaration était sous forme de question.

A mon avis, s'il s'agit d'une différence d'opinion ou d'une différence de philosophie entre ceux qui sont en charge des émissions et la Société, alors vous

aurez des problèmes de confiance et des problèmes de communication. Je crois donc que les données fondamentales du problème auxquelles il a été fait allusion sont beaucoup plus importantes que cette question de confiance que vous mentionnez; et cela provient du fait que vous prenez pour acquis cette différence d'opinion; s'il n'y avait pas eu cette différence d'opinion à la base, la question de confiance ne se serait pas posée.

M. LEWIS: Exactement; et une différence d'opinion est très souvent une chose très subjective. Je ne dis pas que les émissions sont bonnes ou mauvaises. J'ai vu plusieurs choses à l'émission *Seven Days* que je n'ai pas aimées et que j'ai trouvées de mauvais goût. Ce sont peut-être les mêmes que celles que vous avez mentionnées.

M. JOHNSTON: Monsieur Ouimet, lorsque vous avez parlé de différence d'opinion, vous vouliez peut-être plutôt dire une différence de philosophie?

M. OUIMET: Oui.

M. JOHNSTON: Vous avez d'abord employé le mot «philosophie» puis vous avez ensuite employé le mot «opinion».

M. OUIMET: Je crois qu'il serait plus juste de dire qu'il s'agit d'une différence de concept et de philosophie plutôt que seulement d'opinion.

M. LEWIS: D'après votre déclaration et les autres déclarations que nous avons entendues, je ne suis pas d'accord mais je ne veux pas gaspiller une partie de mes vingt minutes là-dessus.

Comme je l'ai dit, dans votre déclaration, telle que vous l'avez formulée, vous avez en effet dit que M. Haggan avait été un des témoins de *Seven Days*. Cela est-il juste pour M. Haggan, monsieur Ouimet?

M. OUIMET: Ai-je dit qu'il avait été un des témoins de *Seven Days*?

M. LEWIS: Je crois que vous avez dit, au haut de la page 8:

> Il y a un point amusant à mentionner à ce sujet. Vous vous souviendrez qu'un des témoin de *Seven Days*—je ne me rappelle plus si c'était M. Leiterman ou M. Haggan—a dit que la Société avait adopté une «attitude rigide». . .

M. OUIMET: C'était sans doute un lapsus freudien.

M. LEWIS: Freudien ou pas, je crois que c'était un lapsus très suggestif et qui ne peut que causer beaucoup de tort à la confiance qui doit exister à tous les niveaux de l'administration.

Si ce n'est pas vrai, je vous demenderais alors, pour l'avenir de la Société Radio-Canada, de retirer maintenant cette suggestion à l'effet que M. Haggan, directeur général, ait été un des témoins de *Seven Days*.

M. JOHNSTON: A la lumière des témoignages qui ont été entendus, je crois que ce lapsus était très compréhensible.

M. LEWIS: M. Haggan était d'accord avec certains des points de vue de *Seven Days* et il a aussi dit que M. Leiterman et M. Watson étaient des gens avec lesquels il était très difficile de travailler . . .

M. BASFORD: Je ne crois pas que M. Lewis et M. Johnston devraient avoir un débat à ce sujet.

M. LEWIS: C'est vrai.

M. OUIMET: Vous êtes allé plus loin cependant monsieur Lewis. Ce que j'ai dit au sujet des témoins est peut-être exact, mais j'en ai dit plus que cela en ce qui concerne M. Haggan.

M. LEWIS: Oui, je le sais.

M. OUIMET: J'ai définitivement dit qu'en ce qui concernait sa conduite récente—je dois vérifier les mots exacts...

M. LEWIS: Pour vous aider, c'est au bas de la page 17. Vous faites allusion à l'accord de M. Haggan avec ce que vous avez appelé les «défis» à la direction lancés par l'équipe de l'émission *Seven Days* et vous terminez en disant qu'il s'est «placé dans une situation impossible».

M. OUIMET: C'est exact.

Voudriez-vous que j'en dise plus long à ce sujet?

M. LEWIS: Oui; sur les mots «dans une situation impossible».

M. OUIMET: Il s'agit ici de l'un de nos directeurs. Sur le tableau, j'ai expliqué la responsabilité de chaque directeur dans son domaine particulier.

M. Haggan a eu la responsabilité de plusieurs autres émissions mais aussi celle de *Sevan Days* pendant deux saisons. Le directeur général, à mon avis, est un genre de pivot—de trait d'union—entre la politique de la Société Radio-Canada et sa mise en œuvre. C'est vraiment là où elle commence à mon avis. Vous pensez peut-être qu'elle commence un peu plus haut ou un peu plus bas...

M. LEWIS: Je crois que je suis d'accord.

M. OUIMET: On doit s'attendre à ce qu'il connaisse les grandes lignes de la politique de la Société, à l'intérieur desquelles il doit travailler et préparer ses émissions. Il doit s'assurer que les émissions qui sont réalisées par lui ou par ses collaborateurs ne soient pas simplement de bonnes émissions du point de vue artistique ou à tout autre point de vue, mais qu'elles soient réalisées dans le cadre de cette politique à laquelle j'ai fait allusion. S'il agit ainsi, des consultations fréquentes à tous les échelons de l'administration ne sont pas nécessaires. Mais dans le cas contraire, il doit sans cesse s'en référer aux échelons supérieurs de l'administration et obtenir confirmation post facto ou prefacto.

J'ai déjà dit que l'émission, bien sûr, demandait plus que l'attention ordinaire, et, dans le cas de *Seven Days*, nous étions prêts à le faire étant donné la nature de l'expérience.

M. LEWIS: Et vous avez nommé un directeur spécial n'est-ce pas?

M. OUIMET: Oui; pour aider M. Haggan à faire son travail; et c'est lui-même qui l'avait suggéré; il voulait un directeur spécial et nous le lui avons accordé. Je ne suis pas certain maintenant que du point de vue du processus de consultation, c'était nécessairement la meilleure façon de procéder, mais de toutes façons, c'est ce qui a été recommandé et nous l'avons approuvé.

Si *Seven Days* avait été une émission ordinaire, on aurait jugé M. Haggan comme un piètre directeur peu de temps après le début de la présentation de l'émission; mais il s'agissait d'une émission difficile et qui exigeait de la part de chacun beaucoup d'idées nouvelles; nous le savions et étions prêts à agir en conséquence.

Il s'agissait d'une émission d'avant-garde, mais elle a toutefois démontré plusieurs grandes qualités aussi bien que des imperfections. C'est pourquoi nous avons accepté de continuer à faire face aux difficultés même si la situation était loin d'être normale par comparaison avec celles affrontant un directeur dans l'exercice de ses responsabilités.

Donc, pendant plusieurs mois—en fait pendant une période de, disons 18 mois ou un peu plus—nous avons eu à faire face à une situation où nous n'avons pas appliqué les critères normaux pour évaluer le rendement du directeur, parce que ce dernier se trouvait placé dans une situation extraordinaire et parce que nous voulions garder l'émission. A notre avis, c'était là le point le plus important.

Ce que je viens de dire au sujet de M. Haggan s'applique aussi à d'autres. Nous voulions garder l'émission. Nous voulions collaborer autant que possible et nous montrer compréhensifs face à une situation que nous n'aurions pas tolérée normalement.

Il y a eu récemment un certain nombre d'occasions—une en particulier dont je ne me rappelle pas exactement la date, mais disons que c'était à la fin de février ou au début de mars—où M. Haggan a demandé à me voir, je l'ai reçu et nous avons eu une conversation privée.

M. LEWIS: Et il vous a soumis un mémoire auquel il a été fait allusion?

M. OUIMET: Non.

M. LEWIS: Il ne vous a pas soumis de mémoire?

M. OUIMET: Non, pas à cette occasion. J'y reviendrai plus tard.

M. LEWIS: Monsieur le président, en tant que membre de ce Comité et en tant que Canadien, je veux accorder au président de la Société Radio-Canada tout le respect auquel il a droit et je ne veux donc pas l'interrompre alors qu'il nous donne une explication qui est aussi longue qu'il le juge à propos...

M. OUIMET: Merci.

M. LEWIS: ...mais je remarque que mes vingt minutes ont été presque complètement employées par cette explication.

Une VOIX: Parce que c'était une bonne question.

M. OUIMET: On ne peut pas répondre à toutes les questions par un oui ou par un non.

M. LEWIS: Oui. J'attirais simplement votre attention sur ce fait, je ne vous critiquais pas.

M. OUIMET: A ce moment-là, au cours de cette discussion, j'ai commencé à me demander si nous pourrions vraiment exercer un contrôle sur cette émission, par l'entremise de M. Haggan, en nous servant du processus habituel de direction. Je me suis posé la question. C'était à la fin de février, quoique je n'aie pas vérifié la date exacte. Et puis, un peu plus tard—en fait, pas mal plus tard—je crois que c'était le 15 avril—il est venu me voir. Il voulait me voir seul à seul. Je

l'ai reçu quelques minutes seul à seul et j'ai décidé qu'il s'agissait d'affaires dont devraient être tenues au courant les personnes concernées de l'administration. J'ai donc demandé à M. Walker et à M. Briggs de venir et d'entendre ce que M. Haggan avait à dire.

A ce moment-là, nous avons entendu des déclarations qui ont provoqué une inquiétude encore plus grande. Par exemple, il nous a dit, lorsqu'il a été question de mettre Leiterman au courant au sujet de son émission pour l'année suivante, qu'il n'était pas certain s'il accepterait ou non de le faire car il n'était pas d'accord.

Inutile de vous dire que lorsqu'un de vos directeurs réagit de cette façon, vous avez encore plus de doutes à son sujet. Puis le 18 avril, il y a eu une autre réunion où le même genre de commentaires nous ont été faits sur le même sujet. C'est pourquoi je dis que M. Haggan s'est placé dans une situation impossible.

M. LEWIS: Au cours de votre déclaration de l'autre jour—et ici je veux revenir à quelque chose d'autre qui je crois, avec tout le respect que je vous dois, est très important—vous nous avez clairement fait comprendre que vous parliez de ce que les gens disaient probablement en dehors de ce Comité et non pas de ce qu'ils disaient ici même. Connaissez-vous un cas où M. Haggan ait fait une déclaration hors de ce Comité?

M. OUIMET: Oui.

M. LEWIS: En public?

M. OUIMET: Non, à ces trois occasions que j'ai mentionnées, c'est à moi qu'il a fait ces déclarations.

M. LEWIS: Oui, il vous les a faites à vous dans le cours normal d'une discussion avec son supérieur.

M. OUIMET: Oui, mais cela m'a quand même permis, ainsi qu'à d'autres, de me former une opinion.

Je me rappelle avoir jeté un coup d'œil sur les «épreuves»—vous savez qu'on nous les fait parvenir—et j'ai lu y avoir dit, en réponse à une question pour savoir si ces déclarations avaient été faites hors du Comité ou au sein du Comité, qu'elles l'avaient été «hors» du Comité.

M. LEWIS: Devons-nous comprendre que vous n'avez pas d'objection à la conduite de M. Haggan, qu'il n'est pas un de ceux qui a fait que cette controverse soit devenue publique?

M. OUIMET: Non; je dirais qu'il a fait lui-même très attention à ce qu'elle ne soit pas rendue publique.

M. LEWIS: Monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois, je voudrais demander la permission de terminer cette série de questions.

Je considère les mots «il s'est placé dans une situation impossible» comme une menace à l'emploi de M. Haggan à la Société et j'aimerais vous demander si vous croyez sérieusement qu'il est digne et équitable de la part du président de la Société Radio-Canada de faire une telle menace qu'il n'était sûrement pas nécessaire de discuter ou de faire devant ce Comité, une menace que vous, en tant que président, pouviez faire à M. Haggan dans n'importe quel bureau privé. Pourquoi avez-vous cru nécessaire de faire une telle menace publiquement?

M. OUIMET: Je crois que c'est parce que j'ai essayé, à chaque fois que j'ai témoigné devant ce Comité, de vous faire connaître le fond de ma pensée.

Le PRÉSIDENT: M. McCleave?

M. MCCLEAVE: Monsieur Ouimet, est-ce que M. Walker vous a consulté avant de décider de ne pas renouveler les contrats de MM. Watson et LaPierre?

M. OUIMET: Oui; cette question a été discutée pendant assez longtemps, non seulement avec moi mais avec le vice-président, quelquefois avec nous deux et quelquefois avec d'autres personnes du bureau-chef, lorsque nous parlions de l'évaluation des émissions en général.

M. MCCLEAVE: A-t-il pris la décision lui-même, l'avez-vous prise avec lui ou alors y a-t-il eu d'autres personnes que vous et lui pour la prendre?

M. OUIMET: Pour être franc, je n'en suis pas tout à fait certain; quelquefois il est difficile de dire à quel moment précis vous en arriver à une décision; vous en discutez plusieurs fois, vous vous demandez si vous devriez le faire ou non et finalement vous décidez que cela doit être fait. Maintenant, à savoir si c'est une personne qui l'a suggéré d'abord et si nous avons seulement acquiescé ou si cela s'est fait d'une autre façon, je ne m'en rappelle pas; et franchement, je ne crois pas que l'on s'attende à ce que je me souvienne d'une telle chose, étant donné le grand nombre de décisions que nous prenons.

M. MCCLEAVE: Dans votre dernière déclaration préliminaire, vous avez fait allusion à la dualité du problème qui se posait dans ce cas; tout d'abord les imperfections de l'émission *Seven Days*, et ensuite la manière d'agir de Watson et LaPierre devant la caméra. Vous avez fait une distinction entre ces deux aspects du problème.

M. OUIMET: Oui; ce sont deux choses entièrement différentes et c'est une des complications de la situation actuelle; et je ne crois pas que le public ait eu vraiment la chance de faire cette distinction.

Par exemple, dans le cas de LaPierre, qu'il ait fait ou non certaines choses avec des caméras cachées dans des paniers, ou autres choses semblables, la même décision aurait dû être prise. Dans le cas de Watson,—et à ce moment-là c'était, à notre avis, la meilleure façon de régler le problème—nous avions à l'esprit le problème de la qualité de l'émission en général.

• (12.30 p.m.)

M. MCCLEAVE: Ne s'agissait-il pas des imperfections de *Seven Days* par opposition à sa manière d'agir devant la caméra?

M. OUIMET: Je dirais oui. Mais vous savez, nous essayions de faire cesser—non pas de faire cesser mais de corriger—les imperfections de *Seven Days* et, en même temps, dans le cas de M. LaPierre, d'améliorer la façon d'animer l'émission et de faire les interviews. Pour ce qui est de M. Watson, il s'agissait d'un des moyens que nous essayions de prendre pour améliorer l'émission elle-même, en corrigeant ses imperfections plutôt que la façon dont elle était animée.

M. MCCLEAVE: C'est là le problème que moi-même et, j'en suis certain, d'autres membres de ce Comité, avons de la difficulté à comprendre. Vous vous êtes plaints des manières employés avec M. Sévigny, c'est-à-dire par exemple les caméras dans les paniers à pique-nique et des autres cas du même genre. De plus, j'ai entendu parler de choses semblables auxquelles on n'a pas fait allusion

ici. Mais, si on devait donner la responsabilité de cela à quelqu'un ne devrait-on pas la donner à M. Leiterman?

M. OUIMET: Vous avez eu l'avantage d'assister à toutes ces auditions, et c'est peut-être votre conclusion.

M. MCCLEAVE: Eh bien! Vous avez vécu avec ça non pas pendant 7 jours mais pendant 2 ans.

M. OUIMET: Au moment où la décision a été prise, nous étions en face de deux problèmes. D'abord, M. LaPierre ne nous donnait pas entière satisfaction. Et ce n'est qu'une décision qui n'a rien à voir avec le reste, et j'y pense, ce n'est ni une punition ni une revanche ni tout ce qu'on a dit ou insinué, cela n'a rien à voir avec ça. Nous avions aussi le cas de M. Watson qui était aussi un animateur, et qui a fait un bon travail comme animateur, que nous avons déplacé dans l'espoir, ou plutôt, que nous étions prêts à déplacer dans l'espoir qu'il améliorerait le rendement de l'équipe. Nous pensions que nous avions comme deux animaux de race, et je ne sais pas comment dire cela exactement... «Attelés dans le même brancard».

M. MCCLEAVE: Merci pour la traduction. Les réunions prennent tant de notre temps que je n'ai pas pu assister à mes cours de français aussi régulièrement que j'aurais dû.

Avez-vous parlé avec M. Walker ou d'autres quand vous projetiez de ne pas renouveler les contrats, de ce que peut-être le contrat de M. Leiterman ne serait pas renouvelé par opposition aux contrats non renouvelés de MM. Watson et LaPierre?

M. OUIMET: Oui. A ce moment nous avions deux hommes et si vous permettez je les appellerai A et B. Nous savions que la combinaison A et B créait des difficultés, alors nous avons décidé de déplacer B. Maintenant, nous aurions très bien pu déclarer A pour le même résultat. Mais, d'un autre côté, si nous regardons la situation globale, je ne suis pas si sûr que cela ait été une mauvaise affaire, particulièrement si nous considérons ce qui s'est passé plus tard. Je ne considère pas du tout cela comme une des raisons du déplacement. Quand le rapport trimestriel nous a été donné, je pense que nous aurions pu l'offrir à M. Watson parce qu'il est bilingue au moins jusqu'à un certain point, peut-être plus, je ne sais trop. Je ne sais pas si M. Leiterman l'est.

M. MCCLEAVE: Eh bien! Avant que cette décision soit prise, n'y avait-il pas de défis constants à la direction, de ce genre d'assauts qu'on donne et qu'on reçoit et qui font monter la pression. Par exemple l'engagement d'un avocat étranger à cette affaire pour examiner cette émission sur la dernière reine de beauté. Ceci ne vient-il pas de M. Leiterman lui-même qui aurait assumé une grande partie de la direction alors que cela aurait pu être fait par MM. Watson et LaPierre?

M. OUIMET: J'ai déjà dit que dans le cas de M. LaPierre (et nous l'avons souvent expliqué) cela n'a rien à voir avec l'éthique ou les méthodes de *Seven Days*; cependant, lui-même, en tant qu'animateur, n'était pas satisfaisant parce qu'en ondes, il était subjectif au lieu d'être objectif. Nous pourrons en discuter plus tard si vous voulez.

M. McCLEAVE: Devant nous vous vous montrez très subjectif avec vos gestes en anglais et en français.

M. OUIMET: Mais je ne suis pas animateur.

M. McCLEAVE: Peut-être pourrions-nous vous donner le nom d'invité?

M. STAFFORD: Nous sommes les hôtes.

M. OUIMET: Vous êtes les hôtes, vous êtes ceux qui devez être objectifs.

Dans le cas de M. Watson, je vous ai déjà dit que nous essayions de briser une combinaison, une chose que nous avons essayé de faire l'été dernier et qui n'a pas été couronnée de succès. Et quand vous dites que M. Watson n'a rien à voir avec cela, je ne suis pas d'accord. Ce que je sais c'est qu'il avait quelque chose à voir avec ça et en termes de combinaison...ou je ne suis pas sûr si c'était...

M. McCLEAVE: Quand vous dites qu'il avait une bonne dose de responsabilité là-dedans vous vous appuyez sur le genre d'émission qui était présentée.

M. OUIMET: Je pense qu'il avait une grande influence sur l'idéologie de l'émission.

M. McCLEAVE: Est-ce que M. Leiterman s'est plaint de ce que ce soit M. Watson qui ait mis sur le tapis l'incident Sévigny, les caméras dans les paniers à provisions et les deux garçons dans un lit avec une fille? Y a-t-il eu une plainte de M. Leiterman à M. Watson dans ce sens?

M. OUIMET: Je n'ai jamais parlé avec M. Leiterman, vous devriez avoir une réponse de quelqu'un de moins haut placé que moi. Je ne sais vraiment pas. Mais revenons à cette question. Nous essayions de sauver l'émission et vous me demandez: Pourquoi ne congédiez-vous pas M. Leiterman?

M. McCLEAVE: Non. Je vous demande réellement pourquoi vous avez congédié MM. Watson et LaPierre? La situation n'était-elle pas telle qu'on pouvait continuer à vivre avec eux?

M. OUIMET: Déplacer M. Leiterman n'aurait rien eu à voir avec M. LaPierre. Posons cela clairement, ça n'a rien à voir avec M. LaPierre. C'est le premier pas. Changer M. Leiterman au lieu de M. Watson n'aurait pas brisé la combinaison. Puisque nous devions discuter avec deux hommes, nous avons pensé qu'il était mieux le discuter avec M. Watson plutôt qu'avec M. Leiterman. Et maintenant je voudrais répondre à une question qui nous a éte posée tellement de fois, à savoir, est-ce que les difficultés venaient réellement de M. Leiterman et aurions-nous dû régler plus tôt cette question? Je dis que nous ne devions pas le faire parce qu'il nous fallait garder cette émission sur les ondes et que, pour la garder, il y avait certaines choses que nous ne pouvions faire à ce moment-là. Je crois que ce qui pouvait être considéré comme notre lenteur à agir, n'était que le reflet de notre désir de garder une émission qui promettait beaucoup malgré ses quelques difficultés. Je dois dire ici que lors d'une émission de Toronto le 8 novembre 1965, MM. Leiterman et Gauntlett ont dit que M. Watson avait la responsabilité de l'éditorial principal, et à ce moment étaient présents MM. Hogg, Haggan, Gauntlett, Leiterman, Watson et Walker.

M. McCLEAVE: S'agit-il de la responsabilité de l'éditorial principal de l'émission?

M. OUIMET: C'est justement ce que nous discutions: la politique de l'émission.

M. McCLEAVE: Mais je ne comprends toujours pas pourquoi vous ne sortez pas l'homme en invoquant les mauvaises techniques journalistiques qui étaient de loin de plus grand péché selon moi. Et si vous persistez à vouloir séparer un couple de jumeaux siamois, vous devriez sûrement renvoyer l'aîné plutôt que le cadet.

M. OUIMET: Voilà quelque chose qui, à la lumière des discussions que nous avons eues depuis que j'ai entendu récemment M. Leiterman exposer ses théories, (et je ne parle pas de ce comité, il l'a fait à la réunion de la direction par exemple, et il l'a fait aussi à une réunion à laquelle j'assistais à Toronto), ne me convainc pas tout à fait, si je regarde ce qui s'est fait auparavant, que nous n'aurions pas dû faire suivre de toute manière par le déplacement de M. Leiterman. En tout cas nous n'avions pas cette solution à l'esprit quand tout cela est arrivé.

M. McCLEAVE: Hé bien! à la lumière des derniers développements, est-il possible que la direction revienne là-dessus pour réétudier les non-renouvellements et les démissions qui ont suivi.

M. OUIMET: Je ne pourrais pas me prononcer en ce qui concerne la direction, mais pour ce qui est de la commission, elle regardera certainement de très près tout ce qui s'est passé depuis que nous nous sommes rencontrés. C'est évident.

M. McCLEAVE: Ce comité peut donc être assuré qu'il y aura une révision de l'affaire de MM. Watson et LaPierre?

M. OUIMET: Non, je ne vous donne pas cette assurance. C'est à la commission de décider. Je ne suis qu'un membre. Tout ce que je peux vous dire, c'est que lorsque ce sujet a été abordé dernièrement, il a été décidé définitivement qu'il s'agissait là d'une décision finale, et elle a été revisée par la suite puisque MM. Leiterman et Haggan sont venus donner leur point de vue. Je n'ai aucune autorité pour tenter par n'importe quel moyen de rouvrir ces dossiers. Je répondrais à votre question en gros, en disant oui, mais nous devons étudier toute la question parce qu'il y a plusieurs autres aspects à examiner.

M. McCLEAVE: Hé bien! j'ai bien peur d'être perdu dans le labyrinthe sémantique. Vous allez y regarder encore une fois mais vous n'allez pas y regarder encore une fois . . . Qu'est-ce que vous ferez au juste?

M. LEWIS: Pas de rétablissements.

M. OUIMET: Je ne peux que vous faire part de la décision qui a été prise à la dernière réunion de la commission, décision qui a été prise après que le cas de MM. Watson et LaPierre eût été revisé.

M. McCLEAVE: Oui mais M. Ouimet, depuis que la commission s'est réunie à Halifax, plusieurs personnes sont venues devant ce comité et beaucoup d'idées et d'opinions ont été émises ici, alors qu'elles n'avaient pas forcément été exprimées devant la commission à Halifax. Elle a approuvé une action sans avoir, je pense, tous les faits.

M. OUIMET: Je ne pense pas que quelque chose d'important qui n'était connu déjà, ait été apporté devant ce comité.

M. FAIRWEATHER: Alors, que fait M. Keate là-dedans? Est-il là pour regarder les tulipes?

M. OUIMET: Il concilie.

M. LEWIS: Quoi?

M. FAIRWEATHER: Oui, quoi?

M. OUIMET: Je ne sais pas. Il n'a pas donné de termes de référence précis. Je ne sais pas.

Le PRÉSIDENT: M. McCleave, voudriez-vous continuer s'il vous plaît?

M. MCCLEAVE: M. le Président. Je me trouve dans le centre de ce labyrinthe et j'ai bien peur de ne plus m'y retouver.

M. MACDONALD (*Prince*): M. Ouimet, une des choses qui franchement m'étonne, et votre témoignage l'a rendue encore plus claire que toutes les autres objections que vous avez apportées contre cette émission de semaine en semaine, c'est le nombre de gens qui se rendaient compte des aspects déplaisants de cette émission. En considérant cela pourquoi voudriez-vous essayer encore de continuer ainsi?

M. OUIMET: Parce que les bonnes choses qu'elle comprend valent la peine d'être diffusées. Nous avons dit cela. Je veux dire que c'est une émission que nous voulons garder en onde parce qu'elle a une grande force de frappe et qu'il y a quelques rubriques extrêmement bien faites. Nous parlions des excès et de quelques-unes des méthodes de cette émission, maintenant il ne peut y avoir aucun désaccord quant au désir de la Société de garder les bonnes choses d'une émission et d'essayer d'éliminer les mauvaises.

M. MACDONALD (*Prince*): Hé bien! le fait qu'on ait fait allusion à si peu de choses par des objections précises, et le fait que vous ayez plus ou moins directement mis l'accent sur la plupart des créateurs reliés à l'émission à ce moment-là me fait croire que vous allez enlever non seulement ce qui était mauvais mais aussi ce qui était bon.

M. OUIMET: Je ne pense pas qu'on ait dit qu'on mettrait l'accent où que ce soit. Nous avons dit que nous avions un grave problème sur les bras, et, à un certain moment, j'ai parlé de gens qui se trouvaient dans une situation impossible. Mais je n'ai pas suggéré une chose plutôt qu'une autre pour trouver une solution à cette situation impossible ou à quelque situation que ce soit.

M. LEWIS: M. Ouimet n'a-t-il pas dit il y a quelques minutes que: «Confrontés avec l'évidence, nous aurons probablement à déplacer M. Leiterman.»

M. OUIMET: Je n'ai pas du tout dit cela.

M. LEWIS: Je croyais que vous l'aviez dit il y deux ou trois minutes. De toute façon la transcription le montrera.

M. MacDONALD (*Prince*): Dans le rapport qui a été rendu par la commission des directeurs après la réunion d'Halifax, vous dites dans le deuxième alinéa qu'il y a eu une coupure grave dans les communications formelles entre la direction et la réalisation de *Seven Days*. Quelle était la nature de cette grave coupure dans les communications et depuis quand existait-elle?

M. OUIMET: Hé bien, nous parlions de ce point précis. Il y avait évidemment une grave coupure dans les communications, simplement à cause du fait que M. Leiterman ait affirmé qu'il ne connaissait rien de tout cela (non, je ne pense pas que M. Gaunlett en ait déjà fait mention) mais au moins M. Leiterman l'a fait.

M. MacDONALD (*Prince*): Vous voulez dire une chose précise?

M. OUIMET: C'est exact.

M. MacDONALD (*Prince*): Non pas une chose générale qui remonterait à plusieurs mois?

M. OUIMET: Non, non, nous avons dit que nous devions y voir. A la dernière réunion de la commission, même si nous avons enlevé à l'ordre du jour un des principaux articles, celui qui portait sur une révision globale des affaires publiques, nous avons passé la plus grande partie de notre temps à discuter de cette situation et de ce qui serait arrivé, en écoutant MM. Haggan, Leiterman, Walker, etc. Aussi n'avons-nous pas eu le temps d'aller dans les détails de la coupure de la situation.

M. MacDONALD (*Prince*): L'ordre du jour n'accordait-il pas une journée entière à la discussion des affaires publiques? Pourquoi donc les affaires publiques ont-elles pris une si grande part de l'ordre du jour?

M. OUIMET: C'est une pure coïncidence, puisque nous révisons périodiquement la politique et l'étendue de la diffusion, et cela prend, disons, environ quatre ans pour être vu. Nous commencions un nouveau cycle, avec les nouvelles d'abord, la radio ensuite, et le sujet suivant devait être les affaires publiques, et après cela nous aurions continué avec les autres sujets. Pure coïncidence.

M. MacDONALD (*Prince*): Renseignez-nous sur la commission des directeurs elle-même. Premièrement, est-elle nommée par le gouvernement?

M. OUIMET: Par un ordre en Conseil.

M. MacDONALD (*Prince*): Pour combien de temps un directeur de la commission est-il nommé?

M. OUIMET: Trois ans, mais son terme est renouvelable pour un autre trois ans.

M. MacDONALD (*Prince*): Il peut l'être pour six ans, ou pour seulement trois ans?

M. OUIMET: C'est exact.

M. MacDONALD (*Prince*): Y-t-il des hommes ou des femmes de la direction de la commission qui sont en liaison avec le monde de la radiodiffusion?

M. OUIMET: Pas dans la commission actuelle. Il y en a déjà eu mais pas dans la commission d'aujourd'hui.

M. MacDonald (*Prince*): De quelle façon les membres du conseil d'administration sont-ils nommés?

M. Ouimet: Je crois qu'ils sont nommés... Pardon. Officiellement, je crois que cette question devrait être posée au gouvernement.

M. Cowan: Le dentiste de M. Diefenbaker n'était-il pas du nombre?

M. Ouimet: Vous parlez du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, ce qui n'est pas le conseil d'administration de Radio-Canada.

M. Basford: Le directeur des campagnes électorales de M. Fulton en était.

M. MacDonald (*Prince*): Quelle est la fréquence des réunions du conseil?

M. Ouimet: Je l'ai déjà mentionné: il est régulièrement convoqué cinq ou six fois pour trois jours à la fois et, au besoin, il tient des réunions extraordinaires. A chaque session, nous consacrons toute une journée aux émissions.

M. MacDonald (*Prince*): Je crois que deux membres seulement du conseil, vous-même et le capitaine Briggs, sont permanents.

M. Ouimet: C'est exact. Non pas permanents, mais nommés pour sept ans. C'est à plein temps, ou plutôt à temps partiel, devrais-je dire, car nous avons d'autres fonctions à remplir.

M. MacDonald (*Prince*): A titre de président de Radio-Canada, vous demeurez aussi président du conseil d'administration?

M. Ouimet: Oui, et c'est en conformité de la loi.

• (12.50 p.m.)

M. MacDonald (*Prince*): Et présidez-vous toutes les réunions du conseil?

M. Ouimet: Je préside les réunions.

M. MacDonald (*Prince*): Le secrétaire est-il nommé?

M. Ouimet: Oui, il y a un secrétaire nommé avec l'assentiment du conseil.

M. MacDonald (*Prince*): Et c'est vous-même ou le capitaine Briggs?

M. Ouimet: Non.

M. MacDonald (*Prince*): Ou un des autres administrateurs?

M. Ouimet: Non.

M. MacDonald (*Prince*): C'est simplement une personne engagée?

M. Ouimet: Non, un membre du personnel.

M. MacDonald (*Prince*): Et qui dresse le programme de chacune des réunions du conseil d'administration?

M. OUIMET: Le secrétaire, qui me consulte. Cependant, l'agenda est généralement préparé suivant la routine établie. A chaque réunion, les mêmes sujets reviennent; à chaque réunion, nous étudions l'élaboration des programmes, et nous passons en revue les émissions passées. Nous passons aussi en revue une question administrative ou l'autre et toutes les autres questions qui peuvent surgir. De plus, à chaque séance, les questions relatives au personnel et l'état de nos relations avec nos syndicats et avec notre personnel sont étudiés, de même que le domaine technique, le domaine financier et les relations avec le Parlement. Cela revient à chaque réunion. L'agenda est à peu près fixe. Il arrive rarement que des questions particulières soient soulevées.

M. MACDONALD (*Prince*): Je veux revenir à un sujet discuté il n'y a pas longtemps. Vous avez dit, a-t-on rapporté, que M. Leiterman serait écarté de l'émission. Avez-vous dit que ce n'était pas vrai, qu'il ne serait pas écarté de l'émission *Seven Days*?

M. OUIMET: En répondant, je crois, à M. McCleave, qui me demandait pourquoi n'avait-on pas plutôt congédié Watson ou LaPierre, j'ai dit que le cas de LaPierre était tout à fait différent. Quant à Watson, nous avions à choisir entre lui et Leiterman. J'ai simplement dit qu'à la suite des événements il nous faudrait étudier la question. Je n'ai pas dit qu'il y aurait congédiement. De toute façon, M. Leiterman n'a-t-il pas démissionné ou fait quelque chose de semblable?

M. MACDONALD (*Prince*): Vous le savez mieux que moi.

M. LEWIS: C'est ce que vous souhaiteriez.

M. OUIMET: Je croyais qu'il avait lui-même dit cela.

M. MACDONALD (*Prince*): Je crois que vous avez dit plus tôt, ou que le vice-président a dit que l'entrevue avec M. Sévigny avait été obtenue malhonnêtement. Y avait-il d'autres reporters dans les environs pendant cette interview?

M. OUIMET: Pas à ma connaissance.

M. MACDONALD (*Prince*): On m'a dit qu'il y en avait, et je me suis demandé s'ils avaient reçu des reproches de leurs chefs de nouvelles ou de leurs supérieurs.

M. OUIMET: Cela relève du journal en question et du code d'éthique professionnelle de ce journal. Cependant, j'ignorais qu'il y eut quelqu'un d'autre.

M. MACDONALD (*Prince*): Dans votre première déclaration au Comité, vous avez semblé dire que la télévision allait rejoindre les gens dans l'intimité de leur foyer et vous avez laissé entendre qu'il y avait une certaine morale ou bienséance à respecter quand il s'agit de décider du genre d'émissions à montrer aux gens dans leur vivoir. Il y a aujourd'hui des autorités en matière de télévision qui prétendent que la télévision a l'effet contraire, qu'elle est en train de créer le genre de société ouverte qui existe en particulier dans certaines tribus de Pacifique-Sud. Êtes-vous d'avis que la télévision, à ce point de vue, est en train de créer une morale d'un genre nouveau?

M. OUIMET: Vous abordez un sujet très vaste. Je crois que la télévision a une lourde responsabilité dans ce qu'elle présente. Nous parlons ici de sa responsabilité dans le domaine de l'information, des affaires publiques. Nous ne discutons pas des nouvelles. Les affaires publiques sont de l'information. J'ai dit que l'information ne devait jamais être tendencieuse, ni être obtenue par des moyens répréhensibles.

M. MACDONALD (*Prince*): En somme, vous dites que la controverse actuelle occasionnée par *Seven Days* n'aurait pas éclaté si cette émission avait été située ailleurs que dans le secteur des affaires publiques?

M. OUIMET: Non, pas du tout. Si une émission comme celle-là avait pris naissance dans un autre secteur, elle aurait été immédiatement placée dans la section des affaires publiques.

M. MACDONALD (*Prince*): Vous dites donc que vos catégories sont si rigides qu'elles interdisent ce genre original d'émission?

M. OUIMET: Ce n'est pas ce que je dis. Je ne suis pas opposé au genre d'émissions sur les affaires publiques qui entremêle de sujets légers les informations sérieuses données; je pense que c'est une très bonne formule.

M. MACDONALD (*Prince*): Êtes-vous opposé à la formule qui exprime des opinions dans n'importe quel genre d'émissions de Radio-Canada?

M. OUIMET: Ce n'est pas Radio-Canada qui doit exprimer des opinions. Nous avons des émissions qui portent sur les opinions, mais la façon de les présenter consiste à inviter les divers protagonistes dans une controverse. Il est parfois impossible d'inviter tout le monde, mais nous équilibrons la présentation. Radio-Canada ne peut pas présenter les vues d'un seul côté, que ce soit par l'entremise de ses réalisateurs, de ses animateurs ou par ma propre entremise.

M. MACDONALD (*Prince*): En somme, vous dites que Radio-Canada ne peut pas avoir sa propre tribune sur les ondes.

M. OUIMET: C'est sa ligne de conduite. Nous n'exprimons pas d'opinions nous-mêmes, mais nous invitons une foule de gens à le faire. Nous le faisons, comme vous le savez, à *Preview Commentary* dans la matinée, à *Viewpoint*, et dans d'autres émissions.

M. MACDONALD (*Prince*): N'est-ce pas fait au nom de Radio-Canada? Je ne parviens pas à distinguer la nuance.

M. OUIMET: Nous surveillons très attentivement la sélection et l'équilibre. Si vous les suivez au cours d'une certaine période, vous obtiendrez un mélange équilibré d'opinions.

M. MACDONALD (*Prince*): Cela revient à dire que *Seven Days* présentait des opinions, mais que ces opinions n'étaient pas équilibrées dans le temps et qu'elles penchaient plus d'un côté que de l'autre.

M. OUIMET: Nous parlons d'un certain nombre de sujets traités à *Seven Days* et je dis que certains d'entre eux n'avaient pas fait l'objet de recherches suffisantes, que certains d'entre eux étaient présentés d'une manière plus subjective qu'objective et que tous les côtés de la question n'étaient pas présentés dans certains cas.

M. MACDONALD (*Prince*): N'en est-il pas ainsi de *Preview Commentary* quand un commentateur s'amène et donne une opinion personnelle sur une question courante? N'est-ce pas là un éditorial?

M. OUIMET: Tout le monde s'attend à ce que le lendemain quelqu'un d'autre viendra discuter la même question d'un autre point de vue. Cependant, dans le cas de *Seven Days*, il n'y a pas de retour. S'il y a manque d'équilibre dans la présentation d'un sujet, comme la pilule par exemple...

M. MACKASEY: La semaine suivante vous ne montrez pas une jeune «go go» sans rondeurs!

M. OUIMET: C'est un bon exemple.

M. MACDONALD (*Prince*): Est-ce vraiment un bon exemple?

M. OUIMET: J'essayais d'être gentil. Non, ce n'est pas un bon exemple.

Cependant, pour revenir à l'autre question, nous ne répétons pas les sujets de semaine en semaine, ou de mois en mois. Une fois que nous avons traité un sujet, nous n'y revenons plus. Il faut donc qu'il soit traité complètement et objectivement en une seule fois. On n'aura pas l'occasion d'y revenir pour l'équilibrer. C'est la règle que nous suivons pour les autres émissions où nous ne revenons pas sur les sujets traités.

M. MACDONALD (*Prince*): J'ai conclu de la déclaration que vous avez faite tantôt que vous vous efforciez de créer une nouvelle formule avec *Seven Days*, que cette émission innovait, que c'était un genre aventureux d'émission et que, pour cette raison, vous étiez disposé à lui accorder certaines libertés que vous jugiez nécessaires pour que ce genre d'émission atteigne à ce genre de résultat.

M. OUIMET: C'est vrai. Par exemple, l'introduction de la satire dans une émission sur les affaires publiques était une nouveauté et nous l'avons permise dans ce cas particulier parce que nous pensions qu'il fallait en faire l'essai. Nous sommes ensuite arrivés à la conclusion qu'il était mauvais de traiter sérieusement un sujet particulier, de présenter une discussion très sérieuse de tous les aspects d'une question controversée, puis de la faire suivre d'une satire sur le même sujet, ce qui est au fond une façon de porter un jugement sur le même sujet. C'est pourquoi nous ne le faisons plus, du moins j'espère que cela ne se fait plus.

M. MACDONALD (*Prince*): Quand la controverse a commencé, vous avez exprimé un manque de confiance dans les deux animateurs. A mesure que la question évoluait de semaine en semaine, ce manque de confiance a semblé plus tard s'appliquer à M. Leiterman, puis à M. Haggan. Jusqu'où, par en bas ou par en haut, allez-vous en retirant votre confiance aux gens qui exercent ces responsabilités?

M. OUIMET: Permettez-moi de répondre d'abord à la première partie de votre question. Nous n'avions pas du tout l'intention de faire publiquement quoique ce fût. Cette affaire a éclaté dans la presse, je ne sais comment; peut-être le savez-vous, moi, je ne le sais pas. Nous n'avons fait aucune plublicité à ce sujet. Nous comptions reprendre l'émission l'an prochain sans fanfare, nous comptions avoir deux nouveaux animateurs que les gens aimeraient sans trop s'inquiéter de ceux qui étaient là auparavant. M. Watson devait alors se charger de cette nouvelle émission. Cela aurait été merveilleux, mais cela n'est pas arrivé.

M. LEWIS: Parce que vous avez manqué de réalisme.

M. OUIMET: C'est le danger de notre métier.

M. MACDONALD (*Prince*): Vous n'avez pas répondu à ma question.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous en prendre note, s'il-vous-plaît? Il est maintenant une heure. Vous aurez encore trois minutes cet après-midi, monsieur MacDonald.

Nous nous réunirons cet après-midi après la période des questions.

M. BRAND: Pourrions-nous obtenir le dépôt de certains documents? Pourrions-nous les obtenir cet après-midi? Je songe au procès-verbal de la réunion des administrateurs.

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur va se réunir tout de suite au café du Parlement pour discuter cette question des documents et pour faire une recommandation.

• (3.50 p.m.)

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre s'il vous plaît. Votre sous-comité s'est réuni à l'heure du déjeuner; il a délibéré principalement sur la question de la production et de la déposition de documents qui avaient été demandés, de trois surtout; il vous fait la recommandation suivante:

(*Traduction*)

Voici le sixième rapport du sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la radiodiffusion, du film et de l'aide aux arts:

Votre sous-comité a examiné les demandes faites à Radio-Canada pour le dépôt des documents suivants:

a) Rapport du groupe d'étude du président et la réaction de la direction à ce rapport.

b) Correspondance entre fabricants d'automobiles et Radio-Canada sur les dispositifs de sécurité.

c) Texte de l'allocution en circuit fermé de M. Ouimet aux employés de Radio-Canada.

Après étude, votre sous-comité recommande:

(1) Que nous reconnaissions le bien-fondé de la raison que Radio-Canada invoque pour s'opposer au dépôt du rapport du groupe d'étude du président et de la réaction de la direction à ce rapport, et que, par conséquent, nous n'insistions pas pour que ces rapports soient produits.

(2) Que la correspondance entre fabricants d'automobiles et Radio-Canada touchant les dispositifs de sécurité soit déposée, sous réserve que Radio-Canada obtienne au préalable l'assentiment des fabricants.

(3) Que le compte rendu sténographique de l'allocution en circuit fermé de M. Ouimet aux employés de Radio-Canada soit déposé.

Votre sous-comité recommande aussi que, le jeudi 12 mai, le Comité entende MM. Désorcy, Thibault et Marcel Ouimet, du réseau fran-

çais, étant donné que le président de Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet, ne sera pas disponible.

M. BRAND: Pourquoi?

Le PRÉSIDENT: Je me trouve peut-être à révéler quelque chose, mais j'ai reçu de M. Keate un mot m'informant qu'il se tiendra jeudi une séance de conciliation et demandant que le Comité ne convoque pas les mêmes personnes que celles dont la présence sera requise à cette séance.

M. LEWIS: Monsieur le président, je pense qu'il y a une erreur en ce qui concerne la correspondance demandée. On n'a pas seulement demandé la correspondance avec un fabricant d'automobiles. Je crois que M. Walker a dit «un fabricant d'automobiles et un fabricant de cigarettes» ou quelque chose de semblable.

Le PRÉSIDENT: Je me souviens moi aussi qu'il y en avait un deuxième.

M. LEWIS: Pourrions-nous exprimer la demande d'une façon plus générale que vous ne l'avez fait? Pourrions-nous demander la correspondance échangée avec des annonceurs qui s'opposaient à certaines parties de *Seven Days*? Nous pourrions demander que ces lettres soient produites, sous réserve que Radio-Canada obtienne le consentement de leurs auteurs.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un s'oppose-t-il à ce changement? De toute façon, tel était le sens. Je crois que c'est accepté.

M. MACKASEY: Monsieur le président, vous nous avez dit avant le déjeûner que vous discuteriez avec M. Ouimet la possibilité d'obtenir la production de ce qu'on appelle le rapport du groupe d'étude du président.

Le PRÉSIDENT: Venez-vous seulement d'arriver, monsieur Mackasey?

M. MACKASEY: Oui. C'est la motion que j'ai présentée avant le déjeuner.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, monsieur Mackasey, mais la recommandation que le sous-comité a faite et qui vient d'être acceptée porte que «nous reconnaissions le bien-fondé de la raison que Radio-Canada invoque pour s'opposer au dépôt du rapport du président et de la réaction de la direction à ce rapport et que, par conséquent, nous n'insistions pas pour que ces rapports soient produits».

M. MACKASEY: Vous dites reconnaître que la raison invoquée est bien fondée?

Le PRÉSIDENT: Oui, le sous-comité directeur l'a reconnu.

M. MACKASEY: Le sous-comité directeur pourrait-il nous dire quelle est cette raison fondée?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous l'expliquer, monsieur Fairweather?

M. FAIRWEATHER: Tout le monde sait, je pense, que j'ai dit au Parlement ce que je pensais du refus de rendre publics les rapports de ce genre, gouvernementaux et autres. Cependant, en premier lieu, il nous semble que ce serait faire payer à la société un changement de ligne de conduite. Je voudrais que cette façon d'agir change, mais je voudrais que le changement soit général. On cache beaucoup trop de choses.

L'autre considération, c'est l'effet inhibiteur que la production d'un tel rapport interne par le président aurait à l'avenir. Cela paralyserait les gens qui rédigent ces rapports—et je présume qu'ils les rédigent actuellement sans ménagements—s'ils savaient que ce qu'ils disent pourra être livré à l'examen d'un comité parlementaire. C'est ce que nous avons pensé.

M. MACKASEY: Je pourrais peut-être expliquer pourquoi je le désirais. Cela jettera peut-être un peu de lumière sur les délibérations. Depuis que nous siégeons, il me semble que nous avons limité nos délibérations à *This Hour Has Seven Days*. Il semble que nous revenons sur le même terrain assez fréquemment, ce qui est normal avec le grand nombre de séances que nous avons tenues. Nous en arrivons tous à nos conclusions personnelles sur ce qui ne va pas. Pour en arriver à des conclusions, je n'ai rien de plus pour me fonder que ce que j'ai entendu ici, et c'est que *This Hour Has Seven Days* n'est qu'un des nombreux cas semblables, monsieur le président. La seule différence, c'est que le Comité a été saisi du cas de *This Hour Has Seven Days* à cause de la publicité dont ce cas a été l'objet. On peut imaginer qu'il y a eu de nombreux autres cas semblables de querelles internes qui, à mon avis, devraient être mises à jour.

A notre première séance, le ministre a dit la même chose. Je ne veux pas faire perdre trop de temps au Comité en l'expliquant, mais je crois pouvoir citer un passage du compte rendu de la premire séance. Elle a attribué les paroles suivantes à M. Ouimet:

> Je crois qu'il y a un problème général à examiner sans retard. J'incline à croire avec vous que cela ne s'arrête pas à *Seven Days*.

C'est ce que M. Ouimet a déclaré. M. Ouimet disait publiquement ou autrement, que le problème dépassait *Seven Days*, mais ici la direction a constamment soutenu qu'il était limité à *Seven Days*. A mon avis, il semble y avoir là une contradiction. La seule autre source impartiale qui soit à ma portée est le rapport Fowler. Le rapport Fowler traite assez longuement ce qu'on appelle le rapport du groupe d'étude du président. Si vous me refusez ce rapport, il me faudra interroger M. Ouimet uniquement d'après des données venant d'une tierce partie, c'est-à-dire le rapport Fowler, où il y a certaines conclusions auxquelles je ne puis arriver indépendamment. Il me faudrait présumer que les faits sont bien interprétés dans le rapport Fowler.

Le PRÉSIDENT: Tout ce que je puisse vous dire pour le moment, c'est que vous êtes à l'écart du Règlement car il s'agit d'une recommandation du sous-comité directeur qui a été acceptée par l'ensemble du Comité.

M. MACKASEY: Malgré la recommandation du sous-comité directeur, est-ce que je serais admis en ce moment à proposer que ce rapport soit mis à la disposition du Comité?

M. P. M. OLLIVIER, C.R. (*Légiste et conseiller parlementaire*): Naturellement, il y a là une contradiction, car le rapport a été adopté, mais en général je dois dire que le Comité, tout comme la Chambre des communes, a droit à tous les renseignements qu'il peut obtenir. C'est le Comité, et non le président, qui doit décider. Le témoin lui aussi a le droit de dire

pour quelles raisons il ne désire pas déposer un document quelconque. Cependant, en fin de compte, c'est au Comité, non pas au président ou au témoin, qu'il appartient de prendre une décision. J'imagine qu'il y a quelques cas où le président doit décider. Par exemple, si vous demandez à M. Ouimet de produire sa déclaration de revenus pour l'impôt, j'imagine que dans ce cas le président dira que cette demande est irrégulière. En ce moment, la difficulté provient de ce que le rapport du sous-comité—je n'étais pas présent à la séance—a été adopté et que le sous-comité directeur a décidé que ces rapports ne devaient pas être produits. Vous demandez simplement que cette décision soit renversée. J'ignore quelle est la situation. Vous pourriez le faire par consentement unanime.

Le PRÉSIDENT: Le président s'attendait à un avis sur l'admissibilité d'une motion proposant de renverser la décision qui vient d'être prise.

M. OLLIVIER: Mais la motion ne peut devenir admissible qu'avec le consentement unanime. Cette motion ayant été adoptée, si vous voulez la modifier, il vous faut le consentement unanime du Comité.

M. GRÉGOIRE: Je crois que ce rapport n'a pas encore été adopté par le Comité.

Le PRÉSIDENT: Le Comité vient de l'adopter.

M. GRÉGOIRE: Quand?

Le PRÉSIDENT: A l'instant même.

M. MACKASEY: Partez-vous avant la fin de la période des questions, ou bien prenez-vous une petite lampée en route?

Je ne vous ai pas entendu demander au Comité s'il adoptait le rapport.

Le PRÉSIDENT: J'ai demandé «Est-ce accepté?» et le rapport a été accepté.

M. MACKASEY: Oui, le rapport du sous-comité directeur, mais seulement il se trouve que je voudrais...

M. OLLIVIER: Le seul moyen d'en sortir serait de se reporter aux notes prises par le secrétaire du Comité pour le procès-verbal.

A mon avis, on l'a adopté.

M. MACKASEY: Étant donné que j'ai formulé une demande précise et que j'avais consenti à ne pas présenter la motion en attendant qu'elle ait été étudiée par le sous-comité directeur, je crois qu'il aurait été de la plus élémentaire courtoisie d'attendre que je sois ici. Je suis aussi ponctuel que n'importe qui.

M. LEWIS: Au lieu de passer encore 15 minutes à discuter, pouvons-nous obtenir le consentement unanime pour que la question soit rouverte?

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il consentement unanime à ce que la question soit rouverte?

(*Texte*)

Une VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: D'accord?

(*Traduction*)

M. PRITTIE: J'en conviens, il n'était pas ici.

M. LEWIS: C'était sa requête et il n'était pas présent.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il entente unanime?

Des VOIX: Entendu!

M. MACKASEY: Ma demande est motivée par l'inquiétude que je partage avec le Comité de direction au sujet de certains documents qui devraient être confinés aux sociétés de la Couronne si l'on ne veut pas que le Parlement soit accusé d'intervention.

En plus, du fait de la déclaration du ministre comparant ce problème à un *iceberg*, du fait de la déclaration du président de la Société Radio-Canada à qui ce problème paraît outrepasser celui de *Seven Days* en lui-même, et en considération du fait qu'il y avait trois différents groupes d'étude sur l'administration de Radio-Canada—le rapport Glassco qui, comme je le pense, avait un certain parti-pris contre la direction, me semble injuste; le deuxième, le rapport Fowler que je veux ignorer pour la même raison—je crois avoir été en droit d'exiger de la direction la présentation à la Chambre dudit rapport qui est le résultat d'une étude déclenchée par le président de la Société Radio-Canada, au sein de Radio-Canada, selon les termes de références adoptés par le président de Radio-Canada.

Si l'accès à ce rapport m'est refusé, par quels autres moyens ces renseignements pourront-ils être obtenus? Obtiendrons-nous la preuve de quelque témoin qu'il existe un problème *Seven Days* ou bien s'il y a eu toute une série de problèmes identiques ignorés du public faute d'intérêt de la part du public. Car M. Ouimet a fait entendre, et ceci est inouï et inattendu, qu'il aurait préféré ne pas avoir de protestations publiques et qu'à l'automne il aurait pu faire appel à d'autres personnes.

Monsieur le président, si l'accès à ces documents m'est refusé, quel autre moyen y a-t-il à ma disposition?

Il y a un autre aspect. Il me faut revenir aux documents qui sont le rapport de la Commission Glassco et le rapport Fowler. Comme on doit préparer un livre blanc sur le rapport Fowler, le ministre a demandé de n'en pas discuter.

A la page 143 du rapport Fowler, se trouve un paragraphe intitulé: «Comparaison des études Glassco et de celles du groupe d'étude du président», soulignant onze points où le groupe d'étude du président indique une mauvaise administration ou de l'incompétence. La Commission Glassco en est arrivée à la

même conclusion en faisant une étude complètement indépendante. A la page 144, le comité interne de Radio-Canada a souligné quatre points où il y avait incompétence de la part de la direction.

Maintenant, comme individu, je ne suis pas particulièrement intéressé au programme *Seven Days* par lui-même, je suis surtout intéressé dans la critique constante subie par Radio-Canada et je voudrais savoir si ces critiques venant des rapports Glassco et Fowler, et, manifestement, du comité même du président, sont réellement fondées.

Pour conclure, Monsieur le président, et je promets de conclure sur cette note, il est dit au bas de la page 138 du rapport Fowler que les arguments soulevés par la direction pour refuter le rapport Glassco peuvent être résumés en se basant sur le dicton français «*C'est le résultat qui compte—(texte)* Puisque la Commission est satisfaite des programmes, rien ne peut clocher dans l'organisation et l'administration.» Il me semble que c'est la ligne que M. Ouimet a prise très effectivement ce matin—«Puisque nous montons de bons programmes, donc, tout va bien au sein de l'administration». Tout de même, je ne crois pas que tout aille si bien. A moins que nous puissions avoir ledit rapport, je ne sais trop comment découvrir si oui ou non Radio-Canada et le payeur d'impôts canadien reçoivent la pleine valeur de leur dollar. C'est pourquoi je voudrais m'approprier le rapport du président.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'il y a d'autres observations?

M. BASFORD: Monsieur le président, j'en appellerais sur la question de la motion.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas encore de motion.

M. BASFORD: Alors, quel est le sujet du débat de M. Mackasey?

M. MACKASEY: Comme je l'entends Monsieur le président—et ceci pour le bénéfice de M. Basford—vous avez dit que nous avions approuvé unanimement la réouverture de la question en discussion.

M. LEWIS: Le vote sera sur le rapport du Comité de direction. Permettez-moi de suggérer de ne pas consacrer trop de temps à la discussion.

M. STANBURY: Puisque j'ai soulevé la question il y a quelques jours, je suis d'avis qu'il serait avantageux pour le Comité de savoir quelque chose sur ce rapport qui a reçu tant d'attention dans le rapport Fowler et auquel plusieurs témoins ont fait allusion à maintes reprises.

Comme je ne connais pas les raisons du président pour refuser de présenter ce rapport à la Chambre, il m'est difficile de savoir ce qu'elles peuvent être. Le fait de révéler à des concurrents des renseignements ne devrait pas être une cause d'ennuis.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Comité désire entendre les raisons qu'a M. Ouimet de ne pas présenter le rapport à la Chambre?

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. OUIMET: Voici deux raisons. La première en est une de principe. Je crois que M. Ollivier a également mentionné ceci mais j'ignore s'il l'a mentionné au

Comité, ces rapports comme celui dont je vous parle, qui sont demandés au sein de l'organisation pour son bénéfice personnel, ont toujours été considérés en Chambre, par le Parlement lui-même et aussi par tous les comités que j'ai déjà eu le privilège de représenter, comme documents privilégiés. Voilà ma raison de principe.

Ce n'est pas à moi de vous faire remarquer le précédent que vous aurez créé et ce serait créer un précédent dans ce cas-ci.

M. MACKASEY: Ces documents ont-ils été mis à la disposition des membres du comité Fowler?

M. OUIMET: Ils ont été mis à la disposition des membres du comité Fowler. Que cela ait été une erreur ou non, je l'ignore.

La deuxième raison est que nous traitons avec une organisation qui est complètement changée. En d'autres mots, l'étude de *PSG* a été faite avant ledit changement et traite de la situation qui existait avant le remaniement dans l'organisation et ce qui importe est ce que nous avons dans le moment et non ce qui existait en 1963 ou 1962.

Le même problème se pose pour le rapport Glassco qui a étudié une situation qui depuis lors a été changée par le remaniement dans l'organisation.

Pour revenir à votre première question qui en est une de grande importance, il y a le fait que le Parlement lui-même, par traditions, ne voit pas la nécessité de révéler publiquement des documents tels que celui que vous mentionnez.

M. MACKASEY: Peut-être pourrons-nous préserver ces traditions. Vous avez dit des choses très significatives pour moi. Vous dites qu'après avoir eu l'occasion d'analyser le rapport vous avez introduit des changements dans l'organisation. Depuis quelle date? Est-ce 1964, ou . . .

M. OUIMET: 1964.

M. MACKASEY: Quand mon heure sera venue de questionner auriez-vous objection à ce que je vous pose des questions sur les onze points, et peut-être pourriez-vous expliquer brièvement quels ont été les changements que vous avez fait ou encore mieux les 15 items qui apparaissent dans le rapport Fowler.

M. OUIMET: Je n'ai aucune objection. En plus de cela je pourrai vous indiquer sur les plans que j'ai ici les changements qui ont été recommandés et ceux qui ont été exécutés.

M. MACKASEY: J'accepte ce compromis.

M. LEWIS: Monsieur le président, j'ai lu le rapport Fowler et ce qui a été discuté là et ce qui a été discuté par le groupe d'étude du président n'était pas le mot final d'autorité non plus ce que M. Ouimet nous a montré sur le plan.

Je suis positif que M. Ouimet n'a aucunement l'intention de nous induire dans l'erreur, mais les sujets contenus dans le rapport du comité Fowler dépassent de beaucoup les lignes de structure. Il traite de plusieurs problèmes de nature plus fondamentale.

Aussi, monsieur le président, j'hésite à insister sur la production de la correspondance interne, mais je propose que le Comité demande à M. M.A. Harrison, qui dirigeait le groupe d'étude réuni par le président, de comparaître afin que nous puissions discuter avec lui de la situation de Radio-Canada.

M. OUIMET: A ce moment-là?

M. LEWIS: Qu'il y ait eu ou pas eu de changements, et que ces changements aient répondu ou non aux suggestions d'autres personnes, ceci est matière à controverse. Je ne suis pas satisfait du peu que je sais à savoir que les changements, auxquels M. Walker et vous-même vous vous êtes référés, ne sont rien moins que *pro forma*; changements qui peuvent couper court une ligne par ci par là mais qui ne touchent pas à l'essence des suggestions qui ont été faites. Ceci est matière d'opinion et je ne propose pas qu'on m'amène au point où je croirais que M. Ouimet veuille dire comme moi. C'est son opinion. Ce pourrait être mon opinion si j'avais plus de preuve; ce ne l'est pas en ce moment.

M. OUIMET: Monsieur le président, puisque M. Lewis a soulevé cette question que ces changements n'avaient été faits que *pro forma*, j'espère que vous me donnerez la chance de vous indiquer comment ces changements furent exécutés et vous prouver qu'ils n'ont pas été exécutés seulement *pro forma*.

Une voix: La question sur le rapport?

Le PRÉSIDENT: M. Mackasey ayant retiré son objection, nous revenons donc à la même situation où nous étions et le rapport est adopté.

M. MACKASEY: Je l'ai retirée en escomptant que M. Ouimet ne s'objecterait pas à répondre non seulement aux lignes se rapportant aux changements survenus dans l'administration mais sur les 11 changements tels que soulignés à la page 143 du Rapport Fowler.

M. STANBURY: Si je comprends bien, M. Ouimet ne s'objectera pas à ce que M. Michael Harrison comparaisse et soit interrogé sur la nature de ce rapport.

M. BASFORD: Il devrait être bien entendu que le sous-comité du programme et de la procédure a discuté de la question d'appeler M. Harrison qui a communiqué avec le président. Nous n'en sommes venus à aucune conclusion parce que nous n'avions pas cette lettre en mains.

Le PRÉSIDENT: Il serait prématuré de s'occuper de cela maintenant.

M. BASFORD: En réponse à M. Stanbury, monsieur le président, M. Ouimet est dans une une telle position qu'il ne peut pas s'opposer à la comparution de M. Harrison.

M. LEWIS: Je veux proposer que ce Comité demande au sous-comité du programme et de la procédure d'étudier l'idée de la comparution de M. M. A. Harrison qui, si je comprends bien, dirigeait le groupe d'étude du président, ou en était un membre actif; il devrait comparaître comme témoin devant ce Comité.

M. FAIRWEATHER: J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Lewis appuyé par M. Fairweather que le sous-comité du programme et de la procédure fasse comparaître M. Harrison.

M. BASFORD: Je suggère que le sous-comité du programme et de la procédure en discute.

Le PRÉSIDENT: Que le sous-comité du programme et de la procédure en discute ici devant le Comité.

Des VOIX: Accepté.

Le PRÉSIDENT: Ceci est-il accepté?

La motion est agréée.

M. LEWIS: Qu'est-il arrivé à l'autre requête? J'ai cru comprendre qu'un des membres a demandé la transcription des propos de M. Ouimet lors de son apparition au programme *Newsmagazine*? Est-ce qu'on s'en est occupé?

Le PRÉSIDENT: Oui, ce groupe de requêtes ont toutes été adressées à M. Walker; et elles paraissent dans...

M. LEWIS: Ceci sera-t-il consigné?

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'allais annoncer au Comité.

Il y avait un malentendu. M. Cowan avait obtenu de la présidence l'assurance qu'il pourrait poser quelques questions à M. Walker. N'ayant pas très bien compris, j'ai cru qu'elles devaient s'adresser au président de Radio-Canada.

Le sous-comité du programme et de la procédure a accepté de recommander au Comité que M. Walker comparaisse de nouveau pour répondre aux quelques interrogations de M. Cowan. Mais nous pouvons demander au Comité de discuter de ces documents que M. Walker a consenti de déposer.

Nous traiterons de cela pour commencer. C'est consigné aux procès-verbaux et témoignages du jeudi 5 mai. M. Fairweather a demandé que soient produits les documents suivants que M. Walker a bien consenti de déposer sur le bureau: Une charte de l'organisation de Radio-Canada aux échelons supérieurs. Je crois que ceci a été fait.

M. WALKER: Oui.

• (4.20 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Ainsi que toutes déclarations publiques du président de Radio-Canada et des fonctionnaires de la direction depuis la mi-avril 1966 en ce qui a trait à la dispute *Seven Days*.

M. WALKER: Je ne puis y répondre.

Le PRÉSIDENT: Et la transcription en entier de l'interview de M. Ouimet accordée à M. Norman DePoe au programme *Newsmagazine*.

M. WALKER: Au sujet de la question précédente, nous déposerons cette information demain.

M. OUIMET: La première partie demain et la transcription en fin de semaine.

Le PRÉSIDENT: De *Newsmagazine*?

M. OUIMET: C'est ce qu'on me dit.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous procéder maintenant, M. Cowan?

M. COWAN: Merci, M. le président. M. Walker mes questions ont été rédigées il y a quelques jours. Vous avez témoigné à deux occasions et j'espère que mes questions ne vous sembleront pas trop décousues.

Premièrement, j'aimerais vous dire que je considère toute investigation de la manière dont la direction de Radio-Canada entend administrer cette affaire de *Seven Days* est une poursuite vaine. Je l'ai dit au commencement et je le répète.

J'aimerais à féliciter la direction et vous personnellement pour avoir avancé une telle déclaration telle que rapportée dans le *Globe* de jeudi. Je devrai vous lire cette déclaration telle que publiée dans le journal car je n'ai pas le rapport du Comité.

> Ce que nous ne voulons pas et ce que nous n'aurons pas ce sont ces constants défis à la plus élémentaire éthique, aux standards, aux politiques et toutes ces vieilles rengaines comme le respect du bon goût, la vie privée de chacun, l'intégrité, etc. Mais nous ne procéderons plus en manquant d'intégrité, d'honnêteté en étant blessant et en faisant preuve de mauvais goût.

Je vous félicite pour cette déclaration, monsieur, et je suis heureux d'apprendre qu'il y a des gens comme vous dans l'administration qui peuvent mettre fin à ce désordre qui s'est développé à Radio-Canada.

Maintenant, il y a une ou deux questions que j'aimerais à vous poser. Je sais que Gerda Munsinger a reçu $5,000 de Radio-Canada; était-ce pour son apparition à *This Hour Has Seven Days* ou sur l'écran des nouvelles?

M. WALKER: C'était à un bulletin spécial de nouvelles, monsieur.

M. COWAN: Ces $5,000 faisaient-ils parti du budget attribué à l'opération de *This Hour Has Seven Days*?

M. WALKER: Non.

M. COWAN: J'ai une autre question. A nous, du Parlement, Radio-Canada nous refuse tant d'information quand nous lui en demandons que j'espère qu'aucune des questions que je vous pose aujourd'hui ne vous forcera à me dire quel salaire touche la femme de l'honorable Sauvé quand elle travaille pour Radio-Canada ou vous laissera échapper ce qu'il en coûte pour le réseau français. Je suppose que ces chiffres sont compétitifs. Je comprends que les frais du réseau français s'élèvent au point d'atteindre ceux du réseau anglais ce qui pourrait créer de la compétition.

Mais, il y a une question de comptabilité que j'aimerais poser. J'ai eu la chance d'apparaître à votre réseau national avec M. Norman De Poe comme maître de cérémonies, si vous voulez appeler cela ainsi, et cela seulement à peu près une heure avant son départ pour l'Angleterre pour couvrir les élections britanniques. Il nous dit qu'il partait pour couvrir ces élections ce qui, je présume, est une fonction propre à Radio-Canada selon l'opinion de l'administration. Mais quand je revis M. De Poe c'était de Munich d'où il nous donnait un rapport sur la température, au sujet de la neige, du froid et de la foule sur la rue. D'après le système de comptabilité de Radio-Canada, les dépenses encourues par M. De Poe à Munich seront-elles créditées à la poursuite de cette prostituée à travers l'Europe, ou ont-elles été créditées pour les élections britanniques?

M. WALKER: Il était là en tout premier lieu, monsieur, pour couvrir les élections britanniques.

M. COWAN: Ainsi, il n'en coûtera rien pour avoir poursuivi cette femme à mi-chemin autour du monde?

M. WALKER: Non.

M. COWAN: Bien, je voulais tout simplement rectifier ce point de comptabilité. Ayant été en affaires pendant 40 ans, j'ai été mêlé à la comptabilité: alors que les chiffres ne mentent pas, les menteurs peuvent chiffrer et nous pouvons attribuer à n'importe quel item du budget ce qu'il en coûte pour ces employés, je le sais.

Au fait, je n'ai jamais assisté à aucune séance de ce Comité où témoignaient les employés démis de leurs fonctions; mais j'y ai été amené de force un soir parce qu'il n'y avait pas quorum; j'y suis venu et j'ai fait le quorum.

J'ai entendu M. Leiterman faire cette remarque à mon intention lorsqu'il témoignait, je crois ce jeudi soir-là, que l'association des réalisateurs n'avaient pas encore décidé si oui ou non *This Hour has Seven Days* serait télévisé le dimanche suivant. Quelqu'un doit-il remercier l'association des réalisateurs de nous avoir donné ce programme le dimanche suivant? Il a fait cette déclaration ici en tant que témoin.

M. WALKER: Je ne puis réellement pas faire de commentaire là-dessus parce que j'ignore ce qu'il avait exactement en tête. Il ne relevait pas de l'autorité des producteurs que ce programme ait été télévisé ou non.

M. COWAN: J'ai une autre question qui regarde uniquement les affaires, monsieur. Durant la veillée au cours de toute la semaine, nous avons des heures de choix à la radio et à la télévision. Dans mon temps, j'ai déjà vendu un grand nombre d'annonces. Quelles sont vos heures de pointe ou les heures de choix durant la semaine. Des sept soirs de la semaine, je crois comprendre que c'est le dimanche qui obtient la plus grande demande.

M. WALKER: Nous croyons que le dimanche soir est peut-être à plusieurs points de vue le jour le plus important de la semaine pour la diffusion, et les heures qui captent le plus de téléspectateurs seraient entre 7 h. p.m. et 11 h. p.m. C'est le temps le plus important, je le répète, simplement parce que c'est la seule soirée de la semaine où vous pouvez compter sur la présence de toute la famille—le seul jour au moins; et durant la semaine, du lundi au samedi, le reste de la semaine pour ainsi dire, nous considérons comme les meilleures heures de 8 h. p.m. à 11 h. p.m.; ou peut-être de 8 h. p.m. à 11 h. 15 p.m. à cause des nouvelles nationales vers cette heure.

M. COWAN: Monsieur, je conclus, de ce que vous dites, que le meilleur temps d'écoute c'est de 7 h. p.m. jusqu'à 11 h. p.m. le dimanche et durant toute la semaine. Entre 7 heures et 11 heures pour laquelle de ces heures chargez-vous le plus aux commanditaires? Est-ce entre 8 et 9, de 9 à 10, ou de 7 à 8, ou chargez-vous le même prix pour ces quatre heures?

M. WALKER: Bien, nous avons une carte de taux qui classifie les heures de choix et celles qui le sont moins. On les divise en classe A, classe B et classe C. Je puis me tromper un peu sur l'heure exacte; mais au point de vue commercial, je dirais que cette période se situe entre 7 et 10 heures.

M. COWAN: Récemment, Radio-Canada nous a laissé entendre qu'elle abandonnerait le programme *Juliette;* cette rumeur a paru souvent dans les jour-

naux et j'ai entendu à la radio et à la télévision que ce programme intéressait une partie de l'auditoire qui suivent les joutes de hockey du samedi soir. *Juliette* intéressait un vaste auditoire résiduel; mais les admirateurs de ce programme disent que *Juliette* avait son propre auditoire et non seulement un auditoire résiduel. De 7 à 11 le dimanche soir étant des heures de préférence, vous pouvez ajouter que la plupart des auditeurs, face à leur téléviseur, cherchent à se divertir et à s'informer. Quelle est l'importance de l'auditoire résiduel de 10 à 11 heures le dimanche soir comparé à l'auditoire des programmes qui passent plus tôt de 7 à 8, 9 ou 10 heures?

M. WALKER: Ceci est une très intéressante observation. Je ne crois pas que nous ayons fait des recherches qui nous permettraient d'identifier ce que vous appelez et très correctement d'ailleurs un auditoire résiduel. Mais comme il arrive au programme *Ed Sullivan*, de 8 à 9 et à celui de *Bonanza*, de 9 à 10, les programmes du dimanche intéressent un très, très nombreux auditoire et ils continuent à occuper la vedette si non aujourd'hui du moins dans les années passées. Il est donc très évident qu'il y aurait un auditoire résiduel pour tout programme qui suivrait de 10 à 11 heures. Ceci, je le dis, sans rien enlever au propre auditoire de *Seven Days*.

M. COWAN: Vous lisez ma pensée, monsieur.

M. WALKER: Mais, je dis et je crois que nous devons nous rendre compte qu'il y a un important auditoire résiduel pour *Bonanza* le dimanche soir, de même qu'il y en a un le samedi soir pour le programme *Juliette* après la joute de hockey.

M. COWAN: Alors, monsieur le président, j'essayais d'établir le fait qu'il existe un énorme auditoire résiduel entre 10 et 11 heures les dimanches soirs. J'étais un peu choqué en lisant et relisant que des millions et des millions de téléspectateurs étaient attirés par ce programme parce qu'il était vivant. Je suis certain que le programme aurait pu être deux fois moins vivant et encore, il aurait attiré des millions de téléspectateurs. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de gens qui tournent leur appareil à 10 heures pour ce programme. Je crois qu'on mentionne ici 3,300,000 téléspectateurs; de toute façon, on parle de millions ici. Si l'on a 3,300,000 téléspectateurs, tant mieux, mais j'imagine que l'auditoire résiduel serait au moins de 1,500,000 sinon plus.

Maintenant, monsieur, vous saurez dans deux ou trois minutes pourquoi je pose la question suivante. Je suppose qu'étant un téléspectateur avide de télévision et de radio, vous êtes bien au courant de l'histoire. Que pensez-vous du geste de Cromwell, il y a plus de deux cents ans, quand il soumit l'armée au contrôle du Parlement par le simple fait de demander qu'elle rende compte annuellement au Parlement britannique.

Le PRÉSIDENT: Je dois avertir le témoin qu'il est libre de répondre ou de ne pas répondre à cette question.

M. COWAN: Je mettrai la réponse entre ses mains en un moment s'il ne me comprend pas.

M. MCCLEAVE: Il lui en a coûté sa tête aussi. Quelques têtes ont roulé ici mais peut-être était-ce dans l'ordre des choses.

M. WALKER: Je trouve toujours qu'il est difficile de répondre, Monsieur ...

M. COWAN: Cromwell a-t-il perdu la tête?

M. MCCLEAVE: Elle fut placée sur un pieu après sa mort.

M. COWAN: Je vous remercie de corriger vous-même.

M. WALKER: Je répète respectueusement qu'il m'est difficile de répondre à cette question. Je craindrais de laisser voir mon ignorance en matière d'histoire.

M. COWAN: Bien, je regrette qu'un télespectateur aussi assidu que vous doive plaider l'ignorance sur quelque sujet que ce soit, car je croyais que vous vous intéressiez à la culture et que la radio et la télévision embrassaient tous les sujets.

M. WALKER: Merci.

M. COWAN: Je veux en venir à ceci, Monsieur: en Grande-Bretagne, le Parlement doit se réunir chaque année. Une convention de la constitution britannique l'exige, afin de voter la loi annuelle de l'armée, loi qui octroie des crédits à l'armée et qui assujettit l'armée au contrôle du gouvernement comme il se doit. Dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, nous avons aussi le paragraphe 20 qui se lit comme suit:

> Le Parlement du Canada tiendra au moins une session chaque année de façon qu'il ne s'écoule pas douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante du Parlement.

En témoignant devant nous vous avez dit, et c'est à cause de ce commentaire que j'ai demandé à vous parler, vous avez dit donc, que ce qui vous irritait à la CBC était l'obligation où vous êtes de demander une fois par année le support financier dont vous avez besoin pour opérer. J'étais présent le jour où vous avez dit cela, le deuxième jour de votre témoignage. Voici, de plus, un extrait du «Toronto Star»: «Il regrette que les subventions gouvernementales à la CBC se fassent sur une base annuelle.». Je vous ai entendu dire que vous aimeriez que cela se fasse tous les dix ans. Si la CBC recevait ses subventions tous les dix ans, peut-être le contribuable ne paierait-il ses taxes que tous les dix ans. Comme vous le savez sans doute, il est aussi pénible pour le contribuable de payer ses taxes que pour la CBC de rendre compte de ses dépenses. D'après vous, les contribuables ne devraient-ils aussi payer que tous les dix ans?

M. WALKER: Bien, je crois qu'il y a deux aspects à cette question. Comme contribuable, cela me serait très agréable.

M. COWAN: Agréable sans doute, mais serait-ce très efficace?

M. WALKER: Non, Monsieur, cela ne le serait pas.

M. COWAN: Si tous les ministères et toutes les sociétés de la couronne recevaient leurs subventions tous les dix ans, le Parlement n'aurait qu'à se réunir tous les dix ans aussi. Comment concilier ceci avec le paragraphe 20 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

M. FAIRWEATHER: Nous serions dans l'obligation de voter nos propres salaires.

M. WALKER: Je faisais simplement remarquer qu'au point de vue des affaires strictement, et je suis persuadé que vous serez de mon avis, notre société peut difficilement dresser des plans d'avenir et Dieu seul sait combien nous devons préparer nos projets longtemps à l'avance. Nous préparons donc ces projets dans l'incertitude sans savoir quels montants nous serons alloués pour diriger ce service si complexe pour le Canada. Nous ne pouvons faire de projets que sur une base financière d'un an alors que nous savons fort bien que certains projets doivent être préparés aussi longtemps que cinq ans en avance sans pouvoir compter sur de l'argent et nous agissons en conséquence. Nous disons donc, en ce qui concerne la responsabilité que nous avons de fournir un service, que les plans doivent être tirés longtemps à l'avance. Par exemple, nous avons travaillé sur des projets concernant le centenaire depuis un peu plus de deux ans, je crois, nous pouvons dire la même chose relativement à l'Expo. Nous travaillons toujours à l'avance et nous nous engageons à fond dans chaque projet sans avoir de financement pour plus de douze mois. Nous sommes donc placés dans une position très difficile, Monsieur. Voilà ce que je voulais faire remarquer à ce moment-là; nous l'avons dit à plusieurs reprises et je crois que plusieurs partagent notre avis à l'effet qu'il est difficile de préparer des projets que nous devons réaliser d'une façon ou d'une autre, sans avoir l'assurance de plus de douze mois de financement. C'est le seul argument que je veuille faire ressortir.

M. COWAN: Bien, moi aussi j'ai trouvé les affaires difficiles lorsque j'y ai été engagé pendant quarante ans et je ne m'en suis pas retiré pour autant.

M. WALKER: Mais nous non plus nous ne nous retirons pas et nous continuons à projeter à l'avance.

A ce propos, je reconnais votre autre argument. Nous sommes toujours prêts évidemment à rendre compte de nos dépenses et à n'importe quel moment. Je me bornerai à dire qu'il serait raisonnable d'avoir une formule de financement qui soit plus en accord avec notre engagement à offrir un service qui exige une planification à long terme. Nous avons des objectifs à rencontrer ou plutôt nous en avions, que nous avons dû reculer qui concerne des projets pour cinq ans à venir mais il n'y a aucune relation entre cette façon de penser dans l'avenir et notre présente formule de financement. Nous acceptons, cependant, sans réserve, de rendre compte de nos dépenses.

M. COWAN: Monsieur, pendant une période d'environ quarante-deux mois, j'ai passé à travers trois élections, l'expérience ne fut ni avantageuse ni tellement agréable. Alors, si les subventions à la CBC étaient cotées pour une période de dix ans cela voudrait dire que le gouvernement qui était au pouvoir entre 1962 et 1963 quand j'étais dans l'opposition, aurait eu le pouvoir de donner carte blanche à la CBC pour les dix prochaines années et que les gouvernements élus en 1963 et 1965 n'auraient eu aucun contrôle. Nous tenons précisément des élections pour obtenir un point de vue différent.

M. WALKER: Je dois répéter que la note dominante du débat concerne la responsabilité de nos dépenses et que nous en serions toujours responsables, évidemment. Ce que nous présentons c'est le projet d'une formule qui irait au-delà d'une période de douze mois de financement, la responsabilité des dépenses doit toujours demeurer présente.

M. COWAN: Voici deux énoncés que j'ai vus jeudi dernier dans le compte rendu de mercredi du *Globe*—je n'étais pas présent—tels qu'écrit par M. Norman Webster:

H. G. Walker, vice-président et gérant général du réseau de la CBC a accusé l'équipe de production de *This Hour Has Seven Days* d'être devenue presque une corporation distincte au sein du réseau. Ce fait est à la racine du mal.

Puis plus bas:

Le groupe de *Seven Days* s'est presque constitué en une corporation distincte et cet état inacceptable s'est malheureusement aggravé.

Ne croyez-vous pas que si la CBC recevait ses octrois pour une période de dix ans, qu'elle deviendrait une corporation distincte au sein de la corporation du Parlement?

M. WALKER: Non, monsieur, je ne le crois pas.

M. COWAN: Eh bien, moi, je vois une grande similitude entre ces deux phrases et j'y reviendrai probablement.

Lorsque M. Ouimet s'est d'abord présenté vendredi dernier—à ce moment je croyais pouvoir vous poser quelques questions—il a dit, dans cette pièce où se réunit le caucus libéral et où il y a souvent des fuites, qu'il voulait faire un exposé avant que des fuites ne soient constatées, car il était fortement question de fuites ici et là. Si vous vous souvenez, j'ai demandé aux représentants de la presse s'ils avaient déjà eu une copie de cette fuite que la CBC semblait craindre. J'ai fait partie du monde de la presse pendant quarante ans et j'en ai apprécié chaque moment. Je veux vous poser une question, monsieur. Lorsque la pression était au plus fort—c'est-à-dire quand les employés congédiés nous disaient ici ce qu'ils pensaient de la direction et d'après ce que les membres du comité me disent, ils ne ménageaient pas leurs paroles et aucun d'eux ne bredouillait—au milieu de tout ceci, il a été tout à coup révélé que des caméras de la CBC avaient été à Jameson—j'ai cru qu'il s'agissait du raid de Jameson avant la guerre des Boers, mais c'est dans l'avenue Jameson à Toronto qu'ils étaient et c'est là qu'ils ont photographié deux garçons et une fille au lit; il y avait un directeur de la CBC en charge et ils ont simplement approché leurs caméras et photographié. Je veux vous demander en ma qualité d'ancien journaliste—car ce programme *Youth and Morality* préparé en août dernier était commandité, je l'ai lu—si la fuite au *Toronto Telegram* venait d'un membre important de la direction de la CBC qui aurait laissé échapper cette nouvelle. Ce que je veux dire c'est que le fait de lancer cette nouvelle en ce lundi matin a relâché l'attention vis-à-vis certaines personnes, je crois. Ou, croyez-vous que le *Telegram* aurait découvert de lui-même que cette photo avait été prise en août dernier, parce que s'il en est ainsi, j'aimerais les mettre en nomination pour un prix national de journalisme l'année prochaine.

• (4.40 p.m.)

M. WALKER: J'essaie de me souvenir du mois dont il s'agit, je crois que c'était en juin ou juillet que j'ai eu connaissance dans ma division par M. Hogg du fait dont vous parlez et qui a été mis en évidence par le *Telegram*; cette séquence faisant partie d'un documentaire sur la jeunesse a, en effet, été filmée et acceptée.

M. LEWIS: M. Walker, avez-vous dit «exactement comme l'a rapporté le *Telegram*»?

M. WALKER: Non, je n'ai pas dit cela.

M. LEWIS: Il me semblait que vous l'aviez dit.

M. WALKER: Je veux corriger immédiatement cette impression. Je ne veux faire mention que du fait qu'il y avait une séquence filmée dans un appartement, dont le *Telegram* a parlé. Nous en avons été informés en juin ou juillet dernier et comme il se doit, le groupe de direction a fait rayer cette séquence.

M. COWAN: Ma question était la suivante: Le *Telegram* a-t-il été mis au courant par une fuite de la haute direction ou ont-ils découvert eux-mêmes ce fait?

M. WALKER: Ce n'est pas du tout par la direction.

M. COWAN: Je suis journaliste moi-même et je vous crois. Je devrai donc les mettre en nomination pour un prix national de journalisme.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est écoulé, M. Cowan.

M. COWAN: Je sais que mon temps est écoulé, monsieur, j'aimerais seulement poser une autre question. J'ai remarqué que le *Globe* cite M. Leiterman qui aurait dit que les deux garçons et la fille s'amusaient sur le lit (en anglais: they were just horsing). Serait-ce une des raisons pour lesquelles il était question de «moralité de basse-cour» dans certaines scènes du «Festival» que nous recevons à la CBC, ou est-ce une simple coïncidence? M. Leiterman dit: (*they were just horsing around on the bed*) et nous entendons parler de la «moralité de basse-cour» de la CBC. Il y a des épisodes un peu épicées de *This Hour Has Seven Days* le programme sur les contraceptifs et autres choses du genre. N'y a-t-il pas de liens dans l'usage de ces termes?

M. WALKER: Il faudrait que vous demandiez cela à M. Leiterman.

M. COWAN: Je refuse de lui demander.

M. MCCLEAVE: Avant que M. Walker ne parte, j'aimerais lui poser deux questions au sujet du cas de M. Southam. Ce témoin doit-il revenir plus tard, ou son témoignage est-il complet?

Le PRÉSIDENT: Ce sera selon les désirs du comité, aucun témoignage n'est définitif nous ne pensons pas rappeler M. Walker, mais ce n'est pas impossible non plus. Si vous voulez lui poser une question maintenant, faites-le, je vous en prie.

M. MCCLEAVE: Ma première question est la suivante: Pourquoi avez-vous ignoré les directeurs en affaires publiques de M. Southam et ne les avez-vous pas informés officiellement de ce que vous aviez fait dans le cas Southam?

M. WALKER: Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question correctement car je ne me souviens pas du tout avoir ignoré ces directeurs. D'abord, comme je l'ai déjà expliqué au sujet de cette situation, je crois que M. Southam fait partie du personnel de la région d'Ottawa. La région d'Ottawa rend compte de ses activités à mon collègue M. Jennings, vice-président et gérant-général de la diffusion régionale. C'est M. Jennings qui, juste avant de partir en vacances, m'a mis au courant de la situation. Il a convoqué une réunion à son bureau au sujet du coût très élevé d'un programme produit pour le réseau anglais depuis Ottawa et porté au compte du réseau anglais, c'est-à-dire financé par la division

anglaise. Il en semblait très inquiet. Il fit venir les principaux directeurs de la région d'Ottawa pour en discuter et pendant son absence, avec son accord, grâce à l'aide et aux connaissances de son assistant et des directeurs de la région d'Ottawa, j'ai continué l'enquête au sujet de l'argent qui avait été dépensé, et la somme m'a semblé très importante.

M. McCLEAVE: En avez-vous discuté avec les directeurs des affaires publiques?

M. WALKER: Non, car c'est au directeur des opérations de la région d'Ottawa qu'il doit rendre des comptes et non au directeur des affaires publiques.

M. McCLEAVE: Ma seconde question concerne le fait que je crois qu'il a été congédié sans motif.

M. WALKER: Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que la direction de la région d'Ottawa s'occupait de son cas comme il le fallait. Je crois qu'on lui a signifié son congé, mais qu'il fait encore partie du personnel, toutefois je n'en suis pas sûr.

M. McCLEAVE: On m'a dit qu'il était payé mais qu'on ne lui permettait plus de travailler. Je me demandais comment on avait pu en venir à cette situation.

M. WALKER: Je ne puis pas vous répondre car il ne s'est pas présenté à moi pour s'expliquer. Comme je l'ai dit hier, nous revisons ce cas actuellement.

M. COWAN: Peut-être pourrais-je rappeler au membre de la région d'Halifax les $450,000 dépensés par la CBC pour un travail qui n'a pas été fait.

M. McCLEAVE: Le fait dont nous parlons est plus actuel, M. Cowan, merci.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Walker. M. Ouimet, voulez-vous s'il vous plaît venir à la table?

M. STANBURY: M. Ouimet, étant donné qu'il semble que nous ne pourrons pas bénéficier du rapport du groupe d'étude du président, j'aimerais que vous nous disiez quelles sont les recommandations qui ont été appliquées?

M. OUIMET: Oui, c'est facile.

Le groupe d'étude a recommandé qu'il y ait une plus grande distinction ou séparation entre les fonctions du chef de l'exécutif et celles du chef des opérations c'est-à-dire les fonctions de président et de vice-président. Nous étions d'accord en ce qui concerne cette recommandation et nous l'avons appliquée.

M. STANBURY: De quelle façon?

M. OUIMET: La situation avait toujours été ainsi mais elle s'est embrouillée parce que le vice-président a dû s'absenter pour sept mois quand il est allé à l'hôpital et pendant cette période, j'ai dû prendre à ma charge quelques unes de ses responsabilités. Après son retour, nous avons repris l'ancienne méthode que nous avions en 1959.

M. STANBURY: Il s'agissait donc d'une ré-attribution des fonctions du vice-président et des vôtres?

M. OUIMET: C'est une élucidation. Il a été bien précisé à ce moment-là que le vice-président et le directeur général rendaient compte directement à lui, comme M. Walker vous l'a dit.

M. STANBURY: Avez-vous donné suite à d'autres recommandations?

M. OUIMET: Ils ont alors recommandé la création d'un service interne d'organisation. Nous avons accepté d'en établir un et M. Gilmore est vice-président du service d'organisation.

Il a ensuite été recommandé d'effectuer une séparation entre les services d'exploitation et du personnel et nous l'avons fait.

Puis, il a été recommandé d'établir au bureau principal une nouvelle division appelée les services d'exploitation qui grouperait de nombreux services de diverse nature qui se trouvaient dans plusieurs autres divisions. On a accepté cette recommandation mais en y apportant d'importantes modifications.

Il a aussi été recommandé d'établir des services indépendants d'organisation et d'exploitation qui relèveraient de plusieurs vice-présidents. Nous avons refusé en disant qu'un vice-président pouvait remplir ces deux fonctions; par conséquent M. Gilmore est actuellement vice-président du service d'organisation. Il est en charge de l'organisation tout en conservant ses anciennes fonctions dans le service d'exploitation.

M. STANBURY: Le groupe d'étude du président voulait qu'il y ait davantage de vice-présidents?

M. OUIMET: Ils voulaient quatre autres vice-présidents et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons pensé que la direction serait trop nombreuse et nous n'avons pas accepté.

Ils voulaient que le service des finances soit divisé en deux différents services, le service des finances et le service du contrôleur; le vice-président relèverait de moi et le contrôleur relèverait du vice-président. Nous n'avons pas accepté cette division car, dans la pratique, il aurait fallu qu'il y ait toujours des relations de travail très étroites entre le vice-président du service des finances et le contrôleur parce qu'ils auraient toujours travaillé dans le même domaine. Nous ne procédons pas de la même façon qu'une société privée qui doit lancer des emprunts ou émettre des actions. La question de financement relève en fait du principal fonctionnaire exécutif de concert avec le Conseil du Trésor et le Parlement; elle ne se compare pas à celle des sociétés privées qui émettent effectivement des actions et des obligations. Nous avons donc pensé que ce serait trop compliqué et avons refusé.

Ils ont ensuite recommandé de diviser les services de la vente de la programmation. Auparavant, nous avions réuni les services de la vente et des émissions dans les divisions aussi bien qu'au bureau principal. Nous avions fait ainsi pour nous assurer que les objectifs de la programmation l'emporteraient sur les objectifs de la vente dans toute décision. En fait, nous avons partiellement accepté leur suggestion; nous avons séparé la programmation et la vente au niveau des divisions. Je vous ai montré ceci sur le tableau ce matin. Cependant, pour suivre notre ligne de conduite générale, nous n'avons pas créé un autre poste de vice-président et le service relève du même vice-président qu'avant. Par conséquent, nous avons partiellement accepté et partiellement refusé leur propositions.

Puis, ils ont suggéré de créer une unité de coordination des réseaux qui relèverait du vice-président du service de programmation et nous avons accepté.

Ils ont aussi recommandé de créer une unité locale de programmation régionale relevant du vice-président du service de programmation. Nous avons accepté mais en stipulant que l'unité relèverait du vice-président et du directeur général de la radiodiffusion régionale et non pas du service de programmation. L'unité a ainsi été créée mais elle est placée sous une autre direction.

Ils avaient recommandé la division des dix services internes. Ils avaient proposé d'établir dix services, nous en avions six à ce moment. C'est pourquoi j'ai dit qu'ils ont recommandé de créer dix postes de vice-président. Ils avaient recommand que ces dix services internes soient divisés en deux groupes dont l'un relèverait du fonctionnaire exécutif principal et l'autre de l'agent en chef de l'exploitation. Nous avons consenti seulement partiellement. Nous avons légèrement modifié les fonctions des vice-présidents. Comme je l'ai dit avant, M. Gilmore, au lieu d'être à la tête du service du personnel et de l'exploitation, a été mis en charge de l'organisation et de l'exploitation, si bien que nous nous sommes retrouvés avec six services, comme avant, au lieu de dix. Si je me souviens bien, au lieu d'avoir cinq services sous ma direction et cinq sous la direction du vice-président, il y a maintenant deux services qui relèvent de nous deux, deux qui relèvent du vice-président et un qui relève de moi. Je dois mentionner que le vice-président et les directeurs généraux rendent compte au vice-président, si bien qu'on en arrive à cinq. Ce sera plus clair sur le tableau.

M. STANBURY: Ce sera plus clair lorsque nous relirons votre témoignage.

M. OUIMET: Nous en venons ensuite à une différence très importante. Ils avaient recommandé que le service divisionnaire des émissions soit divisé en deux sections, la programmation et la réalisation, et que la programmation qui relève du directeur général de la radiodiffusion des réseaux français et anglais soit placée sous la direction du vice-président de la programmation; et qu'on établisse également deux sections de programmateurs, l'une à Toronto, l'autre à Montréal, qui relèveraient du vice-président de la programmation et qui organiseraient et choisiraient les émissions devant être réalisées sous la conduite des directeurs généraux. Nous n'étions pas de cet avis. Nous avons repoussé cette proposition après l'avoir soigneusement étudiée parce qu'elle était trop compliquée et trop onéreuse. Puis, il a été recommandé de muter le vice-président et les directeurs généraux des réseaux français et anglais à Montréal et à Toronto. Nous avons refusé. En fait, ils passent un certain temps dans chacune de ces villes, mais nous avons étudié cette question de près pendant longtemps. Elle ne donne lieu à aucun désaccord important.

Ils ont ensuite recommandé qu'on supprime le poste de directeur général de la radiodiffusion régionale et que les régions et les services relèvent directement de l'agent en chef de l'exploitation et du vice-président. Nous n'avons pas consenti parce que 15 ou 18 personnes auraient relevé de lui. Nous avons conservé le poste de vice-président de la radiodiffusion régionale.

Ils ont recommandé l'établissement d'un système de règlement et de rapport sur les émissions. Nous avons accepté de l'établir mais nous ne l'avons pas encore fait. Cependant, nous comptons le faire.

Ils ont recommandé d'organiser les services divisionnaires de la même façon que le service du bureau principal. Nous avons consenti et nous l'avons fait.

Ils ont reccomandé que le service d'exploitation de la radio et de la télévision soit divisé en deux services relevant de la direction divisionnaire. C'est ce que je vous ai expliqué ce matin; nous avons séparé la radio et la

télévision. Nous avons accepté cette proposition mais en y apportant une modification importante; nous avons constitué un troisième service des Affaires publiques.

Ils ont fait d'autres recommandations d'importance secondaire. Ils ont recommandé que nous effectuions d'autres études dans le domaine de la formation, de la communication, des budgets, des droits d'émission, des comités, du personnel et de ce qu'ils ont appelé le «taux d'exploitation». Nous avons consenti à en faire certaines et plusieurs études sont en cours maintenant dans divers domaines comme par exemple celui de la formation.

Si vous voulez jeter un coup d'œil sur ce tableau, il vous sera plus facile de comprendre.

M. STANBURY: Nous pourrons suivre ce que vous avez dit en relisant votre témoignage et en consultant le tableau.

Vous avez mentionné un certain nombre de domaines dans lesquels vous n'avez pas accepté les recommandations du groupe. Y a-t-il d'autres recommandations que vous avez rejetées?

M. OUIMET: Non, je crois que je vous ai tout dit.

M. STANBURY: Il aurait peut-être été plus simple de déposer le rapport, mais je suis content de vous avoir consacré mon temps parce qu'il figure au moins dans le procès-verbal ce qui nous permettra de poser d'autres questions.

M. OUIMET: Je me permets de vous faire remarquer que c'est tout à fait normal. Lorsque vous demandez à des conseillers de présenter un rapport, que ces derniers soient de l'extérieur ou de l'intérieur, ils peuvent seulement se charger de donner des conseils. C'est à la personne qui reçoit ces conseils de décider si elle veut les suivre ou non. Dans ce cas-ci, le président n'a pas été le seul à prendre cette décision, le conseil a aussi été consulté parce que nous avons estimé que la structure permanente de la Société était une question de principe. Cette décision ne dépendait pas seulement de moi.

M. STANBURY: D'après ce que j'ai entendu de votre compte rendu de ce rapport, il me semble qu'une des recommandations primordiales que vous n'avez pas acceptées était celle de donner davantage d'importance au service de programmation en nommant, par exemple, un vice-président qui serait en charge de la programmation et de rien d'autre.

M. OUIMET: A propos, nous avons un vice-président en charge de la programmation. Nous l'avons maintenant et nous l'avons depuis longtemps. Leur recommandation était d'étendre son pouvoir aux divisions et c'est ce que nous n'avons pas voulu accepter. Incidemment, le rapport Fowler n'était pas d'accord avec cette recommandation du groupe d'étude du président. C'était l'essentiel de la recommandation.

M. STANBURY: Le groupe d'étude du président a-t-il aussi indiqué qu'il serait souhaitable que la direction compte quelqu'un qui serait particulièrement compétent en matière de programmation et qui s'y intéresserait en tant que telle?

M. OUIMET: Nous n'en comptons pas seulement un. Nous avons un vice-président de la programmation ainsi que des vice-présidents et des directeurs généraux des trois divisions d'exploitation qui sont des programmateurs qui sont entièrement en charge de la programmation dans leur région.

M. STANBURY: Le rapport Fowler sous-entend et le rapport du groupe d'étude du président semble déclarer ouvertement qu'ils n'ont pas constaté une expérience et une connaissance satisfaisante dans le travail, dans les problèmes quotidiens de la programmation et de la réalisation. Vous ne semblez pas être d'accord avec cette opinion, mais n'est-il pas vrai que cette insinuation se remarque dans ces deux rapports?

M. OUIMET: Je ne sais pas si c'est exactement ce que dit le rapport Fowler. Je crois qu'il dit... laissez-moi relire la première phrase.

M. STANBURY: Je crois que nous connaissons tous la première phrase, elle résume très bien le rapport.

• (5.00 p.m.)

M. OUIMET: Elle dit simplement que la seule chose qui compte dans la radiodiffusion est la teneur de l'émission, le reste est secondaire. Nous ne rejetons pas cette idée du tout, mais en ce moment, nous parlons des moyens d'accorder à la programmation une plus grande importance, une plus grande portée, davantage d'attention; et nous estimons que les moyens dont nous disposons à présent nous permettent de lui accorder toute l'attention nécessaire.

M. STANBURY: Il est juste de dire que le groupe d'étude du président préconise que vous y consacriez davantage d'attention, ou du moins une attention différente de celle que vous y consacrez actuellement...

M. OUIMET: Nous ne pensons pas que la recommandation du groupe d'étude serait applicable dans la pratique. Nous estimons que ses buts et ses objectifs sont admirables, mais la direction et le conseil ont jugé après un long examen qu'il serait désastreux d'essayer même d'y donner suite.

M. STANBURY: Vous semblez penser qu'il n'est pas nécessaire que la haute direction compte une personne ayant une connaissance pratique de la réalisation d'émissions de télévision, connaissance que personne ne semble posséder comme je crois qu'il a été admis.

M. OUIMET: Je conviens certainement que la haute direction a besoin de personnes qui connaissent les techniques de la télé-radiodiffusion et je crois que les membres de la haute direction ont ces connaissances.

M. STANBURY: Au bas de la page 58 du rapport Fowler on lit ce qui suit:

> ...la qualité de la programmation n'est pas uniquement une question de finances et l'amélioration de la qualité n'est pas entièrement subordonnée à un accroissement des budgets d'émissions. Il s'agit aussi de créer des conditions et une ambiance qui soient favorables à la création, avec une liberté suffisante dans la réalisation individuelle d'émissions et avec une direction et une surveillance suffisantes quant aux objectifs et aux buts généraux du système de télé-radiodiffusion...

A la lumière de ce que vous savez maintenant et de ce qui s'est passé au cours des dernières semaines, croyez-vous que ces conditions existent actuellement à Radio-Canada?

M. OUIMET: En général, oui; toutefois, il y a évidemment eu un cas particulier où cette situation ne s'appliquait pas et la chose peut se présenter de nouveau, dans d'autres cas, à des égards bien précis qui ne nous ont pas encore été révélés.

M. STANBURY: Vous savez qu'une des principales critiques formulées à l'endroit de Radio-Canada au sujet de son traitement de l'affaire *Seven Days* et, peut-être, au sujet de ses difficultés en général avec les réalisateurs, est que vous étouffez le talent créateur.

J'ai trouvé intéressante une analogie qu'un de mes commettants a portée à mon attention et j'aimerais connaître votre réaction à cette analyse. L'analogie, j'imagine, a trait à vous, et j'espère que vous n'en serez pas offensé; le rédacteur de la lettre en cause dit qu'on se rappellera peut-être que lorsque Michel-Ange peignait la Chapelle Sixtine, à Rome, il a résisté pendant quatre ans aux tentatives d'ingérence du pape du temps et que, quand même, il nous en est resté une des plus grandes œuvres artistiques de tous les temps, qui témoigne de la manière dont Michel-Ange a tenu à l'intégrité et à l'inviolabilité de son imagination créatrice.

N'est-ce pas là ce que les réalisateurs et les autres membres du personnel de *Seven Days* prétendent que vous tentez de faire?

M. OUIMET: Comparez-vous l'un d'entre eux à Michel-Ange?

M. STANBURY: Je pense qu'ils se sont peut-être comparés eux-mêmes à Michel-Ange dans une certaine mesure. Je ne sais pas.

M. OUIMET: Je crois, bien franchement, que nous n'avons pas de problème de ce genre, même dans le cas de *Seven Days*. Dans le cas de cette émission, on n'étouffe pas le talent créateur. Les réalisateurs ont généralement la main libre et je pense que même ceux qui s'occupent de cette émission conviendront qu'ils ont eu la main libre.

Nous désirons tout simplement la ramener dans le cadre de nos politiques administratives. Je ne crois pas que nous étouffions le talent créateur.

De plus, je crois que la majorité des réalisateurs conviendront que Radio-Canada attire les réalisateurs parce qu'on y a la main passablement libre.

M. STANBURY: Mais il semble, à l'heure actuelle, y avoir un certain manque de confiance, du moins je pense que c'est ainsi qu'on a décrit la situation, chez les deux participants à cette discussion, un manque de confiance réciproque au niveau des réalisateurs comme au niveau de la haute direction de Radio-Canada.

J'aimerais savoir si vous avez une idée, outre les mesures projetées dont vous nous avez déjà fait part, comment rectifier cette situation.

M. OUIMET: Vous parlez d'un manque de confiance des deux côtés. Permettez-moi de mentionner que, ces jours-ci, j'ai quelques réserves au sujet de *Seven Days* mais, en guise d'exposé de la position de la direction, permettez-moi de dire très clairement que cette dernière ne manque pas de confiance en ses réalisateurs. Tout au contraire, je crois que nous employons d'excellents réalisateurs. Il n'y a aucune difficulté...

M. STANBURY: Si le manque de confiance existe dans l'autre sens, c'est-à-dire de la part des réalisateurs envers la haute direction, sûrement il y a là une situation dont la direction doit admettre l'existence et à l'égard de laquelle elle doit faire quelque chose très rapidement.

M. OUIMET: J'arrivais à l'autre partie de votre énoncé. Il a été dit qu'il y avait un manque de confiance, je pense qu'on l'a dit au sein de ce Comité, les témoins de *Seven Days* ont dit qu'ils n'avaient pas confiance en la haute direction. Je crois que je vous ai expliqué que la confiance pouvait difficilement exister lorsque la manière de penser des deux groupes différait fondamentalement. C'est là que résidait la difficulté.

Mais nous traitons encore de *Seven Days*. Je n'ai pas entendu de mention, en m'entretenant avec mon personnel en général au cours des dernières semaines, de quoi que ce soit de semblable dont la gravité ressemblerait même de loin à celle de la situation qui nous occupe ici. Il existe des frustrations et des difficultés dans certains secteurs, mais je pense qu'il en existera toujours.

Je crois que nous devons nous efforcer d'améliorer ce dont nous disposons mais je ne crois pas qu'on ait démontré qu'il y a d'autres secteurs où l'on manque gravement de confiance.

M. STANBURY: Je laisse la parole aux autres membres.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: M. Berger.

M. BERGER: Je veux adresser une remarque au président du Comité. J'ose espérer, monsieur le président, que modifier l'ordre établi des témoins qui comparaissent, ne deviendra pas coutume courante parce que je ne veux blâmer personne, il y a une certaine planification dont il faut tenir compte. Il y a nécessairement d'autres travaux à faire, et quand on s'attend à pouvoir questionner un témoin plus tôt, on prend des mesures en conséquence. C'est seulement une petite remarque que je fais. Que ce ne soit pas une coutume de rappeler des témoins, d'intervertir l'ordre de leur comparution à la dernière minute, parce que ce serait excessivement déplaisant.

Le PRÉSIDENT: Il faudrait pour cela, monsieur Berger, convaincre tous les membres du Comité que l'imprévu ne réclame pas de pareils changements. C'est toujours au nom de l'imprévu que ces changements ont eu lieu, et avec le consentement du Comité.

M. BERGER: Je demande donc, par votre entremise, que l'ordre des comparutions soit tout simplement respecté.

Je dois vous dire que personnellement j'ai beaucoup de respect pour M. Ouimet. J'ai aussi beaucoup d'égard pour le maintien et la protection des droits et des prérogatives reconnues des employés de l'administration, à tous les échelons, à tous les paliers, mais que je suis également de ceux qui croient aux droits établis de la Direction, des Autorités d'une telle Administration, de prendre des mesures nécessaires pour mener leur barque comme ils l'entendent. Et je suis aussi d'avis que tant qu'un Bureau de Direction est en place, qu'il a été dûment nommé, il me semble qu'il aurait les droits d'administrer comme il l'entend durant l'exercice de son mandat. Si ça peut vous faciliter un peu la tâche voici quelques impressions dont je vous fais part.

Je vais reprendre à partir de là où M. Stanbury vient de laisser il y a un instant, au sujet du manque de confiance dont nous ont entretenu à maintes reprises de la part d'autres témoins qui vous ont précédés, des échelons inférieurs, du domaine de la production, par exemple. On a vu, par vos notes,

que vous avez dit que des différends existaient surtout entre la Société et *Seven Days,* sur la programmation, l'éthique du journaliste qui participe à l'émission, sur l'autonomie de l'émission, et j'en ai déduit que vous aviez parfois des vues différentes, des divergences d'opinion, et je me demande si, en dépit de tout le schéma que vous nous avez expliqué avec assez d'ampleur ce matin, en voulant trop bien faire, il n'y aurait pas peut-être un manque de communication en partant de l'échelon inférieur de la production, en passant par les interprètes par M. Watson et M. Leiterman, puis par M. Haggan ou à M. MacDonald, en remontant à M. Hogg et ainsi de suite. Alors tout le temps que ça prend est peut-être à l'origine des troubles. Ne croyez vous pas qu'il y a un manque nécessairement, peut-être, de communication, qui serait un peu à l'origine des troubles.

M. OUIMET: Je crois que j'ai déjà indiqué, ce matin, qu'il nous faut examiner de nouveau l'organisation des Affaires Publiques, des Nouvelles, ce qui était indiqué dans l'organigramme que je vous ai montré ce matin, au centre, pour établir s'il n'y aurait pas moyen de raccourcir ces lignes-là un peu. J'ai l'impression que nous avons peut-être un trop grand nombre d'intermédiaires. Maintenant il ne faut pas s'imaginer, par exemple, qu'on peut aller à l'autre extrême, comme l'a suggéré M. Fowler. M. Fowler a indiqué dans son rapport que la façon de corriger nos problèmes était de laisser les réalisateurs communiquer avec le président et obtenir une décision ou un conseil. Mais savez-vous combien j'en ai, des réalisateurs? Je ne le sais pas exactement, mais je dois en avoir à peu près 350. Vous pouvez vous imaginer que si on m'appelait vingt milles fois par semaine, que si 350 personnes me demandent mon avis, ce serait une situation impossible.

Mais entre cet extrême et la situation que nous avons présentement dans le domaine le plus sensible i.e. le domaine des Nouvelles-Affaires Publiques, je me demande s'il n'y a pas une amélioration possible là. Mais remarquez bien que nous avions déjà fait une amélioration sensible lors du changement d'organisation en octobre 1964. Nous avions raccourci des lignes. Peut-être y aurait-il moyen d'aller encore un peu plus loin. Mais je ne peux pas vous le dire de façon définitive, parce qu'il va falloir étudier le problème et savoir si c'est possible.

M. BERGER: Une question me vient à l'idée. Vous avez regardé de même que M. Walker différents systèmes établis ailleurs, d'Administration de la Radio et de la Télévision tant dans l'entreprise privée que dans les entreprises gouvernementales. Vous nous avez parlé beaucoup de CBS, de la BBC. Avez-vous aussi examiné de grosses entreprises privées, plus formées, à qui, par exemple on fait des reproches assez souvent. On reproche de fait que dans l'entreprise privée, là où Radio-Canada va utiliser quinze personnes, l'entreprises privée, qui a des moyens financiers, évidemment, moindres, va peut-être réussir à faire quelque chose de surprenant avec un personnel réduit de moitié.

M. OUIMET: Parlez-vous d'autres organisations, telles des réseaux semblables à ceux de Radio-Canada?

M. BERGER: Des entreprises vivent uniquement de la réclame commerciale.

M. OUIMET: Bon, alors, il faut comparer Radio-Canada à d'autres organisations de Radiodiffusion ou de Télévision qui font un travail semblable. Il s'agit alors de la BBC en Angleterre, de la NBC, de la CBF et de l'ABC.

Je peux vous dire tout simplement que nous avons beaucoup moins d'employés qu'ils en ont pour faire le même travail. Maintenant si vous comparez ce que nous faisons avec le petit poste privé dans un des villages de la province, vous constaterez que nous avons plus d'employés, mais aussi que nous avons beaucoup plus à faire que le petit poste privé. Mais, réseau pour

réseau, je maintiens que nous produisons plus d'emissions par employé que n'importe quel réseau comparable à Radio-Canada.

M. BERGER: La Société étudie-t-elle au sein même de son organisation, par exemple, par vos comités de planning, de programming, d'administration, les possibilités parfois de réduire des dépenses et le personnel là où la chose serait possible?

M. OUIMET: Certainement. Nous avons deux groupes d'experts en gestion, qui travaillent pour nous à l'intérieur de la Société. Nous en avons un qui travaille pour M. Gilmore, en tant que *vice-president of planning*, vice-président de la planification, et nous en avons un autre qui travaille pour le *vice-président of finance*. Et celui-là s'occupe surtout des problèmes de procédure, de méthode de bureau, tandis que le groupe qui travaille pour M. Gilmore s'ocupe surtout des problèmes de la production, de l'efficacité dans les méthodes de production.

M. BERGER: Tenant compte, monsieur Ouimet, de votre longue association aux travaux de la Société Radio-Canada, et plus précisément depuis que vous en êtes le président, est-ce que vous diriez que la majorité des problèmes que vous avez connus, provenaient en majeure partie des relations tendues entre les équipes de production et la Haute Administration de la Société, comme cela semble être le cas, par exemple, pour *Seven Days*? Est-ce que c'est généraliser un peu aussi...

● (5.15 p.m.)

M. OUIMET: Non, je ne dirais pas cela, malgré que nous en ayons eu plusieurs au cours des années, mais le bobo a changé de place.

M. BERGER: Il y a plusieurs années, au réseau français, on avait connu la grève.

M. OUIMET: Nous en avons eu une au réseau français en 1959, comme vous le savez, et nous en avons une au réseau anglais en 1966. Mais nous avons plusieurs autres problèmes. D'ailleurs le problème de Radio-Canada c'est tout simplement le problème de la télévision. La télévision a grandi d'une façon explosive; elle est encore en pleine évolution; les goûts du public passent aussi par une évolution très rapide. Tout cela crée des problèmes d'adaptation.

M. BERGER: Je veux vous remercier des explications très claires, à mon point du vue du moins, que vous avez données ce matin, dans le cas plus précis, par exemple, de M. LaPierre dont on a beaucoup parlé. D'autres personnes qui vous ont précédé ici ont expliqué ce qui avait déplu chez M. LaPierre soit certains gestes ou certaines façons d'interviewer. Est-ce que ses supérieurs immédiats lui ont dit auparavant qu'une telle façon d'agir conduirait peut-être, s'il ne s'amendait pas ou ne modifiait pas sa façon d'agir, à ce qui s'est produit, c'est-à-dire que son contrat ne serait pas renouvelé parce qu'il ne rencontrait pas les normes que vous aviez établies? Avait-il été averti qu'on n'aimait pas certaines de ses façons de procéder? Était-il au courant?

M. OUIMET: J'avais averti M. Walker, qui avait averti M. Hogg. Mais, je ne sais si M. Haggan avait réussi à faire passer les mêmes communications par M. Gauntlett et M. Leiterman. Je n'en suis pas absolument certain. Mais d'une façon ou d'une autre M. LaPierre était au courant, je crois, de ces problèmes-là. Je crois qu'il en a parlé, d'ailleurs, dans un article paru dans le magazine *Maclean*. Il indiquait qu'on lui imposait une telle rigidité qu'il songeait peut-être à quitter. Il a fait cette déclaration, je ne me souviens pas si c'est dans le magazine *Maclean* ou ailleurs, mais il l'a formulée publiquement. Peut-être que M. LaPierre nous aurait laissés d'une façon ou d'autre autre, vous savez.

M. BERGER: Est-ce que Radio-Canada possède son propre bureau, disons, de censure? Est-ce qu'il y a des critères d'établis pour vos propres émissions?

M. OUIMET: Il y a certainement des critères d'établis, mais ce n'est pas un bureau de censure comme tel. Si nous parlons de films, bien évidemment dans le service du film nos gens font le visionnement des films que nous achetons, que nous louons et sont obligés de décider s'il y a des choses à passer ou des choses à couper. Mais en ce qui a trait aux programmes en général, nous essayons d'établir une philosophie qui est acceptée par nos superviseurs, et ce sont les superviseurs qui appliquent ce jugement de nos programmes. Mais il n'y a pas un bureau de censure. C'est impossible d'ailleurs. N'oubliez pas que jusqu'à dernièrement, la plupart des programmes étaient transmis en direct, alors, il n'y avait pas moyen de les voir d'avance. C'est seulement depuis quelques années qu'on les a enregistrés sur rubans. De façon générale, les émissions les plus difficiles ne sont prêtes à visionner que quelques heures avant le moment où elles doivent passer sur les ondes. Donc, nous n'avons pas de bureau de censure comme tel. D'ailleurs cela ne serait pas pratique, je ne le crois pas.

M. BERGER: Est-ce que je peux adapter la réponse que vous venez de donner à une question? Si je vous demandais, par exemple, comment vous jugez de façon générale ce qui est bon et ce qui n'est pas bon pour l'auditoire canadien. La réponse que vous venez de donner correspond à peu près...

Le PRÉSIDENT: Je vous rappelle, monsieur Berger, que cette question-là a déjà été posée, puis discutée abondamment par le comité et lors du témoignage de M. Ouimet.

M. BERGER: Maintenant, est-ce que vous avez un service spécial qui s'occuperait, disons, exclusivement des plaintes qui peuvent être adressées à la Société?

M. OUIMET: Nous avons un service qui reçoit toutes les lettres qui sont adressées à la Société et aussi qui tient compte des téléphones que nous recevons, et qui de plus, tient compte de ce qu'on a dit; ce n'est pas qu'une question de savoir qu'on a reçu tant de lettres, c'est de savoir ce qu'on a dit. Maintenant, il y a plusieurs lettres qui me sont adressées et auxquelles je réponds moi-même, et il y en a d'autres qui sont adressées aux réalisateurs mêmes. Alors nous avons un service qui s'occupe de cela et qui nous fait rapport. Nous savons de façon générale, après une émission controversée, quelle a été l'attitude des gens qui nous ont téléphoné ou écrit. Mais, de façon générale, nous ne pouvons pas juger d'après la réaction téléphonique ou des lettres que nous avons reçues, nous ne pouvons pas juger la réaction du public en général; les gens qui écrivent et qui téléphonent, de façon générale, ne représentent pas le Canadien moyen.

M. BERGER: De façon générale, avant de souligner un cas particulier, est-ce qu'on peut dire que la Société apporte une sérieuse attention aux plaintes qui seraient formulées, par exemple, sur le parquet de la Chambre des communes et, en dehors, d'autorités religieuses ou civiles...

M. OUIMET: Oui, certainement. Chaque fois qu'il y a une plainte sérieuse de formulée, la Société la discute et décide si l'on doit changer ou ne pas changer un programme ou...

M. BERGER: Iriez-vous jusqu'à certaines mesures disciplinaires prévues et mises en pratique par la Société envers ceux qui pourraient s'écarter des lignes de conduite, par suite des plaintes qui seraient reçues ou des choses de ce genre-là?

M. OUIMET: Oui, il y en a dans certains cas. Mais de façon générale, ce n'est pas la façon de faire fonctionner une organisation de radiodiffusion ou de télévision comme la nôtre. Il s'agit de créer un climat et de faire comprendre aux gens qui sont allés trop loin et de se fier sur eux pour la prochaine émission, et si cela se répète, bien, il y a peut-être nécessité de changer quelqu'un de place. Mais de façon générale, nous n'avons pas de problème. Il ne faut pas penser que le problème que nous avons avec *Seven Days* c'est un problème qui se multiplie à l'infini à l'intérieur de Radio-Canada. C'est le premier problème dont moi-même j'ai entendu parler depuis une histoire qui doit dater de six mois, je crois.

M. BERGER: En regardant un journal d'expression française, «Le Droit», je vois un article ici qui dit—plainte que j'ai ententue à maintes reprises, que je serais porté à formuler moi-même en certaines circonstances—qui dit qu'à écouter les émissions d'affaires publiques à Radio-Canada, ce qui touche un peu à *Seven Days*, dans ce service jusqu'à un certain point. . .

M. OUIMET: C'est sur le réseau français, probablement?

M. BERGER: Oui. Je vous laisserai libre de me dire si cela s'applique aussi au réseau anglais. On a l'impression que certains réalisateurs et animateurs veulent faire passer leurs idées plutôt que d'exposer des faits. C'est à leurs invités qu'il appartient de commenter l'actualité et non pas à eux. Ainsi, l'animateur d'une émission X n'a pas à nous dire si tel parti ou tel parti est bon ou mauvais, tout ce qu'on demande c'est un exposé impartial sur ces partis ou sur la question controversée. On signale la limitation des naissances. On continue en disant que le jugement sur ces questions c'est des invités ou des spécialistes convoqués qu'on l'attend, et que malheureusement, la tendance actuelle veut que certains réalisateurs tendent de diriger l'invité, de lui faire dire ce qu'eux-mêmes pensent, qu'ils aiment entendre, lorsqu'ils ne l'ont pas eux-mêmes déjà dit. Ainsi, plutôt que d'interroger un invité sur le bien-fondé d'une décision ministérielle, certains animateurs lui diront: le ministre X a eu tort n'est-ce pas de. . .alors on dit souvent qu'on est négatif ou positif. C'est un problème qui se pose assez souvent; on laisse déduire à l'auteur de l'article ce que, peut-être malheureusement, j'aurais déjà déduit moi-même, comme j'ai eu l'occasion de le mentionner en dehors du cadre actuel, que de tout temps il s'est produit que le premier petit maître donné pose en docteur de toutes les choses qu'on peut savoir et même de plusieurs autres, et pour reprendre le mot de Voltaire, ils veulent jouer au Pic de La Mirandole. Vous ne trouvez pas que cela rentre un peu dans le nœud du problème qui nous confronte à l'heure actuelle?

M. OUIMET: Cela rentre certainement dans le nœud du problème de *Seven Days*. Je crois que de ce côté-là, ce problème va toujours exister. C'est-à-dire quand nous avons des gens intelligents qui ont des idées, d'habitude ils veulent les exprimer, alors cela va toujours exister. Mais c'est à nous de prendre les moyens pour voir à ce qu'il n'y ait pas d'abus, et c'est ce que nous avons essayé de faire dans le cas de *Seven Days* sans réussir. Mais je crois—là je vais passer au réseau français plutôt qu'au réseau anglais—je crois qu'il y a eu de grandes améliorations à ce sujet-là depuis, je dirais, deux ou trois ans. Je dirais qu'il y a deux ou trois ans cette question m'aurait embêté beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Une dernière question monsieur Berger?

M. BERGER: Une dernière question. Je vais la mettre double dans ce cas-là. Je regardais l'heure aussi, et il me semble que ma vue est assez bonne pour au moins bénéficier de quelques minutes.

Le PRÉSIDENT: Je me permettrai de vous dire que vous avez commencé à interroger à 5 heures 7, qu'il est 5 heures 27 et que vous avez eu exactement 20 minutes, et je ne mets pas en doute la qualité de vos yeux...

M. BERGER: Alors je termine là-dessus. Monsieur Ouimet, remarquez que vous n'êtes pas obligé de répondre à ma question. Dans mon cas personnel j'aurais une plainte à formuler à Radio-Canada, je suis personnellement en cause, et il s'agit du domaine des affaires publiques. C'est très nuisible dans mon cas comme dans le cas de bien d'autres; par exemple, un de vos commentateurs laisse entendre en mentionnant mon nom, mes fonctions de député, le comté que je représente, que j'ai dit telle chose dans un caucus, qui est censé être secret, et qui a une répercussion épouvantable. A qui dois-je me plaindre lorsque je n'ai pas dit un traître mot à ce sujet-là? Je soulignerai que c'est quelque chose de déplorable. Je n'ai pas seulement mon cas en tête.

M. OUIMET: La première chose il faut vous plaindre. Et la deuxième chose... S'agit-il du réseau français?

M. BERGER: Oui.

M. OUIMET: Si c'est au réseau français, je crois que vous devriez vous adresser, si vous êtes à Ottawa, à Marcel Ouimet; mais si vous êtes à Montréal, à Raymond David. Ce sont les responsables du réseau français.

(*Traduction*)

M. COWAN: Dinah Christie a chanté une chanson à mon sujet et nous avons eu le vote environ trois semaines plus tard. Toutefois, je n'ai rien entendu d'autre au sujet de cette chanson.

M. BRAND: Monsieur le président, recevrons-nous le procès-verbal de la réunion des directeurs à Halifax?

Le PRÉSIDENT: L'a-t-on demandé?

M. BRAND: Je l'ai demandé et vous avez répondu que vous soumettriez la question au Comité directeur.

Le PRÉSIDENT: A mon grand regret, je ne l'ai pas soumise au Comité directeur. Nous la prendrons en considération.

M. BRAND: Je crois que vous avez déclaré, bien que je ne cite peut-être pas vos paroles mot à mot, que c'est l'opinion publique qui décide, à toutes fins pratiques, de la ligne de conduite que vous adoptez dans de tels cas. Vous avez mentionné la visite du pape et d'autres occasions semblables.

M. OUIMET: Pas complètement. Cela dépend de la situation particulière dont il est question. Prenons, par exemple, l'opinion publique dans le cas, disons, d'un animateur qui jouit d'une certaine popularité; l'opinion publique peut favoriser un animateur dans une large mesure et le public peut ne pas s'intéresser tellement de l'élément de subjectivité qui entre dans la présentation, ou peut-être ne pas trop s'en rendre compte. Mais nous devons prendre sur nous la responsabilité de ce qui se passe.

Il y a donc plus que l'opinion publique. Si Radio-Canada n'avait à tenir compte que de l'opinion publique, sa programmation ressemblerait passablement à celle de tous les autres postes, en ce qu'elle serait conçue de manière à attirer le plus nombreux auditoire possible. Il y a donc plus que ça.

M. BRAND: Je ne doute pas qu'il y ait plus que ça mais je songeais surtout à l'élément féminin. Vous avez fait grand cas des 19 p. 100 dont vous avez fait mention relativement au sketch sur le pape.

M. OUIMET: Nous en tenons compte parce que nous avons ce service à notre disposition lorsque nous prenons nos décisions. Je crois qu'il est bon d'examiner tous les faits et la réaction du public est certainement un facteur important à considérer lorsque nous traitons d'une question de bon goût, qui est un aspect tellement variable; il varie selon les villes, les provinces, les races et le degré d'instruction.

M. BRAND: Nous comprenons cela mais j'allais vous demander si vous aviez reçu des plaintes au sujet des pleurs de M. LaPierre à la télévision?

M. OUIMENT: Non, je ne pense pas. Soit dit en passant, je ne ferais pas trop de cas.. C'est moi qui ai mentionné cet incident en guise d'exemple.

M. BRAND: En effet.

M. OUIMET: Voilà un exemple d'une réaction évidemment subjective de la part d'un animateur et voilà le point, le fait qu'il se soit permis de faire une telle chose mais, après tout, ce n'est pas la fin du monde.

M. BRAND: Non, mais ça fait certainement partie de la trame.

M. OUIMET: Il y a eu son impolitesse en interviewant, ses interruptions et ses énoncés d'opinion personnelle. Lors de son dernier interview, par exemple, qui est passé au cours de la dernière émission de *Seven Days*, lorsqu'il a interviewé M. Gordon, je pense qu'il a dit: «C'est un fait, ou c'est un fait connu qu'il y a un manque de direction» ou quelque chose du genre, au lieu de dire: «Certaines personnes croient qu'il y a un manque de direction» ou quelque chose de semblable. Il a énoncé son opinion.

M. BRAND: La haute direction l'a-t-elle avisé quant à la manière dont il interviewait et lui a-t-elle donné l'occasion de changer sa manière d'agir avant de décider de ne pas lui renouveler son contrat?

M. OUIMET: Je suis certain qu'on l'a fait si personne dans l'échelle administrative n'a retenu la communciation.

M. BRAND: Naturellement, ou du moins je le pense, il dit qu'on ne lui en a pas parlé.

M. OUIMET: Il va même plus loin; il dit, ces jours-ci, qu'il est fier d'être émotif et d'être subjectif et il croit que c'est tout à fait correct.

M. BRAND: Je ne m'intéresse qu'aux faits.

M. OUIMET: Mais s'il dit qu'il est fier de le faire, je ne crois pas que cela indique qu'il changera probablement.

M. BRAND: Vous parlez *post facto* et je parle de ce qui s'est passé avant. Vu que vous êtes le président du Conseil, et je crois que vous avez mentionné que vous présidiez aux réunions, vous devez prendre sur vous la responsabilité du communiqué émis le 23 avril au sujet du programme *Seven Days*.

M. OUIMET: Je prends certainement sur moi la part de responsabilité qui me revient parce que je suis un de ceux qui ont pris ensemble la décision d'émettre ce communiqué.

M. BRAND: Peut-être cela a-t-il été mentionné, mais sans être expliqué clairement à mon goût. Je considérerais que cette déclaration est plutôt arrogante.

Enfin, le Conseil s'est dit d'avis que l'intervention directe d'un Comité parlementaire dans une décision administrative a rendu sa tâche, comme celle de la direction, plus difficile.

M. OUIMET: J'ai déjà traité de cette question.

M. BRAND: Oui, mais pas de manière à me donner satisfaction.

M. OUIMET: Tout ce que je puis dire, c'est que cet alinéa a été inclus à titre d'opinion personnelle de la part du Conseil et notre intention n'était pas de manquer de respect. Le Conseil était d'avis qu'une telle intervention lui rendait la tâche plus difficile, lorsqu'il s'agit de trouver des solutions à ses problèmes.

M. BRAND: Vous ne répondez toujours pas à ma question. Croyez-vous que c'était là une déclaration convenable à faire?

• (5.30 p.m.)

M. OUIMET: Je ne crois pas que ce soit là la question. Le Conseil a été chargé par le Parlement de diriger la Société. Nous avons simplement déclaré qu'il devenait plus difficile de régler cette affaire en particulier; cela n'implique pas que le Comité avait de bonnes raisons de s'y ingérer ni rien d'autre du genre.

M. BRAND: Bon, laissons ce sujet.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, si vous me le permettez, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Combien?

M. PRUD'HOMME: Une. Je m'en tiens toujours à vos directives. Pour faire suite à ce que M. Ouimet vient de dire, est-ce que ce n'était pas pour seulement une constatation d'un état de fait, le fait que telle ou telle chose—j'ai parlé de cette chose ici, disant que moi je n'étais pas plus choqué que cela—c'était une constatation d'un comité de l'administration qui dit: le fait qu'actuellement on siège sur cette question épineuse qu'on tente de régler à l'amiable, fait que ça nous rend la situation plus difficile. Est-ce que c'est dans ce sens-là que vous entendiez votre déclaration?

M. OUIMET: Oui vous avez raison, c'est ce que j'ai essayé d'exprimer.

M. PRUD'HOMME: Je m'excuse, je ne crois pas—une question supplémentaire à M. Ouimet—je ne pense pas qu'il ait eu d'aide de personne à date.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien il va y avoir un débat entre M. Prud'homme et M. Brand.

(*Traduction*)

M. BRAND: Monsieur le président, je ne crois pas que M. Ouimet ait besoin d'aide de la part des autres membres du Comité pour répondre aux questions qui lui sont posées. Un nombre suffisant de vice-présidents assistent à l'audience et il peut obtenir d'eux toute l'aide dont il peut avoir besoin.

J'aimerais, si je le puis, discuter de politique administrative. Vous avez mentionné, je pense, et veuillez me corriger si je fais erreur, que vous aimeriez que chaque programme présente un certain équilibre. Est-ce juste?

M. OUIMET: Cela dépend du genre particulier de programme dont il s'agit. Dans le cas d'une série de programmes, on peut présenter une semaine un seul côté d'une affaire controversée et, la semaine suivante, renverser l'équilibre complètement et ne présenter que l'autre côté de la même médaille.

M. BRAND: Je crois que vous avez déclaré que c'était là la règle habituelle et que vous aimeriez la voir appliquée au programme *Seven Days*.

M. OUIMET: Le programme *Seven Days*, dans la mesure où il traite d'un sujet duran tune seule émission, doit le faire d'une manière équilibrée. D'un autre côté, lorsque les réalisateurs ont l'intention de traiter d'une question durant deux émissions successives, il est tout-à-fait correct de présenter un point de vue durant une émission et l'autre durant la suivante.

M. BRAND: Vous avez dit, à la page 4 d'un de vos exposés de ligne de conduite:

> Ceci ne signifie pas et ne doit pas signifier que chaque programme, pris individuellement, doit être «équilibré» en lui-même, mais plutôt que les séries de programmes et la production totale présente une multiplicité de points de vue.

Êtes-vous d'accord avec cet énoncé?

M. OUIMET: D'une manière générale, oui. Mais, encore là, revenons à *Seven Days*. Il est impossible d'équilibrer *Seven Days*, vu sa portée et le très grand nombre de son auditoire, avec quelque autre programme de moindre importance où l'on donnerait un autre point de vue à un autre moment. En d'autres mots, il faut tenir compte de tout l'auditoire et de la portée du programme.

M. BRAND: Mais vous m'avez aussi donné l'impression que vous êtes d'avis que ces choses-là devraient généralement être présentées d'une manière impartiale, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Il existe certaines choses au sujet desquelles on ne peut pas être impartial. Par exemple, lorsque nous traitons d'un crime connu, nous n'essayons pas de donner les deux côtés de la médaille, en ce sens que nous ne présentons pas un invité qui présente un côté de l'affaire puis un autre pour soutenir le côté opposé. Dans certains cas, il n'est ni possible ni nécessaire de présenter les deux côtés de l'affaire. Toutefois, dans les cas vraiment controversés, ou des groupes importants de citoyens diffèrent d'opinion, nous ne nous permettons pas de présenter notre propre opinion.

M. BRAND: Vous avez permis dans un cas qu'on exprime une opinion de la direction, si je puis me permettre de le dire. Je cite:

> Généralement, il ne faut pas, dans un programme ou une série de programmes, adopter une attitude éditoriale.

Et je continue:

> Il peut arriver, à l'occasion, qu'il ne soit pas nécessaire de présenter les deux côtés d'une affaire.

M. OUIMET: Oui.

M. BRAND: Je continue.

A titre d'exemple, je mentionnerais la ségrégation raciale. Nous ne croyons pas nécessaire d'accorder beaucoup de temps à ceux qui sont en faveur de la ségrégation, bien qu'il leur arrive d'avoir l'occasion de se faire voir et de se faire entendre sur notre réseau.

En d'autres mots, vous vous êtes prononcé en faveur d'un côté d'une question, ce qui constitue un écart à la ligne de conduite.

M. OUIMET: Ce n'est pas un écart à la ligne de conduite. Vous étiez seulement en train d'énoncer une ligne de conduite générale. J'ai simplement dit que dans certains domaines, il n'existe pas de controverse.

M. BRAND: La question de la ségrégatoin n'est-elle pas controversée dans notre pays?

M. OUIMET: Cette question est controversée dans certains pays étrangers mais elle ne l'est pas dans le nôtre.

M. BRAND: Ceci porte donc sur les questions qui font l'objet de controverse au Canada?

M. OUIMET: Nous travaillons au Canada et à l'heure actuelle.

M. BRAND: Mais vous ne travaillez pas toujours au Canada. J'entends dire que Radio-Canada se rendra en Angleterre pour les élections. Sûrement, nous ne nous en tenons pas strictement aux limites de Radio-Canada.

M. COWAN: Entrez à Radio-Canada et voyez du pays.

M. BRAND: Ensuite, il y a eu le programme sur le Viet-Nam; cette situation ne se déroule pas exactement sur le territoire canadien. Je ne suis pas entièrement votre pensée à ce sujet.

M. OUIMET: Non, je dis qu'au Canada, la question de la ségrégation ne fait généralement pas l'objet de beaucoup de controverse.

M. BRAND: Il y a eu une émission de *Seven Days*, ou peut-être de *Close-Up*, au sujet de Dresden (Ontario), qui portait sur la ségrégation.

● (5.40 p.m.)

M. OUIMET: Il se peut qu'il existe dans notre pays quelques problèmes de ségrégation, mais pas dans la même mesure qu'aux États-Unis.

M. BRAND: J'aurais maintenant une ou deux questions brèves à vous poser. La position que vous avez prise relativement à M. Stuart Keate m'intéresse encore. Je pense que vous vous êtes servi du mot «conciliation» et que M. Walker s'est servi du mot «arbitrage». La différence entre arbitrer et concilier est vaste. L'inflexibilité de la position prise relativement à *Seven Days* semble rendre inutile l'intervention de M. Keate. J'aimerais connaître votre avis à ce sujet.

M. OUIMET: Je mentionnerais, si on me le permet, que j'ai appris de la plus haute autorité que M. Keate est un conciliateur.

M. BRAND: Vous avez mentionné que vous n'aviez pas vu son mandat. J'ai demandé au ministre de vous le faire parvenir. Apparemment, il était compris dans le communiqué de presse.

Tentiez-vous de vous défaire de Reeves Haggan depuis quelque temps déjà?

M. OUIMET: Non.

M. BRAND: Je ne cherche pas à m'enquérir sur les montants, ni à m'ingérer dans les politiques administratives, mais peut-être pourriez-vous me dire si les salaires des réalisateurs et des surveillants comportent des augmentations annuelles.

M. OUIMET: Dans le cas des réalisateurs? Plusieurs d'entre eux travaillent à contrat. Je dirais que ceux de Toronto, ou la plupart de ceux qui sont à la télévision, travaillent à contrat.

M. BRAND: Je veux dire les surveillants.

M. OUIMET: Les surveillants reçoivent des augmentations.

M. BRAND: M. Haggan a-t-il reçu une augmentation cette année?

M. OUIMET: Vous me demandez de révéler un détail administratif. Non, il n'en a pas reçu.

M. BRAND: Y en a-t-il eu d'autres dans la même situation qui n'en ont pas reçu?

M. OUIMET: Qui occupaient des postes de surveillants? Oui.

M. BRAND: S'il est normal d'accorder des augmentations, pourquoi n'en a-t-on pas accordé dans ce cas et, apparemment, dans d'autres, selon le signe que vous a fait M. Walker?

M. OUIMET: Parce que le rendement du surveillant n'avait pas été ce qu'on attendait de lui. Je l'ai déjà mentionné.

M. BRAND: Vous avez déjà mentionné qu'on l'avait fait à cause de certains événements récents.

Songez-vous encore à vous défaire de lui?

M. OUIMET: Nous avons des difficultés avec ce programme depuis deux ans.

M. BRAND: Nous voilà encore avec le même problème, à savoir que vous avez eu des difficultés avec le programme et que vous avez renvoyé les animateurs et qu'apparemment, jusqu'à ce que certains événements récents arrivent, vous ne comptiez rien faire au sujet de ces autres niveaux.

M. OUIMET: Nous n'avons rien projeté même après ces événements récents. Vous dites que nous en sommes encore rendus aux animateurs, mais je vous dirais . . .

M. BRAND: Nous voilà de retour au même problème.

M. OUIMET: Je dois répéter que le cas de M. LaPierre se serait présenté même si nous n'avions pas eu d'autres difficultés avec le programme *Seven Days*. Nous traitons uniquement d'un animateur qui, à notre avis, ne donne pas le rendement que nous attendons de lui. Cette situation n'a rien à voir avec le reste.

J'ai expliqué le cas de M. Watson. Dans le cas de M. Watson, j'ai dit que nous avions une combinaison. Je me suis servi du mot «combinaison»; vous en souvenez-vous?

M. BRAND: Oui, je le comprends.

M. OUIMET: Vous m'avez posé la question et c'est pour cela que je répète ce que j'ai dit.

M. BRAND: Je crois que le procès-verbal montrera peut-être qu'il y a un peu de confusion ici. Néanmoins, vous avez mentionné que la difficulté concernait *Seven Days*, plus ou moins.

M. OUIMET: Vous voulez dire le programme?

M. BRAND: La difficulté concerne *Seven Days* en général, cette «société au sein de la Société».

M. OUIMET: Elle éclipse certainement tout le reste à l'heure actuelle.

M. BRAND: Vous avez donné à entendre, si vous ne l'avez pas dit clairement, que ces autres difficultés n'existent tout simplement pas ailleurs au sein de la Société.

M. OUIMET: Je n'ai pas dit que nous n'avions pas d'autres difficultés... j'aimerais pouvoir le dire. Des difficultés existent mais elles ne sont ni aussi grandes ni aussi importantes, ni ne sont-elles exactement de même nature.

M. BRAND: Mais elles concernent des réalisateurs?

M. OUIMET: Il faudrait que je me renseigne à ce sujet. En ce qui me concerne, on ne m'a pas mis au courant de difficultés graves concernant un réalisateur en particulier au cours des derniers mois, soit depuis le cas de Mario Prizek. Non, pardon, je veux dire le cas Southam, et c'est à peu près tout.

M. BRAND: La raison pour laquelle je pose cette question est que je me demandais pourquoi des réalisateurs à Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver ont tous menacé d'arrêter leur travail. Cela me semble couvrir une assez grande région.

M. OUIMET: Oui, je me le demande aussi.

M. BRAND: Merci beaucoup, M. Ouimet.

M. LEWIS: Peut-être devrions-nous ajourner l'audience mais il se peut que je sois absent lorsque le président reviendra et j'aimerais lui poser deux ou trois questions.

J'aimerais dire à M. Ouimet qu'il a fait preuve d'une grande habileté lorsqu'il a changé le sujet qui, à mon avis, devait constituer l'objet des discussions de notre Comité. Il dit maintenant que l'état général de *Seven Days* n'a rien à voir avec le renvoi des deux animateurs. J'avais l'impression, et je suis certain que tous les membres du Comité l'avaient aussi, que ces deux questions étaient reliées de très près.

J'ai lu le document publié par la Société Radio-Canada à l'égard des programmes d'intérêt public et j'y trouve aux pages 7 et 8, si vous me permettez d'en parler, que vous nommez un surveillant général qui, selon vous,

est chargé de l'ensemble de la gestion, de l'administration et de la surveillance dans son secteur, ainsi que de la mise au point et de l'application de la ligne de conduite générale régissant les programmes. Vous nous apprenez ensuite qu'à Toronto, chacune de ces sections est dirigée par un surveillant qui relève du surveillant général. Vous nous dites alors, au sommet de la page 8, que le travail d'un surveillant est de s'assurer que diverses séries réalisées par sa section, ou la section dans son ensemble...

M. OUIMET: M. Lewis, me permettriez-vous de me procurer un exemplaire de ce document? Je crois qu'il a été déposé par un des témoins précédents, non par M. Walker, mais soit par M. Leiterman ou M. Haggan.

M. LEWIS: Je ne suis pas certain que ce ne soit pas M. Walker.

M. OUIMET: Puis-je dire quelque chose au sujet de ce document? Il vous a été présenté à titre d'énoncé de la politique administrative de la Société. Puis-je préciser que c'est un énoncé de politique administrative, une description de l'exploitation et de plusieurs autres choses, qui a été rédigé par le bureau intéressé en vue d'une séance du Conseil et dont la direction a approuvé la présentation au Conseil pour des fins d'étude.

M. LEWIS: Sûrement, si vous l'avez approuvé, c'est qu'il énonce votre politique.

M. OUIMET: Soit dit en passant, je ne l'ai pas approuvé.

M. LEWIS: N'étudions pas ce document, puisque nous n'en avons pas le temps.

Ai-je raison de croire que vous avez un surveillant général des programmes d'intérêt public dont la responsabilité est de s'assurer qu'on adhère aux politiques administratives de la Société à l'égard des programmes d'intérêt public?

M. OUIMET: Vous avez raison.

M. LEWIS: Ai-je raison de croire que de ce surveillant général relève un surveillant, ou quatre ou cinq surveillants, dont la tâche consiste en regarder chaque programme ou plusieurs programmes selon le cas, dans le même but?

M. OUIMET: Oui.

M. LEWIS: Ai-je raison de croire que dans le cas de *Seven Days*, vous aviez fait nommer un surveillant spécial pour s'occuper de la matière et du programme de *Seven Days*, soit M. Gauntlett?

M. OUIMET: Oui, nous avons eu tellement de difficulté que nous avons dû avoir recours à cette disposition plutôt extraordinaire.

M. LEWIS: Ou peut-être s'agissait-il d'un programme difficile, que vous ayez eu des difficultés ou non, qui exigeait beaucoup de jugement de jour en jour parce qu'il couvrait un grand nombre de sujets controversés. Vous n'êtes pas vraiment obligé de dire que vous avez eu tellement de difficultés. Même si vous ne le disiez pas, il aurait été très sensé de surveiller quotidiennement un programme qui, par définition, devait porter à controverse.

M. OUIMET: J'énonce un fait: nous avons eu des difficultés.

M. LEWIS: Je reviens sur des choses qui figurent déjà au procès-verbal, mais ai-je encore raison de croire qu'il y a dans ce cas, comme dans n'importe quel autre, un réalisateur exécutif dont le contrat comporte le devoir d'engager les artistes nécessaires à la réalisation du programme?

M. OUIMET: Oui, comme tous les réalisateurs exécutifs.

M. LEWIS: M. Walker nous a déjà dit que toutes ces personnes, soit le réalisateur exécutif, le surveillant, M. Gauntlett, M. Campbell, le surveillant général, qui sont responsables du programme, étaient d'avis que M. Watson et M. LaPierre devraient être gardés dans leurs fonctions d'animateurs?

M. OUIMET: Permettez-moi de vérifier pour savoir si c'est exactement correct. Tous ces surveillants y compris M. Hogg?

M. LEWIS: Je n'ai pas mentionné M. Hogg; je vous ai décrit exactement ce qui s'est passé.

M. OUIMET: Oui.

M. LEWIS: Je dirais, monsieur Ouimet, que l'objet de cette discussion, ou l'un des points de cette discussion, est le fait que la haute direction ait cru nécessaire de renvoyer, ou quel que soit le terme que vous désiriez employer, deux artistes d'un programme, alors que toutes les personnes occupant des postes de surveillance relativement à ce programme désiraient les garder, et ils disent que vous l'avez fait sans entretiens ou échanges d'idées suffisants à cet égard? N'est-ce pas là l'objet de cette discussion?

M. OUIMET: Je crois qu'ils le disent mais, en autant que nous ayons pu l'établir en consultant les intéressés, et je crois que les témoignages entendus ici l'établissent, des entretiens ont eu lieu au moins jusqu'au niveau de M. Gauntlett. Je pense que M. Walker a dit qu'il croyait que M. Leiterman le savait aussi mais, en réalité, je ne pense pas qu'il existe de preuve à cet égard.

M. LEWIS: M. Leiterman a dit qu'il ne le savait pas et je ne vois pas pourquoi vous ou M. Walker ou tout membre de ce Comité ne le croirait pas. Il a dit qu'il ne le savait pas, on le lui a dit le 5 avril, si je me souviens bien... n'était-ce pas cette date... le 5 avril et pas avant. Je ne vois pourquoi M. Walker ou vous, ou n'importe qui d'autre, mettriez sa crédibilité en doute. Il a témoigné devant nous de bonne foi, comme vous le faites, monsieur.

Le point qu'ils soulèvent, et il me semble que ce soit là le problème le plus important de la direction, est que si vous de la haute direction avez conclu qu'il fallait renvoyer ces deux hommes, malgré l'avis de tous ceux qui étaient directement intéressés, il était de votre devoir, n'est-ce pas, de faire venir M. Haggan, M. Gauntlett et M. Leiterman et de vous entretenir sérieusement avec eux sur toute cette question, avant que M. Walker ne passe outre et dise à Leiterman ce qui allait se passer. N'est-il pas essentiel que la direction, surtout au sein d'un organisme de nature créatrice, ne fasse pas une telle chose aux personnes qui occupent de tels postes?

M. OUIMET: Je dois traiter de certains faits avant de répondre à votre question et ce sont les suivants: il y a eu des entretiens entre M. Walker, M. Hogg et M. Haggan; il y a certainement eu des entretiens. Or, vous me demandez si...

M. LEWIS: Je vous prie de m'excuser. Permettez-moi de vous interrompre afin que nous puissions tirer cette question au clair. Naturellement, il y a eu des entretiens et permettez-moi de vous rappeler, si vous avez l'intention d'en traiter, que M. Walker a admis, comme M. Haggan nous l'a dit, qu'au cours de ces entretiens, M. Hogg et M. Haggan avaient exprimé l'opinion qu'il serait nocif de faire quoi que ce soit au sujet de ces deux animateurs, si l'on avait de fait l'intention de faire quelque chose, alors que le programme était encore sur les ondes, et qu'il était préférable d'attendre vers la fin du programme. Or, vous n'avez pas tenu compte de cela non plus.

M. OUIMET: J'en ai tenu compte.

M. LEWIS: Vous n'en avez pas tenu compte en fait.

M. OUIMET: Et j'ajouterais qu'en s'entretenant avec moi, M. Haggan est allé plus loin et a même dit qu'il n'était pas certain qu'il aurait suivi cette directive de toute façon.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le président, vous voulez bien dire, qu'il y a eu discussion.

M. OUIMET: Il y a eu discussion.

M. PRUD'HOMME: Donc, cela n'a pas été spontané.

M. OUIMET: Il y a eu discussion au niveau supérieur entre MM. Walker, Hogg, Haggan, Gauntlett.

M. PRUD'HOMME: Il y a eu discussion entre le gérant de l'administration et eux. A ce propos, il y a eu discussion. C'est cela que je voulais savoir.

M. LEWIS: Il y avait, à n'en pas douter, discussion entre M. Hogg et M. Haggan.

(*Traduction*)

La seule preuve dont vous disposez est que M. Haggan a dit que M. Hogg lui a fait part que la direction désirait le départ de MM. Watson et LaPierre. Cela fait partie de la déposition de M. Haggan. Il a exprimé l'opinion qu'il ne fallait pas le faire immédiatement, qu'il était préférable d'attendre; je n'appelle pas cela une discussion, M. Ouimet, *pas du tout.* Ce n'est pas une discussion de lui dire: «Je désire le départ de quelqu'un.»

M. OUIMET: Je pense qu'il y a eu beaucoup de discussion, même avant cette journée en particulier. Toutefois, proposez-vous que, si un subalterne dit qu'il n'est pas d'accord, la direction ne doit donc rien faire?

M. LEWIS: Pas du tout, M. Ouimet, et je vous remercie d'avoir posé la question. Je vous dis que Radio-Canada n'est pas une compagnie qui produit des chaussures ou des vêtements, que vous traitez avec des gens qui sont fiers de ce qu'ils font et qui ont le sentiment d'avoir accompli quelque chose lorsqu'ils l'ont fait. Vous m'avez posé la question et je vous répondrai en vous disant qu'avant de renvoyer les deux animateurs dont l'identité se confond avec celle du programme, vous auriez dû en discuter avec MM. Haggan, Leiterman et Gauntlett, soit vous ou M. Walker, afin d'étudier la situation à fond. S'ils ne s'étaient pas dits d'accord et si vous étiez décidé d'aller de l'avant, vous auriez pu, à ce moment, leur faire part que vous, à titre de représentant de la haute direction, aviez l'intention de renvoyer ces animateurs.

M. OUIMET: Il incombait à Haggan de le faire.

M. LEWIS: De faire quoi, monsieur?

M. OUIMET: D'informer son personnel. Il connaissait le désir de la direction. Vous dites que, d'une façon ou d'une autre, le message ne s'est pas rendu. C'était à lui de le faire. Ce n'était certainement pas à moi de parler à Leiterman.

M. LEWIS: Cela incombait à M. Walker lorsque M. Hogg l'a avisé. M. Hogg n'a pas témoigné ici mais je lui ai parlé de cette question. Lorsqu'il a mis M. Walker au courant, comme l'a fait M. Haggan, qu'il serait mieux d'attendre jusqu'à la fin de la saison ou presque jusqu'à la fin, c'était à M. Walker d'aviser M. Leiterman. Si vous voulez bien me pardonner de le dire, c'est certainement la pire chose que la direction puisse faire que de ne tenir aucun compte de l'opinion réfléchie des personnes qui sont directement intéressées. M. Walker a simplement dit à M. Watson: «Je désire vous parler franchement», puis lui a appris que son contrat ne serait pas renouvelé. Si vous ne trouvez pas qu'il y a là une rupture des communications, je le regrette.

M. OUIMET: Oui, je vois qu'il a pu y avoir une rupture des communications à ce moment. C'est à cela que je songeais lorsque nous parlions de l'énoncé du Conseil. Je le vois très bien. Je pense que M. Walker lui-même se rend compte, en rétrospective, que s'il n'avait pas été aussi ouvert, cette situation n'aurait peut-être pas explosé comme elle l'a fait.

M. LEWIS: Exactement, M. Ouimet, et c'est certainement le devoir de la direction, tout comme dans le cas de tout ministère ou de toute société de la Couronne, d'avoir suffisamment de confiance pour prévoir qu'une telle mesure, à ce moment précis, créerait probablement des difficultés.

M. OUIMET: Je vous répondrais ceci, à savoir que ce genre de chose ne devrait pas se produire lorsque vous avez affaire à des gens de bonne foi, qui devraient traiter de la difficulté en empruntant les voies normales de communications. Il n'y a pas de raison pour laquelle cette affaire a explosé dans la presse.

M. LEWIS: Cela dépend d'où la presse l'a d'abord tenu.

M. OUIMET: Je suis certain que vous n'insinuez pas qu'elle l'a tenu de moi.

Le PRÉSIDENT: Il est six heures. On n'a pas encore décidé si nous devons nous réunir ce soir ou non. J'aimerais connaître votre avis.

M. BASFORD: Je propose que nous ajournions jusqu'à dix heures jeudi matin.

M. PRUD'HOMME: Je seconde.

(*Texte*)

M. ALLARD: Nous avons des responsabilités envers la Chambre des communes. Nous avons passé une journée très intéressante. Ce soir, la Chambre siège; je pense que c'est notre devoir d'y être présents quelque peu. Demain, les partis politiques, et c'est très important pour nous, ont des *caucus* dans l'avant-midi.

Le PRÉSIDENT: Alors, neuf heures et demie jeudi matin. Dix heures, jeudi matin. Il me semble que cela pose des problèmes pour la coordination entre les comités, si on ne siège pas à neuf heures et demie. Jeudi matin, neuf heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance sociale

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND.

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOINS:

De la Société Radio-Canada (réseau français): MM. Claude Désorcy, réalisateur, et Marc Thibault, chef du service des émissions éducatives et des affaires publiques.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24167—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

---

TÉMOINS:

De la Société Radio-Canada (réseau français): MM. Claude Désorcy, réalisateur, et Marc Thibault, chef du service des émissions éducatives et des affaires publiques.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24167—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Allard	Hymmen	Prittie
Asselin (*Charlevoix*)	[1]Johnston	Prud'homme
Béchard	Lewis	Richard
Berger	MacDonald (*Prince*)	Sherman
Brand	Mackasey	Stafford
Cowan	Macquarrie	Stanbury
Fairweather	McCleave	Trudeau—(25)
Grégoire	Nugent	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1] Remplacé par M. Leboe le 11 mai.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 11 mai 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Leboe soit substitué à celui de M. Johnston sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 13 mai 1966

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre du lundi 16 mai au jeudi 19 mai inclusivement.

Respectueusement soumis,

Le président,
GÉRARD PELLETIER.

(*Nota: Adopté le lundi 16 mai.*)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 12 mai 1966
(23)

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 10.15 du matin sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Allard, Béchard, Brand, Fairweather, Leboe, Lewis, MacDonald (*Prince*), Mackasey, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Stafford, Stanbury, Trudeau (15).

Aussi présents: MM. Duquet et Peters.

Aussi présents: représentant la Société Radio-Canada, réseau français: MM. Claude Désorcy, réalisateur; Marc Thibault, chef du service des émissions éducatives et des affaires publiques; et M. Marcel Ouimet, vice-président et directeur général du réseau français de la radiodiffusion.

Également présent: M. P.-M. Ollivier, c.b., conseiller parlementaire.

Le président dépose un compte rendu de toutes les déclarations publiques faites par le président de Radio-Canada et les hauts fonctionnaires de la direction depuis la mi-avril 1966, relatives au différend concernant l'émission *Seven Days*; des exemplaires de ce rapport sont distribués aux membres du comité. (*Identifié comme pièce «F»*).

Le président appelle ensuite M. Désorcy qui demande des précisions sur sa qualité de témoin, que M. Ollivier fournit par quelques explications brèves.

M. Désorcy fait une déclaration d'ouverture et subit ensuite un interrogatoire sur la programmation des affaires publiques y compris les rapports, au sein du réseau français, entre la direction et les réalisateurs, la voie hiérarchique et la délégation des pouvoirs et de l'autorité.

Le témoin dépose un document intitulé «Convention collective, Radio-Canada avec l'Association des réalisateurs, 1er octobre 1962»; des exemplaires sont distribués plus tard aux membres du comité. (*Identifié comme pièce «G»*).

M. Désorcy dépose aussi un document intitulé «Association des réalisateurs, suggestions et recommandations adressées au Comité d'enquête sur la radiodiffusion, le 2 novembre 1964». (*Identifié comme pièce «H»*).

L'interrogatoire du témoin étant achevé le Comité s'ajourne à une heure jusqu'à 3.30 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(24)

Le Comité se réunit à nouveau à 4.05 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Allard, Basford, Béchard, Berger, Brand, Leboe, Lewis, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Stanbury, Trudeau (14).

Aussi présents: MM. Duquet et Peters.

Aussi présents: (les mêmes que ce matin).

Sur la proposition de M. Lewis, appuyé par M. Prud'homme,

Il est décidé—Que le Comité demande la permission de siéger pendant les séances de la Chambre, à compter du lundi 16 mai jusqu'au jeudi inclusivement.

Le président appelle M. Thibault qui demande des précisions sur ses droits à titre de témoin; le président cite au comité la déclaration de M. Ouimet et une autorité parlementaire.

M. Thibault lit ensuite une déclaration concernant la programmation des affaires publiques, y compris les relations entre le bureau chef et la division des affaires publiques et il parle aussi du problème que pose l'émission *Seven Days*.

A la suite d'une entente, l'interrogatoire de M. Thibault est remis à la prochaine séance.

A 5.30 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à huit heures du matin, le lundi 16 mai.

Secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI le 12 mai 1966.

● (10.15 a.m.)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

Je suis arrivé en retard et je vous dois je crois à tous des excuses, surtout étant donné que j'avais insisté pour que la réunion ait lieu à 9 heures et demie.

Il fallait que je sois à Montréal hier soir et en rentrant nous avons été retardés sur la route.

M. LEWIS: Vous conduisiez votre voiture, je suppose.

Le PRÉSIDENT: Voilà l'erreur que j'ai commise. Mais je ne pouvais pas faire autrement parce qu'il n'y a pas de train qui arrive à Ottawa pour 9.30 heures.

Voici une communication au sujet de documents.

Le 5 mai, M. Fairweather a demandé le dépôt de certains documents. L'un comprenait une liste de toutes les déclarations faites en public par le président de Radio-Canada et autres hauts fonctionnaires de la direction depuis la mi-avril 1966, relatives au différend de l'émission *Seven Days*.

Je dépose maintenant quatre communiqués de la Société depuis le 15 avril. Je tiens à signaler que le premier communiqué, daté du 23 avril, a trait à des observations formulées par le conseil d'administration à Halifax; il a déjà été imprimé comme appendice I au fascicule n° 3.

Le deuxième communiqué a trait à un télégramme qui m'a été adressé et qui a été consigné au compte rendu le 28 avril; il figure au fascicule n° 6. Nous avons des exemplaires à la disposition des membres du comité. Voulez-vous qu'on vous les distribue?

Des VOIX: S'il vous plaît.

M. LEWIS: Il y avait aussi d'autres documents, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Ce sont ceux qui ont été déposés jusqu'à maintenant.

M. STANBURY: Est-on parvenu à obtenir des détails sur la prétendue promesse de 1965?

Le PRÉSIDENT: Je ne le crois pas.

Les réalisateurs de Toronto, s'efforcent d'en trouver un exemplaire, et nous ne l'avons pas encore reçu.

Les membres du comité ont-ils des questions à poser avant que nous passions à l'interrogatoire des témoins?

M. BRAND: Et le compte rendu de la réunion du conseil d'administration à Halifax?

M. le PRÉSIDENT: Nous étions convenus que ce sujet serait discuté par le comité du programme, et il ne s'est pas encore réuni. J'espère qu'il pourra se réunir aujourd'hui.

M. BRAND: Merci.

M. le PRÉSIDENT: Selon l'ordre de préséance établi l'autre jour...

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Le premier témoin que le comité devait appeler ce matin était M. Claude Désorcy, vice-président de l'Association des réalisateurs à Montréal et réalisateur dans le service des affaires publiques.

(*Traduction*)

La présidence n'a qu'une liste des orateurs qui questionnaient les témoins à la dernière séance. L'un d'entre eux ne siège plus au comité, après les changements survenus à la Chambre.

M. TRUDEAU: Je propose que son nom soit biffé.

LE PRÉSIDENT: On pourrait ne pas tenir compte de cette liste. Il y a un témoin ce matin.

M. LEWIS: Va-t-il faire une déclaration préliminaire?

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je vais lui demander maintenant. Monsieur Désorcy, est-ce que vous avez l'intention de faire une déclaration préliminaire? Nous avons posé cette question à tous les témoins, et quand ils avaient une déclaration à faire, le comité a toujours été d'accord pour les écouter d'abord et leur poser des questions ensuite.

M. DÉSORCY: Monsieur le président, avant d'entreprendre mon témoignage, je souhaiterais que vous définissiez quel est le statut exact du témoin qui doit comparaître devant ce comité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le conseiller parlementaire.

M. OLLIVIER: Je ne crois pas que le témoin ait un statut particulier, mais il peut toujours compter sur la protection du président du comité. Je ne crois pas que vous en ayez besoin, mais si vous en avez besoin, vous êtes un peu dans la même position qu'un témoin en cour, j'imagine.

M. TRUDEAU: Ce n'est pas la première fois qu'on entend des gens du Québec parler de statut particulier.

Le PRÉSIDENT: Alors, la réponse vous satisfait?

M. DÉSORCY: Oui, monsieur le président. Merci.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous voulez faire une déclaration?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Une très courte déclaration. D'abord, je voudrais vous dire que je désire m'exprimer en français, afin de pouvoir expliciter plus clairement ma pensée, en réponse aux questions que vous aurez à me poser.

Je vous dirai d'abord tout simplement, messieurs, que je suis quelque peu impressionné de me trouver ici aujourd'hui devant vous. J'ai pris l'habitude, à cause de mes fonctions de réalisateur, d'envoyer les autres sur le champ de bataille et de faire entièrement confiance à ceux de mes collaborateurs qui doivent, devant le public, livrer cette bataille qu'est l'émission. Aujourd'hui, je suis moi-même sur la ligne de front et je regrette fort, monsieur le président, que vous n'aviez pas prévu de répétition, surtout pour les débutants. C'est la première fois, si je ne m'abuse, que vous recevez dans cette enceinte des artistes et des artisans de la télévision et je crois que nous, qui sommes plongés quotidiennement et immédiatement dans la production des émissions, nous avons lieu de nous en réjouir parce qu'il nous permet d'entrer en dialogue officiellement avec les représentants de cette population qui est notre consommateur.

De plus, je crois que même si, aux termes de la loi, Radio-Canada n'est constituée que de quelque 11 personnes de la haute hiérarchie, nous pouvons revendiquer à plusieurs titres le droit d'être aussi, je pense, Radio-Canada.

Messieurs, je suis conscient de l'importance de la situation. Et même si je trouve très lourdes les responsabilités que j'ai actuellement à assumer, c'est dans le but de servir la société Radio-Canada en qui j'ai foi, la profession que j'exerce, qui est le service des affaires publiques, et surtout dans le but d'informer au meilleur de ma connaissance le Parlement et le public que vous représentez; c'est dans ce but, messieurs que je me mets à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

Le PRÉSIDENT: M. Allard . . .

M. ALLARD: Monsieur Désorcy, avez-vous un tableau à nous montrer afin que l'on comprenne bien quel statut particulier vous occupez dans la hiérarchie, de l'administration ou de la réalisation? Est-ce que vous faites partie de l'administration?

M. DÉSORCY: Je ne fais pas partie de l'administration à vrai dire. Je suis d'abord réalisateur. Depuis quelques mois j'occupe les fonctions de chef de la production et de l'information d'une émission des affaires publiques qui s'appelle: «Le sel de la semaine».

M. ALLARD: Seulement cette émission.

M. DÉSORCY: Seulement cette émission.

M. ALLARD: Et vous vous occupez seulement du réseau français?

M. DÉSORCY: Exactement.

M. ALLARD: Est-ce qu'il y a des problèmes particuliers, à votre connaissance, dans le domaine où vous évoluez ou si, à votre avis, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes?

M. DÉSORCY: Il y a, et c'est ma ferme conviction, un malaise certain au sein des affaires publiques à Radio-Canada.

Le malaise évidemment, c'est un état psychologique. Alors il est difficile, à certains moments, de diagnostiquer exactement l'origine et la source du mal. Mais, pour nous, qui avons à produire quotidiennement des émissions, pour nous, qui avons à nous présenter régulièrement devant le public, il y a actuellement, au réseau français, au sein des affaires publiques, un essoufflement, un malaise qu'on peut attribuer, je pense, à divers facteurs.

M. ALLARD: Voulez-vous les énumérer, s'il vous plaît?

M. DÉSORCY: Je pense qu'au départ, il y a un manque de définition dans les responsabilités des diverses personnes qui sont chargées d'exercer une autorité sur la programmation. Il n'est pas toujours facile pour nous qui avons un travail de création, qui avons un travail de présentation, de formulation d'une matière. Il nous semble, à certains moments, en tout cas, y avoir un divorce entre la conception que le siège social a des émissions d'affaires publiques, et ce que nous faisons en réalité.

M. ALLARD: Ainsi que vous le décrivez, le principal malaise ou essoufflement dont vous parliez. . .

M. DÉSORCY: Oui, je pense que ce malaise provient d'abord d'une différence de conception, et ensuite, pour une bonne part, aux structures actuelles de Radio-Canada, dans lesquelles il est très difficile, semble-t-il, de définir les fonctions, les pouvoirs et les responsabilités de chacun.

M. ALLARD: Est-ce que, d'après vous, il y a ce qu'on pourrait appeler une crise d'autorité à Radio-Canada?

M. DÉSORCY: Évidemment, cela dépend beaucoup du niveau auquel on se place. Je vous dirai que pour nous, qui sommes immédiatement plongés dans la production, la crise d'autorité se pose à différents niveaux. Elle se pose, par exemple, au niveau du réalisateur. Il ne semble pas que le réalisateur reçoive une délégation adéquate d'autorité et de pouvoir.

M. ALLARD: Est-ce qu'il en reçoit une, effectivement?

• (10.30 a.m.)

M. DÉSORCY: Dans la pratique, c'est impossible qu'il en soit autrement. Pour nous, qui sommes de la production, la fiche d'autorité pouvait se placer, par exemple, au niveau du directeur des services qui, lui, ne semble pas non plus recevoir la délégation de pouvoir et d'autorité qui lui est nécessaire pour exercer ses fonctions.

M. ALLARD: Avez-vous des liens assez étroits avec ce qui se fait dans votre domaine, sur le réseau anglais? N'y a-t-il aucune communication? Est-ce qu'il y a des liens avec le réseau anglais?

M. DÉSORCY: Le réseau anglais a un mécanisme de production que nous n'avons pas, et qui est quand même différent de celui que nous avons au réseau français. Pour ne vous citer qu'un exemple, au réseau anglais, vous avez ce qu'on appelle «L'Executive producer». Nous avons depuis peu, maintenant, au réseau français, ce qu'on appelle le chef de production; mais, encore là, ses fonctions ne sont pas très bien définies, et on ne peut pas dire qu'il y ait une correspondance exacte entre les deux, une analogie entre les deux.

Au niveau de la réalisation, au réseau anglais, plusieurs personnes assurent directement la réalisation d'une émission.

Un exemple: «This Hour», où vous avez M. Leiterman, qui est «Executive producer», je pense; vous avez deux producers qui sont M. Lefolii et M. Hoyt.

M. ALLARD: Au réseau français, ce n'est pas la même chose?

M. DÉSORCY: Non. Au réseau français vous avez, dans la majeure partie des cas, un superviseur et tout de suite c'est le réalisateur qui fait fonction et d'«Executive producer» et de «Producer» et de «Director».

M. ALLARD: Manquez-vous de personnel au réseau français? Pour quelles raisons que ce n'est pas aussi bien organisé au réseau français?

M. DÉSORCY: Je ne dirais pas que ce n'est pas bien organisé; je crois simplement que c'est une autre façon de procéder. Ce sont d'autres mécanismes qui ont donné certains résultats, qui ont été probants.

M. ALLARD: Aussi efficaces?

M. DÉSORCY: Aussi efficaces. Il est impossible, je pense, que le réseau français puisse fonctionner continuellement dans ces structures. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a de nouvelles formules d'émissions, comme les formules de magazines qui exigent vraiment à ce moment-là un travail en collaboration de plusieurs réalisateurs; alors, comme plusieurs réalisateurs travaillent sur la même émission, il est nécessaire d'avoir un système de coordination des personnes qui assurent tout au moins la coordination, si ce n'est certaines décisions.

M. ALLARD: Une dernière question. Au chapitre sur les Affaires publiques, vous invitez, en dehors des périodes électorales, des partis politiques à des

programmes. On leur alloue du temps sur votre réseau pour exposer leurs vues et leurs idées sur les travaux en cours. Est-ce exact?

M. DÉSORCY: Sur les travaux en cours...

M. ALLARD: Enfin les travaux parlementaires, sur les programmes politiques.

M. DÉSORCY: Oui, effectivement. Il peut arriver qu'on invite...

M. ALLARD: Les partis politiques sont invités.

M. DÉSORCY: Non, je ne dirais pas que ce soient les partis politiques qui sont invités. Je dirais que des députés sont invités, des ministres sont invités. Je ne dirais pas que des partis politiques comme tels soient invités à venir présenter l'opinion du parti sur telle ou telle question.

M. ALLARD: Mais ce sont des députés ou des ministres qui sont membres d'un parti?

M. DÉSORCY: Bien sûr, oui.

M. ALLARD: Je veux en venir à cette question-ci. Est-ce que vous n'envisageriez pas également d'inviter les députés indépendants; il y en a deux à la Chambre des communes. Nous ne sommes pas invités à ces programmes. Nous aurions également un message à livrer à la population canadienne.

M. DÉSORCY: J'en prends note, monsieur le député.

M. TRUDEAU: Monsieur le président, quand le témoin nous parlait du malaise qui régnait au sein des Affaires publiques à Radio-Canada, il nous a dit qu'une des causes était la différence de conception en ce qui concerne les Affaires publiques. Différence de conception entre la gestion, l'administration et celle des réalisateurs, je suppose? Est-ce qu'il pourrait nous communiquer un peu quelles sont ces conceptions: la leur, la sienne et celle de la gestion, telle qu'il la voit, et celle des réalisateurs?

M. DÉSORCY: Je ne peux évidemment pas me faire le porte-parole de chacun des réalisateurs qui réalisent une émission d'affaires publiques et qui ont à faire face chaque jour à des problèmes tout à fait différents. Je pense qu'en fait la différence dans la conception des affaires publiques vient d'abord de cette notion d'objectivité qui est interprétée d'une façon par la gestion, et d'une autre par nous.

Nous produisons environ 2,000 heures d'émissions par année sur tout le réseau français, et j'ignore quel en est le pourcentage. On peut dire en tout cas quelque deux ou trois heures d'émissions d'affaires publiques par semaine. Nous avons régulièrement, sur nos émissions, à faire le choix de sujets que nous devons traiter. Nous avons régulièrement, sur nos émissions, à choisir à certains moments, quand le champ est trop large, l'optique dans laquelle ces sujets seront traités. Nous avons régulièrement, sur nos émissions, à choisir des participants, à choisir des gens qui viendront représenter diverses tendances en fonction du sujet qui est traité. Nous devons le faire, à ce moment-là, au meilleur de notre connaissance, en toute honnêteté et en toute conscience, sans pouvoir recourir à des moyens infaillibles d'option et de choix. Nous avons l'impression que le siège social voudrait effectivement que nous jouissions de cette infaillibilité à tout moment.

Cette impression, je pense qu'elle peut s'expliquer de différentes façons. Elle peut s'expliquer, par exemple, par le fait qu'il nous semble impossible que plusieurs des décisions soient prises sans l'approbation du siège social. Et il arrive quelquefois, quand nous soumettons nos problèmes à la direction régionale, que nous ayons l'impression que la décision sur les problèmes en cause soit davantage conditionnée par l'opinion que pourrait avoir le siège social sur ce

sujet que par la valeur du sujet en lui-même. Je ne sais si vous me comprenez bien.

M. TRUDEAU: Autrement dit, la notion d'objectivité est déterminée subjectivement par la direction, mais elle l'est également par vous. Vous avez des conceptions différentes de l'objectivité, apparemment?

M. DÉSORCY: Il est possible que nous ayons des conceptions un peut différentes d'objectivité d'une part, parce que nous avons à produire régulièrement des émissions. En effet, quand nous sommes placés devant des échéances à rencontrer et qui sont très précises, très nombreuses, nous devons nous reposer, à certains moments, essentiellement sur notre jugement.

M. TRUDEAU: Est-ce que ça revient à dire que vous avez à porter des jugements dans l'instant et que vous les portez suivant ce qui est le plus d'actualité, suivant ce qui vous paraît soulever le plus d'intérêt à l'heure actuelle?

M. DÉSORCY: Oui, exactement. Je réalise une émission qui est un magazine hebdomaire. Chaque semaine, j'ai à faire le choix de sujets qui sont dans une actualité immédiate ou permanente. Mais déjà, j'ai une option à prendre quant aux sujets. Déjà je choisis tel sujet en fonction de tel et tel facteur. Ce qui nous guide d'abord, c'est les pactes et l'intérêt que suscite dans la population le problème soulevé. Il y a malheureusement autre chose aussi qui doit entrer en ligne de compte, c'est la possibilité pour nous de couvrir ce sujet pleinement et de trouver des gens qui vont être le porte-parole de différentes factions.

M. TRUDEAU: Je comprends parfaitement la difficulté, car vous avez à décider en vitesse le choix des sujets, le choix des personnes qui passent à la télévision aux Affaires publiques. Mais ne pourrait-on pas éviter que la direction ait de son côté, pour fonction, d'assurer que, sur une longue période, et non plus dans l'instant, le choix instantané doive arriver à une sorte d'objectivité et ne doive pas, par hasard, s'orienter dans un sens, peut-être non voulu pour vous, mais qui ne correspond pas à la direction générale voulue par Radio-Canada? Ce conflit dans la conception d'objectivité n'est pas inévitable, et n'est-ce pas votre rôle de choisir dans l'instant et le rôle de la direction de choisir à long terme?

M. DÉSORCY: Oui. Maintenant, le problème qui se pose, c'est qu'au niveau de l'exécution, avant que soit mise en marche la production soit d'une séquence d'émissions, soit d'une émission, il nous faut très souvent recourir à l'opinion du siège social. Et je pense qu'une des causes du malaise actuel, c'est que les décisions sont très lentes à venir également parce que les structures sont très lourdes à porter.

• (10.45 a.m.)

M. TRUDEAU: J'aimerais, monsieur le président, poursuivre un interrogatoire, sur ce point, plus en détail; mais je sais que mon 20 minutes va s'achever bientôt et je voudrais changer un peu de sujet tout en ne le faisant pas. M. Désorcy, je pense, occupe une fonction dans le syndicalisme des réalisateurs—je crois vice-président?

M. DÉSORCY: Oui, je suis vice-président.

M. TRUDEAU: Est-ce que vous savez si cette sorte de syndicat existe à Toronto, chez les réalisateurs?

M. DÉSORCY: Non, il n'existe pas chez les réalisateurs à Toronto.

M. TRUDEAU: Pour prendre le genre de conflits dont nous parlons actuellement—cette différence d'interprétation entre les notions d'objectivité—est-ce que vous trouvez que le syndicalisme à Radio-Canada au service public de la section française, a joué un rôle utile? Aide-t-il à aplanir la sorte de difficultés dont vous parlez? Est-ce que, par exemple, vous pensez que l'existence d'un syndicalisme à Toronto—je me rends compte que ma question est hypothétique, mais je voudrais que vous nous expliquiez un peu selon vous l'utilité d'un syndicalisme—au niveau des réalisateurs, pour empêcher la sorte de conflit dont on parle, soit celui dont vous parliez tout à l'heure, soit celui qui nous occupe depuis quelques semaine, conflit de «Seven days»?

M. DÉSORCY: Tout d'abord, monsieur Trudeau, quant au conflit que connaît le réseau anglais actuellement, je dois vous dire que, fort heureusement, nous avons avec la société Radio-Canada une entente collective, une convention collective, dans laquelle un mécanisme de redressement des griefs est prévu, et nous croyons qu'en vertu de l'article 8(1) de notre présente convention une situation comme celle de Toronto aurait été différente à Montréal, où elle aurait été soumise au mécanisme des griefs normal. L'article de la convention se lit comme il suit: «La Société s'engage, compte tenu de ses responsabilités, à restreindre au minimum la surveillance qu'elle exerce sur le réalisateur au cours des répétitions et de la diffusion de l'émission, et à laisser au réalisateur toute autorité en studio sur tout le personnel qui s'y trouve. La Société s'engage de plus à protéger l'autorité que détient le réalisateur quant au fond et à la forme des émissions qu'elle lui confie, et à n'intervenir que pour protéger ses intérêts fondamentaux».

Or, on peut objecter que la Société, dans le cas qui vous intéresse à Toronto, aurait pu faire valoir cette dernière phrase et dire qu'il s'agissait de ses intérêts fondamentaux; mais encore-là nous avions un recours devant l'arbitre, qui pouvait à ce moment décider s'il s'agissait bien des intérêts fondamentaux de la Société dans ce cas précis.

M. TRUDEAU: Monsieur le président, ce serait peut-être utile d'avoir une copie de cette convention collective.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le témoin peut déposer une copie?

M. DÉSORCY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Entre-temps, vous pouvez la garder, mais déposez-la plus tard.

M. TRUDEAU: Alors, dans le conflit dont nous discutions tout à l'heure, soit la différence de conception relativement à la notion d'objectivité. Supposons qu'un réalisateur prenne la décision de faire un item, relativement, mettons, à une satire, contre la monarchie et qu'il le fait parce que c'est dans l'actualité. C'est rare qu'aux yeux de la direction comme c'est une sorte de satire. Comment un conflit de cet ordre serait-il résolu à Radio-Canada, section française ou à un programme comme le vôtre, dans l'affaire? La direction aurait-elle l'occasion de voir ce programme avant qu'il passe sur les ondes, de constater ce qu'il faisait?

M. DÉSORCY: Oui. Justement, je pense que je vais faire une petite parenthèse. Il y a deux sortes de conflits qui peuvent exister. Il y a un conflit très immédiat et très majeur, comme celui, par exemple, du congédiement des deux animateurs à l'émission «This Hour»; il y a cette sorte de conflit latent qui

tient d'abord,—enfin, à mon avis,—un système de contrôle qui est faux, qui est inefficace. Un conflit de cette nature,...C'est-à-dire que vous me demandez ce qui serait arrivé si, après une émission, on avait blâmé le réalisateur?

M. TRUDEAU: Il y avait un mécanisme en vertu duquel la Direction aurait pu savoir avant l'émission qu'on allait se lancer dans une satire de cet ordre et qui serait jugée de mauvais goût. Y avait-il un mécanisme qui permettait à la Direction de savoir à l'avance ce qui se passerait à l'émission?

M. DÉSORCY: Oui, en fait, oui, il y en a un actuellement. Je ne peux pas vous expliquer exactement le fonctionnement de toutes ces structures, parce que j'en connais très peu le rouage; ce sont de nouvelles structures qui ont été établies à Radio-Canada depuis peu, et le peu qu'on en connaît nous laisse croire qu'elles sont franchement déficientes. Je n'en veux pour preuve que ceci: le président de la Société a déclaré tout dernièrement qu'il découvrait, tant à Montréal qu'à Toronto, une foule de problèmes dont il ignorait l'existence.

M. TRUDEAU: Oui, mais sûrement en pratique dans un programme comme le vôtre, disons «Le sel de la semaine» si vous aviez un item à faire passer, un peu risqué, mettons, au point de vue satire, au point de vue moral, il y a sûrement lieu pour la Direction de se prononcer en l'espèce. Doit-elle, au contraire et selon les termes du contrat syndical, se fier entièrement au jugement du réalisateur, après coup seulement, voir s'ils sont d'accord ou en désaccord sur ce qui s'est produit?

M. DÉSORCY: Quand vous parlez de la Direction est-ce que vous voulez parler du siège social?

M. TRUDEAU: Je veux parler des représentants de la Direction—pas nécessairement du siège social à Ottawa—mais des gens qui ne sont pas syndicables, des gens, disons, qui participent à la gestion.

M. DÉSORCY: Il y a pour eux effectivement, et je pense aux directeurs de section un moyen de contrôle qui n'est pas complet non plus. Il est impossible à mon avis, à moins que l'on puisse faire une émission entière plusieurs mois à l'avance, de la présenter au directeur de section, et avoir la faculté d'apporter des corrections subséquentes, ce qui n'est pas le cas actuellement au réseau français—de mettre le directeur de section au courant de tous les détails. Et je dois dire qu'au réseau français, actuellement, il me semble y avoir, de la part du directeur de section assez subalterne immédiat, une délégation de pouvoir et d'autorité.

M. TRUDEAU: Si je comprends bien, dans un métier comme le vôtre c'est impossible que la Direction contrôle constamment avant la production tout ce qui va se produire. Il y a une sorte de participation collective à la pré-activité. Il faut, en somme, que la Direction soit judicieuse dans le choix du réalisateur, et qu'ensuite elle lui fasse confiance jusqu'à un certain point.

M. DÉSORCY: Je pense que vous avez là tout le nœud du problème, toute la solution du problème. Une organisation comme Radio-Canada ne peut pas fonctionner à mon avis sans une grande délégation de pouvoir et d'autorité,

et cette délégation de pouvoir et d'autorité ne peut pas se concevoir si elle ne s'accompagne d'une confiance complète dans les personnes qui reçoivent cette délégation. L'Association des réalisateurs a présenté l'an dernier, à la Commission Fowler, un mémoire dans lequel elle parlait justement de cette délégation de pouvoir, de ces structures, de ces contrôles, parce que nous ne sommes pas contre les contrôles, nous ne sommes aucunement contre les contrôles, nous sommes pour les contrôles efficaces, nous sommes pour les contrôles qui ne nous nuisent pas dans la production, dans la création.

M. TRUDEAU: Une dernière question, monsieur le président. Lorsque, au jugé de Radio-Canada, de la Direction, lorsqu'il y a eu un travail mal fait systématiquement, disons bâclé ou désagréable, au niveau d'un réalisateur, le recours pour la Direction c'est de ne pas renouveler le contrat de ce réalisateur après coup, c'est cela?

• (11.00 a.m.)

M. DÉSORCY: C'est-à-dire que la Société a le loisir de congédier son réalisateur.

M. TRUDEAU: A loisir, sauf le recours...

M. DÉSORCY: L'Association a aussi un recours, a aussi le loisir de faire un grief du congédiement, et c'est un arbitre, présentement c'est M. Carl Goldenberg, qui a été accepté par les deux parties et qui est notre arbitre sur les litiges.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Pardon, monsieur Désorcy, je le voudrais, mais je ne peux pas poser mes questions en français.

Sauf erreur, d'après vos propos, il semble qu'un certain malaise existe dans votre service à Radio-Canada, malaise analogue à celui dont ont parlé des témoins de Toronto, à l'échelon de la réalisation. D'après vous, les causes sont-elles analogues? J'ignore si vous avez eu l'occasion de lire le témoignage antérieur mais consentirez-vous à nous dire si les causes de ce malaise sont les mêmes ou tout à fait différentes?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je dirai, au départ, que je n'ai pas suivi régulièrement, je n'ai pas eu un compte rendu régulier et fidèle de tous les témoignages qui ont été présentés devant vous, mais il m'apparaît que plusieurs des causes sont les mêmes. Je reviens au mémoire. L'Association des réalisateurs a tenté, l'an dernier, dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission Fowler, de diagnostiquer les causes de ce malaise et elle s'est attachée particulièrement à le faire dans le domaine des structures et dans le domaine des contrôles, demandant qu'il y ait des contrôles très efficaces et qu'il y ait des structures qui nous permettent non pas d'évoluer en pleine licence ou en pleine liberté, sans aucun nous devons avoir et qui n'est pas toujours incompatible avec ce titre qu'on contrôle, mais qui nous permettent, compte tenu du sens des responsabilités que nous donne «d'artistes»—de pouvoir créer le plus librement et le plus efficacement possible.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Il semble donc que vous vous sentiez frustré tout comme votre homologue de Toronto, si l'on peut supposer que M. Leiterman est à peu près votre homologue?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Pourriez-vous nous dire s'il vous plaît—si vous ne l'avez pas déjà fait, peut-être n'ai-je pas entendu—quels sont vos supérieurs dans votre réseau?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Ils ont la même hiérarchie que chez nous, en dehors immédiatement des cadres de production, c'est-à-dire qu'il y a à Toronto des réalisateurs, des superviseurs et des «executive producers», et nous n'avons pas l'équivalent à Montréal encore. Mais, au-delà de ces gens, nous avons exactement la même structure.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Vous avez un superviseur général des nouvelles et des affaires publiques qui est votre supérieur immédiat?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Comment s'appelle-t-il?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: M. Marc Thibault.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Avez-vous effectivement l'autorité d'engager et de congédier votre personnel de réalisation et d'émission?

M. DÉSORCY: Oui.

M. STANBURY: Selon vous, a-t-on entravé ce pouvoir d'une façon quelconque?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je dois dire que, directement, moi, je n'ai jamais eu connaissance d'immixtion directe. Mais, évidemment, cela ne se passe pas toujours comme cela. On ne demande pas toujours de congédier quelqu'un immédiatement, mais je crois, sans pouvoir préciser les cas, qu'il y a eu des moments où des pressions ont été faites.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Votre sentiment de frustration découle-t-il de la méthode de sélection de la documentation plutôt que du personnel?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Ce serait davantage dans le choix des sujets à traiter sur nos émissions.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Vous avez dit, je crois, que le problème consistait en réalité en une divergence d'opinions du point de vue du concept et de l'objectif du genre de radiodiffusion que vous exécutez. Pourriez-vous être un petit peu plus précis? Quels exemples pouvez-vous nous donner de ce genre de conflit d'opinions où un sujet, qui d'après vous était approprié à l'émission, a été rejeté par votre superviseur ou critiqué sévèrement par la suite?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: La frustration vient davantage du contrôle, je dirais presque quotidien, qui est exercé sur la production des émissions. Dans un conflit direct, personnellement, à titre de réalisateur, j'ai toujours eu à discuter d'abord avec mon chef de section et il m'est arrivé, à quelques reprises, de sentir que lui-même était conditionné par ses supérieurs immédiats. C'est très difficile à expliquer parce que, je vous répète que c'est un malaise qui est latent, c'est un malaise qui traîne en longueur, c'est une chose qui ne se définit pas directement sur un point qui est attribuable à plusieurs facteurs. Mais je pense qu'on revient toujours à ce problème d'un manque de délégation de pouvoir.

(*Traduction*)

M. STANBURY: C'est assurément le but de la supervision que de vous transmettre les sentiments de vos supérieurs. Pouvez-vous nous donner des exemples où, selon vous, on s'est servi de cette autorité d'une façon qui a nui au talent créatif à votre échelon ou à celui de vos subalternes?

(*Texte*)

• (11.12 a.m.)

M. DÉSORCY: Je ne pense pas que ce soit dans ce sens-là que la frustration soit venue. C'est qu'on a davantage eu l'impression, à certains moments, qu'on nous refusait, par exemple, certains sujets, strictement parce qu'on avait peur, parce que le siège social ou la Direction avaient peur de s'engager.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Pouvez-vous nous citer des exemples?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Malheureusement, je n'en ai pas à la mémoire, ou ceux que j'ai ne sont que des exemples de ouï-dire.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Avez-vous un conseil de rédacteurs ou un groupe qui choisit la documentation, permettant ainsi d'assurer l'objectivité et la justice dans la présentation de vos sujets avant qu'ils passent sur les ondes?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui. En fait, une émission de télévision ne se fait pas simplement avec une personne, avec un réalisateur. Une émission de télévision,

c'est, avant tout, un travail de collaboration. A mon avis, en tout cas, c'est avant tout un travail de collaboration et le choix des sujets, par exemple, sur une émission de magazines hebdomadaires, se fait beaucoup plus en collaboration et je suis témoin, pour avoir participé à plusieurs séances de ce genre, de tout le sérieux qui peut être mis dans le choix de tel sujet, dans le choix de tel participant, dans l'optique dans laquelle sera traité tel sujet. Il n'y a pas comme sur le plan structure un organisme prévu pour choisir des sujets pour les émissions.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Selon vous, serait-il avantageux peut-être d'indiquer à vos supérieurs le soin avec lequel vous avez choisi votre sujet et décidé de le traiter?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je souhaiterais fort, évidemment, que nous trouvions un mécanisme très précis par lequel nous puissions informer directement nos supérieurs du sérieux avec lequel nous procédons aux différents choix que nous avons à faire. Malheureusement, il me semble que ce soit une chose impossible. Il me semble que ce soit une chose impossible actuellement parce que la Société Radio-Canada est devenue un organisme trop énorme jusqu'à un certain point, parce que nous produisons des émissions de télévision comme peu de pays en produisent. Nous produisons plus d'heures d'émissions de télévision que la plupart des pays.

(*Traduction*)

M. STANBURY: A propos de votre propre émission qui, je crois comprendre, est un genre de bulletin de nouvelles, les réalisateurs, y compris vous-même, ont-ils été journalistes?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, oui. Nous avons, par exemple, sur notre émission «Le sel de la semaine», tous les animateurs ont une expérience du journalisme, et plusieurs de nos réalisateurs également.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Et ce sont les gens qui travaillent ensemble, qui choisissent le sujet et décident de sa présentation?

M. DÉSORCY: Oui.

M. STANBURY: S'agit-il d'un travail de collaboration?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, c'est un processus de collaboration mais qui, quand même, respecte une ligne d'autorité. Il ne s'agit pas encore de la collégialité.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Avez-vous des indices que des gens qui participent à votre émission déplaisent à la direction ou vous a-t-on laissé entendre que votre émission ne passerait pas sur les ondes à la saison prochaine?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je dois ajouter que j'ai entendu dire que le sort de notre émission n'était pas définitivement réglé pour l'an prochain, c'est-à-dire qu'on remettait en question la remise de l'émission à l'horaire l'an prochain.

(*Traduction*)

• (11.20 a.m.)

M. STANBURY: Et les animateurs ou les réalisateurs?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Non.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Les renseignements que vous avez reçus vous venaient-ils de votre supérieur direct ou d'autres sources?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: De mes supérieurs immédiats.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Vous n'avez pas constaté que des personnes plus élevées dans la hiérarchie que votre supérieur direct, vous communiquaient, ou à vos subalternes, des décisions directement?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Dans ce sens, non.

(*Traduction*)

M. STANBURY: Merci.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Allard voudrait poser une question supplémentaire.

M. ALLARD: Monsieur Désorcy, ne craignez-vous pas que, si la direction délègue plus de pouvoirs à la réalisation et à l'animation, il se produise trop d'arbitraire et de fantaisie? Est-ce qu'il n'y aurait pas danger?

M. DÉSORCY: Enfin, je ne crois pas, parce que je pense que, la télévision étant ce qu'elle est au réseau français actuellement, il est impossible que la haute direction puisse être informée et prendre des décisions en ce qui concerne les émissions, le contenu des émissions, la forme des émissions—puisse être informée au jour le jour et puisse prendre des décisions quotidiennement. Je pense que c'est tout à fait utopique, et je pense que dans ces conditions il n'y aurait strictement pas d'émissions, ce serait impossible d'en réaliser. A cet effet, je voudrais vous faire part, il me semble important de vous faire part de l'opinion qu'a émise l'Association des réalisateurs devant le comité Fowler, au

sujet justement des contrôles et au sujet des structures. Au sujet des structures, l'Association disait ceci: «Vu de Montréal, le siège social de la Société nous apparaît comme une artillerie lourde et fort complexe. Complexe, parce qu'il semble y avoir dédoublement dans certains services existant dans les régions, et lourde parce qu'il semble que rien ne puisse être décidé ailleurs qu'à Ottawa. Vu de Montréal, le siège social semble retenir les pouvoirs de décision qui, à notre avis, devraient être délégués aux régions. Vu de Montréal, il nous semble que l'une des grandes préoccupations et occupations du siège est d'unifier méthodes de travail et procédures d'un bout à l'autre du pays. Or, il est déjà établi qu'il existe des différences essentielles dans l'exercice des diverses fonctions de production entre les réseaux français et anglais de télévision. Si ces différences servent efficacement les fins propres de chaque réseau, pourquoi alors unifier.» Un peu plus loin, l'Association citait, à propos des contrôles, M. Bloch Lainé, un économiste français, qui a écrit un volume pour la réforme de l'entreprise. Monsieur Lainé disait ceci: «Le contrôle bien conçu n'est pas la substitution du contrôleur au contrôlé. C'est la vérification faite à des intervalles de temps suffisamment grands, du droit de diriger, puis l'appréciation sanctionnée des actes accomplis, plutôt que le visa préalable et le veto suspensif. Le bon contrôleur est une conscience et non un touche-à-tout.» L'Association continuait en disant: «Des objections pourront être faites à la remise de certains contrôles de gestion entre les mains des réalisateurs. La première à l'effet que les réalisateurs ne sont pas tout préparés pour assumer ces responsabilités, et la deuxième voulant que les exigences artistiques d'aujourd'hui et les conceptions nouvelles d'émissions ne permettent plus à un seul homme d'accumuler toutes ces tâches. La première objection relève des critères de recrutement et d'embauchage...» Nous croyons que si une des fonction principales de la direction est d'embaucher des hommes compétents, des hommes qui ont le sens des responsabilités, des hommes qui ont une certaine valeur, nous croyons que la direction doit leur faire confiance. Néanmoins—je reprends le paragraphe—«la première objection relève d'abord des critères de recrutement et d'embauchage, néanmoins peu de réalisateurs actuellement en fonction ne pourraient faire tomber cet argument dans un contexte de travail différent. La réponse à la deuxième objection, si de nouvelles exigences nécessitent le travail en équipe de plusieurs réalisateurs et la présence d'un coordonnateur ou d'un organisateur, quel que soit le titre que la Société lui donne, ce coordonnateur pourra être choisi parmi eux et devrait sortir des rangs de la réalisation.» Un peu plus loin, l'Association citait monsieur Dick Carson dans, je pense, «La Réforme moderne», qui disait ceci: «Pour être efficaces, les contrôles de gestion doivent être de conception simple et aussi peu nombreux que possible. Ils doivent laisser une latitude maximum aux subordonnés, avec la possibilité d'exercer leur esprit d'initiative et de création et leur aptitude à obtenir les résultats qui leur sont demandés. Les contrôles inefficaces restreignent la liberté d'action et détournent l'attention sur les éléments secondaires.»

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Prittie.

M. PRITTIE: Je commencerai par vous dire que nous comptons voir M. Allard à l'émission «Le Sel de la Semaine».

M. TRUDEAU: Aucun député ne devrait être exclu.

M. STANBURY: Même pas les députés de l'Ontario.

M. PRITTIE: J'aimerais savoir exactement à quoi m'en tenir sur la fonction de M. Désorcy à l'émission «Le Sel de la Semaine». Etes-vous en réalité le réalisateur exécutif de cette émission? Etes-vous chargé de la réaliser?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, je suis en charge de la production du programme. Je suis en charge de la production et de l'information. Je ne crois pas, cependant, que cette fonction corresponde à «l'executive producer» que nous connaissons à Toronto au réseau anglais, parce que «l'executive producer» a toute la direction de l'émission, non pas strictement sur le plan de la production et de l'information, mais il doit également voir à l'orientation générale de l'émission. Il doit également agir comme superviseur, alors que moi, j'ai plutôt un rôle directement impliqué dans la production, j'ai un rôle d'organisation.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Depuis combien de temps êtes-vous le réalisateur de ce programme?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Depuis un an. En fait, cette émission a débuté l'automne dernier.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Vérifiez-vous toutes les semaines avec le directeur du service des nouvelles et des affaires publiques les sujets qui figureront à l'émission?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, je dois dire que la coordination dans le service est assuré à ce niveau. Nous devons, aussitôt que nous songeons à engager la production d'une rubrique, à engager la production d'un item sur notre émission, en faire part au chef de section et si le chef de section y voyait quelque objection, actuellement, la façon dont ça se passe, c'est qu'on en discute et on en arrive très facilement à une entente.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Je n'avais pas vu l'émission jusqu'à l'autre soir; j'ai regardé l'émission «Le Sel de la Semaine» réalisée cette semaine. Il m'a semblé qu'il s'agissait plutôt d'une émission comparable à «Newsmagazine» du réseau anglais, qu'à l'émission «Seven Days». Etes-vous de cet avis? Est-ce une comparaison valable que de la mettre en parallèle avec «Newsmagazine»?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Tout d'abord, je dois vous dire que la comparaison avec «Seven Days», nous n'avons pas été les premier à la faire; ce sont les journalistes qui l'ont faite. Elle tient également de «News magazine» et de «Seven Days», elle tient de «Seven Days» en ce sens qu'elle peut traiter et qu'elle traite assez souvent de sujets controversés; elle en tient par la formule également de l'émission, à certains moments.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Depuis que vous êtes réalisateur de cette émission, des membres de la direction supérieure à votre directeur, lui ont-il fait savoir ou à vous-même, de ne pas utiliser certains sujets? Cela s'est-il produit à maintes reprises?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: C'est arrivé, en tout cas, dans un cas, celui de l'affaire Munsinger. Dans d'autres cas, je ne me rappelle plus.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Est-ce la seule fois dont vous vous souveniez?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui. Maintenant je dois vous dire ceci: c'est que je n'assume la direction de la production et de l'information que depuis deux mois. En fait, je l'assume, d'ailleurs, sans avoir le titre encore. Mais j'assume la production et l'information de cette émission depuis deux mois. Avant moi, M. Jean Lebel, qui est devenu superviseur de l'émission, occupait mes fonctions, et c'est beaucoup plus lui qui a, en ce moment, transigé avec la direction.

(*Traduction*)

• (11.35 a.m.)

M. PRITTIE: M. Désorcy, puis-je vous demander ce que vous faisiez avant de devenir réalisateur de cette émission?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je suis réalisateur depuis onze ans à la Société Radio-Canada. J'ai eu l'avantage de réaliser des émissions de différentes formules et dans différentes sections. J'ai passé la majeure partie de mon temps comme réalisateur au service des émissions dramatiques, au service des émissions pour la jeunesse où je réalisais également des émissions dramatiques, et aussi au service des émissions religieuses.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: On ne vous a jamais donné à entendre qu'il vous était tout à fait interdit de traiter certains sujets à l'émission «Le Sel de la Semaine»? M. Trudeau a parlé d'une satire sur la royauté par exemple. Comprenez-vous que ce sont des sujets que vous ne devriez pas traiter?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je crois qu'il y a des sujets que je ne peux pas toucher. On ne m'a pas dit de ne pas les toucher, mais je crois qu'il y a des sujets que je ne peux pas toucher.

M. PRITTIE: A votre avis, quels sujets?

M. DÉSORCY: Le séparatisme, par exemple.

M. PRITTIE: Le pape, l'Église, la monarchie?

M. DÉSORCY: Non, ce sont des sujets qu'on peut traiter. Mais je pense que le plus important est celui du séparatisme.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Il ne s'agit pas d'une directive par écrit; il s'agit plutôt d'une entente tacite, d'une impression; est-ce exact?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, c'est une chose que je sens et ce n'est pas une directive écrite.

M. PRUD'HOMME: Vous me permettez une question connexe? Est-ce que c'est très récent qu'on sent cela à Radio-Canada que c'est au sujet qu'on ne devrait pas traiter?

M. DÉSORCY: Non, je ne le pense pas.

M. PRUD'HOMME: Vous, vous ne le pensez pas mais est-ce l'ensemble qui ne le pense pas?

M. DÉSORCY: Je ne peux pas parler au nom de l'ensemble, mais moi je ne le pense pas, que ce soit récent.

M. PRUD'HOMME: D'accord.

(*Traduction*

M. PRITTIE: Avez-vous présenté un numéro sur le séparatisme qui a été refusé?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Non.

M. PRUD'HOMME: Question connexe. Est-ce que vous en avez déjà présenté?

M. DÉSORCY: Non.

M. PRUD'HOMME: Alors c'est difficile de savoir si elle sera refusée ou non?

M. DÉSORCY: Je vous dis que c'est une impression que j'ai.

M. PRUD'HOMME: Ah bon!

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Vous avez parlé auparavant des différents concepts d'objectivité des réalisateurs et de la direction. Il semble que ce soit aussi l'un des principaux sujets de divergence de vues, avec l'émission «Seven Days». Selon vous, est-ce le rôle des réalisateurs des émissions d'affaires publiques—peu importe le réseau dont nous parlons—de présenter des sujets ou des émissions qui sont de nature à influencer l'opinion publique? Peut-être devrais-je développer mon idée avant que vous répondiez.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Personnellement, je crois que nous devons sensibiliser l'opinion publique aux vrais problèmes, et je crois que nous devons sensibiliser l'opinion publique aux vraies dimensions de ces problèmes.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Je dois exprimer une opinion personnelle et peut-être voudrez-vous dire ce que vous en pensez ou vous abstenir.

Il y a une chose qui m'a frappé tout au long de ce témoignage, c'est que si un réalisateur estime qu'il veut influencer l'opinion publique pour réformer un domaine—et prenons par exemple la sécurité automobile, qu'un député s'est employé très activement à défendre—il constatera qu'il est parfois difficile d'être très objectif du même coup. Radio-Canada, dans ses publications écrites exige

l'objectivité, la présentation des deux côtés d'une question suscitant la controverse. Voici la question sur laquelle je veux votre opinion. Peut-on y parvenir tout en restant objectif, d'après les normes de la Société?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je regrette, je ne comprends pas le sens de votre question. Vous demandez s'il est possible, tout en restant objectif, de faire quoi?

Le PRÉSIDENT: Je pense que je peux éclairer le témoin. La question de M. Prittie est la suivante: il dit qu'il exprime son opinion. Il croit, lui, que c'est le rôle de Radio-Canada de, par exemple, soulever et maintenir devant les yeux du public un problème comme celui de la sécurité dans la fabrication des automobiles. Il vous demande: est-ce qu'il est possible de promouvoir une cause comme celle-là, tout en satisfaisant à la notion d'objectivité que la direction de Radio-Canada vous impose?

M. DÉSORCY: Si je le crois? Je m'excuse. Permettez-moi juste une courte explication pour que je sois bien sûr d'avoir compris le sens de votre question. Vous me demandez si promouvoir la sécurité routière ou d'autres sujets est compatible avec l'objectivité de Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: La conception d'objectivité imposée par Radio-Canada. C'est ça la question de M. Prittie.

M. DÉSORCY: Ah, bon! Si on prend la position de Radio-Canada actuellement, telle qu'elle a été énoncée de la Direction, je pense que non. Cela n'est pas compatible avec la conception d'objectivité de la Direction.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Monsieur le président, je suis arrivé à une autre conclusion à la suite de cette audience: les normes d'objectivité qu'à proclamées la Société peuvent s'appliquer à ce que j'appellerai le reportage radiodiffusé pur et simple des nouvelles, mais on se heurte à une difficulté si on cherche à appliquer ces normes d'objectivité aux émissions des affaires publiques qui émettent des opinions; je partage l'avis de M. Désorcy sur ce point. Il a répondu à ma question.

Pourriez-vous nous dire quel est le coût hebdomadaire de la réalisation de cette émission?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Monsieur le président, j'aimerais être informé, à ce sujet, des usages en cours actuellement. Est-il dans l'habitude de Radio-Canada de révéler ici le coût des émissions?

Le PRÉSIDENT: Ce que je peux vous dire c'est que jusqu'ici on m'a demandé de ne pas révéler le traitement des participants. Et quand certaines questions ont été posées sur le coût global d'une émission, la Direction n'a pas eu d'objection à ce que ce coût soit mentionné. Je crois que c'est ce qui s'est produit, n'est-ce pas, monsieur Ouimet? Alors le coût global de l'émission vous pouvez en parler.

M. DÉSORCY: Alors le coût global de l'émission que je réalise tant pour les coûts directs qu'indirects se chiffre par $14,361 par semaine. Ce qui veut dire que c'est partagé en coûts directs de $8,270 et en coûts indirects de $6,091.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Pourriez-vous nous indiquer une différence, si elle existe.

(*Traduction*

M. LEWIS: Monsieur le président, nous le savons. Pour l'émission «Seven Days», si ma mémoire est fidèle, il s'élevait en tout à $33,000 ou $35,000.

Le PRÉSIDENT: Le chiffre figure au compte rendu.

M. LEWIS: Il s'agit des frais directs et indirects, en comparaison d'environ $14,000. Ces chiffres figurent au compte rendu.

M. PRITTIE: J'ai une autre question à poser.

(*Texte*)

M. DUQUET: Merci, M. Lewis.

M. DÉSORCY: Je m'excuse, j'avais un peu de difficulté à répondre à votre question parce qu'il y a toutes sortes de rumeurs et de fantaisies qui ont circulé au sujet du budget de «Seven Days», j'apprends que c'est $33,000 effectivement. On m'avait parlé de $35,000, on a même parlé de $50,000 à un moment donné, mais je constate simplement que pour une émission d'un genre identique, une heure de télévision de magazine hebdomadaire, nous avons $14,361.

M. PRUD'HOMME: Une question connexe. Le fait que «This Hour has Seven Days» est plus porté à couvrir les événements à travers tout le Canada, expliquerait peut-être la différence de budget entre «This Hour has Seven Days» et le vôtre, qui est plutôt porté à se régionaliser. Par exemple, pour «This Hour has Seven Days», si quelque chose d'actualité surgit en Colombie-Britannique, ou Colombie-Canadienne si vous préférez...

M. DÉSORCY: Non, Colombie-Britannique.

M. PRUD'HOMME: ... Ca coûte plus cher, le transport, etc, etc. C'est normal, parce que l'émission couvre en fait tout le Canada beaucoup plus, je pense.

M. DÉSORCY: Non, je sais très bien. Mais, en fait, je pense que c'est aussi un mythe de croire que le fait de se transporter et que le transport coûte très cher à Radio-Canada. J'ai déjà réalisé des émissions où j'avais beaucoup voyagé. Ces émissions se sont chiffrées à la fin à un coût inférieur à d'autres émissions du même genre que j'avais réalisées en studio à Montréal sans me déplacer.

Une VOIX: Félicitations.

M. DÉSORCY: Merci. Mais je ferai mieux d'ailleurs. Mais en fait je pense que ça ne tient pas à cela. Et si je ne me trompe, le directeur général de la télévision de la région du Québec, du réseau français, a déclaré dans une entrevue qu'il nous a donnée à l'émission «Le sel de la semaine», que l'émission de télévision au réseau français coûtait trois fois moins cher, je pense, que celle au réseau anglais, et celle au réseau anglais presque cinq fois moins cher que celle des réseaux américains.

M. PRUD'HOMME: La raison?

M. DÉSORCY: C'est que nos budgets sont insuffisants.

M. PRUD'HOMME: Je m'excuse, monsieur Lewis,... Vous avez dit...

M. DÉSORCY: Je veux dire que la raison est que nos budgets sont insuffisants au réseau français.

M. PRUD'HOMME: Ca veut dire quelque chose de bien quand même.

M. DÉSORCY: On pourrait peut-être produire mieux, et dans des conditions disons plus intéressantes.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser. Je voudrais savoir si votre programme remporte la faveur du public. Les chiffres qui nous ont été fournis à propos de l'émission «Seven Days» montrent que cette émission avait un auditoire plus vaste que les émissions habituelles des affaires publiques et que les téléspectateurs appartenaient à tous les niveaux d'instruction. J'aimerais connaître la popularité de l'émission «Le Sel de la semaine», son pourcentage d'auditeurs et s'ils appartenaient aussi à tous les niveaux d'instruction?

Le PRÉSIDENT: Posez-vous cette question au témoin?

M. PRITTIE: Oui.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Malheureusement, je n'ai pas ici les cotes d'écoute telles qu'elles sont faites. Maintenant, je dois vous dire que c'est une émission qui vient de commencer, qui a commencé en octobre dernier, et alors ça prend un certain temps à une émission avant d'être rodée, ça prend un certain temps à une émission avant de se faire une certaine popularité. Je dois dire que nous pourrions, je pense, sur une émission comme celle-là, atteindre une popularité beaucoup plus grande avec des moyens plus grands.

M. DUQUET: Monsieur Désorcy, présentement, comme réalisateur du programme, vous n'avez pas de cote d'écoute, vous ne savez pas quel est le *rating*.

M. DÉSORCY: Ecoutez, il y a des *rating* qui sortent régulièrement toutes les semaines; il y en a qui sortent également tous les mois, et je peux vous dire qu'à un certain moment, nous étions à 13 p. 100. Je pense que c'était en janvier ou en février. Les récents, je ne les ai pas. Effectivement, l'émission a été suspendue d'ailleurs pendant les éliminatoires du hockey. Alors notre cote d'écoute a dû monter, mais c'est très difficile.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme.

M. PRUD'HOMME: D'abord, je m'excuse dévoir été absent quelques instants; c'est difficile d'être ici présent quand deux comités nous réclament en même temps, on essaie, surtout qu'on les considère aussi importants l'un que l'autre. Le coût de production des produits pharmaceutiques m'intéresse beaucoup. Je m'excuse donc si j'ai été absent, et vous m'excuserez si je pose ici une question qui a déjà été posée.

Le PRÉSIDENT: On vous préviendra.

M. PRUD'HOMME: Alors vous me préviendrez monsieur le président, comme vous le faites toujours selon votre bonne coutume. Vous avez dit tantôt, je crois, que la direction, le siège, le siège social, vous prête un peu trop d'infaillibilité. C'est un peu paraphraser ce que vous avez dit?

M. DÉSORCY: Non, en fait, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'on a l'impression au siège social que nous soyons régulièrement infaillibles.

M. PRUD'HOMME: Avez-vous aussi, de votre côté, l'impression que vous aimeriez que le siège social ait l'infaillibilité, c'est-à-dire qu'il ne commette jamais d'erreur, etc, etc.?

M. DÉSORCY: Oui.

(*Rires*)

M. PRUD'HOMME: Je vous félicite d'ailleurs, parce qu'il me semble qu'il y a plus de possibilité de bien travailler devant des humilités acceptables qui ont manqué ailleurs. D'après vous, monsieur Désorcy, quel est le rôle de Radio-Canada? Quels sont les buts de la Société Radio-Canada. Elle a dû être créée pour atteindre un but quelconque; elle n'existe pas simplement pour faire des programmes. Il doit y avoir quelque chose qui . . .

M. DÉSORCY: Les buts de Radio-Canada sont multiples; disons d'abord que la Société vise à informer, à divertir et à servir le public.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que l'un des buts premiers de la Société Radio-Canada n'est pas aussi de mieux faire connaître l'ensemble du Canada, les deux groupes ethniques? Est-ce que ce n'est pas là la raison d'être même de la Société Radio-Canada? J'imagine que le Parlement ne dépenserait pas 114 millions de dollars par année juste pour divertir, on pourrait confier cela à l'entreprise privée. Il doit y avoir une raison, surtout s'il s'agit des affaires publiques. C'est d'ailleurs ce sur quoi je vais simplement m'attarder au cours des délibérations, du côté français, le domaine des affaires publiques. Il doit sûrement y avoir un but que vous devriez atteindre, que vous atteignez peut-être; je ne vous critique pas du tout, il faut que vous soyez bien à l'aise. Est-ce que ce n'est pas là l'un des buts fondamentaux de la Société Radio-Canada, de l'existence même de la Société Radio-Canada?

M. DÉSORCY: Vous me demandez si promouvoir l'unité nationale et la connaissance des différents groupes ethniques si ce n'est pas là un des buts de Radio-Canada? Le président l'a d'ailleurs déclaré, je pense, devant la Commission Laurendeau-Dunton, si je ne m'abuse, et il a déclaré à plusieurs reprises également que c'était un des buts de Radio-Canada.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous-même, vous acceptez d'emblée que c'est un des buts de Radio-Canada?

M. DÉSORCY: Oui.

M. PRUD'HOMME: Avec hésitation, oui...

M. DÉSORCY: Non, je pense que la difficulté vient de ce que nous sommes d'abord au service du public. Je dis oui en autant que c'est le sentiment du public, en autant que je sens vraiment qu'il y a pour le public un intérêt certain à la promotion de l'unité nationale. C'est dans ce sens-là que je dis oui.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous croyez qu'actuellement la section française de la Société Radio-Canada répond à ce que vous venez de dire? Est-ce qu'elle tente de développer l'unité nationale? Quant à la direction, j'imagine qu'elle doit essayer de le faire, mais il n'en est pas ainsi du côté de la production.

• (11.55 a.m.)

M. DÉSORCY: Je sais qu'il se fait actuellement des émissions pour le centenaire, une série d'émissions qui favorisent une meilleure connaissance du Canada. A l'intérieur de nos émissions régulières, je dois dire que nous rencontrons là évidemment un problème, celui de la barrière de la langue. Mais, de plus en plus, nous trouvons des formules pour pallier ce problème, et de plus en plus d'ailleurs nous trouvons des Canadiens anglophones qui parlent français.

M. PRUD'HOMME: J'en suis très heureux.

Est-ce que vous pensez qu'il y a eu un changement d'attitude à la Société Radio-Canada, section française, côté production? Remarquez-vous quelque changement d'attitude depuis, disons, la dernière année, par rapport, par exemple, aux quatre dernières années?

Le PRÉSIDENT: Est-ce que M. Prud'homme voudrait nous éclairer sur la pertinence de sa dernière question?

M. PRUD'HOMME: C'est le témoin qui pourrait nous éclairer.

Le PRÉSIDENT: Non pas devant le comité de la radiodiffusion—bien sûr, ce sont en somme les questions que vous avez posées—mais dans l'étude que nous faisons à l'heure actuelle.

M. PRUD'HOMME: De toute façon, monsieur le président, je pense bien que mes questions, je peux vous les mettre plus directes si vous voulez. Mais non, je ne suis pas intéressé à les mettre plus directes. Je pense que nous allons y arriver. C'est peut-être une mauvaise manière que j'ai de poser mes questions, mais je ne vois pas où je puis déroger du sens des questions des autres.

Le PRÉSIDENT: Non, mais c'est qu'on étudie ici un problème depuis quelque temps . . .

M. PRUD'HOMME: Oui, nous étions censés étudier le budget de la Société Radio-Canada, 114 millions. Je vous assure que depuis le début, on s'en est pas mal tenu à l'item numéro 1—Généralités.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes sur un problème qui est quand même moins large que cela. Je me demandais si vous aviez l'intention. . .

M. PRUD'HOMME: Que voulez-vous, monsieur le président? Que je me conforme, . . .

Le PRÉSIDENT: Ça me paraît curieux, que vous me le demandiez à ce moment-ci. Nous étudions depuis un bon moment déjà une situation qui existe à Radio-Canada ou qui n'y existe pas, et dont l'affaire «Seven Days» est un symptôme ou n'en est pas un. Il me semble que vous alliez maintenant orienter vos questions; les premières m'avaient tout à fait l'air dans le sujet, mais il me semblait que vous menaciez d'orienter vos questions tout à fait en dehors du problème; c'est pourquoi je vous ai demandé . . .

(*Traduction*)

M. LEWIS: Serait-ce un peu le genre de question «Avez-vous cessé de battre votre femme?»

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Alors je vais m'attarder sur le côté production, section française, en ce qui concerne justement les buts premiers de la Société Radio-Canada. Pour être plus direct, croyez-vous qu'il y a moins de séparatisme à la Société Radio-Canada, depuis la dernière année, qu'il n'y en a eu dans les quatre dernières années?

Le PRÉSIDENT: Quand un membre du comité vous pose une question qui fait appel à votre opinion, le président doit vous prévenir que vous êtes libre d'y répondre ou de ne pas y répondre.

M. PRUD'HOMME: Mais j'imagine que vous avez été prévenu de cela. On essaie de s'éclairer, nous autres, les membres, et je crois bien que c'est le rôle du président de nous informer de cela. Mais chaque fois que ça arrive, c'est à moi. Il me semble . . .

M. DÉSORCY: Écoutez, je trouve la question vraiment trop générale. Et cela demanderait une application bien particulière, une recherche bien particulière, pour répondre à un problème de ce genre.

M. PRUD'HOMME: M. Lewis a des objections peut-être, mais il se peut qu'il ne regarde pas aussi souvent que nous la télévision française; il comprend très bien le français. Par exemple l'émission «Aujourd'hui» a définitivement changé d'attitude. Pourquoi? Je ne le sais pas. Est-ce qu'il y a eu un coup de barre quelque part? Est-ce que des directives ont été données? Est-ce que des directives spéciales ont été données d'abandonner certains côtés?

M. DÉSORCY: Pas à ma connaissance.

M. PRUD'HOMME: Pas à votre connaissance. Donc, c'est spontanément qu'on peut remarquer qu'il y a un changement d'attitude à Radio-Canada.

M. DÉSORCY: Il y en a un évidemment.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Selon vous, est-elle infestée par les libéraux?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: De toute façon, je voudrais retirer le mot «infesté» qui l'autre fois m'a échappé. Je ne voudrais pas choquer mon ami M. Lewis. Alors, pour le moment, une dernière question directe. La Société Radio-Canada, surtout dans ses émissions d'affaires publiques, qui sont d'un caractère, vous l'admettrez, tellement différent de tous les autres genres d'émissions que vous avez pu reproduire, semble jouer avec ce qu'il y a de plus sensible chez les gens. Croyez-vous personnellement que la Société Radio-Canada, section française, accomplit sa tâche qui est de ne pas, disons, donner plus d'importance qu'il n'en faut,—remarquez que je ne minimise pas le problème séparatiste au contraire, ou de l'indépendantisme, séparatisme ça me déplaît,—à l'indépendantisme? Croyez-vous que souvent on est porté à exagérer ce côté de l'avis québécois disons, par rapport à tous les autres côtés qui sont aussi importants?

M. DÉSORCY: Je ne le crois pas.

M. PRUD'HOMME: Exemple, mais là évidemment cela ne touche pas l'émission «Aujourd'hui». Par exemple, récemment, dans une émission d'une heure, on nous a présenté quelque chose d'assez important, qui se passait ici, à Ottawa, et à 8 heures moins trois, 8 heures moins 4, c'est toujours le côté d'Ottawa qui passe à l'émission «Aujourd'hui»; on a été obligé malheureusement de couper. Il y aurait à peu près 20 ou 22 minutes de temps sur la peinture moderne, vous savez, les gens qui barbouillent les murs etc., et j'imagine que par comparaison, ce qui se passait à Ottawa à ce moment-là était sûrement plus intéressant, pas intéressant pour nous, ça, je l'admets, mais sûrement d'un intérêt capital pour la population. Je trouve qu'à ce moment-là le barème se tourne toujours plutôt vers ce qui se passe que vers ce qui devrait être dit, c'est-à-dire qu'on devrait montrer l'envers de la médaille.

M. DÉSORCY: Je diffère d'opinion avec vous là-dessus. Je ne crois pas.

M. PRUD'HOMME: Vous ne croyez pas. Alors si pour vous quelqu'un est reconnu publiquement comme un indépendantiste—il peut être très brillant, parce qu'il y a sûrement des candidats indépendantistes qui sont très brillants; je ne veux pas leur faire de publicité, mais ils sont très brillants, il n'y a aucun doute,—est-ce que le fait qu'il soit invité souvent à la Société Radio-Canada, section française, lui donne plus d'importance qu'au mouvement lui-même? Parce que, vous l'admettrez avec moi, la sensibilité de la télévision c'est extraordinaire.

M. DÉSORCY: Ce que je ne vois pas c'est que quand vous dites qu'un indépendantiste est invité très souvent à Radio-Canada pour plusieurs émissions ... Je ne peux pas souscrire à ça parce que ...

M. PRUD'HOMME: Dans votre émission à vous, non.

M. DÉSORCY: Non, non, mais je vois assez régulièrement les émissions de Radio-Canada au réseau français; c'est mon métier, et je n'ai pas observé ce phénomène dont vous parlez, qu'on ait à Radio-Canada invité davantage et plus souvent qu'à leur tour des indépendantistes. Je ne dis pas qu'il faille le faire, et je dis que je n'ai pas observé ce phénomène.

M. PRUD'HOMME: C'est tout.

Le PRÉSIDENT: M. Lewis.

(*Traduction*)

M. LEWIS: M. Désorcy, j'exercerai mon bilinguisme en vous posant mes questions en anglais et en vous écoutant y répondre en français.

On vous a posé un bon nombre de questions générales, difficiles pour vous à expliquer, et vous voudrez bien me pardonner si j'insiste pour que vous répondiez à quelques questions précises.

Je débuterai avec l'article de votre entente collective qui dit ceci:

(*Texte*)

> La Société s'engage compte tenu de ses responsabilités à restreindre au minimum la surveillance qu'elle exerce sur les réalisateurs au cours des répétitions dans la diffusion d'une émission, et à laisser aux réalisateurs toute autorité en studio sur tout le personnel qui s'y trouve. La Société s'engage de plus à protéger l'autorité que détient le réalisateur quant au fond et à la forme d'émissions qu'elle lui confie et à n'intervenir que pour protéger ses intérêts fondamentaux.

(*Traduction*)

La direction de Radio-Canada a-t-elle respecté cet article de l'entente collective?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Il est arrivé que nous ayons eu à faire des griefs à ce sujet. Maintenant nous avons un mécanisme de griefs qui est le suivant: nous avons d'abord un comité de griefs à l'échelon régional; ensuite si on ne parvient pas à s'entendre à cet échelon, nous avons un comité de griefs à l'échelon national, c'est-à-dire avec le siège social et nous, et nous avons en troisième lieu, s'il n'y a vraiment pas moyen de s'entendre, nous soumettons le litige à un arbitre qui est M. Carl Goldenberg.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Vous l'avez expliqué. Je n'ai peut-être pas posé ma question assez clairement. J'ai lu à nouveau à dessein le paragraphe dont vous aviez donné lecture plus tôt et je dirai que si certaines des autres déclarations que vous avez faites sont exactes évidemment on ne respecte pas ce paragraphe de votre entente. Par exemple, vous avez dit qu'il y avait «Un manque de définition de responsabilités». D'après moi, l'alinéa (1) du paragraphe 8 de votre entente collective définit très bien vos responsabilités. Vous vous êtes plaint de subir—et je reprends vos paroles—«Un contrôle presque quotidien». C'est contre la convention si on exerce un contrôle presque quotidien. Je veux savoir exactement ce qu'il en est. Vous détenez une convention qui dit qu'on ne doit pas exercer un contrôle quotidien, qu'on doit vous laisser tranquille pour réaliser votre émission pour employer un langage de tous les jours. D'autre part, vous dites que l'une des difficultés auxquelles vous vous heurtez c'est le contrôle presque quotidien de votre travail. Voudriez-vous s'il vous plaît expliquer ce conflit d'opinion?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Il y a eu d'après nous des manques de la part de la Société à cet article du règlement. Je vous ai expliqué le mécanisme de procédure de redressement de griefs, parce que très souvent, nous avons logé un grief mais il s'est réglé à l'échelon régional.

M. LEWIS: Oui, je comprends cela. Est-ce qu'il y avait beaucoup de ces griefs?

M. DÉSORCY: Oui. Ce qui est arrivé, c'est que nous les avons, l'an dernier par exemple, accumulés pendant l'année et, à la fin de l'année, nous les avons soumis aux relations industrielles de Radio-Canada.

M. LEWIS: S'agit-il de griefs à propos de l'article 8?

M. DÉSORCY: Oui, exactement.

M. LEWIS: Et combien à peu près, 20, 30?

M. DÉSORCY: Non, je dirais qu'il y en avait à peu près une dizaine l'an dernier. Maintenant, vous comprendrez comme moi qu'il n'est pas toujours facile de faire un grief sur chacun des cas, parce qu'à un moment donné, on passerait notre temps en séance de redressement de griefs. Et comme nous avons à produire des émissions très nombreuses et quotidiennement, il arrive souvent que des réalisateurs ne peuvent pas porter ces griefs à l'attention de l'Association.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Vous dites donc qu'environ dix griefs avaient été présentés officiellement et que vous n'avez pas eu le temps ou pris la peine de vous plaindre de quelques autres cas? Parlez-vous des griefs à propos de l'article 8?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Exactement. 8.1, qui définit les prérogatives du réalisateur, l'autorité du réalisateur.

M. PRUD'HOMME: Merci, c'est très court, est-ce que la Société, ou le siège social ou la Direction peut aussi loger des griefs auprès de M. Goldenberg?

M. DÉSORCY: Exactement.

M. PRUD'HOMME: Est-ce qu'elle l'a fait déjà?

M. DÉSORCY: Jamais.

M. PRUD'HOMME: Jamais à date?

M. DÉSORCY: Jamais à date.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Il y a d'autres moyens de redresser les griefs, je suppose.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je dois dire que l'Association des réalisateurs a, à maintes reprises, non seulement offert sa collaboration à Radio-Canada, mais l'a vraiment prouvée.

M. PRUD'HOMME: Vous voulez dire que la Société a déjà rejeté cette collaboration-là?

M. DÉSORCY: Non.

M. PRUD'HOMME: C'est pas ce que vous voulez dire?

M. DÉSORCY: C'est ce que je veux dire exactement. Ce que je veux dire c'est que, malheureusement, nous n'avons pas trouvé de la part de la Société, si ce n'est depuis 6 mois, un désir véritable de collaborer avec nous. J'ai été fort surpris, par exemple, d'apprendre que la Direction du siège social avait convoqué les membres de l'Association des réalisateurs de Toronto pour leur donner des explications sur certaines situations. Nous en avons été très heureux pour les réalisateurs de Toronto, mais nous n'avons jamais eu ce plaisir d'être convoqués par le président de la Société pour le rencontrer, et nous l'avons rencontré depuis 1959 à deux occasions seulement.

M. LEWIS: Était-ce en 1959 l'année de la grève des réalisateurs?

M. DÉSORCY: Exactement.

M. LEWIS: Vous étiez réalisateur à l'époque et vous étiez l'un de ceux qui se sont plaints, un du groupe.

M. DÉSORCY: Oui, monsieur.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Pouvez-vous me dire si la grève en 1959 se rapportait à une situation analogue, qui vous fait exprimer des regrets, c'est-à-dire que l'on ne donnait pas aux réalisateurs la latitude nécessaire selon vous?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Il y a une similitude tout à fait complète entre la situation de 1959 et celle qui prévaut actuellement.

(*Traduction*)

M. LEWIS: A votre avis, après 1959 les choses se sont-elles améliorées pendant un certain temps?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Pour une très courte période de temps.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Pendant un an ou deux et ensuite la situation s'est détériorée...

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Moins que cela. Je pense que ça été à peine 6 ou 10 mois. Et déjà nous avons eu au bout de cette année un congédiement que nous avons dû porter devant...

(*Traduction*)

M. LEWIS: Et cette détérioration des rapports entre votre association et ce que vous appelez la direction, dure depuis un certain temps ou est-elle récente?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Non, je dois dire que cela dure depuis quelque temps déjà. Je m'excuse M. Lewis, si vous me le permettez, j'aimerais établir une nuance: quand je parle de la Direction, je parle, à ce stade-ci, du siège social.

M. LEWIS: Oui.

M. DÉSORCY: Il y a certaines personnes, dans la Direction à Montréal, qui, je pense, ont fait un travail d'approche, un travail de contact avec les réalisateurs, avec l'association elle-même. Malheureusement, cela a été inutile parce que n'ayant jamais eu de suite, et parce qu'il n'y a jamais eu moyen d'*officialiser* ces contacts et ce dialogue. Ce qui fait que c'était toujours officieux, et on ne pouvait pas vraiment en arriver à une entente et une collaboration très efficace.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Permettez-moi maintenant de vous interroger sur quelques détails qui vous ont déjà été demandés mais je veux vous les poser d'une façon un peu différente et peut-être pourrez-vous me les fournir.

Vous êtes le chef de la production de l'émission «Le Sel de la Semaine»?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: C'est cela.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Avez-vous des réalisateurs avec vous?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, j'ai trois réalisateurs qui travaillent avec moi.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Et ils sont vos subalternes—vous détenez une certaine autorité à leur égard?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Ils sont sous mes ordres.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Les avez-vous choisis ou l'ont-ils été par quelqu'un d'autre?

M. PETERS: Il en a hérité.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: J'en ai choisi un, qui est arrivé depuis, mais les autres étaient déjà en place quand je suis arrivé.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Voulez-vous me dire comment vous l'avez choisi celui-là? Je ne parle pas de ses titres. Avez-vous l'autorité de dire: Je veux un tel et un tel? Ou devez-vous passer par la voie hiérarchique?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Ce choix s'est fait en accord avec mon directeur de section. Je n'ai pas eu à aller plus loin.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Avez-vous l'autorité d'engager les gens dont vous avez besoin? Cette autorité vous est-elle accordée dans votre contrat?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Avez-vous un superviseur au-dessus de vous?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, Monsieur Lebel.

M. LEWIS: Monsieur Lebel, que vous avez déjà nommé?

M. DÉSORCY: Exactement.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Et qui est son supérieur?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Monsieur Marc Thibault, le directeur de la section des affaires publiques.

M. LEWIS: Le directeur de la section des affaires publiques?

M. DÉSORCY: C'est ça, exactement.

M. LEWIS: Comme monsieur Haggan?

M. DÉSORCY: Comme monsieur Haggan.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Et qui se trouve au-dessus de lui?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: C'est le directeur du service de l'information, monsieur Jean Granlandeau.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Et est-ce là le sommet de la direction générale à Montréal, ou y a-t-il encore quelqu'un?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Non. Nous avons, au dessus de monsieur Granlandeau, le directeur général du réseau français, monsieur Marcel Ouimet.

M. LEWIS: Est-ce que monsieur Marcel Ouimet habite à Montréal?

M. DÉSORCY: Je crois qu'il partage son temps entre Montréal et Ottawa.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Je croyais que monsieur Marcel Ouimet était à Ottawa. Me suis-je tromper? Je croyais qu'il avait un bureau à Ottawa où il travaillait. Est-ce exact ou bien son bureau est-il à Montréal, ou en a-t-il un dans les deux villes?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Non, il a un bureau à Montréal et il vient à Montréal régulièrement. Chaque semaine, je pense.

M. LEWIS: Et il a aussi un bureau à Ottawa?

M. DÉSORCY: Oui.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Lorsque vous projetez l'émission, vous réunissez-vous avec vos réalisateurs et monsieur Thibault, ou ne vous voit-il pas régulièrement?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Non. Nous tenons des réunions au niveau des réalisateurs et des animateurs à l'intérieur de l'émission, et nous faisons part à M. Thibault des sujets que nous entendons traiter la semaine suivante. M. Thibault soumet, et je pense que c'est la structure actuelle, M. Thibault soumet ces sujets à M. Granlandeau et, me semble-t-il, certains sujets doivent être approuvés par le directeur général. Par exemple, dans le cas des voyages à l'étranger, on doit recevoir régulièrement l'approbation du siège social, du directeur général.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Parce que cela entraîne j'imagine des dépenses d'argent? Serait-ce la raison?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je ne crois pas que ce soit directement la raison parce qu'il arrive que nous ayons à entreprendre des productions qui vont coûter aussi cher que des déplacements, que des voyages à l'étranger. Je pense que, la seule raison que je vois à cette directive, serait le fait d'assurer une coordination.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Il me semble raisonnable que vous ayez besoin d'une autorisation si vous devez voyager à l'étranger. Mais le rapport que vous présentez à M. Thibault sur les sujets que vous avez l'intention de traiter doit-il être très précis? Lui donnez-vous simplement l'en-tête ou décrivez-vous la manière dont vous le traiterez, sous quel angle, qui en sera l'animateur, et ainsi de suite?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Non. Je remets à M. Thibault une liste des sujets que nous voulons traiter, et je l'informe de la manière dont nous entendons donner à ces

sujets. C'est-à-dire que, s'il s'agit de traiter un sujet d'une façon humoristique, je lui en donne les grandes lignes, les principaux détails; et d'ailleurs, avant que chaque sujet soit traité, les réalisateurs ou les animateurs doivent remettre un projet aussi détaillé que possible.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Et il vous dit alors que vous pouvez exécuter votre projet ou qu'il faut y apporter quelques modifications? En apporte-t-on souvent?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Il arrive que nous fassions des changements.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Vous ne pouvez sûrement pas trouver à redire que le directeur du service des affaires publiques participe activement au contrôle de votre participation à une émission? Vous ne vous y opposez pas?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Nous n'avons aucune objection à cela, au contraire. Et je pense que c'est là le contrôle le plus efficace qui puisse être fait. Malheureusement je dois dire qu'à certains moments, nous avons l'impression que M. Thibault, le directeur des affaires publiques, ne jouit pas de la pleine confiance de ses supérieurs.

(*Traduction*)

M. LEWIS: M. Thibault le saura je crois et je le lui demanderai. Je veux simplement que vous me l'expliquiez, sans quoi, nous le demanderons à M. Thibault.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, je pense. Je vous dis cela parce que je veux vous expliquer dans quelle situation cela peut nous placer, tant vis-à-vis M. Thibault que vis à vis des sujets que nous avons à traiter, ce qui fait que nous hésitons beaucoup, à certains moments, en face des sujets que nous devons traiter. Nous attendons des décisions. Les décisions tardent à venir. Nous savons très bien que nous avons l'accord de M. Thibault, du directeur du service, mais le directeur du service doit lui-même aller chercher un accord de son directeur de l'information, et souvent le directeur de l'information doit aller chercher un accord du directeur général. Je pense que ces personnes manifestant toutes de la bonne volonté, mais je pense que la structure est telle que les décisions sont très lentes à venir. Dans le cas des voyages à l'étranger, je pense qu'il y aurait moyen, par exemple, d'organiser une coordination qui soit beaucoup plus efficace, sans être obligés de remonter l'échelle hiérarchique. Dans le cas du choix des sujets également, on ne sent pas une délégation de pouvoirs et d'autorité.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Vous vous opposez simplement parce que c'est ce que vous appelez je crois en français «ennuyant» ou bien est-ce parce que cela entrave le travail qui doit être fait?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: En fait, non seulement je le crois, mais je sais que cela nous fait perdre beaucoup de notre enthousiasme. Cela nous fait perdre beaucoup de notre dynamisme à certains moments. Vous n'êtes pas sans savoir que le rôle du réalisateur, le travail du réalisateur et les fonctions qu'il accomplit sont multiples, sont nombreuses, et demandent une dépense d'énergie et une tension nerveuse très grande.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McCleave.

(*Traduction*)

M. MCCLEAVE: Je voudrais poser au témoin quelques courtes questions, monsieur le président. Elles ont trait à la solution du problème qu'il a proposé à l'égard de la radiodiffusion des affaires publiques et du mécontentement qui existe dans ce service.

Il y a, me semble-t-il, deux attitudes à adopter ou deux solutions; une comportant plus d'indépendance de la part des réalisateurs et l'autre plus de compréhension, par la direction envers les problèmes des réalisateurs ou une meilleure liaison entre la direction et les réalisateurs.

Que pense le témoin de ces deux points?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je dois dire que nous avons très peu de contacts avec la Haute Direction de Radio-Canada. Nous avons très peu de contacts avec le siège social. Nous nous apercevons à un moment donné que nos conceptions diffèrent sur certains problèmes, et nous devons attribuer cela à un manque de communication. Là-dessus, j'ouvrirai une parenthèse pour vous faire remarquer que les événements qui sont survenus en 1959 ont d'abord été attribués, par plusieurs, au sein de la Direction et du siège social, ont été attribués à un manque de communication. Les événements qui viennent de survenir à Toronto ont également été attribués, à certains moments, à un manque de communication, et nous avons tout lieu de croire que le siège social vient de découvrir, à Montréal, qu'il existait certains problèmes.

Il faut donc croire qu'il y a eu là encore un manque de communication. Les solutions peuvent être multiples, mais je pense qu'une des solutions, et peut-être la plus efficace, serait une délégation de pouvoirs bien définie, bien déterminée, et aussi large que possible. Une délégation de pouvoirs et d'autorité, serait vraiment la solution au problème. Et ça, à tous les niveaux. On ne sent pas très bien où s'arrête la délégation de pouvoirs et où elle commence, où s'arrête l'autorité d'une personne et où elle commence. C'est très flou. En fait, ce n'est pas clair.

(*Traduction*)

M. MCCLEAVE: Les problèmes auxquels vous vous heurtez maintenant existent-ils à cause du système en vertu duquel fonctionne la Société ou bien sont-ils attribuables à des caractères différents?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Si vous me le permettez, je vais me référer au mémoire. Il est certain que les structures actuelles, à mon avis, ne favorisent aucunement la production. Il est sûr que les meilleures personnes, que les meilleurs hommes possibles, si les structures sont mauvaises, ne peuvent, à mon avis, fonctionner d'une façon adéquate. Faire le partage entre les personnes et les structures, je pense que c'est assez difficile à ce stade-ci, d'autant plus que je considère d'abord que les structures sont nettement déficientes.

(*Traduction*)

M. McCLEAVE: En résumé, la solution que vous proposez pour améliorer le moral du personnel du service des affaires publiques entraînerait non seulement l'établissement bien net de la voie hiérarchique, mais une indépendance accrue pour les réalisateurs. Est-ce un résumé exact de ce que vous dites?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je dirais une plus grande délégation de pouvoirs à tous les niveaux. Quand on parle d'indépendance du réalisateur, le réalisateur ne refuse pas de contrôle. L'Association des réalisateurs elle-même le dit dans son mémoire à la Commission Fowler: «Nous ne refusons pas les contrôles, nous voulons qu'ils soient efficaces. Nous voulons que ces contrôles ne soient pas une façon de nous brimer dans la créativité. Nous voulons qu'ils soient dynamiques.»

(*Traduction*)

M. McCLEAVE: Autrement dit, en matière d'organisation de l'autorité, on devrait accorder plus d'autorité à la direction aux échelons moyens ou à votre niveau, et moins à l'échelon de direction supérieure; est-ce exact?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Exactement. Nous voudrions que le siège social délègue plus de pouvoirs et plus d'autorité à la région du Québec, et qu'à l'intérieur de l'infrastructure à la région du Québec, qu'on délègue plus de pouvoirs à différents niveaux, de façon à ce que les décisions puissent être prises dans le délai le plus bref possible et que les gens puissent, quand ils sont en plein état de création, se mettre vraiment au travail, qu'il ne se passe pas deux, trois, quatre et même des semaines avant qu'on puisse engager la production sur une idée, sur un projet. Je pense qu'il est impossible pour nous de demander, pour les réalisateurs de demander plus de pouvoirs et plus d'autorité, s'il n'y a pas d'abord de la part du siège social, une délégation de pouvoirs aux régions. L'Association des réalisateurs réclamait pour les régions, une plus grande autonomie, tant pour le réseau anglais que pour le réseau français. Nous croyons, dans ce mémoire, qu'en ayant une plus grande autonomie, nous servirions davantage notre public.

M. McCLEAVE: Merci.

• (12.35 p.m.)

(*Traduction*)

Mr. PETERS: M. Désorcy, avez-vous entendu l'émission diffusée par le président sur circuit fermé de radio à la suite de la réunion des administrateurs qui révélait certaines difficultés rencontrées à l'émission *Seven Days*, ainsi que l'attitude de Radio-Canada pour remédier à ce problème.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je ne l'ai entendu que partiellement, mais nous avons eu, avec le président, une rencontre, le lendemain, à Montréal, le président est venu rencontrer le personnel des cadres à Montréal, pour nous expliquer, pour reprendre la conférence qu'il avait donnée la veille, sur le circuit fermé.

M. PRUD'HOMME: Une question connexe. C'était comme cela la deuxième fois que vous voyiez le président? Vous avez dit que vous ne l'aviez pas vu plus de deux fois.

M. DÉSORCY: J'ai dit que l'Association des réalisateurs n'avait rencontré le président que deux fois.

M. PRUD'HOMME: Je voulais dissiper toute confusion sur ce point.

M. DÉSORCY: Depuis la grève en 1959, et les deux fois, c'est à la demande de l'Association.

(*Traduction*)

M. PETERS: Avez-vous accepté les restrictions qui découlaient évidemment de cette émission radiodiffusée qui, en réalité, déclarait que ces controverses ne sauraient être autorisées lorsqu'elles mettent la direction dans l'embarras.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je vous avoue que ce n'est pas tout à fait ce que j'ai entendu et compris, parce que lorsque le président est venu nous rencontrer à Montréal, il nous a au contraire dit que Radio-Canada ne s'opposait nullement à la controverse.

(*Traduction*)

M. PETERS: Non, mais il y avait certaines stipulations comme, par exemple, la discussion approfondie des principes moraux suivis par Radio-Canada relativement à la radiodiffusion d'émissions, ainsi que les méthodes à employer.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: A ma connaissance, cela n'a pas été défini dans ces termes-là; je ne connais pas de termes dans lesquels on nous ait dit de traiter tel ou tel sujet, de traiter la controverse selon une éthique quelconque. A ma connaissance, non.

(*Traduction*)

M. PETERS: Vous considère-t-on comme radical?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Vous n'êtes pas obligé de répondre.

M. DÉSORCY: Ultra modéré.

(*Traduction*)

M. PETERS: Vous avez dit, je crois, que vous aviez fait de la radiodiffusion pendant longtemps ailleurs et je me demandais si vous aviez choisi ce genre d'émission à cause de vos antécédents.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, j'ai fait à Radio-Canada, il y a plusieurs années, il y a sept ou huit ans déjà, des émissions d'affaires publiques, des émissions religieuses également qui traitaient de sujets très connexes, de sujets spirituels. Si j'ai choisi de revenir, parce que j'ai fait un choix à ce moment-là, aux affaires publiques, c'est à la suite d'un concours de circonstances, l'an dernier. Un réalisateur est tombé malade et il a fallu trouver un remplaçant. On m'a demandé de le remplacer, et j'ai redécouvert un peu la télévision à travers les émissions d'affaires publiques. Parce qu'il faut vous dire que dans le domaine des affaires publiques, nous avons à présenter une matière, mais nous avons à la

présenter de la façon la plus intéressante possible. C'est très souvent, au départ, une matière très aride. Et le téléspectateur qui regarde ces émissions, bien, il faut absolument qu'il fasse un effort, il faut qu'il y ait sa participation. Alors, il y avait là un défi qui m'intéressait, c'était de traiter des sujets d'affaires publiques, et de les traiter d'une façon qui capte l'attention du téléspectateur. Parce qu'en fait, pour ce qui est du réseau français, nous avons le choix entre capter l'attention du réalisateur et l'intéresser à rendre attrayantes les émissions qu'on doit produire, ou bien laisser le télespectateur s'en aller sur un autre canal. Parce qu'infailliblement l'expérience nous prouve que si notre matière n'est pas présentée d'une façon agréable, dynamique, sans pour cela qu'elle perde sa valeur, si elle n'est pas présentée comme cela, le téléspectateur n'y est pas intéressé.

(*Traduction*)

M. PETERS: J'imagine qu'en tant que réalisateur vous surveillez le relevé? Vous avez dit qu'il était fait hebdomadairement et préparé mensuellement. Avez-vous pour objectif d'obtenir une cote aussi élevée que possible et pour y parvenir pourriez-vous varier les moyens que vous employez pour avoir des téléspectateur?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: C'est un des grands problèmes auxquels nous avons à faire face. Nous devons produire des émissions; nous savons, au départ, que nous devons faire face à une concurrence très sérieuse, à une concurrence qui, à certains moments, utilise des moyens qu'il est impossible que nous utilisions à Radio-Canada. Je parle en particulier d'acheter l'intérêt du téléspectateur à travers un nombre incalculable de quizz, de questionnaires, de toutes sortes de formules qui apportent aux téléspectateurs un gain quelconque. Nous avons à subir cette concurrence. Nous avons de plus à faire face à la concurrence d'émissions qui, sur les autres canaux, portent très rarement sur les affaires publiques. On y présente donc beaucoup plus d'émissions de divertissement et, par le fait même, le téléspectateur va beaucoup plus facilement vers ces émissions de divertissement; c'est plus facile, c'est plus simple, cela s'accepte mieux. Après une journée de travail, c'est difficile de nous placer devant un appareil et de regarder une émission qui va nous enrichir, qui exige un effort. On a cherché des formules. On a trouvé, par exemple, à travers l'émission «Aujourd'hui», une formule qui, à un certain moment et encore aujourd'hui, a capté, je pense, une forte partie de l'auditoire du réseau français. Mais cette tentative et cette recherche ne vont pas sans certains risques, et nous avons nettement l'impression que nous sommes seuls à prendre ces risques-là. Nous avons nettement l'impression qu'au moment d'une tentative, qu'au moment d'une innovation, on fait cavalier seul. A certains moments, après avoir arraché le consentement de certains directeurs sur des émissions pas nécessairement d'affaires publiques, mais d'affaires publiques aussi, je me suis fait dire ceci: «Ça a besoin d'être bon.» C'est en ce sens que nous ne sommes que rarement et, à ma connaissance, presque jamais, provoqués dans la création que nous devons avoir à faire à l'intérieur de nos émissions. La télévision c'est très jeune encore, c'est évident; elle ne compte au Canada qu'une dizaine, une douzaine d'années. Et, déjà, nous sommes en train de nous scléroser dans certaines formules. Il est impérieux que nous puissions permettre à des créateurs, à des réalisateurs, à des artistes, innovations, des tentatives et la recherche de formules nouvelles, et il est nécessaire que, dans cette recherche, nous recevions un appui total de la part de la Direction.

(*Traduction*)

M. PETERS: Selon vous, vous êtes chargé en tant que réalisateur d'essayer des procédés nouveaux qui attireront le plus grand nombre de téléspectateurs au genre d'émission que vous cherchez à présenter dans le cadre du service des affaires publiques; autrement dit, vous ne craindriez pas d'essayer une nouvelle technique ou une nouvelle méthode à cause de la nouveauté du moyen et du danger de stagnation résultant de l'utilisation répétée des mêmes méthodes de radiodiffusion? Êtes-vous tenu, en tant que réalisateur, de chercher de nouvelles méthodes de présentation des sujets que vous désirez présenter, sans oublier la réaction des téléspectateurs et le désir d'en obtenir le plus grand nombre?

(*Texte*)

• (12.46 p.m.)

M. DÉSORCY: Oui, c'est évident que nous aimerions obtenir le plus d'auditeurs possible. Mais dans la recherche de cette nouveauté il y a un risque, il y a un danger, c'est de se tromper à certains moments. Et je pense que si on n'accepte pas de pouvoir se tromper au niveau de la production à certains moments, c'est là qu'on va scléroser vraiment le réseau français et la production des émissions dans des formules conventionnelles, et c'est là qu'on perdra le public à tout jamais. Parce qu'il y va également de l'intérêt du public que, dans le domaine des affaires publiques, on réussisse à trouver des formules qui le captivent davantage. Il n'y a pas de sujets, je pense, qui ne soient pas intéressants. Encore faut-il trouver la façon de les présenter et de les rendre intéressants; c'est un medium bien particulier, la télévision; c'est un medium d'intimité, et il faut vraiment trouver une formule particulière qui permette de faire passer cette matière qui, au départ, peut être rude et aride.

(*Traduction*)

M. PETERS: C'est aussi un domaine où vos supérieurs doivent faire une confiance presque absolue en vous permettant d'essayer ces procédés nouveaux. Autrement dit, en cas d'erreur vous allez tout de même être critiqué; vous estimez pourtant qu'on devrait quand même vous appuyer de cette manière pour vous permettre de courir le risque et si vous avez tort d'en subir les conséquences mais qu'on ne devrait pas vous critiquer d'avoir tenter l'expérience. N'est-ce pas vrai?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: C'est-à-dire qu'il est indispensable pour faire des tentatives dans ce genre que nous ayons l'approbation complète de la Direction dans ces tentatives-là. Il est certain que nous ne pouvons pas multiplier à l'infini les erreurs à travers les tentatives que nous ferons.

L'émission «Aujourd'hui», par exemple, a été un succès, elle est encore un succès. Je crois que, dans ce cas-là, il n'y a vraiment pas eu d'erreur de commise; mais, il est possible qu'une autre émission, une autre tentative qui, au départ, donne les mêmes garanties de qualité, aboutisse à un insuccès pour différents facteurs, parce que beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte dans le succès d'une émission.

(*Traduction*)

M. PETERS: Avez-vous eu connaissance ou suivi les procédés nouveaux—et tout le monde conviendra qu'ils ont été nombreux—employés dans la réalisation de l'émission *Seven Days*? Les avez-vous vus? L'essai a parfois été heureux et parfois bien entendu malheureux.

(*Texte*)

M. DÉSORCY: J'en ai suivi quelques-unes. Je ne peux pas dire que je les ai suivies régulièrement et toutes, mais j'ai suivi plusieurs de ces émissions de *Seven Days*.

(*Traduction*)

M. PETERS: Vous avez peut-être entendu parler du problème qui se pose à nous actuellement à propos des animateurs et en particulier de M. Laurier LaPierre qui a agi aux yeux des anglophones d'une façon qui ne lui a certainement pas assuré l'appui de la hiérarchie de Radio-Canada. Il a pris fait et cause, et il est parvenu à influencer les téléspectateurs par certaines attitudes. Les permettez-vous dans votre émission? Malheureusement, je n'ai pas vu votre émission, mais je songe aux gestes par exemple.

M. MACDONALD (*Prince*): Et, une larme.

M. PETERS: Oui, et à l'occasion une larme, si vous réalisez ce genre d'émission. Employez-vous ce genre d'animateurs ou sont-ils stoïques selon la tradition anglaise plutôt que de réagir à la française. Si vous avez regardé, M. Ouimet, vous aurez une bonne idée de ce que je veux dire avec ses gestes et ses inflections de voix. Permettez-vous cela?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Je dois vous dire qu'à la dernière émission, mes animateurs m'ont demandé de commander, aux accessoires, des masques. Il faudrait vraiment parler ici des animateurs, et des critères selon lesquels ils peuvent être engagés sur une émission comme la mienne, par exemple. Je ne peux pas dire que je ne calcule pas, et je pense qu'il est impossible de calculer les effets de faciès ou l'émotion des animateurs. C'est difficile de dire si oui ou non, sur notre émission les animateurs se laissent autant émouvoir que sur les autres émissions; je pense qu'ils sont eux-mêmes, quand ils animent mon émission, et c'est ce qui importe. On les engage en fonction de leur personnalité, on les engage en fonction de leur compétence sur le plan journalistique, de leur compétence dans différents domaines; mais on ne leur demande pas d'être des fruits secs, on ne leur demande pas d'être des gens qui ne peuvent pas s'émouvoir, qui ne peuvent pas être sensibles à certaines situations. On leur demande l'honnêteté; on ne leur demande pas de dramatiser une situation qui n'est pas dramatique ou de donner à un problème une dimension qu'il n'a pas.

(*Traduction*)

M. PETERS: Si un animateur n'agit pas comme vous le voudriez, lui donnez-vous des directives ou quelques conseils sur la façon de perfectionner éventuellement sa présentation?

• (12.55 p.m.)

M. DÉSORCY: Certainement.

M. PETERS: Une dernière question. Le témoin consentirait-il à déposer le document dont il a parlé et qui a été préparé par l'Association des réalisateurs qui l'a présenté à la Commission Fowler?

M. le PRÉSIDENT: Oui, il le sera.

M. LEWIS: Allez-vous nous faire tenir des copies de cela?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Oui, monsieur le président, nous avons actuellement assez d'exemplaires pour tous les membres du comité. Je pourrai vous les faire parvenir demain.

(*Traduction*)

M. MACDONALD (*Prince*): En anglais aussi?

M. DÉSORCY: Nous avons un résumé en anglais.

M. LEWIS: Il est temps que les lecteurs anglais l'aient enfin dans leur propre langue.

M. le PRÉSIDENT: Il existe une version abrégée en anglais.

M. LEWIS: Puis-je poser une courte question? Je constate que la convention collective dit qu'elle entre en vigueur le 1er octobre 1962 et qu'elle restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1965. Elle renferme aussi une disposition concernant son renouvellement automatique d'une année à l'autre à moins d'avis. Qu'il me soit permis de demander si cette entente a été renouvelée automatiquement; est-elle en vigueur?

(*Texte*)

M. DÉSORCY: Elle est encore en vigueur, mais l'association des réalisateurs, au terme de cette convention, a dénoncé la convention, et nous sommes à négocier une nouvelle convention.

M. LEWIS: Des amendements, ou une nouvelle convention.

M. DÉSORCY: Une nouvelle convention, et nous avons conclu avec Radio-Canada une entente par laquelle nous prolongions jusqu'à la signature de la nouvelle convention cette convention.

M. LEWIS: Alors cette convention est en vigueur actuellement?

M. DÉSORCY: Elle est en vigueur actuellement.

(*Traduction*)

M. le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons à 3.30 heures c'est-à-dire après la période des questions.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

• (4.05 p.m.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre s'il vous plaît. Avant de passer à l'audition du témoignage de monsieur Thibault, je crois qu'il serait opportun de décider tout de suite si le comité veut siéger ce soir ou pas.

(*Traduction*)

Nous devrions décider maintenant si le Comité veut siéger ce soir. Pourrions-nous avoir l'opinion des membres du Comité?

(*Texte*)

M. ALLARD: Vu que nous avons commencé très tôt ce matin et que nous avons eu une journée assez ardue, nous aimerions, ce soir, bien remplir nos devoirs à la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres remarques à formuler? Est-ce que c'est l'opinion générale du comité?

(*Traduction*)

Le Comité est-il d'avis que nous ne devons pas siéger ce soir?

M. LEWIS: Pouvons-nous siéger demain matin?

Le PRÉSIDENT: Cela dépend de vous, messieurs. Il faut que le comité du programme se réunisse et il ne sera pas facile qu'il se réunisse avant demain matin. Il sera difficile au comité du programme de se réunir avant demain après-midi. Si le Comité décide de ne pas siéger demain matin, nous pourrions demander au comité du programme de siéger à dix heures demain matin.

M. BASFORD: Monsieur le président, je vais en faire la proposition. Il est difficile au comité du programme de se réunir ce soir pour de multiples raisons—je ne les énumérerai pas—je préférerais qu'il se réunisse demain matin à dix heures pour organiser ses réunions ultérieures.

Le PRÉSIDENT: Une motion n'est pas nécessaire pour cela. Est-il entendu que nous ne nous réunirons pas ce soir et que le comité du programme se réunira demain matin à dix heures?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Cela ne veut-il pas dire que nous n'allons pas siéger demain?

Le PRÉSIDENT: Cela veut dire qu'il n'y aura pas de séance demain, parce que dans l'après-midi ce n'est pas possible.

M. PRUD'HOMME: D'accord.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Il faut signaler que, de toutes manières, la réunion de demain matin serait excessivement courte puisque la Chambre siège à onze heures.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur Prittie et moi suggérons d'ajourner à huit heures lundi soir, comme la semaine dernière.

Le PRÉSIDENT: A huit heures lundi soir?

M. PRUD'HOMME: Oui.

Le PRÉSIDENT: Pourvu que nous ayons la permission de la Chambre. Il va falloir la demander lundi.

M. PRUD'HOMME: On est épuisé.

Le PRÉSIDENT: On est épuisé, oui.

(*Traduction*)

Si nous voulons siéger lundi à huit heures du soir, comme nous l'avons fait cette semaine, il faut présenter une motion pour demander la permission de siéger pendant les séances de la Chambre, motion qui s'appliquera du lundi 16 mai au jeudi 19 mai.

M. LEWIS: J'en fais la proposition.

M. PRUD'HOMME: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer maintenant au témoignage de monsieur Marc Thibault et je vais lui demander, comme nous le faisons pour tous les témoins, s'il a une déclaration initiale à faire ou s'il veut tout de suite recevoir les questions des membres.

M. Marc THIBAULT (*Chef du service des émissions éducatives et des affaires publiques*): D'abord, je voudrais vous dire, monsieur le président, que ma situation ici est très délicate. Le comité parlementaire de mon pays me convoque en son enceinte pour témoigner sur une crise très grave qui secoue les Affaires Publiques de Radio-Canada et toute la Société. D'autre part, je m'inscris comme chef des émissions d'Affaires Publiques du réseau français sous l'autorité effective de toute une Direction qui prend sur cette affaire la position que vous connaissez. Je voudrais d'abord savoir en témoignant ici si je devrais par la suite rendre des comptes à ma Direction au sujet de mon témoignage. Je voudrais savoir aussi la sorte d'autorité dont dispose un comité comme le vôtre sur le témoin que je suis, ce que je dois dire, et ce que je peux taire. Enfin, auriez-vous l'obligeance de me définir la sorte de protection qu'un comité comme celui-ci accorde à un témoin de bonne foi et de bonne volonté comme celui que j'espère être devant vous.

Le PRÉSIDENT: Je pourrais vous répéter ce que monsieur Ollivier a dit ce matin à monsieur Désorcy quand les mêmes questions ont été posées. J'ajouterai ce que monsieur Ollivier avait ajouté ce matin; le secrétaire du comité me remet une citation de May, en anglais—je n'essaierai pas de la traduire simultanément moi-même,—et je pense qu'après en avoir entendu lecture, vous trouverez une réponse à vos questions.

(*Traduction*)

Cependant, un témoin est tenu de répondre à toutes les questions que le comité juge bon de lui poser *f*) et ne peut se faire excuser par exemple en invoquant le motif qu'il pourrait, par ses propos, s'exposer à une action au civil *g*) ou parce qu'il a sous serment juré de ne pas révéler le sujet sur lequel on lui demande de témoigner *h*) ou parce que le sujet lui a été communiqué secrètement, comme un avocat qui est forcé de révéler les secrets de son client *i*) ou en invoquant le motif que son avocat lui a conseillé de ne pas témoigner sans courir le risque de s'incriminer ou de s'exposer à une action au civil *k*) ou qu'il se ferait du tort à titre de défendeur dans un litige en cours *l*) certains de ces motifs

suffiraient à le faire excuser dans un tribunal. Un témoin ne peut non plus refuser de présenter les documents qu'il possède parce que, même s'ils sont en sa possession, ils appartiennent à un client qui l'a enjoint de ne pas les révéler sans son autorisation expresse *m*).

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: C'est donc dire que les questions que vous posent les membres du comité, questions qui vous sont posées sur des choses qui sont à votre connaissance directes, à moins qu'elles ne soient des questions qui vous demandent une opinion ou qui vous demandent de rapporter du ouï-dire, vous ne semblez pas libre d'y répondre ou non; vous êtes même tenu d'y répondre. Vous jouirez cependant de la protection du comité et dans le cas d'un employé de Radio-Canada de votre niveau dans l'organisation, le président de la Société a donné ici l'assurance qu'aucune action ne sera prise à l'intérieur de la Société par suite des déclarations qui auraient été faites à ce comité, à la suite de questions posées par des membres sur un sujet défini. Je peux vous dire, et vous l'avez vu ce matin aussi, parce que je crois que vous étiez présent à la session, que le président s'efforce d'aider les témoins et quand les questions posées ne les obligent pas à répondre, il essaie de s'en apercevoir le plus tôt possible et de prévenir le témoin qu'il n'est pas tenu de répondre, mais qu'il peut répondre seulement si cela lui plaît.

M. THIBAULT: Si je comprends bien, j'ai le loisir d'engager des opinions ou de ne pas les engager, mais je suis tenu à exposer les faits que je connais.

Le PRÉSIDENT: Quand on vous demande d'exposer des faits qui sont à votre connaissance directe, vous êtes tenu de répondre.

M. THIBAULT: Je ne suis pas sous serment.

Le PRÉSIDENT: Vous n'êtes pas sous serment, mais c'est tout comme, parce que la procédure des comités prévoit que si le comité juge qu'une personne doit être assermentée, des formalités sont prévues pour qu'on fasse le serment.

M. THIBAULT: Alors, en prenant ces propos en très sérieuse considération, monsieur le président, je me crois justifié de soumettre à votre attention et à celle des membres de ce comité, la déclaration très élaborée que j'ai tenu à préparer et je me crois autorisé aussi à répondre aux questions que les membres de ce comité voudront bien me poser ensuite.

Toutefois, je dois vous dire que j'ai préparé une très substantielle déclaration, comme vous allez le constater tantôt. Je n'ai pas voulu agir en président cependant, mais c'est tout comme, en pratique, puisque la déclaration rejoint bien, je pense bien, peut-être pas en importance mais en tout cas en quantité, en volume, la déclaration de mon président. J'ai eu la prétention, ce faisant, de croire que ma déclaration facilitera votre propre travail. Après avoir lu les transcriptions de vos séances, celles parues jusqu'ici, les comptes rendus qu'en ont faits les journaux, après avoir fait préciser par monsieur Slack et par vous, monsieur le président, l'objet de mon témoignage ici, je crois pouvoir répondre adéquatement aux questions qui vous préoccupent et peut-être aussi vous épargner du temps et m'épargner le supplice de la *question-par-après*.

Je voudrais pouvoir m'exprimer aujourd'hui avec un égal bonheur en français et en anglais. Je n'ai malheureusement pas cette prétention. J'éprouve assez de difficulté à maîtriser convenablement ma langue maternelle, je ne

m'illusionne donc pas sur mes possibilités de manier convenablement une langue d'adoption. Je pratique cependant une sorte de bilinguisme qui ne me semble pas dépourvu d'intérêt. Je parle ma langue du mieux que je peux et je comprends suffisamment celle de mes compatriotes anglophones. J'espère donc que cet arrangement vous agréera à tous. Il me permettra, en tout cas, de conserver mes moyens et d'être le plus pleinement possible efficace dans le témoignage que je vous présente. Par ailleurs, je me permets de vous communiquer, si vous le voulez, monsieur Slack, et de communiquer aux membres du comité le texte français de l'exposé que je vous présente aujourd'hui, en espérant, et maintenant étant convaincu d'être en mesure, puisque vous allez siéger lundi soir, présenter aux membres anglophones de ce comité, la traduction à tout le moins *officieuse* de mon exposé. J'ai joint à mon document, à titre documentaire, une conférence qu'a prononcée Sir Hugh Greene, le directeur général de la BBC, conférence que je cite abondamment dans mon texte. J'ai joint également un organigramme. J'entendais ce matin plusieurs des membres de ce comité poser des questions à monsieur Désorcy, essayant de le situer dans la hiérarchie. J'ai joint un organigramme pour vous permettre de voir où je me situe et pour vous permettre aussi de référer à l'intérieur de mon exposé, à ce que j'appelle les échelons intermédiaires, les échelons supérieurs et la Haute Direction du siège social.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Pourrait-on attendre qu'on la fasse circuler?

(*Texte*)

M. THIBAULT: J'ai également fait tenir cet exposé au traducteur ou à la traductrice de façon à pouvoir vous permettre d'entendre cet exposé.

M. PRUD'HOMME: Monsieur Thibault, avez-vous des copies pour les journalistes?

M. THIBAULT: Si vous voulez demander à M. Slack, moi je n'en ai que 25 copies.

Est-ce que je peux plonger?

Je dois vous dire que je ne m'attendais pas à comparaître aujourd'hui, que j'ai passé la nuit à mettre au point cet exposé en compagnie de trois très charmantes et très obligeantes secrétaires, et que, évidemment, la traduction de cet exposé ne m'était vraiment pas possible. Je ferai cependant travailler...

Alors: *Les affaires publiques à Radio-Canada.*

Mémorandum de Marc Thibault,
Directeur du Service des émissions éducatives et
d'Affaires publiques,
sur les Affaires publiques à Radio-Canada
soumis au Comité parlementaire de la Radio-télévision,
des Films et de l'Assistance aux Arts,
à Ottawa.

LES AFFAIRES PUBLIQUES À RADIO-CANADA

Je dirige depuis presque dix ans déjà, au réseau français, le Service dit des émissions éducatives et d'affaires publiques. J'avais auparavant assumé durant deux ans la direction des programmes radiophoniques du réseau français après avoir réalisé pendant cinq ans un bon nombre des très prestigieuses séries de Radio-Collège.

I—NOTRE PROGRAMMATION ET LE PUBLIC

Mon Service assume une programmation importante, tant à la radio qu'à la TV, tant au plan local que national, dans les domaines les plus variés, politique, économique, social, artistique, culturel, scientifique. Mentionnons pour illustrations, le Professeur Guillemin, Défis nouveaux, Sextant, Le Sel de la Semaine, Cartes sur Table, Conférence de Presse, Aujourd'hui, à la TV, Présent, Les Chansons de la Maison, Un homme vous écoute, Revue des Arts et des Lettres, Tour des Capitales, Des livres et des hommes, etc., à la radio. C'est notre Service, pour votre information, qui a autorité sur les séries politiques, Affaires de l'État et Politique provinciale.

Une liste incomplète comme celle-ci est suffisante pour vous bien faire voir l'étendue de nos activités dans la programmation et leur importance pour tout le public. Ces activités veulent être aussi variées que le sont les intérêts mêmes du public. Elles englobent de multiples matières, politique, nationale et internationale, vie économique et ouvrière, littérature et beaux-arts, problèmes d'intérêt humain et social, santé mentale, éducation familiale, histoire, développements scientifiques, conseils aux consommateurs, etc.

Ces importants objectifs de culture, d'éducation, d'information que poursuit un Service comme le nôtre, nous essayons d'y satisfaire au mieux de la connaissance que nous avons de notre public et de la conception que nous nous en faisons, publics de tous âges, de toute idéologie, de tout milieu, de toutes régions, de toute culture, de goûts, besoins, désirs, intérêts si divers, publics extrêmement différenciés à servir distinctement ou globalement selon la nature même de nos entreprises.

Les séries que nous produisons et les matières que nous y engageons s'adressent donc à ces publics divers, très sélectifs parfois et donc limités comme dans le cas de séries «Le Professeur Guillemin», ou «Des livres et des hommes», très populaires et multiples comme dans des séries «Aujourd'hui», «Présent», «Défis nouveaux», «Un homme vous écoute».

Certaines séries s'évertuent à un travail plus en profondeur au niveau d'une éducation populaire ou d'une culture plus exigeante du public à même toute une matière à valeurs permanentes, d'autres séries accomplissent une œuvre d'informations très diversifiée et beaucoup plus superficielle à même l'abondance, la variété, la précarité de toute une matière d'actualité.

II—NOTRE RÔLE, NOS OBJECTIFS

Notre rôle et nos objectifs dans une programmation aussi variée varieront donc énormément d'une série à l'autre et selon les publics auxquels elles s'adressent.

Il est clair que dans toute la programmation éducative et culturelle de notre Service comme de Radio-Canada et, de par la nature même de cette programmation, nous devons jouer, et nous avons joué, un rôle considérable de promotions de valeurs nouvelles qui ont contribué à modifier profondément notre public et notre milieu. De par le seul fait de son existence, de par le fait d'une orientation délibérée de sa programmation, la TV et la radio sont de puissants «modificateurs» de notre Société: voilà une option fondamentale qui s'inscrit dans la nature même de notre entreprise publique.

Deux exemples pour illustrer ici mon propos. Lorsque la Société engage sur ses ondes deux séries, l'une en hygiène mentale et l'autre sur le crédit et la consommation, et qu'elle confie ces deux séries à deux animateurs permanents, elle accepte délibérement au départ de poursuivre un travail très engagé

d'éducation populaire sur un très fort public dont elle modifiera très substantiellement les valeurs, les opinions, les attitudes. Et les deux animateurs qui se voient confier pareilles responsabilités sont d'une certaine manière privilégiés. A la radio, Théo Chentrier et Louise Simard ont exercé à ce point de vue sur notre public une influence considérable.

Je vous ai donné ces deux exemples pour vous faire voir la complexité de notre rôle et de nos objectifs dans un service comme le nôtre. A côté de séries très engagées en éducation populaire, prenant position de par leur nature même et grâce à leurs animateurs dans des matières vitales comme celles de la santé mentale et de la consommation, nous programmons des séries en information et en affaires publiques proprement dites qui ont affaire à tous les grands problèmes de notre temps, de notre monde, de notre pays, dans une matière plus controversable, à caractère idéologique, politique, économique, social.

Notre rôle consiste, depuis qu'existent les Affaires publiques à Radio-Canada, à prospecter, à sélectionner, à examiner, à interpréter ces problèmes où qu'ils se posent, d'où qu'ils viennent, quoiqu'ils provoquent. Nous reflétons en cela le plus efficacement possible ce temps, ce monde, ce pays, ce milieu en pleine évolution. Nous en dégageons forcément les progrès ou les reculs, les crises, les tensions et les conflits, les richesses et les faiblesses, les valeurs nouvelles ou permanentes.

Nos objectifs, ici, sont aussi clairs que dans nos émissions éducatives ou culturelles. Si nous savons y correspondre, il y aura quelque chose de changé au royaume du Danemark.

Je reprends avec vous lectures rapides des principaux objectifs consignés en anglais au mémorandum de Halifax, préparé par mon collègue Haggan et moi et soumis à l'approbation de notre siège social:[1]

— *To explain what is happening in Canada and in the world; how events and trends are going to affect this country and its people.*

— *To present a continual stream of informed opinion on events in Canada and elsewhere.*

— *To identify and to present important Canadian points of view.*

— *To encourage the expression of popular opinion on current events.*

— *To provide a national forum for discussion of events, trends, and ideas; thereby stimulating discussion within the Canadian community.*

— *To present to Canadians leading figures in Canada and the world.*

— *By the continual presentation of varying opinions, analyses and discussions, to encourage the Canadian community to scrutinize the quality and values of the changing patterns of Canadian life; and the objectives, policies, and philosophies of governments and other influential bodies, public and private.*

— *By thorough responsible investigative studies, to examine the fabric of Canadian society and to bring to the attention of Canadians some of the strengths and weaknesses of Canadian life.*

III—NOS POLITIQUES

Une Société comme Radio-Canada et son Service d'Affaires publiques, s'ils sont fidèles à ces objectifs, s'engagent nécessairement dans un processus d'options fondamentales, où leur courage, leur liberté, leur responsabilité comme diffuseur public joueront un rôle capital.

[1] cf. Memorandum de Halifax, 1. A—Summary of objectives.

A) NOTRE CARACTÈRE «ÉDITORIAL»

Car ici je peux choisir de discuter un sujet ou n'en pas discuter. Je peux choisir d'inviter un participant ou le mettre de côté. Je peux choisir de consentir aux pressions ou m'y refuser. Au bout du compte, tout peut redevenir pourri au royaume du Danemark!

La conscience de diffuseur public constitue donc l'indispensable garant de son intégrité face à l'opinion publique. Or le diffuseur, messieurs, ne l'oubliez pas, il est l'homme de programme engagé par profession dans ce métier. J'y reviendrai.

A partir du moment où nous sommes très conscients, dans notre programmation en affaires publiques et en information, de la nécessité d'éviter le nivellement par le bas, la réduction par le silence, la standardisation par le conformisme, la médiocrité par l'unanimité, la neutralité par l'uniformité, nous venons déjà de prendre un parti décisif dans l'orientation de l'opinion de tout un milieu.

Nous venons, en effet, de contrer de façon délibérée tous les «vieux gardiens» de ce milieu comme en témoigne le Directeur Général de la BBC, sir Hugh Greene, dans un exposé remarquable de lucidité, d'intelligence, d'indépendance, de maturité, d'audace, exposé dont je vous recommande la lecture et que j'ai joint à ma présente déclaration.

Citant le Professeur Hoggart «l'un des meilleurs écrivains britanniques sur le thème de la liberté d'expression dans les domaines de la radio et de la télévision», Greene déclare qu'il faut s'opposer à toutes tentatives de censure de ces «vieux gardiens» —«c'est-à-dire le haut clergé, les auteurs d'articles de fond dans les journaux, les présidents des associations nationales, etc—qui aiment à se considérer comme les dépositaires et les défenseurs traditionnels d'un certain niveau de culture, bien que, souvent, ils manquent des qualités intellectuelles et des dons d'imagination nécessaires pour justifier de telles prétentions.».

De nos jours, les tentatives de censure émanent aussi de groupes qu'Hoggart appelle «les nouveaux populistes» (on pourrait les nommer aussi «les nouveaux puritains») qui ne prétendent pas être des «gardiens», mais se déclarent les porte-parole des «gens décents», «contraints de s'opposer» à ce qu'ils appellent arbitrairement «l'obscénité inutile», «l'étalage gratuit des questions sexuelles», «la violence excessive», etc. Ces «nouveaux populistes» se livrent à des attaques contre tout ce qui ne souscrit pas à une série de postulats pré-établis qui sont tous anti-intellectuels et privés d'imagination. Superficiellement, ces gens-là semblent représenter—et aiment croire qu'ils représentent —un mouvement multiple, qu'ils expriment des sentiments que chacun porte en soi. Or, en pratique, ce mouvement n'est qu'une dangereuse tentative de censure—une censure cherchant à inciter artistes et écrivains à ne courir aucun risque, à ne pas se lancer dans ces aventures de l'esprit qui doivent être à la base de toute inspiration vraiment créatrice».[1]

L'histoire des affaires publiques à Radio-Canada, celle du réseau français que je connais mieux depuis dix ans que je m'y consacre, confirment cette idée de sir Hugh Greene que «dans les domaines séculiers ou scientifiques tout au moins, les hérésies d'aujourd'hui se révèlent souvent les dogmes de demain». «Vérité à jamais sur l'échafaud—erreur à jamais sur le trône», écrit-il. «Des hommes honorables qui se sont risqués à se montrer différents, à guider l'opinion ou à lutter contre les tendances générales des masses, en faisant preuve de convictions sincères et dans l'intention d'accroître la compréhension de notre société et des difficultés qu'elle doit affronter, peuvent être victimes de l'hostilité publique à bien des reprises et longtemps, avant que leur mérite ne soit enfin proclamé![2]

[1] La Conscience du Directeur de Programme, sir Hugh Greene, publication de la BBC, p. 25.
[2] idem, p. 26.

Plus loin, Greene ajoute: «J'estime que les grandes organisations de diffusion ont le devoir de tenir compte des changements intervenus dans notre société, d'être à l'avant-garde de l'opinion publique plutôt que de se laisser conduire par elle».[1]

Or, vous le savez autant que moi, et je cite ici mon Président, dans sa causerie au Canadian Club de Toronto, le 28 mars passé: «Québec est en pleine révolution. Révolution tranquille, dit-on quelque fois, mais révolution tout de même, non pas contre le reste du Canada, mais contre son propre conservatisme réfractaire... Il est à transformer et moderniser complètement son système d'éducation, il est à restructurer les rapports traditionnels entre l'Église et l'État; il est à épurer sa politique et à réorganiser sa fonction publique, il est à créer les institutions et les lois dont il a besoin pour planifier et coordonner son expansion économique et sociale.»[2]

Mais notre Président en connaît plus que nous sur toute cette histoire, les affaires publiques du réseau français ont été accusées pendant des années de pratiquer l'avant-gardisme de l'avant-gardisme, le plus dangereux gauchisme, par ceux que Hoggard appelle les «vieux gardiens» ou les «nouveaux populistes». Et pourquoi? Pour avoir osé aborder, il y a sept ou huit ans, la discussion de problèmes qui sont devenus législation depuis, pour avoir osé donner une tribune à certaines personnalités «non grata» du pouvoir établi qui sont maintenant en place aujourd'hui, pour s'être refusé à une politique de silence comme certaine opinion publique ou certains groupes de pression voulaient nous l'imposer.

Dans toute cette histoire si récente de notre évolution politique, Radio-Canada a pris le parti de jouer son rôle de diffuseur public responsable et a contribué puisamment «à sortir le Québec de sa coquille et à le revaloriser socialement, économiquement et culturellement», pour paraphraser les propos de M. Ouimet.

Je me crois donc autorisé à soutenir ici, messieurs, le caractère nécessairement éditorial de nos activités en affaires publiques. Radio-Canada ne prend peut-être pas parti dans les questions controversées, mais elle prend parti dans le choix de ces questions controversées, dans le choix des invités qui s'y engageront, dans le choix des formules où discuter ces questions. Qu'elle le veuille ou non, qu'elle le cherche ou non, qu'elle y parvienne directement ou indirectement, Radio-Canada, de par sa nature même d'entreprise publique, contribue puissamment à façonner et à orienter l'opinion publique, à provoquer et à favoriser des changements sociaux et politiques d'envergure dans notre milieu.

Lors de la dernière conférence de la radiodiffusion du Commonwealth à Lagos, au Nigéria, notre Président déclarait lui-même, et je cite: «Nous ne devons jamais craindre de montrer notre société moderne telle qu'elle est, même si le tableau peut parfois paraître inquiétant ou désagréable. Nous ne devons jamais craindre de faire place aux idées nouvelles, aux innovations artistiques, aux nouveaux modes de penser, malgré les protestations de certains éléments de notre auditoire.»[3]

Ou je me trompe fort, ou voilà une déclaration de principes assez d'avant-garde qui pourrait nous servir de guide et de stimulant dans la conduite de nos affaires. Je me demande, avec une conception pareille de son entreprise et des affaires publiques, comment il se fait que notre Président et son Siège Social

[1] La Conscience du Directeur de Programme, sir Hugh Greene, publication de la BBC, p. 26.
[2] Circuit fermé, Radio-Canada, 25 avril 1966, p. 3.
[3] Culture, Information, Radio-Canada, vol. 1, nº 1, p. 11.

soient en si profond désaccord avec les affaires publiques anglaises, et avec MM. Leiterman et Watson de *Seven Days*, une «poussée avant-gardiste de non-conformisme,» bien sûr, mais que la déclaration de notre Président au Nigéria ne semblerait pas désavouer, bien au contraire.

B) Les affaires publiques «nouvelle vague»

A travers notre histoire en Affaires publiques, depuis ces dernières années, avec des magazines comme Aujourd'hui et 7 Days, avec l'évolution même de notre milieu, de nos propres techniques de production, de nos formules d'émissions, si nos principes sont demeurés immuables, l'interprétation de ces principes et la pratique courante de nos politiques traditionnelles ont évolué considérablement. En font foi de façon évidente deux instructions que vous connaissez maintenant très bien, consignées dans notre memorandum de Halifax et émises par notre Vice-Présidence aux Programmes, les Instructions 65-6, sur l'animateur et les personnalités, et 66-2, sur l'art difficile de la satire.[1]

Il nous est devenu loisible en Affaires publiques d'y engager le sujet choc qui provoquera le public, de nous prendre moins au sérieux, d'aborder certains sujets à la blague, d'inscrire dans nos magazines des item de détente et de variété, de personnaliser bien davantage nos émissions, de devenir même «éditorial» sur certains sujets, où le consensus populaire le favorise. Vous conviendrez avec moi de l'importance de ces nouvelles pratiques dans nos politiques traditionnelles d'objectivité, de neutralité, d'impartialité.

1. Ainsi il m'apparaît évident que nous aurons gagné énormément depuis quelques années, autant dans notre milieu qu'en Affaires publiques à Radio-Canada, au plan d'une liberté d'expression beaucoup plus grande sur bon nombre de sujets. Même si dans le passé, il n'y avait pas en principe de sujets tabous, sauf évidemment ceux offensant la morale, la religion, la vie privée, en pratique nous nous imposions nos propres restrictions dans le traitement de ces sujets, eu égard au public, à ses opinions, à son évolution.

Le déblocage de notre milieu depuis quelques années est tel, sa maturation que nous avons nous-mêmes favorisé a progressé à ce point, notre conscience de diffuseur aussi s'est accrue de telle façon que nous avons reculé énormément les limites des sujets tabous. C'est ainsi que les sujets sur la religion, la sexualité, l'amour sont préoccupations courantes dans le public. L'Église elle-même a provoqué dans le monde chrétien une libération spectaculaire des idées et chez les catholiques eux-mêmes une telle tolérance que des sujets comme l'amour, l'athéisme, le communisme, si difficilement abordables autrefois, sont maintenant presque cautionnés par la liberté qu'a prise l'Église elle-même de les aborder sur la place publique.

Est-il besoin de vous dire que dans un tel climat et dans ce monde d'aujourd'hui qui se repense et se refait en profondeur, nous, en Affaires publiques, croyons devoir assumer toutes les responsabilités et tous les risques de notre métier de producteur et de diffuseur. Nous croyons, de plus en plus, comme l'écrit sir Hugh Greene, qu'«il est préférable de se tromper en se rangeant du côté de la liberté que d'errer en adoptant un point de vue restrictif.»[2]

---

[1] Memorandum de Halifax, p. 201 et 209.
[2] idem, p. 28.

2. Non seulement avons-nous, avec les années, libéré notre programmation—y aurait-il aujourd'hui une affaire Simone de Beauvoir?—mais nous nous sommes libérés aussi dans nos manières d'aborder et de traiter certains sujets.

N'est-ce pas notre Directeur général adjoint, Raymond David, qui déclarait récemment dans une causerie prononcée au Club des Anciens du Collège Saint-Marie: «Un bon programme doit parfois choquer, non pas choquer pour offusquer les bonnes âmes, mais pour provoquer la réflexion, faire sortir le spectateur de sa torpeur et le pousser à l'action. Le choc en psychiatrie possède une valeur thérapeutique. Pour la vie intellectuelle, il a une valeur hygiénique. Il prévient l'encrassement de l'esprit dans les ornières du préjugé, des tabous et des catégories préétablies.»[1] Il rejoignait dans cette déclaration les propos du Directeur général de la B.B.C. qui soutient, lui, que, «une tactique de choc peut être efficace. La provocation a quelque chose de sain et peut même parfois se révéler, socialement parlant, impérative».[2]

3. Un des aspects les plus significatifs et les plus décisifs dans notre évolution en Affaires publiques, tant au réseau anglais que français, a été notre capacité à nous prendre moins au sérieux, à prendre aussi plus à la blague ce monde dans lequel nous vivons, à dédramatiser somme toute certains événements, certains personnages, certaines idées.

L'humour et la satire en Affaires publiques ont originé, au réseau français, il faut en convenir, dans les émissions dites de variétés comme Les Couche-Tard ou Chez Miville. Nous avons cependant éprouvé le choc des valeurs d'humour et de satire en Affaires publiques au visionnement des premières émissions, désormais historiques de la B.B.C., That Was the Week that Was, l'ancêtre britannique de Seven Days et du Sel de la Semaine.

C'est peut-être là que s'inscrivent, tant chez mes collègues anglais que chez mes collègues français, notre intérêt, et notre volonté de recourir à de telles valeurs dans le traitement de certains sujets. Et c'est surtout dans nos émissions de type magazine. Seven Days, Aujourd'hui, Le Sel de la Semaine, que nous y recourons, conscients, bien sûr, des difficultés d'en user mais déterminés à ne rien négliger pour en user efficacement. Il nous semble maintenant acquis que les émissions de variété ne peuvent ni ne doivent avoir le monopole de la satire et de l'humour en Affaires publiques et que, ici encore, la bonne santé politique ou sociale de notre public sera bien servie par le recours dans nos magazines à cette thérapeutique de l'humour, de la satire et de la détente.

4. Notre souci traditionnel d'objectivité, d'impartialité, d'intégrité nous a aussi conduits avec le temps et l'expérience, à devenir «éditorial» sur certaines matières ou certains sujets. Je vous donnais, au début de mon exposé, deux exemples de séries éducatives où Radio-Canada par ses deux animateurs permanents prenait position continuellement sur des problèmes de crédit, de consommation, d'hygiène mentale. Évidemment pareille orientation au plan éducatif n'entraîne pas les mêmes conséquences qu'au plan de l'information et des Affaires publiques, j'en ai convenu.

Mais même dans ces deux secteurs controversés, nous avons convenu de déroger à nos politiques traditionnelles d'équilibre et d'assurer nous-mêmes la liberté de prendre parti, ou de choisir certaines orientations, convaincus que nous reflétons en cela une partie importante de l'opinion publique et conscients que nous en heurtions peut-être une autre.

[1] Circuit fermé, Radio-Canada, 25 avril 1966, p. 3.
[2] idem, p. 27.

Il est évident, dans ces conditions que nos initiatives contribuent directement à orienter, former, influencer l'opinion publique et que Radio-Canada monte à ce moment-là, avec toute une partie de ce public, sur la tribune et milite en faveur d'une opinion, d'une attitude, d'une valeur donnée, d'un individu, d'un groupe ou même d'un pays.

Encore ici je recours aux propos de Sir Hugh Greene pour étayer mes propos: «Bien que dans son existence quotidienne la B.B.C. s'efforce d'atteindre le degré le plus élevé d'impartialité, il existe certains aspects où elle n'est ni neutre, ni dépourvue de toute tendance préconçue, ni même d'impartialité: il s'agit de la lutte pour ou contre des valeurs morales essentielles—vérité, justice, liberté, compassion, tolérance. J'estime d'ailleurs que nous n'avons pas à être impartiaux dans certains domaines tels que, par exemple, les préjugés raciaux et les formes extrêmes du fanatisme politique».[1]

Dans notre memorandum, il est précisément fait allusion à ce dernier sujet des préjugés raciaux, et je cite: «There may be from time to time issues in which presentation of both sides may be nedless. An example of this is racial segregation, where we do not feel it necessary to give any great exposure to those favoring segregation although they are from time to time seen and heard on our networks».[2]

Par conséquent, un bon nombre de sujets où il y aurait abus notoires du pouvoir, injustices criantes à l'endroit de l'individu, droits de l'homme sûrement lésés, littérature haineuse, anti-sémitisme avoué, justifient et favorisent notre engagement «éditorial» en Affaires publiques.

Encore bien davantage évidemment si une émission comme Seven Days s'est vue reconnaître quasi un rôle «d'ombudsman» dans la programmation et fut autorisé à engager, et je cite en anglais: «investigate report, designed to draw attention to public injustice, abuse or wrong. (Car safety, overmedication, foreign doctors in Ontario, service pensions».)[3] Notre Président lui-même nous donnait, l'autre jour, dans sa causerie au Canadian Club un excellent exemple de sujets sur lequel les Affaires publiques pourraient très judicieusement «éditorialiser», eu égard à la condition exprimée plus haut.

Parlant de notre état de dépendance vis-à-vis les États-Unis, M. Ouimet déclarait: «Au point de vue économique et culturel et dans trop d'autres domaines, comme celui de la recherche pure et du syndicalisme ouvrier, notre dépendance vis-à-vis les États-Unis a atteint un degrée qui, à mon avis, est tout à fait incompatible avec nos intérêts nationaux à longue échéance. Tous semblent convenir que nous vivons bien au-delà de nos moyens et que pour nous rattraper, nous vendons la moitié de notre patrimoine canadien: ses industries et nos ressources, à des exploitants américains, No.us sommes pour une grande part devenus locataires dans notre propre pays et de simples employés au service d'industries qui devraient nous appartenir».[4]

Nous pourrions donc, fort d'un canevas de production comme nous le propose là M. Ouimet, monter sur la tribune avec une forte partie de l'opinion publique et présenter un documentaire très engagé sur notre dépendance excessive et dangeureuse vis-à-vis les États-Unis au double plan économique et culturel. Nous pourrions influencer ainsi très fortement et très directement une opinion publique, mais heurter très sûrement toute cette autre partie de

[1] idem, p. 30.
[2] Memorandum de Halifax, p. 5.
[3] cf. Memorandum de Halifax, p. 36.
[4] Circuit fermé, Radio-Canada, 25 avril 1966, p. 4.

l'opinion, indifférente ou favorable à cette dépendance, dans des proportions à peine croyables comme en a fait foi, en juin '64, un sondage scientifique mené par le Groupe de recherches sociales, à travers le pays: 29 p. 100 des Canadiens disaient oui à l'union politique dont 33 p. 100 des Québécois; 78 p. 100 des Québécois souhaitaient l'union économique parmi 65 p. 100 de tous les Canadiens.[1]

5. C'est dans cet esprit d'ailleurs que nous avons progressivement développé à *Seven Days* comme à *Aujourd'hui* une conception beaucoup plus libre de l'animateur et de son rôle, conception qui nous a permis de le sortir de sa neutralité et de son anonymat, et de personnaliser bien davantage quelques-unes de nos grandes séries d'Affaires publiques. Nous avions déjà commencé au réseau français bien avant nos séries actuelles avec un René Lévesque, un André Laurendeau et le Président lui-même de votre Comité. Nous n'étions pas encore allés cependant jusqu'à libérer à ce point nos animateurs, que nous aurions convenu avec eux d'un engagement comme celui consigné dans nos principes directeurs de production: «Cette personnalité permanente peut faire des interviews ou exprimer les opinions courantes du peuple, dont certaines peuvent être provocantes. Son succès dépend de son habileté à intéresser l'auditoire aux questions discutées et de son aptitude à faire valoir l'importance immédiate ou le grand intérêt d'une idée ou d'une situation donnée. La personnalité permanente y met donc beaucoup de sa touche personnelle...» Et plus loin: «Le succès des émissions du genre magazine, parce qu'elles sont susceptibles de faire participer la masse à l'examen ou à la discussion des questions d'intérêt public, dépend en grande partie du choix des personnalités qui y participent. Ce genre d'émission suppose un écart à la placidité des modes habituels de présentation. Il est avéré que les recours à des personnalités permanentes peut entraîner l'expression d'opinions personnelles de leur part, cela est admissible pour autant que ces personnes savent se maîtriser sous surveillance étroite[2]». Toute la question est peut-être de savoir si ces personnes savent se maîtriser sous surveillance étroite, mais nous y reviendrons.

Nos politiques traditionnelles, nos principes directeurs et la pratique que nous en avons effectuée depuis des années me semblent donc nous conférer, à nous des affaires publiques aux réseaux anglais et français, une latitude d'interprétation et d'opération beaucoup plus large que semble en convenir notre Président dans sa déclaration du 6 mai passé devant ce Comité mais je pousserai plus avant dans l'examen de ce problème avant d'en arriver à des conclusions là-dessus.

Rappelons-nous donc à ce stade-ci de mon exposé que les affaires publiques œuvrent dans la matière la plus stimulante, la plus dynamique, la plus explosive dans l'information: la matière qui doit présenter au public les problèmes de notre temps, de notre monde et de notre milieu, problèmes souvent qui sont en pleine effervescence et en continuelle évolution.

A la différence du Service des Nouvelles qui doit présenter une information factuelle sur toute actualité importante, notre Service retient les sujets-manchettes ou les laisse de côté, et explore tous les sujets d'actualité brûlante ou permanent, d'intérêt passager ou constant dans les formules les plus variées, interview, discussion, commentaire, confrontation, enquête, documentaire, à l'intérieur d'une programmation extrêmement diversifiée.

[1] cf. Le magazine MacLean, Juin 1964.
[2] cf. Memorandum de Halifax, p. 203.

IV—LE MAGAZINE «AFFAIRES PUBLIQUES»

C'est surtout le magazine qui opère dans cet esprit et dans cette dimension et procède à la petite journée, comme dans le cas de «AUJOURD'HUI» et «PRÉSENT» ou à la semaine, à SEVEN DAYS ou au SEL DE LA SEMAINE, à une sélection exhaustive de tous sujets susceptibles de retenir l'attention du public, de commander son intérêt, de provoquer sa réflexion, d'enrichir son information, d'accroître sa connaissance des hommes, de leur vie, de leurs idées.

Tant au réseau anglais, que français, nous avons développé ces séries «magazine» en information, préoccupés de rejoindre, dans un format essentiellement populaire, les publics les plus divers. Le public a répondu avec enthousiasme à pareilles initiatives puisque tant au réseau anglais avec SEVEN DAYS, qu'au réseau français, avec AUJOURD'HUI, ces deux séries ont été de loin nos grands succès en affaires publiques depuis des années.

En tenant compte de ce que mon collègue Haggan et moi écrivons dans notre memorandum de Halifax sur ces séries, dont je vous incite instamment à prendre connaissance, je crois important de vous apporter mes réflexions sur la sorte de télévision et d'information que constituent pareils magazines.

1. Le magazine a un caractère très souvent «challenging», le magazine hebdomadaire plus encore que le quotidien, parce qu'il risque souvent d'être beaucoup plus éditorial dans le sens où j'en parlais plus haut, puisqu'il doit être beaucoup plus sélectif dans sa matière,—il ne dispose que d'une heure hebdomadaire d'antenne,—puisqu'il a le loisir sur certains sujets d'être militant et combattif.

Ce magazine, s'il est réussi, ne sera jamais tranquille, ne laissera à peu près jamais de repos à son public, il fait affaire toujours à des «problèmes», il opère souvent dans le vif d'une matière passionnée, à l'affût de sa réalité humaine et de sa portée sociale, il présente souvent des personnages controversés, il oblige à la confrontation, à la remise en question, à l'évolution, il dérange des idées toutes faites et des habitudes acquises, il a l'air parfois destructeur et négatif, il heurte forcément sinon délibérément, il indispose violemment à un moment ou l'autre. Nous ne sommes plus ici personne, comme vous le voyez, dans une situation confortable: public, producteur, «management» intermédiaire, siège social.

2. Ce magazine pratique une sorte de journalisme absolument unique.

Il compte souvent sur l'impact de l'image et travaille sur la sensibilité de son public pour le toucher, le rejoindre, le provoquer.

Ce magazine est quasi toujours empirique, dans le sens où il lui faut imaginer ses cadres, ses lois, ses traitements, faire évoluer ses techniques, en expérimenter constamment de nouvelles, en inventer de toutes pièces.

3. Ce magazine doit aussi reposer, pour atteindre ses objectifs, sur des qualités de «showmanship» et de personnalité qui rendent son entreprise encore plus difficile.

Ces qualités sont d'abord requises des animateurs, guides du public, sa caution, sa sécurité, son intérêt, son stimulant, qui réussissent à développer une telle relation personnelle avec lui que ce journalisme nouveau prend une âme et véhicule à travers eux une matière vivante, dynamique, extrêmement

personnelle. Les travaux de recherches de Radio-Canada ont prouvé d'ailleurs amplement ce phénomène d'indentification populaire aux animateurs de SEVEN DAYS comme de AUJOURD'HUI.

Ces qualités sont aussi requises des interviewers-reporters ou recherchistes qui doivent s'engager dans des affectations où leur formation, leur tempérament, leurs expériences, leurs contacts, leurs connaissances et leurs opinions serviront très sûrement ce magazine et son public.

4. Tout le personnel de production, derrière les caméras, doit être essentiellement créateur, imaginatif, sensible à l'extrême, exigeant, combattif, toujours sur la brèche, très engagé dans son travail, profondément libre dans ses initiatives et dans ses idées. Rien de plus nocif pour un tel personnel que la coercition et la censure. Comme l'écrit Hugh Greene, «la seule conséquence de ces méthodes est de frustrer les dons créateurs de ceux qui peuvent arriver à un résultat infiniment meilleur grâce au stimulant positif de toutes les idées que constitue une ambiance de liberté».[1]

5. Il faut souligner aussi le caractère «équipe» d'un tel journalisme qui doit compter sur un concours d'un personnel sans précédent pour faire œuvre efficace. Ce personnel est multiple, animateurs, interviewers, recherchistes, scripteurs, réalisateurs, directeurs, et doit disposer de ressources variées et distinctes à évaluer sûrement, à grouper hamonieusement, à utiliser adéquatement, à faire rendre efficacement.

6. Vous apercevez comme moi, j'espère, l'indicible complexité de la supervision d'une pareille entreprise. Pour être possible, elle doit être prudente, compréhensive, confiante, très humaine, en relations très étroites avec le personnel. Elle doit être plus inspiration que contrôle, persuasion que contrainte, plus auto-conduite que censure.

Elle doit mettre la machine et l'administration du service de ce personnel, faire sentir les politiques plutôt que les décréter, laisser le programme et la production s'élaborer le plus possible par ce personnel plutôt que lui imposer.

Je vous communiquerais la définition des tâches du superviseur de «Aujourd'hui», définition que ma longue pratique de superviseur de cette émission m'a permis d'effectuer, vous en demeureriez ébahis.

V—«MANAGEMENT» DES AFFAIRES PUBLIQUES VS LE SIÈGE SOCIAL

Toutes ces considérations m'amènent au problème crucial des délégations d'autorité et de responsabilités à l'intérieur de Radio-Canada, depuis la Présidence jusqu'aux réalisateurs, pour assurer le «management» des affaires publiques comme le «management» des magazines dans les affaires publiques.

1. Le «management» du programme en affaires publiques ne peut se faire qu'au niveau de la Direction du Service, de la supervision et de la production du programme, où par intérêt, formation, goûts et aptitudes, tout un personnel créateur spécialisé peut et doit engager de la façon la plus étonnante et la plus responsable possible les droits de gérance que la Haute Direction de l'entreprise doit lui avoir délégués.

[1] idem. p. 25.

2. C'est à ces trois niveaux également que doivent se gérer les politiques pratiques de programme, politiques en constante évolution, et que la Haute Direction de l'entreprise devra peu à peu définir à la lumière des expériences de programme qui en ont été faites par ce service.

3. Le Siège Social doit aussi comprendre que sa perception de notre monde, de notre temps et de notre milieu, sa conception comme son évaluation des affaires publiques, doivent lui être en très large partie inspirées par ceux-là mêmes qui font profession d'affaires publiques à l'intérieur de son entreprise.

4. C'est à ces trois niveaux que doit s'assumer la gérance très exigeante de conception, de recherches, d'élaboration, de mise au point, de toute la matière affaires publiques dans le Service.

5. C'est à ces trois niveaux que doivent se percevoir clairement et se gérer efficacement tous les problèmes majeurs relatifs à la conduite du programme, problèmes de personnalité, problèmes de personnel, problèmes d'organisation, d'administration et d'exploitation du programme, problèmes d'imagination, de conception et d'orientation de la production, problèmes d'évaluation du rendement de ce personnel et du programme, problèmes de relations avec le public.

6. Le Siège Social et son Conseil d'administration sont tellement éloignés par formation, intérêt, activité, disposition d'esprit, responsabilités générales, de tous les problèmes vitaux qui se vivent au niveau de la gérance intermédiaire du programme qu'ils doivent que se reposer le plus entièrement possible sur cette gérance intermédiaire pour exercer leurs responsabilités supérieures.

Même si le Siège Social dispose de la formation nécessaire, de l'intérêt suffisant, de préoccupations essentielles à l'évaluation et l'entendement régulier des problèmes d'affaires publiques, il doit s'aménager un circuit de relations très efficace avec la Direction de ce Service pour mieux y voir clair.

7. Chaque fois que le Siège Social et le Conseil d'Administration croient devoir substituer leurs pouvoirs de gérance supérieure à ceux que la gérance intermédiaire dans des décisions de programme et de production qui relèvent de façon prépondérante de cette dernière, ils créent une situation fausse et confuse, provoquent des fonctionnements erratiques, développent un circuit de relations troubles et explosives dans leurs propres structures.

Il s'ensuit une rupture de communication telle entre une Haute Direction et le personnel responsable de son Service que les deux parties intéressées en arrivent à voir les problèmes de façon radicalement différente: il n'y a plus d'échanges aucuns, on ne parle plus le même langage, on débouche dans une opposition irréductible de part et d'autre, dans l'incompréhension, la passivité, voire l'hostilité.

8. La gérance supérieure de son entreprise par le Siège Social et son Conseil d'Administration ne peut être inconsidérée ni inconditionnelle. Elle est fonction de cette gérance intermédiaire à qui elle a délégué ses responsabilités et son autorité au plan du programme et en relation avec le public. Elle est fonction des droits acquis et reconnus des syndicats ou des associations avec qui elle a négocié le partage de ses propres droits de gérance, droits qu'elle ne peut reprendre impunément sans être astreinte, comme dans le cas de l'Association

des réalisateurs du réseau français, à toutes les procédures de griefs, de négocations et d'arbitrage prévues à la convention.

9. Le principe des droits de la gérance supérieure du Siège Social et de son Conseil d'Administration sont incontestables dans une entreprise de programme comme Radio-Canada. Mais l'exercice de ces droits, l'esprit et les méthodes à y engager, les conséquences pratiques d'un exercice direct de ces droits, les chances de succès d'un tel exercice, doivent faire l'objet d'une très sérieuse évaluation de la part du Siège Social et de son Conseil d'Administration. Autrement l'entreprise débouche dans un régime de gérance supérieure interventionniste, abusive et arbitraire auquel il n'est plus possible pour les hommes de programme de ne rien comprendre et contre lequel ils risqueraient de se soulever à la fin ou devant lequel ils s'écraseraient pour longtemps.

VI—«MANAGEMENT» DES MAGAZINES AFFAIRES PUBLIQUES VS LE SIÈGE SOCIAL

Les principes que je viens d'énoncer tantôt s'appliquent ici davantage dans le *management* de nos magazines.

1. La Haute Direction des réseaux et le Siège Social doivent se reposer dans l'orientation et la conduite de pareille entreprise:

a) sur une structure efficace, des hommes compétents, responsables, intelligents, aux niveaux supérieurs de cette structure, à la Direction de l'Information, capables d'assurer pleinement les exigences énormes de leurs fonctions, tant dans les relations avec la Haute Direction qu'avec les cadres de direction du Service, de supervision et de production de ce magazine.

b) sur le sens des responsabilités, la compétence et le bon jugement de la Direction du Service et surtout de la supervision de ce magazine.

2. C'est par la supervision surtout et grâce à elle que la Direction supérieure pourra faire respecter la conception générale de l'entreprise et les directives essentielles qui doivent la régir.

3. Cette supervision doit jouir de la plus totale autorité et responsabilité possibles sur le magazine pour être en mesure d'en rendre compte efficacement à sa Direction.

4. Toute intervention de la Direction supérieure dans le magazine ne doit se faire qu'en relations très étroites avec le directeur de Service et le superviseur qui constituent comme le trait d'union de confiance et de bonne entente entre le personnel de magazine et sa Direction supérieure.

5. Si ces relations sont établies clairement et opèrent efficacement, la Direction supérieure est tout à fait en mesure de sensibiliser son personnel à ses exigences légitimes. Toute intervention qu'elle pratiquera à l'intérieur du magazine, directement, d'autorité, sur instructions indiscutables, sapera l'autorité du Directeur de Service et surtout du superviseur, remettra en question leurs responsabilités auprès de leur personnel, introduira une présence étrangère extrêmement inhibitrice à l'intérieur du magazine.

6. La Haute Direction des réseaux et le Siège Social doivent comprendre qu'en dehors de ces relations de confiance et de responsabilités, il ne lui sera jamais possible de faire réussir par son personnel des initiatives d'envergure comme *Seven Days*, Aujourd'hui, Le Sel de la Semaine, Présent.

Administrer une entreprise comme Radio-Canada et diriger une entreprise journalistique sont deux réalités radicalement différentes. La situation très particulière du Siège Social à la tête de son organisation à Ottawa, l'isole forcément de toute la réalité physique, psychologique, émotive, créatrice de ses centres vitaux de production, à Montréal et à Toronto.

Dans ces conditions, pour être présent à l'opération et à l'évolution du magazine, il ne reste au Siège Social qu'à se fier le plus entièrement possible à ses chargés de pouvoir, à la Direction de l'information, à la Direction de son service, mais surtout à la supervision compétente de ce magazine. Si cette supervision n'arrivait pas à satisfaire aux exigences légitimes de la Haute Direction et du Siège Social, il ne leur reste plus qu'à la remplacer.

VII—LES AFFAIRES PUBLIQUES FRANÇAISES ET LA CRISE DE «SEVEN DAYS»

Que s'est-il donc passé pour qu'une affaire comme celle de SEVEN DAYS éclate ainsi de façon aussi dramatique, et que mes collègues en affaires publiques y voient «une répétition aggravée de cas que nous connaissions nous-mêmes au réseau français»?

J'éprouve le besoin de brosser ici l'historique de notre intérêt à cette affaire pour vous permettre de comprendre comment les affaires publiques au réseau français s'y sentent aussi profondément impliquées que les affaires publiques du réseau anglais.

Comme vous le savez, le Siège Social décidait, il y a un an et demi de cela, de réorganiser son entreprise sur les deux réseaux et d'intégrer dans une structure à part, distincte de la programmation et de la production générale, ses services des nouvelles et des affaires publiques. Ces services étaient coiffés par un Directeur de l'Information qui relevait directement du Vice-Président et Directeur Général et du Siège Social.

Déjà nous avions donc de bonnes raisons de nous retrouver en affaires publiques du côté français et anglais et de partager nos vues sur cette réorganisation de même que l'expérience que nous en faisions.

Le «management» supérieur était le même qui nous dirigeait. Leur conception des politiques qui nous régissaient nous importait au plus haut point. Les structures nouvelles mises en place par le Siège Social pour mieux organiser l'information étaient identiques. Les problèmes de communication à l'intérieur de ces nouvelles structures étaient en tous points comparables sur les deux réseaux. Les relations entre les Services de nouvelles et d'affaires publiques dans ces nouvelles structures se posaient dans les mêmes termes. La situation créée aux hommes de l'information dans cette structure par rapport à toute l'organisation des deux réseaux s'apparentait également.

A cela s'ajoute un certain nombre d'événements qui rapprochent énormément les Affaires publiques des deux réseaux: production conjointe de certaine série, projet de co-production, coopération entre les magazines AUJOURD'HUI, SEL DE LA SEMAINE, SEVEN DAYS, TAKE 30, projets conjoints du Centenaire, réunion des affaires publiques anglaises et françaises au Mont-Gabriel et à Kitchener, préparation par Haggan et moi de notre mémorandum sur les affaires publiques à soumettre à l'attention de notre Conseil d'Administration, mémorandum auquel contribue également notre personnel de supervision de nos deux services.

C'est dans ce contexte de relations très étroites entre nos deux services que la crise de SEVEN DAYS nous a tombé dessus dans la première semaine d'avril, si j'ai bonne mémoire, quinze jours avant la réunion du Conseil d'Administration à Halifax, et quelques jours à peine après que le Siège Social eut approuvé notre mémorandum conjoint dont notre Président, je crois, vous a remis copie.

Dès que cette crise eut éclaté au grand jour, mes collègues en affaires publiques, directeur-adjoint, superviseurs, chefs d'information et de production m'ont demandé «de les renseigner sur l'ensemble de la situation, conscients de la gravité des événements qui se déroulaient dans les affaires publiques du réseau anglais».

A la suggestion de notre Directeur de l'Information, Jean Grand-Landau, nous avons convenu de demander à notre Directeur-Général, Marcel Ouimet, une réunion d'urgence pour obtenir des informations de première main d'un représentant du Siège Social sur cette crise majeure. J'ai moi-même de mon propre chef, et avec l'approbation de mon Directeur, décidé de me rendre en toute hâte à Toronto pour prendre contact avec mes collègues du réseau anglais et obtenir d'eux leur propre version des faits. Je considérais moi-même cette démarche très honnête et surtout parfaitement objective.

Nous avons eu l'occasion, mes collègues et moi, de confronter nos vues à celles de notre Direction Générale tant sur les affaires publiques en général que sur le cas SEVEN DAYS.

La rencontre que tout le personnel de programme a eue avec le président à Montréal nous a permis ultérieurement de prendre meilleure connaissance des problèmes très graves que toute la crise SEVEN DAYS soulevait en affaires publiques à Radio-Canada. A la lumière de cette double rencontre avec notre Haute Direction, mes collègues et moi nous sommes livrés à une journée intensive d'examen de notre propre situation et de nos problèmes en affaires publiques au réseau français.

La présente déclaration reflète en bonne partie leurs préoccupations, leurs inquiétudes, leurs difficultés, et les questions extrêmement importantes que soulève dans leur esprit et dans le mien cette affaire qui a nom SEVEN DAYS, parce que le congédiement de deux animateurs l'a lancé, mais qui pourrait s'intituler «crise des affaires publiques à Radio-Canada».

VIII—LA CRISE DES AFFAIRES PUBLIQUES

Disons d'abord que ce «management» des affaires publiques à Radio-Canada a toujours été très laborieux, à tous les niveaux. Et pour cause.

Disons aussi que les divergences de vues, parfois très profondes, ont toujours existé entre le Siège Social et ses deux services à Montréal et à Toronto.

Convenons certainement que des grandes entreprises de journalisme électronique comme AUJOURD'HUI, LE SEL DE LA SEMAINE, PRÉSENT, SEVEN DAYS semblent avoir contribué à aggraver ces divergences, parce que ces entreprises ont un caractère empirique autant au plan de la matière que de son traitement, que posent les problèmes après coup. Aussi parce que ces entreprises vont de l'avant et qu'il est souvent très difficile de la rattraper. Mais la cause la plus évidente de cette crise profonde, ou du moins l'occasion d'en prendre conscience en la faisant éclater, repose à mon sens sur la réorganisation des structures dont je vous parlais tantôt.

J'ai été un de ceux, à mon retour à la Direction du Service, après avoir supervisé AUJOURD'HUI durant un an et demi, à vouloir faire l'essai loyal et honnête de ces nouvelles structures que le Siège Social avait repensées sans consultation avec les intéressés, les hommes de programme.

Ma préoccupation première a été d'essayer de connaître la conception qui avait présidé à l'élaboration de cette structure de l'information, groupant Nouvelles et Affaires publiques, sous un Directeur de l'Information relevant directement d'Ottawa.

Je me suis rendu compte progressivement, avec mes collègues, que cette réorganisation ne nous apportait aucune conception nouvelle de l'information, de sa place à occuper à l'horaire, des moyens à lui donner. Cette réorganisation nous coupait dangereusement, dans nos opérations de toute la Direction de la télévision et de la radio, laissaient indéfinies nos relations avec ces Directions nous plongeait en pleine dichotomie opérationnelle et administrative, nous engageait dans un très court circuit de relations nouvelles avec la Haute Direction et le Siège Social, sans définir les responsabilités intermédiaires et supérieures vis-à-vis de cette Haute Direction et de ce Siège Social.

Cette nouvelle structure s'est avérée quasi inopérante au réseau anglais et a débouché dans l'impasse la plus complète au réseau français. Conçue, paraît-il, pour rapprocher les deux Services des nouvelles et d'affaires publiques sur les deux réseaux, elle a réussi à tellement bien les opposer que, six mois après la mise en place de cette structure, les nouvelles demandaient une fusion des deux Services alors que nous, en affaires publiques, devenons de plus en plus convaincus qu'il n'y a pas d'autres solutions à notre crise que notre retour dans l'organisation générale des programmes de radio et de télévision.

Et pourquoi, me demanderez-vous?

D'abord parce que cette réorganisation du programme et de la production est déjà en train de provoquer de très graves tensions entre l'organisation générale de la télévision et de la radio et notre structure «schizoïdique» de l'information.

Mais surtout pour qu'existe, entre nous et le Siège Social, des éléments d'équilibre et de pondération, assurés auparavant par la Direction régionale, la Direction de programme des réseaux, la Direction des programmes de radio et de télévision, éléments qui nous ont fait gravement défaut depuis et qui nous ont plongés dans la présente crise.

Tous les autres Services de programme disposent de ces éléments d'équilibre et de pondération dans l'organisation actuelle. Seuls, nos deux services en sont privés.

Un exemple vous permettra d'illustrer mon propos. Il fut un temps où le Siège Social était fort préoccupé de l'orientation et de l'évolution de notre magazine AUJOURD'HUI. Les évaluations qui m'en avaient été communiquées s'avéraient assez régulièrement négatives. Notre Direction régionale et notre Direction de la télévision ont procédé, à un moment donné, à une évaluaton sérieuse de ce magazine, basée sur une semaine-type de programmation. L'évaluation s'est avérée très positive dans l'ensemble. Nous avons eu la paix et j'ai pu continuer mon travail de supervison, fort de la confiance et de l'appui de notre Direction montréalaise. Je crois pouvoir affirmer qu'il m'aurait été impossible, en tant que superviseur, de mettre AUJOURD'HUI en orbite et de l'y maintenir, si nous avions été inscrits à ce moment-là dans notre structure actuelle de l'Information. Regardons-y de plus près.

1. Si vous comparez mon exposé sur les affaires publiques, leur rôle, leurs objectifs, leurs politiques, à celui de mon Président, vous apercevrez qu'il existe entre la Haute Direction et le Siège Social, le «management» intermédiaire et le personnel de production, des divergences critiques. Comment les réduire?

L'expérience que nous venons de faire de notre nouvelle structure nous plonge dans un cul-de-sac encore plus grave. La ligne courte que cette structure a mise en place constitue pour notre Haute Direction une occasion prochaine de pécher contre les préceptes les plus élémentaires d'un sain «management»: elle ne s'en est pas privée. Peut-être précisément dans la mesure où la

vraie raison, peut-être la seule, qui a présidé à ce réaménagement, réside dans la déclaration de notre Président devant ce Comité: «Je dois aller encore plus loin et affirmer qu'à mon avis, les personnes qui participent à la production des émissions prêtant à controverse devraient avoir moins d'autonomie que celles qui s'occupent des autres émissions».

2. Dans une ligne courte de «management» comme celle-là, il faut à tout prix, définir les fonctions de chaque niveau, Haute Direction, Direction de l'Information, et Directions intermédiaires.

Avons-nous affaire, nous, en affaires publiques, à notre Directeur de l'Information, ou au Vice-Président et Directeur Général des réseaux français, ou au Vice-Président de la Société ou au Président lui-même, ou à son Conseil d'Administration, ou à tout le monde en même temps?

Quelles sortes de décisions responsables notre Directeur de l'Information peut-il prendre, et nous avec lui, et nous à sa suite, qui ne risquent pas d'être désavouées par Ottawa?

Quelles sortes de décisions responsables, moi Directeur de mon Service, puis-je prendre à mon niveau et communiquer de façon définitive à mon personnel sans risquer d'être remis en question?

Quelles responsabilités peut assumer le superviseur de AUJOURD'HUI ou de SEVEN DAYS qui ne soient pas sujettes à l'obédience d'Ottawa?

3. Mais surtout dans quel esprit la Haute Direction et le Siège Social veulent-ils limiter notre autonomie dans le programme, nous plaçant ainsi dans un situation d'exception par rapport aux autres services? Cette situation sera d'autant plus dure et même impossible à supporter pour nous, si l'esprit qui la commande se résume à régimenter l'information et toute son opération: «pass the word down the ladder of command».

Le régime des instructions fermes, catégoriques, définitives, péremptoires, dans un «management» de programme n'a pas sa place. Encore moins dans cette ligne courte où nous opérons. Le régime de l'interventionnisme à tous les niveaux doit être aussi rejeté dans une ligne courte comme celle-là, autrement toute l'entreprise se détériore, pourrit sur place ou éclate.

4. Pour éviter cette sort de contrôle interventionniste dans une ligne courte de «management», la Haute Direction et le Siège Social ont le devoir de mettre en place «the right man in the right place», connaissant parfaitement les Services qu'il dirige, leur personnel, sensibilisé à son milieu, capable d'un leadership, intellectuel, moral et humain qui lui permette d'inspirer profondément son organisation, de «challenger» son personnel comme sa Haute Direction, et d'établir un véritable dialogue entre l'échelon supérieur et l'échelon intermédiaire.

Si, pour toutes sortes de raisons, le Siège Social n'arrive pas à trouver ces hommes et à les mettre en place, s'il doit se contenter de nomination de replis, qu'il soit pleinement conscient qu'il a affaire à une direction supérieure «à trous», dont son «management» intermédiaire et tout son personnel ne doivent pas faire les frais. Que ce Siège Social soit aussi pleinement conscient qu'il

risque fort de raccourcir encore davantage sa ligne courte et de se retrouver à l'échelon intermédiaire plus souvent qu'autrement. Mais personne à ce niveau ne devrait en porter la responsabilité ni en subir les conséquences.

5. L'affaire de SEVEN DAYS préoccupe gravement mes collègues en affaires publiques et moi-même pour de nombreuses raisons, mais pour cette dernière en particulier.

Il est vrai que nous ne croyons pas que le Siège Social et notre Haute Direction soient mieux habilités que nous à évaluer nos émissions, le milieu auquel nous les destinons, le succès que remportent ces émissions.

Il est possible, voyez-vous, que ce Siège Social, dans les conditions où il évolue, procède trop souvent à une évaluation réactionnaire ou très conservatrice de notre milieu et de nos émissions. Nous est-il permis de le lui faire savoir et de confronter nos points de vues aux siens?

La ligne courte, brisée ou raccourcie, ne nous le permettra jamais. Si le Siège Social supervise directement nos émissions, intervient dans nos opérations, congédie ceux que nous engageons, nous laisse engager ceux qu'il congédiera, décide qui doit faire telle émission, les éléments qu'il faut y garder et ceux que nous devons en rejeter, s'il nous impose ses conceptions du programme et du milieu auquel il s'adresse, alors nous sommes plongés en plein «struggle for life» où nous avons le sentiment de jouer notre peau et où nous tentons de la sauver de toutes sortes de façons. C'est la pagaille! Et je défie tout superviseur, fût-il génial, de ne pas se brûler à ce régime avec son personnel. Le jour où ce personnel de programme commence à croire que le Siège Social est «leur boss», le superviseur et le directeur d'un Service sont cuits.

Le Siège Social devrait plutôt se préoccuper de nantir son personnel responsable de moyens adéquats pour bien évaluer ses émissions, mieux connaître son public afin de le mieux servir. Autrement nous en sommes peut-être trop souvent réduits à des hypothèses et les nôtres valent bien celles du Siège Social ou vice-versa. Mais qui alors en décidera? L'Autorité? Je vous laisse le soin de répondre à cette question.

IX—POSITION DES AFFAIRES PUBLIQUES FRANÇAISES

Au moment où nous étions plongés au plus creux de cette crise de SEVEN DAYS et que notre Conseil d'Administration siégeait à Halifax pour en examiner tous les éléments, j'ai éprouvé le besoin d'exposer à mon Président mes vues sur toute cette crise.

Je crois de mon devoir de communiquer à ce Comité les extraits les plus significatifs de ma missive à M. Ouimet. Les vues que je lui exposais alors n'ont fait que se confirmer dans mon esprit et je crois pouvoir affirmer, sans cependant vouloir les engager par là aucunement, que plusieurs de mes collègues partagent ces vues. Je cite.

«Avec toute l'objectivité dont je puis être capable et prenant en considération très sérieuse les points de vue autorisés de la Direction, je ne puis que partager les positions fondamentales de mon collègue Reeves Haggan, de ses superviseurs et de leur personnel.

Le dossier SEVEN DAYS, indépendamment des critiques fondées de la Direction à l'endroit du programme, est un exemple navrant de communications

et de relations lamentablement déficientes à l'intérieur de notre hiérarchie du haut en bas de son fonctionnement. C'est un exemple également d'incompréhension, de la part de toute une Direction, du travail rationnel, efficace, progressif, de tout un personnel de supervision qui arrivait sûrement avec le temps à ajuster une machine aussi complexe que SEVEN DAYS, son opération et sa production, aux exigences légitimes de sa Haute Direction.

Je n'arrive pas à comprendre, après le travail remarquable de supervision effectué par Hugh Gauntlett sur SEVEN DAYS, en plein accord avec toute son équipe et en étroite relation avec son chef de Service et son Directeur de l'Information, qu'on ait pu en arriver en haut lieu aux décisions présentes qui sabotent le travail de supervision de Gauntlett, l'esprit d'une équipe qui collaborait à cette supervision et toutes les relations normales qui présidaient à la conduite de cette mission.

Je n'arrive surtout pas à comprendre l'esprit dans lequel la Direction Générale a pris ses décisions, le bien-fondé même de ces décisions et surtout la façon complètement erratique qu'elle a adoptée pour les communiquer.

Enfin, permettez-moi d'ajouter que le mémorandum soumis à votre attention par mon collègue Haggan, ses superviseurs et son personnel m'intéresse au plus haut point. Au moment où nous nous engageons dans un nouveau circuit de coopération entre nos deux services, il est essentiel que nous sachions si oui ou non nous pouvons compter sur l'intérêt profond du Siège Social aux Affaires publiques, sur la confiance de notre Direction Générale à notre endroit, sur sa compréhension de nos problèmes, sur des relations harmonieuses et fonctionnelles à établir avec nous pour développer efficacement nos émissions. Le mémorandum des Affaires publiques du réseau anglais me laisse profondément perplexe sur tout cela.

Si le personnel de programmes, le programme, et les affaires publiques à Radio-Canada ont un avenir, je ne crois pas que ce soit dans l'esprit où la réorganisation de l'information semble s'être effectuée ni dans l'esprit et les moyens avec lesquels on croit devoir régimenter ses opérations.

Je serais très heureux pour ma part d'avoir le loisir d'une rencontre avec vous pour vous exposer largement mes points de vue. D'ici là permettez-moi respectueusement de vous suggérer ainsi qu'à notre Conseil d'Administration d'engager tous les efforts nécessaire et toute la compréhension dont vous pouvez être capable dans la solution de cette crise qui risque d'être tellement préjudiciable aux meilleurs intérêts de la Société.» Fin de ma citation.

Notre Président nous déclarait ici, l'autre jour «qu'il approuvait sans réserve la grande majorité des émissions qui ont passé à SEVEN DAYS». Dans l'ensemble cette émission était donc agréable à la Haute Direction. Elle était convaincue que le public avait été bien servi par cette émission. Elle avait apprécié l'économie générale de sa programmation, si d'autre part elle semblait en opposition grave avec ses responsables sur des points essentiels comme vous les a exposés notre Président.

A mon sens, comme je l'ai dit tantôt au plan de principes, cette Haute Direction n'avait rien d'autre à faire alors que de se reposer sur une supervision efficace pour satisfaire à ses exigences légitimes, ou supprimer le programme si elle ne pouvait y compter.

A ma connaissance, le Siège Social n'a pas encore réussi une seule émission!

DÉMISSIONNER?

Après l'exposé que je viens de vous présenter en toute sincérité, ne me reste-t-il maintenant plus qu'à démissionner? A vous un peu d'en juger! Et beaucoup à ma Direction!

Moi, il me semble que non.

Voyez-vous, nous sommes trop convaincus de partager avec notre Haute Direction des responsabilités d'envergure dans l'orientation et l'évolution d'un secteur si important et si décisif de la programmation de la Société, les Affaires publiques.

Non, je ne crois pas que nous devions démissionner!

Parce que nous croyons pouvoir peser d'un poids important dans cette orientation et dans cette évolution et qu'y renoncer serait lâcheté de notre part.

Parce que nous disposons en cette matière et dans ces activités d'une expérience que nous considérons précieuse pour la Société et le public.

Parce que nous tenons à ce métier en Affaires publiques, que nous pratiquons avec goût, intérêt, et aptitudes, il nous semble, depuis des années.

Parce que démissionner serait vraiment trop facile. S'il avait fallu pour ma part que je songe à démissionner chaque fois que j'ai été en opposition majeure avec ma Direction régionale, nationale et avec le Siège Social, j'aurais déjà démissionné une bonne demi-douzaine de fois.

Parce que dans une entreprise comme la nôtre où il est si essentiel, si impérieux d'être «challenging» les uns pour les autres à tous les niveaux, la démission est vraiment un geste de désespérance à l'endroit de la Société. Nous n'en avons pas encore désespéré tout à fait, même si cette crise en Affaires publiques me semble la plus grave que nous ayions traversée depuis que je dirige ce Service.

A moins que notre Direction, elle, ait vraiment désespéré de nous et nous signifie massivement un avis de congédiement, tant au réseau français qu'au réseau anglais, «down the ladder of command».

Je prie Dieu que l'esprit du Concile souffle un peu du côté de notre Siège Social.

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, est-ce qu'on pourrait suggérer d'ajourner à lundi soir pour nous permettre de méditer longuement sur l'esprit du mémoire, mémoire qui me semble assez volumineux. Je serais prêt à proposer, si quelqu'un voulait bien m'appuyer, que nous ajournions à lundi soir, étant donné que nous avons écouté durant une heure et cinq minutes la lecture d'un texte que je trouve assez volumineux, mais très intéressant.

M. THIBAULT: Je m'excuse.

M. PRUD'HOMME: Non, c'est parfait, ce n'est pas grave.

(*Traduction*)

M. LEWIS: Avant que la proposition ne soit faite, je dois dire que M. Prud'homme a fait une suggestion vraisemblable. Monsieur Thibault, pourrait-il nous dire s'il a vu *Seven Days* lui-même

(*Texte*)

M. THIBAULT: Si j'ai vu *Seven Days*?

M. LEWIS: Oui.

M. THIBAULT: Oui.

M. LEWIS: Tout le programme?

M. THIBAULT: Non, à plusieurs reprises mais pas tout le programme.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Dois-je comprendre que le Comité est d'avis que nous levions maintenant la séance pour aborder ce sujet avec M. Thibault lundi soir?

(*Texte*)

M. ALLARD: A cette lettre, monsieur Thibault, que vous avez écrite à votre président, avez-vous eu une réponse?

M. THIBEAULT: Oui.

M. ALLARD: A-t-elle été produite?

M. THIBEAULT: Non, elle n'a pas été produite, pas plus que j'ai produit le télégramme, sauf d'en citer les extraits les plus significatifs. Le président a répondu que ses disponibilités le lui permettraient, et qu'il ferait l'impossible pour avoir une rencontre avec moi.

M. ALLARD: Ça n'est pas encore présenté?

M. THIBEAULT: Je crois que le président a été plutôt très occupé.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Je tiens à vous dire que nous avons maintenant des exemplaires français et anglais de la convention collective de l'Association canadienne des réalisateurs de Montréal.

(*Texte*)

M. LEWIS: M. Thibeault n'est pas membre de cette Association?

M. THIBEAULT: Non. Je fais partie du personnel cadre, monsieur Lewis; font partie de cette Association seulement les réalisateurs, et peut-être un peu ce que nous ne pouvons pas encore appeler de notre côté les «Executive producers», comme M. Désorcy, ce matin. Mais au niveau des superviseurs, au niveau des chefs de services, il y a plus que l'Association des réalisateurs qui intervient; nous sommes le personnel cadre. Je me qualifie de «Direction» intermédiaire.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord pour que nous levions maintenant la séance jusqu'à lundi soir à huit heures, dans la même salle?

Des VOIX: D'accord.

(*Texte*)

M. THIBEAULT: Alors, si je comprends bien, je dois être ici.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. Marc Thibault, chef du service des émissions éducatives et des affaires publiques du réseau français de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24169—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Allard	Hymmen	Prittie
Asselin (*Charlevoix*)	Leboe	Prud'homme
Béchard	[1]Lewis	Richard
Berger	MacDonald (*Prince*)	Sherman
Brand	Mackasey	Stafford
Cowan	Macquarrie	Stanbury
Fairweather	McCleave	Trudeau—(25)
Grégoire	Nugent	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1] Remplacé par M. Peters le 13 mai.

ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI 13 mai 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Peters soit substitué à celui de M. Lewis sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Le LUNDI 16 mai 1966

Il est ordonné,—Qu'il soit permis au comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, de siéger pendant les séances de la Chambre du lundi 16 mai au jeudi 19 mai inclusivement.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

24169—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 16 mai 1966
(25)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 8 h. 05 du soir, sous la présidence de M. Ron Basford, vice-président.

Présents: MM. Allard, Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Grégoire, Leboe, McCleave, Peters, Prittie, Prud'homme, Richard, Stafford, Stanbury (15).

Aussi présents: MM. Goyer et Southam.

Aussi présents: Du réseau français de la Société Radio-Canada: MM. Marc Thibault, chef du service des émissions éducatives et des affaires publiques et Marcel Ouimet, vice-président et directeur général des émissions du réseau français.

Aussi présent: M. P.-M. Ollivier, c.r., conseiller parlementaire.

Le vice-président présente le *Septième rapport du sous-comité du programme et de la procédure,* portant la date du 16 mai, et se lisant comme suit:

Votre sous-comité recommande:

1. Que Radio-Canada ne soit pas priée de déposer le procès-verbal de la réunion d'Halifax de son Conseil d'administration.

2. Que M. M. A. Harrison du groupe présidentiel d'étude soit appelé à témoigner.

Sur la proposition de M. Prittie, avec l'appui de M. Prud'homme,

Il est décidé—Que le septième rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit maintenant adopté.

Le vice-président dépose les documents suivants:

a) Causerie en circuit fermé de radio, par le président de Radio-Canada, le 27 avril.
(Document désigné comme *pièce «I»*)

b) Lettre circulaire de Radio-Canada adressée aux personnes ayant protesté contre la pièce satirique au sujet du pape à l'émission *Seven Days* du 3 octobre 1965. (Demandée par M. Fairweather le 9 mai).
(Document désigné comme *pièce «J»*)

c) Rapport sur la réaction de l'auditoire choisi sur la satire à propos de la visite du pape Paul VI aux États-Unis. (Demandé par M. Brand le 5 mai.)
(Document désigné comme *pièce «K»*).

d) Entrevue de *Newsmagazine* de M. Norman Depoe avec M. J.-Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada.
(Document désigné comme pièce «L»).

(*Remarque: Des exemplaires de ces documents sont distribués à chaque membre.*)

Le vice-président donne lecture d'une lettre de Radio-Canada, en date du 16 mai 1966 au sujet des films demandés par le Comité.

Le Comité interroge M. Thibault sur sa déclaration au Comité le 12 mai et le témoin fournit des renseignements supplémentaires concernant les émissions d'affaires publiques, notamment au réseau français.

Posant la question de privilège, M. Matheson informe le Comité qu'il n'est pas l'auteur de la lettre adressée au rédacteur du *Citizen* d'Ottawa du 14 mai, sous la signature de «John P. Matheson».

L'interrogatoire de M. Thibault est interrompu à 10 heures du soir et le Comité s'ajourne au mardi 17 mai à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le LUNDI 16 mai 1966

● (8.05 p.m.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Veuillez bien, messieurs, faire silence.

La première question à l'ordre du jour est le septième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui fait suite à une réunion tenue vendredi après-midi. Le rapport se lit comme suit:

Notre sous-comité recommande:

1. Que Radio-Canada ne soit pas priée de déposer le procès-verbal de la réunion d'Halifax de son Conseil d'administration.

2. Que M. M. A. Harrison du groupe présidentiel d'étude soit appelé à témoigner.

Je demanderais une motion en vue de l'adoption du rapport.

M. PRITTIE: J'en propose l'adoption.

M. PRUD'HOMME: J'appuie la proposition.

La motion est adoptée.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, quand aurons-nous les films de l'émission *Seven Days* qu'on nous a promis?

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai une déclaration à ce sujet.

J'ai ici une lettre de Radio-Canada adressée à M. M. Slack, secrétaire de notre Comité, et qui se lit comme suit:

Monsieur,

Comme suite à votre communication de vendredi dernier par laquelle vous demandiez où en était la préparation des films de *Seven Days* dont le Comité avait fait demande le 5 mai, je désire vous informer que ce travail progresse régulièrement et que nous espérons pouvoir vous fournir au moins une partie des films au cours de la semaine prochaine.

Je devrais ajouter qu'il faut pour cela rassembler et reviser une grande quantité de documentation préparée pour l'émission.

La lettre est datée du 16 mai 1966 et porte la signature du directeur du secrétariat, M. Barry MacDonald.

M. GRÉGOIRE: Alors, cela signifie la semaine prochaine?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. Par suite des demandes formulées au cours des audiences, je dépose les documents suivants requis par des membres du Comité: causerie en circuit fermé de radio, par le président de Radio-Canada, le 27 avril; lettre circulaire de Radio-Canada adressée aux personnes ayant protesté contre la pièce satirique au sujet du pape, à l'émission de *Seven Days* du 3 octobre 1965, demandée par M. Fairweather le 9 mai; rapport sur la réaction de l'auditoire choisi sur la satire à propos de la visite du pape Paul VI aux États-Unis, demandée par M. Brand le 5 mai; entrevue de *Newsmagazine* de M. Norman DePoe avec M. J.-Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada. Il y a un exemplaire de ces documents pour chaque membre, et on est en train de les distribuer.

S'il n'y a rien d'autre, je demanderai à M. Allard de commencer son interrogatoire.

(*Texte*)

M. ALLARD: Monsieur Thibault, j'ai relu attentivement votre déclaration, après l'avoir écoutée. J'aurais quelques explications supplémentaires à vous demander. Est-ce qu'on peut dire que le manque de relation et de confiance

entre la Direction et la réalisation produit chez la Direction une trop grande ignorance des problèmes de la production, et, chez la réalisation, une certaine indifférence des problèmes de l'administration?

M. THIBAULT: Je vous répondrai que c'est une excellente question.

M. ALLARD: Auriez-vous des remèdes précis, en plus de ceux de votre déclaration, à nous proposer ce soir? Il nous paraît à nous que l'administration, qui est en haut, semble manquer de contacts réguliers avec la réalisation. C'est pourtant la haute direction qui a du travail à faire, qui s'occupe surtout de l'administration, qui a le budget à analyser et à orienter; et c'est la réalisation qui, de son côté est poussée avec une ardeur extrême à créer et à produire quotiennement. Est-ce qu'il y a des remèdes, des moyens, pour que les deux sphères soient en contact, en relation plus directe, et plus heureuse?

M. THIBAULT: Je vous ai donné une réponse très courte, et j'aurais le goût maintenant de vous donner une réponse très longue. Vous m'arrêterez, monsieur Allard, si ma réponse est trop longue. Je pense que vous posez là le problème fondamental. Vous avez dû vous rendre compte, depuis que vous siégez sur ce problème de «Seven Days», des Affaires publiques, de toutes les implications à l'intérieur de la boîte, sans doute, et de la complexité de cette entreprise de programmes à Radio-Canada. Le tout, en fait, se situe autour de cette difficulté fondamentale d'administrer, d'une part, et de produire, d'autre part. Et quand on réfère à une direction supérieure, ou à une haute direction, ou à un siège social, je pense qu'on réfère à ce moment-là, dans l'entreprise où nous sommes, à une réalité qui devient beaucoup plus administrative qu'affaire de programme. Il y a beaucoup à faire au plan des grandes options fondamentales, des grandes orientations fondamentales, de l'administration de cette entreprise-là. Vous débouchez dans un complexe qui m'apparaît être assez unique, dans l'entreprise en général; c'est que, plus vous devenez administrateur, moins je crois que, par cette option fondamentale que vous avez accepté de faire vous êtes homme de programme. Il n'y a de blâme à l'endroit de personne sur ce plan. Me permettez-vous d'exposer un peu plus longuement? Je peux vous dire que moi-même j'ai fait sur ce point une option fondamentale. Je crois pouvoir dire ici qu'au moment de la réorganisation, la direction m'a approché pour m'offrir un poste supérieur à celui que j'occupe. Je crois pouvoir vous dire que je l'ai refusé. Et je l'ai refusé parce que, au départ, je veux demeurer essentiellement un homme de programme. Et si je reste à Radio-Canada, je veux d'abord essentiellement demeurer, jusqu'à ma retraite inclusivement—si Dieu me donne vie jusque-là,—à Radio-Canada, je veux demeurer exclusivement un homme de programme. Et pourquoi je veux demeurer exclusivement un homme de programme? Parce que j'ai la profonde conviction que plus je monte dans cette hiérarchie-là, plus je perds le programme de vue pour m'occuper, à des niveaux supérieurs, d'autres sortes de problèmes, qui évidemment et au but du compte, vont rejoindre indirectement le programme, mais qui n'ont pas comme préoccupation immédiate le programme lui-même.

M. ALLARD: Et il manquerait de structure ou de liaison constante?

M. THIBAULT: C'est plus que la structure, c'est la définition même de la fonction. L'homme de programme est une bête assez particulière. Je pense qu'il faut faire du programme pour la sentir, je pense qu'il faut faire du programme pour vivre avec cette bête-là. Et toute l'organisation aussi . . . c'est l'homme somme toute qui donne toutes ses raisons d'être à l'entreprise, c'est lui qui fait le programme. Plus vous montez dans l'entreprise, et c'est ma conviction, plus je m'oublierai quasi fatalement comme homme de programme. Je veux vous donner un exemple encore plus précis: même au niveau de ma direction de service, j'ai affaire à tellement de problèmes de tous genres, au plan administratif, au plan opérationnel, au plan budgétaire, au plan personnel, que je me prends à regretter d'engager tant de temps là-dedans et de n'être pas suffisam-

ment libre et dégagé de ces obligations-là pour être capable d'aller davantage au programme en relation très étroite avec les membres de mon personnel de programme, en collaboration très étroite avec eux, pour bien les sentir, bien les voir travailler, bien voir les difficultés avec lesquelles ils sont aux prises. Somme toute, être bien capable de les diriger.

Grimpez dans cet échelon administratif et vous débouchez dans cette entreprise très paradoxale, je l'admets. Allez dans toute autre entreprise où vous allez produire de la voiture, disons: La voiture, on va y penser très probablement essentiellement, fondamentalement, et constamment, sur toute la chaîne d'opération. Ici, au plan du programme, vous avez cette réalité de l'homme de programme; et au-delà de l'homme de programme—j'ai toujours soutenu cela à Radio-Canada, depuis une dizaine d'années que je fais du travail —la sensibilité à l'homme de programme commence à nous échapper. Et moi, pour ma part, je suis extrêmement inquiet quand je sens que ma sensibilité à l'homme de programme commence, précisément, à s'émoustiller, et que je deviens de plus en plus l'homme d'administration, qui demande des comptes à mon personnel au plan de son budget, qui demande des comptes à mon personnel au plan de son opération, qui demande des comptes à mon personnel au plan des facilités techniques dont il a bien ou mal usées. Tout cela j'en conviens dans un ordre de responsabilités administratives, essentielles, fondamentales, moi, directeur du service, c'est pour cela que je suis là. Mais, je dois vous dire encore une fois, que j'essaie d'opérer le plus possible au niveau de la réalité du programme et de la production, et j'essaie le plus possible de me libérer de mes tâches administratives, grâce à la collaboration de mon administrateur dans le service, pour être en mesure d'être plus engagé dans la réalité de programme des affaires publiques du service. Est-ce que ma réponse vous éclaire un peu?

M. ALLARD: Oui. Afin qu'on puisse améliorer la confiance et l'efficacité, serait-il préférable que le centre d'administration du réseau français soit installé à Montréal plutôt qu'à Ottawa?

M. THIBAULT: Je croirais que . . . je sais que le rapport Fowler s'est prononcé là-dessus. Je croirais que pour une part, cela pourrait améliorer la situation, et que ça pourrait, d'autre part, la détériorer. Quand le siège social, on l'a reproché au rapport Fowler, est allé s'installer dans ce «building», là-bas, loin de la réalité programme de CBOFT et du Château-Laurier, je pense que notre siège social avait à ce moment-là cette préoccupation fondamentale d'être assez éloigné physiquement de l'homme de programme pour ne pas précisément avoir l'air d'être dans ses plates-bandes. Et je pense que notre vice-président directeur général, M. Marcel Ouimet, nous l'a dit lui-même. Je crois, qu'en partie, c'est fondé. Amenez le siège social à Montréal, et vous aurez, je pense, une autre sorte de catégorie de problèmes. D'abord, il va être à Montréal ce siège social-là. Il a déjà été à Montréal, vous savez, avec Augustin Frigon, en partie, et il y avait d'autres sortes de problèmes qui se posaient dans ce temps-là. Vous en savez peut-être quelque chose.

Il y a les relations avec Toronto qui importent dans ce circuit-là, dans un siège social établi à Montréal. Ce siège social établi à Montréal versus Toronto, qu'est-ce qu'il risquerait de devenir à un moment donné? Moi, je ne sais pas. Je n'ai pas de réponse à cela. Ce n'est pas là que je trouve la réponse au problème. C'est que le siège social doit avoir la conception de ses responsabilités. Et les hommes de programmes, aux divers niveaux de l'organisation, doivent aussi avoir leur conception de leurs responsabilités, entendues entre les divers niveaux, partagées en harmonie entre les divers niveaux, et assumées de façon responsable par les divers niveaux.

• (8.15 p.m.)

M. ALLARD: Responsabilités bien définies, en somme.

M. THIBAULT: Je crois que c'est essentiel. Et je dois vous dire qu'à mon

sens, à Radio-Canada, ce qui a fait lamentablement défaut, et à peu près constamment, c'est l'absence de définition des responsabilités. On n'a rien, voyez-vous, des «jobs spec.» Mais les «jobs spec» et la réalité pratique de la fonction sont deux choses radicalement différentes.

M. ALLARD: Est-il exact, monsieur Thibault, que pour des émissions de même nature, de même calibre, la Direction dépense moins d'argent au réseau français? Je fais allusion, par exemple, au programme «Sextant» et au programme «Sixties» au réseau anglais. Êtes-vous au courant des budgets?

M. THIBAULT: Monsieur Allard, vous en avez eu une illustration, l'autre jour, lorsque M. Desorcy vous communiquait cette information. Le budget de «Sel de la semaine» contre le budget de «Seven Days» est, je crois, la moitié. A peu près, plus ou moins. Le tiers? Bon! Un peu plus que le tiers.

Par ailleurs, passez du côté d'«Aujourd'hui», qui est une émission quotidienne d'une heure. Vous faites, avec le budget d'«Aujourd'hui», deux fois «Seven Days» ou à peu près. Bien sûr que c'est réel. M. Desorcy vous disait, d'après les propos de M. Ouimet lui-même, que les programmes au réseau français coûtent deux fois moins cher qu'au réseau anglais, à peu près? Et que c'est cinq fois moins cher les programmes au réseau anglais qu'au réseau américain. C'est à peu près cela? Vous avez une bonne idée de cela.

Et pourquoi? Je laisserais à M. Ouimet le soin d'y répondre quand il viendra sur la sellette à son tour. Il y a des raisons extrêmement nombreuses à une situation comme celle-là. Je ne dis pas que j'approuve, moi, personnellement, qu'il en soit ainsi. Je ne dis pas non plus que nous n'avons pas progressé énormément sur ce plan. Nous avons progressé beaucoup. Il fut un temps où il semblait que *opera mea itinera*, c'était l'affaire du réseau anglais. *Opera mea itinera*, c'est-à-dire «ma job, c'est de voyager», c'était l'affaire du réseau anglais. Mais, progressivement, le réseau français est arrivé à obtenir des moyens, à engager des initiatives d'assez grande envergure. Je pense surtout à nos premières séries avec «Premier plan», par exemple. Et nous avons débouché dans l'obtention de moyens plus considérables. Il est vrai, ce que vous dites, que nos budgets sont encore très inférieurs aux budgets du réseau anglais.

M. ALLARD: Vous avez mentionné, à quelques reprises, dans votre déclaration, vos rencontres avec M. Haggan, qui correspond, au réseau français, à vos fonctions. Est-ce que, pour occuper deux postes identiques, dans les deux réseaux, vos contacts, vos dialogues, vos relations ont été fréquentes ou ne l'ont pas été?

M. THIBAULT: D'abord, je dois dire que j'ai assumé, pendant deux ans, la supervision de l'émission «Aujourd'hui». J'ai été directeur du service pendant un certain nombre d'années. Au moment où il nous a été offert d'engager une grande émission magazine, en information, dans les affaires publiques, j'ai commencé comme directeur de service à l'engager, cette émission-là. Au bout de six mois, j'étais conscient qu'il y avait fort à faire encore pour la réussir et la bien établir. Et j'ai continué à travailler, directeur de service, comme superviseur grâce à la bonne collaboration de mon adjoint, qui est maintenant directeur de la télévision, Jean Blais.

A un moment donné, il devenait impérieux que je fasse un choix. L'expérience de production d'«Aujourd'hui» m'a tellement fasciné que j'ai décidé de plonger à la supervision d'«Aujourd'hui», et de lâcher la direction du service. J'y ai œuvré pendant un an et demi, et je crois avoir, avec la collaboration de mes confrères, réussi à faire un succès de ce magazine. Au moment de la réorganisation, alors que, précisément, des trous se faisaient un peu partout, et notamment dans le service, puisqu'on appelait Jean Blais à la haute direction de la télévision à Montréal, la Direction a consenti à ce que je retourne à la direction du service. Ceci pour vous expliquer que, pendant deux ans, je n'ai donc pas été en relation avec mon collègue anglais.

D'autre part, au moment où j'ai pris la direction du service, en juillet passé, quelques mois, en fait, se sont coulés avant qu'on commence à se mettre vraiment dans le bain. J'ai fait, dans le mémoire, un historique de nos relations entre le réseau anglais et le réseau français, qui, je pense, m'apparaît assez exhaustif et peut vous permettre de voir en quel sens, précisément, nous étions en train; et, je dois le dire aussi, en bonne partie, grâce à la stimulation sur ce plan du siège social, qui était fort intéressé dans la perspective des émissions du centenaire, notamment à voir nos deux services collaborer intensément à la réalisation de séries bilingues, je me suis donc engagé dans ce processus que je vous décris dans mon texte, processus qui m'apparaissait devoir devenir extrêmement fructueux. Nous avons fait vraiment—vous allez me dire: «C'est étrange, vingt ans ou davantage d'existence et vous vous découvrez les uns les autres», il faut dire que tout ce personnel est relativement nouveau,—la découverte les uns des autres. Nous avons surtout mis en commun une conception de la coopération entre les deux services qui, peut-être, diverge assez, substantiellement sinon radicalement, de la conception qu'en avait le siège social. Et nous avons débouché au Mont-Gabriel sur ce fameux projet dont on a entendu parler par après, le fameux projet «Quarterly Report», sur lequel Pat Watson devait être engagé au-delà de «Seven Days», l'année prochaine. Je vous prierais donc de référer à ces trois ou quatre pages de l'historique de nos relations que je fais dans mon mémorandum, et qui peut vous permettre d'avoir une réponse à votre question.

M. ALLARD: Une dernière question . . .

M. THIBAULT: Excusez-moi, je suis pas mal tout plein de mon sujet, et j'ai une matière abondante de renseignements à vous communiquer: je voudrais vous les communiquer le plus possible. D'autre part, je ne voudrais pas du tout vous empêcher de poser toutes les questions que vous voudriez poser. C'est pourquoi, si vous considérez vraiment, à certains moments, que je suis trop long ou que je suis à côté du sujet, ne vous gênez pas, je vous en prie, pour me le faire savoir.

M. ALLARD: Une dernière question, pour laisser le temps aux autres députés de vous questionner. Je ne sais pas si cette question est opportune, soyez bien à l'aise d'y répondre ou pas: les employés du réseau français de Radio-Canada sont constitués en syndicat.

M. THIBAULT: C'est juste.

M. ALLARD: Et ils recherchent, du moins par l'initiative de la CSN, certains groupes, du moins, à obtenir une reconnaissance d'unité de négociations sur le plan local qui leur aurait été refusée par le Conseil canadien des relations ouvrières. Êtes-vous d'avis que les employés du réseau français de Radio-Canada ont des problèmes tellement distincts des employés du réseau anglais, pour justifier une unité de négociations distincte? Cette question peut-elle vous être adressée à vous pour que vous puissiez donner votre opinion?

M. THIBAULT: Me permettriez-vous, monsieur Allard, de ne pas avoir d'opinion là-dessus?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: M. Allard n'insiste pas.

M. PRITTIE: Monsieur Thibault, je désire vous poser une question sur l'une de vos déclarations. La plupart de vos déclarations sont compréhensibles, mais j'ai une question à vous poser au sujet de l'une d'elles. Je vais vous la lire. Elle figure à la page C-8 de la version anglaise, et à la page 35 de la version française. Elle se lit comme suit.:

> L'administration devrait se préoccuper plutôt de fournir à son personnel de direction les moyens convenables d'évaluer ses émissions, de mieux connaître son auditoire et partant de le mieux servir. Autrement, nous en sommes trop souvent réduits à des suppositions, qui valent

autant que celles de l'administration et vice versa. Mais alors à qui de décider? A l'autorité? Je vous laisse le soin, messieurs, de répondre à cette question.

Qui voulez-vous désigner par «l'autorité», monsieur Thibault?

(*Texte*)

M. THBAULT: Précisément, monsieur Prittie, je fais allusion, là, à toute une conception de l'autorité qui m'apparaît irrecevable dans une entreprise comme la nôtre. L'autorité, comme je la définis là, avec un grand A, c'est l'autorité *ex cathedra*, c'est l'autorité qui se prononce parce qu'elle est l'autorité, c'est l'autorité qui a le loisir de nous infliger une décision incompréhensive, injustifiable, et aussi incommunicable. Nous touchons là à un problème fondamental. Je ne suis pas contre l'autorité dans une entreprise, au contraire. Je crois que si nous étions contre une autorité dans une entreprise, nous nous détruirions tous les uns les autres. Chacun à notre niveau de responsabilités, nous avons besoin de disposer d'une autorité, depuis le siège social jusqu'au réalisateur. Cette autorité-là, avec un grand A, pour moi, est péjorative. Pour moi, elle est négative. Pour moi, elle s'exerce souvent de façon incompréhensive et injustifiable, et par conséquent, incommunicable. Autrement dit, une autorité qui s'exerce avec discernement dans les formes, à l'intérieur des structures établies, selon des fonctions définies en relation avec les responsables aux divers niveaux. La notion d'autorité à ce moment-là est une notion éminemment complexe. Ce n'est pas une notion toute simple à laquelle on réfère comme à la notion de toute autorité venant de Dieu et devant engager, par conséquent, un consensus immédiat. Est-ce que je me fais comprendre?

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Vous avez bien fait voir, tout au long de votre mémoire, que, selon vous, la direction devrait nommer des directeurs bien qualifiés aux affaires publiques et les laisser se charger des programmes. Est-ce exact?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je ne le dirais pas de façon aussi absolue et aussi catégorique, mais je ne serais pas très loin de votre pensée. L'autorité, encore une fois, se partage, ne l'oubliez pas. L'autorité n'est pas inconditionnelle et n'est pas inconsidérée.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Mais vous avez répété tout le long qu'il y a eu un manque; que le siège social n'a pas laissé les directeurs faire le travail qu'ils devraient et exercer convenablement leur jugement. Cela résume bien vos idées, je pense.

• (8.30 p.m.)

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dirais, peut-être. Je voudrais la nuancer davantage, mais cela prendrait trop de temps pour le faire.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: J'ai dû résumer passablement le mémoire.

Puis-je vous soumettre une question pratique qui se pose probablement à la direction de la Société? Quand vous faites des émissions qui prêtent à controverse, il y a des plaintes, des plaintes entendues à la Chambre des communes et des plaintes émanant du public qui téléphone et écrit. Ces plaintes sont adressées ordinairement au président de la Société et aux vice-présidents des réseaux, et non pas à vous ni à M. Haggan, j'imagine, vu que les gens ne vous connaissent pas. Quelle devrait être l'attitude de la direction de la Société, selon vous, en face de ces plaintes. Devrait-elle dire: «Cela ne nous regarde pas, mais relève des directeurs». Quelle devrait être leur réaction aux plaintes reçues au sujet des émissions à controverse?

(*Texte*)

M. THIBAULT: C'est une énorme question. D'abord, il faut bien convenir que les réactions, elles vont à tous les niveaux. Vous en avez au siège social, vous en avez au niveau de la direction de l'information, vous en avez au niveau de la direction du service, vous en avez au niveau de la direction des superviseurs, vous en avez au niveau de la direction du réalisateur, vous en avez à tous les niveaux. Ce qui fait que justement, comment va-t-on être capables de se sensibiliser valablement à l'ensemble et au détail de ces réactions-là? Je vous avoue que je n'ai pas encore trouvé beaucoup de réponses à une question énorme comme celle-là. Le président, lui-même, dans plusieurs de ses discours, que j'ai relus m'en venant en train ce soir, donne des réponses qui pour le personnel de la maison sont très satisfaisantes. Ainsi il détaille très bien; il fait dans un discours, notamment adressé après la pétition des femmes, des 80 mille femmes contre, je crois, «Seven Days,» sur l'abus de la violence et ainsi de suite, le président s'adresse, je crois que c'est ici, à Ottawa, au «Womens Club». C'est un discours qui porte en bonne partie là-dessus; il traita précisément de ce que c'est que cette réaction. Comment cette réaction est multiple, comment elle est complète, comment c'est extrêmement difficile d'y voir clair, parce que, voyez-vous, nous n'avons pas les moyens d'y voir clair, Vous recevez 100 téléphones après une émission; vous avez eu 500,000 spectateurs, que valent ces 100 coups de téléphone-là? A venir jusqu'ici, on s'est dit, c'est 100 coups de téléphone. Point. Est-ce que nous sommes capables, à partir de là, d'être affolés et puis de nous dire que ces 100 coups de téléphone-là représentent certainement le dixième, le cinquième de ce public qui a été à l'écoute? On ne le sait pas. Vous avez donc affaire à un ensemble de réactions qui sont tellement diversifiées, qui viennent de milieux tellement différents, qui partent même à l'intérieur, disons, du grand Montréal métropolitain. Vous pouvez avoir la ménagère qui va réagir: vous pouvez avoir l'homme de la rue qui va réagir: vous pouvez avoir l'intellectuel qui va réagir, vous pouvez avoir le représentant d'une association qui va réagir. Quelles sont les dominations communes à cette réaction-là qui vont nous permettre d'y voir clair? Je vous avoue que, moi, homme de programme, j'y perds là mon latin. Depuis plusieurs années, on est convenu de demander à notre direction: équipez-nous donc le plus possible de moyens pour y voir clair. J'emploie cela dans mon mémoire, de moyens pour y voir clair; et les moyens pour y voir clair, j'admets qu'ils sont coûteux à élaborer: mais dans une entreprise de programmes qui dépense ce qu'elle dépense pour rejoindre un public avec son programme, l'évaluation de ce programme, l'évaluation de la réaction publique à ce programme, l'évaluation du milieu auquel ce programme s'adresse, voilà des questions vraiment capitales auxquelles pour pouvoir répondre dans l'ensemble, nous ne disposons que de travaux extrêmement limités, sporadiques, partiels, qui nous permettent de découper des tranches ici ou là à l'intérieur d'un vaste public donné, et puis de l'analyser tout particulièrement. Ainsi nous avons fait une étude pour un exemple sur le public spectateur de «profit d'adolescents». Voilà une initiative au plan «audience research» qui nous a beaucoup servi pour voir justement comment nous arrivions à rejoindre ce public-là, à le sensibiliser, si nous allions trop loin, si nous lui apportions suffisamment et ainsi de suite.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Je me rends compte de toute l'ampleur de la question, mais j'essayais de traiter d'un problème pratique de la direction, soit les plaintes.

Vous avez demandé une plus grande responsabilité à votre niveau pour diriger votre service. Vous êtes prêt à prendre cette responsabilité et à répondre de ce qui se passe aux émissions que vous dirigez, est-ce bien cela?

M. THIBAULT: Oui.

M. PRITTIE: Puis-je vous demander une chose? Pensez-vous que l'administration est trop sensible aux plaintes et aux critiques reçues des téléspectateurs, ou du Parlement, au sujet de certaines émissions? Y est-elle trop sensible?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Ah là, monsieur Prittie, si vous me demandez le Parlement, c'est autre chose. Me demandez-vous le Parlement ou le public en général? Si vous me demandez le Parlement, puis l'homme politique, vous m'engagez dans une réponse qui va me mener loin et que j'éprouve le besoin d'élaborer longuement; si vous me demandez en général, c'est une autre affaire.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Je ne parle pas des opinions des députés, exprimées sous forme de mesures législatives ou de motions; je parle des interventions des députés qui se lèvent pour se plaindre d'une chose parue à une émission d'art dramatique comme *Festival*, ou à une émission comme *Seven Days*. Encore une fois, je relève dans l'article de sir Hugh Greene le titre «Indépendance et pressions», et c'est de là que s'inspire ma question. La direction se fait-elle trop de souci au sujet des plaintes?

Je passe à la question suivante. Le président a déclaré que Radio-Canada n'a pas de point de vue. Il m'a paru bien évident, à la lecture de votre mémoire, que vous n'êtes pas d'accord sur ce point. Vous avez mentionné que la radio et la télévision sont des «forces» changeantes, et vous avez intitulé un paragraphe *Notre caractère «éditorial»*.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Vous êtes à quelle page, monsieur Prittie?

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Vous avez intitulé un paragraphe *Notre caractère «éditorial»*.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je voudrais me resituer dans mon propre mémoire, s'il vous plaît?

Une VOIX: Page cinq.

M. THIBAULT: Page cinq, merci. En anglais, quelle page avez-vous, monsieur Prittie? Nous avons fait vite cette traduction et nous avons été obligés justement d'user d'une pagination un peu fantaisiste.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: A peu près la même chose. Vous avez mentionné . . .

M. THIBAULT: Oui, notre caractère «éditorial», page 5.

M. PRITTIE: Vous avez cité sir Hugh Greene. Vous avez dit que Radio-Canada devait parfois devancer l'opinion publique. Pour moi cela signifie que vous ne pouvez pas faire tout cela en gardant toute votre objectivité. Vous-même avez déclaré que vous faites un choix des programmes, un choix des sujets, un choix des personnes pour les présenter, et que tout cela est du travail de nature éditoriale d'une façon ou d'une autre.

J'essaie de concilier cela à la déclaration du président, qui a dit que Radio-Canada n'avait pas de point de vue.

J'essaie de découvrir quelle est la meilleure façon d'effectuer ce travail de nature éditoriale à l'avenir. La Société devrait-elle en quelque sorte adopter l'attitude des journaux, qui ont des chroniqueurs et qui disent: «Les opinions exprimées ici ne sont pas celles du journal. Ce sont celles de Walter Lippman», ou de quelqu'un d'autre.

Il est difficile de poser la question de façon précise. On veut être objectif dans les émissions de nouvelles. Nous sommes tous d'accord pour ce qui est des émissions de nouvelles. Mais dans les émissions genre revue, on veut prendre une tournure éditoriale. Pensez-vous qu'on devrait le faire? Qui assume la

responsabilité des opinions émises? La Société peut-elle se décharger de toute responsibilité en disant: «Ce n'est pas notre opinion, mais celle de *Seven Days*, ou de *Le sel de la semaine*» exactement comme un journal dirait: «Ce n'est pas l'opinion de la direction, mais celle du chroniqueur que nous avons engagé.»

(*Texte*)

M. THIBAULT: D'abord, si je me suis bien exprimé dans mon mémorandum, je n'ai pas prétendu, voyez-vous, que Radio-Canada doive être éditorial tout le temps. Je n'ai pas prétendu que les activités en affaires publiques et en nouvelles de Radio-Canada doivent être essentiellement, fondamentalement, des activités éditoriales. Tout d'abord, j'ai insisté longuement pour montrer le fait d'un caractère éditorial indirecte et qui porte simplement sur des choix de sujets, qui porte sur des choix d'invités, qui porte sur des options fondamentales dans des orientations de programmes et ainsi de suite; j'ai également fait voir comment on avait évolué pour y arriver, libérant l'animateur, et libérant aussi certains genres de sujets, pas tous les sujets. Ainsi sur la peine de mort, sujet qui a été débattu au Parlement, je ne nous vois pas prendre une position éditoriale là-dessus, précisément; voilà le Parlement qui est saisi de toute la question, voilà les députés qui discutent de tout ce problème qui est soumis à leur conscience d'hommes publics. Je ne vois pas Radio-Canada, à ce moment-là, entrant en campagne pour ou contre la peine de mort. Je crois que là, ce qui est fondamental c'est de refléter cette discussion qui se fait au Parlement, où précisément nos hommes politiques sont en mesure d'essayer d'y voir clair au nom de leurs électeurs. Qu'est-ce que nous allons faire à ce moment-là? Nous allons organiser des émissions à panels, nous allons organiser des documentaires, nous allons tenter de faire voir ce qui peut y avoir de pour, ce qui peut y avoir de contre à l'intérieur d'un problème comme celui-là. Nous allons tenter d'éclairer tous les aspects de la question, et si le public, au bout de l'année, y trouve son profit, grand bien lui fasse. Autrement dit, il y a donc des limites au caractère éditorial de notre entreprise. Et quand j'ai fait ce long historique de l'évolution de notre entreprise, c'était pour le démontrer, tout comme le président d'ailleurs lui-même qui est arrivé à cela, et c'est à dessein que je l'ai cité. Le président dit: Nous ne devons jamais craindre de montrer notre société moderne tel qu'elle est, même si le tableau peut paraître inquiétant et désagréable; nous ne devons jamais craindre de faire face aux idées nouvelles, aux innovations, ainsi qu'aux nouveaux modes de pensées. Voilà où précisément, prenant des options aussi fondamentales que celles-là, nous devenons très précisément éditoriaux, nous n'en sortons pas, et plus encore nous risquons fort, précédant en cela une grande partie du public, nous risquons fort de devenir ce qu'on peut appeler des avant-gardistes de la pensée—avant-gardiste est un bien fort mot, remarquez bien: bien souvent, on n'a pas l'avant-garde très loin, mais quand même. Est-ce que je me fais comprendre, monsieur Prittie? Cela me paraît bien fondamental de préciser ma pensée à ce stade-ci, parce que si j'ai laissé l'impression aux membres de ce comité que je prétendais dans mon mémoire que Radio-Canada était nécessairement éditorial à l'intérieur de toutes ses activités d'informations, nouvelles ou affaires publiques, je vous ai laissé une très mauvaise impression. Je ne crois pas que mon mémoire vous donne cette impression-là.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: On nous a transmis plusieurs documents, que vous avez probablement eus vous-mêmes. L'un s'intitule «Les émissions politiques et controversables, Règle n° 65 (1)» un autre «Ligne de conduite et procédure à suivre dans les émissions satiriques», un autre «Ligne de conduite et procédures à suivre, n° 65(6), Émissions d'affaires publiques—L'animateur et les personnalités de l'émission» et un autre «Les affaires publiques à Radio-Canada. Résumé des objectifs, des principes et des organisations.

Ces exposés vous permettent-ils d'agir comme vous l'entendez et de faire le genre d'émissions que vous croyez devoir faire? Vous suffisent-ils à vos fins, ou estimez-vous qu'il faut les modifier pour que vous puissiez faire le genre d'émissions d'affaires publiques que vous estimez devoir faire?

• (8.45 p.m.)

(*Texte*)

M. THIBAULT: Il faudrait faire un peu l'historique de ce genre de «policies» et d'instructions qui nous arrivent. Je signale dans mon mémoire que bien souvent des «policies» sont inspirées par le bas, comme c'est normal. Progressivement, vous engagez des animateurs, sur le terrain, dans une pratique de leur rôle, tel que progressivement ils modifient la conception traditionnelle qu'on se faisait de l'animateur. Enfin, le siège social va bien être obligé, progressivement, avec les résistances qu'il peut y avoir avec cette évolution-là—va bien être obligé, à un moment donné, de s'asseoir et de dire: «Qu'est-ce qu'on fait, on va trop loin avec cela»; ou bien: «Il est peut-être temps d'aller jusque-là». Et là, on peut s'installer avec notre siège social,—ce n'est pas arrivé souvent cependant —et puis faire le point là-dessus. Il est arrivé que certaines instructions ont été, avant leur rédaction définitive, communiquées par la vice-présidence au programme, ou par M. Allman, ou par son adjoint, M. Bennett, et que j'ai eu le loisir de discuter avec lui de ces formulations-là. Maintenant, ce sont des formulations, convenez-en avec moi, qui prêtent là aussi à interprétation. Vous n'êtes pas là aux prises avec des instructions tellement rigides où vous pouvez dire deux plus deux font quatre, puis tirer la ligne. Bien sûr que non. On est donc dans un champ extrêmement mouvant d'opération, où il y a latitude considérable encore d'opération. Mais, ce qui m'importe c'est l'esprit d'une directive. C'est là, je crois, que nous sommes capables de travailler. A partir du moment où vous convenez de l'esprit d'une directive donnée, comme dans le cas, disons, de la direction sur les animateurs, que vous connaissez bien, je ne voudrais pas que mon siège social, nous voyant pratiquer cette directive-là, la désavoue pour nous dire: ça n'a jamais existé. Au contraire, ça a existé. On a progressivement libéré le rôle de l'animateur, on a progressivement libéré son engagement aussi; on a débouché dans les formules que je vous raconte dans mon mémorandum au plan des magazines surtout aux affaires publiques qui ont joué un rôle considérable sur ce plan. Pourquoi sommes-nous allés jusque-là? Précisément, parce qu'à un moment donné, nous avons pris conscience que les affaires publiques devaient devenir dynamiques, devaient devenir vivantes, qu'il était temps presque de les sortir d'une chose un peu empoussiérée; des conceptions traditionnelles de neutralité d'objectivité, d'impartialité, nous sclérosaient, peut-être, nous empêchaient d'évoluer parallèlement d'autre part, à toute une entreprise privée, qui, elle, vous le savez, ne craignait pas d'engager des animateurs et de les faire fonctionner à pleine vapeur, au plan de leurs expressions personnelles d'idées. Des gars qui prenaient le micro pendant une heure et deux heures de temps, et qui avaient le loisir, cinq jours par semaine, d'exprimer toutes leurs opinions sur tous sujets qu'ils y connaissent quelque chose ou qu'ils n'y connaissent rien, et qui se faisaient un «build up» tel de popularité à même ce privilège qu'on leur donnait, et qui faisait qu'on avait l'air vraiment, nous autres, à côté, des enfants pauvres avec notre neutralité, notre impartialité et notre objectivité. Je pense que je vous résume assez bien le fond d'évolution de notre affaire. Je m'excuse d'avoir été si long.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Très bien. C'est l'attitude et l'esprit.

M. THIBAULT: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Prittie, je devrais vous prévenir que c'est votre dernière question.

M. PRITTIE: Et la politique écrite est imposée.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur Thibault, excusez la banalité de la question; mais, à toutes fins pratiques, est-ce que ça va si mal que cela, aux affaires publiques, à Radio-Canada?

M. THIBAULT: Non, votre question n'est pas banale, monsieur Prud'homme, mais elle m'apparaît tellement générale que je ne serais pas en mesure d'y répondre.

M. PRUD'HOMME: Aux affaires publiques?

M. THIBAULT: Oui, mais je ne serais pas en mesure d'y répondre. J'aimerais que vous me la précisiez.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que ce n'est pas dans la nature des choses que ces conflits entre les affaires publiques et ceux qui les dirigent...

M. THIBAULT: Je crois l'avoir dit, monsieur Prud'homme. Je crois avoir dit dans mon mémorandum que, pendant dix ans, les affaires publiques ont eu la vie dure à Radio-Canada. Et quand je dis que les affaires publiques ont eu la vie dure c'est que, je le conçois très bien, chez les affaires publiques, qu'est-ce que vous voulez, c'est le..., comment on appelle cela? le «turmoil matter»? Est-ce une bonne expression? C'est ça, les affaires publiques. Je conçois très bien que ce soit extrêmement difficile. Depuis dix ans que je suis à la direction du service,—vous le savez d'ailleurs vous-même,—nous avons été traités d'avant-gardistes, de gauchistes, de socialistes, peut-être de communistes, d'indépendantistes, de séparatistes, et quoi encore?

Alors ces accusations-là, vous pouvez bien vous l'imaginer, ce sont des accusations qui nous sont venues de l'extérieur, auxquelles la direction a fait face extérieurement, d'une façon que, moi, je crois assez courageuse, dans son ensemble. Assez curieusement, une fois que notre Direction ait fait face à la musique ou à l'orage par devant, la façon avec laquelle elle se retourne par en dedans, ce qui revient ne se ressemble plus du tout. Nous sommes aux prises, et, depuis dix ans, a cessé notre aventure. Mais je considère cela normal. J'aime bien, moi, «challenger» une direction, j'espère qu'elle l'aime aussi cette direction, d'être «challengée». Parce que, avoir affaire dans une entreprise comme la nôtre, à des «guessmen» du haut en bas de la structure administrative, je vous assure que vous pourriez vous réveiller avec de drôles de surprises au bout du compte. Moi, je voudrais qu'à chaque niveau de responsabilités, vous ayez des hommes qui soient des «challengers», et c'est essentiel. Or, ce qui est arrivé depuis dix ans, c'est cela. Avant moi, vous avez eu Raymond David à la direction du service des affaires publiques. Raymond David est maintenant le directeur général adjoint de M. Ouimet. Il occupe donc une fonction drôlement responsable. Or, j'ai entendu certaines sortes d'accusations pesées contre Raymond David, bien sûr, où on s'interrogeait très sérieusement sur la sorte de nationalisme qu'il pratiquait, s'il n'était pas sur les bords un peu indépendantistes, et ainsi de suite. Mais je n'en fais pas exploit, je n'en fais pas scandale non plus. Il se peut fort bien tous, les uns les autres se questionner de cette façon-là, «to question ourselves» à l'intérieur de l'entreprise. C'est sain, c'est même essentiel. Si on ne le fait pas, on a à faire face à des robots, à la fin. On va se retrouver avec une organisation de robots.

M. PRUD'HOMME: Donc, si tout se mettait à bien aller, sûrement que les affaires publiques y perdraient?

M. THIBAULT: Ah! Je ne comprends pas. Pourquoi dites-vous que les affaires publiques y perdraient?

M. PRUD'HOMME: J'appuie sur ce conflit que vous voyez aux affaires publiques,—je reviens toujours aux affaires publiques, parce que la sensibilité

du sujet sera toujours la même. C'est normal, d'une part, ça vous l'admettez, je pense bien; d'une part, la direction du siège social, comme vous l'appelez, cherche par tous les moyens possibles, comme toute direction dans n'importe quelle entreprise, de ne pas avoir de troubles, alors que c'est le...

M. THIBAULT: Là, monsieur Prud'homme, je ne vous rejoindrai pas jusque-là.

M. PRUD'HOMME: Donnez votre opinion, on est ici pour cela.

M. THIBAULT: Je ne vous rejoindrai pas jusque-là.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Non, mais écoutez. Une chose que je voudrais bien clairement établir, avant de continuer de vous questionner, c'est que je ne vous donne pas mes opinions personnelles. Je vous pose des questions. Vous comprenez? Parce que quand je parle d'indépendantiste, quand je parle d'avant-gardiste, c'est simplement des questions que je vous pose; ça ne veut pas nécessairement dire que ça reflète ma pensée, que je suis pour ou contre; ça n'a aucune espèce d'importance. Vous admettez que les membres du comité se doivent d'être impartiaux, de ne pas avoir de partis-pris, passez-moi le mot, soit pour la direction, soit non plus pour les gens qui comparaissent actuellement. C'est notre rôle d'essayer d'être impartiaux.

M. THIBAULT: Vous avez parfaitement raison.

M. PRUD'HOMME: J'admets que c'est très difficile pour certains membres du comité, comme pour moi. Notre rôle c'est celui que je vais essayer de remplir en vous questionnant. Vous voyez, je pense que nous sommes sur un meilleur terrain.

M. THIBAULT: Je vous remercie de cette explication.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que vous croyez qu'il y a ingérence ou qu'il y a déjà eu ingérence des hommes politiques fédéraux dans la question des affaires publiques à Radio-Canada, d'après votre expérience passée et surtout actuelle?

M. THIBAULT: Écoutez, vous avez bien mentionné des hommes politiques fédéraux?

M. PRUD'HOMME: Fédéraux.

M. THIBAULT: C'est important cela.

M. PRUD'HOMME: Oui, je reviendrai au reste.

M. THIBAULT: Moi je dois vous dire que personnellement, je n'ai pas eu expérience d'ingérence d'hommes politiques. Entendons-nous? Quand vous parlez d'ingérence, je pense à une ingérence clandestine, qui veut faire pression de façon occulte pour éliminer certains sujets de l'horaire ou pour éliminer certains invités, certaines sortes d'invités. Je n'ai pas eu d'expérience personnelle de cela. Il n'y a que du ouï-dire sur ce plan-là. Alors le ouï-dire, je ne suis pas intéressé à en faire état ici. Il y a plus important que cela. Il y a la réaction très franche de l'homme politique, de parti politique, d'association; réaction à un sujet donné, qui l'implique et qui le laisse insatisfait. Ainsi, je vais vous donner des exemples. Et là-dessus, permettez-moi, j'ai pris de bonnes notes, permettez-moi de vous en donner quelques-uns.

Ainsi, M. Wagner et le camion anti-émeute; nous avions fait cette série-là à «Aujourd'hui», pendant une semaine. C'est très clair que c'est une série qui n'a pas eu l'heur de plaire, certainement à Me Wagner. Mais cette réaction-là, officielle, de l'homme politique, qui est citoyen comme tout le monde, qui a droit comme tout le monde, de formuler des critiques sur cette entreprise publique qu'est Radio-Canada, moi j'en suis, j'en suis tout à fait; ça va peut-être vous étonner.

Que Marcel Prud'homme, un jour ou l'autre, fasse savoir officiellement qu'il n'est pas d'accord avec une sorte de commentaire qui a été fait, je pense qu'il a droit à son opinion et j'ai droit de la respecter et de la considérer, et mon siège

social avec moi. Mais, ce n'est pas cela qui m'intéresse; c'est plutôt justement le cas que l'on va faire de votre intervention. C'est là que nous avons de sérieux problèmes. Parce que, voyez-vous, en tout respect pour vous, messieurs du comité parlementaire, je pense que l'homme politique qui intervient a droit de voir évidemment son intervention, je veux dire officielle, pas son intervention clandestine; là je n'en suis pas du tout et le jour où il y en aurait et le jour où on y consentirait, le jour où on apprendrait qu'en général on y consent, je pense bien qu'il y aurait quelque chose de pourri là, dans notre affaire; je ne sais pas si vous en convenez avec moi. Et cette autre sorte d'intervention directe, je suis prêt à la «challenger». Je pense que mon siège social doit être prêt également à la «challenger». Je m'interroge souvent cependant, et mon personnel aussi, sur l'esprit et la manière avec laquelle mon siège social et ma haute direction font face, même à cette sorte d'intervention. D'abord, il faut vous dire une chose, c'est que nous ne savons jamais trop s'il y a eu ou non intervention politique clandestine, comme je vous l'ai définie, à l'origine d'une investigation par le siège social. On ne sait pas trop trop, des fois. Oui, évidemment, si l'intéressé a communiqué sa protestation aux journaux, comme, disons, dans le cas de Bona Arsenault. Bona Arsenault envoie un télégramme officiel, et là je suis avec les hommes politiques provinciaux que j'ai descendu là . . . C'est pas flatteur pour les hommes politiques provinciaux. De toute façon, je reste dans le cadre des considérations sur l'influence d'hommes politiques ou «bobying at large».

M. GRÉGOIRE: Vous parlez des libéraux ici?

M. THIBAULT: Alors à ce moment-là, il ne semble pas y avoir de problème, mais le problème y est dans la façon avec laquelle, à l'intérieur, on va y réagir. S'il n'y a pas eu communication officielle de cette sorte à l'extérieur, on apprend à un moment donné par ouï-dire, vérifiable ou vérité, qu'il y a eu intervention, et là l'affaire se complique singulièrement. Dans le passé, vous le savez, on a été aux prises avec un certain nombre d'accusations, je vous l'ai dit, de nationalistes, d'avant-gardistes, de gauchistes, de communistes, des accusations de partout; vous savez que ces accusations venaient également d'hommes politiques. Plus près de nous, nous avons eu les accusations de séparatisme, de laïcisme, de syndicalisme, qui se sont inscrites dans le même circuit.

Au plan donc, comme je vous le disais tantôt, des déclarations et des prises de position officielles, notre siège social et notre haute direction nous donnent le sentiment de se bien défendre. Ainsi, je voyais dans un des discours de M. Alphonse Ouimet, une défense sur ce plan où il disait «un séparatiste on le voit dix fois», alors qu'il est apparu qu'une fois, pour un autre qu'on ne voit qu'une seule fois parce qu'on est «traumatisé» évidemment à la parution du séparatiste en question. C'est à l'intérieur de la maison, après nous avoir couvert publiquement que c'est de bonne guerre, à l'intérieur de la maison comment les choses se passent et c'est là vraiment qu'il y a un sentiment de malaise considérable. On a l'impression qu'on est paniqué à la moindre protestation politique, comme si chaque fois on se sentait pris en flagrant défaut. Là je vous donne un sentiment d'acception diffuse à l'intérieur de l'entreprise. Est-ce que notre siège social, dans ce contexte-là, se sent profondément insécurisé par une erreur, disons—parce qu'on en commet des erreurs, comme tout le monde,—comme si on avait péché contre un dogme et puis une morale immuable, comme si une erreur ne se corrigeait pas, était en définitive déterminante. Nous nous retrouvons surtout à ce moment-là, en très profond désaccord parfois sur le grief qui nous est soumis par notre direction générale. Et le meilleur cas que je peux vous donner, c'est le cas Bona Arsenault.

• (9.00 p.m.)

M. PRUD'HOMME: Comme je l'ai dit tantôt, lorsqu'il s'agit d'un sujet qui est débattu, par exemple à la Chambre des communes—je pense, par exemple à la

peine de mort. Ça me semble en opposition absolue avec votre opinion mais assez près de ce que nous a dit M. Haggan ou M. Leiterman, ça n'a pas d'importance. Délibérément, je crois que nous avons favorisé un côté. Je suis d'autant plus à l'aise, que même si ça peut vous surprendre, j'ai voté pour l'abolition de la peine de mort. Ça semble entrer à ce moment-là en contradiction avec la section anglaise, qui, délibérément, a sûrement opté pour l'abolition de la peine de mort. Ça me semble en opposition avec ce que vous venez de nous dire.

M. THIBAULT: Je vous disais tantôt, il n'y a pas de dogme immuable là-dedans. C'est pour des raisons différentes, peut-être à cause d'une population sensibilisée différemment. Il y a des interprétations à faire à ce moment-là. Nous les faisons nous-mêmes. Je peux me tromper aussi, en vous disant et en disant à mon personnel: «Nous n'éditorialisons pas sur ce sujet; il est devant le Parlement et puis tous les parlementaires ont à en décider; le temps est venu de leur fournir le loisir de nous faire part de leurs idées.» Et nous l'avons fait dans une émission, notamment, et je me souviens que M. Grégoire y participait. Il était à ce moment-là assez peu fixé sur la position à prendre là-dessus. Nous l'avons fait, précisément, et nous avons invité quatre représentants de partis à «Cartes sur Table», histoire de prendre le pouls du Parlement, précisément, et de savoir comment les positions, qui n'étaient plus des positions partisanes à ce moment-là, se prenaient chez des individus parlementaires à l'intérieur de cette question au Parlement. Moi, je conviens de cela; avec mes collaborateurs, on allez du côté du réseau anglais et vous pouvez déboucher sur une interprétation convient qu'on n'éditorialise pas pour des raisons comme celles-là. Vous vous en différente, qui n'apparaît pas nécessairement condamnable.

M. PRUD'HOMME: Sensibilisé, pas sensibilisé de la même manière...

M. THIBAULT: Peut-être, exactement. Mais là ils n'ont peut-être pas plus de moyens que nous pour en juger, remarquez bien. Quand M. Grégoire faisait état du travail qu'il avait fait à l'intérieur de son comté, pour tenter de prender le pouls précisément, des ses électeurs, sur le problème, je pense que voilà un genre de travail de prospection et de sondage d'une opinion qu'il a fait et qui n'est pas possible, bien sûr, pour chacun, et qui d'autre part, confié, disons, à une équipe en recherches sociales, pourrait peut-être nous faire déboucher sur des conclusions telles, qui nous permettent d'éditorialiser sur le sujet. Je vais vous donner un autre exemple d'éditorialisation possible, là-dessus, qui est à mon sens beaucoup plus grave que la peine de mort. *Maclean*, suite à la déclaration du président, déplorait justement notre dépendance américaine autant culturelle et économique. Voilà un beau canevas de production, justement pour «Seven Days», ou «Le Sel de la Semaine» ou «Aujourd'hui». Nous pourrions éditorialiser en heurtant peut-être 35, 40, 60 p. 100 de l'opinion canadienne qui est favorable en partie à la fusion.

M. PRUD'HOMME: M. Thibault, comment réagissez-vous...?

M. THIBAULT: Est-ce que je réponds bien à vos questions, monsieur Prud'homme?

M. PRUD'HOMME: Oui. Jusqu'ici, moi ça me satisfait. Mais, je voudrais bien avant de poser la prochaine question, que nous nous entendions bien, n'est-ce pas; à la suite de nos déclarations de jeudi dernier, sur le fait que les questions que l'on entend, que nous avons eu le devoir de vous poser...

M. THIBAULT: Ne vous en faites plus, j'ai bien compris cela.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Ne pourrions-nous pas éviter un débat entre M. Prud'homme et M. Thibault et nous en tenir aux questions et réponses?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Pour moi, il n'y a pas de débat.

M. PRUD'HOMME: Comment réagissez-vous, à cette question, non, mais aux

commentaires voulant que Radio-Canada, section française,—et je ne dirai pas aujourd'hui le mot «infesté», je trouve que c'est un mot malheureux que j'ai employé,—semble, à tort ou à raison, vous me direz, devenue l'officine de l'indépendantisme, surtout dans les affaires publiques?

M. THIBAULT: Monsieur Prud'homme, je suis bien heureux que vous me posiez cette question. D'abord, je dois vous dire la-dessus que vous pouvez bien vous imaginer que ce n'est pas la première fois que je me fais poser cette question, que mon Siège social me l'a posée à plusieurs reprises.

M. PRUD'HOMME: Je vous l'ai déjà posée d'ailleurs à la Place des Arts.

M. THIBAULT: Oui, oui, je me souviens très bien. Nous avons eu de sérieuses discussions sur le sujet. Ma position fondamentale a toujours été celle-ci. Il y a les hommes qui peuvent être indépendantistes, il y a les hommes qui peuvent être socialistes, il y a les hommes qui peuvent être créditistes, il y a les hommes qui peuvent être libéraux ou conservateurs. Supposons que par un concours de circonstances, il se serait effectué à l'intérieur de Radio-Canada une sorte de noyautage, comme celle à laquelle il a souvent été fait allusion. Moi, ce qui m'importe,—et je dois d'abord vous dire que je ne suis pas séparatiste,—c'est que, en tant que chef de mon service, les activités du service ne soient pas des activités qui soient au plan de cette thèse politique, ne soient pas favorables d'abord, engagées non plus, soient bien équilibrées d'autre part. Le séparatisme est un des problèmes qui ont agité l'opinion publique depuis quelques années de façon considérable, de façon impérieuse. Il arrive donc, que Radio-Canada, même si Radio-Canada, et j'aimerais pouvoir revenir la-dessus un jour, a ses responsabilités, je ne dirais pas de promoteur,—je mets çà entre guillemets et avec de très sérieuses réserves,—de promoteur de l'unité nationale. Moi, je n'y crois pas du tout. J'y reviendrai un jour. Mais il arrive que Radio-Canada, quand même, est là pour être un service national. Il arrive que Radio-Canada a à servir tout ce pays, il arrive que Radio-Canada a à servir tout ce pays dans les deux langues, à couvrir le plus possible tout ce pays au plan de ces problèmes, bien sûr. Mais il est arrivé depuis une demi-douzaine d'années, à la fois un phénomène de révolution tranquille, à la fois un phénomène d'indépendantisme qui s'est intégré à l'intérieur de ce phénomène de révolution tranquille. Radio-Canada, réseau français, affaires publiques, a-t-il été sur ce plan-là démesuré dans le reflet de cette réalité, dans le «challenging» de cette réalité. On a eu ces sortes d'accusations; nous avons fait nos travaux d'évaluation, parce que dites-vous bien que sur des questions aussi délicates que celles-là, aussi controversées que celles-là, un chef de service responsable, doit voir précisément à ce qu'il y ait à l'intérieur des émissions une représentation vraiment judicieuse des interventions, équilibrées aussi, plus représentatives également. Or, je n'étais pas chef de service à ce moment-là, j'étais rendu à «Aujourd'hui», moi. Ça date du 9 avril 1964. Cette note de service que le directeur de la télévision, maintenant Jean Blais, qui était auparavant mon chef de service alors que je supervisais «Aujourd'hui», adressait à la haute direction sur le sujet. A cet égard, vous me permettez de citer...

M. PRUD'HOMME: Est-ce qu'on pourrait vous demander de déposer le document?

M. THIBAULT: Je pourrais le déposer oui, je n'ai pas d'objection. Excusez-moi, monsieur le président, je voudrais vous poser cependant une question. C'est la première fois que je cite un document maison. Est-ce que j'ai le droit de déposer, le devoir de déposer un document maison ou si je dois m'en abstenir, en y référant seulement?

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Dans le passé, nous nous en sommes tenus à la pratique suivante. Si le document appartient au témoin, il est libre de le déposer, mais

s'il appartient à la Société, nous demandons à celle-ci, par courtoisie, si elle voit les objections à le déposer.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Quand vous dites que c'est un document qui nous appartient, dans nos fonctions responsables de directeur de service ou de superviseur, je dois dire qu'il n'y a pas de document qui nous appartienne en propre, c'est-à-dire qui appartienne à Marc Thibault. Ces documents sont les documents de Marc Thibault, superviseur d'«Aujourd'hui», ou de Marc Thibault, directeur du service des affaires publiques. Et c'est un document qui est à l'adresse de toute une direction également. C'est donc un document maison. Ce n'est pas un document personnel, c'est un document confidentiel d'opération. Est-ce qu'à ce moment-là, j'ai droit de produire le document, ou dois-je m'en abstenir?

(*Traduction*)

M. P.-M. OLLIVIER (*secrétaire-légiste et conseiller parlementaire*): Monsieur le président, dans un cas comme celui-là, je pense qu'il faudrait obtenir le consentement des deux parties. Il est possible que l'administration s'y oppose, puisque c'est un document de travail.

M. PRITTIE: Monsieur le président, des documents confidentiels ont été déposés déjà. Il y en a un, le n° 65-6, au sujet de la ligne de conduite des émissions. Mais, je pense, moi aussi que nous devrions consulter d'abord la Société.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il est évident que le document que M. Thibault veut citer appartient à la Société. Je lui demanderais de ne rien faire avant que nous obtenions l'avis de la Société à cet égard.

M. OLLIVIER: Évidemment, puisqu'on en a parlé et qu'on l'a cité, le Comité a le droit d'en exiger la production même contre le gré de deux parties. Mais, le Comité devrait prendre note qu'il s'agit d'un document de la Société et qu'il serait plus convenable d'obtenir le consentement des deux parties pour sa production.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: En tout cas, si vous croyez qu'ils peuvent être obtenus, je désirerais...

M. THIBAULT: Monsieur le président, j'aurais une autre question à vous poser. Le document dont je veux faire état est un document en fait, qui constitue l'évaluation assez rigoureuse des initiatives que nous avons prises en relation avec le mouvement séparatiste, évaluation que nous avons fait faire par notre secrétariat, et qui nous montre justement dans quelles proportions nous avons invité, sur certaines périodes, un certain nombre d'invités dits separatistes, ou s'apparentant au mouvement séparatiste.

(*Traduction*)

M. BERGER: Monsieur le président, pourriez-vous demander à M. Thibault de s'informer auprès de Radio-Canada s'il peut ou non déposer le document, peut-être par convention verbale.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est ce que j'ai proposé. Monsieur Prud'homme, votre temps de parole est expiré.

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, je n'ai plus qu'une question à poser à M. Thibault. Nous devrions tenir compte du temps accordé aux deux côtés. Je n'ai eu que trois ou quatre questions jusqu'ici. M'en permettriez-vous une autre?

Le VICE-PRÉSIDENT: Ma foi avec la permission du Comité, je vous permettrai une dernière question. M. Prud'homme a-t-il le consentement du Comité?

Des VOIX: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Alors allez-y, monsieur Prud'homme. Mais auparavant,

je mettrais le témoin en garde contre la longueur de certaines de ses réponses. Je ne veux pas limiter ses explications ni ce qu'il estime devoir dire au Comité, mais je lui demanderais de se souvenir que ses réponses ont été un peu longues.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: M. Desorcy travaille, je crois, sous vos ordres. Vous êtes son patron immédiat?

M. THIBAULT: Oui, c'est çà.

M. PRUD'HOMME: Dans une question importante, j'imagine qu'il s'en réfère à vous.

M. THIBAULT: Il s'en réfère, excusez-moi, monsieur Prud'homme, au superviseur de l'émission.

M. PRUD'HOMME: Qui est?

M. THIBAULT: Jean Lebel. Il est le Hugh Gauntlett de *Seven Days*, et Desorcy est le Douglas Leiterman de *Seven Days*. Mes relations sont avec Jean Lebel.

M. PRUD'HOMME: Le fait que l'honorable premier ministre Jean Lesage ait refusé ce matin, je crois, de paraître à l'émission «Le Sel de la semaine», et à l'émission «Rencontre»...

M. THIBAULT: Ça été publié dans les journaux, monsieur Prud'homme?

M. PRUD'HOMME: Non. J'ai soulevé la question en Chambre cet après-midi. Le fait que l'honorable Jean Lesage ait refusé, et je crois par télégramme—mais là je ne saurais m'aventurer outre mesure—ce matin, de participer aux émissions «Rencontre» et «Le Sel de la semaine», ne reflète-t-il pas le malaise qui semble, et moi j'ajoute, qui semble régner aux affaires publiques. Est-ce que vous êtes au courant d'abord du refus de l'honorable Jean Lesage?

M. THIBAULT: Bien, j'espère, oui.

M. PRUD'HOMME: Les communications vont au moins bien là.

M. THIBAULT: Ne craignez pas sur ce plan-là, monsieur Prud'homme, les communications sont assez faciles.

M. PRUD'HOMME: Ça semble bien aller là. Est-ce que vous pourriez me donner votre point de vue à vous.

M. THIBAULT: Je dois vous dire que M. Jean Lesage a peut-être sa conception des affaires publiques à Radio-Canada, il a peut-être sa conception de notre rôle vis-à-vis de lui en affaires publiques à Radio-Canada. Je peux peut-être vous dire que je ne partage pas cette conception de M. Lesage. Est-ce que j'en ai le droit? Je pose la question.

M. PRUD'HOMME: Alors, je pense bien que devant l'importance de cette réponse-là, est-ce que vous croyez que dans une campagne électorale comme celle qui se poursuit actuellement dans la province de Québec, le Premier ministre doit être considéré sur le plan de temps, période de temps, au même titre que les chefs de tous les autres partis, que ce soit le Conservative Party, que ce soit le RN, le RIN, ou si le seul interlocuteur valide du premier ministre à l'heure actuelle, si on s'en rapporte à la tradition de Radio-Canada, ce n'est pas le chef de l'Opposition...

• (9.15 p.m.)

M. THIBAULT: Voilà une très sérieuse question, monsieur le président; je pourrais prendre quelques minutes pour y répondre, mais je pense que je ne pourrai pas. Tout simplement, permettez-moi de vous dire ceci. Au plan des périodes gratuites, nous avons convenu d'un aménagement précisément qui nantit les partis différemment, c'est-à-dire le RIN et le RN disposent chacun de trois périodes à la télévision, alors que l'Union nationale et le parti libéral ont six périodes. Nous avons convenu là et par tradition, nous avons toujours fonctionné ainsi, à l'intérieur des périodes gratuites mises à la disposition des

partis. Mais pour toutes sortes de considérations très sérieuses, très importantes à mon sens, au plan des émissions courantes, dans la programmation de tous les jours, nous essayons précisément de faire que les représentants des partis, les chefs de partis ou leurs représentants, s'amènent dans cette production courante et aient un droit égal de parole. Ceci fait que dans les rencontres, nous avons organisé quatre rencontres, comme nous l'avons fait au moment des élections fédérales. Nous avons organisé quatre rencontres et nous avons mis une demi-heure à l'intérieur de notre programmation courante, à ce moment-là, nous avons mis cette demi-heure-là, pas à la disposition des partis parce qu'on n'est plus dans le régime des périodes gratuites. Nous avons convenu qu'en strict fair play, à ce moment-là, tout le monde était sur un même pied.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme, à l'ordre. Vous avez la parole depuis près d'une demi-heure et, si vous voulez bien, je vous renvoie au bas de la liste.

A vous, monsieur Grégoire.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, je discutais une fois avec quelques réalisateurs de Radio-Canada et on me disait que 72 p. 100 du budget de Radio-Canada était consacré à l'administration et 28 p. 100 à la programmation. Monsieur Thibault, croyez-vous que cela soit une proportion normale et logique pour un réseau de télévision que de voir 72 p. 100 du budget consacré à l'administration et 28 p. 100 à la programmation?

M. THIBAULT: Je préférerais laisser mon vice-président directeur général répondre à cette question.

M. GRÉGOIRE: Maintenant, peut-être pourrait-il répondre pour le côté administration, mais étant donné que vous êtes dans la programmation, avez-vous l'impression que le budget pour la programmation même est suffisant, comparé aux dépenses pour l'administration?

M. THIBAULT: Je voudrais faire des études très sérieuses sur ce sujet; je n'en ai pas fait.

M. GRÉGOIRE: D'une autre façon, alors. Avez-vous l'impression que le budget consacré aux affaires publiques, non pas pour l'administration mais pour les programmes eux-mêmes, avez-vous l'impression que le budget est suffisant?

M. THIBAULT: J'aurais dû surveiller cela très attentivement, mais je ne l'ai pas fait.

M. GRÉGOIRE: Croyez-vous que le budget de la programmation est suffisant?

M. THIBAULT: Tout dépend du point de vue où on se place.

M. GRÉGOIRE: Votre point de vue.

M. THIBAULT: Je suis convaincu et j'aurais bien tort d'être convaincu du contraire, que compte tenu de l'importance des affaires publiques dans un régime de diffusion comme le nôtre, il faut nantir les affaires publiques des moyens les plus adéquats de jouer son rôle, de la façon la plus efficace possible.

M. GRÉGOIRE: Croyez-vous que le budget consacré aux affaires publiques au réseau français est suffisant pour cela, à l'heure actuelle?

M. THIBAULT: Nous pourrions en causer longuement, eu égard à l'évolution de toute une programmation, selon aussi l'économie générale de toute la programmation dans son ensemble. A ce moment-là, je préférerais voir siéger ici devant vous le directeur des programmes de la télévision et son directeur également.

M. GRÉGOIRE: Paul Martin n'eut pas fait mieux comme réponse.

M. THIBAULT: Non, écoutez, moi je ne suis pas le directeur de la télévision, ni le directeur général des programmes.

M. GRÉGOIRE: Seulement, monsieur Thibault, vous êtes responsable d'un département qui s'appelle les affaires publiques, et vous vous donnez des objectifs. En tant que membre du comité, j'aurais aimé savoir si vous croyez que le montant qu'on vous alloue est suffisant pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés.

M. THIBAULT: Je dirais que ce n'est pas une question de montant. Peut-être qu'éventuellement on déboucherait là-dessus. C'est une question de toute une programmation dans tous les secteurs des affaires publiques qui peut nous apparaître inadéquat.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, si je vous demanderais quel est le cachet le plus élevé que vous avez payé pour un invité sur une émission d'affaires publiques. Quel serait le montant? Depuis deux ans, mettons.

M. THIBAULT: J'aimerais retenir votre question et faire des recherches.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que vous avez déjà payé des cachets d'au-delà de $1,000 pour une émission d'une demi-heure?

M. THIBAULT: A un invité?

M. GRÉGOIRE: Oui.

M. THIBAULT: J'aimerais y réfléchir et y répondre demain si c'est possible.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que cela peut monter à $3,000 pour un seul invité, pour une demi-heure?

M. THIBAULT: J'ai aucune souvenance de la chose.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Thibault, si vous n'êtes pas certain de la réponse, vous n'êtes pas tenu d'en donner une.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Est-ce que je peux revenir et répondre à la question de monsieur Grégoire plus tard?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, il y a une phrase ici; à la page 3 de votre manifeste, vous dites: «Il est clair que dans toute la programmation éducative et culturelle de notre service et de par la nature même de cette programmation, nous devons jouer, et nous avons joué, un rôle considérable de promotions de valeurs nouvelles qui ont contribué à modifier profondément notre public et notre milieu.»

Monsieur Thibault, j'aimerais vous demander quelles sont ces valeurs nouvelles que vous avez contribué à modifier profondément?

M. THIBAULT: Si j'essayais de voir au plan politique quelles sont ces valeurs nouvelles que nous avons modifiées par le seul fait de notre responsabilité de diffuseurs et de notre rôle de diffuseurs, je pense bien que toute la conception d'une confédération, toute la conception aussi des relations entre les deux nations, si vous voulez les appeler ainsi, ces deux peuples, ces deux groupes ethniques, nous avons contribué très certainement à une remise en question fondamentale de cette conception.

M. GRÉGOIRE: Était-ce une remise en question ou une promotion de valeurs nouvelles?

M. THIBAULT: Peut-être les deux, monsieur Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Les deux. Et vous croyez que cette promotion-là a contribué à modifier profondément notre public par exemple, au point de vue des questions de la Confédération? Avez-vous l'impression d'avoir modifié profondément le public et notre milieu?

M. THIBAULT: Par l'activité d'une entreprise de programmes comme Radio-Canada, très sûrement.

M. GRÉGOIRE: Dans quel sens? Quelle orientation avez-vous donnée?

M. THIBAULT: D'abord, nous avons fait prendre conscience, je crois, à en discuter comme nous en avons discuté dans combien de formules et combien de

programmes. Nous avons d'abord fait prendre conscience justement des réalités d'une politique comme celle-là. Nous avons fait prendre conscience des conflits à l'intérieur d'une réalité politique comme celle-là. Nous avons fait prendre conscience d'un bon nombre de solutions qui pouvaient s'en dégager. Ce n'est pas nous qui avons décidé que les États associés deviendraient éventuellement la solution. Je n'en sais rien, mais nous avons fait certainement prendre conscience de cela au public. J'ai à l'esprit, disons l'initiative que nous avions prise à «Aujourd'hui» avec un Pierre Nadeau d'essayer de faire comprendre au public, ce qu'était que cette fameuse formule Fulton-Favreau, après le mot qu'avant eu monsieur Lesage à l'effet que, je ne me souviens pas exactement là, que le grand public pouvait difficilement y entendre quelque chose. Nous avons, pendant une semaine, présenté avec un Pierre Nadeau, un exposé de cette formule Fulton-Favreau, qui je pense a permis à un public qui voulait y comprendre quelque chose, un meilleur entendement de cette situation.

M. GRÉGOIRE: Maintenant, monsieur Thibault, vous dites que cette promotion de valeurs nouvelles est responsable, par exemple, sur la question de la Confédération, cette promotion de valeurs nouvelles a contribué à modifier profondément notre public. Dans quel sens croyez-vous que le service des affaires publiques de Radio-Canada a modifié le public québécois du réseau français?

M. THIBAULT: Ne croyez-vous pas, monsieur Grégoire, que précisément nous avons contribué de par nos activités mêmes à rendre conscient tout homme public de la réalité politique de notre milieu?

M. GRÉGOIRE: Quand j'aurai une idée derrière la tête, ou quand j'aurai un parti-pris d'un côté ou l'autre, je vous le dirai. C'est tout simplement comme renseignement. C'est que dans la phrase que vous employez, vous employez «qui ont contribué à modifier», modifier, ce qui veut dire «opération de changement...»

M. THIBAULT: Là, vous en êtes, monsieur Grégoire, à la page 3, vous en êtes à toute la programmation éducative et culturelle de notre service où j'ai fait référence à deux séries, la série de Théo Chentrier sur la psychologie de la vie quotidienne, et la série de Louise Simard sur la consommation. Je crois que ces deux séries—et j'en sais quelque chose parce qu'encore récemment, le docteur François Cloutier qui a pris la relève de Chentrier, me disait au téléphone, comment il reste soufflé devant l'influence profonde qu'exerce son action dans une série pareille sur l'hygiène mentale ou sur l'hygiène préventive,—ont contribué à modifier profondément les aptitudes humaines.

M. GRÉGOIRE: Alors si on cherche à dégager le sens de cette phrase-là, cela s'adresserait à la programmation éducative et culturelle et non pas aux affaires publiques proprement dites.

M. THIBAULT: Précisément, oui. J'ai donné cet exemple-là.

M. GRÉGOIRE: Précisément, oui et programmation éducative et culturelle.

M. THIBAULT: Et culturelle.

M. GRÉGOIRE: Non pas les affaires publiques.

M. THIBAULT: L'exemple que je vous ai donné tantôt vaut de même façon pour les affaires publiques, mais ici plus profondément je montrais la complexité de notre rôle en affaires publiques parce qu'il y a toute une partie de notre programmation. C'est donc, éducatif et culturel, ou précisément les agents que vous engagez dedans sont de puissants modificateurs de notre Société; l'influence d'un Théo Chentrier sur ce plan m'apparaît incontestable.

M. GRÉGOIRE: Alors, disons que pour préciser ma pensée, monsieur Thibault, je vous demande ceci: Est-ce que vous croyez que, dans le domaine des affaires publiques, votre service a un rôle à jouer pour modifier profondément notre public comme, par exemple, dans le domaine de la question de l'avenir de la

Confédération? Et quand je parle de projet, j'insiste sur le mot modifier, ce qui veut dire changer.

M. THIBAULT: Là, écoutez, il y a directement et indirectement; on peut vouloir modifier directement et on peut contribuer à modifier indirectement. Il est très certain que si je débouche dans une programmation, disons, ou de plus en plus j'essaie de faire voir ces deux groupes ethniques ou ces deux nations qui sont en relation l'une avec l'autre, ou de plus en plus je sensibilise le public aux problèmes qui se posent à l'intérieur d'une relation pareille, il est très certain qu'indirectement je vais arriver à des modifications de cette importance.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que votre service cherche à le faire directement également?

M. THIBAULT: Directement, monsieur Grégoire, sauf sur les questions que j'ai bien mentionnées dans mon mémoire, diretement; moi en tout cas je me rends témoignage de n'avoir pas cherché à modifier profondément l'opinion dans le domaine des affaires publiques.

M. GRÉGOIRE: Dans le domaine des affaires publiques?

M. THIBAULT: Dans le domaine des affaires publiques. En dehors de ce que je vous ai mentionné dans mon mémorandum.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, vous mentionniez tout à l'heure que, vous disiez que nous ne pouvons prendre une position éditoriale sur la peine de mort car le Parlement en discutait, pourriez-vous me donner un exemple d'un sujet sur lequel vous preniez une position éditoriale?

M. THIBAULT: Je pense vous en avoir donné un certain nombre de sujets; pour un exemple, disons la littérature haineuse. C'est un sujet sur lequel je ne craindrais pas du tout de prendre position éditoriale. Pour un exemple, je me souviens très bien à l'intérieur d'«Aujourd'hui», d'avoir engagé à un moment donné un item là-dessus même. Il y avait une publication qui venait de sortir et que pour ma part je considérais très violemment antisémite. J'ai demandé à mes animateurs de prendre position là-dessus...

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, si je peux vous arrêter, si je comprends bien cela serait plutôt un sujet de discussion à caractère idéologique.

M. THIBAULT: Oui.

M. GRÉGOIRE: Maintenant, à caractère politique, par exemple, est-ce qu'il y a des sujets sur lesquels vous prenez des positions éditoriales?

M. THIBAULT: Disons qu'ils sont beaucoup moins nombreux, et ils ne m'en vient pas actuellement à l'esprit; s'il m'en vient à l'esprit en y pensant il me fera plaisir de vous les énumérer.

M. GRÉGOIRE: A la page 6 de votre mémoire, lorsque vous citez Greene et Hoggart qui déclare «qu'il faut s'opposer à toutes tentatives de censure de ces «vieux gardiens», entre guillemets, «c'est-à-dire le haut clergé, les auteurs d'articles de fond dans les journaux, les présidents des Associations nationales etc. qui aiment à se considérer comme les dépositaires et les défenseurs traditionnels d'un certain niveau de culture...», et je m'arrête là pour le moment. Est-ce que vous endossez complètement cette déclaration de Greene?

M. THIBAULT: La déclaration de Greene est à quelle page, monsieur Grégoire?

M. GRÉGOIRE: Page 6, avant dernier paragraphe.

M. THIBAULT: La déclaration dit bien, des tentatives de censure: n'interprétez pas tentatives de censures par «intervention auprès de», pour faire valoir un bien-fondé de point de vue. C'est une autre histoire, tentative de censure c'est autre chose.

M. GRÉGOIRE: Voyez-vous, Greene déclare qu'il faut s'opposer à toutes, au pluriel, c'est-à-dire en exclusivité, à toutes tentatives de censure de ces «vieux

gardiens», et j'emploie le terme, «c'est-à-dire le haut clergé, les auteurs d'articles de fond dans les journaux, les présidents des Associations nationales, etc....» Est-ce que vous êtes du même avis que Greene qu'il faut que vous vous opposiez à toute tentative, il ne dit même pas à toute censure, mais à toute tentative...

• (9.30 p.m.)

M. THIBAULT: Ne me demandez pas, monsieur Grégoire, d'interpréter...

M. GRÉGOIRE: Parce que vous le citez, je vous demande simplement si vous l'endossez?

M. THIBAULT: Demandez-moi pas d'interpréter littéralement Hoggart. Je pense bien qu'il y a l'esprit de Hoggart et l'esprit de Greene qui cite Hoggart m'apparaît plus important que la lettre même de ces citations-là.

M. GRÉGOIRE: Je ne vous demande pas de l'interpréter parce que vous le citez vous-même dans votre mémoire...

M. THIBAULT: C'est un esprit, à mon sens. La tentative de censure, c'est évidemment la tentation constante, et la tentative de censure, je crois qu'il faille s'y opposer. Ça ne veut pas dire que cette tentative de censure, à partir du moment où nous prenons à notre compte un problème donné, que nous n'exercerons pas sur nous, peut-être une auto-censure qui correspondra au bout du compte à l'esprit dans lequel cette tentative s'est faite. Vous comprenez comme moi que c'est deux esprits différents d'opération.

M. GRÉGOIRE: En d'autres termes, vous n'endossez pas directement et littéralement la déclaration du professeur Hoggart?

M. THIBAULT: Je vais vous dire, monsieur Grégoire, il y a des interprétations littérales que, pour ma part, j'excepte.

M. GRÉGOIRE: Mais je ne vous demande pas l'interprétation. C'est le texte que vous citez.

M. THIBAULT: Je le cite dans un esprit donné, que je viens de vous exposer il y a deux minutes; si vous voulez référer au hansard, je crois avoir été bien explicite et avoir réussi à me faire comprendre.

M. GRÉGOIRE: Et vous mentionnez également, lorsqu'on parle des affaires publiques, et je m'en tiens exclusivement aux affaires publiques, vous employez la nouvelle expression, ceux que Hoggart appelle les nouveaux populistes.

M. THIBAULT: Oui.

M. GRÉGOIRE: Et «ces nouveaux populistes—et, ici, ce n'est pas cité, c'est vous-même qui parlez— se livrent à des attaques contre tout ce qui ne souscrit pas à une série de postulats...»

M. THIBAULT: Oui, c'est cité jusqu'au bout.

M. GRÉGOIRE: Oui, c'est vrai, c'est cité. Alors je vais vous demander, puisque vous le citez, puisque vous avez cru bon de le citer, c'est donc que vous avez trouvé quelque chose d'intéressant dans cette citation, et vous dites, la citation est la suivante: «Ces nouveaux populistes se livrent à des attaques contre tout ce qui ne souscrit pas à une série de postulats pré-établis qui sont tous anti-intellectuels et privés d'imagination.»

M. THIBAULT: Continuez monsieur Grégoire?

M. GRÉGOIRE: Je voulais continuer après, ou la prendre phrase par phrase, si vous aimez mieux que je la continue; et après nous reviendrons au premier paragraphe. Superficiellement, ces gens-là semblent représenter et aiment à croire qu'ils représentent un mouvement multiple, qu'ils expriment des sentiments que chacun porte en soi. Or, en pratique, ce mouvement n'est qu'une tentative de censure, de censure cherchant à inciter artistes et écrivains à ne courrir aucun risque, à ne pas se lancer dans ces aventures de l'esprit qui doivent être à la base de toute inspiration vraiment créatrice.

Monsieur Thibault, avant d'entrer dans le domaine des affaires publiques, souvent par comparaison, et avec d'autres superviseurs ou réalisateurs de Radio-Canada de d'autres domaines, on peut faire un joint; parce que dans un autre domaine que le vôtre, je me souscrirais comme un de ces nouveaux populistes, si on veut, qui ne souscrivent pas à une série de postulats pré-établis qui sont tous anti-intellectuels et privés d'imagination et qui doivent être à la base de tout—je prends le dernier paragraphe-là—«dans ces aventures de l'esprit qui doivent être à la base de toute inspiration vraiment créatrice». Et si je transpose cela dans le domaine de la musique, par exemple, et qu'on réalise qu'à Radio-Canada, justement, on traite d'anti-intellectuels et privés d'imagination, ceux qui vont mettre Beethoven de côté pour rentrer dans la musique dodécaphonique, par exemple. Si je fais la comparaison avec votre département, est-ce que vous ne trouvez pas maintenant que votre série de postulats pré-établis, qui sont tous anti-intellectuels et privés d'imagination, il y a là quelque chose de contradictoire en soi?

M. THIBAULT: Non, là, monsieur Grégoire, je pense que vous vous livrez à une exégèse littérale...

M. GREGOIRE: Il faut faire de l'exégèse lorsqu'il le faut...

M. THIBAULT: Et l'exégèse littérale, je vous ai dit que je m'y refuse. Je m'y refuse non pas parce que je veux chercher des faux-fuyants, parce que s'engager dans une exégèse littérale comme celle-là, c'est nous mener nulle part.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault?

M. THIBAULT: Oui.

M. GRÉGOIRE: Vous trouvez que je me livre à une exégèse, mais, quand un homme intelligent comme vous nous arrive avec un document et qu'il prend la peine de nous apporter des citations, sans les commenter...

M. THIBAULT: Ah non, je les commente: lisez le paragraphe qui suit?

M. GRÉGOIRE: Oui, je l'ai lu et je l'ai même souligné...

M. THIBAULT: Le paragraphe qui suit est en relation avec cela.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Avant le départ de certains membres du Comité, permettez-moi d'annoncer, à titre de renseignement, que le Comité se réunira demain à 11 heures du matin et à 3 heures et demie de l'après-midi.

Malheureusement, d'autres conflits nous empêchent de nous réunir à 9 heures et demie du matin.

Vous avez encore à peu près deux minutes, monsieur Grégoire.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Non, monsieur Grégoire, ces citations-là, il faut les interpréter dans tout le contexte de ce texte. Lisez à la suite de cela la page 7, la page 8...

M. GRÉGOIRE: La page 7, ce n'est pas entre guillemets, c'est votre déclaration personnelle. L'histoire des affaires publiques à Radio-Canada, celle du réseau français que je connais mieux, depuis dix ans que je m'y consacre, confirme cette idée de Sir Hugh Greene, que dans les domaines séculiers ou scientifiques, tout au moins, les hérésies d'aujourd'hui se révèlent souvent les dogmes de demain.

M. THIBAULT: Oui, monsieur Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Regardez bien, et ici, je ne fais que chercher à savoir ce que vous pouvez penser.

M. THIBAULT: Je regrette, je pensais l'avoir bien explicité.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, je croyais aussi que vous l'aviez bien expliqué, mais, d'après vos remarques quand je vous donne une citation, je m'aperçois que je n'ai pas aussi bien pensé que je le croyais. Et j'en viens à

cette citation, quand vous dites: «Ces nouveaux populistes se livrent à des attaques contre tout ce qui ne souscrit pas à une série de postulats pré-établis qui sont tous anti-intellectuels et privés d'imagination.» Monsieur Thibault, je ne voudrais savoir qu'une chose: Est-ce que vous faites vôtre cette citation-là en regard du contexte?

M. THIBAULT: Je pense, monsieur Grégoire, vous avoir djéà répondu trois fois.

M. GRÉGOIRE: Vous ne le faites pas directement.

M. THIBAULT: Je vous ai répondu trois fois. Je vous ai dit que c'est l'esprit de cette citation-là, que j'en ai contre la tentative de censure, que la tentative de censure est inacceptable; et ce n'est pas dans cet esprit-là, de toute façon, qu'il y a possibilité d'arriver à composer dans un organisme comme Radio-Canada, avec, et je ne nie pas, loin de là, l'importance des corps intermédiaires, je ne nie pas, loin de là, l'importance des groupes de pression, je ne nie pas, loin de là, je l'ai dit tantôt, l'importance de la réaction d'hommes politiques, comme vous l'êtes.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Grégoire, je crains...

M. GRÉGOIRE: Si je puis seulement terminer cette dernière courte question.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai des réserves quant à votre courte question, mais allez-y.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Justement, c'est que dans la page précédente, vous semblez classer, en continuant la citation ici, parmi ces nouveaux populistes, les présidents des associations nationales qui eux sont du corps en public, parmi les corps intermédiaires.

M. THIBAULT: Ce n'est pas moi qui le dit.

M. GRÉGOIRE: Ah! ce n'est pas vous qui le dites.

M. THIBAULT: Non, c'est Greene.

M. GRÉGOIRE: Ah bon, ça ne veut pas dire que vous l'endossez.

M. THIBAULT: C'est l'esprit d'une citation qui m'importe. Et l'esprit de la citation s'intègre à part de cela, dans tout le contexte du mémoire. Lisez les deux pages qui suivent où je fais état précisément des points de vue de mon président, sur l'évolution de son milieu, que Radio-Canada a contribué à développer considérablement; et vous allez vous rendre compte précisément que si on retourne, et je vous citerai un bon nombre de sociologues à cet effet, que si on retourne à toute une période que je ne qualifierai pas, on a débouché dans une situation qui a approché très sensiblement des situations comme celles qu'évoque le texte de Greene, que je vous cite. Mais, c'est dans un esprit que je vous en fais part de tout cela, et je ne voudrais pas qu'on s'astreigne à une exégèse littérale d'un fait pareil, qui nous ne mènerait nulle part, je vous l'avoue.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Grégoire, vous aurez toute la nuit pour décider si on a répondu à vos questions ou non.

M. LEBOE: Monsieur le président, je n'ai que très peu de questions, et je pense que le témoin pourrait peut-être répondre plus brièvement aux questions que je lui poserai.

Ma question se fonde également sur les témoignages déjà rendus par certains animateurs de l'émission *Seven Days;* la question émane des témoignages ainsi que de vos propos. J'aimerais vous demander ceci. Qu'adviendrait-il, selon vous, aux émissions d'affaires publiques, si, par exemple, vous étiez vous-même retiré de la circulation pendant deux ans?

C'est une question mordante, je le sais, mais elle a un rapport avec le sujet à l'étude.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je n'ai pas été là, monsieur, pendant deux ans, le temps que j'ai supervisé «Aujourd'hui».

(*Traduction*)

M. LEBOE: Je n'entends absolument rien de l'interprétation.

M. THIBAULT: J'ai dit que je n'ai pas été directeur général des affaires publiques pendant deux ans et que le service a poursuivi son activité.

M. LEBOE: Ma question. . .

M. THIBAULT: Je vais essayer de parler un peu d'anglais. Peut-être serai-je plus bref.

M. LEBOE: Au moins votre anglais sera bien meilleur que mon français.

Je présente ma question en disant que j'ai eu l'impression, en entendant certains témoins de *Seven Days*, notamment les animateurs de *Seven Days* et leur témoignage ainsi que le vôtre, que vous vous croyez tous presque indispensables.

Ma question est la suivante: Si vous étiez mis de côté ce soir pour deux ou trois ans, qu'arriverait-il au programme dont vous êtes chargé?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Il n'y a personne d'indispensable, monsieur.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Mais il n'est pas réalisateur d'émissions.

M. LEBOE: Je parle des témoignages et de son immense valeur pour le programme, et je demande ce qu'il arriverait si. . . .

M. THIBAULT: C'est une question conjecturale.

M. LEBOE: Vous avez parlé de résignation l'autre jour, si ma mémoire est fidèle.

M. THIBAULT: Oui.

M. LEBOE: Je voulais maintenant vous poser une autre question qui s'y rattache également. Je crois que vous demandez plus de responsabilité, si j'ai bien compris votre mémoire; est-ce exact?

M. THIBAULT: Une meilleure définition de nos responsabilités, et une responsabilité confiée surtout à des gens qui participent à l'émission et à la réalisation.

M. LEBOE: Si vous étiez à la place de la direction, verriez-vous la situation exactement du même œil qu'aujourd'hui? Supposons qu'à votre grand désespoir, vous constatiez, d'après vos dix ans d'expérience, que vous avez tout à coup quelqu'un qui semble, comme on dit, être très loin de la piste, quelle serait votre réaction, pensez-vous?

M. THIBAULT: Si j'étais président ou vice-président—postes que je ne convoite nullement, parce que c'est ce genre de postes, vous savez—je pense que je n'oublierais pas les principes fondamentaux selon lesquels on doit traiter avec le personnel créateur et les réalisateurs; et j'aimerais diriger mes entreprises de façon qu'elles traitent, dans la structure, avec les responsables à leur niveau et je définirais clairement les fonctions du personnel qui travaille au niveau de la réalisation et de l'émission et qui devrait pouvoir faire son travail.

M. LEBOE: Alors, vous ne pensez pas qu'il devrait y avoir une large mesure de souplesse? Vous croyez au principe qui veut que tout soit clairement défini et qu'il n'y ait pas plusieurs possibilités?

M. THIBAULT: Non. Comme je l'ai dit à M. Grégoire, c'est une question d'esprit. Il ne faut oublier l'esprit dont je parlais il y a deux minutes et j'espère que mes propos ont indiqué clairement qu'il faut beaucoup de souplesse dans ces entreprises.

M. LEBOE: Pensez-vous, par exemple, que vous et moi pourrions concevoir cet esprit de la même façon? Je ne le pense pas.

M. THIBAULT: Pourquoi?

M. LEBOE: A cause de nos antécédents et de notre milieu.

Pour moi, cela importe. Pendant la moitié de ma vie, j'ai été l'employé et pendant l'autre moitié j'ai été l'employeur...

Une VOIX: Qu'êtes-vous maintenant?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je parviens mal à comprendre, monsieur Leboe, en quoi cela se rapporte aux émissions d'affaires publiques.

M. LEBOE: Surtout à cause de l'auditoire, je pense.

Je veux en venir à ceci. Supposons que les particuliers, y compris les réalisateurs, aient plus de responsabilité, pensez-vous que vous vous sentiriez quelque peu responsable d'eux, si vous faisiez partie de l'administration?

Personnellement, je pense que vous voyez la situation du point de vue des immenses connaissances que vous avez acquises dans votre domaine et que vous évaluez votre position, pour ce qui est de la direction, selon ce point de vue particulier.

M. THIBAULT: Oui.

M. LEBOE: Supposons que vous vous trouviez dans la direction et qu'un subalterne s'écarte dangereusement de la voie dans laquelle vous estimez qu'il doit être—et c'est, je pense, la situation dans laquelle se trouve la direction de temps à autre—je me demandais si vous auriez quelque sympathie avec la direction à cet égard.

M. THIBAULT: Oh, j'ai la plus grande sympathie envers la direction, mais sur ce point, il faut tenir compte qu'il s'agit de programmes et de réalisation.

Quand je parle de la direction du programme, je pense qu'il faut la respecter beaucoup à Radio-Canada, vous savez.

Je vous donne un exemple—et j'espère être bref. Je dirige «Aujourd'hui», qui est une émission...

• (9.45 p.m.)

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dirigeais «Aujourd'hui»—un programme quotidien d'information, d'une heure. Je l'ai fait pendant deux ans, ce programme-là. Ce que j'ai fait comme superviseur, à ce moment-là, c'était dans une tâche bien différente de la tâche de directeur de service, où je suis rendu maintenant. Quand j'ai quitté la supervision d'«Aujourd'hui», je n'ai pas voulu continuer à superviser le programme «Aujourd'hui». J'ai accédé à la direction du service, et j'ai laissé à la supervision de l'émission «Aujourd'hui», la plus entière responsabilité possible d'opération. Et je me suis donné comme objectifs d'évaluation d'une émission comme «Aujourd'hui», des objectifs à longs termes, à partir d'une orientation générale, à partir de politiques qui doivent y présider, et je ne me sens pas du tout le goût ni l'intérêt d'intervenir sur des questions de détails pour demander des comptes sur le sourire d'un animateur, sur un mot de trop qu'il lui aurait échappé, ou quoi encore. Ce qui m'importe, c'est que, fondamentalement, des hommes de bonne volonté, des hommes bien intentionnés, des hommes compétents, des hommes responsables, fassent le mieux possible «their job», et la conception que j'ai d'un «management» au niveau de la direction de mon service, c'est celle-là.

(*Traduction*)

M. LEBOE: Vous avez mentionné à cet égard des choses très détaillées. Je n'insiste pas davantage. Après votre départ, avez-vous remarqué une orientation différente de l'émission «Aujourd'hui», qui se serait introduite dans un nouveau champ d'activité? C'est la souplesse que vous réclamez.

M. THIBAULT: Je l'espère, car les personnes qui participent à l'émission «Aujourd'hui» sont placées là avec ma confiance et celle de mes directeurs. Ils doivent avoir la latitude d'essayer de...

(*Texte*)

Ils doivent être libres d'innover, de trouver de nouvelles idées, d'engager de nouvelles initiatives, d'orienter différemment, de faire réussir mieux que je n'avais réussi moi-même; et parce que je ne serais pas d'accord avec certaines orientations que cet «Aujourd'hui» prendrait, pensez-vous que je vais me croire justifié d'intervenir parce que cet «Aujourd'hui» n'est plus fidèle à l'«Aujourd'hui» que je supervisais? Jamais de la vie.

M. PRUD'HOMME: Accepteriez-vous de remplacer Laurier LaPierre? Parce que le siège social cherche quelqu'un . . .

M. THIBAULT: Je vais allumer ma pipe.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme, la parole est à M. Leboe.

M. LEBOE: Monsieur le président, je reçois des réponses qui ne sont pas trop longues. Je n'ai qu'une petite question avant de terminer. Songez-vous à la position définie qu'on doit adopter pour les émissions d'affaires publiques, notamment, et qui combinerait l'intelligence et la logique ou y accorderait plus d'importance?

M. THIBAULT: J'aimerais que vous posiez votre question autrement, car je ne comprends pas.

M. LEBOE: En d'autres termes, être intellectuel ne signifie pas nécessairement pour moi être logique.

M. THIBAULT: Alors quelle est votre question?

M. LEBOE: Dans les affaires publiques . . .

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je m'oppose. C'est un argument gratuit.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ce n'est pas un argument. M. Leboe a fait des observations. Vous pourrez vous y opposer demain.

M. LEBOE: Je discuterai avec M. Grégoire, n'importe quand, n'importe où, sur n'importe quelle question.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Leboe, j'aimerais entendre votre question.

M. LEBOE: La question que j'essaie de poser est celle-ci. Dans le domaine des affaires publiques, il vous a fallu un certain temps pour monter à votre rang actuel. Pouvez-vous dire que vous accordez plus d'importance, disons au côté intellectuel strictement théorique de la présentation ou à l'autre côté, qui, selon moi, est aussi important, et qui est le gros bon sens, comme dit, ou la logique.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Dans le mémorandum, et je pense que là-dessus, l'exégèse que vous pourriez en faire vous permettrait d'être d'accord avec moi, j'ai consacré un long chapitre aux affaires publiques nouvelle vague, j'ai consacré également un long chapitre au rôle que devaient jouer et qu'ont joué avec le temps les magazines d'affaires publiques. Ce n'est pas pour rien que nous sommes entrés dans le circuit des magazines d'affaires publiques, autant à la radio qu'à la télévision, et précisément, je crois l'avoir dit à deux ou trois reprises, mais je crois l'avoir surtout bien explicité dans mon mémorandum, c'est que—et le succès de *Seven Days* et le succès d'«Aujourd'hui» le prouvent bien—c'est que nous voulions mettre les affaires publiques le plus largement possible à la portée du public le plus large possible. C'est pourquoi nous avons engagé là-dedans une programmation extrêmement variée, allant du sujet près, au sujet humoristique, et développant un évantail de sujets de tous genres précisément en tenant compte— et je m'excuse d'être un peu long encore,—précisément en tenant compte du fait que nous avons à l'intérieur de grands magazines comme cela, surtout le magazine quotidien, des publics distincts qui

viennent, regardent un item, le laissent tomber, raccrochent celui d'après, et ainsi de suite; et dans l'ensemble, les publics divers sont bien servis dans un magazine qui se veut essentiellement populaire, et le succès de *Seven Days* avec trois millions et demi de spectateurs, et le succès d'«Aujourd'hui» avec à un moment donné 400,000 spectateurs sur seulement 4 ou 5 postes de la chaîne française, le prouvent amplement.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, vu que l'émission les «Couche-tard» n'est pas une émission des affaires publiques, est-ce qu'on peut demander l'ajournement?

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. J'allais donner la parole à M. Stafford qui est le suivant sur la liste, puis ajourner la séance jusqu'à 11 heures, demain matin.

M. MATHESON: Monsieur le président, permettez-moi de faire un très bref commentaire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je suppose que c'est une question de privilège, monsieur Matheson?

M. MATHESON: Oui, monsieur le président. Le *Citizen* d'Ottawa de samedi dernier renferme une lettre intéressante adressée au rédacteur, sous le titre «Discipline aux comités parlementaires», signée d'un certain John P. Matheson. Mon nom, monsieur le président, est John Ross Matheson. La lettre commence ainsi:

> J'ai assisté récemment à plusieurs séances du comité parlementaire de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Bien sûr, je ne suis pas l'auteur de cette lettre. Quelqu'un d'autre dans la salle pourra peut-être vous aider, mais je n'en suis pas l'auteur. J'ai cru devoir le signaler. Merci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Matheson. Nous nous ajournons jusqu'à 11 heures, demain matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1955

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GERARD PELLETIER

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations (en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND.

Fascicule 15

SÉANCE DU MARDI 17 MAI 1955

Concernant le

Budget des dépenses (1956-1957) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

Du réseau français de la Société Radio-Canada: M. Marc Thibault, chef du Service des émissions éducatives et des affaires publiques.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1955

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCE DU MARDI 17 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

Du réseau français de la Société Radio-Canada: M. Marc Thibault, chef du Service des émissions éducatives et des affaires publiques.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24171—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Allard	Hymmen	Prittie
Asselin (*Charlevoix*)	Leboe	Prud'homme
Béchard	MacDonald (*Prince*)	Richard
Berger	Mackasey	Sherman
Brand	Macquarrie	Stafford
Cowan	McCleave	Stanbury
Fairweather	Nugent	Trudeau—(25)
Grégoire	Peters	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 17 mai 1966
(26)

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à onze heures et dix minutes du matin sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Allard, Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Fairweather, Grégoire, Hymmen, MacDonald (*Prince*), Mackasey, McCleave, Peters, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Stafford, Stanbury—19.

Membres aussi présents: MM. Duquet et Goyer.

Aussi présents: Du Réseau français, de la Société Radio-Canada, MM. Marc Thibault, chef du Service des émissions éducatives et des Affaires publiques et Marcel Ouimet, président adjoint et administrateur général du réseau français.

Aussi présent: M. P.-M. Ollivier, c.r., conseiller parlementaire.

Le président annonce que des exemplaires du document intitulé «Remarques de la Société Radio-Canada relativement au Rapport du Comité de la radiodiffusion, 1965» et de l'appendice contenant le mémoire présenté par Radio-Canada au Comité consultatif de la radiodiffusion, 1965, sont disponibles. Il est convenu de faire distribuer les exemplaires aux membres du Comité.

Le Comité continue l'interrogatoire de M. Thibault. Celui-ci fournit d'autres renseignements en ce qui concerne les problèmes que suscitent les programmes portant sur les affaires publiques.

A une heure de l'après-midi, l'interrogatoire de M. Thibault n'étant pas terminé, le Comité suspend la séance jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(27)

Le Comité reprend la séance à trois heures et cinquante-cinq minutes de l'après-midi sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Allard, Basford, Berger, Cowan, Fairweather, Grégoire, McCleave, Peters, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury—(15).

Membres aussi présents: MM. Duquet, Goyer, Johnston et Southam.

Aussi présents: (Les mêmes qu'à la séance du matin.)

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. Thibault qui fournit des renseignements additionnels relativement aux programmes portant sur les affaires publiques.

Le président dépose un exposé intitulé «Compilation du courrier en rapport avec l'émission *Seven Days* parvenu à la société Radio-Canada du 15 avril au 13 mai 1966. (Identifié en tant que Pièce «M»).

A six heures de l'après-midi, l'interrogatoire de M. Thibault étant terminé, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 19 mai, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 17 mai 1966

• (11.10 a.m.)

(Texte)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de procéder aux questions, avec M. Thibault, je voudrais vous signaler que...

(Traduction)

J'ai plusieurs exemplaires d'un document intitulé: Remarques de la Société Radio-Canada relativement au Rapport du Comité de la radiodiffusion, 1965. Ce document est suivi d'un appendice renfermant le mémoire que la société a présenté au Comité consultatif sur la radiodiffusion. Si les membres désirent avoir des exemplaires, ils peuvent en demander. Nous avons aussi des exemplaires en français. Dois-je faire distribuer les documents?

(Texte)

Ce sont les remarques de Radio-Canada sur le rapport Fowler, ainsi que le mémoire que Radio-Canada avait présenté au comité Fowler. Monsieur Stafford.

(Traduction)

Monsieur Stafford, je dois vous demander à nouveau d'utiliser le microphone afin de faciliter l'enregistrement et on me demande de nommer les députés qui devront poser leurs questions à voix clairement audible.

M. STAFFORD: Monsieur Thibault, nous croyons tous que la société Radio-Canada a pour mission de présenter une programmation équilibrée, particulièrement en ce qui concerne les nouvelles et les affaires publiques. Nous avons constaté que M. Marcel Chaput se voyait attribuer une somme de temps exagérée au réseau anglais de Radio-Canada. N'est-il pas vrai que le Dr Chaput a pu se faire entendre trop souvent au réseau français par opposition aux personnalités dirigeantes du Canada français, comme le premier ministre Lesage?

(Texte)

M. THIBAULT: Je dois vous dire, monsieur, que non. Les relevés que nous avons fait effectuer, portant sur une période de trois ans, nous ont indiqué la participation d'une douzaine de personnalités séparatistes pour une soixantaine de fois comparé à quelque chose comme 80 personnalités pour 550 fois; ceci, dans une période de trois ans.

(Traduction)

M. STAFFORD: Je pense que M. Chaput a relativement peu de partisans au Québec en comparaison de M. Lesage, par exemple. Est-ce exact?

(Texte)

M. THIBAULT: Je n'ai pas compris votre question, monsieur Stafford.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: J'ai dit qu'à mon avis le Dr Chaput avait relativement peu de partisans en comparaison de M. Lesage.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Là, vous pouvez en conclure ainsi sûrement.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Le réseau français a-t-il accordé une place suffisante aux têtes dirigeantes du Canada français qui sont opposées aux vues extrémistes du Dr Chaput?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Comme je viens de vous le dire, là, monsieur, nous avons fait un relevé s'échelonnant sur trois ans d'évaluation des participations séparatistes à nos émissions et le relevé a donné ce que je viens de vous en dire tantôt, c'est-à-dire une soixantaine de participations pour quelque chose comme plus de 550 pour les chefs politiques accrédités.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Êtes-vous prêt à faire examiner objectivement la programmation du réseau français relative à cette époque afin que nous soyions en mesure d'apprécier le temps et l'importance qui ont été accordés aux extrémistes par opposition à la majorité des Canadiens français qui ont des idées plus modérées?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Nous faisons régulièrement ce genre d'étude. Nous faisons régulièrement ce genre d'étude, précisément pour évaluer l'équilibre de nos participations sur des sujets comme ceux-là et avec des invités...

(*Traduction*)

M. STAFFORD: J'allègue que les séparatistes à outrance ont reçu une part vraiment excessive au réseau français vu le nombre assez restreint de leurs partisans.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Si vous l'évaluez ainsi, c'est votre droit; moi, personnellement, je ne le crois pas.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Vous souvenez-vous qu'il y a un an et demi, environ, une forte délégation de maires de la province de Québec visitaient la ville de Victoria en Colombie-Britannique en geste de bonne entente?

M. THIBAULT: Oui.

M. STAFFORD: Êtes-vous d'avis que leur geste fut mémorable?

M. THIBAULT: Oui.

M. STAFFORD: Avez-vous su que les citoyens et les représentants officiels de Victoria leur ont réservé un accueil que les maires ont eux-mêmes qualifié d'extrêmement chaleureux?

M. BASFORD: Bien parlé!

M. THIBAULT: Oui.

M. STAFFORD: Est-ce que je me trompe si je dis que le réseau français de Radio-Canada a pratiquement camouflé ce grand événement?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Vous posez là un énorme problème. C'est tout le problème de nos moyens de production et de notre capacité d'engager des productions à certains moments, dans certaines circonstances, pour couvrir des éléments pareils. Il est très certain, et je ne prétends par, au contraire, à l'infaillibilité, il est très certain que nous ratons parfois le bateau.

M. PRUD'HOMME: Une question complémentaire. Vous disiez que la raison principale pour n'avoir pas couvert tel événement serait due à un manque de fonds ou pourrait être due à un manque de fonds.

M. THIBAULT: Monsieur le président, la réponse à cette question risquerait d'être longue. Si je dois la donner, je pense, qu'à ce moment-là, je vais m'engager dans des considérations très élaborées sur l'organisation du réseau français, sur les moyens de production du réseau français, sur l'extension de ce réseau au plan des différents centres de production du réseau français, et sur toute une histoire de ce réseau français.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme, vous êtes inscrit à la liste pour y revenir; si vous voulez une réponse là-dessus, vous pourrez la poser.

M. PRUD'HOMME: Je n'y reviendrai pas.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je ne voudrais pas vous interrompre, mais est-il vrai qu'on ait fait l'obscurité autour de cet événement? Ne répondez qu'à la question. Y a-t-il eu dissimulation ou non? Je ne tiens pas à connaître vos raisons. Ce que j'avance est-il vrai?

(*Texte*)

M. THIBAULT: D'abord, je ne suis que le service des affaires publiques, je ne suis pas le service des nouvelles. Quand vous posez votre question, vous dites qu'il y a eu un «black out» de la nouvelle au réseau français. Est-ce que vous faites état du service des nouvelles également? Je n'en ai pas parlé.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Si votre réponse a le sens que je lui donne, êtes-vous prêt à fournir le texte des programmes qui ont fait sentir au Canada français la chaleur et le plaisir avec lesquels les citoyens de Victoria ont accueilli leurs compatriotes du Canada français?

M. THIBAULT: Pouvons-nous les fournir?

M. STAFFORD: Voulez-vous les fournir et non pouvez-vous le faire.

M. THIBAULT: Certainement.

M. STAFFORD: Avez-vous des souvenirs précis de la tournée de conférences que le premier ministre Lesage a faite dans l'Ouest canadien au moment de la dernière élection?

M. THIBAULT: Oui.

M. STAFFORD: Je crois comprendre que le réseau français de Radio-Canada y avait délégué un ou plusieurs journalistes?

M. THIBAULT: En effet.

M. STAFFORD: Veuillez répondre à la question suivante avec beaucoup de soin et de précision. N'ai-je pas raison de croire que l'insistance a porté sur les quelques sujets d'irritation comme, par exemple, la réception assez froide que M. Lesage aurait reçue à Saskatoon par opposition à l'accueil enthousiaste et général qui lui fut réservé dans toutes les autres villes de l'Ouest?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire encore ici que vous référez en très large partie aux activités de notre service des nouvelles, qui a couvert cet événement-là. C'est notre service des nouvelles, avec son correspondant, François Morisette, si je ne m'abuse, qui a couvert cet événement-là, et qui a suivi le premier ministre à la trace. Les impressions que vous me communiquez là se situent me semble-t-il dans ce contexte-là, le «covering» par le service des nouvelles, mais je n'ai rien à voir aux nouvelles.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je ne veux pas vous couper la parole, mais comme la période des questions est limitée, je vous poserai une question à laquelle j'aimerais vous voir répondre, si c'est possible. Je ne me soucie pas de la cause; je vous demande simplement, cela s'est-il produit?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire que je ne suis pas en mesure de porter un jugement sur le travail du service des nouvelles à ce point de vue-là.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Et, à cet égard, consentirez-vous à fournir les dossiers qui permettront non seulement aux membres du Comité d'en juger par eux-mêmes, mais de s'en convaincre visuellement?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je pourrais demander à notre vice-président et directeur général, et aux directeurs de l'information qui sont ici de . . .

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Veuillez m'excuser. . .

M. PETERS: Je fais appel au règlement, monsieur le président. Je pense que le témoin aura assez de difficultés à fournir des renseignements transcrits ou visuels qui ne relèvent pas de sa compétence. Si la question concerne la division des affaires publiques et le travail qu'elle a accompli, je pense qu'il faudrait le préciser. Ce n'est pas correct ou ce ne devrait pas être correct de demander à un service des renseignements qui sont du ressort d'un autre service.

Le PRÉSIDENT: Je pense que le témoin s'efforce justement de nous le faire comprendre.

M. STAFFORD: Je me rends compte, cependant, que vous pourriez facilement les obtenir. Ferez-vous un effort dans ce sens?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire encore une fois que ces renseignements ne sont pas de mon ressort. Tout ce que je peux vous apporter comme renseignements, c'est le «covering» que les affaires publiques ont fait du sujet, une fois que nous étions sortis du «hot news», parce que ce sujet était considéré comme «hot news» et a été traité «hot news» tout le long de la tournée du premier ministre Lesage dans l'Ouest.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Encore une fois, pesez bien votre réponse étant donné ce que l'enregistrement des émissions ne manquera pas de découvrir. Est-il vrai qu'au moment où la Commission BB tenait ses audiences dans les milieux anglais du Canada, le réseau français de Radio-Canada a mis l'accent de façon disproportionnée sur les manifestations francophobes peu significatives venant, dans la plupart des cas, de groupes sans conséquences?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Vous êtes encore dans le service des nouvelles, monsieur; c'est effectivement le service des nouvelles qui couvre précisément toute cette matière des séances de la Commission Dunton-Laurendeau.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Avez-vous en à tenir compte de ces audiences dans votre programmation?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Bien au-delà, bien au-delà de la matière «hot news», que constituent les diverses séances tenues à travers le pays, certainement. Nous avons organisé de grandes émissions spéciales là-dessus, bien sûr. Nous avons même organisé une grande tournée «Cross Canada» entre les deux services, réseau anglais et réseau français, pour faire le point précisément sur la réaction avec le temps aux divers problèmes que soulevait la Commission Dunton-Laurendeau dans la dimension affaires publiques.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Monsieur Thibault, comme vous le savez, le premier ministre du Canada ainsi que certains membres du Cabinet, tant de langue française que de langue anglaise, ont déclaré que le gouvernement devait mettre de l'avant un fédéralisme coopératif qui saurait maintenir et satisfaire les droits des provinces comme les exigences du gouvernement fédéral grâce à un esprit de coopération? Depuis que cette ligne de conduite a été rendue publique, dans quelle mesure le réseau français de Radio-Canada a-t-il présenté une analyse positive de ce concept?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je pense que le réseau français a fait un état considérable, dans les affaires publiques, de toutes ces questions. Je pense que nous avons multiplié, dans un grand nombre d'émissions, dans un grand nombre de tribunes, les occasions de faire valoir ce fédéralisme coopératif.

● (11.25 a.m.)

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Mais ne donne-t-il pas une place plus importante à des idées controversées comme le séparatisme?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je ne crois pas, après ce que je viens de vous dire, monsieur Stafford, tantôt.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Pourriez-vous essayer d'obtenir l'enregistrement afin que nous puissions en prendre connaissance?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Justement, hier, je ne sais pas si vous y étiez. Est-ce que M. Stafford y était, hier? Je ne sais pas si vous y étiez, monsieur Stafford; mais précisément, j'ai fait état d'une évaluation—parce que nous procédons à des évaluations systématiques dans le sens des préoccupations que vous avez—nous avons fait une évaluation s'échelonnant sur trois années de nos activités.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je n'y consacrerai pas de temps pour le moment, mais je me réfère à ce que vous avez dit hier. J'y reviendrai plus tard.

N'est-il pas vrai que la haute direction de Radio-Canada s'efforce d'instaurer au réseau français une attitude mieux équilibrée et plus exacte à l'égard de questions analogues à celles que nous avons mentionnées?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Disons que nous avons été en très constantes discussions sur le sujet, entre notre direction et les affaires publiques. Est-ce que cela répond à votre question?

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Eh bien, la haute direction de Radio-Canada n'a-t-elle pas pris des mesures en vue de corriger la situation de telle sorte que la société représente davantage l'opinion prédominante du Canada français?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Oh, je ne l'interpréterais pas dans ce sens-là.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: N'êtes-vous pas d'avis que la société Radio-Canada s'efforce d'avoir une influence unificatrice au Canada?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Vous posez là tout le problème de la promotion de l'unité nationale, et je pense que c'est un problème extrêmement complexe. Pour ma part, je l'ai dit hier, songer à la promotion de l'unité nationale, c'est mal aborder les problèmes de ce pays. Je ne crois pas que Radio-Canada ait un rôle de promoteur de l'unité nationale. Radio-Canada a un rôle de service public, de diffusion nationale, pour faire voir les problèmes qui existent à l'intérieur de

tout ce pays, tant du côté anglais que français. Sur ce plan-là, s'il réussit à établir à travers tout le pays autant du côté du réseau français que du réseau anglais, un contact valable entre les deux groupes, je pense bien qu'il y a possibilité de déboucher sur quelque chose constituant un pays qui se comprend mieux, et un pays qui se connaît mieux.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Après tout, monsieur Thibault, n'est-ce pas notre but à tous que d'essayer à rapprocher les éléments français et anglais dans une collaboration qui respecte la nationalité et les traditions de chaque groupe et de contribuer ainsi à la grandeur du Canada? Radio-Canada peut y contribuer, n'est-ce pas?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je crois avoir répondu à votre question.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: A la page 8 de votre mémoire, vous mentionnez que la société Radio-Canada «...contribue efficacement à structurer et à influencer l'opinion publique». Êtes-vous toujours du même avis?

(*Texte*)

M. THIBAULT: A la page 8? Qu'est-ce que vous me citez?

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Aux dernières lignes de la page 8, vous dites «Radio-Canada...contribue efficacement à structurer et à influencer l'opinion publique».

(*Texte*)

M. THIBAULT: Certainement, et mon président l'a dit avant moi. Si vous vous référez, monsieur Stafford, à la page 9, à la déclaration de mon président, je pense que cette déclaration confirme très bien l'esprit dans lequel je consignais ce point de vue.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Monsieur Thibault, reconnaissez-vous à la direction le droit de critiquer l'émission *Seven Days*. Je vois que vous admettez ceci à l'alinéa 4 du chapitre 9 de votre rapport. Admettez-vous que la direction ait le droit de critiquer l'émission *Seven Days*?

(*Texte*)

M. THIBAULT: J'en ai admis un bon nombre, monsieur Stafford, tout comme les responsables de *Seven Days* l'ont admis aussi.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Partant de là, êtes-vous prêt à reconnaître qu'on ait fait preuve d'un manque de goût?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je le crois tout à fait, mais tout est dans la façon précisément de fonctionner. Tout est dans la conception qu'on se fait des diverses fonctions, tout est dans les structures qu'on met en place pour satisfaire à ces exigences

légitimes de notre direction. Je l'ai dit hier soir, l'autorité de la haute direction, et je serai le dernier à la contester, parce que j'ai besoin de l'autorité qu'elle me délègue pour agir en autorité sur mes collaborateurs.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Pouvez-vous nous donner une description plus précise de l'agitation qui, selon vous, est généralisée à Montréal?

(*Texte*)

Mr. THIBAULT: Pourriez-vous préciser cette question? Elle est tellement vaste qu'elle va impliquer une réponse également très longue et je voudrais m'en abstenir.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je crois comprendre qu'hier vous avez parlé de l'agitation très répandue qui se fait sentir à Montréal. Qu'avez-vous voulu dire? Quel était le sens de vos paroles? Comment les interprétez-vous?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je crois l'avoir bien explicité dans mon mémorandum et je vous y reverrai pour les besoins, précisément, de votre information. Il y a énormément d'éléments à l'intérieur de cela: il y a la structure, (j'ai parlé du court-circuit); il y a la définition des responsabilités à ces divers circuits; il y a l'esprit dans lequel nous dirigeons une entreprise de programmes; il y a la responsabilité aux divers niveaux, des gens qui sont impliqués; et surtout, je crois l'avoir assez dit, je crois avoir assez insisté, hier, là-dessus, l'homme de programme, à l'intérieur de Radio-Canada est celui envers qui on doit essayer de créer les conditions les plus favorables possible de travail pour lui permettre, précisément, d'assurer l'efficacité de cette entreprise de programmes qu'est Radio-Canada.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Puis-je vous poser encore quelques questions? J'aimerais à glisser trois ou quatre petites questions. Pourriez-vous y répondre en quelques mots, car il ne me reste que quelques minutes. Une de ces questions a trait au désaccord que vous avez manifesté à l'égard du regroupement de certains services sous l'autorité du directeur de l'information. Je pense que vous pouvez répondre à cette question en quelques mots. Avez-vous, oui ou non. . .

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire que j'ai fait l'expérience de cette structure depuis six mois, pour constater au bout de ce temps, ce qu'est cette structure et j'en parle dans mon mémoire.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Vous avez dit hier soir que vous n'étiez pas indispensable. Toutefois, vous déclarez dans votre rapport, que vous êtes tellement surchargé que vous ne pouvez songer à démissionner. Que faut-il retenir?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Non, je ne crois pas avoir dit, monsieur Stafford, que j'assume des responsabilités si écrasantes que je dois. . .—Pas du tout.—Je vous

renverrai encore là à la dernière page de mon mémoire. Je ne crois pas avoir dit ça, ni dans mon texte, ni dans mon témoignage d'hier.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Vous avez déclaré que la nouvelle structure a jeté le réseau français dans une impasse. Pourriez-vous expliciter?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Oui.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je voudrais quelques explications.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Le meilleur commentaire que je puisse faire, je le trouve dans mon mémorandum: six mois après la mise en place du fonctionnement des structures qui avaient pour but de rapprocher les deux services: nouvelles et affaires publiques, nous en arrivons à cette situation où les services des Nouvelles, du réseau anglais, comme du réseau français, demandent précisément l'unification des services Affaires Publiques et Nouvelles. Cela à un moment où nous sommes de plus en plus convaincus, qu'il faut retourner à l'ancienne structure et intégrer les Affaires Publiques comme les Nouvelles, à l'intérieur de l'organisation générale de production, à la télévision, comme à la radio.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je n'ai plus que quelques petites questions.

Croyez-vous que la direction ne devrait pas intervenir au niveau de l'exécution?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Le moins possible.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Diriez-vous que cela s'est produit très souvent et, dans le cas de l'affirmative, à quelles occasions?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Trop souvent.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: A quelles occasions?

Il ne me reste qu'une courte question à poser, monsieur le président.

A quelles occasions?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je pourrais vous citer un certain nombre de cas, mais je ne peux pas vous en parler en cinq secondes.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Vous dites qu'elles sont trop nombreuses et trop répétées; dans ce cas, vous pouvez certainement en énumérer huit ou dix le plus brièvement possible.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je préférerais m'en abstenir, autrement je m'engagerais dans la description d'un certain nombre de ces cas-là et vous devrez me permettre de parler un peu plus longuement, à ce moment-là, s'il vous plaît?

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je vous prie de revenir sur votre réponse car, à mon avis, il est fort important de savoir si la direction s'est interposée au niveau de l'exécution.

Vous avez dit que la direction s'est immiscée auprès des exécutants et puisque vous prétendez que la chose est survenue fréquemment, vous pouvez sûrement nous donner huit ou dix exemples à l'appui, sans vous attarder aux détails. Étant donné l'importance de la question, voulez-vous revenir sur votre réponse. Si nous ignorons la nature de ces interventions, comment pourrons-nous faire la lumière sur les problèmes que nous étudions.

M. THIBAULT: C'est exact.

M. STAFFORD: Nous donnerez-vous huit ou dix exemples. Vous avez dit que cela était arrivé trop souvent.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Vous voudriez que j'expose huit ou dix cas! Vous me permettriez d'exposer...

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Si la traduction me permet d'interpréter correctement votre réponse, vous pourriez mentionner des centaines de cas. Par conséquent, ne vous serait-il pas facile de citer une douzaine de cas où les dirigeants seraient intervenus au niveau de l'exécution?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je vous ai exposé dans mon mémoire le court-circuit de l'organisation. Ce qui se passe, en fait, c'est que, au niveau du vice-président-directeur général, au niveau du directeur général de l'Information, au niveau du directeur de service, au niveau du superviseur et au niveau du réalisateur, le court-circuit en question, précisément, parce que très court, est brisé.

Le PRÉSIDENT: Mais la question porte, monsieur Thibault, sur des cas précis.

M. THIBAULT: Disons que je m'engage, à ce moment-là, dans un certain nombre de cas...vous voulez bien?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: A la demande de plusieurs membres du Comité, j'ai prié M. Thibault de répondre le plus brièvement possible.

M. STAFFORD: Me donnerez-vous huit ou dix exemples?

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de demander aux autres membres du Comité s'ils estiment que cette réponse nous est utile.

M. STAFFORD: Les réponses de M. Thibault sont profuses, mais il ne s'aventure jamais à citer des cas concrets. Je demande des exemples et il aurait déjà pu me répondre s'il ne s'était pas attardé à généraliser sur cette question de court-circuit.

M. COWAN: Le témoin parle-t-il de ce qu'il connaît ou suit-il les directives du président du Comité?

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous n'avez pas saisi, monsieur Cowan.

M. COWAN: Je crois que si.

Le PRÉSIDENT: Je cherche uniquement à savoir si le Comité désire que M. Thibault prenne le temps voulu pour élaborer sur ce sujet, s'il le peut. Je n'en sais rien.

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je soumettais la question aux autres membres du Comité.

M. COWAN: Je fais partie du Comité.

M. MACKASEY: A mon sens, nous ne devrions pas être empêchés de questionner M. Thibault plus à fond. M. Thibault est ici à titre de témoin et nous lui avons demandé de nous citer huit ou dix des griefs qu'il entretient à l'égard de l'administration. Je pense qu'il faut lui permettre d'élaborer dans la mesure du possible.

M. COWAN: Vous avez tout à fait raison.

M. MACKASEY: En tant que membres du Comité, nous devons avoir toute latitude de questionner M. Thibault afin d'obtenir tous les renseignements qu'il peut communiquer.

Le PRÉSIDENT: De l'avis du président, le seul point en litige ici concerne la longueur de l'explication demandée. Si le Comité consent...

M. MACKASEY: C'est la seule solution pour M. Thibault s'il veut se protéger et s'il dispose de la liberté nécessaire. Interrogé, il a répondu que ces occasions avaient été trop nombreuses et nous lui avons demandé d'en citer huit ou dix exemples. J'allègue, pour ma part, qu'il faut donner à M. Thibault pleine liberté d'expression.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: A ce sujet, monsieur Pelletier, laissez-moi dire que monsieur Leiterman, lors d'une séance du comité, nous a énuméré en l'espace de cinq minutes, au moins dix cas d'interférence, sans les détailler. Évidemment, si les membres du comité...

Le PRÉSIDENT: La première fois qu'ils ont été ici... excusez-moi donc, monsieur Prud'homme, la première fois qu'ils ont été énumérés, cela a pris un certain temps.

M. PRUD'HOMME: Si l'on veut des explications sur ce qui s'est passé dans tel cas spécifique, il pourrait alors élaborer. Il serait assez facile de donner les têtes de chapitre...

M. THIBAULT: Alors, je peux vous en donner, si vous le voulez. Je vais vous en donner et puis vous jugerez vous-mêmes. Le premier cas que j'ai à l'esprit, c'est l'affaire Mitterand. Voilà un cas où le service, plus particulièrement l'émission «Aujourd'hui» avait décidé d'organiser une grande rencontre sur la

guerre au Vietnam, à l'occasion de la quinzaine de la télévision. Nous avons soumis ce cas-là à l'attention de notre Direction de l'Information. Nous avons obtenu l'autorisation de notre Direction de l'Information et nous avons procédé. Je passe très rapidement à travers les étapes. Au bout de quelques jours, les approbations étant données, les ententes étant faites avec Paris au sujet de la venue de monsieur Mitterand, à Montréal, nous avons reçu un contre-ordre, à l'effet qu'il était impensable que nous invitions monsieur Mitterand, à Montréal.

(*Texte*)

Dans un autre cas, nous devions présenter un reportage assez particulier sur une technique de thérapie du rhumatisme et de l'arthrite. J'ai assez curieusement été en contact avec mon directeur de l'Information et le président, là-dessus.

Je n'ai pas compris pourquoi le président intervenait dans le tableau: c'est le président lui-même qui semblait s'opposer à la présentation de cet item-là. J'ai été abasourdi devant le fait que ce soit le président qui intervienne dans un cas pareil. A deux reprises, le directeur de l'Information m'a fait savoir que le président s'y objectait formellement. J'ai demandé d'être entendu par le président ne comprenant d'abord pas pourquoi le président plutôt que le vice-président-directeur général se mêlait de cela et finalement quand je suis retourné, quand je suis allé rencontrer le président, j'ai eu affaire au vice-président qui avait repris toute l'affaire en main.

Et j'ai été dans un court-circuit, de l'équipe d'«Aujourd'hui» au vice-président, et j'ai fait face à des conditions qui nous ont tous débalancés. A l'occasion d'une émission *cartes sur table*, diffusée sur le réseau Radio-Canada, organisée depuis Québec, j'ai reçu de la part de mon superviseur à Québec un coup de téléphone assez alarmé me faisant part de réactions venant d'Ottawa, communiquées me semble-t-il directement à Québec, sur toute l'affaire. Or, je prétends que le canal de communications avec Québec et mon superviseur en affaires publiques, c'est moi. On se retrouvait donc de ce côté-là dans un circuit qui était encore brisé. Voici un autre cas, celui du cachet d'une de nos animatrices à l'émission «Aujourd'hui»: nous avons été aux prises très souvent avec des discussions officielles là-dessus, discussions qui se sont faites avec notre Direction régionale, notre Direction générale et qui ont abouti chaque fois à la confirmation du cachet de cette animatrice.

J'ai eu la surprise d'apprendre à un moment donné, il y a quelques mois, au début de l'automne, j'ai eu la surprise d'apprendre que le superviseur de l'émission avait été contacté directement pour s'interroger sérieusement sur l'opportunité de maintenir un cachet comme celui-là. Le superviseur de l'émission a éprouvé le besoin de venir me voir pour me dire: «Qu'est-ce qui se passe? Est-ce que c'est avec vous, directeur du service, que je fais affaire? Est-ce que c'est avec le directeur de l'Information que je fais affaire? Est-ce que c'est au directeur général-vice-président que j'ai affaire?» Il est bien certain qu'à ce moment-là, et compte tenu de la délicatesse de cette affaire, où depuis le tout début le directeur général-vice-président avait manifesté de très sérieuses oppositions à ce que ce cachet-là soit attribué à un animateur, compte tenu de la délicatesse de cette victoire, il fallait vraiment, à mon sens, respecter le circuit en question, si j'avais à remettre en question le cachet de cette animatrice qui est auprès de moi depuis années et qui avait mérité ce cachet-là pour des raisons que je croyais valables.

Or, il semble qu'il s'est établi des relations avec le superviseur, qui en ce moment-là brouillaient ma relation avec mon superviseur, et qui m'ont placé dans une situation absolument inconfortable où j'ai été obligé de me dire: «Dans ces conditions, très bien. Je vais attendre pour voir ce qui arrivera et on verra.»

Et c'est ce qui s'est produit aussi, et probablement pour des raisons d'opération. Voici une autre affaire se rapportant à ce que je répondais à M. Stafford, tantôt, au plan de l'interventionnisme du Siège social et où je disais qu'il intervenait trop à mon goût. Je vous exposerai un petit problème de rien du tout. A l'émission «Présent», à un moment donné on inscrit un petit 20 secondes ou 30 secondes sur les dépenses encourues par les États-Unis au Vietnam, autant pour la guerre que pour le soutien de la guerre. A trois reprises, à l'émission «Présent», on lança un flash d'une vingtaine de secondes là-dessus. J'ai reçu à ce moment-là les critiques de mon vice-président-directeur général; je lui ai expliqué dans quel sens tout cela s'était fait; j'ai essayé de lui faire voir qu'il n'y avait là, au plan de la responsabilité du superviseur, rien qui n'engageait démesurément Radio-Canada, puisqu'il était bien entendu que les trois flashes devaient être présentés à l'émission, pendant trois jours consécutifs, au moment où le gouvernement américain venait de présenter ces chiffres-là. Cela ne portait pas beaucoup à conséquences. Dans ces conditions, point n'était besoin de désavouer un superviseur qui avait pris sur lui d'aménager ce court item à même des suggestions beaucoup plus importantes qui avaient été faites et qu'il avait réduites lui-même.

Voici un autre exemple d'intervention qui me semble inacceptable, du moins dans l'esprit où cette intervention se fait: un de nos superviseurs, à l'émission *Aujourd'hui* engage, au moment des élections fédérales, un item qui malheureusement n'a pas été tout à fait équilibré. Nous avons été tous conscients qu'il y avait là une erreur et qu'il fallait la réparer. Or, l'esprit dans lequel on constate cette erreur et l'esprit dans lequel on la répare, peut m'apparaître tout à fait positif. Mais si une instruction intervient de façon péremptoire et catégorique et frappe ce superviseur qui dirige une machine aussi complexe qu'«Aujourd'hui» avec grand succès depuis déjà juillet et qui semble avoir commis la seule erreur dans son opération: celle-là il me semble, à ce moment-là, qu'il faut témoigner en sa faveur. Donc l'instruction lui signifie: «A l'avenir il ne doit plus en être question, vous avez commis une erreur extrêmement grave, erreur qui sera sujette à sanctions sérieuses plus tard», je crois justement que c'est l'esprit d'un interventionnisme à l'intérieur...

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Un instant. Qu'entendez-vous par de sérieuses sanctions par la suite?

(*Texte*)

M. THIBAULT: J'ai le sentiment que cela aurait signifié très probablement la remise en question du superviseur comme superviseur de l'émission, si une deuxième erreur comme celle-là s'était produite. Or, l'erreur en question a été simplement celle-ci: le superviseur avec ses collaborateurs.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je m'excuse. Vous avez dit, n'est-ce pas, que des mesures de sanctions seraient prises par la suite à l'égard de cette erreur. Étant donné la

gravité du cas, vous avez certainement exigé des précisions. Je vous demanderais de revoir votre réponse.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire, M. Stafford, que l'instruction en question n'allait pas plus loin et mentionnait simplement des sanctions graves à l'avenir contre ce superviseur dans le cas de répétitions d'erreurs comme celle-là. Pour moi, compte tenu des états de service d'un bonhomme comme celui-là, compte tenu de son sens des responsabilités, cette sorte d'interventionnisme écrit m'apparaît absolument inacceptable, et pourrit toutes relations harmonieuses avec . . .

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Puis-je vous poser une autre question. Je ne vous suis pas très bien. Je pense que vous en êtes au cinquième point. Quel mal voyez-vous à ce que les membres de la direction disent qu'ils n'aiment pas la présentation d'une émission ou un des éléments de l'émission? Est-il répréhensible que l'administration exprime son avis quant à ce qui ne doit pas être mis en ondes? Voudriez-vous expliquer davantage. Je ne comprends pas très bien votre point de vue.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Si vous me le permettez monsieur Stafford, je répondrai à votre question plus tard parce que maintenant je commente des cas. Est-ce que vous êtes d'accord?

M. DUQUET: Pourriez-vous nous dire où était l'erreur sérieuse?

M. THIBAULT: Voici un autre exemple. L'erreur sérieuse était celle-ci: nous avions un invité à l'occasion des élections fédérales. Nous devions faire à toutes les semaines un *round-up*, excusez l'expression, sur l'évolution de l'élection en cours. Or, nous avons choisi un paneliste qui, à mon sens aussi, n'aurait pas dû être là, parce qu'ayant déjà été militant au plan politique. On me l'avait présenté comme universitaire et à ce moment-là, évidemment, cela faussait les jeux parce que, de ce fait, il pouvait se servir de cette occasion comme d'une plate-forme. Mais, encore une fois c'est une erreur corrigible, et c'est précisément tout cela l'esprit d'une opération: une erreur n'est pas définitive, une erreur est toujours corrigible. Nous sommes assez plongés dans une opération quotidienne pour nous permettre de le dire.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Puis-je éclaircir un point. Comment dépisteriez-vous une erreur à moins que la direction ne vous la signale? La direction n'a-t-elle pas le droit d'indiquer ce qui lui déplaît? Essayez d'être plus précis. Je ne vous ai pas compris et je ne crois pas que les autres l'aient fait davantage.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Monsieur le président, je ne comprends pas les questions de M. Stafford. J'expose des cas et à l'intérieur de ces cas-là M. Stafford me pose des questions pour que j'interprète, mais pour le moment,. . .

Le PRÉSIDENT: Il vous demande, dans ce cas-là en particulier, pourquoi vous n'étiez pas d'accord avec l'intervention de la Direction pour vous signaler l'erreur.

M. DUQUET: Monsieur le président, je pense que M. Stafford a demandé si sans l'intervention des autorités, ils auraient découvert cette erreur.

M. THIBAULT: Tout de suite après l'émision, je me suis enquis moi-même auprès du superviseur, parce que je regarde quand même un certain nombre d'émissions, pour savoir exactement pourquoi cette scène-là avait été présentée comme elle avait présentée. L'autre exemple que je vous ai donné tantôt sur le Vietnam, c'est exactement la même chose. Le superviseur lui-même, après la présentation de l'item, s'était enquis auprès de son réalisateur des raisons pour lesquelles cet item avait été présenté ainsi. Autrement dit, à notre niveau de responsabilité, comme j'essaie de le faire voir dans le mémoire si nous avons la confiance de notre Direction, je crois que notre Direction, dans l'ensemble, peut reposer en paix sur le sens que nous avons de nos responsabilités.

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, monsieur Thibault, ce n'est pas la dernière question de M. Stafford. Sa question est celle-ci: «Quelle objection avez-vous à ce que la Direction vous fasse, ou fasse à ses superviseurs des reproches, après que l'erreur a été commise?»

M. THIBAULT: Voilà ce que j'essaie de faire voir dans mon mémoire. C'est ce que j'ai tenté d'expliquer hier: tout un *management* de l'émission qui veut vraiment être efficace et qui pour être pleinement responsable doit se faire d'abord au niveau de la supervision et de la production. Le tandem superviseur-réalisateur est vraiment à l'intérieur de Radio-Canada, le tandem *management*-production. J'insiste et j'ai essayé de le faire voir. J'insiste sur cette réalité que si précisément ce tandem-là ne fonctionne pas, s'il n'est pas responsable, s'il ne fait pas ses preuves dans son ensemble et après évaluation d'opérations globales—pas d'opérations en détail,—et si on nous prend en défaut sur chaque détail, l'accumulation de ces détails-là peut nous faire perdre très facilement de vue cet ensemble de l'opération. C'est dans ce sens que j'ai essayé de faire voir comment le *management* de l'émission, à Radio-Canada, doit se faire. Est-ce que j'ai réussi à me faire comprendre? C'est dans ce sens que j'en parlais. Est-ce que je réponds à la question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: C'est celui qui vous l'a posée qui peut en juger.

M. THIBAULT: J'essaie de démontrer que l'interventionnisme de la Haute Direction, qu'il soit ou non fondé, est un interventionnisme comme M. Desorcy nous l'a décrit l'autre jour, *extrêmement inhibiteur;* c'est un interventionnisme qui, à ce moment-là, va mettre constamment les gens sur leurs gardes; c'est un interventionnisme qui va *insécuriser* profondément les gens; c'est un interventionnisme qui va leur faire craindre éventuellement quelques possibilités de représailles, en retour. Et ce genre d'inventionnisme-là, encore une fois, est très malsain, à l'intérieur de l'opération-émission, à Radio-Canada. Et l'exemple que je peux vous donner, je pense, c'est le mien: j'évite le plus possible d'intervenir à l'intérieur du tandem supervision-production, j'évite d'intervenir le plus possible, j'accorde la plus grande confiance possible à mes gens, j'évalue, comme je le disais tantôt, dans l'ensemble, l'opération de l'émission; j'essaie de déboucher, dans le cas de l'évaluation sur les séparatistes à Radio-Canada, par exemple, j'essaie de déboucher, ayant en vue l'ensemble de la programmation, sur une évaluation qui m'apparaît exhaustive. Si je passe mon temps sur autant de cas qui se présentent, qui sont souvent des cas de détails, si je passe mon temps à intervenir pour corriger et ainsi de suite je deviens ce que Desorcy appelait ce *touche-à-tout* qui n'est plus un véritable contrôleur et qui surtout dans l'émission, bien qu'il ait le droit d'agir ainsi, ne peut pas le faire impunément. J'espère avoir le loisir de vous en parler plus longuement parce que justement il est aux prises ce *touche-à-tout*, avec plusieurs problèmes. En Affaires publiques, la convention des réalisateurs, à Radio-Canada, permet à

cette Direction d'intervenir pour sauvegarder ses intérêts. Cette expression-là est très large et le mot permet puisque précisément les grands intérêts politiques de la Société y sont impliqués, le mot, à ce moment-là, permet un *interventionnisme* en Affaires publiques beaucoup plus intensif que partout ailleurs, uniquement sur la foi de ce mot-là. C'est la sauvegarde des intérêts de Radio-Canada. En général, cet interventionnisme-là, et j'espère répondre à la question de M. Stafford, à mon avis, doit être évité pour les raisons que je vous ai dites tantôt.

M. DUQUET: Est-ce que je peux poser une question?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. DUQUET: Monsieur Thibault, est-ce que vous ne croyez pas que dans certains cas, de façon à prévenir les erreurs dont vous avez parlé tantôt en citant deux cas, savoir: l'émission politique et l'émission au Vietnam, est-ce que vous ne croyez pas que les autorités de Radio-Canada sont, dans certains cas plus aptes à juger de la portée d'une erreur . . .

● (midi)

M. THIBAULT: C'est possible; et l'inverse aussi est possible. Combien de fois, moi, ai-je cru, à mon niveau (je ne suis pas loin du programme, je suis directeur du service) combien de fois ai-je cru, à un moment donné, qu'il y avait une erreur très sérieuse de commise. Je me suis engagé dans l'examen de cette pseudo-erreur pour constater que j'avais des verres déformants en évaluant cette erreur-là. J'ai été obligé de rectifier mon tir. C'est possible aussi, remarquez bien. Mais même si cela est possible, ce que je veux essayer de faire comprendre c'est que, si notre «top management» se met dans la tête que, placé où il est, il est en mesure de bien mieux voir, qu'il est en mesure de bien mieux faire comprendre, et ainsi de suite, il reste une solution, vous savez: c'est de descendre au niveau de la supervision du programme, de superviser le programme et de se substituer aux responsables en place, qui, précisément, sont tenus par cette direction, en toute confiance et responsabilité, à l'opération programme dans un service comme le nôtre.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous avez terminé la liste des cas, M. Thibault?

M. THIBAULT: Non, je voudrais en ajouter d'autres si vous permettez. Un autre cas: nous avons fait un reportage sur la Fédération libérale du Québec. C'est un reportage sur lequel, je crois, il y avait de très sérieuses réserves à faire.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que je peux vous demander laquelle?

M. THIBAULT: La Fédération libérale du Québec.

M. PRUD'HOMME: La Fédération libérale du Canada, section Québec?

M. THIBAULT: Section Québec, congrès qui s'est tenu à Québec. Nous avons fait un reportage à l'émission «Présent» là-dessus. Le superviseur lui-même n'a pas été satisfait de ce reportage, loin de là. Nous l'avons écouté par la suite, et nous-mêmes n'en avons pas été satisfaits non plus. Nous avons vu la réaction ulcérée de notre «management», que je peux comprendre, remarquez encore une fois.

Mais tout le problème, encore, est dans l'esprit de cet interventionnisme. J'ai essayé de faire comprendre à la Direction que nous ne pouvions pas procéder, à l'endroit d'un journaliste qui était nouveau dans cette sorte de journalisme (parce que nous essayons progressivement d'en former un certain nombre aux politiques, aux techniques des affaires publiques et ainsi de suite j'ai essayé de faire comprendre à ma Direction, qui, elle, voulait à tout prix intervenir d'autorité, et faire savoir là aussi, catégoriquement, que l'erreur en question était la dernière qu'on avait commise, la première et la dernière, et

qu'à la prochaine, des mesures seraient prises. Je pense que cela veut dire suspension et congédiement. Voilà, vous avez là un bonhomme qui commence à apprendre son métier, même s'il a un bon métier de journaliste à l'extérieur; vous avez un bonhomme qui se sensibilise progressivement à nos politiques d'affaires publiques; vous avez là un bohomme qui a à apprendre son métier en relation très étroite avec le superviseur. Alors, intervenez de cette façon dans le programme, condamnez de cette façon l'animateur, pour avoir fait cette émission, menacez-le de cette façon, de sanctions de cette sorte: congédiement au bout de la ligne ou suspension et ainsi de suite, vous venez de l'inhiber très gravement.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Monsieur le président, puis-je poser une question à ce sujet. Qui a dit: «La prochaine fois, des mesures très sérieuses seront prises»? A qui s'adressaient ces paroles? Je demande encore une fois: qui a dit ces paroles, à qui furent-elles adressées et à quel moment?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je vais être obligé, monsieur le président, de déposer des documents, disons des documents confidentiels.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je note respectueusement que les réponses sont plus longues qu'il y a nécessité. Si vous relatez les faits selon leur contenu, leur moment et l'occasion qui les a suscités, vous auriez pu exposer cinquante cas à l'heure actuelle.

M. MAKASEY: Monsieur le président, j'allègue que les remarques de mon collègue jettent un doute sur l'aptitude de M. Thibault à répondre aux questions. Je trouve que certaines des questions soumises sont plutôt des déclarations et je ne dois pas faire exception. Toutefois, le témoin n'est pas ici pour se faire houspiller par la façon dont les membres formulent leurs questions. M. Thibault a d'abord fait remarquer que s'il donnait neuf ou dix exemples, il se réservait le droit de les décrire aussi profusément que nécessaire. C'est à ces conditions qu'il a accepté d'aborder le sujet.

M. STAFFORD: Je n'ai posé qu'une question.

M. MACKASEY: M. Stafford jette sur les remarques de M. Thibault un discrédit auquel je ne saurais prendre part en ma qualité de membre du Comité.

M. STAFFORD: Puis-je alors demander à M. Mackasey qui a dit: «La prochaine fois, de sérieuses sanctions seront prises», puisqu'il trouve que les réponses apportées par M. Thibault sont suffisantes?

M. MACKASEY: M. Thibault a répondu qu'il lui faudrait présenter un document confidentiel à cet égard; c'est du moins ce que la traduction me permet de croire.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Remarquez que je peux le dire, mais le dire ne rime à rien, puisque je ne peux pas l'étayer d'un document confidentiel.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Voudriez-vous de grâce nous dire qui a fait cette remarque et qui elle concernait. Ma question est simple et j'attends une réponse aussi simple.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je peux le dire. Elle a été faite par le directeur général de l'information, sur les instances du vice-président directeur général.

M. GRÉGOIRE: Qui est-il?

M. THIBAULT: M. Grand-Landau.

M. GRÉGOIRE: Il est le directeur général de l'information; et le vice-président général, qui est-ce?

M. THIBAULT: M. Marcel Ouimet.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Et à qui s'adressait-elle?

M. THIBAULT: M. Marcel Ouimet et M. Jean Grand-Landau.

M. STAFFORD: Lequel a dit que vous deviez . . .

M. THIBAULT: A Lorenzo Godin, en premier lieu en rapport avec l'erreur commise à l'émission *Aujourd'hui* et les sanctions qui pourraient être prises à l'automne et, en second lieu, en rapport avec l'incident survenu à l'émission *Présent* que je vous ai narré il y a quelques instants.

(*Texte*)

Dans ces deux occasions. Dans la première, le superviseur a reçu, à mon sens, une très malencontreuse note de service. Si j'avais été à la place de ce superviseur j'aurais littéralement «dételé». Ce n'est pas possible, je pense, de travailler dans des conditions pareilles où, pour la première fois après des mois au poste très difficile de revision rempli de responsabilités—je vous ai donné l'idée dans mon mémorandum, des exigences de la supervision du magazine—quand après des mois de supervision, le bonhomme a le malheur de commettre une erreur (une erreur, je vous prie de me croire, qui se répare facilement et que nous avons d'ailleurs réparée, que nous avions, à notre propre niveau évaluée) je ne vois pas vraiment, dans ces conditions, le bien-fondé de cette sorte d'interventionnisme qui nous menace par des instructions de cette sorte.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Avez-vous vu le mémoire?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Bien certainement. Il était adressé à M. Godin.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Pourriez-vous répéter aussi fidèlement que possible les mots du mémoire?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je crois, monsieur le président, que M. Stafford va m'obliger à poser le principe de la déposition, ici, de documents confidentiels de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: L'attitude que le Comité a prise jusqu'ici, c'est que le témoin consultait les hauts fonctionnaires de Radio-Canada qui étaient présents. Quand

il avait leur consentement, il déposait le document; quand Radio-Canada ne donnait pas son consentement au sujet d'un document de régie intérieure, le Comité a toujours pris la position de ne pas en exiger la déposition.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: M. Stafford désire-t-il que le document soit déposé?

M. STAFFORD: Y a-t-il inconvénient à ce que le témoin relate au mieux de sa connaissance ce qu'il a lu du mémoire?

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas certain qu'il soit correct de procéder par voie indirecte quand le Comité a déjà décidé de ne pas agir directement. Je ne sais pas si, après avoir décidé de ne pas exiger le dépôt d'un document, nous pouvons demander à un témoin de dire ce que contient le document en question. J'aimerais avoir l'avis du conseiller juridique à ce sujet.

M. P.-M. OLLIVIER (*Conseiller parlementaire*): Monsieur le président, en dernier ressort, il appartient aux membres du Comité de décider s'ils désirent avoir ce document sans oublier, toutefois, que certains documents sont de nature confidentielle. Si tel est le cas, la personne de qui on exige le document, ne peut que répondre «C'est un document confidentiel» et il lui faut ordinairement le consentement de l'autre partie en cause pour le produire. A défaut de ce consentement, il appartient au Comité de se prononcer pour ou contre, car c'est à ses membres d'exercer leurs prérogatives. Ils doivent, néanmoins, songer que tout document confidentiel ne peut être déposé sans le consentement préalable des deux parties.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais aussi avoir votre avis sur ce point: si un document n'a pas été déposé conformément à une décision que le Comité a déjà entérinée, est-il convenable de demander au témoin de dire ce que contient le document?

M. OLLIVIER: Il pourrait toujours en donner une version libre sans faire appel au texte. Mais s'il en cite des passages, il a tout intérêt à faire déposer le document. S'il vous faut les mots textuels du document, j'estime qu'il serait plus convenable de demander le dépôt. Cette décision relève, en définitive, du Comité. Le Comité ne doit pas oublier qu'il s'agit de documents confidentiels.

M. DUQUET: Je crois, monsieur le président, que le témoin a répondu à la question de M. Stafford quand il a dit qu'il y avait eu des menaces de sanctions graves si une deuxième erreur était commise. Je pense, en somme, que c'est ce que contenait le document. Je ne vois pas la nécessité de produire le document quand les paroles disent la même chose.

• (12.10 p.m.)

M. STAFFORD: Me permettrait-on de dire poliment ce que j'ai pensé. J'ai compris que vous nous donniez votre interprétation du document, à savoir que la prochaine fois des sanctions sérieuses seraient prises. Puisque vous avez déjà

donné votre version, pourriez-vous faire un pas de plus et nous en rappeler le texte dans la mesure où vos souvenirs vous le permettent?

M. OLLIVIER: S'il doit citer le document...

M. STAFFORD: Le Comité ne cherche-t-il pas justement à savoir comment les relations ont été interrompues et si la direction a outrepassé ses droits en ce qui concerne les ordres à donner aux réalisateurs. Si nous ne pouvons obtenir ce renseignement, il nous sera difficile de rétablir les faits dans leur contexte véritable. Personne ne semble s'en soucier; c'est pourtant le point essentiel.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que nous perdons de vue le point en litige. Le Comité est libre de demander tout document et Radio-Canada n'est pas libre d'en refuser le dépôt. Toutefois, le Comité a eu pour pratique constante de ne pas demander des documents traitant d'affaires internes. Si le Comité désire modifier sa décision à cet égard, c'est son droit.

M. GRÉGOIRE: Le Comité n'a jamais pris une telle décision.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit que presque chaque fois qu'il a été question d'un document de nature interne, le Comité avait eu cette attitude. Le rapport que vous a lu hier M. Basford et auquel tout le Comité s'est rallié, visait justement à reconnaître que nous n'exigerions pas le compte rendu de la réunion que le conseil avait tenue à Halifax. Je pourrais rappeler six ou sept occasions où le Comité a sollicité l'avis du comité directeur afin de savoir s'il devait exiger le dépôt d'un document. Le comité directeur recommandant alors au comité général de s'abstenir, ces recommandations étaient acceptées. Je vous dis quelle a été notre ligne de conduite jusqu'à présent. Si le Comité désire en changer, il peut le faire s'il n'oublie pas les limites qu'impose la nature confidentielle de ces documents.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je veux faire un rappel au Règlement. Il est vrai que nous avons convenu que nous n'obligerions pas la Société Radio-Canada, à déposer de documents, mais chaque fois, je me souviens, lorsque j'étais présent, j'ai mentionné que cela ne constituait pas un précédent, que le Comité était toujours libre d'obliger la Société à déposer les documents, mais que dans tel cas spécifique, nous ne le faisions pas, parce que nous n'en trouvions pas l'importance suffisante. Mais, j'ai toujours spécifié que cela ne constituait pas un précédent, et si vous relisez les procès-verbaux, vous verrez que je l'ai mentionné. C'est pourquoi, je crois, il n'y a aucune ligne de conduite précise ou directe de la part du Comité à ce sujet. Chaque fois que le cas s'est présenté, nous avons convenu de ne pas obliger la Société à déposer les documents, mais il n'y a pas eu de principe rigide établi.

M. OLLIVIER: Ce n'est pas tellement l'importance des documents, mais le fait que ces documents sont privilégiés et en général ne devraient pas être produits. Dans un cas extrême, c'est toujours le Comité qui décide, finalement, et c'est le Comité qui décide s'ils doivent les déposer. Mais en général, les Comités ne demandent pas que des documents privilégiés soient produits.

M. GRÉGOIRE: Il demeure, monsieur le président, que nous avons droit aux documents que nous voulons, et lorsque nous ne les exigeons pas c'est parce que le Comité n'insiste pas pour les avoir, mais c'est notre privilège et notre droit de les demander.

(*Traduction*)

M. MACKASEY: Monsieur le président, la semaine dernière à la suite d'un appel au règlement placé par M. Grégoire, j'ai demandé le rapport de ce que j'ai appelé le groupe d'étude du président. Les membres du comité directeur ont alors recommandé, dans leur sagesse, de ne pas rendre le document public car, leur semblait-il, ce serait s'ingérer dans la régie interne de Radio-Canada. Je suis tombé d'accord, pas tellement parce qu'il s'agissait d'un document confidentiel, comme le Dr Ollivier l'a signalé avec justesse, mais parce qu'il est de tradition que le Parlement mette tout en œuvre pour éviter de s'immiscer dans les affaires administratives de Radio-Canada, du moins au point d'influencer la programmation. Nous ne voulons pas que les agissements du Comité ouvrent une brèche qui permettra de dire que le Parlement est intervenu auprès de Radio-Canada ou qu'il ait influencé les principes directeurs de la société. Je pense que nous cherchons à savoir s'il y a rupture avec la direction et nous avons l'obligation morale de trouver la réponse à cette question sans empêcher l'administration d'accomplir sa tâche et sans fournir au Parlement l'occasion de s'immiscer dans la programmation de Radio-Canada.

La question se pose périodiquement à la Chambre des communes; un député ou l'autre émet des critiques relativement à certains programmes, mais il a toujours été reconnu que notre mandat ne nous autorisait pas à nous interposer dans l'élaboration des programmes de Radio-Canada. C'est pour ce motif, monsieur le président, que je me suis incliné devant la sage décision du comité directeur et que je n'ai pas poussé plus loin ma demande relative au dépôt de ce document confidentiel. J'allègue que nous avons ainsi établi un précédent et que nous devons maintenant nous y tenir, car si nous insistons pour obtenir ce mémoire, j'ai aussi le droit de revenir à la charge et d'insister pour que les autres documents nous soient remis.

(*Texte*)

M. BERGER: Monsieur le président, je dois admettre que, tant dans ce comité-ci que dans d'autres comités, je comprends très difficilement l'insistance qu'ont certains membres de Comité à demander, même presque exiger, la déposition de tel ou tel document, en vertu du fait qu'on a tellement de documents qui sont déposés. Si on demandait, par exemple, à chaque membre de comité qui a demandé un document ce qu'il en a retiré ou s'il l'a étudié, vous seriez surpris des résultats. Demande-t-il la déposition de documents pour sa satisfaction personnelle? La majeure partie des gens n'ont même pas le temps de lire la documentation volumineuse qui nous est distribuée, et on perd un temps énorme à discuter si on doit ou ne doit pas déposer de document. Je crois que, pour nous permettre d'en arriver à une solution, entrevoir le jour prochain où les présentes discussions amèneront des résultats concrets, il ne faudra pas s'éterniser à discuter inutilement sur des dépositions de documents qui, la plupart du temps, ne sont même plus consultés, monsieur le président.

M. GRÉGOIRE: Est-ce une affirmation que M. Berger vient de faire? Est-ce une déclaration, une affirmation que les documents ne sont pas consultés?

M. BERGER: Dans la majeure partie des cas, par la plupart des membres des comités, M. Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Est-ce qu'on peut avoir la preuve de cela?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est contraire au Règlement qu'il y ait un débat entre deux membres du Comité.

(*Traduction*)

M. BASFORD: Monsieur le président, je fais appel au règlement.

M. GRÉGOIRE: Je demande la parole sur une question de privilège. Qui a la priorité, monsieur le président?

M. BASFORD: Il importe peu au Comité de savoir si certains de ses membres lisent ou non leurs documents. C'est certainement une question de privilège qui a peu à voir avec le rappel au règlement qui a été évoqué. M Stafford se rend sûrement compte que, si le comité directeur a, par le passé, recommandé que certains documents ne soient pas rendus publics, c'est pour sauvegarder le caractère confidentiel de ces documents. Si les membres du Comité exigent que les communications internes soient publiées, nous détruisons la nature confidentielle de ces communications et, en dernière analyse, nous détruisons le système même que nous cherchons à préserver. Le Comité se préoccupe certainement de la question des rapports à l'intérieur du service des affaires publiques comme de la société elle-même. Si toutes ces communications risquent de devenir publiques, il sera encore plus difficile de restaurer un système de communication efficace aux différents niveaux de la société.

M. STAFFORD: Puis-je m'expliquer d'abord?

M. BASFORD: Je suis sûr que le témoin, M. Thibault, peut nous renseigner au sujet de ce qui s'est passé et des répercussions qui en ont résulté, sans mentionner ou déposer des documents.

M. STAFFORD: Puis-je poser une autre question?

(*Texte*)

M. GOYER: Je ne sais pas si nous donnons la même interprétation au mot «intervenir» dans les affaires de Radio-Canada. Je pense qu'intervenir c'est plutôt dire à Radio-Canada quoi faire ou ne pas faire; mais «prendre connaissance» a une tout autre signification. On nous a présenté ici un mémoire qui, si on veut accepter l'interprétation du mot «intervenir», nous fait intervenir directement dans la Société Radio-Canada. C'est grave, dans ce sens-là. Mais çà ne m'apparaît pas grave, car on a voulu nous mettre au courant d'une situation, quant à ce qui concerne le document en particulier, sans qu'on ait à le déposer ce document-là. On a fait une assertion, alors, qu'on essaie de la préciser, ce peut être une simple intervention, une simple observation, une simple demande, peut-être une menace directe, ce peut être la menace d'une suspension, d'un renvoi, etc. Qu'on nous précise cette intervention sans avoir à déposer le document. On n'a pas besoin de savoir par quoi ça commence ou par quoi ça finit. On veut savoir jusqu'à quel point on peut dire que c'est une intervention directe.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Je veux déterminer ma position de nouveau. Si j'ai bien compris les paroles de M. Grégoire, il a dit que les documents demandés jusqu'à maintenant ont été obtenus avec facilité. Ai-je raison, monsieur Grégoire? Vous avez dit que nous avons pu obtenir tous les documents que nous avions demandés.

Le PRÉSIDENT: Certainement pas.

M. STAFFORD: Je pose encore une question, puis j'abandonne le sujet. Il me semble qu'on a envoyé deux mémoires et que le premier de ces deux documents portait sur l'argument de M. Thibault relatif à l'élection fédérale. Il a dit qu'à ce sujet, on avait parlé d'une pénalité très sévère si jamais la chose se représentait. La deuxième occasion a été la convention libérale à Québec, alors qu'un suveillant s'est opposé à quelque chose qui s'était passé et qu'on a rédigé un second mémoire selon lequel des dispositions très graves seraient prises.

Je pense que, si de telles choses se passent et si, aux niveaux inférieurs, on reçoit des notes de menaces et que c'est là ce qui cause toutes les difficultés à Radio-Canada, ma prochaine question est la suivante: M. Thibault nous dirait-il de son mieux, vu qu'il nous en a déjà donné son interprétation, ce qu'il y avait dans le mémoire qui lui a fait conclure qu'on imposerait une pênalité très sévère. J'aimerais aussi savoir ce qu'il y avait dans le deuxième mémoire pour lui faire conclure qu'on prendrait des dispositions très graves. Si nous n'obtenons pas de réponses à ces questions, nous ne serons pas en mesure de trouver où les communications sont interrompues. Je ne demande pas le document lui-même, mais seulement ce dont M. Thibault se souvient de chacun d'eux; cela suffira à mes fins. Vu qu'il a déjà dit beaucoup en nous faisant part de son interprétation, pourquoi n'irait-il pas encore un peu plus loin et ne nous dirait-il pas, au meilleur de sa connaissance, la teneur de chaque mémoire? C'est tout ce que j'ai demandé au début.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je crois vous avoir dit, et Monsieur, tantôt, en a fait état, que c'est un mémoire de réprimande très grave à l'adresse du superviseur de l'émission pour avoir commis cette erreur.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Vous parlez de l'élection fédérale ou de la convention de Québec?

M. THIBAULT: L'élection fédérale. Je traiterai du deuxième mémoire dans un instant. Le premier mémoire était adressé directement au superviseur.

M. STAFFORD: Qui était le superviseur?

M. THIBAULT: Monsieur Lorenzo Godin. On m'en a envoyé une copie. Ce mémoire était une...

(*Texte*)

. . .réprimande très grave à l'endroit de ce superviseur, les menaces qui planaient sur lui de sanctions sérieuses à son endroit, si une erreur pareille allait se répéter. Est-ce que j'en dis assez sur l'esprit de ce mémoire?

Maintenant, le deuxième...

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Qui a rédigé la première note?

(*Texte*)

M. THIBAULT: M. Grand-Landau, le directeur général de l'information.

Maintenant, le deuxième cas précisément. J'allais y venir, j'espère que les notes ne me contrediront pas. Il ne me semble pas avoir dit qu'un deuxième

mémoire a suivi, pour la simple raison que, dans le deuxième cas qui nous occupe, j'ai été évidemment aux prises avec mon directeur général de l'information et lui avec le directeur vice-président là-dessus, et nous tous ensemble, sur l'importance, la gravité de cette erreur-là. J'ai essayé de faire voir, à ce moment-là à ces deux personnes en quelles circonstances une erreur comme celle-là a pu être commise, erreur que nous avons admise, remarquez bien. A deux ou trois reprises mon directeur général de l'information est intervenu auprès de moi (et je crois aussi auprès du directeur général adjoint du service, M. Payette) en me disant: «Il faut à tout prix consigner cette affaire-là sur papier pour avoir ensuite la possibilité de faire «follow-up» là-dessus.» La consignation sur papier, dans l'esprit où la note de service à M. Godin avait été émise, la consignation sur papier, à mon sens, se situait dans le même esprit: erreur grave, sanction définitive de cette erreur.

Or, je vous signale, Messieurs, dans ce deuxième cas, que nous avons affaire à un journaliste qui fait ses armes, à un journaliste que nous avons initié aux affaires publiques, à un journaliste à qui nous avons très bien fait connaître les exigences de ce nouveau métier qu'il pratique, que ce reportage-là s'est fait dans des conditions terriblement difficiles à la dernière minute et ainsi de suite.

M. DUQUET: C'est sur le cas de la fédération libérale.

M. THIBAULT: Exactement. Et j'ai réussi à convaincre mon directeur général, mon directeur de l'information que vraiment les intructions catégoriques et péremptoires de cette sorte faisant planer une menace sur le personnel étaient irrecevables et que si nous voulions bousiller l'esprit des gens de programmes et le rendement le plus efficace possible des gens des programmes qu'on avait à fonctionner comme cela sur instructions écrites, voici ce qu'on vous dit: «A l'avenir, faites attention, voici ce qui vous attend, et puis finalement obéissez.»

J'ai d'autres cas que j'aimerais...

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il faudrait permettre au témoin de terminer la liste des cas...

M. THIBAULT: D'autres cas assez importants. Un autre cas, le commentaire de Clément Brown, dans la série des commentaires hebdomadaires confiés à un journaliste ou à un professeur d'université pour la durée d'une semaine. Nous avions inauguré cette série, je vais vous dire pourquoi, nous avions inauguré cette série pour tenter de personnaliser le commentaire, c'est-à-dire que, dans les postes privés, vous avez des commentateurs abstraits, un Jean-Louis Gagnon disons, à CKLM, à titre d'exemple. Nous l'avons tenté, mais il nous est impossible, à nous, évidemment, de confier une tribune pareille à un seul commentateur qui ferait le commentaire 365 jours par année. Nous avions cependant décidé de tenter de personnaliser un peu davantage cette formule du commentaire en la confiant une semaine durant à un commentateur. Il y a des problèmes à cette affaire, bien sûr. Nous avons eu l'expérience et vous la connaissez, c'est un document public.

M. Brown a fait un commentaire sur l'échec du Canada dans sa médiation en Inde avec la Chine et en relation à la guerre du Cachemire. Ce commentaire-là était contestable, en partie. M. Brown, je ne crois pas l'offenser en disant qu'il n'est pas spécialiste en politique internationale, bien sûr. D'autre part, les propos qu'énoncait là M. Brown pouvaient peut-être être considérés partisans aussi dans ce sens qu'il reprochait assez gravement à M. Pearson d'avoir échoué là où M. Kossyguine avait réussi. Ce commentaire a suscité, vous le savez, de la

part de M. Bona Arsenault, la réaction publique qui a été communiquée. Je crois ne pas me tromper en disant que c'est une réaction publique, et que le télégramme de M. Arsenault a été rendu public. S'il a été rendu public, je me croirais autorisé à ce moment-là de le produire. N'est-ce pas monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'il a été rendu public? C'est mon impression.

M. THIBAULT: Oui. Le message de M. Bona Arsenault était celui-ci:

> «Hier, à Radio-Journal, votre commentateur, Clément Brown, traitant de la signature de l'accord entre l'Inde et le Pakistan, s'est livré à une attaque malicieuse et injutifiée à l'endroit du premier ministre du Canada. Sous prétexte de traiter d'un sujet d'ordre international, il s'est surtout employé à ternir les efforts de l'honorable Pearson, en faveur du rétablissement de la paix au Cachemire, par rapport au rôle du premier ministre Kossyguine de l'Union soviétique, dans le règlement de conflit. L'incompétence de commentateur dans le domaine international ne semble avoir d'égal que son fanatisme politique. Pendant combien de temps Radio-Canada fera-t-il encore servir l'argent du peuple à semer la confusion, à saper l'autorité, en favorisant ainsi le dénigrement de ceux qui, chez nos hommes publics, sont les plus dignes de la confiance de la population? Trop de commentateurs sectaires, fanatiques ou arrivistes, payés par Radio-Canada, s'emploient, tantôt par des moyens subtils, tantôt sous des formes à peine déguisées, à cette œuvre néfaste de démolition. Leur incompétence est le plus remarquable dans les domaines qu'on leur confie; quand la direction de Radio-Canada assumera-t-elle pleinement ses responsabilités dans un domaine où les insinuations portent tellement à conséquence du point de vue de la loi et de l'ordre public, de même que de celui de l'avenir du pays.

M. GOYER: Me permettez-vous de vous poser une question à ce stade-ci? Est-ce que M. Brown était commentateur de la politique internationale d'une façon régulière à cette époque?

M. THIBAULT: Non; je vous ai dit que ce commentaire-là est établi pour toute la durée de la semaine. Nous avons essayé, en établissant cette formule, de permettre au commentateur d'être plus libre dans le choix de ses commentaires. Nous avons travaillé cependant avec lui pour tenter de lui faire couvrir une actualité que nous jugions importante. Donc, il y avait composition entre les deux. Est-ce que je me fais bien comprendre? Il y avait composition entre les deux.

(*Traduction*)

M. MACKASEY: Puis-je poser une question à ce point-ci, M. le président?

En d'autres mots, M. Thibault, ce que vous avez produit au réseau français est un programme du même genre que *Viewpoint*, sauf qu'il était hebdomadaire au lieu de quotidien; et je suppose que ni M. Brown, ni Radio-Canada n'a tenté de faire croire que la moindre de ses remarques, et particulièrement ce qu'il a dit ce soir-là, représentait autre chose que sa propre opinion?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Évidemment, c'est son avis personnel.

(*Traduction*)

M. MACKASEY: De quoi était-il coupable? Lorsqu'on engage un journaliste comme M. Brown, ou, disons, comme M. Wilson, qui a paru à ce programme, n'est-il pas compris que le participant exprime sa propre opinion?

(*Texte*)

M. THIBAULT: C'est mon point de vue et voilà précisément le cas et je voudrais vous l'exposer. Voilà précisément le cas qui nous intéresse. Ce télégramme de M. Arsenault a créé je peux dire une *commotion* à l'intérieur du service des Affaires Publiques. Nous avons été invités, au niveau de notre directeur général, à nous interroger très sérieusement sur le bien-fondé de cette série «Commentaires». Plus encore, nous avons été invités quasi séance tenante à renoncer à cette formule. Notre réaction a donc été celle-ci: nous avons dit: «Écoutez, ce n'est pas sur la foi d'un télégramme de M. Bona Arsenault, si respectable soit-il, que nous allons convenir de remettre en question une série que nous avions d'autre part mûrement pensée et que nous voulions expérimenter sérieusement. Donnez-nous à tout le moins quelques mois pour tenter de pallier à la sorte de difficulté sérieuse que vous nous soumettez.» Parce que, voyez-vous, une des difficultés sérieuses là-dedans, c'était celle-ci: à partir du moment où un commentateur occupe la tribune de Radio-Canada durant cinq jours consécutifs, il pourrait, comme, disons, durant la période électorale actuelle, choisir de commenter pendant cinq jours les élections provinciales actuelles et créer tout un impact dans l'opinion publique. Voyez-vous, mais pardon...

(*Traduction*)

M. MACKASEY: M. le président, j'aimerais poser la question suivante afin de tirer cette affaire au clair. M. Thibault, voulez-vous dire que, lorsque vous avez reçu un télégramme de M. Arsenault, le programme a été interrompu?

M. THIBAULT: Non.

M. MACKASEY: Cette série a-t-elle été continuée?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Non. La première démarche de notre direction a été celle-là: remise en question de cette série «Commentaires», parce que notre direction pensait qu'il était impossible d'équilibrer la matière de commentaires d'une seul invité à l'intérieur d'une semaine pareille.

Nous avons dit *oui* à de sérieuses difficultés, mais d'autre part, nous avons un autre commentaire à 10 heures et quart où nous pouvons, chaque fois que nous constatons un déséquilibre, équilibrer là, à 10 heures et quart. Donc nous avons un bon point. D'autre part notre réaction a été celle-ci: «Écoutez, encore une fois, ce n'est pas sur la foi d'un télégramme de M. Arsenault que nous allons repenser de fond en comble une série comme celle-là. Laissons-la aller, expérimentons-la davantage, voyons ce qu'elle peut donner». Quelques mois après, après avoir convenu de la chose, je me retrouve chez mon directeur de l'information, au début de la réunion de coordination que nous avons tous les mercredis, et mon directeur d'information me dit: «Je suis en train de vous écrire une note, Marc, que je vous expédie ces jours-ci au sujet de la fin de la série «Commentaires».—«Quoi! la fin de la série «Commentaires»?»—«Eh bien, oui, compte tenu de ce que nous avons discuté et ainsi de suite, je pense bien qu'il est important d'en arriver à une décision.» J'ai dit: «Écoutez, M. Grand-Landau, il y aurait peut-être nécessité d'évaluer l'expérience qu'on en a faite depuis quelques mois et surtout de rencontrer le superviseur et le réalisateur de cette série pour connaître leur point de vue.» M. Grand-Landau a été d'accord avec moi là-dessus, a rentré son papier que je n'ai pas vu dans son dossier et il nous a organisé une rencontre. A la suite de cette rencontre-là nous avons réussi, réalisateurs, superviseurs, et chefs de service à bien faire voir à notre direction

de l'information le bien-fondé d'une série pareille, la possibilité de la poursuivre, la possibilité de satisfaire aussi à certaines des difficultés de cette entreprise au plan de l'équilibre de sa programmation et nous avons pu continuer à travailler. Cependant, nous l'avons supprimée pour des raisons très particulières durant le temps des élections provinciales, pour éviter le genre de difficultés que je vous ai signalées tantôt.

Voilà, si moi, directeur de service, j'avais opiné du bonnet à ce moment-là, et si j'avais dit très bien M. Grand-Landau, envoyez-moi votre note de service et puis nous acceptons votre décision et ainsi de suite, c'en était fait de cette série. Or, ma position est celle-ci: les premiers intéressés, les premiers responsables, ceux qui le connaissent, le programme, ceux qui le vivent, le programme, ceux qui en font l'expérience quotidienne et ceux-là qui sont dedans, le tandem dont je vous parlais tantôt, le tandem supervision et production, voilà le tandem important par lequel le *management* du programme à Radio-Canada se fera le plus intensément possible. Voilà un autre exemple qui m'apparaît de très loin très important.

M. PRUD'HOMME: Monsieur, est-ce qu'on peut poser une question à propos de cet incident-là? Si vous saviez d'avance que M. Brown était, disons, un partisan reconnu d'un parti politique et deuxièmement qu'il n'avait aucune connaissance en affaires internationales, est-ce que cela ne vous indiquait pas déjà que ce serait sûrement un commentaire un peu...

M. THIBAULT: D'abord, je dois vous dire que M. Bona Arsenault a encore moins de connaissances que Clément Brown en affaires internationales.

M. PRUD'HOMME: Je ne suis pas ici pour défendre M. Bona Arsenault. Je comprends que le rire est très facile à déclencher ici, mais si ce télégramme avait été signé par d'autres que Bona Arsenault, vous l'auriez peut-être considéré plus sérieusement.

M. THIBAULT: Peut-être.

M. PRUD'HOMME: Bona a son caractère et vous avez le vôtre et tout le monde a le sien. Ma question n'a pas pour but de discuter la personnalité de Bona Arsenault, je n'en ai nullement l'intention, vous non plus, j'imagine. Ma question est de savoir, et je pense qu'elle est bien fondée, si vous admettiez d'avance le fait que M. Brown était un partisan reconnu d'un parti politique, c'est son droit, et deuxièmement, qu'il n'avait aucune connaissance en affaires internationales ou très peu. Vous n'admettez pas d'avance que vous risquiez...

M. THIBAULT: Il faut voir les conditions dans lesquelles un travail pareil se fait.

M. PRUD'HOMME: Je ne crois pas que M. Bona Arsenault se prononce sur un télégramme portant sur les affaires internationales.

M. THIBAULT: Non, mais la façon avec laquelle il juge, je vous avoue, de ce commentaire-là, m'apparaît absolument irrecevable. C'est du sectarisme fallacieux...

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, indépendamment de la façon, oublions le télégramme de Bona Arsenault...

M. THIBAULT: Oui, d'accord.

M. GRÉGOIRE: Vous-même, vous disiez tantôt que vous discutiez en vous-même de la qualité de ce commentaire-là.

M. THIBAULT: C'est exact.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que le choix d'un journaliste qui ne se spécialise pas dans la politique internationale, par le département des affaires publiques, pour faire des commentaires sur un sujet international, ne constitue pas là une erreur de jugement, au départ?

M. THIBAULT: Convenons justement, monsieur Grégoire, qu'il peut y avoir des erreurs de cette sorte. Je crois le dire depuis le tout début. Des erreurs de jugement dans une opération de programme...

M. GRÉGOIRE: Est-ce que ce n'est pas justement le rôle de la Haute Direction de voir à avertir, lorsqu'il s'en produit? Est-ce que ce n'est pas là le rôle de la Haute Direction de voir à les corriger ou à les prévenir?

M. THIBAULT: Je vous ai dit qu'il y a une supervision de l'émission qui est responsable. Si la supervision de l'émission est responsable, faites-lui l'honneur de penser qu'elle va s'en apercevoir aussi. Faites-lui l'honneur de penser qu'elle va signaler, à ce moment-là, à l'attention d'une direction de service ou de la direction de sa supervision, un problème pareil. On va tenter de corriger ailleurs. D'autre part, si vous laissez dans un commentaire pareil, la possibilité la plus large possible de choix de sujets, à ce moment-là vous pouvez convenir qu'un commentateur va s'engager dans certaines plates-bandes où il est moins compétent. D'accord. Vous travaillez avec lui. Le réalisateur peut fort bien lui dire: je ne pense pas que ce soit du domaine de votre compétence d'aborder une matière comme celle-là; il peut fort bien le lui dire, et il arrive qu'il le lui dise également. Si le réalisateur veut aller plus loin en l'engageant, nous aurons évidemment à faire face à un certain problème. Mais cela fait partie du processus de l'opération. Mais, je vous donne ce cas-là, simplement pour vous illustrer que l'interventionnisme du «management» supérieur doit se faire dans même esprit que notre propre «management» à nous. Je réponds à vos questions et je suis très conscient des difficultés de la chose comme vous l'êtes vous-mêmes; et à mon niveau et au niveau du superviseur, je prends en main des responsabilités de cette sorte, d'équilibre, de correction et ainsi de suite. Mais parce que je reçois un télégramme de M. Arsenault, je ne remets pas tout de suite la série en question et deux ou trois mois après, je ne songe pas non plus à supprimer cette série-là.

(*Traduction*)

LE PRÉSIDENT: J'aimerais signaler que cette revue de cas individuels ne finira jamais si cinq ou six députés posent une question supplémentaire dans chaque cas. Je ne m'y oppose pas particulièrement si c'est là ce que le Comité désire. Toutefois, si nous voulons voir la fin de cette affaire, je crois que les députés devraient éviter ce genre de questions et garder leurs remarques pour plus tard, lorsqu'ils auront la parole.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je regrette, M. Duquet avait demandé la parole avant vous.

M. DUQUET: Monsieur le président, je ne poserai pas une question spécifique sur tel point ou tel cas cité par M. Thibault. Il y a un cas qui me frappe: chaque fois qu'il y a des questions à poser à M. Thibault sur l'intervention des autorités supérieures de Radio-Canada, M. Thibault semble nettement décidé à nous dire à chaque fois qu'il ne se sent pas prêt à tolérer d'intervention des autorités et c'est cela qui me paraît extraordinairement curieux. M. Thibault nous a répété ce matin et hier, que les interventions des autorités de Radio-Canada ne sont pas désirables, qu'il ne doit pas y avoir d'interventions, que le tandem producteur-réalisateur et tout cela doit fonctionner sans interventions

de l'autorité; cela me paraît absolument anormal qu'un producteur ne puisse pas accepter l'idée d'intervention des autorités supérieures, même à Radio-Canada, comme dans n'importe quel autre domaine.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je voudrais simplement ajouter quelques mots à propos de votre intervention. Vous mentionnez qu'il faut abréger les débats; c'est encore mieux de poser nos questions sur chaque cas que de revenir, chacun notre tour, sur le même sujet; il est aussi bien d'en vider un et de poser toutes nos questions sur chaque cas.

Le PRÉSIDENT: Si c'est comme cela que le Comité veut procéder, je n'ai pas d'objection.

(*Traduction*)

M. BASFORD: M. le président, je regrette d'avoir à poser une question parce que je conviens avec vous que nous aimerions éliminer ces questions. Toutefois, j'aimerais demander quelque chose au sujet de la traduction. Si j'ai bien compris, M. Thibault a dit qu'il suggérait des rencontres entre le réalisateur, le surveillant, son supérieur et lui-même; il a dit aussi qu'il y a eu une rencontre à la suite de laquelle la série a été continuée mais a été annulée à cause de l'élection provinciale.

M. THIBAULT: C'est juste.

M. BASFORD: Si j'ai bien compris, je ne vois pas ce que la direction fait de mal. Il y a eu une rencontre à la suite de laquelle le programme a continué.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je vous ai donné cet exemple-là pour vous montrer précisément comment il se fait, et je crois répondre à l'observation de monsieur, tantôt, qu'un «management» de l'émission, tant au niveau supérieur qu'au niveau intermédiaire fonctionne. Si je vous donne cette impression, je le regrette fort, je ne suis pas contre la responsabilité d'un «management» supérieur, mais pas du tout; je crois l'avoir affirmé dix fois. Je suis contre un «management» interventionniste à tout bout de champ, à propos de tout et de rien, dans un certain esprit qui fait qu'on est constamment remis en question et on ne sait plus trop sur quel pied danser. Dans le cas qui nous occupe, parce que précisément,—je crois l'avoir dit,—j'ai demandé à mon directeur de l'information: «Écoutez, on ne peut pas procéder ainsi, c'est-à-dire, sur la foi du télégramme, remettre en question cette série; il faut à tout prix déboucher sur une consultation». D'autre part, deux ou trois mois après, mon directeur d'information semblant avoir pris une décision, me la communiquait pas écrit. Je lui demandai alors: «Voulez-vous, s'il vous plaît, nous allons plutôt, avant de prendre une décision, consulter les responsables au niveau de la production, superviseurs et réalisateurs».

Je suggérais moi-même à mon «management» supérieur de «manager» d'une tout autre manière l'émission, comprenez-vous? Et je ne suis pas contre cela, au contraire, c'est moi qui le suggérais, je ne suis pas contre un «management» de cette sorte. C'est le «management» qu'il nous faut, en relation très étroite avec l'émission, à l'intérieur de la structure et du très court circuit dont je vous ai parlé, celui du directeur-vice-président et du directeur de l'information. Est-ce que cela vous éclaire un peu?

(*Traduction*)

M. BASFORD: Je regrette de vous interrompre, mais j'ai de la difficulté à voir où se situe la plainte, puisque vous avez proposé des consultations et il y en a eu.

M. THIBAULT: Je ne crois pas...

M. BASFORD: Le résultat a été celui que vous désiriez. Je croyais que nous considerions un exemple d'intervention de la direction qui a gâché la consultation.

M. THIBAULT: Je vous ai dit que c'était principalement à cause de ma propre réaction, du bon sens dont j'ai fait preuve avec les intéressés et à l'égard des difficultés que j'ai réussi à persuader la haute direction de rencontrer ces gens et de s'entretenir avec eux au sujet des difficultés. Je dis que ce genre de direction est très bien et que j'aimerais que ça fonctionne toujours de cette façon. Si nous réussissions à nous y prendre de cette façon, je suis bien certain que la responsabilité...

(*Texte*)

...a chaque niveau, vont être respectées, puis, le contact du *Top management* aver le *management* intermédiaire du programme, se fera de façon très harmonieuse.

(*Traduction*)

M. MACKASEY: M. le président, je crois qu'il est de mon devoir de...

M. GRÉGOIRE: Je continuerai.

M. MACKASEY: ...soulever un point, étant donné qu'on s'est servi du mot «plainte» et qu'il y a une question d'interprétation. M. Thibault, si je comprends bien, vous n'avez pas présenté cet exemple comme une plainte, mais comme un exemple de la manière dont la direction devrait s'y prendre. Est-ce juste?

M. THIBAULT: C'est juste.

M. MACKASEY: En d'autres mots, la haute direction a accepté de discuter de cette question par suite de la demande que vous lui avez faite à titre de gérant du programme?

M. THIBAULT: Non.

M. MACKASEY: Au début?

M. THIBAULT: La première réaction de la haute direction a été de reprendre cette série en considération. Telle a été la première réaction. J'ai ensuite réussi à renverser le courant, à y intéresser ma propre direction. Il y a donc ce problème et la manière d'en traiter.

M. MACKASEY: Ce que vous essayez de dire, c'est que vous aimeriez gérer tout contrat à l'égard duquel on vous engage?

M. BASFORD: Non. Il désire le genre de direction qui l'écoutera.

M. THIBAULT: Le point important, comme plusieurs personnes vous l'ont dit, est la nature de l'entreprise. Peut-être avez-vous l'impression que ces gens-là s'opposent à toute autorité, qu'ils s'opposent à la haute direction, etc. C'est tout à fait faux. Nous sommes en faveur de la haute direction, nous sommes en faveur de la direction à divers niveaux et nous désirons que la direction aux

divers niveaux assument pleinement ses responsabilités précises. Ce dont nous avons besoin, en conséquence, c'est une définition de ces responsabilités précises.

M. BERGER: Vous seriez en faveur de la direction pourvu qu'elle dirige à votre goût?

M. THIBAULT: Je puis vous donner un bon exemple, M. Berger.

M. DUQUET: Mais ce que vous venez de dire est le contraire de ce que vous avez dit un peu plus tôt. Vous m'avez donné l'impression que ce n'était pas du tout là ce que vous pensiez, puisque vous avez dit qu'il s'ingérerait beaucoup trop souvent.

M. THIBAULT: C'est juste, mais c'est votre impression.

M. DUQUET: Il s'agit de vos propres paroles.

(*Texte*)

M. GRÉGOIRE: Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez en faveur de l'autorité en autant qu'elle n'intervienne pas et qu'elle ne se mêle pas de vos affaires, alors qu'est-ce qu'elle aurait à faire l'autorité à ce moment-là?

M. THIBAULT: Non, monsieur Grégoire, je vous ai parlé de l'émission et de la nature de l'émission, ensuite je vous ai parlé des gens qui sont en place à l'intérieur de l'émission, ne me demandez pas de définir les responsabilités de mon siège social, de ma vice-présidence-Direction générale, de ma Direction de l'information et ainsi de suite. Mais, nous avons grandement besoin...Je vais vous donner un exemple...

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous ne pas interrompre le témoin?

M. GRÉGOIRE: Je veux revenir sur le premier point, parce que ce que vous avez dit tout à l'heure est enregistré. Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez en faveur de l'autorité, mais en autant qu'elle n'intervienne pas.

M. THIBAULT: Je suis en faveur d'un «management» et je pense qu'il faudrait revenir aux notes qui expriment ce que j'ai dit tantôt. Je suis en faveur d'un «management» aux divers niveaux. D'un «management» qui se définit bien aux divers niveaux, d'un «management» qui définit très bien ses responsabilités aux divers niveaux; d'un «management» qui a idée de ses fonctions aux divers niveaux. Ne me demandez pas de définir les responsabilités de ma vice-présidence. Et si ma vice-présidence, à un moment donné, sur la foi d'un quinze secondes à «Présent», intervient pour remettre cela en question, je me dis alors que ma vice-présidence-Direction générale, a une curieuse idée de sa fonction, elle a une curieuse idée de ses responsabilités, parce qu'à ce moment-là, à mon niveau, je ne fais pas—je suis aussi «management» intermédiaire—je ne le fais pas à mon niveau; comment est-ce que je procède? J'évalue une opération dans son ensemble, j'évalue un rendement dans son ensemble. M. Basford faisait état du Séparatisme, tantôt: je regarde pendant une période donnée de trois mois, par exemple, nos activités sur ce plan, comment on reflète, disons, l'idée séparatiste; je ne m'alarme pas chaque fois que j'entends parler de séparatisme sur les ondes ou à l'écran. Ce qui me préoccupe c'est de savoir s'il va y avoir un bon et sain équilibre à l'intérieur de cela. C'est mon «management» intermédiaire, je voudrais que mon «management» supérieur soit aussi celui-là, c'est-à-dire qu'il procède par des évaluations globales, et puis, s'il se produit des accrocs très graves et très sérieux à nos politiques, nous en souffrirons aussi, bien entendu! Enfin, écoutez donc, nous sommes des directeurs de service et des superviseurs, comportez-vous quand même honorablement pour assumer des responsabilités d'adulte dans des fonctions comme celles-là. Si on définit bien ces responsabilités, je vous dis, le «management», au «top»,

fonctionnera très bien! Il a des responsabilités considérables et je ne voudrais pas être à sa place, je vous prie de me croire. L'orientation d'une grande machine comme Radio-Canada, les options fondamentales d'une grande machine comme Radio-Canada, l'extension au plan technique à travers tout le pays d'une machine pareille, tout ce que représentent le réseau français et le réseau anglais, les moyens engagés là-dedans, de part et d'autre, les budgets, le personnel, et ainsi de suite. Voilà des responsabilités de «top management» énormes à assumer. Mais, je vous donne un exemple, pour préciser encore ma pensée, parce que je crois faire face à certaines incompréhensions du comité parlementaire et je voudrais essayer de bien me faire comprendre.

Examinez la fonction de réalisateur et de superviseur, voilà deux fonctions capitales dans le tandem *création de l'émission*. Or, savez-vous que depuis des années la fonction de superviseur n'est pas définie; depuis des années, nous demandons la définition de cette fonction-là; elle n'existe pas. Un de nos superviseurs a quitté le service après avoir demandé une définition de cette fonction. Si la direction décide, dans un «management» qui soit régulièrement interventionné, décide précisément de demander un compte sur le script qui s'est écrit là, de demander un compte sur ce que l'animateur dit là; de demander un compte sur le sens donné à l'interview mais à ce moment-là, il faut que le superviseur ait aussi l'autorité pour être capable d'en rendre compte.

Or, dans le contexte où nous sommes, du côté du réseau français, avec l'association des réalisateurs, la définition du réalisateur vous a été donnée par M. Désorcy. Je ne sais pas si vous y étiez; il nous a dit que le réalisateur, qui s'est fait reconnaître par la convention, a la plus large mesure d'autorité possible, que seuls justement, les intérêts supérieurs de Radio-Canada viennent limiter. Vous rendez-vous compte, à ce moment-là, que le superviseur, pour exercer ses responsabilités avec le directeur du service, i.e. le «management» intermédiaire, et demander les comptes, comme je viens de vous les exposer, sur un script, sur l'orientation d'une entrevue, sur la présentation de cette entrevue, et ainsi de suite, il a besoin de savoir ce qu'il est, au point de vue *Responsabilité*, par rapport à ce réalisateur-là. Il ne le sait pas.

(*Traduction*)

M. BRAND: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Je crains qu'il ne faille maintenant ajourner. Il est une heure moins cinq minutes.

M. BRAND: J'aimerais poser une petite question supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Vous avez maintenant deux très petites questions, M. Brand.

M. BRAND: Je voulais simplement demander, à propos de ce que vous disiez, si vous croyez que ce serait mieux si Radio-Canada adoptait le genre de méthodes actuellement en usage dans les réseaux américains, où les surveillants de la production jouissent du statut de vice-président et les départements de service de situent au niveau intermédiaire de la direction, où vous êtes actuellement?

• (12.55 p.m.)

M. MCCLEAVE: Vous serez peut-être promu avant la fin de la journée.

(*Texte*)

M. THIBAULT: J'aimerais répondre à votre question, cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Allard.

M. ALLARD: La fonction du superviseur, en ce qui concerne le réseau anglais, est-elle définie?

M. THIBAULT: Non plus.

M. ALLARD: Deuxièmement, je voudrais vous poser une courte question: Est-ce que les membres de la Haute Direction—nous commençons à bien comprendre votre travail, la liberté de création, etc.—sont des hommes du métier, des hommes qui ont vécu dans l'âme de la réalisation, de l'animation, de la création?

M. THIBAULT: Monsieur Allard, je vous ai dit hier—je suis tellement profondément convaincu de cette réalité—je vous ai dit hier, que j'ai refusé moi-même un poste supérieur dans l'organisation, qui m'était offert par ma Direction et donc, en toute confiance en mon endroit, j'ai refusé ce poste supérieur pour la simple raison que je considère, qu'en montant ainsi dans cette hiérarchie de l'administration et de l'opération générales de l'entreprise, je m'éloigne tellement de la réalité de l'émission, que je cesse de plus en plus d'être un homme de programme et ce qui m'intéresse fondamentalement dans ce métier, c'est de demeurer jusqu'à ma retraite, un homme de programme.

M. ALLARD: Pour vous, c'est très bien. Mais est-ce qu'il ne serait pas utile que dans la Haute Direction qu'il y ait de plus en plus d'hommes du métier, qui ont vécu dans l'âme de la réalisation et de l'animation, afin, justement, de bien comprendre votre travail et d'établir une liaison. . .

M. THIBAULT: Mais, il en monte, monsieur Allard, progressivement. Un exemple: David qui vient d'être nommé directeur-général-adjoint, l'année passée et qui est l'assistant de M. Ouimet. Il en monte dans la hiérarchie, de ces hommes-là et il faut souhaiter qu'il en monte de plus en plus, même avec le drame que je viens de vous signaler.

Le PRÉSIDENT: A 3 heures 30, cet après-midi, ou après la période des questions.

(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)

● (3.00 p.m.)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. M. Berger.

M. BERGER: Alors, monsieur Thibault, quelques questions qui, peut-être, pourraient vous paraître indiscrètes—j'espère qu'elles ne le seront pas trop—mais qui n'ont pour but que de tenter de faire un peu de lumière sur un problème qui est parfois assez obscur, et qui nous confronte présentement. Pour bien préciser les choses, monsieur Thibault, auriez-vous reçu de quelque façon que ce soit, certaines directives spéciales. . .

Le PRÉSIDENT: Une minute, s'il vous plaît. Apparemment, la traduction n'est pas au point.

Voudriez-vous reprendre votre question monsieur Berger, s'il vous plaît?

M. BERGER: Auriez-vous, monsieur Thibault, reçu de quelque façon que ce soit, disons, certaines directives spéciales, soit de la part de la Société, soit de quelque membre, peu importe le membre, du comité actuel, de nature à faciliter

et à orienter ou préciser votre témoignage? Auriez-vous pu obtenir certaines informations aux fins que tel ou tel membre, de tel ou tel parti, était, selon le cas, sympathique ou pas sympathique à la cause que vous représentez?

M. THIBAULT: Pas cela non plus.

M. BERGER: Merci. Selon vous, si je ne m'abuse, depuis que la Société, soit il y a quelques mois, a procédé d'elle-même à certains changements administratifs suivant les suggestions d'un comité de régie intérieure et les précisions qu'indique l'organigramme qu'on nous a fourni ces jours derniers, si je vous ai bien compris vous dites que la situation, en ce qui concerne le réseau français, est peut-être pire qu'elle ne l'était auparavant. Est-ce que c'est bien le cas?

M. THIBAULT: J'ai souligné précisément que cette réorganisation-là, du côté du réseau français, nous avait plongé dans l'impasse la plus complète. Est-ce que cette impasse-là est pire que ce qui existait auparavant? Je ne la qualifie pas, mais je sais qu'elle nous a plongé dans l'impasse la plus complète.

M. BERGER: Pourriez-vous préciser brièvement de quelle façon vous êtes dans cette impasse?

M. THIBAULT: J'ai dit dans mon mémoire, et je l'ai répété, je crois, ce matin, que la raison fondamentale de cette réorganisation-là, où nous mettions ensemble les deux services—nouvelles et affaires publiques—avait pour but de rapprocher ces deux services, avait pour but de voir précisément quelle collaboration pourrait s'établir entre ces deux services. Elle avait pour but aussi d'essayer de voir si une conception de l'information pourrait se partager entre les deux services, affaires publiques et nouvelles. Je vous l'ai dit, je crois, ce matin; nous avons débouché dans cette situation où, après six mois de pratique de cette structure, le service des nouvelles veut fusionner les affaires publiques. Mes collègues et moi-même, sommes de plus en plus convaincus qu'une des solutions à notre problème, c'est le retour à l'intérieur de l'organisation générale de la télévision canadienne.

M. BERGER: Selon votre opinion personnelle, pourriez-vous me dire si c'est réellement un manque de confiance réciproque entre les hautes autorités et celles de votre département qui serait la cause du problème que l'on connaît, ou ne déplorerait-on pas plutôt un manque de communications? Je prends l'exemple de M. Watson, même si je reviens pour un instant seulement à l'affaire de *Seven Days* qui disait que s'il avait appris la nouvelle qui le concernait par les «proper channels», tout aurait été dans l'ordre, tout aurait été normal. J'ai trouvé que c'était peut-être un excès de sensibilité, mais...

M. THIBAULT: Disons que du côté du réseau français, il m'apparaît, à moi, assez difficilement pensable qu'il y ait cette sorte de non confiance, en tout cas, à mon endroit. Cette question a été posée à Desorcy. Desorcy a donné une interprétation personnelle et a dit, on a le sentiment que Marc Thibault, directeur du service, ne jouit pas de la confiance de sa direction. Je vous avoue que je ne comprendrai pas vraiment, compte tenu du fait que j'aurais pu demeurer superviseur d'«Aujourd'hui» et que ma direction a accepté que je redevienne directeur de ce service des affaires publiques. Donc, c'est que ma direction doit quand même avoir, à mon endroit, une certaine confiance. Je crois que le problème n'est pas là.

M. BERGER: Maintenant, si je me reporte à la page 20 et 21 de votre mémoire, tout au bas de la page 20, article 4, vous dites: «Tout le personnel de production, derrière les caméras, doit être essentiellement créateur, imaginatif, sensible à l'extrême,...» chose qui m'a intéress «...exigeant, combatif» enfin, et «Rien de plus nocif pour un tel personnel que la coercition et la censure.» Au

sujet de l'esprit créateur, selon vous, si, je vous engageais dand mon entreprise, si j'en avais une, comme créateur d'idées nouvelles, d'innovateur, est-ce que pour autant, je serais obligé automatiquement, aveuglément, sans aucun recours, d'accepter toutes vos créations, vos innovations, sans avoir le droit de choisir celles qui me plaisent plus que d'autres, et de vous dire d'éliminer ce qui me déplaît, à titre de chef d'entreprise? Je songe un peu, si vous voulez, à mon comté, à la fonderie de l'Islet, qui fabrique des poêles pour la compagnie Bélanger Limitée. Si le bureau de direction décide de mousser la vente du poêle Chatelain par exemple, et que les dessinateurs, les architectes et les gens qui l'assemblent, parce que, eux, travaillent là-dedans, disent que d'autres poêles seraient préférables. Est-ce que la direction doit maintenir son idée de mousser sa vente ou si elle doit se plier à cette demande?

M. THIBAULT: Je crois avoir répondu abondamment à cette question-là. Les grandes options fondamentales, à l'intérieur de l'entreprise de radio et de télévision, c'est notre siège social qui les a. Je crois, d'autre part, que le personnel les inspire aussi beaucoup. Le meilleur exemple que je puisse vous donner, ce sont nos magazines. Les magazines, ce n'est pas une idée du siège social, quand je dis que le siège social n'a pas fait une seule émission, je veux dire par là précisément que l'élaboration de nouvelles formules comme celles-là vient d'abord des «troopers» dans une organisation de programme, remarquez bien. Je ne voudrais pas comparer Radio-Canada à votre compagnie.

M. BERGER: Mais il en reste tout de même que...je voudrais insister sur le point de la destruction possible de l'esprit créateur s'il y a trop de pression. Mais il se crée beaucoup de choses chez vous.

M. THIBAULT: A partir, monsieur Berger, des options fondamentales, c'est ce que j'ai essayé d'expliquer, quand vous avez engagé un magazine, disons, comme *Seven Days* ou un magazine comme «Aujourd'hui» que vous avez défini les orientations de ces magazines, que vous avez défini, dans son ensemble, les politiques de ces magazines, que vous avez convenu de certaines matières à y engager. Là je vous refère au mémoire d'Halifax, où c'est très bien explicité autant en ce qui concerne «Aujourd'hui» qu'en ce qui concerne *Seven Days*. A partir de ce moment-là—ce que j'essaie de faire voir et dans mon mémoire et dans mon témoignage—c'est qu'à partir de ce moment-là, vous, le «management», vous devez vous reposer, le plus totalement et le plus intensément possible, sur ce personnel-là. Autrement, si vous devenez, vous, à la tête de votre haute entreprise, si vous devenez pour toutes sortes de raisons, le superviseur immédiat, c'est-à-dire le «management» intermédiaire de ce magazine, c'est là que vous entrez dans un circuit faussé et explosif de relations.

M. BERGER: Monsieur Thibault, dans le même ordre d'idée, vous dites, à l'item 7, page 23:

> «Chaque fois que le siège social et le Conseil d'Administration croient devoir substituer leur pouvoir de gérance supérieure à ceux de la gérance intermédiaire dans les décisions de programme et de production,...ils créent une situation fausse et confuse, provoquent des fonctionnements erratiques, développent un circuit de relations troubles et explosives dans leurs propres structures.»

M. THIBAULT: C'est ce que je viens de vous dire.

M. BERGER: Oui, et c'est pourquoi je me rattache... mais vous me porteriez à en déduire peut-être que vous demanderiez tout simplement d'avoir carte blanche?

M. THIBAULT: Non ce n'est pas possible. J'ai parlé précisément d'un aménagement au niveau des divers échelons, d'un aménagement de relations, et

d'une définition des responsabilités qui permettent de mettre les véritables accents de responsabilité et d'autorité avec délégation *ad hoc* là où il faut les mettre. Pour ma part, je prétends que la supervision demeure rigoureusement le représentant du «management» au niveau intermédiaire, rigoureusement; et moi-même, je vous l'ai dit à trois ou quatre reprises, j'ai l'air de me répéter, moi-même, directeur du service, à partir du moment où j'ai laissé la supervision d'«Aujourd'hui», je me suis donné comme ligne de conduite d'interférer le moins possible à l'intérieur de ce «management», conscient que le «management» était responsable, et conscient que le «management» était compétent, puis qu'il serait convenu de le mettre en place, et je suis déterminé à lui laisser la plus grande marge de latitude possible dans la gérance de cette production, en mon nom, puis au nom de ma direction supérieure.

M. BERGER: Si vous voulez bien, toujours en poursuivant dans le même ordre, on va s'identifier d'un peu plus près à la situation. En page six, vous citez le professeur Hoggart et sir Hugh Greene de la B.B.C., «qui déclare qu'il faut s'opposer à toutes tentatives de censure de ces «vieux gardiens»—c'est-à-dire le haut clergé, les auteurs d'articles de fond dans les journaux, les présidents d'associations nationales, etc., qui aiment à se considérer comme les dépositaires et les défenseurs traditionnels d'un certain niveau de culture, bien que, souvent, ils manquent des qualités intellectuelles et des dons d'imagination nécessaires pour justifier de telles représentations». Selon vous, les responsables des affaires publiques, tant au réseau français qu'au réseau anglais, seraient-ils donc les seuls à délimiter, à déterminer ce qui est bon, ce qui n'est pas bon, ce qui est moral, ce qui est immoral, et ainsi de suite?

M. THIBAULT: C'est parce que la réponse, vous l'avez à l'esprit vous-même. J'ai dit hier soir, je crois, monsieur Grégoire: «Toute forme de tentative de censure,—j'ai bien dit que je crois aux corps intermédiaires, je crois aux groupes de pression, je crois aux organisations représentatives dans le milieu, je crois aux partis politiques responsables, et toute forme de représentation de leur part m'apparaît recevable. Mais je suis contre toute tentative de censure et de coercition qui interviendrait surtout d'abord de façon clandestine. Je rappelle ici une réalité, le *lobbying*. Vous le savez comme moi, le *lobbying*, sur ce plan, est très souvent une tentative de censure et de coercition au départ. Je pense qu'il n'existe pas une telle réalité, et puis je pense que, à ce moment là, on a de très bonnes chances d'avoir affaire à des représentations autorisées, valables, et à considérer dans nos opérations. C'est tout différent, évidemment, comme état d'esprit.

M. BERGER: Page 34—il faut fouiller un peu dans votre mémoire: «Il est vrai que nous ne croyons pas que le siège social et notre haute direction soient mieux habilités que nous à évaluer nos émissions, le milieu auquel nous les destinons, le succès que remportent ce émissions». Je me demande comment vous pouvez concilier par exemple, ce fait là, parce que ça me semble suffisamment catégorique. Alors pourrais-je...

Une VOIX: Quelle page, monsieur Berger?

M. BERGER: Page 34, item 5. «Il est vrai que nous ne croyons pas...» Alors, est-ce que selon vous, une question assez rapide, pensez-vous que ce serait mieux, ou que ça serait différent, si vous aviez une autre direction que celle que vous avez présentement? Et puis, cette haute direction ne reçoit-elle pas selon vous suffisamment de réactions diverses à la grandeur du pays pour pouvoir se

tenir automatiquement au courant de la valeur de la portée de vos émissions? On est renseigné, à la direction, tout de même.

M. THIBAULT: Je vous réfère à un autre paragraphe. Il est possible, voyez-vous, que le siège social, dans les conditions où il évolue, possède trop souvent une évaluation réactionnaire ou conservatrice de notre milieu et de nos émissions. J'ajoutais aussi un peu plus loin, je ne sais pas si je pourrais le retrouver facilement, que l'isolement du siège social de toute la réalité physique, psychologique, émotive, intellectuelle, créatrice, des centres de production,—le conditionne très gravement dans l'entendement. C'est le problème à tout le moins qui nous confronte au plan de la production de l'entendement, d'une conception à partager de nos émissions, d'un entendement aussi de toute une politique. Le plus sérieux de l'affaire, permettez-moi d'ajouter à votre question, le plus sérieux de l'affaire, moi, je crois le trouver à l'intérieur de mon mémoire dans les divergences fondamentales qui existent entre notre président et les affaires publiques aux réseaux, français et anglais, quant à l'interprétation des «policies». Or je ne l'ai pas inventé de toute pièce, vous savez. C'est depuis des années que nous assistons à cette évolution d'un élargissement de la politique des affaires publiques, tant au réseau français qu'anglais, et quand notre président vient nous rencontrer à Montréal et nous fait état de ce que sont les politiques traditionnnelles d'objectivité, d'intégrité, de neutralité, et que nous sommes obligés de lui dire: mais ça n'entre plus tout à fait en considération avec les vues que nous avons maintenant; nous sommes très loin; il y a des sujets sur lesquels maintenant nous éditorialisons, vous en êtes-vous aperçu? Un sujet, disons, comme la loterie nous avons parfaitement convenu qu'un animateur peut fort bien s'engager et de façon assez éditoriale sur le sujet et sur l'émission elle-même. Le président fait la découverte et nous le dit lui-même à ce moment-là: «Je constate qu'il s'est développé des divergences profondes de vue entre nous et vous en affaires publiques au réseau français et au réseau anglais. Il va être important de se retrouver pour essayer justement de se remettre sur même longueur d'ondes.»

M. BERGER: Monsieur Thibault, en page 35: «Le siège social devrait plutôt se préoccuper de nantir son personnel responsable de moyens adéquats pour bien évaluer ses émissions, mieux connaître son public afin de le mieux servir.» Vous constatez donc vous-même qu'il y aurait sûrement amélioration à apporter de ce côté-là, de votre côté à vous. Il y en a probablement aussi du côté du siège social. Pourriez-vous brièvement nous dire aussi quels seraient ces moyens adéquats?

M. THIBAULT: Notre service d'«audience research» est très mal pourvu. J'ai dit, je crois, hier, que notre service d'«audience research» a amorcé cette année, je crois, au niveau anglais, une opération «audience research» que je trouve déjà très intéressante, extrêmement profitable. Il nous permet précisément de sonder la réaction du public avec un public sélectionné à travers tout le pays, ce qui nous permet précisément de recueillir ces réactions, pas seulement à l'émission, mais à des thèmes à l'intérieur de l'émission, et même à des éléments à l'intérieur de l'émission, comme les animateurs. C'est ce travail à «audience research» qui a permis de découvrir très précisément que les animateurs de «Seven Days» constituaient vraiment le trait d'identification de l'émission et de relation avec le public. Ce n'est qu'un aspect de la question. Nous sommes très mal pourvus au plan de la connaissance exact de notre public, auquel nous adressons nos émissions. Il faudrait engager—nous engageons des millions dans le programme—il faudrait engager plusieurs centaines de milliers de dollars, et à mon sens bien davantage, pour être en mesure de le connaître. D'autre part, il est très certain que nous devrions être en mesure d'établir

avec notre milieu des mécanismes de consultation beaucoup plus efficaces, et sur ce plan, l'Institut canadien de l'éducation des adultes nous avait, il y a quelques années suggéré une organisation de cette sorte, qui nous aurait coûté quelques milliers de dollars, et qui, je pense, nous aurait été précieuse, parce qu'elle nous aurait permis de prendre justement le pouls de l'évolution de tout un milieu dans énormément de sphères d'activité industrielle, économique, intellectuelle, agricole, ouvrier, etc., de ce milieu.

M. BERGER: Monsieur Thibault, je regardais un programme radiophonique, c'était un éditorial d'une station ontarienne de Oakville, CHBO, qui dit: In the CBC...

(*Traduction*)

Dans le cas de Radio-Canada, les réalisateurs en sont arrivés à la conclusion qu'ils en connaissent plus long que la direction sur la manière de diriger le réseau et, en conséquence, ils sont disposés à défier les autorités.

(*Texte*)

En page 39, quand vous en arrivez à vos conclusions, vous demandant personnellement, «est-ce que je dois démissionner», vous dites, «il me semble que non», et parlant au nom de vos collègues, «voyez-vous nous sommes trop convaincus de partager avec notre haute direction des responsabilités d'envergure dans l'orientation et l'évolution d'un secteur si important et si décisif de la programmation de la Société, les Affaires publiques.» Tenant compte de l'éditorial d'une station de radio privée et de bien d'autres personnes qui peut-être partagent ces idées-là, qu'est-ce que vous entendez précisément par «partager les responsibilités d'envergure, partager la direction». C'est là il me semble qu'il existe . . . on ne se comprend pas probablement entre la haute direction . . .

M. THIBAULT: Nous partageons les responsabilités d'envergure dans l'orientation et l'évolution d'un secteur aussi important. Je vous ai dit depuis hier, je crois, que les programmes, dans une proportion de 99.9 p. 100, c'est nous qui les faisons. Ces programmes-là nous les faisons le plus possible en contact avec un milieu que nous essayons le plus possible de connaître; nous essayons de les faire, ces programmes, à même toute une matière que nous tentons d'explorer intensivement à petite journée et à petite semaine. Je crois que tout un personnel de cette sorte est éminemment responsable dans une entreprise, sur ce plan de l'orientation et de l'évolution de ce secteur. Mon idée fondamentale est celle-ci. C'est à partir de cela que toute l'organisation au programme de Radio-Canada doit se concevoir—c'est à partir de là, à partir des gens qui travaillent sur le terrain et qui ont tout cet ensemble de responsabilités sur les bras, que d'après moi, le siège social prend le pouls de son service, prend le pouls de ses services, prend le pouls de son orientation, prend le pouls de son évolution. Cela ne veut pas dire que le siège social n'a pas autorité, le pouvoir de redresser, de réorienter au meilleur de sa connaissance, et là je vous parle d'un état d'esprit. Moi, être siège social, je serais d'abord sensibilisé à cette réalité fondamentale de tout un personnel sur le terrain, au plan programme, qui œuvre essentiellement dans ces activités.

M. BERGER: Si le temps me le permet, j'ai une dernière question.

Le PRÉSIDENT: Une dernière.

M. BERGER: Page 9 et page 14. Je vais vous citer, d'ailleurs vous pourrez vérifier.

«Qu'elle le veuille ou non, qu'elle le cherche ou non, qu'elle y parvienne directement ou indirectement, Radio-Canada, de par sa nature même d'entre-

prise publique, contribue puissamment à façonner»—et j'insiste—à «faconner et à orienter l'opinion publique, à provoquer et à favoriser des changements sociaux et politiques d'envergure dans notre milieu.» En page 14, dans le même ordre d'idées: «Il est évident, dans ces conditions, que nos initiatives contribuent directement à orienter, former, influencer l'opinion publique et que Radio-Canada monte à ce moment-là, avec toute une partie de ce public, sur la tribune et milite en faveur d'une opinion, d'une attitude, d'une valeur donnée, d'un individu, d'un groupe ou même d'un pays.» Ma question, la dernière, est: Comment se fait-il, comment pouvez-vous concilier ces faits avec vos réponses, disons à M. Prud'homme hier soir, et à monsieur Stafford, cet avant-midi, que vous, personnellement, verriez mal Radio-État se faire le promoteur de l'unité nationale, qui est à mon avis un facteur extrêmement important, surtout de ce temps-ci. Comment conciliez-vous cela?

M. THIBAULT: Je crois tout simplement, monsieur Berger, que, pour Radio-Canada, se faire le promoteur de l'unité nationale, je vous dis un sentiment bien personnel, ce serait le plus mauvais service à rendre à ce pays. Je ne crois pas que nous ayons à faire de la promotion d'unité nationale, pas plus, disons, que le Concile a à faire la promotion d'unité chrétienne. Qu'est-ce que fait le Concile pour tenter de rapprocher les chrétiens? Le Concile, il a créé un tel état d'esprit, il a dégagé une telle liberté dans tout le monde chrétien, il a permis précisément aux chrétiens de toutes dénominations religieuses de se rencontrer, de se retrouver, de se regarder, de réfléchir sur leurs propres attitudes de part et d'autre, de partager, d'échanger, et peut-être de devenir de meilleurs chrétiens, et peut-être de déboucher sur l'unité chrétienne. Moi, si j'étais, à ce moment-là, le Concile, si je m'étais engagé au départ dans cette voie de la promotion de l'unité chrétienne, au plan d'une propagande, c'est surtout ce que je voulais dire, j'en serais très malheureux parce que j'aurais la conviction d'avoir fait malencontreusement fausse route.

M. BERGER: Monsieur Thibault, je vous remercie. Je suis d'accord avec vous qu'il faut nous regarder; mais peut-être pas nécessairement dans le miroir qui nous est proposé à l'occasion par certaines émissions. On sait que les jeux de miroirs peuvent être convexes et nous faire voir la chose sous un angle différent.

M. THIBAULT: Çà c'est une autre affaire, monsieur Berger.

M. BERGER: Pour l'instant, je vous remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Goyer.

M. GOYER: Monsieur Thibault...

Le PRÉSIDENT: Pardonnez-moi. M. McCleave. Je me suis trompé dans la liste.

(*Traduction*)

M. MCCLEAVE: Ma question sera passablement brève, M. le président.

Monsieur Thibault, recontrez-vous la haute direction régulièrement?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je rencontre surtout le directeur de l'information, M. Grand-Landau, représentant à Montréal de M. Marcel Ouimet, qui est vice-président et directeur général de l'entreprise. Je n'ai rencontré le président de Radio-Canada qu'une seule fois depuis 1959, et c'était au moment de la grève.

(*Traduction*)

M. MCCLEAVE: Alors, combien souvent rencontrez-vous ces autres personnes?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Nous avons, du côté du réseau français, une réunion de coordination hebdomadaire, à laquelle réunion de coordination nous soumettons, assez en détails, une très large partie des initiatives que nous projetons engager dans notre programmation controversée des affaires publiques.

(*Traduction*)

M. MCCLEAVE: Le représentant de M. Marcel Ouimet assiste-t-il à ces réunions?

(*Texte*)

M. THIBAULT: M. Marcel Ouimet a son représentant personnel qui est M. Grand-Landau.

(*Traduction*)

M. MCCLEAVE: Prenons la question de M. Mitterand, le candidat présidentiel défait en France. Je pense qu'on lui avait fait parvenir un billet d'avion pour le Canada. Est-ce juste? Ce billet a-t-il été envoyé grâce à votre autorisation, ou l'autorisation venait-elle de plus haut?

• (4.20 p.m.)

(*Texte*)

M. THIBAULT: Voici, monsieur. Là, vous posez un problème extrêmement difficile. C'est que, dans notre entreprise, nous n'avons pas réussi encore trop à savoir quels sont ces problèmes extrêmement importants, très importants, importants, moins importants, que nous pouvons ou que nous devons soumettre à l'échelon supérieur, à l'échelon au-dessus de cet échelon supérieur et ainsi de suite. Dans le cas de cette réunion de coordination, nous travaillons comme ceci. Nous soumettons un projet, j'ai cru bon, et d'ailleurs en général je dois vous dire que c'est ainsi que je procède, j'en mets beaucoup plus que moins dans le paquet de l'information à communiquer avec mon directeur de l'information. Précisément parce que ne sachant pas trop ce qu'il y a à lui soumettre et ce qu'il n'y a pas à lui soumettre, je préfère à ce moment-là qu'il en ait plus que moins. Le cas Mitterand, nous l'avons soumis à l'attention de notre directeur de l'information. Qu'est-ce qui s'est passé? Moi, mon sentiment c'est que le directeur de l'information, M. Grand-Landau, a jugé qu'il avait la responsabilité d'engager cette initiative. Il nous a donné son feu vert, nous avons procédé. Au bout d'un certain temps, j'ai reçu un téléphone de M. Grand-Landau, alors que tout était engagé, les billets réservés—vous avez raison—et ainsi de suite, j'ai reçu un téléphone de M. Grand-Landau me disant:«Ah j'ai une mauvaise nouvelle pour vous. Le comité des programmes vient de se réunir à Ottawa et est contre le projet de la venue de Mitterand à Montréal. Voilà ce genre d'exemples où nous ne savons pas à qui et à quoi nous avons à faire face, et comme je vous le disais ce matin, qui bousillent littéralement toute notre opération. Parce qu'à ce moment-là, le superviseur, il avait engagé l'initiative, avec le feu vert que je lui avais donné. Il avait engagé auprès de ses collaborateurs cette initiative extrêmement important, d'enverguer, et très prestigieuse pour «Aujourd'hui». Il a été obligé à un moment donné de la retirer. Il a été obligé de dire à son personnel:«Je ne sais pas comment il se fait, il y a eu des trous quelque part, toute l'affaire avait été soumise par Marc Thibault, semble-t-il, jusqu'au directeur de l'information, mais malheureusement, il semble que

le comité des programmes, au siège social, saisi par après de l'affaire, a jugé préférable d'annuler ce projet». Voilà un cas de fonctionnement erratique qui vraiment nous est extrêmement dommageable.

M. McCLEAVE: Dans ce cas, je conclus qu'à votre avis, l'interview de M. Mitterand avait été approuvé lors de cette réunion particulière et qu'aucune mesure n'avait été prise pour l'engager à venir, pour lui demander de venir au Canada avant que l'affaire n'ait été approuvé lors de la réunion: est-ce juste?

M. THIBAULT: Voudriez-vous répéter votre question? Je n'ai pas compris la traduction.

M. McCLEAVE: J'imagine bien, M. Thibault, que je ne serai pas capable de répéter la question, mais je vais tenter de la poser ainsi: a-t-on pris des mesures en vue de demander à M. Mitterand de venir au Canada avant la tenue de cette réunion particulière?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Non, pas du tout. Voyez-vous, le superviseur me soumet le projet. Moi je le soumets à la direction de mon information. Si la direction de l'information, M. Grand-Landau, décide qu'il peut prendre cette responsabilité à son niveau, moi je n'ai rien contre. Il a donc décidé, semble-t-il, de prendre cette responsabilité à son niveau et m'a donné le feu vert. Nous sommes montés ici à Ottawa, à un moment donné, pour assister à une réunion au siège social, et nous avons causé longuement précisément de l'intérêt de ce projet, de l'importance de ce projet, du grand prestige qui rebondirait sur l'émission à cause de ce projet. Nous sommes même allés plus loin. Au moment où ce projet se concrétisait, j'ai demandé à M. Grand-Landau qui se chargerait d'aller accueillir M. Mitterand à l'aéroport, et si Radio-Canada ne devait pas se charger d'une conférence de presse à organiser avec M. Mitterand, questions que M. Grand-Landau a consignées pour les poser éventuellement. J'ai suggéré moi-même que ce soit M. Marcel Ouimet qui aille accueillir M. Mitterand. Le lendemain de cela, j'ai reçu la nouvelle que le comité des programmes était contre. Remarquez bien, le comité des programmes était contre pour des raisons qui pouvaient se défendre, mais là où est le fonctionnement erratique et où est la très grande difficulté de fonctionnement dans notre entreprise, c'est précisément de savoir qui peut prendre, à tel niveau, telle décision de façon définitive. Je pose dans mon mémoire une série de questions à cet effet.

(*Traduction*)

M. FAIRWEATHER: Demandez-lui pourquoi.

M. McCLEAVE: Serait-il utile que M. Marcel Ouimet, ainsi que les autres personnes que vous avez mentionnées, assistent à ces réunions hebdomadaires à Montréal?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Ce que nous faisons, monsieur, est ceci. Après chaque réunion de coordination, nous émettons un procès-verbal de cette réunion, qui va au bureau de M. Marcel Ouimet. Là-dedans, ce qui me préoccupe davantage, c'est la définition de ce comité de coordination. Je voudrais maintenant arriver à savoir ce qu'est ce mécanisme de ce comité de coordination, quelle autorité dispose sur quoi, si nous fonctionnons uniquement par bonne volonté entre nous en soumettant le plus possible de choses que nous croyons soumettre, suscepti-

bles d'être plus ou moins controversables, ou bien si ce comité de coordination a une valeur et des fonctions exécutives et responsables à l'intérieur de notre organisation.

(*Traduction*)

M. McCLEAVE: Je conclus donc que vous convenez que la haute direction avait le droit de dire à M. Mitterand de rester à Paris, mais que cela s'est passé après qu'on eut préparé le projet de le faire venir ici. C'est là ce à quoi vous vous opposez? Vous ne vous opposez pas à la décision prise par la direction, mais à la manière dont elle a été prise; à une heure si tardive, c'était déconcertant?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Si j'avais su, au moment où nous avons soumis le projet, les raisons du siège social à son opposition, à la venue de M. Mitterand à Montréal, j'aurais demandé à notre vice-président, M. Ouimet, je lui aurais demandé très certainement l'occasion d'une rencontre pour discuter cette affaire. Mais nous avons soumis le projet à notre direction de l'information qui est au-dessus de nos deux services, notre direction que nous considérons responsable. Cette direction de l'information a pris sa décision; à partir de cette décision prise et du feu vert qui nous a été donné, nous avons engagé nos opérations et à un moment donné, est revenue, en «back fire» du siège social, la décision «n'en faites rien».

(*Traduction*)

M. McCLEAVE: Savez-vous pourquoi on ne désirait pas que M. Mitterand vienne au Canada pour ce programme?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire, monsieur, que j'ai là-dessus de trop contradictoires versions, venant de mon personnel, venant de M. Grand-Landau, venant de M. Marcel Ouimet qui m'en a communiquées à moi et qui en a communiquées à d'autres, que je n'ose m'exprimer là-dessus.

(*Traduction*)

M. McCLEAVE: Nous pouvons le demander à M. Ouimet. Je pense qu'il témoignera plus tard.

Monsieur Thibault, le problème n'est-il pas en grade partie géographique? La direction est à Ottawa, la production de langue anglaise se fait à Toronto et la production de langue française émane de Montréal; vos centres de production sont éloignés de la haute direction. N'est-ce pas là le problème, ou une bonne partie de celui-ci?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je pense que le problème principal est tout autre chose, soit la décentralisation de notre entreprise. Moi, quand je nous vois, aux traitements que nous avons et aux responsabilités que nous exerçons, obligés de demander des autorisations pour l'engagement de certain personnel, pour l'approbation de certains voyages, je me demande comment il se fait qu'à Montréal, au niveau

de la direction régionale adjointe, on n'est pas en mesure là de prendre ces décisions. La centralisation au siège social m'apparaît devoir être justement une de ces situations qui sont sources de très grands conflits.

(*Traduction*)

M. McCLEAVE: Je conclus que vous êtes d'accord avec M. Reeves Haggan, votre confrère dans le réseau de l'autre langue, qu'il devrait y avoir un déplacement d'autorité au sein de Radio-Canada et qu'un peu plus de cette autorité devrait aller au niveau intermédiaire de la direction, et un peu moins à la haute direction; est-ce juste?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je le crois, monsieur. Si ces cadres moyens, encore une fois, sont responsables et disposent de la confiance de ce siège social.

M. McCLEAVE: Merci beaucoup.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Goyer.

M. GOYER: Vous mentionnez dans votre mémoire, monsieur Thibault, sur le plan des structures et du fonctionnement de votre service, que, d'après vous, on doit limiter aux trois niveaux, c'est-à-dire direction, supervision et production, l'orientation de la production, l'évaluation du rendement du personnel et des programmes et les relations avec le public. C'est exact?

M. THIBAULT: Vous êtes à quelle page, monsieur Goyer?

M. GOYER: 22, 23. Vous élaborez en plusieurs points.

M. THIBAULT: Très bien, sur cette théorie, très bien.

M. GOYER: Maintenant, vous insistez tout au long de votre mémoire, sur l'idée de création. Est-ce que, d'après vous, au niveau de la production, dans les affaires publiques, l'idée de création doit avoir la même importance que dans les émissions théâtrales, les émissions d'opéra, de ballet, etc.

M. THIBAULT: Certainement, non. Pas la même importance.

M. GOYER: Pas la même importance.

M. THIBAULT: Ah pas du tout, bien sûr. Quand je parle de création, voilà un terme, disons, générique, où les ressources...Comment dire? Je n'ai pas le mot-là, Il y a des différences à faire, en tout cas, d'une série à l'autre série, d'une émission à l'autre émission. Il est très certain que si vous faites une émission comme «Cartes sur table», la créativité, sur «Cartes sur table», n'est pas très forte. Mais si vous engagez un grand documentaire, à «Au sel de la semaine», je vous assure qu'il y a là des ressources de créativité qui interviennent chez les producteurs, l'animateur, le scripteur, le réalisateur, qui sont extrêmement importantes, peut-être aussi importantes qu'ailleurs. D'ésorcy, qui était ici l'autre matin, qui a été au théâtre pendant quelques années, nous disait qu'il redécouvrait la télévision à même les affaires publiques, à l'intérieur, précisément, d'une production aussi créatrice que celle-là.

M. GOYER: Maintenant, il reste que dans les affaires publiques, l'idée création est moins importante que dans d'autres domaines purement artistiques.

M. THIBAULT: Je le concéderais volontiers.

M. GOYER: Maintenant, vous mentionnez, à la page 25, au niveau de la supervision: «C'est par la supervision surtout et grâce à elle que la Direction supérieure pourra faire respecter la conception générale de l'entreprise et les directives essentielles qui doivent le régir.» Et vous ajoutez, à 3: «Cette supervision doit jouir de la plus totale autorité et responsabilité possibles sur le magasine pour être en mesure d'en rendre compte efficacement à sa Direction.» Jusqu'où va le mot «possible»?

M. THIBAULT: Là, écoutez, on a besoin d'être très fort. Encore une fois, tout est dans une question d'esprit. Si vous référez à la définition du rôle du réalisateur, n'oubliez pas qu'au réseau français, il a été concédé au réalisateur, par voie de convention négociable que le réalisateur devait jouir de la plus entière autorité et responsabilité possibles sur son émission, limitée seulement par les intérêts fondamentaux de Radio-Canada. Alors si le réalisateur jouit de cette autorité et de cette responsabilité, lui qui travaille au niveau de la création, pour employer le terme générique, l'autre qui est le superviseur, il faut d'abord définir ses fonctions relativement à celles du réalisateur, mais l'autre, qui est le superviseur, il est le représentant du «management» en relation aux producteurs. Et si vous êtes capable d'établir le tandem le plus harmonieux possible, eu égard aux définitions de responsabilités concédées aux réalisateurs, si vous êtes capables d'établir le tandem le plus harmonieux possible, le superviseur représentant le «management» ensuite de cela, aux divers échelons, vous allez, je vous le garantis, être en mesure, à ce moment-là, d'élaborer de la production de télévision qui va faire honneur à Radio-Canada. Le contraire. .

M. GOYER: Êtes-vous d'accord pour dire que, d'une façon générale, l'intervention de la haute direction n'a pas été surtout dans la production, mais surtout dans le produit fini, c'est-à-dire pas avant la conception et la production d'une émission, mais après.

M. THIBAULT: Et bien voici, monsieur Goyer, précisément, c'est à cause de notre fonctionnement qu'il en est ainsi.

M. GOYER: Alors dans la création, vous n'avez pas tellement d'intervention de la haute direction.

M. THIBAULT: Ah iui, mais voici ce qui se passe. C'est que, nous sommes sensibilisés à des réactions du siège social. Nous sommes sensibilisés à tout un comportement du siée social, à toute une psychologie du siège social, bien sûr. Nous savons fort bien, au moment où nous engageons certains sujets, que ces sujets-là vont peut-être faire l'objet de réactions de toutes natures du siège social. Voilà un conditionnement à l'intérieur de la production, si le siège social est, encore une fois, indirectement interventioniste, mais si c'est le superviseur, responsable et représentant de ce «management», qui prend à son compte les exigences légitimes de la direction au plan des grandes orientations politiques et au plan de l'application de ces «policies»-là, c'est le superviseur qui va jouer un rôle très positif où les éléments d'inhibition vont être écartés. Et à ce moment-là, c'est en toute responsabilité, et en s'auto-censurant lui-même que le personnel de production agira.

Mr. GOYER: Justement, vous parlez souvent de la création, et des idées de liberté dans le tandem, supervision et production, mais au niveau de la direction du service, quelle est exactement votre rôle vis-à-vis l'orientation des programmes, en tant que directeur?

M. THIBAULT: Moi, voyez-vous, monsieur Goyer, je conviens avec ma direction d'inscrire à l'horaire une émission comme «Le sel de la semaine». Voilà une série nouvelle. Violà une série qui devra s'expérimenter, faire ses armes, qui va tâtonner, prendre du temps à se trouver, qui va faire un certain nombre d'erreurs et de bévues, et ainsi de suite. Moi, quand je regarde aller, comme directeur du servi ce, une émission comme celle-là, je ne m'inquiète pas, au bout de la deuxième émission, de savoir si cette émission-là prend le vent comme elle doit le prendre, parce que je me suis entendu avec le personnel responsable, les superviseur et réalisateur, sur ce qu va être cette série, sur ce qu'on va y engager, sur le rôle qu'elle va jouer à l'horaire, et je suis confiant que mon personnel est assez sensibilisé à nos politiques de programme pour être capable d'agir à l'intérieur de son circuit, en toute responsabilité. Ce que je fais? Je le laisse aller. Je le laisse aller sur une longue période, pour ensuite de çà, convenir d'une évaluation dans le travail donné, et vois sur, disons, un deux, trois mois d'opération, si l'émission est en train précisément, de s'incarner comme elle doit s'incarner, et de lever comme elle doit lever. Et d'autre part, excusez la longueur de ma réponse, est-ce que je dois m'arrêter ici?

Le PRÉSIDENT: Non, allez.

M. THIBAULT: Et d'autre part, je suis extrêmement sensible, parce que là où je considère avoir des responsabilités, c'est dans la mise à la portée de mon personnel, des facilités de production qui leur importent. Vous n'avez pas idée, vous, à Radio-Canada, de la lutte invraisemblable que ça peut être que d'obtenir des facilités techniques. On a l'impression à un moment donné de se retrouver dans une espèce de foire d'empoigne où c'est celui qui va aller se servir le premier, où c'est celui qui va gueuler le plus fort, ou c'est celui qui va réussir à user de moyens astucieux pour arriver à équiper son émission de ces moyens-là. A plusieurs reprises, j'ai éprouvé le besoin d'intervenir auprès de la direction de la télévision, et là, je me retrouve dans tout le problème de la dichotomie opérationnelle et administrative de notre structure de l'information. Nos moyens techniques, voyez-vous, nos facilités techniques, nos studios, nos caméras, nos équipes de film et ainsi de suite, nous sommes obligés d'aller les chercher du côté de la direction de la télévision, qui elle, n'a aucune responsabilité sur nos programmes. Et j'ai éprouvé le besoin, à deux ou trois reprises, de livres des luttes très sérieuses, auprès de cette direction de la télévision pour lui faire comprendre que même si cette série-là n'était pas sa série, ça demeurait une série de Radio-Canada, et qui il fallait à tout prix tenter de nantir cette série-là et son personnel de production des moyens adéquats pour réussir cette série.

M. GOYER: Justement, cela m'amène à la ligne de courte autorité, dont vous parlez. Aux pages 31 et 32, il semble y avoir une contradiction dans votre texte où vous dites, page 31: «Un exemple. . .» dernier paragraphe, «un exemple vous permettra d'illustrer mon propos. Il fut un temps où le siège social était fort préoccupé de l'orientation et de l'évolution de notre magazine «Aujourd'hui». Les évaluations qui m'en avaient été communiquées se révélaient assez régulièrement négatives. Notre direction régionale et notre direction de la télévision ont procédé, à un moment donné, à une évaluation sérieuse de ce magazine basée, sur une semaine-type de programmation. L'évaluation s'est avérée très

positive dans l'ensemble. Nous avons eu la paix et j'ai pu continuer.» Et vous dites à la page 32, avant-dernier paragraphe: «Avons-nous affaire nous, en affaires publiques, à notre directeur de l'information, ou au vice-président et directeur-général des réseaux français, ou au vice-président de la société ou au président lui-même, ou à son conseil d'administration, ou à tout le monde en même temps?» Là où je vois une contradiction, c'est que vous seriez prêt à accepter la direction, et même la collaboration active entre votre direction régionale et la direction de la télévision, ce que vous n'êtes pas prêt à accepter, de la part, disons, du siège social en général, ou des individus qui forment le siège social, à Ottawa. Vous êtes prêt à accepter, en un mot, une direction qui viendrait de Montréal et qui serait supérieure à votre service, et avec qui vous auriez des relations directes, mais vous n'êtes pas prêt à l'accepter d'Ottawa. Est-ce que c'est exact?

M. THIBAULT: Non ce n'est pas exact. Et je pense que la contradiction, en mon sens, en tout cas, elle n'est qu'apparente. Vous avez affaire avec une direction à Montréal,...

M. GOYER: Remarquez que, entre parenthèses, je ne blâme pas nécessairement votre point de vue. Je voudrais savoir si c'est votre point de vue.

M. THIBAULT: Non, non, mais je vous dis que la contradiction n'est qu'apparente. Je vous ai dit à plusieurs reprises comment il est essentiel d'être sensibilisé à la réalité programme et à la réalité personnel de programme. Or, je prétends—et à mon sens c'est peut-être la grande erreur de cette restructuration—je prétends que, à Montréal, nous avons affaire à toute une équipe de direction qui est dans le bain avec nous et consciente avec nous des problèmes qui sont là. Et dans ces conditions, cette direction-là, d'abord parce qu'elle va avoir autorité sur nos programmes jusqu'au directeur général, au vice-président, bien sûr, elle va avoir autorité sur nos programmes. Mais le mandat de responsabilité confié à cette direction régionale de la télévision comme à la direction régionale adjointe, nous permettra, à ce moment-là, de travailler en très étroite relation et en très étroite coopération avec une direction, pas dans le bain avec nous. Voyez les immenses avantages et c'est ce que nous avions auparavant. Bien sûr avec des inconvénients: notamment—je ne voudrais pas me perdre—l'inconvénient qu'il fallait aller chercher à Ottawa des décisions qui n'en finissaient plus d'arriver. Mais là, je vous ai dit tantôt ce que j'en pensais, il y a trop de décisions qui se prennent à Ottawa. Il faudrait qu'il s'en prenne bien davantage, de grandes décisions mêmes; il faudrait qu'il s'en prenne bien davantage, à Montréal. Mais nantie de cette responsabilité, une direction générale adjointe, qui est somme toute, la représentante, à Montréal comme à Toronto, de son siège social, est tout à fait capable de diriger des opérations comme celles-là; et plus encore, notre programme, nos activités, nos services s'inscrivent dans l'ensemble de l'opération de la production, à Montréal, et ces gens-là qui nous dirigent, ils ont autorité sur nous, ils ont intérêt à ce moment-là à nous nantir des moyens qu'il faut pour réussir ces émissions dont ils sont responsables à leur niveau, et dont il vont rendre des comptes à leur direction, au siège social. Est-ce que je me fais comprendre?

M. GOYER: Oui. Sauf que, ce qui m'apparaît à la première, à la dernière page de votre mémorandum, il semble qu'à partir de la direction de votre service, en descendant les trois niveaux, dont vous parlez: direction, supervision

et production, vous voulez en somme vous recroqueviller à cause d'une relation de haute direction que vous voudriez voir autrement accomplie. C'est que vous voulez, en somme, vous construire un but, un empire, et être complètement autonome parce que vous n'aimez pas la sorte de relations que vous avez, et que vous seriez prêt à ouvrir votre coquille et avoir plus de relations avec une direction qui vous apparaît comme étant plus acceptable et plus pratique.

M. THIBAULT: Ce n'est pas qu'elle soit plus acceptable, disons, ni plus pratique, c'est qu'elle est plus fonctionnelle.

M. GOYER: Plus fonctionnelle?

M. THIBAULT: Oui, mais c'est important en diable, dans une entreprise de programme.

M. GOYER: D'accord, d'accord.

M. THIBAULT: Elle est plus fonctionnelle, et elle est plus organique. Et moi je vous dis que cette réorganisation que nous avons eue si, elle avait été pensée à partir du personnel de programme, elle n'existerait pas. Parce que le personnel de programme n'aurait jamais imaginé une restructuration de cette sorte, où nous nous retrouvons comme une espèce d'âmes désincarnées, avec des programmes à faire, des moyens à aller chercher ailleurs, là précisément où les responsables ont tellement peu d'intérêt à...

• (4.45 p.m.)

M. GOYER: Vous voulez en somme que votre rédacteur en chef soit dans la salle des nouvelles, avec vous.

M. THIBAULT: Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là.

M. GOYER: Vous voulez que ceux à qui vous êtes responsable soient dans le bain à Montréal avec vous, et non pas à Ottawa...

M. THIBAULT: La question m'a été posée à plusieurs reprises: Est-ce que le siège social ne devrait pas venir à Montréal? Moi je vous révèle...

M. GOYER: ...qu'il ne devrait pas aller à Toronto, à ce moment-là?

M. THIBAULT: C'est ce que je disais hier soir. Moi, je vous réponds, dans ces conditions-là, nantissez donc d'abord cette direction des deux réseaux d'une responsabilité, telle qu'elle aura des comptes à rendre, elle, à son siège social, et qu'elle sera à même toute la réalité des deux milieux capables d'échanger profondément entre elle. Et s'il y a des déficiences à l'intérieur de ces opérations-là, qu'on les corrige, et qu'on ne remette pas en question, ce qui m'apparaît essentiel: la réalité, je le disais à midi, psychologique, émotive, créatrice de la production; elle est là, dans ces centres-là.

M. GOYER: Donc, les relations entre le service, votre service par exemple, et une direction, est en somme une question de restructuration, principalement. Et, ce qui favoriserait les échanges entre votre service et cette nouvelle direction...

M. THIBAULT: Vous faites là, je crois, une excellente extrapolation. Simplement cela. Nous avons de plus en plus le sentiment, nous, d'être coupés du reste de l'organisation. Et je pourrais vous donner des exemples où des séries, du côté de la télévision, ont été engagées sans relations à moi, qui m'avaient été proposées parce que je les avais refusées, ne les croyant pas acceptables, et qui ont été refilées du côté de la télévision et acceptées là. Voilà la dichotomie dont je parlais; elle risque avec le temps de donner lieu à ce genre de situation-là.

L'exemple que je vous donnais d'ailleurs de l'évaluation d'«Aujourd'hui». Expliquez-moi, comment il se fait que toute une direction régionale établie à Montréal évalue une émission comme «Aujourd'hui» très sérieusement, et en arrive à une évaluation qui est très sérieusement opposée à l'évaluation que nous en avait faite notre siège social, à plusieurs reprises. Êtes-vous capables de m'expliquer ça?

M. GOYER: Vous permettez? J'ai parcouru la loi instituant la Société Radio-Canada, et, de fait, je n'ai trouvé aucun point où on parle d'idéologie, d'orientation idéologique de Radio-Canada. Sauf, peut-être, ce qui serait très discutable—et je ne veux pas m'en aller sur un plan légal, loin de là—où on dit à l'article 29: La Société est instituée afin d'exploiter un service national de radiodiffusion. On pourrait dire que c'est un service technique, à ce moment-là. Mais, de toute façon, lorsque vous mentionnez—et ça, ça me chicote un peu—que Radio-Canada ne doit pas être le promoteur, et je ne veux pas entendre par là la propagandiste...

M. THIBAULT: Eh bien voilà, c'est que j'avais...

M. GOYER: Oui, mais Radio-Canada ne doit pas, disons, créer un climat d'unité nationale. Ce n'est pas un but direct de Radio-Canada?

M. THIBAULT: Voilà, voilà.

M. GOYER: Mais je vous dirai, par exemple que vous ne l'avez pas, le mandat, en soi. Mais si le Parlement, par exemple, prenait sur lui—et je me demande jusqu'à quel point ce serait intervenir dans Radio-Canada ou pas, parce que, si nous avons un pays, il faut quand même y croire—si le Parlement avait une législation disant que Radio-Canada devra poursuivre les buts d'unité nationale, est-ce que ça irait contre le plan professionnel que vous tracez?

M. THIBAULT: Mais écoutez, si on définissait ces termes, et je pense que le législateur devrait les définir, on pourrait fort bien arriver à se rejoindre au niveau des préoccupations que je vous livrais moi-même sur ce sujet ce matin. Ainsi, le réseau français, on dit: le réseau français, il est trop régionalisé, il a été trop régionalisé. Je peux rendre ici hommage à M. Ouimet d'avoir travaillé énormément à le décentraliser, ce réseau-là. Mais en dépit des efforts, il est quand même arrivé que jusqu'à il y a quatre ou cinq ans, ce réseau français n'était qu'un réseau de distribution. Vous n'aviez qu'un centre de production, à Montréal. Nous n'avions pas de représentants d'affaires publiques à Québec. Nous avions jusqu'à peu près cette époque-là ici, à Ottawa, un représentant qu'on appelait le représentant du réseau français à Ottawa, en affaires publiques. Nous n'avions pas de zones de production, comme nous en avons une maintenant depuis quelques années. Allez à Moncton, vous n'avez aucun moyen de production autonome; rendez-vous à Toronto, vous n'avez personne, en affaires publiques, de ce côté-là. Comment voulez-vous refléter valablement toute la réalité de ce pays, canadienne-anglaise et canadienne-française, si, quasi dans une proportion de 90 p. 100, vos moyens de production, votre personnel de production, vos budgets de production, sont concentrés en ce lieu-là. Moi, je voudrais avoir une équipe à Moncton, je voudrais avoir une équipe à Toronto, pour savoir ce qui se passe. Et le service des nouvelles est arrivé-et je termine ma longue réponse—le service des nouvelles est arrivé tout récemment, depuis à peu près un an ou deux; mais je dois vous dire que, grâce à une conjoncture favorable, où le bilinguisme et le biculturalisme ont joué beaucoup et où le centenaire de la Confédération, également, a joué un certain rôle, on en est arrivé à établir à travers tout le pays un réseau de correspondants canadiens-français. Pourquoi ne les a-t-on pas eus il y a dix ans, ces correspondants canadiens-français?

• (4.50 p.m.)

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: M. Cowan, voulez-vous commencer maintenant.

M. COWAN: M. Thibault, je ne pouvais tout simplement pas en croire mes oreilles, mais j'ai noté par écrit deux choses que vous avez dites et j'aimerais m'assurer que je vous ai bien entendu. Vous avez dit, ce matin: «Je ne crois pas que Radio-Canada ait un rôle à jouer dans l'unification du Canada». Ai-je bien noté ce que vous avez dit?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Monsieur Cowan, j'aimerais vous retourner à mes propos qui vont être consignés au hansard, où je crois m'être fait comprendre, sur ce point.

(*Traduction*)

M. COWAN: J'avais l'intention de le faire demain et je ne désirais que le vérifier maintenant. Cet après-midi, en réponse à M. Berger, vous avez dit: «Nous ne devrions pas promouvoir l'unité nationale».

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je crois aussi avoir répondu dans le même sens, monsieur Cowan, et je vous réfère aux notes du hansard pour éclairer vos points de vue.

(*Traduction*)

M. COWAN: Je ne pense pas que je serai capable de vous comprendre mais, au moins, j'ai bien entendu vos paroles.

M. THIBAULT: J'espère que vous me comprendrez.

M. COWAN: Monsieur, j'ai ici une déclaration de 39 pages qui nous a été remise en anglais et en français. Je ne prévoyais pas d'avoir à parler maintenant. Néanmoins, à la page B-15, alinéa 9, je lis la phrase suivante:

> Le principe selon lequel le bureau central et le bureau d'administration ont le droit de diriger est incontestable dans un organisme de diffusion tel que Radio-Canada.

Exprimiez-vous votre avis lorsque vous avez placé cette phrase dans le neuvième alinéa?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je le croirais, monsieur Cowan. Cela me paraît évident.

(*Traduction*)

M. COWAN: Dans ce cas, pourquoi les 38 autres pages?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Lisez, monsieur Cowan, les sept autres lignes qui suivent.

(*Traduction*)

M. COWAN: Monsieur, j'ai lu ces 39 pages trois fois et la version française à moitié; j'ai donc lu cette déclaration trois fois et demie. Je ne m'intéresse qu'au fait que vous ayez mis un point à la fin de cette phrase: «Le principe selon lequel le bureau central et le bureau d'administration ont le droit de diriger est incontestable dans un organisme de diffusion tel que Radio-Canada.»

Je remarque qu'à la fin de vos 39 pages, vous avez une page et demie qui suit le titre «Démissionner?». Il me fait plaisir de constater que cette question s'est présentée à votre esprit. Vous m'avez demandé de lire les sept lignes suivantes de l'alinéa 9, à la page B-15, et je vous lis la deuxième phrase avant la fin:

> Autrement, l'organisme se trouve aux prises avec un régime de haute direction abusif, importun et arbitraire auquel les gens qui sont chargés des programmes ne sont pas du tout sympathiques.

Vous avancez-vous lors d'une assemblée publique pour déclarer cela au sujet de la haute direction et ensuite vous demander si vous devez démissionner, après avoir écrit ce qui suit:

> Le principe selon lequel le bureau central et le bureau d'administration ont le droit de diriger est incontestable dans un organisme de diffusion tel que Radio-Canada. Ce sont vos paroles, et non les miennes.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Monsieur Cowan, je dois vous dire ici que mon témoignage au comité parlementaire a été sollicité. Je dois vous dire que j'ai voulu être un témoin de bonne foi, un témoin responsable et consciencieux. J'ai voulu exposer aux membres de ce comité, des problèmes importants que je croyais impliqués dans toute cette crise qui nous confronte. Vous avez tout à fait droit de me faire grief de l'avoir fait.

(*Traduction*)

M. COWAN: M. Ouimet, tant lorsqu'il a témoigné ici que lorsqu'il a pris la parole au réseau fermé de radiodiffusion de Radio-Canada, a mentionné le fait qu'il n'appartient pas à Radio-Canada d'exprimer des opinions. En lisant votre déclaration, et je n'en ai pas manqué une page, j'ai relevé ceci aux pages B-5 et B-6:

> En conséquence, un bon nombre de sujets, traitant d'abus notoires de pouvoir, d'injustices frappantes à l'égard de l'individu, de violations flagrantes des droits de l'homme, d'écrits haineux, d'anti-sémitisme juré, ces sujets nous justifient d'exprimer notre opinion dans des programmes dintérêt public.

A la page 9 de la déclaration de M. Alphonse Ouimet . . .

M. THIBAULT: Oui.

M. COWAN: C'est pour cela que Radio-Canada n'exprime pas d'opinions. Vous avez parlé d'écrits haineux et je ne suis pas de ceux qui voteraient pour le bill Klein-Walker sur les écrits haineux. Mais il y a deux points de vue à cette question. Lorsque vous dites: «des abus notoires de pouvoir, des injustices flagrantes à l'égard de l'individu, des violations flagrantes des droits de l'homme», sous quel titre classez-vous les écrits haineux lorsque vous dites que cela vous justifie d'exprimer une opinion dans des programmes d'intérêt public?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Monsieur Cowan, je dois vous dire ici que cet exposé que je fais de l'évolution de nos politiques traditionnelles, ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Cet exposé correspond précisément à la réalité des faits comme nous l'avons pratiquée au vu et au su de toute notre direction. Et là où je suis étonné, c'est de constater les divergences, et mon président est étonné également beaucoup de constater les divergences profondes qui existent depuis ces derniers temps dans l'interprétation qui se fait de part et d'autre de cette évolution de

nos politiques traditionnelles. Le président lui-même nous disait à cette rencontre à Montréal, «il va falloir se rencontrer bientôt et étudier très attentivement ce problème». Voilà, je crois, quand nous convenons et nous l'avons consigné dans notre mémorandum, quand nous convenons qu'un sujet comme la ségrégation raciale ne nous semble pas devoir être ce genre de sujet sur lequel nous devions nous préoccuper d'un équilibre à tout prix de cette opinion, c'est que précisément nous considérons, comme d'ailleurs notre siège social et notre vice-présidence aux programmes l'ont statué, qu'à partir du moment où un consensus populaire suffisant, là je cite de mémoire, est évident sur un sujet donné, nous pouvons engager non seulement le sujet dans un plan éditorial, mais même l'animateur pourra en traiter dans cette forme-là.

(*Traduction*)

M. COWAN: Tout ce que j'essaie de faire ressortir, c'est que le président, ou votre président, comme vous dites, déclare que Radio-Canada ne devrait pas exprimer d'opinions, et c'est là une position que Radio-Canada peut convenablement adopter; il a tout-à-fait raison de le dire. Vous arrivez ensuite avec cette remarque, selon laquelle cette question des écrits haineux justifie les participants au programme d'émettre des opinions à cet égard. En quel sens voudriez-vous vous prononcer relativement à cette question des écrits haineux, en faveur du bill Klein-Walker ou en faveur d'une presse libre, car l'un s'oppose à l'autre; ou encore, allez-vous consacrer une demi-heure aux écrits haineux et une demi-heure à une presse libre afin d'équilibrer le temps du réseau de diffusion financé par les contribuables?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire que la littérature haineuse, qui est vraiment une littérature haineuse et reconnue telle nous en avons quelques exemples, cette littérature haineuse m'apparaît irrecevable. Elle m'apparaît aller tellement contre les valeurs morales acquises dans un monde comme le nôtre et dans un milieu comme le nôtre, que nous ne devons pas craindre précisément, tout comme le disait Greene et tout comme le disait notre président, plus encore que d'éditorialiser d'être à l'avant-garde sur un certain nombre de ces sujets.

(*Traduction*)

M. COWAN: Que combattez-vous? Voulez-vous dire que vous combattez les écrits haineux?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je ne dis pas qu'il s'agit d'entrer justement en campagne contre la littérature haineuse. Je vous donne un exemple. A l'occasion de la publication d'un volume qui nous apparaît incontestablement littérature haineuse, antisémitique à fond, je crois que l'aventure que nous avons vécue dans ce monde nous permet de nous mettre en garde, et doit nous inciter à nous mettre en garde contre des sentiments de cette sorte. Ne le croyez-vous pas?

(*Traduction*)

M. COWAN: Voulez-vous dire qu'en combattant les écrits haineux, vous désirez restreindre la liberté de la presse?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Pardon?

(*Traduction*)

M. COWAN: Tout ce que je vous demande, c'est de quel côté vous combattez.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je ne le vois pas en ces termes-là. Je ne vois pas d'opposition sur ce plan.

(*Traduction*)

M. COWAN: Un grand nombre de personnes interprètent la situation en ces termes.

M. THIBAULT: Oui.

M. COWAN: Dans l'alinéa suivant, à la page B-6, vous parlez de vos opinions émises à la radio et à la télévision, et je vous cite:

> Il est encore plus évident, si un programme tel que *Seven Days* a reçu un rôle presque identique à celui d'un *ombudsman* dans l'horaire. . .

Je ne savais pas qu'il l'avait reçu, mais vous le dites.

M. THIBAULT: Où en êtes-vous?

M. COWAN: A la page B-6 de la version anglaise.

M. GRÉGOIRE: C'est à la page 15 de la version française.

M. COWAN: Je continue:

> Il est encore plus évident, si un programme tel que *Seven Days* a reçu un rôle presque identique à celui d'un *ombudsman* dans l'horaire des programmes et a été autorisé à remplir ce rôle, et je cite «enquêter et faire rapport de manière à attier l'attention sur des injustices publiques, des abus ou des torts.» (La sécurité automobile, l'abus des médicaments, les médecins étrangers en Ontario, les pensions des services).

Je remarque que vous mentionnez les médecins étrangers en Ontario; considérez-vous cette question une injustice publique, un abus ou un tort?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire que ce texte-là écrit par mon collègue Reeves Haggan, fait partie du mémoire d'Halifax. . .

(*Traduction*)

M. COWAN: C'est ce que je voulais savoir. Il me fait grand plaisir de vous l'entendre dire.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je voudrais terminer ma réponse. J'ai le droit, monsieur le président, de terminer cette réponse?

(*Traduction*)

M. COWAN: Le reste n'est que de l'enjolivure.

• (5.05 p.m.)

(*Texte*)

M. THIBAULT: Vous allez voir que c'est très éclairant. Ce texte-là a été consigné dans le mémoire d'Halifax. Il fait partie essentiellement de la définition de la fonction de l'émission, c'est-à-dire le rôle *d'ombudsman* que *Seven Days* peut jouer parfois. Le président nous a dit lui-même, à sa rencontre à Montréal, qu'il l'avait accepté en ces termes-là. Ce n'est pas moi qui à ce moment-là autorise *Seven Days* d'éditoraliser.

(*Traduction*)

M. COWAN: Avez-vous autorisé la publication de la couverture de ce rapport, où l'on peut lire: «Déclaration de Marc Thibault»?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Le siège social, monsieur Cowan, auquel nous avons soumis ce mémoire si je ne m'abuse, un mardi matin, 5 avril et qui l'a étudié pendant

trois heures, s'apprêtait à soumettre ce mémoire au conseil d'administration d'Halifax, le 20 avril, dans les termes où j'ai consigné ce «statement» de Reeves Haggan.

(*Traduction*)

M. COWAN: Comme je l'ai dit, il me fait plaisir de posséder ce renseignement.

A la page B-7 de la version anglaise, vous vous référez de nouveau à cette proposition relative à l'expression d'opinions. Vous dites:

> ...monter sur la plate-forme en entraînant une grande part de l'opinion publique et montrer un documentaire fortement engagé sur notre dépendance excessive et dangereuse vis-à-vis des États-Unis sur les plans culturel et économique.

Considérez-vous dangereuse notre dépendance vis-à-vis des États-Unis?

M. FAIRWATHER: Walter Gordon la trouve dangereuse.

M. COWAN: Je parle de Radio-Canada.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Monsieur Cowan, j'ai cité délibérément et volontairement mon président, dans ce «statement-là». Ce qu'il y a ici ce sont des citations d'une conférence qu'il a prononcée à Toronto. Le président de Radio-Canada s'inquiète très gravement de la dépendance culturelle et économique du Canada, la déplore vivement, et souhaiterait qu'on mette des moyens en œuvre pour l'arrêter. Je dis qu'à partir d'un «statement» comme celui-là du président de Radio-Canada, sur un sujet aussi controversable que celui-là, il y aurait possibilité pour son personnel de production d'engager à ce moment-là un documentaire sur un pareil sujet qui éditorialiserait dans une matière comme celle-là et indisposerait 40, 50, 60, 70 p. 100 de la population, compte tenu du «survey» qu'a fait le magazine MacLean en 1964, où nous avons appris à ce moment-là et de façon assez époustouflante le nombre de Canadiens, le nombre de Québécois qui seraient prêts à la fusion économique ou qui seraient prêts à l'annexion aux États-Unis. Ce n'est pas moi qui ai inventé cela, monsieur Cowan.

(*Traduction*)

M. COWAN: Peut-être, vu le fort pourcentage de personnes qui sont d'un avis et le fort pourcentage de personnes qui sont d'un autre avis sur ce sujet, pourriez-vous être d'accord avec M. Ouimet lorsqu'il dit qu'à Radio-Canada, les dirigeant de programmes ne devraient pas exprimer d'opinions. Radio-Canada n'exprime pas d'opinions.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je n'ai pas compris, monsieur Cowan, votre intervention. Est-ce que vous pourriez me faire part de votre conclusion, la conclusion que vous venez d'exprimer? Je l'ai mal comprise à la traduction.

(*Traduction*)

M. COWAN: Je vous ai signalé qu'à la page B-7 de votre rapport, on trouve la déclaration suivante: «notre dépendance excessive et dangereuse vis-à-vis des États-Unis». Dans votre réponse, vous avez signalé que vous citiez d'autres personnes et vous avez mentionné la revue *Maclean's*, où l'on a publié qu'un certain pourcentage de personnes étaient d'un avis et qu'un certain pourcentage étaient d'avis contraire. Je vous ai simplement fait remarquer que M. Ouimet a

souligné qu'à Radio-Canada, les dirigeants de programmes ne devraient pas exprimer d'opinions. Radio-Canada n'exprime pas d'opinions. Je vous signalais qu'avec une si égale répartition d'opinions au sein de la population du Canada, selon les chiffres que vous venez de citer, peut-être pourriez-vous convenir avec M. Ouimet qu'il ne faut pas exprimer d'opinions, comme il est mentionné à la page 9 de la déclaration transmise en circuit fermé.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Monsieur Cowan, je serais très volontiers prêt, si je m'écoutais personnellement, compte tenu de la foi que j'ai en ce pays, compte tenu des très grands dangers que constitue la présence américaine à nos côtés, compte tenu de l'invasion du capital américain ici, je dis personnellement, je serais très volontiers prêt à éditorialiser sur le sujet comme notre président l'a fait à Toronto, et je me demanderais très sérieusement cependant, au moment où je deviendrais homme de programme, susceptible d'engager un documentaire sur le sujet, si je l'engagerais de façon aussi totalement éditoriale que l'a fait notre président dans sa causerie personnelle au Toronto Club. Parce qu'il y a là-dessus 78 p. 100 de Québécois qui veulent l'union économique, 65 p. 100 de toute la popolation canadienne qui voudraient l'union économique, 29 p. 100 des Canadiens qui disent oui à l'union politique, 33 p. 100 en dehors du Québec qui disent oui à l'union politique. Voilà si je ne me trompe un fort consensus populaire pour cette annexion-là qui devrait normalement, selon les nouveaux accommodements de nos politiques, nous permettre de déboucher dans un documentaire éditorial sur le sujet.

(*Traduction*)

M. COWAN: Lorsqu'on a lu les 39 pages, il devient très évident, et il va de soi que d'autres membres du Comité en sont arrivés à la même conclusion, qu'il existe un gouffre entre les réalisateurs et la haute direction quant à qui devrait diriger Radio-Canada. Au bas de la page 11 de la déclaration transmise en circuit fermé par M. Ouimet, on lit ce qui suit:

> Leiterman lui-même a dit en ma présence qu'il croit que toutes les décisions relatives aux programmes devraient être laissées au département des programmes.

Aux pages B-11 et B-12 de votre propre exposé, à l'alinéa 4, vous déclarez:

> Tout le personnel de la production, derrière les caméras, doit être essentiellement créateur, imaginatif, sensible à l'extrême, exigeant, agressif, perpétuellement actif, absorbé par son travail et parfaitement libre dans ses initiatives et ses idées. Pour une telle équipe, la contrainte et la censure sont de vrais poisons.

Au bas de la page, on lit ce qui suit:

> Il faut mettre toutes les facilités techniques et administratives à la disposition de ce groupe, mettre les lignes de conduite en vigueur par persuasion plutôt que par décret et, autant que possible, permettre à cette équipe de prendre toutes les décisions relatives aux programmes plutôt que de les leur imposer d'en haut.

Comme vous avez écrit que tout le personnel de la production, qui évolue derrière les caméras, doit être complètement libre dans ses initiatives, approuvez-vous le geste de l'équipe de cameramen qui se sont introduits dans une chambre à coucher, sur l'avenue Mameson à Toronto, où deux jeunes gens et une jeune fille étaient au lit, pour photographier? Je crois savoir que la haute direction a rayé cette scène, mais vous dites que la contrainte et la censure sont de vrais poisons.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dois vous dire d'abord...je ne voudrais pas commenter sur cette question: j'ignore si elle est subjudice ou pas, d'autre part je crois avoir assez dit que la liberté ce n'est pas la licence; je crois avoir assez dit qu'il y a des exigences légitimes de la haute direction en relation à un programme; je crois être capable d'affirmer que «Seven Days» a fait de sérieuses erreurs. Je crois cependant, avec mon président, être capable de soutenir que l'ensemble de la programmation de «Seven Days» a été remarquable et en tous points agréable à son siège social. Eh bien, monsieur, un succès de cette sorte, pour une série qui arrive à cristalliser trois millions et demi de Canadiens autour d'une même émission, c'est un record enviable en diable, je vous assure. Je crois que nous devons tout faire pour tenter de préserver tous les éléments à l'intérieur d'une organisation comme celle-là, qui a réussi à établir un pareil record de production en affaires publiques.

(*Traduction*)

M. COWAN: Vous êtes dans ce domaine depuis assez longtemps, monsieur, pour vous rendre compte que l'auditoire reporté de l'*Ed Sullivan Show* et de *Bonanza*, de 10 heures à 11 heures le dimanche, se comperait dans les millions peu importe quel est le programme qui passe de 10 heures à 11 heures le dimanche soir.

M. SHERMAN: Allons donc! J'ai été dans ce domaine moi-même et ce que vous dites est absurde.

M. COWAN: A la page B-14, vous dites ce qui suit:

> Même un bureau central possédant l'expérience nécessaire, suffisamment intéressé et assez engagé pour évaluer et comprendre d'une manière certaine les difficultés dans les affaires publiques aurait à mettre sur pieds un système très efficace de rapports avec le niveau de la surveillance dans les affaires publiques pour mieux comprendre toute situation.

Croyez-vous qu'il est impossible au bureau central de comprendre toute situation sans d'abord s'en entretenir avec les réalisateurs? Ces messieurs ne peuvent-ils pas se renseigner auprès de leur amis, en lisant, par téléphone ou par télégramme? N'y a-t-il pas d'autre façon de bien comprendre que de s'adresser aux surveillants des affaires publiques? Êtes-vous le seul à connaître les faits dans toute question?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je crois avoir répondu à plusieurs reprises à cette question-là. Je ne crois personne nanti au niveau de la production de toutes ressources qui nous permettent de décréter infailliblement le bien-fondé de nos initiatives, loin de là. Je pense, si vous avez compris le sens de ma démarche durant mon témoignage ici, je pense avoir tenté en tout cas très loyalement de vous faire valoir dans quel esprit, à l'intérieur de quelles structures, nous sommes en mesure de satisfaire aux exigences légitimes de notre direction. Quand notre direction a raison, et elle a raison, je dois vous le dire, elle a raison, elle est direction, ce n'est pas parce qu'elle est direction qu'elle a raison monsieur Cowan, mais elle peut avoir raison étant direction comme nous pouvons avoir raison étant «management» intermédiaire. Quand ceci se présente que nous avons eu tort et que la direction a raison, je crois qu'il y a un «proper channel of communication,» je crois qu'il y a un «proper channel of relations,» je crois qu'il y a tout un esprit donné à ce moment-là, à l'intérieur duquel il faut fonctionner pour établir les communications et il faut être capable de faire valoir ses points de vue.

M. PRUD'HOMME: Une question connexe, monsieur Thibault .Vous dites «elle peut avoir raison et nous pouvons avoir raison»; vous admettriez l'inverse aussi, elle peut avoir tort et vous pouvez avoir tort.

M. THIBAULT: Ça va de soi.

M. PRUD'HOMME: Non, non. C'est bon, cela n'a pas encore été dit.

M. THIBAULT: Elle peut avoir tort et nous pouvons avoir tort, c'est l'autre facette.

M. PRUD'HOMME: C'est bon que cela soit dit.

M. THIBAULT: Permettez-moi de le prendre à mon compte.

Le PRÉSIDENT: M. Allard est-il ici? M. Brand? M. Grégoire.

(*Traduction*)

M. COWAN: Je désire poser une autre question.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est fini.

M. COWAN: Comme vous voudrez.

M. GRÉGOIRE: Veuillez poser votre question, M. Cowan.

M. COWAN: A la page B-14, alinéa 7, vous avez fait la déclaration suivante:

> A chaque fois que le bureau central et le bureau d'administration jugent bon de substituer leur autorité globale à celle de la gestion du niveau moyen, en prenant des décisions touchant les programmes et la production, ils créent une situation fausse et confuse, détraquent les procédés établis et il en résulte un système de rapports troublés et explosifs au sein des structures qu'ils ont eux-mêmes établies.

Serait-ce à cause de cet alinéa 7 que vous mettez à la fin de votre traité une page et demie sous le titre «Démissionner»?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je ne réponds pas à cette question.

Le PRÉSIDENT: M. Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Je voudrais vous demander d'abord une chose. Croyez-vous que si, comme vous l'avez suggéré, le gouvernement arrivait et décidait de vous imposer le rôle de promouvoir l'unité nationale, est-ce que ce serait, d'après vous, de la dictature idéologique?

M. THIBAULT: Je crois avoir répondu tantôt. M. Goyer m'a posé exactement la même question. Je crois qu'il faudrait définir les termes d'unité nationale. Je vais reprendre ce que j'ai dit encore une fois.

M. GRÉGOIRE: Je crois que votre définition des termes, je ne l'ai pas entendue.

M. THIBAULT: Nous nous sommes retrouvés—je vais être long là,—nous nous sommes retrouvés le réseau—

M. GRÉGOIRE: En d'autres termes, croyez-vous que ce soit le rôle de Radio-Canada de promouvoir l'unité nationale?

M. THIBAULT: Dans le sens où la plupart du temps on l'entend, je crois que non. Nous n'avons pas à faire la propagande de l'unité nationale. Il y a quelque chose de bien plus important, de bien plus précieux, de bien plus fondamental que cela à faire. Je pense que, d'abord. Radio-Canada doit être un service le plus possible national. Je crois que Radio-Canada doit servir au plus large public possible, dans les deux langues, une matière de programmation d'affaires

publiques qui reflète le plus extensivement possible la réalité canadienne anglaise et française. Nous nous sommes retrouvés, réseau anglais et réseau français au Mont-Gabriel. Nous avions un projet que le «management» nous avait soumis, c'est-à-dire échanger des émissions qui avaient été faites au réseau français et des émissions qui avaient été faites au réseau anglais, les traduire et les passer sur chaque réseau. Savez-vous ce qu'a été notre réaction? Nous étions une vingtaine là-dedans. Nous nous sommes dit précisément, cela part d'un bon naturel cette idée-là, mais il y a tellement mieux à faire que cela. Il y a d'abord à nous connaître nous-mêmes à l'intérieur de la boîte; il y a d'abord à voir qui nous sommes à l'intérieur de la boîte. Déjà cela est quelque chose d'extrêmement important, et ensuite de cela, il y a à échanger entre nous, il y a à mettre au point ce qu'on a appelé un «joint unit cooperation» et on a débouché finalement sur ce projet «Quarterly Report», dont vous avez entendu parler une fois ou l'autre. On s'est dit: si on était capable de lancer à l'intérieur d'une équipe de production bilingue et biculturelle, Anglais parlant français le plus possible, si on était capable de lancer une initiative de grande envergure où on présenterait trimestriellement un grand truc d'une heure, une heure et demie, où là de part et d'autre on aborderait les grands problèmes qui nous confrontent, le Canada français, comme anglais, selon nos optiques de Canadiens français et de Canadiens anglais, en essayant de les comparer, en essayant de les partager, je pense que dans une initiative comme celle-là, nous aurions infiniment fait plus pour la vraie promotion de l'unité nationale que dans le sens où on se dit que Radio-Canada doit faire la promotion de l'unité nationale. J'espère que je me fais comprendre.

• (5.20 p.m.)

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, est-ce qu'il y a déjà eu, pas nécessairement des ordres, mais des instructions de données à l'effet d'éliminer le plus possible les éléments indépendantistes du réseau français de Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. PRITTIE: M. Thibault devait nous lire un document quelconque sur ce sujet. Nous avons discuté plus tôt à savoir si ce document devait être déposé. Je me demande s'il pourrait le paraphraser, ou en lire des extraits en réponse à cette question.

M. Prud'homme a soulevé cette question hier soir.

Le PRÉSIDENT: M. Basford, vous présidiez hier. En est-on arrivé à une décision?

M. BASFORD: Non, on n'en est pas arrivé à une décision sauf que la direction a mentionné qu'à son point de vue, il s'agissait d'une communication interne et qu'elle demanderait qu'il ne soit pas déposé, comme il est arrivé dans d'autres cas semblables.

Je crois que nous en avons discuté ce matin. Peut-être M. Thibault peut-il paraphraser ce document et nous dire ce qui est arrivé.

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je n'ai jamais reçu d'ordres directs de ma direction m'interdisant de présenter un sujet séparatiste ou un invité séparatiste. Je dois vous dire cependant que ce qui a fait l'objet de nos plus profondes discussions à l'intérieur de la Société, c'est plutôt précisément le «favoring» que nous faisions à travers le temps de toute l'idée séparatiste dans le milieu.

M. GRÉGOIRE: Est-ce qu'on vous a reproché d'en donner trop?

M. THIBAULT: Je pense que je peux vous répondre que nous avons été en très forte opposition, le siège social et nous, à Montréal, et quand je dis nous à Montréal, je ne parle pas seulement de moi—nous, à Montréal sur ce sujet, précisément quand nous avons fait le relevé que je voulais soumettre hier. Nous l'avons fait parce qu'il y avait ce sentiment vague et confus, et notre président lui-même l'a dit, je l'ai dit moi-même l'autre soir, vous voyez un séparatiste une fois et vous croyez l'avoir vu dix fois, une espèce de traumatisation à l'affaire. Dans ces conditions-là, nous avons fait faire un relevé, lequel relevé je voulais soumettre hier, et je crois que j'ai donné des chiffres ce matin que je ne voudrais pas cependant répéter au risque d'avoir l'air erroné. J'ai donné des chiffres qui prouvent que, sur une période de trois ans, l'idée séparatiste qui s'est exprimée sur nos ondes n'a pas été abusive.

M. GRÉGOIRE: Je crois que je n'ai pas eu de réponse à ma question.

M. THIBAULT: C'est possible.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que oui, ou non, il y a eu soit des interventions, soit des instructions directes ou indirectes, soit qu'on vous l'ait fait sentir directement ou indirectement, qu'il y avait trop d'interventions séparatistes à Radio-Canada?

M. THIBAULT: Disons qu'on nous a fait sentir—je garde tout simplement la dernière partie de votre question—on nous a fait sentir directement et indirectement, bien sûr, puisque je vous ai dit tantôt que nous avons été aux prises avec notre direction là-dessus, nous, à Montréal à plusieurs reprises, avec notre président et notre vice-président, précisément à cet effet qu'il y avait trop de séparatisme dans nos émissions.

M. GRÉGOIRE: Est-ce qu'à la suite de ces événements qui vous ont fait sentir cela, est-ce que vous, vous avez fait sentir à vos réalisateurs qu'il fallait en engager moins, en recevoir moins, permettre à moins d'indépendantistes de se faire entendre? Est-ce que, comme résultat pratique, l'idée indépendantiste a été moins entendue sur les ondes de Radio-Canada?

M. THIBAULT: Monsieur le président, je n'ai pas objection de répondre aux questions de M. Grégoire, mais je m'interroge simplement si elles sont pertinentes à ce propos, c'est tout.

M. GRÉGOIRE: C'est simplement pour savoir quel peut être le genre d'intrusions que la haute direction peut faire dans le domaine des affaires publiques. C'est justement le point nerveux de tout votre mémoire, les intrusions de la haute direction.

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Thibault, que cette question-là peut se rattacher à une affirmation de M. Desorcy, l'autre matin, qui avait l'impression que le séparatisme était un sujet tabou. Cette question est en rapport avec celle-là et si vous connaissez les faits que M. Grégoire veut connaître, je ne vois pas de raisons pour lesquelles vous ne les donneriez pas.

M. THIBAULT: Voudriez-vous me répéter votre question, monsieur Grégoire.

M. GRÉGOIRE: Je voulais tout simplement savoir si après que la haute direction vous eût fait sentir qu'il y avait trop d'éléments indépendantistes à Radio-Canada, si en pratique et de fait, le nombre d'apparitions de représentants indépendantistes a diminué.

M. THIBAULT: Nous n'avons pas été souvent d'accord. Je dis nous, j'emploie toujours le nous à dessein. Nous n'avons pas été souvent d'accord avec la direction, là-dessus.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que cela a diminué?

M. THIBAULT: Je vais répondre à votre question, si vous voulez patienter. Nous avons eu l'occasion de plusieurs discussions, acerbes à certains moments, sur le sujet, avec même notre président et notre vice-président. Je dois vous dire évidemment que des discussions comme celles-là conditionnent drôlement tout un personnel, parce que précisément chaque invitation qui intervient par après, est une invitation à laquelle on est drôlement sensible, parce qu'on se dit «on va avoir notre siège social sur le dos». Je crois que voilà ce genre de fonctionnnement extrêmement inhibiteur, comme en parlait Desorcy. Je dois vous dire qu'à peu près régulièrement, chaque fois, à peu près régulièrement, chaque fois que nous avons engagé un invité séparatiste, nous en avons entendu parler.

M. GRÉGOIRE: De la haute direction?

M. THIBAULT: Oui, monsieur.

M. DUQUET: Juste une simple question connexe, monsieur Thibault. Quand on employait des arguments que je ne connais pas, que je n'ai pas besoin de savoir, disons pour vous laisser entendre que ces émissions indépendantistes ou séparatistes il y en avait trop, aurait-on déjà employé l'argument qu'il s'agissait de protéger l'unité nationale et de promouvoir l'unité nationale.

M. THIBAULT: Fondamentalement, monsieur. Bien sûr.

M. DUQUET: Merci.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que, dans les circonstances, depuis que ces représentations vous ont été faites, cette intrusion de la haute direction vous a influencés au point que l'élément indépendantiste n'aurait plus sa juste part dans le domaine de la diffusion de la pensée sur les ondes de Radio-Canada.

M. THIBAULT: Je dois vous dire que, curieux retour des choses, nos propres règlements, et vous en êtes conscients, nous ont obligés, au moment de cette élection provinciale, à concéder six périodes de télévision aux séparatistes et douze périodes de radio aux séparatistes. Et ce sont, notez-le bien, nos propres règlements de radio-télédiffusion qui nous y ont obligés. Vous avez trois périodes concédées au RIN à la télévision, et trois périodes concédées au RN à la télévision.

M. GRÉGOIRE: Je vous ferai remarquer que le RN n'est pas nécessairement séparatiste.

M. THIBAULT: D'accord, d'accord, je m'excuse. Je commets là une erreur. C'est qu'il y a des éléments à l'intérieur qui se sont identifiés dans le RN à la cause séparatiste.

M. PRUD'HOMME: Monsieur Thibault, je m'excuse, et ma question est sûrement très connexe à ce que monsieur Grégoire vient de dire, vous dites que vos propres règlements ont fait que,—j'ai toujours cru que les règlements de Radio-Canada étaient basés, non pas sur le nombre de candidats dans une élection, mais sur le nombre de candidats élus à la dernière élection. Est-ce que je me trompe?

M. THIBAULT: Non. Ce sont les règlements du BGR précisément, et ces règlements-là sont interprétables et si les partis—ce sont les partis qui en sont arrivés à cet accord—si les partis ne s'entendent pas sur la distribution des périodes, à ce moment-là, ils en réfèrent au BGR et pas à Radio-Canada. Or, à la dernière réunion que nous avons eue au moment d'engager les périodes gratuites, les partis en sont venus à cette entente: le parti libéral 6 périodes, l'Union nationale 6 périodes, le RN 3 et le RIN 3. Du côté de la radio, 12 périodes de radio aux libéraux, 12 à l'Union nationale, 6 au RN et 6 au RIN. Or, messieurs, vous parlez de promotion de l'unité nationale, nous voilà placés dans une situation qui est assez paradoxale, je vous l'avoue.

M. PRUD'HOMME: Je commence à avoir des doutes sur les partis politiques provinciaux.

Le PRÉSIDENT: C'est M. Grégoire qui pose des questions. On n'en a pas autorité pour plus qu'une, pendant qu'un autre interroge.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, justement dans ce domaine-là, depuis deux élections je me trouve à aller aux réunions de Radio-Canada qui délimitent les périodes éléctorales des partis politiques, et à chaque occasion j'ai remarqué la présence du directeur des affaires publiques au réseau anglais, M. Haggan, et non pas la présence du directeur du réseau français. Est-ce qu'il y a eu intervention de la haute direction pour vous demander de ne pas assister à ces réunions?

M. THIBAULT: Non, pas du tout. C'est que nous avions ici à Ottawa—moi j'avais en tout cas à Ottawa—un collaborateur, Bernard Benoist, qui était le spécialiste de ces émissions politiques, et en qui j'avais la plus entière confiance. Chaque fois, j'ai demandé à Bernard Benoist, de me représenter en tant que chef de la zone des affaires publiques à Ottawa à ces réunions.

• (5.30 p.m.)

M. GRÉGOIRE: Est-ce que l'on ne vous aurait jamais dit que l'on préférait distribuer les demi-heures selon la force des partis, au réseau anglais, plutôt que selon la force des partis qui sont couverts par le réseau français; et c'est pour cela qu'on vous aurait demandé d'y participer et de ne pas faire de revendications?

M. THIBAULT: Non. Ce n'est pas mon genre. Ne pas faire de revendications, ce ne serait pas facile. On ne pourrait pas se faire imposer un fonctionnement pareil. Ce n'est pas possible du tout; je vous ai donné la vraie raison. Bernard Benoist, qui était mon collègue à Ottawa, est extrêmement compétent en ces matières, et il a siégé chaque fois avec tout le Comité sur la répartition des périodes gratuites.

M. GRÉGOIRE: Monsieur Thibault, vous disiez, tout à l'heure, qu'il serait plus avantageux pour le service des affaires publiques de relever de la Direction à Montréal parce qu'ils sont plus près; et que le transfert du siège social à Montréal l'éloignant encore plus du siège social de Toronto, représentait un obstacle. Favoriseriez-vous deux réseaux indépendants, un réseau anglais et un réseau français, ayant chacun son siège social, dont le siège social pour le réseau français à Montréal?

M. THIBAULT: Je n'en ai aucune idée, pour la simple raison que je n'ai jamais assez réfléchi à ce problème pour être en mesure de vous donner une réponse pertinente à votre question.

M. GRÉGOIRE: Maintenant, Monsieur Thibault, ce matin vous avez dit, et vous l'avez répété cet après-midi, que les réalisateurs avaient une grande latitude dans la production de leurs programmes, qu'ils étaient dépendants des superviseurs et qu'on n'avait jamais défini le rôle des superviseurs. Croyez-vous que ce peut être la cause du malaise qui existe présentement à Radio-Canada?

M. THIBAULT: Oui, si cette définition des superviseurs implique, de la part de notre siège social et de notre haute direction, une conception telle de ce «management» intermédiaire, qu'elle devra s'y reposer le plus entièrement possible pour diriger son entreprise de programme.

M. GRÉGOIRE: Est-ce que cela éliminera toute intervention de la part, d'après la définition . . .

M. THIBAULT: Je vais vous donner un exemple: supposez que vous avez une association-cadre de superviseurs, dont les droits de «management» intermédiaire seraient définis et reconnus, comme le sont les droits de «management» de programmes et de production des réalisateurs, avec leurs limites strictes dont je vous ai parlé à plusieurs reprises. Je pense qu'à ce moment-là, notre haute direction du siège social serait obligée d'exercer le «management» de leur entreprise en relations très étroites avec ces nouvelles conditions qui lui seraient imposées.

M. GRÉGOIRE: Mais les superviseurs seraient toujours dépendants de la haute direction quand même?

M. THIBAULT: Je définis le superviseur comme le représentant, au plan du tandem supervision-production, le représentant du «management» à tous les échelons. C'est vraiment au niveau du superviseur que le «management» du programme va s'opérer le la façon la plus efficace et la plus responsable qu'on puisse imaginer. Si vous n'avez pas cela, vous aurez des programmes quelconques, vous aurez des programmes extrêmement difficiles, très laborieux, parfois mal réussis et ainsi de suite. C'est le tandem d'opération, d'une part d'administration avec le superviseur et le contrôle, et le tandem de création dans les relations les plus harmonieuses et les plus confiantes possible.

M. GRÉGOIRE: Mais si le superviseur est un représentant de la haute direction, il est tout de même sous l'autorité de ceux qu'il représente.

M. THIBAULT: Mais certainement. Il est sous l'autorité du chef de service à un niveau plus haut, il est sous l'autorité du chef de l'information, au-dessus du niveau du chef de service, bien sûr. C'est dans ce sens que je dis que c'est le superviseur qui va incarner le «management» au niveau de la production.

M. GRÉGOIRE: Ce que je voudrais savoir exactement, M. Thibault, c'est ceci. Est-ce que la haute direction aurait autorité pour faire des représentations à ce superviseur, ou si ce superviseur serait complètement libéré de ces représentations de l'autorité?

M. THIBAULT: Elle aurait autorité, M. Grégoire, pourquoi n'aurait-elle pas autorité. Elle aurait autorité précisément, par la structure qu'elle a établie elle-même. En respectant cette structure-là, elle aurait sûrement autorité à l'intérieur de cette structure. Moi je suis chef du service, au dessus du superviseur.

M. GRÉGOIRE: Là, M. Thibault, c'est vous qui faites de l'exégèse aujourd'hui, parce que vous mentionnez: «en respectant les structures qu'elle a créées en fait d'autorité». Je veux savoir; dans les fonctions de cette structure à l'échelon du superviseur, la haute direction a-t-elle autorité pour intervenir directement chez le superviseur ou par l'intermédiaire du directeur de service?

M. THIBAULT: Ah! très bien, «par l'intermédiaire du directeur du service.» Ah! oui.

M. GRÉGOIRE: Et le superviseur relèverait directement du directeur du service?

M. THIBAULT: C'est ce qui existe actuellement.

M. GRÉGOIRE: Et la haute direction aurait le droit de faire des représentations au directeur de service?

M. THIBAULT: C'est ce qui devrait se faire, par le canal du directeur de l'information.

M. GRÉGOIRE: Alors ce qui manque à l'heure actuelle, c'est que la haute direction voudrait aller au palier inférieur plutôt que de passer par les échelons.

M. THIBAULT: Moi, j'ai le sentiment, que trop souvent, et pour toutes sortes de raisons, le siège social s'est placé dans la position de superviser directement une émission.

M. GRÉGOIRE: Si elle passait par les échelons réguliers vous accepteriez l'autorité de la haute direction?

M. THIBAULT: Depuis deux jours, j'essaie de faire voir que c'est le seul «management» possible d'une entreprise de programmes, compte tenu du fait que le programme est là, qu'il se développe et qu'il s'inspire sur le terrain au niveau des «troopers» qui le font.

M. GRÉGOIRE: Est-ce la première fois que directement, c'est la haute direction qui mène et qui donne ses ordres ou qui donne ses directives.

M. THIBAULT: Monsieur Grégoire, je l'ai dit peut-être dix fois. Je n'ai rien contre une autorité à l'intérieur d'une entreprise. Si j'en avais contre, je n'aurais plus aucune espèce d'autorité, je bousillerais mon autorité à moi, comme directeur du service, et nous nous retrouverions dans une situation intenable. Retrouvez cela au procès-verbal, je l'ai dit à plusieurs reprises.

Le PRÉSIDENT: Votre temps est écoulé, Monsieur Grégoire.

M. GRÉGOIRE: J'ai justement fini. Le dernier paragraphe de la page 35 prêtait un peu à confusion, mais je crois que c'est éclairci. Il finissait par: «Je vous laisse le soin de répondre à cette question», après avoir demandé. «Qui en décidera, l'autorité? Je vous laisse le soin de répondre à cette question.» M. Thibault vient de me répondre.

M. THIBAULT: Retournez au procès-verbal, monsieur Grégoire; j'ai donné une définition de l'autorité, hier soir, sur ce plan-là. L'autorité avec un grand A, l'autorité ex cathedra, l'autorité qui se prétend immuable et infaillible, l'autorité qui veut intervenir à tous propos et ainsi de suite, cette autorité-là, vous le verrez au procès-verbal, jai dit ce qu'elle risquait de devenir dans une entreprise comme Radio-Canada, et ce qu'elle risquait de provoquer.

M. GRÉGOIRE: Alors à qui appartient-il de juger l'autorité? Est-ce aux échelons inférieurs?

M. THIBAULT: Dans une saine conception de programme, comme je vous l'ai exposé, je pense que le problème à ce moment-là ne se situe plus dans ce contexte de l'autorité, avec un grand A.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme.

M. PRUD'HOMME: Je ne voudrais pas poser de questions ce soir, mais j'aimerais bien savoir, à cause du contexte actuel qui m'apparaît quand même assez important, de quelle façon se fait la distribution du temps aux émissions

des affaires publiques, dans la présente campagne électorale du Québec? Est-ce que, en tant que responsable des affaires publiques, des directives spéciales vous ont été données concernant la distribution du temps? Et j'ai des exemples pour lesquels je voudrais vous demander de donner une opinion. Est-ce qu'il y a une directive spéciale?

M. THIBAULT: Il n'y a pas de directive spéciale, dans ce sens que nous croyons que tous les partis qui sont entrés en lutte dans cette campagne doivent avoir le loisir, précisément, de faire valoir leurs points de vue à l'intérieur de nos émissions d'affaires publiques. Je ne parle plus des périodes gratuites. Ce que nous avons fait: nous avons rencontré les superviseurs dans le service, les chefs de production et d'information. Nous avons convenu de la nécessité de suivre de très près le «covering» de cette campagne. A la petite semaine, j'ai demandé au secrétariat de mon service de m'acheminer, régulièrement tous les lundis, le rapport du «covering» que nous faisions de la campagne électorale, en sorte que, au fur et à mesure que la campagne progresse, je puisse juger justement de l'équilibre. J'ai à juger de la représentativité; j'ai à juger de l'excès possible, autant du côté libéral que du côté de l'Union nationale. Et c'est là que, par l'attitude d'opération que nous avons, nous corrigerons en cours de route au fur et à mesure, mais avec, là-dessus, un jugement de valeur globale, qui est celui que je vous exprimais tantôt. Tous les partis sont en lutte dans cette campagne. Nous avions fait la même chose, d'ailleurs, au moment de la campagne électorale fédérale, quand nous avions organisé cinq rencontres d'une demi-heure avec les cinq représentants des partis, dont deux rencontres avec le Ralliement des Créditistes et le Crédit Social. Mais M. Thompson a refusé la rencontre qu'on lui offrait, en sorte qu'il n'y en eu que quatre. Nous avons donc au moment des élections fédérales, et c'est de pratique courante, nous avons donc mis dans des initiatives comme celle-là, les partis sur un même pied, encore une fois, à l'intérieur de notre programmation régulière.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que, pour vous, actuellement, tous les chefs de partis sont égaux, le premier ministre inclus?

M. THIBAULT: Vous dites pour moi, là.

M. PRUD'HOMME: D'après vous, en tant que responsable.

M. THIBAULT: Je vous ai dit tantôt que nous avons des pratiques d'opération à l'intérieur des campagnes électorales, qui sont celles-là. Ces pratiques-là, ce n'est pas moi qui les ai inventées.

M. PRUD'HOMME: Ce n'est pas vous qui les avez inventées, mais vous admettez qu'il faut évoluer, vous admettez qu'il faut changer. Vous êtes là sûrement avec des responsabilités nouvelles, vous n'êtes pas tenu d'accomplir ce que vous considérez comme des erreurs du passé. Vous avez la latitude suffisante.

M. THIBAULT: Moi je considère que voilà une tradition de programme qui m'apparaît, dans l'ensemble, valable. Je ne voudrais pas, au plan de la programmation courante, me mettre à faire de la discrimination, et dire: «On va donner dix minutes d'antenne—on le fait pour les périodes gratuites—on va donner dix minutes d'antenne à tel parti et vingt minutes à tel autre.» Ce que nous faisons, cependant, je dois vous le dire; il est très certain que si, au bout de deux ou trois semaines, je me rendais compte que dans le «covering» général des élections provinciales nous avons accordé une importance telle aux tiers partis, pour les appeler ainsi, qui est sans proportion à l'importance accordée au parti

d'opposition et au parti au pouvoir, je crois que nous serions sérieusement déséquilibrés et je crois que nous devrions très sérieusement rétablir l'équilibre.

M. PRUD'HOMME: Dans un autre domaine, je comprends que vous n'êtes pas responsable de la nouvelle, mais je vous donnerai comme exemple l'émission des nouvelles; un soir à Radio-Canada, à onze heures, on a montré, disons, durant trois ou quatre minutes chacun des chefs qui avaient parlé: M. Lesage, M. Bourgault, entre autres, et M. Johnson, moins. Et, au cours des mêmes nouvelles, et je parle du contexte actuel, il y avait le lancement du livre d'un type que je considère beaucoup personnellement, il est très intelligent, très brillant, mais qui, comme par hasard, est aussi actuellement candidat dans Montréal-Outremont: M. André d'Allemagne. On lui a donné un temps égal à tous les autres chefs de partis, à l'occasion du lancement de son livre. Cela n'avait rien à voir avec la campagne électorale, c'était de la nouvelle. Donc, on a donné un temps supplémentaire. J'aimerais que vous me disiez si, personnellement (parce qu'en fait vous êtes responsable d'un immense domaine), pour vous, tous les chefs actuellement en campagne, sont égaux? Doivent-ils être traités alors de la même façon? C'est une question que je pose.

M. THIBAULT: Je ne parlerai pas des chefs, je parlerai des partis. Nous voudrions considérer, en dehors des périodes gratuites, cela je vous l'ai dit, nous voudrions considérer théoriquement que nous avons affaire à quatre partis qui se font la lutte dans cette campagne. Point. Maintenant, dans le «covering» pratique qui va s'en faire, revenez à ce que je vous en disais tantôt. Maintenant, monsieur Prud'homme, permettez-moi d'ajouter que cela vaut pour l'économie générale d'une programmation. Et permettez-moi d'ajouter, puisque se pose le problème du «Sel de la Semaine» actuellement, permettez-moi d'ajouter...

M. PRUD'HOMME: Entre parenthèses, c'est ce soir je crois, à dix heures?

M. THIBAULT: Ce soir à dix heures. Permettez-moi d'ajouter ceci: c'est qu'à l'intérieur d'une émission comme cella-là, nous convenons qu'aux chefs de partis ou à leurs représentants, nous allons donner un temps égal. Il n'est pas possible qu'on se mette à s'engager là-dedans en se disant: «Nous allons donner cinq minutes à M. Lesage, deux minutes à M. Legault, ou une minute à M. Jutras, parce qu'il présente seulement cinquante candidats et que l'autre en présente 108, et ainsi de suite». Le principe que je viens de vous exposer, c'est qu'il faut, à l'intérieur de l'émission, que nous considérions les quatre partis se faisant concurrence, se faisant lutte. D'ailleurs, M. Lesage lui-même les a mis sur le même pied avec la Loi électorale.

M. PRUD'HOMME: Je n'entamerai pas un débat là-dessus. Je ne suis pas d'accord du tout avec vous. J'ai lu la Loi électorale de la première à la dernière page, et c'est faux, ils ne sont pas sur le même pied. Je suis sûr de cela.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre! Je pense que n'importe quel débat ne serait pas permis ici.

M. PRUD'HOMME: C'est pour cela que je demande à être rappelé à l'ordre immédiatement.

Le PRÉSIDENT: Continuez à interroger, s'il vous plaît.

M. PRUD'HOMME: M. Thibault, si le premier ministre du Québec vous informe ou informe la Société Radio-Canada que, selon lui, le seul interlocuteur valable dans cette campagne électorale est le chef de l'opposition et que si la

Société Radio-Canada est intéressée à inviter le premier ministre, elle n'a qu'à organiser un débat avec le chef officiel de l'opposition, quelle serait votre réponse? Si M. Lesage vous dit que la seule personne qu'il est prêt à rencontrer à la télévision, dans n'importe quelle émission, si vous organisez un débat télévisé entre les deux, le chef au pouvoir, non pas le chef du parti libéral, mais le premier ministre, et le chef officiel de l'opposition, et vous dit: je ne participerai à aucun autre genre d'émission à Radio-Canada, quelle est votre réponse?

M. THIBAULT: Monsieur Prud'homme, vous m'honorez. Vous avez l'air de croire que, sur une question aussi importante que celle-là, aussi chargée d'implications de toute nature, moi, chef de service, si c'est moi qui en suis saisi le premier, je n'en référerais pas à ma direction d'information et à ma direction générale. Je crois qu'il y a là lieu de prendre une décision, qui est la décision de Radio-Canada. Voilà un genre de décision justement importante et où je ne crois pas être exclusivement Radio-Canada. C'est pourquoi, si vous me demandez une réponse, je voudrais avoir le loisir de consulter M. Grand-Landau, de consulter M. Marcel Ouimet et de vous donner une réponse ici au nom de Radio-Canada, et non pas en mon nom personnel.

M. PRUD'HOMME: D'accord. Mais là où je crois qu'il y a une lacune, c'est que les programmes sont d'abord organisés, les invitations sont lancées, ce n'est pas encore rendu au niveau du siège social. Lorsque l'on organise, par exemple, «Rencontre» ou «Le Sel de la semaine», c'est sous votre supervision générale. Je ne crois pas que la Société Radio-Canada en soit rendue là. Elle n'est pas encore intervenue à ce moment-là, les programmes ont été organisés. Mais, là, il y a refus, à un moment donné, d'une part. J'imagine bien que devant l'importance du refus, probablement, je ne sais pas si c'est votre opinion, vous avez dû en référer.

M. THIBAULT: Ce n'est pas ainsi, monsieur Prud'homme que les choses se sont passées. Elles se sont passées comme ceci: à cette réunion de coordination dont je vous parlais tantôt nous avons soumis nos projets au directeur de l'information. Nous avons donc soumis ce projet de rencontre avec les chefs de partis ou leurs représentants. Nous avons discuté ensemble de ce que serait ce projet de rencontre, c'est-à-dire, non pas une conférence de presse dans la formule, questions réponses, mais une rencontre dans une formule qui serait plus une confrontation avec chaque chef de parti. La direction de l'information a convenu avec moi du bien-fondé de cette formule que nous pratiquons d'ailleurs régulièrement depuis des années à l'occasion des émissions. Mais, il arrive que nous découvrons par après la position que vous expliquez de M. Lesage. Et là, nous avons certainement besoin de nous retrouver pour réévaluer toute la situation.

M. PRUD'HOMME: Et vous en êtes là actuellement ?

M. THIBAULT: Certainement.

M. PRUD'HOMME: Je n'ai pas d'autres questions dans ce domaine-là pour le moment. Une dernière question:—évidemment cela a été dit en d'autres mots, vous avez donné votre opinion sur ce que ne devrait pas faire la Société Radio-Canada dans le sens de l'unité nationale, si vous entendez par cela aussi le bon-ententisme, je suis entièrement d'accord avec vous—une question qui ne vous a pas été posée directement, mais qui a été posée à M. Désorcy; quels sont, d'après vous les buts de la Société Radio-canada? Est-ce que si la Société Radio-Canada a simplement pour but de faire de la télévision, de la radio, croyez-vous qu'elle a sa raison d'être? Croyez-vous qu'elle peut demander au Parlement—en fait, c'est la raison première pour laquelle nous sommes ici—$114,000,000, cette année, si c'est simplement pour entrer en concurrence

avec la télévision privée, émissions, amusements sérieux, moins sérieux, le sport, etc. . . . A ce moment-là j'imagine que l'entreprise privée pourrait . . . mais je ne donnerai pas d'opinion. Il y a sûrement une raison d'être pour la Société Radio-Canada, et quelle est, d'après vous cette raison d'être?

• (5:50 p.m.)

M. THIBAULT: Je l'ai dit. Le service national de Radio-Canadan il n'y a que Radio-Canada pour être en mesure de l'établir. Le service national à travers le pays, je crois qu'il n'y a que Radio-Canada pour le fournir. Le service national qui amène toute sa programmation, va refléter le plus possible toute la réalité canadienne, et il n'y a que Radio-Canada pour le faire.

M. PRUD'HOMME: Je ne veux pas mal vous interpréter. Vous avez bien dit la réalité canadienne-française et anglaise, çà va.

M. THIBAULT: Elle est bilingue et biculturelle cette réalité Monsieur Prud'homme.

M. PRUD'HOMME: Oui, je sais, et c'est cela que je veux vous faire répéter.

M. THIBAULT: Le service national de Radio-Canada qui, d'autre part, va être capable de programmer davantage une production canadienne, plutôt que d'être à la merci, comme le disait le Président, de toute une programmation américaine, voilà une jolie raison d'être de Radio-Canada pour maintenir ce pays ensemble.

M. PRUD'HOMME: Pour maintenir ce pays ensemble?

M. THIBAULT: Oui, Monsieur.

M. GRÉGOIRE: Ce n'est pas un des buts de Radio-Canada.

M. THIBAULT: Je n'en ai pas parlé comme un des buts de Radio-Canada, j'en parle comme nécessairement une conséquence qui en ressort. Vous n'en sortez pas.

M. DUQUET: Mais sur le pays, en somme, est-ce que cela pourrait s'appeler l'unité nationale?

M. THIBAULT: Oui, cela pourrait s'appeler unité nationale, monsieur, si encore une fois, dans l'esprit où vient de le dire M. Prud'homme tantôt, on n'en est pas, à cette acception de propagation de bon-ententisme à tout prix. Si vous me permettez de continuer les raisons d'être de Radio-Canada, je pense que dans ces trois objectifs de Radio-Canada, informer, éduquer et distraire, il y a une façon aussi de le faire, compte tenu du financement, par le public, de Radio-Canada, qui permet à Radio-Canada d'agir d'une certaine manière et dans un ensemble de secteurs d'activités que, l'entreprise privée n'est pas en mesure d'embrasser. Mais là, je parle comme le Président parlerait. Je vous dis ma conviction profonde de ce que doit être Radio-Canada et de ce qui fait que Radio-Canada doit exister, et de ce qui fait qu'à l'intérieur de Radio-Canada nous sommes fiers de servir cette entreprise.

M. PRUD'HOMME: Monsieur Thibault, vous avez dit tantôt que si nous ne sommes pas satisfaits des termes de références, disons, de la Société Radio-Canada c'est le rôle des législateurs, (et là-dessus, vous pouvez nous être très utile) de redéfinir ce que devrait être la Société Radio-Canada. D'après vous est-ce que la Société Radio-Canada ne devrait pas laisser à l'entreprise privée tout le domaine de l'amusement, le domaine de la distraction, et s'en tenir, disons, à un rôle éducatif.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme, vous devez vous rendre compte à ce moment-ci que vous demandez au témoin de formuler une opinion. . .

M. PRUD'HOMME: Oui, certainement. Nous sommes ici pour çà. Cela va nous aider.

Le PRÉSIDENT: ...et que par ailleurs, comme à chaque fois qu'on demande carrément à un témoin, non pas de relater des faits mais de donner des opinions, il est normal que le président lui dise qu'il est libre de le faire ou pas.

M. PRUD'HOMME: D'accord, M. Thibault est libre. C'est dans le but d'éclairer les législateurs.

M. THIBAULT: Alors je le fais. Et je vous dis qu'il y a une sorte de divertissement, qu'il y a une qualité de divertissement qui n'est pas à rabais, et que le financement par le public de Radio-Canada lui permet de servir au public, et qui peut contribuer précisément à élever le goût de ce public et à promouvoir un certain nombre de valeurs au plan culturel et artistique ce que seul Radio-Canada est en mesure de promouvoir.

M. PRUD'HOMME: Donc, on se rejoint très bien là-dessus. Il n'y a rien de contradictoire dans la question, si nous nous relisons attentivement.

M. THIBAULT: Ce sont des «statements» personnels que je fais. Je ne suis pas président de Radio-Canada, moi, pour parler de Radio-Canada dans son ensemble, de ses grands buts, de ses objectifs, de ses grandes raisons d'être et ainsi de suite. Mais je me permets de vous le dire quand même, parce que çà me fait plaisir de la dire, parce que je suis fier d'être à l'intérieur de cette boîte-là, en dépit des difficultés que nous avons.

M. PRUD'HOMME: Justement, cette phrase. En dépit, M. Thibault, en dépit de ces difficultés—ma phrase d'hier en y repensant, elle semble banale, mais il me semble que c'est le fond du sujet—en dépit des difficultés qui peuvent être temporaires, croyez-vous que vous pourriez trouver ailleurs qu'à la Société Radio-Canada, autant de latitude, autant de liberté sur des sujets aussi sérieux que ceux dont vous êtes le responsable? Je ne parle pas du sport, je parle des affaires publiques, domaine qui a toujours été et qui sera toujours. Évidemment, s'il n'y a rien qui se passe là, c'est qu'il y a quelqu'un qui manque à sa tâche. Mais, dans un domaine comme celui-là, les difficultés temporaires, que vous connaissez actuellement, que ce soit au réseau anglais ou au réseau français des affaires publiques, ne sont-elles pas dans la nature même de vos fonctions?

M. THIBAULT: Non, monsieur. Je ne crois pas du tout. Elles ne s'insèrent pas nécessairement dans la nature de nos fonctions. Dans des structures différentes, avec des définitions de responsabilités différentes, je suis convaincu que nous déboucherions dans un tout autre esprit, d'autres fonctionnements.

(*Traduction*)

M. BASFORD: M. le président, j'hésite à interrompre, mais il est six heures moins cinq minutes.

Le PRÉSIDENT: M. Basford, il n'y a pas d'interruption. M. Prud'homme a terminé et la liste est finie. Je pense que nous pourrions maintenant prendre congé de M. Thibault.

M. PETERS: M. le président, j'ai une ou deux questions à poser à M. Thibault avant qu'il ne parte, si vous n'avez pas l'intention de le faire revenir ce soir. Mes questions seront comparativement courtes.

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît, M. Peters. Je désire faire part aux membres du Comité qu'il y aura un appel aux voix ce soir en Chambre et qu'en conséquence, le Comité ne pourra pas se réunir. Nous nous réunirons de nouveau jeudi.

Le Comité convient-il, à cette heure tardive, de permettre à M. Peters de poser deux questions afin que M. Thibault puisse terminer son témoignage.

Suelques VOIX: Entendu.

M. PETERS: J'aimerais poser une question qui est passablement importante. Si je comprends bien, les réalisateurs du réseau français ont envoyé un télégramme au président lorsque le bureau d'administration s'est réuni à Halifax dernièrement. Savez-vous si ce télégramme a été soumis au bureau d'administration ou non?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Non, je l'ignore. Je ne suis pas en mesure de vous répondre, à cette question. Je l'ai envoyé au président de Radio-Canada.

(*Traduction*)

M. PETERS: Nous diriez-vous brièvement ce que contenait ce télégramme?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Il est contenu, monsieur, dans le mémoire.

Le PRÉSIDENT: Il est incorporé au mémoire.

M. THIBAULT: Oui, il est incorporé au mémoire.

(*Traduction*)

M. PETERS: A votre avis, la présentation de ce télégramme au bureau d'administration n'aurait-elle pas rendu plus claire une situation qui semble plutôt confuse; je me réfère à la déclaration que le président nous a faite, selon laquelle il n'existait pas de mésentente à Radio-Canada, à l'exception de ce qu'il a appelé la société *Seven Days* au sein de la société Radio-Canada. Cela n'indique-t-il pas que cette déclaration était fausse et qu'il existait des mésententes ailleurs que dans le cas de *Seven Days*?

(*Texte*)

M. THIBAULT: Je dis, non. Je ne le sais pas. Je ne sais pas si M. Ouimet a trouvé bon de communiquer au Conseil d'administration de Radio-Canada ce télégramme et la teneur de ce télégramme. Je ne lui ai pas, d'ailleurs, demandé de le faire. Je l'ai envoyé au président de Radio-Canada qui était en réunion à Halifax, à ce moment-là, avec son Conseil d'administration.

(*Traduction*)

M. PETERS: Avez-vous reçu une réponse à ce télégramme?

(*Texte*)

M. THIBAULT: J'ai reçu de M. Ouimet un accusé de réception me disant que le président avait bien reçu mon télégramme, et qu'il se proposait de me rencontrer dès qu'il serait libre pour discuter avec moi de toute cette affaire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je veux vous dire que, la liste des gens inscrits étant épuisée, nous considérons que nous avons entendu maintenant le témoignage de M. Thibault. Je le remercie d'avoir répondu aux questions du comité.

J'ai aussi à déposer... La Société Radio-Canada nous a fait parvenir la compilation des lettres reçues.

(*Traduction*)

J'ai ici un tableau relatif au courrier concernant *Seven Days*, reçu par Radio-Canada du 15 avril au 13 mai 1966. Tous les membres qui le désirent peuvent en obtenir un exemplaire. Ce n'est qu'un tableau sur le nombre de lettres pour ou contre.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Je crois comprendre que le témoignage de M. Thibault est terminé.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PRUD'HOMME: Advenant le cas où nous aimerions le réentendre—je crois qu'il peut survenir des choses d'ici une couple de jours, alors quelques questions seraient nécessaires—est-ce que nous pourrions réentendre M. Thibault?

Le PRÉSIDENT: Le Comité peut toujours décider de rappeler des témoins devant lui.

(*Traduction*)

Il n'y aura pas de réunion ce soir ni demain. Le Comité siègera jeudi matin à 11 heures.

M. PETERS: Avant de partir, monsieur le président, le Comité est-il d'avis qu'il y avait suffisamment de différence entre le relevé effectué par M. Thibault à l'égard du réseau français et celui fait par le bureau central, en ce qui a trait au programme sur le séparatisme, pour justifier une motion visant à faire déposer ces deux documents. Je me rends compte que cela se fait sur une base volontaire, mais je crois savoir que M. Thibault a mentionné quelques-uns des chiffres.

Le PRÉSIDENT: J'étais absent hier.

M. BASFORD: Monsieur le président, je propose que M. Peters retienne sa motion jusqu'à ce que nous ayons entendu notre prochain témoin, M. Marcel Ouimet; alors, il pourra l'interroger et agir en conséquence.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est ajourné jusqu'à 11 heures jeudi matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le présent volume contient les délibérations en français et/ou en traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. Marcel Ouimet, vice-président et directeur général au réseau français de la radiodiffusion, Radio-Canada.

IMPRIMÉ PAR L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
9694—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Société Radio-Canada

TÉMOIN:

M. Marcel Ouimet, vice-président et directeur général au réseau français de la radiodiffusion, Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
24304—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION ET DE LA TÉLÉVISION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford
et Messieurs

Allard,	Hymmen,	Prittie,
Asselin (*Charlevoix*),	[3]Leboe	Prud'homme,
Béchard,	[2]MacDonald (*Prince*),	Richard,
Berger,	Mackasey,	Sherman,
Brand,	[1]Macquarrie,	Stafford
Cowan,	McCleave,	Stanbury,
Fairweather,	Peters,	Trudeau—(25).
Grégoire,	Nugent,	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1]Remplacé par M. Forrestall le mercredi 18 mai.
[2]Remplacé par M. Nowlan le mercredi 18 mai.
[3]Remplacé par M. Johnston le mercredi 18 mai.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 18 mai 1966

Il est ordonné, —Que les noms de MM. Forrestall, Nowlan et Johnston soient substitués à ceux de MM. Macquarrie, MacDonald (Prince) et Leboe sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 20 mai 1966

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le vice-président,
RON BASFORD,

(*Adopté le mardi 24 mai.*)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 19 mai 1966
(28)

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit ce matin à onze heures et quart sous la présidence du vice-président, M. Ron Basford.

Présents: MM. Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Forrestall, McCleave, Nowlan, Peters, Prittie, Prud'homme, Richard, Stafford, Stanbury (14).

Députés présents: MM. Duquet, Goyer, Mongrain et Whelan.

Aussi présents: de la Société Radio-Canada, M. J.-Alphonse Ouimet, président; M. Marcel Ouimet, vice-président et directeur général au réseau français de radiodiffusion et M. Jean Grand'Landau, directeur des nouvelles et des affaires publiques au réseau français.

Assiste également, M. P. M. Ollivier, C.R., conseiller parlementaire.

Sur une motion de M. Brand, appuyé par M. Prittie,

Il est résolu que le Comité demande la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le vice-président dépose les ententes conclues entre M. Ross McLean et la Société Radio-Canada au sujet du travail à faire au programme «Document» et les distribue aux membres du Comité. (*Identifiées comme Pièce «N»*).

Le vice-président appelle M. Marcel Ouimet qui présente une déclaration sur la programmation des affaires publiques et répond aux questions.

L'interrogatoire du témoin se poursuivant toujours, à une heure, le Comité s'ajourne jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(29)

Le Comité reprend ses travaux à quatre heures et demie de l'après-midi sous la présidence du vice-président, M. Ron Basford.

Présents: MM. Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Hymmen, Johnston, McCleave, Peters, Prittie, Prud'homme, Stafford, Stanbury, Trudeau —(14).

Députés présents: MM. Goyer, Klein et Régimbal.

Aussi présents: (*les mêmes personnes qu'à la séance du matin*).

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. Marcel Ouimet qui fournit de plus amples renseignements sur la programmation des affaires publiques, en particulier au réseau français.

M. Trudeau propose, avec l'appui de M. Prud'homme, que M. Stanbury agisse comme président suppléant pendant l'absence possible du président et du vice-président plus tard au cours de la séance ainsi que le 24 mai. La proposition est adoptée.

A 5 h. 17, le vice-président se retire et M. Stanbury prend le fauteuil.

L'interrogatoire de M. Marcel Ouimet terminé, le président suppléant remercie le témoin au nom du Comité.

A 6 h. 20, le Comité s'ajourne jusqu'à trois heure et demie de l'après-midi, le mardi 24 mai.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 19 mai 1966

• (11.15 a.m.)

Le vice-PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le premier point du programme est l'adoption d'une motion nous permettant de siéger pendant que la Chambre siégera la semaine prochaine.

On me dit que plusieurs comités ont obtenu l'autorisation générale de siéger pendant que la Chambre siège.

Par conséquent, je demande une motion pour la permission de siéger pendant que la Chambre siège, motion qui doit être adoptée à la Chambre

M. BRAND: Je présente la motion.

M. PRITTIE: Êtes-vous prêt à la modifier en Chambre si quelque difficulté se présente?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je veillerai à ce que quelqu'un soit présent pour la modifier si la Chambre siège du lundi 23 mai au jeudi 26 mai, si nous éprouvons des difficultés.

Êtes-vous d'accord?

Certains MEMBRES: Assentiment.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le deuxième point du programme est une lettre du directeur du secrétariat de la Société, accompagnée de 60 exemplaires des diverses ententes conclues entre Ross McLean et la Société au sujet du travail de ce dernier pour le programme «Document», comme l'a demandé M. Peters le 9 mai.

Je vais déposer ces documents. Il y en a suffisamment pour les distribuer.

Notre témoin ce matin est M. Marcel Ouimet qui, sauf erreur, a une déclaration à faire.

On peut distribuer les exemplaires, n'est-ce pas, monsieur Ouimet?

M. Marcel OUIMET (*vice-président et directeur général du réseau français de radiodiffusion*): Oui, monsieur le président, J'ai une déclaration à faire et les membres du Comité et la presse peuvent se procurer des exemplaires en anglais et en français.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je demande une brève pause pendant qu'on distribue ces exemplaires.

M. PRUD'HOMME: Y a-t-il suffisamment d'exemplaires pour la presse, monsieur le président?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, il y a suffisamment d'exemplaires pour la presse et on pourrait peut-être en distribuer à la table des journalistes.

Ces textes maintenant distribués, j'invite M. Ouimet à prendre la parole.

(*Texte*)

M. M. OUIMET: Monsieur le président, messieurs les députés, disons au départ, si vous le voulez bien, que je suis un «homme Radio-Canada» à cause du respect que je porte à tous les artisans de la Société qui contribuent directement ou indirectement à la fabrication d'un produit dont nous avons tout lieu, la plupart du temps, d'être fiers. Mais disons aussi que je n'ai jamais cessé, pas plus que mes collègues de la Direction, d'être directement impliqué dans la programmation, d'être aussi un «homme-programme» susceptible de comprendre non seulement «la dimension» affaires publiques, mais «la dimension» canadienne, en regard surtout de l'optique québecoise.

Vous me permettrez brièvement pour tenter de vous le prouver, en toute humilité, comme l'a fait mon collègue le Vice-président et Directeur général de la Radiodiffusion anglaise, monsieur Walker, d'évoquer les étapes d'une carrière assez longue.

Monsieur le Président, je suis né à Montréal. Mais très jeune, je suis venu habiter Ottawa qui déjà n'était plus Bytown. Et j'affirme, pour qu'il n'y ait, une fois pour toutes, plus de confusion à ce sujet, que je ne suis ni le père, ni le fils, ni le frère du Président.

Bachelier ès arts, en 1934, frais émoulu de l'Université d'Ottawa, j'embrassais au mois de septembre suivant la carrière journalistique. Au journal *Le Droit* d'Ottawa, pendant trois ans, j'ai commencé à exercer la seule profession dont je me suis toujours réclamé: celle du journalisme. J'ai fait au *Droit*, la correction, les chiens écrasés, les tribunaux, les interviews, la politique, le théâtre, la musique, la page littéraire et même la page financière. J'ai aussi écrit quelques comptes rendus sportifs et quelques éditoriaux.

En 1937, boursier du Gouvernement de la République française, je m'inscrivais à l'École des Hautes études sociales de l'Université de Paris, section Journalisme, dont je suis diplômé.

Rentré en 1938, je reprenais mon service au *Droit* et faisais mes débuts au microphone à la station CKCH de Hull. Comme mon collègue, Jules Léger, aujourd'hui ambassadeur du Canada à Paris, je rédigeais et lisais quotidiennement un radio-journal. Cinq mois plus tard on m'invitait, en prévision de la Visite royale de 1939—les services journalistiques d'une entreprise qui ne comptait alors que 320 employés étant inexistants—à joindre les rangs des annonceurs de la Société Radio-Canada à Montréal. Je fus à cette date, le seul speaker français avec expérience journalistique. Aussi, le 1er septembre 1939, la nuit de l'invasion de la Pologne par les Allemands, le Directeur général du temps, monsieur Augustin Frigon, me demandait-il de poser les premiers jalons du Service des nouvelles de langue française de Radio-Canada à Montréal.

Rédacteur et lecteur de mon propre radio-journal français et anglais pendant deux ans, lecteur encore pendant deux autres années, tout en dirigeant le Service en pleine guerre, co-fondateur, avec monsieur D. C. McArthur du Service national, je devenais en 1943, Chef de l'équipe des correspondants de guerre de langue française, en Europe. Ce qui me donna l'occasion de faire au delà de huit cents reportages en français et en anglais depuis la Sicile jusqu'à Berlin, en passant par la Normandie où je fus l'un de neuf correspondants de guerre Canadiens et le premier correspondant de guerre de langue française à faire le débarquement.

Rentré au Canada, les services journalistiques de la Société n'étant pas encore, même à cette date, organisés sur la base que nous connaissons depuis

plusieurs années, je fus appelé à fonder le Service des Affaires publiques, tout en continuant plusieurs mois par année, à exercer mon métier à l'étranger dont la «couverture» de la Conférence de la Paix à Paris en 1946 ainsi que la première réunion du Conseil de sécurité et de l'Assemblée des Nations Unies à New-York.

Le 1er juillet 1947, la Direction générale me nommait Directeur du Réseau français de Radio-Canada avec la responsabilité de l'activité anglophone dans le Québec. C'est en cette qualité que je devais, sur la recommandation du Chef de Radio-Collège, y engager monsieur Thibault, alors professeur au Collège Ste-Marie de Montreal. En 1948, je fus le premier représentant de Radio-Canada au Deuxième cours du Collège de la Défense nationale à Kingston. En 1950 et 1951, la Direction générale me confiait le soin d'enquêter sur les possibilités d'étendre le rayonnement du réseau français en dehors des frontières du Québec, nommément à St-Boniface, Gravelbourg, Saskatoon, Edmonton et Moncton. En 1953, je devenais Directeur national adjoint des programmes à Ottawa; en 1957, Contrôleur adjoint des émissions; en 1959, Directeur général de la Radiodiffusion française et en 1964, Vice-président.

Ma vie s'est donc déroulée de par le monde et, au Canada surtout, entre Ottawa et Montréal. Et l'expérience que j'ai vécue a fait de moi ni un Québecois ni un Ontarien, mais le plus possible un Canadien avec des attaches dans la Capitale et les deux provinces et qui n'a jamais perdu contact avec la réalité politique ou sociale des milieux où il est appelé à évoluer.

Enfin, trève à cette biographie et ajoutons, comme mon collègue Walker, que je dirige depuis deux bureaux, l'un à Montréal, l'autre à Ottawa, entre lesquels je fais la navette, la plus grosse division de Radio-Canada, la division du Québec et des réseaux français, forte de quelque 2,600 employés, dont le budget prévu, et malheureusement insuffisant comme chaque année, atteindra probablement les quarante-trois millions, Division qui groupe les stations de radio CBF, CBF-FM, CBM et CBM-FM, à Montréal; CBV à Québec, CBJ à Chicoutimi ainsi que les stations de télévision CBFT et CBMT à Montréal et CBTV à Québec et qui en fait peut-être le plus gros centre de production au monde. Sans compter que cette même division est appelée à collaborer étroitement dans plusieurs domaines avec le Service International et le Service du Nord de Radio-Canada à l'Expo.

Monsieur le Président, j'ai été singulièrement intéressé par le témoignage plein d'impressions de mon collègue Claude Désorcy, réalisateur, et celui plein de fougue au début, plus nuancé par la suite, du Chef des Affaires publiques, à Montréal, Marc Thibault. J'ai eu l'occasion de discuter leurs affirmations depuis avec mon excellent collaborateur, Raymond David, Directeur général adjoint de la Division, ainsi qu'avec d'autres de mes collègues les plus immédiats à Montréal. Qu'il se dégage des affirmations de l'un et de l'autre un certain sens de frustration, nous sommes les premiers à le comprendre. Qu'il y ait des difficultés à Radio-Canada, c'est vrai; qu'il y ait comme dans toutes les entreprises incompréhension occasionnelle, c'est encore vrai, mais nous *nions carrément que le malaise soit général.* Obligés que nous sommes de travailler, rien qu'à Montréal, dans vingt-deux immeubles différents, de monter des émissions avec des budgets pour la plupart insuffisants, dans des studios désuets, avec un matériel désuet que nous commençons enfin à remplacer par un appareillage neuf et qui sera un appareillage-couleur, il est étonnant que, le plus souvent, dans la

plupart des secteurs le moral puisse tenir le coup, que nous ne soyons plus envieux du sort de ceux dont la tâche est moins lourde.

Je voudrais indiquer enfin qu'à l'instar de la Présidence, de mes collègues de la Direction et, j'en suis sûr de la majorité de mes collègues des échelons intermédiaires ou inférieurs, j'ai une foi profonde en mon pays et en ce que pour lui la Société Radio-Canada peut accomplir, que je suis de ceux qui n'ont jamais voulu dévier des objectifs fondamentaux qui lui ont été fixés, comme je souscris en partie aux principes généraux énoncés par le Chef du Service des Affaires publiques, principes que nous avons définis avec les années et pour lesquels nous avons combattu sans relâche tout au long de notre carrière. Là où je ne suis pas d'accord, c'est sur la façon de les respecter ces principes, sur la manière de les interpréter et où ma pensée rejoint davantage les consignes que donnait monsieur Thibault à son personnel à la veille de la première d'Aujourd'hui en 1963:

«Tous les artisans et les responsables de ce magazine doivent se rappeler qu'il s'agit essentiellement d'un magazine d'intérêt public et d'allégeance publique, qui ne peut se permettre en tant que tel de prendre parti pour aucun intérêt, aucune idéologie, ou aucun individu, association ou mouvement, s'il doit cependant leur être également accessible. Radio-Canada n'a d'autre cause à servir dans ce magazine que l'information la plus complète et la plus représentative possible.

«Les animateurs et les interviewers, identifiés à Radio-Canada, n'ont évidemment pas à faire passer leurs idées personnelles dans leur travail, s'ils ont par ailleurs à exploiter à fond toutes leurs ressources personnelles de «performers». Ils doivent dans leur travail d'animation ou d'interview poser tous les problèmes importants à leurs interlocuteurs ou toutes les questions nécessaires à leurs invités. Ils doivent le faire en toute responsabilité professionnelle mais sans aucun parti pris.

«Les responsables de l'information dans notre magazine devront y favoriser l'expression de toutes les voix autorisées, complémentaires et divergentes sur tous les sujets controversés qui sollicitent à fond l'intérêt et l'opinion publics. Ils devront veiller à plus ou moins brève échéance à faire exposer dans notre magazine tous les courants d'opinions et d'intérêts qui s'affrontent dans tous les domaines de l'actualité. Ils devront aussi se rappeler que toute expression d'opinions diffamatoires ou toute information erronée exigent immédiatement droit de réplique ou de rectification. Il ne faudra pas manquer non plus de distinguer dans ce magazine, selon le besoin, les propos de nos collaborateurs de l'extérieur et ceux du personnel «maison», les uns engageant surtout les individus qui les tiennent, les autres la Société Radio-Canada toute entière.»

• (11.30 a.m.)

C'est la fin de la citation. Ces consignes, monsieur le président et messieurs, sont claires, sont nettes, sont précises. Elles pourraient tout aussi bien s'appliquer aux autres magazines des affaires publiques, tel «Présent» en radio, ou «Le Sel de la semaine» en TV.

Ma pensée, monsieur le président, rejoint aussi le raisonnement du Directeur général de la BBC, que M. Thibault a abondamment cité en oubliant les passages qui auraient pu légèrement infirmer sa thèse.

(*Traduction*)

Le superviseur général vous a donné une copie du discours de Sir Hugh Greene devant l'Association catholique internationale de la radio et de la télévision à Rome, en 1965. Entre autres choses, voici ce que disait Sir Hugh:

> Les buts principaux de la radiodiffusion, à mon avis, ne sont pas la «polémique» ou un «assaut d'esprit»; il ne s'agit pas non plus de «marquer des victoires» mais plutôt, pour les deux parties, de sortir d'un conflit prêtant à controverse «avec une connaissance plus approfondie de l'autre».

C'est sur ce point que la direction a dû plusieurs fois rappeler les Affaires publiques à l'ordre.

> A mon avis, ces frictions contribuent à animer un réseau, et sans cette animation, la radiodiffusion n'existerait bientôt plus, ou du moins seule une radiodiffusion touchant un auditoire limité et intellectuellement moribond subsisterait. *Mais ce n'est pas là son principal but.*

Je fais remarquer que les italiques sont de moi.

> «Le principal but de la radiodiffusion, selon moi, est de mettre le microphone et l'écran de la télévision à la disposition de la plus grande variété possible de sujets et *des meilleurs* représentants possible des opinions contraires sur tout sujet donné.»

M. Thibault a aussi négligé de mentionner qu'après avoir décrit les restrictions légales et constitutionnelles auxquelles doit se soumettre BBC, le directeur général de la BBC a bien dit que la Société «devait, seule, conserver l'équilibre délicat entre la liberté et la responsabilité».

La situation n'est pas très différente, elle n'est pas différente du tout même de la situation à Radio-Canada. Mais il poursuit ainsi: «D'emblée, je dois dire que *nous prenons garde que cette liberté ne devienne une licence.* Nous imposons (et nous y croyons fortement) une censure éditoriale. *Les réalisateurs des programmes individuels ne peuvent tout simplement pas faire ce qu'ils veulent.* Il faut qu'il y ait une limite.»

J'ai lu d'autres déclarations de Sir Hugh Greene au cours des années et le connaissant personnellement, j'ai eu le privilège d'en discuter avec lui. Lors d'une entrevue accordée à *The Observer* le 22 mars 1964, à Kenneth Harris, il a fait la déclaration suivante:

> «Chose importante, dans leur formation et leur expérience, les réalisateurs devraient sentir instinctivement les limites de leur liberté et les occasions où ils devraient demander l'avis de leur supérieur immédiat; la personne à qui ils s'adressent devrait savoir si l'idée est bonne ou mauvaise, s'il a la compétence d'en juger lui-même ou si, à son tour, il ne doit pas demander conseil. C'est une chose qui se sent, se pressent. Les instructions écrites ne suffisent pas.

Toujours de Sir Hugh Greene:

> «Les correspondants et les réalisateurs de la BBC, poursuit-il, ne peuvent faire exactement ce qu'ils veulent. Ils doivent savoir ce que veut leur éditeur-en-chef, moi, ce que le Bureau des gouverneurs, leurs chefs de département veulent; et ils doivent connaître les normes qu'ils doivent viser.

«Le personnel de la réalisation devrait être libre de se servir de son jugement dans les problèmes d'ordre pratique, mais dans le cadre d'une orientation générale...

Je me permets de vous demander de méditer sur la phrase suivante:

. . .qui découle de la discussion constante des programmes par eux-mêmes, leurs supérieurs, moi-même, mes collègues directeurs au sein du conseil de la direction et du Bureau des gouverneurs. Dans le cas des nouvelles et des programmes d'actualité, selon Sir Hugh, lorsqu'il faut prendre des décisions importantes très rapidement (et j'inclus les programmes tel que TW3 dans cette catégorie), il doit exister—et il existe—un moyen de court-circuiter, directement des réalisateurs ou des chefs de département à moi, ou à mon assistant en chef.»

Voilà la brève ligne de communication à laquelle s'oppose M. Thibault dans la nouvelle structure des nouvelles et des affaires publiques et que son collègue, M. Haggan aimerait établir.

(*Texte*)

Dans son exposé M. Thibault écrit entre autres choses:

«Il est évident, dans ces conditions, que nos initiatives contribuent directement à orienter, former, influencer l'opinion publique et que Radio-Canada *monte* à ce moment-là, avec toute une partie de ce public, sur la tribune et milite en faveur d'une opinion, d'une attitude, d'une valeur donnée, d'un individu, d'un groupe ou même d'un pays.»

Le Directeur général de la BBC est moins catégorique. Dans l'interview publiée par «The Observer» il dit et sa déclaration peut coiffer tous les domaines délicats en matière de controverse:

(*Traduction*)

«Plus nous couvrons les affaires politiques, plus notre volume de pratique s'accumule, plus nous devenons adroits en choisissant les députés représentatifs, non ceux qui ne sont pas représentatifs, les présidents et les intervieweurs convenables...»

Et lorsqu'il fait ensuite remarquer que la seule obligation statutaire liant la BBC en vertu de la Charte est la radiodiffusion d'un compte rendu objectif des délibérations parlementaires à tous les jours et l'interdiction de donner l'opinion de la BBC, Sir Hugh déclare ce qui suit:

«Nous ne pouvons jamais ajouter de note éditorialiste, et avec raison...»

(*Texte*)

Et il ajoute un peu plus loin:

(*Traduction*)

La chose s'explique encore par la différence qui existe entre nous et un journal. Nous n'avons aucune opinion. Nous ne pouvons discuter avec les lecteurs de politique et d'opinions, mais uniquement sur le degré de compétence avec laquelle nous accomplissons notre travail. L'une des raisons d'être de la BBC est de veiller à ce que la «puissance de ce moyen de communication demeure toujours dans les limites de la raison et de la justice, volontairement, grâce aux personnes qui réalisent nos programmes ou qui y figurent. Prenez les entrevues télévisées, par exemple. Voici

ce que parfois on me dit, déclare Sir Hugh: «Savez-vous qu'un interviewer pourrait détruire complètement la personne qu'il interroge si tel était son but». Oui, nous le savons. Voilà pourquoi nous choisissons avec prudence les personnes qui font nos interviews aux programmes de la BBC. Nous avons abandonné certains intervieweurs, en avons conservé d'autres, selon que, à nos yeux, leur méthode d'interview se conformait aux notions que nous nous faisons d'un traitement juste et des bonnes manières...

Les différentes formes d'interviews sont nécessaires pour répondre aux différentes occasions. Lorsque le particulier est un nouveau venu, peu habitué au médium, nous nous attendons que les intervieweurs apportent leur collaboration. Si l'entrevue s'engage avec un homme politique, qui connaît bien le médium, nous nous attendons que ce dernier soit capable de se débrouiller. Les hommes politiques comprennent cela. La plupart d'entre eux aiment les interviews tenaces, scrutateurs. Ils peuvent ainsi se faire valoir.»

(*Texte*)

A Montréal, depuis quelques mois, certaines rencontres «en relations publiques» ont été organisées par la Direction générale adjointe de la Division avec des personnalités de milieux divers. L'une d'elles nous a souligné que deux tendances très négatives se manifestent encore dans plusieurs de nos programmes: *l'introspection et le persiflage*. J'ai dit la même chose le 13 février dernier en inaugurant au réseau français la Quinzaine de la Télévision. Un trop grand nombre de collaborateurs de Radio-Canada, ajoutait ce monsieur, s'attachent *aux aspects négatifs des situations qu'ils analysent, des événements dont ils rendent compte*. On délaisse trop aisément l'*aspect positif* sur lequel est appuyée toute la société, on présume que toute question est bonne à poser, et l'on va parfois jusqu'à user de procédés dont l'indiscrétion est fort choquante. En un mot, une forte partie de notre production serait altérée par un syncrétisme dangereux c'est-à-dire la fusion dans une même émission ou dans le cours de diverses séries, de plusieurs doctrines différentes, en résultat duquel on détruit ce que l'on a mis beaucoup d'efforts à construire.

Un autre de nos interlocuteurs nous a souligné que dans notre impatience à vouloir secouer l'apathie des Canadiens français vis-à-vis des problèmes sociaux, nous ne ménagions pas assez les étapes nécessaires à la compréhension graduée de tous ces problèmes. Un réveil trop brutal, disait-il, entraîne des traumatismes psychologiques dangereux. Nos gens, souligne-t-il, ont cru si longtemps à certaines traditions, à certaines interprétations de vérités religieuses ou autres, qu'il y a un certain risque à leur enlever trop brusquement leurs illusions.

Comment concilier ces opinions et celle du Chef des Affaires publiques? Comment concilier ces critiques et sa prétention en quelque sorte au droit de subordonner une matière dynamique et explosive au «showmanship», à la personnalité des participants qui, trop souvent, dans des émissions en direct, ne savent se maîtriser, même sous surveillance étroite, eux qui sont «les guides du public, sa caution, sa sécurité, son intérêt, son stimulant»; quand il demande les mêmes qualités d'interviewers-reporters ou recherchistes, qu'ils soient pigistes ou de la «maison».

«Rien de plus nocif», écrit monsieur Thibault, «pour les créateurs spécialisés que la coercition et la censure». D'accord, mais si perce un préjugé, s'il s'échappe une phrase malencontreuse, si la recherche est mal faite, si la recherche est incomplète, si on a négligé de vérifier les faits, tous les faits, il ne

s'agit plus, quand la Direction intervient, de censure ou de coercition, mais d'un jugement d'espèce, d'un jugement critique, de ce que nos compatriotes anglophones et le Directeur général de la BBC appellent, l'«editorial judgment».

Monsieur le président, c'est parce que nous sommes conscients de notre responsabilité publique, de notre responsabilité morale, que nous avons le respect des institutions et des valeurs démocratiques, le respect de la liberté de parole et d'opinion, que nous reconnaissons le régime du droit, la liberté du culte, que nous avons le respect de l'individu que nous ne contesterons jamais la possibilité de l'engagement éditorial en affaires publiques dans le domaine particulier de la lutte *pour* mais non pas de la lutte *contre* «des valeurs morales essentielles—vérité, justice, liberté, compassion, tolérance». J'estime, comme mon collègue et Sir Hugh Greene que nous n'avons pas à être indifférents dans certains domaines tels que, par exemple, «les préjugés raciaux et les formes extrêmes du fanatisme politique».

C'est cette dernière phrase que j'ai méditée au sujet de laquelle je me suis longuement interrogé, que j'aimerais voir mon collègue M. Thibault méditer lui aussi, longuement, très longuement. Avons-nous, par exemple, été partiaux ou impartiaux quand se sont manifestées, ces dernières années, les formes extrêmes du fanatisme. N'avons-nous pas encore, à l'occasion d'un incident récent, étudié avec un certain détachement le phénomène sociologique ou, si l'on veut, la philosophie de la violence? A plusieurs reprises, M. Thibault a été appelé à répondre à des questions sur ce sujet. Ses explications ne m'ont pas convaincu, elles ne m'ont pas satisfait.

Mais je répète, avons-nous été partiaux ou impartiaux quand se retrouvaient sur les antennes de Radio-Canada—il ne s'agit pas ici d'une impression mais d'une affirmation réfléchie—et de façon régulière, les déclarations tapageuses de ceux dont if faut, en démocratie, respecter l'opinion sans pour cela la partager et qui nous parlent aujourd'hui de souveraineté, d'autodétermination, de décolonisation, remettant ni plus ni moins en question, sans peut-être s'en douter, et avec l'appui tacite de ceux qui croient à la nécessité du défoulement, ce qui doit rester l'objectif majeur de Radio-Canada: *l'unité et la compréhension chez les Canadiens*, tout en servant équitablement les deux principaux groupements linguistiques, les deux principales cultures du pays et en tenant compte des besoins spécifiques de certaines régions géographiques.

Radio-Canada, mieux que quiconque, a réussi dans ce domaine. Elle ne prétend pas au succès total mais il s'agit d'une de ses préoccupations constantes.

La Société, bien entendu, ne vise pas à l'unification dans le sens le plus étroit du mot. Elle reconnaît d'abord que l'existence du Canada dépend de la survivance des deux cultures; elle affirme aussi que l'existence de la Radio et de la Télévision nationales repose sur le respect qu'ont les réseaux français et anglais d'une ligne de conduite commune.

Les dirigeants et administrateurs de la Société ont prévu, dès les premières années, que la chaîne française—aujourd'hui les chaînes françaises—devait être l'égale des réseaux de langue anglaise. Ce n'est pas encore fait, mais quels progrès tout de même ont été accomplis. Ils ont aussi reconnu que, de par leur caractère, il se manifesterait aux réseaux français un esprit français non tributaire tiré de notre propre fonds, en même temps qu'un sens canadien et le désir de voir rayonner la langue et l'esprit français dans le contexte d'un Canada global. Ils ont voulu que les chaînes françaises soient à l'avant-plan, avec leurs initiatives propres et inégalées, leur intégrité issue du respect de l'objectivité et de l'honnêteté.

Monsieur le président, la somme de mes interventions n'a pas été aussi considérable qu'on aimerait le faire croire, surtout depuis septembre alors que la nouvelle structure a véritablement été mise en place à l'Information. Mes décisions non plus ne sont pas arbitraires. Je suis intervenu quand je considérais qu'il était de mon devoir de le faire en respectant, chaque fois que la chose était possible la ligne d'autorité et pour que soient respectés les principes énoncés tout à l'heure et auxquels monsieur Thibault a souscrit.

Il n'est pas question de tuer la liberté d'expression à Radio-Canada, au contraire. Toutes les opinions majoritaires ou minoritaires ont le droit d'y être entendues. Aucune consigne ne vient ou n'est venue d'Ottawa, du président ou de moi-même à ce sujet. J'ai tout simplement réclamé de la mesure dans la limite des normes prévues.

Que Radio-Canada, sous peine de sclérose ou de désincarnation s'adapte aux exigences du public et en oriente parfois même les tendances imprécises, j'en suis. Mais il faut que ce soit dans un sens positif et profitable au peuple canadien tout entier.

C'est très beau de réclamer le droit de heurter forcément sinon délibérément l'opinion, de violenter les consciences, mais qui nous assure qu'un sujet pris pour acquis à Montréal, aura les mêmes résonnances à Ottawa, à Québec, à Moncton, dans le nord de l'Ontario, dans l'Ouest où l'on fait aussi partie du réseau français? Nos compatriotes non québecois eux aussi sont notre public mais quand donc se soucie-t-on assez de le reconnaître et de faire entendre leur voix minoritaire sauf pour juger qu'ils sont condamnés à l'assimilation et à la disparition? Ce qui complique notre tâche—et elle est compliquée—c'est cette difficulté qu'on a souvent à Montréal même de comprendre la façon de réagir de ceux qui n'y habitent pas.

La Direction n'a jamais voulu et ne veut pas se substituer aux responsables réguliers des émissions. Mais c'est sa fonction de diriger. Sa gérance n'est «ni inconsidérée ni inconditionnelle». Mais elle ne saurait se contenter, quand elle considère qu'il y a eu violation à la politique reconnue, de l'excuse répétée du droit à l'erreur par manque d'expérience ou par stupidité.

Nous sommes les premiers à reconnaître que l'époque des causeries tranquilles au coin du feu est révolue. Nous sommes les premiers à reconnaître que le Canada et Radio-Canada sont en évolution. Mais ce qui ne change pas et ce qui ne doit pas changer c'est le sens des responsabilités, le bon goût et le jugement.

Certains de nos collègues nous reprochent de ne pas leur faire entière confiance, ils aspirent à une autonomie totale! Nous ne demanderions pas mieux que de leur donner cette confiance, pourvu que nous ayons la certitude que ne serait pas trahi notre mandat et que la supervision réussisse, à tous les niveaux, à éviter les erreurs de jugement les plus grossières.

Notre tâche en serait, au Directeur de l'Information et à moi-même d'autant simplifiée. Mais, même à la lumière des enseignements du Concile, devant lesquels nous devons nous incliner, nous ne sommes pas prêts à accepter que la conception et l'évaluation des Affaires publiques doivent nous être, plus que cela n'existe déjà, inspirées par ceux-là seuls qui font profession d'affaires publiques à l'intérieur de l'entreprise.

Messieurs, je suis à votre disposition.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Ouimet. La première personne sur ma liste est M. Prittie.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Merci, monsieur le président. Avant de poser quelques questions à M. Ouimet sur sa déclaration de ce matin, j'aimerais mentionner une chose que M. Thibault a soulevée à propos de M. Mitterand. Sauf erreur, M. Thibault a déclaré qu'il avait conclu une entente avec son superviseur immédiat pour inviter M. Mitterand au programme, mais cette invitation avait par la suite été annulée, la direction ne voulant pas que l'entrevue ait lieu, pour une raison ou une autre.

Avant de poser ma question, permettez-moi de dire que ce genre de chose semble se faire au réseau anglais, par exemple, à *Front Page Challenge*. Je me souviens qu'en 1963, M. Harold Wilson est venu ici et a été interviewé. Pour quelle raison n'a-t-on pu demander à M. Mitterand de participer au programme?

M. M. OUIMET: Monsieur Prittie, permettez-moi de dire qu'à mon avis, nous devrions considérer cet incident particulier à part pour expliquer un cas où les communications ne se sont pas faites vers les échelons supérieurs; ou, du moins, quand celles-ci se sont faites avec les supérieurs, nous étions un vendredi après-midi, vers deux heures et demie, lorsque M. Mitterand, sauf erreur, avait déjà son billet d'avion dans sa poche, même si je dois approuver tout voyage en direction et en provenance du Canada, qu'il s'agisse du personnel de Radio-Canada ou de personnes visitant Radio-Canada. J'ai eu deux heures pour me décider. J'ai essayé de savoir à ce moment-là quel était exactement le plan de l'émission et on m'en a donné les détails généraux. J'ai su qu'«Aujourd'hui» devait faire une émission spéciale d'une réunion publique où M. Mitterand expliquerait, j'imagine, la politique de la République française au sujet du Viet Nam face au professeur Fall des États-Unis qui, manifestement, présenterait l'autre point de vue, celui du gouvernement américain. J'ai demandé à ce point-là si ce programme devait inclure un interlocuteur canadien et je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante. J'ai alors fait remarquer que M. Mitterand avait été défait, au cours des dernières semaines, à la présidence de la république française et, à mon avis, Radio-Canada avait bien le droit de l'inviter. Cependant, je pensais aussi aux questions de protocole à observer; autrement dit, il ne serait que courtois de faire savoir au ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Martin, que M. Mitterand serait à Montréal à telle date, car M. Martin aimerait peut-être rencontrer ce dernier et discuter avec lui. Je croyais aussi que l'Ambassade de France devait être mise au courant vu qu'elle aussi aurait été inévitablement mise en cause par la visite de l'ancien candidat, candidat défait à la présidence de la république française. Parce que ces détails particuliers ont été ignorés et parce que je n'avais que deux heures pour prendre une décision, j'ai dû annuler la visite. Autrement, la chose aurait pu être discutée plus longuement. On a envoyé des invitations semblables, je l'admets, à *Front Page Challenge*, et, dans le passé, pour un programme intitulé Édition spéciale au réseau français. L'invité qui devait tout d'abord venir au Canada pour discuter la question avec le provesseur Fall était M. Mendès-France. Toutefois, celui-ci ne fait plus de politique, activement du moins, en ce moment. Mais, à mon avis, vous ne recevez pas, à toutes fins pratiques, la contre-partie du chef de l'opposition d'une puissance étrangère sans prendre certaines mesures préparatoires. Il y a deux jours, M. Thibault a déclaré que je devais aller recevoir le visiteur. Je n'étais pas au courant de cette rencontre avant une semaine de cela. A mon avis, le vice-président et directeur général du

réseau français n'est pas assez haut placé pour recevoir un homme de la trempe de M. Mitterand. Il y a des choses auxquelles il faut penser dans ce genre de travail. Mais ce n'est pas du tout par mépris que j'ai annulé l'invitation.

M. PRITTIE: Parce qu'une société publique canadienne a pris des mesures pour inviter une personne, il serait préférable, à mon avis, de poursuivre l'affaire vu que vous ne vous opposiez pas à l'idée elle-même. Mais j'admets que vous n'avez pas été averti longtemps d'avance et que vous auriez dû le savoir plus tôt.

M. M. OUIMET: Manifestement on a discuté de la chose pendant quelques jours, du moins c'est ce que M. Thibault indique dans sa déclaration d'il y a deux jours. Mais si on me l'avait dit et si j'avais eu le temps de régler ces problèmes, je n'aurais assurément pas apporté d'autres objections. Mais on ne m'a jamais dit ou mentionné qu'il était possible de remettre cette émission, disons, pour une semaine, parce qu'elle avait été conçue dans le cadre, sauf erreur, d'une période de programmes spéciaux de deux semaines organisée en février et à laquelle je fais allusion dans ma déclaration, la Quinzaine de la Télévision.

• (12.00 p.m.)

C'est strictement la façon d'organiser la visite qui a amené une réponse négative. Avant de donner ma réponse, j'ai vérifié les détails avec mes collègues du conseil des programmes de Radio-Canada, à Ottawa. M. Walker étant à Toronto, j'ai eu l'occasion d'étudier cette invitation particulière avec M. Jennings, un autre membre du conseil des programmes et avec M. Hallman, président du conseil des programmes.

M. PRITTIE: J'ai une autre question, monsieur le président. M. Thibault a mentionné la question du séparatisme et le nombre de séparatistes qui ont paru au réseau français. Il a donné les chiffres pour une période de trois ans; 12 séparatistes ont paru 60 fois et 80 non-séparatistes ont paru 550 fois. Ma question est plutôt directe: A votre avis, les personnes d'opinion séparatiste paraissaient-elles trop fréquemment au réseau français pendant la période en cause?

M. M. OUIMET: Parlez-vous des séparatistes sous réserve? Je dirais que ces chiffres comprennent les séparatistes reconnus. Ce à quoi je m'oppose, ce sont les déclarations subtiles et clandestines faites au cours des programmes, et non seulement au cours d'une seule emission comme je m'occupe d'un grand nombre d'émissions. A un moment donné, il y a deux ou trois ans, les émissions pour femmes, les émissions pour enfants, les émissins de jeune et les émissions d'affaires publiques se mêlaient tous d'affaires publiques, à toutes fins pratiques, sans aucune coordination. C'est l'effet général de ces émissions qui m'a poussé à dire, à quelques reprises, que nous étions définitivement engagés dans la mauvaise direction et à faire remarquer la façon subtile que certaines choses pouvaient se produire sur les ondes. Par exemple, je me souviens de quelque chose qui m'a profondément déplu. Un jeune homme et une jeune femme revenaient de l'un des premiers voyages faits dans l'Ouest sous les auspices de la Commission du centenaire. On leur a demandé de relater leur expérience. Ils ont parlé en termes des plus élogieux de la réception dont ils avaient été l'objet en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Ouest. L'interviewer a tout fait en son possible pour les prendre en défaut et leur faire admettre, d'une façon ou de l'autre, que d'une certaine façon et quelque part au cours du voyage ils ne s'étaient pas sentis bien accueillis. Ces gens n'étaient pas habitués vu

qu'ils en étaient fort probablement à leur premières armes sur les ondes. C'est le genre de chose qui, à mon avis, traduit ce que j'appelle en bien des cas du journalisme peu responsable.

M. PRITTIE: Parlez-vous du personnel ou des commentateurs invités?

M. M. OUIMET: Cet intervieweur en particulier faisait partie du personnel.

M. PRITTIE: Vous avez mentionné que la chose s'était produite à un certain nombre d'émissions. S'agissait-il de membres du personnel?

M. M. OUIMET: Certains faisaient partie du personnel et d'autres étaient des journalistes indépendants, dont l'un d'eux était, pour deux ans environ, je pense, de la distribution d'une émission de jeunes. Il était l'animateur d'une émission intitulée «Vingt ans Express». Il est maintenant à la tête du parti R.I.N. au Québec.

M. PRITTIE: Croyez-vous que la chose était arrangée, ou que ces personnes agissaient individuellement comme ils le voulaient?

M. M. OUIMET: Je ne pense pas que c'était arrangé; je ne peux le prouver. Toutefois, il s'agit de coincidences étranges. Je dois aussi tenir compte de cette période particulière alors que le mouvement en question faisait beaucoup de bruit. Ce que je voulais, c'était qu'on observe une attitude calme quand ces personnes passaient sur les ondes, pour ne pas alimenter le feu. Je n'ai jamais défendu de demander des séparatistes ou de les inviter sur les ondes. Je voulais simplement qu'au moins, dans no entrevues, nous n'alimentions pas les feux déjà passablement dangereux.

M. PRITTIE: N'adoptez-vous pas là une attitude plutôt éditorialiste?

M. M. OUIMET: C'est une attitude éditorialiste. Ces incidents remontent à bien plus loin, avant que la nouvelle structure soit mise sur pied. Dans ce temps-là, j'avais coutume de communiquer avec le directeur de la division qui, à son tour, communiquait avec le directeur régional des émissions, qui, à son tour, communiquait avec le directeur des émissions à la télévision ou à la radio, selon le moyen en cause dans l'affaire sensationnelle en question, qui, à son tour, communiquait, j'imagine, avec le chef des affaires publiques, et qui, à son tour, s'adressait au superviseur. Vous pouvez peut-être comprendre pourquoi, le président et moi-même avons rencontré quelques-uns de nos collègues à Montréal il y a environ un an et demi pour améliorer les communications avec le siège social. A ce moment-là, les mêmes collègues nous ont déclaré qu'ils ne pouvaient accorder plus de 15 p. 100 de leur temps aux émissions d'affaires publiques ou aux bulletins de nouvelles. Voilà pourquoi nous avons cru qu'une ligne de communication plus courte devait être établie, une ligne qui, à toutes fins pratiques, est la parallèle de la ligne qui existe à la BBC entre ce qu'on appelle là-bas leur porte-parole et le directeur général et qui existe aux réseaux américains et dans la plupart des réseaux du monde entier.

M. PRITTIE: Monsieur le président, j'aimerais précéder ma question d'une couple de citations tirées de la déclaration de M. Ouimet ce matin et une citation tirée de la déclaration de M. Thibault.

La première se trouve à la page C-7 de la version anglaise de la déclaration de M. Thibault et se lit comme suit:

> Pour éviter ce genre de surveillance interventionniste dans les échelons directs d'autorité, la direction supérieure a le devoir de déterminer que c'est la formule «des bons hommes à la bonne place», connaissant

à fond les services qu'ils dirigent, leur personnel, comprenant leur milieu et capables d'assurer une autorité intellectuelle, morale et humaine, qui inspire leur organisation, motive leur personnel et la direction supérieure, et établit un réel dialogue entre les échelons supérieurs et intermédiaires.

A la page 8, vous donnez la citation suivante de sir Hugh Greene:

...les réalisateurs devraient sentir instinctivement les limites de leur liberté.

A la dernière page de votre déclaration, à la page 17 de la version anglaise, à l'avant-dernier paragraphe, vous dites ceci;

Un certain nombre de nos collègues nous critiquent pour ne pas avoir mis toute notre confiance en eux. Ils aspirent à une autonomie absolue. Nous ne demandons rien de mieux que de leur accorder cette confiance, tant que nous sommes certains que notre mandat ne sera pas trahi et que les superviseurs de tous les niveaux seront en mesure d'éliminer les grossières erreurs de jugement.

De tout cela, monsieur Ouimet, il est évident, à mon avis, que vous n'avez pas la confiance du superviseur des affaires publiques, M. Thibault, du réseau français.

M. M. OUIMET: Vous voulez dire que je n'ai pas la confiance de M. Thibault.

M. PRITTIE: Oui, pour accomplir ce que vous mentionnez dans votre déclaration: «Nous ne demandons rien de mieux que de leur accorder cette confiance tant que nous sommes certains que notre mandat ne sera pas trahi et que les superviseurs de tous les niveaux seront en mesure d'éliminer toutes les grossières erreurs de jugement.»

M. M. OUIMET: Je ne puis parler pour M. Thibault. C'est fort possible, mais je dois dire que j'ai appris avec surprise, lorsque l'histoire de *«Seven Days»* a éclaté, que M. Thibault n'aimait pas la nouvelle structure ou n'était pas d'accord avec les hommes qui la composaient. J'en ai eu connaissance la première fois lors d'une réunion tenue à Montréal la semaine suivant la réunion du Bureau à Halifax. Ce fut une réunion très franche entre moi-même, le directeur des nouvelles et des affaires publiques, M. Grand-Landau, assis tout près de moi, et le groupe des superviseurs du département des affaires publiques. Jusqu'à ce moment-là, nous ne nous doutions de rien. De fait, si le président me le permet, je vais demander à M. Grand-Landau de parler pour lui-même et rapporter la conversation qu'il a eue avec M. Thibault et sa contre-partie au département des nouvelles, M. Vosnacos, six semaines ou deux mois avant cette réunion particulière, alors qu'aucun de ces sentiments, tels qu'ils m'ont été rapportés, à aucun moment, n'ont été exprimés.

Voulez-vous entendre M. Grand-Landau à ce sujet?

M. PRITTIE: Monsieur le président, me permettez-vous de poser une ou deux questions après que M. Grand-Landau aura parlé?

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous ferions mieux, je crois, de nous limiter à un seul témoin à la fois.

M. M. OUIMET: A ma connaissance, c'est la première fois, à la réunion de Montréal, qu'on a mis la structure en question. La deuxième fois, ce fut lorsque M. Thibault a fait sa déclaration ici devant le Comité.

M. PRITTIE: Là où je veux en venir ici est que si vous aviez la confiance du conseiller aux affaires publiques, une intervention ne serait pas nécessaire. Cela s'est produit six fois. S'il était capable de remplir ses fonctions comme vous l'indiquez en page 17, une intervention de votre part ne serait pas nécessaire.

M. M. OUIMET: Sauf, comme je l'ai dit, quelques rares occasions, je traite avec le directeur des nouvelles aux affaires publiques, pas directement avec M. Thibault.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il vous reste environ trois minutes, monsieur Prittie.

M. PRITTIE: A la page 11 de votre déclaration, vous dites avoir invité bon nombre de personnalités de premier plan pour prendre part à la discussion sur la façon dont les interviews devraient être menées.

M. M. OUIMET: Ceci concernait la programmation générale de Radio-Canada, et pas seulement les interviews.

M. PRITTIE: Sans vous demander des noms, je voudrais vous entendre dire quelle sorte de gens ils étaient, d'où ils venaient. Les aviez-vous fait venir?

M. M. OUIMET: Ils peuvent venir du domaine du journalisme, du domaine des affaires, du domaine ecclésiastique, ou encore du domaine du travail. Nous essayons d'embrasser un champ aussi vaste que possible.

M. PRITTIE: Les aviez-vous fait venir?

M. M. OUIMET: Nous les avions invités. C'est pourquoi je n'ai donné aucun nom, sinon je crois que ces réunions des relations publiques, qui sont très utiles et au cours desquelles des opinions impartiales nous sont exposées sur notre programmation, perdraient de leur valeur. Si l'on s'attendait que le nom d'une personne en particulier soit cité, le climat de franchise qui règne actuellement disparaîtrait des réunions.

M. PRITTIE: Non, je n'ai pas demandé des noms. Une dernière question. Au bas de la page 16, vous dites:

> Ce qui complique notre tâche—et elle est compliquée—c'est cette difficulté qu'on a souvent à Montréal même de comprendre la façon de réagir de ceux qui n'y habitent pas.

Voulez-vous dire Montréal ou la province de Québec?

M. M. OUIMET: C'est une opinion que j'ai en effet exprimée à plusieurs reprises. J'aime la métropole, j'y suis né, j'y séjourne en moyenne deux jours par semaine. Toutefois, je ne suis pas le seul à avoir cette opinion.

M. PRITTIE: Je voulais savoir si vous parlez des minorités à l'extérieur de la province.

M. M. OUIMET: Je me refère à l'idée qu'une grande ville comme Montréal, par exemple, peut avoir sur les problèmes étrangers au pays. Les Montréalais ont tendance, et je l'ai signalé, à se replier sur eux-mêmes.

• (12.15 p.m.)

M. PRITTIE: Bien, je pense que je suis comme ça.

M. M. OUIMET: Ce n'est pas ce que je veux dire!

M. BRAND: Je voudrais, monsieur Ouimet, si je puis, revenir à cette question de confiance. M. Prittie vous a questionné et a fait savoir qu'il ne croyait pas que M. Thibault avait confiance dans la direction. Puis-je vous demander si vous, en tant que représentant de la direction, vous avez confiance en vos réalisateurs?

Je vous pose cette question en vue de la page 17 de la traduction anglaise de votre déclaration, où vous indiquez très clairement qu'il y a un manque de confiance, du moins de votre part, en leurs aptitudes. Croyez-vous que ce soit exact de dire qu'ils manquent de sens des responsabilités?

M. M. OUIMET: Là encore, monsieur Brand, je pense qu'il nous faudrait faire des distinctions. . . notre personnel comprend environ 116 réalisateurs, et je ne pense pas que tous aient les mêmes qualités. Tout dépend du domaine de leur activité.

M. BRAND: Prenons M. Thibault, alors.

M. M. OUIMET: Dans le cas de M. Thibault, je pense lui avoir témoigné de la confiance au cours des années, parce que j'ai été un de ceux qui ont appuyé ses promotions, sous la recommandation de ses supérieurs immédiats. J'ai en effet été celui qui l'a encouragé à réaliser «Aujourd'hui», sous la recommandation de son supérieur immédiat. J'ai aussi été celui, (encore avec l'appui de M. Grand-Landau) qui, quand il en a manifesté le désir, l'a remis au poste de superviseur général, je crois, le premier juillet dernier.

M. BRAND: Mais vous dites pourtant: «Nous ne demanderions pas mieux que de leur donner cette confiance, pourvu que nous ayons la certitude que ne serait pas trahi notre mandat et que la supervision réussisse, à tous les niveaux, à éviter les erreurs de jugement les plus grossières». Ceci démontre sûrement que vous n'estimez pas pouvoir leur donner l'autonomie qu'ils souhaitent.

M. M. OUIMET: Je crois m'être exprimé très clairement là-dessus. Je pense que les Affaires publiques sont un domaine que l'on ne peut représenter à sa guise, comme on peut le faire par exemple dans les domaines du théâtre, de la musique, de la variété et ainsi de suite.

M. BRAND: Et vous avez également dit très clairement, je pense, que vous n'êtes pas d'avis que Radio-Canada fasse de l'éditorialisme comme tel.

M. M. OUIMET: Certainement pas à propos de questions très controversées qui obligeraient Radio-Canada à prendre position.

M. BRAND: Je pense à ce qui est dit en page 8 de la traduction anglaise de la déclaration de M. Thibault, où l'on lit: «Je crois donc que je puis soutenir, messieurs, le caractère nécessairement éditorial des affaires publiques». Vous n'êtes pas d'accord avec cela?

M. M. OUIMET: J'en ai fait mention dans la déclaration que j'ai lue. Je ne crois pas à l'éditorialisme... mais puis-je me reporter à la page...

M. DUQUET: Page 15.

M. M. OUIMET: Page 15, peut-être.

M. DUQUET: Au deuxième paragraphe.

M. M. OUIMET: Je ne pense pas que les numéros des pages de la traduction anglaise soient les mêmes.

M. BRAND: C'est là où vous exigez de la modération dans la limite des normes établies. . .

M. M. OUIMET: Ceci fait suite à ce que j'ai dit à propos de l'éditorialisme.

M. BRAND: Nous pouvons peut-être revenir là-dessus plus tard, pour l'examiner à loisir. Je pourrais vous poser une autre question et ainsi gagner du temps: Êtes-vous d'accord avec la position prise par le personnel de «Seven Days», rendue évidente par MM. Leiterman, Watson et LaPierre, à la lumière de ce qui est arrivé?

M. M. OUIMET: Je ne remplirais pas mes fonctions dans la haute direction si je l'étais.

M. BRAND: Voilà une bonne façon de contourner la question, mais je vois ce que vous voulez dire.

M. M. OUIMET: Pour être franc, je ne suis pas d'accord.

M. BRAND: Cependant, la majeure partie de votre excellent document a trait au personnel de la production et aux choses qui lui sont rattachées. Ne pensez-vous pas que cela est exact et n'êtes-vous pas d'avis qu'une bonne part de ce que vous avez dit regarde les commentaires éditoriaux et la manière suivant laquelle ces émissions d'affaires publiques devraient être présentées?

Il est ici question du congédiement de deux animateurs. Trouvez-vous juste que ce soit les animateurs plutôt que les réalisateurs, étant donné que c'est une émission dont le texte est préparé à l'avance?

M. M. OUIMET: Eh bien, je ne suis pas sûr si oui ou non c'est une émission entièrement préparée à l'avance.

M. BRAND: Nous en avons les preuves.

M. M. OUIMET: Mais même quand une émission est préparée, il y a des moyens très subtils de faire les choses et aussi la possibilité de faire un éditorial sur le plan visuel.

M. BRAND: Vous pensez aux larmes, peut-être?

M. M. OUIMET: Pas particulièrement aux larmes.

M. BRAND: A propos de cela, n'avez-vous jamais eu au réseau français un épisode de ce genre?

M. M. OUIMET: Nous avons eu au réseau français des épisodes où il y a eu. . .

M. BRAND: Avez-vous congédié des animateurs?

M. M. OUIMET: . . .un éditorial sur le plan visuel.

M. BRAND: Avez-vous congédié des animateurs?

M. M. OUIMET: Nous ne l'avons pas fait; mais nous avons vu à ce que la chose soit portée à leur attention.

M. BRAND: Vous ne les avez pas congédiés dans ce cas? On ne les a pas congédiés pour un tel motif?

M. M. OUIMET: Non.

M. BRAND: Croyez-vous que les animateurs ne devraient émettre aucune opinion?

M. M. OUIMET: Encore là, je crois m'être bien fait comprendre quand je vous ai cité M. Thibault sur sa conception du rôle de l'animateur, tel qu'il l'a défini dans son mémoire avant de commencer le magazine «Aujourd'hui», le 31 décembre 1962. Je crois que l'émission a vu le jour le premier janvier 1963. Je suis d'accord avec l'idée de M. Thibault: «Les animateurs et les interviewers identifiés à Radio-Canada, n'ont évidemment pas à faire passer leurs idées personnelles dans leur travail, s'ils ont par ailleurs à exploiter à fond toutes leurs ressources personnelles de «performers.»

M. BRAND: Vous n'êtes pas d'accord alors avec la déclaration de la politique de Radio-Canada, N° 65-6, page 3, qui veut que les personnalités d'une émission, comme M. LaPierre par exemple, donnent leur opinion?

M. M. OUIMET: Encore là, c'est une question de degré. Il y a opinion et opinion. Ainsi, docteur Brand, si je vous interviewais sur les ondes, sur ce qu'il faut pour être un interviewer honnête, et qu'à la fin de l'entrevue je disais, «Bien, docteur Brand, je regrette, mais je ne voterai pas pour vous», je ne sais pas ce que vous en penseriez. Voilà le genre d'attitude qu'un animateur ne devrait pas avoir.

M. BRAND: Mais ils peuvent quand même faire un éditorial, exprimer une certaine opinion, ou projeter de façon quelconque leur personnalité.

M. M. OUIMET: Évidemment.

M. BRAND: Une larme, par exemple, une réaction émotionnelle, n'est-elle pas la projection de la personnalité de quelqu'un?

M. M. OUIMET: Je crains que je ne m'y connaisse pas tellement en matière de larmes.

M. BRAND: Vous ne pensez pas que ç'aurait dû être le réalisateur qui soit congédié dans ce cas-là?

M. M. OUIMET: C'est encore là une chose qui s'est produite à ce que nous appelons parfois «l'autre réseau». Cette question a été délibérée avec mes supérieurs par le président et le gérant général du réseau anglais. Une décision a été prise. Je suis un membre de la direction. Je ne suis certainement pas opposé à cette décision. Mais, ne connaissant pas tout le contexte de la controverse, je suis mal placé pour dire si oui ou non le réalisateur...

M. BRAND: Avez-vous déjà eu des problèmes semblables au réseau français, disons avec «Aujourd'hui» ou «Le Sel de la Semaine»?

M. M. OUIMET: Non, pas vraiment. Comme je l'ai signalé, le réalisateur du réseau français est en sécurité. Vous avez lu l'article 8.1 du contrat qui nous soumet aux réalisateurs. Il faut faire la preuve d'une erreur grave pour que l'association l'accepte.

M. BRAND: Ceci, évidemment, explique les raisons d'un tel accord qui apparemment n'existe pas au réseau anglais.

Il n'y a pas tellement longtemps, je crois, il y eu une mésentente avec les réalisateurs français.

M. M. OUIMET: Une mésentente qui a duré quelque chose comme 69 jours.

M. BRAND: Pourquoi cela s'est-il produit, puisque, à vous entendre parler, tout y marche rondement? Exigeaient-ils une trop grande liberté?

M. M. OUIMET: J'étais alors le député contrôleur de la diffusion à Ottawa. En 1957-58, je n'allais pas tellement souvent à Montréal. Il y avait plusieurs causes à cette mésentente.

M. BRAND: Croyez-vous que l'on ait remédié à toutes ces causes de désordre?

M. M. OUIMET: Je ne crois pas que l'on ait remédié à toutes, mais certainement à plusieurs d'entre elles.

M. BRAND: Vous n'êtes pas d'accord pour affirmer, comme vous l'avez dit dans votre déclaration, qu'il y a un malaise général?

M. M. OUIMET: Je nie cela catégoriquement; j'ai encore vérifié la chose avec la personne qui est vraiment sur les lieux, mon adjoint, Raymond David. Encore hier, il parlait avec des superviseurs de différents services, et ils nient tous catégoriquement qu'il y ait un malaise général.

M. BRAND: Et cependant, d'après l'autre partie, il existe un malaise général.

M. M. OUIMET: Il se peut qu'il y ait un malaise aux Affaires publiques.

M. BRAND: Par «général», vous ne voulez pas dire dans le service de la musique.

M. M. OUIMET: Je ne connais aucun malaise au service de la musique, sauf que parfois ce dernier peut être déçu du fait que nous présentons un programme un peu ésotérique. Mais de façon générale ces divergences d'opinion se limitent à des questions de pratique.

• (12.30 p.m.)

M. BRAND: Étiez-vous présent à la réunion du Conseil tenue à Halifax?

M. M. OUIMET: Non, je ne l'étais pas.

M. BRAND: Avez-vous quelque notion de la déclaration envoyée par M. Thibault au président?

M. M. OUIMET: Je crois qu'on m'en a envoyé une copie.

M. BRAND: En même temps?

M. M. OUIMET: J'ai en effet reçu une copie. On me l'a envoyée le jeudi et je l'ai reçue peu de temps après.

M. BRAND: Je suppose que vous ne l'avez pas lue à ce moment-là, parce que vous avez déclaré il n'y a pas longtemps que vous ne saviez pas qu'il y avait quelque difficulté que ce fût dans ce domaine, jusqu'à une semaine après les rencontres d'Halifax.

M. M. OUIMET: J'ai certainement lu la déclaration. Deux ou trois phrases m'ont embrouillé. Toutefois, ce n'est qu'après avoir rencontré les superviseurs que j'ai eu l'impression que la déclaration, telle qu'écrite par M. Thibault, ne se rapportait pas seulement à la crise de «Seven Days». J'ai cru que c'est ce qu'ils voulaient savoir. On lit dans la déclaration, «étant donné certains événements récents», mais n'étant pas tellement au courant, je n'ai pas pris la chose trop au sérieux à ce moment-là.

M. BRAND: Savez-vous si ce fut présenté au Conseil?

M. M. OUIMET: Je ne pourrais le dire, le président peut répondre à cette question, mais comme je ne suis pas allé à Halifax, je n'en sais rien.

M. BRAND: Je crois que je puis revenir sur ce sujet plus tard, et laisser d'autres membres poser des questions maintenant.

Le VICE-PRÉSIDENT: D'après mon horaire, il nous reste cinq minutes.

M. BRAND: C'est bien, je vais laisser quelqu'un d'autre questionner maintenant.

M. STANBURY: Dans la page 8 de la version de notre rapport, vous faites allusion à une interview de Sir Hugh Greene par Kenneth Harris de l'«Observer». Au cours de cette interview, Sir Hugh Greene aurait déclaré: «Les réalisateurs devraient avoir le sentiment instinctif des limites de leur liberté. Ils devraient avoir conscience de ces limites». Croyez-vous que les réalisateurs sous votre juridiction ont ce sentiment?

M. M. OUIMET: Quelques-uns le possèdent; d'autres ne le possèdent pas.

M. STANBURY: Croyez-vous que le directeur, M. Thibault possède ce sentiment?

M. M. OUIMET: Bien, il me semble qu'en tant que chef de service, il devrait savoir quelles sont les limites. J'ai cru qu'au cours des réunions hebdomadaires avec le directeur des nouvelles, et des affaires publiques, je serais mis au courant de tout.—Enfin, peut-être pas de tout, mais de tous les sujets litigieux. —Comme on l'a déjà dit, la réunion a eu lieu à Halifax. En principe, le vendredi matin, je reçois le procès-verbal. Cependant, en certaines occasions, des sujets très importants comme l'affaire Mitterand n'ont pas été soulevés au cours de ces réunions de coordination.

M. STANBURY: Je crois qu'on a déjà demandé à un autre témoin si une telle déclaration peut être considérée comme un vote de confiance en faveur du directeur général. Votre déclaration est-elle un vote de confiance en faveur de votre directeur général des Affaires publiques?

M. M. OUIMET: Je ne crois pas être placé en ce moment pour donner soit un vote de confiance générale ou un vote de non-confiance générale. Je devrais étudier le sujet beaucoup plus avant. Au cours des trois derniers jours, j'ai entendu des déclarations passablement longues et d'une grande importance. Je crois que je devrai lire le "Hansard" très attentivement, afin de bien comprendre la philosophie qui se dégage de toutes ces déclarations. J'ajoute que je devrai aussi, sans doute, passer quelques heures en compagnie de mon ami, M. Thibault, afin que nous puissions comprendre exactement ce que l'un et l'autre veut dire.

M. STANBURY: Avez-vous passé plusieurs heures avec lui dans le passé?

M. M. OUIMET: Pas au cours des derniers mois, parce que les circonstances ont voulu que nous soyons passablement occupés par d'autres sujets. La réorganisation à Montréal a pris beaucoup de mon temps. Pendant trois mois et demi, du 1er novembre 1964 au 15 février 1965, j'étais à la fois directeur général et directeur de la division. J'ai ensuite nommé M. David à ce poste, et ensemble, nous avons choisi les autres directeurs. Puis, en compagnie de ces directeurs, nous avons dû reviser tous les autres postes. Ceci a pris six ou sept

mois de notre temps. Je dirais que la réorganisation ne fut terminée qu'au début de septembre l'année dernière, au moment où M. Grand-Landeau prit en charge le domaine des Affaires publiques et des nouvelles. Avant d'assumer cette responsabilité, il a dû se dégager de son poste de correspondant de la CBC à Washington.

M. STANBURY: Croyez-vous que ces problèmes de réorganisation ont pu contribuer au manque de communication entre le palier de M. Thibault et le vôtre?

M. M. OUIMET: Plutôt entre le palier de M. Thibault et moi-même. Toutefois, comme je l'ai dit plus haut, j'ai nommé un directeur général des nouvelles et des Affaires publiques pour qu'il me mette au courant de ce qui se passait à Montréal, mais je désirais qu'il discute lui-même avec le directeur des nouvelles et le directeur des Affaires publiques. Je ne croyais pas devoir intervenir personnellement. J'ai dit que Sir Hugh Greene le fait et je sais qu'il le fait beaucoup plus souvent qu'aucun de nous. En fait, nous prenons le plus grand soin pour ne pas nous immiscer dans les paliers inférieurs.

M. STANBURY: Si je l'ai bien compris, il croit nécessaire de garder des contacts personnels avec le niveau de la production. Êtes-vous d'accord?

M. M. OUIMET: Oui, et nous parlons des contacts, qui ne sont pas nécessairement officiels. À chaque fois que je vais à Montréal, je rencontre des réalisateurs et des nouvellistes.

M. STANBURY: En vous basant sur les circonstances des derniers mois, croyez-vous que le nouveau système vous permet de garder un contact raisonnable avec M. Thibault, par l'intermédiaire du nouveau poste qui a été créé?

M. M. OUIMET: On m'a déjà fait cette remarque à la réunion du mardi suivant la réunion du Comité à Halifax. On m'a même suggéré de tenir régulièrement des réunions avec le directeur général des Affaires publiques. Je n'y vois aucun inconvénient. Cependant, étant donné que j'ai un directeur des Affaires publiques qui tient régulièrement des réunions chaque semaine et qui me tient au courant de la situation, je crois que je ne devrais pas intervenir et convoquer moi-même les assemblées, afin de ne pas diminuer sa propre autorité.

M. STANBURY: Donc, ce que M. Thibault a déclaré ici vous a pris par surprise?

M. M. OUIMET: Non, ça ne m'a pas pris par surprise à cause du câble qui a été envoyé au président à Halifax, et à cause de la réunion de 12 heures à Montréal le mardi suivant. Ce ne fut donc pas une surprise, mais j'aurais préféré qu'au moment de la réorganisation, il y a quelques mois, M. Thibault, s'il était opposé à ce point à une nouvelle structure, me le fasse savoir dans un memo d'une dizaine de pages, plutôt que de me faire parvenir un rapport de 30 à 40 pages.

M. STANBURY: Donc, d'après vous, il ne vous a jamais officiellement exposé son point de vue?

M. M. OUIMET: Il ne me l'a jamais exprimé, non plus qu'il ne l'a exprimé à son supérieur immédiat, du moins, à ma connaissance.

M. STANBURY: D'après votre exposé, je conclus que vous avez ressenti un certain malaise par suite du manque d'objectivité qui se faisait sentir au cours de la diffusion des Affaires publiques sur votre réseau. Ai-je raison sur ce point?

M. M. OUIMET: Je n'ai pu m'empêcher, depuis quelques années, de ressentir ce malaise parce que le service des Affaires publiques s'est accru depuis 1960 au point qu'il produit maintenant environ 14 heures de diffusion au cours de la semaine. Ceci n'inclut ni la diffusion universitaire, ni les programmes de jeunesse ou autre qui peuvent porter à controverse. J'ai toujours cru que, compte tenu des circonstances et des ressources humaines et financières à notre disposition, nous avons bien souvent essayé d'en faire trop. J'ai aussi le sentiment que nous n'allions pas suffisamment à fond dans certains problèmes, que nous ne touchions que la surface, avec pour résultat, ce que j'appelle du journalisme imparfait.

M. STANBURY: Je crois que ce que vous avez dit va plus loin que cela. Je crois même que vous avez indiqué que, sans que ce soit nécessairement le résultat d'un effort conscient de la part du personnel de la CBC, certains éléments politiques s'étaient emparés de la programmation des Affaires publiques.

M. M. OUIMET: Bien, si j'ai laissé entendre cela, je veux corriger cette impression, car elle est fausse. Je crois qu'un certain climat d'osmose s'est soudainement développé. Par exemple, pendant la période où l'on faisait exploser des bombes à Montréal et où la cause de l'indépendance était farouchement défendue dans certains milieux, il était évident que le sujet était sur toutes les lèvres, et que ça ne pouvait faire autrement que de transpirer dans la diffusion à la CBC. C'est pourquoi, j'ai toujours demandé beaucoup de pondération dans tout.

M. STANBURY: Si la CBC n'a pas été asservie à un groupe politique en particulier, croyez-vous qu'il existe un danger qu'elle le devienne maintenant?

M. M. OUIMET: Je ne crois pas que ce soit possible avec les règlements actuels et moyennant une surveillance suffisante. Le danger aurait peut-être existé il y a quelques années, lorsque l'on n'exerçait pas une surveillance aussi complète au sommet.

M. STANBURY: Je pourrais donc conclure que, si l'autonomie que désire le directeur général était en vigueur, il y aurait un danger que, soit délibérément ou accidentellement, des gens s'emparent de la programmation des Affaires publiques, dans un but personnel?

M. M. OUIMET: Je crois que ce serait plus accidentel que délibéré.

M. STANBURY: Vous êtes néanmoins d'avis qu'un des buts de la surveillance serait d'éviter que de pareilles choses ne se produisent?

M. M. OUIMET: Certainement.

M. STANBURY: Et croyez-vous que les règles d'autorité actuelles dans votre propre réseau et que les lignes de conduite proposées aux producteurs et aux superviseurs sont suffisantes pour appliquer le programme exposé dans votre rapport?

M. M. OUIMET: D'après moi, une bonne observance de ces lignes de conduite et la reconnaissance de l'autorité sont suffisantes. Comme l'a dit M.

Thibault, nous n'avons pas de définition exacte pour le mot «supervisor». Il les appelle «superviseurs». Nous avons donc beaucoup de difficulté en ce moment, à cause de notre contrat avec l'Association des réalisateurs et de sa fameuse disposition 8.1, à définir le rapport qui existe présentement entre le «réalisateur superviseur» et le réalisateur. Nous avons tenté d'établir ces relations sur une base volontaire grâce à la confiance mutuelle qui s'est développée entre le «réalisateur superviseur» et le réalisateur. D'après l'article 8.1 le réalisateur a, en fait, toute la liberté d'agir comme il lui plaît, tout en tenant évidemment compte des droits de la Direction; cela paraît au début de leur contrat. Ce contrat, savez-vous, a été basé sur l'arbitrage de la grève de 1959 et nous avons essayé de faire de notre mieux en tenant compte de cette disposition.

• (12.45 p.m.)

M. STANBURY: A votre avis, cette disposition a-t-elle sérieusement nui à l'établissement d'une bonne surveillance?

M. M. OUIMET: Elle aurait définitivement pu nuire, mais je dirais que plusieurs réalisateurs se sont montrés assez réalistes dans bien des cas pour comprendre qu'ils n'avaient qu'à aller à leur supérieur immédiat.

M. STANBURY: Croyez-vous qu'ils ont fait usage de leur responsabilité?

M. M. OUIMET: Ils ont fait usage de leur responsabilité et dans plusieurs cas, ils l'ont partagée.

M. STANBURY: Donc, en ce qui vous concerne, le système actuel fonctionne bien?

M. M. OUIMET: Bien, il ne semble pas fonctionner mal dans les autres domaines que celui des Affaires publiques, mais il y a évidemment une crise dans les Affaires publiques.

M. STANBURY: Ai-je bien compris que vous n'étiez pas conscient de cette crise, telle que décrite par M. Thibault, avant son télégramme au président et les événements subséquents?

M. M. OUIMET: Non, je savais très bien qu'il y aurait des difficultés. Pendant des années, j'étais parmi les gens qui croyaient qu'aussitôt que les Affaires publiques s'immisceraient dans le domaine de l'information générale, cela ne pourrait que causer des conflits avec l'actuel service de nouvelles de la CBC, et en fait, c'est ce qui est arrivé. Nous avons réuni ces deux services afin d'en arriver à un mariage d'où résulterait une saine compétition, mais certainement pas une compétition de «coupe-gorge».

M. STANBURY: Ce mariage a-t-il été malheureux?

M. M. OUIMET: Bien, pour le moment, j'ai des raisons de croire que les époux auront besoin de directives conjugales afin d'éviter un divorce.

M. STANBURY: Nous avons acquis l'impression, qu'à Toronto du moins, et d'après ce que j'entends, à Montréal aussi, la situation dans le service des nouvelles et des Affaires publiques, n'est pas tout à fait harmonieuse, car il semble y avoir une certaine contrainte entre les deux?

M. M. OUIMET: Je m'en rends compte et je m'y attendais, voyez-vous, à cause de la situationn historique dans laquelle nous nous trouvions.

M. STANBURY: Mais vous croyez que dans les circonstances, c'est le meilleur arrangement possible?

M. M. OUIMET: Je crois que c'est le seul arrangement possible à l'heure actuelle. Cependant, je crois aussi que ce n'est là qu'un pas et que d'autres pas pourront éventuellement être pris afin d'améliorer de beaucoup la situation présente.

M. STANBURY: Auriez-vous l'obligeance de nous exposer brièvement ces pas?

M. M. OUIMET: Voici, je crois qu'éventuellement, nous devrions en arriver à un service d'information, tel qu'il existe à la NBC et à la CBC et que l'on appelle service des nouvelles et des affaires courantes, mais à cause de la situation historique et des rivalités qui ont existé entre les services, la plupart des gens comprendront que nous n'aurions pu y arriver que par une décision purement arbitraire, à laquelle un des départements, et peut-être les deux, auraient résisté. Nous avons cru qu'il n'était pas bon d'en arriver à la décision arbitraire, mais qu'il était possible, qu'avec le temps, les départements comprendraient qu'ils pourraient mieux servir leur intérêt mutuel par une saine fusion que par une compétition indue.

M. STANBURY: Je crois, monsieur le président que la période qui m'était allouée est terminée. J'aimerais vous remercier, monsieur Ouimet, de votre exposé si intéressant et de vos réponses.

(*Texte*)

M. DUQUET: Monsieur le président, je voudrais poser une seule question. Monsieur Ouimet, croyez-vous que la crise actuelle dans le service des Affaires publiques serait due par exemple à la trop grande prétention de pouvoir ou à un appétit trop grand de pouvoir de la part de certains réalisateurs dans le service.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne crois pas, M. Duquet, que ceci soit une question complémentaire. J'ai votre nom sur la liste, mais à ce moment, je dois appeler M. Prud'homme.

M. DUQUET: Je dois partir.

Le VICE-PRÉSIDENT: Voulez-vous dire que vous ne serez pas présent cet après-midi?

M. DUQUET: Je ne crois pas.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je puis donc vous permettre de poser votre question, mais seulement avec l'assentiment de M. Prud'homme et du Comité.

(*Texte*)

M. DUQUET: Seulement cette question-là.

M. M. Ouimet: Je vais y répondre, Monsieur Duquet, très rapidement. Vous savez que la tentation est très forte pour les réalisateurs, pour un chef de service, pour n'importe qui, de savourer à un moment donné, la puissance qu'ils détiennent entre leurs mains. Il leur faut alors exercer leur jugement. Par ailleurs il y a des hommes qui acceptent l'autorité, d'autres qui l'acceptent moins facilement.

(*Traduction*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, peut-être aimeriez-vous ajourner pour reprendre cet après-midi. J'attends votre décision.

Le VICE-PRÉSIDENT: Bien, je crois que vous pourriez employer à bon escient les sept minutes qui nous restent.

M. PRUD'HOMME: C'est ce que je vais faire.

(*Texte*)

Monsieur Ouimet, devons-nous, membres du Comité, comprendre que les relations en sont au point actuellement entre, disons, vous, responsable du réseau français d'une part, et M. Thibault, responsable des Affaires publiques d'autre part, au point... Pour rendre cela encore plus direct...

M. M. OUIMET: Au point mort?

M. PRUD'HOMME: Plus direct encore, au point où l'un des deux devrait partir? Est-ce que la situation est grave à ce point?

M. M. OUIMET: J'ai beaucoup de respect pour le jugement de mes collègues de la presse. C'est ce qu'ont suggéré certains journalistes. Je ne suis pas nécessairement d'accord. Je crois qu'entre hommes de bonne volonté il y a toujours moyen d'en venir à une entente; mais, d'autre part, il y a certains principes auxquels je tiens et qui sont conformes aux principes énoncés par le président de la Société. Je n'ai pas d'alternative; il me faut veiller à ce qu'ils soient appliqués. Si j'étais en désaccord, je remettrais ou j'aurais remis ma démission.

M. PRUD'HOMME: Monsieur Ouimet, voyez-vous, prenant mon cas comme exemple, je peux dire que je me sens, moi, ici, à Ottawa, en tant que député fédéral, représentant du Québec. Je pense, sans parler au nom de mes collègues du Québec, que c'est un malaise assez généralisé dans la députation québécoise. Je pense en particulier à notre Congrès de fondation de la Fédération libérale du Canada, section Québec, aux efforts de revalorisation, aux efforts de démocratisation, aux efforts préparatoires au Congrès de la Fédération, et sur le plan strictement politique, aux efforts d'une présence plus soutenue de la part de la députation du Québec au Parlement, non pas de la nation, mais, disons, de notre pays. On a l'impression que ce travail très difficile, très ardu, est souvent sapé dans l'espace de quelques émissions, quelques commentaires des affaires publiques au réseau français, des efforts soutenus, portant sur une longue période de temps, sont voués à l'échec à cause de l'importance de la télévision chez les nôtres. Je ne veux pas parler de l'importance de la télévision chez les gens de langue anglaise, car je ne suis pas assez au courant mais chez les gens d'expression française, on sait l'attirance extraordinaire qu'exerce la télévision dans les classes surtout, disons, populaires; souvent notre travail, ici, comme députés fédéraux du Québec, est détruit. Est-ce que vous auriez un commentaire à faire là-dessus?

M. M. OUIMET: J'ai indiqué tout à l'heure, Monsieur Prud'homme, que, dans une bonne mesure je croyais les Montréalais repliés sur eux-mêmes. La sensation que vous pouvez avoir à Ottawa à ce sujet-là, est partagée dans une bonne mesure encore à Québec, où je l'ai entendu exprimée, où l'on trouve que la ville de Québec n'a pas sa part. Tout cela tient à quelque chose que M. Thibault a tout de même expliqué; à cette concentration énorme de tous nos moyens de production à Montréal, à l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés, de décentraliser, parce que nous n'avions pas le personnel, parce que nous n'avions pas les studios, parce que nous n'avions à peu près rien

soit à Ottawa soit à Québec, jusqu'à ces toutes dernières années. C'est ainsi que s'est créé ce climat de repli sur soi-même, climat qu'il faut combattre presque continuellement. Moi-même, habitant à Ottawa de nouveau depuis 1953, auditeur et spectateur des émissions du réseau français avec un recul de 120 milles je ne réagi nettement pas de la même façon que si je demeurais à Montréal. Le recul, je crois, m'est utile. Je ne conteste pas votre affirmation, mais n'est-ce pas là le résultat aussi des événements, de la révolution tranquille, de l'importance des mesures politiques, économiques, sociales qui ont été adoptées ou proposées depuis les quelque cinq ou six dernières années et dont nous subissons le contre-coup, comme celui des difficultés qui ont surgi entre le fédéral et le provincial. Voyez-vous, nous sommes beaucoup le microscope de la nation, le reflet du pays tout entier.

M. PRUD'HOMME: D'abord je demanderais à notre président s'il y a possibilité que les membres du Comité, du moins ceux qui sont intéressés, ceux d'expression française, visionnement une émission de langue française télédiffusée au réseau national français. Il s'agirait d'un reportage fait à la suite du Congrès de fondation de la section québecoise de la Fédération libérale du Canada, qui a mon avis, a été. . .

J'aimerais que les membres du Comité l'entendent. A ce moment-là, ils pourraient se faire une idée plus objective des sentiments de frustration que nous pouvons éprouver, nous qui essayons de bâtir quelque chose. Peut-être nous trompons-nous dans l'erreur, c'est possible. Mais des reportages semblables, à la suite d'un congrès de fondation, ne sont sûrement pas de nature à donner bonne bouche aux gens. Est-ce que c'est possible,—question directe, —d'entendre, de réentendre l'émission. Est-ce que c'est encore à votre disposition?

M. M. OUIMET: Je suis sûr que le reportage est soit sur disque ou sur ruban, parce que le règlement veut que toute émission de controverse soit conservée dans nos archives pendant au moins six mois. Nous l'avons sûrement; elle existe encore. Il s'agit là d'ailleurs d'une des émissions au sujet desquelles M. Thibault m'a accusé d'intervention intempestive.

M. PRUD'HOMME: D'être intervenu?

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme, étant donné qu'il est une heure, peut-être M. Ouimet aimerait-il réfléchir pendant l'heure du déjeuner à la possibilité de présenter cette transcription?

Le Comité s'ajourne jusqu'après l'ordre du jour.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

● (4.30 p.m.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous avons été saisis plus tôt des recommandations de l'Association des réalisateurs de Montréal au Comité Fowler. J'ai des copies additionnelles des documents pour ceux qui les désirent. Elles sont seulement en français, il n'y a pas de copies anglaises disponibles.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: J'aimerais demander à M. Ouimet s'il y aurait possibilité de déposer le ruban, afin que les membres du Comité aient la latitude ou la possibilité d'entendre, entre autres choses pour le moment, le reportage sur la fondation de la Fédération libérale du Canada, section de Québec. J'imagine que c'est possible pour les membres du Comité, évidemment à condition que Radio-Canada le veuille bien, s'il faut nous déplacer, nous le ferons, nous les intéressés. Est-ce que c'est possible, monsieur Ouimet?

M. M. OUIMET: Comme il s'agit d'une émission d'une demi-heure à la radio que nous avons sur disques, c'est possible. Par contre, comme il s'agit d'une des émissions au sujet desquelles on a contesté mon intervention, j'ai fait faire hier une transcription sténographique des phrases auxquelles je m'étais objecté. Si cela vous suffit, monsieur Prud'homme, je puis vous les lire.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Je m'excuse, monsieur Prud'homme. Est-ce que vous demandez bien une copie de la transmission?

M. PRUD'HOMME: Non, je préférerais écouter l'enregistrement plutôt que de lire la copie, car elle pourrait être fort différente. J'aimerais beaucoup mieux écouter cette émission de radio qu'en lire la transcription.

M. M. OUIMET: Il est possible de le faire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Des arrangements seront faits pour que vous l'écoutiez.

M. PRUD'HOMME: Si possible, j'aimerais que ce soit samedi soir.

M. TRUDEAU: Ceci ne sera-t-il pas entendu par tout le Comité?

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Grégoire a demandé de voir certaines choses, et on fait des arrangements pour que lui et les membres intéressés puissent les voir. Je crois que nous devrions procéder de la même façon dans le cas présent plutôt que de faire écouter la transmission à tout le Comité.

M. M. OUIMET: Nous pourrions le faire, monsieur le président, le même matin, ou le même après-midi, selon le cas, où les membres du Comité viendront voir des extraits de *Seven Days*.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je suggérerais, monsieur Prud'homme, qu'une transcription serait suffisante, à moins que la question ne soit très importante. Notre Comité à déjà eu ici certaines transcriptions, dont celle de l'adresse du président sur circuit fermé.—Si vous croyez toutefois que cela peut faire une grande différence, nous sommes prêts à l'entendre.

M. BRAND: J'apprécie la demande de M. Prud'homme d'entendre l'émission au lieu d'en lire la transcription. Nous avons beaucoup parlé ici de la grande différence que certaines inflexions peuvent causer dans une émission. Je crois donc qu'il serait mieux de l'entendre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Dans ce cas, nous entendrons donc l'enregistrement véritable.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Monsieur Ouimet, on dit à la Société Radio-Canada, ou aux Affaires publiques, qu'il y a des zones, on parle de zones, voulez-vous me dire exactement ce qu'on entend par zones? C'est divisé en zones, au Canada.

M. M. OUIMET: La Société compte trois divisions. Il y a, au départ, le siège social, et du siège social dépendent ces trois divisions: la division de la radiodiffusion anglaise, la division de la radiodiffusion française et la division de la radiodiffusion régionale. J'a expliqué ce matin l'ampleur de la division de la radiodiffusion française. M. Walker a exposé, il y a quelques jours, l'ampleur de la division de la radiodiffusion anglaise qui est, en somme, celle de Toronto. La division de la radiodiffusion régionale, elle, groupe ce

qui n'est pas Toronto et ce qui n'est pas la radiodiffusion française, c'est-à-dire Terre-Neuve, les Maritimes, la zone d'Ottawa, les Prairies et la Colombie-Britannique. Et le service du Nord et des forces armées ainsi que le Service international que j'allais oublier. Le problème était celui-ci. La Société compte quelque 8,000 employés et l'on a tenté en définitive de diviser ces 8,000 employés entre les trois directions générales, à peu près également, sur la même base, ce qui donne aux trois Directeurs généraux au-delà de 2,000 employés chacun à l'exclusion, bien entendu, des employés du siège social.

M. PRUD'HOMME: Dois-je comprendre qu'il y a une zone pour la section d'Ottawa, exclusivement pour les Affaires publiques françaises et anglaises.

M. OUIMET: Non, la zone d'Ottawa est une zone de production dans laquelle se situent, entre autres services, les nouvelles et les affaires publiques. Les zones et les régions, quand elles produisent pour le réseau relèvent, au point de vue du contenu des émissions, directement des divisions. Pour les questions purement administratives, le personnel est rattaché à la zone. Quand il s'agit d'une émission de réseau comme «Sextant», ici à Ottawa, son contenu, ses animateurs, ses invités seront choisis par la zone mais en consultation étroite avec la direction des affaires publiques à Montréal.

M. PRUD'HOMME: Donc, je crois comprendre en ce qui a trait aux affaires publiques de la zone d'Ottawa, la responsabilité relève en définitive de Montréal?

M. OUIMET: Au point de vue contenu, sans aucun doute; au point de vue de la politique générale également.

M. PRUD'HOMME: Je crois comprendre que récemment, pour que je me situe exactement, il y a eu, disons une vacance ici à Ottawa, à quel niveau? Réalisation ou responsable. . .

M. OUIMET: Il y a eu plusieurs vacances.

M. PRUD'HOMME: Aux affaires publiques?

M. OUIMET: Il y en a eu une aux affaires publiques.

M. PRUD'HOMME: C'est celle-là qui m'intéresse.

M. OUIMET: S'agit-il de la vacance créée par le départ du superviseur en affaires publiques pour la zone d'Ottawa?

M. PRUD'HOMME: Le superviseur de la zone d'Ottawa qui relève quand même de la responsabilité, disons, de M. Marc Thibault, responsable général des affaires publiques de Montréal.

M. OUIMET: C'est bien cela, au point de vue du contenu.

M. PRUD'HOMME: Donc, le superviseur de la zone d'Ottawa prend ses ordres de Montréal, en ce qui a trait. . .

M. OUIMET: En ce qui a trait aux émissions produites à Ottawa pour le réseau.

M. PRUD'HOMME: Pour les affaires publiques.

M. OUIMET: Pour les affaires publiques. Dans tous les domaines, c'est la même chose, d'ailleurs. Si Ottawa produit, mettons, une émission dramatique française pour tout le réseau français, le contenu en sera discuté au préalable avec la direction de Montréal.

M. PRUD'HOMME: Et, en définitive, les personnes nommées le sont sur recommandation de M. Marc Thibault, à Montréal.

M. OUIMET: Non, je dirais que c'est plutôt l'inverse, que les personnes qui sont choisies pour participer à des émissions d'Ottawa. . .

M. PRUD'HOMME: Non, je m'excuse. Je parle. . .

M. OUIMET: Vous voulez dire les superviseurs?

M. PRUD'HOMME: Le superviseur d'Ottawa des affaires publiques.

M. OUIMET: Dans le cas présent. Son choix se fait en consultation très étroite avec le directeur de la zone d'Ottawa et le directeur des programmes de la zone d'Ottawa.

M. PRUD'HOMME: Vous ne croyez pas que la zone des affaires publiques d'Ottawa est importante suffisamment, qu'il y a matière suffisante pour que ce soit une zone indépendante de Montréal?

M. OUIMET: Non, parce que je crois que cela conduirait à une confusion assez considérable. Et d'ailleurs cela s'est déjà produit dans le passé. Si je me souviens bien, le même sujet—c'était il y a quatre ans je crois—le même sujet a été traité, un soir au réseau par Montréal, et le lendemain soir, localement, par Ottawa. Et l'un des invités a participé aux deux émissions. Alors je crois que là la coordination s'impose à l'échelon du réseau, si on ne veut pas qu'il y ait dédoublement des sujets, dédoublement des invités, et ainsi de suite.

M. PRUD'HOMME: Dans quelle mesure les affaires publiques de Montréal ont-elles droit de regard sur la diffusion et la propagation des activités politiques fédérales?

M. OUIMET: Eh bien le droit de regard existe comme dans n'importe quel autre domaine. Je répète que le contenu est sujet à l'approbation non pas nécessairement préalable, mais sûrement postérieure à la diffusion. Je ne pense pas que M. Thibault, pas plus que ses adjoints immédiats, soit consulté sur chaque émission et son contenu. Seulement il a la faculté d'exprimer sa satisfaction ou sa dissatisfaction à son collègue d'Ottawa, qui est le chef des affaires publiques de la zone.

M. PRUD'HOMME: A propos du refus de M. Jean Lesage de participer à «Sel de la semaine» et à «Rencontre», est-ce que, d'abord, vous étiez au courant que les émissions «Sel de la semaine» et «Rencontre» organisaient des émissions politiques pour les chefs politiques? Et est-ce que vous êtes au courant du refus de M. Lesage, et, en fait, quand avez-vous été mis au courant, si vous l'avez été du refus de M. Lesage de participer à ces émissions? Et pourquoi?

M. OUIMET: J'étais au courant de l'organisation de «Rencontre».

M. PRITTIE: Monsieur le président, je ne sais pas, nous avons entendu les questions sur le refus de M. Lesage de se présenter....

(*Traduction*)

Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous avons déjà entendu cette question au sujet du refus de M. Lesage de paraître à l'émission «Le sel de la semaine», et je ne vois pas ce qu'elle a à voir avec le sujet qui nous occupe?

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Si M. Prittie veut me laisser terminer, il va voir que c'est sûrement très connexe. Si M. Lesage a refusé d'y aller, c'est sûrement qu'il avait des raisons majeures—dans son opinion, je ne dis pas que c'est mon opinion. S'il a refusé, cela doit tourner autour du problème qu'on essaie toujours de trouver à la section française des affaires publiques. Je m'adresse à M. Ouimet.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Prud'homme; j'ai aussi un doute sur l'à-propos de votre question. Si ces questions ont quelque rapport avec la direction des Affaires publiques au sein de la CBC, et que vous avez l'intention de nous démontrer ce rapport, je vous permets de continuer.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Il n'y a aucun doute dans mon esprit. J'aimerais en savoir la raison. De toute façon, ici, il y a deux jours ou trois jours on nous a dit qu'à cause des précédents établis par la Société Radio-Canada, tous les partis politiques dans le Québec seraient traités sur un même pied. J'ai surveillé l'émission «Le Sel de la semaine» et je me suis rendu compte qu'on a donné une égale importance au PSQ qui n'a que trois candidats et qui n'est pas un parti politique, et qu'on a reconnu, pour les fins de cette émission, comme un parti politique. Je ne pouvais pas poser la question avant l'émission.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Le programme «Seven Days» a agi de la même façon.

M. PRUD'HOMME: Je ne parle pas ici du programme «Seven Days».

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous demande de vous adresser au président.

M. PRUD'HOMME: Parfaitement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Continuez, mais je vous préviens que je ne vois pas l'à-propos de quelques-unes de ces questions. J'espère que vous allez nous démontrer bientôt que ces questions sont en rapport avec notre sujet.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Je continue de croire que...

M. OUIMET: J'étais au courant de la planification de l'émission «Rencontre», de l'organisation de l'émission «Rencontre», et de la décision d'inviter quatre des chefs de partis avec certains interlocuteurs. Les quatre chefs étaient ceux-là mêmes qui se sont partagés les périodes gratuites. Pour ce qui est du « Sel de la semaine», je n'en savais rien jusqu'à vendredi de la semaine dernière. Je l'ai appris par l'extérieur. Seulement, il faut comprendre, monsieur Prud'homme, que depuis dix jours, depuis douze jours, les communications n'ont peut-être pas été aussi bonnes qu'elles ne l'étaient...

M. PRUD'HOMME: Monsieur Ouimet, je m'excuse de vous interrompre ici. C'est justement où, moi, je vais peut-être finir par en arriver dans mes questions. Je me demande en effet si tout le trouble qui existe à l'heure actuelle ça pourrait—j'ai le droit de le penser—avoir été inventé expressément pour arriver à cette époque-ci. J'ai le droit de penser cela, moi. A ce moment-là, je sais bien que les communications entre vous ou le siège social d'une part, et les autres, d'autre part, ne pourraient que se durcir au point qu'il n'y ait aucune communication. Je me demande, étant donné les circonstances actuelles, si tout n'a pas été calculé. J'ai droit de croire que cela a été calculé, j'ose croire que ce ne l'est pas, j'espère que ce ne l'est pas, mais j'ai le droit de le penser.

M. OUIMET: Il lui est impossible d'exprimer une opinion à ce sujet.

M. PRUD'HOMME: Quand vous dites, monsieur Ouimet, que vous l'avez appris de l'extérieur, pourrais-je vous demander directement qui vous l'a appris?

M. OUIMET: J'ai reçu un appel téléphonique du bureau du premier ministre du Québec.

M. PRUD'HOMME: A la suite d'un téléphone du bureau du premier ministre.

Le vice-PRÉSIDENT: Je regrette, monsieur Prud'homme, mais à chaque fois que vous en arrivez au but, la période de temps qui nous est allouée est révolue; je vous interromps pour vous dire que vous avez le temps de poser une dernière question.

M. PRUD'HOMME: Encore?—Une question?

Le bureau du premier ministre a-t-il donné des raisons du refus du premier ministre de participer à l'émission «Sel de la semaine» et à «Rencontres»?

M. OUIMET: Nettement. On m'a dit que le premier ministre du Québec ne considérait pas qu'il était juste et équitable de le mettre lui, et le chef de l'opposition officielle du Québec, sur le même pied que les deux autres chefs de partis. A ce moment, je croyais qu'il n'y en avait que deux. J'ai découvert mardi soir qu'il y en avait un troisième, celui du PSQ, à la présence duquel je ne m'attendais pas du tout.

M. PRUD'HOMME: Je m'excuse, mais M. Prittie continue de croire qu'il y a cinq partis.

(*Traduction*)

Je regrette, monsieur le président, mais c'est très important pour nous...

Le VICE-PRÉSIDENT: Je regrette, monsieur Prud'homme...

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, ceci est d'une très grande importance pour nous. M. Prittie insiste à nouveau sur le fait que...

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est sans doute d'une grande importance, mais il est aussi très important que le Comité observe les règlements qu'il a lui-même établis pour sa propre discipline, et l'un de ces règlements n'alloue que 20 minutes à chaque membre.

M. PRITTIE: J'ai vu le programme.

M. PRUD'HOMME: Étant donné qu'il n'y avait que trois candidats, il est facile de se rendre compte qu'il y a un problème...

Le VICE-PRÉSIDENT: A l'ordre.

M. PRITTIE: M. Ouimet dit qu'il y en avait 4.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Prittie, s'il vous plaît.

M. STAFFORD: Au cours de son témoignage hier, M. Thibault a déclaré n'avoir rencontré le président qu'une seule fois au cours des cinq dernières années, puis il a plus tard déclaré avoir eu plusieurs discussions sérieuses avec le président à propos de séparatisme. D'après vous, laquelle de ces déclarations est correcte—une rencontre, ou plusieurs rencontres au cours des cinq dernières années?

M. OUIMET: C'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre; tout dépend évidemment du sens que vous donnez au mot rencontre.

M. STAFFORD: Lorsqu'une personne en rencontre une autre, il n'est pas nécessaire que ce soit pour une période de temps déterminé.

M. OUIMET: Je ne sais pas si M. Thibault voulait dire qu'il n'avait rencontré le président qu'une seule fois depuis 1959, car à ma connaissance, il l'a rencontré en ma présence, plus d'une fois depuis 1959, et pas seulement en ma présence, mais en présence d'autres collègues immédiats.

M. STAFFORD: M. Thibault a aussi mentionné une autre intervention au sujet d'un programme réalisé à Québec pendant la quinzaine pour promouvoir les programmes de télévision. Ce programme s'appelle «Cartes sur Tables» Pouvez-vous nous expliquer le sujet de cette intervention?

M. OUIMET: Le programme «Cartes sur Table» a été fait au début de février pendant la quinzaine de télévision et s'est révélé de deuxième ordre. Nous avons été d'opinion que le jury, sans qu'il ait été de la faute du producteur, était devenu déséquilibré.

Quand j'ai vu le programme j'ai été plutôt surpris de constater que la discussion devait être tenue de la manière qu'elle a été tenue. J'aurais dû, tout probablement, communiquer avec M. Thibault et lui demander de faire enquête à Québec sur ce qui était arrivé. Au lieu de cela, je me suis servi d'un court-circuit et j'ai appelé celui qui est en charge de Radio-Canada à Québec. Ce n'était pas pour exprimer ma forte déception, mais pour essayer de savoir le pourquoi de ce qui était arrivé. C'est ce en quoi consiste mon intervention.

Ce n'était pas en aucune façon une intervention *ante facto*. Il y avait deux ou trois jours que le programme avait été télévisé. J'ai demandé pourquoi quand nous discutions la radio et la télévision en général durant la quinzaine de télévision, seulement des attaques contre nous-mêmes auraient dû être au programme et virtuellement par les quatres juristes.

M. STAFFORD: Considériez-vous cette intervention de votre part comme un exemple de l'administration essayant d'entraver le pourvoir créatif du producteur?

M. OUIMET: Non; c'était purement pour connaître la raison de cette histoire et l'explication que j'ai reçue m'a satisfait. Mais je ne voulais certainement pas le blâmer en aucune manière.

M. STAFFORD: Comment se fait-il que l'administration s'est opposée à la production du film sur le traitement de l'arthrite?

M. OUIMET: C'est une question qui, je le crains, peut amener une longue histoire.

M. STAFFORD: Pourriez-vous m'en dire quelque chose?

M. OUIMET: Pour être le plus bref possible, c'est la manière que cette chose a été faite. Inopinément, j'entends dire qu'un reportage de 28 minutes a été fait pendant deux semaines sur un soi-disant traitement pour l'arthrite. Vendredi, le 28 mars, ce reportage a été fait devant les représentants du Collège des Médecins et des Chirurgiens et les dirigeants du Collège ont reçu la demande de déléguer quelqu'un pour approuver ou désapprouver quelques-unes des prétentions faites dans le reportage—soit dit en passant, faites par un membre du Collège des Médecins et des Chirurgiens.

Le Collège des Médecins et des Chirurgiens qui était au courant du traitement et qui avait quelques graves réserves à ce sujet, s'est mis en communication avec le président et nous a demandé de ne pas supprimer la production au sens propre du mot, mais plutôt d'attendre jusqu'à ce qu'ils aient la chance de nous expliquer les dangers de cette émission.

Le président m'appela et j'ai demandé au Collège des Médecins et des Chirurgiens d'écrire une lettre officielle. Ils l'ont fait, ainsi que la *Canadian Society for Arthritis, Rheumatism and Multiple Sclerosis*. L'émission n'a jamais été supprimée, elle est encore au rancart.

Nous avons insisté pour que les chefs du département des services publics, le directeur des nouvelles et des services publics et moi-même écoutions les représentations de ces messieurs, ce que nous avons fait pendant cinq heures. Après les avoir écoutés, nous avons décidé de mettre le programme temporairement au rancart en attendant que les dirigeants du Collège fassent une enquête sur la validité du traitement.

J'ai vu l'entrevue qui a été projetée. Elle a duré 14 minutes et j'étais très inquiet à l'idée que cela pourrait amener une foule de patients à cette clinique.

Il y avait des objections à l'emploi de la cortisone et j'ai pensé que les patients qui, dans le moment, étaient sous le traitement de la cortisone seraient dans l'inquiétude. Il est reconnu que la cortisone, et ceci nous a été expliqué par les médecins rencontrés là, peut produire des réactions dangereuses. Nous savons tous que la pénicilline pour certaines personnes peut provoquer de dangereuses réactions.

Nous avons décidé qu'il était du devoir moral et public de Radio-Canada de mettre ce programme temporairement au rancart jusqu'à ce que le Collège des Médecins et des Chirurgiens ait la chance de l'étudier et de décider si vraiment ce traitement avec du venim d'abeilles, qui date du temps des Pharaons, était quelque chose de valide dans le traitement de l'arthrite, la sclérose multiple et des rhumatismes ou si plutôt c'était juste quelque chose comme un verre d'eau et une aspirine.

M. BRAND: Les aspirines sont effectives pour l'arthrite.

M. OUIMET: Oui; j'ai fait un cours en médecine cet après-midi.

M. STAFFORD: En d'autres termes, vous n'avez pas voulu créer une fausse impression dans l'esprit des personnes qui l'employaient ou de créer un doute dans l'esprit des personnes qui étaient...

M. OUIMET: On a pensé qu'il serait mieux de ne pas discuter sur des sujets médicaux. Il nous faut être très prudent.

M. STAFFORD: M. Thibault s'est plaint d'une intervention pendant une émission à la radio appelé *Present* concernant une déclaration à propos du montant d'argent qui est dépensé par les États-Unis dans la guerre au Viet Nam.

M. OUIMET: Oui, c'était une très courte annonce et il m'a été donné de l'entendre un soir en revenant du bureau dans ma voiture. J'ai presque sursauté. C'était un mercredi soir mais la date m'échappe. Tout à coup, pendant un arrêt dans le programme, on pouvait entendre «aujourd'hui le Gouvernement des États-Unis a dépensé $34,470,000 pour poursuivre sa guerre au Viet Nam»—vlan!—point, et encore un autre arrêt. En arrivant à Montréal le lendemain matin, j'en ai demandé la raison à M. Thibault. Il me dit qu'il me rappellerait.

Ce soir-là j'avais enregistré une courte entrevue sur le projet de consolidation dans Montréal pour un programme général et à 5 heures et demie comme je tournais le bouton de la radio pour entendre comment ça se déroulait, la même intervention s'est répétée. Alors, le lendemain matin, j'ai demandé une explication et on m'a dit que le directeur et le producteur avaient donné leur approbation. Apparemment, c'était un moyen d'attirer l'attention des Canadiens sur l'immense déboursement financier du Gouvernement des États-Unis au Viet Nam. Apprenant que la même chose devait se répéter ce soir-là qui était un vendredi, je leur ait dit, «Je m'excuse mais cette émission ne se répétera plus.» On m'a demandé si j'en prenais la responsabilité et j'ai répondu affirmativement, car j'étais convaincu que la Société Radio-Canada n'avait aucunement le droit d'approuver une telle chose.

M. STAFFORD: M. Thibault nous a fait entendre, quand il a témoigné, que les ordres déraisonnables reçus de la part du haut personnel administratif étaient

tellement nombreux qu'ils créaient la crainte et le mécontentement et qu'ils comprimaient et interdisaient le pouvoir créatif des producteurs. Je lui ai demandé combien de fois cela se produisait. Trop souvent, a-t-il dit, et il indiqua qu'il y en avait des centaines. Je lui ai demandé d'en nommer huit ou dix. J'aimerais cet après-midi en passer trois ou quatre en revue avec vous. De fait, il a nommé sept examples où l'intervention du haut personnel administratif, selon lui, était injustifiée. La première était le refus d'allouer les frais de dépenses pour faire venir M. Mitterand à Montréal. Croyez-vous que c'était une demande déraisonnable et injuste de la part de l'administration?

M. M. OUIMET: Monsieur Stafford, ce matin j'ai donné les détails et les raisons pourquoi j'ai refusé cette émission particulière et aussi les circonstances qui en furent la cause.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cette partie est inscrite au mémoire.

M. STAFFORD: Le second exemple était que l'administration s'est plainte qu'une élection fédérale n'était pas équilibrée et qu'un mémorandum a paru menaçant d'une pénalité sérieuse. Pensez-vous que le mémorandum qui a été distribué menaçait d'une pénalité sérieuse? Si c'est le cas, pensez-vous que vous aviez le droit de préparer ce mémorandum?

M. M. OUIMET: J'admets que ce mémorandum était sévère; les conditions incluses étaient précises. Toutefois, je crois que le directeur des nouvelles et des services publics avait parfaitement le droit de faire paraître ce mémorandum. Peut-être aurait-il dû être envoyé directement à M. Thibault, l'Administrateur des services publics, au lieu de l'envoyer au producteur en charge. M. Grand-Landau est en office seulement depuis six semaines. C'est une des fois, je pense, où nous aurions peut-être été coupables de négligence en ne suivant pas la ligne de l'autorité.

M. STAFFORD: Une autre objection était qu'un autre mémorandum écrit dans des termes précis a été distribué après le programme de la convention libérale au Québec, disant que des mesures sérieuses seraient prises si la même erreur se répétait. Pensez-vous que vous pouvez user de votre autorité envers quelqu'un pour faire préparer un tel mémorandum?

M. M. OUIMET: Je demanderais à M. Grand-Landau de répondre à la question sur ce thème particulier parce qu'il était impliqué directement. M. Grand-Landau est à ma droite. Seriez-vous satisfait s'il vous donnait une explication?

M. STAFFORD: Très bien.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ce matin j'ai pu prévenir une telle chose de se produire. Toutefois, si le Comité veut répondre—

M. M. OUIMET: Je peux répondre à la question.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si vous connaissez la réponse, donnez-nous-la, je vous prie.

M. M. OUIMET: Je sais la réponse. On n'a pas fait paraître de mémorandum, mais j'ai communiqué avec M. Grand-Landau lui demandant s'il avait entendu cette émission spéciale, c'est-à-dire l'émission à laquelle M. Prud'homme faisait allusion plus tôt. M. Grand-Landau me téléphona de nouveau parce que nous avons une ligne directe entre son bureau et le mien à Ottawa. Sa remarque était qu'il trouvait cela inconcevable. Je me suis dit «Eh bien, c'est probablement une réaction administrative», mais j'ai dit: «on devrait dire quelque chose à ce type

pour que cela ne se répète plus». Alors M. Grand-Landau en parla avec le directeur général adjoint des Services publics qui s'occupe tout particulièrement de ce programme et qui est en même temps l'adjoint immédiat de M. Thibault. Il a fait entendre qu'on devrait parler à ce jeune homme et lui faire comprendre que ce genre de chose ne sera plus toléré. Mais il n'y a pas eu de mémorandum.

(*Texte*)

M. PRUD'HOMME: Une question connexe. Est-ce qu'il n'y a aucune possibilité que l'intention ait été de faire un programme satirique? A ce moment-là on pourrait peut-être comprendre. Non? C'est juste au cas; parce qu'on a soulevé la question ce matin.

M. M. OUIMET: Quand vous l'écouterez, vous jugerez si c'est de la satire qu'on s'efforçait de faire ou de la...

M. PRUD'HOMME: Ah, je l'ai écouté.

(*Traduction*)

M. STAFFORD: Après l'offre de services offerts par le premier ministre dans la dispute au Cachemire auquelle vous êtes tous au courant, le programme de télévision avait pour en-tête: *Where Kosygin had success, Pearson fell.* Apparemment il y a eu des objections à ce sujet. Croyez-vous que cela était une observation déplacée pour l'apparente politique inhérente des producteurs?

M. M. OUIMET: Je crois que c'est à propos du télégramme de Bona Arsenault. Je puis vous dire que le télégramme de Bona Arsenault est arrivé à Ottawa pendant mon absence; en fait, je l'ai lu dans les journaux. Ceci m'a semblé être un commentaire de mauvais goût mais il n'y a pas eu de menaces, il n'a pas été suggéré que les séries seraient supprimées. Ce qui est arrivé est qu'après la réunion du mercredi matin M. Payette et M. Grand-Landau m'ont visité dans mon bureau et c'était une semaine après l'incident. J'ai demandé en quelque sorte s'il était convenable d'avoir la formule dont nous nous servons, c'est-à-dire d'employer le même homme cinq soirs de suite pour commenter sur les affaires internationales, nationales, locales ou régionales. M. Payette m'incita à la patience. «Au moins laissez poursuivre les séries jusqu'à la fin de la saison,» me dit-il, «alors nous pourrons examiner la situation». J'ai accepté. Je crois le fait confirmé que cette formule est plus ou moins acceptable parce qu'avec la venue des élections provinciales du Québec nous ne pourrions pas la continuer. Il nous a fallu alors retourner à une alternance régulière de commentateurs. Comme je l'ai dit, donner le micro au même commentateur cinq soirs de suite, spécialement durant une campagne électorale ou la même chose aurait pu arriver durant l'affaire Munsigner ou encore l'affaire *Seven Days*, ne contribue pas à organiser les choses sur une base régulière.

M. STAFFORD: Avez-vous déjà donné la permission pour un programme que vous avez regretté plus tard? J'aimerais une courte réponse à cette question.

M. M. OUIMET: Oh, c'est inévitable. Je suis loin d'être infaillible.

M. STAFFORD: Êtes-vous d'opinion que la Société Radio-Canada a un code plus rigide que la CTV par exemple, ou *vice versa*?

M. M. OUIMET: Je ne connais pas le code de la CTV. Tout de même j'ai beaucoup lu sur le code qui gouverne la radiodiffusion des services publics de n'importe laquelle des compagnies commerciales et je suis à peu près sûr que le code de Radio-Canada est plus extensif que le sera jamais celui de la *CTV* et même d'un certain nombre de réseaux américains.

M. STAFFORD: En d'autres termes, vous croyez que Radio-Canada a un code plus rigide que les Américains ou un code plus flexible.

M. M. OUIMET: Nous avons un code beaucoup plus large.

M. STAFFORD: Radio-Canada a un code plus flexible?

M. M. OUIMET: Nous avons un réseau plus étendu.

M. STAFFORD: Avez-vous vu le programme de télévision sur le réseau américain *Death of a Salesman*?

M. M. OUIMET: Le drame voulez-vous dire?

M. STAFFORD: Oui, je crois que c'était le 8 octobre.

M. M. OUIMET: Non, je ne l'ai pas vu.

M. STAFFORD: Avez-vous vu la revue dans le magazine *Time* écrite le 20 mai, 1966?

M. M. OUIMET: Non je ne l'ai pas vue. Il y a déjà quelques années que j'ai abandonné la lecture du *Time*.

M. STAFFORD: J'ai une citation ici qui se lit comme il suit:

> Malgré des imperfections, le programme mérite l'enthousiasme sans réserve qu'il a recueilli des critiques à travers tout le pays. Le vendeur a surgi rien moins qu'un olympien.

Un peu plus loin elle continue:

> Et le code de la télévision a masqué plusieurs des lignes les plus piquantes de la pièce (même *By God, I was rich*, est devenue *By George I was rich*).

Pensez-vous qu'avec la stricte surveillance que vous et les autres membres de la haute administration apportez à Radio-Canada, vous auriez permis l'emploi de la phrase *By God I was rich*, ou que vous l'auriez changée par *By George I was rich*?

M. M. OUIMET: Si c'était venu à moi personnellement et étant un Canadien français, je puis vous dire que je n'aurais pas été scandalisé du tout par les mots *By God*, parce qu'en français nous disons «Mon Dieu» si facilement, alors peut-être que la déduction n'aurait pas été la même.

M. STAFFORD: Jusqu'à quel point pensez-vous que le haut personnel administratif peut aller diriger les fonctions des producteurs?

M. M. OUIMET: Je crois qu'à un certain point, quand il est impossible d'atteindre quelqu'un, le haut personnel administratif se doit de descendre jusqu'en bas, autrement il faut passer par tous les échelons et c'est ce que nous faisons. Toutefois, je vais vous parler d'un incident récent où il y avait urgence et je suis allé directement au producteur parce que je ne pouvais pas rejoindre les directeurs. C'était à propos de l'implication de certains noms avec l'affaire Munsinger. Je n'ai pas eu le temps de passer par tous les échelons de l'autorité, alors j'ai communiqué avec l'une des personnes de la revue et j'ai dit: «Devez-vous parler de l'affaire Munsinger ce soir?» et il répondit «oui». J'ai répliqué, «vous voulez plaisanter?» Il dit «oui». Je répondis, «Écoutez, les noms viennent juste de sortir; le conseil m'a avisé qu'il ne devait pas y avoir de plaisanteries à ce sujet parce que nous pouvons être poursuivis en justice.»

M. STAFFORD: C'est évident alors que vous permettez à vos producteurs plus de liberté qu'en ont les producteurs américains. Avec ce fait à l'esprit, comment pouvez-vous expliquer les mécontentements au sujet des ordres que vous donnez? Ne pensez-vous pas qu'ils ont une liberté d'action trop grande et quand vous jugez nécessaire d'intervenir de temps à autre, ils prennent très mal la chose et se sentent blessés dans leur amour-propre? Croyez-vous que les ordres venant du haut personnel administratif sont impérieux à tel point qu'ils rendent le travail du personnel de production intolérable?

M. M. OUIMET: Les producteurs sont des gens créateurs; leurs émissions sont comme leurs propres enfants—un père s'irrite des critiques sur son enfant. Je peux très bien comprendre la situation. Ils sont des êtres humains très sensibles. Remarquez bien, nous essayons de faire nos observations le plus délicatement possible mais quelquefois dans le brouhaha on oublie la susceptibilité des gens. Nous-mêmes nous sommes critiqués assez sévèrement. Évidemment, nous avons développé une armure assez résistante.

M. STAFFORD: Est-ce que cela ne ressemblerait pas à un gérant ou propriétaire d'un service de camionnage qui s'approcherait d'un de ses chauffeurs pour lui dire, «Je ne veux plus que vous conduisiez à 80 milles à l'heure; je veux que vous réduisiez la vitesse à 60?»

M. M. OUIMET: Jusqu'à un certain point, oui. Ce n'est actuellement pas une analogie difficile à suivre.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Goyer est l'interrogateur suivant. Tout de même avant de le faire venir, j'aurais deux points sur lesquels je dois porter mon attention. Le but du Comité est d'essayer de compléter le témoignage de M. Ouimet aujourd'hui ou demain dans la matinée et ensuite de se rencontrer à 3 heures et demie et à 8 heures mardi dans la chambre 371 de l'édifice de l'ouest. M Harrison qui est au Japon a pu être rejoint et sera ici à 3 heures et demie mardi.

M. PETERS: Qui est M. Harrison?

Le VICE-PRÉSIDENT: Pour l'information du Comité, M. Harrison était le président du groupe d'étude du président. Le comité de direction a décidé de la faire témoigner. Il est possible que ni M. Pelletier ni moi-même ne soyons ici mardi. Je m'attends que nous soyons ici, mais il se peut qu'il ne nous soit pas possible de venir. Je voudrais me garder contre cette éventualité. Il faudrait aussi que je parte tout à l'heure afin de présenter cette affaire à la Chambre des communes à 6 heures. J'ai vérifié avec le conseiller parlementaire, M. Ollivier, à ce sujet.

M. PETERS: C'est bien. Ne vous en faites pas pour cela. J'ai vérifié avec le conseiller parlementaire et il m'a avisé qu'il était possible pour un comité de nommer un président suppléant en l'absence du président ou du vice-président. Alors, dans l'éventualité où le président et moi-mmêe soyons absents à 5 heures et demie aujourd'hui ou mardi prochain et pour éviter des embarras, je demanderais une motion pour nommer quelqu'un qui agirait comme président intérimaire pendant l'absence du président ou du vice-président.

• (5.15 p.m.)

M. TRUDEAU: Je propose que monsieur Stanbury soit nommé président suppléant en l'absence du président ou du vice-président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci.

M. PRUD'HOMME: J'appuie la motion.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il des objections à la motion?

La motion est adoptée.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous lèverons la séance à 6 heures et j'espère que nous pourrons finir avec M. Marcel Ouimet aujourd'hui. Si nous ne finissons pas à 6 heures, j'espère que le Comité décidera de continuer la séance ce soir ou demain dans la matinée pour une courte période afin d'en finir avec son témoignage. La liste n'est pas très longue, alors espérons que nous pourrons finir à 6 heures.

M. TRUDEAU: A tout événement, monsieur le président, est-ce qu'il y aura une séance demain matin?

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela ne sera pas nécessaire à moins que nous ne puissions pas finir avec M. Ouimet aujourd'hui. Nous verrons à 6 heures où nous en sommes.

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, il est entendu que M. Alphonse Ouimet reviendra?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. Après une consultation avec les membres, l'idée générale est que M. Harrison soit entendu mardi et M. Alphonse Ouimet jeudi, ce qui, à ce moment-là, complétera la liste de témoins tel qu'en avait décidé le Comité.

M. COWAN: Monsieur le président, vous avez dit que M. Alphonse Ouimet et M. Harrison compléteraient la liste de témoins ainsi qu'en avait décidé le Comité. J'en conclus que vous voulez dire l'interrogatoire de l'administration et des employés sur cette affaire ridicule qui passe devant nous. Il n'a pas encore été question des prévisions budgétaires et j'estime que M. Ouimet reviendra pour cela.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai voulu dire, monsieur Cowan, que le Comité aura fini d'entendre les témoins choisis par le comité de direction sur cette affaire. Si, par la suite, le comité de direction décide d'entendre d'autres témoins sur d'autres sujets, c'est son droit.

M. STAFFORD: Quand devrons-nous continuer, avez-vous dit?

Le VICE-PRÉSIDENT: S'il n'y a pas de séance demain, ce sera jeudi à 3 heures et demie.

(Texte)

M. GOYER: Monsieur Ouimet, je dois d'abord vous dire que je préfère la deuxième partie de votre avant-dernière réponse, à la première; vous glissez alors un peu vers le paternalisme, au contraire vers la fin de votre réponse, vous appuyez plutôt vos interventions sur votre responsabilité de participant à la haute direction de Radio-Canada. Mais à la lecture de votre mémoire, et aussi à l'audition du témoignage de M. Thibault, lors de la deuxième journée particulièrement, on pourrait tomber d'accord pour dire que la direction a un droit indéniable à la critique devant le produit fini, à la condition que cette critique se fasse, d'une façon générale, par les canaux normaux, c'est-à-dire à l'intérieur du système tel que l'a établi Radio-Canada, et en respectant les structures telles que Radio-Canada les a établies?

M. OUIMET: Je suis absolument d'accord, Monsieur Goyer.

M. GOYER: Maintenant, si je comprend bien la section des affaires publiques et nouvelles diffère un peu, quant aux structures et au fonctionnement à l'intérieur des structures des autres sections?

M. OUIMET: Nous avons mis en place une nouvelle structure. Nous l'avons élaborée en novembre 1964, mais sa mise en place définitive date du début de septembre 1965, soit au moment où—comme je l'expliquais ce matin, M. Grand-Landeau a pu se libérer définitivement de ses fonctions à Washington pour assumer la direction de l'information. Il s'est agi, non pas d'une fusion, mais d'un rapprochement, aussi complet que possible, des secteurs des nouvelles et des affaires publiques sous un même chef.

M. GOYER: Maintenant, quant à moi, la question des structures et du fonctionnement à l'intérieur des structures m'apparaît primordiale. Qu'il y ait des accrochages, je pense bien que ça existe partout, dans n'importe quelle organisation. Mais, est-ce qu'il y a une raison spéciale pour laquelle la section des affaires publiques et des nouvelles comme les autres sections, ne relève pas du directeur de Radio-Canada à Montréal?

M. OUIMET: Le directeur de Radio-Canada à Montréal, n'est plus le directeur du réseau. Il est directeur général adjoint de la division, mon adjoint immédiat. Seulement nous nous partageons les secteurs et les responsabilités. J'ai autorité entière, si vous le voulez, sur tous les secteurs, mais je lui délègue une autorité considérable en toutes matières, sauf dans le secteur de l'information, où nous avons cru bon, à cause de l'expérience passée, de raccourcir la ligne entre la direction générale et le secteur des nouvelles et des affaires publiques. J'ai expliqué ce matin—je crois que vous n'y étiez pas—auparavant, nous avions au moins six paliers à franchir avant d'en arriver au niveau de M. Thibault, ou au niveau du chef du service des nouvelles. C'est-à-dire la direction de la division, la direction régionale des programmes régionaux, la direction des programmes TV, ou radio, selon le cas. Et tout cela à partir de moi. Tandis qu'à l'heure actuelle, vous n'avez en définitive, entre M. Thibault et la Direction générale que le directeur de l'information. Le but principal c'était tout simplement d'apporter, au secteur de l'information, l'attention qu'il mérite. Je ne vous cache pas qu'au réseau français pendant des années et par suite des circonstances, le secteur information n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite. C'est que nous nous sommes trouvés, en 1952, lors de l'avènement de la télévision, face à la nécessité de faire nous-mêmes nos émissions de divertissement. Nous ne pouvions pas faire comme nos collègues de langue anglaise, pousser le bouton et obtenir des émissions des États-Unis, ou encore les recevoir sur film. La télévision française n'existait à peu près pas, la télévision belge et la télévision suisse non plus. Même à l'heure actuelle, l'apport de nos amis des télévisions francophones est encore assez mince. C'est ainsi qu'il nous a fallu concentrer nos efforts sur les divertissements et que le secteur de l'information en a souffert. J'étais tellement conscient de cet état de choses quand j'ai assumé la Direction générale en 1959 que j'ai essayé par tous les moyens possibles d'en arriver à développer le secteur des affaires publiques et à développer également le secteur des nouvelles, aussi depuis un an, depuis la restructuration, suis-je persuadé que, quelles que soient les déficiences actuelles, nous avons tout de même amélioré la situation.

M. GOYER: Maintenant, sans aller jusqu'à préconiser le transfert du siège social d'Ottawa à Montréal,—parce qu'à ce moment-là on pourra objecter, et jusqu'à un certain point c'est vrai, pourquoi pas aller à Toronto?—est-ce que vous croyez efficace que la personne qui, en somme, est la plus responsable de tout, particulièrement aux secteurs des affaires publiques et des nouvelles, que cette personne-là soit, d'une façon générale, à Ottawa, au lieu d'être dans la boîte, sur place, à Montréal, pour pouvoir communiquer plus facilement? Simplement sur un plan d'efficacité.

M. OUIMET: Je vous avoue que je me suis souvent arrêté à cette question. Je me la pose encore. Je dois vous expliquer tout de même que je fais des

voyages réguliers à Montréal, que je suis parti de chez moi en moyenne environ 150 jours par année. Si j'étais à Montréal et que le siège social resterait à Ottawa, je calcule qu'il me faudrait passer au moins deux jours à Ottawa. Ce qui m'en laisserait trois, à Montréal, pourvu que je m'en tienne à une semaine de cinq jours, ce qui malheureusement n'est pas mon sort. D'autre part, je me suis souvent demandé si, immergé tout à fait dans le bain, à Montréal, sur place, je pourrais véritablement juger le service avec, disons, la même impartialité que je m'efforce d'exercer et que me confère le recul des quelque cent vingt milles qui séparent Ottawa de Montréal. Ah, ça simpliferait ma vie considérablement, remarquez bien, si le siège social était à Montréal et que la direction générale s'y trouvait aussi. Mais c'est là le prix des deux cultures, et de la géographie de notre pays.

M. GOYER: Maintenant, dû au fait, justement, que vous voyez des difficultés à ce que la direction générale soit à Montréal, sur place, est-ce que vous ne croyez pas préférable, à ce moment-là, que la critique que vous avez nécessairement à porter sur le produit fini, parce que vous en êtes le dernier responsable, en somme, s'exerce d'une façon plus globale qu'occasionnelle.

M. OUIMET: La critique, je vous l'avoue, s'exerce en général, d'une façon plutôt globale. Les incidents que l'on a cités, sont des exceptions. Quand je participe, par exemple, à la préparation des horaires, qu'il s'agisse de radio ou de télévision, je siège avec un groupe de dix ou douze collègues, et pendant trois jours nous faisons, sur un pied d'égalité, et cela je vous l'assure, un examen de conscience très poussé.

M. GOYER: Maintenant, je finis avec le même hors-d'œuvre que j'avais mentionné à M. Thibault, concernant l'unité nationale. Je comprends qu'il n'appartient pas à Radio-Canada de vendre l'unité nationale comme une compagnie va vendre son savon, puis il n'existe pas dans le texte de loi, comme on l'a souligné, de but idéologique fixé à Radio-Canada. Et il semble qu'il n'y ait pas de directives écrites à l'intérieur des cadres de Radio-Canada, portant qu'on doive créer, disons, un climat d'unité nationale, et qu'on doive contribuer à créer ce climat-là à l'intérieur du Canada. Il n'existe pas, je pense, de directives écrites.

M. OUIMET: Je ne crois pas qu'il existe de directives écrites, mais l'unité nationale a fait l'objet de nombreuses communications internes. Des conférences internes ont eu lieu également sur le sujet au moins à deux reprises depuis deux ou trois ans, des conférences qui groupaient nos collègues depuis Victoria ou Vancouver jusqu'à Terre-Neuve. Je suis d'accord avec vous; il ne s'agit pas de créer artificiellement l'unité nationale. Ce que j'ai toujours préconisé, et ce que je préconiserai toujours, c'est ce qui pouvait exister, quand j'étais directeur du réseau français à Montréal et que le réseau radio était beaucoup moins complexe. Je parle des contacts personnels entre chefs de service, entre chefs de division, entre directeurs d'information, entre directeurs de télévision, et des contacts réguliers. Et ça, c'est possible pour en arriver à l'unité. Il faut que les gens apprennent à se connaître et à devenir amis, en dehors des seules heures du bureau. Il faut qu'il y ait un dialogue. C'est ce qui a manqué avec le developpement en un temps record de cette immense machine dont nous avons aujourd'hui la responsabilité. Tout le monde a été pris, accaparé par son boulot; les voyages Toronto-Montréal ou Montréal-Toronto ont cessé de se faire avec la même régularité qu'au temps de la radio alors que M. Walker, qui était dans le temps gérant du «Dominion network» venait à Montréal, au moins une fois par mois. Il en allait de même de M. Jennings qui était mon alter ego à Toronto, et de M. Bushnell; nous ne passions pas trois semaines sans nous voir. C'est la façon que nous avions de créer ce qui manque, un climat de compréhension.

M. GOYER: Maintenant, je comprends que ce n'est pas avantageux que les directives à l'intérieur de Radio-Canada soient toujours écrites, c'est souvent plus, et beaucoup mieux, une question de climat qui se crée à l'intérieur de Radio-Canada. Mais touchant plus spécifiquement l'unité nationale,—étant donné que cela peut prêter à interprétation, je pense qu'il n'y pas de choix, tant que ce pays sera un pays,—nous devons tous travailler à l'unité nationale et nous servir de tout les moyens dont nous disposons pour le faire. Est-ce que vous croyez qu'il serait préférable que Radio-Canada, la Société elle-même, sur ce sujet spécifique qui m'apparaît très important et qui est sur un plan idéologique, que la Société donne elle-même des directives écrites? Ou aimeriez-vous mieux que la Parlement passe une loi donnant ce but spécifique à Radio-Canada?

M. OUIMET: Monsieur Goyer, je ne crois pas que nous puissions légiférer dans ce domaine. Je répète qu'il est nécessaire, tout simplement, de créer un climat, et que les hommes de bonne volonté se rencontrent. Pour y arriver, il faut pousser dans le dos des intéressés. Et je puis vous assurer que n'eut été la haute direction, qui est consciente du problème, les rencontres n'auraient pas lieu. Combien de fois mon collègue, M. Walker et moi-même, avons-nous demandé à nos gens de se rencontrer, de se voir, et de discuter, par exemple, les co-productions? C'est la manière d'en arriver à la création du climat d'entente et de respect mutuel. Encore faut-il qu'il y ait égalité de moyens, qu'il y ait, dans une bonne mesure, et ce n'est pas facile, égalité de talents entre les individus. Si vous formez des équipes mixtes, si le Canadien de langue anglaise est beaucoup plus fort que le Canadien de langue française ou vice-versa, la collaboration et le dialogue, à ce moment-là, restent stériles. Il faut choisir les hommes, les trier sur le volet pour en arriver aux résultats que nous souhaitons.

M. GOYER: Si j'insiste, c'est que cela me paraît primordial. Je ne veux pas dire, par exemple, que le séparatisme soit complètement mis au rancart à Radio-Canada sur le plan de la nouvelle, sur le plan de l'information, mais sur le plan du climat qui se crée. Je trouve inacceptable que des gens qui travaillent à Radio-Canada, face au public se déclarent séparatistes, et critiquent Radio-Canada qui, souvent, mousse l'idée d'unité nationale. Je me demande s'il ne nous appartient pas à nous, le Parlement, d'adopter des lois pour aider Radio-Canada. A l'Office national du film, des gens qui y étaient employés ont critiqué l'Office national du film à l'extérieur. On leur a dit «Au moins, soyez loyaux à votre employeur. Si vous n'êtes pas d'accord avec les buts que poursuit votre employeur, cessez d'y travailler.» Est-ce assez clair? Est-ce que Radio-Canada peut faire la même chose par ses propres moyens actuellement, ou a-t-elle besoin d'une directive venant du Parlement?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Non, justement, on me signale que, dans le rapport Fowler, on trouve à la page 124 entre autres définitions du mandat de la Société, et je cite:

> c) d'être avant tout un Canadien de cœur et d'esprit. Il devrait servir les besoins des Canadiens et rapprocher les Canadiens, qui vivent aux quatre coins du pays, les uns des autres, contribuant ainsi au développement et à la préservation de l'unité nationale. Il doit pourvoir à la continuation de l'expression individuelle de l'identité canadienne.

(*Texte*)

Quant à légiférer sur la question des déclarations publiques qui pourraient être faites par des gens qui travaillent chez nous et qui se prononceraient publiquement...

M. GOYER: J'entends légiférer sur le principe, ensuite, vient nécessairement l'attitude qui en découle.

M. OUIMET: Monsieur Goyer, nous sommes très prudents, nous voulons respecter les droits de l'homme, aussi considérons-nous que les opinions politiques d'un individu lui appartiennent. Ce que nous devons empêcher, et ça, je le crois sincèrement, c'est qu'un employé utilise les antennes de la Société pour émettre ses opinions quelles qu'elles soient. Je crois que nous avons là une responsabilité très nette à cet égard.

M. GOYER: D'accord.

M. OUIMET: D'autre part, vu le volume d'émissions qui sont à l'antenne, il est quasi impossible d'exercer un contrôle préalable. Il faut agir par persuasion; il faut essayer de convaincre. Et c'est un travail de longue haleine.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Stanbury*): Les deux députés suivants sur ma liste sont MM. Duquet et McCleave. En leur absence, M. Cowan est le suivant, puis c'est M. Peters. Il semble que nous pourrons en finir avec ce témoin à six heures si aucun autre député ne désire l'interroger.

M. COWAN: Monsieur le président, je n'ai que quelques questions à poser au témoin. Je ne cherche pas à enquêter au sujet de *Seven Days* ou de l'affaire Munsinger. Je suis satisfait du comportement de la direction dans toutes ces affaires. Comme je l'ai dit plus d'une fois, j'assiste à ces séances au cours desquelles on pose un lot de questions, simplement pour faire quorum, et c'est la raison pour laquelle je suis présentement ici.

Je voudrais en savoir davantage sur les prévisions budgétaires de Radio-Canada et le plus tôt sera le mieux en ce qui me concerne. Vous pouvez penser qu'on a convoqué ce témoin aujourd'hui pour un autre sujet que les prévisions budgétaires, mais dans son exposé au Comité il a fait certaines déclarations sur lesquelles je voudrais lui poser quelques questions.

A la page 4 de son rapport, M. Ouimet nous donne une tranche intéressante de l'histoire de sa jeunesse. Il fait la déclaration suivante:

> J'ajoute que le réseau français et la division du Québec que je dirige de deux bureaux, l'un à Montréal, l'autre à Ottawa, allant sans cesse d'un bureau à l'autre, constitue la division la plus considérable de Radio-Canada avec ses 2,600 employés . . .

On nous a remis deux tableaux montrant les divisions de Radio-Canada: sur l'un, intitulé «Organisation du siège social», je trouve le réseau français, le vice-président et le directeur général et sur l'autre, le réseau de radiodiffusion, division anglaise. Ce tableau—il n'est pas numéroté—intitulé «Organisation du siège social, avril 1966» indique-t-il les relations avec les employés d'une façon précise? En avez-vous un exemplaire, monsieur Ouimet?

M. M. OUIMET: Je connais très bien ce tableau.

M. COWAN: Tout ce que je veux demander, c'est combien de divisions il y a à Radio-Canada. Vous désignez le réseau français comme «la division la plus importante de Radio-Canada»?

M. M. OUIMET: Nous appelons division toute section de Radio-Canada qui est sous l'autorité immédiate de l'un des trois directeurs généraux.

M. COWAN: Ce tableau indique-t-il ces trois vice-présidents et directeurs généraux?

M. M. OUIMET: C'est bien cela, le vice-président et directeur général des réseaux anglais, moi-même et le vice-président et directeur général de la radiodiffusion régionale, M. Charles Jennings.

M. COWAN: Merci, Monsieur.

Vous êtes vraiment quelqu'un de Radio-Canada. Vous faites des commentaires au sujet de l'insuffisance du budget annuel et ainsi donc je sais que vous êtes de Radio-Canada.

M. M. OUIMET: Je fais des commentaires, monsieur, en rapport avec ce qu'on me demande de produire.

M. COWAN: Je ne fais que lire la phrase dans laquelle vous dites que malheureusement on vous accorde un budget insuffisant chaque année. J'ai entendu cela durant quatre années depuis que je suis au Parlement, de sorte que ce n'est pas un bruit étrange pour mes oreilles.

Vous continuez en disant: «qui atteindront probablement 43 millions.» A quelle année financière faites-vous allusion?

M. M. OUIMET: Ce sont les prévisions de la présente année financière.

M. COWAN: C'est 1966-1967. Vous citez le chiffre de $43 millions. Je suis assez intéressé aux prévisions budgétaires de Radio-Canada que j'ai là-haut, à la Chambre des communes. Certains membres ont été quelque peu troublés lorsque j'ai dit qu'elles atteignaient 141 millions parce que, pour eux, c'est $110 millions; mais au dos du rapport, au poste des emprunts et avances, Radio-Canada demande un autre 31 millions. Quand vous additionnez cela vous arrivez à $141 millions. Ce chiffre de $141 millions est-il le chiffre complet ou avez-vous des prêts à ajouter à cela?

M. M. OUIMET: C'est mon budget pour l'exploitation ordinaire. Pour moi, les prêts visent les immobilisations. A ma connaissance, nous ne sommes pas autorisés à obtenir des prêts pour le financement de l'exploitation ordinaire.

M. COWAN: Cela signifie donc que les 100 millions des prévisions pour l'exploitation ordinaire comprennent les 43 millions que vous, du réseau français, prendrez pour l'exploitation de 1966-1967?

M. M. OUIMET: Cela embrasse les émissions du réseau français et, en outre, comme je l'ai signalé dans mon rapport, je suis responsable des émissions anglaises dans le Québec. Des 2,600 employés de la division du réseau français, 300, si ce n'est davantage, sont directement affectés aux postes CBM, CBMT et CBM-FM, et ils contribuent à partir de Montréal aux émissions du réseau anglais.

M. COWAN: Vous dites 300 si ce n'est pas davantage?

M. M. OUIMET: Pour les émissions anglaises. Je dirai, de mémoire, que le chiffre total pour la radiodiffusion française est quelque chose comme 38 millions avec lesquels nous devons produire, pendant les mois les plus actifs, quelque chose comme 60 heures de télévision en directe par semaine.

M. COWAN: Ces 38 millions sont pour le réseau français. C'est la première fois que je vois ces chiffres et vous ne pouvez me blâmer d'être intéressé. Jusqu'ici, on les a passablement bien cachés.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT *(M. Stanbury)*: Nous sommes tous intéressés par les prévisions budgétaires du ministère, mais nous y viendrons bientôt. Pourriez-vous limiter vos questions aux responsabilités des affaires publiques?

M. COWAN: Oui, je limite mes questions au rapport présenté ce matin par M. Ouimet, comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires. J'ai simplement dit que je n'aurais pas posé ces questions s'il ne les avait pas soulevées le premier.

En second lieu, un peu plus loin, vous dites:

> Ma division comprend les postes de radio CBF, CBF-FM, CBM et CBM-FM à Montréal; CBV à Québec, CBJ à Chicoutimi et les postes de télévision CBFT et CBMT à Montréal et CBVT à Québec, et c'est probablement le plus grand centre de production au monde.

Quand vous dites «C'est probablement le plus grand centre de production au monde», le comparez-vous avec les centres de production des réseaux américains ou quelque autre centre de production?

M. M. OUIMET: Il s'agit de la télévision. Nous avons le douteux honneur d'être probablement le plus grand centre de production au monde.

M. COWAN: Je tiens à vous féliciter pour avoir employé le mot «douteux».

M. M. OUIMET: Nous devons tout produire à partir du néant et c'est l'affaire de 60 heures de programmation en direct chaque semaine pour la télévision seulement; c'est pendant les mois de pointe entre septembre et je dirais, la fin d'avril. Je ne connais aucune autre organisation de radiodiffusion au monde, y compris la BBC et les réseaux américains, qui ait une production équivalente.

M. COWAN: Vous parlez surtout de la TV; que dites-vous de la radio?

M. M. OUIMET: J'ai parlé d'une façon générale. Si vous ajoutez la radio à la TV, je pense que cela ne peut que renforcer mon affirmation.

M. COWAN: Vous dites «et c'est probablement le centre de production le plus considérable au monde». Quelle est l'importance de cet auditoire que vous croyez servir avec le plus grand centre de télévision au monde?

M. M. OUIMET: Il me faudrait examiner les chiffres que pourraient me fournir les spécialistes dans les recherches sur l'écoute. Cependant je crois pouvoir vous dire que nous servons à un moment ou l'autre, environ 1,300,000 foyers.

M. COWAN: Vous avez trois divisions ici—le réseau anglais de radiodiffusion, la radiodiffusion régionale et le réseau de radiodiffusion française, et le coût d'opération se monte à 110 millions. Si vous enlevez les 38 millions du réseau français, vous est-il possible de me dire comment les 72 millions qui restent sont partagés entre le réseau anglais et la radiodiffusion régionale?

• (5.45 p.m.)

Vous dites que vous êtes plus gros—y compris les deux autres—avec 38 millions.

M. OUIMET: L'un de mes collègues vient tout juste de me signaler quelque chose que j'ai oublié. La requête au Parlement pour 110 millions ne comprend pas le revenu commercial total ou le revenu qui s'accumule à partir et au-delà des 110 millions.

Le chiffre de 43 millions que j'ai mentionné représente, en réalité, la subvention et le revenu de la publicité commerciale du réseau français et de la division du Québec. Si nous enlevons l'apport de 7 millions des 43 millions, cela ramène le chiffre au niveau de 36 millions. On prévoit pour la présente année fiscale un revenu commercial d'environ 7 millions.

M. COWAN: Il s'agit du revenu de la publicité?

M. OUIMET: Oui.

M. COWAN: Vous avez dépensé 36 millions de la subvention fédérale plus 7 millions de revenus provenant de la publicité, ce qui signifie que vous avez dépensé 43 millions pour le réseau français?

M. OUIMET: Et pour la radiodiffusion anglaise dans le Québec.

M. COWAN: Bien, vous avez dit que des 2,600 employés il pourrait y avoir 300 employés pour les émissions anglaises.

M. OUIMET: Trois cent directement occupés par les postes—les deux postes ou les trois postes, mais notre personnel—et je ne suis pas ici en mesure de vous dire exactement—notre personnel technique, notre personnel administratif, notre personnel dans tous les genres d'activités est interchangeable, peu importe que les employés travaillent pour les postes anglais ou pour les postes français.

On me dit—et j'ai fait faire un relevé il y a quelques temps—qu'il y a définitivement environ 300 personnes strictement au service de CBMF et CBMFT; mais cela ne change pas le fait qu'une grande partie de la division rend également service aux postes anglais.

M. COWAN: A un témoin venu plus tôt, j'ai posé une question au sujet de M. Norman DePoe qui m'a dit un soir qu'il s'en allait faire le reportage de l'élection britannique. Le matin suivant, je l'ai vu à Munich donnant un reportage sur la neige qui tombait devant la fenêtre de Gerda Munsinger.

J'ai demandé si les dépenses de M. Norman DePoe en route pour la Grande-Bretagne étaient portées au compte de l'élection britannique ou à l'affaire Munsinger, et on m'a dit qu'elles étaient portées au compte de l'élection britannique. Ceci aura donc pour effet de diminuer le montant d'argent qu'on a dépensé pour la prostituée allemande. Ceci indique que par un simple jeu de comptabilité vous pouvez faire dire aux dépenses ce que vous voulez.

Lorsque vous parlez...

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Pensez-vous que ceci tombe dans la catégorie des affaires publiques, M. Cowan?

M. COWAN: Un moment, s'il vous plaît. Gerda a été une affaire publique, d'après ce que j'ai entendu dire; il n'y a rien de privé ici. Quant à savoir s'il s'agit d'un fait ou non, je serais prêt à en discuter.

Lorsque les employés consacrent un peu de temps aux postes et au réseau anglais et une autre partie de leur temps aux postes et au réseau français, Radio-Canada fait-il le partage des salaires et des dépenses?

J'ai été 40 ans dans les affaires—l'imprimerie—et nous avions nos typographes, et chaque fois qu'ils changeaient, passant, par exemple, de la réclame à autre chose, ils faisaient une entrée pour ce qu'ils faisaient sur leur feuille de temps, de façon que nous puissions faire une répartition convenable des coûts respectifs de la composition des réclames et de celle des nouvelles.

M. OUIMET: Très certainement.

M. COWAN: Votre division de la comptabilité fait-elle une répartition des dépenses?

• (5.50 p.m.)

M. M. OUIMET: Nous le faisons assurément. En fait, nous avons un système de comptabilité très complexe de nos frais. Quand les employés français sont

assignés à des émissions anglaises, leur temps est porté au compte des émissions anglaises, et vice-versa. Comme je l'ai déjà dit, nous avons un système très complexe. Nous pouvons retracer le coût de chaque heure tant sur le réseau français que sur les réseaux anglais, ou pour les programmes locaux de CBM et de CBMT. On tient compte du temps, de chaque technicien, de chaque machiniste et de chaque décorateur.

M. COWAN: C'est très bien. Cela signifie que votre chiffre de 36 millions plus 7 millions est exact parce que votre service de comptabilité a déjà réparti des dépenses comme il faut. Vous venez tout juste de dire que je ne devrais pas oublier le fait que certains des employés du réseau français donnent du temps au réseau anglais. Mais si vous les assignez au réseau anglais dans votre comptabilité du coût, alors je n'ai pas à me demander s'ils consacrent un peu de temps au réseau anglais puisque les chiffres de la comptabilité le démontrent.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Il n'y a pas de problème ici.

M. M. OUIMET: J'ai peut-être mal compris votre question. Toutefois, j'ai voulu rendre clair le fait que les 2,600 employés ou les 43 millions...

M. PETERS: Avez-vous dit les «quelque 2,600 employés»?

M. M. OUIMET: Bien, je devrais dire 2,600 employés ou environ. J'ai mentionné 60 heures, mais c'est 60 heures de production française. Il y a aussi un autre 20 heures de production anglaise originant de Montréal chaque semaine.

M. COWAN: Mais vous dites que cela figure dans la bonne colonne de votre système de comptabilité?

M. M. OUIMET: Oh, oui!

M. COWAN: Est-ce juste de vous demander si vous pouvez me dire quel chiffre peut bien être celui de la radiodiffusion du réseau anglais puisqu'il y a trois divisions?

M. M. OUIMET: M. Walker a déjà déclaré, je crois, quand il a fait sa déclaration initiale à l'effet que le budget des réseaux anglais, y compris le revenu commercial, est de 48 millions.

M. COWAN: Vous dites 48 millions pour le réseau anglais?

M. M. OUIMET: Oui. Le chiffre d'environ $110 se divise en un tiers pour la radiodiffusion française et deux tiers pour la radiodiffusion anglaise.

M. COWAN: Vous avez trois divisions pour la radiodiffusion anglaise, la radiodiffusion régionale, le vice-président et directeur général. Dites-vous que cela est anglais exclusivement?

M. M. OUIMET: Malheureusement, en ce qui concerne la radiodiffusion régionale, nous sommes encore au point où les dépenses de ces régions qui émargent au budget régional sont pratiquement inexistantes à cause du fait que nous avons très peu d'unités en dehors des villes de Québec, Montréal et Ottawa. Nous avons, comme vous savez, un très petit personnel à CJBC ainsi qu'à Winnipeg.

M. PRITTIE: Vous allez bientôt ouvrir un poste de TV à Toronto, n'est-ce pas?

M. COWAN: Monsieur le président, il ne me reste plus qu'une seule question. J'espère que vous me la permettrez. A la page 16, M. Ouimet, vous dites:

> Ce qui rend notre tâche ardue—et elle l'est—c'est qu'à Montréal nous trouvons très difficile de comprendre les réactions de ceux qui vivent ailleurs.

Pourriez-vous demander à M. Prud'homme s'il veut faire des commentaires là-dessus puisqu'il est un député de Montréal?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je regrette, mais le comité de direction n'a pas approuvé le nom de M. Prud'homme comme témoin.

M. PRUD'HOMME: Je regrette, mais il me faudra le relire.

M. PETERS: Monsieur le président, je n'imagine pas que le comité veut siéger au dela de six heures, et il peut y avoir plusieurs autres questions avant que je commence.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Stanbury*): M. McCleave vient d'arriver et il me dit qu'il n'a qu'une seule question à poser au témoin. Je suppose que cela ne prendra pas beaucoup de temps. Combien de temps pensez-vous prendre?

M. PETERS: Bien, je voudrais poser un certain nombre de questions au sujet de cette pression politique qui semblerait toucher davantage le réseau français que le réseau anglais.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Stanbury*): Est-ce le vœu du comité de siéger ce soir ou demain matin, ou d'essayer de terminer les questions un peu avant 6 heures?

M. PRUD'HOMME: Nous pourrions siéger un autre 20 minutes. Il ne reste que M. Peters et dans 20 minutes il sera 6h. 15.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: M. McCleave a aussi une question.

M. PRUD'HOMME: Je regrette. Cela fera 6h. 20 de toute façon, c'est pourquoi je pense que nous devrions rester jusqu'à 6h. 20 si M. Peters n'y voit pas d'inconvénient.

M. PETERS: Je devrais aller aider le président à la Chambre des communes, mais j'apprends que ce ne sera pas nécessaire. J'aimerais poser une série d'autres questions à savoir si oui ou non Radio-Canada a un point de vue. Cependant, nous oublierons cela. J'aimerais demander quelles pressions politiques sont exercées et d'où elles viennent.

• (5.55 p.m.)

M. M. OUIMET: En ce qui me concerne, des pressions politiques comme telles sont inexistantes.

M. PETERS:Est-ce que je me trompe en disant qu'en plusieurs occasions M. Lamontagne a soulevé nombre de problèmes de la part d'autres personnes au sujet de quelques-unes des émissions que vous avez mentionnées?

M. M. OUIMET: Bien, je connais M. Lamontagne comme une relation sociale. Je le connais depuis nombre d'années et je le rencontre occasionnellement. Comme il arrive assez souvent—et ceci, vous le savez, est peut-être l'un des côtés malheureux de notre profession—quand nous allons à une réunion, les gens se mettent à parler de la télévision. Nous aimerions nous en tenir éloignés, mais nous sommes un peu comme les médecins.

M. PETERS: Et les politiciens aussi.

M. M. OUIMET: Tout de suite, le sujet surgit. Occasionnellement, M. Lamontagne et d'autres dans diverses réunions au cours des années, après avoir vue une émission—et je pense que c'est leur droit de le faire—font des commentaires sur ce qu'ils considèrent comme un manque d'équilibre, par exemple, ou

quelque chose comme cela. Mais comme je l'ai dit, je pense que c'est un commentaire normal et convenable. Ce que je considère comme une pression politique, c'est la pression avant le fait et après le fait, à savoir que nous devrions cesser de faire certaines choses. Quand j'ai vu l'émission moi-même, je n'ai pas besoin d'attendre les commentaires de mes amis personnels, peu importe qu'ils soient dans le domaine de la politique ou dans celui du droit ou de la médecine, pour former ma propre opinion; je me fie à mon propre jugement, bon ou mauvais. Mais je ne suis pas infaillible et je n'ai jamais prétendu l'être.

M. PETERS: J'ai recueilli de la discussion qui se poursuit depuis quelques heures et plus tôt aujourd'hui qu'il y a dans le réseau français une sensibilité qui n'est pas aussi évidente dans le réseau anglais. Puis-je vous demander quel cas vous faites des commentaires qu'on fait? Je comprends, que les commentaires oraux sont plus fréquents au réseau français qu'au réseau anglais.

M. M. OUIMET: Lorsqu'on me fait des commentaires, j'ai toujours eu l'habitude de défendre l'intégrité et l'honnêteté de nos émissions quand je pense qu'elles peuvent être défendues. Autrement, si on me prouve que j'ai tort, je dis que je regrette. Je ne fais pas passer cela le long de la filière, mais je vois à ce qu'après réflexion, je l'avoue, quelque chose soit fait d'une façon ou d'une autre pour qu'on exerce un meilleur jugement à l'avenir.

M. PETERS: Je suis particulièrement intéressé par les aspects politiques de ces plaintes. De toute évidence vous recevez des appels téléphoniques au sujet de certaines émissions que vous n'avez pas vues ou entendues parce que vous avez beaucoup plus à faire que d'écouter simplement la radio et regarder la télévision. Que faites-vous de ces plaintes-là? Réclamez-vous tout de suite les rubans magnétiques ou les vidéos pour les examiner?

M. M. OUIMET: Quand je reçois un appel téléphonique ou une lettre—et 99 pour cent du temps ils viennent de simples citoyens—et que je pense que l'accusation est assez sérieuse, je demande à mon directeur du service des nouvelles et des affaires publiques, s'il s'agit de ce secteur, s'il a vu l'émission ou s'il y a jeté un coup d'œil, pour lui dire ce qui ne va pas, le cas échéant, et lui demander de faire rapport. C'est une façon normale de procéder en ce qui concerne le service du public.

M. PETERS: Je ne m'y oppose pas. Je me demande simplement comment cela se passe.

M. M. OUIMET: Nous devons prendre en considération, et nous le faisons, pratiquement chaque lettre qui vient de citoyens responsables du Canada.

M. PETERS: Qu'arrive-t-il à ces plaintes?

M. M. OUIMET: Ce qui arrive?

M. PETERS: Vous demandez à votre directeur de la programmation d'examiner la situation et de faire rapport; qu'arrive-t-il au rapport? Supposez que la plainte soit fondée, qu'arrive-t-il au rapport?

M. M. OUIMET: Si la plainte est fondée, nous nous croyons tenus alors d'écrire et de dire humblement que nous nous sommes trompés. Si la plainte n'est pas justifiable, nous écrirons exactement ce que nous pensons, que notre correspondant ou l'homme qui nous a téléphoné se trompe, et nous essaierons de lui expliquer pourquoi nous pensons que nous n'avons pas commis l'erreur qu'il prétend que nous avons commise.

M. PETERS: Cela suit-il la filière? Considérez-vous la critique comme *bona fide*? Je ne spécifie aucune plainte en particulier, mais où cela va-t-il?

M. M. OUIMET: Il existe différentes sortes de griefs; il y a ceux qui naissent de situations très sérieuses et il y en a d'autres que nous considérons comme griefs normaux. Toutefois, si quelqu'un croit qu'il a été froissé au cours d'une de nos émissions, inévitablement, nous devons étudier la question. De temps à autre, nous recevons des lettres d'avocats traitant de certains cas particuliers. Dans des cas semblables, nous passons l'émission en revue en compagnie de notre conseiller juridique ou l'un de ses adjoints et nous rédigeons une réponse.

M. PETERS: Si au cours d'une interview, un politicien considère qu'il a été traité de façon injuste par l'interviewer (pour ma part, je ne crois pas qu'il soit possible de mener une interview injuste envers un politicien) cela indiquerait sûrement que ce dernier n'est pas très fort; comment vous y prenez-vous pour faire savoir à l'interviewer qu'il se peut qu'il ait été quelque peu injuste? Avez-vous une méthode quelconque pour lui laisser savoir qu'il n'a pas fait ce que vous attendiez de lui ou qu'il a été injuste? Il n'est pas question ici d'une situation où vous le congédiez ou le suspendez de ses fonctions, mais je veux savoir si vous vous y prenez d'une façon conventionnelle pour l'informer qu'il a commis quelque erreur.

M. M. OUIMET: Si nous sommes d'avis que son travail n'a pas été bien fait, nous chargeons un de ses surveillants de lui parler, disons en ces termes par exemple: «Nous sommes d'avis qu'au cours de cet entretien particulier, vous avez été injuste. Nous croyons que vos questions n'ont pas été honnêtes et aussi que vos commentaires n'ont pas été équitables à un certain moment de l'entrevue». C'est la seule façon dont nous pouvons nous acquitter de cette tâche.

M. PETERS: Mais, est-ce qu'on le fait?

M. M. OUIMET: Oui.

M. PETERS: Avez-vous déjà retenu les services de M. LaPierre au réseau français?

M. M. OUIMET: Oui, nous l'avons fait, monsieur Peters.

M. PETERS: Avez-vous trouvé à redire sur sa façon de mener ses interviews?

M. M. OUIMET: Pour ma part, je n'ai pu rien trouver à redire sur sa façon de mener les interviews car je ne l'ai pas vu au cours des émissions en ondes, mais M. LaPierre a été embauché, si je comprends bien, pour conduire quatre émissions par la section des émissions religieuses de Radio-Canada à Montréal. Son contrat a pris fin deux semaines plus tard, après examen complet de la situation par le gérant général adjoint, le directeur de la télévision, le directeur des émissions télévisées, le surveillant en chef des émissions de caractère religieux et le réalisateur surveillant; tous, d'un commun accord, étaient d'avis que son rendement n'était pas satisfaisant.

M. PETERS: Est-ce qu'on a tenté de lui donner le bénéfice d'une critique?

M. M. OUIMET: En effet, ceci a été fait avec l'assistance d'un comité aux écoutes. Leurs critiques ont été transmises au réalisateur qui était d'accord avec eux et le réalisateur a été prié de faire part à M. LaPierre que la Société ne considérait désormais plus que ses services étaient satisfaisants.

J'ai bien l'impression que M. LaPierre a tenté d'utiliser la technique de «mise sur la sellette» au cours de ces deux émissions particulières. Nous étions d'avis qu'il n'avait pas accompli son travail de préparation de façon satisfaisante et cette opinion est émise dans le rapport. C'est pourquoi nous avons dû le remercier de ses services.

M. PETERS: Oui, mais on ne l'a pas condamné de façon générale.

M. M. OUIMET: Non, certainement pas.

M. PETERS: Pourquoi?

M. M. OUIMET: Je n'ai pas très bien saisi votre question.

M. PETERS: On l'a critiqué seulement sur des points particuliers où l'on s'objectait.

M. M. OUIMET: Dans ce cas particulier je crois, il faudrait que je vérifie le contrat, je dois vous dire que je ne crois pas qu'au réseau français, on se serve de ce qu'il est convenu d'appeler le «P.P.P.». Nous avons des contrats avec des animateurs et des meneurs de discussion, mais je ne crois pas que nous ayons signé des contrats pour des émissions où l'attrait principal est d'un caractère permanent et la personnalité de l'interviewer entre en jeu. Il se peut que je fasse erreur, car ces contrats ne me passent pas tous entre les mains.

M. PETERS: J'aurais maintenant deux questions à vous poser qui n'ont pas de relations connexes. La première est celle-ci: Même si vous occupez des postes de la haute direction, vous agissez en tant qu'intermédiares entre la haute direction elle-même qui à mon sens, est formée de trois personnes à la tête et le niveau de la direction intermédiaire et vous entretenez des rapports assez intimes avec les gens qui œuvrent au niveau inférieur au vôtre. Avez-vous déjà tenté d'accepter la responsabilité pour la critique afin de vous rendre sympathique à la cause de vos subalternes?

Mon expérience de la gestion me dit que très souvent, les gens placés au bas de l'échelle, retrouvent au niveau de la direction, certaines personnes qui connaissent leurs problèmes à fond. Est-ce que vous croyez pouvoir ressentir un peu de ce malaise qui se manifeste au niveau de la haute direction, lorsqu'il y a de la critique et le manque d'empressement qui est évident vis-à-vis ceux qui travaillent au bas de l'échelle? Le vôtre semblerait situé entre ces deux niveaux. Est-ce que vous êtes la cible d'une partie de cette critique?

M. M. OUIMET: Je crois que oui. Tous les gens placés au même niveau que la mien sont sensibles à cette critique. Mais vous semblez insinuer que je suis au niveau intermédiaire. Le président et le vice-président ont tous deux le droit d'interroger mon jugement. Je ne crois pas que le président puisse me vouer une confiance entière et absolue. Après tout, je ne suis qu'humain comme les autres.

Pour toutes fins pratiques, je tâche de remplir mes fonctions au niveau de la direction intermédiaire et en coopération avec mes adjoints immédiats. Cependant, je dois dire que nous devons souvent absorber le choc des choses et ici, je voudrais faire une mise au point car il me semble d'après les reportages des journaux qui ont fait écho à la déposition de mon collègue, M. Thibault, que ce dernier aurait insinué que nous avons été pris de panique.

M. PETERS: C'est l'impression que j'ai eue.

M. M. OUIMET: Eh bien, je voudrais bien que M. Thibault passe quelques semaines (et cela suffirait) à la porte de mon bureau et à ce moment-là, il se rendrait bien compte qu'il n'y a aucun signe de panique dans notre bureau ou dans tout autre bureau situé à Ottawa.

M. PETERS: Eh bien, cette critique . . .

M. M. OUIMET: Eh bien, nous l'absorbons, nous l'encaissons.

M. PETERS: . . .semble avoir été faite à chaque fois que vous avez dit qu'il y en avait eu trop selon vous. Il me semble que nous avons un exemple de ce qui s'est passé au niveau inférieur. Sur un réseau, il y a dix émissions qui ont causé de la controverse et sur l'autre, il y en a environ huit et dans chaque cas, le désastre et la calamité se sont manifestés à tous les niveaux.

M. M. OUIMET: Il y a eu certains cas de cités. Et il n'y a eu qu'une seule occasion où le président est entré en rapport avec moi parce qu'il avait été lui-même le haut fonctionnaire à qui des représentations du Collège des médecins et des chirurgiens avaient été adressées. Dans tout les autres cas, c'est moi-même qui ai passé la question en revue et qui ai exercé mon jugement. Ensuite, ma décision a été remise au directeur des nouvelles et des affaires publiques, excepté dans le cas de la ville de Québec où, à cause d'un oubli, au lieu de communiquer avec M. Thibault comme j'aurais dû le faire, pour m'enquérir de ce qui s'était passé à l'émission en question, j'ai téléphoné au gérant de la station. Toutefois, il ne faut pas oublier que le gérant des deux stations dans la ville de Québec est «Monsieur Radio-Canada». Et c'est lui qui doit encaisser les commentaires désobligeants lorsqu'il est invité des clubs sociaux tels que le Rotary, le Richelieu et d'autres encore. Par conséquent, pour faire bonne figure, il doit lui-même être au courant des faits passés. Il ne peut pas se laver les mains de la situation passée (et aucune personne dans notre organisme ne peut se permettre un tel geste) en disant qu'il s'occupe purement de direction. A un niveau quelconque éventuellement, nous sommes tous responsables de ce que nous présentons au public et cette règle s'applique même à l'employé le plus obscur de Radio-Canada. Ce dernier peut dans certaines circonstances ruiner une émission. Par exemple, considérez la situation où un accessoiriste n'apporterait pas l'objet requis au moment opportun au cours d'une émission télévisée. Nous sommes tous responsables en ce sens.

M. PETERS: Est-il normal qu'une personne qui travaille au plus bas échelon sur une émission telle qu'«Aujourd'hui» par exemple, vous appelle pour vous demander votre avis.

M. M. OUIMET: Cela s'est déjà produit.

M. PETERS: Est-ce arrivé souvent?

M. M. OUIMET: Non, pas souvent. Lorsqu'une telle chose se produit, c'est généralement parce qu'il y a du brouillard à l'horizon et je tente à ce moment d'aider.

M. PETERS: Mais, c'est quelque chose qui se fait quand-même.

M. M. OUIMET: C'est déjà arrivé, mais le message ne provenait pas du plus bas échelon du bas de l'échelle.

M. PETERS: C'est de ce niveau justement que je parlais.

M. M. OUIMET: Cela s'est déjà produit au niveau des surveillants.

M. PETERS: C'était la dernière question que je désirais poser. Étiez-vous à Halifax?

M. M. OUIMET: Non monsieur, je ne suis pas allé à Halifax parce que j'étais supposé y demeurer une journée seulement et je devais ensuite m'envoler pour l'Europe le jeudi suivant afin d'assister au Festival de Montreux. Ce qui revient à dire que j'étais supposé prendre l'avion d'Ottawa le mardi soir et prendre une autre envolée ensuite d'Halifax le mercredi et revenir à Montréal le jeudi. Toutefois, vu qu'une longue discussion sur les affaires publiques ne devait pas avoir lieu à Halifax, j'ai obtenu du président la permission de m'absenter. De plus, la question de «Seven days» ne me touchait pas personnellement et ne touchait pas au réseau que je dirige.

• (6.15 p.m.)

M. MCCLEAVE: Je ne puis résister à la tentation de poser cette question: Est-ce que M. LaPierre a fait le «diable» au cours de l'émission de caractère religieux du réseau?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Stanbury*): S'agit-il de votre seule question?

M. MCCLEAVE: Non, ma seule question a trait à l'incident Mitterand et il m'est donné à entendre qu'au cours du témoignage entendu plus tôt aujourd'hui, que M. Ouimet nous a donné nettement l'impression par ses paroles, qu'il avait deux heures à sa disposition pour formuler son opinion sur cette entrevue. Aussi, si je ne me trompe, d'après la preuve présentée par M. Thibault, l'autre jour, il y avait dans cette affaire, un intermédiaire entre M. Ouimet et M. Thibault. Est-ce que c'est à cause de la présence d'un intermédiaire que cette interview à controverse ne vous a pas été rapportée plus tôt?

M. M. OUIMET: Je ne suis pas en position pour répondre là-dessus. Tout ce que je sais, c'est qu'on ne m'a pas fait rapport avant le 16 février.

M. MCCLEAVE: Qui vous a fait rapport?

M. M. OUIMET: M. Grand-Landau, directeur des nouvelles et des affaires publiques.

M. MCCLEAVE: N'est-ce pas la personne dont je vous parlais tout à l'heure comme intermédiaire entre vous-même et M. Thibault?

M. M. OUIMET: Oui, ce serait elle.

M. MCCLEAVE: Et, est-ce qu'il vous a dit dans quel délai il avait été averti de la chose. N'était-il pas au courant de la question depuis déjà au moins une semaine?

M. M. OUIMET: Environ trois ou quatre jours.

M. MCCLEAVE: Mais, il vous a avisé au tout dernier moment.

M. M. OUIMET: Le rapport m'a été présenté au tout dernier moment j'imagine lorsqu'on a réalisé qu'il devenait nécessaire de mettre la machine en marche, parce que la situation devenait pressante. J'ai l'impression que M. Grand-Landau n'avait aucune raison d'anticiper les doutes que je lui ai transmis car, comme je vous le disais ce matin, à moins que je ne fasse erreur, le premier invité était censé être M. Pierre Mendès-France et j'en ai été informé dans le rapport. Aussi, comme je vous l'ai également expliqué ce matin, il m'a semblé qu'en invitant un candidat défait à la présidence de la République française, la Société Radio-Canada se trouverait dans une situation tout à fait différente de celle où elle aurait été si elle avait invité une figure politique qui pour le moment du moins, se trouvait quelque peu dans l'ombre.

M. PRITTIE: Monsieur le président, je voudrais savoir si M. Grand-Landau ne vous a pas soumis ce problème parce qu'il était nouveau venu et qu'il ignorait le fait que vous deviez approuver les invitations addressées à des personnes étrangères du Canada.

M. M. OUIMET: Je soupçonne que M. Grand-Landau ne savait pas à ce moment là que M. Mitterand avait déjà son billet dans son gousset. Je n'en savais rien moi-même d'ailleurs, mais le billet lui avait déjà été remis par quelqu'un (et j'ignore encore qui c'est) du bureau de Paris.

M. MCCLEAVE: Est-ce que le ministère des Affaires extérieures a exercé certaines pressions en vue d'empêcher M. Mitterand de venir au Canada pour participer à cela?

M. M. OUIMET: Pas du tout. Car il n'en savait absolument rien. Au fait, la journée même où j'ai cancellé l'invitation, je n'ai jamais pour un instant,

pensé que ceci causerait un émoi. En moins de deux heures après cette annulation, un journaliste fort entreprenant d'Ottawa me téléphonait pour me demander si j'avais fait annuler l'invitation de M. Mitterand pour venir au Canada. Le lendemain, le journal pour qui cette personne travaillait faisait paraître une nouvelle à l'effet que cette décision avait été prise à Ottawa par le directeur général et que ceci avait été refusé. Je ne suis pas l'auteur de ce renseignement fourni au quotidien en question.

M. McCLEAVE: Mais il n'y a pas eu de contact avec le ministère des Affaires extérieures là-dessus?

M. M. OUIMET: Non, pas du tout. Mes seules vues étaient qu'en raison de l'importance d'un tel personnage et par simple courtoisie, nous nous devions de faire connaitre au ministère des Affaires extérieurs le situation existante ainsi qu'à l'ambassade de France, afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour lui souhaiter la bienvenue à son arrivée ou peut-être encore ignorer sa venue au pays. J'ignore à ce stade quelle aurait été leur attitude à son égard.

M. McCLEAVE: Eh bien, la situation ne s'est jamais présentée parce que vous ne lui avez jamais fourni l'occasion de venir. N'étiez-vous pas en position pour aviser l'ambassade?

M. M. OUIMET: Non, je n'ai pas pris de mesures immédiates. L'émission était prévue pour le 1er mars et il serait resté encore assez de temps pour agir en conséquence.

M. JOHNSTON: Si une invitation était faite à M. Heath, candidat défait au poste de premier ministre de Grande-Bretagne, agiriez-vous de la même façon?

M. M. OUIMET: Je crois que oui. A toutes fins pratiques, ces visites revêtent un caractère officiel. Lors du voyage autour du monde de M. Richard Nixon, à la suite de sa défaite aux mains de M. Kennedy, et remarquez ici que les invitations avaient été faites par différents gouvernements et différents réseaux, un certain protocole a été suivi. C'est tout ce que je demandais.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT *(M. Stanbury)*: M. Prud'homme, nous avions décidé d'un commun accord que M. McCleave puisse poser une question après M. Peters; il a maintenant posé sa question et à moins que le Comité décide de poursuivre, nous ajournerons.

M. PRUD'HOMME: Je n'ai qu'une question monsieur le président, si le comité me le permet de la poser, elle est très courte.

(Texte)

Est-ce que la Société Radio-Canada a l'intention d'organiser un débat entre M. Lesage et le chef de l'Opposition? Excusez mon insistance.

(Traduction)

M. PRITTIE: M. Ouimet attache beaucoup d'importance à la personne de M. Mitterand mais pas à celle de M. Mendès-France, l'ex-premier ministre de France.

M. M. OUIMET: Il n'est pas le candidat officiel défait comme l'était M. Mitterand l'était à ce moment-là. Nous avons fait venir M. Mendès-France il y a trois ou quatre ans.

M. PRITTIE: S'il devait venir ici, le protocole normal serait observé.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Stanbury*): A moins que vous ne vouliez entamer un débat avec le témoin, il est temps que nous ajournions.

M. M. OUIMET: Pourrais-je ajouter quelque chose à la question de M. Prud'homme.

Si le premier ministre de la province de Québec et le chef de l'Opposition expriment le désir de présenter un débat sur le réseau de Radio-Canada, nous trouverons une période de temps nécessaire pour la mettre à leur disposition.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (*M. Stanbury*): Je désire vous remercier au nom du Comité pour vous être prêté à nos questions. Je crois qu'il serait indiqué que nous exprimions nos remerciements au personnel pour la patience qu'il a démontré en nous laissant compléter les entretiens entre le Comité et le témoin après six heures.

Le Comité s'ajourne maintenant jusqu'à mardi à 3 h. 30 de l'après-midi et à ce moment, nous siégerons dans la pièce 371 de l'édifice de l'ouest.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

Fascicule 17

SÉANCE DU MARDI 24 MAI 1966

Budget principal des dépenses de la Société Radio-Canada pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

M. Michael A. Harrison, président du groupe d'études de Radio-Canada (octobre 1963 à octobre 1964); et M. J.-Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

3265-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 17

SÉANCE DU MARDI 24 MAI 1966

Budget principal des dépenses de la Société Radio-Canada pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

M. Michael A. Harrison, président du groupe d'études de Radio-Canada (octobre 1963 à octobre 1964); et M. J.-Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24306—1

COMITÉ PERMANENT

DE LA

RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Allard	Forrestall	Peters
Asselin	Grégoire	Prittie
(*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	Mackasey	Sherman
Brand	McCleave	Stafford
Cowan	Nowlan	Stanbury
Fairweather	Nugent	Trudeau—(25).

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 24 mai 1966.

Il est ordonné,—Qu'il soit permis au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, de siéger pendant les séances de la Chambre.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

24306—1½

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 24 mai 1966.
(30)

Le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts se réunit aujourd'hui à 3 h. 45 de l'après-midi. Son président, M. Gérard Pelletier occupe le fauteuil.

Présents: MM. Asselin (*Charlevoix*), Basford, Béchard, Berger, Fairweather, Forrestall, Grégoire, Johnson, McCleave, Pelletier, Peters, Prittie, Prud'homme, Richard, Stanbury. (15).

Aussi présents: M. J.-Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada; M. Michael A. Harrison, président du groupe d'étude de Radio-Canada (octobre 1963 à octobre 1964).

Aussi présent: M. P.-M. Ollivier, c.r., avocat parlementaire.

Sur la proposition de M. McCleave appuyé par M. Prud'homme,

Il est résolu—Que des frais de déplacement et de logement raisonnables, ainsi qu'une allocation *per diem,* soient payés à M. Harrison, appelé à comparaître devant le Comité, en conformité du barème de dépenses approuvé par monsieur l'Orateur.

Le président appelle M. Harrison qui, après un bref exposé préliminaire, est interrogé sur le rapport et les recommandations du groupe d'étude du président de Radio-Canada.

L'interrogatoire du témoin étant terminé, le président le remercie au nom du Comité.

A 6 heures du soir, la séance est ajournée jusqu'à 8 heures du soir aujourd'hui même.

SÉANCE DU SOIR
(31)

Le Comité reprend sa séance à 8 h. 20 du soir. Son président, M. Gérard Pelletier, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Basford, Béchard, Berger, Brand, Cowan, Johnston, Mackasey, McCleave, Pelletier, Peters, Prittie, Prud'homme, Richard, Stafford, Stanbury, Trudeau. (16).

Aussi présents: MM. Goyer et Lewis.

Aussi présent: M. J.-Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada.

Aussi présent: M. P.-M. Ollivier, avocat parlementaire.

Le président rappelle M. Alphonse Ouimet, qui fait un nouvel exposé au Comité sur les questions principales en discussion concernant *Seven Days*, sur le programme des affaires publiques et le personnel de Radio-Canada.

M. Ouimet est interrogé et fournit des renseignements additionnels.

L'interrogatoire de M. Ouimet se poursuivant, le Comité s'ajourne au jeudi 26 mai, à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

MARDI 24 mai 1966.

● (3.35 p.m.)

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Le Comité se réunit cet après-midi pour entendre M. Michael Harrison.

(*Traduction*)

Avant d'aborder le sujet de nos délibérations, il serait à propos d'adopter une motion accordant des frais de déplacement et de subsistance raisonnables, ainsi qu'une allocation *per diem* à M. Michael Harrison, appelé à comparaître au Comité, en conformité du barème de dépenses approuvé par M. l'Orateur. Quelqu'un voudrait-il faire la proposition? La motion est proposée par M. McCleave, appuyé par M. Prud'homme.

La motion est adoptée.

M. Michael Harrison, comme vous le savez sans doute, a été l'adjoint exécutif du président de Radio-Canada et président du groupe d'étude. Le Comité a exprimé le désir de l'entendre. Préférez-vous commencer par un exposé, ou que les membres du Comité vous interrogent immédiatement? Quel est votre désir?

M. MICHAEL HARRISON: Monsieur le président, je me bornerai à vous dire que j'ai cessé mes relations avec Radio-Canada depuis environ dix-huit mois, mais officiellement depuis six mois; toutefois, je porte encore un vif intérêt à la radiodiffusion et c'est ce qui explique ma présence ici aujourd'hui.

M. PRITTIE: Ma première question provoquera peut-être des commentaires de M. Harrison. Il sait sûrement que le Comité s'est réuni pour examiner le différend concernant le programme *Seven Days*. On nous annonce maintenant que le mois prochain le Cabinet publiera un Livre blanc sur la radiodiffusion, fondé sur le rapport du comité Fowler. Le Comité se réunira probablement alors pour examiner ce Livre blanc. A première vue, il semblerait que le témoignage de M. Harrison puisse être plus utile alors qu'aujourd'hui. Mais M. Harrison voudrait-il exprimer au Comité ses vues relativement au problème qui a résulté pour les producteurs et l'administration de la controverse relative à *Seven Days*?

M. HARRISON: Monsieur le président, je me trouve dans un dilemme à ce sujet, vu que le rapport du groupe d'étude n'a pas été déposé et qu'on le juge de nature confidentielle. Il serait factice de prétendre que j'ai des vues différentes de celles qui ont été exprimées dans les conclusions de cette étude et

je prierai le président de m'éclairer sur ce que je puis dire d'un document confidentiel ou des travaux qui ont abouti à la préparation de ce document.

Le PRÉSIDENT: Un précédent a été établi la semaine dernière et nous avons ici M. Ollivier qui pourra nous conseiller à ce sujet. La semaine dernière, il a fallu décider si un témoin pouvait paraphraser un document et on l'a permis. Je ne sais pas si M. Ollivier a quelque commentaire à offrir.

M. OLLIVIER: Je n'ai rien à ajouter sauf que vous ne devriez pas citer de paragraphes d'un tel document, car ne pouvant produire le document en entier, vous ne le pouvez en partie. Vous avez toutefois le droit d'exprimer votre opinion sur ce document ou le mentionner. Mais dès que vous citez des passages du document, surtout si ces citations sont assez longues, le Comité se trouve dans une impasse. Un membre peut alors faire une motion demandant la production du document et le Comité se trouve dans l'obligation d'en ordonner la production ou de la refuser. Je conseillerais en conséquence de ne pas aller trop loin dans les citations du document.

M. PRITTIE: M. Harrison sait que nous avons eu des renseignements sur le comité dans le rapport Fowler. Par exemple, à la page 43, on énumère les points sur lesquels le rapport du comité d'étude et le rapport Glassco sont d'accord en principe.

M. HARRISON: A ce sujet, je dirai que ce fut aussi du nouveau pour nous. Nous n'avions pas pris connaissance du projet de la commission Glassco, de sorte que l'identité de vues entre son rapport et le nôtre fut une révélation pour nous. Pour revenir à votre question, je puis vous dire que le comité d'étude du président avait pour tâche de diagnostiquer une maladie et d'y apporter remède. *Seven Days* n'était qu'un symptôme de cette maladie. En réalité, si je me souviens bien, *Seven Days* ne faisait que commencer lorsque nous fîmes notre rapport, de sorte que ce ne fut pas un sujet que nous dûmes examiner en particulier. Mais nous avons essayé de déterminer quelle direction et quelle autorité l'administration de Radio-Canada donnait au service des programmes. C'est là que nous avons découvert l'existence de problèmes. Ceux-ci se présentent dans toute organisation créatrice. Il s'agit de diriger les talents créateurs, s'il est possible de les diriger, de façon à ce qu'ils restent plus ou moins conformes aux buts de l'organisation. Nous découvrîmes que les efforts de Radio-Canada dans se sens n'avaient pas été très efficaces.

M. PRITTIE: Vous vous êtes alors inquiétés au sujet de la structure administrative?

M. HARRISON: Oui, ce qui nous préoccupait le plus, c'était les moyens à prendre pour que le mandat de la Société, qui est exprimé en termes bien clairs, soit de plus en plus respecté par les producteurs des programmes, en d'autres termes pour exercer une direction positive sur la production des programmes. Le problème principal, et c'est peut-être ce qui a fait éclater la controverse de *Seven Days*, revêtait la forme d'une réaction trop négative au développement des programmes, en ce sens qu'un producteur qui avait consacré tous ses efforts à la préparation d'un programme jusqu'au point où il était prêt pour la

télévision se faisait dire, à ce stade, que son programme ne répondait pas aux buts de la Société. Il était souvent trop tard du point de vue du créateur.

M. PRITTIE: Quelle forme pensez-vous que cette direction positive devrait avoir, monsieur Harrison? Nous avons reçu une foule de documents sur la façon de conduire les interviews et l'objectif des programmes relatifs aux affaires publiques. Il y a un grand nombre d'instructions écrites. Préférez-vous les directives écrites ou des instructions verbales pour établir le climat d'opinion?

M. HARRISON: Non, je veux parler de choses plus fondamentales, c'est-à-dire des méthodes d'élaboration des programmes et non des détails d'une pièce ou d'une série de représentations, ou comment l'idée d'une série de programmes est transformée en réalité. A notre sens, ce but pouvait être partiellement atteint par certains changements dans la structure, comme vous dites, et en partie aussi par un changement d'attitude et de pratique au sein de la Société.

Les changements de structure étaient les plus faciles. Je dois être bien clair sur ce point. Il s'agissait de l'opinion d'un groupe d'étude qui ne pouvait faire des expériences contrôlées pour en déterminer la valeur. En dernière analyse, nous nous sommes demandés si nous pourrions convaincre l'administration que c'était la raison des difficultés. Mais nous pensions que ce serait déjà une grande amélioration si la Société reconnaissait que la partie fondamentale et la plus importante des programmes se trouvait dans la production du réseau et que celle-ci dans la mesure du possible, doit suivre une ligne ininterrompue ou presque continue, entre l'administration supérieure de la Société et ceux qui déterminent la forme des services du réseau.

En conséquence, je proposai, du point de vue de la structure, qu'il y ait naturellement un conseil d'administration, la direction, et un vice-président aux programmes. Les chefs du réseau seraient sous l'autorité du vice-président aux programmes et le réseau devrait diriger le service des programmes jusqu'au point des émissions de ceux-ci par le réseau. Le côté purement mécanique serait régi par un système d'instructions suivant lequel les forces créatrices émanant des unités de production, tant au sein de la Société qu'à l'extérieur, se rencontreraient à un moment donné avec le réseau pour décider de l'acceptation d'un certain programme, mais ce serait le réseau qui aurait la décision du choix des programmes. Voilà pour les changements de structure.

Quant à l'attitude ou à la pratique, nous étions d'avis que l'autorité devrait être plus divisée, particulièrement au sujet de l'évaluation. Nos vues sont assez radicales sur ce point. Par exemple, nous pensons que le Parlement doit jouer un rôle dans l'évaluation des services de la radiodiffusion publique et qu'il a la responsabilité de déterminer exactement le mandat ou les attributions de la Société et d'examiner ensuite la mesure dans laquelle la Société se conforme à son mandat. Puis aux échelons inférieurs de l'organisation, on diviserait les attributions. En premier lieu, viendraient les directives générales, puis les directives concernant certaines parties du service des programmes et enfin les ordres définitifs concernant un programme en particulier. Mais l'évaluation devrait se faire immédiatement après chaque stade par la partie de l'organisation intéressée et non pas, comme il est arrivé souvent, par l'administration qui s'ingère à plusieurs échelons plus bas pour évaluer les programmes eux-mêmes.

Nous voulons parler du film ou du programme physique qui est télévisé et qui est soumis à l'évaluation de l'administration. Nous sommes d'avis qu'il est alors trop tard pour que l'administration intervienne, elle devrait faire son évaluation dès les premiers stades de la détermination du programme. Il y a là deux choses: un changement structural qui donnerait au réseau le rôle le plus important dans ce service et un changement dans les méthodes afin que l'évaluation de chaque partie de la préparation d'un programme se fasse au moment opportun.

M. PRITTIE: J'aurai deux questions à ce sujet, la première concernant l'examen par le Parlement, que je réserverai pour le moment. Vous avez recommandé qu'il y ait un vice-président aux programmes. Ce serait un poste de surveillance des opérations du réseau, n'est-ce pas?

M. HARRISON: Au-dessus des chefs des deux réseaux, oui.

M. PRITTIE: Je ne sais pas si c'est votre groupe, ou plutôt la commission Fowler, qui a mentionné que le titulaire de ce poste devrait avoir acquis une expérience récente dans le domaine de la télévision et connaître le sujet à fond. Est-ce aussi votre opinion?

M. HARRISON: Cela se trouve probablement dans le rapport Fowler. Nous n'avons pas exprimé d'opinion concernant une expérience récente dans la production. En réalité, nous étions en faveur d'une séparation encore plus tranchée des deux opérations que le recommande le rapport Fowler.

M. PRITTIE: Vous avez parlé d'un vice-président aux programmes. Je n'ai pas ici le diagramme de l'organisation, mais n'existe-t-il pas présentement un poste de ce genre? Pouvez-vous nous expliquer la différence entre ce poste et celui que vous recommandez?

M. HARRISON: Si vous me le permettez, je me reporterai à l'époque de notre étude car il y a maintenant 18 mois que je suis parti. En termes généraux, la différence se trouve dans l'organisation elle-même, entre la chaîne administrative et le personnel. Nous donnions au vice-président aux programmes une place dans cette chaîne, bien qu'il s'agisse plutôt d'une désignation que d'une description exacte. En tout cas, la chaîne de responsabilité devrait aller de l'administration au vice-président aux programmes et de là aux chefs du réseau. Si je comprends bien la situation, le vice-président aux programmes actuel est un membre du personnel qui n'exerce aucune autorité sur les chefs de réseaux. Il élabore la politique des programmes qu'il soumet à l'approbation de l'administration d'où elle est renvoyée aux réseaux par l'entremise des gérants généraux.

• (4.00 p.m.)

M. PRITTIE: En réalité, la différence se trouve entre un fonctionnaire administratif et un membre du personnel.

M. HARRISON: Nous avons jugé que les réseaux sont assez importants pour qu'on leur accorde une place spéciale et nous avons considéré la préparation des programmes des réseaux comme la fonction nationale de Radio-Canada.

M. PRITTIE: L'un des changements apportés à la structure depuis que votre comité a fait son rapport a été la nomination de directeurs des affaires publiques et des nouvelles. Je pense que votre comité s'opposait à cette méthode, est-ce exact?

M. HARRISON: Non, nous avons recommandé quelque chose d'approchant. La seule différence est que nous les placions sous les ordres des réseaux qui eux-mêmes se trouvaient sous le vice-président aux programmes. A l'heure actuelle, ils dépendent directement du gérant général.

M. PRITTIE: Mais votre comité ne s'est-il pas prononcé contre le fusionnement des affaires publiques avec les nouvelles?

M. HARRISON: Non.

M. PRITTIE: Merci. Maintenant, une autre question. Vous avez dit que le Parlement devrait examiner les programmes, ou est-ce le mandat? Veuillez nous expliquer comment cela fonctionnerait.

M. HARRISON: Quand il s'agit des programmes en particulier, la tentation est très grande pour la Société Radio-Canada de s'immiscer dans des enquêtes et des évaluations aux plus bas échelons de l'organisation. *Seven Days* en offre un exemple. La question est importante, mais dans l'ensemble des opérations de Radio-Canada ce n'est qu'une petite partie du tout. Sans vouloir réellement dicter une ligne de conduite au Parlement, nous pensions qu'il devrait à un stade quelconque faire un examen général de Radio-Canada. Premièrement, il pourrait décider si le rôle que Radio-Canada s'est attribué est bien fondé. Deuxièmement, lorsqu'il reçoit les rapports annuels de la Société, il pourrait juger si celle-ci a bien rempli son rôle, si son service est assez complet, s'il s'étend également à toutes les parties du Canada, si elle contribue suffisamment au développement des talents canadiens, et ainsi de suite. Une évaluation générale de cette nature me paraît une fontion essentielle d'une autorité supérieure à celle de la Société elle-même.

M. PRITTIE: Votre proposition était-elle fondée sur ce qui se pratique ailleurs? Vous êtes-vous guidés sur la B.B.C. à cet égard?

M. HARRISON: Non, nous n'avons eu aucune consultation avec cette corporation. Nous avons examiné l'organisation de divers systèmes de radiodiffusion.

M. PRITTIE: Mais le parlement du Royaume-Uni remplit-il les fonctions que vous préconisez?

M. HARRISON: Je n'en sais rien.

M. STANBURY: Monsieur Harrison, voudriez-vous nous donner plus d'explications au sujet de votre comité? Exerciez-vous la présidence du comité en votre qualité d'adjoint exécutif du président, ou étiez-vous l'adjoint exécutif du président quand vous avez accepté la présidence du comité?

M. HARRISON: J'occupais ce poste où l'on m'a remplacé pour que je me consacre entièrement au travail du groupe d'étude. Ce groupe comprenait cinq autres fonctionnaires de Radio-Canada et une personne de l'extérieur. Dois-je continuer?

M. STANBURY: Pourriez-vous nous dire leurs noms et les aptitudes qui les désignaient pour faire partie de ce groupe d'étude?

M. HARRISON: Pour ce qui est des noms, la chose est facile. Mais, vu ce que l'on m'a dit, j'espère qu'on me permettra de rafraîchir ma mémoire quant aux aptitudes de chacun.

En termes généraux, nous étions six représentants de la Société, dont trois avaient l'expérience administrative du bureau principal et trois avaient de l'expérience dans la sphère opérationnelle. Les membres du bureau principal étaient M. W. D. Ross, alors directeur de la planification de l'organisation; M. D. C. West, directeur du budget. Ces deux hommes avaient acquis une longue expérience à l'emploi de la Société. Par exemple, M. Ross était entré à son service en 1953, après trois années dans l'industrie et trois années dans la marine consacrées principalement à l'administration du personnel. Il était le chef de la planification de l'organisation.

M. West était entré au service de Radio-Canada en 1949, après deux années au fonctionnarisme, cinq ans à l'armée et sept ans dans les affaires. Son expérience portait sur les opérations budgétaires et de contrôle.

Quant aux membres tirés du secteur opérationnel, M. Sydney Kennedy était entré au service de Radio-Canada en 1941, après avoir acquis de l'expérience dans une station privée et au travail de bureau; il remplissait alors les fonctions de directeur pour les provinces Maritimes. John Langdon, était entré à Radio-Canada en 1955 et avait occupé un poste à l'administration du personnel; il était à ce moment directeur adjoint des opérations de télévision. Malheureusement, M. Langdon fut victime d'un accident au cours de l'étude et fut remplacé par un autre employé de Toronto, David Tasker, qui, entré au service de la Société en 1944, avait été employé au service technique de la radio. Puis il occupa un poste dans les relations industrielles à l'extérieur de la Société et revint à titre de fonctionnaire des relations extérieures. A cette époque, il était directeur des services artistiques, à Toronto. John périt dans l'accident d'avion de Sainte-Thérèse à la fin de novembre et Dave fut nommé au groupe d'étude en décembre. Je fus profondément bouleversé à l'époque car nous avions essayé de nous familiariser avec les différentes sphères, en envoyant les membres du bureau principal occuper des fonctions opérationnelles et en permutant des employés de Toronto au bureau principal de Montréal. John revenait justement de Montréal où il avait terminé ses entrevues. Ce fut son dernier jour.

M. STANBURY: A quelle date le groupe fut-il constitué?

M. HARRISON: Le 15 octobre.

M. STANBURY: De quelle année?

M. HARRISON: 1963.

M. STANBURY: Pouvez-vous nous dire les raisons de la constitution de ce groupe?

M. HARRISON: Puis-je en finir avec la description de ces six personnes, car il fallut remplacer M. Langdon. Le sixième membre du groupe original était M. Maurice Pilotte, directeur des services de la division de Montréal. Ses fonctions comprenaient l'administration du personnel, la comptabilité et l'administration générale. Il était entré au service de la Société en 1946. Il mourut lui aussi au cours de l'étude, mais d'une attaque cardiaque.

M. STANBURY: A quelle date commença-t-on cette étude?

M. HARRISON: Nous commençames notre travail le 15 octobre 1963 et fîmes notre rapport à l'administration le 1er septembre 1964. Il fut transmis au conseil d'administration à Québec le 30 septembre.

M. STANBURY: Pour quelles raisons ce groupe fut-il constitué?

M. HARRISON: Il fut constitué, je pense, parce que la commission Glassco dans ses 19 rapports avait critiqué les méthodes de la Société mais n'avait réellement proposé aucune solution concrète aux problèmes qu'elle pensait avoir mis à jour et dont elle signalait l'existence. C'est pourquoi le président demanda au conseil d'administration l'autorisation d'instituer un groupe interne d'étude qui essaierait de formuler une solution à quelques-unes des faiblesses révélées par des études faites antérieurement par des gens qui ne connaissaient rien de la radiodiffusion.

M. STANBURY: Cette étude fut ordonnée par le président qui choisit lui-même les membres du groupe.

M. HARRISON: En premier lieu je dois dire que je les ai choisis moi-même. Je fus heureux d'obtenir leurs services et je me souviens que dans un ou deux cas, on fit des difficultés avant de les céder pour une aussi longue période. Le président dut négocier avec les divers membres de l'administration et finalement c'est lui qui approuva les nominations et les recommanda au conseil d'administration qui les ratifia.

M. STANBURY: Vous êtes en mesure alors de nous expliquer brièvement comment l'on procéda au travail. Les membres du groupe furent-ils détachés complètement de leurs fonctions pendant une certaine période ou bien s'occupèrent-il de cette étude à temps perdu?

M. HARRISON: Ce ne fut pas la même chose pour tous. Je fus complètement détaché de mes fonctions et M. Ross le fut presque complètement. La même situation se présenta pour M. West, bien qu'à l'occasion tous deux durent s'occuper de certaines tâches dans leurs fonctions respectives. M. Pilotte était pour ainsi dire employé à plein temps. M. Langdon le fut également, à cause des exigences de ses entrevues. Plus tard, lorsque M. Tasker fit partie du groupe, il y consacra de 60 à 65 p. 100 de son temps. M. Kennedy, qui était le plus retenu par les exigences de son poste de directeur régional, employa environ 60 p. 100 de son temps à cette tâche.

M. STANBURY: Travailliez-vous séparément ou ensemble?

M. HARRISON: Nous avons commencé par étudier ensemble les instructions qu'on nous avait données et les tâches qui nous étaient dévolues, puis nous nous séparâmes pour les entrevues et l'étude des secteurs qui ne nous étaient pas familiers, afin de dissiper nos propres opinions préconçues sur les opérations. Puis, nous nous sommes réunis pour l'étude de nos rapports, pour la préparation des tableaux de l'organisation et la description des diverses fonctions. Puis nous les étudiions séparément. Les méthodes furent variées.

M. STANBURY: Je ne sais pas si la question que je vous pose est raisonnable, mais c'est à vous de juger. Je voudrais savoir si les conclusions formulées à la fin de votre étude furent unanimes ou si elles ne représentent que l'opinion de la majorité des membres du groupe?

M. HARRISON: Elles représentent un concensus. Quand il se produisait des divergences d'opinions, elles étaient débattues au sein du groupe. En réalité, nous eûmes bien des discussions acerbes au cours de la préparation de nos recommandations et chaque point avait ses avocats du diable.

M. STANBURY: Mais en définitive, il n'y eut aucun dissentiment?

M. HARRISON: Il n'y eut pas de rapport minoritaire.

M. STANBURY: Aucun membre du groupe n'exprima son dissentiment des conclusions générales?

M. HARRISON: Non. Comme je l'ai dit, il y eut de forts dissentiments au cours de la préparation du rapport et si quelques-uns de ceux-ci se révélaient irréductibles, le groupe abandonnait la partie.

M. STANBURY: De sorte que vos recommandations ont été unanimes. Comment fîtes-vous votre rapport? L'avez-vous présenté au président?

M. HARRISON: Oui, nous fîmes notre rapport au président le 1er septembre 1964. Nous y avions joint en appendice des tableaux d'organisation, la description de diverses fonctions et ainsi de suite.

M. STANBURY: D'après ce que je comprends, l'une de vos principales recommandations portait sur la nomination d'un vice président aux programmes qui ferait partie de l'administration. Cette proposition ne fut acceptée semble-t-il ni par l'administration ni par le comité Fowler. Êtes-vous au fait des conclusions du comité Fowler à ce sujet?

• (4.15 p.m.)

M. HARRISON: Oui, mais je ne pense pas avoir eu l'occasion de discuter cette partie de nos recommandations avec le comité Fowler. Nous eûmes en janvier 1965 une réunion conjointe qui dura une partie de la matinée et une partie de la soirée, mais ce point ne fut pas discuté. En lisant le rapport Fowler, j'ai eu l'impression qu'on n'avait pas compris exactement le sens de nos recommandations et on exprimait une opinion évidemment différente de la nôtre sur la question des programmes.

M. STANBURY: Vous et votre groupe étiez d'opinion que c'était la recommandation essentielle à la réalisation des buts que vous désirez atteindre.

M. HARRISON: Oui, c'est le point sur lequel le rapport du groupe ne fut pas accepté par l'administration. Jusque-là on avait généralement approuvé les diverses conclusions de notre rapport, mais la question des programmes fut la pierre d'achoppement. Par la suite les choses se détériorèrent.

M. STANBURY: Mais sauf sur ce point, on appliqua en grande partie les recommandations de votre rapport?

M. HARRISON: Non, pas à mon point de vue.

M. STANBURY: A votre connaissance, quelles sont les autres recommandations importantes qui n'ont pas été appliquées et qui auraient pu avoir un effet important sur les relations entre la production et l'administration?

M. HARRISON: La seule autre recommandation importante se rattachait à la production. Comme complément à notre recommandation concernant les programmes, nous demandions une réorganisation de la production. Je l'ai dit tout à l'heure à M. Prittie, nous faisons une distinction bien nette entre les programmes et la production. Dans la partie des programmes, nous comprenions toutes les opérations jusqu'au moment où les fonctionnaires du réseau sont prêts à lancer l'émission sur les ondes. Naturellement, jusque-là il y a un grand nombre de discussions sur le contenu du programme entre les producteurs et les fonctionnaires du réseau, mais la production est une opération distincte. En réalité, les programmes de Radio-Canada n'émanent pas tous de ses services. La Société achète un grand nombre de ses programmes d'agences de production, parfois d'une façon analogue à celle que nous préconisons pour l'ensemble des opérations du réseau. Nous proposions donc une réorganisation de la production, afin d'assurer que dans tous les centres il y ait une collaboration plus étroite entre les divers éléments en vue de la production de meilleurs programmes possibles.

Maintenant, les méthodes varient et il n'existe pas de règle absolue pour l'organisation de la production dans les divers centres. Au moment de notre étude, par exemple, à Montréal, les producteurs prenaient aussi une part à la programmation, tandis que le reste des moyens de production étaient rattachés à d'autres opérations. A Toronto, les producteurs étaient joints aux services opérationnels.

M. STANBURY: J'imagine que les relations entre les producteurs et l'administration sont à peu près analogues au réseau français et au réseau anglais. C'est l'état de choses qui semble exister au moins dans la section des affaires publiques. La structure est-elle la même dans les deux cas?

M. HARRISON: Non, la structure est tout à fait différente, mais les attitudes à l'époque...

M. STANBURY: Il y a un directeur des affaires publiques et autres choses au réseau français et quelqu'un qui porte à peu près le même titre au réseau anglais. Au-dessus, de ce fonctionnaire, un autre a la responsabilité des nouvelles et des affaires publiques à la fois. Dans chaque cas, cette personne est sous les ordres d'un vice-président et gérant général du réseau.

M. HARRISON: Bien, dans la présente organisation on semble s'être guidé sur ce modèle.

M. STANBURY: Est-ce un changement qui a été fait depuis que votre comité...

M. HARRISON: Oui, les choses étaient alors différentes. J'ai mentionné les principales différences qui existaient entre Montréal et Toronto pendant la période de 1963-1964, que nous discutions. Dans un cas, les producteurs faisaient partie du service de programmation; dans l'autre, ils étaient rattachés aux services opérationnels.

M. STANBURY: Bien, je ne sais pas si j'exprime correctement les vues des témoins, mais j'ai l'impression que le directeur des affaires publiques à Toronto plaçait au premier plan l'aspect personnel de son milieu, tandis que le directeur des affaires publiques à Montréal semblait attacher plus d'importance

aux problèmes de structure. Dans la présente organisation, qui semble être semblable dans les deux cas, votre groupe a-t-il fait quelque recommandation en vue de la solution de ce conflit apparent? On semble mécontent dans les deux centres, mais pour des raisons différentes.

M. HARRISON: Je n'en sais rien, car je ne connais pas les directeurs actuels; ils n'étaient pas en fonctions lors de notre étude, puis je me suis absenté du pays et je n'ai pas pris connaissance de leurs témoignages au Comité.

M. STANBURY: Mais vous pensez encore qu'avec la structure actuelle, la nomination d'un vice-président aux programmes améliorerait l'organisation?

M. HARRISON: Je le pense. C'était notre opinion à l'époque. Pour le prouver, il faudrait d'abord l'essayer.

M. STANBURY: Mais les changements apportés à la structure n'infirment en rien la validité de votre recommandation?

M. HARRISON: Je ne le pense pas. Cela faisait partie des changements que nous proposions, mais les autres changements connexes n'ont pas été faits.

M. STANBURY: Vous avez dit que le cas de *Seven Days* n'était que le symptôme d'une maladie. Jusqu'à présent nous n'avons parlé que des affaires publiques. Pensez-vous que cette maladie s'étendait plus loin qu'au service des affaires publiques?

M. HARRISON: Oui, à l'époque de notre enquête. En réalité le service des affaires publiques offrait un exemple du problème, mais il y avait d'autres exemples. La question fondamentale, je le répète, résultait du besoin d'une méthode de formuler et de diriger les services des programmes pour qu'ils se conforment généralement aux buts de la Société et ne prennent pas une direction opposée.

M. STANBURY: Vous estimiez que c'était là un problème d'ordre général et non pas limité à un centre de production ou à un seul service?

M. HARRISON: C'est exact.

M. STANBURY: Merci.

M. MCCLEAVE: Le témoin a dit que le Parlement devrait vérifier si la Société exerce bien son mandat. Il n'a pu constater l'existence de relations étroites entre le parlement anglais et la B.B.C., mais n'aurait-il pas constaté quelque association entre le parlement et la radiodiffusion en Italie?

M. HARRISON: Non.

M. MCCLEAVE: Ou dans d'autres pays. Vous comprenez la difficulté. Autant que je puisse l'expliquer brièvement, monsieur Harrison, sauf les discussions que nous avons dans l'atmosphère officielle du Comité et le fait que nous pouvons poser des questions à la Chambre des communes, il n'existe aucune méthode qui nous permette de discuter les divers problèmes en tête à tête avec Radio-Canada. Je me demande si vous pourriez nous indiquer quelque solution de ce problème?

M. HARRISON: Je ne le pourrais pas pour la bonne raison que notre étude a été purement interne et conduite par des membres de l'organisation en vue de l'amélioration de ses méthodes. Nous avons tout simplement suggéré qu'au moment opportun le Parlement pourrait examiner comment Radio-Canada exerce son mandat et dirige ses opérations. Nous n'avons pas étudié ce qui se fait dans les autres pays. Il y aurait lieu semble-t-il d'examiner comment la chose pourrait se faire car il y a là certainement une lacune à combler.

M. MCCLEAVE: Avez-vous dit à monsieur Stanbury que la plus grande partie des changements recommandés par votre groupe n'ont pas été faits?

M. HARRISON: C'est ce que je pense, oui.

M. MCCLEAVE: Quelle proportion en a-t-on fait?

M. HARRISON: Tout dépend de la signification que vous donnez au mot «faite».

M. MCCLEAVE: Adoptés en tout ou en partie.

M. HARRISON: Me sera-t-il permis de les passer en revue? Notre première recommandation demandait que le principal fonctionnaire exécutif s'occupe principalement de la planification à long terme, de la politique générale et des relations extérieures. Je ne sais pas si elle a été adoptée en tout ou en partie. Je pense qu'on lui a probablement donné suite en grande partie, mais comme je ne suis plus membre de l'organisation depuis dix-huit mois, je ne suis pas très au fait de la situation.

M. MCCLEAVE: Avez-vous quitté l'organisation de votre plein gré?

M. HARRISON: C'est là une subtilité.

M. MCCLEAVE: Vous a-t-on tourné le dos à cause des recommandations du groupe d'étude?

M. HARRISON: Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Radio-Canada est une organisation très intéressante qui emploie un grand nombre de personnes pour diverses raisons. Je suis entré à son service parce que, en premier lieu, je trouvais la radiodiffusion une chose très importante qui me séduisait en ce sens que l'écart qui existe entre ce que la Société accomplit et ce qu'elle pourrait faire est un défi constant à l'imagination. J'ai quitté son service en réalité parce que je ne me croyais plus capable d'aider à l'amélioration des opérations de la Société, ou à atteindre le but visé par nos recommandations, malgré l'excellente situation dans laquelle je me trouvais à cet égard.

M. MCCLEAVE: J'aimerais à avoir un éclaircissement. Après que le groupe d'étude eut terminé son travail, avez-vous repris vos fonctions d'adjoint exécutif du président?

M. HARRISON: Non.

M. MCCLEAVE: Où êtes-vous allé ensuite?

M. HARRISON: Physiquement, je suis resté au même endroit. Quant au travail, on me confia la mission d'étudier les deux projets de fusionnement à Toronto et à Montréal. Il y a déjà si longtemps de cela que je ne me souviens pas très bien. La Société songeait à un fusionnement, qui était alors à la mode et une bonne chose. On me demanda d'étudier la situation économique de ce point

de vue. En même temps, M. Gilmour, qui avait été assez bon de me recommander, me demande de l'aider dans la planification à long terme que nous avions proposée à la suite de notre étude. Je consentis d'abord à l'aider dans cette tâche, mais après avoir subséquemment examiné la situation dans laquelle je me trouverais, je conclus que je ne pourrais lui rendre de réels services et je l'informai de mon intention de ne pas accepter cet emploi de façon permanente. Sur ces entrefaites, quelqu'un me proposa autre chose et je pris un congé d'un an.

• (4.30 p.m.)

M. McCLEAVE: Oui, voulez-vous revenir aux recommandations de votre groupe. Je regrette de vous avoir éloigné du sujet.

M. HARRISON: Pour ce qui est des fonctions de l'exécutif en chef, M. Ouimet pourrait vous renseigner mieux que moi. En général, je suis d'avis que ce fonctionnaire devrait s'occuper davantage de la politique de l'organisation et des relations extérieures. Nous avons également proposé que la direction des fonctions opérationnelles soit confiée à un seul fonctionnaire. On n'a pas encore atteint ce résultat, car des vice-présidents et des gérants généraux travaillent encore en collaboration avec le directeur des opérations qui est le vice-président officiel. Si j'avais à donner des notes sur ce point, je dirais que l'on a donné suite à cette recommandation dans la mesure de 60 à 65 p. 100. Nous avions recommandé qu'afin de bien marquer la séparation de ces deux fonctions, et de leurs fournir les moyens d'exécuter leurs tâches respectives, le fonctionnaire exécutif en chef et le directeur des opérations devraient être assistés de spécialistes. On a nommé un préposé à la planification, mais ses fonctions ne sont pas séparées, il doit aussi s'occuper des opérations, ce que nous n'approuvions pas, parce que la planification est une œuvre à long terme, tandis que les opérations sont des choses courantes. Je ne sais pas quelles notes j'attribuerais à ce sujet. M. Gilmour serait plus en état de le dire que moi. Quant aux finances, nous avions recommandé la séparation de l'administration financière et du contrôle, pour des raisons purement opérationnelles. On ne les a pas séparés. Mais cela n'est pas essentiel à l'exécution des programmes. Quand aux services techniques, nous avions recommandé qu'ils soient affectés uniquement aux questions d'ordre technique, mais ils doivent encore s'occuper de certains aspects des opérations. Le directeur des affaires de la Société porte maintenant le titre d'adjoint du président. C'est essentiellement ce que nous avons recommandé avec quelques modifications. Mais c'est au sujet des programmes qu'il y a une différence importante.

M. McCLEAVE: Comment la décririez-vous?

M. HARRISON: Nous étions d'avis que les services des réseuax devraient avoir un rôle plus important. On n'a guère tenu compte de cette recommandation, en vérité, on ne l'a pas acceptée. Mais l'échelle des valeurs n'a aucun rapport avec les besoins de la Société. Je n'attribuerais pas un zéro dans ce sens, mais on n'a pas fait ce que nous proposions. Nous avions recommandé que le service des ventes soit détaché et que Radio-Canada nomme un gérant général des ventes. On n'a pas accepté cette recommandation.

Nous avions recommandé une direction séparée du personnel qui accorderait une attention spéciale à la formation des artistes. On n'a pas accepté cette recommandation. La réorganisation de l'administration a été faite dans la mesure de 65 à 70 p. 100. Mais le plus grand problème résulte du fait que les services dispersés n'ont pas été réunis et c'était là l'une de nos principales

recommandations touchant le côté opérationnel de l'entreprise. Il devrait y avoir un service opérationnel, ou une organisation qui réunirait toutes les fonctions éparses qui se rattachent à la production des programmes. Je devrai m'expliquer au passé, mais du fait qu'ils étaient dispersés les services étaient mal exécutés ou ne l'étaient pas du tout. L'un des points principaux de notre recommandation portait sur la négociation des droits d'auteur, des droits de reproduction des œuvres au sujet desquels il n'existait aucune direction centrale. Puis nous passons à la programmation et à la production. Dans le premier cas, on n'a rien fait; dans le second on a apporté quelques changements. Mais le fait qu'on ait changé les titres ou créé quelques nouvelles fonctions ne signifie pas qu'on ait suivi nos recommandations.

M. McCLEAVE: Lors de la constitution de votre groupe, avez-vous travaillé indépendamment de l'administration, ou l'avez-vous consultée de temps à autre et tenue au courant de vos conclusions et des recommandations que vous aviez en vue?

M. HARRISON: Cette question comporte plusieurs points différents. Nous avons fonctionné indépendamment, peut-être même trop indépendamment, dans le sens que nous formulions nos propres recommandations et non pas des recommandations acceptées à l'avance.

M. McCLEAVE: Ou suggérées par l'administration?

M. HARRISON: C'est exact. Quant aux contacts, dès le début, en décembre, janvier, février et peut-être même mars, j'eus de fréquentes entrevues officieuses avec le président. En réalité, pendant cette période, je le vis plus souvent que lorsque j'étais son adjoint exécutif. Nous fîmes notre premier rapport verbal en avril et, à partir de ce moment, les contacts devinrent plus formels et se firent avec le groupe tout entier, au lieu des entretiens personnels que j'avais auparavant avec le président. En réalité, vers la fin, les contacts étaient devenus tout à fait formels. Nous fîmes des rapports au début d'avril, en mai et en juin, puis en juillet nous annonçâmes officieusement que notre rapport final serait bientôt prêt et il fut présenté le 1er septembre.

M. McCLEAVE: Une dernière question. Vous avez dit en réponse à monsieur Prittie que l'administration ne faisait pas d'efforts suffisants en vue de diriger la programmation. Est-ce bien ce que vous avez voulu dire?

M. HARRISON: Je pourrais peut-être répondre en d'autres termes. Nous étions d'opinion que la chaîne des relations s'étendait à toute la hiérarchie de l'organisation, essentiellement aux gens en place et que la Société avait grand besoin d'instaurer une direction de la programmation responsable au conseil et à l'administration et qui concilierait les besoins de l'organisation avec l'expression créatrice de la production. À ce stade, on imprimerait aux forces créatrices une impulsion vers les buts visés par l'organisation. C'est la lacune que nous constatons. Nous reconnaissions et je l'ai dit au début de mes remarques que le grand problème de toute organisation créatrice, soit d'un laboratoire de recherche, soit d'une agence de radiodiffusion, est d'accorder une liberté d'expression et une souplesse dans la création des œuvres à ceux qui sont responsables de la

production, tout en créant une atmosphère qui permet à une administration nationale de diriger l'organisation et la production sans étouffer l'inspiration.

M. McCLEAVE: A votre avis, quels sont les éléments responsables de cette situation?

M. HARRISON: Par «cette» vous entendez *Seven Days*?

M. McCLEAVE: Pas nécessairement, bien que *Seven Days* puisse servir d'exemple.

M. HARRISON: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. Nous avons commencé par examiner les recommandations concernant les programmes et nous avons bloqué sur ce point. Il vous faudra demander à M. Ouimet pourquoi il n'a pas accepté celle-ci en particulier. Il nous a semblé que plus on nous demandait de motiver nos recommandations et de prouver qu'elles répondaient aux besoins et seraient applicables, plus la résistance était forte. En réalité, un grand nombre des parties de notre rapport furent d'abord présentées verbalement et rédigées ensuite de manière à répondre aux objections. Nous préparâmes un tableau indiquant toutes les méthodes de programmation connues des réseaux américains, à partir de celles où les producteurs et tous les moyens de production sont liés étroitement au réseau, jusqu'aux systèmes relâchés où la production se trouve quelque part, tandis que la programmation est ailleurs. Nous fîmes l'analyse de chacune selon le barème des valeurs que le président nous avait fixé et la réponse fut toujours la même. Néanmoins, la réaction fut aussi toujours la même.

M. BASFORD: Monsieur Harrison, j'ai quelques questions à vous poser. Vous nous avez dit que vous aviez vous-même choisi les membres du groupe d'étude avec l'approbation du président. Avez-vous ajouté que ce choix avait été soumis au conseil?

M. HARRISON: C'est exact. La liste des membres fut présentée au conseil à une réunion qu'il eut à Vancouver en septembre 1963.

M. BASFORD: Savez-vous si votre rapport fut transmis au conseil?

M. HARRISON: Oui, le rapport fut envoyé au conseil à une réunion qui eut lieu à Québec le 30 septembre, ou le 1er octobre dans une version annotée.

M. BASFORD: Le rapport ne fut pas présenté.

M. HARRISON: Le rapport fut présenté mais il était plus complet qu'au moment où il est sorti de nos mains. En passant, je dois dire que je n'ai jamais vu ce texte. C'est-à-dire que je ne l'ai jamais lu, car je l'ai vu sur la table, comme vous voyez présentement mon exemplaire du rapport du B.N.G., avec des commentaires en marge sur ses points faibles. C'est la version qui fut présentée. Mais je ne pense pas qu'il s'agisse de la même version que le comité Fowler....

M. BASFORD: La Société est définie légalement comme étant composée du président, du vice-président et du conseil. Avez-vous fait quelque recommandation concernant le conseil?

M. HARRISON: Non.

M. BASFORD: Vous avait-on demandé de le faire?

M. HARRISON: Non.

M. BASFORD: Leurs attributions au sein de Radio-Canada ne sont-elles pas aussi importantes que celles du Parlement?

M. HARRISON: Oui, mais notre mandat portait sur l'étude de l'organisation, de l'administration, des relations au sein de l'organisme. Ce qui ne signifie pas que nous n'ayons pas eu d'opinion à ce sujet mais nous n'en devions pas faire rapport. Nous discutions avec le président de façon non officielle.

M. BASFORD: J'aimerais connaître votre opinion du conseil.

• (4.45 p.m.)

M. HARRISON: Je suis d'avis, bien que mon avis ne pèse pas lourd, que le gouveneur en conseil nomme les membres du conseil et que ce dernier propose ensuite un président au gouverneur en conseil. Le président devrait à son tour, proposer un vice-président à l'approbation du conseil. Le conseil actuel présente un problème: le président et le vice-président sont nommés séparément; je pense qu'on pourrait changer la loi à cet égard. Toutefois, le conseil ne peut proposer la nomination ou le renvoi d'aucun des deux.

M. BASFORD: Leur nomination est tout à fait indépendante l'une de l'autre. La direction a soutenu devant le Comité que l'affaire «Seven Days» était un cas isolé. Comme on a institué votre comité avant que ne survienne l'affaire «Seven Days», il semble que cela ne serait pas vrai; qu'il y avait un problème de relations et de production avant «Seven Days».

M. HARRISON: C'est exactement ce que nous avons constaté. De fait, au cours de l'étude, le président m'a prié à quelques reprises de m'en tenir aux problèmes spéciaux (il y avait plusieurs spéciaux à cette époque); je les lui ai soumis en toute confiance, car il ne s'agissait pas d'accuser qui que ce soit, mais plutôt de déceler les problèmes de structure.

M. BASFORD: Des problèmes spéciaux de relations?

M. HARRISON: Plutôt des problèmes de programmation qui n'étaient pas encore résolus et qui devaient disparaître.

M. BASFORD: Les problèmes de programmation en question ne relevaient-ils que du seul secteur des affaires publiques?

M. HARRISON: Non, ils étaient aussi reliés au secteur de la musique et de la radiodiffusion agricole.

M. BASFORD: Et le président désirait vivement résoudre ces problèmes?

M. HARRISON: Je crois que la nomination d'un groupe d'étude montre bien le désir de la direction de résoudre les problèmes. Toutefois nous n'avons pas trouvé de solutions acceptables; de plus, le problème a pris une autre dimension du fait qu'on a institué la commission Fowler pendant que nous travaillions encore: son mandat consistait à évaluer le travail que nous avions accompli. Ainsi, subitiment, la portée de notre étude a changé. Ce n'était plus une étude interne, faite de discussions libres, d'adoptions et de rejets. Un tiers allait dorénavant suivre nos travaux et je pense bien que cela nous a rendu un peu

nerveux. Nous avons davantage porté attention à ce que nous disions sans toutefois changer en rien nos recommandations; nous savions qu'en définitive nos travaux, notre rapport pourrait être publié et que par conséquent, il devrait être assez modéré.

Le PRÉSIDENT: J'ai observé qu'à une question vous vous êtes contenté de hocher la tête au lieu de répondre. Nous n'avons pas de sténographe, nous n'avons qu'un magnétophone, ce qui n'enregistre pas les hochements de tête.

M. HARRISON: Où ai-je hoché la tête?

M. BASFORD: Est-il vrai que le mandat de la commission Fowler a quelque peu contribué à diminuer les contacts non-officiels entre le groupe d'étude et le président?

M. HARRISON: Je le crois, en partie. A cette époque aussi, il devenait évident que les prises de position se durcissaient. Nous devions soumettre un rapport et nous étions à peu près certains qu'on ne le jugerait pas acceptable. La direction était au courant de ce fait par conséquent nous avons fait un peu de réthorique et cela, en plus de la commission Fowler, a rendu la tâche plus ardue que s'il ne s'était agi que d'un travail interne. Après tout, vous savez qu'il y a des centaines et des milliers de consultations administratives, de rapports consultatifs internes qui émanent chaque année d'organismes constitués à cette fin à l'intention des diverses directions. On ne les accepte pas toujours, mais très peu sont étudiés par un comité public ou spcécial.

M. BASFORD: Est-il juste que le rapport critiquait beaucoup la haute hiérarchie?

M. HARRISON: Non.

M. BASFORD: Je ne parle pas de la structure même, mais des personnes qui occupent les postes.

M. HARRISON: Peut-être critiquer dans le sens que nous proposions des choses tout à fait différentes. Toutefois nous avons essayé d'éviter la critique pure, essayé de ne pas souligner que les erreurs; car, à mon avis, voilà la faiblesse du rapport de la Comission Glassco qui a vertement critiqué la Société sans proposer aucune solution. Je parle, bien entendu, du rapport publié. Le rapport intérimaire que le groupe avait soumis à M. Glassco et à ses collègues ressemblait passablement à notre rapport au moins dans les détails qu'a observés la Commission Fowler. Mais pour répondre à votre question, je dirais que nous avons critiqué dans le sens que nous avons proposé des changements importants. Nous ne nous sommes pas contentés d'énumérer tous les défauts de la Société.

M. BASFORD: C'est tout pour l'instant.

M. FAIRWEATHER: Je n'ai qu'une ou deux questions, monsieur Harrison. L'affrontement était inévitable, n'est-ce pas? A votre avis, n'eût été l'affaire «Seven Days», il serait survenu dans un autre secteur des affaires publiques?

M. HARRISON: Peut-être dans un autre secteur de programmation-clé de la Société. De fait, à un moment, un membre de notre groupe a employé l'expression «assis sur un baril de poudre» qui, à l'époque, a suscité une vive réaction; mais je crois que c'était juste.

M. FAIRWEATHER: Les expressions «baril de poudre» et «iceberg» se rapportent toutes deux au même problème, n'est-ce pas? Ce sont deux comparaisons différentes visant le même problème?

M. HARRISON: Comme je l'ai déjà affirmé, monsieur, à mon avis, bien qu'importante et bien qu'elle ait beaucoup accaparé l'attention de votre Comité et de la direction de Radio-Canada, et il est certain que les producteurs lui accordent beaucoup d'attention à Toronto, l'affaire «Seven Days» n'est qu'un symptôme du problème qui surgit lorsqu'on confie la direction à une équipe de création; et je ne veux pas minimiser le problème: je crois qu'il est important. Nous croyions avoir trouvé une solution. On ne l'a pas accepté.

M. FAIRWEATHER: En toute justice envers la direction—je pense que c'est M. Walker qui trouve que la comparaison à l'iceberg qu'a faite le secrétaire d'État est juste, et c'est probablement pour cette raison qu'on vous a demandé d'étudier ou de faire des recommandations au sujet des problèmes qu'a rendus publics le rapport de la Commission Glassco.

M. HARRISON: Afin de ne pas confondre les comparaisons, je préciserai, qu'à l'époque, l'expression s'appliquait à toute la fumée que faisait la Commission Glassco: il devait bien y avoir du feu quelque part. Voilà pourquoi on a commencé l'étude.

M. FAIRWEATHER: Ainsi la direction se rendait compte du problème et la seule chose que vous n'ayez pas faite c'est de leur soumettre un rapport qu'ils aiment.

M. HARRISON: Nous n'avons apporté aucune solution que la direction ait jugé acceptable.

M. FAIRWEATHER: Acceptable?

M. HARRISON: Et avec votre permission, je pense que c'était tout à fait juste.

M. FAIRWEATHER: Bien entendu, c'est un peu ce que nous essayons de faire ici. Vous avez affirmé que vous vouliez comparaître devant le Comité parce que vous étiez intéressé à la radiodiffusion d'État. J'aimerais connaître votre pensée à ce sujet. Il y a plusieurs concepts; j'ai dans mon bureau quantité de rapports de personnes qui se font une idée bien différente de la radiodiffusion d'État. Je voudrais connaître la vôtre.

M. HARRISON: Cela vous surprendra sûrement, mais fondamentalement, je crois que la radiodiffusion d'État c'est ce que nous offre Radio-Canada actuellement. Peut-être que cela ne vous surprend pas trop vu que j'ai travaillé pour cet organisme pendant si longtemps. Je suis d'avis que les buts que se propose la Société sont bons. Je pense que le service qu'elle peut offrir par rapport aux objectifs qu'elle se propose est excellent pour notre pays. Je proteste parce qu'elle ne les atteint pas au point qui conviendrait à un service de radiodiffusion.

M. FAIRWEATHER: Est-ce à cet égard que vous croyez qu'il devrait y avoir une certaine censure parlementaire?

M. HARRISON: En effet, afin de déterminer si, de fait, la Société se propose de bons objectifs et de constater à certains moments si elle les remplit.

M. FAIRWEATHER: Je dois avouer que la censure parlementaire des programmes me fait peur. J'espérais que vous partagiez mon opinion. Je pense bien qu'à ce seul Comité vous auriez autant d'idées différentes sur la programmation qu'il y a de membres.

M. HARRISON: Je puis seulement ajouter que la censure administrative des programmes particuliers me fait peur.

M. FAIRWEATHER: Craindriez-vous que nous évaluions certaines parties des cinquante émissions de la série «Seven Days», soit des extraits? Le Comité pourrait-il juger de la qualité de la série «Seven Days» grâce à certains extraits, comme il a été proposé?

M. HARRISON: A mon avis, non. Je pense que c'est mal présenter le problème par rapport aux attributions d'un Comité comme celui-ci.

M. FAIRWEATHER: Revenons aux figures de style. Quand on parle des relations entre Français et Anglais on emploit le cliché des deux solitudes. Cette expression est-elle trop forte pour qualifier la séparation qui existe entre la direction et les responsables de la programmation? Je ne veux pas faire de drame, mais...

M. HARRISON: Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre.

M. FAIRWEATHER: Eh bien! Laissions tomber, car elle n'a pas d'importance. Cela m'a bien intéressé de constater tout au long des témoignages qu'il semble y avoir deux groupes différents qui parlent un langage différent et qui ont des idées différentes. Ils ne se fondent pas, ne se mêlent pas ni ne se rencontrent. Est-ce exact?

M. HARRISON: Je pense que c'est évident. Il y a monologue et je ne crois pas que ce soit nécessaire. Vous savez, j'ai entendu dire que le président rencontrerait le comité des producteurs de temps en temps. Je pense que c'est bon. A mon avis, cela aiderait à donner confiance et créerait la sensation que la haute hiérarchie s'intéresse à nous ou comprend nos problèmes. Mais en ce qui concerne la mise en onde des émissions, je ne crois que cela soit bon; il faudrait que ces consultations visent l'organisation hiérarchique et les responsables de ces postes; quand il n'y avait encore qu'une poignée de producteurs et qu'une seule tête peut-être que ces contacts personnels auraient pu être bons. On le fait dans plusieurs postes privés, mais je ne crois pas que ce soit possible quand il s'agit d'une organisation à l'échelle du pays.

M. FAIRWEATHER: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai plus de nom sur ma liste. D'autres membres avaient-ils l'intention de poser des questions?

(Texte)

M. PRUD'HOMME: Une question. Croyez-vous vraiment qu'il y ait manque de liberté d'action au département des Affaires publiques? Est-ce que les gens qui s'occupent du département des Affaires publiques ont énormément de restrictions, un peu de restrictions ou pas de restrictions du tout?

M. HARRISON: Je ne crois pas qu'il y ait manque de liberté; dans quelques secteurs il y a peut-être des restrictions, évidemment; mais, en somme, je crois que c'est exact de dire qu'il existe peu de restrictions.

M. PRUD'HOMME: Pourrions-nous trouver ailleurs, soit dans l'entreprise privée, c'est-à-dire la télévision, soit dans un autre pays, quelque chose de semblable à ce que nous trouvons à la Société Radio-Canada, en ce qui concerne la créativité?

M. HARRISON: Oui, en dehors du domaine de la radiodiffusion, peut-être les laboratoires avec les chercheurs quelque chose comme ça; et, évidemment, dans les autres endroits où il y a la télévision, oui, il y a les mêmes problèmes. Je crois que, en dehors de la radiodiffusion, le côté des recherches qui est tout proche du problème de la télévision ou de la radio, c'est-à-dire dans les domaines de la recherche, il y a les problèmes de créer une solution; mais si on cherche une solution, quelquefois ce n'est pas la solution du problème de la gérance, de la direction; on trouve quelque chose de différent et c'est le problème de trouver où les buts de la Société et les buts de l'individu se croisent.

M. PRUD'HOMME: Est-ce que, d'après votre expérience à la suite de vos recherches, la situaton est si désespérée à la Société Radio-Canda entre, d'une part, ce que l'on appelle le «management»—je n'ai pas appris à le prononcer encore—le «management» ou la gérance—j'aime moins le mot gérance, ou ce que j'appelle le siège social—et, d'autre part, les producteurs, les superviseurs?

M. HARRISON: Non, je crois que non. A ce moment, personnellement, je ne désespère pas; j'ai peur pour la vie de la Société avec un programme comme «Seven Days»: je crois que c'est un ...je cherche le mot, c'est très réussi. J'entrevois un bel avenir pour la Société, vraiment; mais c'est toujours la même chose; on s'attarde aux problèmes particuliers de l'heure, mais on néglige les problèmes à long terme. C'est ce que monsieur Ouimet lui-même a déclaré.

M. PRUD'HOMME: En somme, est-ce que vous seriez porté à dire que c'est normal que, dans une section de la Société Radio-Canada qui s'appelle les affaires publiques, il y ait toujours,—étant donné que c'est là qu'on fait le plus de création,—un milieu où les conflits sont toujours possibles entre, d'une part, les gens qui veulent créer, donc qui n'aiment pas les restrictions, et, d'autre part, les gens qui veulent diriger, mener, qui doivent à l'occasion imposer certaines restrictions; est-ce que ce n'est pas dans le domaine des choses qu'il y ait toujours des conflits possibles, mais qui, quels que soient les individus qui dirigent, d'une part comme de l'autre, continueront d'exister, à cause du domaine particulier auquel nous avons à faire face?

M. HARRISON: Ça se peut. Dans chaque domaine il y a toujours des gens d'expression libre qui veulent jouir de la liberté d'action.

M. PRUD'HOMME: Complète liberté d'action?

M. HARRISON: Oui, mais, évidemment, ce n'est guère facile, dans un milieu comme la Société Radio-Canada, d'accorder une liberté complète à ces gens. Il faut que le travail se plie aux buts de la Société; sinon, ce serait moins un système de radiodiffusion public qu'un exutoire où les gens qui le veulent pourraient exprimer leurs propres opinions.

M. PRUD'HOMME: Je n'avais pas d'autres questions à poser, mais vous venez de m'en suggérer une couple par votre dernière réponse. Est-ce que vous croyez, sur la foi de votre expérience, qu'il peut exister à la Société Radio-Canada des éléments qui sont plus portés à se servir de la Société Radio-Canada pour faire valoir leurs opinions, ou pour y émettre, comme le dit votre dernière phrase, je crois, comme tribune publique, leurs idées personnelles, pour essayer de les faire passer d'une manière ou d'une autre? Croyez-vous qu'il puisse exister des gens de cette sorte à la Société Radio-Canada?

M. HARRISON: Oui, mais non seulement dans un sens péjoratif. Cette question de créer des programmes, c'est comme les artistes qui veulent créer

quelque chose. Les réalisateurs créent des programmes dont ils sont très fiers, et quelquefois ils voient partout dans la Société en dehors de leur section—disons les Affaires publiques, la musique, ou quoi que ce soit—ils voient partout des choses qui interfèrent avec leurs objectifs.

M. PRUD'HOMME: Remarquez bien que je n'ai pas voulu donner à la question un sens péjoratif, et je préfère m'abstenir de commentaires. Or, c'est normal que la créativité pose des problèmes qu'on n'aime peut-être pas discuter aujourd'hui et qui, demain, pourraient être abordés. Vous n'avez donc pas la conviction que le siège social soit nécessairement contre la création?

M. HARRISON: Non, pas du tout. Je crois que le siège social tient la créativité pour essentielle à l'avenir de la Société.

M. PRUD'HOMME: Comme une partie essentielle?

M. HARRISON: Oui.

M. PRUD'HOMME: Ah! bon.

(*Traduction*)

M. PRITTIE: Monsieur le président; puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Est-ce vraiment une question supplémentaire?

M. PRITTIE: Non.

M. PETERS: A-t-on institué le groupe d'étude avant la grève du réseau français?

M. HARRISON: Non. Le réseau français a commencé en 1958 ou 1959, la grève a commencé en 1958 et s'est poursuivie en 1959.

M. PETERS: Il y a eu beaucoup de changements dans les deux structures, celles des réseaux français et anglais, et le rôle de la direction y est bien différent. L'un est-il plus acceptable que l'autre?

M. HARRISON: Non.

M. PETERS: Les deux présentent les mêmes faiblesses?

M. HARRISON: Ils présentent les mêmes faiblesses, mais y arrivent différemment. Nous avons employé l'expression «équilibre des forces» pour chaque grand centre du réseau. Chacun avait adopté une méthode qui faisait l'équilibre entre la censure budgétaire et administrative et celle de la programmation et de l'aspect créateur; toutefois les méthodes différaient dans les deux centres. Dans les deux, la situation était rien moins qu'idéale parce qu'on avait séparé de façon artificielle les parties constituantes de l'organisation afin de créer un équilibre.

M. PETERS: Y a-t-il toujours eu dans les deux réseaux les mêmes éléments de chevauchements qui ont entraîné la crise *Seven Days*? Je ne veux pas parler de la crise qui s'est jouée dans les coulisses mais de celle qu'on a rendu publique parce qu'un directeur a négligé de consulter le chef d'une section, s'en est pris à un subalterne et a réglé son compte.

M. HARRISON: Je ne peux me souvenir d'aucun cas de licenciement.

M. PETERS: D'une punition, d'une réprimande ou...

M. HARRISON: Non, je ne pense pas qu'on ait porté aucun cas spécial à notre attention.

M. PETERS: Vous n'avez pas constaté qu'au niveau de la haute direction on avait tendance à s'ingérer dans les problèmes de l'organisation inférieure?

M. HARRISON: Voilà qui est vague. Bien sûr, parfois, on se plaignait que la direction se mêlait des détails de la programmation. Voilà vraiment ce que nous voulions changer grâce à un système d'évaluation à chaque échelon au lieu de l'évaluation par l'administration des programmes individuels ou des rendements individuels à l'occasion d'une émission. La direction devrait s'occuper de problèmes de plus d'envergure. Nous avions établi une hiérarchie de valeurs, à partir du mandat que le Parlement devrait juger, jusqu'aux programmes individuels relevant des surveillants de la programmation du réseau, s'il s'agissait d'émissions produites par le réseau.

M. PETERS: Vous connaissez bien la structure hiérarchique qui est constituée de casiers individuels. Le manque de confiance des subalternes dans leurs supérieurs est-il un fait général? Cela dépend. Je crois qu'à la suite de la grève, on a imposé à la direction du réseau français certaines limites qu'on n'a pas appliquées au réseau anglais. Dans un cas, c'est assez autocratique alors que dans l'autre, il s'agit d'une entente volontaire. Qu'avez-vous constaté en ce qui concerne le chevauchement des compétences et le désir des supérieurs de descendre à une catégorie inférieure pour en assumer la direction?

• (5.15 p.m.)

M. HARRISON: Vous avez apporté plusieurs éléments différents. En ce qui concerne la confiance, le premier point que vous avez soulevé, je dois avouer que nous n'avons pas constaté de manque de confiance généralisé à l'égard des supérieurs. Toutefois, nous avons constaté qu'on s'inquiétait beaucoup des mauvaises relations entre les responsables des régions et certaines sections du siège social; et là encore, il ne s'agit pas d'un problème isolé. On ne le retrouve pas seulement dans les sociétés ou seulement dans les organismes de radiodiffusion. Cela fait l'objet d'un nombre incalculable de livres et d'articles sur le problème de la direction. Le problème tient vraiment au fait qu'on pense être autonome et pouvoir décider de tout sans se soucier des méthodes, et d'autre part à ce que le personnel continue d'exercer la même surveillance. Les surveillants doivent faire leur rapport. Ces conflits ont causé beaucoup de problèmes en ce qui concerne les relations siège social-régions.

M. PETERS: Un problème que nous avons constaté c'est que tout le monde est si gentil, à partir du président jusqu'au dernier arrivé. D'autre part, on ne cesse de répéter que les supérieurs sont bien charmants, sauf qu'ils ne connaissent rien à leur métier. Cela joue dans les deux sens. Vous avez sans doute étudier ce problème spécial, (ce n'est pas un phénomène puisque c'est un fait généralement répandu). Avez-vous fait des propositions au Parlement à ce sujet? De

toute façon, il me semble qu'on doit confier des responsabilités à chaque stade et que les subalternes doivent aussi recevoir des charges différentes. Toutefois, il n'est pas rare que le président général de la Société congédie un comédien ou un animateur parce qu'il ne l'aime pas. De toute évidence, le système n'est pas respecté. Il n'est pas respecté à quatre niveaux différents. Avez-vous constaté le même problème à tous les paliers?

M. HARRISON: Je ne peux pas généraliser. Nous avons cependant recommandé qu'on distribue un plus grand nombre de postes à responsabilité unique dans tout l'organisme. Voilà certes une recommandation que nous avons faite à tous les bureaux directeurs, car plusieurs personnes détiennent des postes comportant deux ou trois attributions disparates. Afin d'obtenir plus d'efficacité et afin de conserver les mêmes employés charmants, nous avons proposé de limiter un seul responsable à un seul poste. Cela contribuera à inspirer davantage confiance en la direction et à augmenter le rendement des postes au sein de la Société.

M. PETERS: Je suppose que vous avez étudié tous les paliers: il y en a huit ou dix dans la section inférieure et trois ou quatre au niveau supérieur. Lors de l'étude, votre comité était-il d'avis que les directives étaient assez claires pour permettre à chaque échelon de fonctionner pleinement ou a-t-il constaté qu'il y avait chevauchement?

M. HARRISON: Dans certains cas, les directives étaient suffisamment claires. Nous avons surtout constaté que la plupart des problèmes de Radio-Canada relevaient des relations. C'est plutôt paradoxal: le plus grand réseau de communications du pays, ou du moins l'un des plus importants, souffre du manque de communications internes. Nous avons décelé trois causes à ce problème. La première et peut-être la plus importante c'est le désir de communiquer. A cet cet égard nous avons trouvé des problèmes à la fois du côté de ceux qui font les communications et du côté de ceux qui les reçoivent. Dans plusieurs cas, la direction ne renseigne pas suffisamment le reste de l'organisme, parce qu'elle ne croit pas qu'elle doive le faire. Elle ne croit pas que ce soit important. Dans d'autres cas, les subalternes ne demandent pas conseil. Ils se tirent d'affaire en l'absence de ligne de conduite établie croyant qu'ils peuvent agir à leur guise. Plutôt que de s'informer et de demander conseil ils se réjouissent et, constatant qu'un secteur particulier est ouvert, ils s'engagent tête baissée dans l'action. Nous avons été d'avis qu'il faudrait stimuler le désir de communiquer entre les divers paliers de la direction afin que chacun comprenne bien les différentes attributions: l'une consiste à conseiller et à diriger, l'autre à rechercher les conseils et à les mettre à exécution.

M. PETERS: Lors de votre étude avez-vous constaté, je devrais plutôt vous demander ce que c'est, quelle est la conception de la Société qu'on se fait aux différents niveaux? On a tout d'abord fait allusion à votre propre attitude de la façon suivante: «Vous n'êtes pas des nôtres». Vos motifs de travailler à Radio-Canada m'ont bien intéressé; vous croyez dans ce genre de radiodiffusion. Je me demande si, lorsque vous avez fait votre étude, vous avez discuté aux différents niveaux du concept qu'on se fait de la Société (ce concept doit d'ailleurs varier du président au producteur d'émissions de radio ou de télévision) de ce que le Canada attend de Radio-Canada ou du message que Radio-Canada

doit apporter aux Canadiens. Avez-vous constaté une certaine similitude entre les différents niveaux?

M. HARRISON: Même une grande similitude; bien entendu, il n'y a pas unanimité, car comme je l'ai mentionné, les communications représentent un des problèmes de la Société. Mais d'après les entrevues que j'ai faites moi-même à Toronto et à Montréal, et aussi d'après les renseignements que j'ai reçus d'autres membres du groupe, on s'intéresse énormément à ce qu'accomplit la Société. En général, les personnes avec qui nous avons discuté ne s'arrêtaient pas aux griefs personnels ou à leurs propres problèmes de budget ou à l'émission de la veille ou de la semaine dernière. Ces personnes s'intéressaient de façon très concrète aux objectifs de la Société et à la manière de les atteindre. Elles avaient tendance à reconnaître le rôle de Radio-Canada dans la radiodiffusion publique. Si je me souviens bien (et excusez-moi, mais il y a deux ans que j'ai lu ces rapports), ils s'occupaient surtout de problèmes graves, comme du rôle de Radio-Canada dans la radiodiffusion publique. On reconnaissait ces faits.

M. PETERS: Je suppose que c'est vraiment ce qui vous a amené à recommander que le Parlement s'occupe du mandat même. Cela exprimerait un désir commun à tous les niveaux d'une direction générale de Radio-Canada; en d'autres termes, il faudrait définir plus clairement Radio-Canada afin de satisfaire davantage toutes les personnes concernées. Est-ce exact? Est-ce ce qui a entraîné...?

M. HARRISON: Je crois que la définition est suffisamment claire. Le problème réside surtout dans la réalisation des objectifs, voilà surtout le problème.

M. PETERS: Et voilà aussi où se trouve les divergences. Pourrais-je poser une dernière question? Vous avez mentionné que vous aviez proposé la création d'une agence publicitaire à Radio-Canada. Excusez-moi, vous n'avez peut-être pas employé ces termes.

M. HARRISON: Pardon, il s'agit d'un directeur général des ventes.

M. PETERS: Y a-t-il une différence?

M. HARRISON: Oh! Oui.

M. PETERS: Pour voir, je pense bien, à ce que la programmation ne devienne pas une dépense publique. Quel rôle cela joue-t-il maintenant à Radio-Canada? Quel rôle jouait à cette époque la commercialisation?

M. HARRISON: En ce qui concerne l'organisme, les ventes relevaient du vice-président de la programmation au bureau chef, ce qui était, comme je l'ai mentionné un poste de la hiérarchie. Dans les régions, les ventes étaient étroitement reliées à l'horaire du réseau et on concentrait surtout les efforts sur les émissions importantes quand on dressait l'horaire automne-hiver.

M. PETERS: En d'autres termes, cela influençait considérablement les émissions produites au niveau des régions?

M. HARRISON: Oui, le motif principal était l'argent. Les programmes à commanditaires procurent des recettes qui aident au service de la programmation en général.

M. PETERS: L'attitude envers la commercialisation variait-elle entre la direction supérieure et la production régionale? Y avait-il beaucoup de différence entre les deux attitudes?

M. HARRISON: Je ne suis pas certain de ce que vous voulez dire, les attitudes envers...

M. PETERS: De toute évidence, il me semble que la direction serait d'avis qu'elle n'aurait pas à demander au Parlement l'argent perçu grâce aux commerciaux, ce qui est un élément important en ce qui concerne la direction. Je ne crois pas que cet aspect intéresse au même point les personnes qui établissent les programmes quotidiens et même les émissions annuelles à commerciaux. Les éléments ne sont pas les mêmes. Il y a un problème localisé et un problème général. Différait-on beaucoup d'opinion à ce sujet?

M. HARRISON: Non, je ne crois pas que la différence d'opinion ait été tellement marquée. Le bureau chef et les régions considéraient tous deux que l'argent était le facteur le plus important. Les régions s'organisaient surtout d'après leur propre budget et la direction s'occupait de la somme des différents budgets. Ainsi je ne crois pas que les différences aient été aussi marquées que vous pourriez le croire.

M. PETERS: Je vous pose la question, parce qu'on a dit que des émissions du genre de *Seven Days* ne pouvaient être commanditées. Je ne pensais pas à votre société, mais il y en a d'autres, comme l'Aluminium, par exemple, ou l'International Nickel, qui pourraient prendre en main *Seven Days* parce qu'elles ne s'occupent pas le moins du monde des plaintes de leurs clients.

Mais tout autre commanditaire serait à la merci du public consommateur; chaque fois qu'il y aurait plainte, le commanditaire perdrait une partie de ses clients. Cela modifie considérablement le genre d'émissions que vous pouvez faire, compte tenu de ces facteurs, n'est-ce pas?

• (5.30 p.m.)

M. HARRISON: Il y a un problème: certaines émissions ne sont pas mises en vente; ce sont surtout les émissions de caractère public. Je crois qu'il est artificiel de se demander si un commanditaire peut protester contre telle série d'émissions tant que la Société sera d'avis que ce genre d'émissions ne peut être commandité.

M. PETERS: J'ai une dernière question, monsieur le président. Vous opposez-vous à ce qu'on dépose le présent rapport?

M. HARRISON: Personnellement, je n'y ai aucune objection.

M. PRITTIE: Pendant que nous avons M. Harrison avec nous, je voudrais poser une autre question.

Il a parlé d'un mandat émanant du Parlement; je crois que ceci devrait être plus clair que ce ne l'est, à supposer qu'il existe vraiment un mandat concernant la façon dont la Société doit fonctionner. Je me demande ce que vous pensez d'un tel mandat; ce qui me frappe, c'est qu'il ne signifie pas grand chose si sa portée est très très générale. Je doute qu'il y soit question de la controverse. Dans la déclaration dont le président a donné lecture au Comité, il y avait un chapitre intitulé «Différences fondamentales de principe entre la Société et *Seven Days* et je veux en citer brièvement quelques passages:

> «Cette relation soulève la question suivante: la Société devrait-elle essayer de guider l'opinion publique de l'ex-directeur ou observer une scrupuleuse neutralité dans la présentation de diverses situations et laisser le public choisir sa propre façon de les interpréter?»

Je continue:

> «Ce fut toujours la politique de Radio-Canada de laisser au public la liberté de choisir. Cette attitude est exprimée dans la déclaration selon laquelle Radio-Canada n'a point de parti pris dans les questions controversées. Le conseil d'administration et la direction de la Société ont toujours gardé cette attitude et c'est celle que nous prenons actuellement: il est de première importance que Radio-Canada fournisse une tribune que les autres peuvent utiliser pour influencer l'opinion publique, mais la Société elle-même ne doit pas tenter d'orienter celle-ci.
>
> La Société ne croit pas que Radio-Canada a été créé dans le but de provoquer ou de stimuler des transformations sociales déterminées.»

Je donnais lecture de la page 9 de la déclaration du président. A la page 10, il dit qu'elle «doit servir l'opinion publique mais non pas directement la former». Or, dans le présent contexte, voici quelques-unes des incompatibilités qu'il voit entre le groupe de producteurs de *Seven Days* et la direction. Pouvez-vous concevoir que le Parlement donnerait un mandat portant sur de telles questions? C'est-à-dire que le programme devrait jouer le rôle d'un *ombudsman*, qu'il devrait tenter d'orienter l'opinion publique ou que ses auteurs devraient devenir éditorialistes? Croyez-vous que le Parlement irait jusque-là quand il confie un mandat?

M. HARRISON: Eh bien, je l'ignore; tout dépend de ce qui est réalisable, du point de vue du Parlement. Ici encore nous avons le même dilemme dont j'ai parlé au sujet de la production des programmes. Si le Parlement impose à la Société Radio-Canada une série de directives qui sont trop étroites, ce peut être pire que si elles étaient trop larges. Le rôle que le Parlement doit jouer, c'est de définir ce qu'il attend de la Société Radio-Canada dans des termes qui laissent la Société agir et travailler avec efficacité, tout en étant suffisamment clairs pour appeler la Société à rendre compte et dire: «Voici le rôle que doit jouer la Société Radio-Canada; cela est très clair, mais voici ce qui arrive, expliquez-nous cette disparité.» Cela revient au point souligné par M. Peters sur la façon de créer une structure à imposer à la Société. On ne peut tenir compte du mandat exclusivement; il faut concevoir le mandat comme une responsabilité confiée à la Société dans la façon d'en réaliser les objectifs et, ce qui est le plus important, d'en établir les rouages de manière à répondre le plus efficacement à cette responsabilité. A mon avis, ces trois facteurs sont inséparables; tout dépend donc du genre de mécanisme établi par le Parlement pour surveiller la Société Radio-Canada. Si l'on peut établir des instructions d'une façon aussi

précise, c'est peut-être tout ce qu'on a prétendu trouver dans le mandat, je l'ignore. Je suis plutôt porté à croire que c'est le contraire; que votre méthode d'évaluer ce rôle lui aura laissé beaucoup de latitude; que vous vous seriez risqués sur un terrain glissant en entrant dans cette distinction subtile.

M. PRITTIE: Le point qui m'a frappé, c'est qu'un mandat dont les attributions sont larges peut finir par ne rien déterminer, et le grand problème serait actuellement, pour la Société, de trouver à redire sur le fait que *Seven Days* serait tombé dans l'éditorialisme dans le domaine de l'opinion publique; on peut difficilement confier un mandat sans qu'il soit question de ce sujet. Voilà ce que je pense.

M. HARRISON: Je suis de votre avis quant à cette question d'équilibre: jusqu'où peut-on aller dans le définition de quelque chose, sans oublier qu'éventuellement il faudra indiquer dans quel sens agir. C'est le même problème quand on doit déterminer une ligne de conduite. Il est très facile de le faire en énumérant les restrictions à respecter: ne pas utiliser de mots risqués; ne pas montrer d'images suggestives. Le point consiste à définir une politique de programmation qui soit assez large pour créer une atmosphère dans laquelle sont réalisés les programmes, qui ait un caractère plutôt positif au lieu de se contenter de patiner à travers une forêt de restrictions négatives.

M. BASFORD: Si je comprends bien votre témoignage, monsieur Harrison, vous avez rédigé votre rapport avec l'arrière-pensée qu'il deviendrait vraisemblablement public.

M. HARRISON: Je ne saurais dire si je suis allé jusque-là; c'est possible. Nous l'avons rédigé dans l'idée qu'il pourrait devenir un document public. Nous l'avons certainement rédigé en songeant qu'il serait soumis à la Commission Fowler, puisque sa première attribution était d'évaluer notre travail.

M. BASFORD: De longs passages en ont été cités dans le rapport Fowler.

Monsieur le Président, je vais demander, par votre entremise, que la direction revienne sur sa décision de ne pas déposer ce rapport. Je ne proposerai pas une motion en ce moment, mais je crois que le Comité a étudié très soigneusement les structures établies par la 'société quant aux communications intérieures, mais à l'aide de ce document particulier j'aimerais la voir reviser sa décision et vous informer si, oui ou non, le Comité peut en être saisi, surtout après que de longs passages en ont été cités dans le Rapport Fowler.

J'aimerais parler un peu de la ligne de conduite qu'on suit au sujet des programmes. Nous avons eu des témoignages selon lesquels à mesure qu'un programme évolue, la ligne de conduite évolue aussi après une émission. Nous avons eu des documents—que je ne crois pas avoir sous la main actuellement —sur le comportement des personnes ou animateurs permanents de ces programmes. On a expliqué que ceux-ci ont, pour ainsi dire, évolué à mesure qu'évoluait le programme. Vous est-il arrivé de découvrir que les attitudes de la Société, à l'égard des objectifs et des programmes, n'étaient pas connues des réalisateurs ou des gens qui travaillent un peut partout à la préparation des programmes?

M. HARRISON: Dans les cas où il existait des lignes de conduite, je dirais qu'elles étaient connues en général, bien que, dans certaines circonstances, il n'en fût pas ainsi. Le problème, je crois, à ce moment-là c'est qu'il existait très peu de ce qu'on pourrait appeler des politiques de programmation du genre de celles que nous avions recommandées, c'est-à-dire donnant à la source des programmes une orientation et une direction assez larges, indiquant la sorte de

services de programmation que la haute administration, et les niveaux inférieurs de la hiérarchie, souhaitaient voir réaliser sur les ondes de Radio-Canada.

M. BASFORD: Eh bien, des témoignages nous ont appris que les superviseurs connaissaient la ligne de conduite à suivre mais, en certains cas, les réalisateurs eux-mêmes n'en savaient rien; d'autres témoignages ont attesté que les réalisateurs exécutifs étaient au courant, mais non les autres réalisateurs. Y a-t-il, au sein de la Société, une méthode de familiariser les réalisateurs avec les objectifs et la politique de programmation de la Société?

M. HARRISON: Je crois qu'il faudrait le demander à la direction, monsieur Basford. Je n'en connais pas à l'heure qu'il est.

M. BASFORD: Vous n'avez pas étudié la question ou le cas ne s'est pas présenté?

M. HARRISON: Eh bien, oui, nous avons eu cette expérience. Le problème d'ordre général, c'est qu'il n'y avait vraiment aucune sorte de directive permettant à ceux qui travaillent aux programmes de savoir exactement où aller. Comme je l'ai dit au début de mes observations, la réaction à laquelle donnait lieu la production, dans le domaine de la création, se résumait assez souvent, une fois le tout terminé: «Cela n'est pas conforme à la politique de la Société».

M. BASFORD: Vous avez recommandé l'établissement d'une politique de programmation?

M. HARRISON: Oui, nous l'avons recommandé, et même son enforcement en créant quatre programmes de réseau et une communication ininterrompue entre le conseil d'administration et les directeurs des programmes de réseau qui étaient responsables des émissions, que ces programmes soient achetés d'organismes extérieurs ou réalisés par le centre de production de Radio-Canada.

M. BASFORD: Comment un homme comme M. Laurier LaPierre savait-il quelle était cette politique?

M. HARRISON: En ce qui concerne M. LaPierre lui-même, évidemment, je...

M. BASFORD: Eh bien, à titre d'exemple.

M. HARRISON: Dans son rôle d'animateur, M. LaPierre en est mis au courant par son réalisateur: c'est la filière.

En réponse à la question de M. Peters au sujet des communications au sein de la Société, j'ai dit que la motivation était le premier problème. Le deuxième, c'est le contact, et nous avons parlé ici de ce que l'on communique de la politique de programmation, et il va de soi que le troisième élément de communication, c'est la filière administrative, le fait que l'on communique de haut en bas par une filière. On peut le faire d'une façon officielle ou créer une filière officieuse de communication. Dans le cas de l'animateur d'un programme, comme celui que vous avez mentionné, la communication s'opère par l'entremise du réalisateur.

M. BASFORD: Avez-vous formulé des recommandations sur les programmes de formation du personnel pendant le travail?

M. HARRISON: Oui, nous l'avons fait, et en insistant particulièrement sur la formation pendant le travail; c'est-à-dire un entraînement pratique des superviseurs par des spécialistes de la maison pour leur enseigner comment remplir leurs fonctions. Prenons, par exemple, quelqu'un qui a été nommé superviseur dans un département; il devra recevoir sa formation, du point de vue du personnel, du haut fonctionnaire chargé du personnel sur place; s'il s'agit des responsabilités budgétaies, il la recevra du haut fonctionnaire chargé de l'administration du budget, et ainsi de suite.

M. BASFORD: Je songe aux programmes internes à un plus bas niveau, au niveau de la production.

M. HARRISON: Il y a eu, au cours des années, plusieurs programmes de cette nature au sein de la Société pour les techniciens, soit des gens attachés aux programmes, dans un sens large. Nous avons eu tendance à nous concentrer sur la formation des superviseurs, surtout sur le travail complété par des cours.

M. BASFORD: Savez-vous si ces recommandations ont été appliquées?

M. HARRISON: Non, je ne le sais pas. Si je comprends bien, cependant, on en a tenu un peu compte après que quelqu'un eut la bonté de piloter des efforts spéciaux dans ce sens.

M. BASFORD: Je vous remercie.

• (5.45 p.m.)

M. FORRESTALL: J'ai une ou deux questions à poser, monsieur le Président. J'aimerais connaître l'historique du programme *Scope* et la procédure qui a été suivie dans la préparation de votre rapport. Ce à quoi je songe surtout: de quels niveaux de la Société votre comité a-t-il obtenu les informations sur lesquelles vous avez fondé vos recommandations et, dans ce contexte, je vous demanderais d'abord jusqu'où vous êtes-vous rendus à partir des deux principaux centres de Montréal et de Toronto?

M. HARRISON: Nous nous sommes rendus effectivement d'un littoral à l'autre du pays, et je dirais que c'est intentionnellement que nous avons surtout tenu compte des opinions régionales et avons interviewé, proportionnellement, plus de gens en dehors d'Ottawa, de Toronto et de Montréal qu'on compte dans la Société.

M. FORRESTALL: Et cela s'applique tant au côté production qu'au côté direction, ainsi qu'au domaine de la programmation?

M. HARRISON: En général, oui. Cependant, nous avons interviewé surtout les 350 hauts fonctionnaires de l'organisme et nous avons choisi, ou échantillonné, des entrevues dans les niveaux inférieurs à ceux du réalisateur superviseur, ainsi que d'une couple de réalisateurs dans chaque centre important. Mais il s'agit là de faits précis et il me faudrait consulter les procès-verbaux des entrevues.

M. FORRESTALL: Non, je ne vous demande pas d'entrer dans ces détails. Mais vous vous êtes donc rendus à Halifax, à Terre-Neuve, à Corner-Brook et à plusieurs endroits en parcourant le Canada?

Ces réunions étaient officieuses, n'est-ce pas? Je veux dire que vous arriviez dans un endroit et choisissiez la procédure de l'entrevue, sans avoir envoyé d'avance des avis de convocation annonçant que des audiences officielles auraient lieu?

M. HARRISON: Bien, il ne s'agissait pas d'un genre de vérification interne, là où nous arrivions à l'improviste. Nous pensions qu'il serait opportun de nous trouver là tel jour et d'y rencontrer certaines gens. Il n'y avait toujours qu'un seul intervieweur et, généralement parlant, sauf pour les discussions en soirée, à bâtons rompus, sur un sujet particulier, qu'un seul interviewé également. Tout se passait à la bonne franquette et d'une façon très confidentielle. Les entrevues étaient enregistrées et se trouvent quelque part dans un cabinet de Radio-Canada. Elles sont toutes codifiées mais je suis sûr qu'après tant de temps je ne saurais les distinguer l'une de l'autre.

M. FORRESTALL: Je ne vous demandais évidemment pas d'entrer dans tous les détails de ces visites. Alors il vous serait peut-être possible de confirmer au Comité que les renseignements que vous avez recueillis en vue de vos rapports —votre rapport définitif et votre rapport provisoire—étaient fondés dans une très grande mesure sur les opinions de gens qui se répartissent dans toute l'organisation de la Société Radio-Canada?

M. HARRISON: La matière première émane, disons, de plus de 300 employés de l'organisme. Je ne prétends pas que le rapport reflète l'opinion de chacun d'entre eux. Quelques-uns n'avaient pas de vues à exprimer sur certains points qui figurent dans notre rapport. Quelques autres, j'en suis sûr, avaient des idées contraires.

M. FORRESTALL: J'en suis vraiment convaincu, monsieur. Pour s'éloigner un peu du sujet, avez-vous étudié vous-même le Rapport Fowler?

M. HARRISON: Oui, je l'ai fait.

M. FORRESTALL: Je ne vous demande pas de vous compromettre d'une façon trop particulière, mais là où il y est question de vos recommandations, approuvez-vous les propositions qu'on y trouve?

M. HARRISON: Je crois franchement que ce serait m'en nourrir à mes frais. La Commission Fowler, à mon avis, nous a étouffés sous trop d'affabilités, généralement parlant. Peut-être puis-je le dire autrement.

M. FORRESTALL: Voici où je veux en venir: depuis les 18 mois ou les deux années que vous avez quitté la Société Radio-Canada, ou depuis que ce rapport a été soumis, vous n'avez pas changé pour la peine vos opinions au sujet de vos recommandations?

M. HARRISON: Non, j'ai relu le rapport avant de comparaître devant le Comité et j'ai aussi parlé à un autre membre du groupe qui a fait la même chose et les opinions que nous avons échangées sont les mêmes: nous le croyons aussi judicieux maintenant qu'il l'était alors.

M. FORRESTALL: Je vous remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Dois-je comprendre qu'il n'y a plus de questions?

M. BASFORD: Eh bien, j'en ai une. J'ai remarqué, monsieur le président, que le président du comité est un ingénieur et que la personne nommée pour faire une étude dans le domaine de l'organisation est aussi un ingénieur; je me demande quelle sorte de formation recommanderiez-vous en ce qui concerne le président en charge de la programmation, dans une organisation créative?

M. HARRISON: Monsieur Basford, je suis un ingénieur plutôt renégat, puisque j'ai pratiqué ma profession au plus pendant 18 mois.

M. BASFORD: J'ai simplement remarqué votre anneau de fer, c'est tout.

M. HARRISON: Eh bien, cela devient plutôt une tradition. Il y a bien des avocats dans la politique qui, j'en suis sûr, ne pratiquent pas le droit.

M. BASFORD: Mais j'ai l'honneur de faire partie de la seule profession savante et une des plus anciennes.

Nous avons entendu des plaintes selon lesquelles l'administration ne compte pas de programmateurs et vous recommandez quelqu'un qui se trouve, ou presque, au plus haut niveau de l'administration—le vice-président. Quelle sorte de formation devrait avoir cette personne? Est-ce un administrateur ou un programmateur?

M. HARRISON: Il doit être l'un et l'autre, car il doit établir des programmes, comme je l'ai déjà dit—ou du moins diriger ces programmes—par l'entremise d'une organisation et d'autres gens... de sorte qu'il ne lui suffit pas d'être simplement un spécialiste en programmes.

Ici encore, j'aimerais revenir à l'analogie visant les recherches et dont il a été question plus tôt, en réponse à une question de M. Prud'homme. Plusieurs organismes de recherches ont eu des difficultés parce qu'ils avaient mis à la tête de leur organisation leurs plus brillants scientistes diplômés dans le domaine de la recherche. Ceux-ci se sont révélés inaptes à diriger les autres dans la production de l'espèce de rendement qu'ils pouvaient personnellement fournir. De fait, ses propres connaissances dans ce domaine amènent le spécialiste en recherches à s'occuper de tous les plus petits détails du domaine des recherches plutôt qu'à se concentrer sur la création d'une organisation dans une atmosphère où d'autres gens imaginatifs peuvent travailler.

Je dirais la même chose de l'homme qui se trouve au sommet de la programmation dans la Société. Il devrait être un homme qui a eu quelque expérience dans la programmation et qui comprend en quoi consiste une question de programme, mais sa vocation n'est pas d'être un programmateur incomparable, car autrement il sera tenté de tout faire lui-même. Il doit être un administrateur compétent.

M. BASFORD: M. Patrick Watson ne ferait donc pas un bon vice-président de la programmation?

M. HARRISON: Certainement.

M. BASFORD: Avec satisfaction.

M. HARRISON: C'est votre opinion en l'occurrence.

M. BASFORD: Si je comprends bien d'après ce que vous avez dit, vous n'avez pas eu l'occasion de lire le témoignage de M. Leiterman ou celui de M. Haggan?

M. HARRISON: Non, je le regrette; c'est que, comme vous le savez, j'ai été absent.

M. BASFORD: J'aurais bien aimé vous entendre analyser ces témoignages.

M. HARRISON: C'est bien flatteur de votre part, mais je suis vraiment ici à un titre plutôt restreint, celui d'exposer le travail que nous avons effectué dans le groupe d'étude et je ne me considère pas tellement compétent à formuler un jugement sur les témoignages d'autres personnes.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais ici faire une digression, car il y a quelque chose qui devrait paraître au compte rendu.

J'aimerais ajouter qu'il y a eu des déclarations qui ont été formulées ici, au sujet de la filière entre l'administrateur et les superviseurs, les unes attestant et les autres niant que ces diverses fonctions n'étaient pas adéquatement définies en ce qui concerne le degré d'autorité, de responsabilité et le reste.

Je voudrais savoir si votre groupe a fait quelques constations à ces sujet, dans un sens ou dans l'autre, et, si tel est le cas, quelles sont-elles.

M. HARRISON: Je dirai, monsieur, que nous n'avons pas constaté que cette pénurie de définitions existait dans toutes les fonctions. De fait, si je me souviens bien, on peut dire qu'il y a des définitions écrites qui caractérisent les fonctions aux divers niveaux. Ce dont nous nous sommes occupés, c'était du

contenu de la définition ou de la caractéristique, autrement dit, de la description. Pour couvrir un éventail équilibré, nous avons commencé par la tête, pour parcourir en descendant toute la filière de l'organisation, afin de nous faire une idée claire du degré d'autorité confié à chaque niveau inférieur.

Nous nous sommes toutefois arrêtés à un assez haut niveau de l'organisation, fidèles à notre concept selon lequel, quand vous tombez dans les détails de l'établissement des diverses fonctions relevant de quelqu'un, c'est vraiment la personne chargée de la production qui devrait déterminer le façon dont il veut répondre à cette responsabilité. C'est pourquoi nous avons préparé des descriptions et volumineux sont les appendices ajoutés à notre rapport, surtout à cause des descriptions qu'on trouve des fonctions au plus haut niveau et puis de ce que nous avons appelé des descriptions suggestives des fonctions du prochain niveau inférieur; notre but était —et là nous sommes demeurés optimistes—qu'à ce stage d'application le groupe, ou un ou plusieurs membres du groupe, prendrait notre description suggérée afin de l'adapter à la personne choisie pour diriger cette activité. Quand nous avons parlé de programmation, on en discuterait avec le vice-président de la programmation pour en arriver à quelque chose qui ait du sens à son point de vue. Ce sont là les questions que nous avons discutées.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Il me semble que je devrais, au nom du Comité, remercier M. Harrison pour son témoignage.

Si je comprends bien, il y aura une réunion ce soir à huit heures pour entendre la suite du témoignage du président de la Société Radio-Canada s'il est libre. Je crois que c'est là une décision du Comité.

Le Comité s'ajourne jusqu'à huit heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR

(*Texte*)

● (8.00 p.m.)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. Messieurs, nous allons continuer d'entendre ce soir M. Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada, dont le témoignage avait été interrompu et qui aurait, avant d'être interrogé, une communication à faire.

(*Traduction*)

M. ALPHONSE OUIMET (*Président, Société Radio-Canada*): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le président, messieurs, je crois qu'il serait utile d'énumérer très brièvement les principales questions qui ont été soulevées devant ce Comité. Comme vous le savez, mon témoignage a été interrompu pour me permettre d'entendre les représentants de langue française du réseau et je crois que cet exposé sauvera du temps, en fin de compte.

Je crois que le Comité a été saisi de quatre questions principales: la décision de la Société à l'égard des animateurs de *Seven Days*; les rouages de communication avant et après cette décision; les questions de confiance et de malaise soulevées par les personnels des affaires publiques, à Toronto et à Montréal; et les politiques éditorialistes de la Société Radio-Canada à l'égard de *Seven Days* et d'autres programmes controversés des affaires publiques.

Or, la première de ces questions, soit la décision de la Société de ne pas renouveler les contrats des animateurs M. Watson et M. LaPierre pour la prochaine saison, a précipité la crise dite *Seven Days*. La sagesse et, dans une moindre mesure, le moment de cette décision ont été largement mis en question. Le point fondamental a été le suivant: Pourquoi l'administration a-t-elle pris cette initiative? La réponse est simple. M. Watson était un bon animateur du programme *This Hour has Seven Days* et la décision de l'administration de ne pas renouveler son contrat a été prise pour des raisons tout autres que celle de son travail «en direct». La décision prise à l'égard de M. LaPierre, d'autre part, était directement reliée à son comportement «en direct» et à rien d'autre.

Une étude très approfondie de l'administration, fondée sur l'observation de son travail durant deux saisons à *Seven Days* et durant une saison auparavant à *Inquiry*, a montré que M. LaPierre était incapable d'accepter le principe selon lequel la Société Radio-Canada n'a point d'opinions à émettre dans les questions controversées. Comme je l'ai signalé le 6 mai, le rôle de co-animateur de M. LaPierre constituait un élément inséparable de l'ensemble du programme *Seven Days* et, par le seul fait de sa présence permanente, l'identifiait à la Société Radio-Canada et le rendait, bon gré mal gré, le porte-parole de celle-ci.

Au cours des trois années en question, il a laissé s'exprimer sur les ondes ses propres opinions et ses propres réactions émotives dans les sujets controversés, avec le résultat qu'il a déséquilibré le programme en faveur de ses propres convictions. A titre de citoyen, il a parfaitement droit à ses opinions, qu'il peut défendre énergiquement, mais il n'a pas le droit, à titre d'animateur de Radio-Canada, de les mettre en valeur. Il n'était pas employé à titre d'invité; il n'était pas employé pour exposer ses opinions.

Ainsi, le fait que le contrat de M. LaPierre n'ait pas été renouvelé est tout à fait distinct de tout autre problème soulevé à l'égard de *Seven Days*. Il relève exclusivement de lui-même.

Le cas de M. Watson est différent. La décision de lui enlever son rôle d'animateur est directement reliée à la nécessité de soumettre tout le groupe de *Seven Days* à un certain degré de contrôle. Il est essentiel de comprendre que le seul souci de l'administration en décidant de retirer M. Watson de son rôle de co-animateur de *Seven Days*, c'était d'agir dans les meilleurs intérêts du programme et de la Société dans son ensemble, et de faire la meilleure utilisation possible de tout le personnel intéressé. L'administration n'agissait pas comme un tribunal appelé à distribuer des sanctions et des récompenses. C'est pourquoi la question de savoir si M. Leiterman était plus en faute que M. Watson ne se pose même pas. L'un et l'autre étaient de précieux et très compétents membres du personnel. Ils sont les co-fondateurs de *Seven Days* et ensemble ils ont partagé et réalisé une conception du programme qui n'était pas toujours, sur des points importants, en accord avec la ligne de conduite que s'est tracée la Société Radio-Canada.

C'est pourquoi l'administration a décidé de les séparer, première initiative en vue de ramener le programme en harmonie avec sa ligne de conduite. Elle aurait pu retirer l'un ou l'autre. A tort ou à raison, elle a décidé de laisser M. Leiterman continuer la production de *Seven Days* et de confier à M. Watson d'autres fonctions. C'est la seule raison de l'initiative prise à l'égard de M. Watson. Aucune autre considération n'a influé sur la décision de l'administration.

Disons maintenant un mot des communications. Le fait que M. Walker a parlé directement à M. Watson le 6 avril et que M. Leiterman n'assistait pas à cette conversation a été vertement critiqué. Les faits ne sont pas inconstestables. M. Walker avait parlé auparavant à MM. Hogg et Haggan pour leur faire part

de la décision de l'administration à l'égard de MM. Watson et LaPierre. Il croyait que cette information serait transmise, par l'intermédiaire de M. Haggan, à M. Leiterman.

Conséquemment, lorsqu'il a parlé à M. Watson, M. Walker agissait sur une hypothèse. Il a reconnu, et je suis du même avis, qu'il aurait dû vérifier cette présomption avant de parler. Il y avait donc là une faille dans la communication administrative. Cependant, cette faille dans la communication entre les niveaux inférieurs de la hiérarchie n'aurait pas eu de conséquences sérieuses sans la complication qu'y a ajoutée la faille beaucoup plus grave dans la communication entre les niveaux supérieurs.

MM. Haggan, Watson et Leiterman auraient pu insister pour obtenir un renversement de la décision de la haute administration, immédiatement après la conversation échangée entre MM. Walker et Watson le 6 avril. Ils ne l'ont pas fait. M. Haggan aurait pu insister pour qu'on renverse la décision, dès le mois de février, au lieu de ne pas intervenir. Il ne l'a pas fait. Il a depuis confessé, à moi et à d'autres, et il l'a clairement confirmé dans son témoignage devant ce Comité, qu'il n'avait pas l'intention de se soumettre à cette décision, comme vous le verrez à la page 438 de son témoignage. De toute façon, aucune requête ne fut présentée pour obtenir une entrevue avec M. Walker ou quelqu'un d'autre au bureau-chef, y compris moi-même, dans le but d'étudier la décision de l'administration ou de soumettre de nouveaux arguments et renseignements.

Ce qui s'est produit ensuite, c'est que les grandes lignes de la conversation échangée entre M. Walker et M. Watson ont été publiées dans les journaux du 14 avril, édition du soir, je crois. De quelle source émanaient ces informations, je l'ignore, mais certainement pas du bureau-chef. Depuis cette date, MM. Leiterman et Watson ont communiqué avec l'administration exclusivement par des déclarations publiées dans les organes d'information publics.

Comme nous le savons tous, les interventions directes de MM. Leiterman et Watson ne forment qu'une mince partie de la réaction du public qui a suivi la publication de la nouvelle, le 14 avril. Une campagne de fortes pressions publicitaires s'est développée autour du motto «Sauvons *Seven Days*», où l'on s'est servi de déclarations incendiaires et de préjugés au sujet de toute l'affaire *Seven Days*. J'ignore quelles sont les origines et les facteurs de ces campagnes et je n'essaierai pas de les analyser. Je crois toutefois sérieusement qu'ils constitueraient un cas d'espèce dans le cuisinage de l'opinion publique et je les recommande à l'étude des sociologues.

Quelques observations sur la question de confiance. On a dit beaucoup de choses, dans les témoignages formulés ici, à propos du manque de confiance qu'on signale en particulier dans la haute administration, chez les superviseurs et dans les personnels de production. J'affirme qu'une grande partie de ces prétentions sont fallacieuses car on présente la confiance sous un jour absolu, soit qu'elle existe sans défaillance ou qu'elle n'existe pas du tout. Il n'en est rien.

• (8.30 p.m.)

Après ce préambule, laissez-moi déclarer avec insistance que la haute administration de la Société Radio-Canada fait grandement confiance—et à juste titre—à son personnel de production en général, aussi bien qu'à ses superviseurs et aux membres de l'administration intermédiaire. Je n'en veux comme preuve que l'autonomie très étendue qu'elle leur laisse dans le choix des programmes et des décisions à prendre. Le fait qu'on reconnaisse que les producteurs de la Société Radio-Canada jouissent d'une liberté égale à celle qu'on trouve dans les organismes de radiodiffusion du monde entier illustre bien le degré de confiance que l'administration accorde à ses employés.

Il y a aussi la question de la confiance qu'éprouve le personnel pour la direction. Je suis naturellement très inquiet de constater que non seulement MM. Leiterman et Watson, mais même leur surveillant général, M. Haggan, aussi bien que M. Thibault ont choisi d'exprimer si ouvertement leur manque de confiance dans le jugement de leurs supérieurs en matière d'affaires publiques.

Cependant, je ne sais pas au juste quelle est l'étendue de ce malaise dans les services des affaires publiques ailleurs que là où se produisent nos programmes de radio-télévision comme *Seven Days, Aujourd'hui, Temps présent*, etc. Si le malaise est très répandu, il a dû surgir comme une maladie contagieuse, puisque la haute direction est peu souvent appelée à prendre des décisions de principe au sujet des programmes dans la programmation des émissions féminines, l'éducation des adultes, les arts, les lettres et les sciences.

Toute grande organisation doit s'attendre à provoquer des mécontentements. La tendance à la critique du bureau-chef est quasi universelle.

Toutes les entreprises éducatives, artistiques et culturelles présentent des difficultés de primauté des programmes alors que l'on tâche de concilier les besoins de création optimum et de saine administration.

La primauté des programmes pose des problèmes aigus à Radio-Canada. D'abord, parce qu'il faut la réaliser à l'égard de services séparés et distincts au double point de vue géographie et culture. En second lieu, parce que le service public que veut rendre la Société est continuellement obscurci, et sa réalisation compromise, par les exigences commerciales et le fait que la Société ne peut se suffire à elle-même en fait de distribution des programmes. Ces complexités sont le propre de Radio-Canada et ne se rencontrent dans aucun autre réseau de radio-télédiffusion étatique du monde.

Ces complexités et compromis typiquement canadiens et le fait que la concurrence des États-Unis nous contraint à trop entreprendre avec de maigres moyens, tendent continuellement à saper le moral de notre personnel, de façon générale mais surtout en matière de programmation.

Le présent malaise des Affaires publiques est une tout autre chose. Il émane d'un conflit d'opinion sur le degré de liberté dont devraient disposer les réalisateurs des affaires publiques, afin de déterminer la nature générale et l'orientation future du développement de la programmation à Radio-Canada. Ce conflit apparaît de toute évidence dans le programme «This Hour Has Seven Days». Il est apparu dans le témoignage des réalisateurs qui ont comparu devant vous, surtout dans la déclaration de M. Thibault. Il apparaît clairement à propos du problème de la rédaction à Radio-Canada.

La position de la Direction dans ce conflit d'opinion est très claire et, je crois inexpugnable. Je vous l'ai exposé le 6 mai lorsque j'ai dit que la Direction ne peut pas accorder à son personnel une complète autonomie en matière de programmes,

> car cela enlèverait à la Société son pouvoir de prendre des décisions, fonction qui accompagne la responsabilité définitive que la Loi impose au Bureau et à la Direction en toute matière touchant la Société.

La question de savoir quelle attitude Radio-Canada devrait prendre sur la question de ceux qui font «de la rédaction» durant une émission est, à tout prendre, la plus importante question qui ait été soumise au Comité. Elle est la plus importante à cause de sa portée sur le rôle futur de Radio-Canada par rapport à tout le phénomène de transformation politique et sociale au Canada. Sa solution s'impose du fait qu'elle touche à la situation fondamentale de Radio-Canada par rapport à la population canadienne.

J'ai traité assez longuement de cette question dans la déclaration que j'ai faite ici le 6 mai et, au dernier paragraphe de cette déclaration, j'ai essayé d'expliquer clairement le choix fondamental qui s'offre au Comité comme à tous ceux qui dirigent les destinées de Radio-Canada. Le choix, disais-je, était de savoir si la programmation des des affaires publiques à Radio-Canada

> allait être menée selon des principes et des décisions formulés par les administrateurs et les directeurs, ou selon les idées implicitement exprimées dans «This Hour Has Seven Days».

Depuis le 6 mai, le contraste est apparu plus clairement. M. Thibault est venu soutenir devant vous, dans son mémoire, que

> nous nous sommes retrouvés quittant les sentiers battus de notre traditionnelle politique de l'équilibre, et exerçant la liberté de choisir, ou de choisir certaines orientations, convaincus que nous étions qu'en ce faisant nous reflétions l'opinion d'un important secteur du public.

Un peu plus loin, il ajoute, et je cite:

> Nos politiques traditionnelles, nos directives touchant les programmes et leur réalisation au cours des ans me paraissent alors nous permettre, dans les affaires publiques tant en français qu'en anglais, une latitude d'interprétation et de fonctionnement beaucoup plus large que celle dont notre président semble convenir dans sa déclaration du 6 mai devant ce comité.

Je pense que ces citations donnent une juste indication de ce que pense M. Thibault.

Depuis le 6 mai également, M. Leiterman a remis à la presse une longue déclaration sur la nature et les buts du «nouveau genre de journalisme» que représente *Seven Days*. Comme je n'ai pas reçu copie de cette déclaration, je fonde mes commentaires sur le rapport qu'en ont publié les journaux.

Le mémoire Thibault et la déclaration Leiterman sont de très importants documents pour le Comité et pour tous les Canadiens qui s'inquiètent de l'avenir de Radio-Canada.

Le Conseil d'administration et la Direction de Radio-Canada sont pleinement d'accord avec la plus grand partie de ce qu'ils ont écrit, comme nous acceptons la plus grande partie de ce qu'a produit *Seven Days*. Cependant, le dévouement des responsables de ce programme pour le journalisme télévisé, les techniques évoluées et les exigences mêmes de ce moyen d'expression les ont conduits, particulièrement M. Leiterman, à une conclusion erronée: que l'objectivité et l'impartialité de Radio-Canada dans les matières d'opinion ne sont qu'un mythe.

Ce même dévouement à ce qu'il appelle «le nouveau genre de journalisme» a aussi conduit M. Leiterman à préconiser le recours à des «moyens extra légaux» pour obtenir des renseignements comme de façon légitime. La Société rejette ce code de morale et refuse de se placer délibérément à côté de la loi en quelque circonstance que ce soit. La question qui se pose à nous deux a trait au contrat social intervenu entre le radiodiffuseur et son auditoire en matière d'information et d'expression d'opinions; elle est si compliquée et ses ramifications si subtiles que je ne saurais traiter le sujet pleinement dans une déclaration dont je veux respecter la brièveté. Je veux seulement extraire de cela deux points de première importance: dans quelles limites Radio-Canada peut-il se permettre de l'éditorial, et qui doit établir ces limites.

M. Thibault a parlé des options fondamentales que le radiodiffuseur des affaires publiques doit faire s'il veut fonctionner: le choix des sujets à considérer, des participants invités, des formats à employer. M. Leiterman utilise le même argument lorsqu'il dit:

> Le procédé même du rédacteur, même lorsqu'il s'agit des nouvelles nationales, a toujours impliqué le jugement subjectif de ce rédacteur, d'un directeur ou encore d'un nouvelliste qui fait sa propre appréciation d'un rapport devant la caméra.

Cela relève du sophisme. Il va de soi que le choix est inévitable, mais il faut le faire en songeant à la politique d'objectivité et d'impartialité de Radio-Canada. Il y a certes toute la différence au monde entre la subjectivité de décisions prises avec un souci d'objectivité et la subjectivité inhérente à l'expression voulue de ses vues personnelles ou encore au fait de faire de l'éditorial.

On n'a jamais douté du fait que Radio-Canada influence l'opinion publique. C'est là l'essence même des émissions d'affaires publiques. J'étais pleinement conscient de cela lorsque je vous ai parlé le 6 mai. Voilà pourquoi, lorsque j'ai dit que la Société Radio-Canada doit servir l'opinion publique, j'ai ajouté: «elle ne doit pas la former directement». Le mot clé est le mot «directement» et la divergence d'opinion entre la Société et MM. Thibault et Leiterman tourne pour une bonne part autour de l'interprétation de ce mot. Radio-Canada ne doit influencer l'opinion publique qu'en fournissant les faits pertinents et en laissant le public tirer ses propres conclusions.

M. Thibault cite sir Hugh Greene comme il suit:

> Bien que la BBC essaie de se maintenir à un haut niveau d'impartialité, il y a des cas où cette société n'est pas neutre, désintéressée ou impartiale; c'est-à-dire là où il se produit des heurts pour ou contre les valeurs morales essentielles, la vérité, la justice, la liberté, la compassion, la tolérance. Je ne crois pas non plus (ajoute sir Hugh) que l'on puisse rester impartial devant certaines choses, par exemple le racisme ou les formes extrêmes des idées politiques.

J'ai déjà dit à peu près la même chose avant vous au sujet de Radio-Canada. Si l'on doit accroître le nombre de choses au sujet desquelles Radio-Canada doit prendre parti, cela doit à mon avis être décidé par la Société, c'est-à-dire son conseil d'administration, et non par MM. Leiterman ou Thibault, par tout autre réalisateur, invité ou intervieweur.

Je fais cette déclaration non nuancée parce que je crois que les rapports de Radio-Canada avec le peuple canadien, dans le domaine de l'opinion, sont si importants et délicats qu'ils s'imposent à l'attention du conseil d'administration et qu'on ne saurait déléguer cette responsabilité, comme le suggère M. Leiterman, à lui-même ou à ses nouvellistes de la télévision, si honnêtes et bien intentionnés puissent-ils être.

Radio-Canada n'est pas liée à la prétendue «vieille garde», bien qu'elle reconnaisse à ses tenants plusieurs des valeurs éprouvées de notre société. Elle ne veut pas être davantage liée à la «nouvelle garde» que représentent les réalisateurs et journalistes de la télévision que décrit M. Leiterman.

Mes remarques ne doivent en aucune façon être interprétées comme signifiant que la direction de Radio-Canada ignore ou repousse les nouvelles techniques de diffusion des affaires publiques qui ont mis dans un tel relief la question de l'éditorial. Nous sommes très au courant et fort intéressés, comme il

se doit. Nous voulons et nous espérons que la télévision nationale croîtra et produira de nouvelles techniques. Mais la direction est convaincue que cette croissance et ces techniques ne doivent pas servir à modifier le fait fondamental des rapports entre Radio-Canada et le peuple canadien, soit que Radio-Canada n'a pas d'opinion dans les questions qui prêtent à contreverse.

De concert avec mes directeurs, je considère que cette question de l'attitude «éditorialiste» de Radio-Canada est la plus importante, sans exception, que l'on puisse poser au sujet de la Société. Tout le reste est secondaire: amusement, budgets, édifices, étendue de la diffusion, tout. C'est pourquoi j'ai demandé à vous adresser la parole encore une fois au sujet de cette importante question et je ne m'en excuse pas. Je faillirais à mon devoir si je me taisais.

Au terme de ma déclaration du 6 mai, j'ai dit que ce Comité avait à faire un choix. Je le répète ici. Vous et le Parlement dans son ensemble devez déterminer si l'étendue et la nature de la programmation des affaires publiques à Radio-Canada doivent être déterminées par les administrateurs et la direction de la Société ou par ses réalisateurs et superviseurs des affaires publiques. Je vous remercie, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stanbury.

M. LEWIS: En attendant que M. Stanbury trouve à dire quelque chose, monsieur le président, M. Ouimet pourrait-il me dire à quelle page de la déclaration de M. Thibault il a relevé sa citation.

M. OUIMET: J'ai dit qu'il avait clairement laissé entendre dans son témoignage au haut de la page 438...

M. LEWIS: M. Thibault n'est pas cité en page 438.

M. OUIMET: Non, non. Dans la Hansard du Comité. La déclaration de M. Thibault couvrait 40 pages.

M. LEWIS:Mais la page 438 n'est pas de Thibault.

Une VOIX: Non, à cette cette page on trouve le discours du ministre.

● (8.45 p.m.)

M. MACKASEY: A la page 791 se trouve la citation de M. Ouimet ou de M. Thibault.

M. LEWIS: Vous avez cité M. Thibault par rapport à l'«éditorialisme».

M. OUIMET: Ceci est une autre question, monsieur Lewis. Je vous ai mal compris.

M. LEWIS: Je le regrette. C'est ce que j'ai cru. Où avez-vous pris la citation?

M. OUIMET: Je n'ai pas le numèro de la page. Quelqu'un pourrait peut-être me la trouver. Pourrions-nous y voir, monsieur Lewis, et vous deonner cela plus tard?

M. STANBURY: Monsieur Ouimet, lorsque vous êtes venu témoigner la dernière fois, vous avez exprimé l'opinion, je crois, que l'unique situation sérieuse de manque de confiance entre des réalisateurs et la haute direction avait trait à «Seven Days». Je me demande si, après avoir entendu le témoignage de M. Thibault, M. Harrison et M. Marcel Ouimet, vous êtes encore du même avis?

M. OUIMET: Je crois qu'il y a là une question de degrés. «Seven Days» est un cas extrême. La situation dévoilée par M. Thibault semble avoir été, si l'on

examine bien son témoignage, une question de principes plutôt que de cas précis. Vous vous rappellerez qu'au cours du témoignage de M. Marcel Ouimet, lorsqu'il a soulevé les cas visés par M. Thibault, ces cas étaient si peu nombreux qu'ils ne pouvaient pas les expliquer logiquement. Je sais moi-même d'expérience que très peu de problèmes d'ordre pratique aux affaires publiques du réseau français ont été portés à mon attention. D'ordinaire lorsqu'il se produit quelque chose de grave cela monte rapidement jusqu'aux échelons supérieurs.

M. STANBURY: A entendre le témoignage de M. Thibault, serait-il juste de dire qu'à son avis il y avait une crise de confiance dans son secteur de la Société?

M. OUIMET: Oui, je crois qu'il a nettement employé des expressions en ce sens; d'autre part, il ne s'agit pas d'une crise de confiance qui semble avoir été traduite en déviations réelles de la politique ou des pratiques de Radio-Canada comme ce fut le cas qui nous occupe, celui de «Seven Days».

Vous m'avez aussi interrogé au sujet de M. Harrison.

M. STANBURY: Oui.

M. OUIMET: Dans le cas de M. Harrison, nous devons nous rappeler qu'il traitait d'une situation qui a été examinée, je crois, en septembre ou octobre 1963 et dont le rapport date de septembre 1964. La date mitoyenne nous remonte à il y a deux ans. Depuis lors, l'organisation à Toronto et à Montréal a été changée complètement et d'importante façon. Je l'ai écouté très attentivement aujourd'hui et il a déclaré clairement qu'il avait trouvé des indices—je ne me souviens plus de ses paroles exactes—soit de frustration soit de problèmes de moral ailleurs qu'aux affaires publiques. Je suis sûr qu'il existe un certain nombre de tels cas. Mais de là à dire qu'il y a malaise général, je ne puis pas honnêtement tirer cette conclusion. Avant de paraître devant vous la dernière fois, j'ai vérifié avec soin auprès des gens qui se trouvent dans d'autres services que ceux des «nouvelles» et des «affaires publiques» à Montréal et à Toronto. J'ai vérifié auprès des directeurs généraux adjoints dans ces deux villes. M. Marcel Ouimet, je crois, en a fait autant et il a témoigné, je pense, qu'au meilleur de notre connaissance il n'existe aucun problème généralisé dans ce domaine. Ce disant, je ne veux pas dire qu'il n'y a pas les difficultés ordinaires auxquelles on doit s'attendre lorsque les opérations ont lieu loin du bureau principal. Notre bureau principal est loin. Notre problème, c'est que nous n'y pouvons rien.

M. STANBURY: Serait-il équitable de vous demander ce que vous pensez personnellement de M. Harrison?

M. OUIMET: M. Harrison était mon adjoint exécutif. Il était un adjoint brillant, intelligent, agressif.

M. MACKASEY: Avez-vous dit «était» ou «est»?

M. OUIMET: Je n'ai pas été en mesure de l'apprécier dernièrement, sauf par son témoignage de cet après-midi. Il a dû trouver cela difficile, car il parlait de choses qui ont eu lieu il y a deux ans et on lui posait un tas de questions sur la situation actuelle qu'il ne connaît pas.

M. STANBURY: Il a pris bien soin de dire que ses observations étaient reliées à la situation lorsqu'il l'avait étudiée.

M. OUIMET: Oui.

M. STANBURY: Mais vous le respectiez hautement lorsqu'il travaillait pour vous, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Oui.

M. STANBURY: Et maintenant, au sujet des autres membres du groupe d'étude?

M. OUIMET: Oui, j'ai eu et j'ai encore beaucoup d'estime pour eux. D'ailleurs, tous sont revenus à leur emploi actuel ou ont eu de l'avancement.

M. STANBURY: Des propos de M. Harrison j'ai retenu que, d'après les conclusions du groupe d'étude du président, il y avait une maladie—je crois que tel est le mot employé—une maladie généralisée. Cela ne se limitait pas aux affaires publiques ou à tout autre programme en particulier. Je crois que le programme *Seven Days* n'existait pas lorsque l'étude a été entreprise.

A mon avis il a clairement dit, et je crois qu'il parlait au nom du groupe, qu'il y avait comme une maladie généralisée dans les rapports entre les réalisateurs et la direction. Cela semble être presque le même commentaire que celui fait pas M. Thibault lorsqu'il a parlé de malaise, et celui fait par M. Haggan de façon plus générale.

Sans aller jusqu'aux raisons de ce symptôme ou sans chercher à savoir si cela était justifié, ne semble-t-il pas, d'après le témoignage de ces trois témoins en particulier, qu'il y avait une crise de confiance dans les départements des Affaires publiques tant à Montréal qu'à Toronto et, de l'avis du groupe d'étude du Président, une crise de confiance qui s'étendait au-delà des seules affaires publiques?

M. OUIMET: Oui. MM. Thibault et Haggan l'ont indiqué relativement aux Affaires publiques à Toronto et à Montréal.

M. Harrison a parlé de quelque chose de plus général, mais pas nécessairement du même genre et ne s'appliquant pas à la même période. Plusieurs des mesures que nous avons prises à la suite de l'étude en question—qui a produit un résultat réellement positif—étaient destinées à corriger certains de ces problèmes. Il me fera plaisir d'en mentionner quelques-uns.

M. STANBURY: Je crois que vous avez parlé de cela lors de votre visite précédente. Cependant, le fait demeure que lorsque M. Harison et son groupe vous eurent fait rapport, en ces termes, en leurs termes, il y avait une maladie généralisée et aujourd'hui, aux termes de M. Haggan et M. Thibault, il y a malaise.

M. OUIMET: Mais on ne doit pas nécessairement comparer les deux genres de maladie. Rien n'indique que c'était la même. De plus, aujourd'hui, les témoins qui ont comparu devant vous ont parlé des affaires publiques.

M. STANBURY: Sauf M. Harrison qui a parlé de problèmes de nature générale.

M. OUIMET: Oui, M. Harrison, mais il parlait d'il y a deux ans.

M. STANBURY: A votre avis, il n'existe pas actuellement une telle maladie générale.

M. OUIMET: Non, je vous ai déjà dit que, dans une organisation comme la nôtre, qui doit concilier les exigences de la création artistique optimum avec celles d'une saine administration, nous aurons toujours quelque problème de ce genre. C'est une question de degré.

Franchement, je ne sache pas qu'il existe, par exemple, un malaise le moindrement sérieux dans une région ou une autre du pays. Je ne sache pas qu'il y ait de malaise le moindrement sérieux ailleurs qu'aux «Nouvelles» et aux «Affaires publiques» à Montréal et à Toronto. Je ne connais aucun malaise dans les divers services de personnel au Bureau principal.

M. STANBURY: En connaissiez-vous il y a trois ans?

M. OUIMET: Oui. Après la publication du Rapport Glassco qui était quelque peu décevant pour nous parce que, comme M. Harrison l'a fait remarquer, il proférait beaucoup de critiques sans apporter de solutions ou de recommandations, nous avons décidé de faire notre propre enquête. Les motifs de notre décision étaient que si une partie de la critique était partiellement justifiée, nous ne savions pas à ce moment-là dans quelle mesure. Le groupe d'étude du président a fait son rapport qui a été utile à maints égards. Nous avons mis en pratique plusieurs des recommandations et même celles que nous avons rejetées étaient utiles en ce sens qu'elles nous ont contraints à beaucoup réfléchir au sujet des nombreuses alternatives s'offrant à notre choix, avant que nous agissions.

M. STANBURY: Une des principales recommandations du groupe d'étude du président semble en être une qui n'a pas été appliquée, c'est-à-dire celle d'une programmation différente du vice-président. Lorsque vous êtes venu, vous avez touché à ce sujet mais vous n'avez pas eu l'occasion d'entrer dans les détails sauf pour dire que vous jugiez la recommandation peu pratique. Prendriez-vous quelques minutes pour nous donner vos raisons?

M. OUIMET: Avec plaisir. Je crois que vous êtes allé au cœur même de la différence entre la recommandation du groupe d'étude et ce que la direction a fait. Il n'y a pas de doute à cela.

Voyons d'abord ce que recommandait le groupe. Au bureau principal, nous avions un vice-président de la programmation qui fonctionnait à titre consultatif comme tous les autres vice-présidents consultatifs. La charge de toute l'activité au réseau français de Montréal était confiée à un vice-président et directeur général, M. Marcel Ouimet. Les mêmes responsabilités pour le réseau anglais revenaient à M. Walker. Un homme était responsable de chaque division.

Ce que recommandait le groupe d'étude du président, c'est que nous remplacions cet homme par tois hommes de sorte que nous aurions, au lieu d'un seul responsable à chaque endroit trois responsables: un chef des ventes, un chef de la programmation et un chef de la réalisation. En soi, une telle recommandation introduit une telle complexité pratique que ce fut là un des éléments de notre décision de nous opposer à la recommandation. Mais ce n'est pas le seul.

Le deuxième facteur est que ces deux lignes de responsabilité, celles de la réalisation et de la programmation, devaient se joindre quelque part. Les gens

qui commandent les programmes et qui spécifient ce qu'il faut faire devaient contacter leurs homologues du côté réalisation. Par conséquent, en prenant comme exemple un domaine comme le drame, le programme Festival, ceux qui commandent les programmes, qui auraient fait rapport au vice-président de la programmation, auraient eu à spécifier exactement ce qu'ils attendent du groupe de la réalisation, et ce dernier groupe aurait eu à satisfaire les commanditaires, les acheteurs. Par conséquent, là où nous avions un seul homme auparavant, nous avions deux experts, un pour spécifier et ordonner et obtenir les résultats attendus, et l'aure devant s'assurer qu'il remplit bien la commande.

Cela demandait beaucoup plus de monde; sauf erreur, cela demandait une quarantaine de personnes de plus à chaque endroit. Mais, ce qui était plus grave, cela mettait en présence deux groupes de concepteurs n'ayant aucune autorité l'un sur l'autre, comme celle d'un supérieur envers un subordonné, mais ayant seulement des rapports d'acheteur à fournisseur.

A vrai dire il n'y avait aucun moyen de coordination pour cette opération plutôt complexe, sauf à Ottawa au niveau de l'agent en chef de l'exploitation. Vous aviez le niveau de la production des spécificateurs et des ordonnateurs qui faisaient rapport au vice-président de la programmation et vous aviez l'autre niveau de production faisant rapport au vice-président et directeur général, et comme chef commun l'agent en chef de l'exploitation. Il lui faudrait faire cette coordination non seulement au réseau anglais, mais aussi au réseau français et, en même temps, s'occuper de toutes les régions. Il aurait eu environ 14 personnes lui faisant rapport.

Nous n'avons pas cru que cela était pratique. Nous y avons beaucoup songé, mais nous avons dit: «Mille regrets, nous aurions voulu vous suivre, mais cela est impossible». Le projet aurait été plus coûteux, exigé plus de personnel et représenté une opération fort complexe.

Le projet aurait accompli un certain nombre de choses que je dois mentionner. Je viens d'énumérer les désavantages. Le résultat aurait été d'assurer une ligne très claire d'autorité depuis le vice-président de la programmation jusqu'au point de commander les programmes sur papier. Autrement dit, vous auriez pu tenir quelqu'un responsable d'une opération jusqu'au stade de la documentation; mais lorsque vous quittez ce stade pour en arriver à l'exécution proprement dite, c'est là que nos difficultés auraient débuté. Après beaucoup de discussion, nous avons dû abandonner cette recommandation pour cette raison.

M. STANBURY: Estimez-vous toujours que le projet n'est pas pratique?

M. OUIMET: Plus que jamais. Une autre raison qui me fait trouver le projet peu pratique, c'est que, même si nous voulons quelquefois innover, aucune autre organisation au monde n'a jamais travaillé de cette façon à la programmation.

En fait, l'organisation dont nous disposons aujourd'hui au niveau divisionnaire, vu que nous travaillons dans les deux langues, . . . l'organisation du réseau anglais ou du réseau français est au fond la même que dans les réseaux de la BBC, de la NBC, ABC et de CBS. Parce que nous avons deux langues, nos avons une superstructure de plus. S'il n'y avait pas la dualité de langue, nous aurions pu adopter une organisation orthodoxe semblable à celle qu'utilisent tous les autres radiodiffuseurs du monde entier.

M. STANBURY: Vous avez entendu la suggestion de M. Harrison, au nom du Groupe d'étude du président, au sujet de l'appréciation par le Parlement du mandat de la Société et de la façon dont la Société a exécuté son mandat. Pouvez-vous nous dire quelle a été votre réaction à ces vœux?

M. OUIMET: Je crois que la suggestion était excellente. Je me demande si cela se trouvait dans ses premières recommandations, mais peu importe.

Il va de soi que le Parlement doit apprécier les réalisations de Radio-Canada au regard de ses objectifs. Vous vous rappellerez que M. Harrison a parlé des grands principes de la Société, des objectifs généraux et de la question de savoir si Radio-Canada atteignait vraiment ses objectifs. Je crois que le Parlement a le devoir d'examiner ces choses. Et puis, il y a pour le Bureau le devoir d'agir de même à un niveau un peu moins élevé, puis la direction a le même devoir à un niveau encore plus bas.

M. STANBURY: Croyez-vous que ce pourrait être la fonction convenable de notre Comité que de conseiller le Parlement au sujet d'une telle appréciation?

M. OUIMET: Je ne sais pas comment le Parlement aimerait procéder. Je n'ai pas d'opinion là-dessus. Mais je suis sûr que le Parlement ne pourrait pas le faire tout seul et que ce travail irait normalement à un comité.

M. STANBURY: C'est le seul organisme existant qui puisse le faire actuellement.

M. OUIMET: Nous parlons d'une appréciation large du fonctionnement de la Société, face à des principes et à des objectifs généraux.

M. STANBURY: Diriez-vous que ce que nous avons étudié ici durant ces dernières semaines nous donnera un certain aperçu sur la façon, bonne ou mauvaise, dont la Société exécute son mandat, que ce mandat soit bien défini ou non?

M. OUIMET: Il n'est pas facile de répondre à cette question. Je dirais que l'attention du Comité a été dirigée si spécifiquement sur un problème en particulier qu'à mon avis vous n'avez pas touché réellement à l'ensemble des opérations de la Société, ni à ses objectifs majeurs ou à ses principes. Je crois qu'en général nous avons discuté un problème bien déterminé.

M. STANBURY: Selon M. Harrison, il s'agit d'un symptôme que certaines personnes au moins considèrent comme un problème de nature générale dans la Société.

M. OUIMET: Mais même là, je crois qu'il serait dangereux de généraliser, d'aller du particulier au général, alors qu'on ne traite que d'un symptôme.

M. STANBURY: De toute façon après avoir entendu les autres témoignages, vous ne reconnaissez toujours pas qu'il existe un problème de nature générale à Radio-Canada.

M. OUIMET: J'ai dit que je reconnais la possibilité d'un certain nombre de problèmes qui peuvent exister, mais non pas de la nature, de la portée ou de la gravité qui semblent avoir été acceptées depuis le début des discussions.

M. BRAND: Un fait qui semble ressortir de toutes ces séances, c'est la facilité avec laquelle les membres du Comité peuvent préparer de longs exposés. j'aimerais me reporter à celui que vous avez présenté ce soir, si vous le permettez. Cela se rapporte à quelque chose que nous avons déjà étudié, mais puisque

vous en avez reparlé, je me sens autorisé à y revenir brièvement. Vous parliez de l'omission de renouveler le contrat de M. LaPierre et vous avez dit, je crois, à la dernière page de l'exposé: «La réponse est simple»...c'est-à-dire la raison pour laquelle la direction prend de telles mesures. Je dirais d'abord que si c'était si simple, je ne pense pas que nous serions tous ici aussi longtemps.

Vous poursuivez: «Au cours des trois années en question, il a souvent laissé se manifester sur les ondes ses propres opinions et son propre engagement dans des questions controversables de telle sorte qu'il faisait pencher la balance du côté des choses qu'il croyait favorables.» Or, d'après l'ordonnance, ou par quelque nom que vous voudrez l'appeler, sur les personnalités de programme (que je n'ai pas ici), je crois que, à la partie P.3, soit la personnalité permanente de programme, il est dit qu'une certaine partie de la personnalité propre de l'hôte se fera naturellement jour. Alors, niez-vous cette sorte de droit?

M. OUIMET: Je répondrai ainsi à votre question. Je n'ai découvert que récemment que M. LaPierre est la seule personnalité permanente que nous employons. J'ignore comment la chose est arrivée. Nous n'en avons aucun autre ailleurs. Il fait exactement la même chose que M. Watson, et n'importe lequel d'entre vous qui avez suivi ce programme trouverait, je pense, qu'il est très difficile d'établir une différence entre les deux. M. Watson est embauché à titre d'hôte et M. LaPierre, à titre de personnalité permanente du programme. D'un autre côté, cependant, il agit comme un hôte et c'est ainsi que nous l'avons considéré.

Toute la politique concernant les hôtes et les personnalités de programme (dont je dois accepter la responsabilité, parce que je l'ai signée quand on me l'a présentée pour approbation) est plutôt contradictoire si l'on compare ses divers éléments. En d'autres termes, elle renferme suffisamment de choses quant à la personnalité de programme pour permettre ou pour désapprouver la manière d'aborder son rôle qu'a adoptée M. LaPierre. Le point important est que M. LaPierre n'a changé en rien son rôle de toute l'année au regard de l'an dernier. L'an dernier, il était embauché à titre d'hôte-intervieweur.

Tout ce que je peux dire est que j'ai été plutôt surpris que la division l'ait embauché à titre de personnalité permanente du programme vu que, effectivement, il faisait exactement la même chose que M. Watson, et c'est à ce titre que je le juge.

M. BRAND: Tiens, voilà qui est intéressant parce que c'est en contradiction avec ce que vous avez dit dans votre exposé antérieur, n'est-ce pas? Vous avez dit que M. Watson était un bon hôte et que la décision de la direction de ne pas renouveler son contrat a été prise pour des raisons bien différentes de celle de sa présentation sur les ondes. Si les deux étaient semblables, comment expliquez-vous cela?

M. OUIMET: Je ne comprends vraiment pas le sens de votre question.

M. BRAND: Je pense que la plupart des autres comprennent.

M. OUIMET: J'aimerais beaucoup la comprendre, si vous pouviez l'expliquer un peu plus.

M. BRAND: Je relis vos propres mots, monsieur. «M. Watson était un bon hôte au programme *This Hour Has Seven Days* et la décision de la direction de ne pas renouveler son contrat a été prise pour des raisons bien différentes de celle de sa présentation sur les ondes.» Vous venez de dire qu'on ne pouvait pas les différencier dans la manière dont ils se comportaient en tant qu'hôtes. Eh bien, est-ce vrai?

M. OUIMET: Non, je n'ai pas dit qu'on ne pouvait pas les différencier dans la manière dont ils remplissaient leurs fonctions. J'ai dit qu'on ne pouvait pas voir de différence entre leurs fonctions.

M. BRAND: Oh, je vois.

M. OUIMET: Dans leurs fonctions au programme *Seven Days*, nous les désignons comme co-hôtes, et tous font de même. Cette affaire de personnalité de programme est une innovation assez récente.

M. BRAND: Vous estimez qu'on ne devrait pas leur permettre de refléter leur propre personnalité.

M. OUIMET: Non, et si l'on accepte notre principe que Radio-Canada ne doit pas exprimer d'opinions sur les ondes, alors il faut s'attendre que ses hôtes ne le fassent pas non plus.

M. BRAND: Allez-vous révoquer cette histoire de personnalités permanentes de programme?

M. OUIMET: Je pense que nous examinerons cette affaire de très près...

Une VOIX: N'en embauchez tout simplement plus. Vous vous êtes débarrassés du seul que vous aviez.

M. BRAND: Il y a un autre point. Tous les témoignages que nous avons entendus semblent indiquer que cette présentation était entièrement rédigée. Je n'accepte pas nécessairement la thèse voulant qu'on puisse exprimer une opinion du fait qu'on sourcille ou qu'on laisse couler une larme sur sa joue. Comment peut-on reprocher à une personne d'avoir exprimé des opinions dans une présentation entièrement rédigée quand cette personne lit à même un télésouffleur?

M. OUIMET: D'abord, seulement certaines parties étaient rédigées. Évidemment, il n'y a pas de rédaction...

M. BRAND: La preuve que nous avons, monsieur, indique que 99 p. 100 était rédigé et il a pu y avoir deux ou trois mots seulement...

M. OUIMET: Si c'est là ce qu'on a témoigné, eh bien alors, quelqu'un s'est trompé dans ses calculs. Ce sont les éléments intermédiaires qui sont rédigés.

M. BRAND: C'est l'interview. Voilà qui est bien.

M. OUIMET: C'est cela.

Une VOIX: Elle était enregistrée sur bande sonore auparavant.

M. BRAND: Oui, elle avait déjà été approuvée cependant, n'est-ce pas?

Il y a ici un autre point qui m'inquiète un peu. Je pense que ceci est en contradiction avec une partie du témoignage où vous avez dit que MM. Haggan, Watson et Leiterman auraient fait pression dans la hiérarchie administrative pour obtenir le renversement de la décision immédiatement après la conversation du 6 avril entre MM. Walker et Watson.

Je comprends que même avant cela, M. Haggan avait demandé le renversement de la décision dès le mois de février au lieu de laisser l'affaire mijoter, comme vous dites. Dites-vous que cela n'est pas vrai?

M. OUIMET: Non pas pour autant que j'aie été renseigné par les personnes à qui il se serait adressé s'il avait voulu obtenir un renversement.

M. BRAND: Il y a autre chose qui m'intrigue vraiment, monsieur. A la page 4, dernier alinéa, on dit ce qui suit:

> Comme nous le savons tous, les contributions directes de MM. Leiterman et Watson ne comptaient seulement que pour une faible partie de la réaction du public qui a suivi la nouvelle des journaux du 14 avril. Une campagne de publicité à haute pression s'ensuivit et l'on déclencha un mouvement dit *Save Seven Days* qui eut recours à des énoncés incendiaires et à préjugés sur toute l'affaire de *Seven Days*. J'ignore l'origine ou les procédés de ces campagnes et je ne tenterai pas de faire des conjectures en la matière. Toutefois, je crois vraiment que ces campagnes se prêteraient à une étude révélatrice de cas d'espèce dans le maniement de l'opinion publique et je les recommande aux sociologues en tant que telles.

Je crois que cet exposé demande un peu d'élucidation, si vous pouvez nous en faire une, monsieur.

M. OUIMET: Il faudrait probablement plusieurs sociologues pour s'en occuper.

M. BRAND: Cela est évidemment une affaire d'opinion, monsieur, j'en suis certain. Cependant, je me demandais à quoi vous faites allusion quand vous parlez de «campagne de publicité à haute pression»?

M. OUIMET: Nous savons tous ce qui s'est passé. Je pense que nous pouvons tirer plusieurs conclusions. Ce fut une explosion incroyablement rapide et venant de toutes parts.

M. BRAND: Vous voulez dire que c'était une campagne organisée par plusieurs personnes (nous pouvons les désigner par «Ils» avec un «I» majuscule peut-être), qui tentaient de sauver le personnel de *Seven Days*?

M. OUIMET: Je ne prétends pas que c'était une personne ou un certain nombre de personnes. Tout ce que je vois est le fait de ce qui est arrivé, et je pense que c'est une chose très intéressante.

M. BRAND: Je pense moi aussi que c'est très intéressant, monsieur, vu la quantité de lettres et de requêtes que nous avons tous reçues et vu l'assertion que vous nous avez faite qu'il y avait 7,000 lettres pour et 483 contre.

M. OUIMET: Il y a eu une occasion où j'ai reçu 35,000 lettres, mais non pas dans ce cas particulier.

M. BRAND: Non; non pas dans l'affaire *Seven Days*.

M. OUIMET: Non pas dans l'affaire *Seven Days;* mais il y a eu un cas où nous avons reçu 35,000 lettres au sujet d'un programme.

Une VOIX: Lequel?

M. OUIMET: L'abandon du programme de Monseigneur Sheen.

M. BRAND: Croyez-vous qu'il s'agissait là aussi d'une campagne organisée?

M. OUIMET: Celle-ci, je puis vous l'assurer, l'était, monsieur. Les bulletins avaient été distribués aux portes des églises dans nombre de paroisses.

Une VOIX: Les gens ont-ils été forcés de retourner les bulletins après les avoir reçus aux églises?

M. OUIMET: Je ne sais pas, mais j'en ai reçu 35,000.

Une VOIX: Cela diffère un peu cependant des lettres au sujet de *Seven Days*.

Une VOIX: Qu'avez-vous à dire de l'affaire Rockwell?

M. OUIMET: L'affaire Rockwell, je ne me souviens pas de ce qu'elle était...

M. BRAND: Le premier bulletin dont j'ai eu connaissance, monsieur, concernant l'affaire *Seven Days* était une déclaration bien réfléchie et bien rédigée portant la signature d'un grand nombre de Canadiens distingués. Je pense que le nom du sénateur Grattan O'Leary se trouvait en tête de la liste et il y avait aussi ceux d'un grand nombre des doctes professions. Diriez-vous que c'est là l'une des campagnes à haute pression qui a aidé à former l'opinion publique ...peut-être avec des mobiles inavoués?

M. OUIMET: Évidemment, nous avons lu, comme vous avez pu le faire, certains commentaires de la presse sur ce phénomène où certaines personnes ont parlé de la manière dont on s'était mis en rapport avec elles. Moi-même, j'ai reçu une lettre d'une personne qui m'expliquait comment on s'était mis en contact avec elle.

Je n'ai vraiment pas porté beaucoup d'attention à aller jusqu'au bout de l'affaire. C'est pourquoi je suggère que quelqu'un d'autre devrait le faire.

M. BRAND: Cependant, vous portez ici des accusations plutôt graves, je pense.

M. LEWIS: Vous parlez de «maniement» sans y avoir porté beaucoup d'attention?

M. OUIMET: Je pense que le phénomène mérite encore d'être étudié.

M. LEWIS: Oui, mais vous parlez de maniement.

M. BRAND: Cet énoncé m'inquiète et j'espère que vous ne voulez pas vraiment dire ce que vous dites, soit que l'opinion publique en tant que telle n'a vraiment pas droit de faire des commentaires sur ces choses, principalement quand ce public dépense au-delà de 100 millions de dollars par année pour maintenir l'exploitation de Radio-Canada.

M. OUIMET: Ce n'est pas ce qui est suggéré, monsieur.

M. BRAND: J'espère que non!
Maintenant, monsieur, M. Marc Thibault vous a adressé un mémoire que vous avez reçu avant la réunion à Halifax. En avez-vous fait part au bureau?

M. OUIMET: Oui, j'en ai fait la traduction pour le bureau.

M. BRAND: Les membres du bureau en ont-ils fait des commentaires à ce moment?

M. OUIMET: Nous avons reçu alors un grand nombre de télégrammes et tous renfermaient des commentaires.

M. BRAND: Commentaient-ils précisément le fait que ce mémoire venait d'une personne d'un rang relativement élevé de la production de la société? Je suis certain que vous n'en avez pas tant reçu de ce niveau.

M. OUIMET: Non. Nous avions eu une communication de M. Haggan et nous en avons reçu une de M. Thibault; cela voudrait dire deux en provenance de ce niveau; et nous en avons eu d'autres.

Tout ce que je peux dire est que nous avons reçu la communication, que j'ai traduite moi-même et que nous en avons discutée.

M. BRAND: Vous avez déjà mentionné, monsieur, le *Columbia Broadcasting System* aux États-Unis dans votre témoignage. Est-ce un fait que dans son réseau les niveaux de la production se trouvent au niveau vice-présidentiel, ignorant dirais-je les niveaux mécaniques au-dessous du premier?

M. OUIMET: Le *CBS* a tant de vice-présidents que je ne serais pas surpris qu'on en trouve à ce niveau. Je pense qu'il en a 35 ou 40.

Pour ce que j'en sais, prenant le *CBS* comme exemple, il a une structure différente au sens que la télévision et la radio sont dirigées par des présidents et au-dessous d'eux il y a les vice-présidents des divers services qui, dans notre cas, correspondraient aux directeurs des divers services. Il y a un vice-président des nouvelles et des affaires courantes. Il y a effectivement un président des nouvelles et des affaires courantes dans le cas du *Columbia* et des vice-présidents au-dessous de lui.

M. BRAND: De sorte qu'il serait congédié comme l'a été récemment M. Fred W. Friendly.

M. OUIMET: Oui, c'était lui.

M. BRAND: Oui, à cause de difficultés...

M. OUIMET: Il était président des nouvelles du *CBS*.

M. BRAND: A cause de difficultés; je présume qu'il ne répondait aux directives du *CBS*? Ne croyez-vous pas que ce genre de régime serait une bonne idée pour Radio-Canada?

M. OUIMET: Voulez-vous dire congédier les gens rapidement?

M. BRAND: Je crois que cela a été démontré, monsieur. Je pensais peut-être plus du point de vue d'établir la responsabilité des difficultés que vous pouvez rencontrer dans la programmation.

M. OUIMET: En passant, je voudrais dire clairement que je ne pense pas que M. Friendly ait été congédié. M. Friendly a démissionné. Il a résigné ses fonctions parce qu'un autre dirigeant supérieur a été placé au-dessus de lui dans la hiérarchie administrative. Les deux plus hauts dirigeants, je crois, étaient à refaire l'organisation en prévision de leur retraite.

M. BRAND: Je ne vois pas comment on peut songer à la retraite en plaçant là plus de personnes, toutefois, j'accepte votre explication.

Pensez-vous qu'à cause de sa déclaration, M. Thibault se fera probablement «passer la hache», pour employer le terme dont on s'est servi auparavant.

M. OUIMET: Non pas de ma part. Non, je pense que je ferais écho à ce qu'a dit M. Marcel Ouimet à l'égard de M. Thibault quand il s'est présenté ici. Je pense que la position de M. Thibault dans la société dépend beaucoup de sa volonté d'accepter les politiques de la société.

M. BRAND: Se soumettre?

M. OUIMET: Qu'avez-vous dit?

M. BRAND: Se soumettre, plus ou moins.

M. OUIMET: Non; nous avons certaines politiques et évidemment les gens doivent les observer.

M. BRAND: M. Ouimet, vous avez mentionné le manque de communications ascendantes et descendantes. N'admettez-vous pas qu'on aurait évité beaucoup de difficultés si la décision avait été remise au moment où le programme aurait quitté les ondes?

M. OUIMET: Oui, mais là n'est probablement pas le point, monsieur. Nombre de décisions doivent être prises à des moments où elles peuvent être plus difficiles qu'en d'autres temps. Généralement parlant, les décisions à l'égard des programmes, ou des vedettes des programmes, dans la radio-télédiffusion sont prises avant la fin de la saison en cours. Je ne suis pas suffisamment au courant des problèmes de ce programme particulier pour pouvoir dire, en toute certitude, qu'on n'aurait pas pu attendre trois ou quatre autres semaines, mais en principe, je ne m'oppose certainement pas à l'idée que les gens apprennent avant la fin de la saison si le programme doit revenir sur les ondes; parce que s'il ne doit pas revenir, il faut prendre toutes sortes de mesures pour le remplacer. C'est une décision du personnel d'exploitation et elle lui est laissée.

M. BRAND: Je crains que je ne comprenne pas cela, parce que nous avons entendu des témoignages de votre part et de la part d'autres, monsieur, voulant que le programme doive revenir, et qu'il s'agit simplement d'un non-renouvellement de contrat; et il n'y a pas eu grand changement du programme, certainement pas dans le dernier que j'ai vu. Sûrement, il aurait été beaucoup mieux pour tous les intéressés si cette affaire avait été remise à plus tard.

M. OUIMET: Je pense que du point de vue de ce qui est arrivé, il aurait mieux valu. Du point de vue de ce à quoi nous nous attendions (car nous ne nous attendions pas que l'affaire rebondisse comme elle l'a fait), je ne dis pas que le moment de la décision a été mal choisi.

Arrêtons-nous un moment. Voici ce que nous tentions de faire: nous nous efforcions d'améliorer le programme (en vue de le ramener l'année prochaine) et nous nous sommes dit: «Changeons un des animateurs parce que nous pensons pouvoir avoir quelqu'un qui sera plus objectif à l'égard du programme. Changeons l'autre animateur, parce que nous essayons de séparer un couple. Allons-y.

Nous avons offert à l'un des animateurs un autre emploi, un emploi très important. Si tout avait bien marché, nous aurions commencé *Seven Days* l'an prochain avec les améliorations que nous voulions y voir et M. Watson se serait occupé de *The Quarterly Report* en appliquant ses excellents talents de producteur et, pour tout ce qu'on sait, le public aurait pu connaître deux nouveaux animateurs que, peut-être, il aurait autant aimés.

Si vous jugez ceci comme l'issue logique de ce que nous avons tenté de faire, alors le problème du temps ne se présente pas sous le même aspect qu'il prend quand on le rattache à la crise par laquelle nous avons passé.

M. BRAND: Merci beaucoup. Je pense que vous avez répondu à ma question.

M. MCCLEAVE: M. Ouimet, à la page 7 de votre exposé de ce soir, vous avez dit: «La question de l'attitude que devrait prendre Radio-Canada sur la question d'exprimer des opinions personnelles sur les ondes est de toute façon la plus importante qu'on ait soulevée devant le Comité». Cela, j'estime, est votre idée du champ de bataille où nous devrions agir, mais puis-je vous dire que la plus importante question est le commerce entre la direction et la partie de Radio-Canada où se trouve *Seven Days* et le département des affaires publiques.

Nous avons entendu les excellents commentaires de M. Harrison cet après-midi, une présentation très réfléchie; il a été l'un des bons témoins devant le Comité aujourd'hui à l'égard de l'étude-guide du président et du fait qu'il existe quelques difficultés dans les rapports entre la direction et le département de la programmation. Y a-t-il des garanties que nous n'aurons pas un autre fâcheux fouillis dans une couple d'années, ou vous et les directeurs apporterez-vous des changements vis-à-vis la direction et le domaine dont nous traitons?

M. OUIMET: Permettez-moi de vous dire décidément oui avant que je n'aille plus loin.

M. LEWIS: Ceci est-il en réponse à la deuxième partie de la question? J'espère que la réponse est «oui» pour la deuxième partie de la question.

M. OUIMET: Que nous n'aurons pas d'autre «fâcheux fouillis»? Je veux dire oui la direction prendra des mesures pour voir à ce que ce genre de chose ne se répète pas. Cependant, nous n'y arriverons pas si nous ne parvenons pas d'abord à régler ce que j'appelle la question la plus importante, parce que la plus fondamentale, soit la divergence de philosophie et de conception.

• (9.30 p.m.)

Maintenant, si nous partons du commencement avec la différence dans la manière de voir, si d'un côté nous avons un groupe de personnes qui sont convaincues de bonne foi (et je ne dis pas qu'il y a absence de bonne foi) que c'est le genre de journalisme que doit pratiquer Radio-Canada, c'est-à-dire, le genre qui apparaît dans le manifeste de M. Leiterman, et si nous avons, d'autre part, la politique de la société voulant qu'elle n'ait pas d'opinions à exprimer, aucune opinion de Radio-Canada, et qu'elle doive présenter tous les côtés d'une question et laisser le public juger par lui-même, alors un autre problème surgira. C'est pourquoi je dis que nous devons d'abord régler cette question importante de la politique. Ce n'est pas seulement par suite de cette période difficile que nous avons vraiment obtenu l'expression de la philosophie des deux groupes des affaires publiques, aussi bien que de l'ensemble de la société, que nous avons pu comparer exactement nos positions. Je suis certain qu'il y aurait eu un meilleur moyen d'en arriver là que d'attendre une telle épreuve.

M. STANBURY: Oui, vous avez jeté le bébé avec l'eau de la baignoire quand vous auriez très bien pu laver l'enfant et le renvoyer à ses jeux.

M. OUIMET: D'un autre côté, permettez que je vous dise que, dans le domaine des affaires publiques, nous avons affaire à une nouvelle philosophie. Ce n'est pas une chose qui existait dix ans passés. Il s'agit d'une nouvelle manière de voir. C'est un journalisme nouveau qui a vu le jour très récemment de sorte que, si nous avons été pris au dépourvu, je pense qu'il y a une explication.

M. CARTER: En posant des questions?

M. OUIMET: Non, la philosophie telle qu'elle a été exprimée, je crois, par M. Leiterman, en est une bonne description. D'abord, les vieux concepts de l'objectivité et de l'impartialité sont rejetés et vous vous disposez à exprimer vos propres opinions et vous avez confiance que vos producteurs seront honnêtes dans l'expression de ces opinions. Toutefois, la subjectivité et l'expression d'opinions personnelles sont des outils acceptables à ce nouveau journalisme. En

outre, ces gens vont encore plus loin que cela, ils considèrent légitimes certains moyens extra-légaux d'obtenir des renseignements.

M. McCLEAVE: Cela peut paraître nouveau pour la télévision, M. Ouimet, mais le fait est que...

M. OUIMET: Oui, je vois, monsieur. Je songeais à Radio-Canada.

M. McCLEAVE: Je pourrais peut-être établir mon dernier point. Vous proposez-vous d'apporter cette solution au moyen de changements dans l'organisation? Ou vous proposez-vous de l'apporter au moyen de changements dans le personnel?

M. OUIMET: A ce stade, M. McCleave, je ne peux vraiment pas vous répondre. Je pense qu'à tout événement la solution comprendrait un troisième élément, soit simplement la discussion concentrée des politiques et leur acceptation comme telles. Cependant, nous avons aussi discuté la possibilité de changements dans la structure dans les domaines des «affaires publiques» et des «nouvelles». Depuis que nous avons discuté l'affaire, discussion qui s'est faite en fonction de ce que les «affaires publiques» de langue anglaise désiraient des lignes de communication plus courtes (presque un contact direct avec le président) nous avons eu une nouvelle théorie en provenance du réseau français qui dit que plus la ligne est longue, mieux c'est; ce qu'il faut ici est d'avoir un tampon entre les producteurs et la direction. Je pense savoir laquelle des deux solutions est la meilleure, mais on ne peut pas contenter les deux côtés avec la même solution.

M. McCLEAVE: Alors, la garantie que vous nous donnez, M. Ouimet, n'est pas que vous avez une solution ce soir, mais que vous et la haute direction chercherez une solution que vous appliquerez.

M. OUIMET: Oui, monsieur.

M. MACKASEY: M. Ouimet, j'ai quelques questions à poser. Peut-être serons-nous d'accord avec votre analyse du rôle de Radio-Canada dans sa politique éditoriale, et vous dites que Radio-Canada n'a pas d'opinion dans les questions controversées. Cependant, il y a quelques choses qui découlent de votre exposé de ce soir sur lesquelles j'aimerais que vous élaboriez un peu. Vous avez mentionné quelque part dans vos observations (et cela peut avoir été quelque chose que vous avez ajoutée au texte, car je ne l'y trouve pas), quelque chose comme «le bureau principal est éloigné». Vous souvenez-vous d'avoir dit cela?

M. OUIMET: Oui, je l'ai dit, mais je ne me rappelle pas exactement où.

M. MACKASEY: Pourriez-vous élaborer sur ce que vous entendez par «le bureau principal est éloigné»?

M. OUIMET: Je voulais dire que le bureau principal est géographiquement parlant, loin de nos deux principaux centres de production et que cela est un désavantage en comparaison de toute autre organisation que nous connaissions.

M. MACKASEY: Savez-vous que M. Walker a exprimé une opinion tout à fait contraire?

M. OUIMET: Non, je sais exactement ce qu'il a dit. Cependant, permettez-moi de vous dire que, tout en étant d'accord avec lui, ce problème de l'éloignement géographique est une chose qu'il nous faudra endurer parce que je pense que le remède à lui apporter créerait plus de problèmes que...

M. MACKASEY: Ce que vous dites est que vous devez vous isoler d'un problème que vous avez peur d'attaquer.

M. OUIMET: Oh, non.

M. MACKASEY: Eh bien, ce soir vous nous avez apporté comme argument que le bureau principal est éloigné et que, par conséquent, cela nuit. Vous concluez que l'agencement actuel d'avoir le bureau principal à Ottawa entrave l'efficacité de la Société Radio-Canada. Cependant, vous êtes d'accord avec l'énoncé de M. Walker voulant que le bureau ne déménage pas d'Ottawa à Montréal ou à Toronto, ainsi qu'il a été recommandé?

M. OUIMET: Oui, je suis d'accord avec M. Walker. L'établissement du bureau principal à Ottawa n'est pas une chose aussi facile qu'elle le serait si nous avions affaires dans une seule langue, disons le français, et si nous étions situés à Montréal. Ou encore, une seule langue, soit l'anglais, et que nous soyons situés à Toronto. Cela ne veut pas dire que le problème puisse être réglé en déménageant à un endroit ou à l'autre.

Le problème, à notre avis, serait aggravé en déménageant à l'un des deux point de production. On allégerait le problème jusqu'à un certain point en réduisant l'éloignement géographique de l'un des points. Cependant, pour l'autre point, on aggraverait le problème, non pas en fonction d'éloignement géographique, mais en fonction de ce que j'appellerais les problèmes psychologiques qu'implique la direction d'une ville à l'autre.

M. MACKASEY: Il est tentant, M. Ouimet, de suivre ce raisonnement parce que le rapport Fowler a fait une recommendation en se sens et je comprends, d'après vos observations de ce soir, que vous considérez comme un désavantage d'avoir le bureau principal à Ottawa. Toutefois, en même temps, vous n'approuvez pas le rapport Fowler. Vous estimez que cela créerait un plus grand problème, mais vous ne nous avez pas dit ce que serait ce problème.

M. OUIMET: Je ne vois pas de meilleure solution que d'être à Ottawa.

M. MACKASEY: Allons, vous vous esquivez. C'est le moindre de deux maux.

M. OUIMET: C'est le moindre de trois maux.

M. MACKASEY: Alors, quels sont les autres maux? Vous ne les avez pas indiqués.

M. OUIMET: Aller à Montréal ou aller à Toronto.

M. MACKASEY: Qu'y a-t-il de mauvais à aller à Toronto ou à Montréal?

M. OUIMET: En établissant les politiques de Radio-Canada, je pense que l'endroit où se trouve le personnel qui établit ces politiques est très important et je pense aussi qu'on a une bien meilleure perspective de l'ensemble du Canada à partir d'Ottawa, bien qu'elle ne soit pas encore la ville idéale pour cela, que celle que l'on pourrait avoir à Montréal ou à Toronto, étant plongé dans une opération particulière. En tenant compte de tous les éléments, je pense que nous avons une meilleure perspective à partir d'Ottawa et, comme notre tâche est de nous assurer que nous ayons un point de vue entièrement canadien et non un point de vue régional ou provincial, Ottawa nous offre ces avantages.

M. MACKASEY: Comment l'Office national du film parvient-il à remplir ses fonctions en tant que moyen d'information?

M. OUIMET: Je ne pense pas qu'il ait effectivement les mêmes problèmes et je n'ai pas la certitude que quelqu'un ait prétendu que le déménagement à Montréal a été un grand succès.

M. MACKASEY: Eh bien, nous laisserons cela pour une autre fois. Ailleurs, dans l'exposé (je ne l'ai pas trouvé, mais je n'ai pas regardé de très près), vous employez l'expression «à tort ou à raison». Pour moi, cela implique qu'il existe un doute dans votre esprit à l'égard de ce que vous avez fait. Je pense que vous parliez de M. Watson et que vous avez employé l'expression «à tort ou à raison» il a été congédié.

M. OUIMET: Je pense que je voulais alors faire ressortir que c'était une question de jugement et, en tentant de séparer les deux, on prend plutôt l'un que l'autre et j'ai dit «à tort ou à raison». Vraiment, je ne sais pas. Je pense que M. Watson est un très bon producteur. Je pense qu'il aurait pu faire un excellent travail de production.

M. MACKASEY: Nous ne poursuivrons pas ce point trop longtemps, M. Ouimet. Je préférerais cependant revenir à l'exposé de M. Thibault parce que celui-ci m'a plutôt impressionné. De tous les témoins du côté des producteurs, y compris M. LaPierre et M. Leiterman, c'est lui qui m'a convaincu plus que tout autre de sa volonté de coopérer avec la direction. Cependant, il semblait supplier dans le désert pour obtenir des directives de la part de l'administration. Vos paroles semblent faire supposer une différence. Ce qu'il disait effectivement, si j'ai bien compris, est ceci: «Je serais heureux d'exécuter ce que désire la direction, si seulement quelqu'un voulait me dire que diantre elle désire.» C'est l'impression qu'il m'a laissée.

M. OUIMET: C'est l'impression que vous avez eue.

M. MACKASEY: Oui.

M. OUIMET: Cela simplifie notre problème.

M. MACKASEY: Toutes les fois que je pourrai résoudre vos problèmes, M. Ouimet, je serai heureux de le faire.

M. OUIMET: Je pensais qu'il était allé assez loin dans l'élaboration d'une philosophie qui m'a donné l'impression que c'est ce qu'il voulait faire plutôt que ce qu'il faisait effectivement et qui m'inquiétait passablement.

Quant à supplier dans le désert pour avoir des directives de l'administration, je pense que M. Marcel Ouimet a dit dans son témoignage, et il en sait plus long que moi à ce sujet, qu'il n'y avait eu aucun indice de la part de M. Thibault, jusqu'à tout récemment, qu'il existait une réelle différence d'opinions ou un conflit, sauf à l'égard de parties précises de programmes qui pouvait surgir de temps à autre.

M. MACKASEY: Ceci, évidemment, se rapporte à ce que vous avez dit. Ce n'est que récemment que vous vous êtes rendu compte qu'il existait quelque préoccupation dans la région de Montréal. Vous saviez qu'il y avait divergence d'opinions dans la région de Toronto à cause du programme *This Hour Has Seven Days*, mais vous n'étiez pas au courant de malaise ou de dissension à Montréal.

M. OUIMET: Au cours des six derniers mois. Je pense qu'au cours des années, il y a eu des temps où il y a eu des hauts et des bas dans les relations, mais rien de trop grave.

M. MACKASEY: Il semble inconcevable que M. Thibault ait pu préparer un pareil mémoire exposant tant de divergences d'opinions avec la direction et que vous n'ayez eu aucun soupçon de l'existence d'une telle situation jusqu'à ce que ce mémoire soit présenté au Comité.

M. OUIMET: Je voudrais bien que nos gens nous adressent des mémoires à nous. Cela simplifierait de beaucoup notre tâche.

M. MACKASEY: Alors ce que vous dites est qu'en réalité il existe peu ou point de communications entre vos employés et la direction?

M. OUIMET: Non, il se fait continuellement beaucoup de communications au sujet de choses précises par l'entremise du groupe chargé des affaires publiques, mais en fonction de l'étude générale de l'ensemble du problème, je ne me souviens pas d'avoir reçu ou lu une étude aussi approfondie des problèmes des affaires publiques à Montréal.

M. MACKASEY: M. Ouimet, peut-être que l'autre M. Ouimet a touché à ce point, et je m'excuserais s'il l'avait fait, mais je n'étais pas ici. Je dois assister à un autre comité. Ce qui m'a intrigué l'autre jour a été la description éloquente de M. Thibault d'un problème au sujet d'un programme semblable à un programme d'opinion publique, au lieu de prendre un journaliste pour un soir, on embauchait un commentateur pour une période de cinq jours. Il a parlé précisément de M. Clément Brown dans le cas des affaires étrangères. Il a aussi exposé brièvement la consternation de la direction quand elle a reçu de M. Bona Arsenault une plainte évidente au sujet de la ligne de conduite qu'avait adoptée M. Brown. Étiez-vous au courant de la protestation de M. Arsenault?

M. OUIMET: J'étais au courant du télégramme de M. Arsenault parce que je pense qu'il m'était adressé. Cependant, le témoignage de M. Marcel Ouimet était tout à fait contraire à celui de M. Thibault.

M. MACKASEY: Cependant vous avez reçu la lettre. Quelle en a été votre opinion?

M. OUIMET: J'ai passé le télégramme à des subalternes sans faire aucun commentaire. Et cela a été tout quant à moi.

M. MACKASEY: M. Ouimet, je n'ai plus qu'une ou deux questions. Une chose qui m'a frappé en écoutant ici et aussi en lisant le témoignage quand je me suis absenté est l'absence presque complète de renvoi à votre vice-président de la programmation dans toute cette controverse, dans les communications avec le groupe de *This Hour Has Seven Days*. Il me semblerait que M. Briggs et aussi votre vice-président de la programmation auraient pu, dans des circonstances normales et vu leurs fonctions, prendre une part plus active dans la liaison entre les producteurs, la direction intermédiaire et la haute direction. Pourquoi leur rôle est-il si inefficace?

M. OUIMET: Je ne dirais pas que leur rôle est inefficace. Les raisons dans chaque cas sont différentes. M. Hallman est malade depuis environ trois mois, il ne peut donc pas participer. Il a été absent du bureau.

M. MACKASEY: Je ne veux pas dire au Comité, mais on a peu ou point parlé de son rôle dans les périodes d'élaboration du programme *This Hour Has Seven Days*.

M. OUIMET: Il a eu passablement à faire aux premiers stades de *Seven Days* à cause de la conception du programme. Le programme a été décrit en assez grand détail par les producteurs, MM. Watson et Leiterman, et il a été étudié soigneusement par notre conseil des programmes, dont le président est le vice-président de la programmation. Dans les nouvelles programmations qui impliquent la prise de décisions en matière de politique et dans la question des heures, il était fort engagé.

M. MACKASEY: Qui le remplace présentement?

M. OUIMET: Dans le moment, son adjoint qui est junior, M. Jean-Marie Beaudet, le remplace.

M. MACKASEY: Quelle fonction particulière remplit le capitaine Briggs?

M. OUIMET: Le capitaine Briggs est vice-président nommé en vertu de la loi.

M. MACKASEY: Je sais qui il est, mais que fait-il?

M. OUIMET: Son premier devoir est de remplacer le président en son absence. Outre cela, il fait ce dont le charge le bureau ou moi-même. Ce dont on a chargé le vice-président depuis l'adoption de la loi en 1958 a été le poste de fonctionnaire en chef de l'exploitation. Donc, il s'occupe de l'exploitation journalière de la société, tandis que je m'occupe des politiques et de la planification à long terme.

M. MACKASEY: Le capitaine Briggs a-t-il jamais été impliqué dans ce différend autrement qu'en congédiant des employés ce qui, je pense, relevait de sa propre décision?

M. OUIMET: Non, je ne pense pas qu'on ait dit que la décision était sienne.

M. MACKASEY: Oui, je pense qu'on l'a dit plus tôt.

M. OUIMET: Non, je ne sais pas qui a effectivement décidé de ne pas renouveler ces contrats.

M. MACKASEY: On joue sur les mots.

M. OUIMET: Toutefois, je pense que deux ou trois ou peut-être quatre d'entre nous qui songions à ce problème.

M. MACKASEY: Êtes-vous satisfait du capitaine Briggs?

M. OUIMET: Oui, je pense que le capitaine Briggs fait un bon travail.

M. MACKASEY: Et quand M. Hallman est en santé, êtes-vous satisfait de lui?

M. OUIMET: Oui.

M. MACKASEY: En d'autres mots, ils jouissent de votre confiance?

M. OUIMET: Oui.

M. MACKASEY: En tant que président, vous appuyez ces deux personnes. Dans votre propre jugement ce sont des homees efficaces qui remplissent le rôle que leur a tracé la loi.

M. OUIMET: Oui.

(Texte)

M. PRUD'HOMME: Question complémentaire, monsieur Ouimet. Même si vous n'étiez pas satisfait du colonel Briggs, selon la charte vous n'y pourriez rien, puisque M. Briggs a été nommé selon des amendements apportés en 1958; même si vous n'étiez pas satisfait de lui, vous ne pourriez rien y faire?

M. OUIMET: C'est exact, c'est vrai. C'est juste.

M. PRUD'HOMME: Bon, c'est exact.

(*Traduction*)

M. MACKASEY: Je pense que le point que M. Prud'homme veut établir est que vous soyez satisfait ou non, vous n'y pouvez rien faire. Si cela est vrai, il est temps que nous modifiions la loi parce qu'il me semble certainement que cela est un obstacle à vos fonctions. Si, à un moment quelconque, vous vous désenchantez de ces messieurs et vous êtes incapable d'y faire quelque chose, il me semble que cela entrave vos fonctions au détriment de la Société Radio-Canada.

M. OUIMET: A propos, on a questionné M. Harrison à ce sujet cet après-midi. J'ignore si vous étiez ici.

M. MACKASEY: Non, je n'y étais pas.

M. OUIMET: Je voudrais simplement dire que j'admets certainement que sa manière d'aborder cette question est la bonne. Je pense que le bureau devrait faire une recommandation quant à la désignation de l'agent exécutif en chef, qui peut être désigné par arrêté en conseil et ensuite l'agent exécutif en chef pourra recommander la nomination de ses subalternes. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus.

M. MACKASEY: Juste pour finir, M. Ouimet. Je suis d'accord avec votre page 11 et avec ce que devrait être votre politique éditoriale pour la Société Radio-Canada. Je conviens aussi, après avoir écouté durant de nombreuses réunions que *This Hour Has Seven Days* s'écarte de cette politique. Cependant, je suis toujours perplexe quant à la raison pour laquelle vous n'avez pas pu y faire quelque chose beaucoup plus tôt. Et je termine sur cette note, M. le président.

M. OUIMET: Je suis certain que cela doit être un problème pour le Comité.

M. MACKASEY: Une confusion.

M. OUIMET: Ou une confusion pour le Comité. Et la raison est simple; nous nous efforcions de sauver un programme qui se trouvait dans un domaine nouveau et dans lequel nous avions reconnu qu'il y aurait énormément de difficultés. A un certain moment, nous y avons renoncé, mais alors le programme s'améliora et nous avons décidé de le maintenir.

M. MACKASEY: Pensez-vous que le programme est perdu? Vous dites que vous travailliez si délicatement pour ne pas le perdre. Croyez-vous l'avoir perdu?

M. OUIMET: J'espère que non. Toutefois, c'est vraiment une question de notre capacité de trouver des producteurs qui le présenteront selon les politiques de la société.

Le PRÉSIDENT: Il est 9 h. 55. Voulez-vous commencer, M. Lewis? Vous êtes le suivant sur la liste.

M. LEWIS: Peut-être pourrais-je avec votre consentement, dire qu'il est 10 heures. Sûrement, tout le monde est fatigué et le témoin l'est aussi. Commencer quelque chose à cette heure ne fait pas beaucoup de différence.

Le PRÉSIDENT: Comme nous ne pouvons pas terminer ce soir, je voudrais mettre le Comité au courant du fait qu'il n'y aura pas de séance mercredi, alors nous reprendrons jeudi. On nous a demandé de ne pas fixer de séances au cours de la matinée cette semaine parce que d'autres comités désirent siéger le matin. Donc la prochaine séance du Comité aura lieu jeudi à 3 h. 30 de l'après-midi.

M. LEWIS: Après la période des questions?

Le PRÉSIDENT: Après la période des questions. M. Ouimet sera ici alors.

M. COWAN: Combien de temps encore demeurerons-nous sur la question de *Seven Days* et ce satané programme avant que nous arrivions aux prévisions budgétaires du ministère, en dépit du titre qui annonce ici les prévisions budgétaires de Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: A qui s'adresse votre question, M. Cowan?

M. COWAN: Je vous le demande en votre qualité de président.

Le PRÉSIDENT: Je renverrai votre question au comité de direction.

M. COWAN: Je voudrais demander à M. Ouimet dès maintenant, afin qu'il en soit avisé, s'il peut nous apporter prochainement un exposé du nombre d'heures que consacre Radio-Canada aux enregistrements sur disques ou sur bandes magnétiques en tant qu'ils diffèrent des programmes en direct. Je ne parle pas de programmes en direct tournés au Canada, puis enregistrés sur bande, je parle de films achetés aux États-Unis, en France ou en Angleterre.

Je veux l'aviser que je veux poser cette question. S'asseoir ici jour après jour durant deux mois! Et ce soir vous pourrez avoir vingt minutes pour poser des questions vous-mêmes, si vous avez suffisamment de patience.

M. LEWIS: Si mon savant ami veut bien se calmer durant un moment, puis-je, M. le président, vous rappeler un point qu'a soulevé, plus tôt aujourd'hui M. Basford. Je me demande si le président vous en a parlé à savoir, la déposition du rapport du groupe d'étude du président?

Le PRÉSIDENT: Je pensais que le président parlerait lui-même du sujet de son exposé et je pense qu'il a oublié.

M. OUIMET: J'ai oublié.

M. LEWIS: Nous pouvons laisser l'affaire jusqu'à jeudi, particulièrement s'il est pour répondre par un «non», j'aimerais autant attendre à jeudi, si nous pouvons nous mettre d'accord avec lui à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Devrais-je vous donner une idée? Ajournons et nous en traiterons jeudi.

M. OUIMET: M. le président, nous pouvons donner ces renvois à M. Lewis pour mémoire.

M. LEWIS: Je les ai trouvés. Ils sont aux pages B-4 et B-8.

M. OUIMET: Ce sont les pages B-4 et B-8 du texte anglais.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature
1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. GERARD PELLETIER

Le greffier de la Chambre,
LEON-J. RAYMOND.

SÉANCES DU LUNDI 30 MAI 1966
ET DU JEUDI 2 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses de la Société Radio-Canada
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

M. J.-Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.A.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966
M96-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Président: M. GÉRARD PELLETIER

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 18

SÉANCES DU LUNDI 30 MAI 1966

ET DU JEUDI 2 JUIN 1966

Concernant le

Budget principal des dépenses de la Société Radio-Canada pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

M. J.-Alphonse Ouimet, président de la Société Radio-Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24308—1

COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Président: M. Gérard Pelletier

Vice-président: M. Ron Basford

et Messieurs

Allard	[4]Grégoire	Prittie
Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	Prud'homme
Béchard	Johnston	Richard
Berger	Mackasey	Sherman
Brand	McCleave	Stafford
Cowan	[2]Nowlan	Stanbury
Fairweather	Nugent	Trudeau—(25)
[3]Forrestall	[1]Peters	

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[1]Remplacé par M. Lewis le mercredi 25 mai.
[2]Remplacé par M. Macquarrie le mercredi 1er juin.
[3]Remplacé par M. MacDonald (*Prince*) le mercredi 1er juin.
[4]Remplacé par M. Langlois (*Mégantic*) le mercredi 1er juin.

NOTA: La réunion, prévue pour le jeudi 26 mai, n'a pas eu lieu.

ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 25 mai 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Lewis soit substitué à celui de M. Peters sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Le MERCREDI 1er juin 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Macquarrie, MacDonald (Prince) et Langlois (Mégantic) soient substitués à ceux de MM. Nowlan, Forrestall et Grégoire sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

24308—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 30 mai 1966
(32)

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit à 4h. 5 de l'après-midi sous la présidence de M. Gérard Pelletier.

Présents: MM. Basford, Berger, Brand, Fairweather, Forrestall, Hymmen, Johnston, Lewis, McCleave, Pelletier, Prittie, Prud'homme, Richard, Stafford, Stanbury, Trudeau (16).

Aussi présent: M. J.-Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada.

Également présent: M. P.-M. Ollivier, c.r., avocat parlementaire.

Le président présente le *Huitième rapport du sous-comité du programme et de la procédure:*

1. Votre sous-comité désire rappeler au Comité qu'il s'est occupé de la situation créée en général par l'affaire de *Seven Days* et non pas de la querelle touchant MM. Watson et LaPierre.

2. Le Comité a recommandé à la direction de Radio-Canada et aux réalisateurs de se prévaloir des bons offices du gouvernement et un rapport de M. Keate a subséquemment été produit.

3. En ce qui concerne la recommandation n° 2 du rapport de M. Keate, votre sous-comité est d'avis que le Comité devrait cesser de siéger jusqu'à ce que les agissements et les positions des deux parties aient été entièrement éclaircis.

4. Votre sous-comité recommande aussi que le Comité reprenne bientôt ses séances en vue de compléter l'interrogatoire du président de Radio-Canada. Cet interrogatoire terminé, votre sous-comité recommande qu'un rapport provisoire soit préparé et livré à l'examen du Comité.

5. Votre sous-comité recommande que tous les intéressés soient invités à envoyer par écrit au Comité toutes les déclarations qu'ils désirent faire.

M. Basford propose, avec l'appui de M. Fairweather, que le huitième rapport soit accepté.

M. Lewis propose, avec l'appui de M. Prittie, que le rapport soit modifié de la manière suivante:

Que les paragraphes 2, 3 et 4 du rapport soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

Que le Comité, après avoir entendu beaucoup de témoignages, arrive à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire d'entendre d'autres témoignages

et que le Comité ordonne au sous-comité directeur de préparer un rapport intérimaire qui sera livré à l'examen du Comité dans deux semaines au plus tard.

et que, dans le paragraphe 5, deuxième ligne:

Que les mots «d'ici une semaine» soient ajoutés après les mots «du comité».

Après discussion, et avec l'assentiment du Comité, M. Basford retire sa motion et M. Lewis, son projet d'amendement.

M. Stanbury propose, avec l'appui de M. Prud'homme, que le Comité s'ajourne à 3h. 30 de l'après-midi le jeudi 2 juin. La motion est adoptée à l'unanimité.

A 4h 55 de l'après-midi, le Comité s'ajourne à 3h 30 de l'après-midi le jeudi 2 juin.

JEUDI 2 juin 1966
(33)

Le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts se réunit à 3h. 55 de l'après-midi sous la présidence de M. Ron Basford, vice-président.

Présents: MM. Allard, Basford, Béchard, Brand, Cowan, Fairweather, Hymmen, Johnston, Lewis, MacDonald (*Prince*), Prittie, Richard, Sherman, Stafford, Stanbury, Trudeau (16).

Autre député présent: M. Lind.

Aussi présents: de la Société Radio-Canada: M. J.-Alphonse Ouimet, président; et M. H. G. Walker, vice-président et directeur général des réseaux anglais.

Également présent: M. P.-M. Ollivier, c.r., avocat parlementaire.

Le vice-président donne lecture d'une note de M. Roussin, du service sténographique des comités, informant le Comité que la première partie de la séance du 30 mai n'a pas été enregistrée par suite d'une panne de l'appareil.

M. Basford présente le *Neuvième rapport du sous-comité du programme et de la procédure*, daté du 2 juin:

1. Votre sous-comité recommande que le Comité termine l'interrogatoire du président de Radio-Canada. Cet interrogatoire terminé, le sous-comité recommande qu'un rapport intérimaire soit préparé et livré à l'examen du Comité.

2. Votre sous-comité recommande que tous les intéressés soient invités à présenter par écrit au Comité, au plus tard le 8 juin, toutes les déclarations qu'ils peuvent désirer faire.

3. Le sous-comité recommande qu'après avoir fini d'interroger le président de Radio-Canada le Comité reprenne l'étude des crédits du secrétariat d'État et de tous les organismes dont le secrétaire d'État est responsable.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Richard, le neuvième rapport est adopté.

Le Comité accède à une demande de Mlle LaMarsh pour que les bills relatifs à la *Film Development Corporation* et au Centre national des arts, qui devaient être étudiés par le Comité, ne soient discutés qu'à la Chambre.

Le vice-président donne lecture d'un document fourni à la demande de M. Lewis sur les pourcentages de dépassement du budget de *Seven Days* en 1964-1965.

(NOTA: *Des copies de ce document sont ensuite distribuées à tous les membres.*)

M. Basford donne lecture d'une lettre de Radio-Canada datée du 24 mai 1966 et dépose une correspondance de Radio-Canada avec *McKim Advertising Limited* et *McCann-Erickson of Canada Limited,* concernant des programmes de *Seven Days*, ces documents ayant été demandés par M. Peters (Pièce «0»).

(NOTA: *Des copies sont subséquemment distribuées à tous les membres.*)

Sur la proposition de M. Brand, appuyé par M. Sherman, le Comité consent à ce qu'un document intitulé «Déclaration publique de l'Association des réalisateurs et animateurs de télévision de Toronto au Comité parlementaire de la radiodiffusion», daté du 30 mai 1966, soit reproduit en appendice au compte rendu de la séance (*voir Appendice 10*).

(NOTA: *Des copies en avaient été précédemment distribuées à tous les membres.*)

Sur la proposition de M. Johnston, appuyé par M. Lewis, le Comité consent à ce qu'un document intitulé «Déclaration du conseil d'administration de la Société Radio-Canada au sujet du rapport Keate», daté du 27 mai 1966, soit reproduit en appendice au compte rendu de la séance (*voir Appendice 11*).
(NOTA: *Des copies sont subséquemment distribuées à tous les membres.*)

M. Cowan demande la production d'un document intitulé «Réponses à certaines questions courantes au sujet de *Seven Days* par Douglas Leiterman, son directeur exécutif», daté du 30 mai 1966. Sur la proposition de M. Stanbury, appuyé par M. MacDonald (*Prince*), le Comité décide, sur division, de déférer au sous-comité directeur la question de déposer ce document.

M. Alphonse Ouimet est appelé et répond à de nouvelles questions touchant l'émission *Seven Days.*

L'interrogatoire de M. Ouimet au sujet de *Seven Days* étant terminé, à 6 h. 40 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité
M. Slack

NOTA—*Le rapport du Comité à la Chambre touchant l'émission* Seven Days *de Radio-Canada paraîtra dans un fascicule subséquent.*

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrés au moyen d'un appareil électronique*)

Le LUNDI 30 mai 1966

● (4.28 p.m.)

(Par suite d'une panne mécanique, une partie de la séance n'a pas été enregistrée.)

Le PRÉSIDENT: Telle est la décision que le sous-comité, sans porter de jugement favorable ou défavorable, a prise. Ce rapport ne porte pas le moindre jugement sur la valeur ou le manque de valeur du rapport Keate. Le sous-comité prend simplement pour attitude que le Comité, en partie du moins, est responsable de cette tentative de médiation et que nous devons nous abstenir d'exprimer un jugement ou d'intervenir, aussi longtemps que toutes les parties n'auront pas réagi au rapport, et nous attendons encore une de ces réactions, celle des réalisateurs, qui doivent se réunir ce soir à Toronto, Je ne plaide pas pour cette interprétation. J'explique seulement ce qui a inspiré le rapport du sous-comité directeur.

M. BRAND: Je vous comprends, monsieur le président. Le paragraphe 3 dit: «En ce qui concerne la recommandation n° 2 du rapport de M. Keate, votre sous-comité est d'avis», ce qui indique qu'il se laisse guider par cette recommandation. Je comprends votre point de vue, mais je ne l'admets pas nécessairement.

M. PRITTIE: M. Stafford a mentionné M. Cowan. M. Cowan, en général, n'a jamais été intéressé dans cette affaire. Il ne s'intéresse qu'aux prévisions de dépenses de Radio-Canada et cela ne nous empêche pas de continuer d'examiner les crédits de Radio-Canada, ou de lOffice national du film ou de tout autre organisme.

En second lieu, l'amendement de M. Lewis, que j'appuie, dit que si le Comité estime avoir déjà recueilli assez de témoignages pour s'attaquer à l'ensemble de la situation et présenter un rapport intérimaire fondé sur les rapports entre la direction et les réalisateurs, nous devrions le faire. Il arrive que je suis d'accord avec ce point de vue.

Cependant, M. Stafford voudrait continuer, mais j'ai une réflexion à lui livrer. M. Ouimet a commencé son témoignage avant la publication du rapport Keate. Pouvez-vous continuer d'interroger M. Ouimet sans tenir compte du rapport Keate? Je prétends que cela fait entrer un élément nouveau dans la situation et que d'autres témoins, au vu du rapport Keate, voudront revenir. Cela modifie tout le tableau.

Il me semble très futile d'interroger M. Ouimet sur ce que nous savions il y a une semaine, étant donné que le rapport Keate a maintenant modifié la situation. Si nous continuons d'interroger M. Ouimet, alors M. Leiterman, M. Haggan et tous les autres devraient pouvoir revenir et dire ce qu'ils pensent du rapport Keate. Apres tout, il sont venus témoigner il y a environ un mois. C'est un élément différent qui surgit.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres observations à faire?

M. BASFORD: Monsieur le président, on a parlé du paragraphe 3 et de ce qu'il y a à éclaircir. Après la publication du rapport Keate, le conseil d'adminis-

tration s'est réuni vendredi et a publié une mise au point, ou ce qu'il appelle une mise au point. J'aurais voulu qu'il en dise plus qu'il ne l'a fait, mais il a publié une déclaration donnant suite à l'une des recommandations du rapport Keate.

Dans la déclaration de vendredi soir se trouve une nouvelle confirmation de la ligne de conduite à l'égard des émissions et du personnel qui a été établie par la direction avec l'assentiement de M. Keate et des réalisateurs de Toronto. Le conseil a aussi demandé à la direction de lui présenter à sa réunion de juin des propositions concernant le personnel. Nous, les membres du Comité, nous n'avons aucune idée de ce que sera la réaction de l'Association des réalisateurs de Toronto devant ces points particuliers et devant la déclaration de vendredi soir en général.

Je crois qu'il ne serait pas sage de la part du Comité de continuer avant d'être éclairé et de connaître cette raction. J'ai décrit déjà l'état de la situation entre les réalisateurs et la direction et j'ai dit qu'elle était explosive.

Il en est question dans le rapport Keate, où il est dit que cela pourrait détruire entièrement Radio-Canada. M. Comox a dit que c'était à croire qu'il faudra démolir tout l'édifice et le reconstruire. Je crois que le Comité devrait être très conscient de ses responsabilités. Nous sommes dans une position extrêmement difficile vis-à-vis Radio-Canada. Le Comité ne devrait rien faire pour empirer la situation.

Il est vrai que la situation entre les réalisateurs et la direction n'est pas comparable, à tous égards, à en conflit entre un patron et ses employés, mais elle y ressemble fort. On ne peut pas régler un conflit ouvrier en public; on ne peut pas régler un conflit entre la direction et le personnel en face d'un comité parlementaire. Par conséquent, il me semble qu'il faudrait que le conflit entre la direction et le personnel soit éclairci et réglé avant que le Comité entende d'autres témoignages. C'est la raison du paragraphe 3.

M. BRAND: Pensez-vous que nous ne devrions même pas discuter la grève des débardeurs au Parlement?

M. BASFORD: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. STAFFORD: Je ne parviens pas à comprendre votre raisonnement. Pour quelles raisons faites-vous ces déclarations? Pourquoi pensez-vous que nous aggraverons le conflit? Il ne suffit pas de dire qu'il s'aggravera. Par quoi sera-t-il aggravé?

M. BASFORD: Il y aura risque d'aggravation.

M. STAFFORD: Pourquoi plus qu'il y a deux semaines?

M. BASFORD: Si nous avons continué de siéger après la nomination de M. Keate et si M. Keate a conseillé au Comité de continuer de siéger, c'était pour que les deux côtés de la question fussent présentés au public, pour que tout fût consigné.

M. STAFFORD: Alors, finissons-en. Terminons ce que nous avons commencé.

M. BASFORD: Quand M. Keate a été nommé, nous n'avions encore vu qu'un côté de la médaille.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à voter sur l'amendement de M. Lewis?

M. FORRESTALL: J'ai deux questions à poser. Afin de m'opposer à toute suspension des séances du Comité, monsieur le président, est-ce que j'ai raison, après avoir entendu le rapport et l'amendement proposé, de croire que je dois m'opposer aux deux? Je pose cette question, monsieur le président, parce que j'ai des soupçons et que je serais curieux en diable de savoir ce qui se passe. Il semble se passer des choses dont les membres du Comité ne sont pas au courant et il semble qu'il y a une raison qu'on nous cache.

J'avoue sans honte mon ignorance parce que je suis ici à titre provisoire pour remplacer un ou deux honorables députés qui demeurent membres du Comité. Je suis seulement curieux et je regrette que la raison ne soit pas sortie. Je m'oppose à ces deux propositions.

M. STANBURY: Le député pourrait peut-être se faire dire quelle est cette raison sinistre par son représentant dans le sous-comité directeur.

M. FORRESTALL: Si vous l'entendez ainsi, j'aimerais que le membre qui pourrait représenter mon point de vue puisse me conseiller à cet égard.

M. FAIRWEATHER: Je crois qu'il y n'y a là rien de plus qu'une mauvaise rédaction.

M. FORRESTALL: Nous participons à une maivaise rédaction, à rien de plus. Si c'est là le mal, je m'excuse d'avoir soulevé des doutes, mais j'avais un soupçon. Si la rédaction est mauvaise, c'est autre chose.

M. LEWIS: Permettez que je vous pose une question, monsieur le président. Si les membres du Comité s'engageaient à ne poser aujourd'hui à M. Ouimet aucune question se rapportant au rapport Keate, les membres du sous-comité verraient-ils une raison pour que, nous ici et M. Ouimet ici, nous ne pourrions pas finir d'entendre son témoignage.

Le PRÉSIDENT: Je puis répondre à cette question, monsieur Lewis. Le Comité y a songé, mais on a jugé qu'il était très improbable que le président réussisse. Nous avons pensé que c'était une illusion de croire—et cela a été dit pendant le débat sur votre motion, je crois—que nous pourrions interroger maintenant M. Ouimet comme si rien ne s'était passé depuis huit jours. Même si le sous-comité me prie de le faire, je ne pourrais vraiment pas me croire capable d'y parvenir, de réussir vraiment à empêcher les développements de la semaine dernière de s'introduire dans les questions. Je crois que ce serait manquer de réalisme.

M. PRITTIE: C'est là un point important, monsieur le président. Si nous laissons venir ce sujet sur le tapis, une foule d'autres personnes auront droit de demander à revenir au Comité.

Pour l'édification de M. Forrestall, il n'y a rien de particulièrement mystérieux. Si vous pensez que le Comité a assez de renseignements pour préparer maintenant un rapport provisoire, vous pouvez adopter soit l'amendement de M. Lewis, soit la proposition principale. Si vous croyez le contraire, votez contre.

M. STANBURY: Monsieur le président, je comprends l'inquiétude de M. Forrestall, car j'aurai la même inquiétude si ce rapport dit, au paragraphe 3, que le Comité devrait suspendre temporairement ses séances sur cette question.

Je conçois que M. Brand n'admette pas que M. Keate puisse tenter de conseiller le Comité sur la façon d'examiner les crédits, mais je crois qu'il n'a

rien tenté de semblable. Il a tenté de donner des conseils sur la façon d'aborder ce problème particulier, l'invitant en particulier à laisser cette question-là de côté pour le moment.

Avec tout le respect que je dois à M. Lewis, je crois qu'il a présenté de bons arguments pour le rapport du sous-comité, car il a fait observer qu'il y avait un élément dans les recommandations qui ne s'était pas encore réalisé, c'est-à-dire la réponse des réalisateurs. Une autre recommandation du médiateur, c'est que nous suspendions nos séances pendant que ces autres questions se régleront.

Il me semble que M. Lewis a mis le doigt sur le nœud du problème en disant que nous devrions suspendre nos séances pour attendre la réaction des réalisateurs au rapport et aux décisions annoncées par le conseil d'administration.

Par conséquent, monsieur le président, il me semble que toutes ces conditions seront satisfaites si nous ajournons maintenant à jeudi, si cela est régulier. Au lieu de compliquer encore plus ma motion, je propose simplement que le Comité s'ajourne à 11 heures jeudi.

Le PRÉSIDENT: Je ne puis accepter cette motion sans l'assentiment unanime du Comité. Nous sommes saisis d'une proposition d'amendement.

M. LEWIS: Monsieur le président, si le sous-comité retirait son rapport dans la forme où il l'a présenté au Comité, mon amendement tomberait et je suis disposé à voter pour que nous ajournions à jeudi, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'association des réalisateurs se soit prononcée. C'est tout. Il ne s'agit pas d'attendre que des choses non mentionnées et non mentionnables soient réglées, des choses dont nous ne savons rien.

M. BASFORD: Je crois que la plupart d'entre nous sommes d'accord avec vous. La motion que j'ai présentée et que M. Fairweather a appuyée, nous sommes disposés à la retirer.

M. FAIRWEATHER: De toute façon, il me faudra attendre jusqu'à jeudi pour être sérieux et je consens au retrait.

M. LEWIS: La motion a été retirée. L'amendement se trouve donc retiré et il est maintenant proposé d'ajourner à jeudi.

M. PRUD'HOMME: J'appuie la motion de suspendre les séances.

Le PRÉSIDENT: Jusqu'à jeudi après-midi?

M. LEWIS: Pourquoi pas jeudi matin?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous puissions avoir une salle jeudi matin.

Une VOIX: Nous pourrons alors continuer d'interroger M. Ouimet après les questions préliminaires.

Le PRÉSIDENT: Est-ce entendu?

M. LEWIS: Monsieur le président, je ne veux pas retenir le Comité avant le vote sur cette motion, mais à titre de membre du Comité, je voudrais obtenir de M. Ouimet la réponse à la question qui a été posée à la Chambre aujourd'hui et à laquelle ni le premier ministre, ni le secrétaire d'État n'ont pu répondre.

Une VOIX: Nous y verrons jeudi.

M. LEWIS: Non. Je ne vois aucune raison pour que cette question attende jusqu'à jeudi.

Une VOIX: Nous pourrons alors poser des questions.

M. LEWIS: Non, non, je ne suis pas. . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lewis, vous m'aviez prévenu d'avance que vous poseriez cette question.

M. LEWIS: Je ne la pose pas.

Le PRÉSIDENT: Le plus que je puisse faire, c'est de dire que si tout le Comité consent à ce qu'une seule question soit posée par le président du Comité au président de Radio-Canada cet après-midi, cela me conviendra. Mais j'ai lieu de craindre que si je pose une question, la vôtre, d'autres membres voudront poser leurs questions. Je ne crois pas que cela puisse se faire. Il serait nécessaire d'obtenir le consentement unanime du Comité.

Nous avons maintenant devant nous une motion portant que le Comité s'ajourne à 3 h. 30 de l'après-midi jeudi, ou après la période des questions. Quels sont ceux qui votent pour?

La motion est adoptée.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrés au moyen d'un appareil électronique*)

JEUDI 2 juin 1966

• (3.46 p.m.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. J'ai une brève annonce à faire, ce qui convient peut-être au Comité de la radiodiffusion. C'est une lettre du service sténographique des comités, dont je vous donne lecture:

> Le lundi 30 mai, à cause de difficultés techniques, la première partie de la séance du Comité n'a pas été enregistrée. Cette perte d'enregistrement était due à la substitution d'un fil d'interconnexion du son qui était défectueux. Nous n'avons pas encore établi pour quelle raison ce fil a été substitué au fil d'origine. Cependant, une répétition de cet accident est improbable, car toutes les interconnexions de l'équipement ont maintenant été standardisées.

Il était important de consigner cette explication, car elle doit paraître dans le fascicule de lundi pour expliquer le vide. Heureusement, il n'y avait alors aucun témoin devant nous.

Je vous présente le neuvième rapport du sous-comité du progamme et de la procédure, qui s'est réuni hier après-midi. J'en donne lecture:

> 1. Votre sous-comité directeur recommande que le Comité finisse d'interroger le président de Radio-Canada. L'interrogatoire terminé, le sous-comité recommande qu'un rapport provisoire soit préparé et livré à l'examen du Comité.
>
> 2. Votre sous-comité directeur recommande que tous les intéressés soient invités à présenter par écrit au Comité, au plus tard le 8 juin, toute déclaration qu'ils désirent faire.
>
> 3. Le sous-comité recommande aussi qu'après l'interrogatoire du président de Radio-Canada le Comité reprenne l'étude des crédits du secrétariat d'État et de tous les organismes dont le ministre est responsable à la Chambre.

Quelqu'un proposerait-il l'adoption?

M. LEWIS: Ai-je raison de présumer que, cette décision prise, aucun autre témoin ne se présentera en personne à ce sujet?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est exact, monsieur Lewis.

M. COWAN: Mais à ce sujet seulement. Quand nous aurons entendu M. Ouimet à ce sujet, nous voudrons le faire revenir à propos des crédits.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ah oui.

M. COWAN: Je voulais que cela fût bien entendu.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, je propose que le 9e rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

M. RICHARD: J'appuie la motion.

M. BRAND: Monsieur le président, quand le rapport sera-t-il disponible? L'aurons-nous avant la prochaine réunion du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada?

Le VICE-PRÉSIDENT: Quand cette réunion se tiendra-t-elle, monsieur Brand?

M. BRAND: Je l'ignore. Le président du conseil pourrait peut-être nous le dire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur a discuté les dates et a jugé bon de procéder immédiatement et aussi expéditivement que possible à la rédaction d'un rapport.

M. BRAND: Je crois que le conseil d'administration de Radio-Canada se réunira le 25 juin et il me semble qu'en toute justice pour le conseil le rapport que nous devons préparer soit mis à la disposition de ses membres avant cette date.

M. FAIRWEATHER: Je crois que c'était notre objectif, monsieur le président, mais nous n'avons pas voulu nous lier à une date.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est exact. En général, les membres ont décidé d'agir sans retard et le 25 juin, d'ailleurs, est assez loin.

M. BRAND: Pas si loin au train où vont les choses ici.

M. PRITTIE: Quand il a été question d'une date, monsieur le président, j'ai proposé le 20 juin.

M. LEWIS: Le président de la Société pourrait-il maintenant nous dire la date, si une date a été fixée pour une réunion du conseil?

M. Alphonse OUIMET (*président de la Société Radio-Canada*): La dernière semaine de juin, lundi, mardi et mercredi. Je n'ai pas les dates exactes, mais je crois que c'est le 28, le 29 et le 30.

M. LEWIS: La dernière semaine de juin?

Le VICE-PRÉSIDENT: Le jeudi est le 1er juillet, je crois.

M. LEWIS: Alors, ce sera le 27, le 28 et le 29, car le lundi est le 27.

M. BRAND: Pourvu que l'on sache que nous espérons que ce rapport sera prêt d'ici là, comme on l'a proposé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. Je crois pouvoir dire que le sous-comité directeur prendra note de vos remarques.

M. BRAND: J'ai un autre point.

M. LEWIS: Pourrions-nous en finir avec le premier point avant que monsieur Brand continue. Est-ce qu'on s'opposerait à ce que le Comité demande au sous-comité directeur de compléter le rapport, si possible, avant le 27 juin? Je ne voudrais pas que ce soit une obligation, mais plutôt un objectif.

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité a discuté de cela et je crois exprimer ses vues en disant que nous avons voulu éviter de fixer une date limite, mais en estimant qu'il nous fallait procéder sans retard à la rédaction. Nous avons aussi pris note des observations faites ici cet après-midi.

M. STANBURY: Quiconque estime que le sous-comité n'agit pas assez vite peut soulever cette question à une séance du Comité.

M. BRAND: Il va sans dire, je présume, que le rapport préparé par le sous-comité sera présenté au Comité pour que celui-ci l'entérine ou le modifie à son gré.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oh oui. La tâche du sous-comité consiste à préparer un projet de rapport et à le soumettre à tout le Comité.

M. BRAND: Je voulais simplement que ce soit dit au compte rendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur ne peut pas faire un rapport au nom du Comité de la radiodiffusion.

M. COWAN: Stuart Keate a-t-il approuvé l'agenda tracé par le sous-comité directeur?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non. Stuart Keate n'a pas été consulté au sujet du rapport du sous-comité directeur?

• (4.00 p.m.)

M. COWAN: Alors, sera-t-il officiel?

Le VICE-PRÉSIDENT: Il a été régulièrement proposé et appuyé. Est-il adopté?

La motion est adoptée.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il y a des affaires de routine à terminer. Au début de son exposé, le ministre a dit espérer que le Comité examinerait deux projets de lois que le gouvernement avait l'intention de présenter au Parlement, le premier sur le Centre national des arts et l'autre sur la *Film Development Corporation*. Des résolutions introductrices ont maintenant paru au *Feuilleton*.

Le ministre compte maintenant faire examiner rapidement ces bills par la Chambre et les faire étudier en détail par le comité plénier plutôt que par notre comité. Le ministre m'a écrit pour me demander de le libérer de sa déclaration antérieure. Le sous-comité directeur a discuté la chose et considère que ces bills pourront aussi bien être étudiés en comité plénier. A moins qu'on ne s'y oppose, c'est ainsi que nous procéderons.

Il y a certains documents à déposer. Le premier est une lettre du directeur du secrétariat de Radio-Canada. Le 29 mai, M. Lewis a demandé au Comité quels avaient été les pourcentages du dépassement du budget de *Seven Days* au cours de la première saison. La lettre est très courte et j'en donne lecture:

> En réponse à cette demande, je joins à la présente les renseignements désirés en 60 exemplaires.
>
> Les frais réels de *Seven Days* pour les émissions de 1964-1965 ont dépassé le budget de 8.2 p. 100, $79,000.

M. LEWIS: Si ma mémoire est bonne, on nous a dit que l'émission était restée en deça de son budget pendant la deuxième saison?

M. OUIMET: Très proche.

M. LEWIS: Très proche.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le deuxième document est une autre lettre du directeur du secrétariat. Le 9 mai, M. Peters a demandé au Comité que la Société produise des copies de toutes les lettres d'annonceurs protestant contre la composition des programmes de *This Hour Has Seven Days*. Ces lettres devaient être produites avec la permission des signataires. En voici le texte:

> Nos classeurs révèlent que nous avons reçu de telles lettres de trois annonceurs. Il y a une lettre de *McKim Advertising Limited* au nom de l'*American Motors (Canada) Limited* et une de *McCann, Erickson of Canada Limited* au nom de la *Canadian Tabacofina*, qui sont jointes. Le troisième annonceur n'a pas donné la permission de produire sa lettre.

Il y a assez de copies de ces lettres pour tous les membres du Comité.

Maintenant, monsieur, vous vouliez soulever une question.

(*Texte*)

M. ALLARD: Oui, monsieur le président. Je ne sais pas si le règlement me permet de proposer au comité directeur d'étudier la possibilité de convoquer le président du Bureau des gouverneurs de radiodiffusion,—je pense que c'est M. Steward,—parce que selon certains témoignages entendus à ce comité, certains soutiennent qu'il serait plus avantageux d'avoir une seule radio d'État, d'autres sont en faveur de stations privées. (Il a été question de concurrence entre Radio-Canada et les stations privées.) A ce stade des travaux je crois que les membres du comité seraient intéressés—du moins je le suis à connaitre les normes générales sur lesquelles le Bureau des gouverneurs s'appuie pour établir sa politique de distribution et d'extension des permis, et le montant demandé aux stations privées pour l'obtention d'un permis. C'est la requête que je voudrais soumettre. Je ne sais pas si d'autres membres du comité voient l'utilité de convoquer le président du Bureau des gouverneurs, tactique suivie par les autres comités de la Chambre, par exemple, au comité des finances, où en 1961, le gouverneur de la Banque du Canada a témoigné. Je crois qu'il serait nécessaire que nous sachions bien, ici au comité, quelle est la ligne de conduite exacte suivie par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, afin que nous soyons en mesure de voir les problèmes dans tous leurs détails, et ainsi nous former une opinion définitive. C'est la requête que j'aimerais formuler.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Allard, le président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion est président de l'un des organismes qui font rapport au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État. Par conséquent, il devra éventuellement se présenter devant le Comité, soit quand nous examinerons les crédits du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ou bien quand nous étudierons le cahier blanc du gouvernement sur la radiodiffusion. Je suis sûr que le Comité, à cause du cahier blanc, tiendra à entendre le président du Bureau des gouveneurs. Quant à moi, je doute que son témoignage aurait en ce moment un rapport quelconque avec la question particulière dont le Comité s'occupe. Si

les membres du Comité désirent donner suite à cela, je propose que le sous-comité étudie votre demande et fasse rapport à la prochaine séance.

(*Texte*)

M. ALLARD: Monsieur le président, nous nous reportons souvent au cas spécifique de *Seven Days,* mais depuis le début des séances du comité nous avons aussi touché à plusieurs aspects de la radiodiffusion. Je crois qu'il serait intéressant de voir également comment les stations privées de télévision, de radio, agissent envers leurs réalisateurs et leurs animateurs, afin que nous soyons en mesure de comparer avec Radio-Canada. De cette façon nous pourrions peut-être juger quelles sont les meilleurs structures, et où sont les failles. C'est dans ce but que je soumets cette suggestion, sans attendre la présentation du Livre blanc. J'ai posé quelques questions encore récemment en Chambre et nous ne l'aurons peut-être qu'à la fin de juin, on ne nous donne pas d'autres précisions et la Chambre ajournera probablement à la fin de juin jusqu'au 15 octobre.

(*Traduction*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Je comprends maintenant pourquoi vous jugez qu'il y aurait un rapport. Je propose que le sous-comité examine votre demande et nous ferons rapport à la prochaine séance. Merci.

M. BRAND: Il y a un autre point, monsieur le président. Tous les membres du Comité ont reçu, je présume, cette déclaration publique de l'Association des producteurs et animateurs de télévision au Comité parlementaire de la radiodiffusion.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. Le sous-comité directeur l'a fait distribuer aux membres.

M. BRAND: Très bien. Ce document a donc été déposé comme pièce?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non, il ne l'a pas été. Si vous le proposez, il le sera peut-être.

M. BRAND: Je propose que ce document soit déposé sur la table et versé au dossier.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous proposez qu'il soit déposé et aussi, je présume, qu'il soit reproduit en appendice au compte rendu de la séance?

M. BRAND: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: La motion est-elle appuyée?

M. COWAN: Les deux parties? Deux parties ont été mises sur mon pupitre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous n'en avons eu qu'une.

M. COWAN: De quel document parlez-vous?

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous n'avons eu qu'une déclaration.

M. BRAND: Je parle de la déclaration publique de l'Association des réalisateurs et animateurs de télévision à Toronto au Comité parlementaire de la radiodiffusion.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Cowan parle d'une déclaration différente, celle de M. Leiterman. M. Brand a présenté une motion. Qui l'appuie?

M. SHERMAN: J'appuie la proposition.

Le VICE-PRÉSIDENT: On a proposé, et la proposition a été appuyée, qu'une déclaration publique de l'Association des réalisateurs et directeurs de télévision de Toronto au Comité parlementaire sur la radiodiffusion, en date de Toronto le 30 mai 1966, soit déposée et ajoutée come appendice au procès-verbal de la séance d'ajourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

M. JOHNSTON: Cela concerne le rapport de M. Keate. Je me demandais s'il y avait eu une déclaration du même genre faite par la direction au Comité, ou si vraisemblablement on en présentera une au Comité. Si oui, devrons-nous nous réunir à nouveau après la séance d'aujourd'hui afin de recevoir une déclaration complémentaire de la part de l'autre partie. Nous semblons être impliqués dans une guerre de déclarations de presse et de déclarations publiques.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le Conseil d'administration a fait une déclaration à la suite de la réunion de vendredi qui constitue, je présume, la réplique de la direction à la réponse faite par la Commission à propos du rapport Keate. Si quelqu'un désire proposer qu'on la dépose également, et qu'elle devienne un appendice du procès-verbal je me ferai un plaisir d'entendre sa proposition.

M. JOHNSTON: Oui, si nous voulons avoir un procès-verbal complet, je propose que nous y ajoutions la réponse de la direction au rapport Keate.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je préférerais que vous l'appeliez la déclaration du Conseil d'administration de vendredi dernier.

M. JOHNSTON: Très bien j'accepte cette nouvelle phraséologie.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelqu'un appuie-t-il cette motion?

M. LEWIS: J'appuie la motion.

Il en est ainsi décidé.

M. LEWIS: Avons-nous des exemplaires de la dernière déclaration?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non nous n'en n'avons pas. J'en ai un à mon bureau que je me suis procuré à la galerie de la presse. Je suis certain de pouvoir en obtenir un de Radio-Canada. Je verrai à ce qu'un exemplaire nous soit fourni par Radio-Canada et déposé.

M. LEWIS: Et bien, si vous avez une copie assez bonne pour fins de reproduction.

M. COWAN: Monsieur le président, comment puis-je inscrire ceci au procès-verbal?

Le VICE-PRÉSIDENT: Et bien vous êtes entièrement libre de faire une proposition.

M. COWAN: Je ne sais comment la décrire. On l'a simplement déposée sur mon pupitre sans signature ni rien d'autre.

M. LEWIS: C'est à peine une preuve.

M. COWAN: Vous avez dit la connaître cependant. Le président a mentionné un nom en rapport avec cette déclaration. Puis-je utiliser ce nom?

Le VICE-PRÉSIDENT: Si vous désirez faire une proposition ayant trait à certaines questions et réponses non mentionnées, vous êtes libre de le faire M. Cowan.

M. COWAN: Et bien, si c'est la seule façon de pouvoir l'enregistrer au procès-verbal, afin que nous puissions en discuter, je crois que c'est mauvais, mais je vais proposer de classer dans les dossiers du Comité une déclaration intitulée «réponses à quelques questions courantes au sujet de *Seven Days* de Douglas Leiterman son producteur exécutif, le 30 mai 1966».

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelqu'un appuie-t-il la motion de M. Cowan?

M. STANBURY: A titre de membre du Comité je ne peux imaginer que le Comité consente à déposer quelque chose dont il n'a pas pris connaissance.

M. STAFFORD: J'en ai reçu une également.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence.

M. STANBURY: Je ne me rappelle pas en avoir reçu, et à moins de pouvoir faire circuler cette déclaration et d'en parler pendant quelques minutes, au lieu de poursuivre la séance, je suggère que le Comité directeur examine la question.

M. LEWIS: M. le président, il me semble que si M. Leiterman avait désiré faire parvenir quelque chose au Comité, il l'aurait fait.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que M. Stanbury a proposé qu'on réfère la question au Comité directeur. Quelqu'un appuie-t-il cette motion?

M. MACDONALD (*Prince*): J'appuie la motion.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui sont d'accord? Ceux qui s'y opposent?

Il en est ainsi décidé.

Veuillez lever la main ceux qui sont en faveur de l'adoption de la première motion sur la série de questions et de réponses devant être renvoyées au Comité directeur. Quels sont ceux qui s'y opposent?

M. STAFFORD: Je crois qu'il y avait une autre motion auparavant?

Le VICE-PRÉSIDENT: La motion de transfert a la priorité.

M. STAFFORD: M. Cowan n'a-t-il pas fait une motion?

M. COWAN: Avez-vous également un exemplaire de la galerie de la presse?

Le VICE-PRÉSIDENT: J'en ai reçu une copie sur mon pupitre aussi M. Cowan.

M. STAFFORD: Si je comprends bien, tout le monde en a reçu un exemplaire. Tout simplement parce que M. Stanbury n'a pas lu son courrier.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si nous n'avons pas d'autre question à traiter, je vais rappeler M. Ouimet à la table.

La première personne nommée sur ma liste, devant continuer l'interrogatoire du président, est M. Lewis.

M. LEWIS: M. le président, j'aimerais faire une préface à mes questions en disant à M. Ouimet que j'ai lu et relu sa déclaration de l'autre jour, sa deuxième déclaration au Comité, et que sans vouloir l'offenser, je voudrais bien lui faire comprendre que selon moi sa déclaration était une mauvaise interprétation des témoignages de MM. Haggan, Leiterman et Thibault. Je regrette infiniment que les citations qu'il attribue à M. Thibault aient été tout à fait hors de leur contexte à mon avis, et je crois que la question que ces messieurs ont exposée à ce Comité ne traitrait pas d'une certaine politique de l'éditorial mais plutôt la façon

dont la direction a traité certaines situations. Je regrette que sa déclaration ait constitué une mauvaise interprétation des témoignages, car il me semble que la situation ne s'améliore pas lorsque le président se prête à ce genre de choses.

M. JOHNSTON: Il me semble que si c'était là la vraie situation, que M. Lewis déploie son habileté à tirer les choses au clair en interrogeant le président de Radio-Canada plutôt que de nous faire cette longue déclaration empreinte de préjugés très évidents.

M. LEWIS: Je demanderais à mon ami de ne pas se montrer susceptible. Mon entrée en matière n'a pas été tellement longue car je n'ai fait que décrire le cadre dans lequel je poserai quelques questions à M. Ouimet dans le temps mis à la disposition de tous.

Je désire tout d'abord demander à M. Ouimet si, avant de décider de séparer Watson et Leiterman et décider que Leiterman continuerait à produire *Seven Days,* il avait pris des mesures ou si quelqu'un d'autre en avait pris.

Avez-vous pris des mesures M. Ouimet, ou quelqu'un d'autre en a-t-il pris, pour s'avoir si M. Leiterman serait prêt à continuer *Seven Days* dans les circonstances avant de prendre une décision au sujet de M. Watson.

M. OUIMET: M. Lewis, je crois que nous avons déjà traité cette question, et je répète que ce projet a fait l'objet de discussions avec les cadres intéressés, et je ne sais pas si ce fut transmis de M. Haggan et de M. Gauntlett à M. Leiterman.

M. LEWIS: Mais, M. Ouimet, ce n'est pas là la situation qui en est résultée. Vous nous avez déclaré que la haute direction, c'est-à-dire M. Walker, le capitaine Briggs, vous, étiez tous impliqués dans la décision de vous défaire des services de Watson à titre d'animateur. Vous avez décidé que Leiterman resterait parce que vous avez déclaré qu'il était un excellent producteur. L'un ou l'autre aurait pu partir ou rester, si je me rappelle bien vos paroles. Vous avez décidé que Leiterman resterait pour produire *Seven Days.* Il me semble qu'il aurait été élémentaire, dans une telle situation, de s'assurer si M. Leiterman était consentant en réalité à poursuivre la tâche si vous décidiez d'enlever Watson. Avez-vous pris des mesures pour vous assurer de son assentiment avant d'agir contre Watson?

M. OUIMET: Entre parenthèses nous n'avons pas agi contre Watson. Nous avons décidé que l'an prochain nous commencerions l'émission de cette façon, et nous avons ensuite demandé aux responsables de mettre cette décision en vigueur. Au cours du processus les choses explosèrent. Mais je ne sais pas à quel échelon.

M. LEWIS: M. Ouimet, j'ai dû assister à une audience tout à fait différente de celle à laquelle vous étiez. Si je me rappelle bien, et vous pourrez me corriger si je fais erreur, en février il y eut des entretiens avec M. Hogg et M. Haggan. M. Hogg et M. Haggan informèrent M. Walker et ceux qui discutaient avec eux, qu'ils croyaient qu'il n'était pas sage de prendre des mesures, et qu'ils voulaient examiner la question avant la fin de la saison, ou avant qu'on approche de la fin de la saison. Voici les faits, M. Ouimet; examinez les procès-verbaux. Ensuite le 6 avril M. Walker eut un entretien avec M. Watson et l'informa qu'il devait quitter *Seven Days.* Je vous demande, et vous pouvez

vous en assurer auprès de M. Walker si vous le désirez, si on a pressenti M. Leiterman afin de savoir si, advenant le départ de Watson, il était prêt à poursuivre la tâche tel que vous le prévoyiez.

M. OUIMET: Oui je crois que M. Walker a témoigné, et il m'a certainement dit qu'il avait essayé de s'en assurer pendant un certain temps.

M. LEWIS: Il vous a dit, M. Ouimet. Je peux faire erreur évidemment; ma mémoire peut faire défaut. Toutefois, il ne nous l'a certainement pas dit. Tout ce qu'il nous a dit, c'est qu'il parla à Leiterman et à Watson vers cette date, c'est-à-dire le 6 avril, en informant ce dernier qu'il devait partir. Ensuite il parla à Leiterman au sujet de LaPierre. Vous dites maintenant que vous avez fait des tentatives pour savoir si Leiterman continuerait à produire *Seven Days*?

M. OUIMET: M. Walker a tenté d'avoir une réponse à cette question et il essaie de le faire depuis quelque temps.

M. LEWIS: A-t-il obtenu une réponse? M. Leiterman lui a-t-il déclaré ou vous a-t-il déclaré qu'il était prêt à poursuivre sans Watson?

M. OUIMET: M. Walker n'a pu obtenir l'assurance de ceci avant que les choses n'éclatent dans la presse.

M. LEWIS: Pourquoi dites-vous, avant que les choses éclatent dans la presse, M. Ouimet. J'aimerais savoir s'il a reçu cette assurance avant le 6 avril lorsqu'il a recontré M. Watson et lui a dit ce qui allait se passer?

Vous voyez, et voici ce que j'essaie de savoir. Vous dites, et je suis certain que vous êtes sincère, que vous voulez que *Seven Days* continue, que vous aviez l'intention de laisser Douglas Leiterman continuer de produire l'émission, et que vous avez décidé que ce dernier la produirait, mais que Watson devait quitter son poste. Maintenant, j'aimerais savoir si vous avez pris des mesures pour vous assurer que Leiterman la produirait si Watson partait. La réponse est non, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Non, la réponse n'est pas non.

M. LEWIS: Mais vous n'avez obtenu aucune assurance de la part de Leiterman?

M. OUIMET: Je crois que nous devrions nous reporter à tous les témoignages entendus au début de ces audiences. Nous revenons sur toute la question. La réponse à votre question est, non.

M. LEWIS: La réponse à ma question est «non».

M. OUIMET: Je ne me souviens pas avec précision quels termes vous avez employés. J'ai dit que la réponse est «non», ce n'est pas non.

M. LEWIS: Avez-vous, en réalité, obtenu une assurance de Leiterman à l'effet qu'il serait prêt à continuer à produire le programme?

M. OUIMET: Je n'ai pas obtenu cette assurance personnellement, mais M. Walker a essayé de l'obtenir par les intermédiaires habituels.

M. LEWIS: Le témoignage de M. Walker est là, mais vous ne saviez pas si une telle assurance avait été obtenue?

M. OUIMET: Non et je n'aurais pas reçu une telle assurance jusqu'à ce que le processus ne soit complété. C'est pourquoi je dis que ce qui a interrompu ce processus fut la parution de toute l'affaire dans la presse.

M. LEWIS: Avant que M. Walker voie M. Watson le 6 avril est-il venu vous dire qu'il avait l'intention de régler l'affaire avec M. Watson une fois pour toute?

M. OUIMET: Non, pas du tout. M. Walker devait recontrer M. Watson au sujet de l'autre proposition concernant le rapport trimestriel.

M. LEWIS: Un budget a-t-il été établi pour le rapport trimestriel?

M. OUIMET: Le budget n'a pas été établi encore sur le rapport trimestriel.

M. LEWIS: D'autres détails ont-ils été fixés au sujet du rapport trimestriel?

M. OUIMET: Nous avons fait tout en notre pouvoir pour fixer les détails du rapport trimestriel, mais nous ne les avons pas encore obtenus des surveillants.

M. LEWIS: L'autre jour, à votre présence ici, je vous ai posé des questions au sujet du renouvellement des contrats de certains employés, producteurs, directeurs ou qui que ce soit de l'équipe de *Seven Days*. Une question a été posée à la Chambre à ce sujet, et si je comprends bien, M. Leiterman, s'attendant à poursuivre *Seven Days,* a présenté aux surveillants intéressés une demande de renouvellement de contrats (corrigez-moi si je fais erreur) pour Jim Carney, Beryl Fox, Brian Nowlan, Peter Pearson, Larry Zolf, Gabriel Michaelades et Alexander Brown, sept producteurs-directeurs, rédacteurs et recherchistes, et la direction a refusé de renouveler leur contrat pour un an, mais s'est dit prête à les renouveler pour une période de quatre mois seulement jusqu'en octobre. Est-ce exact?

M. OUIMET: Je ne connais pas les noms exacts, mais j'ai vérifié la question des contrats par suite de votre déclaration lors de la dernière réunion. Il est exact que Leiterman a recommandé un certain nombre de renouvellements, et il est exact que la direction n'ait pas consenti au prolongement de ces contrats pendant une période d'un an, et nous n'avons pas l'intention de le faire. Je crois que vous admettrez avec moi qu'il serait peu sage de procéder ainsi avant de savoir avec certitude si nous pourrons continuer de produire *Seven Days* l'an prochain. On a parlé de ceci, je ne sais pas si vous étiez ici, je vérifiais simplement les épreuves que j'ai reçues cet après-midi au sujet de mon dernier témoignage, et M. Mackasey me posa cette question: «Croyez-vous que cette émission soit perdue? Vous dites que vous travaillez beaucoup pour ne pas perdre cette émission, croyez-vous l'avoir perdue?» et j'ai répondu: «j'espère que non. Mais il s'agit en réalité de savoir si nous pourrons obtenir des producteurs qui la feront conformément aux politiques de Radio-Canada.» La situation actuelle, qui est très différente de celle que nous avions au départ, c'est que les développements nous portent maintenant à revoir la position de Radio-Canada afin d'évaluer à nouveau la possibilité d'inclure l'émission dans notre horaire d'automne en 1966. La raison de cette situation c'est que non seulement M. Leiterman, le producteur exécutif sur lequel nous comptions, a défié l'autorité de Radio-Canada en agissant de la façon dont M. Keate a rapporté dans sa récente déclaration, comme le «général de la bataille», je crois que ce sont ses termes, mais il a également défié la politique de Radio-Canada dans son récent manifeste publié dans la presse. Ces développements ont forcé Radio-Canada à revoir toute l'affaire, et ceci se fera dès que possible; j'espère d'ici la fin du mois. Vous vous souviendrez que l'opinion de M. Leiterman publiée récemment prétend qu'on devrait accorder aux producteurs le droit de

faire des éditoriaux sur des sujets portant à controverse. Il prétend également que des procédés tels la violation de la propriété privée, l'utilisation des moyens en dehors de la loi peuvent être dûment employés pour recueillir des renseignements destinés aux émissions de Radio-Canada, tel *Seven Days*. Radio-Canada ne peut accepter un tel point de vue. C'est contraire à notre politique. Par conséquent, comme je l'ai dit à M. Mackasey, nous devons reviser les intentions que Radio-Canada avait au sujet de *Seven Days*.

• (4.30 p.m.)

M. LEWIS: Cela veut-il dire que vous déclarez au Comité en ce moment que vous n'avez pas l'intention d'inclure *Seven Days* à l'horaire l'automne prochain?

M. OUIMET: Pas du tout. Je n'ai pas dit cela. Je dis qu'il est nécessaire de reviser la situation afin de déterminer si nous pouvons réellement produire *Seven Days* conformément aux politiques de Radio-Canada. Nous devons étudier, en faisant cette revision globale, la possibilité de compter sur M. Leiterman pour suivre la politique de Radio-Canada, en tenant compte de tout ce qu'il a dit et de tout ce qu'il a fait. Ce sont des faits qui doivent entrer en ligne de compte.

M. LEWIS: Oui, si vous les interprétez d'une certaine façon. J'ai vu l'article auquel vous faites allusion, M. Ouimet, et je ne l'ai pas lu du tout de la même façon que vous.

M. OUIMET: Entre parenthèses.

M. LEWIS: C'est tout ce que je voulais vous dire, c'est-à dire que je l'ai vu. En passant, avez-vous vu le manuscrit complet.

M. OUIMET: Oui je l'ai vu.

M. LEWIS: Eh bien,...

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence.

M. LEWIS: La façon dont vous le lisez, M. Ouimet, a une certaine signification. Je puis vous le dire. Avez-vous vu une copie de ce document, une copie entière, ou n'avez-vous vu que ce qui a été publié dans le *Citizen*?

M. OUIMET: Non, je l'ai vu maintenant en entier, et ces déclarations ne font aucun doute. M. Lewis, vous avez fait une déclaration avant de m'interroger. Je n'ai pas eu l'occasion de traiter de votre déclaration, et je crois que je devrais le faire. Vous avez dit que je citais hors du contexte. Tel n'est pas le cas.

M. LEWIS: Puis-je vous interrompre. J'ai une autre question à vous poser et mes vingt minutes sont presque écoulées. Je crois qu'il serait impoli de ne pas vous fournir l'occasion de faire votre déclaration, mais si cela devait ronger les trois minutes qui me restent, je le regretterais. Si je puis poser ma question en dépit du fait que...

Le VICE-PRÉSIDENT: Je serai courtois envers vous deux, M. Lewis. M. Ouimet peut terminer sa réponse, faire son commentaire et vous pouvez poser votre question à condition que ce ne soit pas une déclaration.

M. LEWIS: Allez-y M. Ouimet. Je ne vais pas perdre de temps à discuter avec vous, M. le président; il y a des choses plus importantes à voir.

M. OUIMET: J'allais commenter votre déclaration et maintenant j'ai oublié votre question.

M. LEWIS: Et bien, laissez-moi passer à la question suivante, M. Ouimet. M. Keate rapporte qu'il y avait eu une entente entre la direction et les producteurs. Je suis certain que vous l'avez lue, puisqu'il l'énonce en entier aux pages 3 et 4 de son rapport; «qu'aucun changement ne sera fait chez les artistes ou les exécutants avant de consulter le producteur exécutif et le producteur intéressé», et que le capitaine Briggs a admis, selon, M. Keate, que cela avait été en réalité bien entendu avant ce document officiel. On attribue la déclaration suivante à M. Briggs «même s'il n'y avait aucun document officiel, nous nous étions clairement entendus selon le principe qu'aucun changement ne serait effectué sans le consentement du producteur exécutif.»

M. OUIMET: Eh bien, à ce sujet, je crois que le capitaine Briggs écrit à M. Keate pour lui faire remarquer qu'il n'avait pas dit «sans le consentement du producteur exécutif.»

M. LEWIS: Ah, il corrige. Je me souviens de quelqu'un d'autre qui a corrigé quelque chose. Mais l'entente décrite par écrit existait.

M. OUIMET: Il y avait une entente générale avec les producteurs à la suite de ce que l'on a appelé le cas Mario Prizak il y a environ six mois, je crois, ou peut-être un an. Ceci a été confirmé de façon non officielle dans le procès-verbal de l'Association des producteurs, qui sont assez précis et traitent je crois de la question des films et des émissions. Mais de façon générale, nous avions l'intention...

M. LEWIS: Donc, au moment où des mesures ont été prises à propos de Watson et de LaPierre, une entente était en vigueur, selon le capitaine Briggs, à savoir que les choses ne se passeraient pas comme elles se sont passées; à cause de cela, M. Ouimet, ne pourriez-vous pas (et je vous le demande très sérieusement) prendre en considération afin de sauver *Seven Days*, c'est-à-dire ce que vous voulez faire, la possibilité de soumettre à l'arbitrage, comme l'ont demandé les producteurs dans leur mémoire, l'affaire Watson-LaPierre, les deux parties y compris M. Leiterman et tous les autres, étant d'accord à l'avance pour se conformer à la décision de l'arbitre quelle qu'elle soit.

M. OUIMET: Je crois M. Lewis que cela créerait un dangereux précédent si Radio-Canada se soumettait à l'arbitrage extérieur des personnes qui n'ont aucune responsabilité dans la conduite des affaires de Radio-Canada, sur ce qui n'est, en réalité, qu'une question de mécanisme. Dans ce cas précis, il s'agit d'une décision concernant une émission. Ce n'est pas une décision d'émission. Le choix de la personne qui doit être l'animateur d'une émission n'est pas une question que Radio-Canada désire soumettre à l'arbitrage ni aucune question relative à une émission. Je crois que si nous le faisions, nous ne ferions que déléguer la question à d'autres qui n'ont aucune responsabilité d'agir pour nous.

M. LEWIS: Je ne vous ai pas demandé de présenter ceci à l'arbitrage M. Ouimet. Vous aviez conclu une entente, dont le capitaine Briggs admet l'existence, même si cette entente n'était pas officiellement signée. Cette entente qui existe, vous l'admettez, puisque vous l'avez dit il y a à peine quelques minutes et je ne peux vous en fournir les termes précis puisque ni vous ni moi ne les connaissons exactement, mais il s'agit du procès-verbal de l'Association des producteurs que nous avons demandé et que nous n'avons pas encore reçu. Je vous demande si à cause du fait qu'il y avait une entente à ce moment...

M. COWAN: Sans signature avez-vous dit?

M. LEWIS: Un instant M. Cowan. Il y avait à un certain moment une entente entre les parties sur la façon dont certaines choses devaient être faites. A cause du mémoire des producteurs, du danger que *Seven Days* soit éliminé, à cause de tout cela et de la gravité de toute cette affaire, s'il y a possibilité de l'éclaircir et de commencer à neuf dans un climat où la conscience est restaurée, et où les bonnes relations seraient reprises, ne croyez-vous pas que la première mesure vers la reprise de confiance serait d'acquiescer à la demande des producteurs, et de soumettre la question à l'arbitrage en se basant sur l'entente entre les parties?

M. OUIMET: Non monsieur.

M. STAFFORD: M. Ouimet, je remarque deux questions sur la feuille d'ordre du jour en date du 27 mai. J'ai une page du 1er juin, c'est-à-dire de mercredi dernier, dans laquelle la première question, N° 1,565 posée par M. Prittie, concerne en somme certaines lettres et télégrammes reçus par le bureau du Premier Ministre depuis le 15 avril au sujet de *Seven Days*; combien ont critiqué la direction et combien l'ont appuyée. La deuxième partie de la question demande quel est le nombre des pétitions reçues critiquant la direction et indiquant le nombre des signatures; et la troisième partie de la question demande quel est le nombre de pétitions reçues appuyant la direction et le nombre des signatures. Je n'ai pas vu la réponse mais j'ai entendu dire qu'on l'avait déposée lundi, et qu'elle indiquerait une réaction forte et spontanée du public quant au non-renouvellement des contrats de MM. LaPierre et Watson. Croyez-vous que la réaction publique en faveur du renouvellement des contrats était spontanée, ou était-elle soigneusement planifiée.

M. LEWIS: Contre le non-renouvellement.

M. OUIMET: Je crois que c'est une question que vous connaissez. Je crois que tout le monde sait que des comités ont été organisés pour stimuler cette réaction. Maintenant si vous appelez ceci une campagne, c'est une campagne.

M. STAFFORD: J'ai ici plusieurs coupures de journaux, quelques-unes seulement en réalité qui traitent de cette affaire. J'aimerais en passer quelques-unes en revue avec vous. Je crois que de cette façon les longues réponses que vous fournissez parfois pourraient bien couvrir un domaine plus vaste. Si les citations que je lis sont incorrectes, veuillez faire remarquer au Comité en quoi elles le sont.

La première que j'ai ici c'est un communiqué de presse en date du 18 avril 1966 du Comité National des Citoyens pour sauver *Seven Days*. Ici entre autre, son président William Kilborn de l'Univerité York, déclare:

> Nous incitons toutes les personnes intéressées à téléphoner ou à télégraphier au président de Radio-Canada, Alphonse Oumit et à communiquer avec leur représentant au Parlement afin d'exprimer leurs protestations de toutes les façons dont elles jugent à propos.

Plus loin il poursuit:

> Un Comité des citoyens d'Ottawa pour sauver *Seven Days* a été formé. Une marche est organisée à l'extérieur des bureaux de Radio-Canada à partir de neuf heures ce matin, le 18 avril, pour marquer l'appui du public aux droits des producteurs qui négocient aujourd'hui avec la direction de Radio-Canada, et pour marquer l'appui au programme *This Hour Has Seven Days*.

M. OUIMET: Les marcheurs y étaient.

M. STAFFORD: Et passons à l'autre article, tiré du *Globe and Mail*, numéro du 18 avril 1966. Je vais en lire quelques lignes seulement. Il s'intitule: «Les protestations inondent Radio-Canada au sujet de l'affaire *Seven Days*».

> Hier soir, une ligne de piquets se formait à la porte des studios de Radio-Canada, rue Jarvis. Dans une chambre d'hôtel, de l'autre côté de la rue, se tenait une conférence de presse convoquée par M. William Kilborn qui disait représenter un comité non officiel de citoyens formé afin de protester contre ce qui semble une ingérence dans la liberté créatrice. Selon M. Kilborn, le «Comité pour sauvegarder *Seven Days* et l'intégrité de Radio-Canada» priait tous ceux que la cause intéresse de téléphoner, d'écrire ou de faire tenir un télégramme à leur député ou à M. J.-Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada. Encore selon M. Kilborn, le comité avait été formé samedi et dimanche après-midi il avait déjà reçu six cents appels téléphoniques et en avait fait cinq cents autres. M. Kilborn affirmait que les comités formés dans chacune des provinces comportaient déjà environ mille noms.

Et l'article se termine ainsi au bas de la page:

M. COWAN: Formé par qui?

M. STAFFORD: Le même individu, M. Kilborn.

M. COWAN: Ce n'était pas spontané.

M. STAFFORD: Et l'article se poursuit:

> On a aussi accusé M. LaPierre de faire connaître sur les ondes son opinion personnelle. Ce dernier a répondu que c'était vrai et qu'il en était fier.

Avez-vous eu connaissance de cet article?

M. OUIMET: Oui

M. STAFFORD: Et maintenant, un autre article paru dans le *Globe and Mail* du 19 avril se termine comme suit:

> Le «Comité pour sauvegarder «Seven Days» et l'intégrité de Radio-Canada» prétend que trois mille télégrammes ont été envoyés à Radio-Canada ou aux membres du Parlement.

On peut donc voir que l'affaire prend de l'ampleur bien que nous n'en soyons qu'au 19 avril; est-ce bien cela, M. Ouimet?

M. OUIMET: Nous avons reçu un grand nombre de télegrammes.

M. STAFFORD: Et maintenant, avez-vous pris connaissance des annonces qui ont paru dans les différents journaux canadiens? Avez-vous vu certaines de ces annonces?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: Je n'en ai pas vu plusieurs, mais avez-vous vu celle qui est parue en gros caractères dans le journal *Free Press* de Winnipeg le 23 avril 1966 et qui se lit comme suit:

> Aidez à sauvegarder *Seven Days*
>
> Pour exprimer votre opinion et pour retenir l'émission ayant comme animateurs MM. Watson et LaPierre, écrivez à votre député à la Chambre

des communes à Ottawa, ou à M. J. R. Findlay, Radio-Canada, boîte 160, Winnipeg, Manitoba—Comité des citoyens pour sauvegarder *Seven Days*.

M. STANBURY: Qui payait la location de la boîte postale?

M. STAFFORD: J'allais le demander, mais je voudrais des réponses courtes parce que j'ai plusieurs questions. Pouvez-vous répondre à la question de M. Stanbury? Que signifie cette demande évidente de signatures, de pétitions, de lettres et de télégrammes et cette invitiation à écrire à Radio-Canada, boîte postale 160? Est-ce l'habitude du bureau de poste de mettre une boîte postale au nom d'un simple citoyen?

M. OUIMET: Je ne sais pas.

M. STAFFORD: Et un autre article tiré de la *Tribune* de Winnipeg, en date du 25 avril 1966 et qui dit, entre autres:

> Demandant la mobilisation complète de la mafia académique, des journalistes, des avocats et des hommes d'affaires. Il a fallu se servir des universitaires pour donner le ton de la classe, quelque chose pour faire peur à ces monteurs de chevaux de trait du Parlement.
>
> La campagne téléphonique en vue de mobiliser les universitaires faisait seulement partie du spectacle. Il fallait un accent plus fort que ce que les professeurs pouvaient fournir.

M. LEWIS: Interrogez-vous M. Ouimet là-dessus?

M. STAFFORD: Je lui demande si cela est juste.

M. LEWIS: Qui l'a écrit?

M. STAFFORD: M. R. W. Queen-Hugues. J'y arrive dans un instant.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Stafford, si vous inscrivez des coupures de presse aux dossiers, il vous faut d'abord identifier l'auteur.

M. STAFFORD: Je l'ai fait, j'ai commencé par dire que je lisais un autre article tiré de la *Tribune* de Winnipeg, en date du 25 avril 1966 et intitulé «Soulèvement populaire instantané».

M. LEWIS: Écrit par qui?

M. STAFFORD: Écrit par R. W. Queen-Hugues.

M. SHERMAN: J'ajouterai, M. le président, qu'il remplit les fonctions de rédacteur en chef adjoint.

M. STAFFORD: Et voici la suite de l'article, où je l'ai laissé:

> La vraie grande campagne a débuté jeudi après-midi. Du moins ici à Winnipeg, lorsque j'ai reçu un appel d'un rédacteur en chef bien connu de Montréal qui me demandait si je pouvais réunir une douzaine de personnalités influentes pour appuyer les groupements de Montréal et de Toronto en vue de sauvegarder Radio-Canada.

Et le commentateur mentionne ensuite les nombreux échanges de coups de fil.

M. COWAN: A-t-il identifié les monteurs de chevaux de trait dont il fait mention?

M. STAFFORD: Je pourrais le faire.

M. COWAN: Je demande s'il l'a fait.

M. STAFFORD: Et maintenant un autre article de la *Tribune* de Winnipeg, en date du lundi 9 mai 1966, un éditorial intitulé «Dans la perspective».

M. LEWIS: Cet article est-il signé?

M. STAFFORD: J'imagine que la *Tribune* de Winnipeg est un bon journal.

M. LEWIS: Je ne mets pas le journal en question, je voudrais savoir si l'article est signé.

M. STAFFORD: C'est un éditorial de la *Tribune* de Winnipeg, en date du lundi 6 mai 1966. S'il y a trop d'interruptions, je devrai demander plus de temps au président.

Pendant quelques semaines...

M. STANBURY: Vous devriez demander des réponses, ne pensez-vous pas?

M. STAFFORD: Je demande à M. Ouimet d'indiquer, s'il y a lieu, toute inconsistance dans les articles que nous avons tous lus.

M. LEWIS: Il n'y en a pas encore eu.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Fairweather, un point d'ordre.

M. FAIRWEATHER: Le silence de M. Ouimet ne montre pas nécessairement qu'il est ou non d'accord avec le sérieux étrange des articles, n'est-ce pas?

M. OUIMET: On m'a demandé de faire savoir s'il y a quelque chose qui ne correspondrait pas à la vérité dans ces articles.

M. STAFFORD: Avez-vous entendu des choses qui ne vous semblent pas vraies?

M. OUIMET: Pas encore.

M. LEWIS: Y compris ce qu'on a dit au sujet des monteurs de chevaux de trait.

M. OUIMET: Je suis convaincu que ce n'était qu'une affirmation fortuite.

M. STAFFORD: M. Fairweather vous rappellera à l'attention au cours de mon interrogatoire, M. Ouimet. Et maintenant, pour terminer l'article dans la *Tribune* de Winnipeg:

> Pendant quelques semaines, la controverse au sujet de l'émission *Seven Days* n'était qu'une affaire de parti-pris. Les jeunes professionnels en colère de l'émission ne cessaient de lancer des déclarations et des défis. Le téléphone et le télégraphe ne dérougissaient pas tant leur habile clique ne cessait de faire des appels à la protestation et à l'appui, dans les milieux universitaires et culturels. Ils ont travaillé dur pour vendre l'idée que le talent créateur et la liberté d'expression couraient un danger mortel à l'intérieur de Radio-Canada.

Avez-vous lu cela?

M. OUIMET: Non.

M. STAFFORD: Rien de mal jusqu'à maintenant?

M. OUIMET: Non.

M. STAFFORD: Et maintenant à Saint-Thomas, d'où je viens, dans le comté d'Elgin, je remarque dans l'édition du 12 mai 1966 du journal, je remarque toute une annonce traversée par un gros chiffre «7». J'imagine qu'on ne jouait pas aux dés, puisqu'on peut lire dans l'annonce?

> Un appel à vous Canadiens pour faire savoir directement à Radio-Canada ce que vous pensez du congédiement de Patrick Watson et de Laurier LaPierre, co-animateurs de l'émission «This Hour Has Seven Days».

Et dans le coin droit inférieur, au cas où les gens n'auraient pas écrit, il y avait un coupon très facile à remplir et fait de façon à ce que le lecteur puisse retourner au premier paragraphe de directives, que je cite:

> Nous, membres et copropriétaires de Radio-Canada, croyons que le congédiement constitue une atteinte au droit sacré des Canadiens de rechercher, d'exposer et d'exprimer une franche opinion en matière de questions vitales, sociales et politiques.

Avez-vous vu cette petite annonce d'une page dans le *Time Journal*?

M. OUIMET: Oui, et nous avons reçu un certain nombre de coupons.

M. STAFFORD: Et avez-vous vu plus tard, le 21 mai, un samedi, cette annonce qui occupait les trois quarts d'une page du *Time Journal* où l'on citait le nombre de réponses reçues? Saviez-vous qu'il y avait des demandes par téléphone?

M. OUIMET: Je n'ai pas vu cela.

M. STAFFORD: Saviez-vous qu'il y avait des appels téléphoniques pour accompagner cette annonce, où l'on tentait de forcer les gens à répondre?

M. OUIMET: Cela, je le savais.

M. STAFFORD: Savez-vous quel est le tirage du *Time Journal* dans un comté comme celui d'Elgin?

M. OUIMET: Je ne saurais dire.

M. STAFFORD: Eh bien trois cent quatre-vingt-trois personnes ont répondu oui et c'était à peu près 383 voix contre 24 voix, contre Radio-Canada.

M. LEWIS: Je m'excuse, M. Stafford, mais je ne vous ai pas très bien suivi. Trois cent quatre-vingt-trois personnes ont dit oui à quoi?

M. STAFFORD: Je commençais seulement à faire voir de quelle façon on demandait de répondre; et ils ont même montré le coupon à un comptable pour s'assurer qu'il était fait correctement.

> Je crois que le congédiement de MM. Watson et LaPierre laisse entrevoir la possibilité d'une menace dangereuse à la liberté de parole.

Trois cent quatre-vingt-trois personnes ont répondu oui.

> Je ne crois pas que...

Il y en avait vingt-quatre.

Pour vous montrer, M. Ouimet, ce qu'un programme concerté peut faire, n'est-il pas vrai que ceux qui sont contre répondent en plus grand nombre que les autres

M. OUIMET: D'une façon générale, d'après le courrier que nous recevons, ce sont surtout les spectateurs mécontents qui nous écrivent plutôt que ceux à qui une émission a plu. C'est un phénomène qui se reproduit assez souvent.

M. STAFFORD: Et maintenant mes questions se divisent en trois parties. Il ne me reste plus qu'une question dans la première série et il me faudra demander d'autres périodes de vingt minutes. Comme dernière citation, voici un article de Jeremy Brown paru dans le *Telegram* de Toronto le 14 mai 1966. Voici ce qu'il dit à la fin de l'article, au sujet de Robert Hoyt, l'un des deux réalisateurs à l'échelon supérieur de l'emission *Seven Days*:

> A *Seven Days*, M. Hoyt a un numéro de téléphone privé lequel, pendant les trois premières semaines de la crise, semblait fonctionner

vingt-quatre heures par jour. Grâce à un système de cartes, la préposée à cet appareil très achalandé pouvait rejoinde n'importe qui parmi les membres les plus importants de l'équipe en l'espace de quelques heures. Le fait que la comité de citoyens pour sauvegarder *Seven Days* ait occupé la même chambre au motel «Four Seasons» qui avait servi de quartier général à MM. Leiterman, Watson et Hoyt pendant le début frénétique de l'affaire n'a rien d'une coïncidence. En fait, deux semaines après le début de la controverse, M. Leiterman lui-même a répondu à une personne qui appelait le numéro du comité pour *Seven Days*.

Est-ce vrai que le motel «Four Seasons» se trouve en face des studios de Radio-Canada?

M. OUIMET: En effet.

M. STAFFORD: Est-ce Radio-Canada qui a payé pour ce téléphone dont on s'est apparemment servi pour appeler des gens partout au Canada?

M. OUIMET: J'espère que non.

M. STAFFORD: Pourriez-vous savoir...

M. LEWIS: Avez-vous dit qu'il y avait un bureau du motel «Four Seasons» à Radio-Canada?

M. STAFFORD: En face des studios.

M. LEWIS: Je m'excuse.

M. STAFFORD: Pourriez-vous nous faire savoir si le compte du téléphone a augmenté après l'article paru dans le *Globe and Mail* le 15 avril?

M. OUIMET: Je n'ai pas vérifié cela.

M. STAFFORD: Pourriez-vous le faire?

M. OUIMET: Nous le pourrions.

M. STAFFORD: J'aurais un autre groupe de questions. Ai-je le temps?

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous avez six minutes.

M. STAFFORD: J'aimerais maintenant faire remarquer certains points du journal qui mettent en évidence quelques déclarations préjudiciables à Radio-Canada que M. LaPierre a faites non seulement avant l'article du 15 avril, mais aussi après. Nous avons déjà beaucoup entendu parler du discours de Winnipeg et de ce qu'il a dit en d'autres occasions, mais au sujet de l'article paru dans le magazine *Maclean's* un mois et dix jours avant la parution de l'autre article, soit le 5 mars 1966, j'aimerais lire un extrait de cet article; auriez-vous l'obligeance d'indiquer les erreurs qu'il pourrait y avoir? Du magazine *Maclean's*, numéro du 5 mars 1966:

> Et si l'émission *Seven Days* dure une année de plus, l'un d'eux pourrait changer. Laurier LaPierre, 36 ans, professeur agrégé d'Histoire à l'université McGill affirme: je ne crois pas que je pourrais durer beaucoup plus longtemps à *Seven Days*. Cette année l'équipe semble moins engagée. Elle suit la même pente que pour toutes les émissions d'affaires publiques à Radio-Canada. Les questions d'intérêt vraiment social y perdent l'importance qu'elles avaient.

Avez-vous vu cet article?

M. OUIMET: Oh je l'ai lu, bien sûr!

M. STAFFORD: En avez-vous discuté avec M. LaPierre, un mois et dix jours avant l'explosion de la crise, et lui avez-vous demandé comment il pouvait encore travailler pour un organisme après avoir prononcé de telles paroles?

M. OUIMET: Je n'en ai pas discuté.

M. STAFFORD: Quelqu'un en a-t-il discuté?

M. OUIMET: Je ne crois pas.

M. STAFFORD: Si vous dirigiez une entreprise privée comme GM ou IBM, M. Leiterman s'est d'ailleurs amèrement plaint du fait que vous ayez comparé ces dernières à Radio-Canada, pourriez-vous tolérer des commentaires semblables d'un employé?

M. OUIMET: J'ai bien peur que je ne pourrais pas.

M. STAFFORD: Et est-il vrai aussi qu'après le 15 avril 1966, M. LaPierre ait entrepris un voyage vers l'ouest en partant de Montréal et en passant par Ottawa, Winnipeg, Deep River et jusqu'à Vancouver et qu'il ait prononcé des discours acerbes contre Radio-Canada?

M. OUIMET: Je sais qu'il a fait un voyage mais je ne sais pas où il est allé. C'était un voyage à titre privé.

M. STAFFORD: Eh bien je ne vous lirai que quelques extraits parmi tous ceux que j'ai ici. Dans le *Star* de Montréal, en date du 18 avril 1966:

> Le congédiement de LaPierre ennuie ce dernier

Il aurait prononcé les paroles suivantes à Westmount, le 17 avril:

> Je ne sais pas vers quoi tend la direction, mais elle a trop de pouvoir pour que qui que ce soit la retienne, et je ne prévois aucun relâchement, aussi longtemps que ces hommes seront au pouvoir.

Avez-vous pris connaissance de cela?

M. OUIMET: Je ne suis pas certain de l'avoir vu.

M. STAFFORD: Le *Star* de Montréal, du 19 avril, contient un autre article ayant trait à des paroles qu'il aurait tenues à Montréal le 18 avril devant un groupe assez nombreux de journalistes. Il y a eu ensuite une conférence de presse à Montréal le 19 avril, un discours à Ottawa le même jour, devant l'Association des anciens de McGill où il a critiqué Radio-Canada.

> M. LaPierre a livré une attaque tantôt légère tantôt vitriolique contre la haute direction des deux réseaux à une réunion du chapitre outaouais de l'Association des diplômés de l'université McGill.

Et puis la conférence du 19 avril à Ottawa où M. Arthur Blakely a critiqué Radio-Canada; le *Globe and Mail* du 21 avril 1966; une entrevue rapportée par le poste de radio CKOY où il a dit que le président de Radio-Canada M. Alphonse Ouimet lui livrait une vendetta personnelle. Tout cela est de M. LaPierre.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Stafford, il vous reste deux minutes.

M. STAFFORD: Pourrais-je terminer ce qui me reste si je me hâte? Puis une déclaration de deux pages à la presse, à Montréal le 28 avril. Voici l'en-tête:

> LaPierre démolit Ouimet

Et puis à Toronto le 28 avril, une déclaration à la presse où il dit entre autres que Radio-Canada aurait dû congédier Leiterman. A Montréal, le 29 avril, dans un discours prononcé devant les membres de l'Association des professeurs d'histoire du Québec, voici l'une des nombreuses choses que j'aurais voulu lire:

> Par ses remarques, M. Ouimet a démontré son ignorance complète à l'égard des normes de Radio-Canada.

Le 2 mai 1966, le journal *Free Press* de Winnipeg rapporte une entrevue à l'aéroport—il se dirigeait alors vers l'ouest—où il décrit le programme comme étant une page éditoriale en comprimé, très bien faite; c'est de l'émission *Seven Days* qu'il parle.

Le 3 mai 1966, dans la *Tribune* de Winnipeg: «Les opinions font partie du travail—LaPierre». Le même jour à Winnipeg, devant les membres de la YMHA, il critique Radio-Canada. A Deep River en Ontario, dans un discours prononcé devant les membres de la *Ontario Recreation Conference*, il s'attaque aux attitudes vieillottes de Radio-Canada en matière de programmation. Voici ses mots:

> A Deep River, l'émission *This Hour Has Seven Days* devance le temps, mais Radio-Canada avec ses attitudes dix-neuvième siècle supprime l'esprit du programme.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je regrette de vous dire, M. Stafford, que votre temps est écoulé.

M. STAFFORD: Puis-je me référer à deux autres?

Le VICE-PRÉSIDENT: Seulement avec le consentement du comité. Le comité accepte-t-il ?

Quelques MEMBRES: Oui.

M. STAFFORD: Dan le *Sun* de Vancourver—nous sommes rendus sur la côte ouest, je termine donc bientôt—le 11 mai 1966:

> Les demandes de LaPierre mettent le feu aux cuivres de Radio-Canada quand il dit entre autres choses au cours d'une conférence de presse que le président de Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet et d'autres membres de la haute direction, se sont montrés des faillites en matière de direction et ont crée une crise formidable au sein de l'organisme d'État.

Avez-vous eu connaissance de cela, M. Ouimet?

M. OUIMET: Non.

M. STAFFORD: Et dans le *Sun* de Vancouver, en date du 12 mai, une analyse discours qu'il donnait la veille à l'université de Colombie-Britannique, devant l'Association des anciens, où il disait entre autres:

> Parce que Radio-Canada a tant insisté pour éviter la controverse, elle a failli à sa tâche la plus importante, celle d'unifier le Canada.

Parmi ces quelques citations de coupures le presse, touchant les nombreux discours qu'il a prononcés, M. Ouimet, avez-vous remarqué des inexactitudes?

M. OUIMET: Non, tout semble assez consistant.

M. STAFFORD: Et maintenant, permettez-moi de répéter ma question? Si vous dirigiez une entreprise privée, garderiez-vous à votre emploi un homme qui a fait des déclarations comme celles qu'il a faites depuis le début de la crise?

M. OUIMET: J'en doute fort.

M. STAFFORD: Croyez-vous que de faire des choses semblables puisse aider Radio-Canada?

M. OUIMET: Vous entendez: garder des employés qui ont fait de telles choses?

M. STAFFORD: Oui.

M. OUIMET: Nous sommes prêts à faire des concessions pour retenir des employés de talent, mais jusqu'où peuvent-elles aller, c'est une question de jugement.

• (5.00 p.m.)

M. STAFFORD: Diriez-vous qu'une personne qui fait des commentaires comme ceux que nous avons entendus les fait dans l'intérêt en Radio-Canada, ou dans son propre intérêt?

M. OUIMET: Je vous laisse en juger vous-même.

M. STAFFORD: J'aimerais qu'on m'inscrive à nouveau pour ma troisième série de questions.

M. FAIRWEATHER: Cette forme de contre-interrogatoire dix-neuvième siècle m'est impossible à suivre, je regrette.

Je me demande, M. Ouimet, s'il ne serait pas possible que notre comité, le Parlement, ou bien le Bureau des gouverneurs étudie à nouveau ou fasse de nouvelles déclarations en ce qui touche le point de vue de Radio-Canada sur la propriété privée et les moyens employés pour recueillir des témoignages; je pense par exemple à la situation de l'enquête Foster. J'aimerais savoir si ces choses sont fixes ou organiques?

M. OUIMET: Le Bureau des gouverneurs a des idées bien arrêtées au sujet de certains principes qui ne peuvent être modifiés. La question, par exemple, d'employer des méthodes illégales ou extra-légales. Radio-Canada qui est une compagnie de la Couronne ne peut certainement pas ne pas agir selon la loi, nous ne pouvons donc nous départir de ce point de vue. Nous avons pensé à ces choses en termes de journalisme concurrentiel. Il est évident que Radio-Canada, autant que ses journalistes, aimerait être en mesure d'avoir des primeurs comme tout le monde; mais nous les payerons pas au prix de l'illégalité ou de l'extra-légalité.

M. FAIRWEATHER: Je suis absolument d'accord que vous vous ayez établi certains principes et qu'il n'y en a pas d'autres pour outre-passer votre éthique en ce qui concerne les faits recueillis et publiés et ainsi de suite. En d'autres termes, c'est un problème auquel une bonne proportion du monde doit faire face.

M. OUIMET: Je pense que c'est l'institution responsable qui doit résoudre ce problème selon sa propre conscience. Il y en a, bien sûr, qui se montreront plus sévères que d'autres, mais nous croyons que la meilleure façon de servir l'intérêt général est de nous en tenir au principe fondamental, celui de l'intégrité dans la façon de recueillir les nouvelles.

M. FAIRWEATHER: On peut sans doute concevoir l'intégrité d'une autre façon. Vous ne prétendez pas tenir le mot de la fin à ce sujet.

M. OUIMET: Non, il peut y avoir d'autres opinions. Il s'agirait alors de trouver des gens qui accepteraient de servir selon une interprétation différente de la leur du mot «intégrité».

M. FAIRWEATHER: La BBC fait-elle partie du Conseil national de presse en Grande-Bretagne?

M. OUIMET: Je ne saurais dire.

M. FAIRWEATHER: En Grande-Bretagne, n'est-ce pas le Conseil de presse qui établit les normes à l'échelon national pour ce genre de choses et en règle les abrogations?

M. OUIMET: Nous pourrions nous renseigner et vous répondre ensuite, peut-être.

M. FAIRWEATHER: Je pourrais peut-être m'en charger.

M. OUIMET: En autant que je sache cependant, la BBC n'est pas plus large que nous en ce qui touche la façon de recueillir les informations. En autant que je sache.

M. FAIRWEATHER: Au sein même de la BBC il y a des employés qui s'en prennent à la direction d'une façon assez semblable à ce dont vous avez à faire face.

M. OUIMET: Le phénomène semble se reproduire à l'échelle mondiale.

M. FAIRWEATHER: Vous êtes donc en nombreuses compagnie; vous ne faites pas cavalier seul.

M. OUIMET: Non.

M. FAIRWEATHER: Pour en venir à des cas précis, celui de M. Wilson Southam a-t-il été réglé? D'après les témoignages d'il y a quelque temps, il devait être soumis à un nouvel examen; quelle a été la décision?

M. OUIMET: Il n'y a pas encore de décision finale, mais la revision du cas est presque terminée. Nous prendrons une décision très bientôt.

M. FAIRWEATHER: Radio-Canada a-t-elle recours à un comité de sondage—je ne sais pas quel terme on emploie au Canada—c'est-à-dire un groupe de conseillers qui vous font connaître leur avis sur les revendications de l'organisme?

M. OUIMET: Nous avons un certain nombre de conseils mais ce sont des organismes qui s'occupent de la programmation dans différents secteurs déterminés, comme les émissions scolaires, les émissions religieuses, et ainsi de suite. Nous avons bien sûr notre propre groupe d'auditeurs à l'échelon national, qui fait un rapport hebdomadaire sur nos émissions, et il y a aussi le Bureau des gouverneurs. C'est la tâche de notre Bureau qui comprend des représentants de diverses parties du Canada. C'était le but premier du Bureau représentatif formé de membres à temps partiel.

M. FAIRWEATHER: Combien de gens font partie de l'organisme consultatif national?

M. OUIMET: Je dirais deux mille sept cent, deux mille quatre cent.

M. FAIRWEATHER: En général, quelle a été leur réaction devant les cinquante semaines du programme *Seven Days*?

M. OUIMET: A mon avis, d'une façon générale ils se sont montrés favorables à l'égard des parties qui nous semblent les plus solides, et moins favorables à l'égard de ce qui nous semble faible dans l'émission.

M. FAIRWEATHER: Vous donnent-ils une opinion qui doit vous plaire?

M. OUIMET: Non. Je vais vous brosser le tableau général. Quand je dis moins favorables, je ne veux pas vous laisser entendre que le public est très conscient, d'une façon génerale, que tel ou tel sujet a été traité d'une façon superficielle. Ils peuvent ne pas en être conscients. C'est là bien sûr où la responsabilité de Radio-Canada entre en jeu. Il nous faut assurer que tout est traité en profondeur et avec les travaux de recherche nécessaires. C'est une réponse d'ordre général.

M. FAIRWEATHER: Comment se fait la sélection de ces individus?

M. OUIMET: D'une manière scientifique, d'après un échantillonnage fait au hasard avec beaucoup de soin.

M. FAIRWEATHER: Ces 2,400 ou 2,700 individus sont-ils à l'emploi de Radio-Canada ou est-ce un travail bénévole parce que la chose les intéresse?

M. OUIMET: Non. Ces individus sont invités à le faire d'après un échantillonnage choisi d'une façon scientifique et ils reçoivent des questionnaires auxquels

ils doivent répondre chaque semaine. Il y a un renversement qui vient graduellement avec le temps. C'est une innovation assez récente; nous ne l'avons pas depuis plus d'un an, je crois, et nous nous demandons s'il ne vaudrait pas mieux à l'avenir établir une rotation graduelle pour éviter qu'il ne s'impose un patron bien défini.

M. FAIRWEATHER: Ces personnes sont-elles rémunérées? Je n'ai pas obtenu de réponse à cette question.

M. OUIMET: Franchement, je ne sais pas exactement comment l'on procède; j'imagine qu'il y a une petite récompense ou un léger tarif pour les services rendus, mais ce doit être d'assez peu d'importance.

M. FAIRWEATHER: Avez-vous eu, Monsieur, une conversation avec M. John Basset, le chef de publicité du *Telegram* quelques jours avant que ne paraisse l'affaire sur la moralité des jeunes?

M. OUIMET: Il m'a appelé pour m'avertir de ce qui allait se passer et je l'ai remercié de m'avoir mis a courant puisque cela affectait Radio-Canada.

M. FAIRWEATHER: Lui avez-vous donné quelque indication quant à la validité de l'article?

M. OUIMET: Je n'étais pas en position pour lui faire des commentaires et je n'en ai pas fait.

M. FAIRWEATHER: Est-ce un fait que la Gendarmerie royale a fait enquête et est d'avis qu'aucune violation de la loi a été commise?

M. OUIMET: Je ne me souviens pas des mots exacts, mais nous avons fait une déclaration à cet égard aujourd'hui. Je crois que nous avons déclaré qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour intenter une poursuite judiciaire.

M. FAIRWEATHER: Et ce conseil vous est parvenu du ministère de la Justice?

M. OUIMET: C'est exact.

M. FAIRWEATHER: Et pouvez-vous nous parler des réalisateurs ailleurs au pays. Ceux de Toronto, comme d'habitude, ont fait beaucoup de place aux commentaires, Est-ce que les réalisateurs dans le reste du pays sont en général assez contents de leur sort ou est-ce que le mécontentement est particulier à ceux de Toronto?

M. OUIMET: Je ne crois pas pouvoir répondre par un oui ou par un non. Il serait juste, je pense, de dire qu'on rencontre ici et là certains problèmes, certaines frustrations, mais je serais surpris de pouvoir trouver un dénominateur commun à tout le pays. En ce sens il ne serait sûrement pas possible de partager en commun ce qu'il y a de particulier à Toronto où se fait la production la plus importante de tout le réseau. Il est évident toutefois que tous les talents créateurs voudraient pouvoir produire encore plus; ils aimeraient avoir plus de fonds à consacrer à la production et ils aimeraient être exempts de toute limitation.

M. FAIRWEATHER: Eh bien c'était là la deuxième partie que je voulais développer avec l'aide de quelques questions. Merci, M. le Président. C'est tout pour l'instant.

M. COWAN: M. Ouimet, diriez-vous que Toronto est le plus grand centre de production pour tout le réseau?

M. OUIMET: Toronto est le plus grand centre de production du réseau anglais.

M. COWAN: Je voulais tout juste vous rappeler que, selon les propos de M. Ouimet l'autre jour, Montréal comptait les plus grands bureaux de production internationale de tout l'univers, ou quelque chose du genre.

M. OUIMET: J'avais raison en parlant des réseaux, de la radio et de la télévision, anglais.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Johnston, la parole est à vous.

M. OUIMET: Nous pourrions, monsieur le président, déposer un exemplaire de notre déclaration relative à l'enquête sur la Gendarmerie royale.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si je ne m'abuse, cette déclaration figure au *Hansard*.

M. OUIMET: Au *Hansard*?

M. FAIRWEATHER: J'ai fait cette demande uniquement pour que la chose fasse partie des délibérations de ce Comité.

M. OUIMET: Puis-je vous donner la vraie phrase qui se lit comme suit: «La Justice était d'avis que la preuve était insuffisante à justifier une poursuite.»

M. JOHNSTON: Monsieur Ouimet, dans le témoignage que nous a donné plus tôt M. Haggan, celui-ci déclare être devenu le superviseur général des affaires publiques de la radiodiffusion en 1963 et s'être joint à Radio-Canada en 1958 pour occuper, comme il le dit, un poste très minime. A votre avis, son avancement jusqu'à son titre actuel s'est-il fait rapidement ou d'une façon plus ou moins normale?

M. OUIMET: Je crois qu'il s'agit d'un avancement rapide. Je ne sais pas exactement ce qu'il faisait au début, mais tous les réalisateurs ne deviennent pas superviseurs; il représente une exception.

M. JOHNSTON: Nous avons aussi appris que la réorganisation de la radiodiffusion des affaires publiques et des nouvelles qui formeront la ligne médiane du diagramme qu'on nous a présenté a eu lieu en 1964. M. Haggan a-t-il été pour quelque chose dans cette réorganisation?

M. OUIMET: Non, il n'y est pour rien.

M. JOHNSTON: A-t-il joué une part importante dans la réorganisation qui a donné cette forme à la structure?

M. OUIMET: Non. Il s'agissait d'un partage des fonctions à un niveau supérieur, vraiment, à celui de M. Haggan; il a été touché par le changement mais il n'a pas participé à l'élaboration de celui-ci.

M. JOHNSTON: Les deux années de difficultés dont nous avons beaucoup entendu parler datent à peu près de ce temps.

M. OUIMET: Il s'agit uniquement d'une coincidence, je crois. Nous avons surtout entendu parler de *Seven Days* et *Seven Days* n'était pas le résultat de la réorganisation.

M. JOHNSTON: L'émission *Seven Days* est-elle née à la suite de la nomination de M. Haggan comme superviseur général des affaires publiques?

M. OUIMET: Je ne le crois pas. L'idée originale est de Watson et Leiterman.

M. JOHNSTON: Dans votre déclaration du 24 mai, vous parlez de la campagne discutée plus ou moins longuement et voici vos paroles:

> Je ne connais pas les origines ou détails de ces campagnes et je n'essaierai pas de les deviner.

Soutenez-vous toujours cette affirmation?

M. OUIMET: Oui. Franchement, personne au service de la Société n'a eu le temps d'étudier ces événements extérieurs ou même intérieurs. Nous avons eu peine simplement à nous tenir au courant des responsabilités normales minimales ainsi que du travail demandé par le Comité.

M. JOHNSTON: Merci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous terminé votre interrogatoire?

M. JOHNSTON: Oui, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Sherman, à vous la parole.

M. SHERMAN: Merci, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'espère que la façon de procéder de M. Johnston indique que le Comité veut terminer son travail cet après-midi.

M. SHERMAN: Monsieur le président, que pensez-vous du moral en général au département des nouvelles de Radio-Canada, c'est-à-dire au département légitime des nouvelles?

M. OUIMET: A mon avis, ce service nous cause certains problèmes et nous avons en réalité mis ceux-ci de côté pour régler la crise actuelle. Toutefois ce département constitue vraiment un problème qui vient du fait que le nouveau journalisme, comme on l'appelle, du moins il est nouveau en ce qui concerne la télévision, a des répercussions et sur les affaires publiques et sur les nouvelles. Nous éprouvons vraiment quelque difficulté à définir les affaires publiques et les nouvelles. Même s'il n'était rien arrivé au sujet de *Seven Days*, des animateurs et de la crise conséquente, nous aurions tout de même dû résoudre cette question de la délinéation des fonctions exactes entre les deux groupes.

M. SHERMAN: Est-il juste de dire que les journalistes légitimes de Radio-Canada, les journalistes formés, sont quelque peu désillusionnés à l'heure actuelle devant peut-être, les conditions de travail, le prestige, l'acceptation, les techniques et méthodes utilisées par ces quasi-journalistes travaillant dans le domaine de la programmation des affaires publiques? Est-ce juste, monsieur?

M. OUIMET: Il serait juste de dire, à mon avis, qu'ils ont été troublés, oui. Je ne veux pas établir la même distinction que vous sur le quasi-journalisme; il s'agit de deux formes de journalisme et nous n'avons pas encore résolu la question.

M. SHERMAN: Je n'emploie pas le terme de quasi-journalisme de façon péjorative, mais en vue de simplifier la discussion, j'aimerais avoir une expression appropriée et on n'a vraiment jamais trouvé de terme jusqu'ici pour cet autre type de journalisme qui touche les nouvelles pures, dans le domaine des affaires publiques et des divertissements. Voilà pourquoi j'ai employé ce terme mais je le répète, je ne lui donne aucun sens critique.

M. OUIMET: Je signale qu'il s'agit d'une affaire nouvelle; nous n'avions pas ce genre de problème il y a trois ou quatre ans de cela, du moins pas aussi grave qu'à l'heure actuelle.

M. SHERMAN: Le personnel des nouvelles vous a-t-il présenté des réclamations officielles?

M. OUIMET: Oui, et on a bien voulu accepter de remettre à plus tard la discussion et l'étude requise de leur exposé jusqu'à ce que nous ayons réglé la situation présente.

M. SHERMAN: Je lis, monsieur, que certains des journalistes légitimes de Radio-Canada, sont d'avis que la fonction de Radio-Canada de recueillir les nouvelles a été paralysée et dans une certaine mesure compromise par un certain nombre de techniques employées par les journalistes aux affaires publiques. Ils prétendent qu'il est maintenant extrêmement difficile pour le département des nouvelles de Radio-Canada d'obtenir la reconnaissance et la permission de se rendre dans certaines régions pour couvrir certaines histoires; et en fait, certains personnages bien connus du public au Canada et aux États-Unis ont refusé aux journalistes de Radio-Canada le privilège d'interviewer, par suite du nom et de l'image qu'ont malheureusement donnés au département des nouvelles générales certains interviews d'affaires publiques. Cette plainte est-elle légitime et valide?

M. OUIMET: Sauf erreur, cette critique est légitime. Nous connaissons certains cas où certaines autres personnes du département ont dérogé à l'éthique reconnue du journalisme; par exemple, le journalisme suivi à *Seven Days* a mis la Société dans une situation plutôt difficile quant à sa réputation. Voilà une des choses qui nous inquiètent.

M. SHERMAN: A votre avis, la réputation des nouvelles de Radio-Canada qui, tout le monde en conviendra a été extrêmement solide, est maintenant en quelque sorte ternie à la suite de ces événements dont nous parlons?

M. OUIMET: Il n'en est certainement pas ainsi pour les personnes qui peuvent faire la distinction entre ce que vous appelez les nouvelles factuelles et les commentaires, les reportages à caractère d'enquête et tout ce genre de travail. Toutefois, cette situation, chez d'autres a produit un certain effet. Je ne pense pas qu'il soit grave encore mais nous devons être très prudents à l'avenir.

M. SHERMAN: La chose est grave si un représentant public des États-Unis, du Canada ou de tout pays, même, refuse d'accorder une entrevue à Radio-Canada, averti de la situation ou craintif devant une réputation née, malheureusement, dans un autre domaine.

M. OUIMET: Vous avez parfaitement raison à ce sujet. Voilà pourquoi nous ne pouvons accorder à tous nos départements le privilège de travailler selon leur propre philosophie particulière, ce qui a des répercussions sur d'autres départements ainsi que sur la Société dans son ensemble. A mon avis, l'intégrité de la Société, sa réputation, est probablement la chose la plus importante que nous ayons, en particulier dans le domaine de l'information.

M. SHERMAN: J'ai posé cette question assez durement sous une autre forme il y a quelques minutes mais j'aimerais la poser de nouveau, monsieur, plus directement. Le personnel des nouvelles de Radio-Canada, par l'intermédiaire de son exécutif, de ses porte-parole, a-t-il exercé quelque pression et tenté de le faire, si je puis dire, sur vous, pour vous forcer à régler cette situation?

M. OUIMET: Oui, nous avons déjà rencontré lors d'une réunion les représentants du personnel des nouvelles des réseaux anglais et français. Bien d'autres discussions ont aussi eu lieu, pas avec moi mais avec d'autres membres de la Société et nous tentons de résoudre cette question en ce moment. La

pression exercée n'a pas pris la forme de déclarations publiques ou autres moyens du genre. Tout s'est fait au sein de la Société, comme nous aimerions que les choses se fassent, en passant, dans tous les départements.

M. LEWIS: Ces discussions se font-elles avec les superviseurs ou les représentants de l'Association?

M. OUIMET: Non, avec les superviseurs et autres membres du groupe des nouvelles, mais non avec les membres de l'Association directement, en autant que je sache, pas avec moi de toute façon.

M. SHERMAN: Avez-vous une idée, pas nécessairement pour fins de publication pour le moment, mais êtes-vous optimiste sur le dénouement de cet situation?

M. OUIMET: Je suis optimiste en ce sens qu'elle doit se résoudre. Autrement dit, nous devons dans quelque temps certainement déterminer les responsabilités respectives des divers groupes travaillant dans le domaine de l'information et nous devons aussi nous assurer que tous les groupes travaillant dans ce domaine acceptent les vues et un code d'éthique déterminés par la Société.

M. SHERMAN: Une dernière question, monsieur Ouimet. Est-il juste de vous demander si cette situation a exercé quelque influence sur vous-même dans votre façon de traiter le programme *Seven Days* et l'équipe de *Seven Days;* en d'autres termes, par suite de votre mécontentement, de votre incertitude et de votre déception relativement au département des nouvelles et par suite de votre inquiétude à son sujet, étiez-vous plus poussé et convaincu à agir plus précipitamment qu'autrement à l'égard de *Seven Days*?

M. OUIMET: Je dirais que non. Les réclamations du groupe des nouvelles dont nous avons parlé se sont faites récemment. La discussion et l'inquiétude relatives à l'émission *Seven Days* existaient avant. Bien qu'à ce moment on ne m'avait soumis aucune réclamation, pas plus qu'à d'autres, nous savions que nous devions régler ce problème entre les deux groupes. Nous savions que les agissements d'un des deux groupes de la réalisation de *Seven Days* avaient un effet regrettable sur le moral de l'autre groupe; on pourrait donc dire que la chose faisait partie de nos préoccupations. Mais dire que cette chose nous a poussé à agir avec précipitation ou avec plus de précipitation, je ne le pense pas.

M. SHERMAN: Merci, monsieur.

Le VICE-PRÉSIDENT: Docteur Brand.

M. BRAND: Monsieur le président, je veux parler tout d'abord du rapport Keate. Je n'ai pas ce rapport avec moi, mais si je puis paraphraser l'auteur, celui-ci a semblé déclaré que dans un domaine il ne pouvait obtenir la collaboration de la direction de Radio-Canada pour unir les deux groupes dans un effort de solution. Je serais curieux de savoir pourquoi on a refusé cette collaboration à M. Keate.

• (5.30 p.m.)

M. OUIMET: Je ne sais s'il s'exprime ainsi, mais vous parlez probablement de la revue de la décision relative aux animateurs.

M. BRAND: C'est exact.

M. OUIMET: Nous n'avons pas voulu ré-entendre la cause avec M. Keate pour la même raison que je vous ai donnée, à savoir que la question avait déjà été étudiée en premier lieu par la direction et revue par le Bureau qui a invité M. Haggan et M. Leiterman à présenter leurs vues. Nous avons pensé qu'on

n'avait apporté aucun nouvel argument ou fait dans l'intermédiaire et c'est pourquoi la décision est demeurée inchangée.

M. BRAND: Comme vous le savez, nous allons présenter un rapport provisoire de ce Comité, rapport qui, je l'espère, sera soumis au Bureau lors de la prochaine réunion. Je vais vous poser une question hypothétique, un peu plus qu'hypothétique dans un certain sens. Si, et je dis bien si, ce Comité recommandait certaines choses et, entre autres, recommandait que vous gardiez MM. LaPierre et Watson dans la distribution du programme, à votre avis, quelle attitude adopteriez-vous? Serait-elle aussi intransigeante qu'elle l'est maintenant?

M. OUIMET: Je dois faire remarquer...

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est une question plutôt hypothétique, monsieur Brand.

M. BRAND: Puis-je la formuler autrement, monsieur le président?

Le VICE-PRÉSIDENT: Certainement.

M. BRAND: Tiendriez-vous sérieusement compte de tout rapport émanant de ce Comité?

M. OUIMET: Nous tenons certainement compte de façon sérieuse de tous les rapports émanant des Comités parlementaires sur la radiodiffusion mais je vous fais remarquer que, pour la première fois depuis 30 ans, un Comité parlementaire aura fait une recommandation sur un programme particulier et le personnel d'un programme particulier. D'habitude, les recommandations des Comités parlementaires portent sur les vues générales, les principes généraux et, à ma connaissance, jamais un Comité n'a traité d'une question aussi spécifique que celle-ci.

M. BRAND: Est-ce-à dire, monsieur, que nous ne devrions pas faire une telle recommandation?

M. OUIMET: Ce n'est qu'une observation.

M. BRAND: Sauf erreur, le rapport Keate signale, au sujet des conversations qu'a eueus l'auteur avec le groupe, que la direction disait être prête à engager M. LaPierre d'une autre façon à Radio-Canada. Êtes-vous d'accord?

M. OUIMET: Oui.

M. BRAND: En dépit de ses déclarations excessives?

M. OUIMET: Je vais probablement désappointer un de vos collègues en disant ceci, mais oui. M. LaPierre est un artiste, à mon avis, de grand talent.

M. BRAND: Pendant que nous parlons de ce sujet, sauf erreur, en réponse à M. Stafford, vous avez déclaré être prêt à faire autant de concessions que possible pour conserver les meilleurs talents.

M. OUIMET: Tant que nous ne mettons pas en danger l'existence continue de la Société en ce qui concerne ses vues établies et ses autres qualités.

M. BRAND: Si j'ai bien compris ce que vous m'avez répondu l'autre jour, vous allez changer quelques-unes de ces vues, en particulier le personnage rattaché en permanance à un programme. Vous m'avez indiqué votre intention

d'abandonner cette formule. Je me demande donc quelles concessions vous seriez prêt à faire? Jusqu'où iriez-vous?

M. OUIMET: A quel égard, monsieur?

M. BRAND: Votre déclaration à l'effet qu'autant de concessions que possible seraient faites pour retenir vos meilleurs talents.

M. OUIMET: J'ai déjà fait savoir, je pense, en répondant à votre question et à celle de M. Stafford, que plusieurs des actions non tolérées, par exemple, dans une compagnie privée, seraient tolérées pour retenir le personnel particulièrement doué.

M. BRAND: Je fais allusion à MM. Leiterman, Watson et Southam, par exemple, pour ce qui est des concessions.

M. OUIMET: Dans le cas de M. Southam, comme je vous l'ai dit, nous revoyons son cas.

M. BRAND: Oui. Je vais le laisser de côté. Prenons les deux autres.

M. OUIMET: En ce qui concerne M. Watson, nous avons toujours dit que nous voulions de lui pour un important programme. Nous n'avons pas pu avancer la planification de ce programme autant que nous l'aurions voulu, mais nous y pensons toujours beaucoup. Il y a aussi d'autres choses. Il est bon réalisateur et pourrait réaliser des documentaires.

M. BRAND: Est-ce également le cas de M. Haggan?

M. OUIMET: Dans le cas de M. Haggan, la dernière fois que nous en avons discuté, si vous vous rappelez, j'ai dit que la situation entière devait être étudiée et, franchement, nous n'avons rien fait depuis ce temps.

M. BRAND: On a parlé des sondages de la réaction des téléspectateurs, quel que soit le nom que vous leur donnez à Radio-Canada. On nous a mentionné à plusieurs reprises le programme renfermant la parodie du Pape; n'est-il pas vrai que les sondages de la réaction de l'auditoire à ce moment ont affiché une cote d'écoute supérieure à celle de tout autre programme dans cette série particulière?

M. OUIMET: Ce jour-là, parce que je m'en souviens bien, était le jour où nous donnions une histoire d'intérêt humain particulièrement intéressante. C'était l'histoire de M. Grant, je pense, l'un des fonctionnaires d'État travaillant dans le Grand Nord; cette histoire a mérité le plus haut indice d'appréciation que nous ayons reçu jusqu'à ce moment-là. Mais l'appréciation du programme n'a pas été élevée en raison de la parodie du Pape parce que cet article a reçu la plus basse cote.

M. BRAND: Voilà qui m'amène à un autre point alors. Dans votre sondage ou enquête de la réaction du public, divisez-vous les articles sérieux et autres les commentaires des gens, ou vous fondez-vous sur les groupes, vous avez employé ce mot, je crois, de ceux qui protestent?

M. OUIMET: Non, en réalité, nous ne trouvons pas les indices d'appréciation pour chaque élément du programme.

M. BRAND: Alors, comment savez-vous l'appréciation reçue pour chaque élément?

M. OUIMET: Par les commentaires qu'ils suscitent.

M. BRAND: Chez les groupes de ceux qui protestent, vous voulez dire?

M. OUIMET: De ceux qui protestent et les autres aussi. Les uns donnent leur appréciation.

Une VOIX: Dans l'agenda?

M. BRAND: Quel agenda?

M. OUIMET: L'agenda est le questionnaire auquel le groupe de discussion répond et dans l'agenda, il fait connaître ses commentaires sur les divers articles.

M. BRAND: Donc, en réalité vous les analysez en particulier?

M. OUIMET: Oui, nous effectuons une analyse mais celle-ci ne compte pas comme indice d'appréciation pour chaque article.

M. BRAND: Vous avez accepté de nommer un vice-président responsable des affaires publiques, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Non, non. M. Keate recommande la nomination d'un vice-président et mentionne que j'ai montré quelque sympathie à l'idée. C'est là une des questions que nous devons étudier et à l'heure actuelle, franchement, je ne sais comment il va falloir procéder.

M. BRAND: Je ne crois pas, monsieur, à moins que je ne m'abuse et que j'aie manqué quelque chose ici, que vous ayez fait quelque déclaration que ce soit sur le renouvellement des contrats de *Seven Days*. On se pose des questions à ce sujet. Voulez-vous nous donner une réponse détaillée?

M. OUIMET: Oui. Nous ne renouvelons pas les contrats comme d'habitude à cette époque-ci, en bloc, parce que nous devons décider, tout d'abord, si nous pouvons être suffisamment sûrs que *Seven Days* pourra revenir sur les ondes. Comme je vous l'expliquais, nous ne sommes pas certains que nous pourrons le faire revenir. Soyez assurés d'une chose, nous donnerons un programme de type magazine, viril et vigoureux, intéressant. Mais je ne puis dire si ce sera exactement le *Seven Days* que vous connaissez. Je ne dis pas que l'émission ne reviendra pas. Nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet.

M. BRAND: Mais, je parlais d'un certain nombre de ces personnes, les directeurs-réalisateurs comme Jim Carney, Beryl Fox, Brian Nowlan et les autres; avez-vous offert à ces derniers des contrats de quatre mois?

M. OUIMET: Non, en réalité, nous avons discuté cette question, mais je ne pense pas que des recommandations en aient résulté sauf peut-être pour quelques personnes embauchées l'été seulement. Non, nous allons étudier toute cette question au cours des prochains jours, et nous prendrons une décision; nous essaierons, manifestement, de protéger les employés et nous-mêmes, le Société, chaque fois que nous pourrons utiliser des talents soit pour un programme du type de *Seven Days* ou un autre semblable, ou pour toute autre forme de programme.

M. BRAND: Vous n'admettez pas alors que M. Gauntlett a informé M. Leiterman que Radio-Canada n'accorderait que des contrats de quatre mois plutôt que des contrats annuels, comme le demandaient les membres du personnel de base...

M. OUIMET: La question a fait l'objet de discussions mais aucune recommandation n'a été faite.

M. BRAND: Aucune recommandation du tout. Mais la Société, en aucune circonstance, ne leur accorderait un contrat d'un an?

M. OUIMET: Non, cette affirmation est encore fausse. J'espère que nous pourrons accorder un contrat d'un an à un certain nombre d'entre eux.

M. BRAND: Ces contrats ont expiré le 31 mai?

M. OUIMET: Dix d'entre eux ont expiré à cette date.

M. LEWIS: Ces personnes travaillent-elles toujours pour vous?

M. OUIMET: Elles travaillent encore et sont encore rémunérées.

M. LEWIS: Sans contrat.

M. BRAND: N'est-il pas vrai, monsieur, lorsque nous parlons de la rémunération, qu'à l'expiration des contrats, ces types particuliers ne sont pas rémunérés?

M. OUIMET: Non.

M. BRAND: Insinuez-vous qu'ils le sont?

M. OUIMET: Ils le sont. On a pris des mesures à leur sujet.

M. BRAND: On a pris certaines mesures indépendamment du contrat afin de continuer à les rémunérer, est-ce exact?

M. OUIMET: C'est cela.

M. BRAND: La chose est donc inhabituelle pour un réalisateur-directeur ou un éditeur?

M. OUIMET: Non, on me dit qu'elle n'est pas inhabituelle et qu'elle précède la négociation. Je connais moi-même un certain nombre de cas où les négotiations ont parfois fini quelques mois après l'expiration du premier contrat.

M. BRAND: Monsieur, j'ai mis M. Watson sur la selette en lui demandant s'il voulait être président de Radio-Canada. J'aimerais prendre la même liberté avec vous à la suite d'un rapport rédigé par Peter Newman, dans lequel vous dites que le 10 novembre vous avez refusé d'accepter un contrat de courte durée du premier ministre et avez insisté pour obtenir un contrat complet de 7 ans? Est-ce exact?

M. OUIMET: Pas du tout.

M. BRAND: Ce n'est pas exact?

M. OUIMET: Il n'y a pas qu'à Radio-Canada qu'on a de l'imagination.

M. BRAND: Merci. J'ai une question importante, monsieur, la dernière et j'aimerais élucider ce point, si possible. Avez-vous toujours été associé ou lié aux décisions prises avant le fait ou certains de vos subalternes, comme M. Walker, ont-ils pris quelques-unes de ces décisions que vous avez ensuite ratifiées?

M. OUIMET: J'étais de ceux qui ont décidé de poursuivre de façon générale l'émission de *Seven Days*.

M. BRAND: Qui ont approuvé. Mais je pense peut-être...

M. OUIMET: Mais je vais procéder par étapes. L'idée était de rendre l'émission de façon plus conforme aux plans de la Société, et j'étais de cet avis. Le choix d'un nouvel animateur au lieu de LaPierre et l'affectation de M. Watson à d'autres travaux pour atteindre cet objectif, je les connaissais. La date exacte, la façon précise de communiquer la nouvelle, je les ignorais.

M. BRAND: Non. Vous a-t-on dit alors que M. Walker avait déjà déclaré que leurs contrats ne seraient pas renouvelés; et vous auriez alors approuvé M. Walker. Est-ce exact? Est-ce ce que vous avez dit?

M. OUIMET: Non, non; j'ai dit que...

M. BRAND: Avez-vous suggéré à M. Walker de le faire?

M. OUIMET: Non, je ne me souviens pas qui a proposé quoi, mais je le savais avant que la chose soit annoncée.

M. BRAND: Et vous étiez tout-à-fait d'accord avec toutes ces questions avant leur annonce?

M. OUIMET: J'étais tout à fait d'accord que l'émission *Seven Days* ait deux nouveaux animateurs.

M. BRAND: Merci beaucoup.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Stafford.

M. STAFFORD: Monsieur Ouimet, lorsque M. Thibault a comparu devant ce Comité, il a bien montré qu'à son avis Radio-Canada n'était pas propre à encourager l'unité nationale. Et pourtant le très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada en 1932, à la page 3035 du *Hansard*, en proposant la deuxième lecture du bill destiné à établir ce qui est maintenant Radio-Canada, a déclaré ce qui suit:

> Sous cette surveillance, l'unité nationale se voit renforcie.

A laquelle de ces opinions souscrivez-vous, monsieur Ouimet?

M. OUIMET: Radio-Canada est un instrument doté d'une fin nationale et l'encouragement de l'unité nationale sous une identité canadienne est manifestement l'un de nos objectifs. La question est la façon de procéder pour atteindre cet objectif.

M. STAFFORD: Je voulais simplement savoir quelle opinion vous partagiez, la première ou la seconde?

M. OUIMET: J'abonde dans le sens de M. Bennett.

M. STAFFORD: Le temps est limité; j'ai un certain nombre de questions à poser et je vais vous demander de revenir ce soir si nous ne finissions pas. Dans le *New York Times* du 6 août 1964, figure un bref commentaire sur lequel j'aimerais connaître votre avis, brièvement:

> La main qui régit la presse, la radio, l'écran et les revues lues partout régit le pays, que nous le voulions ou non. Nous devons apprendre à accepter ce fait.

Admettez-vous cela?

M. OUIMET: La question demande un peu de réflexion.

M. STAFFORD: Vous reviendrez donc ce soir, monsieur Ouimet, si c'est le cas.

Voici un commentaire semblable du Comité de la radiodiffusion britannique de 1949 dans un rapport présenté au Parlement britannique, aux pages 163 et 164, paragraphe 544:

> La radiodiffusion, extrêmement répandue, est par conséquent l'une des plus puissantes influences sur les pensées et les actions des hommes, en leur donnant une image vraie ou fausse de leurs semblables et du monde dans lequel ils vivent, en faisant appel à leur intellect, leurs émotions, leurs appétits, en nourrissant leurs esprits de beauté ou de laideur, d'idées ou d'oisiveté, de rires ou de soucis, d'amour ou de haine.

Admettez-vous cela?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: Ce Comité-ci a entendu beaucoup de témoignages à l'effet que le programme *Seven Days* était équilibré. On a critiqué à plusieurs reprises *Seven Days* et les autres programmes d'affaires publiques de Radio-Canada dans les journaux ces dernières années. J'aimerais vous signaler quelques-uns de ces commentaires et si quelques erreurs se présentent, je vous demande de nous les signaler.

Le premier est un article de Dennis Braithwaite sur une parodie du crachement, dans le *Globe and Mail* du 23 novembre 1965:

> Stan Daniels a écrit et joué des drôleries pour l'émission *This Hour Has Seven Days*, mais son monologue sur les incidents concernant les crachements, en Amérique du Sud, n'était pas comique mais vulgaire, et dans le cadre de l'émission de dimanche, et de ses omissions évidentes, il s'est révélé faible et même couard. Attaquer l'aigle par derrière est un sport légitime mais l'intégrité commande le respect de certaines règles de jeu. Un satiriste courageux s'attaque, selon toute probabilité, aux cibles les plus difficiles, non les plus faciles, s'expose aux foudres de l'autorité et, surtout, défend la justice naturelle. La parodie de *Seven Days* a manqué à tous ces points.

Avez-vous lu cet article, monsieur Ouimet?

M. OUIMET: Je crois que oui.

M. STAFFORD: Et maintenant, dans le *Province* de Vancouver?

M. LEWIS: Eh bien, quoi?

M. STAFFORD: J'y arrive. Je vous lis une série d'articles.

M. OUIMET: Laissez-moi vous dire que j'approuve le verdict.

M. STAFFORD: Je vais vous lire une série d'articles...

M. JOHNSTON: Monsieur le président, nous avons entendu toutes sortes de questions. Nous avons écouté la tirade de M. Lewis contre le président. Nous avons dû entendre une somme incroyable de questions plus ou moins dans l'ordre jusqu'ici.

M. LEWIS: Voulez-vous que je soulève une question de privilège? Faites votre propre déclaration.

Le VICE-PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît.

M. JOHNSTON: Je ne puis voir pourquoi l'interrogatoire du témoin à l'heure actuelle ne peut se poursuive sans interruptions constantes.

M. FAIRWEATHER: Ce ne sont pas là des questions.

M. STAFFORD: Il s'agit de questions. J'ai fait remarquer que je voulais poser au témoin certaines questions sur les vues éditorialistes et les commentaires d'autres journalistes à l'effet que *Seven Days* est d'inspiration anti-américaine. Je vais lui lire certains éditoriaux et lorsque j'aurai fini la lecture de cette série, je lui poserai la question. Si vous ne comprenez pas, je vais la répéter.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Stafford, bien entendu, je dois m'en remettre au Comité, mais je vois difficilement comment il est véritablement pertinent de porter au compte rendu les remarques des intervieweurs à la télévision, dans

tout le Canada. Nous sommes parfaitement capables de lire les journaux et les articles.

M. STAFFORD: Apparemment, monsieur le président, on n'a pas très bien lu ces articles parce que les commentaires entendus ici jusqu'ici décrivent les programmes comme très équilibrés. Les uns après les autres, les témoins ont occupé cette chaise-là et mentionné ce fait. Je veux simplement faire remarquer au Comité que bien des gens nourrissent des opinions différentes et je demande le droit de présenter quelques-unes de ces opinions. Sans toutes ces interruptions, je pourrais avoir fini avant les 20 minutes alloués.

M. STANBURY: A mon avis, il serait préférable que le Comité de direction pense à convoquer M. Stafford.

M. STAFFORD: J'en avais plusieurs et il ne m'en reste que quelques-uns, et je demande le droit de consigner ces articles au compte rendu et de demander à M. Ouimet si oui ou non ces opinions sont valides et si les écrivains comme M. Braithwaite expriment ce qui pourrait être une opinion valide de l'équilibre du programme *Seven Days*. Voilà où je veux en venir et, d'après ma façon de penser, cette attitude est beaucoup plus pertinente que les douzaines d'heures que nous avons passées ici à entendre des questions que je ne pourrais pas considérer comme pertinentes et, monsieur le président, vous étiez là à m'écouter.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Stafford, à mon avis, il serait beaucoup plus pertinent de demander au président si le programme est équilibré ou non.

M. STAFFORD: Je demande au président si ces opinions sont valides.

Le VICE-PRÉSIDENT: Apparemment vous avez la permission du Comité de poursuivre, monsieur Stafford.

M. STAFFORD: Dans le *Province* de Vancouver du 4 mai 1965, on lisait un éditorial sur le programme *This Hour Has Seven Days* comprenant une interview de McGeorge Bundy.

> Les reporteurs ont impoliment posé des questions suggestives, apparemment fondées sur les barbouillages écrits sur les pancartes utilisées lors de manifestations anti-américaines. Ils ont été bafoués mais ont encore eu l'audace de suggérer que les Américains avaient besoin de recevoir plus de conseils du Canada au Viet Nam.

L'éditorial se termine ainsi:

> Nous viendrons peut-être à jouer un rôle plus important dans les affaires internationales, mais ce ne sera pas par l'étalage d'une arrogante ignorance.

Cet éditorial pourrait-il avoir été écrit avec raison? Croyez-vous qu'il est justifié?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: J'ai un article du *Variety* du 12 janvier sur l'anti-américanisme.

M. LEWIS: Je ne connais pas le *Variety*.

M. STAFFORD: La revue *Variety*. Rendez-vous à un kiosque de journaux et informez-vous. J'aimerais qu'on se permette moins d'interruptions ici dans ce Comité. Ce que je veux lire ici aurait peut-être un peu plus de sens.

M. LEWIS: Je ne tente pas d'égarer M. Stafford. Je ne connais pas la revue *Variety*. Je ne l'ai jamais vue. Est-ce une revue canadienne ou si elle vient d'ailleurs?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois, M. Lewis, que M. Stafford a identifié la revue conformément aux règlements. Il s'agit de la revue *Variety*, qu'on peut facilement se procurer en ville. Poursuivez, M. Stafford.

M. STAFFORD:

> Le sous-secrétaire d'État américain, Dean Rusk, l'a précisé au correspondant de Radio-Canada à Washington, James M. Minifie, ainsi qu'à Nowlton Nash, lorsqu'il a parlé de ses démêlés avec les réalisateurs de l'émission hebdomaire d'affaires publiques *This Hour Has Seven Days*.

Avait-on l'espace pour publier un commentaire de ce genre, M. Ouimet?

M. OUIMET: Franchement, je ne me souviens pas de ce cas.

M. STAFFORD: Le *Journal* d'Edmonton, en date du 4 mai 1965, publiait un éditorial intitulé «On salit les chefs du monde libre», qui était un autre article sur l'anti-américanisme dont on a fait preuve à l'émission *Seven Days*.

> Au cours de l'émission de télévision de Radio-Canada *This Hour Has Seven Days*, dimanche soir, on a invité les téléspectateurs à écrire au premier ministre, M. Pearson, pour lui donner leur opinion sur la politique américaine au Vietnam, afin qu'il puisse en faire part au gouvernement de Washington. D'après la teneur de l'émission, il était clair qu'on cherchait à obtenir une réprobation de cette politique. M. Pearson serait bien avisé de présenter des excuses à Washington pour la façon dont on s'est servi de l'argent des contribuables canadiens en attaquant un bon voisin, premier héraut du monde libre, d'une manière, du reste, non seulement méchante et ignorante mais aussi puérile et niaise. Bien des Américains considèrent Radio-Canada comme une arme du gouvernement canadien. S'il en est qui ont vu l'émission *This Hour Has Seven Days*, dimanche soir, ils pourraient encore plus considérer la société comme une arme du parti communiste chinois.

Y a-t-il quelque fondement sur lequel cet éditorial aurait pu s'appuyer?

M. OUIMET: Je ne me souviens pas exactement de la nouvelle qu'a passée l'émission, mais il nous est arrivé déjà de soupçonner une attitude partiale au sujet de nouvelles de ce genre diffusées à l'émission. Toutefois, je ne me souviens pas de cette nouvelle en particulier.

M. STAFFORD: Ensuite, Roy Shields écrit dans le *Daily Star* de Toronto, en date du 3 mai 1966:

> L'article au sujet de l'irresponsabilité des États-Unis était aussi brutal que les questions posées au conseiller du président des États-Unis, McGeorge Bundy, comme «Avez-vous cessé de battre votre femme». Le réalisateur Watson s'expose à teinter de ses propres convictions politiques une émission qui a, par ailleurs, un grand succès.

Y a-t-il un fondement sur lequel cet article aurait pu s'appuyer, M. Ouimet?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: En outre, il y a eu cet article publié par le *Tribune* de Chicago, en date du 21 février 1966, et intitulé «Attaques outrées des États-Unis contre le Vietnam, vues par Radio-Canada, Ottawa»:

> Certains milieux journalistiques corroborent l'accusation lancée par John G. Diefenbaker, chef conservateur, selon laquelle la société Radio-

Canada, organisme géré par le gouvernement, lessive le cerveau des Canadiens au moyen d'une propagande anti-américaine.

Plus d'un député libéral et bien des fonctionnaires ont tacitement admis avec M. Diefenbaker que l'émission de Radio-Canada dénigre les Américains qui tombent au Vietnam; c'est du moins, ce que Blair Fraser, doyen des commentateurs favorables aux libéraux, a écrit dans un article qu'a publié la revue *Maclean*. Les commentaires de journaux ont été de la même veine que l'éditorial du *Spectator* de Hamilton (Ont.) intitulé «La partialité de Radio-Canada», selon lequel il est temps que la direction de Radio-Canada dise à ses jeunes hommes de talent de cesser de s'en prendre aux États-Unis.

Voyez-vous quelque fondement à cet éditorial, M. Ouimet?

M. OUIMET: Cet éditorial va trop loin, à mon avis, s'il vise seulement l'émission *Seven Days*; l'article parle, de façon générale, de la partialité des émissions.

M. STAFFORD: Cet article parle, je pense, de l'émission *Seven Days*. Or le député d'Oxford, M. Nesbitt, a déclaré, comme on peut le voir au hansard du 10 mai 1965 à la page 1104: «Mais quand, jour après jour, Radio-Canada ne donne qu'un côté de la médaille dans ses programmes d'affaires publiques et les opinions de M. Minifie et d'autres personnes qui pensent comme lui aux États-Unis, les auditeurs sont portés à tirer une certaine conclusion.»

Y a-t-il un fondement à cette déclaration, M. Ouimet?

M. OUIMET: Je ne le crois pas. Au bout de l'année, ces choses s'équilibrent.

M. STAFFORD: L'autre matin, en rasant, j'ai entendu le discours que faisait le cultivateur Tissington à une de nos stations de radio durant une émission de la série *Preview Commentary*, en date du 27 mai 1966, où il disait entre autres:

> Après tout, Radio-Canada est un organisme qui appartient au public et qui vit de l'argent des contribuables; or, on s'en est servi de plus en plus pour défendre des opinions morales, religieuses, sociales et politiques qui ne correspondent sûrement pas à celles de la grande majorité des Canadiens. Ces gens peuvent dénigrer librement les croyances et les principes établis, mais on ne devrait pas leur permettre d'étaler sur un réseau radiophonique appartenant au public des opinions irréfléchies qui s'opposent à celles des Canadiens en général.

Le cultivateur Tissington expose-t-il d'ordinaire les faits avec exactitude et honnêteté, M. Ouimet?

M. LEWIS: De quels faits s'agit-il?

M. OUIMET: Je ne crois pas...

M. STAFFORD: Ses opinions.

M. LEWIS: Voilà qui est mieux.

M. OUIMET: Je dirais que certaines opinions exprimées par cette personne correspondent à certaines vues que nous avons exposées devant le comité en ce qui regarde la philosophie du journalisme.

M. STAFFORD: La page éditoriale du *United Church Observer* aborde un sujet différent mais traite quand même de la partialité de l'émission *Seven Days*. Il s'agit d'un éditorial daté du 1er juin, où il est question de cette émission.

> ...mais lorsqu'ils ont donné des commentaires sur la religion, comme ils le font souvent, ils ne pouvaient que défigurer ce qui est étrange.

Selon vous, M. Ouimet, est-ce là une appréciation exacte de certaines émissions qui traitent de religion?

M. OUIMET: Franchement, je ne saurais donner une appréciation générale de toutes les nouvelles religieuses qui ont été abordées à l'émission *Seven Days*. Je sais que certaines d'entre elles ont été plutôt irrévérentieuses, mais je n'en tirerais pas de conclusion qui soit valable pour l'ensemble. Je me souviens que les commentaires sur Dieu étaient, à tout le moins, tirés par les cheveux.

M. STAFFORD: Le *Journal* d'Ottawa publiait, en date du 10 novembre 1965, un article de Sandy Gardiner au sujet de l'émission *This Hour Has Seven Days*.

> Un sketch religieux de couleur locale suscite presque infailliblement l'ire du peuple s'il est présenté sans goût.
>
> La pièce visait le pape Paul VI, qui est aujourd'hui en visite à New York. La religion ne permet que peu de latitude à qui veut en faire un sujet d'humour. Il était bien évident que l'équipe de *Seven Days* savait qu'elle susciterait une tempête de protestations.

Voyez-vous un fondement sur lequel cet article aurait pu s'appuyer?

M. OUIMET: Très certainement.

M. STAFFORD: Il y a ensuite Greg Connolly, du *Citizen* d'Ottawa...

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Stafford, il ne vous reste qu'une minute.

M. STAFFORD: Je demande alors qu'on m'accorde une autre période. Il ne me faudra que cinq ou dix minutes, mais j'insiste pour qu'on m'accorde une période supplémentaire si vous jugez nécessaire de limiter mon temps de parole. Il ne me reste que quelques questions à poser.

Le VICE-PRÉSIDENT: S'il vous reste cinq ou dix minutes, et vu que M. Allard figure sur la liste, peut-être pourrions-nous continuer de siéger, afin d'entendre jusqu'au bout M. Stafford et M. Allard, et prolonger la séance de quinze ou vingt minutes. Le comité accepte-t-il cette proposition?

M. LEWIS: Cela voudrait-il dire qu'on ne pourra plus poser de questions ensuite?

Le VICE-PRÉSIDENT: La liste se trouverait alors épuisée et j'aimerais que nous puissions ensuite ajourner les délibérations. Je m'en remets, évidemment, à la décision du comité.

M. LEWIS: J'allais demander à M. Ouimet ce qu'il en est de la déclaration de M. Haggan qu'a citée M. Walker au sujet de la tenue que devrait afficher l'émission *Seven Days*.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le comité est-il d'accord pour siéger et tâcher d'en finir dès maintenant?

M. LEWIS: Ce sera ma dernière question.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-on d'accord?

Des VOIX: D'accord.

Le VICE-PRÉSIDENT: Allez-y, M. Stafford.

M. STAFFORD: Greg Connolly écrit dans le *Citizen* d'Ottawa, en date du 2 décembre 1964...

Le VICE-PRÉSIDENT: Si j'ai bien compris, le comité a décidé de permettre à M. Stafford de terminer, ce qui ne prendrait que cinq ou huit minutes, puis de donner la parole à M. Allard et, ensuite, à M. Lewis, qui posera sa question.

• (6.00 p.m.)

M. STAFFORD: Je voulais en venir à l'article de Greg Connolly, du *Citizen* d'Ottawa, où il est question de:

> L'acharnement qu'ont mis les caméras à étudier l'attitude de M. Diefenbaker lorsqu'il a paru en interview dimanche soir dernier. On s'est appliqué à montrer la figure de M. Diefenbaker sous les angles les moins flatteurs, ce qui tendait à distraire les téléspectateurs des réponses de l'invité.

Croyez-vous que les faits justifient une telle affirmation ou une opinion de ce genre?

M. OUIMET: En ce qui concerne l'angle peu flatteur?

M. STAFFORD: Oui.

M. OUIMET: Je ne pourrais trop me prononcer au sujet des angles que les caméras choisissent. Si j'ai bonne mémoire, l'interview, en tout cas, a été mal dirigée.

M. STAFFORD: Voici maintenant ce que Bob Blackburn écrit dans le *Telegram* de Toronto, en date du 30 novembre 1964:

> Sans être un partisan enragé de Diefenbaker, j'appartiens peut-être à l'ancienne génération. Quoi qu'il en soit, j'étais mal à l'aise de voir la façon dont M. Diefenbaker, ancien premier ministre du Canada, a été tourmenté, dimanche soir, lors d'une interview à Radio-Canada.

Cela confirme-t-il plus ou moins votre dernière déclaration?

M. OUIMET: C'est entendu.

M. STAFFORD: Il y a ensuite Pot Pearce qui écrivait, le 7 décembre 1964, dans le *Star* de Montréal au sujet des interviews politiques menées par l'émission *This Hour Has Seven Days:*

> Nous ne trouvons pas particulièrement drôles les tentatives évidentes qu'on fait pour noircir un politicien ou le diminuer.

Avez-vous lu cet article?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: Étiez-vous d'accord avec l'auteur?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: Puis il y a M. Moritsugu qui écrivait dans le *Daily Star* de Toronto, en date du 7 décembre 1964, au sujet de la même émission:

> Mais on ne saurait excuser la façon odieuse dont on a mené hier soir une interview brûlante avec M. René Lévesque; il était clair que le nœud de l'émission *Seven Days* avait atteint un nouveau sommet aux yeux de ces jeunes blancs-becs qui n'ont ni maturité ni sens des responsabilités.

Nous avons assisté à un autre rabâchage de vieilles rengaines séparatistes sur lesquelles René Lévesque a été invité à se prononcer.

Avez-vous lu cette déclaration?

M. OUIMET: J'ai vu que l'émission et l'inverview ne se déroulaient pas suivant une technique normale.

M. STAFFORD: Dans le *Daily Star* de Toronto, en date du 1er novembre 1965, Roy Shields écrit:

> Les coupures de film montrant des scènes de la campagne électorale menée par John Diefenbaker étaient affreuses; le premier ministre Pearson y avait des allures de Salomon. Diefenbaker et son équipe ont fini par chanter «Dieu sauve la Reine» tandis que Pearson chantait son «O Canada».

M. OUIMET: C'était là l'effet du recoupement, je crois.

M. STAFFORD: Admettez-vous qu'il y a là une opinion valable sur la prétendue impartialité de l'émission *Seven Days* dont tant de témoins ont parlé ici?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: Vous admettez donc que nous pourrions peut-être considérer les émissions *Seven Days,* dans l'ensemble, comme un peu plus que destructrices?

M. OUIMET: Dans l'ensemble? Elles renferment trop d'éléments négatifs.

M. STAFFORD: J'en viens aux commentaires faits à Ottawa par le *Canadian Churchman,* organe national de l'Église anglicane du Canada, en date de juin 1965—voilà une revue qu'on peut difficilement qualifier de partiale, n'est-ce pas, M. Ouimet? Voici un extrait d'un article ordinaire intitulé *This Hour Has Seven Days,* qui traite de l'interview appelée «fauteuil brûlant»:

> Nous avons là, souvent, la télévision à son pire, qui donne l'impression de questionnaires farfelus et ne fournit pas d'idées cohérentes au sujet du personnage qu'on met sur le gril.

Admettez-vous cette affirmation?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: Vous voulez dire qu'il existe un fondement à de telles affirmations?

M. OUIMET: Oui.

M. STAFFORD: Voici un autre éditorial, celui-ci publié par le *Globe and Mail* du lundi 9 mai 1966 sur une question d'opinion:

> Radio-Canada doit avoir bien peur de présenter ses propres opinions, car ses employés se fondent, pour choisir et présenter les opinions, uniquement sur leurs propres vues; jamais ils ne présentent, sauf sous un jour défavorable, les opinions de la population canadienne. Les réalisateurs de l'émission *Seven Days* sont coupables en cela de discrimination.

Y a-t-il un fondement à cette opinion?

M. OUIMET: Je le crois.

M. STAFFORD: Plus loin l'article dit:

> La faute la plus grave des réalisateurs de l'émission *Seven Days*, c'est d'usurper les ondes du peuple canadien pour exprimer leurs propres opinions et tenter de nous dicter les nôtres.

Ce commentaire n'est-il pas exact, M. Ouimet?

M. OUIMET: Je crois que certains réalisateurs de l'émission *Seven Days* ont dit qu'il était normal, selon eux, de former l'opinion.

M. STAFFORD: Voici encore Dennis Braithwaite qui écrivait, le 9 mai 1966, dans le *Globe and Mail*, sous la rubrique «Symbole de crise», en parlant de MM. Watson et Leiterman:

> Étourdis par le succès, ils ont transformé l'idée de l'émission *Seven Days* en une philosophie révolutionnaire. Cet étrange mélange de McLuhanisme, d'art populaire, de nouvelle vague, de nouvelle sexualité et de nouveau pacifisme fondus avec un nihilisme rétrograde semble tout à fait naturel à ce mouvement, qui constitue une menace pour l'autorité de Radio-Canada.

Selon vous, existe-t-il un fondement qui justifie une opinion comme celle de Dennis Braithwaite?

M. OUIMET: On a sûrement mis au défi l'autorité de la société. Néanmoins, j'estime que M. Braithwaite va un peu trop loin lors qu'il décrit l'émission.

M. STAFFORD: Mais n'admettez-vous pas, que, d'ordinaire, M. Braithwaite est un commentateur assez modéré?

M. OUIMET: Bien, il est très à la mode...

M. STAFFORD: Iriez-vous jusqu'à dire qu'il a la réputation de faire des reportages peu dignes de foi?

M. OUIMET: Ses articles sont très intéressants.

Le VICE-PRÉSIDENT: Un instant, M. Stafford. Je ne pense que M. Dennis Braithwaite soit un employé de Radio-Canada ni qu'il soit concerné dans cette enquête.

M. STAFFORD: Je n'ai pas dit qu'il l'est.

Le VICE-PRÉSIDENT: Et l'opinion du président au sujet de M. Dennis Braithwaite n'est pas matière à la présente enquête.

M. STAFFORD: Mais ses commentaires sur la question de savoir si cette conclusion est juste ont un rapport avec cette enquête, monsieur le président, car il suit l'émission *Seven Days* depuis deux ans.

Le VICE-PRÉSIDENT: Votre témoin n'est pas Dennis Braithwaite, si je m'abuse, et je ne pense que vous puissiez le considérer comme un expert en posant au président ces questions.

M. STAFFORD: Je ne tente pas de le faire accepter comme un expert. J'essaie de demander au témoin si les commentaires de M. Dennis Braithwaite sont fondés ou non lorsqu'il a dit:

> Étourdis par le succès, ils ont transformé l'idée de l'émission *Seven Days* en une philosophie révolutionnaire. Cet étrange mélange de

McLuhanisme, d'art populaire, de nouvelle vague, de nouvelle sexualité et de nouveau pacifisme fondus avec un nihilisme rétrograde semble tout à fait naturel à ce mouvement, qui constitue une menace pour l'autorité de Radio-Canada.

Admettez-vous cette affirmation?

M. OUIMET: J'accepte l'idée générale de ses commentaires. J'estime, toutefois, qu'il emploie des termes excessifs.

M. LEWIS: Nouvelle sexualité?

M. STAFFORD: Ce n'est que la vieille sexualité habillée en neuf. Voici ensuite Philip Deane qui écrit dans *La Presse* du 20 avril 1966, sous la rubrique "La Raison de Radio-Canada":

> Et la direction devrait sans tarder convaincre les réalisateurs qu'ils n'ont pas le droit d'avoir le dernier mot au sujet des émissions. Les réalisateurs de Radio-Canada disent, par ailleurs, qu'ils devraient avoir ce droit. Le pouvoir suprême qui détermine la forme que prendra le contenu de l'émission, soit les faits et les sujets, ne devrait pas appartenir à des criminels en puissance, qui croient que le pays leur doit de gros budgets pour qu'ils puissent exprimer leurs vues.

En faisant une rétrospective de l'émission *Seven Days* depuis les deux dernières années, ne diriez-vous pas, M. Ouimet, que l'opinion exprimée par Philip Deane, dans *La Presse,* et que je viens de vous lire, est une conclusion naturelle?

M. OUIMET: Dans bien des cas, hélas trop nombreux, cette conclusion serait fondée; néanmoins, il en est bien d'autres qui mèneraient à une conclusion différente.

M. STAFFORD: Notre petit journal d'Orillia, *Packet and Times,* a publié plusieurs articles; je n'en citerai qu'un, paru en mai 1966—j'ai oublié la date, mais je crois que c'était un mardi ou un mercredi—sous le titre «Le groupe de Toronto qui a tenté de voler Radio-Canada»:

> Sous prétexte d'examiner des questions sociales importantes, ils s'accordent des contacts piquants avec les filles publiques, les narcomanes, les blousons noirs, les danseuses à poitrine nue et autres vulgarités sociales, dont aucune, bien sûr, n'a le moindre cachet d'importance sociale. Ce sont des cherche-querelle professionnels qui, dans un pays exceptionnellement tolérant, fouilleront des pays aussi éloignés que l'Afrique ou le Kentucky afin de découvrir quelque bribe de préjugé racial dont ils pourront nous affliger, ou dilapideront des milliers de dollars pris aux fonds publics afin de nous présenter des scènes de violence émanant de Chypre ou quelque scandale issu d'Europe. Ce sont les saboteurs des principes établis, les railleurs de toutes les croyances, et ils se servent d'un organisme appartenant au public pour miner la confiance du public en ce pays.

Est-ce là, à votre avis, une opinion modérée dans la bouche d'un homme qui a suivi l'émission *Seven Days* pendant deux ans?

M. OUIMET: Je crois qu'il va trop loin.

M. STAFFORD: Diriez-vous qu'il va un peu trop loin?

M. OUIMET: Je le répète, l'émission *Seven Days* a suscité bien des problèmes auxquels nous avons tâché de remédier. Les termes qu'on a employés pour décrire les faiblesses de l'émission sont parfois justes, mais, d'un autre côté, il faut tâcher de ne pas exagérer dans l'autre sens.

M. COWAN: Pouvez-vous aller plus loin, de votre côté, que Leiterman et Watson ne sont allés du leur?

M. OUIMET: Non. Ils peuvent se permettre de pousser très loin leurs déclarations, mais la société doit veiller à ce que ses déclarations soient modérées et restent dans des limites justes et raisonnables.

M. STAFFORD: M. Leiterman a signalé à plusieurs reprises, par exemple à la page 298 du rapport des délibérations du comité de la radiodiffusion, du cinéma et de l'assistance aux arts, qu'il est impératif que les nouvelles d'importance, les grandes nouvelles, soient présentées au moment où leur importance s'impose, lorsqu'elles sont toutes récentes. Il a voulu parler surtout, je pense, du fait qu'on lui a refusé la permission de dépenser plus d'argent au sujet de l'affaire Munsinger, qui, ayant un caractère de haute actualité, aurait dû être présentée immédiatement; c'est là, pour lui, un des sujets de plainte les plus sérieux.

M. Ouimet: Notre service de nouvelles avait déjà diffusé cette nouvelle.

M. STAFFORD: Je soutiens, M. Ouimet, que la déclaration de M. Leiterman, dont je viens de faire un résumé, ne s'applique pas à la majorité des émissions de la rubrique *Seven Days*, car elles n'avaient pas, en général, un caractère d'actualité, n'est-ce-pas?

M. OUIMET: Tout dépend comment on entend l'actualité. La plupart des émissions ne contenaient pas, j'en conviens, de grosses nouvelles.

M. STAFFORD: Je ferai maintenant un bref exposé au sujet des narcotiques. J'estime que lors de deux émissions consacrées au produit hallucinogène LSD et au stupéfiant utilisé pour les voyages en avion, on a mis l'accent sur les plaisirs sensuels que procurent ces produits, tout en minimisant ou en reléguant au second plan les dangers que présente leur utilisation désordonnée. Admettez-vous cela?

M. OUIMET: J'ai vu la scène où l'on respire de la colle, et j'avoue que des spectacles de ce genre présentent un danger, mais je ne me souviens pas qu'on n'en ait montré que les bons côtés.

M. STAFFORD: Ne s'est-on pas appliqué à exposer un seul côté de la chose?

M. OUIMET: Je ne saurais me prononcer au sujet de cette scène en particulier. En ce qui concerne le produit LSD, on a surtout cherché, si ma mémoire est bonne, à en montrer les aspects positifs, et non pas les graves dangers et inconvénients qu'il comporte. De façon générale, nous n'étions pas très satisfaits de la façon dont ces sujets ont été présentés.

M. STAFFORD: Il serait très difficile de pousser l'imagination jusqu'à considérer ce genre d'émissions comme des réalisations équilibrées, n'est-ce pas?

M. OUIMET: En ce qui concerne l'émission où il était question du produit LSD on ne pourrait pas parler d'émission équilibrée. Tel est, du moins, mon avis. Mais il s'agit là d'une émission très récente et je n'ai pas eu le temps d'étudier la question avec mes collègues; je ne saurais donc exprimer leur avis.

M. STAFFORD: Il y aurait ensuite plusieurs émissions—je me hâte un peu car je vois que le président consulte l'horloge—qui ont traité du nazisme. J'estime que le nazisme ne constitue pas, au Canada, un sujet d'intérêt public, sauf pour quelques individus à l'esprit perverti. Ne croyez-vous pas que des gens comme Rockwell ne méritent pas qu'on leur consacre même un pouce de pellicule, encore moins qu'on leur réserve une portion importante de l'émission?

M. OUIMET: Vous savez, j'ai appuyé cette émission avec ardeur lorsqu'elle a été présentée. Tout dépend, je crois, du nombre d'émissions qu'on réalise dans la même veine. Il semble qu'on puisse en présenter une, mais qu'il était exagéré de les multiplier, comme nous l'avons fait.

M. STAFFORD: Parlons brièvement de l'anti-américanisme. N'a-t-on pas déployé des efforts persistants afin de présenter les Américains comme des fauteurs de désordre et des tueurs professionnels? Je pense à une nouvelle relative au Vietnam, par exemple, où l'on voyait un soldat hébété qui tentait d'enseigner à un Vietnamien du Sud peu intéressé l'art de tuer avec une baïonnette. La même chose se retrouve dans le documentaire, du reste excellent, *The Mills of the Gods*, où Mlle Fox a fait d'un pilote épris de tir l'image d'un aviateur américain typique au Vietnam. Certes, on ne peut voir là une présentation équilibrée de l'engagement américain au Vietnam, alors que des milliers de soldats américains s'appliquent à construire des dispensaires, des écoles et des routes, n'est-ce pas, M. Ouimet?

M. OUIMET: C'était sûrement un film qui dénonçait la guerre. Je ne saurais dire s'il était anti-américain.

M. STAFFORD: Si nous revenons maintenant au premier témoignage que vous avez donné devant ce comité, les quelques articles que j'ai cités—et j'aurais pu en citer des milliers—semblent démontrer que, étant donné les opinions de de ses employés, l'émission *Seven Days* ne pouvait revêtir le caractère d'équilibre qui constitue, à votre avis, l'un des principes sur lesquels s'appuie Radio-Canada, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Non et c'est pourquoi—vous avez cité beaucoup d'exemples et nous en avons donné d'autres—nous voulons l'améliorer.

M. STAFFORD: Et n'est-il pas exact que, pendant les années qu'a durées l'émission *Seven Days*, vous avez été témoin, comme les Canadiens en général, de l'ardeur avec laquelle MM. Watson et LaPierre se sont appliqués à dénigrer Radio-Canada et à gagner la sympathie des téléspectateurs d'un bout à l'autre du pays, et n'avez-vous pas eu beaucoup de difficulté à mettre un frein à l'activité de ces employés et à tâcher de rétablir l'équilibre de l'émission?

M. OUIMET: Oui, nous avons éprouvé beaucoup de difficulté.

M. STAFFORD: Dites-moi, M. Ouimet, si, au lieu d'une société publique, il s'agissait de votre propre entreprise, vous ne toléreriez pas des choses de ce genre cinq minutes, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Je suis bien obligé d'en convenir.

M. STAFFORD: Vous avez rencontré la plupart des membres de ce comité, n'est-ce pas? Croyez-vous que n'importe lequel d'entre eux tolérerait des choses semblables dans leurs entreprises?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne pense pas que le président de Radio-Canada puisse attribuer des motifs aux membres du comité.

M. STAFFORD: Je peux sûrement vous demander si vous croyez que je tolérerais des choses semblables dans ma propre entreprise, alors qu'on ferait état de commentaires de cette nature.

M. OUIMET: Si je vous juge d'après ce que j'ai entendu, je ne pense pas que vous le feriez.

M. LEWIS: Je n'ose pas m'imaginer quels employés vous garderiez, M. Stafford.

M. STAFFORD: Je vous garderais, M. Lewis.

M. LEWIS: J'en doute fort.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous terminé l'interrogation de ce témoin?

M. STAFFORD: Je n'ai eu que la moitié du temps que je désirais, mais j'ai comprimé mes questions de façon à les poser en 20 minutes.

(*Texte*)

M. ALLARD: Quelques questions, monsieur Ouimet. J'imagine que nous aurons le plaisir et l'occasion de vous revoir au comité après la publication du Livre blanc.

Au sujet de M. LaPierre, vous avez mentionné dans votre déclaration du 24 mai, qu'il a été congédié à cause de son attitude à l'écran: il prenait parti, il donnait des opinions personnelles. C'est à peu près cela, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Oui, surtout dans son travail d'interviewer, où il discutait, argumentait avec ses invités, au lieu de poser des questions qui auraient permis aux invités d'exprimer leurs opinions. Nos interviewers ne doivent pas discuter avec les invités; même s'ils ont des opinions personnelles excellentes à exprimer, ils ne doivent pas les exprimer.

M. ALLARD: Il a été à votre emploi à *Seven Days*, durant deux saisons, et une saison à *Inquiry*?

M. OUIMET: C'est exact.

M. ALLARD: Est-ce que durant ces deux saisons à *Seven Days*, la haute direction, vous-même ou certains de vos collègues, avez reproché à M. LaPierre sa façon d'agir dans l'animation de ce programme.

M. OUIMET: La haute direction n'a pas de contacts directs avec les animateurs. La haute direction donne ses opinions, ses directives aux gens qui relèvent immédiatement d'elle, et on les communique ensuite. Dans mon cas, ce serait discuté avec le capitaine Briggs, M. Walker et ensuite M. Hoggs et M. Haggan.

M. ALLARD: Durant les deux saisons de *Seven Days*, dans la hiérarchie que vous signalez, on aurait fait des reproches à M. LaPierre, sur sa façon de se comporter durant les émissions de *Seven Days*.

M. OUIMET: We know that our observations went down as far as Mr. Haggan.

M. ALLARD: Excusez-moi, auriez-vous l'obligeance de me répondre en français s'il vous plaît.

M. OUIMET: Excusez-moi. C'est parce que mon voisin vient de me donner un renseignement en anglais. J'oubliais. Non, nous ne savons pas si M. LaPierre a été averti par son chef immédiat. Tout ce que nous savons, c'est que nous avons averti ses chefs.

M. ALLARD: A un moment donné, vous avez décidé, la haute direction, de le congédier?

M. OUIMET: Oui.

M. ALLARD: Sans savoir s'il avait été averti par ses chefs immédiats.

M. OUIMET: Oui. Il y a une bonne raison pour cela. C'est tout simplement que nous pouvons observer nous-mêmes le travail de nos employés à l'écran. Alors, c'est très facile de juger si une personne viole nos règlements par accident ou tout simplement parce que son tempérament ne permet pas d'autre comportement. Dans son cas, c'était notre avis qu'il lui serait incapable de faire autrement. D'ailleurs, cela a été confirmé depuis. M. LaPierre a dit plusieurs fois qu'il était fier de son comportement, qu'il était fier du fait qu'il montrait ses émotions, et qu'il continuerait à le faire. Je crois qu'il y a eu plusieurs déclarations de sa part, ce qui confirme bien notre jugement.

M. ALLARD: Cela, depuis que le conflit est déclenché, évidemment?

M. OUIMET: Oui. Tout de même, cela confirme bien notre jugement que cet homme se glorifie d'agir de cette façon.

M. ALLARD: Ne croyez-vous pas que si ses chefs immédiats, à l'occasion de ces deux saisons de *Seven Days*, avaient dialogué avec lui et lui avaient fait part de certains correctifs à apporter dans sa façon de conduire l'émission, ne croyez-vous pas qu'il aurait cherché à s'adapter à l'optique de la haute direction?

M. OUIMET: Je crois qu'il aurait été de beaucoup préférable si le chef avait discuté de la chose avec lui, mais est-ce que cela aurait fait une grande différence? Franchement, j'en doute. Si vous vous souvenez de l'article de *Maclean* où il donne ses idées au sujet de l'émission (je crois que M. Stafford en a parlé plus tôt), eh bien, vous vous souviendrez aussi que M. LaPierre, à ce moment-là, indiquait qu'il ne trouvait pas l'émission aussi bonne, justement parce qu'on ne permettait pas ces choses-là.

M. LEWIS: Peut-être que ses chefs immédiats étaient en accord avec lui?

M. OUIMET: Peut-être. Ils auraient dû nous le dire.

M. LEWIS: C'est cela.

M. ALLARD: Vous ne trouvez pas que son congédiement, signalé par la haute direction, a été expéditif et l'a pris par surprise?

M. OUIMET: Je ne sais pas si cela l'a pris par surprise, mais, pour nous, il y avait trois ans que nous suivions son travail et que nous trouvions qu'il y avait de grandes améliorations à apporter. Je ne sais pas si cela l'a pris par surprise.

M. ALLARD: Au cours des témoignages que nous avons entendus, il m'a semblé, et probablement à d'autres membres du comité, qu'il y avait un manque de confiance, de collaboration étroite entre la haute direction, d'une part, et les superviseurs et les réalisateurs d'autre part. Est-ce que vous n'envisageriez pas quelque structure, quelque moyen pour favoriser un meilleur dialogue et des

rencontres plus fréquentes? L'impression qui se dégage de plusieurs témoignages, c'est que l'administration, la haute direction a ses responsabilités et tente de les accomplir avec sérieux. Nous avons eu, d'autre part, les témoignages de la supervision, de la réalisation, qui, de son côté, font face à un travail expéditif de création et d'animation. Il nous a semblé que les relations entre ces deux corps manquent de cohésion, manquent de confiance, car il ne semble pas y avoir de rencontre. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'établir une structure de dialogues?

M. OUIMET: Je suis absolument d'accord avec vous que le problème que nous avons étudié depuis six semaines indique que, dans ce secteur-là au moins, nous avons un problème à corriger. Je crois que nous aurons toujours des problèmes de communication à Radio-Canada, tout simplement parce que nous sommes un organisme très vaste, et aussi parce qu'il ne semble pas possible d'établir un siège social aux deux endroits où nous avons la majeure partie de notre production. Ce serait très simple si nous pouvions être aux deux endroits à la fois, mais être à un troisième endroit complique beaucoup le dialogue. Il n'y a pas de doute là-dessus.

C'est une question de temps. Par exemple, on a suggéré très souvent que je devrais moi-même avoir des contacts beaucoup plus fréquents avec les réalisateurs et les superviseurs. Je voudrais bien le faire, mais tout revient à cette question de temps. C'est une question de priorité et nous n'avons pas eu le temps tout simplement au cours des deux, trois dernières années, de nous occuper de cette question comme nous aurions dû le faire. Il ne faut pas oublier que 50 p. 100 de mon temps, depuis quatre ou cinq ans, a été consacré à des enquêtes de Radio-Canada, 50 p. 100 de mon temps. Si j'avais eu ce 50 p. 100 là, je vous assure que j'aurais pu voir beaucoup de réalisateurs.

M. ALLARD: Enquêtes en quels domaines?

M. OUIMET: On a eu d'abord le comité de 1961, suivi par l'enquête Glassco, suivie par notre propre enquête interne, suivie par le comité des comptes publics, suivi par la commission Fowler. Entre temps il y a eu la Troïka, une étude spéciale faite à la demande de M. Pickersgill—et on continue encore.

M. ALLARD: Comment expliquez-vous que l'émission «Aujourd'hui», avec cinq émissions d'une heure chacune par semaine, coûte moins cher que *Seven Days,* avec une émission d'une heure par semaine?

M. OUIMET: Je crois que vos chiffres sont exacts.

M. LEWIS: Vous avez dit?

M. OUIMET: Je crois que les chiffres sont exacts ou assez exacts pour permettre cette question. C'est tout simplement que ce sont deux programmes différents. Il n'y a pas d'habitude à «Aujourd'hui» les études qu'on trouve à *Seven Days,* je veux dire les grands reportages. On se tire d'affaire avec un budget beaucoup plus restreint. De façon générale, c'est simplement une émission moins coûteuse une émission excellente.

M. ALLARD: En marge de cette première question, je vais vous en poser une deuxième. Pour des émissions de même nature que «Sextant» et «Sixties», est-il exact que la direction dépense moins d'argent au réseau français?

M. OUIMET: Je ne connais pas les chiffres pour «Sextant» et pour «Sixties», mais je peux vous donner les chiffres de façon générale. Au réseau français où on produit plus d'émissions parce que les importations des États-Unis ne sont pas possibles, on le fait avec un budget moindre. Comme résultat, la moyenne du coût par émission est d'environ 60 p. 100 de la moyenne des émissions de langue anglaise. La raison est bien simple; c'est que les fonds à la disposition de Radio-Canada sont distribués dans la proportion d'environ un tiers, deux tiers entre les émissions de langue française et les émissions de langue anglaise. C'est une proportion qui est devenue un peu une tradition au cours des années, mais je ne crois pas que c'est là une décision qui a été prise suivant un principe particulier, ou une politique particulière.

• (6.30 p.m.)

(*Texte*)

M. ALLARD: Est-ce en raison du pourcentage de la population?

M. OUIMET: Le pourcentage de la population est, je crois, de 29 p. 100, alors il y a un certain rapport, mais tout de même, cela rend le travail du réseau français certainement plus difficile, il n'y a pas de doute, d'un autre côté, que le nombre d'auditeurs ou de téléspectateurs au réseau français est de 6,000,000 au lieu de 14,000,000 au réseau anglais. Alors nous croyons que la proportion de un tiers, deux tiers est une proportion raisonnable, mais cela nous laisse 60 p. 100 pour chaque émission française en comparaison avec l'émission anglaise.

M. ALLARD: Une dernière question. Vous avez reçu dernièrement un mémoire pour l'établissement d'une station de radio et de télévision de langue française dans la région de Windsor. Est-ce qu'il y a lieu d'espérer, à très court terme, la réalisation de ce projet?

M. OUIMET: Tout dépendra de deux facteurs. Le premier; les budgets qu'on votera à Radio-Canada dans les années à venir; et le deuxième est une question technique, car il n'y a pas de canal disponible sur les très hautes fréquences dans la région.

Alors, il faudra se servir des canaux dits d'ultra haute fréquence et qui demandent des appareils spéciaux, pas beaucoup plus coûteux, mais qui ne sont pas encore disponibles au Canada mais qui le seront certainement le jour où nous voudrons nous servir des ultra hautes fréquences.

(*Traduction*)

M. COWAN: Cela a-t-il quelque chose à voir avec l'émission *Seven Days*, ou bien s'il s'agit des principales prévisions budgétaires? Je suis disposé à passer aux principales prévisions budgétaires, si nous devons le faire.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Cowan, j'avais la même idée que vous. J'ai autorisé la question, mais si l'on avait continué dans ce sens, je me demandais aussi ce que j'allais faire.

M. COWAN: Je suis prêt à vous suivre.

M. ALLARD: Je ne vous ai pas entendu, monsieur le président. Qu'avez-vous dit à M. Cowan?

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Allard, je demandais si la question qu'on a posée en dernier lieu au sujet de l'inauguration de nouvelles stations était pertinente, étant donné les sujets que nous avons étudiés ici. J'ai autorisé la question parce que je croyais qu'il s'agissait d'une seule question.

M. ALLARD: Monsieur le président, depuis le début des réunions de ce comité, plusieurs membres m'ont posé des questions qui n'avaient pas rapport à l'émission *Seven Days* et qui concernaient la politique générale de Radio-Canada. Aussi, en arrivant à la fin de mes questions, j'ai interrogé, comme d'autres, à ce sujet. M. Cowan l'a fait lui-même à quelques reprises.

M. COWAN: Pas que je sache.

Le VICE-PRÉSIDENT: Dois-je comprendre que vous n'avez plus de questions à poser?

M. ALLARD: J'ai une dernière question.

(*Texte*)

M. ALLARD: Croyez-vous, Monsieur Ouimet, qu'avec les aspects techniques que vous avez présentés, il y a lieu d'envisager que la Société étudie la possibilité d'un tel établissement prochainement ou dans vingt-cinq ans, trente ans?

M. OUIMET: La société a étudié cette possibilité il y a déjà depuis quelque temps. C'est déjà fait, quant à l'étude.

M. ALLARD: Quant à la réalisation?

M. OUIMET: Quant à la réalisation, c'est une question d'argent. C'est une question d'argent parce qu'au point de vue technique, évidemment, il n'y a pas beaucoup de problèmes qui ne peuvent pas se régler, si on a l'argent nécessaire pour le faire.

M. ALLARD: Croyez-vous que cela coûterait bien cher?

M. OUIMET: Ah oui, ce serait un poste important qui coûterait plusieurs centaines de milliers de dollars.

M. ALLARD: Croyez-vous que la proportion de population française dans cette région justifierait l'établissement d'un tel poste de radio ou de télévision?

M. OUIMET: Certainement. Comme vous le savez, nous procédons suivant une formule basée sur...

(*Traduction*)

M. COWAN: Je crois que nous devrions revenir après huit heures, car j'aurais d'autres questions à poser sur des sujets connexes.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Allard, il me semble que nous voici bien loin des questions que nous avons étudiées; ces sujets sont vraiment irrecevables. Je vous ai permis de continuer parce que je croyais que vous sauriez vous limiter. Nous avons encore devant nous le Livre blanc et les principales prévisions budgétaires; ce sont sans doute des sujets que nous examinerons à fond, sur un plan national.

M. ALLARD: Dans ces circonstances, je réserve ma dernière question jusqu'à ce que le comité passe à l'étude du Livre blanc, de manière que nous puissions entendre les commentaires de plusieurs membres à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, M. Allard. Merci également d'avoir fait preuve d'autant de patience et d'avoir attendu aussi longtemps pour poser vos questions.

M. LEWIS: Je m'excuse, monsieur le président, tant à vous-même qu'à M. Ouimet, d'avoir pris tant de temps. Comme d'autres membres du Comité j'aimerais entendre vos commentaires sur ce crédit. A la page 498 du compte

rendu, lorsque M. Sherman interrogeait M. Walker, celui-ci a dit:

> En réponse à votre question, je vous réfère à un memorandum ou à une partie de memorandum rédigé par le superviseur général des émissions sur les affaires publiques, M. Haggan. Après avoir étudié la question avec d'autres en prévision de la saison prochaine, il a dit...

M. Walker cite ensuite M. Haggan:

> Nous espérons que l'émission *Seven Days* sera maintenue à l'horaire du réseau l'an prochain et qu'elle restera une émission instructive, vivante, où l'on présentera des opinions d'une manière réfléchie.

Puis il établit trois points et M. Walker a dit qu'il en donnerait lecture:

1. Suppression de tous les sujets lascifs et légers.

2. Adoucissement de la satire et création de niveaux plus élevés dans ce domaine.

3. Limitation des reportages-enquêtes aux questions d'intérêt majeur, avec recherches sérieuses et approfondies, en mettant l'accent sur l'exactitude et l'honnêteté.

4. Réorganisation interne visant à améliorer davantage les sujets de première importance.

Ayant entendu M. Walker exposer ces faits et ayant examiné le texte, j'ai l'impression que ces quatre points constituent une citation ou un résumé, je ne sais trop laquelle des deux choses; mais je crois qu'il s'agit d'une citation véritable extraite de quelque memorandum que M. Haggan a remis à M. Walker ou à quelqu'un de la direction.

M. Ouimet, n'était-ce pas là le but précis que vous visiez au sujet de l'émission *Seven Days*?

M. OUIMET: En termes généraux, oui. Je pense que ces points ont été établis à la suite de pourparlers...

M. LEWIS: Oui.

M. OUIMET: ...entre MM. Walker, Hogg et Haggan.

M. LEWIS: De sorte que M. Haggan, sous l'autorité de M. Hogg, chef superviseur responsable des émissions sur les affaires publiques, y compris *Seven Days*, a effectivement—n'est-ce pas là précisément ce que vous avez voulu dire, et il n'y a aucune raison d'en douter—consenti à apporter, de façon générale ce que vous appelez les améliorations que la direction jugeait nécessaire d'apporter à l'émission *Seven Days*.

M. OUIMET: Oui, c'est bien ce que ce memorandum disait.

M. LEWIS: M. Haggan est donc disposé à exaucer vos vœux en sa qualité de superviseur général de cette émission, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Nous ne saurions le dire du point de vue des événements récents. Nous n'en avons pas parlé avec lui. Nous savons, toutefois, qu'il n'a pas réussi à convaincre ses subalternes, comme M. Leiterman, que ces points constituent la bonne voie.

M. LEWIS: Je parle de M. Haggan. Vous n'avez rien trouvé qui contredise ce que M. Haggan a dit et ce que M. Walker a consigné par écrit en ce qui concerne M. Haggan, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Sauf que depuis que cela a été écrit, l'émission elle-même semble avoir fait...

M. LEWIS: Je m'excuse, mais quand cela a-t-il été écrit? Le compte rendu n'en parle pas.

M. OUIMET: En février.

M. LEWIS: De cette année?

M. OUIMET: Oui. Il y a bien des émissions qui n'ont pas atteint ce résultat.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les témoignages relatifs à ce sujet d'enquête sont maintenant terminés, sauf en ce qui concerne la demande de M. Allard relativement à la comparution de M. Andrew Stewart, qui a été renvoyée au comité de direction et que nous étudierons.

Je vous rappelle la motion qui a été adoptée aujourd'hui et selon laquelle votre comité de direction recommande d'inviter tous les intéressés à présenter par écrit au comité, au plus tard le 8 juin, toutes déclarations qu'ils désirent faire. Il n'était pas dans les vues du comité de direction de communiquer ces reseignements. Je compte que les journalistes en feront part aux intéressés.

La prochaine réunion du comité dépendra de l'invitation du président, car elle exige une coordination entre le coordonnateur des comités, le bureau du secrétaire d'État et le comité de direction. On n'a pas encore décidé quels organismes passeront les premiers; ceux d'entre vous qui ont des vues à exprimer à ce sujet voudront bien communiquer avec leur représentant au sein du comité de direction.

M. BRAND: Comme le député de Lapointe est absent, j'ai une question à poser. Qu'en est-il du film que Radio-Canada est à préparer?

Le VICE-PRÉSIDENT: Si je comprends bien, le député de Lapointe ne fait plus partie du comité.

M. BRAND: La question n'en a pas moins été posée.

Le VICE-PRÉSIDENT: Sauf erreur, des arrangements ont été faits pour que les intéressés puissent voir un montage des films.

M. BRAND: Quand?

Le VICE-PRÉSIDENT: On pourrait les voir l'autre soir, je le sais.

M. BRAND: Je n'en savais rien et plusieurs membres n'en savaient rien non plus.

Le VICE-PRÉSIDENT: On ne l'a pas annoncé parce que le comité n'a pas siégé. Je me renseignerai de nouveau à ce sujet et je ferai une annonce à notre prochaine réunion.

APPENDICE 10

DÉCLARATION PUBLIQUE ADRESSÉE AU COMITÉ PARLEMENTAIRE DE LA RADIODIFFUSION PAR L'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET DES DIRECTEURS DE LA TÉLÉVISION (TORONTO)

L'Association des réalisateurs et des directeurs de la télévision (Toronto), profondément déçue de l'attitude intransigeante adoptée le 27 mai 1966 par le conseil d'administration de la Société Radio-Canada à l'égard du rapport Keate, se voit maintenant obligée de déclarer que c'est en vain qu'on a eu recourt aux bons offices du premier ministre dans l'espoir de résoudre les principales questions qui opposent les réalisateurs à la haute direction de la Société Radio-Canada.

L'Association a collaboré sincèrement avec M. Keate dans l'espoir de trouver une solution véritable aux problèmes qui se posent, mais les hauts fonctionnaires et le conseil d'administration de la Société n'ont fait aucun effort en ce sens. Au contraire, le président, M. Alphonse Ouimet, a préféré déclarer devant le comité parlementaire que l'équipe de *Seven Days* et la division des affaires publiques (Toronto) étaient la cause de tous ses ennuis depuis deux ans, ce que les faits ne démontrent pas, à notre avis.

D'autre part, l'Association s'était déclaré prête à différer l'exécution de la recommandation faite à ses membres de s'abstenir d'assurer les services auxquels ils sont affectés; en outre, elle consentait volontiers à ce que M. Haggan et, surtout, M. Douglas Leiterman, membre de l'Association, s'entretiennent avec la haute administration non seulement en vue de régler à l'amiable la question LaPierre-Watson mais surtout d'empêcher la désagrégation de l'émission *This Hous has Seven Days*.

De plus, l'Association acceptait le recours au déplaisant mode de l'arbitrage si désormais un différend surgissait entre la haute administration et les réalisateurs quant à l'opportunité de retenir les services de certains exécutants ou interprètes participant à une émission. Mode déplaisant car, franchement, nous doutons qu'advenant un tel différend il soit possible d'arriver à une entente objective, par voie d'arbitrage, avec la haute administration de la Société.

M Keate, dans sa sagesse, a préféré étoffer son propre rapport avant que les parties intéressées aient pu l'étudier et constater la façon dont on y traitait les questions essentielles et la principale demande de l'Association, à savoir que l'affaire LaPierre et Watson soit réexaminée.

Dans son rapport, M. Keate déclare: «...Le conseil d'administration de la Société Radio-Canada devrait, à mon avis, réexaminer le principe des «modalités administratives» et les «raisons valables», surtout en ce qui concerne M. Watson et M. LaPierre, et formuler une déclaration circonstanciée à ce sujet».

Dans ses explications aux journalistes et aux services de nouvelles, il précise: «...mais je n'estime pas qu'il faille pour autant réexaminer leur cas».

Or, selon nous, il invitait ainsi le conseil d'administration à maintenir son attitude intransigeante.

Dans une déclaration ultérieure, il se ravisait jusqu'à un certain point, mais trop tard pour que le conseil revienne sur sa décision.

Nous croyions que le conseil d'administration et surtout le président et le vice-président de la Société auraient pu, même s'ils estimaient leur décision juste, au moins déclarer qu'ils en discuteraient volontiers vu que l'administra-

tion avait exprimé l'avis de voir l'émission *Seven Days* se poursuivre sous la direction du réalisateur adjoint, M. Douglas Leiterman. Nous doutons fort maintenant de la sincérité de cet avis.

Il importe donc maintenant de faire connaître nettement l'attitude de l'Association des réalisateurs, vu la dernière déclaration du conseil.

«MODALITÉS ADMINISTRATIVES»

A cause d'une autre «erreur regrettable» commise par l'administration dans le domaine du théâtre, M. Walker, M. McGall et nous-mêmes étions convenus que l'administration consulterait les réalisateurs et—ou les réalisateurs adjoints à l'égard de toute question relative à leurs émissions avant d'imposer une sanction ou de prendre quelque mesure que ce soit, et, quant à nous, cette entente vaut toujours (l'entente verbale a été confirmée par un mémoire que M. McGall a adressé aux réalisateurs).

Nous ne pouvons donc accepter l'actuelle déclaration de l'administration selon laquelle elle s'en tiendrait volontiers désormais à l'entente mais qu'elle n'était pas disposée à en reconnaître la rétroactivité dans le cas de M. Watson et de M. LaPierre. A notre avis, la rétroactivité n'entre pas du tout en ligne de compte dans ce cas-ci. L'accord était en vigueur lorsque M. Walker a décidé d'intervenir intempestivement en passant outre à M. Hogg, M. Haggan, M. Gauntlett et M. Leiterman; l'accord est toujours en vigueur et devrait être respecté par tous les intéressés.

C'est là une des principales causes de notre grief dans cette affaire. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous n'avons plus confiance en la haute administration.

«RAISONS VALABLES»

Dans son rapport, M. Kent signale—et les nombreuses déclarations paradoxales formulées par M. Ouimet ces deux dernières semaines confirment son avis—que le congédiement de M. Watson et de M. LaPierre «est un moyen détourné visant la reconstitution de l'émission *This Hour Has Seven Days* sous une nouvelle forme et, peut-être, rebaptisée».

A notre avis, ce moyen «détourné» de châtrer une émission est on ne peut plus malséant, et ce n'est pas la première fois qu'on y recourt. Il s'ensuit un injuste dénigrement d'hommes de profession libérales, une diminution du statut du réalisateur adjoint en cause et une déception de la part des Canadiens quant aux intentions réelles de la Société. L'Association des réalisateurs, dont les membres estiment assumer une partie de la responsabilité de l'administration dans son ensemble, désire ardemment que la direction ne recourt plus désormais à ce genre de moyen.

a) M. LaPierre

M. LaPierre est capable de plaider sa cause à titre de membre de son syndicat (ACTRA), et c'est ce qu'il fait. Bien que l'Association soit, dans ce cas-ci, parfaitement d'accord avec le syndicat des exécutants, elle peut attendre, avant de se prononcer, que l'affaire ait été soumise à l'arbitrage.

Les réalisateurs sont fermement d'avis, toutefois, que si M. LaPierre peut être démis de ses fonctions d'animateur de *Seven Days* comme M. Walker a préféré le faire, l'autorité du réalisateur par rapport aux exécutants de son émission est minée et sa situation au sein d'une émission donnée rendue intenable.

De plus, l'administration, incapable d'apprécier le caractère de ses propres émissions, semble avoir oublié que M. John Drainie, premier animateur de *Seven Days*, faisait fonction d'éditeur autant que M. LaPierre.

Un animateur permanent d'émission télédiffusée qui soit en tous points objectif est, à notre avis, un oiseau rare. Si M. LaPierre, aux yeux de l'administration, a failli, à certains égards, à son rôle d'«oiseu rare», le réalisateur de *Seven Days* et son adjoint auraient dû avoir à en rendre compte.

b) M. Watson

Il y a deux ans, M. Haggan a été nommé directeur général de la production aux affaires publiques et, en conséquence, M. Watson et M. Leiterman, grâce à l'excellence de leur travail, le premier à Ottawa, le second à Toronto, ont été invités à co-animer une nouvelle émission qui traiterait des affaires publiques et qui, à en juger par les moyens et l'argent dont ils disposeraient, devait attirer un très vaste auditoire. Il s'agissait de *This Hour Has Seven Days*. En approuvant l'émission au départ, l'administration suivait tout simplement la tendance américaine et britannique à populariser les affaires publiques. Mais cette série d'émissions était à peine amorcée que la haute direction, comme elle l'avait fait maintes fois auparavant, commença à modifier son attitude quant aux aspects de *Seven Days* qui portaient à controverse, bien qu'elle aurait dû établir nettement dès le début la manière dont M. Watson et M. Leiterman devaient traiter les questions d'ordre politique ou social à la télévision. La tâche de ces deux animateurs était énorme. La société Radio-Canada n'avait jamais tenté ni réussi à monter une émission populaire de soixante minutes chaque semaine devant traiter sans détours de questions litigieuses du domaine des affaires publiques. Là encore, l'Administration, qui n'était pas vraiment fixée, à notre avis, sur ce que devaient accomplir M. Leiterman et M. Watson, commença à menacer de mettre l'émission au rancart pendant que les réalisateurs tâchaient de sonder la réaction du public et se montaient un personnel. Voilà, d'après notre expérience, comment se comporte ordinairement l'Administration de la Société face aux émissions controversées, qu'il s'agisse d'un spectacle de variété, de théâtre ou des affaires publiques. Toutefois, ce qui distinguait l'émission *Seven Days* des autres, c'était que l'appréciation du public grandissait et dépassait toutes les prévisions. Il était évident, dès 1965, que le public tenait à ce genre d'émission même si l'on en avait critiqué certaines séquences.

Il importe de noter l'inaptitude de l'Administration actuelle à prévoir ce genre de réaction et à collaborer avec les réalisateurs, au lieu de se dresser contre eux, afin d'aplanir les difficultés qui sautent aux yeux dès les premiers stades de l'émission.

Si l'équipe de *Seven Days* s'est révélée présompteuse, comme l'a dit M. Keate, c'est parce que les réalisateurs, dès le début d'une série d'émissions controversée, n'ont pas été épaulés.

Au cours de la deuxième saison qui vient de prendre fin, *Seven Days*, qui alternait toujours avec une émission cinématographique sérieuse, a effectué certains changements dans son organisation. M. Leiterman en est devenu le réalisateur adjoint, tandis que M. Watson occupait un poste analogue à l'émission *Document*. Mais, en même temps, M. Watson devenait co-animateur de *Seven Days*.

On peut se demander si cette décision était judicieuse. Nous estimons qu'en général un réalisateur ne doit pas être l'animateur permanent d'une émission. Quoi qu'il en soit, l'Administration fut persuadée de faire exception à la règle

dans le cas de M. Watson, dont le comportement comme interprète et animateur ne laissait rien à désirer. Il n'y a donc aucune *raison valable* de le démettre de ses fonctions contre le gré du réalisateur adjoint.

L'Administration prétend maintenant qu'on a permis à M. Watson d'occuper le poste d'animateur parce qu'on a supposé qu'il ne serait plus réalisateur à l'émission *Seven Days*.

Comme au moins la moitié de l'émission s'inspirait des idées de M. Watson et comme il devait traiter *Document* et *Seven Days* comme des émissions complémentaires, il était naïf et fort injuste d'accuser M. Watson de continuer à «fournir des idées» ou d'estimer qu'il avait des intérêts dans *Seven Days*. De toute façon, c'était M. Leiterman qui assumait maintenant la responsabilité générale de l'émission. Peu importe ce qui s'est passé au cours de la seconde saison (qui a eu plus de succès auprès du public que la première), le blâme pour tout ce qui déplaisait à l'Administration doit être imputé à M. Leiterman et à ses supérieurs immédiats. Si l'Administration ne s'en tient pas au domaine de la production ni à celui de la surveillance à l'égard de laquelle elle a établi une hiérarchie sans cesse croissante, aucun employé affecté à la réalisation, peu importe à quel échelon, ne jouira de la sécurité. Nous estimons que l'élément sécurité est essentiel à la réalisation d'une bonne émission.

Le conseil d'administration cherche maintenant à donner l'impression que la décision de supprimer M. Watson, au lieu de M. Leiterman, de *Seven Days* tient uniquement à des motifs de régie interne, mais il insiste toujours sur la séparation des co-créateurs de l'émission. Même si l'on acceptait que cela soit nécessaire ou utile, ce n'est sûrement pas une raison valable pour congéidier M. Watson comme animateur. M. LaPierre faisait le voyage de Montréal chaque fin de semaine, et M. Watson pourrait se déplacer également.

Séparer les deux réalisateurs en forçant l'un d'eux à déménager dans une autre ville, comme on se propose de le faire, est une manœuvre qui ne saurait se révéler fructueuse, à moins que l'Administration espère convaincre M. Leiterman d'opérer des changements radicaux quant au caractère de l'émission, après le départ des deux animateurs.

L'expérience nous enseigne que privées de leurs créateurs, les émissions controversées s'éteignent. N'est-ce pas là ce qui est arrivé à l'émission *Tabloid* après le départ de M. McLean, sans que ses successeurs n'y aient été pour quoi que ce soit?

Nous remarquons, toutefois, que les motifs actuels du renvoi de M. Watson diffèrent de ceux invoqués par M. Walker le 6 avril 1966 au cours de son entretien avec M. Watson. On est à peu près sûr qu'à ce moment-là la question de la loyauté envers la haute administration était l'une des principales raisons invoquées pour relever M. Watson de ses fonctions.

L'Association des réalisateurs peut difficilement oublier qu'à l'époque de l'enquête du Comité Fowler, M. Watson était président de l'Association. M. Fowler nous avait invité à faire des dépositions distinctes, et des entretiens ont eu lieu entre M. Fowler et M. Watson auxquels M. Ouimet s'est opposé plus tard. Notre déclaration au Comité Fowler et l'avis exprimé dans le rapport Fowler quant aux relations entre les réalisateurs et la haute administration de la société Radio-Canada reflétaient tout simplement la regrettable et, semble-t-il, insoluble situation qui sévit à l'heure actuelle.

Sommaire

A L'Association estime avoir épuisé presque tous les moyens en vue de régler le différend actuel.

B. L'intransigeance du conseil d'administration et des hauts fonctionnaires de la Société, manifestée alors que M. Keate s'évertuait à réconcilier les intéressés nous a convaincus que nous ne pouvons plus avoir confiance en la présente Administration.

C. Cherchant à protéger son droit à l'administration et à la mal administration, la direction actuelle refuse de reconnaître aux réalisateurs leur participation, à juste titre, aux décisions d'importance capitale intéressant les émissions et de protéger leur statut au sein de la Société Radio-Canada, élément essentiel, selon nous, à la réalisation du but que visent tous les employés et employeurs de la Société Radio-Canada: l'amélioration des émissions.

D. Nous ne souscrivons pas, à bien des égards, à la déclaration formulée par M. Walker au comité parlementaire de la radiodiffusion selon laquelle l'organisation de la Société Radio-Canada ne laisse rien à désirer. Lorsque les administrateurs pertinents de la Société collaborent, les anomalies attribuables à l'organisation de la Société sont souvent imperceptibles et, en tout cas, peu importantes. Lorsqu'ils ne collaborent pas, ces anomalies sautent aux yeux, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

E. A ce sujet, nous devons prier le Parlement d'énoncer de nouveau les buts de la radiodiffusion et de la télévision au Canada. Nous appuyons donc sans réserve la troisième proposition de M. Keate: «Que le gouvernement, conformément aux déclarations du secrétaire d'État formulées devant le comité de la Chambre le 21 avril, présente *le plus tôt possible*, afin de la déférer au Comité, son Livre blanc reflétant les vues du gouvernement sur les politiques relatives à la radiodiffusion, après avoir étudié le rapport du Comité Fowler».

F. Les faits récents et l'inertie du conseil d'administration de la Société Radio-Canada ont démontré nettement, à notre avis, quel était notre véritable statut dans la structure administrative de la Société:

Peu importe son expérience, ses aptitudes ou ses années de service, le réalisateur ou le directeur d'émission à la Société Radio-Canada n'a qu'un seul droit absolu: le droit de démissionner.

Il ne jouit d'aucune protection.

Son contrat ne lui assure aucune protection. La direction s'en moque impunément.

Les déclarations de principe de la Société ne lui en assurent pas davantage. La direction ne s'engage nullement à s'en inspirer.

Il ne peut compter sur les modalités d'exploitation de la Société établies par la direction puisque, selon celle-ci, elles ne valent, en fait, que dans les situations déterminées par la direction.

La Société peut fonctionner sans aucune garantie écrite pourvu que la confiance règne et qu'on ait quelque raison de croire que la «Justice» prévaudra. Il n'y a aucune raison de croire que, dans ce cas-ci, la direction tienne compte de la justice ou de la simple honnêteté professionnelle dans ses négociations avec les réalisateurs.

G. L'Association ne peut retirer sa «menace de grève», comme l'a demandé M. Keate, mais autorise son conseil d'administration à en reporter la date à plus tard, sous réserve de l'assentiment des membres, advenant que le conseil estime devoir y donner suite pour réaliser nos objectifs ou, au besoin, consolider notre position si la situation se détériorait davantage.

Toronto (Ontario)
30 mai 1966

APPENDICE 11

Société Radio-Canada
Service des renseignements
1500 avenue Bronson
Ottawa (Ontario)

Compétence: M. A. W. Wilson, tél. 731-3111, poste E57
27 mai 1966

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA AU SUJET DU RAPPORT KEATE

Le conseil d'administration a étudié le rapport de M. Stuart Keate quant à la situation qui a surgi il y a quelques semaines mettant en cause l'Association des réalisateurs (télévision) de Toronto et la Société.

Les administrateurs tiennent à remercier M. Keate du travail qu'il a accompli dans l'intérêt de la radiodiffsuion nationale, tâche particulièrement difficile vu le court intervalle de temps à sa disposition.

Dans son rapport, M. Keate prie le conseil d'administration de réexaminer le principe des «modalités administratives» et les «raisons valables», surtout en ce qui concerne M. Watson et M. LaPierre, et de formuler une déclaration circonstanciée à ce sujet. A sa réunion d'Halifax, le conseil a étudié attentivement ces deux questions, bien que sa déclaration du 23 avril n'ait traité que de la première, et de manière indirecte. Au cours de la présente réunion, le conseil les a étudiées de nouveau à fond.

Les «modalités administratives» dont il est question ont trait au procédé selon lequel les changements d'exécutants ou d'interprètes d'une émission ne doivent s'opérer qu'après avoir consulté le réalisateur intéressé. C'était là, en somme, l'assurance donnée verbalement à l'Association des réalisateurs de Toronto l'année dernière. Dans le cas intéressant MM. Watson et LaPierre, ce procédé n'a pas été suivi. Le conseil le savait lorsqu'il a fait sa déclaration, à Halifax, puisqu'il a précisé alors: «les relations officielles se sont détériorées sérieusement».

Cette erreur, la direction l'a reconnue devant le comité parlementaire (déposition du président, 24 mai) et M. Keate a déclaré qu'elle lui fut avouée également. Cette omission relative aux «modalités administratives» préoccupait et préoccupe encore le conseil. C'est pourquoi, avant de prendre une décision définitive, le conseil a tenu à inviter MM. Walker, Haggan et Leiterman à venir exprimer leurs avis à la réunion d'Halifax. C'est pourquoi aussi le conseil a émis la directive suivante: «Des dispositions seront prises, à tous les échelons nécessaires, afin d'assurer le maintien de relations efficaces entre l'Administration et les réalisateurs».

Un premier pas a déjà été franchi dans ce sens et M. Keate, dans sa déclaration, y fait allusion en disant qu'on s'est entendu sur un principe primordial qui devrait tendre à l'amélioration des relations à l'avenir et qui est ainsi énoncé:

> La Société donne aux réalisateurs l'assurance qu'aucun changement d'interprètes ou d'exécutants ne sera effectué sans en avoir discuté à fond avec le réalisateur adjoint ou le réalisateur intéressé.

La Société réaffirme que ce sera le surveillant intéressé qui donnera suite aux décisions de ce genre.

Tout litige découlant de la dérogation à la règle précitée pourra faire l'objet d'un appel, qui sera entendu par un représentant de l'Association des réalisateurs et un représentant de la direction de la Société Radio-Canada. Si les parties en cause ne parviennent pas à s'entendre, la question sera déférée à un autre échelon de la Société acceptable aux deux parties.

La Société réaffirme également qu'elle consultera les réalisateurs quant aux modifications relatives à la teneur des émissions et que la manière de procéder à cet égard sera décidée après que la Société et l'Association des réalisateurs auront tenu d'autres entretiens.

Le conseil d'administration a noté la proposition de M. Keate selon laquelle il y aurait lieu d'étudier l'opportunité de nommer un vice-président des nouvelles et de l'actualité. Lors de sa réunion à Halifax, le conseil en a étudié l'opportunité, ainsi que d'autres questions relatives au personnel et à l'organisation, et a demandé à l'administration d'élaborer à cet égard des propositions concrètes qui seront étudiées à la réunion de juin.

Quant aux «raisons valables», sur lesquelles l'Administration a étayé sa décision, le conseil ne croit pas qu'elles soient invalidées du fait qu'on n'ait pas suivi les «modalités administratives». Voici ces raisons:

Le contrat de M. LaPierre n'a pas été renouvelé parce que, selon l'Administration, il n'a pas adhéré au principe suivant lequel la Société Radio-Canada ne prend parti à aucune question litigieuse. A titre de co-animateur de *Seven Days*, il était considéré, qu'il le veuille ou non, comme le porte-parole de la Société. Or, souvent, ses opinions et ses sentiments personnels à l'égard de questions litigieuses étaient manifestes à l'écran, ce qui rompait l'équilibre de l'émission.

Les dispositions prises par l'Administration dans le cas de M. LaPierre tenaient uniquement à son comportement devant la caméra, mais dans le cas de M. Watson elles tenaient à un motif bien différent.

Ce motif se rattachait directement au souci que les imperfections de l'émission *This Hour Has Seven Days* suscitait généralement chez l'Administration. L'Administration estimait que dans l'intérêt de l'émission et de l'ensemble de la Société, et afin de tirer le meilleur parti du personnel en cause, M. Leiterman et M. Watson devraient être séparés. L'emploi judicieux du personnel, voilà dont elle traitait aussi objectivement que possible. Il n'était pas question de «blâmer» qui que ce soit.

L'Administration n'ignore pas la compétence et les aptitudes de MM. Leiterman et Watson. Dans une large mesure, *Seven Days* est leur création et, ensemble, ils lui ont conféré un caractère, lui ont donné un essor qui, jusqu'à un certain point, s'écartait de la politique de la Société. Or, afin de rectifier cet état de choses, l'Administration a décidé de les séparer. Elle aurait pu déplacer l'un ou l'autre. Mais, après y avoir songé, elle a décidé de laisser M. Leiterman en poste à *Seven Days* et d'affecter M. Watson ailleurs.

Les dispositions prises par l'Administration dans le cas de MM. Watson et LaPierre tiennent uniquement à ces motifs, que le conseil d'administration a réexaminés aujourd'hui. Le conseil regrette d'avoir passé outre aux modalités

administratives, mais il reste d'avis que ces raisons sont «valables» et que la décision qui s'en inspire—le non renouvellement des contrats des co-animateurs—est motivée.

Le conseil d'administration a maintes fois discuté, dans le cadre de sa politique relative à l'évaluation de *Seven Days* et des émissions analogues qui l'ont précédé, des motifs dont s'inspirent ces décisions. Le conseil a appuyé la décision de l'Administration parce qu'il s'inquiétait beaucoup du maintien des politiques de la Société et qu'il tenait à ce que l'émission *Seven Days* se poursuive.

Enfin, le conseil prend acte que le contrat de production intervenu entre M. Watson et la Société n'expirera qu'à la mi-juin, que M. Watson a encore plusieurs engagements à tenir et que rien ne s'oppose à ce qu'il occupe encore un emploi au sein de la Société après cette date. Le contrat de M. LaPierre a expiré au début de ce mois-ci, mais, là encore, rien ne s'oppose à ce qu'il occupe au sein de la Société un autre poste que celui qu'il détenait en vertu de ce contrat.

27 mai 1966.